

Constitutions apostoliques. Recueil de réglemens attribués aux apôtres, qu'on suppose avoir été fait par S. Clément. Ce qu'elles contiennent. La plupart des savans conviennent qu'elles sont supposées; mais M. Wiffon s'est déclaré contre ce sentiment universel. Raison très forte contre l'opinion de ce savant. IV. 72. a. Voyez CLÉMENTINES.

CONSTITUTION, (*Physiolog.*) différence entre le tempérament & la constitution. Cause de la différence de constitution. VI. 670. b.

CONSTRUCTION, (*Médec.*) rigidité des fibres, cause de maladie. III. 389. b. V. 876. a, b. Voyez aussi Rigidité, Astringent, Distension, Extension, Resserrement.

CONSTRUCTION, (*Gramm.*) construction vicieuse; construction louche; construction pleine. Différence entre la construction & la syntaxe. Il y a en toute langue trois sortes de constructions. La construction nécessaire, significative, ou énonciative, celle par laquelle seule les mots font un sens. IV. 73. a. La construction figurée. La construction usuelle.

I. De la première appelée nécessaire & simple. Pour bien comprendre ce qu'on entend par-là, il faut observer soigneusement la différence qu'il y a entre concevoir un sens total, & l'énoncer ensuite par la parole. Chaque acte particulier de la faculté de penser est excité en nous en un instant, sans division, & par une simple affection intérieure de nous-mêmes. La pensée tant qu'elle n'est que dans notre esprit, n'a besoin ni de bouche ni de langue, ni du son des syllabes. Mais dès qu'il s'agit de faire connoître aux hommes nos pensées, nous ne pouvons le faire qu'en leur donnant, pour ainsi dire, de l'étendue & des parties, ou par des sons ou par des signes qui les représentent. *Ibid.* b. Ces parties deviennent ensuite l'original des signes dont nous nous servons dans l'usage de la parole.... Les mots deviennent en même tems l'instrument & le signe de la division de la pensée. Comment les enfans apprennent les sons & la valeur des mots, l'analyse qu'ils doivent faire de la pensée qu'ils veulent énoncer, &c. Dans toutes les langues, il n'y a qu'une même manière nécessaire pour former un sens avec les mots; c'est l'ordre successif des relations qui se trouvent entr'eux, &c. *Ibid.* 74. a. Cette manière d'énoncer les mots successivement, selon l'ordre de la modification que le mot qui suit donne à celui qui le précède, est devenue notre modèle invariable. Sans elle leur ensemble ne forme aucun sens dans notre esprit. Pourquoi la construction simple est aussi appelée naturelle. Cet ordre est le plus propre à faire appercevoir les parties que la nécessité de l'élocution nous fait donner à la pensée, & leurs rapports entr'elles. Le premier devoir de celui qui parle est de respecter les règles de la construction simple. *Ibid.* b. L'ordre de cette construction est uniforme en toute langue; nouvelle raison de l'appeler naturel. Enfin on l'appelle ainsi, parce qu'il suit la nature, & qu'il énonce les mots selon l'état où l'esprit conçoit les choses, qui est ou en allant de la cause à l'effet, ou de l'effet à la cause; mais en commençant toujours par nommer le sujet, & en disant ensuite ou qu'il est, ou qu'il fait, ou qu'il souffre, ou qu'il a. La construction simple ne sépare jamais l'adjectif du substantif. *Ibid.* 75. a. Lorsque les mots essentiels à la proposition ont des modificatifs, la construction simple les place à la suite des mots qu'ils modifient. Les circonstances dont le sens tombe sur toute la proposition, peuvent être placées au commencement ou à la fin. Les liaisons des différentes parties du discours, &c. doivent précéder le sujet de la proposition où elles se trouvent. Par la même raison, le relatif qui, que, dont, précède tous les mots de la proposition à laquelle il appartient. Trois règles à suivre pour s'exprimer selon la construction simple. *Ibid.* b.

II. De la construction figurée. Pourquoi l'ordre successif des rapports des mots n'est pas toujours suivi dans l'exécution de la parole. Ce n'est alors que par l'analogie que nous concevons ce qu'on nous dit. Pourquoi cette construction est appelée figurée. Exemples. *Ibid.* 76. a. La construction simple comparée au droit commun, & la construction figurée au droit privilégié. Le grammairien philosophe doit faire voir que malgré le masque d'anomalie que portent les phrases de la construction figurée, elles sont pourtant analogues à la construction simple. Six sortes de figures qui sont en usage dans la construction figurée. 1°. L'ellipse. Phrases elliptiques en latin. La langue latine est, pour ainsi dire, toute elliptique. Pourquoi les sous-ententes sont moins fréquentes en françois que dans les langues qui ont des cas. *Ibid.* b. Divers exemples d'ellipses en françois. *Ibid.* 77. a. Façons de parler où il y a syllepse & ellipse. L'empressement que nous avons à énoncer notre pensée, & à savoir celle de ceux qui nous parlent, est la cause de plusieurs de ces suppressions. Ellipse renfermée dans l'expression latine, *multis ante annis*, & dans celle-ci, *ponit me peccati*. *Ibid.* b. Le sens de la période entière fait souvent entendre le mot qui est sous-entendu. Exemples d'une sorte d'ellipse appelée *zeugma*, qui signifie connexion, assemblage, figure soufferte

en latin, mais à l'égard de laquelle la langue françoise est plus difficile. 2°. La seconde sorte de figure est le contraire de l'ellipse, c'est lorsqu'il y a dans la phrase quelque mot superflu qui pourroit en être retranché, sans rien faire perdre du sens, on l'appelle pléonasme. Exemples. *Ibid.* 78. a. Comment le pléonasme peut devenir un vice. 3°. La troisième sorte de figure est la syllepse ou synthese, par laquelle les mots sont construits selon la pensée & la chose, plutôt que selon la lettre & la forme grammaticale. Exemples. 4°. L'hyperbate, c'est-à-dire, confusion, mélange de mots. Exemple, *saxa vocant Itali mediis quæ in fluctibus aras*. Cette figure étoit en quelque sorte naturelle au latin. *Ibid.* b. Nous ne saurions faire usage de cette figure, que lorsque le rapport des corrélatifs n'est pas difficile à appercevoir. On ne peut dire qu'il y a inversion, que lorsque la construction simple n'est pas observée. Exemples d'inversions en françois. Comme on ne parle que pour être entendu, les inversions même doivent servir à la clarté, & non obscurcir le discours. *Ibid.* 79. a. 5°. La cinquième sorte de figure, c'est l'imitation de quelque façon de parler d'une langue étrangère, ou même de celle qu'on parle. Hellenismes observés dans les auteurs latins. L'imitation a donné lieu à plusieurs façons de parler qui ne sont que des formules que l'usage a consacrées. Exemple. 6°. L'attraction. Explication de cette figure. Exemples. *Ibid.* b.

III. De la construction usuelle. Elle est composée des deux précédentes. Réflexions sur chacune des trois constructions dont on a parlé. 1°. Sur la construction simple. Elle est le fondement de toute énonciation. *Ibid.* 80. a. Mais il ne faut pas croire que ce soit par cette manière simple que quelque langue ait jamais été formée. Rien de plus irrégulier qu'une langue qui se forme ou qui se perd. Une espèce de métaphysique d'instinct & de sentiment a présidé à la formation des langues; sur quoi les grammairiens ont fait ensuite leurs observations. 2°. De la construction figurée. 3°. De la construction usuelle. Toute phrase de la construction usuelle peut être énoncée selon l'ordre de la construction simple. Une construction figurée peut être ou n'être pas élégante. Elle est défectueuse quand elle n'est pas autorisée par l'usage. C'est à la construction simple qu'elle doit pouvoir être ramenée. *Ibid.* b. Et c'est sur ce principe qu'est fondé l'usage adopté dans les écoles, de faire faire la construction, & en général la méthode usitée par ceux qui enseignent les arts libéraux, de mener les jeunes élèves du simple & du facile, à ce qu'il y a de plus sublime dans l'art.

Du discours considéré grammaticalement, & des parties qui le composent. Ces mots dont l'assemblage forme un sens font, ou le signe d'un jugement, ou l'expression d'un simple regard de l'esprit, qui considère un objet avec telle ou telle modification. Ce qu'on entend par juger. Toutes les propositions exprimées par le mode indicatif énoncent autant de jugemens. *Ibid.* 81. a. Différence essentielle entre les propositions: les unes énoncent des jugemens; les autres n'entrent dans le discours que pour y énoncer certaines vues de l'esprit, & peuvent être appelées simplement énonciations. Les unes & les autres sont quelquefois appelées phrases. Ce mot phrase se dit plus particulièrement d'un tour d'expressions, entant que les mots y sont construits d'une manière particulière.

Des parties de la proposition & de l'énonciation. La proposition a deux parties, le sujet & l'attribut. L'attribut contient essentiellement le verbe. Quatre sortes de sujets. Le sujet simple. Le sujet multiple. *Ibid.* b. Le sujet complexe: l'attribut peut aussi être complexe. La quatrième sorte est un sujet énoncé par plusieurs mots qui forment un sens total, & qui sont équivalens à un nom. Exemples. *Ibid.* 82. a. Remarques, 1°. que dans ces sortes de sujets il n'y a point de sujet personnel que l'on puisse séparer des autres mots. 2°. Que l'on n'a recours à plusieurs mots pour énoncer un sens total, que parce qu'on ne trouve pas dans la langue un nom substantif destiné à l'exprimer.

Autres sortes de propositions à distinguer pour bien faire la construction.

II. Proposition absolue ou complète. Proposition relative ou partielle. (Observations sur cette distinction des propositions en absolues & en relatives, XIV. 55. a.) L'assemblage de différentes propositions liées entr'elles est appelée période.

De la période. Définition. Il y a dans une période autant de propositions qu'il y a de verbes, sur-tout à quelque mode fini; *Ibid.* b. car l'infinitif est souvent pris pour un nom, & lors même qu'il est verbe, il forme un sens partiel avec un nom, & ce sens est exprimé par une énonciation qui est ou le sujet d'une proposition logique, ou le terme de l'action d'un verbe; ce qui est très-ordinaire en latin. Exemples (Voyez quelques observations sur ce sujet. VIII. 705. b.) Il y a des propositions ou énonciations qui ne servent qu'à expliquer ou à déterminer un mot d'une proposition précédente. Ce qu'on entend par membre de la période, incise, style coupé. *Ibid.* 83. a.

III. Proposition explicative; proposition déterminative. Différence

rence entre l'une & l'autre. Exemples qui font sentir cette différence. Ces énonciations ou propositions qui ne sont qu'explicatives ou déterminatives, sont communément liées aux mots qu'elles expliquent ou déterminent, par *qui*, ou par *que*, ou par *don*, *duquel*, &c.

IV. Proposition principale; proposition incidente. Explication. Exemples. *Ibid. b.*

V. Proposition explicite; proposition implicite ou elliptique. Ces dernières sont fort en usage dans les devises & dans les proverbes. Les mots énoncés doivent être présentés dans la forme qu'ils le seroient, si la proposition étoit explicite. Inscription qu'on lit sur le rideau de la comédie italienne, servant d'exemple de proposition implicite. De la devise: l'ame de la devise est une proposition de même espèce. Exemple tiré du *nec pluribus impar*, appliqué à Louis XIV. *Ibid. 84. a.*

VI. Proposition considérée grammaticalement: proposition considérée logiquement. *Ibid. b.* Table des divers noms que l'on donne aux propositions, aux sujets & aux attributs. *Ibid. 85. a.*

Des propositions composées selon les logiciens: définition. Différentes espèces de ces propositions; disjonctives, conditionnelles, causales, adverbatives ou discrétives, &c. *Ibid. b.*

Deux rapports généraux entre les mots dans la construction. I. Rapport d'identité. C'est le fondement de l'accord de l'adjectif avec son substantif, & du verbe avec le sujet. II. Rapport de détermination. Le service des mots ne consiste qu'à énoncer une idée, & à faire connoître le rapport d'une idée avec une autre idée. Ainsi dans cette phrase *lumen solis*, la terminaison de *solis* détermine *lumen* à ne signifier alors que la lumière du soleil. La détermination qui se fait en latin par la terminaison de l'accusatif, se marque en français par la place du mot, &c. Les autres déterminations ne se font aujourd'hui que par le secours des prépositions: elles se faisoient autrefois par la seule position du mot. *Ibid. 86. a.* La syntaxe d'une langue ne consiste que dans les signes de ces différentes déterminations. Quand on connoît bien l'usage de ces signes, on fait la syntaxe de la langue. Un mot doit être suivi d'un ou de plusieurs mots déterminans, toutes les fois que par lui-même, il ne fait qu'une partie de l'analyse d'un sens particulier. Exemple de phrases dans lesquelles le sens est déterminé par une préposition & son complément. Autre exemple dans lequel le verbe est déterminé par rapport à la personne & à la chose. Parmi les déterminations, il y en a de nécessaires & d'autres qui n'influent en rien à l'essence de la proposition grammaticale. Un nom substantif ne peut déterminer que trois sortes de mots, savoir un autre nom, un verbe, une préposition. *Ibid. b. 1°.* Lorsqu'un nom substantif en détermine un autre, le substantif déterminant se met au génitif en latin; & en français ce rapport se marque par la préposition *de*, &c. 2°. Quand un nom détermine un verbe, il faut suivre l'usage établi dans une langue pour marquer cette détermination, &c. 3°. Une préposition ne détermine qu'un nom substantif ou un mot pris substantivement.

Autres remarques pour bien faire la construction. 1°. On doit lire entièrement toute la période qu'on veut construire. 2°. Dans les propositions absolues, il faut toujours commencer par le sujet de la proposition. 3°. Dans les propositions relatives, on commence par les adverbies conjonctifs qui les rendent relatives. 4°. Divisez la proposition en sujet & en attribut. *Ibid. 87. a.* S'il y a quelque adjectif ou incise, placez-le au commencement ou à la fin de la proposition. Exemple. Comment il faut conduire les jeunes gens pour les accoutumer à faire la construction. *Ibid. b.* Les principes métaphysiques de la construction sont les mêmes dans toutes les langues. L'auteur en fait ici l'application sur l'idille de madame Deshoulières, intitulé *les moutons*. *Ibid. 88. a. &c.* Pourquoi les raisonnemens métaphysiques sont indispensables dans la matière qu'on vient de traiter. *Ibid. 92. a.*

Construction, deux sortes de constructions; l'une analytique, & l'autre usuelle. VII. 844. *b.* Le sens est la principale règle de la construction. III. 632. *a.* De la manière de faire la construction. 822. *a.* Importance de la bien faire. 823. *b.* En quel cas & jusqu'à quel point il est permis de transposer les mots dans notre langue. IV. 695. *b.* Diverses réflexions sur la construction à l'article *Inversion*. VIII. 852. *b. &c.* Observations sur les mots suppléés dans la construction analytique pour la plénitude du sens. XV. 671. *b. &c.* Tour irrégulier, mais élégant dans la construction. XVI. 463. *a. b.* Figures de construction. VI. 768. *a. b. &c.* Comment un dictionnaire doit traiter de la construction des mots. IV. 960. *b.* Observations sur la construction dans la langue hébraïque. VIII. 90. *b. 91. a.* Remarques sur l'article *Construction* de l'Encyclopédie.

CONSTRUCTION, (*Géométrie*) ce mot exprime les opérations qu'il faut faire pour exécuter la solution d'un problème. Ce mot se dit aussi des lignes qu'on tire pour parvenir à la solution d'un problème, ou pour démontrer quelque

proposition. Construction d'une équation. Méthode pour construire une équation du premier degré. Neuf exemples. IV. 92. *b.* Méthode pour construire les équations du second degré; celles du troisième degré. La méthode pour ces dernières peut s'appliquer généralement aux degrés plus élevés à l'infini, & elle est aussi commode & aussi simple qu'aucune autre. *Ibid. 93. a.* En général la méthode de résoudre les équations du troisième & du quatrième degré, consiste à y employer deux sections coniques, qui doivent être les plus simples qu'il se puisse. C'est pourquoi on construit toutes ces équations par le moyen du cercle & de la parabole. Exposition de cette méthode. Par où l'on voit que pour construire une équation du troisième degré, il faut d'abord en la multipliant par *x*, la changer en une du quatrième. Comment se construisent les équations de degrés plus composés. *Ibid. b.*

Construction, différence entre les constructions géométriques & les constructions mécaniques. VII. 639. *b.*

CONSTRUCTION, (*Marine*) l'art de bâtir des vaisseaux, Indication des meilleurs ouvrages, où sont développés les principes généraux de la construction, & les méthodes particulières pour construire différentes sortes de bâtimens. Le premier objet qui se présente dans la construction des vaisseaux, c'est la grandeur & la proportion qu'on veut donner au bâtiment. Ordonnance de Louis XIV qui règle cet objet. Mais les proportions établies par cette ordonnance, ne sont plus suivies aujourd'hui. Manière de déterminer la longueur d'un vaisseau, IV. 94. *a.* la longueur des sabords, & leur distance. Ensuite il en faut fixer la largeur au maître-bau; ce qui varie suivant les différentes méthodes dont on rapporte ici quelques exemples. *Ibid. b.* Proportions à observer pour le creux du vaisseau. *Ibid. 95. a.* Ces trois dimensions étant réglées, il s'agit de fixer les proportions des différentes pièces qui entrent dans la construction. Ouvrage à consulter là-dessus. Devis d'un vaisseau où les proportions des membres & des principales parties sont fixées, avec l'ordre dans lequel on les travaille & on les met en place. Devis d'un vaisseau du premier rang, de 155 pieds de long. *Ibid. b. &c.* Ordre que l'on suit pour disposer & placer chaque partie. *Ibid. 98. b.* Tout ce qu'on trouve dans cet article ne regardant que le corps du vaisseau, ce qui regarde les voiles & les cordages est traité aux mots *Mâts, Voiles, Cordages, Navire*.

Constructions, inspecteurs des. VIII. 493. *a.*

CONSUALES, (*Hist. anc. Myth.*) fêtes à l'honneur du dieu Confus, c'est-à-dire, Neptune. Evandre institua le premier cette fête, mais Romulus la rétablit sous le nom de *Confus*. Ce fut dans les jeux consuales qu'il fit l'enlèvement des Sabines. Ces jeux étoient du nombre de ceux que les Romains appelloient sacrés. Ce qui se pratiquoit ces jours-là. En quel tems de l'année on les célébroit. IV. 100. *a.* Voyez HIPPOCRATIES.

CONSUARANI, (*Géogr.*) peuples Gaulois. *Suppl. IV. 9. a.*

CONSUBSTANTIATEURS, (*Théolog.*) en quel sens M. Pelisson emploie ce terme, lorsqu'il prétend qu'après le concile de Nicée les anciens appellerent les catholiques *homousiens*, c'est-à-dire, selon lui, les consubstantiateurs. IV. 100. *b.*

CONSUBSTANTIATION, (*Théol.*) croyance des luthériens sur la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Voyez IMPANATION. Comment Luther expliquoit à cet égard sa doctrine. D'abord il permettoit l'une & l'autre opinion, de la transubstantiation & de la consubstantiation, mais ensuite il nia ouvertement la première. La consubstantiation réfutée par les défenseurs du sens figuré & des catholiques. IV. 100. *b.*

CONSUBSTANTIEL, (*Théol.*) *Coefficient*, les orthodoxes croient le fils de Dieu consubstantiel, à son pere. Pourquoi le terme *ὁμοουσιος*, consubstantiel, fut adopté dans le concile de Nicée. Doctrine des Ariens, & leurs efforts contre les orthodoxes. Le concile de Nicée accusé d'avoir innové dans la doctrine, en admettant une expression dont le concile d'Antioche avoit aboli l'usage. Pourquoi ce mot avoit été condamné par ce concile. IV. 101. *a.*

CONSUL, (*Hist. anc.*) tems où commença cette dignité à Rome. Premiers consuls. IV. 101. *a.* Qui fut le président des premiers comices romains. Le nom de consul étoit propre à rappeler à ce premier magistrat son devoir & les limites de sa charge. Quelles étoient ces limites. Comment cette autorité fut de tems en tems interrompue. Qui fut le dernier consul & en quel tems finit le consulat. Cette dignité avilie sous les empereurs. De l'élection des consuls dans les tems de la république. En quel tems de l'année se faisoit la désignation. Ce qui se pratiquoit le jour que les désignés entroient en charge. *Ibid. b.* Dans quel ordre de la république se prenoient les consuls. De l'âge requis pour le consulat. Charge qu'il falloit avoir exercée auparavant. Intervalle entre les deux consulats. Marques de la dignité consulaire. Pouvoir du consulat. *Ibid. 102. a.* Comment chaque consul

chercha à fixer la mémoire de son consulat par quelque chose d'important. Source de la splendeur & de la puissance de la république. Cérémonie qui se pratiquoit lorsque le consul sortoit de charge. Dignités qu'on remplissoit ordinairement après le consulat. Consuls honoraires sous Jules César & ses successeurs. Consul appelé *major*. *Ibid. b.* Consul appelé *ordinarius*. Consul *suffectus*. Vingt-cinq consuls dans la même année sous l'empereur Commode. *Ibid. 103. a.*

Consul, comices où l'on éliroit les consuls. III. 680. *b.* Principale autorité des consuls dans le sénat. XIII. 798. *a.* Présens que ceux qui étoient devenus consuls faisoient à leurs amis. XV. 482. *a.* Gardes du consul. VII. 482. *b.* Son logement dans le camp. IX. 635. *a.* Robe des consuls. XIV. 309. *b.* XVI. 502. *a.* Bâtons des consuls. XIV. 797. *b.*

CONSUL, (*Jurispr.*) titre commun à plusieurs sortes d'officiers de justice. IV. 103. *a.*

Consuls des communautés d'arts & métiers. IV. 103. *a.*

Consuls des marchands. On trouve dans l'antiquité des vestiges de semblables juridictions. Exemples tirés des Grecs & des Romains. En France, les marchands & gens de métiers n'ont eu pendant long-tems d'autres juges que les juges ordinaires. Prévôt établi sur la première confrarie de marchands qui s'est formée à Paris. IV. 103. *a, b.* Droit & autorité des jurés & gardes des communautés de marchands & des arts & métiers. Les conservateurs des foires n'avoient droit de connoître que des privilèges des foires. Quelle est la plus ancienne des juridictions consulaires. Ce qui donna lieu à l'établissement de la chambre de commerce de Paris en 1563. Autres villes où de semblables juridictions furent instituées. Leur nombre diminué ensuite. Toutes ces justices consulaires sont royales & réglées à l'instar de celle de Paris. Comment est composé celle-ci. *Ibid. b.* Noms que prennent les consuls de Toulouse, de Rouen, de Bourges. Jurisdiction consulaire de Lyon, robe des consuls. Officiers de ces juridictions. Par qui se fit la première élection des juges & consuls à Paris. Durée de leur charge. Comment se fait l'élection annuelle. Qualités nécessaires pour être juge & consul. D'où est tiré le juge. Les consuls ne peuvent être du même commerce que le juge. Serment que prêtent les élus. Autres maximes relatives au juge & aux consuls. *Ibid. 104. a.* Du lieu & des jours d'audience des consuls de Paris. Comment s'exerce leur justice. Matières de leur compétence. *Ibid. b.* De l'exécution des sentences des consuls, & de l'appel de ces sentences. Liste des soixante-sept juridictions consulaires établies dans le royaume avec la date de leur création. *Ibid. 105. b.* Ouvrages à consulter sur cette matière.

CONSULS des Marchands. Observations critiques sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 569. a.*

CONSULS françois dans les pays étrangers. IV. 105. *b.* Leurs fonctions. Age qu'il faut avoir pour les exercer. Serment & enregistrement des provisions de ceux qui sont nommés consuls. Comment ils se font reconnoître dans le lieu de leur consulat. Ce qu'ils doivent faire, lorsqu'il s'agit d'affaires générales du commerce & de la nation. Objets qu'embrasse leur juridiction. De l'exécution de leurs jugemens. Autres pouvoirs du consul. De l'appel de ses jugemens. Des différends du consul avec les négocians du lieu. Vice-consul dans quelques endroits. Chancelier du consul. Ses autres officiers. *Ibid. 106.* Etat des consulats en France, en Espagne, Italie, Portugal, dans le Nord, & dans les échelles du Levant & de Barbarie. Ce que font les consuls quand la France est en guerre avec les puissances chez lesquelles ils sont établis. Consul françois autrefois en Hollande. Consuls des autres puissances européennes dans les mêmes lieux où sont établis les François. *Ibid. b.*

CONSULS des villes & bourgs, officiers municipaux, &c. Pourquoi ils sont appelés *consuls*. IV. 106. *b.*

Consul. Chancelier des consuls. III. 92. *b.* Notaire des bayle & consuls du Languedoc. XI. 240. *a.* Procureur des consuls. XIII. 419. *a.* Scel des consuls. XIV. 750. *a.* Vice-consul. XVII. 235. *b.* Les consuls sont juges municipaux. IX. 14. *a.*

CONSULAIRE, (*Hist. anc.*) homme consulaire. IV. 107. *a.*

Consulaire. Armée consulaire. X. 506. *b.* Comices consulaires. III. 680. *b.* Fastes consulaires. VI. 420. *b.* Médailles consulaires. X. 253. *a.* Province consulaire. XIII. 519. *b.* Robe consulaire. XIV. 309. *b.*

CONSULAIRE, (*Jurispr.*) divers substantifs auxquels cet adjectif se trouve joint : billets, charges, condamnation, corps, délibération, dette, droit, élection, goutte, hôtel, juridiction, jugement, IV. 107. *a.* justice, livrée, maison, manteaux, matières, ornemens, robe, sentence. *Ibid. b.*

Consulaire. Dette consulaire. IV. 905. *b.* Droit consulaire. V. 123. *b.* Jurisdiction consulaire. IX. 75. *a.* Tutelle consulaire. XVI. 764. *a.*

CONSULAT. Efforts des Plébéiens pour obtenir le droit de parvenir au consulat. XVI. 628. *b.* 629. *a.*

Consulat, clerics du, III. 524. *b.*

CONSULTATION, (*Jurispr.*) consultations des Avocats. Elles ont beaucoup de rapport avec les décisions des juriconsultes chez les Romains. Les avocats ont seuls caractère pour donner des consultations authentiques. Divers cas où il faut être muni de consultations d'avocats. IV. 107. *b.* Il n'y avoit autrefois que les anciens avocats qui eussent droit de donner des consultations. Les ordonnances qui requièrent une consultation, veulent qu'elle soit signée de deux anciens avocats. En quelle forme les consultations se donnent. Avant de s'embarquer dans une affaire, il est bon de commencer par consulter. Caractère que devroit avoir celui que l'on consulte. On examine s'il vaut mieux consulter plusieurs personnes séparément ou réunies. *Ibid. 108. a.* Rédacteur de la consultation faite entre plusieurs avocats. Les consultations sont mises le plus souvent à la suite du mémoire à consulter. Lorsqu'elles en sont séparées, il est à propos d'y faire mention des pièces qui ont été communiquées. Il seroit bon d'y désigner de quelle part on a été consulté. Les consultations ne doivent avoir pour but que la justice & la vérité. Le consultant doit appuyer son avis de toutes les raisons & autorités utiles. Ce qu'on appelle le *pilier* des consultations, Chambres des consultations. Des consultations de charité. Tems & lieu où elles se donnent. Celles qui ont été fondées à Nancy. Consultation, droit qu'on paie à un procureur. Consultation, délibération, arrêt du parlement. *Ibid. b.*

Consultations des anciens juriconsultes romains. IX. 70. *b.* Chambre des consultations. III. 50. *b.*

CONSULTATION, (*Médecine*) médecins appelés *consultans*. Ouvrage à lire pour s'instruire de tout ce qui regarde la consultation. IV. 109. *a.*

CONSUMER, *consommer*, (*Synon.*) différens usages de ces mots. *Suppl. II. 569. a.*

CONTACT, (*Physiq.*) les corps capables du plus grand contact, sont ceux qui adhèrent le plus fortement. IV. 109. *b.*

Contact, angle de, I. 462. *b.* *Suppl. I. 427. b.* Point de contact. I. 845. *b.*

CONTACT, (*Médec.*) une des causes externes de quelques maladies très-fâcheuses. Quatre especes de contact qui peuvent produire des maladies. Plusieurs sont persuadés que le virus vérolique ne fait point d'impression sur les parties du corps qui sont revêtues de la peau toute entière. Cependant cette opinion devient très-douteuse par quelques attestations contraires. L'auteur rapporte ici deux exemples sur ce sujet. Comment le simple attouchement extérieur peut communiquer le virus vérolique. IV. 109. *b.*

CONTAGION, (*Médec.*) comment les maladies contagieuses se communiquent, voyez **CONTACT**. Les myasmes ou semences morbifiques sont plus ou moins légers, plus ou moins mobiles, selon l'espece de maladie contagieuse, à laquelle ils appartiennent. Caractères de ceux de différentes maladies. Rien n'est peut-être moins décidé que l'existence ou la non-existence de la contagion des maladies pestilentielles, &c. Difficulté d'expliquer, selon la doctrine régnante, la contagion bien avérée de certaines maladies. Vaut-il mieux laisser une lacune dans la théorie pathologique en s'abstenant de prononcer à cet égard, ou recourir à cet ordre de causes que Vanhelmont désignoit sous les noms de lumières, d'idées irradiées, de semences incorporelles, de gas, &c. ? C'est la question que l'auteur examine. IV. 110. *a.* Opinion de M. Cheyne, sur les principes de contagion. Les semences morbifiques n'operent pas indistinctement sur tous les sujets, mais seulement sur ceux qui sont disposés de leur côté d'une manière propre à recevoir l'impression du venin. Moyens de se garantir des impressions du myasme, voyez **PRÉSERVATIF**. Secours proposés contre chaque différent myasme. *Ibid. b.* Voyez **RAGE**, **VÉROLE**, **PESTE**, **DYSSENTERIE**.

Contagion. Principe contagieux ou myasme. X. 484. *b.* 485. *a.* Différence entre épidémie & contagion. V. 788. *b.* Cause de la contagion des maladies. *Suppl. I. 63. b.* *Suppl. III. 734. a.*

CONTE, (*Belles-Lettres*) différence entre le conte & la fable. La Fontaine excelle dans les deux genres. IV. 111. *a.*

Conte. Anciens contes connus sous le nom de *fabliaux*. VI. 349. *b.* Contes des Fées. 464. *a.*

CONTE, *Fable*, *Roman*, (*Gramm.*) différence entre ces mots. IV. 111. *a.*

CONTE, (*Littér. Poés.*) le conte est à la comédie ce que l'épopée est à la tragédie. Pourquoi il est de l'essence du conte qu'il soit court. *Suppl. II. 569. a.* Regles à observer dans cette sorte d'ouvrage. Observations sur les auteurs & les poètes qui se sont distingués dans ce genre. Marot, la Fontaine, le Tasse, Boccace, Rabelais, *Ibid. b.* Voltaire, Hamilton. *Ibid. 570. a.*

CONTE, (*Antoine le*) sa patrie, ses ouvrages. IV. 712. *b.* 719. *b.* XI. 274. *a.*

CONTEMPLATION, (*Théolog.*) regard simple & amoureux sur Dieu, comme présent à l'âme. Etat de l'âme con-

templative. L'habitude de la contemplation est le comble de la perfection, chez les mystiques. IV. 111. a.

Contemplation. Différence que mettent les dévots entre la contemplation & la méditation. X. 299. a, b.

CONTEMPLATION, dans le langage des philosophes. IV. 111. a.

CONTEMPORAIN. Il y a peu de fonds à faire sur le jugement que les contemporains d'un auteur portent de son ouvrage. Exemples. IV. 111. a.

CONTENANCE, habitude du corps. Diverses contenance, selon les différens états. Différence entre la contenance & le maintien. IV. 111. b. Voyez POSTURE, ATTITUDE.

CONTENT, satisfait, contentement, satisfaction. Différence entre ces mots. IV. 111. b. Voyez SATISFACTION.

CONTENTIEUSE, juridiction, IX. 75. a. 78. b.

CONTENTION de l'esprit, des organes. Différence entre la contention & l'application; entre la contention & la méditation. IV. 111. b.

CONTENTOR, (Jurispr.) droit de registre qui appartient aux audienciers de chancelleries. Etym. de ce mot. Ancienneté de ce droit. A quel prix il montoit sous Henri II. Il n'est plus usité que par les audienciers des petites chancelleries, &c. Il a été appelé droit de *registrata*. IV. 112. a.

CONTESTATION, dispute, débat, altercation. Différence entre ces mots. IV. 112. a.

CONTESTATION en cause, (Jurispr.) elle devoit être formée chez les Romains dans deux mois au plus tard. Quand elle a lieu selon la coutume de Paris. On n'étoit censé constitué en mauvaise foi chez les Romains, que du jour de la contestation en cause. Comment un tiers détenteur se met à couvert de poursuites, pour raison d'une rente dont est chargé l'héritage qui lui a été vendu, sans qu'il eût connoissance de cette charge. La péremption d'instance n'avoit lieu autrefois qu'après que la cause avoit été contestée. De la contestation en cause, en matière criminelle. Loix à consulter. IV. 112. b.

Contestation plus ample. Mauvaise contestation. Téméraire contestation. IV. 112. b.

CONTIGU, (Physiq.) différence entre contigu & continu. IV. 113. a.

CONTIGU, (Géom.) angles contigus. IV. 113. a.

CONTINENCE, (Morale) différence entre la chasteté & la continence. Importance de ces vertus dans la société. IV. 113. a. Voyez INCONTINENCE.

Continence. Différence entre la chasteté & la continence. III. 233. b. XVI. 59. a. La musique employée autrefois comme un remède assuré pour la continence. X. 905. b. Espèce de pollution familière à ceux qui vivent dans une continence rigoureuse. XII. 922. b. La continence, quoique volontaire, n'est point estimable par elle-même. XVI. 59. a.

CONTINENT, (Géogr.) on tient que la Sicile faisoit autrefois partie du continent de l'Italie. Vraisemblablement l'Angleterre faisoit aussi partie du continent de France. Les habitans de Ceylan disent que leur île a été séparée de la presqu'île de l'Inde. Les Malabares assurent que les Maldives faisoient autrefois partie du continent de l'Inde. Division de la terre en deux grands continens connus. Quelques auteurs prétendent que les deux grands continens n'en forment qu'un seul. Troisième continent qu'on suppose vers le midi. Divers noms qu'on lui donne. Quatrième continent, celui des terres arctiques, supposé qu'elles soient contiguës entr'elles. IV. 113. b.

Continent. Formes qu'affectent l'ancien & le nouveau continent. VII. 619. a, b. L'un & l'autre sont probablement deux grandes îles. VIII. 921. a. Les pays situés vers le milieu du continent, deviennent plus froids que ceux qui sont vers la mer. VII. 315. a. Des vents de mer qui viennent des continens. XVII. 21. b. Voyez TERRAQUÉE.

CONTINENT, (Médec.) cause continente. II. 791. a. Fievres continentes. VI. 729. a. 733. b.

CONTINGENCE, (Géom.) angle de contingence. L'angle de contingence est moindre qu'un angle rectiligne. La nature de l'angle de contingence a fait autrefois le sujet de beaucoup de disputes. Ce que les géometres entendent aujourd'hui par un angle de contingence en général. M. Newton fait voir que l'angle de contingence d'une courbe peut être infiniment moindre, ou infiniment plus grand que l'angle de contingence d'une autre courbe. IV. 114. a.

CONTINGENCE, ligne de, dans la gnomonique. IV. 114. b.

CONTINGENT, (Métaphys.) la nécessité absolue détruit la contingence; mais il n'en est pas de même de la nécessité hypothétique, qui peut subsister avec elle. Quelques-uns envisagent la contingence comme opposée à toute sorte de nécessité; mais elle ne sauroit être soutenue dans ce sens. Le vulgaire sent très-bien & distingue le cas de nécessité absolue & de nécessité conditionnelle. IV. 114. b.

Contingent. Des futurs contingens. VII. 404. b. Le principe de la raison suffisante détruit la contingence de l'univers. XV. 635. b.

CONTINGENT, (Comm. & Hist. mod.) quote-part que chaque personne doit fournir, lorsque l'empire est engagé dans une guerre, &c. IV. 114. b. La lenteur de ces contingens nuisible à l'empire. *Ibid.* 115. a.

CONTINU, (Physiq.) différence entre le continu & le contigu. On demande si le continu est divisible à l'infini. L'élevation de l'eau dans les pompes attribuée autrefois à l'amour de la nature pour la continuité. La quantité divisée par les mathématiciens en discrète & en continue. Proportion continue en arithmétique. Proportion discrète. IV. 115. a.

Continu. Différence entre continu & contigu. IV. 113. a. Entre continu & continu. 115. b. Quantité continue. XIII. 653. b. Fraction continue. XV. 96. a. Fievre continue. VI. 729. a, b. VII. 307. b. Basse continue. II. 119. a. VII. 59. a.

CONTINUATEURS, (Littér.) pourquoi les continuations d'ouvrages par une seconde main, sont ordinairement inférieures aux ouvrages commencés. IV. 115. b.

CONTINUATION, suite. Différence entre ces mots. IV. 115. b.

Continuation de mouvement. IV. 115. b.

Continuation de mouvement. Sa cause. XIII. 437. b.

CONTINUATION, (Lettres de) IV. 115. b.

CONTINUUEL. Définition. Différence entre les mots *continu* & *continuuel*. IV. 115. b.

CONTINUER l'audience à un tel jour, (Jurispr.) il y a une grande différence entre cette expression, & remettre l'audience à un tel jour. IV. 116. a.

CONTINUITÉ, (Physiq.) deux sortes de continuités; l'une mathématique & l'autre physique. Les scholastiques distinguent encore une continuité homogène, & une continuité hétérogène. La continuité des corps est un état purement relatif à la vue & au toucher. Comme nous pouvons déterminer la distance à laquelle un espace quelconque devient invisible, nous pouvons trouver à quelle distance, des corps éloignés paroîtront contigus. IV. 116. a.

Continuité. En quoi elle diffère de la consistance. IV. 47. a. Solution de continuité. XV. 328. a. Celle qui est faite par opération chirurgicale. V. 717. b.

CONTINUITÉ, (Loi de) principe que nous devons à M. Leibnitz. En quoi consiste cette loi de la nature. Comment elle découle de l'axiome de la raison suffisante. IV. 116. a. Cette loi s'observe dans la géométrie avec une extrême exactitude. Les points de rebroussement qui se trouvent dans plusieurs courbes, & qui semblent violer cette loi, ne la violent cependant point. La même chose arrive dans la nature. Exemples tirés de la réflexion & de la réfraction d'un rayon de lumière, qui ne forment point d'angles proprement dits. Comment les partisans de ce principe s'en servent, pour trouver les loix du mouvement. Presque toutes les loix du mouvement proposées par Descartes, sont fausses, selon les leibnitziens, parce qu'elles violent le principe de continuité. *Ibid.* b. On prétend prouver encore par ce principe qu'il n'y a point de corps parfaitement dur. *Ibid.* 117. a.

CONTINUITÉ, (Belles-Lettres.) dans le poème dramatique, dans le discours oratoire, dans le poème épique. Comment cette loi est violée dans le paradis perdu. En retranchant tout ce qui rompt la continuité, le poème acquiert une force continue, qui le fait couler d'un pas égal & soutenu. IV. 117. a.

CONTOBABBITES, hérétiques du 6^e siècle. Leurs chefs. Origine de leur nom. IV. 117. a.

CONTORNIATES, (Médaille. Art numismat.) sortes de médailles. IV. 117. a. Etym. de ce mot. Raisons qui montrent que ces médailles n'ont jamais servi de monnaie. Du tems où ces médailles ont été faites. Divers sentimens à ce sujet. Comment il paroît qu'elles sont postérieures aux hommes illustres qu'elles représentent. *Ibid.* b. En quoi elles sont intéressantes. *Ibid.* 118. a.

Contorniates, voyez ce qui en est dit. X. 247. b.

CONTORSION. Les danseurs de corde s'accoutument; dès leur jeunesse, aux contorsions de leurs membres. Cause de la contorsion du cou, appelée *torticolis*. Remèdes à ce mal. IV. 118. a. Voyez TORTICOLIS.

CONTOUR, (Peint.) préceptes sur la perfection des contours en peinture. IV. 118. a.

CONTRACTATION, (Comm.) tribunal établi en Espagne. Officiers de ce conseil. Lieux où il se tient. IV. 118. b.

CONTRACTION, (Gramm.) déclinaisons grecques des noms contractés. Contraction dans les verbes grecs. Deux sortes de contractions; l'une simple appelée *synchrese*, l'autre mêlée & qu'on appelle *crase*. Exemples de contraction en français. IV. 118. b.

CONTRACTION, en physique. Causes de contraction & de dilatation. Force de contraction, ou contractive. IV. 118. b.

Contraction. Dilatation & contraction perpétuelle que cause l'air dans les corps où il s'insinue. I. 233. a. Contraction des muscles. III. 594. b.

CONTRACTUEL, Fideli-commis contractuel. VI. 684. a. Institution contractuelle. VIII. 801. b. Substitution contractuelle. XV. 592. b. Succession contractuelle. 598. b.

CONTRADICTEUR, (*Jurispr.*) acte fait sans contradicteur. Légitime contradicteur. On ne peut diriger des actions contre une succession vacante, sans qu'il y ait un contradicteur. Lorsque le tuteur a des intérêts à discuter avec son mineur, il ne peut faire un inventaire sans un contradicteur, &c. IV. 119. a.

CONTRADICTION, (*Métaphys.*) nous ne pouvons forcer notre esprit à admettre qu'une chose est & n'est pas en même tems. Cet axiome est le fondement de toute certitude. Le principe de contradiction a été de tout tems en usage dans la philosophie. Il suffit pour toutes les vérités nécessaires; mais quand il s'agit de vérités contingentes, il faut recourir au principe de la raison suffisante. IV. 119. a.

CONTRADICTION formelle, en jurisprudence. VII. 182. b. Contradictions dans un auteur. I. 502. a.

CONTRAIGNABLE, (*Jurispr.*) différentes voies par lesquelles l'obligé peut être contraignable. IV. 119. b.

CONTRAINdre, obliger, forcer. Différence entre ces mots. IV. 119. b.

CONTRAINTE, (*Musiq.*) IV. 119. b.

CONTRAINTE, (*Jurispr.*) différentes sortes de contraintes dont on peut user contre l'obligé. Il n'est pas toujours permis d'en user indifféremment, ni de les cumuler toutes. *Contrainte*, titre qui autorise à user de contrainte. IV. 119. b. Contraintes, mandemens décernés par des officiers publics, auxquels ce pouvoir est attribué par le roi. Les officiers qui n'ont point de juridiction, ne peuvent faire exécuter leurs contraintes, si elles ne sont visées d'un juge. *Ibid.* 120. a.

Contrainte par corps. L'obligation par corps défendue chez les Egyptiens, autorisée chez les Grecs, restreinte par Solon. Comment elle avoit lieu chez les Romains. De la contrainte par corps en France. Ce qui s'y pratiquoit anciennement à cet égard. IV. 120. a. Changemens établis par rapport à l'ancien usage. Les femmes & filles ne peuvent être contraintes par corps. Exceptions. Usage du parlement de Toulouse à cet égard. *Ibid.* b. Les septuagénaires ne peuvent être emprisonnés pour dettes purement civiles. Exceptions. Ce qu'il faut faire pour obtenir la contrainte par corps. Cas d'appel de la sentence par le débiteur. Les contraintes par corps n'empêchent pas les saisies, exécutions & ventes. Il n'est pas permis d'arrêter pour dettes les dimanches & jours de fêtes, ni de prendre le débiteur dans sa maison. Exceptions. Tous dépositaires de justice sont contraignables par corps à la représentation des effets dont ils sont chargés. Exception. Autres personnes contre lesquelles la contrainte ne peut avoir lieu. *Ibid.* 121. a.

Contrainte par corps, exercée contre le débiteur. IV. 653. a. Décharge de cette contrainte. 665. a. Contrainte par corps pour cause de dépens. 858. b. Les femmes ne sont pas contraignables pour dettes. VI. 476. a.

Contrainte solidaire. En quels cas les receveurs des tailles peuvent décerner contrainte solidaire pour le paiement. IV. 121. b.

CONTRAINTE, (*Gramm. Morale*) différence entre contrainte & nécessité. XI. 68. b. Si les actions faites par contrainte peuvent être imputées. VIII. 638. b. 639. a.

CONTRAIRE, opposé; différence entre ces mots. IV. 121. b.

CONTRAIRE, (*Jurispr.*) Action contraire, opposée à l'action directe. Cas où elle avoit lieu. Etre contraire en faits. Faits contraires. Etre appointé en faits contraires. IV. 121. b.

CONTRAIRE, (*Rhétor.*) Le P. de Colonia pose trois sortes de contraires; les adversatifs, les privatifs, les contradictoires. Le P. Jouvenci en ajoute deux autres, les relatifs, les répugnans. IV. 121. b.

CONTRARIANS, (*Hist. mod.*) dans quel sens ce mot a été employé en Angleterre. IV. 121. b.

CONTRARIÉTÉ, (*Jurispr.*) Appointement de contrariété. Contrariété d'arrêts. La connoissance des contrariétés d'arrêts a été attribuée au grand conseil. Forme en laquelle on y procède. IV. 122. a.

CONTRA-SCRIBA, (*Hist. anc.*) IV. 122. b.

CONTRASTE, (*Peinture*) Comment les groupes d'objets qui entrent dans la composition d'un tableau, & chaque figure du groupe doivent contraster. Il n'y a point de règle fixe pour le contraste. IV. 122. a.

Contrastes. Ils ne doivent point être brusques, ni trop fortement prononcés. *Suppl.* II. 746. a.

CONTRASTE, (*Musiq.*) opposition de caractères. Le contraste bien ménagé produit des effets admirables. *Suppl.* II. 570. a.

CONTRASTE, (*Belles-lettres. Art orat.*) extrait d'un ouvrage intitulé, *Recherches sur le style*, par M. de Beccaria. Le contraste des idées est une des sources les plus abondantes de la beauté du style. L'idée de contraste nous rappelle que les deux objets que l'on considère, s'excluent mutuellement; que l'existence de l'un détruit l'existence de l'autre. Les contrastes ne doivent être formés qu'entre les idées accessoires, & non pas avec l'idée principale. Contrastes vicieux,

Pourquoi les contrastes plaisent à l'imagination. *Suppl.* II. 570. a. Il faut que les contrastes soient entre les idées qui appartiennent au même organe de nos sens. Il faut de plus qu'ils soient nécessaires, & qu'ils paroissent tels. Espèce particulière de contraste qui est l'effet de la surprise que nous éprouvons par l'action ou la perception imprévue de quelque objet. Des contrastes qui excitent le rire. *Ibid.* b.

CONTRASTE, (*Belles-lettres.*) Du contraste des caractères. *Suppl.* II. 232. a. Des contrastes dans les descriptions poétiques. 704. a, b. Contrastes qui naissent de la combinaison des passions avec certains caractères. *Suppl.* III. 949. a. Des plaisirs que causent les contrastes. VII. 764. a, b. 766. b. 767. a. Sur les contrastes, voyez **PEINTURE DOUBLE**. XII. 279. b.

CONTRAT, (*Jurispr.*) ceux qui ne peuvent contracter. La plupart des contrats tirent leur origine du droit des gens. Contrats du droit civil. Comment les contrats se passaient chez les Juifs dans les premiers siècles. Contrat de vente dont il est parlé, *Jérémie xxxij.* 10. Observations de Vatable, sur ce passage. Manière de passer les contrats chez les Athéniens, & chez les Romains. IV. 122. b. On divisoit les contrats chez les derniers, en contrats du droit des gens, & en contrats du droit civil. Les uns & les autres se divisoient en contrats proprement dits, & en pactes simples. Autres distinctions admises parmi eux en fait de contrats, mais qui ne sont pas admises aujourd'hui. On distingue seulement les contrats ou obligations, par les différentes manières dont ils se forment; savoir, *re, verbis, literis & solo consensu*. Pourquoi il est plus avantageux de rédiger le contrat par écrit, que de le faire verbalement. *Ibid.* 123. a. Des contrats devant notaire. Comment les contrats chez les Romains, écrits d'abord en notes par les notaires, recevoient ensuite le caractère d'authenticité. En France, les minutes des notaires sont les véritables contrats. Avant l'Ordonnance d'Orléans on étoit obligé d'écrire les contrats jusqu'à trois fois. Présentement les notaires ne sont plus obligés de tenir de registre des contrats; ils les reçoivent seulement en minute ou brevet. La première expédition qui est en forme exécutoire, s'appelle *grosse*. *Ibid.* b. Quelles sont les copies les plus authentiques. Contrats passés en jugement. Effets du contrat sur les parties contractantes. Des hypothèques engagées par le contrat. Un contrat peut renfermer diverses conventions, les unes valables, les autres nulles. De l'interprétation des conventions & des vices qui peuvent s'y trouver; *Ibid.* 124. a. voyez là-dessus, **CONVENTION**.

Contrat. Des actes & contrats chez les anciens Juifs: personnes publiques devant lesquelles les Athéniens passaient quelquefois leurs contrats. Contrats d'emprunts que faisoient les Romains, auprès des officiers appelés *argentarii*. XI. 233. a. Méthode des Romains par rapport aux actes qu'ils passaient devant notaires. 234. b. Comment on procédoit en France par rapport aux contrats. 235. a, b. Fautes dont chacun est garant dans tous les contrats. VII. 481. a. Contrats gratuits: contrats onéreux. XVII. 765. b. Principes du droit naturel sur ces derniers. Comment le droit romain & le droit françois ont pourvu à la sûreté des contrats. 766. a, b. Contrat précaire. XIII. 267. b. Des trois contrats. XVII. 537. a, b. Ampliation de contrats. I. 379. a. Des sceaux aux contrats. VII. 508. b. XIV. 750. a. Sur les contrats, voyez **ACTE, ACCORD, CONVENTION, CLAUSE, ENGAGEMENT, FIDÉLITÉ, OBLIGATION, PACTE, PROMESSE, STIPULATION**.

Contrat aléatoire. Traité à consulter. IV. 124. a.

Contrat de bonne foi, chez les Romains, distingués de ceux qu'on appelloit *stricti juris*. Aujourd'hui tous les contrats & les actions qui en résultent, sont de bonne foi. IV. 124. a. Il n'est pas plus permis dans les contrats de mariage que dans les autres, de se tromper mutuellement. *Ibid.* b.

Contrats de bonne foi, & contrats de droit étroit, voyez sur ce sujet. V. 125. a. VII. 24. a.

Contrat civil, celui qui est autorisé par les loix civiles. Le contrat civil est opposé à l'obligation naturelle. Le mariage est un contrat civil, &c. Comment il se forme. Quand le contrat est nul par le défaut de consentement légitime, le sacrement n'y est point appliqué. Il y a néanmoins des mariages nuls, quant aux effets civils, qui sont valables quant au sacrement. IV. 124. b.

Contrat de mariage. C'est la loi du domicile du mari au tems du mariage, qui règle les droits que les conjoints n'ont pas prévus au tems du contrat. V. 31. b. Clauses les plus ordinaires dans ces contrats, par rapport à la communauté de biens entre conjoints. III. 719. b. Contre-lettres par rapport aux contrats de mariage. IV. 136. a, b. Comment les contrats de mariage devinrent pour les nobles une disposition féodale, & une disposition civile. VI. 692. b. De ce qui fait l'obligation des contrats de mariage. X. 108. b. De la promesse de donner ou d'instituer, faite par ces contrats. XIII. 445. b. Donation par contrat de mariage. V. 49. b. Tacite contrat de mariage. IV. 127. b. Contre-lettres par rapport à ces contrats. 136. a. En quel cas le dol ne peut annuler le contrat de mariage. V. 18. a.

Contrats du droit civil; ces contrats étoient distingués chez les Romains, de ceux du droit des gens. IV. 124. b.

Contrats du droit des gens. IV. 124. b.

Contrats de droit étroit. IV. 124. b. Voyez ci-dessus CONTRATS de bonne foi.

Contrat en forme exécutoire. IV. 125. a.

Contrat gracieux. IV. 125. a.

Contrat grossoyé. IV. 125. a.

Contrat illicite. IV. 125. a.

Contrats innommés, chez les Romains. Force qu'avoient ces contrats. Quoique le nombre des contrats innommés ne puisse être limité, cependant les juriconsultes les ont rangés en quatre classes. Ces conventions ne formoient de contrat que lorsqu'une des parties avoit commencé à les exécuter. Action qui en résultoit en sa faveur. IV. 125. a. La distinction de contrats nommés & innommés n'est point admise parmi nous. *Ibid.* b. Voyez CONTRATS nommés.

Contrat en jugement. Comment il se forme. Pour que les parties soient liées par ce contrat, il faut que le juge octroie l'acte de la déclaration qui y a donné lieu. IV. 125. b.

Contrat libellaire, chez les Romains. Espèce de bail à cens d'un héritage. En quoi il différoit du bail à location perpétuelle. Pourquoi les Romains usoyent de ce mot *libella*, & non du terme de *cens*. La commise ou reversion n'avoit point lieu dans ce contrat. IV. 125. b.

Contrat matrimoniale. IV. 125. b.

Contrats nommés. Ceux à chacun desquels le droit civil avoit attaché un nom propre. Origine de ces contrats. Origine de ceux qu'on appelle *innommés*. IV. 126. a.

Contrat perpétuel. IV. 126. a.

Contrat de Poissy entre Charles IX & le clergé de France. Engagement que prit le clergé par ce contrat. IV. 126. a. De là est venu l'usage des assemblées que le clergé tient de tems en tems par rapport aux subventions. Ouvrages où il est parlé de ce contrat. *Ibid.* b.

Contrat de Poissy, voyez à l'article DÉCIME. IV. 676. b.

Contrat pignoratif. Le droit civil & le droit canon ont admis ces sortes de contrats. Coutumes où ils sont reçus. En quoi ils diffèrent de la vente à faculté de réméré & de l'antichrèse. Quoique ces contrats semblent contenir une vente de l'héritage, elle est purement fictive. Ils sont regardés comme favorables au débiteur. IV. 126. b. Circonstances qui servent à connoître si le contrat est pignoratif. Principales règles que l'on suit en cette matière. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 127. a.

Contrats, (Quasi-) quels sont ceux qu'on met dans cette classe. Autorités à consulter. IV. 127. a. Voyez *Suppl.* I. 179. b.

Contrat social, voyez SOCIAL & AUTORITÉ politique.

Contrat superficiaire. IV. 127. b.

Contrats synallagmatiques. Ceux qui obligent de part & d'autre. IV. 127. b.

Contrat tacite. Il a sur-tout lieu entre futurs conjoints, lorsqu'ils se marient sans faire de contrat par écrit. Sur les contrats en général, auteurs à consulter. IV. 127. b.

CONTRAVENTION, *désobéissance*. Différences entre ces mots. IV. 127. b.

Contravention, *contrebande, fraude*. Différences dans la signification de ces mots. VII. 291. a.

CONTRAVENTION, (*Jurispr.*) peines des contrevenans. IV. 127. b.

CONTRAYERVA, (*Botan.*) plante américaine. Plusieurs plantes connues sous ce nom. On trouve dans les transactions philosophiques la description & figure de la racine qu'on nomme ainsi dans les boutiques. François Drack l'apporta le premier en Europe. Description de la plante & de toutes ses parties. IV. 128. a.

CONTRAYERVA, (*Mat. médic.*) elle est un bon sudorifique. Sa vertu alexipharmaque contestée. IV. 128. a. Elle est recommandée contre les maladies malignes accompagnées de dysenterie. Teinture de *contrayerva*. Son infusion dans de l'eau, plus sûre & plus efficace que la teinture. Préparations dans lesquelles on fait entrer cette racine. Manière de faire la *Pierre de contrayerva*. Ses propriétés. *Ibid.* b.

CONTRE, *parer au*, (*Escrim.*) c'est parer en dégageant, &c. Parer au contre du contre. IV. 129. a.

Contre, particule considérée comme prépositive. XII. 101. a.

CONTRE-APPROCHES, (*Art. milit.*) lignes ou tranchées des assiégés, pour reconnoître celles des assiégeans. Description de la ligne de contre-approche. Usage qu'on en fait. Cette ligne ne se pratique guère. Ce que M. Goulon proposa au lieu de cette ligne. IV. 129. a. Il n'y a aucun exemple des lignes de contre-approche depuis le siège de Belgrade par Mahomet II, si ce n'est au siège de Bergopzoom en 1622. *Ibid.* b.

CONTREBANDE, (*Comm. Polic.*) on distingue la contrebande proprement dite, de la *fraude*. Pourquoi l'on prohibe dans un état l'entrée de plusieurs denrées étrangères, & la sortie de quelques denrées nationales. Le mot de *contre-*

bande s'applique aux contraventions de cette espèce. Pourquoi l'on impose des droits sur les marchandises. Le mot de *fraude* s'applique aux contraventions par rapport à cet objet. La contrebande n'est réputée telle que par la volonté du législateur. Prohibitions utiles sur l'entrée des denrées étrangères. IV. 129. b. Prohiber une manufacture étrangère, uniquement parce qu'on est dans le dessein de l'imiter, n'est pas toujours un trait de prudence. Il faut donc peser la perte & le gain qui peuvent résulter d'une prohibition, avant de l'ordonner. Espèces de prohibitions mitigées. Il est des cas où la sûreté des nations exige que quelques-unes renoncant au droit de prohibition. Expédient employé pour déraciner la contrebande. De la tolérance à cet égard. La contrebande qui se pratique par ceux qui en font métier, n'est pas la plus dangereuse. Celle que font les commis des douanes. *Ibid.* 130. a.

De la contrebande de *sortie*. Les denrées qui en font l'objet, sont peu nombreuses. L'exportation des armes & des munitions est sujette à des restrictions dans presque tous les états, excepté en Hollande. Prohibition de la sortie du brai & du goudron, dans les états de Suede & de Danemarck. De l'exportation de l'or & de l'argent.

De la *fraude*. En quoi elle consiste. Crime qu'elle renferme. Le législateur n'y doit point donner lieu en faisant des loix que le peuple ne peut aimer, ni par conséquent respecter. Danger d'établir de telles loix. *Ibid.* b. Du monopole que l'état se réserve sur des denrées de pur agrément. Inconvénients attachés aux droits qui se perçoivent de province à province. La fraude sur les droits qui se perçoivent dans le lieu même de la consommation, est beaucoup moins commune. Ce qu'il y a de sage dans l'établissement de ces droits. Les droits qui se perçoivent dans les ports & sur les frontières sur les denrées importées ou exportées, présentent des facilités à la fraude; mais il convient d'en bien distinguer les effets dans la société, & par la même raison le châtement. *Ibid.* 131. a. Suites fâcheuses qu'entraîne la fraude sur les importations étrangères. Des casuistes ont osé avancer que la fraude étoit licite. *Ibid.* b.

Contrebande. Différence entre ce qu'on appelle *contrebande*, *contravention* & *fraude*. VII. 291. a. Diverfes observations sur la contrebande. *Ibid.* b. Ce qu'on entend par traiter à la pique dans le commerce de contrebande que les Anglois & les Hollandois font avec les Espagnols d'Amérique. XII. 648. b. De la condamnation aux galères pour cause de contrebande. VII. 445. a. Contrebande des interlopes. VIII. 831. a. Contrebande des sels, voyez FAUX-SAUNAGE.

CONTRE-BANDE, (*Blason*) barre qui coupe l'écu dans un sens contraire. IV. 131. b.

CONTRE-BANDÉ, (*Blason*) IV. 131. b.

CONTRE-CART, (*Blason*) observation de la Colombe sur les contrécarts usités en France, en Angleterre & en Allemagne. Selon Vickley, ils conviennent mieux à une carte généalogique qu'à des armoiries. IV. 132. a.

CONTRE-CHARME, (*Divinat.*) charme par lequel on détruit l'effet d'un autre. L'opinion de tels charmes est plus dans les principes de la théologie païenne, que dans ceux du christianisme. IV. 132. b.

CONTRE-COUP, (*Chir.*) action qu'un choc produit à la partie opposée à celle qui reçoit immédiatement le coup, ou bien dans une partie où les fibres ne sont point capables de se prêter au changement de figure qu'exige l'action du choc. Expérience de physique qui démontre cet effet de la percussion sur la partie opposée. Conséquences qu'on en tire. *Suppl.* II. 571. a. Comment arrivent les lésions de la table interne. Des maladies qui arrivent aux parties dures par l'effet de la percussion & du contre-coup. *Ibid.* b. Signes qui font connoître ces maladies. Quelles sont les maladies par contre-coup qui peuvent arriver aux parties molles ou parties contenues. Applications du trépan dans ces cas. Comment on peut connoître la partie du cerveau affectée. *Ibid.* 572. a. Signes & symptômes auxquels on reconnoît la lésion de différentes parties constitutives du corps humain, offensées par le contre-coup. *Ibid.* b. Cas où les effets de la percussion sont si violens & si prompts, qu'il n'est pas possible d'y porter aucun secours. Différentes suites fâcheuses de contre-coups. Des opérations à faire pour atteindre le principe du mal. *Ibid.* 573. a. Abscès dans le cerveau causé par le contre-coup. Incision à faire en ce cas. Nombreuses applications du trépan, faites dans le cas d'un épanchement dans le cerveau. *Ibid.* b. Des contr'ouvertures à faire lorsqu'il y a épanchement, abcès, dépôt, tumeurs, dans quelque capacité ou partie du corps humain. Cas malheureux de percussion, où l'art humain ne peut rien entreprendre. D'où dépend la grandeur des accidens qui se manifestent dans ces maladies. Détails sur la cure. *Ibid.* 574. a.

Contre-coup. Les chirurgiens l'ont confondu avec la commotion. *Suppl.* II. 528. b. Accidens qui en font l'effet. 530. a.

CONTREDANSE, (*Musiq.*) caractère des airs de contredanses. *Suppl.* II. 575. a.

Contredanse. Diverses observations sur cette sorte de danse. IV. 133. a.

Contredanse. On peut varier à l'infini les contredanses. Figures dont elles sont composées. Observation de chorégraphie, relativement à cette espèce de danse. Des allemandes. *Suppl.* II. 575. a.

CONTRE-CARTÉLÉ, (*Blason*) voyez vol. II. des planches de blason, pl. 1.

CONTREDITS, (*Jurispr.*) écritures ou procédures de ce nom. Leur usage est fort ancien. On ne fournit de contredits que dans les affaires appointées. Deux sortes de contredits, ceux de production & ceux de production nouvelle. Ce sont les avocats qui font les contredits. Autres sens du terme de contredits. IV. 133. a.

CONTRÉE. Différence entre contrée, province, région, district & pays. XV. 759. a, b. Contrée distinguée par ses propres bornes des contrées du voisinage. VII. 523. b.

CONTREFACTION d'écritures, voyez CRIME de faux. VI. 440. b. 441. a. & V. 369. b. 370. a.

CONTREFAIRE, (*terme de Librairie*) peines & déshonneur attachés à ce commerce illicite. D'étranger à étranger, l'usage semble l'avoir autorisé. IV. 133. b.

Contrefaire, imiter, copier. Différence entre ces mots. IV. 133. b.

CONTRE-FISSURE, (*Chirurg.*) fonte du crâne, au côté opposé à celui où a été porté le coup qui la cause. Quelques-uns soutiennent qu'elle ne peut arriver. Raisons qu'ils en donnent. IV. 133. b. Cependant il y a de si fortes preuves pour le sentiment opposé, qu'on ne doute presque plus de la réalité des contre-fissures. Symptômes qui les accompagnent. Comment on juge de l'existence de la contre-fissure. Parties du crâne où elles ont lieu. *Ibid.* 134. a.

CONTRE-FORTS, (*Archit.*) comment on doit les faire quand on bâtit sur la pente d'une montagne. IV. 134. a.

CONTRE-FORTS, (*Fortificat.*) description & dimensions de cette sorte d'ouvrages, selon M. de Vauban. IV. 134. a. Le contre-fort s'appelle quelquefois *éperon*. Contre-forts employés dans un ouvrage qu'on bâtit sur la pente d'une montagne. Différence entre ceux qu'on emploie dans l'architecture civile & ceux de l'architecture militaire. *Ibid.* b.

CONTRE-GARDE, la, (*Fortificat.*) elle est aussi appelée *consève*. IV. 134. b. Préceptes sur la manière de construire une contre-garde devant un bastion. On donnoit autrefois des flancs aux contre-gardes, & on leur donnoit le nom de demi-lunes. Utilité des contre-gardes. Autre sorte de contre-gardes, selon M. de Vauban. *Ibid.* 135. a.

Contre-garde de demi-lune. XVI. 126. b.

CONTRE-GARDE, (*Monnaie*) création des gardes & des contre-gardes. Fonctions de ces derniers. XVII. 766. b.

CONTRE-HARMONIQUE, (*Géom.*) nombres en proportion contre-harmonique. Règle pour trouver un moyen proportionnel contre-harmonique entre deux quantités données. IV. 135. a.

CONTRE-HERMINÉ, (*Blason*) voyez vol. II. des planches de blason, pl. 1.

CONTRE-LETTRE, (*Jurispr.*) acte secret par lequel on fait quelque pacton, &c. contraire à un acte précédent. La déclaration passée au profit d'un tiers, diffère de la contre-lettre. D'où s'est formé le mot *contre-lettre*. IV. 135. b. Pourquoi elles devoient être prosrites. Exception. Comment on les passe. En quel cas elles peuvent être le plus préjudiciables. Contre-lettres par rapport aux contrats de mariage. Comment il faut les passer. Ce que portent à cet égard les arrêtés de M. le premier président de Lamoignon. *Ibid.* 136. a. Les conditions & formalités qu'on exige pour ces sortes de contre-lettres, ne sont nécessaires que quand il s'agit d'un acte qui donne atteinte au contrat de mariage. Cas où les contre-lettres sont prohibées. *Ibid.* b.

CONTRE-MAÎTRE, (*Marine*) ce que dit sur cet officier l'ordonnance de 1689. IV. 136. b.

Contre-maitre. Second contre-maitre nommé *bossman*. II. 339. a.

CONTRE-MAÎTRE, dans les raffineries de sucre. IV. 136. a.

CONTRE-MAND, (*Jurispr.*) en quoi il diffère de l'exoine ou essoine. IV. 136. b. Ce que dit Beaumanoir sur ce sujet. Comment celui qui étoit obligé d'user de contre-mans ou d'exoines les propoioit. *Ibid.* 137. a.

CONTRE-MARCHE, (*Art milit.*) dans quel cas on y a recours. Contre-marche par files. Contre-marche par rangs. La contre-marche n'est plus d'un grand usage. Contre-marche en perdant le terrain, en gagnant le terrain, sans changer de terrain. Auteurs à consulter. IV. 137. a.

CONTRE-MARCHE, (*Tactiq. des Grecs.*) les contre-marches se faisoient chez les Grecs par files ou par rangs. Ils divisoient les unes & les autres en trois espèces; la macédonienne, la lacédémonienne & la danse, qu'ils nommoient encore la persique ou la crétoise. *Suppl.* II. 575. a. Description de ces différentes contre-marches. *Ibid.* b. Voyez fig. 16 — 19 de la tactique des Grecs, pl. de l'art milit. *Suppl.*

Contre-marche. Son utilité. VI. 183. a. Différentes manières d'exécuter cette évolution. *Ibid.* b. &c. Voyez les planches de l'Art militaire, 1 vol.

CONTRE-MARCHÉ, (*Rubann.*) lorsqu'un ouvrage est d'un dessin dont la fin ressemble au commencement, il est non-seulement contre-marché, mais encore fourché. IV. 137. a. Comment s'exécute la contre-marche. *Ibid.* b.

CONTRE-MARQUE d'une médaille: marque ajoutée à une médaille long-tems après qu'elle a été frappée. Pourquoi les curieux regardent les contre-marques comme des beautés. Caractères ou lettres que portent ces médailles. Les antiquaires ne s'accordent pas sur leur signification. Comment on distingue les contre-marques des monogrammes. Les contre-marques n'ont jamais été en usage du tems de la république. En quels tems & sur quelles médailles elles ont été en usage. Elles n'ont jamais été un caractère d'augmentation aux monnoies. Quel étoit l'usage des médailles contre-marquées. IV. 137. b. Ce que sont les contre-marques dans les monnoies ou médailles d'argent. *Ibid.* 138. a.

Contre-marques. Des contre-marques sur les médailles. X. 233. a. b. 668. a. Médailles contre-marquées. 248. a. b. 249. a.

Contre-marque, sens de ce mot dans le commerce, dans le manege, & dans l'orfèvrerie. IV. 138. a.

CONTRE-MARQUER, (*Manege*) quelle est la manière la plus ordinaire dont les maquignons contre-marquent les chevaux, dont ils veulent cacher la vieillesse. Comment on reconnoit cet artifice. *Suppl.* II. 576. a.

CONTRE-MUR, (*Archit.*) contre-mur de huit pouces d'épaisseur lorsqu'on bâtit à Paris une écurie contre un mur mitoyen. IV. 198. a.

CONTR'OUVERTURE, (*Chirurg.*) Dans quels cas ces incisions sont nécessaires. IV. 138. a. Comment on peut souvent s'en dispenser. On tire beaucoup de fruit de l'usage des contr'ouvertures. Contr'ouvertures dans les cas où les matières épanchées sous le crâne viennent de trop loin chercher une issue faite par le trépan. *Ibid.* b.

Contr'ouverture dans l'opération de l'empyème. V. 599. b. Trocar pour les contr'ouvertures. XVI. 682. a.

CONTRE-PASSATION d'ordre. (*Commerce.*) IV. 139. a.

CONTRE-PETTERIE, espèce de rebuis. *Suppl.* III. 681. b.

CONTRE-POIDS. Des contre-poids du métier des rubaniers: manière de leur conserver l'équilibre: leur usage. Contre-poids en plomb chez les mêmes ouvriers: leur usage. IV. 139. a.

Contre-poids de l'épinglier. IV. 139. a.

Contre-poids des métiers des étoffes de soie. IV. 139. b.

Contre-poids des balanciers. IV. 139. b.

Contre-poids des danseurs de corde. IV. 139. b.

Contre-poids des machines d'opéra. IV. 139. b.

Contre-poids, en terme de manege. IV. 139. b.

CONTRE-POINT, (*Musiq.*) différence entre le contre-point & la composition. Ce mot s'applique spécialement aux parties ajoutées sur un sujet donné, pris ordinairement du plain-chant. Distinction de divers contre-points. IV. 139. b. Etymologie du mot. *Ibid.* 140. a.

CONTRE-POINT, (*Musiq.*) Division du contre-point en contre-point général & en contre-point double: en contre-point simple & en contre-point figuré. *Histoire du contre-point*. Anciennement on chantoit le plain-chant à l'unisson & à l'octave. *Suppl.* II. 576. a. Peu-à-peu l'on s'aperçut que, sans blesser l'oreille, on pouvoit mêler des tierces & des quintes aux octaves. Alors on ajouta plusieurs parties au plain-chant: mais faisant uniquement usage de tierces, de quintes & d'octaves: en sorte que les premiers faux-bourbons n'étoient composés que d'accords parfaits. Aucune musique ne peut produire un effet aussi grand & aussi harmonieux que celle-ci dans un temple. Premier auteur qui rédigea les règles du contre-point à quatre parties. Suite des progrès du contre-point ajouté au plain-chant. *Ibid.* b.

Des règles propres aux différentes espèces de contre-points. Règles générales du contre-point de tout genre. *Suppl.* II. 577. a. Énumération & explication des différens contre-points qui sont tombés en désuétude. *Ibid.* 578. a. Du contre-point double. Origine des différens contre-points doubles. Contre-point double avec renversement: contre-point double avec transposition. *Ibid.* b. Règles générales du contre-point double. *Ibid.* 579. a. Du contre-point double à l'octave. *Ibid.* b. Du contre-point double, avec renversement à l'octave, & avec des parties de remplissage. *Ibid.* 580. a. Du contre-point triple & quadruple, avec renversement à l'octave. Du contre-point double à la tierce & à la dixième. Du contre-point double, avec la transposition à la tierce entre deux parties qui s'écartent. *Ibid.* b. Du contre-point double, avec transposition à la tierce entre deux parties qui s'écartent, & qui sont accompagnées d'autres parties de remplissage. Du contre-point double, avec transposition à la tierce entre plusieurs parties qui s'écartent. Du contre-point double, avec transposition à la tierce entre deux parties qui se rapprochent. *Ibid.* 581. a. Du contre-point double, avec transposition à la tierce

entre deux parties qui se rapprochent & qui sont accompagnées de parties de remplissage. Du contre-point double, avec transposition à la tierce entre plusieurs parties qui s'écartent. *Ibid. b.* Du contre-point double, avec renversement à la dixième entre deux parties. *Ibid. 582. a.* Du contre-point double, avec le renversement à la dixième entre deux parties, accompagnées d'autres parties. Du contre-point, avec renversement à la dixième entre plusieurs parties réchantes. *Ibid. b.* Du contre-point double à la quinte & à la douzième. Du contre-point double, avec transposition à la quinte entre deux parties qui s'écartent. *Ibid. 583. a.* Du contre-point double, avec transposition à la quinte entre deux parties qui se rapprochent. Du contre-point double, avec renversement à la douzième entre deux parties, accompagnées d'autres parties de remplissage. *Ibid. 584. a.* Énumération & explication de quelques autres espèces de contre-points. *Ibid. b.*

Contre-point. L'invention du contre-point recula les bornes de l'ancien système. XV. 781. *a.* Règles sur l'octave dans le contre-point. *Suppl. IV. 86. b. 87. a.* Espèce de contre-point improvisé appelé discant. *Suppl. II. 723. b.*

CONTRE-POISON, voyez *antidote*. Secours à employer contre les différentes espèces de poisons. XII. 885. *b.* Contre-poison de l'arsenic. *Suppl. I. 583. b.* De différentes sortes de venimeux d'Amboine. *Suppl. II. 81. b.*

CONTRE-PORTER, (*Comm.*) défenses de contre-porter. IX. 140. *a.*

CONTRE-PORTEUR, défenses faites aux contre-porteurs. IV. 140. *a.*

CONTRE-POTENCE, (*Horlog.*) bouchon de contre-potence. II. 253. *a.*

CONTREPREUVE, (*Imprim.*) comment elle se fait. IV. 140. *a.*

CONTRE-REMONTRANT, (*Théol.*) ou Gomariste. Dispute entre les Arminiens & les Gomaristes. Origine des noms de remontrants & contre-remontrants. Voyez *Remontrant*, *Gomariste*, *Arminien*. IV. 140. *b.*

CONTRE-SCÉL, (*Jurisp.*) premier roi qui s'en est servi : pourquoi l'usage en a été établi. IV. 141. *a.*

CONTRE-SEMPLEUR, (*Manuf. en soie.*) comment se fait cette opération. IV. 141. *a.*

CONTRE-SENS, d'où naît ce vice dans le discours. Ce défaut est particulier aux traductions. Contre-sens qui consiste à s'écarter du génie & du caractère de son auteur. Contre-sens en musique vocale, dans la prosodie, IV. 141. *a.* dans la déclamation, dans la ponctuation. Il n'est pas extraordinaire que les Italiens tombent quelquefois dans des contre-sens, parce qu'ils ontrent l'expression en voulant trop la rendre. Contre-sens dans la musique française. *Ibid. b.*

Contre-sens: différence entre le contre-sens & l'amphibologie. XV. 23. *b.*

CONTRE-SIGNER, (*Jurisp.*) tout ce que le roi signe est contre-signé. Les princes, les archevêques & évêques font aussi contre-signer leurs expéditions. IV. 141. *b.*

CONTRE-SOMMATION, (*Jurisp.*) ce terme usité en matière de garantie. IV. 141. *b.*

CONTRE-ESPALIER, (*Jardin.*) en quel endroit on les place. D'où vient le nom de contre-espalier. Diverses observations sur la culture, la forme, la hauteur de ces arbres. Les contre-espaliers préférés aux arbres en buisson. IV. 142. *a.* Contre-espaliers, poiriers, voyez ce dernier mot. Distance des contre-espaliers pruniers. *Suppl. IV. 549. a, b.*

CONTRE-TAILLES & triples-tailles. (*Gravure en bois*) Difficulté de les faire. Manière de les exécuter; voyez *GRAVURE en bois*. IV. 142. *a.*

CONTRE-TEMS, (*Danse*) trois manières différentes de sauter. IV. 142. *a.* Comment elles s'exécutent. *Ibid. b.*

Contre-tems de gavotte, ou en avant. Manière de les exécuter. IV. 142. *b.*

Contre-tems de côté. Comment s'exécute ce mouvement. IV. 142. *b.*

Contre-tems de chaconne, ou *Contre-tems ouverts*. Instruction sur ce mouvement. IV. 142. *b.*

Contre-tems balonné, ou à deux mouvements. Comment il se fait en avant, en arrière, & de côté. IV. 143. *a.*

CONTRE-TEMS. (*Terme de Manege.*) IV. 143. *a.*

CONTRE-VAIR, (*Blason*) fourrure appelée vair & contre-vair. *Suppl. II. 585. a.*

CONTRE-VAIRÉ, (*Blason.*) écu contre-vairé. *Suppl. II.*

CONTRE-VALLATION, (*Ligne de*) en quoi elle diffère de la circonvallation. IV. 143. *a.* Leçon sur la manière de la construire. La contrevallation étoit plus en usage chez les anciens que parmi nous. Ancienneté de cet usage. *Ibid. b.* - Voyez **LIGNES**, (*Art militaire*) & les planches XIV. & XV. de l'art militaire dans le 1. vol. des planches.

CONTR'HARMONIQUE, (*Musiq.*) proportion contr'harmonique. *Suppl. IV. 538. b.* Echelles contr'harmoniques. Voyez **ECHELLE**.

CONTRIBUTION, (*Jurisp.*) contribution aux dettes d'un défunt. Suivant le droit Romain, les dettes se paient *in viriles*. Qui sont ceux qui y contribuent dans les pays coutumiers. Sur quoi se prend la légitime due aux enfans. IV. 144. *a.*

Contribution au sol la livre, ou au marc la livre. IV. 144. *a.*

Contributions. Division des tributs en trois classes; les taxes sur les terres & impôts, les taxes sur les marchandises qu'on appelle droits, & les taxes personnelles ou *contributions*. XVII. 868. *a.*

CONTRIBUTIONS, (*Art milit.*) impositions que les habitans des frontieres paient à l'ennemi, &c. Mesures que le prince doit prendre avec son général pour l'épargne de ses fonds; ces mesures sont les contributions. Des contributions qui se tirent *en substance*. IV. 144. *a.* Justice à observer dans cette levée. Toutes ces espèces de levées doivent avoir des prétextes qui en adoucissent la charge au peuple. Des levées de blés, d'avoines, de fourrages, de viandes. Usages pour lesquels on peut exiger des voitures, des bois, des pionniers. Deux manières dont se tire sur le pays l'ustensile pour les troupes. Deux manières d'établir la contribution *en argent*. *Ibid. b.*

Contributions. Taxe de contribution. XV. 947. *b.* Celles qu'on exige d'un pays ennemi qu'on ne peut espérer de garder. XIII. 688. *a.*

Contributions levées en pays ennemi. XV. 947. *b.*

CONTRITION, (*Théolog.*) définition. Opinion de Luther qui détruit la nécessité de la contrition. Cette opinion réfutée. Conditions ou propriétés de la contrition: elle doit être libre, surnaturelle, IV. 145. *a.* vive & véhémence. La contrition est nécessaire pour le péché, & incontinent après le péché. Deux sortes de contritions, l'une parfaite & l'autre imparfaite, nommée *attrition* (voyez ce mot). Ce que dit le concile de Trente sur l'une & l'autre. En quel tems le mot attrition a commencé d'être employé. Disputes entre les théologiens sur les limites qui séparent l'attrition de la contrition. Les uns prétendent que l'attrition ne diffère de la contrition que par la vivacité de la douleur: *Ibid. b.* les autres par le motif qui s'unit à la douleur. Ce motif est-il l'amour de Dieu; la douleur devient contrition. Les premiers pensent bien que l'attrition est mêlée de quelque amour de Dieu; mais les uns & les autres ne pensent pas de la même manière sur l'amour. Passage du concile de Trente d'où leur division tire sa source, & qui a produit parmi ceux qui tiennent pour l'amour dans le sacrement de pénitence deux sentimens opposés sur le motif qui constitue la contrition parfaite & la contrition imparfaite. Distinction de deux amours. *Ibid. 146. a.* Passage de S. Thomas, où l'on en trouve des traces. Avantage qu'en ont voulu tirer M. Tournely & M. Languet, professeur de Sorbonne. Examen du sentiment qui donne l'exclusion à l'amour dans l'attrition même, qu'on prétend suffisante dans le sacrement de pénitence. Principaux partisans de cette opinion, qui n'est point fort ancienne. Argument des attritionnaires contre la nécessité de l'amour de Dieu. Réponse à cet argument. *Ibid. b.* Dans quelle circonstance le précepte d'aimer Dieu oblige le chrétien, selon les principes des attritionnaires. *Ibid. 147. a.* Ce seroit une injustice d'attribuer les sentimens dont on vient de parler à la société entière dont ceux qui les soutenoient étoient membres. Comment les Janfénistes pechent d'un autre côté dans leur doctrine sur l'amour de Dieu. *Ibid. b.* Ce que doit penser naturellement sur cette matière un homme qui n'est ni entraîné par l'intérêt d'un corps, ni fasciné par l'esprit de parti. Quel est le sentiment le plus sûr & le plus suivi sur la contrition & sur l'attrition. *Ibid. 148. a.* Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

CONTROLE, (*Jurisp.*) à qui l'on communique les registres du contrôle. Différence entre ces registres & ceux des infirmes. Diverses sortes de contrôles qui ont rapport à l'administration de la justice. IV. 148. *b.*

Contrôle. Edit du contrôle. V. 391. *b.* Du contrôle des actes XI. 235. *b.* - 237. *b.* Brevet de contrôle. II. 414. *b.* Droit de contrôle pour chaque article de dépens. IV. 858. *a.*

Contrôle des amendes. IV. 148. *b.*

Contrôle des arrêts au parlement. IV. 148. *b.*

Contrôle des aides. IV. 148. *b.*

Contrôle des bans de mariage; établi en 1697. IV. 148. *b.* Etablissement des contrôleurs des bans de mariage. Leur suppression en 1702. IV. 149. *a.*

Contrôle des baptêmes. IV. 149. *a.*

Contrôle des bénéfices ou actes ecclésiastiques: pourquoi il fut établi en 1637. L'édit de son établissement enregistré au grand conseil & non point au parlement. Modifications apportées à cet édit en 1646. IV. 149. *a.*

Contrôle des chancelleries. IV. 149. *a.*

Contrôle des dépens. Création des contrôleurs des tiers-réferendaires. Motif de cet établissement. Ces offices réunis au domaine du roi en 1667. IV. 149. *a.* Suppression des offices de contrôleurs-réferendaires en 1694; & création des contrôleurs des déclarations de dépens, qui ensuite ont été réunis

aux communautés des procureurs de chaque tribunal. *Ibid.* b.
 Contrôle du domaine, ou des domaines & bois. Création des offices de contrôleurs, lesquels ont été ensuite unis à ceux de contrôleurs généraux des finances de chaque généralité, excepté quelques-uns. IV. 149. b.

Contrôle des élections. IV. 149. b.

Contrôle des exploits. Edits & ordonnances qui reglent cet objet. Quels sont les exploits sujets au contrôle. IV. 149. b. Actes de notaires sujets au contrôle. Temps où le contrôle doit être fait. Il est dû autant de droits de contrôle qu'il y a de personnes dénommées dans l'exploit. La formalité du contrôle des exploits n'a pas été établie dans tout le royaume en même temps. Recueil à consulter. *Ibid.* 150. a.

Contrôle des finances. IV. 150. b.

Contrôle des gabelles. IV. 150. b.

Contrôle général. IV. 150. a.

Contrôle des gens de main-morte. IV. 150. b.

Contrôle des greffes ou greffiers. Diverses créations d'offices & changemens faits sur cet objet. IV. 150. b.

Contrôle des greniers à sel. IV. 150. b.

Contrôle des notaires, ou des actes devant notaires. Révocation de l'édit qui avoit établi le contrôle, excepté dans la province de Normandie: ce que la loi règle à cet égard. Rétablissement de ce contrôle dans les autres provinces en 1639. Temps où il doit être fait. Mention faite du contrôle sur la minute. IV. 150. b. En quoi le contrôle est différent de l'infimation laïque qui fut établie en 1703. Les actes reçus par les notaires au châtelet de Paris, exemptés en 1722 de la formalité du contrôle. *Ibid.* 151. a.

Contrôle des octrois. IV. 151. a.

Contrôle des ouvrages d'or & d'argent. IV. 151. a.

Contrôle des actes sous signature privée. De quelle manière il fut introduit en 1699. Disposition de l'édit de 1705 sur ce sujet. IV. 151. a.

Contrôle des tailles, établi en 1522. Divers changemens arrivés dans les offices de contrôleurs des tailles. IV. 151. a.

Contrôle des titres. IV. 151. a.

Contrôle des traités. IV. 151. b.

Contrôle de la vaisselle d'or & d'argent. IV. 151. b.

CONTROLEUR. (*Jurisp.*) IV. 151. b.

Contrôleur des affirmations. IV. 151. b.

Contrôleur ambulante. IV. 151. b.

Contrôleur des baillifs & sénéchaux. IV. 151. b.

Contrôleur de la boîte aux lombards. IV. 151. b.

Contrôleur des bons d'état du conseil. IV. 151. b.

Contrôleurs des eaux & forêts; ils furent créés en 1635..... Suppression de ces offices. IV. 151. b.

Contrôleur général des finances. Il n'étoit anciennement que le second officier des finances. Droits de sa place. Entre les mains de qui il prête serment. Où se fait son installation. Ses fonctions hors du conseil. IV. 152. a. Questeurs auxquels l'administration des finances étoit confiée chez les romains, avant le regne d'Auguste; ils furent divisés en trois classes, *questores urbani, provinciales, militares*. Différentes fonctions dont ils étoient chargés. *Ibid.* b. Contrôleurs des finances qu'ils avoient auprès d'eux. Préfets du trésor établis du temps de Néron, qui, depuis Constantin, prirent le titre de comtes. Il y en avoit trois pour les finances. En France, les rois de la première & seconde race eurent auprès d'eux un maire du palais pour sur-intendant des finances. Trésorier du trésor établi au commencement de la troisième race. Cet officier, appelé dans un temps, trésorier du roi au temple. Augmentation des trésoriers. Contrôleur appelé clerc du trésor, dont la fonction approchoit de celle de contrôleur général des finances. *Ibid.* 153. a. Suppression de la charge de grand trésorier, en 1409; & l'on créa celle de grand général souverain gouverneur de toutes les finances. Diverses personnes qui remplirent cette commission. On établit ensuite deux intendans des finances; & au-dessus, un sur-intendant qui fut plusieurs fois supprimé & rétabli. Les gouverneurs, intendans, sur-intendans des finances, ont toujours eu des contrôleurs. Contrôleurs de l'épargne sous François I. Deux contrôleurs de l'épargne créés par Henri II. & l'un ayant été supprimé, il ne fut créé qu'un seul office de contrôleur général des finances, qui fut ensuite appelé conseiller-contrôleur général. *Ibid.* b. Quatre contrôleurs généraux en 1574. Conseil des finances & huit offices d'intendans créés par Henri IV, & supprimés en 1596. La charge de sur-intendant rétablie avec un seul contrôleur général. Diverses variations dans cette commission. En 1643, l'office de contrôleur général fut rétabli en titre. Les intendans des finances réduits, après la paix des Pyrénées, au nombre de deux, qui exerçoient par commission. Etat de ces charges à la mort du cardinal Mazarin. *Ibid.* 154. a. Suppression de la charge de sur-intendant en 1661; & le contrôleur général devint chef de toutes les finances. M. Colbert devenu contrôleur général en 1663. Importance de cette place. Etat de cette charge sous M. Colbert. Epoque du ministère de chacun des successeurs de ce ministre, *Ibid.* b. jusqu'à M. Moreau de Seychelles, qui

étoit contrôleur général lorsque cet article a été écrit. Qualités nécessaires à celui qui a la direction générale des finances, & au contrôleur général. *Ibid.* 155. a. Auteurs à consulter. Gardes des registres du contrôle général des finances. Ils sont au nombre de deux en titre d'offices. En quoi consiste leur charge. Détails de leurs fonctions. *Ibid.* b. Leurs privilèges. *Ibid.* 156. a. Contrôleurs généraux des domaines, bois & finances. Voyez Contrôleurs du domaine.

Contrôleurs généraux des finances. IV. 156. a.

Contrôleur des rentes sur la ville. IV. 156. a. Premier établissement de ces officiers. Somme à laquelle montoient les rentes dues par le roi & le clergé en 1576. Création de deux contrôleurs, pour le paiement de ces rentes, en 1575, par un édit, qui, ayant souffert des oppositions, fut retiré. Autre édit portant création de deux contrôleurs, l'un pour les rentes sur les revenus du roi, l'autre pour celles sur le clergé. Cet édit fut enregistré en 1576. Augmentation du nombre de ces contrôleurs. Divers retranchemens de ces offices. *Ibid.* b. Ces officiers ont le titre de conseillers du roi, de contrôleurs généraux des rentes; il y en a eu d'appelés triennaux, mitriennaux, quatriennaux, &c. Leurs privilèges & exemptions. L'hérédité de leurs offices leur a été accordée. Leurs fonctions. Ces contrôleurs réunis en corps de compagnie. Mémoires à consulter. *Ibid.* 157. a.

Contrôleur de la marine. Ses fonctions, selon l'ordonnance de 1689. IV. 157. b.

Contrôleur des boîtes à la monnaie. IV. 157. b.

Contrôleur du receveur au change. IV. 157. b.

Contrôleur contre-garde à la monnaie. IV. 157. b.

Contrôleur-général des restes de la chambre des comptes. III. 790. a. XV. 326. a. Contrôleurs pour la grande chancellerie, & pour celles de quelques parlemens. VII. 851. b. Contrôleur des tiers-référendaires. IV. 149. a, b. Contrôleur des arrêts en la cour des aides. *Ibid.* 366. a. Contrôleur des déclarations de dépens. *Ibid.* 149. b.

CONTROVERSE, (*Théol.*) Utilité des disputes de controverse. IV. 158. a.

CONTR'OUVERTURE, (*Chirurg.*) IV. 138. a, b. *Suppl.* II. 574. a.

CONTUMACE, (*Jurisp.*) *Se laisser contumacer*. Du contumax chez les romains, & de la manière dont on procédoit à son égard. Ce qu'on appelle en France *frais de contumace* en matière civile. Contumace en matière criminelle. De la manière de procéder à cet égard. IV. 158. a. Comment s'exécutent les sentences. *Ibid.* b. Comment on procède à l'égard de l'accusé, lorsqu'il se représente volontairement ou forcément. Autres dispositions de la loi par rapport aux contumaces. *Ibid.* 159. a. Autorités à consulter. *Ibid.* b.

Contumace, condamnation par contumace. III. 835. a, b. Des confiscations en suite de sentence par contumace. 855. a. Un accusé condamné par contumace ne peut ester en droit, s'il a laissé passer cinq ans. V. 1002. b. Mort civile du condamné par contumace. X. 728. a. 729. a. Dépens de contumace. IV. 859. a. Frais de contumace. VII. 274. b.

CONTUMAX. Comment on procédoit à l'égard du contumax, selon les établissemens de S. Louis. IV. 159. b.

CONTUSION, (*Chir.*) Définition. IV. 159. b. Contusions internes & externes. Leur traitement. *Ibid.* 160. a.

Contusion, défensifs employés pour les plaies contuses, IV. 741. b. pour ranimer les chairs contuses. 742. a. Les échymoses sont souvent l'effet des contusions. V. 267. a. Contusions, cause de gangrene. VII. 470. a. Dangereux effet de la commotion qui accompagne souvent la contusion. *Ibid.* De l'usage des répercussifs dans les contusions. XIV. 130. b. Spécifique contre la stagnation des humeurs & du sang qui procède d'une contusion des parties extérieures. XV. 445. b. Des contusions faites sur un cadavre. *Suppl.* IV. 66. b.

CONVAINCRE, (*persuader*). (*Synon.*) Nuances qui distinguent ces mots. *Suppl.* II. 585. a.

CONVAINCRE, (*Art. orat.*) On ne peut convaincre sans être convaincu soi-même. V. 521. b.

CONVAINCU, (*Jurisp.*) La coutume de déclarer l'accusé atteint & convaincu est bizarre, la conviction étant plutôt dans le juge que dans l'accusé, qui souvent nie, & qui, dans certains cas, s'est trouvé innocent. IV. 160. a.

CONVALESCENCE, quel est cet état. IV. 160. a. Remèdes convenables pour procurer dans cette position le parfait retour de la santé. Passage de cet état à celui de santé. *Ibid.* b.

Convalescence. Voyez recouvrement de forces. XIII. 864. a. Différences entre convalescence & rétablissement. XIV. 197. b. Signes de la convalescence. *Ibid.* 565. a, b. Manière de traiter les convalescens par rapport à leur appétit. VI. 376. b.

CONVENABLE, adj. Différence entre ce qui est de convenance & ce qui est convenable. IV. 160. b.

CONVENABLE, (*Beaux-arts.*) Dans tout ouvrage de goût, il doit exister un rapport de convenance entre les parties essentielles & accidentelles, qui ajoute à la perfection de l'ensemble; & par-tout où il manque, ce défaut produit un sentiment désagréable. *Suppl.* II. 585. a. Exemples de

de ce défaut dans la peinture, l'architecture & la poésie. Il ne suffit pas, pour être décent, d'éviter l'indécence; il faut de plus savoir ajouter à l'essentiel, des accessoires si convenables, que l'effet de l'ensemble en acquière une nouvelle énergie. C'est ce qui arrivera, si l'artiste est assez heureux pour imaginer des accessoires qui produisent une impression inattendue, mais analogue à celle que le sujet principal doit exciter. — Des indécences que quelques critiques modernes ont cru voir dans quelques poètes anciens. — Le génie seul ne suffit pas; il faut un jugement exquis pour saisir toujours le convenable, & ne s'en point écarter. C'est en quoi Homère excelle, & ce qui lui a valu ce bel éloge d'Horace: *qui nil molitur ineptè*. *Suppl.* II. 585. b.

CONVENANCE. Exemples qui aident à déterminer la notion de convenance. En quoi elle consiste. IV. 160. b.

CONVENANCES, (*Bell. lett. Poésie*.) Il y a dans les objets de la poésie & de l'éloquence des beautés locales qui tiennent aux opinions, aux mœurs, aux usages, &c. & des beautés universelles qui sont indépendantes de toute institution. — C'est de l'étude des anciens & de la connoissance du goût du siècle où l'on vit, que résultera la connoissance de ces deux sortes de beautés, le goût solide & la sûreté des procédés de l'art. — En quoi consistent les convenances que l'orateur doit observer. — L'attention que doit avoir le poète, c'est de se mettre, autant qu'il est possible, par la distribution de son sujet, au-dessus de la mode & de l'opinion, en faisant dépendre l'objet qu'il veut produire, des beautés universelles & jamais des beautés locales. *Suppl.* II. 586. a. Le poème dramatique pour faire son illusion a besoin de plus de ménagement que l'épopée. Il faut que par le prestige de l'imitation, l'intervalle des lieux & des tems disparaisse, & que les spectateurs ne fassent plus qu'un même peuple avec les acteurs. — Art que le poète doit observer pour réussir en cela. — L'intérêt puisé dans les affections les plus naturelles de l'homme est intarissable & ne sauroit s'affaiblir dans aucun tems. — À l'égard des mœurs étrangères, qui seroient absolument indécentes ou révoltantes pour nous, comme le poète ne pourroit par aucun art les rapprocher des nôtres, il doit renoncer à les peindre. *Ibid.* b. — Mais il y a peu de traits intéressans dans l'histoire qu'on ne puisse présenter sur la scène en les adoucissant. *Ibid.* 587. b.

Convenances. Différence entre ce qu'on appelle convenance & bienséance dans l'imitation poétique. *Suppl.* I. 888. b. Partie de la musique des Grecs, qui donnoit des règles sur l'art d'observer les convenances. *Suppl.* III. 953. b. De la convenance dans le récit dramatique. *Suppl.* IV. 17. a, b.

CONVENANCE, (*Archit.*) elle doit être regardée comme le premier principe de l'art de bâtir. Différentes observations qui découlent de la raison de convenance. IV. 161. a.

CONVENANCE, (*Jurisp.*) ancien terme qui signifie convention. Sens de cette maxime, *convenances vainquent la loi*. IV. 161. a.

Convenance de succéder. La coutume d'Auvergne admet ces sortes de conventions. La survenance d'enfans à l'un des associés détruit le pacte de succéder. IV. 161. a.

CONVENANT, (*Hist. mod.*) confédération faite en Ecosse en 1638, pour introduire une nouvelle liturgie. Trois chefs contenus dans ce convenant. IV. 161. a. Le roi Charles I. le condamna & en proposa un qui fut refusé. Le convenant signé en Angleterre en 1643. *Voyez* COVENANT.

CONVENIR, observation sur la conjugaison de ce verbe. XI. 121. a.

CONVENTION, *consentement, accord.* Différence entre ces mots. IV. 161. b.

CONVENTION, (*Jurisp.*) deux sortes de conventions chez les Romains, les pactes & les contrats proprement dits. Ce qu'étoient les stipulations. Ces distinctions rejetées aujourd'hui. Ce qu'on entend actuellement par pacte, IV. 161. b. contrat, obligation, promesse. Ce que nous entendons par convention. Diverses maximes de jurisprudence sur les conventions. On en distingue quatre especes. Ce qui rend une convention valable. On distinguoit chez les Romains les conventions de bonne foi, & celles de droit étroit. Conventions fondées sur le droit des gens, & autres sur le droit civil. Plusieurs conventions ont un nom propre, & sont *contrats nommés*. *Ibid.* 162. a. La plupart s'accomplissent par le consentement des parties, sans tradition de la chose. Quatre manières de former des conventions. Anciennement la bonne foi tenoit lieu d'écrit dans les conventions. Cependant l'écriture donne plus de sûreté. Comment se font les conventions par écrit. Conventions en jugement. Toute convention chez les Romains étoit valable sans écrit, mais chez nous cela souffre quelques exceptions. De la preuve qu'exigent les conventions. *Ibid.* b. De la manière d'interpréter ce qu'il y a d'obscur dans les conventions. Effets des conventions valables. Des clauses & conditions qu'on y peut insérer. Causes de la nullité des conventions. Comment s'opère la résolution d'une convention parfaite. *Ibid.* 163. a.

Convention exprimée autrefois par le terme de convenance.

Tome I.

IV. 161. a. Des conventions par contrat. IV. 124. a. Comment se faisoient les conventions chez plusieurs peuples anciens. XI. 232. b. La tradition regardée comme l'accomplissement de la convention. XVI. 509. b. Convention faite pour prévenir ou terminer un procès. 544. b. Sur les conventions, *voyez* Pacte, Accord, Clause, Obligation, Stipulation, Traité.

Convention compromissaire. IV. 163. a.

Convention du droit des gens. IV. 163. b.

Convention expresse. IV. 163. b.

Convention illicite. IV. 163. b.

Convention innommée. IV. 163. b.

Convention inutile. IV. 163. b.

Convention légitime. IV. 163. b.

Convention licite. IV. 163. b.

Convention de mariage. IV. 163. b.

Convention matrimoniale. Différence entre conventions de mariage & matrimoniales. On joint communément le terme de reprises avec celui de conventions matrimoniales: ce qu'on entend par l'un & par l'autre. IV. 163. b.

Convention naturelle. IV. 163. b.

Convention nue. IV. 164. a.

Convention ordinaire. IV. 164. a.

Convention privée. IV. 164. a.

Convention publique. IV. 164. a.

Convention prohibée. IV. 164. a.

Conventions royales de Nîmes; juridiction royale établie dans cette ville par Philippe Auguste en 1272. Privilèges qu'il accorda à cette juridiction, & que confirma Philippe de Valois. Juge des conventions: son siège est à Nîmes, érendue de son pouvoir. IV. 164. a.

Convention de succéder. IV. 164. a.

Convention tacite. IV. 164. b.

Convention verbale. IV. 164. b.

Convention usuraire. IV. 164. b.

CONVENTION, (*Hist. mod.*) assemblée du parlement d'Angleterre en 1689, après la retraite de Jacques II. Dispute sur la légitimité de cette assemblée. IV. 164. b.

CONVENTIONNEL, gage conventionnel. VII. 416. a. Garantie conventionnelle. 480. b. Hypothèque conventionnelle. VIII. 416. a, b. Substitution conventionnelle. XV. 592. b.

CONVENTUALITÉ, (*Jurisp.*) toute maison occupée par des moines ne forme pas un couvent. Conditions requises pour qu'elle en ait le titre. La conventualité ne peut être prescrite par aucun laps de tems. IV. 164. b.

CONVENTUELS, (*Hist. mod.*) Congrégation de l'ordre de S. François. Echecs qu'ils ont soufferts en Espagne, en Portugal, en France. Comment Léon X les disposa. IV. 164. b.

Conventuel, prieuré. XIII. 363. a. 364. a. Et *semi-conventuel*. *Ibid.*

CONVERGENCE des rayons du soleil, produite par diverses expériences. *Voyez* CONVEXE & FOYER.

CONVERGENT, en algèbre. IV. 165. a.

Convergent, droites convergentes en géométrie. Rayons convergens, en dioptrique. Quels sont les verres qui produisent la convergence & la divergence. Convergence des rayons augmentée en passant dans un milieu plus rare, & diminuée en passant dans un plus dense. Comment des rayons parallèles deviennent convergens. Comment des rayons divergens deviennent aussi convergens. Ce qui arrive si la surface qui sépare les deux milieux est plane. IV. 165. a.

Convergent, hyperbole convergente. IV. 165. a.

Convergent, foyer des rayons convergens. VII. 262. b. Série convergente. XV. 93. b.

Convergent, en anatomie. IV. 165. a.

CONVERS, (*Jurisp.*) freres convers dans les couvens. A qui ce nom s'appliquoit autrefois. Pourquoi ces mêmes ont été appelés laïcs. Les freres convers ne peuvent jouir de plusieurs privilèges. IV. 165. b.

Convers, freres. VII. 300. a. Sœurs converses. IX. 175. b.

CONVERSATION, *entretien.* Différence entre ces mots. Loix de la conversation. IV. 165. b. L'affectation doit en être bannie. *Ibid.* 166. a.

Conversation, affectation dans la conversation. I. 157. a.

L'imagination fait le charme des conversations. VIII. 562. a.

Comment on peut dans la conversation faire sans hésiter, une suite de raisonnemens fort étendus. XIII. 778. a.

CONVERSE, (*Géomètr.*) proposition converse. La converse s'appelle aussi inverse. Plusieurs propositions dont l'inverse n'est pas vraie. IV. 166. a.

Converse, proposition. VIII. 749. b. &c.

CONVERSION, (*Arith.*) ce que signifie l'expression, *proportion par conversion de raison*. IV. 166. a.

CONVERSION des équations. (*Alg.*) IV. 166. b.

CONVERSION des degrés, (*Astron.*) méthode pour convertir les degrés de l'équateur en tems, & le tems en degrés.

Conversion des degrés en heures solaires moyennes, & des

heures moyennes en degrés. Table à cet usage dans la connoissance des tems. *Suppl.* II. 587. a.

CONVERSION, (*Méchan.*) centre de conversion. II. 826. b.

CONVERSION, (*Théol.*) quelques-uns regardent la conversion d'un pécheur comme un miracle aussi grand que celui par lequel Dieu ressusciteroit un mort. Comment on peut pécher par excès dans cette matiere. IV. 166. b.

CONVERSION, (*Jurisp.*) conversion d'ajournement personnel en décret de prise-de-corps. Conversion d'appel en opposition. Conversion de bail conventionnel en judiciaire. Conversion de décret. Conversion d'information en enquête. Conversion d'un procès civil en procès criminel. IV. 166. b.

CONVERSION, (*Rhétor.*) divers sens de ce mot. IV. 167. a.

CONVERSION d'une proposition. (*Logiq.*) XIII. 479. b.

CONVERSION, (*Maneg.*) différence entre la caracole & la conversion. II. 644. b.

CONVERSION, (*Art. milit.*) évolution appelée quart de conversion. L'effet des à droite & à gauche n'est point le même que celui des quarts de conversion. Comment se fait la conversion vers la droite ou vers la gauche. IV. 167. a. Ce qu'on appelle demi-conversion, trois quarts de conversion. Plus la troupe aura de front, plus il faudra de tems pour exécuter ces mouvemens. Moyen de mesurer le chemin que chaque homme doit faire dans un quart de conversion. *Ibid.* b.

Conversion, figure du mouvement de conversion. VI. 180. b. Quart de conversion. XIII. 671. b. IV. 813. b. Ce qu'il faut observer pour qu'il s'exécute aisément. VI. 180. b. De la conversion avec pivot au centre. 181. a, b. Conversions à plusieurs pivots. 182. a. Conversion dans la cavalerie. 198. b. &c.

CONVEXE, (*Géom.*) effets du miroir convexe, & du miroir concave. Verres convexes, plans-convexes, convexo-concaves, effets des lentilles sur les rayons de lumière: leur propriété de grossir les objets. IV. 168. a.

Convexes, verres, leur propriété. III. 802. b. Anneaux colorés de deux verres convexes appliqués l'un sur l'autre. IV. 330. a. Miroirs convexes. X. 566. b. Verre plan-convexe. XII. 697. a. — Voyez VERRE. XVII. 97. a, b. & LENTILLE.

CONVICTION, (*Métaph.*) différence entre la conviction & la persuasion. IV. 168. b. Voy. PERSUASION & CONVAINCIRE.

Conviction, en style judiciaire. Procès-verbal ordonné de tout ce qui peut servir pour la décharge ou la conviction de l'accusé. Quelle doit être la conviction. IV. 168. b.

CONVIVE. (*Littér.*) Dans les repas des Romains, il y avoit des convives, des ombres & des parasites. Quelle étoit la robe des convives. On avoit coutume d'ôter leurs fouliers, & de leur laver ou parfumer les piés. Les convives apportoient des serviettes de chez eux. Distribution des coupes devant chacun d'eux. IV. 168. b. Usage de couronner de fleurs dans les grandes fêtes les convives & les esclaves. On envoyoit des portions du repas à celui qui n'avoit pu y venir. Santé que buvoient les convives pendant le repas. Libations & vœux par lesquels finissoit la fête. Préfens que les convives recevoient de leur hôte. Profusion de Cléopâtre à cet égard lorsqu'elle donna un festin à Marc-Antoine en Cilicie. Ce que devient la vaisselle d'argent que le doge de Venise jette dans la mer lorsqu'il fait la cérémonie de l'épouser. IV. 169. a.

Convive. Observations sur les ombres que Mécénas avoit amenées chez Nasidienus. *Suppl.* II. 587. b.

Convive. Des convives chez les Romains, voyez Repas des Romains. Usage de faire présent de coupes de prix aux convives. II. 832. b. Ils apportoient leur serviette avec eux. XI. 20. a. Nom que l'on donnoit à ceux qu'un convié amenoit de son chef à un festin d'invitation. 466. a.

CONVOCATION, (*Hist. mod.*) assemblée du clergé en Angleterre. IV. 169. a. Comment elle se fait. Lieu où elle se tient. En quoi consistent la chambre haute & la chambre basse dans la province de Cantorbéry. Comment les articles sont proposés. Privilèges des membres. L'archevêque d'York tient en même tems l'assemblée du clergé de sa province. Correspondance entre les deux chambres. Anciennement le clergé avoit ses représentans dans la chambre basse du parlement. *Ibid.* b.

CONVOCATION, (*Jurisp. angl.*) prolocuteur de la convocation. XIII. 443. a.

Convocation des conciles, des synodes. Voyez ces articles.

CONVOI, (*Hist. anc. & mod.*) transport du corps, de la maison au lieu de sa sépulture. On gardoit le corps environ sept jours chez les Romains. Comment le héraut annonçoit le convoi. Détails sur cette cérémonie. Ce qui arrivoit à Sparte quand un roi mouroit. IV. 169. b. Manière de célébrer les funérailles chez les Athéniens. Cérémonies qui furent usitées en certains tems chez les Romains. Comment se font les funérailles parmi nous. *Ibid.* 170. a.

CONVOI, (*Art. milit.*) Soins que doit prendre le général par rapport aux convois d'armes, de munitions. &c. IV. 170. a. Diverses especes de convois. *Ibid.* b. Voyez ESCORTE.

CONVOI, (*Marine*) en quoi il consiste. Lettre de convoi. IV. 170. b. Voyez CONSERVE.

Convoi, diverses significations qu'on donne à ce terme en Hollande. IV. 170. b.

Convoi-loopers, especes de facteurs publics à Amsterdam. IV. 170. b.

CONVOI de Bordeaux. (*Jurisp. Hist. & Financ.*) Droit au profit du roi sur certaines marchandises. A quelle occasion il fut établi en faveur de quelques particuliers. Les rois se le sont attribué. IV. 170. b.

CONVOLVULUS, (*Botan.*) especes de convolvulus dites biritambaru. II. 259. a. Cara. 642. a. Baja. *Suppl.* I. 750. b. Ballel. 762. b. Bangada. 790. b. Beladamboé. 845. b. Bentirutali. 879. a, b. Convolvulus, voyez VOLUBILIS & GRAND LISERON.

CONVULSIF, maladies convulsives ou spasmodiques. IX. 935. a. XV. 438. a. Mouvemens convulsifs. *Ibid.* b. Maladies convulsives plus fréquentes dans l'enfance qu'en tout autre âge. V. 658. b. Angine convulsive. V. 979. a. Usage de la valériane dans certaines maladies convulsives. XVI. 816. b.

CONVULSION, (*Médecin.*) la convulsion distinguée des mouvemens convulsifs. Symptômes de ces maladies. Leurs causes. *Suppl.* II. 587. b. Leur pronostic. Observations faites dans le cerveau & la moëlle épinière des cadavres de ceux qui ont eu ces maladies. *Ibid.* 588. a. Des remèdes à faire pendant le paroxysme. Moyens à employer pour prévenir le retour des accès. *Ibid.* b.

Convulsion, la fièvre, les spasmes & les convulsions, trois especes de mouvemens que la nature emploie pour guérir. V. 409. b. Différence entre convulsion, spasme & épilepsie. 796. a. Entre convulsion & spasme. XV. 434. b. Singularités dans certaines convulsions. XV. 45. b. Signes avant-coureurs des convulsions, dans l'état des yeux. XVII. 669. b. Convulsions causées par la dislocation ou la blessure de l'os sésamoïde du gros orteil. I. 243. b. Espece de convulsion appelée *opisthotonos*. XI. 508. b. Convulsion du visage. XVII. 337. a. De l'uterus. 558. b.

CONVULSIONNAIRES, (*Hist. ecclési.*) secte de fanatiques, qui a commencé au tombeau de M. Paris. Les convulsions ont nui beaucoup à la cause de l'appel, & aux miracles par lesquels on vouloit l'appuyer. Division entre les Janfénistes sur cette matiere. Ce que disoit un archevêque de Lyon du neuvième siècle au sujet de quelques faux miracles du même genre. IV. 171. a.

Convulsionnaires, ceux qui parurent en 844 à Dijon. XIV. 767. a. Tourmens par lesquels les derniers convulsionnaires de France prétendoient être soulagés. 861. a, b.

COOBLIGÉ, (*Jurisp.*) Comment les coobligés sont appelés dans le droit romain. Ce que l'ancien droit établisoit à leur égard. Deux sortes de coobligés parmi nous, les uns solidaires, les autres sans solidité. IV. 171. b.

COOMB, (*Comm.*) mesure angloise. Evaluation de cette mesure. IV. 171. b.

COOPTATION, maniere dont quelques corps peuvent s'associer des membres en cas de vacance. Cooptations faites par l'université. Ce que signifie proprement ce mot. IV. 171. b.

COPAGE, pour capage, (*Jurisp.*) droit de chéfrage. Lettres du roi Jean qui en parlent. IV. 172. a.

COPAHU, (*Baume de*) huile balsamique qu'on tire d'un arbre du Brésil. D'où & comment les Portugais l'apportent. Deux especes de ce suc résineux dans les boutiques. Auteurs qui parlent de ce baume & de l'arbre qui le produit. Description qu'en donne Marcgrave. IV. 172. a. Lieux où il croit. Comment on en tire l'huile. Quantité que l'arbre en peut donner. Deux liqueurs de qualité différente tirées du même arbre. Tems de l'année où l'incision doit se faire. Usage du bois de cet arbre. Différence entre le baume de Copahu & celui du Pérou. Diverses manieres dont on le falsifie ou contrefait. Son analyse chymique. Sa dose ordinaire. Maladies dans lesquelles on l'emploie intérieurement. *Ibid.* b. Précautions avec lesquelles il faut le donner. Son usage externe. Sa principale vertu vulnérable. IV. 173. a. Usage qu'en font les Juifs. II. 164. b.

COPAIS, communication entre le lac de Thebes & celui de Copais. XVI. 242. b.

COPAL, (*Pharm.*) quelle est la gomme ou résine de ce nom. Usages qu'en font les Indiens, & les Européens. Ses propriétés. Caractere de la bonne. Autre espece qui vient des Antilles. IV. 173. a.

COPATTUM, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl.* II. 317. b.

COPEC, (*Comm.*) monnoie d'or & d'argent qui a cours en Moscovie. Valeur du copec d'or & du copec d'argent. IV. 173. a.

COPENHAGUE, deux mesures exposées à l'hôtel-de-ville de Copenhague. VI. 12. b.

COPERNIC, (*Syst. de*, *Astron.*) en quoi il consiste. Anciens qui l'avoient adopté & soutenu. Ce que remarque M.

de Fontenelle sur le jour où Copernic mourut. Comment Descartes & Newton ont cherché à affermir ce système. Il est défendu de le soutenir en Italie. IV. 173. *b.* Persecutions qu'essuya Galilée pour l'avoir soutenu. Impression que fit sur Descartes cette persécution. Combien il seroit à souhaiter que la liberté de penser sur des matieres de cette nature fût établie en Italie. Quelle est une des principales causes du décri du système de Copernic en Italie & en Espagne. Motifs pour lesquels on dit que le P. Scheiner Jésuite accusa Galilée. *Ibid.* 174. *a.* Avantages du système de Copernic. Prédiction de cet astronome vérifiée depuis l'invention des télescopes. Ce système tel qu'on le suit aujourd'hui, n'est pas tel qu'il a été inventé par son auteur. Comment Kepler l'a perfectionné. *Ibid.* *b.*

Copernic, sa patrie. XVI. 298. *a.* Observations sur cet astronome. I. 790. *a.* Système de Copernic. XV. 778. *b.* Voyez vol. V des planches, article *Astronomie*, pl. 4. Preuves de ce système. XVI. 167. *a.*, *b.* — 169. *a.* Ce système n'a été que le renouvellement de celui de Pythagore. XII. 703. *b.* Démonstration que Galilée en donna. *Suppl.* III. 174. *a.* Comment on explique par ce système les apparences du mouvement du soleil. XV. 313. *b.* Décision des commissaires nommés par le pape Paul V, pour l'examen de ce système. X. 590. *a.* Sphere de Copernic. XV. 454. *a.* Tables de Copernic. 798. *a.* *Suppl.* IV. 922. *a.*

Copernic, instrument astronomique. Description & usage. De tels instrumens sont plus amusans qu'utiles. IV. 174. *b.*

COPHTE, ou *Copte* (*Théol.*) chrétiens d'Égypte, appelés de ce nom. On est très-partagé sur l'étymologie de ce mot. Langue en laquelle ils font le service divin. Leur erreur sur la nature de Jesus-Christ. Leur patriarche. Distribution de tout le clergé. Ce clergé est très-méprisable & très-honoré. Leurs moines & religieuses. La recette des droits publics consacrée à ces chrétiens. Excepté ces receveurs, le reste est pauvre. Leur consolation dans la facilité du divorce. Leurs sacremens. IV. 175. *a.* Leurs onctions. Leurs jeûnes. La circoncision admise parmi eux. Titre & résidence du patriarche, &c. *Ibid.* *b.* Voyez *COPTE*.

Cophites, bibles cophites. II. 226. *a.* Liturgie des Cophites. IX. 598. *a.* Caractères Cophites, voyez vol. II. des planches article *CARACTERE*, planche 7.

COPHTIQUE, trois liturgies cophtiques. IV. 175. *b.*

COPIATE, (*Hist. eccl.*) celui qui faisoit les fosses pour enterrer les morts. Loi de Constantin en faveur des prêtres copiates. Etymologie de ce mot. Nom qu'ils avoient auparavant. Leur nombre. On les appelle aussi *collegiati*. IV. 175. *b.* Comment ils étoient entretenus. *Ibid.* 176. *a.* Voyez *LECTICAIRES*.

COPIATES, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 589. *a.*

COPIE, (*Jurispr.*) ce mot est quelquefois opposé à celui d'original, quelquefois à celui de minute, à celui de grosse, à celui d'expédition. Copies collationnées. Copie correcte & lisible. Copie entière. Copie par extrait. IV. 176. *a.* Copie figurée. Copie sur papier commun. Copie signifiée, tronquée, vidimée. *Ibid.* *b.*

Copie de pieces ou *vidimus*. XVII. 247. *a.*, *b.* Copie collationnée. III. 624. *a.* Copie des contrats. IX. 124. *a.*

COPIE de lettres, *livre de*. (*Comm.*) IV. 176. *b.*

COPIE, (*Peint.*) Facilité avec laquelle on peut souvent être trompé par des tableaux qui ne sont que copies. M. Chardin prétendoit que quelle que fût la copie d'un de ses tableaux, il ne s'y méprendroit jamais. Raisons qu'il en donnoit. IV. 176. *b.*

Copie. Usage du pantographe, pour tirer des copies de dessins. XI. 827. *a.* Crêpe dont les peintres se servent pour faire quelques copies. XVII. 426. *a.* Maniere de copier en calquant. II. 565. *a.*, *b.* Par le moyen des petits carreaux. IV. 436. *b.* Copie réduite. XIII. 881. *a.*, *b.*

COPIE, terme d'imprimeur. Compter sa copie. Copies de chapelle. IV. 177. *a.*

Copie, droit de, V. 146. *a.*, *b.* Visorium qui porte la copie. XVII. 357. *a.*, *b.*

COPIER, contrefaire, imiter, (*Synon.*) IV. 133. *b.*

COPIEUSEMENT, *abondamment*, *beaucoup*, *bien*. Différence entre ces mots. IV. 177. *a.*

COPISTES, nommés *calligraphes*. II. 561. *b.* Voyez *ÉCRIVAIN*, *SCRIBE*.

COPISTE, (*Musiq.*) pourquoi l'art de la gravure & de l'impression appliqué à la musique, a moins eu de succès qu'appliqué à l'écriture. *Suppl.* II. 589. *a.* Importance de la correction dans la copie de la musique. L'intelligence d'une musique difficile dépend beaucoup de la maniere dont elle est copiée. Exposition détaillée des devoirs & des soins d'un bon copiste, & des talens que sa profession exige. Qualité que doit avoir son encre & son papier. *Ibid.* *b.* Deux formats de papier réglé. De leur usage. Observations qu'on doit faire pour bien distribuer la partition. Division des mesures. *Ibid.* 590. *a.* Netteté des signes. Correction des fausses notes qui

peuvent se trouver dans l'original. *Ibid.* *b.* Methode pour rassembler dans les partitions les parties séparées. Maniere de tirer une partition en parties séparées. *Ibid.* 691. *a.* Comment les paroles doivent être écrites. C'est au copiste à faire en sorte que la musique exécutée rende exactement à l'oreille du compositeur, ce qui s'est peint dans sa tête en la composant. *Ibid.* *b.*

COPPERBERG, voyez *KOPERSBERG*.

COPROPRIÉTAIRE, (*Jurispr.*) les copropriétaires possèdent par indivis ou séparément. Leur nombre n'est point limité. Ils peuvent posséder ou en vertu d'un titre particulier, ou en vertu d'un titre commun. Cette distinction est très-importante. IV. 177. *b.*

COPE ou COPHTE, (*Hist. anc.*) langue ancienne des Égyptiens. Vocabulaire & grammaires de cette langue. Quels livres sont écrits en copte. Quelques-uns prétendent que cette langue n'a jamais été parlée. Le P. Kirker prétend au contraire que sa connoissance peut beaucoup servir à l'intelligence des hiéroglyphes, &c. IV. 177. *b.* — Voyez *COPHTE*.

COPE, langue, (*Antiq. Littér.*) voyez *COPHTE*. C'est un mélange de l'ancien égyptien & de mots grecs qui s'y sont glissés peu-à-peu. Utilité de la connoissance de cette langue. Il n'est pas vrai que l'ancienne langue égyptienne soit dérivée de l'Hébreu, *Suppl.* II. 591. *b.* ni que la langue arménienne soit le meilleur moyen d'en acquérir l'intelligence. Observation sur l'alphabet copte. Auteurs qui ont eu connoissance de cette langue. Remarques sur la grammaire & le dictionnaire copte de Kircher. Autres savans qui ont donné des ouvrages du même genre. *Ibid.* 592. *a.* Dictionnaire copte annoncé par l'auteur. Énumération des principaux ouvrages coptes qui ont été publiés par l'impression. Manuscrits en cette langue. Leur utilité. *Ibid.* *b.*

COPTES, peuples, (*Géogr.*) peuples qui habiterent anciennement l'Égypte, ou qui en sont issus. Peuples qui l'habitent aujourd'hui. Les vrais coptes très-rares maintenant. Persecutions qu'ils souffrirent sous les empereurs, & ensuite de la part des Turcs. Leur état présent. *Suppl.* II. 592. *b.* Ils sont dépositaires de tous les registres des terres labourables de l'Égypte. Leur obstination à suivre la croyance de leurs peres. Horreur qu'ils ont pour nous. Comment ils pratiquent la confession. Jeûnes qu'ils observent. Du baptême de leurs enfans. La circoncision observée parmi eux. Ils obtiennent facilement la permission de répudier leurs femmes. Usage qu'ils ont de prendre des femmes à loyer à tant le mois. Cérémonies du mariage, *Ibid.* 593. *a.* & des funérailles. *Ibid.* *b.*

COPULATION, voyez *ACCOUPEMENT*.

COPULATIF, (*Gram. & Logiq.*) conjonctions copulatives. III. 872. *b.* X. 759. *b.* Observations sur les phrases latines, où la conjonction copulative semble réunir l'indicatif & le subjonctif. XV. 564. *a.*, *b.* Syllogisme copulatif. 722. *b.*

COPULE, (*Logiq.*) quelquefois la copule & l'attribut sont renfermés dans un seul mot. C'est sur elle que tombe toujours l'affirmation ou la négation. Ce sont les verbes auxiliaires qui servent de copules grammaticales dans les jugemens. IV. 177. *b.*

Copule, qui sert à lier le sujet & l'attribut. XIII. 476. *b.*

COQ, (*Ornith.*) ce qui le distingue des autres oiseaux de son genre. Le coq & le rossignol sont les seuls oiseaux de jour qui chantent la nuit. Description du coq. La couleur de son plumage est fort variée. IV. 178. *a.* Coq & poule noire des montagnes de Moscovie. *Ibid.* *b.*

Coq de roche, vol. VI. des planch. regne animal, pl. 40.

COQ, (*Econ. domest.*) caractères d'un bon coq. Nombre des poules auxquelles il peut suffire. Moyen d'introduire un nouveau coq dans une basse-cour. IV. 178. *b.*

COQ, (*Mat. méd.*) bouillon de vieux coq, recommandé dans certaines maladies. Propriété du jus, ou décoction du coq. Usage qu'on avoit de fatiguer un coq & de le faire mourir de lassitude, lorsqu'on vouloit en faire un bouillon médicinal. La chair de vieux coq employée dans les consommés. IV. 178. *b.* Prétendues propriétés de différentes parties du coq. Guérison d'un soldat aveugle par le moyen du sang de coq, selon le rapport de Mercurialis: le remède fut conseillé par Esculape. *Ibid.* 179. *a.*

Coq. Analyse de sa chair considérée comme aliment. I. 267. *b.* Mets de crêtes de coqs. *Suppl.* II. 651. *b.*

Coq, pierre de, I. 253. *a.*

COQ, (*Mythol.*) on en faisoit le symbole de la vigilance. A quels sacrifices on l'employoit. Quel est le sens de l'ordre que Socrate donna à Criton, d'immoler un coq à Esculape. IV. 179. *a.*

Coq. Divination par le moyen des coqs. I. 253. *a.* Le coq, figure symbolique. XV. 730. *a.*

Coq de bois. Oiseau qui ressemble au coq d'Inde pour la grosseur & la figure. Sa description. IV. 179. *a.* Il est excellent à manger. *Ibid.* *b.*

Coq de bruyere. Sa description. IV. 179. *b.*

Coq de bruyere. Comment il appelle ses poules. Description du coq des bois. Lieux où on le trouve. Lieux qu'habite le coq de bruyere. Ses mœurs. Spectacle singulier que présentent les amours de cet oiseau. *Suppl. II. 593. b.* Description & mœurs de la poule de bruyere. Cette espece d'oiseaux peu nombreuse. Contrées qu'ils fréquentent. *Ibid. b.*

Coq de roche. Nom sous lequel les habitans de Cayenne connoissent un oiseau remarquable par sa beauté. Ses différentes désignations. Sa description. *Suppl. II. 594. a.* Ses mœurs. Maniere de le classer. *Ibid. b.*

COQ D'INDE, (*Econ. rust.*) éloge de cet animal pour la basse-cour. Quel doit être celui qu'on donne aux femelles. *IV. 180. a.*

Coq d'Inde. Sa description. Couleur des œufs. Ces oiseaux cherchent les lieux chauds. Difficulté d'élever les petits. *IV. 180. a.*

Coq indien. Oiseau fort différent du coq d'Inde. Autres noms qu'il porte. *IV. 180. a.* Description de trois oiseaux de cette espece. *Ibid. b.*

Coq, herbe du, X. 345. a.

COQ, tête de, (*Anatom.*) *XVI. 199. a.*

COQ, l'ordre du, (*Hist. mod.*) en quels tems & occasion cet ordre fut institué. *IV. 180. b.*

COQ, (*Blason*) meuble d'armoiries. Coq crêté, becqué, barbé, membré. Coq chantant. Signification de ce symbole. Les Gaulois le prenoient dans leurs enseignes militaires. *Suppl. II. 593. b.*

Coq du vaisseau, (Marine) IV. 180. b.

COQ, (*Horlog.*) les coqs à la françoise sont meilleurs que ceux à l'angloise. Ce qu'on appelle *petit coq* dans les montres françoises. Son utilité. Autre piece dans les montres françoises, appelée *petit coq d'acier*. *IV. 180. b.*

Coq, dans les pendules. IV. 181. a.

COQ, (*Serrur.*) coqs simples, doubles & triples. *IV. 181. a.*

COQUALLIN, ou *écureuil orangé,* (*Quadrup.*) *Suppl. II. 594. b.* Sa description & ses mœurs. Lieux qu'il habite. Maniere de le classer. *Ibid. 595. a.*

COQUE, (*Hist. nat.*) toute enveloppe ou nid formé par les insectes à divers usages. Différentes sortes de travaux des insectes pour se former ces enveloppes. Coques d'ichneumons. *IV. 181. a.* Les coques distinguées par leurs différentes figures.

Premier usage des coques: c'est là que les insectes se renferment pour y subir leur transformation. Ces coques paroissent servir à trois fins, indiquées dans cet article.

Second usage. Lorsque les insectes en bâtissent pour y demeurer dans le tems qu'ils sont encore insectes rempans, qu'ils mangent & qu'ils croissent.

Troisième usage. Quelques insectes les font servir d'enveloppe à leur couvée. *Ibid. b.*

Coque. Différentes especes de coques de soie que filent les chenilles. *III. 292. b. 293. a.* Chenilles qui font leurs coques dans la terre. Celles des chenilles qui vivent en société. *Ibid. b.* Comment les papillons ouvrent leurs coques. *XI. 875. a.* Coques de vers à soie. *XV. 269. a.* Voyez les planches de ver à soie, vol. I. Différentes formes de coques dont quelques chrysalides sont revêtues. *VIII. 784. a.*

COQUE, (*Marine & Corder.*) *IV. 182. a.*

COQUES & vanons, (*Pêch.*) sorte de coquillage qui renferme un poisson. Maniere d'en faire la pêche ou récolte. Tems où elle se fait. *IV. 182. a.*

Coque, espece d'appât qui enivre le poisson. XIV. 196. a.

COQUE DU LEVANT, (*Botan.*) voyez **COCCULUS.**

Coques de graines. Méthode de faire fructifier les especes de graines domestiques renfermées dans les coques les plus dures. *VII. 836. b.*

COQUELICOT, voyez **PAVOT.**

COQUELOURDE. Description de ce genre de plante. *IV. 182. a.*

COQUELOURDE, (*Mat. méd.*) propriété de cette plante appliquée extérieurement. *IV. 182. a.* Ses fleurs entrent dans l'eau hystérique. *Ibid. b.*

COQUELUCHE *endémique.* Saison de l'année où elle paroît. Origine du nom de coqueluche. Différentes années dans lesquelles elle a régné avec violence. Divers peuples qui en ont été attaqués en certains tems. Cause soupçonnée de cette maladie. Trois choses que doit se proposer un bon médecin pour la guérir. Remedes à employer pour cet effet. *IV. 182. b.*

Coqueluche. Usage de l'émétique dans cette maladie. *XVII. 467. a.*

COQUERELLES, (*Blason*) noisettes dans leurs gouffes, jointes ensemble au nombre de trois. Étymologie du mot. *Suppl. II. 595. a.*

COQUET de Pontailier, (*François-Jacques & Gaspard*) *Suppl. IV. 503. b.*

COQUETTERIE, (*Morale*) en quoi consiste la vie d'une femme coquette. *IV. 183. a.*

Coquetterie. De la coquetterie chez les femmes. *VI. 473.*

a. Différence entre la coquetterie & la galanterie. *XVII. 766. b.* De la parure des femmes coquettes. *Suppl. II. 244. b.*

COQUILLAGE, (*Ichtyol.*) différence entre une coquille & un coquillage. Les animaux de ce genre sont appelés *testacées.* Dans quelle classe Aristote les range. Il les distingue en univalves, bivalves & en turbinées. On a fait beaucoup plus d'observations sur la figure des coquilles, que sur celle des animaux qui y sont renfermés. Cependant il seroit plus nécessaire de connoître l'animal que la coquille. Les animaux les plus abjects n'en sont pas moins dignes des recherches du naturaliste. *IV. 183. b.* Il est vrai qu'il est difficile d'observer leur conformation intérieure; cependant d'habiles observateurs sont déjà parvenus à surmonter ces obstacles. La plus grande difficulté seroit pour les coquillages qui ne se trouvent que dans des pays fort éloignés; mais tous ceux qui travaillent pour l'avancement des sciences, concourent au même but. Chacun doit s'occuper au moins des productions du pays qu'il habite. Il reste beaucoup de coquillages de ce pays-ci qui sont à peine connus. *Ibid. 184. a.*

Coquillage. Il paroît que les coquillages sont les premiers poissons que les hommes ont connus & mangés. *X. 783. b.* Distribution des coquillages en trois classes; les univalves, les bivalves & les multivalves. *860. a, b.* Cause de confusion dans la maniere de les classer. *Suppl. II. 75. b.* De leur sexe. *Suppl. I. 123. b. Suppl. III. 10. b. 64. a.* Pêche de coquillages. *XII. 224. a, b.*

COQUILLAGE, (*Mat. méd.*) délicatesse des Grecs & des Romains sur le choix des coquillages considérés comme mets. Qualité de ces mets. *IV. 184. a.*

COQUILLARDE. Différence entre ce poisson de mer & le perce-pierre. *XII. 326. b.*

COQUILLART, (*Guillaume*) poëte. Ses ouvrages. *XIV. 246. b.*

COQUILLE. Ce qu'on doit entendre par ce mot. *IV. 184. a.* Pourquoi la coquille a toujours été plus recherchée & considérée que l'animal même. Les coquilles sont une des matières les plus abondantes que nous connoissons. Elles sont de toutes les parties de l'animal la plus durable. La plupart de celles qui ont existé dès le commencement du monde, existent encore: cette matière se multiplie même chaque jour. Différens lieux, différentes dispositions dans lesquelles on les trouve. *Ibid. b.* Il y a lieu de croire que la marne & la craie, la pierre & le marbre ne sont composés que de fragmens de coquilles. Leur matière est fort analogue à la pierre. Elles changent de nature sans changer de forme. Coquilles fossiles, coquilles pétrifiées. Aristote les divise en univalves, bivalves & turbinées. Daniel Major est le premier qui les ait divisées en classes, genres, especes. Distinction qu'il fait de testacées improprement dits & vivans, & de testacées improprement dits & morts. Comment il divise les coquillages. Autre distribution des coquilles en trois classes. Éloge de l'ouvrage de Lister sur les coquilles, & de la méthode selon laquelle il les distribue. *Ibid. b.* Extrait de cette méthode, par laquelle les coquilles sont divisées en trois classes; favoir, celles de terre, celles d'eau douce, & celles de mer. Subdivision des deux dernières.

Coquilles de terre. Buccins. Leur description. *Ibid. b.* Caractères par lesquels Lister a déterminé les genres des buccins de terre. Idée générale des caractères spécifiques qui distinguent la plupart des turbinées ou buccins. Ils sont tirés de la forme des coquilles & de leurs couleurs. Ce qu'on remarque pour les formes, & ensuite pour les couleurs. *Ibid. a.* Il a fallu souvent employer plusieurs noms, plusieurs épithetes, &c. pour distinguer une coquille de toutes celles qui ne lui sont pas parfaitement semblables. D'autres ont substitué à ces phrases des noms plus usités, tirés des choses auxquelles les coquilles ont le plus de ressemblance. Imperfection de cette maniere de nomenclature. Limaçons. Limaçons aplatis. Distinctions entre ces derniers.

Coquilles d'eau douce. Elles sont ou univalves ou bivalves. Des coquilles univalves. Buccins, limaçons, limaçons aplatis. *Ibid. b.* Patelles. Nérites.

Bivalves d'eau douce. Description de ces coquilles, & de la maniere dont elles s'unissent. Moules: deux especes. Les caractères par lesquels on distingue les bivalves sont tirés de la forme & de la couleur. *Ibid. 187. a.* Remarques qu'on fait à ces deux égards. Pétoncles.

Coquilles de mer. Bivalves dont les pieces sont inégales, qui sont les peignes. Origine du nom qu'on leur a donné. Leur division en deux classes. Leur description. Les huitres divisées en deux genres. *Ibid. b.* Les spondyles; origine de ce nom. Diverses especes. On compte sept genres de coquilles bivalves de mer, dont les deux pieces sont égales & semblables; favoir, les *meres perles*, aussi appelées *peignes*: elles sont divisées en trois genres. Especes du premier genre. Le second n'en a qu'une appelée *vitres chinoises*. Description du troisième genre. Les *pétoncles*, qui se divisent en quatre genres principaux. *Ibid. 188. a.* Descriptions & subdivisions de ces genres.

genres. Les moules. Description & division en deux genres. Les pinnes-marines. Description : lieux où elles sont communes. Usages qu'on en fait. Autres noms qu'on leur donne. On les divise en deux genres. Les tellines ou ténilles. En quoi elles diffèrent des moules. *Ibid.* b. Leur division en deux genres. Les solenes ou manches de couteaux. Autres noms qu'on leur donne. Leur description. Les comes. Différentes manières dont on les nomme.

Coquilles de mer de trois pièces. Pholades, divisées en deux genres.

Coquilles de mer de cinq pièces. Conques anatifères. Étym. de ce nom. Elles n'ont qu'un genre. Celles qu'on appelle pousse-piés. Leur description.

Coquilles de mer de douze pièces. Glands de mer. Univalves de mer. Lépés ou patelles, divisés en quatre genres. Tuyaux de mer ou dentelles. *Ibid.* 189. a. Vermisseaux de mer. Arrofoir ou pinceau de mer. Nautiles. Mouvements de ce poisson. Les nautiles se divisent en deux genres. Limaçons. Étym. de ce nom. Neuf genres de limaçons. Nérites. Étym. de ce nom. Ce qui les distingue des limaçons. Leur division en six genres. *Ibid.* b. Oreilles de mer. Sabots divisés en sept genres. Porcelaines divisées en douze genres. *Ibid.* 190. a.

Rouleaux & cornets. Huit genres de rouleaux & six de cornets, nommés le grand amiral. Buccins, vingt-quatre genres. *Ibid.* b. Distribution des coquilles, selon la méthode de M. Tournefort. Ouvrage de Rumphius, où se trouve aussi une distribution des coquilles. *Ibid.* 191. a. Méthode qu'a suivie Langius dans sa distribution. Celle de Hebenstreit. Méthode donnée par M. Breyn. *Ibid.* b. Celle de M. Linnæus. Celle de M. Gualtieri. *Ibid.* 192. a. Celle qu'a donnée l'auteur de l'histoire naturelle, éclaircie dans deux de ses principales parties, la lithologie & la conchyliologie.

Remarque générale sur les méthodes qu'on vient d'indiquer. C'est sur les principes d'Aristote qu'elles ont été établies. L'ouvrage en ce genre qui contiendra le plus grand nombre de figures, sera toujours préféré. *Ibid.* b.

Coquille. Hypothèse sur la formation des coquilles. X. 360. b. Noyau d'une coquille. XI. 267. a. Ailes & oreilles. 622. a. Queue. XIII. 706. a. Rides de certaines coquilles. XIV. 286. a. Robe d'une coquille. 310. a. Volutes. XVII. 461. b. Zones. 743. a. Coquilles turbinées. XVI. 750. a. Coquilles ombiliquées. XVII. 378. a. Terre formée de fragmens de coquilles. IV. 513. b. Amas formés de coquilles, appellés faluniers. VI. 389. a, b. Des coquilles & autres corps marins répandus en divers lieux sur la surface du globe, & formant différentes couches dans son intérieur, voyez l'article Déluge. Carrieres aux environs de Paris uniquement composées de coquilles. Les coquilles regardées comme principe des pierres calcaires. Disposition des couches des coquilles fossiles. Les coquilles de nos pays ne sont point des mers de nos climats. Plusieurs dont les analogues vivans nous sont inconnus. VII. 210. a. Où se trouve le plus de coquilles fossiles. 623. a. Coquilles fossiles, nommées gryphites. 974. b. Autres dites ostropectinites, XI. 694. b. & térébratulites. XVI. 153. a. Coquilles qui servent de monnaie chez les Nègres, IX. 623. b. chez les Sauvages de Virginie, XII. 214. b. au royaume de Congo, XVII. 714. b. dans plusieurs contrées de l'Asie & de l'Afrique. IV. 241. b. Coquilles fluviatiles & de mer, représentées vol. VI. des planch. regne animal, pl. 65. — 74. Coquilles fossiles représentées dans le même volume, regn. minér. pl. I. — 14.

COQUILLE, (Mat. méd.) nature générale de toutes les coquilles. Celles dont on fait usage en pharmacie. IV. 192. b.

COQUILLE, (Anatom.) voyez Suppl. IV. 101. a, b.

COQUILLE, (Hist. ancienne.) instrument de musique. IV. 193. a.

COQUILLE, (Archit.) divers usages de ce mot. IV. 193. a.

COQUILLES à boulet, (Artiller.) IV. 193. a.

COQUILLE, outil de diamantaire. IV. 193. a.

COQUILLE, (Peintre éventailiste) IV. 193. a.

COQUILLE, (Charbon) IV. 193. a.

COQUILLE, (Jardin) IV. 193. a.

Coquille, fruits à, VII. 356. a.

COQUILLE, (Imprim.) IV. 193. a.

COQUILLE, (March. de modes) IV. 193. b.

COQUILLE, (Ruban.) IV. 193. b.

COQUILLE, (Blason) meuble d'armoirie. Suppl. II. 595. a.

Coquilles de S. Jacques. Coquilles de S. Michel. Signification de ce symbole. *Ibid.* b.

COQUIMBO, ville d'Amérique. Voyez SERENA.

COR, (Chir.) durillon qui se forme aux doigts des pieds.

Cause des cors. Comment on les guérit. IV. 193. b.

Cor, cause de ce mal : moyens de le guérir. V. 172. b. 173. a.

espece de cor appellé oignon. XI. 433. b.

COR, (Chauder. Chasse.) Instrument. IV. 193. b. Descriptions de diverses sortes de cors : manière d'en jouer. Rapports qu'il doit y avoir entre ces instrumens, lorsqu'on fait des concerts à plusieurs cors. Cor, cornet de vacher. Cors avec

Toxic I.

lesquels les prêtres des Hébreux annonçoient le jubilé. Étym. du mot jubilé. *Ibid.* 194. a.

COR. (Musiq. instr. des anciens.) Voy. pl. I. de luth. Suppl. & l'art. Trompette.

Cor. Du cor des anciens, Suppl. III. 764. a. Suppl. IV. 670. b. Cor de chasse du royaume de Loango. 679. a.

COR. (Luth.) Un compositeur doit connoître l'étendue commode d'un cor de chasse, & les tons qu'en peut tirer tout homme qui en donne, sans être supérieur. De l'étendue de cet instrument, & des tons qu'il donne. Échelle du cor. Suppl. II. 595. b. Erreur à ce sujet dans la pl. 22. de luthérié. V. vol. des planches où l'on trouve une table du rapport de l'étendue de la voix & des instrumens de musique comparés au clavecin. Comme les tons que le cor de chasse fournit commodément, appartiennent au mode majeur d'ut, & à ses relatifs majeurs de sol & de fa, on ne peut pas employer le cor dans les autres modes. Comment on remédie à cet inconvénient. De la manière de noter les parties de cor. *Ibid.* 596. a.

COR-DE-CHASSE, (Blason.) meubles d'armoiries. Différentes dénominations qu'il reçoit selon la manière de le représenter. Suppl. II. 596. a.

Cor, particule prépositive en français. XII. 101. a.

CORACOBRAÇIAL, (Anat.) muscle du bras. Sa description. IV. 194. a.

CORACOIDE, (Anat.) apophyse de l'omoplate. Étym. du mot. Sa situation & son usage. IV. 194. a.

CORAIL. (Hist. nat. Insectolog.) M. Peyssonel a trouvé le premier que cette prétendue plante marine appartient au regne animal. Ce qu'il appelle ories corallines. Autres prétendues plantes qu'il a trouvées appartenir au regne animal. Ce qui suit est tiré d'un ouvrage de M. Donati. Étym. du mot corail. Divers sentimens sur la nature de cette substance. Description de cette végétation marine. IV. 194. b. Examen de la substance du corail. Insecte par lequel elle est sujette à être rongée. Description de son organisation intérieure. Autre insecte qui traverse le corail en ligne droite. Les marbres les plus durs ne sont pas exempts des atteintes de ces insectes, au fond de la mer. Cannelures du corail. Cette matière exposée à un feu violent se réduit en une cendre très-fine. Examen de cette cendre au microscope. *Ibid.* 195. a. Corps cellulaire qui environne la surface du corail : globules dont la substance du corail est composée. Sur le corps réticulaire s'étend une écorce molle & d'une couleur un peu plus claire que celle de la substance intérieure. Vaisseaux qu'on y découvre. Cellules qui sont l'habitation des polypes. *Ibid.* b. Description du polype & de sa coquille. Œufs de polypes observés. Comment se fait l'accroissement du corail. *Ibid.* 196. a.

CORAIL. (Conchyl.) La plupart des modernes attribuent à M. Peyssonel la découverte des animaux du corail, parce qu'il écrivit à M. de Réaumur en 1725, avoir observé du mouvement dans les prétendues fleurs de cette production marine. Mais ce mouvement avoit été aperçu & même désigné comme un mouvement animal, dès l'année 1699, par Impérati & le Comte Marigli lui-même. Remarque de M. de Réaumur sur l'observation de Peyssonel. Celui qui a affirmé le premier que le corail étoit formé par ces animaux, & qui en a donné les preuves les plus convaincantes, c'est M. Bernard de Jussieu. Détails sur ce sujet. Suppl. II. 596. b. Corail rouge représenté VI. vol. des pl. hist. nat. pl. 87. De la végétation du corail. Lieux où on le pêche. Lieux où se trouve le plus gros & le plus haut. *Ibid.* 597. a.

CORAIL articulé rouge, (Conchyl.) voyez VI. vol. des pl. hist. nat. pl. 86. En quoi il diffère du commun. Sa description. Lieux où on le trouve. Suppl. II. 597. a.

CORAIL articulé blanc, (Conchyl.) voyez VI. vol. des pl. hist. nat. pl. 86. Sa description. Lieux où on le trouve. Suppl. II. 597. b.

CORAIL blanc, (Conchyl.) voyez VI. vol. des pl. hist. nat. pl. 87. Sa description. Lieux où on le trouve. Suppl. II. 597. b.

Corail, recherches sur sa nature. XII. 721. b. 722. a. Espèce de corail appellée fungites. VII. 375. b. Autre dite hippurite. VIII. 219. a. Substance appellée improprement corail noir. IX. 588. b. Corail pétrifié nommé keratophyte. 119. b. Corail blanc ou corail oculé. VI. vol. des planches, regne animal, pl. 87. Corail rouge, *ibid.* Espèce de corail qui se trouve au sein de la terre. IX. 589. a. Rochers dans la mer Rouge appellés rochers de corail. XIV. 404. b.

Corail. (Mat. médic.) Le corail est un absorbant terreux. Corail préparé, manière de le faire. Sel de corail. Magistère de corail : ses propriétés : celles du sel. Les différentes teintures de corail font des préparations absolument inutiles. IV. 196. b. Syrop de corail de Quercetan : vertus qu'il lui attribue. Préparations dans lesquelles on fait entrer le corail. *Ibid.* 197. a.

CORAIL. (Mythol.) IV. 197. a.

CORAIL de jardin, (Botan.) piment, poivre de Guinée. Sa description. Lieux où il croît. — Voyez Piment, Poivre. IV. 197. a.

CORAIL de jardin. (Diète & Mat. médic.) XII. 628. a.

CORAISCHITE, (Hist. mod.) administrateur du temple

de la Mecque. Famille à qui cette prérogative appartient. A qui ce nom a été ensuite donné. IV. 197. a.

CORALLINE, (*Botan.*) genre de plante qui se trouve dans les eaux. Distinction des corallines qui appartiennent au règne animal, & de celles qui appartiennent au végétal. IV. 197. a.

CORAS, (*Jean de*) Jurisconsulte. XVI. 453. a.

CORASMIN, (*Géogr. Hist. mod.*) peuples d'Asie, &c. qui n'ont pu s'établir en aucun endroit, & qui ont disparu de dessus la surface de la terre. *Ibid.* 197. b.

CORB, (*Ichthy.*) poisson des îles Moluques. Sa description. Lieu où on le pêche. Sa classification. *Suppl.* II. 597. b.

CORBEAU, (*Ornith.*) description de cet oiseau. *Ibid.* 197. b. Comment il se nourrit. Corbeaux blancs. Les corbeaux ne craignent ni le chaud ni le froid. Lieux & tems où ils nichent. Leurs œufs. Durée de leur vie. IV. 198. a.

Corbeau. Oiseau qui lui fait la guerre. IX. 726. a. *Corbeau aquatique*. *Suppl.* I. 79. a. b. *Corbeau nommé corneille mantelée*. *Suppl.* II. 607. a. b.

CORBEAU, (*Mat. méd.*) propriétés de sa cendre, de sa fiente, de ses œufs, de son cerveau, de son cœur. Toutes ces vertus fondées sur de vaines traditions. IV. 198. a.

CORBEAU, (*Mythol.*) IV. 198. b.

Corbeau. Lac des deux corbeaux dans les Gaules, auprès duquel on décidoit les différends par le moyen des corbeaux. IX. 151. b.

CORBEAU de mer, (*Ichthyol.*) IV. 198. b.

CORBEAU, (*Astron.*) IV. 198. b.

Corbeau. Origine de cette constellation. *Suppl.* III. 468. b. moyen de la connoître. *Suppl.* II. 567. b.

CORBEAU, (*Archit.*) IV. 198. b.

CORBEAU, (*Art milit.*) machine de guerre dont les Romains se servoient. Description qu'en donne Polybe. Usage qu'on en faisoit. IV. 198. b. La description que M. de Folard fait du corbeau est différente de celle de Polybe. Plusieurs especes de corbeaux dont il parle. Descriptions du corbeau dauphin, du corbeau démolisseur, du loup, du corbeau à laes courans. *Ibid.* 199. a. Du corbeau à pincés, du corbeau à eage, ou tollenon, du polysparte ou corbeau d'Archimede. Éloge des recherches de M. le chevalier de Folard sur toutes ces machines de guerre des anciens. *Ibid.* b. Quels sont les livres auxquels M. l'abbé Pluche borne la bibliothèque d'un militaire en campagne. *Ibid.* 200. a.

CORBEAU démolisseur, (*Art milit. Mach.*) en quoi consistoit cette machine des anciens. *Suppl.* II. 597. b. Ce que César en dit dans ses commentaires. *Ibid.* 598. a.

CORBEAUX, (*Mach. milit. des anc.*) description & usage de quelques machines de guerre, que les anciens nommoient corbeau à griffe, corbeau à cage, corbeau double, corbeau à tenaille. Fameux siege de Bisance, sous le règne de l'empereur Sévere. Machines employées à ce siege. Détails sur le siege de Platée dont parle Thucydide. *Suppl.* II. 598. a. *Voyez pl. 2. de l'art milit. armes & machines de guerre.*

Corbeau de Duillius, description de cette machine, représentée *pl. 13. art. milit. armes & mach. de guerr. Suppl.* Son usage. *Suppl.* II. 598. b.

Corbeau. M. Perrault croit que cette machine étoit semblable à notre grue. VII. 971. b. *Corbeau d'Archimede*. *Suppl.* IV. 472. b. *Corbeau à cage*. 931. a. b.

CORBEAU, (*Serrur. Charp.*) IV. 200. a.

CORBEILLE, signification propre de ce mot, son usage en architecture, & dans la fortification. IV. 200. a.

Corbeille, voyez panier.

CORBEILLE, (*Ichthy.*) description de ce poisson d'Amboine. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 598. b.

CORBELLER, (*Hist. eccl.*) officier du chapitre de l'église d'Angers. Leur nombre. Leurs fonctions. Leur rang. IV. 200. a.

CORBIN, (*Bec de*) vieille arme, instrumens à bec de corbin. IV. 200. a. Bec de corbin, ustensile de sucrerie. *Ibid.* b.

CORBINAGE, (*Jurispr.*) droit singulier que s'attribuent les curés d'un canton en Poitou. IV. 200. b.

CORBULO, chanoines réguliers de Monte-Corbulo. IV. 200. b.

CORCELET, (*Histoire des insect.*) partie du corps des insectes. Différences qu'on y remarque selon la variété des especes. Insectes à deux corcelets. *Voyez* INSECTE. IV. 200. b.

Corcelets des lepidopteres ou papillons, *Suppl.* III. 728. b.

CORCHORUS, (*Botan.*) plante d'Egypte. Sa description. IV. 200. b. C'est un légume pour les Égyptiens. *Ibid.* 201. a.

CORCYRE, (*Géogr.*) peuples de cette île nommés *Phéaciens*, voyez ce mot. *Voyez* aussi l'article *Corfou*, nom moderne de cette île. Jupiter Casius honoré à Corcyre. X. 670. b.

CORDA, (*Drap.*) grosse serge, &c. aussi nommée *pinchina*. Ce que les réglemens du commerce prescrivent sur la maniere de la fabriquer. IV. 201. a.

CORDACE, danse des Grecs. IV. 201. a.

CORDAGE, (*Marine*) état de tous les cordages nécessaires pour la garniture & rechange d'un vaisseau du premier rang, avec les dimensions de leur grosseur & de leur longueur. *Funins* du mât d'artimon, *Voile d'estai* d'artimon, *Vergue* de

fougue. *Perroquet* de fougue. IV. 201. a. *Funins* du grand mât. *Voile d'estai*. Grand hunier. *Ibid.* b. *Voile d'estai*. Grand perroquet. *Funins* du mât de misene. Petit hunier. *Ibid.* 202. a. *Voile d'estai*. Perroquet devant. *Beaupré*. Perroquet de beau-pré. *Ancres*. *Cables*. Pour la chaloupe. *Ibid.* b. *Bonnettes* en estai du grand hunier. De la misene. Du petithunier. *Canons*. *Voiles*. *Ibid.* 203. a. *Détail* des cordages de rechange. Du canon. Du Pilote. *Ibid.* b. *Cables*. Cordages de toures fortes pour toutes manœuvres. Récapitulation de tous les articles précédens, pour faire connoître le poids des cordages, tant en blanc que goudronnés. — *Voyez* MANŒUVRES. *Ibid.* 204. a.

CORDAGES du vaisseau, (*Corderie*) ne doivent pas tous être commis à un degré semblable. *Suppl.* I. 315. a. De l'allongement des cordes. *Suppl.* I. 314. b. 315. a.

CORDE, (*Géomét.*) définition. IV. 204. a. *Corde* du complément d'un arc. D'où viennent les noms de corde & de fleche en géométrie. La fleche s'appelle maintenant *sinus versé*. Ce que nous entendons par sinus droit. Diverses propositions démontrées en géométrie, relativement à la corde d'un arc de cercle. Maniere de diviser un arc en deux parties égales. Maniere de décrire un cercle qui passe par trois points donnés quelconques, &c. Corollaires tirés de ce dernier problème. *Ibid.* b. La corde d'un arc & le rayon étant donnés, trouver la corde de la moitié de cet arc. *Ibid.* 205. a.

Corde, ou rayon étant donné, trouver par le moyen du compas de réduction, la corde de tout arc au-dessous de 60 degrés. III. 756. b.

Corde, ouvrage de cordier. Matieres dont on se sert pour faire des cordes. Des cordes de chanvre : on en fait de quatre à cinq fortes : le merlin & le bitord, les aussieres & torons, les grelins, les archigrelins, cordes en queue de rat. IV. 205. a.

Corde, défaut des cordes faites du second brin tiré par les peigneurs de chanvre. III. 156. b. *Petite corde* nommée *caventier*. II. 785. a. *Cordes sujettes à faire des coques*. IV. 182. a. *Épisser* une corde. V. 815. b. De l'allongement des cordes d'un vaisseau. *Suppl.* I. 314. b. 315. a. *Corde d'emballer*. XIV. 903. a. *Travail* des cordes, voyez *CORDERIE*.

Des cordes à boyau, ou faites de boyaux mis en filets, tortillés & unis avec la presse. Deux especes ; les unes *grossieres* : détail des opérations du boyaudier dans la fabrication de ces cordes. IV. 205. a. Les autres *destinées à la lutherie*. Celles qui viennent de Rome passent pour les meilleures. Elles sont distribuées en paquets de divers numéros. Mystere que font de leur art, les Italiens & ceux de ce pays qui travaillent en ce genre. *Détail* de cette fabrication, autant qu'il a été possible de s'en procurer la connoissance. *Ibid.* b. Comment on doit choisir les meilleures cordes d'instrumens. *Ibid.* 207. a.

CORDE à boyau, *corde à violon*. (*Art du Boyaudier*) La fabrication de ces cordes est une chose presque réservée à l'Italie. Les ouvriers qui les fabriquent font un grand mystere de leur art. Lieux de la France où l'on fait des cordes à boyau. Communication faite à l'auteur, des manœuvres de l'art, par M. Angelo Angelucci. *Suppl.* II. 598. b. Age des agneaux des boyaux desquels on se sert. Pourquoi on est moins porté à ce travail en France qu'en Italie. Description des diverses opérations qu'exige la fabrication de ces cordes. *Ibid.* 599. a. Tems où l'on travaille le plus dans ce metier. Du prix des cordes à boyau. *Ibid.* b.

Corde, grosses cordes de boyaux : opération du boyaudier dans leur fabrication. II. 388. b.

Des cordes de nerf. Ce que les anciens entendoient par-là. IV. 207. a. Matieres qu'on employoit. Comment ces cordes ont été travaillées. Outils de cette espece de corderie. Ce qu'on doit pratiquer avant de se servir de ces cordes. Expérience dans laquelle on a comparé la force d'une corde de chanvre, d'une corde de crin, & d'une corde de nerf. *Ibid.* b. Résultats de cette expérience. On a substitué les cordes de nerfs aux ressorts des chaises & d'autres voitures, & elles y ont très-bien réussi. Comment on peut les garantir de l'humidité. Moyen qu'on pourroit essayer pour ajouter à leur élasticité & à leur durée. *Ibid.* 208. a.

Des cordes de cheveux. Circonstances fâcheuses dans lesquelles les femmes des anciens ont donné leurs cheveux pour en faire des cordes. Diverses questions que les mécaniciens se proposent sur les cordes en général. IV. 208. a.

CORDES. (*Méchan.*) *De la résistance des cordes*. Causes qui rendent une corde plus difficile à courber. Dans quelle proportion ces causes augmentent la roideur de la corde. Maniere de calculer les puissances propres à vaincre les résistances qui résultent de cette roideur. Combien cette roideur & le frottement augmentent la difficulté du mouvement ; & combien il importe de calculer exactement ces résistances dans les grands effets. Moyen d'employer les seaux pour tirer l'eau d'un puits, de maniere que l'action de l'homme qui tirera le seau, ne soit pas plus pénible au commencement qu'à la fin, & qu'il ne faille employer que le même effort, quoique la résistance de la corde soit toujours variable. IV. 208. b. Conséquences tirées de ce qui précède sur la résistance des cordes 1°. L'on doit préférer, autant qu'il est possible, les grandes poulies aux

petites. 2°. Les poulies mouflées ou multiples ne peuvent jamais avoir tout l'effet qui devoit en résulter suivant la théorie. De quoi sont faites les cordes le plus en usage dans la mécanique. *Ibid.* 209. a. Frottement qui naît de la manière dont elles sont composées. On ne doit point attendre des câbles de vaisseaux & autres cordages, toute la résistance dont ils seroient capables, s'ils ne perdoient rien de leur force par le tortillement. Il faut éviter avec soin de tordre trop les cordes. Lorsqu'on a quelque grand effort à faire avec plusieurs cordes en même tems, il faut les faire tirer le plus également qu'il est possible. *Ibid.* b.

CORDES. (*Méchan.*) *De la tension des cordes.* Cette tension est plus ou moins grande, selon que la puissance qui tire la corde le fera elle-même plus ou moins. On demande si une corde attachée fixement par un bout & tendue par une puissance quelconque, est tendue de la même manière qu'elle le seroit, si au lieu du point fixe de suspension, l'on substituoit une puissance égale & contraire à la première. Réponse à cette question. *IV.* 209. b.

CORDES. (*Méchan.*) *Vibration des cordes.* Loix de ces vibrations. Ouvrages à consulter de MM. Taylor & Jean Bernoulli sur les théories de ces vibrations. La corde fait des vibrations en vertu de l'élasticité que sa tension lui donne. Cette force d'élasticité peut toujours être comparée à la force d'un poids. Formule générale d'où l'on pourra déduire autant de théorèmes qu'on voudra sur les vibrations des cordes. *IV.* 210. a. Recherches sur la nature de la courbe que forme une corde par ses vibrations, tirées des ouvrages cités ci-dessus. Erreur dans laquelle M. Taylor est tombé. Quelque figure que prenne la corde en faisant ses vibrations, le nombre de ces vibrations dans un tems donné doit toujours être le même, pourvu que ses points arrivent en même tems à la situation rectiligne. Recherches de M. d'Alembert sur cette matière, contenues dans les mémoires de l'académie de Berlin 1750. *Ibid.* b.

CORDES VIBRANTES. (*Méchan.*) Ouvrages à consulter sur le problème des cordes vibrantes. Trouver le mouvement d'une corde dont l'épaisseur n'est pas uniforme. Fausse solution de ce problème, qui d'abord paroît satisfaisante, mais dont l'auteur démontre ensuite le paralogisme & le défaut. *Suppl.* II. 600. b

Corde pour l'arpentage. Manière de préparer une corde pour empêcher l'effet de l'humidité sur elle. *III.* 7. a.

CORDE à jour ou à vuide. (*Musiq.*) voyez **VUIDE.**

CORDES mobiles, (*Musique*) Voyez **MOBILE.**

CORDE sonore, (*Musiq.*) Voyez **CORDES,** vibration des, (*Méchan.*) Corollaires, tirés de ce qui est dit dans ce dernier article, lesquels servent de principes à la théorie de la musique. *Suppl.* II. 599. b. La tension des cordes ne se représente pas par les poids tendans, mais par les racines de ces mêmes poids. Plus une corde fait de vibrations dans un tems donné, plus le son qu'elle rend est aigu. Trois moyens de changer le son d'une corde. Principes sur lesquels est fondée la construction des instrumens à cordes. La corde sonore outre le son principal qui résulte de toute sa longueur, rend d'autres sons accessoires moins sensibles. Cette propriété se trouve dans tous les corps sonores. Singulière propriété de la corde sonore, lorsque le chevalet qui la divise n'appuie que légèrement & laisse un peu de communication aux vibrations d'une partie à l'autre. Ce qu'on entend par cordes d'harmonie. *Ibid.* 600. a.

CORDES stables, (*Musiq. des anc.*) Voyez **STABLES.**

CORDES. (*Musiq.*) Usage qu'on faisoit du lin pour les instrumens, avant l'invention des cordes de boyaux. *II.* 73. b. Sons que rend toute corde sonore. *IV.* 1098. b. Cordes à vuide. *XVII.* 574. a, b. Vibrations des cordes. *XVII.* 230. b. Cordes à l'unisson. 387. a.

CORDE nouée. (*Hist. mod.*) Comment les Chinois & les Péruviens se sont servis de cordes, qui leur tenoient lieu d'écriture. *IV.* 211. a. Voyez **QUIPOS.**

CORDES de défense. (*Marine*) *IV.* 211. a.

CORDE à feu, (*Artificier.*) *IV.* 211. a.

CORDE à puits, (*Boutonn.*) *IV.* 211. a.

CORDE. (*Comm.*) *IV.* 211. a.

CORDE. (*Manufact. d'étoffes.*) *IV.* 211. a.

CORDE. (*Gazier.*) *IV.* 211. a.

CORDE du rouleau. (*Imprim.*) Usage des deux cordes du rouleau d'une presse d'imprimerie. *IV.* 211. a.

Cordes, les, employées dans les machines, qui prennent un nom particulier tiré de leurs fonctions, sont renvoyées aux articles des machines auxquelles elles appartiennent.

CORDE. (*Manège*) La grande longe qu'on tient autour du pilier où le cheval est attaché, &c. Cordes appellées longues du caveffon. Chevaux qu'on fait donner dans les cordes. Chevaux qui font la corde. Chevaux qui ont une corde de farcin. *IV.* 211. b.

CORDE à saigner, (*Maréchal.*) *IV.* 211. b.

CORDE, terme de jeu de paume. *IV.* 211. b.

CORDE, (*Billard*) *IV.* 211. b.

CORDES. (*Relieur*) *IV.* 211. b.

CORDE à encorder. Son usage chez les Rubanniers. *IV.* 211. b.

CORDE. (*Manuf. en soie*) Différentes sortes. Corde encordée. *IV.* 211. b. Corde de calqueron, de jointe, de gavassinière, de rame, de rouet, de femple, de boyau pour l'ourdissoir, de valet, de trop, de l'ourdissoir, cordes qui suivent. *Ibid.* 212. a.

CORDE, (*Tabacen*) *IV.* 212. a.

CORDE sans fin, (*Tourneur*) *IV.* 212. a.

CORDE, (*Pêche*) il y en a de petites & de grosses, garnies à leur extrémité d'un hameçon. Manière dont les pêcheurs se servent des grosses pour prendre les gros poissons. *IV.* 212. a. Usage des petites. Pêche des cordes en mer, amarrées à des chaloupes. Il y a des endroits où l'on tend les petites cordes sur des piquets le long des rivages, au moyen de la longue corde sur laquelle elles sont frappées. Autres cordes qu'on nomme dans l'amirauté de S. Brieux, *trajets* ou *cordées.* Lignes des pêcheurs du Croisic, dans l'amirauté de Nantes. Cordes ou lignes de pié à pile, dans l'amirauté de Boulogne. Dans le ressort de l'amirauté de Poitou, ou des fables d'Olonne, les pêcheurs font des lignes avec lesquelles ils font la pêche des chiens de mer, plies, claires, posteaux & autres gros poissons. *Ibid.* b. Ceux de l'amirauté du Bourg d'ault se font avifés dans les gros tems, de tendre en cordes ou lignes de pié, à la côte & sur les grèves qui bordent le rivage. Ce qu'on appelle arrouelles dans le ressort de l'amirauté de S. Brieux. *Ibid.* 213. a.

CORDE de bois. (*March.*) *IV.* 213. a.

Corde, supplice de la. *XV.* 675. a. Voyez **SUSPENSION.**

CORDES, (*Jean de*) chanoine de Limoges : histoire de sa bibliothèque. *XVII.* 758. a.

CORDE. (*Jardin.*) *IV.* 213. a.

CORDE. (*Blason*) Croix cordée, instrumens cordés. *IV.* 213. a.

CORDEAU. (*Charpent.*) Les Jardiniers ont aussi leurs cordeaux. *IV.* 213. a.

CORDEAUX. (*Manuf. en laine*) *IV.* 213. a.

CORDEE, (*Médec.*) inflammation & contraction du *frænum* & de la partie du *penis* qui est en dessous, &c. Maladies dans lesquelles elle arrive. Ses causes. *IV.* 213. a. Remèdes à employer. *Ibid.* b.

CORDELAT. (*Drap.*) Provinces & villes de France où cette étoffe se fabrique. Elle varie dans sa longueur, largeur & fabrication, selon les endroits : détails sur cet objet. *IV.* 213. b.

CORDELI. (*Verrerie*) Epithete que l'on donne au verre dans certaines circonstances. *IV.* 213. b.

CORDELIERS, (*Hist. eccl.*) religieux de l'ordre de S. François d'Assise, institué vers le commencement du treizième siècle. Leur habit. Nom qu'ils portoient autrefois. Ils font les premiers qui ont renoncé à toute propriété temporelle. Distinctions qui illustrent ou qui ont illustré cet ordre. Eloge de l'ordre même. *IV.* 214. a.

Cordeliers, voyez FRANCISCAINS. Disputes entr'eux sur la forme de leurs capuchons, & sur la propriété de ce qu'ils mangeoient. *II.* 640. b. *VII.* 290. b.

CORDELIERE, (*Hist. eccl.*) religieuse du même ordre. *IV.* 214. a.

Cordeliere, en architecture. *IV.* 214. a.

Cordeliere, terme de Boutonnier. *IV.* 214. a.

Cordeliere, forte de serge, dans les manufactures en drap. *IV.* 214. a.

Cordeliere, en terme d'imprimerie. *IV.* 214. a.

Cordeliere, en terme de Blason. *IV.* 214. a.

CORDELIERE, (*Blason*) cordon entrelacé en forme de trefle évidé, &c. Origine des armes de la maison de Roquefeuil. *Suppl.* II. 601. a.

CORDELIERE des Andes, (*Géogr.*) haute chaîne de montagnes du Pérou. Extrait de la description qu'en a donnée M. Bouguer. *IV.* 214. a. Voyage de cet académicien dans ces montagnes. Vallée où est située Quito. Élévation du pié de la montagne appelée *Chimborazo.* Température de la province de Quito. Qualité du terrain du pié de ces montagnes. Observations météorologiques du barometre & du thermometre sur la montagne de Pichincha. Hauteur de son sommet. Etat de la neige sur ces hautes montagnes. Différence qu'on éprouve dans les endroits élevés de la Cordeliere, en passant de l'ombre au soleil. Abaissement du barometre dans la partie la plus élevée du Pichincha où sont montés MM. Bouguer & de la Condamine. Parties de ces montagnes où se trouve de l'or. Relations à consulter. *Ibid.* b. Voyez **ANDES & CORDELIERES.**

CORDERIE, (*Marine*) bâtiment destiné à filer les câbles & cordages nécessaires pour les vaisseaux du roi. *IV.* 215. a.

CORDERIE. (*Arts méchan.*) Les cordes de chanvre font les feules qui se fabriquent dans les corderies. La manière de préparer le chanvre, avant qu'il passe entre les mains du cordier, se trouve à l'article *Chanvre.* On trouve ici tous les

détails des opérations du cordier, & l'explication de son travail dans toutes ses différentes circonstances. *Des fileurs*. IV. 215. a. Ce qu'on appelle fil de carret. De la filerie. Rouet de corderie. *Ibid.* b.

Manœuvres des fileurs. *Ibid.* 216. a. Ce qu'on appelle filer à la ceinture, & filer à la filouse ou à la quenouille. Différences entre ces deux manières. Travail que peuvent faire onze fileurs dans un jour. Différents grosseurs dans le fil, destiné par cette raison à différents usages. Manière de conserver les tourets dans le magasin. *Ibid.* b.

Des commetteurs. Deux espèces de cordages, les aussières & les grelins. Bitord & merlin. Pour donner par degré une idée de la corderie, on traite ici 1°. de la fabrique des petites ficelles; 2°. des aussières composées de trois torons; 3°. des aussières plus composées; 4°. des grelins & des cables; 5°. des cordages en queue de rat, & des cordages refaits.

I. *Du bitord*. Rouet qu'on emploie dans ce travail. Opérations du cordier. *Ibid.* 217. a. Usage de l'instrument appelé le toupin. Pourquoi une corde ne se dérord pas, tandis qu'un fil abandonné à lui-même, perd presque tout le tortillement qu'il avoit acquis. *Ibid.* b.

Du merlin, qui est composé de trois fils: travail du cordier. Du lufin. Du fil de voile. Des aussières. *Ibid.* 218. a. Des quaranteniers. De l'atelier des commetteurs des aussières à plusieurs torons. Supports des tourets. *Ibid.* b. Chantier à commettre. Les manivelles. Le quarré: trois usages qu'on en tire. *Ibid.* 219. a. Chariot du toupin. Le chevalet. Les manuelles, ou gatons. Les palombes ou hélingues. *Ibid.* b.

Manière de faire un cordage en aussière à trois torons. *Ibid.* 220. a. Du nombre de fils nécessaires pour une corde de grosseur donnée, & de la manière de lui donner une longueur déterminée. Pratique des cordiers pour donner à leurs cordes la grosseur qu'on exige: usage de la jauge. *Ibid.* 221. a. De la longueur nécessaire des fils, pour ourdir une corde de longueur donnée. Suite de la main-d'œuvre des cordes en aussière à trois torons. *Ibid.* b. Différence entre les cordages qu'on nomme de *main torse*, & à Rochefort, des *garchoirs*, & les aussières ordinaires. Suite de la main-d'œuvre. *Ibid.* b. Répartition du raccourcissement. Du commettage. *Ibid.* 223. a. Comment on peut connoître si la corde se commet bien. Mauvaise industrie des cordiers par laquelle ils sacrifient la bonté de leur ouvrage, afin que leur pièce de cordage ait exactement la longueur qu'ils se sont proposée. *Ibid.* 223. a. Conseil à ces ouvriers par rapport à cet objet. *Ibid.* b. Autre mauvaise pratique des cordiers. Opération de détacher la pièce & de la faire rasseoir: ce qu'on appelle rouer un cordage: manière dont on s'y prend pour cela. *Ibid.* 225. a. Manière de rouer à la hollandoise. Observations sur le tortillement que les cordiers donnent à leurs pièces de cordage quand elles sont commises. *Ibid.* b. Il est bon de donner aux pièces, lorsqu'elles seront commises, un tortillement capable de les raccourcir d'une brassée ou deux, pourvu qu'on ait soin de le leur faire perdre avant que de les rouer. Du mouvement de la manivelle du quarré. *Ibid.* 226. a. De la charge du quarré. *Ibid.* b. De la force des cordes, comparée à la somme des forces des fils qui les composent. *Ibid.* 227. b. Le sentiment vulgaire est que deux fils tortillés l'un sur l'autre sont plus forts qu'étant pris séparément. Ce sentiment a été réfuté par l'expérience & le raisonnement, par MM. de Muffchenbroek & Duhamel. Démonstration qu'a donnée ce dernier. *Ibid.* 228. a. Autre démonstration. *Ibid.* 229. a. Noms & usages de différents cordages. Des lignes. Des quaranteniers. Des ralingues. *Ibid.* 230. a. Cordages qui servent aux carenes du port. Pièces servant aux manœuvres des vaisseaux. III. *Des aussières à quatre, cinq & six torons*. *Ibid.* b. De la meche. Pourquoi les torons d'une corde se compriment d'autant moins les uns les autres, qu'ils sont en plus grand nombre. *Ibid.* 231. a. Moyen de connoître la quantité du vuide qui reste entre les torons de toutes sortes de cordages. *Ibid.* b. La plupart des cordiers, pour remédier aux défauts occasionnés par ce vuide, le remplissent avec un nombre de fils, qui servent de point d'appui aux torons, & sur lesquels ils se roulent: ces fils s'appellent l'ame ou la meche de la corde. Précautions que l'on prend pour la bien placer. Grosseur des meches. *Ibid.* 252. a. Manière de les placer. *Ibid.* b. Ces meches sujettes à se rompre. Précaution à prendre à cet égard: ne point commettre les meches. *Ibid.* 233. a. Des cordages à plus de trois torons. Comme la meche est sujette à s'échauffer, pourrir & faire pourrir les torons; l'on examine s'il conviendrait de proscrire les cordages à plus de trois torons, comme quelques-uns l'imaginent. De l'usage des aussières à plus de quatre torons. De l'usage de la meche dans les cordages à quatre, cinq & six torons. Il y a des cordiers assez adroits pour faire des cordages à quatre torons très-bien commis, sans le secours des meches. *Ibid.* b. Moyen qui réussit le mieux pour cela. Objection contre les cordages à quatre torons sans meche. N'y a-t-il pas lieu de craindre que quand on chargera ces cordages de quelques poids, leurs

torons ne se dérangent. Réponse à cette objection. *Ibid.* 234. a. Si l'on peut se passer de meches pour les cordages à quatre torons, il ne s'enfuit pas qu'il n'en faille point pour les cordages à cinq & à six torons. Noms & usages des cordages dont on vient de parler. IV. *Des grelins*. *Ibid.* b. Cordages appelés *gummes*, *cordages de fonde*. Pratique des cordiers pour faire des grelins de toute sorte de grosseur. Ce qu'on entend par le mot *cabler*. Divers avantages que les grelins ont sur les aussières. *Ibid.* 235. a. On peut faire des grelins avec toute sorte d'aussières. Table où l'on indique le nombre de cordons dont on peut composer les grelins, & le nombre de torons qu'on peut donner à chaque cordon. Des archigrelins, c'est-à-dire, des grelins composés d'autres grelins. Raisons pour lesquelles on ne doit pas y avoir recours. Si l'on veut faire des grelins à douze torons, lequel vaut mieux, de les faire avec trois cordons composés chacun de quatre torons, ou de les faire avec quatre cordons, composés chacun de trois torons. *Ibid.* b. De la longueur & du raccourcissement des fils dont on ourdit un grelin. *Ibid.* 236. a. Règle pour commettre un grelin au quart. Règle pour commettre un grelin au cinquième. Noms & usages des grelins. Des cables. *Ibid.* b. Pièces en grelin. Haubans. Tournevires. Itagues. Driffes & écoutes. Guindereffes. Orins. Erais. V. *Des cordages en queue de rat*. Des aussières en queue de rat: pratique des cordiers pour cette sorte de cordage. *Ibid.* 237. a. Des grelins en queue de rat. *Ibid.* Usages des cordages en queues de rat. VI. *Des cordages refaits & recouverts*: pratique des cordiers. Réflexion de l'auteur sur la longueur de cet article. *Ibid.* 238. a. Ouvrage de M. Duhamel à consulter. *Ibid.* b.

Corderie. Instrumens & opérations de cordier. Chevalet, III. 310. b. émerillon, V. 564. b. fer, VI. 504. a. fil, 789. b. filerie, 794. b. fileurs, 796. b. frotoir, VII. 355. a. haloir, VIII. 31. a, b. moucher le chanvre, X. 777. a. peignon ou ceinture du cordier, XII. 245. b. peignes, 241. b. rouets, XIV. 398. a, b. travail des cables, II. 493. b. touret du cordier, XVI. 473. b. meche dans le travail du cordier, X. 226. b. voyez CORDE.

CORDIAL. Remède cordial, le plus sûr qu'on connoisse. XIII. 721. b. De l'usage des cordiaux dans les cas de débilité. IV. 651. a, b.

CORDIALES. (*Pharm.*) Quatre eaux cordiales. Trois fleurs cordiales. Ces eaux & ces fleurs rejetées comme inutiles, du moins à titre de cordial. Ce que dit Harvé des eaux de cette sorte. IV. 238. b.

CORDIER. Date des statuts de la communauté des cordiers. Il n'y a point d'art qui en exigeât de meilleurs & de plus rigoureusement prescrits. Quel est l'objet de ceux qui y existent. IV. 238. b.

Cordiers, saint qu'ils ont pris pour patron. *Suppl.* IV. 258. b.

CORDILIERES, (*Géogr.*) montagnes du Pérou. Il y regne des orages presque perpétuels. *Suppl.* III. 105. b. Hanteur à laquelle la neige commence sur ces montagnes. 230. b. Des glaces des cordilieres. 231. b. Voyez CORDELIERES & ANDES.

CORDILLAT, (*Manuf. de draps*) il se fabrique à Chabeuil, & à Crest. Portées dont ces draps sont composés. Leur longueur & largeur. Manière de les auner. IV. 239. a.

CORDON, sens de ce mot chez différentes sortes d'ouvriers. IV. 239. a.

Cordon de S. François: quelques-uns le portent blanc, & les autres noir. Confrérie du cordon de S. François. Ce que ces confrères ont à faire pour obtenir les indulgences accordées à leur société. IV. 239. a.

CORDON JAUNE, ordre du, (*Hist. mod.*) cérémonies de réception dans cet ordre. Statuts ridicules. IV. 239. a.

CORDON. (*Blason*) Cordon dans les armes des prélats, archevêques, évêques, protonotaires. IV. 239. a.

Cordon, en anatomie, diverses sortes de cordons. IV. 239. b.

CORDON. (*Anat.*) Cordon ombilical, cordon spermatique, voyez les articles de ces adjectifs.

CORDON BLEU, (*Conchyl.*) voyez vol. VI des pl. hist. nat. pl. 65. Description de ce coquillage. Sa classification. *Suppl.* II. 601. b.

CORDON, (*Archit.*) IV. 239. b.

CORDON, (*Fortific.*) fraises substituées au cordon dans certains remparts. IV. 239. b.

CORDON. (*Hydraul.*) IV. 239. b.

Cordon de chapeau. IV. 239. b.

Cordon à la raïere. IV. 239. b.

Cordon, en terme de boutonniere. Comment on le travaille. IV. 239. b.

Cordon pour les galons à chainette. XII. 133. a. XVI. 423. b.

Cordon de la monnoie, voyez TRANCHE.

Cordons & frettes, terme de charron. IV. 239. b.

CORDON. (*Jardin.*) Cordon de gazon. IV. 240. a.

CORDON. (*Pelleter.*) IV. 240. a.

CORDONS. (*Manuf. en soie*) IV. 240. a.

CORDON. (*Hist. turq.*) Ce qu'on entend dans l'histoire turque

turque par mander le cordon. Offices des muets lorsqu'ils sont chargés d'aller étrangler un homme de la part du grand seigneur. Comment ils s'en acquittent. Prix de la vie des citoyens dans une monarchie, une république. *Suppl.* II. 601. *a.* Voyez DILTOIS.

CORDONNER, (*Bouton. & Passement.*) cordonné de soie ou d'or que font les boutonnières. Cordonné façonné. Travail & usages de ces choses-là. IV. 240. *a.*

CORDONNET pour les agréments : cordonnet à broder. XII. 133. *a.*, *b.* XVI. 424. *a.*

CORDONNIER. Cette communauté divisée en quatre corps. Communauté des frères cordonniers. IV. 240. *a.*

CORDONNIER, (*Arts méchan.*) pourquoi ce métier a été partagé en quatre corps dans les grandes villes. Explication des différentes opérations de cet art. *Suppl.* II. 601. *b.* 602. *a.*, *b.* Ouvrage à consulter. *Ibid.* 603. *b.* Art du cordonnier bottier. Différens procédés de l'ouvrier pour faire les bottes fortes. *Ibid.* 604. *a.*, *b.* Manière de fabriquer les bottes molles. Ouvrage à consulter. Etymologie du mot cordonnier. *Ibid.* 605. *b.*

Cordonnier, quelques outils de son métier : buis, II. 460. *b.* compas ou mesure, III. 759. *a.*, *b.* fil gros, fil de Cologne, VI. 789. formes, VII. 180. *b.* pinces, XII. 636. *b.* tenailles, XVI. 124. *a.* tire-piè, 343. *a.* alènes. I. 253. *b.* Travail de différentes espèces de fouliers, *Suppl.* IV. 813. *b.* — 815. *b.* & de bottes, voyez ce mot. Préparation des aiguilles dont se sert le cordonnier pour les coutures lacées & pour les coutures simples, à surjet. *Suppl.* I. 231. *b.* 232. *a.* Cordonniers qui vont au tableau. II. 699. *a.* Frères cordonniers. VII. 300. *b.* Voyez les pl. du cordonnier, vol. III.

CORDOUE. Bibliothèque anciennement établie à Cordoue. II. 236. *a.* Le royaume de Cordoue florissant dans le dixième siècle. IV. 867. *b.*

CORDYLE, (*Hist. nat.*) description de ce lézard ; comment il nage. Lieux où il se trouve. IV. 240. *b.*

CORÉ, (*Hist. Sainte*) fils d'Isaac, fut chef de la famille des Caathites, célèbre parmi les Lévités. Punition de sa rébellion. *Suppl.* II. 605. *b.*

CORÉENS, leur papier : commerce qu'ils en font, &c. XI. 853. *a.*

CORÉES, (*Myth.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 605. *b.*

CORESIE, (*Myth.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 605. *b.*

CORFOU. Cette île anciennement nommée *Phœacie* & *Coreyre* : voyez ces mots. A qui elle appartient aujourd'hui. *Suppl.* IV. 343. *a.* Espèce de golphe ou de port que forme la mer sur la côte occidentale de cette île. XI. 70. *b.* Pourquoi les anciens ont débité que les habitans avoient une tête de chien. XIV. 845. *b.*

CORIA, (*le Pere*) ses ouvrages sur les carmes. XVI. 223. *a.*

CORIAMBE. (*Bell. lett.*) Voyez **CHORIAMBE**.

CORIANDE, (*Bot.*) caractère de ce genre de plante. Propriétés nuisibles que les anciens lui attribuoient sans fondement. Utilité de la simple dessiccation de cette semence. Usage qu'on en fait. IV. 241. *a.*

CORIARIA, (*Bot.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Deux espèces renfermées dans ce genre. Lieux où croît cet arbruste. Ses qualités. Sa culture. *Suppl.* II. 606. *a.*

CORINE, (*Quadrup.*) espèce de chamois. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* II. 606. *a.* Caractères qui distinguent la corine du chamois. *Ibid.* *b.*

CORINNE, femme poète qui vivoit du tems de Pindare. XV. 880. *b.* 881. *a.*

CORINTHE, (*Géogr.*) L'ancienne Grèce a eu peu de villes plus importantes ; IV. 241. *a.* & peu de villes ont éprouvé autant de vicissitudes. Ce qu'elle est aujourd'hui. *Ibid.* *b.*

Corinthe. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 606. *b.*

Corinthe. Observation sur sa situation. IX. 332. *a.* *Suppl.* I. 153. *a.*, *b.* Lac du pays de Corinthe. *Suppl.* I. 262. *a.* Révolutions dans son gouvernement. *Suppl.* II. 672. *b.* Royaume des Héraclides à Corinthe. XIV. 420. *b.* Quel fut son commerce. III. 692. De la naturalisation des étrangers à Corinthe. XI. 39. *b.* Pillage de cette ville par les romains. VII. 916. *a.* De l'isthme de Corinthe. VIII. 930. *a.* Muraille bâtie sur cet isthme par l'empereur Emmanuel. VI. 215. *b.* VIII. 197. *a.* Cuivre de Corinthe. I. 237. *b.* IV. 547. *a.*, *b.* Pourquoi ce cuivre ne fut jamais employé dans les monnoies. X. 243. *a.*, *b.* Raisins de Corinthe. XIII. 767. *b.* 770. *a.* 771. *a.*, *b.*

CORINTHIEN, ordre de ce nom en architecture. XI. 610. *b.* Chapiteau corinthien. III. 179. *a.* C'est le plus bel ornement, & en même tems peut-être le moins senté. *Suppl.* I. 586. *b.* Ornement du fust corinthien. III. 652. *b.* Salles corinthiennes. XIV. 547. *a.* Modillons de la corniche de cet

ordre. X. 602. *a.* L'ordre corinthien très-commun à Palmyre. *Suppl.* IV. 225. *b.*

Corinthiens. (Épîtres de S. Paul aux) Observations sur I. Corinth. I. 7. 20. XV. 623. *a.* Sur I. Corinth. IV. 7. 4. 13. XII. 379. *a.* Sur I. Corinth. X. 7. 11. V. 367. *a.* Sur I. Corinth. XI. 7. 10. XVII. 423. *b.* Sur I. Corinth. XII. 7. 11. IV. 1030. *a.* Sur I. Corinth. XV. 7. 30. II. 65. *b.*

CORIAN, furnom donné à Caius Marius. XI. 201. *a.*

CORIS, (*Jardin.*) Diverses vesces de cette espèce. IV. 241. *b.*

CORIS, (*Comm.*) coquille qui sert de monnoie dans plusieurs contrées de l'Asie & de l'Afrique. Commerce qu'en font les hollandais. Les negres ne s'en servent plus que comme ornement. Evaluation de cette monnoie. IV. 241. *b.*

CORIUM montanum, (*Hist. nat.*) espèce de minéral. *Suppl.* I. 378. *b.*

CORLIEU, (*Ornith.*) Description de cet oiseau. IV. 241. *b.* On a trouvé dans l'estomac de quelques-uns de ces oiseaux des coquilles, des pierres, des grenouilles. C'est de tous les animaux le meilleur à manger. *Ibid.* 242. *a.* Voyez **COURLI**.

Corlieu. (*petit*) Où se trouve cet oiseau. Quelques-uns de ses caractères. Il est très-bon à manger. IV. 242. *a.*

CORME, (*Mat. méd.*) fruit du cormier. Ses propriétés. IV. 242. *a.*

CORMÉ, (*Econ. rustiq.*) boisson faite avec de l'eau & des cormes. Le froid & le chaud la gâtent. Récolte des cormes. Façon singulière dont on élève le cormier de semence. Manière de faire le cormé. IV. 242. *a.*

CORMIER, (*Botan. Jard.*) Lieux où il croît. Description de cet arbre, IV. 242. *a.* de sa feuille, de ses fleurs, de son fruit. Comment ce fruit acquiert sa maturité. L'arbre est plus estimé à cause de son bois que pour son fruit. Lenteur de son accroissement. Il ne rapporte son premier fruit qu'après trente ans. Cet arbre est extrêmement robuste. Hauteur & épaisseur qu'il peut acquérir. Qualités du terrain & de l'exposition qui lui conviennent le mieux. Le moyen le plus sûr qu'on puisse employer pour la multiplication du cormier, c'est de l'élever de semence. Précautions à prendre pour conserver la semence. Tems de semer. Progrès de chaque année. *Ibid.* *b.* Comme le cormier réussit à la transplantation peut-être mieux qu'aucune autre espèce, le plus court moyen de s'en procurer quelques plants fera d'en faire arracher dans les bois. On peut les transplanter quoique fort gros. Tems où ils donnent leur fruit après la transplantation. Demi-culture qu'il faut leur donner. Arbres sur lesquels on peut les greffer. Ceux auxquels il peut servir de sujet pour la greffe. Utilité du fruit. Qualité & usage du bois. Différentes espèces ou variétés connues de cet arbre. *Ibid.* 243. *a.* Du cormier sauvage, ou des oiseleurs. Caractères qui le distinguent de tous les autres cormiers, dans sa grandeur, ses progrès d'accroissement, ses feuilles, ses fleurs & son fruit. Il résiste dans les climats froids & vient dans presque tous les terrains. Agréments de cet arbre. Manière de le multiplier. Hauteur & grosseur qu'il peut acquérir. Usage de son bois. La plupart des auteurs ont souvent donné au cormier le nom de *sorbier*. Ce dernier nom devoit être réservé pour cette dernière espèce dont on vient de parler. *Ibid.* *b.*

Cormier. Caractères qui le distinguent du sorbier sauvage. *Suppl.* II. 481. *a.*

CORMIER. (*Thomas*) III. 577. *a.*

CORMORAN. (*Ornith.*) Description de cet oiseau aquatique. Lieux où il niche. Du petit cormoran. Caractères qui le distinguent du grand. Usage que les Chinois font du cormoran pour la pêche. IV. 244. *a.*

Cormoran. Voyez VI vol. des pl. hist. nat. pl. 49. Classification de cet oiseau. En quoi il diffère du pélican & du booby des Anglois. *Suppl.* II. 606. *b.*

Cormoran. Jabot de cet oiseau. VIII. 426. *b.* Observations sur ses pieds. XII. 557. *a.*

CORNAC, conducteur d'éléphant. IV. 244. *a.*

CORNACHINE, poudre. XIII. 188. *a.*

CORNAGE, (*Jurisp.*) en quoi consiste ce droit qui se paie principalement dans le Berri. IV. 244. *a.* Droit de Cornelage dont il est parlé dans une lettre de Hugues, vicomte de Châteaudun, de l'an 1168. Il paroît être différent du droit de cornage, appelé dans les anciens titres *boagium*, *bovagium*, *garbagium*. Divers endroits où ce droit se paie de différentes manières. Divers noms qu'on lui donne. Ce que signifie, tenir du roi par cornage. *Ibid.* *b.*

CORNALINE. (*Minéralog.*) Caractère distinctif de cette pierre. Différence entre le rouge d'agate & de jaspe, & celui de cornaline. Caractère des plus parfaites cornalines. On prétend qu'elles se trouvoient en Perse, & qu'on n'en connoit plus les carrières. IV. 244. *b.* La netteté de la couleur suppose toujours dans les pierres une pâte fine ; & celle de la cornaline ne diffère guère de celle de l'agate que par la couleur. Cornalines dont la teinte tient le milieu entre le rouge de la cornaline & l'orangé de la Sardoine. Défaut dans la

méthode des nomenclateurs qui ont distribué les pierres fines en différentes especes. Eloge de l'ouvrage de *minéralogie* de M. Wallerius, & de la traduction françoise qu'en a donnée M. le baron d'Holbach. *Ibid.* 245. a. Cornaline onyx, cornaline willée, cornaline herborisée. Leurs caractères & différences. *Ibid.* b. Voyez ONYX.

CORNARISTES, (*Hist. eccl.*) disciples de Cornhert en Hollande. Singularités dans cet hérésiarque. Sa doctrine & ses sentimens. Protection qui le mit à couvert de toute violence. *IV.* 245. b.

CORNARIUS, (*Jean*) médecin. *XVII.* 745. b.

CORNE, (*Hist. des insectes.*) En quoi les cornes des insectes diffèrent des antennes. Diversités entre les insectes par rapport à cette partie, sur le nombre, la forme, la longueur, la position, la structure, les usages des cornes, dans les diverses especes d'insectes. *IV.* 245. b. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 246. a.

Cornes dont quelques insectes sont munis. *VIII.* 783. a.

CORNE, (*Physiol.*) Celles des animaux à quatre pieds. Comment cette partie se forme. Cornes dont elle est composée. Observations qu'on a lieu de faire dans une corne sciee selon sa longueur. Quelle est la cause des sillons qui paroissent sur les cornes lorsqu'elles sont dépouillées de leur peau. Comment se fait l'accroissement de cette partie dans les animaux dont la corne ne tombe point. Auteurs qui ont dévoilé l'origine, l'accroissement & la structure de la corne des animaux. *IV.* 246. a. Excroissances singulieres qui ont paru dans quelques hommes, & dont l'amour du merveilleux a fait des cornes. Exemple remarquable, citée dans quelques histoires de France. Comment il paroît qu'on pourroit prévenir de telles difformités. Diverses excroissances cornues nées aux extrémités des orteils & des doigts. Dans les cornes des animaux, il ne regne point la même difformité que dans les ongles. *Ibid.* b.

Corne d'un animal nommé *sukotyro*. *XV.* 653. b. 940. a. Exemples de quelques cornes de bœufs extraordinaires. 653. b.

Corne de cerf, (*gêlée de*) *Pharmac.* Maniere de la faire. Bonnes qualités de cette gelée. Dose qu'il en faut prendre. gelée de vipères. *IV.* 247. a.

Corne. Liqueur de corne de cerf fuccinée. *IX.* 565. b. Propriétés médicinales des cornes du bison. *II.* 264. a.

Corne de bœuf. Usage qu'on en fait dans les arts. Manieres de l'amollir & de lui donner telle forme qu'on voudra. Ces préparations peuvent servir à amollir l'ivoire. *IV.* 247. a. Maniere d'amollir les os & de les attendrir au point de recevoir telles empreintes qu'on voudra. *Ibid.* b.

Cornes. Les anciens en firent des vases à boire. *XVI.* 852. b. Art de travailler la corne : voyez TABLETIER-CORNETIER, & les planches de cet art, dans le *IX* vol.

Cornes de limaçons, d'autres animaux semblables. Cornes de chat-huant. *IV.* 247. b.

CORNE, (*Maréch. & Maneg.*) ongle qui regne autour du sabot du cheval, &c. On y met du surpoint, lorsqu'elle est sèche & usée. Accidens qui viennent à la corne. Attentions du maréchal sur la maniere de brocher à la corne du cheval. Sens de cette expression, donner un coup de corne à un cheval. Corne de vache pour donner un breuvage au cheval. *IV.* 247. b.

CORNE de cerf (*Botan.*) Caractère de ce genre de plante. Ses propriétés. *IV.* 247. b.

CORNE d'Ammon, (*Histoire naturelle.*) Diverses opinions qui ont été soutenues sur la nature de cette pétrification. On ne peut douter aujourd'hui qu'elle ne vienne de nautilus pétrifiés. Diverses especes de nautilus : les uns appellés papiracés, les autres chambrés. Où se trouvent ces deux sortes de nautilus. Cependant ces nautilus sont bornés à certaines mers, au lieu que les cornes d'Ammon sont les plus abondantes & les plus nombreuses des pierres figurées. Elles sont très-communes en France. Diversités dans leurs grandeurs & leurs figures. Preuve de fait qui montre que la corne d'Ammon vient du nautilus. *Ibid.* 248. a. Croûte dont quelques-unes sont enveloppées, qui leur donne la couleur d'un métal doré. Cas qu'on en faisoit autrefois. Il y a lieu de s'étonner comment ces nautilus se trouvent sous nos pieds en pétrifications : voyez là-dessus la *théorie de la terre*, par M. de Buffon. Principaux caractères par lesquels Lister distingue les différens genres de cornes d'Ammon. *Ibid.* b.

CORNE d'Ammon, (*Conchyl.*) Voyez *VI.* vol. des pl. hist. nat. pl. 2. 3. de la premiere collection de *minéralogie*. Observation sur la classification des coquilles de ce nom. *Suppl.* II. 606. b. voyez AMMON.

CORNE. Pierre de, (*Min.*) Différentes pierres qui portent ce nom. 1°. Pierre qui se trouve par couches & qui est un vrai jaspe. Sa description. Pierre de corne qui se trouve en Saxe, dans le voisinage de Freyberg. Sa description, selon M. Henckel. *IV.* 248. b. 2°. Silix ou pierre à fusil ordinaire, à laquelle on a aussi donné le nom de pierre de corne. 3°. Pierre réfractaire appellée roche de corne, qui résiste à l'action du feu, &c. Description des quatre especes qu'en dis-

tingue M. Wallerius : la premiere appellée pierre à écorce : la seconde, roche de corne dure & solide ; la troisieme, roche de corne feuilletée ; la quatrieme, celle qui est cristallisée. Autre application que font les ouvriers des mines du nom de roche de corne. *Ibid.* 249. a. Voyez CORNÉE, pierre.

CORNES, (*Anatom.*) nom de différentes parties. Cornes d'Ammon ou de belier, appellées aussi *hyppocampus*. *IV.* 249. a.

Cornes. Cornes de belier dans le cerveau. *Suppl.* II. 606. a.

Cornes de l'os sacrum. *Ibid.* 607. b.

CORNE, (*Hist. anc.*) instrument militaire. *IV.* 249. b.

CORNES de Bacchus, (*Mythol.*) *IV.* 249. b.

Corne d'abondance. Sens de la fable qui en parle. Corne d'abondance employée en architecture, & dans les médailles. *IV.* 249. b.

Corne d'abondance, figure symbolique. *XV.* 728. b. Son origine. *Suppl.* I. 143. b. Pourquoi les anciens représentoient les fleuves avec des cornes. *VI.* 874. b.

CORNES, (*Archit.*) corne d'abaque, corne de belier, corne d'abondance, corne de bœuf ou de vache. *IV.* 249. b.

CORNE, ouvrage à, (*Fortific.*) *XI.* 724. b. Ouvrage à corne couronné. 725. b.

CORNE de vache, (*coupe des pierres*) *IV.* 249. b.

CORNE de vergue, (*Marine*) *IV.* 249. b.

CORNE à lisser, (*Bourrelier*) *IV.* 249. b.

CORNE de ranche, (*Charron*) *IV.* 249. b.

CORNE, terme de potier. *IV.* 250. a.

CORNE, ou crudité des cuirs, terme de taneurs, &c. *IV.* 250. a.

CORNÉ, adjectif. Pierre cornée. *VIII.* 466. b. 467. b. Lune cornée. *IX.* 740. b. 741. a, b. Métaux cornés. *XIV.* 922. b.

CORNÉE, (*Anat.*) sa description. Partie de la cornée appellée la *scélrotique*. Détermination exacte de la forme de la cornée, par M. Petit. Description de la partie opaque, appellée *scélrotique*. De la partie transparente, qu'on nomme simplement la *cornée*. *IV.* 250. a. Pores de cette partie, par lesquels s'écoule continuellement une liqueur subtile, qui s'évapore à mesure qu'elle sort, & qui s'épaississant sur les yeux des mourans, y produit une pellicule très-délicate. Avantage qui résulte pour la vue de la forme sphérique de la cornée transparente. Accidens auxquels la cornée est sujette. *Ibid.* b.

Cornée. Distinction de la cornée & de la scélrotique. Sa convexité remarquable dans les oiseaux de proie & dans le fœtus humain. Description de cette membrane & de la scélrotique. *Suppl.* II. 607. a.

Cornée. Sa forme dans différens animaux. *Suppl.* II. 654. b. Sa description. *Suppl.* IV. 109. a, b. Son insensibilité. 778. b. Tunique de l'œil, appellée *cornée opaque* & *cornée transparente*. *XI.* 386. a. Cause de sa transparence. *IX.* 295. a. Union des paupieres à la cornée. *XII.* 207. b. Partie de la cornée appellée *scélrotique*. *XIV.* 800. a, b. Maladies de la cornée. *XVII.* 570. a. Tache nommée *albugo*, *I.* 246. b. & *leucoma*. *IX.* 436. a, b. Nuage sur la cornée. *XI.* 276. a. Ulcere de la cornée, appellé *encavure*. *V.* 615. a.

CORNÉE, terme d'artificier. *IV.* 250. b.

CORNEILLE, (*Ornith.*) description de cet oiseau. *IV.* 250. b. Alimens dont elle se nourrit. Lieux où elle niche ; nombre des œufs d'une couvée, dont la femelle prend soin, tandis que le mâle lui apporte sa nourriture. On dit que cet oiseau apprend aisément à parler. *Ibid.* 251. a.

Corneilles de la Nouvelle-Espagne, appellées *subtiles*. *XV.* 594. b.

Corneille émantellée. Oiseau qui differe un peu de la corneille. Sa description. Nourriture de cet oiseau. Lieux qu'il habite. *IV.* 251. a.

Corneille émantellée, voyez *vol. VI.* des *planch. Hist. nat. pl.* 44. Caractère générique de cette espece de corbeau. *Suppl.* II. 607. a. Sa classification. *Ibid.* b.

CORNEILLE, (*Mat. médic.*) propriété de sa siente. *IV.* 231. b.

CORNEILLE, (*Chass. Econ. rustiq.*) ces oiseaux font un grand dégât. Maniere de les détruire par la noix vomique. Contre-poison qui peut leur sauver la vie. Autres moyens de les prendre. Chasse qu'on en fait aux environs de Castelnau-dari. *IV.* 251. b.

Corneille. Chasse du vol pour la corneille. *XVII.* 441. a. Chasse aux corneilles avec le duc, *vol. III.* des *planch.* article *Chasse*, pl. 13.

Corneille de mer. Ce qu'on dit Aldrovande. *IV.* 251. b.

Corneille, figure symbolique. *XV.* 733. b.

CORNEILLE, *lysimachia*, (*Botan.*) caractère de ce genre de plante. Corneille jaune. Ses propriétés en médecine. *IV.* 251. b.

CORNEILLE le centenier, profélyte de la Porte. *XIII.* 495. a.

CORNEILLE, (*Pierre & Thomas*) observations sur les deux Corneilles, & sur leurs ouvrages. *XIV.* 394. a. Sur Pierre Corneille en particulier. *XVI.* 515. a, b. Parallele de ce poëte

& de Racine. XI. 906. *b.* Exemples du sublime, tirés de ses pièces. XV. 567. *a.*, *b.* 568. *a.*, *b.*, &c. *Suppl.* IV. 834. *b.* Comment il a su observer les convenances. *Suppl.* II. 886. *b.* Il n'a pas toujours exactement observé l'unité d'action, XVII. 402. *a.* ni l'unité de tems, *Ibid.* *b.* ni celle de lieu. 403. *b.* Corneille peche souvent contre le vrai. 482. *a.*, *b.* Observations sur son art de dialoguer. IV. 937. *a.* *Suppl.* II. 709. *b.* 710. *a.* Observations sur Polieuète. *Suppl.* I. 157. *b.* Observations sur Cinna. XI. 185. *b.* II. 773. *a.* XV. 567. *a.*, *b.* Observations sur l'exposition de Rodogune. *Suppl.* II. 917. *b.* *Suppl.* IV. 16. *b.* Comment il a su rendre vraisemblable la fable du Cid. 1000. *a.* Jugement de l'académie sur le Cid. VI. 334. *b.* Principale cause du grand succès du Cid & de la mort de Pompée. XV. 555. *b.* Défaut de son style dans le genre noble. *Suppl.* IV. 54. *a.* Quels sont les endroits de ses pièces qui renferment les plus beaux vers. 964. *b.* De la poétique de P. Corneille. XVI. 513. *a.*, *b.* Les succès des autres lui donnoient de l'émulation, point d'envie. V. 602. *a.* In-promptu sur les deux Corneille. VIII. 630. *b.*

CORNELIA, loi, diverses loix de ce nom. IX. 651. *n.* 657. *a.*, *b.* Loi *cornelia de falsis*. VI. 441. *a.* Autre de *ficariis*. VIII. 251. *b.* 252. *a.*

CORNELIE, (*Hist. rom.*) 1°. fille de Scipion l'Africain & mere des Gracques. Son éloge; 2°. fille de Cinna, & seconde femme du premier des Césars. Attachement de son mari pour elle. Sa mort. *Suppl.* II. 606. *b.*

CORNELIUS nepos. Observations sur cet historien & sur ses ouvrages. VIII. 318. *b.*

CORNEMUSE, (*Luth.* & *Musiq.*) instrument à anches. Description de cet instrument. IV. 251. *b.* Son étendue. Tout ce qu'on auroit à dire sur la cornemuse concerne particulièrement les anches, &c. On allonge ou on raccourcit les boudons pour les rendre plus ou moins graves. Moyen d'accorder cet instrument. Cornemuse appelée *cornemuse de Poitou*. La cornemuse s'appelle aussi *chalemie*. Peuples chez qui elle est en usage. *Ibid.* 252. *a.*

Cornemuse, instrument de ce nom qu'on avoit ci-devant, différent de la cornemuse que nous connoissons. La cornemuse connue des anciens. *Suppl.* II. 607. *b.* Voyez *pl. 2 de Luth.*

Cornemuse. Elle étoit anciennement appelée *sumphonia*. *Suppl.* IV. 846. *a.*

CORNESAGE, (*Jurisp.*) voyez CORNAGE.

CORNET, (*Anatom.*) corne de l'os ethmoïde. Cornets inférieurs du nez. IV. 252. *a.*

CORNET, (*Conchyl.*) caractère générique du véritable corne. *Suppl.* II. 607. *b.* Description des cornets représentés *vol. VI. des planch. Hist. nat. pl. 69. Ibid.* 608. *a.*

Cornet, coquille de mer. IV. 190. *b.* II. 562. *a.*, *b.* Différence entre le corne & le cylindre ou rouleau. XI. 450. *b.* Voyez *vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 69.*

CORNETS pour l'ouïe, (*Acoustiq.*) mécanisme par lequel ces instrumens favorisent l'ouïe. IV. 252. *a.* Pour qu'ils aient tout l'effet possible, il faut que l'oreille soit dans un endroit désert ou du moins tranquille. *Ibid.* *b.*

CORNET de mât, (*Marine*) IV. 252. *b.*

CORNET, (*Luth. Musiq.*) instrument à vent dont les anciens se servoient à la guerre. Usage qu'ils en faisoient. Diverses sortes de cornets dont on donne ici la facture. Dessus de corne. Taille de corne. Basses de corne. Étendue du dessus de corne. Maniere de s'en servir. IV. 252. *b.*

Cornet. Différence entre le corne & la trompette, entre la conque & le corne. II. 456. *b.* Cornets des Hébreux, voyez KEREN. Corne de la milice romaine. *Suppl.* IV. 670. *b.*

CORNET, (*Orfèvr.*) opération de l'essai de l'or. Comment elle se fait. IV. 253. *a.*

CORNET, (*grand*) jeu d'orgue. Divers tuyaux dont il est composé. IV. 253. *a.*

CORNET d'écho, (*Luth.*) jeu d'orgue. Comment il est composé. Son étendue. Comment on le place dans l'orgue. IV. 253. *a.*

Cornet de récit. En quoi il diffère du corne d'écho. Son étendue. Il est sur un sommier & un clavier séparé. IV. 253. *a.* Sur les cornets, voyez JEUX d'orgue.

Cornet de papier. IV. 253. *a.*

CORNET, (*Chasse*) piège pour des oiseaux voraces. Maniere de le faire. IV. 253. *b.*

Cornet d'écritoire. IV. 253. *b.*

CORNET, (*Tabletier-Corne.*) maniere de former les fonds de différentes sortes de cornets. XIII. 892. *a.*

CORNET, (*Pâtisserie*) IV. 253. *b.*

CORNET, (*Jeux de hasard*) description de celui dont se servoient les anciens. IV. 253. *b.*

Cornets d'ivoire, trouvés dans Herculanium. Noms grecs & latins de ces instrumens. *Suppl.* II. 684. *b.*

CORNETIER ou *Tabletier en cornes*. Communauté, statuts & privilèges de ces ouvriers. Villes où ils sont communs. IV. 253. *b.* Voyez TABLETIER.

CORNETTE, (*Art milit.*) son poste dans une action & dans les marches. Son grade. IV. 253. *b.*

Cornette. Etym. de ce mot. Origine de l'usage des cornettes. De la cornette blanche. VI. 42. *b.* Cornette blanche qu'a pris le premier régiment de cavalerie pour sa compagnie colonelle. V. 711. *b.*

CORNETTE, (*Marine*) pavillon qui se place au mât d'artimon. A quel vaisseau appartient le droit de porter la cornette. IV. 254. *a.*

Cornette du chef d'escadre. XII. 197. *a.*

Cornette, chaperon à l'usage de quelques magistrats. Bande de soie que les professeurs du college royal portent autour du col. IV. 254. *a.*

Cornette, vêtement de tête à l'usage des femmes. Sa description. Différentes sortes de cornettes. Coëffe de mouffeline qu'on met sur la cornette. IV. 254. *a.*

CORNETTE, (*Fauconn.*) IV. 254. *a.* Définition générale.

CORNICHE, (*Architecture*) Corniche de l'entablement. IV. 254. *a.* Composition des corniches de chacun des cinq ordres, selon Vignole & Palladio. Des moulures de la corniche. Lorsqu'on supprime les ornemens dans les corniches, les larmiers inférieurs de chacune d'elles, excepté la toscane, ont les membres d'architecture qui les caractérisent. De la corniche architravée. Chaque membre principal de la corniche profile assez communément sur son carré, & l'on dégage par un renfoncement le plafond ou fophte du larmier supérieur. Mesures de la saillie que doivent avoir les corniches de chacun des cinq ordres, à proportion de leur hauteur. *Ibid.* *b.* Lorsqu'on ne peut donner ces saillies, on incline quelquefois en talud le devant des larmiers, &c. Corniche; tout membre saillant varié, & composé de moulures à l'usage de la décoration intérieure. *Ibid.* 255. *a.*

CORNICHE, (*Menuis.*) corniche volante. IV. 255. *a.*

CORNICULA, (*Chir.*) ancien instrument. Sa description & son usage. IV. 255. *a.*

CORNICULAIRE, (*Hist. anc.*) officier de guerre chez les Romains. Ses fonctions. Origine du nom. Huissier ou greffier corniculaire. IV. 255. *a.*

CORNOUAILLES, province d'Angleterre. Ses mines d'étain. VI. 4. *b.* 892. *b.* Crystallisation trouvée dans ces mines, *vol. VI. des planch. article Crystallisation, pl. 6.*

CORNOUILLER, (*Bot.*) caractère de ce genre de plante. IV. 255. *b.*

CORNOUILLER, (*Jardin.*) les especes de cet arbre distinguées en deux ordres principaux, sous le nom vulgaire & assez mal appliqué de cornouiller mâle & de cornouiller femelle. L'auteur désigne le premier sous le nom simple de *cornouiller*; & le second, sous celui de *sanguin*.

Description du cornouiller, & de chaque partie & production de cet arbre. IV. 255. *b.* Tems de l'année où paroît sa fleur & son fruit. A quel âge il commence à donner du fruit. Lenteur de son accroissement. Vigueur de cet arbre. Sa résistance aux intempéries des saisons. Il s'accommode de tout terrain. Eloge de son bois pour les ouvrages, & de l'arbre pour l'agrément & l'ornement. Maniere de le multiplier. On parviendra en huit ans à avoir des plants de six piés de haut, &c. Du lieu où peut se faire la transplantation. Description de la *cornouille*. Sa qualité astringente. On en fait de la gelée, ou une boisson qui a la même vertu. Cornouilles en salade. Utilité de quelque culture pour cet arbre. Qualité de son bois. *Ibid.* 256. *a.* Différentes especes de cornouillers que l'on connoît à présent: le sauvage, le franc, celui à fruit jaune, à fruit blanc, à fruit rouge foncé, à fruit tardif, celui du Levant à feuille de citronnier, de Virginie à feuilles tachées, de Virginie à gros fruit rouge, celui de Virginie à grande fleur, très-commun aujourd'hui autour de Londres. Eloge de cet arbrisseau. Sa description.

Le cornouiller de Virginie à grande fleur blanche. *Ibid.* *b.* Le petit cornouiller de Virginie. Précautions pour le conserver en hiver.

Le *sanguin*. Sa description. Ses différentes especes: le sanguin commun, celui à feuille panachée, celui à fruit blanc, celui de Virginie à feuille de l'aurier, de Virginie à feuille étroite, d'Amérique à feuille blanche. Eloge de ce dernier. *Ibid.* 257. *a.*

Cornouiller. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Ses especes divisées en deux sections, dont la première comprend les cornouillers proprement dits, *Suppl.* II. 608. *a.* & la seconde, les cornouillers sanguins. Description de ces especes. Leur culture, leurs qualités & usages. *Ibid.* *b.*

CORNOUILLES. Qualité de ce fruit lorsqu'il n'est pas parfaitement mûr. Qualité que sa maturité lui donne. Propriété qu'on lui attribue. Eau distillée de ce fruit. IV. 257. *a.*

CORNUE, (*Chymie*) description de ce vaisseau. Origine du nom qu'on lui a donné. Il est aussi appelé *retorte*. Matières dont on fait les cornues. Usage des cornues de terre. Choix de la terre dont on doit faire celles qui doivent résister à un feu très-violent. Maniere de la cuire. Celles des environs de Beauvais en Picardie, préférées. IV. 257. *b.* Leur avantage sur celles de verre des Allemands, Grais de Normandie dont

M. Rouelle a fait faire quelques cornues qui ont été trouvées excellentes à quelques égards. Les cornues de Picardie sont propres à toutes les expériences sur les substances métalliques que l'on voudroit traiter à un grand feu, &c. Autre vaisseau appelé *cuine*. En quoi il diffère de la cornue. A quels usages on s'en sert. Maniere d'employer, de luter, d'appareiller, d'échauffer, de préserver d'accident la cornue de grais. Des cornues de verre. Usages qu'on en tire. *Ibid.* 258. a. Précautions qu'on doit prendre pour les empêcher de se fêler. Raisons pour lesquelles on préfère dans bien des cas la cornue de verre à l'alembic de même matière. Deux sortes de cornues de verre dont on se sert à Paris. Celles du verre de Lorraine. Usages auxquels on les emploie. Celles de verre blanc; leurs usages. Cornues à l'Angloise. *Ibid.* b. Des cornues de fer fondu. Avantages qu'on en pourroit tirer dans plusieurs opérations chimiques. Maniere dont il faudroit les faire. Cornue tubulée, soit de terre, soit de verre. Opérations où elles sont utiles. Attention qu'il faut avoir en s'en servant. De leur usage. *Ibid.* 259. a.

Cornues. De la terre propre à faire cette sorte de vase. De leur fabrication. *Suppl.* IV. 518. b. *Voyez les planch. de chymie, vol. II.*

CORNUE, mouche, X. 770. a.

CORNUTO, (*Ichthy.*) description & mœurs de ce poisson des isles moluques. *Suppl.* II. 609. a. Sa classification. *Ibid.* b.

CORNUTUS, (*Hist. rom.*) consul romain qui s'ôte la vie pour ne pas plier devant Auguste. *Suppl.* I. 705. a.

CORO, droit que le roi d'Espagne perçoit sur l'or & l'argent du produit des mines du Chili & du Pérou. IV. 259. a.

COROLLAIRE, (*Géom.*) a le même sens que le mot *conséquence*. Remarque sur l'usage des mots scientifiques. On ne fauroit rendre le langage des sciences trop simple & trop populaire. IV. 259. b.

COROMANDEL, (*côte de*) différence de saison très-remarquable entre cette côte & celle de Malabar. VII. 522. b. 625. b. XVII. 727. a. Pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. b. Observations sur les habitans. VIII. 345. b. Mines de diamant de cette contrée. IV. 938. b. Castes des Indiens de Coromandel, *voyez* CASTES. Monnoie du Coromandel, appelée *fanos*. *Suppl.* III. 4. a.

CORONAIRES, (*Anatom.*) artères de ce nom. Pourquoi elles sont appelées *coronaires*. Leur route. Arteré coronaire stomacique. Sa description. Veine du même nom. Ligament coronaire du rayon. IV. 259. b.

Coronaires, artères. *Suppl.* II. 489. a. 491. b. Veines. 492. a.

CORONAIRE, (*Maréchal.*) os coronaire du cheval. *Suppl.* III. 385. a. 389. b. 390. b. 423. b. Sa fracture. 411. a.

CORONAL, os du front, &c. Sa description. IV. 259. b. *Voyez* aussi *FRONTAL*.

Coronal. Partie de cet os, nommée *arcade surcilière*. *Suppl.* I. 532. b.

CORONER, (*Hist. mod.*) officier en Angleterre. Ses fonctions. Deux officiers de ce nom dans chaque province. Origine du nom *coroner*. Par qui se fait leur élection. Qualité qu'on doit avoir pour aspirer à cette charge. On connoit cet office dès l'an 925. Premier coroner du royaume. Coroners particuliers dans plusieurs districts, & dans certains colleges. Quelles charges en France répondent à celle de coroner. IV. 260. a.

CORONILLE, (*Bot.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Énumération de sept espèces renfermées dans ce genre. Leur description. Leur culture, qualités & usages. *Suppl.* II. 610. b.

COROSSOL, (*Hist. nat. Bot.*) description de ce fruit très-commun aux Antilles. IV. 260. a. Origine de son nom. Description du corossolier. Propriété salutaire du corossol. Divers usages auxquels on l'emploie. *Ibid.* b.

CORP, (*Ichthyol.*) poisson de mer. Sa description. On l'a aussi appelé *corbeau de mer*. IV. 260. b.

CORPORAL, terme de Liturgie, linge sacré. Son usage dans le service de la messe. Par qui il fut introduit. Usage qu'on en faisoit autrefois pour éteindre les incendies. IV. 260. b.

CORPORATION, corps politique, que l'on appelle ainsi en Angleterre. Nous n'avons point de mot qui lui réponde directement. IV. 260. b. Différentes manières par lesquelles une corporation peut être établie. Différentes sortes de corporations, soit ecclésiastiques, soit laïques. Une corporation est ou unique ou un composé de plusieurs. *Ibid.* 261. a.

CORPOREL, (*Jurisp.*) chose corporelle. III. 375. a. Fief corporel. VI. 701. a.

CORPS, (*Métaph. & Physiq.*) définition. De quoi sont composés les corps, selon les divers systèmes des philosophes. Dureté des particules élémentaires. Comment nous parvenons à connoître l'existence des corps qui nous environnent. Cette connoissance, selon le D. Clarke, n'est pas

fondée sur une démonstration. IV. 261. a. Raisonnement sur lequel il établit la certitude de leur existence. Ce raisonnement combattu. Leur existence attaquée par Berkeley. Motifs qui ont porté l'homme à supposer l'existence des substances matérielles. *Ibid.* b. Ces motifs cessant, nous devons nous déterminer à refuser le consentement qu'ils nous avoient arraché: ainsi raisonne Berkeley. Leibnitz ajoute que quand nous examinons les propriétés des corps, telles que nous les concevons, ces propriétés paroissent renfermer contradiction. Difficultés qu'on peut élever, selon ce philosophe, sur la composition des corps, leur dureté, leur impénétrabilité, leur mouvement & leur divisibilité. Sur quoi est fondée la persuasion où nous sommes de l'existence des corps. Opinion de Berkeley, exposée dans un ouvrage intitulé: *Dialogues entre Hylas & Philonous*. Vignette ingénieuse qui se voit à la tête d'un de ces dialogues. Quel est le principal argument de Berkeley, sur lequel roule tout cet ouvrage. Rapport de son système avec celui de Malebranche. *Ibid.* 262. a. Difficulté tirée de la révélation contre les idéalistes, qui embarrassoit beaucoup le P. Malebranche. Autre difficulté que se propose Berkeley, tirée de la création, dont le premier chap. de la Genèse nous fait l'histoire, & qu'il résout assez mal. Réfutation de l'objection des idéalistes, tirée de ce que nous ne concevons pas l'essence des corps, ni comment ils peuvent être la cause de nos sensations. Preuves tirées de ces sensations en faveur de l'existence des corps. Ce que nous appellons propriétés des corps, propriétés communes à tous, propriétés particulières à quelques-uns. Parmi les premières on distingue celles qui sont invariables, *Ibid.* b. & celles qui sont sujettes à augmentation & diminution. Quelles sont celles qui n'appartiennent qu'à quelques corps. Autres sortes de propriétés qui tiennent le milieu entre les premières & les dernières, & qui sont communes, mais seulement à certains égards. Ce qui montre que nous ne connoissons pas la nature des corps, c'est que nous ignorons les effets qu'ils doivent produire les uns sur les autres, jusqu'à ce que l'expérience nous en ait instruits. *Ibid.* 263. a.

Corps. La question de l'existence des corps examinée à l'article *Egoïste*. V. 431. b. Des pores des corps. XIII. 132. b. &c. De la quantité de matière dans un corps. 654. a. 812. a. Connoissance que nous avons de l'essence du corps. XV. 584. b. Nous n'en connoissons que la surface, encore très-imparfaitement. III. 851. a. Une simple terre fixe est la base de tout corps. XVI. 183. a. Composition des corps. *Suppl.* II. 335. b. Adhérence des parties des corps. I. 132. a. Des principes des corps, *voyez* CORPUSCULE, ÉLÉMENT, PRINCIPE. *Des qualités & affections des corps*. Comment nous venons à connoître leurs propriétés. I. v. *Préface*. Affections des corps. I. 158. a. Des facultés des corps selon les anciens. VI. 362. a. De la recherche de leurs qualités générales. *Suppl.* IV. 321. a, b. Connoissance que nous avons des qualités primitives & des qualités secondaires des corps. III. 893. b. 894. a. Les affections des principes de la composition des corps, sont essentiellement diverses de celles des corps agrégés ou des masses. 410. b. Notions qui servent à distinguer dans un corps ce qui appartient à la masse de ce qui appartient à la partie intégrante. 411. b. Les qualités sensibles des corps peuvent ne pas appartenir à leurs parties intégrantes. 412. a. Delà deux sortes de qualités, les extérieures & les internes. *Ibid.* b. Deux corps peuvent avoir les qualités extérieures semblables, sans se ressembler intérieurement. *Ibid.* Les différens degrés de cohésion dans les corps constituent leurs différentes formes & propriétés. III. 606. b. Atmosphère que Boyle attribue aux corps consistans. IV. 47. a. Qualités cosmiques des corps, selon le même. IV. 292. a, b. Qualités générales des corps, selon Newton. XIII. 651. b. De la continuité dans les corps. IV. 116. a. De leur densité. 833. a, b. De leur dureté. V. 171. b. De leur élasticité. 447. a, b. De leur impénétrabilité, de leur inertie, &c. *Voyez* ces articles particuliers. Opinion philosophique qui attribue à tous les corps une vie comme leur étant essentielle, mais sans aucun sentiment ni connoissance. VIII. 391. a, b. *Classifications*. Les corps des trois règnes peuvent être distingués en simples, mixtes, composés & surcomposés. III. 418. b. Ce qui fait selon plusieurs philosophes la différence spécifique entre les corps, c'est la diverse configuration & situation des parties. 850. b. VI. 748. b. Cinq espèces de corps, selon Aristote. I. 659. a. Corps mixtes. X. 585. b. 588. a. Corps similaires. XV. 201. a. Classe des corps appelés muqueux en Chymie. X. 865. b. *Des changemens que les corps subissent*. Ces changemens réduits à trois classes. III. 410. b. De leur raréfaction par le feu. VI. 599. b. Certains corps que le feu condense. 600. a. Augmentation du poids des corps par le feu. *Ibid.* Les corps considérés comme agens physiques. III. 413. a, b.

CORPS, (*Géom.*) signifie la même chose que solide. IV. 263. a. Comment on se forme l'idée des corps géométriques. En quoi ils diffèrent des corps physiques. Définition de l'étendue géométrique. Corps réguliers, au nombre de cinq. *Ibid.* b. *Corps*

Corps réguliers. Maniere de mesurer la surface & la solidité des cinq corps réguliers. Proportion de la sphere & des cinq corps réguliers qui y sont inscrits. XIV. 41. b.

CORPS. (Physiq.) Corps élastiques, mous, durs, fluides. IV. 263. b.

Corps, l'opposé de l'ame dans les animaux. IV. 263. b.

CORPS, (Econ. anim.) partie de notre être étendue suivant trois dimensions, &c. composée de solides & de fluides. Variétés dans les corps des hommes, prouvées par les divers effets des remèdes; ces variétés ne sont pas telles qu'il y ait une différence sensible dans la nature des parties qui les composent. L'homme & le bœuf ont à peu près le même sang. IV. 263. b. Baghis avoit observé très-peu de différence entre la bile de l'homme & celle du mouton. Les plantes ont toutes un suc qui leur est propre, & tout-à-fait différent des sucs qui les ont nourries; comme notre corps de cent mille sucs différens, fait un chyle doux qui lui est propre. Distribution générale du corps humain en parties internes & externes, antérieures & postérieures, supérieures & inférieures. Le corps divisé aussi en plusieurs régions. Le mot corps employé aussi en anatomie pour désigner quelques parties. Le corps humain considéré par rapport à différentes fonctions mécaniques qui s'exécutent en lui. *Ibid.* 264. a.

CORPS humain, (Anat.) sa division générale. Limites du thorax & de l'abdomen. Régions de l'abdomen. Parties de l'abdomen en général. *Suppl.* II. 612. a. La cuticule: la peau: la membrane graisseuse: la membrane charnue: membrane commune des muscles: des parties de l'abdomen appelées *contenantes propres.* *Ibid.* b. Du muscle oblique descendant, qui forme le premier anneau. Du muscle oblique ascendant, qui forme le second anneau. Du muscle droit. Du muscle pyramidal. Du muscle transversal qui forme le troisième anneau. Du muscle crematere. Du péritoine. Des parties contenues dans l'abdomen. *Ibid.* 613. a. De l'estomac. Des menus boyaux. Des gros boyaux & du *cacum.* *Ibid.* b. Du méfentere. Des veines lactées: des réservoirs du chyle & des canaux thorachiques. Des matieres fécales. De l'épiploon. Du foie & de la vésicule du fiel. De la grosse artere, de la veine cave; des arteres & des veines émulgentes. *Ibid.* 614. a. Des reins & des vertebres. De la vessie & des vaisseaux ombilicaux. Des parties génitales de l'homme en général. Des vaisseaux préparans & de l'épidydim. Des testicules & du *scrotum.* *Ibid.* b. Des parties qui servent à l'éjaculation de la semence. De la verge. Des vaisseaux préparans & des ligamens de la matrice. Des vaisseaux éjaculatoires de la matrice & de ses ligamens ronds. *Ibid.* 615. a. Suite des parties génitales de la femme. *Ibid.* b.

Corps humain, sa division générale. X. 325. a. XIV. 16. b. Exposition anatomique de toutes ses parties. I. 416. a, b. — 437. a. VIII. 261. b. — 274. a. Leur dépendance mutuelle. XI. 318. b. De la sympathie entre différentes parties du corps. XV. 736. a, b, &c. Observations générales sur leurs proportions. XIII. 469. a, b, &c. Proportion de ses principales parties dans le *fœtus* & dans l'homme fait. *Suppl.* I. 126. b. Des proportions & de la conformation de ses différentes parties. *Suppl.* II. 544. b. Différences entre le corps de l'homme & celui de la femme indépendamment des parties sexuelles. *Suppl.* III. 11. a. Du squelette du corps humain. XV. 482. b. 483. a. Comparaison de diverses parties du corps de l'homme aux parties analogues de différens animaux. VIII. 260. a. Ouvrages qui ont pour objet des correspondances de différentes parties du corps humain. VI. 159. b. Recherches sur la nature & les facultés du corps humain, relativement à l'effet des bains sur lui. *Suppl.* I. 752. b. 753. a, b. 754. a. Les anciens divisoient les parties du corps en spermatiques & en sanguines. XV. 450. a. Son accroissement & son développement. I. 87. a, b, &c. *Suppl.* I. 125. b. 136. a. De son décroissement. IV. 727. a. Des fluides ou humeurs qui lui sont propres. VIII. 349. b, &c. Des vaisseaux qui se composent. XVI. 802. a, b. Des solides, XV. 321. a, b. Les fluides plus abondans que les solides. XI. 286. b. Dissipation des uns & des autres. *Ibid.* Principe de la cohésion des particules terreuses du corps humain. 287. a. Flexibilité de ses parties. VI. 874. b. L'élasticité dans toutes les parties du corps paroît en raison inverse de leur flexibilité. 665. b. Comment toutes ces parties tendent à devenir toujours plus solides. 668. b. Tableau général de l'économie animale, telle qu'elle s'exerce dans le corps humain. XV. 435. b. Article sur l'économie animale & sur les loix selon lesquelles ses fonctions s'operent dans notre corps. XI. 360. a, b. 366. b. S'il peut renaitre de nouvelles parties dans le corps humain. I. 89. b. Voyez RÉGÉNÉRATION, RÉPRODUCTION. Espece de levier que la nature a employé le plus fréquemment dans notre corps. IX. 446. b. Le corps comparé à une machine hydraulique. X. 220. a. Réflexions sur l'application que quelques personnes ont faite des principes de la mécanique au corps humain. 224. a. De ses mouvemens, soit extérieurs, soit intérieurs. X. 841. a. Chaleur du corps dans l'état de santé. III. 31. a, b. 38. b. Effets de l'air sur

notre corps. I. 233. a. Celui de la grande chaleur & du grand froid. *Ibid.* b. De l'action du corps sur l'ame & de l'ame sur le corps. I. 342. b. II. 787. b. Matieres médicales que fournit le corps vivant, & celles qu'on tire du cadavre. VIII. 274. b. Divinités auxquelles chaque portion particulière du corps humain étoit consacrée. X. 325. a.

CORPS, (Anat.) Description des différentes parties du corps humain, nommées *corps bordé*; petite partie de la substance médullaire du cerveau: *corps cannelés*, éminences remarquables dans le cerveau. *Corps d'hyghmore*, corps blanchâtre, situé à la partie supérieure du testicule. *Corps olivaires*, éminences blanchâtres dans le cerveau: *corps pyramydaux*, éminences médullaires de la moëlle allongée. *Suppl.* II. 611. b.

CORPS humain, (Dessin) de ses articulations, voyez ce mot. Ses proportions en peinture & en sculpture. XIII. 469. b. VI. 356. b. *Suppl.* II. 544. b, &c. Connoissance que le peintre doit avoir de l'anatomie du corps humain. V. 714. a. VI. 774. b. — 780. b.

CORPS. (Métaphys.) De la dépendance mutuelle de l'ame & du corps. *Suppl.* II. 915. a.

CORPS. (Hist. des insect.) Diversités dans la figure extérieure du corps des insectes. Petites pointes qui tiennent lieu de pieds à quelques-uns. Autres variétés dans les corps des insectes, employées par la nature pour les prémunir contre le danger ou leur servir d'ornement. De la partie postérieure du corps des insectes: variétés dans cette partie. Des parties de la génération dans le mâle; conduit qui se trouve dans les femelles par lequel elles déposent leurs œufs. IV. 624. b. Toutes les femelles n'ont pas un pareil canal, le tuyau ne sert pas toujours de canal aux œufs, & se trouve dans les mâles de quelques especes aquatiques. *Ibid.* 265. a.

CORPS étranger, (Chirurg.) on les partage en deux classes; ceux qui se sont formés au-dedans de nous, ceux qui sont venus du dehors. Les premiers sont de deux sortes; ou ils se sont formés d'eux-mêmes, ou ils ne sont devenus corps étrangers que pour avoir séjourné trop long-tems dans le corps. Les seconds sont entrés, ou en faisant une division, ou sans faire de division. On doit mettre au rang des corps étrangers l'air qui peut causer des tumeurs: divers exemples. Tous les corps étrangers doivent être tirés, dès qu'il est possible de le faire. IV. 265. a. Différentes manieres de les tirer relatives à leurs différentes especes. Connoissance qu'on doit acquérir avant que de procéder à l'extraction. Préparations nécessaires au succès de l'opération. De l'extraction de ceux qui sont entrés par une ouverture naturelle, de ceux qu'on ne peut tirer sans faire une division. Instrumens dont on se sert pour ces opérations. Connoissances, talens & génie que ces opérations exigent dans celui qui les entreprend. *Ibid.* b. Observation fort curieuse, rapportée dans Dionis, qui montre la fécondité de ressources que doit avoir le chirurgien dans des cas semblables. Les médicamens attractifs rejetés par l'auteur de cet article. *Ibid.* 266. a.

Corps étrangers. Fistules causées par la présence d'un corps étranger. VI. 825. b. Instrumens pour tirer ceux qui sont engagés dans une plaie. I. 298. a. II. 184. b. Opération pour tirer ceux qui sont engagés dans la trachée artere, II. 435. a, b. dans le larynx ou l'œsophage. *Ibid.* & XI. 403. a, b. Deux especes de corps étrangers: de leur extraction. XVI. 743. b. 744. a. Différentes opérations qu'ils exigent: elles sont expliquées aux articles BRONCHOTOMIE, ENTÉROTOMIE, EXÉRESE, GASTROTOMIE, INCISION. Corps étrangers évacués par l'urine. XVII. 513. a.

CORPS sonore, (Musiq.) dans un instrument. On ne doit donner ce nom qu'à la partie de l'instrument qui sonne elle-même & sans laquelle il n'y auroit point de son. *Suppl.* II. 612. a.

CORPS de voix, (Musiq.) degré de force de la voix. Différence entre le corps & l'étendue de la voix. *Suppl.* II. 612. a.

CORPS. (Littérat.) Corps des canons; corps du droit civil. IV. 266. a. Corps des poëtes grecs & des poëtes latins. *Ibid.* b.

CORPS de J. C. (Religieux du) ordre institué au commencement du quatorzieme siecle. Origine qu'on lui attribue. Changemens arrivés dans cet ordre. IV. 266. b.

Corps politique, comparé à un corps organisé & vivant; tel que celui de l'homme. V. 338. a. C'est un être moral qui a une volonté. *Ibid.* En quoi consiste la vraie union dans un corps politique. XVII. 385. b. Sur les corps politiques, voyez ETATS, SOCIÉTÉS, ÉCONOMIE POLITIQUE.

CORPS, (Jurisp.) IV. 266. b.

Corps & communautés. Autorité nécessaire pour former un corps ou communauté. Pourquoi il ne peut s'en former que par lettres-patentes du prince dûement enrégistrées. IV. 266. b.

Corps de ville, leur origine. III. 725. a. Observations sur ce sujet. XVII. 280. a.

Corps de droit; deux sortes, le canonique & le civil. IV. 266. b.

Corps de droit canonique. IV. 266. b.
Corps des canons. IV. 266. b.
Corps de droit civil romain ou de droit civil simplement. Différens livres compris dans cette collection. IV. 266. b.
Corps de cour ; corps d'une compagnie de justice. Les compagnies vont aux cérémonies en corps de cour ou par députation. IV. 267. a.
Corps de délit. Le corps de délit suffit au juge pour informer & pour la vengeance du délit. Circonspection qu'on doit apporter en justice, lorsqu'il n'y a point de corps de délit bien constaté. IV. 267. a.
CORPS. Contrainte par corps. IV. 120. a, b. Corvée de corps. 282. b. Fief de corps. VI. 701. a. Homme & femme de corps. VIII. 280. a. Prise de corps. XIII. 382. a.
CORPS, (*Femmes de*) IV. 267. a.
Corps de fief. IV. 267. a.
CORPS, (*gens de*) IV. 267. a.
Corps héréditaires. Corps d'héritages. IV. 267. a.
Corps d'hôtel. IV. 267. a.
Corps de preuve. IV. 267. a.
Corps des marchands. IV. 267. a.
Corps de ville. IV. 267. a.
CORPS, (*Archit.*) avant corps du bâtiment, principal corps de logis. Corps de logis particulier. Corps de logis de devant, de derrière, en aile. IV. 267. b.
CORPS-de-garde, (*Archit.*) pour les soldats destinés à la garde du prince. Autres usages de ce mot dans l'art militaire : grand & petit corps-de-garde. IV. 267. b.
CORPS de bataille, (*Art milit. & Marine*) IV. 267. b.
CORPS d'une place, (*Art Milit.*) IV. 267. b.
CORPS de garde, (*Marine*) IV. 267. b.
CORPS mort, (*Marine*) IV. 267. b.
CORPS du vaisseau, (*Marine*) IV. 267. b.
Corps, dans le commerce. Six corps de marchands à Paris. Lieu où se font leurs assemblées. Droit de porter le dais sur les rois, reines, &c. attribué aux maîtres & gardes des six corps des marchands. Leur devise. IV. 268. a.
Corps des artisans & ouvriers. IV. 268. a.
Corps de jurande. IV. 268. a.
CORPS d'entrée, (*Danse*) IV. 268. a. Voyez FIGURANT.
Corps en vénerie. IV. 268. a.
CORPS ligneux, (*Botaniqu.*) IV. 268. a.
Corps dans les arts mécaniques. IV. 268. a.
CORPS de seau, (*terme de Boissellerie*) IV. 268. a.
Corps de carrosse. IV. 268. b.
Corps dans l'écriture : ses dimensions : les majeurs ou mineurs partagés en trois corps. IV. 268. b.
CORPS, (*Fonderie en caractère d'imprimerie*) c'est ce corps qui donne le nom au caractère & non l'œil de la lettre. M. Fournier le jeune a donné le premier un plan qui assigne au corps des caractères une épaisseur fixe & déterminée. Ce qu'on entend par corps fort & corps foible. IV. 268. b. Voyez CARACTERES.
CORPS, (*Fondeur de cloches*) IV. 268. b.
CORPS, (*Jouaillerie*) IV. 268. b.
CORPS, (*Maréchal.*) avoir du corps : n'avoir point de corps : avoir de la noblesse : avoir du ventre. IV. 268. b. Avoir de l'haleine & du fond. Avoir des reins. Avoir le nez au vent. Avoir l'éperon fin. Avoir de la tenue à cheval. Avoir du vent. *Ibid.* 269. a.
CORPS de rang, (*Perruq.*) IV. 269. a.
CORPS, (*Manuf. en soie*) IV. 269. a.
CORPS, (*Tailleur*) IV. 269. a.
CORPS à baleine (*Tailleur*) description & usage de cette partie du vêtement. Construction des corps. *Suppl.* II. 615. b. Voyez TAILLEUR DE CORPS. Voyez aussi vol. des pl. Tailleur, pl. 20. — 24.
Corps. Description des différentes espèces de corps & de la manière de les construire. *Suppl.* IV. 928. a, b. Voyez les pl. du tailleur, vol. IX, pl. 20. — 24.
CORPS à baleine, (*Anat.*) inconvéniens attachés à leur usage, déformation de la taille. Accident qui peuvent résulter de la gêne des parties internes. *Suppl.* II. 615. b. Maladies que peuvent causer la circulation du sang troublée, la respiration gênée, l'estomac, le foie & la rate comprimés. Maux qui peuvent naître des échancrures des corps au-dessous des bras. Epaules gênées par les épaulettes. L'usage des corps forts rend très-souvent une épaule plus grosse & plus charnue que l'autre. *Ibid.* 616. a.
Corps. Réflexions sur l'usage des corps, XV. 857. a, b. particulièrement dans la grossesse. VII. 964. a.
CORPULENCE, (*Médec.*) état d'une personne trop grasse. En quoi elle consiste selon Boerhaave. Elle est occasionnée par tout ce qui tempère & adoucit le sang. Comment on la prévient & guérit. Elle est cause de plusieurs maladies, &c. IV. 269. a. Remèdes indiqués contre elle. Exemples de corpulences extraordinaires. Maigreur causée par le vinaigre dans un homme d'une corpulence excessive. *Ibid.* b. Voyez EMBONPOINT, GRAS, OBESITÉ.

CORPUSCULAIRE, (*Physiq.*) idée étendue de la physique corpusculaire, tirée de la philosophie de Descartes. Ses précurseurs dans l'antiquité : Leucippe, Démocrite, Epicure. Divers philosophes, qui sans suivre l'athéisme de Démocrite, ont été atomistes. Ils ont trouvé qu'on pouvoit concevoir distinctement deux choses principales dans l'univers ; la matière, & une faculté agissante qui l'avoit mise en mouvement. La philosophie corpusculaire loin de mener à l'athéisme, conduit au contraire à reconnoître des être distincts de la matière. IV. 269. b. La physique corpusculaire a encore d'autres avantages ; 1°. elle rend le monde corporel intelligible ; 2°. elle prépare l'esprit à trouver plus facilement la preuve de l'existence des substances corporelles, en établissant une notion distincte du corps. *Ibid.* 270. a. Il faut cependant avouer qu'on abuse très-souvent de cette philosophie. Passage de M. Wolf là-dessus. *Ibid.* b.

Corpusculaire philosophie, en quoi elle consiste ; philosophes qui l'ont embrassée. X. 223. a. Voyez ATOMISME, EPICURIENS, GASSENDISTES.

CORPUSCULE. (*Physiq.*) Tout corps est composé d'une quantité prodigieuse de corpuscules... Mais quels sont les élémens primitifs de la matière ? c'est ce qu'il est difficile de savoir. Système des monades auquel cette difficulté a donné lieu. M. Newton a donné une méthode pour déterminer par les différentes couleurs des corps, les différentes grosseurs de leurs corpuscules. IV. 270. b.

Corpuscule. Des propriétés & affections des corpuscules. III. 411. a, b. 412. b. 413. a, b. Leur divisibilité. IV. 1074. b. De l'attraction, de la cohésion des corpuscules entr'eux : Voyez ATTRACTION & COHÉSION. Consultez encore sur les corpuscules, les articles ÉLÉMENTS, MATIÈRE, PRINCIPES DES CORPS.

CORRADINI, (*Pierre Marcelin*) cardinal : ses ouvrages. XV. 127. a.

CORRE ou **corret.** (*Pêche*) Description de la pêche du corré ou corret, ou picot à poche. IV. 270. b. Poissons que les pêcheurs prennent avec ce filet. *Ibid.* 271. a.

CORRECT, (*Littér.*) en quoi consiste la correction du style. Un écrivain très-correct est presque nécessairement froid. Cependant on ne doit passer à un auteur de pécher contre la correction du style, que lorsqu'il y a plus à gagner qu'à perdre, ce qui est très-rare. Différence entre l'exactitude & la correction. IV. 271. a.

Correct. De la correction du style. V. 523. b. Expression correcte. *Suppl.* II. 919. b.

CORRECT, (*Peinture*) dessin, tableau corrects. IV. 271. a.
CORRECTEUR d'imprimerie. Attention qu'il doit avoir. Rien n'est si rare qu'un bon correcteur. IV. 271. b.

Correcteurs-conseillers, en la chambre des comptes de Paris. III. 786. b.

CORRECTIF, ce qui réduit un mot à son sens précis ; une pensée à son sens vrai ; une action à l'équité ou à l'honnêteté, une substance à un effet plus modéré. IV. 271. b.

CORRECTIF & correction, (*Pharmac.*) on distingue les correctifs en deux classes, correctifs d'activité, & correctifs des qualités désagréables. Les anciens employoient beaucoup les premiers, dans les purgatifs, dans les narcotiques, dans les compositions opiatiques. Cette classe de correctifs absolument proscrite de la pharmacie moderne. Manière d'y pourvoir autrement. IV. 271. b. La qualité froide des narcotiques n'est plus redoutée aujourd'hui : correctifs d'activité auxquels on se borne : ce sont les différens corps doux ou muqueux, &c. qu'on mêle avec les purgatifs les plus forts dans certains électuaires : quel en est l'effet. Divers exemples de ces correctifs. Le sucre & le jaune d'œuf, quoique correctifs apparens de résines purgatives, ne doivent pas cependant être regardés sur le pié de simples correctifs. Correction qui a pour objet la mauvaise odeur, en quoi elle consiste. Celle qui a pour objet le mauvais goût ; diverses manières de l'effectuer. *Ibid.* 272. a. Autres espèces de corrections pharmaceutiques, mais qui ont été abandonnées. *Ibid.* b.

CORRECTION du midi, (*Astronom.*) en quoi elle consiste, lorsqu'on a pris les hauteurs correspondantes. Plusieurs astronomes ont résolu ce problème de la correction du midi par des méthodes fort simples. Entr'autres MM. de Maupertuis & Euler. IV. 272. b. Cependant ces méthodes quoique ingénieuses ont quelques inconvéniens. Ce problème résolu plus parfaitement par M. d'Alembert. *Ibid.* 273. a.

CORRECTION, (*Jurisp.*) correction dont les pères ont le droit sur leurs enfans. Circonstances qui le leur ôtent en partie. Du droit de correction des maris sur leurs femmes. La loi romaine à cet égard n'est point suivie parmi nous. Comment ce droit est limité aujourd'hui. Droit de correction des maîtres sur leurs esclaves & domestiques. Des supérieurs de monastères sur leurs religieux ou religieuses. IV. 273. a.

Correction, différence entre le droit de correction & celui de coercition. III. 592. b. Maison de correction. I. 840. a. Maison de correction en Hollande. XIII. 816. a. Correction des comptes en la chambre des comptes de Paris. III. 786. b.

Correction, réflexions sur l'art de corriger les enfans de certains vices. VIII. 656. a.

Correction, figure de rhétorique. On en distingue deux fortes de ce nom. Exemples de l'une & de l'autre. — Voyez ÉPANORTHROSE.

CORRECTION, (*Astron. & Physiq.*) de la correction à faire, lorsque les résultats des observations d'un même phénomène ne sont pas tout-à-fait d'accord entre eux. *Suppl.* III. 935. b.

Correction, terme d'imprimerie. IV. 273. b.

CORRECTIONNELLE, *jurisdiction*. IX. 75. a.

CORREGE, (*Antoine Allegri dit le*) observations sur ce peintre. V. 325. a, b. 483. a. Tableaux qui montrent comment il réussissoit dans ce que les Italiens appellent le morbidezza. X. 707. a. Son talent dans les plafonds. XII. 678. b. Il a porté l'agrément au plus haut degré. *Suppl.* I. 213. b.

CORRELATIF, (*Gramm. & Logiq.*) Définitions & exemples. Ces définitions ne sont pas particulières à corrélatif, elles conviennent aussi à tous les autres termes de la même nature, tels que *corrival* & *corrivaux*, qui sont ici expliqués. IV. 273. b.

CORRÉLATION, (*Logiq. Gramm.*) Définition. IV. 274. a.

CORRESPONDANCE, *relation*, sens de ces mots en termes de commerce. IV. 274. a.

Correspondance, *correspondant*, *correspondre*. IV. 274. a.

CORRESPONDANT, (*Comm.*) IV. 274. a.

CORRIDOR, (*Archit.*) commodité & incommodité des corridors. La proportion entre la longueur & la largeur des corridors est arbitraire. IV. 274. a.

Corridor ou chemin couvert, en fortification. IV. 274. b.

CORRIGER, (*Imprim.*) en quoi consiste cette fonction du compositeur. IV. 274. b.

CORRINGIUS, (*Hermannus*) philosophe Aristotélécien. I. 672. b.

CORRIVAL, définition. Voyez ci-dessus **CORRELATIF**.

CORROSIF, (*Chymie*) nom donné à certains menstrues. Les expressions de corrosivité des menstrues, de force, activité, violence dans ces corps, sont inexactes. Menstrues qu'on désigne communément par la qualification de corrosifs. Pourquoi le titre de corrosifs a été donné à ces corps. Les expressions de la classe de celle-ci subsistent souvent dans les sciences, long-tems après qu'on en a reconnu la fausseté. IV. 275. a.

CORROSIF, (*Chirurg.*) usage des remèdes mercuriels corrosifs. X. 376. a. Onguent corrosif, dit *egyptiac*. V. 434. a.

CORROSION, (*Maladies*) ses causes. Son remède. IV. 275. a.

CORROYER un cuir, (*Corroyeur*) en quoi consiste cette opération. Quelles sont les peaux qui sont l'objet de ce travail. Travail de la vache noire ou retournée. IV. 275. a. Travail des veaux noirs à chair grasse. Travail des moutons noirs. Travail du cuir lissé. *Ibid.* 276. b. Manière dont les corroyeurs fabriquent en jaune, rouge, verd & blanc. *Ibid.* 277. a. Travail des vaches étirées. Travail des cuirs gris. *Ibid.* b.

Corroyer, quelques opérations, matières & outils du corroyeur. Chevalet du corroyeur. III. 310. b. Étire. VI. 58. b. Couteaux. IV. 407. a, b. Lunette. IX. 745. a. Pommelle. XIII. 5. a. Paroir. XII. 74. b. Noir des corroyeurs. XI. 188. a. Rouge. XIV. 402. b. Jaune. VIII. 476. b. Décraffer un cuir. IV. 707. a. Dégorger. 756. b. Fouler. VII. 221. a, b. Dresser un quartier. XIII. 692. b. Passer les cuirs en suif, en huile, en sumac, en mégie. XII. 139. b. Quoi ser les cuirs. XIII. 724. b. Les rougir. XIV. 406. b. Les lustrer. IX. 751. b.

Corroyer du sable chez les fondeurs. IV. 277. b.

CORROYER du bois, (*Ménisserie*) IV. 277. b.

CORROYER la terre glaise, (*Poterie*) IV. 277. b.

CORROYER le fer, (*Serrur.*) IV. 277. b.

CORROYER le fer, (*Forges*) définition. *Suppl.* III. 617. Voyez **SOUDURE**, & *Suppl.* II. 12. a.

CORROYEUR, l'une des quatre communautés dont les ouvriers donnoient la dernière préparation au cuir: ces communautés étoient, les corroyeurs, les baudroyeurs, les cordouaniers, les sueurs. Nature de leurs ouvrages. Ces communautés réunies en une seule. Comment elle est régie. Quelques-unes des règles de sa discipline & police. IV. 277. b. Les planches sur l'art du corroyeur sont contenues dans le volume III.

Corroyeur. Arrêt qui a réglé les limites entre les peaussiers & les corroyeurs de Paris. XII. 221. b.

CORRUPTICOLES, (*Hist. eccl.*) Eutychiens du sixième siècle. Leur chef. Son hérésie. Autre secte opposée d'Eutychiens; les uns furent appelés corrupticoles, & les autres incorruptibles. Partisans de chacune d'elles. IV. 278. a.

CORRUPTION, définition philosophique. En quoi la corruption diffère de la génération & de l'altération. Les anciens croyoient que plusieurs insectes s'engendroient par corruption. Expérience qui détruit cette opinion. IV. 278. a. Cependant quelques philosophes modernes paroissent favorables à l'opinion des anciens, du moins en certains cas. Expérience

d'après laquelle M. de Buffon conclut que quelques animalcules sont produits par l'assemblage fortuit des molécules organiques. Nous connoissons trop peu les voies de la nature pour nier que les particules qui composent un insecte, ne puissent être rassemblées par un autre voie que par celle de la génération. IV. 278. b.

Corruption. Voyez **PUTRÉFACTION**. Pourquoi, selon Clarke, le froid empêche la corruption. VII. 308. a. Livre d'Aristote de la génération & de la corruption. I. 657. a.

CORRUPTION des humeurs, (*Pathol.*) voyez **PUTRÉFACTION**.

CORRUPTION publique, (*Polit. Moral.*) Ses causes. IV. 278. b.

CORRUPTION du sang, (*Hist. mod.*) Les Anglois appellent ainsi la tache imprimée sur les descendans d'un criminel de leze-majesté. Comment cette tache est levée. IV. 278. b.

CORRUZIONE, ouvrage en sculpture de Zumbo. XIV. 833. b.

CORS, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 402. b.

CORSAIRE, *Forban*, *Pirate*, (*Marine*) sens de ces mots. Il ne faut pas confondre le corsaire avec l'armateur. IV. 279. a.

Corsaire, voyez *Pirate*. Etymologie du mot *corsaire*. *Suppl.* IV. 118. b. Pavillons des pirates de la côte d'Afrique. XII. 196. b. Conseils pour la sûreté des corsaires qui courent sur l'ennemi. VII. 993. b.

CORSE, (*Hist. Géogr. Droit publ.*) Description très-détaillée de cette île. *Suppl.* II. 617. a. Histoire des Corfès & des révolutions qu'ils ont essuyées. *Ibid.* 618. a.

Corse, établissement d'une colonie grecque dans cette île en 1677. *Suppl.* I. 227. a, b. Du siège de la ville de Furiani en 1759. *Suppl.* III. 153. a. Observation sur la figure des Corfès. VIII. 346. a. Insecte de cette île nommé *Malmignatto*. IX. 948. a, b.

CORSELET, (*Art milit.*) sorte d'armure. Quelle sorte de soldats la portoient. IV. 279. a.

CORSET, celui de nos dames. Origine des corsets chez les dames romaines. Ce fut le plus brillant de leurs ajustemens. IV. 279. a. Voyez *Suppl.* III. 756. a.

CORSNED, manière de se purger d'un crime parmi les Anglo-Saxons. Cette sorte d'épreuve étoit vraisemblablement imitée des eaux de jalousie. *Nomb. Ch. v.* IV. 279. b.

CORT, (*Corneille*) graveur. VII. 867. b.

CORTESIUS, (*Jean-Baptiste*) anatomiste. *Suppl.* I. 396. a.

CORTEZ, (*Fernand*) observations & anecdotes sur ce navigateur. X. 292. b. XI. 52. b. Sa conquête du Mexique. X. 481. a, b. *Suppl.* III. 923. a, b. Présens que les Mexicains lui envoyèrent après en avoir été battus. XVII. 242. b. Parole d'un Mexicain à Cortez. *Suppl.* III. 953. a. Ce qu'il dit à Philippe II. à son retour du Mexique. *Suppl.* I. 32. b.

CORTICAL, (*Anat.*) substance corticale du cerveau. Quel est celui qui a introduit la distinction de substance corticale & de substance médullaire dans le cerveau. IV. 279. b. Description de la substance corticale. *Ibid.* 280. a.

CORTICALE, (*Anat. Physiol.*) la partie corticale du cerveau paroît aussi essentielle aux fonctions de ce viscère, que la médullaire. *Suppl.* II. 619. a. Sa description. Observations qui démontrent qu'il n'y a point de glande dans cette partie. Nature de cette substance. Qualité des liqueurs qu'elle admet. *Ibid.* b.

CORTICALES couches, (*Botan.*) Voyez **ÉCORCE**.

CORTINE, (*Antiq.*) couvercle du trépié d'Apollon. *Suppl.* I. 488. b.

CORTONE, académie étrusque fondée dans cette ville. VI. 85. b.

CORTONE, (*Pierre de*) peintre. V. 318. b.

CORVÉE, (*Jurisp.*) service que le sujet doit à son seigneur. Etymologie de ce mot. IV. 280. a. Des corvées chez les Romains. Titre du droit où cette matière est traitée. Ce que les loix entendent par corvée. Distinction entre les corvées officielles & les artificielles. Il n'étoit dû aucune corvée qu'elle n'eût été réservée lors de l'affranchissement. Celles dont l'affranchi ne pouvoit répéter l'estimation. Ce que les loix romaines nous enseignent encore sur le fait des corvées. *Ibid.* b. Autres espèces de corvées chez les Romains appellées *munus publicum, onus, obsequia*, dues par tous les sujets. On les distinguoit en charges personnelles, patrimoniales & mixtes. Personne n'étoit exempt des charges publiques patrimoniales. Origine des corvées en France. Usurpations & tyrannie des seigneurs vers la fin de la seconde race. On distingue en France, comme chez les Romains, les corvées publiques & les particulières. *Ibid.* 281. a. Ce qu'établissent le droit & les coutumes touchant les corvées appellées *fabriles* chez les Romains. *Ibid.* b. Subdivision sommaire des différentes sortes de corvées. Corvée d'animaux, à bras, artificielle, de charroi, de convention, de corps, fabrique, de sief, d'hommes & de femmes, de justice, à merci ou à volonté. *Ibid.* 282. b. Corvées mixtes, obsequiales, officieuses, personnelles, publiques, réelles, seigneuriales, taillablières, à terriers, à volonté. *Ibid.* 283. a.

CORVÉE, (*Ponts & Chauss.*) La perfection de la conduite des corvées doit consister à faire le plus d'ouvrage possible

dans le moins de tems possible. Une corvée languissante est un fardeau immense sur les particuliers, & une servitude peu utile dans l'état.

De la conduite & distribution des travaux. Utilité de la méthode qui consiste à distribuer la tâche à chacun des corvoyeurs. De la manière de distribuer ces tâches. La maxime de regarder les travaux publics comme une sorte de taille que l'on pouvoit diviser en autant de portions qu'il y a d'hommes dans les communautés, entraîne des inconvéniens de toute espece : preuve de fait. *Ibid. b.* Pourquoi cette méthode n'a pas répondu à l'idée qu'on s'en étoit faite. *Ibid. 284. a.* Ce qu'il y a de défectueux dans les ordonnances qui ont été données pour ces travaux. La voie de la prison ne peut être admise, celle des garnisons est insuffisante. *Ibid. b.* Il n'est pas jusqu'à la façon dont travaillent le peu de corvoyeurs qui se rendent chacun sur sa partie, qui ne découvre les défauts de cette méthode. Il ne convient donc point de diviser cet ouvrage, & cette manière ne peut convenir tout au plus qu'à l'entretien des routes, quand elles sont faites. Autre preuve des longueurs qu'entraînent les corvées tarifées. Situation embarrassante d'un inspecteur chargé de présider à ces ouvrages. Les corvées tarifées sont encore injustes dans le fond. *Ibid. 285. a.* Impossibilité d'employer cette méthode dans des pays montueux & hors des plaines. Il convient donc de chercher une règle générale qui soit constante & uniforme pour tous les lieux & pour toutes les natures d'ouvrages. *Ibid. b.* L'acte de la corvée n'étant pas un acte libre, sa conduite & les réglemens qui la concernent doivent être simples, & la police breve & militaire. Quelle doit être l'occupation de l'inspecteur. Il est indispensable de n'entreprendre toute une route que parties à parties, en commençant par les plus difficiles, & en réunissant toutes les forces des communautés. Conduite & police à suivre pour le plus grand succès de ces travaux. *Ibid. 286. a.* Inconvéniens des ordonnances où toutes les parties du travail sont trop détaillées. *Ibid. b.* A quoi ces ordonnances doivent se borner : ce qu'elles doivent abandonner à la prudence de l'inspecteur. Il est impossible dans les corvées tarifées que les conducteurs acquièrent de l'intelligence dans leurs fonctions. De la manière d'administrer la police sur les corvoyeurs des grands ateliers, pour les contraindre & les maintenir dans l'ordre. Par qui cette partie doit être exercée. Par la nature de la chose, il paroît que les corvoyeurs doivent être appelés par le canal direct de l'autorité supérieure, & qu'en qualité de travailleurs, ils sont ensuite sous la police des ingénieurs & inspecteurs. Compte que ceux-ci doivent rendre ensuite à l'autorité publique. *Ibid. 287. a.* La méthode ici indiquée a toujours eu une application heureuse. Au lieu que l'on n'a pu s'en écarter sans de grands inconvéniens. *Ibid. b.* Elle a été peu sujette aux réfractaires, & elle consiste plus, pour la manutention de la discipline, dans une police exacte que rigoureuse. Pourquoi les bureaux n'ont pas réussi quand ils ont été chargés de cette police. *Ibid. 287. a.* Quels sont les seuls soins & les seules attentions que les bureaux doivent se réserver sur cet objet. Réponse à une objection qu'on peut faire sur la sévérité de la police qui est ici proposée. *Ibid. b.*

CORVÉE, (*Jurisp.*) la moitié des corvées retranchée dans les états de l'impératrice-reine. *Suppl. II. 619. b.* Requête courte & énergique que l'empereur reçut au sujet des corvées en 1773. Les corvées abolies en France en 1776. *Ibid. 620. a.*

Corvée, évaluation de la corvée d'un homme & de celle d'une femme. *VI. 475. b.* On devoit employer en tems de paix les troupes oisives à la construction des chemins. *XIII. 99. a.* Droit de corvée appelé *bohade*. *II. 294. b.* Des travaux publics dans les pays d'état. *VIII. 809. b.* De l'exemption de la corvée pour les soldats. *XVII. 836. a.*

CORVETTE, petite frégate. *VII. 293. b. XIII. 790. a.*

CORY, promontoire dont parle Ptolemée : recherches de M. Cassini sur sa situation. *XV. 900. a.*

CORYBANTE, (*Myth.*) nom des prêtres de Cybele. *IV. 288. b.* Les mouvemens de la colere comparés par Horace aux mouvemens furieux des corybantes. D'où vient le nom qu'ils portoient. Passages sur ce sujet tirés de Catule & de Strabon. Autres auteurs à consulter. Cérémonies que célébroient ces prêtres en l'honneur d'Atys. Après avoir long-tems demeuré en Phrygie, ils vinrent en Crete. Divers noms par lesquels on les a désignés. Lieu de leur origine. Comment ils sont venus jusqu'en Italie. Cérémonies qu'ils y pratiquoient encore du tems de Commode. *Ibid. 289. a.*

Corybantes, prêtres de Cybele. *IV. 585. b.* Leurs danses. *625. b.* Espece de castagnettes dont ils se servoient. *515. a.* Voyez **CURETES**.

CORYBANTIASME, (*Méd.*) maladie dont il est parlé chez les anciens médecins. *IV. 289. a.*

CORYCÉE, (*Hist. anc.*) appartement des gymnases des anciens. *IV. 389. a.*

CORYCOMACHIE, ou *corycobolie*. (*Hist. anc.*) Espece

d'exercice que prenoient les Grecs. Description de cet exercice. *IV. 289. b.*

CORYPHÉE, fonctions du coryphée ou maître de musique chez les anciens. *II. 155. b.*

COS, *Ile de*, (*Géogr.*) patrie d'Hippocrate & d'Appelles. *IV. 289. b.* Productions qui l'ont rendue célèbre. Description géographique. Temple d'Esculape qu'on voyoit encore dans cette ile du tems de J. C. Pièces précieuses qu'il contenoit. Recueils d'observations, d'où l'on dit qu'Hippocrate a tiré ses principales lumières en médecine. *Ibid. 290. a.*

Cos, des gazes de Cos. *VII. 533. a. b. IX. 396. b.* Quelques savans prétendent que c'est dans l'isle de Céos, & non dans celle de Cos qu'on a inventé l'art de faire des étoffes de soie. *Suppl. III. 189. a.* Belle statue de Vénus dans cette ile. *XIV. 825. b.* Fête nommée *antimachie* qu'on y célébroit. *I. 502. a. b.* Etat présent de cette ile, voyez **STANCHIO**.

COSAQUES, *les*, (*Géogr. Hist.*) peuple guerrier qui habite les parties les plus méridionales de la Moscovie. De la langue & de la religion des Cosaques. Précis d'un ouvrage sur l'histoire de ce peuple, dans lequel on trouve comment il s'est séparé du gros de la nation pour faire un peuple à part, pour vivre sous des loix toutes différentes, & pour établir une forme de gouvernement toute militaire, & qui n'a rien de commun avec celui de la nation dont ce peuple est descendu. *Suppl. II. 620. b.* Origine du nom de Cosaques. *Ibid. 621. b.* Troupes Lithuanienes qui furent appellées dans le XVI^e siècle du nom de Cosaques *Lissoviens*. Il paroît que ce nom avoit été en usage parmi les Tartares avant que les Russes l'eussent porté. D'où les Tartares ont tiré ce nom. *Ibid. 622. a.* En quel tems on commença à parler des Cosaques Russes. Cosaques du Don. Leur origine. Pays que cette milice occupe. Cosaques du Wolga. Cosaques de Sibérie; leur origine & leurs progrès. Émigrations des Cosaques du Don & du Wolga. *Ibid. b.* Histoire des Cosaques de la petite Russie & de leurs hermanns, depuis le commencement de ce siècle. *Ibid. 623. a.*

COSAQUE, province d'Amérique dont les habitans s'appellent la tête. *XVI. 198. b.*

Cosaques, voyez *Ukraine*, ancien nom des Cosaques. *Suppl. I. 479. b.*

COSBACHI, monastere grec sur le mont Himette. *VIII. 394. b.*

COSCINOMANCIE, (*Divinat.*) divination par le crible. Étym. du mot. Comment elle se fait. Femme habile en cet art, dont parle Théocrite. Elle se pratique encore en Angleterre : quel en est le but. *IV. 290. a.*

CO-SÉCANTE, ou sécante du complément, *XIV. 856. a.*

CO-SEIGNEUR. (*Jurisp.*) Des co-seigneurs sont ordinairement égaux quant à la qualité, mais non pas quant à la quotité du droit. Co-seigneur par indivis, lorsqu'il n'y a point de partage de fief. Si le fief vient à être démembré, les seigneurs des différentes portions ne sont plus co-seigneurs. Ceux qui tiennent les droits du seigneur, ne sont point ses co-seigneurs. Lorsque dans une même paroisse il y a plusieurs seigneurs, celui qui est haut-justicier est seul en droit de se dire seigneur de la paroisse. Lorsque le même fief est partagé entre plusieurs, celui qui en a la plus considérable partie, peut seul se dire seigneur du lieu sans restriction. Quel est celui des co-seigneurs qui a droit de garder les titres communs. Droits que peut exercer l'un des co-seigneurs sans le concours des autres. Manière dont les co-seigneurs jouissent des droits honorifiques. *IV. 290. b.*

COSEL, (*Géogr.*) petite ville de la haute Silésie. Diverses observations sur cette place. *Suppl. II. 623. a.*

CO-SINUS, ou sinus du complément. *III. 765. a. XV. 219. b.*

COSMAS, écrivain du VI^e siècle : observations sur ses ouvrages. *XVI. 281. b.*

COSME, (*Hist. mod.*) chevaliers de l'ordre de S. Cosme & de S. Damien. Quelques auteurs ont douté de leur existence. Leur institution selon d'autres. Objet de leur établissement. Règle qu'ils suivoient. Leur marque de dignité. *IV. 291. a.*

COSME, (*Chanoines réguliers de saint*) *IV. 291. a.*

Cosme (*Saint*), communauté, école, académie des chirurgiens. *IV. 291. a.*

COSMES, (*Hist. anc.*) magistrats établis en Crete. Ces magistrats avoient beaucoup de rapport avec le conseil des dix établi à Venise. *IV. 291. a.*

COSMÉTIQUE, (*Médec.*) étym. du mot. Objet de la cosmétique. Il nous manque un ouvrage en ce genre. *IV. 391. a.*

COSMÉTIQUES, (*Remedes.*) ouvrage dans lequel Criton l'Athénien traite cette partie de la médecine. Ce que dit Galien sur cet ouvrage. Sentiment de Celse sur l'inutilité des cosmétiques. Peu de succès qu'on en doit attendre. Divers cosmétiques indiqués. *IV. 291. b.* Baume cosmétique de la Mecque. Cosmétiques dangereux : passage de la Bruyere sur l'usage qu'en font les dames. *Ibid. 292. a.*

COSMÉTIQUE, anachronisme considérable dans l'Encyclopédie. *Suppl. II. 623. a.*

Cosmétique, divers remedes de cette espece indiqués : cosmétique

métique des Maures & des Turcs tiré de l'alcanna. I. 247. b. Le blanc de céruse. II. 270. a. Le magistère de bismuth. *Ibid.* Eau de bluet. 228. b. Le borax. 331. a. Le cacao. 302. a. Eau de fraise distillée. VII. 278. a. Feuilles d'hépatique. VIII. 135. b. Pâte de marrons pour dégraisser les mains & les pieds. X. 145. b. Cosmétique dont les dames égyptiennes se servent. XI. 511. a. IV. 292. a. Pommade cosmétique. XIII. 1. b. Huile de talc. XV. 862. b. 863. a. Cosmétique tiré de la bile. *Suppl.* I. 893. b.

COSMIQUE, sens de ce mot en géographie & en astronomie. IV. 292. a.

Cosmique, lever cosmique. IX. 443. b. Coucher cosmique. IV. 321. b. Voyez *Suppl.* III. 736. b.

COSMIQUES, (*Qualités*.) façon de parler de M. Boyle pour désigner certaines qualités des corps, résultantes de la construction générale de l'univers. Selon ce physicien, un corps peut avoir quelques attributs, en conséquence de la constitution du système général du monde. IV. 292. a. Réflexion de l'auteur sur cette opinion de Boyle. *Ibid.* b. — Voyez **QUALITÉS COSMIQUES**. *Ibid.* b.

COSMOGONIE, (*Physiq.*) Science de la formation de l'univers. Étym. du mot. En quoi elle diffère de la cosmographie & de la cosmologie. Principes dont il ne faut point s'écarter dans les recherches sur l'origine du monde. IV. 292. b. Toute hypothèse qui ne contredit point le récit de Moïse sur la création, ne peut être justement censurée. Le système de Newton ne favorise nullement l'athéisme. Les principaux systèmes de cosmogonie se trouvent au mot *Terre*. Voyez aussi l'article *Création*. *Ibid.* 293. a.

Cosmogonie, variation des philosophes dans leurs principes sur l'origine de l'univers. III. 158. b. Le monde ne peut être l'ouvrage du hasard. IV. 982. a. b. Réflexions sur l'origine du monde. 980. a. b. &c. Cosmogonie des cabalistes juifs, voyez **CABALE**. Des Celtes. II. 810. b. Des Chaldéens. III. 21. a. De Whiston. 158. b. D'Épicure. V. 780. a. b. &c. De Sanchoniaton. XII. 499. a. b. D'Anaximandre. VIII. 877. b. Des prêtres égyptiens. V. 438. a. *Suppl.* II. 475. b. Idée de Platon sur l'origine du monde. VIII. 571. a. Cosmogonie des anciens Scandinaves. 916. b. 917. b. Celle de Dickinson tirée des livres de Moïse. X. 742. b. De Bayer. 744. a. De Comenius. *Ibid.* a. b. Des Stoïciens. XV. 528. a. b. 529. a. Origine du monde selon Linnæus. *Suppl.* III. 93. b. — Voyez **CRÉATION**.

COSMOGRAPHIE, description du monde. IV. 293. a. Étym. du mot. En quoi elle diffère de la cosmologie. Elle a deux parties, l'astronomie & la géographie. Exposition abrégée du système du monde. *Ibid.* b.

COSMOLOGIE, étym. de ce mot. Définition de cette science. Tout est lié dans la nature, quoique dans un grand nombre d'endroits cette continuité nous échappe. Ce que doit faire le philosophe pour lier les parties séparées ou les rendre moins distantes qu'il est possible : avoir égard à deux choses ; qui sont les faits & les loix générales. Ce qu'on entend par loix générales de la nature. IV. 294. a. Il faut être réservé à déterminer le nombre de ces loix. Peut-être y a-t-il une loi générale, dont nous ne voyons que les conséquences particulières, que nous ne laissons pas d'appeler loix générales. L'utilité principale de la cosmologie est de nous élever à la connoissance de l'auteur de l'univers. Définition de la cosmologie. Avant M. Wolf, le nom de cosmologie étoit inconnu. Traité qu'il a donné sur cette matière. Deux cosmologies, l'une scientifique, l'autre expérimentale. C'est à la première que M. Wolf s'est borné. *Ibid.* b. Principales matières qu'elle embrasse. M. Wolf paroît extrêmement persuadé de l'utilité & de la certitude de la nouvelle route qu'il s'est frayée. Comment il s'exprime là-dessus. Cosmologie de M. de Maupertuis. Cet ouvrage ayant excité en 1752 une dispute très-vive, on propose ici quelques réflexions qui peuvent servir à éclaircir la matière. La loi générale de M. de Maupertuis est celle de la moindre quantité d'action. M. Wolf ayant imaginé de multiplier la force vive par le tems, il a appelé ce produit *action*. . . . Idée qui revient au même que celle de M. de Maupertuis. *Ibid.* 295. a. 1°. Cette loi générale a beaucoup plus de précision que celle-ci, que la nature agit toujours par la voie la plus simple. 2°. Ce principe est très-différent de celui de Leibnitz. Voyez **ACTION**. 2°. Ce principe appliqué à la réfraction, concilie les causes finales avec la mécanique, du moins dans ce cas-là. Autre cas où il s'applique avec élégance & facilité. 4°. Ce principe est différent de celui de la nullité de force vive. 5°. Le principe de la minimité d'action paroît devoir être en défaut sur les miroirs concaves. *Ibid.* b. 6°. M. de Maupertuis a appliqué cette même loi de la minimité d'action au choc des corps, & il a déterminé le premier par un seul & même principe, les loix du choc des corps durs & des corps élastiques. Observations de l'auteur sur cette application. Objection qu'on peut faire à M. de Maupertuis, & réponse aux objections. *Ibid.* 296. a. 7°. L'auteur applique encore son principe à l'équilibre dans le levier, moyennant certaines suppositions. Résultat de ce qui vient d'être dit, qui montre l'utilité du principe de la minimité d'action. *Ibid.* b.

On a contesté à M. de Maupertuis la propriété de ce principe. Lettre de M. Leibnitz alléguée par M. Kœnig, mais contre la réalité de laquelle l'académie de Prusse a prononcé : sur quels fondemens ce jugement s'appuie. Réflexions sur l'usage métaphysique que M. de Maupertuis a fait de son principe. Tous les théorèmes sur l'action, définie comme on voudra, sur la conservation des forces vives, &c. &c. ne sont que des théorèmes mathématiques plus ou moins généraux, & non des principes philosophiques. *Ibid.* 297. a. Le principe de M. de Maupertuis n'est donc qu'un principe mathématique. Il n'a donné la démonstration de l'existence de Dieu, qu'il a tirée de ce principe, que comme un exemple de démonstration tirée des loix générales de l'univers : c'est par les phénomènes généraux qu'on doit sur-tout s'appliquer à prouver cette existence. Ouvrages à consulter. Modération de M. de Maupertuis par rapport aux injures qu'on a vomies contre lui. *Ibid.* b.

Cosmologie, observations sur le principe employé par M. de Maupertuis dans sa cosmologie. I. 119. b. Examen de la question si la quantité du mouvement est toujours la même dans le monde. X. 834. b. Réflexions sur ceux qui critiquent l'ordre de l'univers. XI. 596. a. Principes cosmologiques des éclectiques. V. 289. b. 290. a. Des anciens Scandinaves. VIII. 916. b. 917. b. Des Sociniens. XVII. 396. b. 397. a. b. Des Épicuriens. V. 780. a. b. &c. Les sentimens des différentes sectes de philosophes sur l'arrangement & l'ordre du monde, sont exposés à leurs articles particuliers. Voyez aussi sur ce sujet les articles *Monde*, *Univers*.

COSMOPOLITAIN, ou *Cosmopolite*. Sentences de quelques philosophes cosmopolites. IV. 297. b.

COSROES le grand : ses conquêtes : sagesse de son gouvernement : testament de ce roi : ses leçons à son fils. XII. 417. a. b.

COSSE, (*Bot.*) espèce de fruit, croissant sur les bords de la rivière de Serre-Lionne. Commerce qu'en font les portugais. IV. 298. a.

Coffe : fruits à coffe épineuse. VII. 356. a. Plantes à plusieurs coffes. XII. 721. a. b.

Coffe : divers usages de ce mot. IV. 298. a.

COSSE de Geneve (*l'ordre de la*). Son institution & sa durée. *Suppl.* II. 623. a. Collier de cet ordre. *Ibid.* b.

COSSIQUE, nombre cossique en arithmétique & en algèbre. Étymologie de ce mot qui n'est plus en usage. Ce que les Italiens entendoient par nombre cossique. IV. 298. a.

COSSIR. (*Géogr.*) Voyez **AL-KOSSIR**.

COSTER (*Laurent*), imprimeur. VIII. 625. b.

COSTIERE ; terrains de ce nom aux Antilles. A quelles plantations ils sont propres. IV. 298. b.

COSTUME, (*Peint.*) art de traiter un sujet dans toute la vérité historique. Regles dont il renferme la pratique. Exemples de leur observation dans les tableaux de Poussin, IV. 298. b. & de le Brun. Exemples de fautes commises contre le costume par quelques peintres. Le Poussin & le Brun appellés *les peintres des savans*. Il y a un grand nombre de tableaux admirables, dans lesquels cependant les regles du costume ont été négligées. *Ibid.* 299. a.

Costume. Défaut de costume dans un tableau du Titien & dans un de Raphaël. III. 176. a. La connoissance du costume nécessaire au peintre d'histoire. V. 107. b.

COSTUS, (*Botan.*) Différentes racines appellées de ce nom par les Grecs, les Latins, les Arabes. Deux ou trois sortes de costus distingués par les anciens. Celui dont parle Horace. Usage qu'en faisoient les Romains. Le nôtre est absolument différent. Nos parfumeurs en distinguent trois espèces. Quel est celui que nos apothicaires emploient pour le costus ancien d'Arabie. IV. 299. a. Description de cette plante, de ses feuilles & de sa racine. Lieux où elle croit. M. Geoffroi pense que l'aunée est une racine fort approchant du costus. *Ibid.* b.

COSTUS, (*Pharm. Mat. méd.*) Quel est le costus des modernes. Usage qu'en font les Allemands. Ses propriétés, selon M. Geoffroi. Sa dose ordinaire. Préparations dans lesquelles il est employé. Racines que les apothicaires lui substituent quelquefois. Composition de l'électuaire caryocostin. Ses propriétés. IV. 299. b. Dose qu'on en doit prendre. *Ibid.* 300. a.

CO-TANGENTE, ou tangente du complément. III. 765. a. XV. 884. a.

COTARDIE, ou *cotte-hardie*, (*Hist. mod.*) espèce de pourpoint en usage il y a 400 ans. Présens de cottes-hardies que les seigneurs faisoient à leurs vassaux. IV. 300. a.

COTBET, (*Hist. mod.*) discours par lequel les imans commençoient leur prière du vendredi. Origine de cet usage pratiqué d'abord par les califes, ensuite par les muftis. Manière dont le peuple prêtoit serment au nouveau calife pendant la cotbet. Les familles qui se révolterent contre les califes de Bagdat, n'osèrent d'abord les priver de cet hommage. La cotbet se faisoit au nom du calife par devoir, & au nom du sultan par soumission, &c. jusqu'à l'extinction du califat dans la personne de Mostafem. Califes qui suivirent & ne furent revêtus que d'un califat fictif. IV. 300. a. Ce

dernier ayant aussi cessé, la priere ne se fit plus. Les Fatimides & les Abassides qui ordonnerent, les uns & les autres de leur côté, cette priere en leur nom, se traiterent mutuellement d'hérétiques. *Ibid. b.*

COTE; (*Jurisp.*) diverses significations de ce mot. IV. 300. *b.*

Cote d'un dossier. IV. 300. *b.*

Cote d'inventaire. IV. 300. *b.*

Cote maltaillée. Sens & origine de cette expression. IV. 300. *b.*

COTE-MORTE, (*Jurisp.*) pécule clérical d'un religieux. Quels sont les religieux dont le pécule appartient après leur décès au monastere. Les religieux qui possèdent un bénéfice-cure peuvent disposer de leur pécule clérical par routes sortes d'actes entre vifs; mais ils ne peuvent en disposer à cause de mort. Disposition qui se fait de leur bien. Il n'y a point de cote-morte à l'égard d'un religieux devenu évêque. IV. 301. *a.* Voyez *Pécule d'un religieux.*

COTE, (*Anat.*) Description des côtes, leur nombre, IV. 301. *a.* leur distinction en vraies & en fausses côtes, &c. Elles servent à la fermeté de la poitrine; elles servent d'appui à quelques parties voisines, de défense aux viscères contenus dans la poitrine. Diverses observations sur les côtes: 1°. Mouvement des côtes qui fait la dilatation & le rétrécissement de la poitrine dans la respiration. 2°. Plus elles s'éloignent du sternum, plus elles sont étroites, &c. *Ibid. b.* 3°. Effet des muscles intercostaux dans une fracture de quelque côte. 4°. Quelle est la substance des côtes. 5°. Viscères renfermés dans les vraies & fausses côtes. 6°. Conseil que donne Hippocrate, lorsqu'il y a fracture dans les fausses côtes. 7°. Observation sur la fracture des côtes, qui montre comment la providence a pourvu à notre conservation, du moment que nous sommes au monde. 8°. Jeux de la nature sur le nombre de côtes. *Ibid. 302. a.* Il est plus aisé de concevoir comment un homme peut n'avoir que vingt-deux ou vingt-trois côtes, que d'expliquer comment quelques sujets peuvent avoir une ou deux côtes de plus que n'en a le reste des hommes. 9°. Les côtes ne sont guere exposées qu'à des fractures, & le cas en est rare. Observations sur les fractures des côtes. 10°. Indication des sources où l'on peut puiser les plus grandes lumieres sur cette partie du corps humain. *Ibid. b.*

Côtes: observations sur leur structure. XII. 894. *b.* Fausses côtes. VI. 450. *b.* Des côtes & parties qui en dépendent. VIII. 270. *b.* Parties intercostales. *Ibid.* 813. *b.* Muscles intracostaux. *Ibid.* 845. *a.* Du mouvement des côtes dans la respiration. *Suppl.* III. 625. *b.* 626. *a.*

COTES, (*Maréch.*) Qualité que doivent avoir les côtes du cheval. Côtes ferrées. De la fracture des côtes. *Suppl.* II. 623. *b.*

Côtes du cheval, (*Maréch.*) *Suppl.* III. 381. *b.* 384. *a.* *b.* 398. *b.*

COTES, (*Archit.*) de colonne, de dôme, de coupe. IV. 303. *a.*

COTES, (*Marin.*) membres du vaisseau. IV. 303. *a.*

COTE, (*Marin.*) côte saine, sale, écorce, de fer. IV. 303. *a.*

Côtes de la mer. Trois especes. VII. 620. *b.* Côte accore. *Suppl.* I. 120. *b.* Effet de la diversité des côtes sur les marées. VI. 906. *a.* Dégradations produites par les eaux vers les côtes de la mer. VII. 624. *a.* Le froid plus modéré vers les côtes que dans l'intérieur des terres. *Ibid.* 687. *b.* Signaux sur les côtes en tems de guerre. *Ibid.* 486. *a.* Batteries & redoutes d'espace en espace. *Ibid.* & *Suppl.* I. 829. *a.* *b.* Vaisseaux qui croisent le long des côtes. VII. 486. *b.* S'approcher trop d'une côte dont on court risque de ne pouvoir ensuite s'éloigner. *Suppl.* I. 180. *a.* Gardes-côtes. VII. 485. *b.* Droit que paient en Languedoc ceux qui habitent les côtes. *Ibid.* 1003. *b.*

COTE (la), partie du pays de Vaud. X. 712. *b.*

COTE-D'OR, (*Géogr.*) Tambour des negres dans ce pays. *Suppl.* IV. 930. *b.*

Côte, en terme de commerce. IV. 303. *a.*

Côte, fabrique de tabac. IV. 303. *a.*

Côte, en terme de vannier. IV. 303. *a.*

COTÉ, (*Géom.*) d'une figure, d'un angle. IV. 303. *a.* Côté mécanique. Côtés d'un triangle rectangle appellés *cathetes.* Côté d'une puissance. *Ibid. b.*

Côtés d'une figure. VI. 749. *a.*

COTÉ, (*Jurisp.*) Côtés paternel & maternel. Par le droit romain, on ne distingue point deux côtés dans une même succession. Dans les pays coutumiers, on distingue dans les successions les parens & les biens du côté paternel, d'avec ceux du côté maternel. Ce qu'on entend par coutume de simple côté, coutume de côté & ligne, & coutume souche. IV. 303. *b.*

Côté. Coutume de côté; coutume de côté & ligne. IV. 415. *b.* Différence entre estoc & côté & ligne. V. 1005. *b.* Propre de côté & ligne. XIII. 389. *a.*

Côté droit & côté gauche. Quel est le plus honorable à l'église, dans les processions, dans les tribunaux. IV. 303. *b.*

COTÉ, (*Archit.*) IV. 303. *b.*

COTÉ, (*Art milit.*) IV. 303. *b.*

Côté extérieur, dans la fortification. Tout front de fortification a un côté de polygone extérieur & un intérieur. Longueur du premier. Côté intérieur. IV. 303. *b.*

COTÉS du vaisseau. (*Marin.*) côté du vent & sous le vent. Prêter le côté. IV. 304. *a.*

Côté, mettre côté en travers. IV. 304. *a.*

Côté, mettre un vaisseau sur le côté. On ne doit coucher le vaisseau sur le côté que dans l'eau. Détails de cette manœuvre. IV. 304. *a.*

COTÉ, (*Manege.*) porter un cheval de côté. IV. 304. *a.*

COTEAU, les côteaux ne sont ordinairement fertiles que d'un côté. IV. 304. *b.*

COTÉE, (*Ornith.*) Description de cet oiseau. IV. 304. *b.*

COTELIER, (*Jean-Baptiste*) Sa patrie; ses ouvrages. XI. 149. *a.*

COTER. (*Jurisp.*) On cotoit autrefois les pieces par les paroles du *pater.* Maniere de coter à Paris & dans la plupart des provinces. IV. 304. *b.*

Coter procureur. IV. 304. *b.*

Coter un sac ou dossier. IV. 304. *b.*

COTEREAUX, *catharis, courriers, routiers.* (*Hist. eccl.*) branche de la secte des Pétrubiens. Tems où ils parurent en Languedoc & en Gascogne. Ce n'étoit que des scélérats qui vendoient leurs bras à la haine, à la vengeance, &c. Ils se fondirent dans la secte des albigeois. Efforts d'Alexandre III. pour les détruire. Cette conduite du pape condamnée. Exemple de S. Augustin mis en opposition à cette conduite. IV. 304. *b.*

COTERIE. Origine de ce mot. Amusemens de coteries. Autres observations sur ces sociétés. IV. 305. *a.*

COTERIES, (*Jurisp.*) nom que l'on donne en certaines coutumes aux héritages roturiers. Observations de jurisprudence sur les héritages cotiers. IV. 305. *a.*

COTHON, espece de gobelet de Lacedémone. IX. 159. *b.*

COTHURNE. Voyez BRODEQUIN. Défaut de proportion dans l'acteur, qui résultoit de l'exhaussement du cothurne. IV. 681. *a.*

COTICE, (*Blason.*) piece d'armoirie. Etymologie de ce mot. Ecu coticé. *Suppl.* II. 623. *b.*

Cotice. Voyez BANDE & *Suppl.* IV. 368. *a.* *b.* 369. *a.*

COTICÉ, (*Blason.*) Voyez COTICE & *Suppl.* IV. 369. *a.*

COTIER. (*Jurisp.*) Héritage cotier; seigneur cotier; justice cotiere; juges cotiers; fiefs cotiers. IV. 305. *b.*

COTIER, (*Marin.*) Pilote côtier; on le distingue du pilote hauturier. IV. 305. *b.*

COTIGNAC, espece de confiture qui se fait avec le coing. Maniere de le faire. Autre cotignac qu'on tire du moût. IV. 305. *b.*

COTINGA bleu de Cayenne. (*Ornith.*) IV. vol. des pl. Regne animal. pl. 34.

COTO, (*Lang. lat.*) Différentes significations des mots *coto, litus, plagia, portus, statio, positio, refugium, gradus.* IX. 595. *a.* *b.*

COTON, (*Ornith.*) espece d'oiseau de l'Amérique; mets fort délicat. IV. 506. *a.*

COTON, (*Botan.*) Caractere de cette plante. Description du cotonnier. Etat dans lequel se trouve le coton. Contrées où croit cet arbuste. IV. 306. *a.* Pourquoi le coton mis sur les plaies en forme de tente y occasionne l'inflammation. D'où se tire le meilleur coton. Qualités particulieres de celui de la Guadeloupe, de celui de Saint-Domingue. Coton de Siam blanc à graine verte: espece qui n'est point cultivée dans les isles de l'Amérique, quoiqu'on convienne de sa supériorité: quelle en est la raison. Comment il est cultivé au Mississipi. *Ibid. b.* Récoltes qu'on tire de l'arbrisseau d'Amérique. En quoi il differe de celui des Indes & de Malthe. Du moulinage du coton: son mécanisme. De l'emballage du coton. De la fabrique des toiles de coton fines, appellées *mouffelines*: elle se divise en deux parties, le filage des cotons, & la fabrique des toiles. Du filage, ou de la maniere de peigner le coton, de l'étrouper, de le lustrer, d'en mêler diverses sortes pour différens ouvrages, de former le fil, de le dévider; & des différens instrumens qui ont rapport à cette opération. *Ibid.* 307. *a.* Peigner le coton, *Ibid. b.* l'étrouper, le lustrer. *Ibid.* 308. *a.* Mêler des cotons de différentes sortes. *Ibid. b.* Filer les cotons fins. *Ibid.* 309. *a.* Ce qu'on appelle coton en laine & coton filé. Dévider le coton filé. Des instrumens qui servent au filage du coton fin, qui sont les cardes, *Ibid.* 310. *a.* le rouet, *Ibid. b.* le dévidoir. *Ibid.* 311. *a.* De l'ouvrage, ou des moyens de mettre le fil de coton en œuvre, & des instrumens qu'on y emploie. Ourdissage du fil de coton fin par la fileuse même. Figure qui représente la disposition des chevilles de l'ourdissage. *Ibid. b.* Figure qui représente une chaîne ourdie. *Ibid.* 312. *a.* Ourdissage des chaînes par le fabriquant. Disposition des chevilles de l'ourdissage du fabriquant, selon les différentes couleurs qu'il fait entrer dans ses toiles. *Ibid. b.* Figure qui représente l'équarrissage de bois où se placent les baguettes sur lesquelles la chaîne a été passée en l'ôtant de dessus les chevilles de l'ourdissage. Suite

du travail du fabricant. Premier & second apprêt. *Ibid.* 313. *b.* Du métier. Travail qui se fait au métier. *Ibid.* 314. *a.* De la trame. Manière de former des canettes, de travailler la trame. *Ibid.* *b.* Préparation faite à la toile après qu'elle est fabriquée. Comment se font les rayures des mouffelines. Autres ouvrages qu'on fait avec le coton filé, outre les mouffelines. *Ibid.* 315. *a.*

COTON. (*Comm.*) Commerce de coton en laine. De la récolte du coton aux environs de Smyrne. *Suppl.* II. 623. *b.* Prix des cotons en laine de divers endroits. Détails sur le commerce des cotons filés. Coton ordinaire; celui de Perse. Du prix du coton. *Ibid.* 624. *a.* Cotons filés; voyez *FIL de coton.* Cotons qu'on tire du Levant par la voie de Marseille. De la teinture du coton. Manière de le teindre en écarlate avec le bois de Fernambouc. Du coton de Silésie. Pourquoi on ne doit pas le mettre au rang du vrai coton. *Ibid.* *b.* Ce qu'il est dans son origine. Ses qualités & usages. Différentes plantes qui produisent un duvet semblable. *Ibid.* 625. *a.*

Coton, arbres à coton. Voyez *COTONNIER.* Cotons tirés de différentes espèces d'arbres. Du capuk. II. 641. *a.* Du gossampin. VII. 747. *b.* Du pagna. XI. 745. *b.* Du polon. XII. 935. *a.* Espèce de coton appelé *onate.* XI. 699. *a.* Herbe à coton. VIII. 145. *b.* Méthode pour rendre le lin semblable au coton. IX. 552. *a.* Cotons d'once. XI. 472. *b.* Possibilité de faire du papier avec du coton. 847. *a.* Du papier de coton. 850. *b.* 851. *a.* 852. *a.* Culture & arfonnage du coton. Travail & emploi du coton: voyez les planches d'économie rustique, vol. I.

COTONNIER. Description de celui qu'on cultive à Malthe, & en plusieurs endroits du Levant, désigné sous le nom de *xylon herbaceum.* Description du *xylon arboreum.* Trois espèces de ce dernier, qu'on distingue par la finesse de la laine & la disposition des graines dans la gousse. Quatrième espèce de cotonnier, qu'on cultive aux Antilles, appelé *coton de Siam.* IV. 315. *b.* Coton de fromager. Usages auxquels on l'emploie. Coton de mahot. Arbre qui le produit. Son usage. *Ibid.* 316. *a.* Voyez les articles particuliers des différens arbres à coton, dont il est parlé dans cet article.

COTONNIER. (*Comm.*) culture de cette plante. *Suppl.* II. 625. *a.* Récolte qu'elle fournit. Comment on la fait. De la culture du cotonnier herbacé & des autres espèces. Expérience faite en Suisse par l'auteur, sur le cotonnier herbacé & sur sa culture. *Ibid.* *b.* Divers usages que l'art humain fait tirer de la bourre de cette plante. *Ibid.* 626. *a.*

Cotonniers des Indes, nommés *capoc,* *Suppl.* II. 225. *b.* *capussi.* 227. *b.*

COTTA, (*C. Aurelius*) orateur romain. XI. 568. *b.*

COTTABÉ, (*Hist. anc.*) singularité dont les anciens poètes faisoient une fréquente mention dans leurs chansons. Description de cet amusement. IV. 316. *a.* Il étoit sur-tout usité en Sicile. Augure qu'en tiroient les Grecs. *Ibid.* *b.*

COTTAGE, (*Hist. mod.*) terme purement anglois. Maison qui n'a pas quatre acres de terre de dépendance. IV. 316. *b.*

COTTE-D'ARMES, (*Hist. milit.*) description de cet habillement. Les anciens comparoient la mappe-monde à une cotte-d'armes. Le plan de la ville d'Alexandrie représentoit une cotte-d'armes à la macédonienne. Usage qu'en faisoit Néron, de nuit dans les rues. Passage de Suetone, qui sert à faire connoître la forme de la cotte-d'armes des Romains. A quoi servoit cet habillement. Divers noms qu'on lui donnoit. Cottes-d'armes des hauts officiers & du général. Cottes-d'armes ou fayons des Germains. IV. 316. *b.* Cottes-d'armes des François & des Gaulois. C'est de la magnificence que les militaires mettoient à cet habillement, que les hérauts-d'armes ont emprunté les métaux, les couleurs, & les panes qui entrent dans les armoiries. Les hérauts-d'armes portent seuls aujourd'hui ce vêtement. A qui étoient permises les cottes-d'armes & les bannières. *Ibid.* 317. *a.*

COTTES-D'ARMES, (*Blason*) habillement des chevaliers, qu'ils mettoient tant à la guerre que dans les tournois. Sa description. *Suppl.* II. 625. *b.*

Cotte-d'armes, voyez *CHLAMYDE, BRIGANDINE, TUNIQUE, CUIRASSE.*

COTTE-DE-MAILLE, nommée *hauber.* VIII. 64. *a.*

COTTERAUX, voyez *BRABANÇONS.*

COTTIER. Fief cottier. VI. 701. *b.* Homme cottier. VIII. 280. *a.* Justice cottière. IX. 94. *a.*

COTTYTO, déesse. Ses prêtres & sa fête. II. 66. *a.*

COTUNNI, (*Dominique*) anatomiste. *Suppl.* I. 414. *a.*

CO-TUTEUR, voyez *TUTEUR.*

COTYLE, (*Hist. anc.*) mesure attique pour les liqueurs. Son évaluation. Cotyle romaine. IV. 317. *a.* On dit qu'elle servoit aux choses sèches aussi bien qu'aux liquides. *Ibid.* *b.* Voyez *HÉMINE.*

COTYLE, (*Anat.*) IV. 317. *b.*

COTYLEDON, (*Anat.*) petites glandes sur la membrane externe du fœtus. Leur usage. Il n'y a que quel-

ques animaux qui les aient. Autres sens de ce mot. IV. 317. *b.*

COTYLEDON, (*Botan.*) voyez *NOMBRIL DE VÉNUS.*

COTYLOIDE, (*Anat.*) grande cavité des os des hanches. IV. 317. *b.*

COTYTTÉES, (*Mythol.*) mystères de Cotytto, déesse de la débauche. En quels lieux son culte fut établi. Alcibiade initié à ces mystères. IV. 317. *b.*

COU, (*Anat.*) division du cou en gorge, chignon & parties latérales. IV. 317. *b.* Parties dont il est composé: les tégumens communs, les vertèbres, les artères & veines, les nerfs, une portion de la trachée-artère & sur-tout le larynx, le pharynx, une portion de l'œsophage, plusieurs muscles, glandes & ligamens.

Nécessité du cou. Ce que quelques voyageurs ont raconté sur de prétendus peuples qui n'ont point de cou, ne peut être qu'une fable. *Ibid.* 318. *a.* Grossueur du cou proportionnée à ses mouvemens.

Des maladies du cou en général. 1°. Abcès & tumeurs qui affectent cette partie. Les anévrysmes & les varices dans ces parties ne doivent être ni ouvertes ni comprimées. 2°. Plaies du cou. Celles qui sont incurables, celles qu'on peut guérir, celles qui n'affectent que la peau. 3°. Des luxations des vertèbres du cou. 4°. Courbure du cou. Causes de ce défaut. Leurs remèdes. 5°. Distension des vertèbres du cou, lorsqu'on leve un enfant, en prenant sa tête avec les deux mains. *Ibid.* *b.* Des pronostics au sujet du cou. Pronostics tirés, 1°. de la couleur du cou ou des tumeurs extérieures; 2°. de la pulsation visible, fréquente & forte des carotides; 3°. des douleurs du cou; 4°. de la contorsion; 5°. de la sueur froide autour de cette partie; 6°. pourquoi le cou long & grêle est un présage de phthisie; 7°. ceux dont le cou est fort court, passent pour être plus sujets à l'apoplexie, *Ibid.* 319. *a.* 8°. Plutarque prétend que le coup gros est une marque d'orgueil. Passage de Job qui se rapporte à cette opinion. *Ibid.* *b.*

Cou. Sa description anatomique. VIII. 269. *a, b.* 270. *a.* Partie postérieure du cou. II. 866. *a.* *Suppl.* II. 398. *a.* Artères carotides du cou. II. 693. *a, b.* Transversaires du cou. XVI. 563. *b.* 564. *a.* Vertèbres qui lui appartiennent. XVII. 169. *b.* 170. *b.* Nerfs du cou. *Suppl.* IV. 41. *n.*

COU du cheval, (*Maréch.*) *Suppl.* III. 387. *b.*

COVARRUVIAS, (*Diego*) évêque espagnol. XVI. 388. *b.*

COUCHANT, (*Astron.*) celui des équinoxes, celui d'hiver, celui d'été. IV. 319. *b.*

COUCHE, (*Menuis.*) bois de lit. IV. 319. *b.*

Couche. Diverses acceptions qu'on donne à ce mot en différens arts; savoir, en anatomie, médecine, architecture, chez les arquebustiers, en peinture, en terme de boulanger, de brasseur, de charpentier. IV. 320. *a.*

Couche, fausse, voyez *AVORTEMENT.*

Couche, femme en, voyez *FEMME.* VI. 479. *a, b, &c.*

COUCHES de la terre, (*Hist. nat. Orycht. Géogr. souterr.*) courbures & inflexions de ces couches, parallèlement aux courbures des montagnes, vallées, bassins des lacs, &c. Auteurs qui ont écrit sur cet intéressant sujet. Ces couches sont souvent interrompues par des vuides, des cavernes & des fissures. Elles sont soumises à tant de variations en certains lieux du globe, qu'on ne sauroit établir aucunes règles générales sur leur structure & leur position. *Suppl.* II. 627. *a.* On doit remarquer que ces couches ne sont point placées selon la loi de la gravité. Utilité de ces irrégularités dans leur composition. Mélanges de terres & de pierres de différentes natures dans ces couches. Diverses substances, sels, mêmes métalliques, cristallisations qu'on y rencontre. — Corps étrangers à la terre qu'elles renferment en certains lieux. Immense variété & quantité de pétrifications fossiles. *Ibid.* *b.* Réflexions sur les hypothèses imaginées sur la formation de ces couches. — On peut conjecturer que le créateur ayant jugé cette structure nécessaire à notre globe & à ses habitans, l'a formée à-peu-près de cette manière dès le commencement, ou qu'un monde précédent ayant été détruit, cet être puissant & sage aura rétabli sur ses ruines le monde que nous habitons. Dès-lors il seroit arrivé à notre globe des révolutions qui auroient contribué de nouveau à l'irrégularité des couches qui le composent. Examen de l'hypothèse de Linnæus. Cette hypothèse suppose dans les stratifications de la terre, une régularité, une uniformité qui n'existe point. *Ibid.* 628. *a.* Observations qui la démontrent. Remarques sur quelques ouvrages de géographie souterraine. Rien de plus utile que de rassembler des faits & des observations; mais il faudroit ne pas tirer trop tôt des conséquences générales, & ne jamais bâtir d'hypothèses. Rien ne nuit plus aux progrès de la véritable philosophie, que l'esprit de système. *Ibid.* *b.*

Couches. Diverses observations sur les lits & couches dont la masse de la terre est composée. VII. 622. *a, b, &c.* XV. 540. *b.* XVI. 166. *b.* 169. *b.* 170. *a, b.* Fentes perpen-

diculaires qui se trouvent dans toutes les couches de la terre. VI. 492. a, b. De la formation de ces couches. IV. 800. b. Observations sur les couches des montagnes, particulièrement de celles qu'on appelle récentes. X. 674. b. Ordre & distribution des matières qui se trouvent dans une colline, composée de matières vitrifiables. II. 534. b. La manière dont les couches de la terre sont disposées, favorable à la pénétration des eaux de pluie. VII. 92. a, b. Effets qui résultent de l'impénétrabilité des premières couches par l'eau pluviale. 94. a. Couches de graviers & de sables, formées par les torrens & par les fleuves. 624. a. Couches de terre glaise. 700. a. Couches de cailloux. *Suppl.* II. 107. b. Des couches qui cachent une source. *Suppl.* IV. 818. a, b. Couches de limon, formées par les inondations des fleuves. IX. 544. b. Couches dans les mines de charbon. III. 190. b. Couches de coquilles, voyez ce mot. Couches de végétaux dans la terre. VII. 624. a. X. 92. b. XVI. 469. a. Sonde destinée à connoître les différentes couches. XV. 349. a, b, &c. Explication que donne Linnæus des différentes couches de la terre. *Suppl.* III. 94. a, b.

COUCHES, (*Botan.*) celles dont la plante est composée. XVI. 954. b. 955. a, b.

COUCHE, (*Jardin.*) trois sortes de couches, la chaude, la tiède & la froide. Culture des plantes semées sur la couche. IV. 320. a.

Couche. Construction de nouvelles couches, que l'on chauffe par la vapeur de l'eau bouillante. *Suppl.* II. 626. a. Avantage que ces couches ont sur les autres. *Ibid.* b.

Couches. Manière d'employer la houille dans les couches. Son utilité. VIII. 324. b. Observations pour les couches de melons. X. 321. a. Comment on rechauffe les couches. XIII. 847. b.

COUCHE, terme de tanneurs, &c. terme de doreurs, &c. terme employé aussi dans l'économie domestique. IV. 320. b.

COUCHÉ, manière de se tenir, (*Médec.*) posture dans laquelle on se tient au lit. On juge assez bien, par la posture dans laquelle on se tient couché, de la force ou de la faiblesse de la faculté motrice. Comment le médecin doit trouver le malade couché, selon Hippocrate. Indications de maladies dans les mouvemens d'une personne couchée. IV. 320. b. Maladies dans lesquelles la mauvaise manière d'être couché est à craindre. Divers pronostics tirés de la manière dont le malade se tient au lit. *Ibid.* 321. a.

Couché. Quand on est couché, on devient plus long d'un demi-pouce. I. 90. b. Manière de coucher un enfant dans son berceau ou dans son lit. V. 569. b. 756. b. Il est dangereux de se tenir couché la tête renversée derrière le traversin. XIII. 174. b.

Couché, terme de blason, de brodeur, d'ouvrier en soie. IV. 321. a.

COUCHÉ, (*Blason*) voyez vol. II des pl. Blason pl. 6.

COUCHER, (*Astron.*) La réfraction fait que les astres nous paroissent se coucher plus tard qu'ils ne se couchent en effet. Trois sortes de couchers des astres; le cosmique, l'achronique, l'héliaque. Divers usages du mot *coucher*, savoir, en jurisprudence, boulangerie, en terme de doreur, d'évantailliste, de jardinage. *Ibid.* b.

Coucher, acronique, cosmique, & héliaque: voyez ces mots. Etoiles qui ne se couchent jamais. III. 462. b. Couleur apparente des ombres des corps au coucher du soleil. IV. 332. b. *Suppl.* IV. 143. a, b. De la manière de compter le jour depuis le coucher du soleil. VIII. 890. a. Voyez LEVER.

Coucher, chambre à, III. 45. a, b.

COUCHER, (*Manège*) se coucher sur les voltes. IV. 321. a.

COUCHER l'or, (*Relieur*) IV. 321. b.

COUCHER, (*Manuf. en laine*) IV. 321. b.

COUCHÉS en Bourgogne, (*Géogr.*) gros bourg de l'Autunois. Fondations remarquables dans ce lieu. Autres observations. *Suppl.* II. 629. a. Voyez *Suppl.* I. 710. b.

COUCHOIR, (*Relieur*) instrument des relieurs-doreurs. Il y en a de deux sortes: leur description & usage. IV. 321. b.

COUCO, place d'Afrique: son commerce. II. 69. b.

COUCO, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 629. a.

COUCOU, (*Ornithol.*) genre d'oiseaux. En quoi consistent les différences qui caractérisent les espèces de ce genre. Description du coucou le plus commun donnée par Willughby. Autre description donnée par Aldrovande. IV. 322. a. Manière de nicher de cet oiseau. Plumage de ses petits. Ce qu'il devient en hiver. *Ibid.* b.

Coucou, structure de son estomac: observations sur ce sujet. XVII. 32. b.

Coucou bleu de la Chine, vol. des pl. regne animal, pl. 41. Coucou huppé du Brésil. *Suppl.* I. 100. a, b. Coucou du Bengale nommé bought-sallik. *Suppl.* II. 34. a, b.

COUCOU, (*Mat. méd.*) Propriétés de cet oiseau, de ses cendres & de sa fiente. IV. 322. b.

COUCOU, (*Myth.*) pourquoi il est consacré à Jupiter. IV. 322. b.

COUCOU, (*Jeu de cartes*) détails sur les loix de ce jeu. IV. 322. b.

COUCOUME, racine en usage dans la teinture. XVI. 11. a.

COUDE, usages de ce mot, en anatomie, architecture, chaudronnerie, hydraulique, jardinage, manège. IV. 323. a.

Coude. Os du coude. IV. 531. b. Biceps du coude. II. 241. a.

Coude du cheval. Tumeur à la pointe du coude, appelée éponge. V. 824. a, b.

COUDÉE, mesure usitée chez les Hébreux, sa longueur.

Distinction de deux sortes de coudées. IV. 323. a. Coudée géométrique, coudée romaine. *Ibid.* b.

Coudées des anciens. X. 412. a, b. Divers sentimens sur celles qui servirent de mesure à l'arche de Noé. I. 606. b. Coudée d'usage en Angleterre. IV. 531. a.

COUDRE. Aiguilles à coudre. I. 203. a, b. Différentes sortes de points de couture. XII. 874. a, b.

COUDRIER, (*Bot. & Jard.*) on l'appelle aussi *noisetier*. Voyez ce mot. Sa description. Cet arbre est très-robuste, croît promptement, se multiplie aisément, rous les terrains lui conviennent. IV. 323. b. Moyen d'en faire de grandes plantations. Il se transplante aisément. Profit qu'il donne étant mis en taillis. A quel âge il rapporte du fruit. Terme de maturité, où la noisette est meilleure à manger. Qualité des noisettes considérées comme alimens. Usage du bois de coudrier. Les prétendues propriétés de la baguette divinatoire sont imaginaires & superstitieuses. *Ibid.* 324. a.

COVENANT, (*Hist. mod. d'Angl.*) ligue des Ecois en 1638. IV. 324. a. En quoi elle consistoit. Quel en étoit le but. Funestes effets qu'il produisit. *Ibid.* b. Voyez CONVENANT.

COUETS, écots, (*Marine*) quatre grosses cordes du vaisseau. Comment elles sont amarrées. Leur usage, & celui des écoutes. Différence entre la manœuvre des couets & celle des écoutes. IV. 324. b. On peut cependant considérer les couets & les écoutes comme les mêmes cordages, étant amarrés au même point de la voile. Quelle est la seule différence qui les distingue. *Ibid.* 325. a.

COUETTE, (*Tourneur*) grenouille, crapandine. Poupees à couettes. Ouvriers qui en font usage. IV. 325. a.

COUGAR, animal décrit, vol. VI des pl. Regne animal, pl. 10.

COUHAGE, (*Botan.*) fève des Indes orientales. Usage qu'on en fait dans l'hydropisie. IV. 325. a.

COULAGE, (*Marine*) marchandises fujettes au coulage. IV. 325. a. Dans les vaisseaux du roi, le munitionnaire fait embarquer douze pour cent de vin d'augmentation pour les déchets & coulages; &c. IV. 325. b.

COULANT, terme de boutonier, d'orfèvre, de jouaillier. IV. 325. b.

COULANT, (*Beaux-arts*) ouvrage qui occupe notre esprit d'une manière soutenue & toujours également forte, sans embarras ni empêchement. Effet que produit sur nous ce caractère dans les ouvrages. *Suppl.* II. 629. a. Le coulant doit être réservé aux productions de pur agrément, & à celles qui sont faites pour toucher doucement. Ouvrages dans lesquels ce caractère seroit un défaut. Qualités de l'esprit auxquelles est attaché l'art d'être coulant. *Ibid.* b.

COULE, (*Hist. eccl.*) robe monacale. Etymologie du mot. Deux sortes de coules chez les bernardins. Quelques auteurs ont distingué deux sortes de coules ou de vêtements chez les anciens moines. IV. 325. b. Voyez CHAPE.

COULÉ, (*Musiq.*) comment il s'exécute par la voix, sur les instrumens à corde & au clavecin. Comment il se marque en musique écrite. IV. 326. a.

Coulé, terme d'escrime, voyez vol. IV des planch. article *Escrime*, pages 6, 7, 8. a.

COULÉE, terme de marine, d'écriture, & de grosses forges. IV. 326. a.

Coulée. De l'écriture coulée. IX. 431. b. Voyez les pl. d'écriture, vol. II.

COULEMENT d'épée. (*Escrime*) Différentes manières de couler: quelle est la meilleure. Coulement de pié ferme & sans dégager; comment il s'exécute. IV. 326. a. Coulement de pié ferme en dégageant. Coulement d'épée en entrant en mesure sans dégager. Coulement d'épée en serrant la mesure & en dégageant. *Ibid.* b.

COULER, diverses acceptions de ce mot en différens arts. IV. 326. b.

COULER, (*Jardin.*) se dit de certains fruits qui ayant fleuri, n'ont pas ensuite noué. Causes de cet accident. Blés coulés. *Suppl.* II. 629. b. Voyez COULURE.

COULETAGE, (*Jurisp.*) quel est ce droit dans la coutume de Lille. IV. 327. a.

COULEUR. (*Gramm.*) Remarques sur le mot *couleur*, dans ces expressions, un beau couleur de feu, le couleur de rose, d'or, d'eau, de chair, de citron, &c. C'est ainsi qu'il faut parler & écrire, & c'est ainsi qu'on parle en effet depuis plus de soixante ans. Fondement de cette expression. *Suppl.* II. 629. b.

COULEUR, (*Phys.*) définition des Physiciens. Quatre manières différentes d'envisager ce mot. Ce n'est aucune propriété

propriété du corps qu'il désigne, mais seulement une modification de notre ame. IV. 327. a. Rien de plus singulier que ce penchant que nous avons à rapporter à une substance matérielle, ce qui appartient réellement à une substance spirituelle & simple. Examen de cette question; si tous les hommes voient le même objet de la même couleur. Suivant l'opinion d'Aristote, on regardoit la couleur comme une qualité résidente dans les corps colorés & indépendante de la lumière. Selon les Cartésiens, les corps colorés ne doivent être considérés que comme des corps qui réfléchissent la lumière avec certaines modifications. C'est sur-tout à Newton que nous devons la vraie théorie des couleurs. En quoi consiste cette théorie. L'expérience fait juger, que les rayons de lumière sont composés de particules, dont les masses sont différentes entr'elles, ou dont les unes ont beaucoup plus de vitesse que les autres: de là leur différente réfrangibilité. *Ibid. b.* Les rayons qui diffèrent le plus en réfrangibilité, sont aussi ceux qui diffèrent le plus en couleur. Les couleurs des rayons ne peuvent pas être regardées comme de simples modifications accidentelles de ces rayons, mais comme des propriétés qui leur sont nécessairement attachées, & qui consistent probablement, dans la vitesse & la grandeur de leurs parties. Toutes les transmutations de couleurs produites par le mélange de couleurs de différentes espèces, ne sont que simples apparences, puisqu'aussitôt qu'on sépare les rayons de ces couleurs, on a les mêmes couleurs qu'auparavant. Il y a donc deux sortes de couleurs; les unes primitives & simples, les autres secondaires ou hétérogenes. *Ibid. 328. a.* Plus une couleur est composée, moins elle est vive & parfaite. Différens effets des compositions des couleurs: le plus singulier est de produire le blanc par la réunion de toutes les couleurs primitives. La réfraction la plus sensible est celle que produit le prisme. Précis des expériences faites avec le prisme triangulaire. 1°. Les rayons du soleil traversant un prisme donnent sur la muraille opposée une image de différentes couleurs, dont les principales sont, le rouge, le jaune, le vert, le bleu & le violet. 2°. L'image colorée n'est pas ronde, mais oblongue. 3°. Les rayons jaunes sont plus détournés de leur chemin rectiligne que les rouges, les verts plus que les jaunes, & ainsi de suite jusqu'aux violets. *Ibid. b.* 4°. Les couleurs des rayons séparés par le prisme ne sauroient changer de nature ni se détruire. 5°. Les rayons colorés que donne le prisme étant réunis par un verre lenticulaire, donnent le blanc, & au-delà du point où ils se croisent produisent les mêmes couleurs qu'en sortant du prisme, mais dans un ordre renversé. 6°. Si les rayons du soleil tombent obliquement sur le prisme, les rayons violets se réfléchiront, & les rouges seront transmis. 7°. Deux prismes creux, remplis l'un d'une couleur bleue, l'autre d'une couleur rouge, appliqués l'un contre l'autre, deviendront opaques. 8°. Couleurs dont paroissent bordés les objets vus au travers du prisme. *Ibid. 329. a.* 9°. Si deux prismes sont placés de manière que le rouge de l'un & le violet de l'autre tombent sur un même papier, l'image paroitra pâle, &c. 10°. Les rayons qui ont traversé une lentille convexe sont bordés de rouge du point où ils se réunissent, & de bleu au-delà de ce point. On distingue sept couleurs primitives dans le spectre solaire. L'étendue proportionnelle de ces sept intervalles, répond assez juste à l'étendue proportionnelle des sept tons de la musique. Trois manières dont la nature produit les couleurs, la réfraction, l'inflexion, la réflexion. Couleurs des lames minces. *Ibid. b.* Cette théorie sur la couleur des lames minces est ce que Newton appelle la théorie des accès de facile réflexion, & de facile transmission; théorie qui n'a pas tout ce qu'il faut pour satisfaire entièrement l'esprit. Anneaux colorés des verres. Couleurs des corps naturels: quelle est la cause des couleurs dont chacun d'eux paroît affecté. *Ibid. 330. a.* Cause de l'opacité & de la transparence. Les corps opaques s'échauffent d'autant moins qu'ils réfléchissent plus de lumière. Des corps dont la couleur dépend de la situation de l'œil. Cause de la vivacité des couleurs des corps. Comment les différentes épaisseurs des lamelles des corps opaques constituent leurs différentes couleurs. D'où vient que certaines liqueurs affectent une couleur différente selon la manière dont on les regarde. Certaines couleurs chez les peintres, broyées extrêmement fin, éprouvent un changement. *Ibid. b.* D'où vient ce phénomène singulier du mélange des liqueurs d'où résultent différentes couleurs. Pourquoi une liqueur colorée étant versée dans un verre conique placé entre l'œil & la lumière, paroît de différentes couleurs, dans les différens endroits du verre. Couleurs qui résultent du mélange de différentes liqueurs, ou de l'arrangement de différens corps. *Ibid. 331. a.* Couleurs accidentelles: celles qui ne paroissent que lorsque l'organe est forcé ou qu'il a été fortement ébranlé. *Ibid. b.* Personne, dit M. de Buffon, n'a fait avant M. Jurin d'observations sur ce genre de couleurs; cependant elles tiennent aux couleurs naturelles par plusieurs rapports. Suite de faits assez singuliers que ce philosophe expose sur cette matière. *Ibid. 332. a.*

Couleurs passantes... Elles sont la même chose que celles qu'on appelle couleurs fantastiques ou emphatiques. IV. 332. b.

Couleur dans les arts. La préparation & l'emploi de ces couleurs, se voit aux mots, *Peinture, Émail, Fayence, Porcelaine, Poterie de terre, Verre, Teinture & Vernis.* IV. 333. a.

Couleur. Expériences sur les couleurs par le moyen du prisme. XIII. 384. a, b. 385. a. Anneaux colorés qui sont l'effet du contact de deux objectifs: ceux qui se forment sur les bulles du savon. VIII. 30. b. Il n'est pas possible de juger des couleurs par l'attouchement. XV. 821. b. Il paroît cependant que chaque couleur particulière a son espèce de rudesse ou d'âpreté au sens du toucher. I. 561. a. Couleurs homogènes & hétérogenes, propositions de Newton sur les couleurs. IX. 721. b. Traité de ce philosophe sur ce sujet. XVII. 633. a. Sur la doctrine des couleurs, voyez la théorie de l'arc-en-ciel expliquée. I. 595. a, b. Toute la théorie de Newton sur les couleurs est fondée sur la différente réfrangibilité des rayons. XIII. 900. b. Recherches chymiques sur les couleurs. III. 419. b. La volatilité du feu, principe des couleurs. *Suppl.* IV. 339. b. Couleurs des rayons de lumière. XIII. 835. b. 836. a. Cause de la sensation des couleurs excitée par ces rayons. XVII. 230. b. Causes des couleurs des fleurs, voyez ce dernier mot. Couleur apparente des objets proportionnelle à leur distance. IV. 1051. b. Instrument qui présente à volonté toute sorte de combinaison de couleurs. III. 511. a, b. Sur les couleurs, voyez encore l'article LUMIERE.

COULEURS accidentelles, (Optiq.) extrait d'un ouvrage du P. Scherffer, jésuite, sur la nature & les causes des couleurs accidentelles. Expériences faites sur ce sujet par M. de Buffon & confirmées par l'auteur qui vient d'être cité. *Suppl.* II. 636. a. Principes d'où l'on déduit l'explication de cette suite d'expériences. En quoi consiste la couleur blanche. Pourquoi parmi les différentes couleurs que réfléchit un corps, il n'y a que celle qu'il réfléchit en plus grande abondance qui soit sensible. Pourquoi, lorsqu'un de nos sens éprouve deux impressions, l'une vive & l'autre foible, nous ne sentons point celle-ci. Explication des phénomènes qui résultent de l'inspection d'une figure noire sur une surface blanche, & d'une figure blanche sur une surface noire. *Ibid. b.* Si deux objets peignent sur la rétine des images égales en grandeur, c'est celui de ces deux objets qui est le plus éloigné, qui nous paroît le plus grand. Explication des couleurs accidentelles que produisent les corps colorés. *Ibid. 637. a.* Pourquoi l'on voit succéder un pourpre foible à la contemplation d'une tache verte sur un fond blanc. Pourquoi la couleur accidentelle d'une figure bleue considérée sur un fond blanc, est rougeâtre & pâle. Pourquoi la couleur accidentelle d'une figure rouge doit être un verd tirant un peu sur le bleu. Pourquoi une tache jaune fixée pendant quelque tems se peint en bleu sur une surface blanche. *Ibid. b.* Autres conséquences sur les couleurs accidentelles tirées des principes du P. Scherffer. Suite des observations de ce savant sur les expériences de M. de Buffon. *Ibid. 638. a.* Autres expériences sur les couleurs accidentelles, & particulièrement sur l'ombre d'un corps qui reçoit la lumière du jour, ou d'une lampe. *Ibid. b.* Nouvelles expériences du même jésuite, d'où l'on tire la conclusion que le mélange des couleurs accidentelles se fait de la même manière que celui des couleurs véritables. *Ibid. 639. a.* Récréations d'optique auxquelles ont donné lieu la théorie & les observations de ce savant. Sensations que fait éprouver la vue directe du soleil, lorsqu'on l'a considéré près de l'horizon ou couvert par de légers nuages. *Ibid. b.* Conclusions qu'on peut tirer de ces dernières observations. *Ibid. 640. a.*

COULEUR, (Arts) matières métalliques que la providence a employées pour colorier les minéraux, les végétaux & les animaux. *Suppl.* II. 630. a. Observation de la couleur dans les préparations chymiques. Conséquences que les laboureurs tirent des différentes couleurs des terres, & les botanistes de celles des fruits. L'art de découvrir le caractère des hommes par la physionomie, est en partie fondé sur l'observation des couleurs. Des présages fondés sur la couleur du soleil, de la lune, de la mer, de l'horizon, &c. Divers usages que les anciens ont fait du blanc & du noir employés comme couleurs symboliques. *Ibid. b.* A qui sont réservés les habits jaunes à la Chine. Usages du rouge parmi les anciens & les modernes. Pourquoi les enfans devoient porter des habits de laine de différentes couleurs. Usages que les anciens faisoient des couleurs pour l'ornement de quelques statues. Des couleurs employées par certaines nations pour se peindre le corps, & par la nature pour distinguer les nations. *Ibid. 631. a.*

COULEUR, (Bijoutier) mélange de différens acides par lequel on rend à l'or sa couleur naturelle. Deux sortes de ces mélanges, l'un appelé *tirepoil*, l'autre *verdet*: leur composition. Comment se fait l'opération du *tirepoil*, celle du *verdet*. IV. 333. a.

COULEUR, (Peinture. Antiq.) instructions que nous four-

nissent les tableaux à mosaïque ou à fresque tirés des ruines d'Herculanum. Différentes espèces de couleurs destinées à la peinture qu'on a trouvées dans ce même lieu. Des moyens que les anciens employoient pour rendre leurs couleurs fixes. Cas qu'ils faisoient des camayeux ou monochromes. Observation sur ce genre de peinture. D'où les anciens tiroient les principales couleurs employées dans leurs tableaux. *Suppl.* II. 631. b. Moyen qu'a employé M. Moriconi pour conserver les couleurs des tableaux que le roi de Naples a fait scier sur les murs d'Herculanum. Ouvrages à consulter sur les couleurs dont se servoient les anciens. Jugement que MM. Cochin & Bellicart ont porté du coloris des tableaux d'Herculanum. Ouvrages à consulter sur la matière des couleurs. *Ibid.* 632. a.

COULEURS. (*Peint.*) Les couleurs considérées sous deux points de vue différens : d'abord comme simples matériaux, dont la qualité physique influe sur l'effet & la conservation d'un tableau, & ensuite comme une simple lumière, qui par ses modifications met le peintre en état d'imiter les couleurs des objets. *Suppl.* II. 632. a. I. Combien il importe au peintre de connoître la matière de ses couleurs. Comment un jeune artiste s'instruira sur les propriétés physiques des couleurs qu'il doit employer. Différentes propriétés de ces couleurs selon le principe élémentaire ou la substance d'où on les a tirées. Ouvrage à consulter sur ce sujet. *Ibid.* b. II. Des couleurs considérées sous ce second point de vue. Leur infinie diversité. Pour réduire à des règles fixes l'art du coloris, il faudroit débiter par se faire une notice complète de diverses couleurs, afin de leur imposer un nom, & déterminer les différentes modifications qu'une même couleur peut subir sans se décolorer. Méthode que M. Mayer a imaginée pour classer toutes les couleurs qui existent dans la nature, & les étaler sur la palette du peintre, en sorte qu'il puisse choisir à coup sûr celle que le cas exige. *Ibid.* 633. a. Observations sur cette méthode, qui, quoique ingénieuse, est encore imparfaite & laisse quelques incertitudes dans la pratique. *Ibid.* b. Ce qu'il y avoit encore à faire pour porter cet art à des règles fixes. Observation de M. Mengs sur la beauté des couleurs. *Ibid.* 634. a.

COULEUR, (*Peinture*) différence entre la couleur & le coloris. III. 658. b. Dégradation des couleurs. IV. 760. a. Leçons que le Titien tiroit de la dégradation des couleurs observée sur une grappe de raisin. VII. 860. a. De l'harmonie de couleur. VIII. 51. b. Passage de couleur. XII. 121. a. Couleurs rompues, couleurs composées. XIV. 355. b. Artifice dans la distribution des couleurs pour contribuer aux masses de lumière & d'ombre. III. 499. b. Couleurs ennemies. V. 693. b. Loix de l'ensemble par rapport aux couleurs d'un tableau. 713. b. Sur l'art de distribuer les couleurs, voyez CLAIR-OBSCUR & COLORIS. Préparation des couleurs. Deux manières de tirer les couleurs de toute sorte de plantes récentes. IX. 169. b. 170. a, b. Préparation des couleurs pour le lavis. II. 266. b. Manière de faire pour le lavis des couleurs de toutes les fleurs qui ont un grand éclat, & de les rendre portatives. 284. b. Matières d'où l'on tire les couleurs pour la peinture en émail. V. 541. a, b, &c. De la préparation de ces couleurs. 539. b. Manière de laver les couleurs employées pour la peinture en cire, & de les purifier. V. 613. a, b. Couleurs pour la peinture à fresque. VII. 304. a, b. Préparation des couleurs pour le papier marbré. X. 73. b, &c. Des couleurs dans la miniature. 549. a. 550. a, b. Des couleurs pour la porcelaine de la Chine. XIII. 110. b. Celles qu'on pourroit leur substituer en Europe. 121. b. Des couleurs pour la porcelaine. *Suppl.* IV. 510. a, b. Couleurs pour peindre la fayence. VI. 457. b. Huile que les peintres mêlent à leurs couleurs pour les faire sécher. VIII. 340. a. Pierre à broyer les couleurs. XII. 600. a. Manière de fondre les couleurs sur le tableau. I. 145. a. Couleurs qui se déchargent. IV. 665. b. Couleurs pour la peinture des toiles des Indes & des toiles imitées des Indes. XVI. 370. b. — 374. b, &c. Epreuve que les peintres font de leurs couleurs pour s'assurer si elles sont durables. *Suppl.* III. 696. a.

Couleur locale, en peinture. IV. 333. a.

COULEURS locales. (*Peint.*) Couleurs naturelles des objets que le peintre veut représenter. La couleur d'un corps n'est autre chose que la lumière réfléchie de ce corps dans l'œil du spectateur. Cette lumière peut varier à l'infini, tant par rapport aux degrés de force, qu'à l'égard de ses autres qualités. *Suppl.* II. 634. a. Ainsi les couleurs locales peuvent varier par la différente intensité de la lumière, par l'espèce de lumière qui éclaire les objets, par le mélange des lumières de différentes espèces, & enfin par la nature de l'espace qui est entre les corps colorés & l'œil. D'où résulte l'harmonie des couleurs. La science des couleurs locales se réduit à deux points principaux, l'un que la couleur de chaque objet soit vraie, l'autre qu'elle produise un bon effet à l'égard du tout. Le premier point roule sur la science de déterminer les nuances de la couleur qu'on aura choisie, par la nature

des jours & par l'intensité de la lumière. *Ibid.* b. Le second concerne l'art de faire servir les couleurs locales à l'harmonie & au relief de l'ensemble. Directions sur ce sujet. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 635. a. Voyez CLAIR-OBSCUR.

Couleurs rompues, en peinture : ce mot est synonyme à *demi-teintes.* Observation sur l'effet de ces couleurs. IV. 333. a.

COULEUR, bonne (*Peint.*) IV. 333. b.

COULEUR, belle (*Peint.*) IV. 333. b.

COULEUR, (*Poésie*) différens moyens que le poète met en usage pour peindre les objets à l'imagination, en sorte qu'ils semblent former un tableau vivant & animé. Auteurs qui ont pensé que les couleurs poétiques décidoient du succès d'un poème. Excès où tombent quelques-uns dans leurs peintures poétiques. Cette profusion condamnée. Le poète doit considérer que tous ces ornemens sont subordonnés à des impressions d'un genre plus relevé & plus important. C'est à la manière de dispenser les couleurs poétiques, qu'on connoît au vrai le jugement & le goût du poète & de l'orateur. *Suppl.* II. 635. b.

COULEUR, (*Teinture*) noms de ces couleurs & des ingrédients dont elles sont composées. XVI. 8. a, b. 9. a. Effets des mélanges des couleurs en teinture. 24. a, b. Pié de couleur. XII. 565. b. Comment on assure les couleurs. I. 775. a.

COULEUR. (*Jardin. Botan.*) Couleurs des fleurs. VI. 855. a, b. Action du soleil sur la couleur des fleurs qu'on expose à la chaleur pour les sécher. 858. b.

COULEUR, (*mettre en*) terme de doreur. IV. 333. b.

Couleur, terme de rubrique, usité dans les églises grecque & latine, pour distinguer les offices des différens mythes, & des différentes fêtes qu'on y célèbre. Cinq couleurs en usage dans l'église latine. Application qu'on en fait aux différentes fêtes dans l'église de Paris. Des couleurs chez les Grecs, chez les Anglicans. IV. 333. b.

COULEUR, (*Médecine*) signes qu'on tire dans les maladies des changemens dans la couleur de la peau. Rougeur & maigreur du visage. Couleur jaune. Couleur pâle. Couleur rouge jointe à la chaleur, à la sécheresse & à la rigidité de la peau. IV. 333. b. Considération de la couleur des urines, de celle des yeux, de la langue, des ongles. *Ibid.* 334. a.

COULEUR. (*Critiq. sacr.*) Ouvrages tissus de fils de diverses couleurs. XII. 944. b.

COULEUR, (*Blason*) émail. Cinq couleurs en armoiries. Manière de les représenter en gravure. Leur signification. *Suppl.* II. 635. b.

COULEUR, (*Blason*) Voyez les planches du *Blason*, vol. II. *Couleurs,* manière de les représenter. V. 545. a. Couleur rannée. XV. 888. b. Origine de l'usage de ne point mettre couleur sur couleur. *Suppl.* II. 626. a. Exception à cette règle. 642. b. Voyez ÉMAUX.

COULEUR favorite, (*Jeu*) ce qu'on entend par-là quand on joue au médiateur. IV. 334. a.

COULEVRINE, & *demi-coulevrine.* (*Art milit.*) Coulevrine de Nancy : sa portée. IV. 334. a.

Coulevrine, appelée demi-canon. IV. 811. a. Petite coulevrine appelée *épirole.* XV. 478. b. Coulevrine de Nancy. *Suppl.* IV. 6. b.

COULEUVRE, (*Zoolog.*) voyez SERPENT.

Coulevre. Différence entre la vipère & la coulevre. XVII. 321. b. Attraction qu'exerce la coulevre sur le crapaud. IX. 954. b. Coulevre bleue de la Caroline, vol. VI des planches. Règne animal, pl. 29.

COULEUVRE, (*Mythol.*) reptile consacré à Esculape. IV. 334. a.

COULEUVRE, (*Bois de*) racine des Indes orientales. Sa description. Isles d'où on la tire. La noix vomique, selon quelques-uns, & le bois de coulevre prennent naissance du même arbre. IV. 334. a. Qualités vénéneuses de cette racine. *Ibid.* b.

Coulevre, machine dont les Caraïbes se servent pour exprimer le suc du manioc. Sa description. Son usage. IV. 334. b.

COULISSE. IV. 335. a.

COULISSE, mouvement de, (*Anatomie*) celui qui se fait, lorsqu'un os glisse sur un autre dans l'articulation ligamenteuse lâche. Mouvement de la tête du radius dans la cavité du cubitus. Quelque multipliés que soient les noms grecs des articulations, on ne sauroit les accommoder avec toutes celles qui se présentent dans le corps de l'homme; nécessité d'en tirer alors de notre langue, d'en adopter de ceux des arts, ou d'en créer. IV. 335. a.

COULISSE. (*Théâtre lyriq.*) Comment se font les changemens de décoration. Différentes significations du mot *coulisse.* Des coulisses de l'opéra de Paris; de la manière dont s'y font les changemens. IV. 335. b.

Coulisse. Chassis de coulisse. III. 233. a.

Coulisse, en terme de formier. IV. 335. b.

COULISSE, (*Horlog.*) pièce d'une montre. Sa description. Son usage. IV. 335. b.

COULISSE, (*Hydraul.*) IV. 335. b.

Coulisse de galée, terme d'imprimerie : description. IV. 335. b.

COULISSE, (*Orfevr.*) place disposée à recevoir les charnières qui composent la charnière. Comment on la forme. En quoi consiste sa perfection. IV. 336. a.

COULISSE, (*Raffin. de sucre*) IV. 336. a.

COULOIRE, divers usages de ce mot, en économie rustique, en cuisine, & chez les épingliers. IV. 336. a.

COULOM-CHA, (*Hist. mod.*) espèce de pages que le roi de Perse envoie aux personnes de marque pour leur signifier ses ordres. Pourquoi ils prennent le nom qui signifie esclave du roi. Présens qu'ils reçoivent de celui vers qui le le sophi les envoie. IV. 336. b.

COULON-CHAUD brun, (*Ornith.*) vol. VI des planches. Règne animal, pl. 35.

COULURE, usages de ce mot dans l'économie rustique, en terme de pêche & de fondeur. IV. 336. b.

COULURE, (*Econom. rustiq.*) blé coulé, celui dont l'épi est vuide par sa pointe, ou ne contient que du grain vuide de farine, & qui est assez petit pour passer par le crible. Diverses causes auxquelles on attribue cet accident, 1°. la gelée, 2°. les éclairs, 4°. l'âge, la constitution & autres circonstances où les plantes peuvent se trouver, &c. *Suppl.* IV. 641. a.

COUODO, mesure de Portugal, &c. ce qu'elle contient. IV. 336. b.

COUP. (*Chir.*) effets divers des coups selon leur violence. IV. 336. b. Voyez PERCUSSION.

COUP de soleil, (*Médec.*) les nuées qui font quelquefois le même effet que les verres ou miroirs ardents, peuvent produire des coups de soleil. Le même effet peut avoir lieu quand le soleil sort tout-à-coup d'un nuage obscur. Mieux que peuvent causer les coups de soleil. Méthode préventive pour éviter ces accidens. Méthode curative. IV. 337. a.

COUP foudroyant, (*Physiq.*) comment se fait cette expérience. IV. 337. a. Différentes manières dont elle se fait sentir, selon la force de l'électricité, la constitution & le tempérament des personnes qui la font. Ce que dit M. Musschenbroek sur cette expérience, dans une lettre qu'il écrivit à M. de Réaumur, après l'avoir faite pour la première fois. Pourquoi elle est appelée coup foudroyant. Empressement que témoigne tout le public à être témoin de cette expérience. *Ibid.* b. C'est à Leyde qu'elle se fit pour la première fois en 1746. On apprit ensuite que nous devions cette découverte à M. Cuneus. *Ibid.* 338. a. Exposition détaillée de tout ce qui regarde ce phénomène. Pour cet effet on donne ici, 1°. une idée de plusieurs propriétés des corps électrisables par communication, & de ceux qui ne le sont pas. 2°. On montre par l'analyse des faits, que l'expérience de Leyde n'est qu'une suite de ces propriétés. Une des grandes différences entre les corps électrisables par communication, & ceux qui ne le sont pas, c'est que les premiers paroissent être les vrais réservoirs de la matière électrique, & que les seconds paroissent n'en point contenir du tout. Les premiers paroissent encore ne pouvoir contenir qu'une certaine quantité de feu ou fluide électrique dans leurs pores, & aussi-tôt qu'on leur en ajoute au de-là, le surplus tend à s'échapper de toutes parts. Phénomènes qui résultent de ces propriétés. *Ibid.* b. Autre propriété des corps électrisables par communication; en les touchant, on leur communique ou on leur enlève l'électricité dans un instant; expériences qui le prouvent; au lieu que les substances électriques par elles-mêmes peuvent être touchées dans plusieurs points à la fois, sans leur enlever toute leur électricité; & on ne peut les électriser par communication, qu'autant que le corps qui les électrise les touche dans un grand nombre de points à la fois. Hypothèse par laquelle l'auteur explique ces phénomènes. *Ibid.* 339. a. Singulière propriété du verre: pendant que la surface opposée à celle qu'on électrise est en contact avec du métal, &c. il acquiert la faculté de donner du fluide électrique par la surface électrisée, & d'en pomper par son opposée qui est en contact avec le corps métallique: expériences qui démontrent cette propriété. *Ibid.* b. On ne peut substituer au verre que la porcelaine & le talc dans l'expérience du coup-foudroyant. Analyse des moyens que l'on emploie pour la faire, & de ce qui se passe dans cette expérience. L'auteur explique comment des différentes propriétés du verre & des corps électrisables par communication, il en doit résulter un choc dans la personne qui fait cette expérience. *Ibid.* 340. b. Caractère qui distingue le phénomène appelé coup-foudroyant de celui d'une simple étincelle que l'on tire du conducteur. Nouvelle expérience qui confirme l'hypothèse que l'auteur a établie. Pourquoi les secousses que l'on ressent dans le coup-foudroyant se font sentir aux articulations des membres, comme aux coudes, aux épaules, &c. *Ibid.* 341. a. Autres expériences faites avec la bouteille de Leyde, que l'explication donnée ci-dessus paroît confirmer. *Ibid.* b. Explications du coup-foudroyant, données par MM. l'abbé Nollet, Jallabert, Watfon & Franklin. *Ibid.* 342. a. Questions que l'on peut faire par rapport à cette expérience. 1°. Si l'on peut substituer indifféremment toutes sortes de matières à l'eau que l'on met dans la bouteille. 2°. Si la grandeur ou la forme du vase n'y change rien. 3°. Si l'on peut

en augmenter la force, & comment. 4°. Si plusieurs personnes peuvent faire cette expérience tout-à-la-fois, comme une seule, & si alors l'effet est instantané.

Réponse à la première question. Toutes les substances capables de s'électriser par communication, & disposées sous une forme à toucher le verre en plusieurs points à la fois, seront propres à cette expérience. Cependant les métaux calcinés ne peuvent y être employés. *Ibid.* b. L'expérience ne se feroit pas moins avec une bouteille épuisée d'air & scellée hermétiquement; ou avec une bouteille pleine d'eau ou de limaille, & scellée comme il vient d'être dit.

Réponse à la seconde question. La forme de la bouteille est indifférente pour le succès de l'expérience. Exemple tiré des changemens que firent à cet égard MM. Bèvis & Jallabert.

Réponse à la troisième question. Si l'on suppose le globe, ou les globes qu'on emploie, capables de fournir une assez grande quantité d'électricité, plus le vase ou le morceau de verre dont on se servira pour l'expérience, sera grand, plus les effets seront considérables. *Ibid.* 343. a. Expériences de M. Watfon sur cet objet. Autres moyens d'augmenter la force du coup-foudroyant. *Ibid.* b.

Réponse à la quatrième question. Par la nature des choses, l'effet semble devoir se transmettre à des distances infinies, & instantanément tant que la continuité n'est pas interrompue. Expériences qui le prouvent: celles de M. l'abbé Nollet dans la grande galerie de Versailles; celles qui se firent dans le cabinet des médailles avec le roi, & quelques personnes de sa cour; celles de M. le Monnier dans le clos des chartreux; celles de M. Watfon & de quelques membres de la société royale de Londres. *Ibid.* 344. a. Celles que fit à Genève M. Jallabert dans une galerie située sur le Rhône. Autres effets produits par l'expérience du coup-foudroyant, comme de percer des cartes, du papier, d'enflammer de la poudre, de faire une espèce de fusion froide des métaux. Méthode à suivre pour ces expériences. *Ibid.* b. Réflexions de l'auteur sur l'application de l'expérience du coup-foudroyant à la médecine. *Ibid.* 345. a.

Coup-foudroyant, nouvelle manière de faire cette expérience. Ses effets. VI. 615. b. Explication de ce phénomène par M. Nollet. 622. a. Par M. Franklin. *Ibid.* b.

Coup de crochet, en bâtiment. IV. 345. a.

Coup-d'œil, (*le*) dans l'art milit. Art de connoître la nature du pays où l'on fait la guerre, les avantages & désavantages des partis, &c. Importance de ce coup d'œil militaire. IV. 345. a. Philopœmen avoit un coup d'œil admirable. Passage de Plutarque sur ce général, qui renferme en même tems un abrégé des préceptes qui peuvent former un général au coup-d'œil. Ouvrage de M. Folard à consulter. *Ibid.* b.

COUP-D'ŒIL. (*Art du Dessin*) Importance du coup-d'œil dans le dessinateur & dans le peintre. Talent de M. Huber de Genève dans l'art des découpures, fondé en partie sur la justesse du coup-d'œil. Presque tous les peintres qui vivoient lors de la restauration des arts, possédoient le coup-d'œil dans un degré éminent. *Suppl.* II. 641. a.

Coup-d'œil, le, (*Beaux-arts.*) Observations qui montrent que cette qualité est essentielle à l'artiste. *Suppl.* II. 908. b. 909. a. 920. b.

COUP-PERDU. (*Art. milit.*) IV. 345. b.

COUP de partance. (*Marine*) Coups de canon à l'eau, comment on les bouche. Coup de canon en bois. IV. 345. b.

COUP de vent. (*Marine*) IV. 345. b.

COUP de mer. (*Marine*) IV. 345. b.

COUP de gouvernail. (*Marine*) IV. 345. b.

COUP, petits coups. (*Bas au métier*) IV. 345. b.

COUP. (*Brasserie*) IV. 346. a.

COUP. (*Fauconnerie*) IV. 346. a.

COUP fouré. (*Escrime*) IV. 346. a.

COUP de niveau. (*Hydraul.*) IV. 346. a.

COUP de hanche. (*Manège*) IV. 346. a.

COUP de lance. (*Manège*) IV. 346. a.

COUP sec. (*Billard*) IV. 346. a.

COUP d'ajustement. (*Mail*) IV. 346. a.

COUPAN, (*Comm.*) monnoie du Japon en or & en argent. Son poids. On n'en peut guère établir le prix. IV. 346. a.

COUPE, (*Hist.*) différentes acceptions de ce mot dans l'écriture. Coupe de bénédiction. Coupe de salut, dont il est parlé dans les psaumes, & le troisième livre des Machabées. Les Juifs ont encore aujourd'hui de ces coupes d'actions de grâces. La coupe, dans le style de l'écriture, marque aussi quelquefois le partage. IV. 346. a. De la coupe de Joseph, dont il est dit qu'il se seroit pour prédire l'avenir. Divers sentimens sur ces paroles. Les anciens avoient une sorte de divination par la coupe. Comment on devinoit par le gobelet. Réflexions de l'auteur sur l'art de deviner que possédoit Joseph. Autres sens que peut avoir le texte hébreu, par lesquels on ne sauroit attribuer à ce patriarche, d'avoir fait usage de sa coupe pour prédire l'avenir. *Ibid.* b.

Coupe, voyez Vase à boire, Gobelet, Tasse. Coupe à boire des

anciens Saxons. XVI. 857. b. Coupe appelée *cantharus*. XVII. 760. b. Autre dite *cratere*. IV. 436. a. b. Usage que les Romains faisoient du *cyathus*. 585. a. b. De l'usage des anciens de donner à leurs convives des coupes d'or & d'argent. II. 832. b. Distribution des coupes devant chaque convive. IV. 168. b.

COUPE, (*Astron.*) constellation. IV. 346. b.—Sur son origine, voyez *Suppl.* III. 468. b.

COUPE, (*Jurispr.*) mesure pour les grains usitée en certaines provinces. IV. 346. b.

COUPE, (*Belles-Lettres.*) arrangement de diverses parties qui composent un poëme lyrique. Un tel poëme paroît fort peu de chose à la première inspection : cependant peu d'auteurs réussissent en ce genre. Le poëte dans ces compositions ne tient que le second rang après le musicien dans l'opinion commune : Boileau a beaucoup contribué à nourrir dans les esprits une fausse prévention contre de tels ouvrages. Cependant il en est peu dans la poésie qui doivent avoir la préférence sur le lyrique. Talent que suppose dans le poëte la bonne coupe théâtrale d'un poëme de cette espèce. Voyez *COUPER*. IV. 347. a.

Coupe, terme de sculpture & d'architecture. IV. 347. a. Voyez *ORTHOGRAPHE & PROFIL*. *Ibid.* b.

COUPE, (*Gravure en bois*) en quoi consiste cette opération. IV. 347. b.

Coupe des pierres ou *stéréotomie*. En quoi consiste cette science. Ce mot ne signifie pas l'ouvrage de l'artisan qui taille la pierre, mais la science du mathématicien qui le conduit. Auteurs qui en ont écrit. IV. 347. b.

Coupe des pierres, double coupe. V. 79. b. Fausse-coupe. VI. 453. b. Joint dans la coupe. VIII. 869. a. Ouvriers chargés de l'appareil des pierres. I. 543. b.—Voyez *VOUTE*, voyez aussi les planches d'architecture, vol. 1.

Coupe des bois. Article sur cet sujet. VII. 129. b. De la coupe des bois de charpente XIII. 28. a. Règle qu'il faudroit suivre sur la coupe des taillis. II. 298. b. Règles établies sur la coupe des bois. *Suppl.* II. 29. b.

COUPE des cheveux. (*Perruq.*) IV. 347. b.

COUPE d'habits. (*Taill.*) Voyez les planches du tailleur. IV. 348. a.

COUPE des peaux. (*Fourreur.*) IV. vol. des planches.

COUPÉ, (*Musique.*) note coupée. IV. 348. a.

COUPÉ, (*Belles-lett.*) Style coupé. *Suppl.* III. 307. b.

Coupé, dans la danse, pas coupé, comment on doit l'exécuter. IV. 348. a.

COUPÉS, (*Demi-*) pas de danse. Ces pas ont quatre attitudes qu'on explique ici. IV. 348. a.

COUPÉS du mouvement, (*Danse.*) manière de faire ces pas, les plus gracieux & les plus gais qu'on ait inventés. IV. 348. b.

COUPÉ, (*Blason.*) IV. 348. b.

COUPÉ, (*Blason.*) l'une des partitions de l'écu. Animaux coupés. *Suppl.* II. 641. b.

Coupé, terme d'escrime. IV. vol. des planches, article *Escrime*, page 8. b. 9. a.

Coupe-cercle, instrument de mathématique. Outil du menuisier. IV. 348. b.

COUPELLE. (*Docim. Chim.*) Description de ce vaisseau. Son usage. IV. 348. b. Matières qu'on doit choisir pour faire des coupelles. Comment on doit la préparer. Instruction sur la manière de faire ces vaisseaux. *Ibid.* 349. a. Essai qu'il faut faire du spath dont on veut se servir, avant de l'employer pour les coupelles. *Ibid.* b.

Coupelle pour l'affinage de l'argent. XII. 779. a. b. Différence entre la coupelle & le scorificatoire. XIV. 805. a. Cendre qu'on emploie pour la formation des coupelles. II. 815. b. Fondant qu'on emploie pour l'opération de la coupelle. VII. 71. a. Comment on peut par la coupelle retirer l'argent de quelques-unes de ses mines. V. 993. a. Globule d'argent qui reste sur la coupelle au fourneau d'essai. II. 384. a. Grain de plomb fin qui se trouve avec le culot dans le coupellement de l'argent : moyen de l'en défalquer dans la pesée du bouton de fin. VII. 831. b. Pourquoi il arrive quelquefois que le plomb ne se sépare pas parfaitement de l'argent à la coupelle. II. 285. a. Faire fumer une coupelle. VI. 131. a. Coupelles représentées. III. vol. des pl. article *Chymie*, pl. 13.

COUPE-PAILLE, (*Maréch.*) machine à couper la paille pour la nourriture du cheval. Sa description & son usage. IV. 350. a. Voyez *HACHOIR*.

COUPÉ un opéra. Quinault a coupé les siens par la grande déclamation. On connoissoit à peine la danse de son tems. Ce ne fut qu'au ballet du triomphe de l'amour qu'on introduisit en France des danseuses dans les représentations en musique. IV. 350. a. Raison pour laquelle Quinault n'a pas coupé ses opéras pour la danse. Pourquoi des opéras faits à l'imitation de ceux de ce poëte ne seroient-ils plus accueillis aujourd'hui. Pièces de la Mothe coupées de la nouvelle manière. Ce que doit observer aujourd'hui un poëte lyrique par rapport à la durée & à la coupe de ses pièces. *Ibid.* b. Voyez *COUPE*.

COUPER. (*Musiq.*) Couper une note. Signe qui indique qu'une note doit être coupée. *Suppl.* II. 641. b.

Couper, en bâtiment. Couper une pierre. Couper le plâtre. Couper le bois. IV. 351. a.

Couper du trait dans la coupe des pierres. IV. 351. a.

COUPER le cable, (*Marine*) Pourquoi on le fait. Ce qu'on pratique quelquefois pour éviter de le couper. Procès-verbal que fait un maître de navire, lorsqu'il est obligé de couper le cable. IV. 351. a.

Couper un mât. Dans quel tems & comment on le fait. Précautions dont on use. IV. 351. a. Voyez *DÉMATÉ*.

Couper la lame. IV. 351. a.

Couper l'or. (*Batteur d'or*) IV. 351. a.

Couper, usages de ce mot en divers arts & métiers. IV. 351. b.

Couper, se, (*Manege*) Chevaux qui se coupent. D'où vient ce défaut. Couper le rond, la volte. IV. 351. b.

Couper, en terme de jeux. Couper les cartes, les dés; couper la balle dans le jeu de paume. IV. 352. a.

COUPEROSE, lieux d'où on la tire. XVI. 11. a. Voyez *VITRIOL*.

COUPLE, (*Marine.*) côtés ou membres du navire. IV. 352. b. Voyez *GABARI*.

Couples ou fermures. Règles de construction par rapport à cette partie du vaisseau. IV. 352. b.

Couple. Clés qu'on met dans les mailles des couples. *Suppl.* II. 459. b. Premier couple de l'avant. 513. a.

COUPLE. (*Vénerie*) Coupler les chiens. IV. 352. b.

COUPLE. (*Blason*) Usage des mots *couple* & *couplé*. IV. 353. a.

COUPLE, (*Blason.*) meuble d'armoirie. Chiens couplés. Fruits couplés. *Suppl.* II. 641. b.

COUPLET, en belles lettres & musique. Le même terme employé chez les arquebustiers, chez les ferronniers. IV. 353. a.

Couplet, différence entre l'air & le couplet. XII. 826. a. Des chansons à plusieurs couplets sur un même air. *Suppl.* II. 320. b.

Couplets de presse d'imprimerie. IV. 353. a.

Couplet, réflexions de l'auteur sur le tirage des charrettes & des traîneaux. VII. 123. b.

COUPOIR, (*Ecriv. & Librair.*) couteau d'ivoire ou de buis. IV. 353. a.

COUPOIR, (*Fonderie en caractère*) quels sont ces instrumens Coupoir de bois. Sa description, son usage. IV. 353. a. Coupoirs de fer, avantage qu'ils ont sur ceux de bois. Par qui & à quelle occasion le coupoir de fer fut inventé. L'usage de cette machine long-tems abandonné depuis la mort de l'inventeur. Comment cet usage s'est renouvelé. IV. 353. b.

Coupoir à la monnoie. Description de cet instrument. IV. 353. b.

COUPOLE, voyez *DÔME & VOUTE*, ouverture au haut d'une coupole pour éclairer un escalier. XI. 722. a.

COUPON d'action (*Comm.*) portion de la dividende, ou répartition d'une action. En quel tems & quelle occasion ce terme s'est introduit en France dans les finances. Cet usage des coupons établi ensuite dans le commerce des actions de la compagnie des Indes. Ce que sont ces coupons. Pourquoi ils ont été inventés. Pourquoi ils sont appelés coupons. Une police d'actions pour trois années est marquée de sept sceaux. Tous les trois ans les billets se renouvellent. Modèle de ces billets. IV. 354. a. Les billets des nouvelles loteries royales ont aussi leurs coupons. IV. 354. b.

Coupons de la loterie royale de l'année 1744. I. 484. b.

COUPON, (*Comm.*) toile d'ortie qui se fait à la Chine, d'une plante appelée *co*, &c. Travail du chanvre qui sert à la fabrique du coupon. IV. 254. b.

Coupons, toile en. XVI. 381. a.

COUPONS, (*Manuf. d'étoff.*) IV. 354. b.

Coupon, dix-huitième partie d'un train de bois flotté. Longueur & largeur du train, &c. IV. 354. b. Voyez *TRAIN*.

COUPURE, (*Chir.*) une coupure légère se guérit d'elle-même. Une coupure considérable prend le nom de blessure ou de plaie. En quoi consiste en général l'art de guérir les plaies. Différence entre coupure & incision. IV. 354. b.

Coupure, usage de l'herbe de mille-feuille contre les coupures. X. 515. b.

COUPURES, (*Fortificat.*) dans les ouvrages attaqués. IV. 354. b.

COUR, (*Architect.*) les cours principales doivent être plus profondes que larges. Cour principale. Avant-cour, basses-cours. IV. 355. a.

Cour, avant-cour. I. 861. a. Basse-cour. II. 121. a.

COUR, (*Hist. mod. & anc.*) lieu qu'habite un souverain. La cour est le centre de la politesse d'une nation. Le goût y est raffiné par un usage continuel des superfluités de la fortune. Divers effets de cette perfection & de cette délicatesse dont les courtisans acquièrent la connoissance. Idée que l'auteur de l'esprit des loix donne de la cour. IV. 355. a. Voyez *COURTISAN*.

Cour. Flatteries de cour. VI. 844. a. Mot de la Bruyère sur

sur la vie de la cour. XII. 646. b. Autorité prépondérante de la cour sur le langage national. XVII. 517. a.

COUR. (*Jurisp.*) On donnoit autrefois le titre de cour à toutes sortes de tribunaux. On ne le donne plus qu'aux compagnies souveraines. *Cour* signifie quelquefois simplement *jurisdiction*. Congé de cour. Ravoir la cour. IV. 355. a. Rendre la cour à ses hommes. *Ibid.* b. Voyez **CORPS DE COUR.**

Cour du roi à Aigues-mortes. IV. 355. b.

Cour royale de Beziers. IV. 355. b.

Cour de Berry. IV. 355. b.

Cour du duc de Bourgogne. IV. 355. b.

Cour du bailli de Grenade. IV. 355. b.

Cour de chrétienté, cour d'église. IV. 355. b.

Cour commune. IV. 355. b.

COURS des Aides. Leurs objets & leurs jurisdictions.

Dans l'origine la cour des aides de Paris étoit unique. Création de plusieurs autres. Il y en a cinq aujourd'hui en France. La première est celle de Paris. La seconde celle de Montpellier. Tens & cause de son établissement. Lieu de ses séances. IV. 355. b. On y a uni en 1629 la chambre des comptes. La troisième est celle de Bordeaux. Cour des Aides en la ville de Périgueux, établie en 1550, & supprimée en 1557. Cour des aides à Bordeaux établie en 1637. Divers lieux où elle a été transportée. Son ressort. La quatrième celle de Clermont en Auvergne. Tens & lieu de son premier établissement. Son ressort. La cinquième celle de Montauban, établie d'abord à Cahors, &c. Étendue de son ressort. Huit autres cours unies soit aux parlemens, soit aux chambres des comptes, & qui ont le même ressort que celui des parlemens de leurs provinces. Autres cours des aides qui ont été établies & supprimées. *Ibid.* 356. a.

Cour des aides de Paris. Les anciennes ordonnances font marcher ses jugemens de pair avec ceux du parlement. La jurisdiction de cette cour n'est point un démembrement de celle des autres cours souveraines.

1°. *Origine de la cour des aides.* Ce que signifie le terme d'aides. IV. 356. b. D'où les rois de France tiroient leur dépense dans les commencemens de la monarchie. Charles VII est le premier qui ait imposé les aides de sa seule autorité. Aides qu'on appelloit légitimes. Ces différentes impositions furent nommées *aides, subsides, tailles, gabelles.* Commissaires nommés chaque fois qu'on les établissoit. Divers exemples tirés des regnes de S. Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean. IV. 357. a. Quelles étoient les provinces comprises sous le nom de la Languedoc, & sous le nom de la Languedoc. Ordonnance du roi Jean donnée en 1355, que l'on doit regarder comme l'époque la plus véritable de l'institution de la cour des aides. *Ibid.* b. Origine du nom d'élu donné aux officiers établis pour avoir en première instance la connoissance de tout ce qui concerne les aides. Généraux des aides ou députés généraux. Suppression de l'aide de 1355 à la place de laquelle les états généraux imposèrent une capitation. Aide accordée par les bonnes villes en 1356 durant la captivité du roi Jean. Subsidés accordés au mois de février suivant, par les états de la Languedoc. Les mêmes états assemblés à Compiègne, accorderent au dauphin en 1358 une aide pour le fait des guerres, la délivrance du roi, & la défense du royaume. *Ibid.* 358. a. En 1359, les états accorderent l'entretien de 1200 glaives. Les états de la Languedoc s'assembloient aussi dans les mêmes circonstances, mais séparément. Aides qu'ils accorderent. Aide établie par le roi Jean en 1360 dans toute la Languedoc pour payer sa rançon. Elle devoit finir en 1366, mais elle fut prolongée fort au delà de ce terme. Cette aide étoit de celles qu'on appelloit légitimes. Imposition semblable établie en Languedoc. *Ibid.* b. Il paroît que les généraux des aides à Paris commencèrent dès lors à être ordinaires. Avant que l'aide établie pour la délivrance du roi fût finie, il y eut encore d'autres aides établies pour la guerre. Ces aides pour la guerre subsistèrent jusqu'au décès de Charles V en 1380. Impositions augmentées par Charles VI. Abolition qu'il se vit forcé de faire ensuite de tous aides & subsidés pour le fait des guerres, en novembre 1380. En 1382, le même roi rétablit tous les impôts qui avoient eu cours sous son prédécesseur. Comme ces aides ont toujours subsisté depuis, la fonction des élus & des généraux-conseillers s'est perpétuée. *Ibid.* 369. a. Le roi se réserva aussi de nommer à ces offices. Sous quelle qualité ils ont été désignés. Il y eut très-long-tems parmi eux les personnes les plus distinguées; & les rois leur ont donné les marques de la plus grande considération. Ces généraux-conseillers, outre l'administration de la justice, avoient encore la direction de la finance, qu'ils ont conservée pendant long-tems, &c. Variations dans le nombre de ces officiers. *Ibid.* b. Établissement de généraux ou conseillers extraordinaires. Officiers institués lorsque la cour fut transférée à Poitiers en 1425. Rétablissement de cette cour dans Paris en 1436. Fête célébrée le 13 janvier en mémoire de cette translation. Suppression & rétablissement de la justice des aides par Louis XI. Comment il fixa les officiers de

Tome I.

cette compagnie. *Ibid.* 360. a. Création d'une seconde chambre en la cour des aides par Henri II, qui donna à tous les officiers le titre de généraux-conseillers. Translation faite par Henri III de la cour des aides à Tours. Rétablissement de cette cour dans sa jurisdiction par Henri IV. Établissement d'une troisième chambre & de douze nouveaux conseillers par Louis XIII. La cour des aides a toujours eu le titre de cour. Quelques-uns de ses officiers ont été élevés à la suprême dignité de la magistrature. Exemples. Du lieu dans lequel ils tenoient anciennement leurs séances. *Ibid.* b. Louis XI en 1477, accorda à cette cour les lieux appellés *chambres de la reine.* Bâtimens de la cour des aides.

Officiers de cette cour. Ceux dont elle est aujourd'hui composée. *Ibid.* 361. a.

Du premier président. Cette fonction demeura affectée aux ecclésiastiques. Il n'y avoit dans l'origine qu'un président, & cette place fut occupée par les personnes les plus qualifiées. Quel est le premier président dont on a connoissance. Vice-président qui lui étoit adjoit. Cette succession de présidens ecclésiastiques interrompue en 1401 & 1402. Dernier ecclésiastique qui a possédé cette dignité en 1510. Création d'un second président par François I en 1522. Titres accordés par Henri II au premier président. *Ibid.* b. Suite chronologique des anciens présidens, vice-présidens & premiers présidens de la cour des aides, avec la date de leur réception. *Ibid.* 262. a.

Présidens. Il n'y avoit originairement qu'un seul président qui étoit ecclésiastique. Création d'un office de président laïc en 1470, pour présider dans les affaires criminelles. Suppression de cet office. Création d'un second office de président en 1522. Henri II créa deux autres présidens avec une nouvelle chambre. *Ibid.* 363. a. Louis XIII établit la troisième chambre & deux offices de présidens pour cette chambre. Augmentation du nombre des présidens par Louis XIV. Ils sont aujourd'hui au nombre de dix.

Conseillers d'honneur, établis pour la première fois en 1700. Ce que portent leurs provisions. Comment se fait leur réception. Quoiqu'il n'y eût point de tels conseillers en 1659, M. Pigné en eut les prérogatives.

Conseillers. Ils furent sans distinction entr'eux. Il y en eut ensuite d'établis les uns pour la finance, les autres pour la justice. Depuis 1417, il n'y eut plus de généraux-conseillers & des conseillers. Créations de quelques offices de généraux-conseillers sur la finance. Distinction faite du président des généraux-conseillers & de conseillers par François I. Henri II réunit tous les conseillers sous le titre de généraux-conseillers. Créations de nouveaux offices par le même. *Ibid.* b. Diverses créations faites par les rois suivans. Nombre actuel de ces conseillers.

Avocats généraux. Il n'y en avoit anciennement qu'un. Institution de cet office. Défenses faites par Louis XII de plaider pour les parties. Avocats du roi extraordinaires. Second office d'avocat créé par François I. Troisième office créé en 1691. Fonctions des avocats généraux.

Procureur général. Ancienneté de cet office. On ne lui attribua d'abord que le titre de procureur du roi. Comment s'établit ensuite le titre de procureur général. *Ibid.* 364. a.

Substituts du procureur général de la cour des aides. Leur création par Henri III. Les quatre offices de substituts du procureur général ne furent levés qu'en 1606. Création & suppression d'un cinquième. Substituts qui avoient autrefois le titre d'adjoints du procureur général. Fonctions ordinaires des quatre substituts.

Greffiers en chef. Dès l'origine de la cour des aides, il y a eu un greffier établi. Henri III supprima tous les offices des greffes dans toutes les jurisdictions de son royaume. *Ibid.* b. Divers changemens arrivés dans le nombre des offices de greffiers en chef. Leurs privilèges & fonctions. Inventaires des registres de la cour des aides.

Secrétaires du roi près la cour des aides. Ils furent établis par Charles VI en 1387, leur nombre & leurs fonctions. On ne trouve aucune mention de ces officiers depuis 1400 jusqu'en 1635, & il ne fut pourvu à ces offices qu'en 1675. Suppression & rétablissement de ces offices en 1702, augmentés en 1716. Leurs privilèges & prérogatives.

Greffiers de la cour des aides, création de greffiers & de commis en 1673 & 1675. *Ibid.* 365. a.

Greffier des appellations. Ses fonctions.

Greffiers civils & criminels. Leur institution en 1675. Leurs fonctions en chacune des trois chambres.

Greffier des présentations.

Greffier garde-sacs & des dépôts.

Payeur des gages de la cour des aides.

Receveur des amendes. *Ibid.* b.

Contrôleur des arrêts. *Huissiers.* Compétence de la cour des aides, privilèges, police intérieure.

Ibid. 366. a. Attributions faites à cette cour par différens édits & déclarations. *Ibid.* b. Cette cour a le droit de faire des réglemens pour la manutention de la justice, &c. Elle vérifie

P P P P P

les ordonnances, édits, &c. qui forment le droit général du royaume, &c. Elle enregistre les provisions des chanceliers. Elle seule peut juger les officiers qui la composent lorsqu'ils sont poursuivis pour crime : exemple. Officiers sur lesquels elle a juridiction. Lieux où s'exécutent ses sentences criminelles. Ses principaux officiers jouissent de la noblesse au premier degré. Exemptions dont ils jouissent. Leurs autres privilèges. *Ibid.* 367. a. Examen qu'ils doivent subir. Leurs habits de cérémonie. Deux cérémonies annuelles auxquelles cette cour assiste. *Ibid.* b. Son rang dans les cérémonies. C'est la date de la création qui règle le rang entre les compagnies. La cour des aides est composée de trois chambres. De la première. Objets & attributions de cette chambre. Rangs de la séance des princes & maréchaux de France quand ils viennent dans cette chambre. Il y a par an deux rentrées de la cour des aides. *Ibid.* 368. a. Grandes audiences qui se tiennent sur les hauts sièges. Audiences à huis clos. Séance des gens du roi aux grandes & aux petites audiences. Officiers qui composent la première chambre. De la seconde & de la troisième chambre. La distribution des procès & instances civiles se fait également entre les trois chambres, &c. *Ibid.* b. Comment se traitent les affaires, lorsqu'il y a partage d'opinions dans quelqu'une des chambres. Chambre des vacations. Séances de la cour des aides à la conciergerie. Les avocats du parlement plaident & écrivent en la cour des aides. Les procureurs sont les mêmes pour cette cour & le parlement. Ordre dans lequel les conseillers vouloient pour le service. Changement qu'a fait à cet égard la déclaration du 10 août 1748. Comment se terminent les différends causés par quelque conflit entre le parlement & la cour des aides. IV. 369. a.

Reffort de la cour des aides de Paris. Élections du reffort. *Ibid.* b. Greniers à sel du reffort. *Ibid.* 370. b. Juges des traités foraines, ou maîtres des ports. *Ibid.* 371. a. Dépôts des sels. Juges de la marque des fers. *Ibid.* b. Ouvrages à consulter sur la cour des aides. *Ibid.* 372. a.

Cour des aides, voyez AIDE. I. 193. a, b. Établissement de cette cour sous François I. VII. 557. a. Enregistrement des lettres qui lui sont adressées. V. 703. a. Copie qu'elle envoie aux sièges de son reffort des réglemens qu'elle reçoit. 705. a.

Cour des comptes, terme peu usité en françois. IV. 372. a.

Cour d'église, juridiction ecclésiastique par rapport au temporel. Il y avoit autrefois au châtelet, un procureur du roi en cour d'église. IV. 372. a. Voyez COUR de chrétienté.

Cour d'église. Notaire de cour d'église. XI. 243. a. Procureur du roi en cour d'église. XIII. 420. b.

Cour des finances. IV. 372. a.

Cour foncière. IV. 372. a. Voyez VILLAGE.

Cour féodale. IV. 372. a.

Cour de France. IV. 372. a.

Cour laie. IV. 372. a.

Cour majeure ou plénière de Béarn. Officiers qui la composent. Objets de cette cour. IV. 372. b.

Cour des maréchaux. IV. 372. b.

Cour des monnoies. IV. 372. b.

Cour des mortes-mains. IV. 372. b.

Cour des pairs. XI. 762. a, b.

Cour personnelle. IV. 372. b.

Cour du petit-scel, à Montpellier. IV. 372. b.

Cour des piés-poudreux, en Angleterre. IV. 372. b. Voyez PIÉ.

Cour de Rome, voyez ROME, cour de.

Cour du roi. IV. 372. b.

Cour des salines, à la Rochelle. IV. 372. b.

Cour séculière. IV. 373. a.

Cour ordinaire. IV. 373. a.

Cour souveraine. Quelles sont les cours de ce nom. Il ne suit point de ce titre qu'elles aient aucune autorité qui leur soit propre. Pourquoi il leur est attribué. Officiers dont elles sont composées. Leur autorité est bornée à leur reffort. Elles sont indépendantes les unes des autres. Comment elles se concilient en cas de conflit. En quoi le pouvoir des cours souveraines est plus grand que celui des autres juges. Leurs officiers jouissent de plusieurs privilèges. IV. 374. a.

Cours souveraines. III. 739. b. Chancelleries près ces cours. 114. b. Gens du roi dans ces cours. VII. 601. b. Des délibérations des cours sur l'enregistrement d'une loi. Réglemens que font les cours. IX. 649. a.

Cour spirituelle de l'évêque d'Auxerre. IV. 374. a.

Cour subalterne & inférieure. IV. 374. b.

Cour de comté, en Angleterre. Ces cours étoient autrefois les principales juridictions du royaume. Loi du roi Edgar, qui parle de ces cours. Union des puissances séculière & ecclésiastique dans ces cours. Séparation de ces puissances par Guillaume le conquérant. IV. 373. b.

Cour de la duché, ou de la comté palatine de Lancastre. Origine de cette cour du tems du roi Henri IV d'Angleterre.

Officiers de cette cour. Création du duché de Lancastre. Ce duché séparé de la couronne sous Henri IV, & réuni par Edouard IV; mais Henri VII l'en sépara encore, & le laissa ainsi à sa postérité. IV. 373. b.

Cour foncière, en Angleterre. IV. 374. a.

COURAGE, (*Morale*) définition. Divers mots synonymes, par lesquels on désigne cette qualité ou vertu. Pour mériter véritablement l'estime, le courage doit être excité par la raison, le devoir, l'équité. Valeur d'Enée mise en opposition à celle de Turnus. Courage d'Épaminondas. Distinction de deux sortes de courages, celui du cœur & celui de l'esprit. Cette première espèce de courage est beaucoup plus dépendante de la complexion du corps, de l'imagination échauffée, des conjonctures, &c. IV. 374. a. Passage de la Bruyère sur ce sujet. Le courage d'esprit est une des qualités les plus rares. Passage de Tacite. En quoi consiste la différence de ces deux courages. Cette distinction très-bien établie dans l'ouvrage intitulé : *Considérations sur les mœurs.* Il ne faut que lire Plutarque & de Thou pour trouver des exemples de gens qui ont réuni admirablement en eux le courage de cœur & le courage d'esprit; mais le plus fort en ce genre, est celui d'Arria, femme de Pœtus. Réflexions de Pline sur ce sujet. *Ibid.* b.

Courage. Différence entre courage, bravoure, valeur, cœur & intrépidité. II. 406. b. XVI. 820. a, b. Les animaux timides ont le cœur plus grand que ceux qui ont du courage. III. 594. b. Effets du luxe sur le courage. IX. 764. a. Du courage des anciens peuples du Nord. VIII. 916. b. 918. b. 919. a. Cri de courage. IV. 461. b.

COURANT, (*Hydrograph.*) définition des courans par rapport à la navigation. Les courans en mer sont ou naturels & généraux, ou accidentels & particuliers. Il y a grande apparence que parmi une infinité de causes accidentelles des courans, il s'en trouve plusieurs qui sont réglées. On cite à ce sujet le sentiment de l'auteur d'un ouvrage imprimé à Paris en 1746. Sur la cause générale des vents. Cause des courans, selon M. de Buffon. Lieux de l'Océan où se trouvent les courans les plus larges & les plus rapides. IV. 375. a. Violence des courans sous l'équateur, entre l'Afrique & l'Amérique. Courans qui se trouvent vers le détroit de Gibraltar & dans celui de Magellan. L'observation des courans est un des points principaux de l'art de naviger. Méthodes des navigateurs pour en déterminer la direction & la force. Difficulté de déterminer les courans en pleine mer. Prix proposé sur ce sujet en 1751, par l'académie royale des sciences. *Ibid.* b.

Courans, sous-, opinion de M. Halley sur les sous-courans, qu'il croit exister dans les dunes, dans le détroit de Gibraltar; d'où il conclut qu'il y a dans ces détroits deux courans contraires; l'un supérieur, l'autre inférieur. Expérience faite dans la mer Baltique, par laquelle il confirme son sentiment. IV. 376. a.

Courant, mouvement général des eaux de la mer d'Orient en Occident. VII. 621. a. X. 361. a, b. Courans des eaux de la mer dans les détroits. 361. b. Des courans qu'on observe dans l'Océan. VII. 621. a. Gouffres produits par le mouvement des courans contraires. 751. b. Courans dans le canal de Mozambique. *Suppl.* I. 230. a.

Courant de comble, en bâtiment. IV. 376. a.

COURANT, (*Comm.*) terme fort usité dans le commerce. IV. 376. a.

COURANT, (*Blason*) animal qui court. IV. 376. b.

COURANTE, (*Musiq. Danse*) en quoi consiste cette danse. Les menuets en ont pris la place. Pas de courante. On nomme ce pas *tems*, parce qu'il est renfermé dans un seul pas & un seul mouvement. Comment il s'exécute. IV. 376. b.

COURANTIN, (*Artificier*) fusée de corde. Manière de la faire. IV. 376. b. Manière de faire un dragon volant. *Ibid.* 377. a.

COURAP, (*Médec.*) maladie commune dans les Indes orientales. Il y a peu de personnes qui n'en aient été atteintes. Ouvrage à consulter sur la manière de la guérir. IV. 377. a.

COURAYER, (*Pierre-François le*) Analyse & examen de sa dissertation sur la validité de l'épiscopat anglois. XI. 582. a, b. Sa traduction de l'histoire du concile de Trente, par Fra-Paolo. XVII. 8. a.

COURBARIL, (*Botan.*) caractères de cette plante. Description de cet arbre des pays chauds de l'Amérique. Usage de son bois. Description de son fruit. Résine que donne l'arbre dans sa vieillesse. Usage auquel on peut l'employer. IV. 377. a.

COURBATONS, (*Marine*) pièces de charpente dans le vaisseau. Courbaton de beaupré. Courbaton de bitres. IV. 377. a. Courbaton de l'éperon. Courbatons ou caquets de hune. *Ibid.* b. Voyez COURBES.

COURBATURE, (*Médec.*) IV. 377. b. Voyez RHUMATISME.

COURBATURE, (*Maréch.*) agitation du flanc du cheval. En quoi elle consiste. Diverses causes de ce mal. Remède le plus sûr. La courbature est un des trois cas qui annullent la vente d'un cheval. IV. 377. *b.* Voyez *Suppl.* III. 420. *b.*

COURBE, *subst.* (*Géom.*) Définitions qu'on donne communément des lignes courbes. Elles sont peu précises. IV. 377. *b.* Autres définitions de la ligne droite & de la courbe. Peut-être feroit-on mieux de ne les point définir. Figures appellées *curvilignes*; figures *rectilignes*. La théorie générale des courbes appartient à la haute géométrie. Ce qu'on entend par géométrie transcendante. On ne parle d'abord ici que des courbes tracées sur un plan, & qu'on appelle *courbes à simples courbures*. Comment on détermine la nature d'une courbe. Ce qu'on entend par équation de la courbe. Définition de quelques termes employés dans la géométrie de ces lignes. *Ibid.* 378. *a.* Descartes est le premier qui ait pensé à exprimer les lignes courbes par des équations. Une courbe tracée n'est autre chose que la solution géométrique d'un problème indéterminé, c'est-à-dire, qui a une infinité de solutions: c'est ce que les anciens appelloient *lieu géométrique*. Les courbes se divisent en algébriques & en transcendentes. Les premières sont celles où la relation des abscisses aux ordonnées peut être exprimée par une équation algébrique: exemples de telles courbes. Plusieurs n'admettent que les courbes algébriques ou géométriques dans la construction des problèmes; mais Newton & plusieurs autres font d'un sentiment différent. Courbe transcendante & mécanique, celle qu'on ne peut déterminer par une équation algébrique. L'équation d'une telle courbe ne peut être exprimée que par une équation différentielle, &c. Entre ces deux genres de courbes, on peut placer les exponentielles & les interscendantes. *Ibid.* *b.* Courbes algébriques infinies, finies & mixtes. Règle pour former le dessin d'une courbe par le moyen de son équation. De la transformation des axes d'une courbe. *Ibid.* 379. *a.* Conséquence qu'on peut tirer des principes qui viennent d'être établis. 1°. Les ordonnées positives doivent être prises d'un même côté. 2°. Si on a deux valeurs, l'une positive, l'autre négative, il faudra les prendre de différens côtés. Lorsque les ordonnées sont positives, elles appartiennent toutes également à la courbe; lorsqu'elles sont négatives, il est aisé de se convaincre qu'elles ne lui appartiennent pas moins; car, &c. *Ibid.* *b.* On trouve donc ici une démonstration générale de ce que les géomètres n'ont supposé jusqu'à présent que par induction. Valeurs que donnent les différentes branches de la courbe. Lorsqu'on a ordonné l'équation d'une courbe par rapport à y ou à x , s'il ne se trouve point dans l'équation de terme constant, la courbe passe par l'origine. En général, si on ordonne l'équation d'une courbe par rapport à y , en sorte que le dernier terme ne contienne que x avec des constantes, & qu'on cherche les valeurs de x propres à rendre ce dernier terme égal à zéro; ces valeurs de x donneront les points où la courbe coupera son axe. Lorsque la valeur de l'ordonnée y est imaginaire, la courbe manque dans ces endroits-là. *Ibid.* 380. *a.* Quand on a l'équation d'une courbe, il faut examiner si cette équation ne peut pas se diviser en plusieurs équations rationnelles; car alors l'équation se rapporte à des courbes différentes. Pour ne point se tromper là-dessus, il faut mettre tous les termes de l'équation d'un côté & zéro de l'autre, & voir ensuite si l'équation est réductible en d'autres équations rationnelles. Les équations dans lesquelles l'équation apparente d'une courbe se divise, n'en seroient pas moins rationnelles, quand elles renfermeroient des radicaux, pourvu que la variable x ne se trouvât pas sous ces radicaux. *Ibid.* *b.* Les équations sont encore rationnelles, quand même x se trouveroit sous le signe radical, pourvu qu'on puisse l'en dégager. Autre manière d'envisager l'équation des courbes, savoir, de déterminer une courbe par l'équation, non entre x & y , mais entre les y qui répondent à une même abscisse. *Ibid.* 381. *a.*

Cours d'une courbe. Pour déterminer ce cours, on doit d'abord résoudre l'équation de cette courbe, & trouver la valeur de y en x ; ensuite on prend différentes valeurs de x , & on cherche les valeurs de y correspondantes. IV. 381. *a.* Méthode de décrire une courbe par plusieurs points. Les anciens n'ont guère connu que le cercle, les sections coniques, la conchoïde & la cissoïde. On y ajoute les paraboles & hyperboles cubiques, & le trident de Descartes: voilà où on en est resté jusqu'au traité des lignes du troisième ordre de Newton. *Ibid.* *b.*

Des courbes mécaniques. Si l'équation différentielle d'une courbe avoit une intégrale finie, cette courbe qui paroîtroit d'abord mécanique seroit réellement géométrique. Usage que les anciens faisoient des courbes mécaniques; les modernes en ont multiplié le nombre à l'infini. C'est principalement la géométrie de ces courbes qu'on appelle transcendante. L'auteur revient aux courbes algébriques. On a vu jusqu'ici la transformation la plus générale; l'auteur indique maintenant le moyen de faire des transformations plus sim-

ples. IV. 381. *b.* En général, quelque transformation d'axe que l'on fasse, l'équation de la courbe ne change point de dimension. Ouvrages à consulter pour la manière d'abrégger le calcul dans la transformation des axes. Courbes algébriques du même genre, du même ordre & du même degré. On distingue ces courbes en différens genres ou ordres. Les courbes du premier genre sont celles dont l'équation monte à deux dimensions; dans celles du second, l'équation monte à trois, &c. Equation la plus générale des lignes du second ordre, *Ibid.* 382. *a.* de celles du troisième ordre. L'équation d'une courbe du degré n étant ordonnée, cette équation aura autant de coefficients qu'il y a de termes, moins un. Donc si on donne un pareil nombre de points, la courbe du 12°. ordre, qui doit passer par ces points, sera déterminable. Si quelques-uns des coefficients sont indéterminés, on pourra faire passer plusieurs lignes du même ordre par les points donnés: & si les points donnés sont tels que la courbe y puisse passer, l'équation sera réductible en plusieurs autres rationnelles. Si quelques coefficients se trouvent infinis, l'équation se simplifie. Traité de Newton intitulé *Enumeratio linearum tertii ordinis*. Ouvrages où se trouvent les démonstrations des propositions renfermées dans ce traité. On rapporte ici quelques-uns des principaux articles de cet ouvrage. Newton remarque que les courbes du second genre & des genres plus élevés ont des propriétés analogues à celles du premier genre. *Ibid.* *b.* Exposition de ces diverses propriétés analogues. *Ibid.* 383. *a.* *b.* Division des courbes en différens genres. *Ibid.* 384. *a.* Réduction des courbes du second genre à quatre especes. Énumération de ces courbes. *Ibid.* *b.* Les principes sur lesquels ces divisions sont fondées sont assez arbitraires; & en suivant un autre plan, on pourroit former aussi d'autres divisions. Méthode selon laquelle MM. Euler & Cramer ont établi leurs divisions des lignes du troisième ordre; & selon laquelle on peut faire la division des courbes d'un genre supérieur. *Ibid.* 385. *b.* Règle à suivre pour rappeler à l'une des quatre formes de Newton une ligne quelconque du troisième ordre dont l'équation est donnée en x & en y . *Ibid.* 386. *a.*

Points singuliers & multiples des courbes. Le point multiple est celui qui est commun à plusieurs branches qui se coupent en ce point. Le point simple est celui qui n'appartient qu'à une branche. Il ne faut pas croire que le point soit multiple toutes les fois que l'ordonnée a plusieurs valeurs égales. La propriété de ce point, c'est que l'ordonnée y a plusieurs valeurs égales, quelque situation qu'on lui donne. Manière de trouver les points multiples. Les courbes de troisième ordre ne peuvent avoir de points triples, ni une courbe du second genre ou ligne du troisième ordre. Les courbes du second genre peuvent être coupées en trois points par une ligne droite. IV. 386. *a.* Ce qu'on appelle points singuliers. Description organique des courbes. Génération des courbes du second genre par les ombres. *Ibid.* *b.* Usage des courbes pour la construction des équations. L'usage principal des courbes dans la géométrie, est de donner par leur point d'intersection la solution des problèmes. *Ibid.* 387. *a.*

Courbe polygone. C'est ainsi que dans la géométrie de l'infini on considère les courbes. Il faut distinguer, quand on traite une courbe comme polygone ou comme rigoureuse: cette attention est sur-tout nécessaire dans la théorie des forces centrales & centrifuges. IV. 387. *a.* Rectification d'une courbe. Quadrature, inflexion d'une courbe. Famille des courbes: les équations qui représentent les familles de courbes ne doivent pas être confondues avec les équations exponentielles. Toutes les courbes algébriques composent, pour ainsi dire, une certaine famille, qui se subdivise en une infinité d'autres, dont chacune contient une infinité de genres. Erreur du P. Reyneau dans le second volume de son analyse démontrée. Quels sont les meilleurs ouvrages dans lesquels on peut s'instruire de la théorie des courbes. *Ibid.* *b.* On peut faire passer une courbe géométrique & régulière par tant de points qu'on voudra d'une courbe quelconque irrégulière, tracée sur le papier; mais on ne parviendra jamais à faire coïncider l'une avec l'autre. Courbes qui servent à rendre une courbe irrégulière la plus géométrique qu'il est possible. Il y a des courbes, par exemple, les ovales, par lesquelles on ne peut jamais faire passer une courbe de genre parabolique. *Ibid.* 388. *a.*

Courbe à double courbure. M. Clairaut a donné un traité de ces courbes. On peut projeter une telle courbe sur deux plans différens perpendiculaires l'un à l'autre, &c. De l'équation de ces courbes. IV. 388. *a.* Comment on en peut avoir les tangentes. Ces courbes peuvent être ou algébriques ou mécaniques. *Ibid.* *b.*

Surfaces courbes. Une telle surface est représentée par une équation à trois variables, par exemple, x , y & z . Descartes est le premier qui ait déterminé ces surfaces de cette manière. Surface courbe géométrique. Surface courbe mécanique. Comment on en peut représenter l'équation. Recherches sur la ligne la plus courte que l'on puisse tracer sur

une surface courbe entre deux points donnés. Consultez là-dessus *Mémoire de l'académie de Pétersbourg. Tom. III. IV. 388. b.* La ligne la plus courte sur une surface courbe a cette propriété, que tout plan passant par trois points infiniment proches, ou deux côtés contigus de la courbe, doit être perpendiculaire au plan qui touche la courbe en cet endroit. *Ibid. 389. a.*

Des courbes mécaniques & de leur usage pour la construction des équations différentielles. On explique ici comment on construit ces courbes, ou, en général, comment on construit une équation différentielle. *IV. 389. a.* Ouvrages dans lesquels on trouve plusieurs exemples de construction des équations différentielles par des courbes mécaniques. *Ibid. b.*

Courbe. 1°. des courbes en général. De la géométrie transcendante ou des courbes. *VII. 636. a, b.* Observation sur la différence des courbes polygonales & des courbes rigoureuses. *IV. 988. a.* Comment une courbe est donnée d'espece. *V. 955. b.* La projection de l'ombre d'une courbe sur un plan est une autre courbe du même ordre. *XI. 463. b.* Courbure d'une courbe. *IV. 390. a.* Rebroussement des courbes. *XIII. 842. a.* Baïsement de deux courbes. *II. 23. a.* Serpentelement d'une courbe. *XV. 112. a, b.* Angle de contingence d'une courbe. *IV. 114. a. Suppl. I. 427. b. 428. a, b.* Point d'inflexion d'une courbe. *VIII. 728. a.* Doctrine des géometres sur la vitesse des corps parcourant des lignes courbes. *XVII. 360. a, b.*

2°. Elémens d'une courbe. *V. 497. b.* Son diametre. *IV. 942. a.* Pôle d'une courbe. *XII. 902. a.* Son sommet. *XV. 336. a, b.* Asymptotes dans quelques especes de courbes. *I. 795. b.* Ordonnées d'une courbe. *XI. 595. a.* Son axe. *I. 905. b.* Branche d'une courbe. *II. 395. a, b.* Centre d'une courbe d'un genre élevé. *824. a.* Centre général d'une courbe. *Ibid.*

3°. Description des courbes. *V. 518. a.* Des deux manieres de décrire une courbe, ou par un mouvement continu, ou par plusieurs points. *IV. 878. b.* De la ligne courbe décrite par un mouvement composé. *X. 840. a.*

4°. Différentes especes de courbes. Courbes anaclastiques. *I. 395. b.* Courbe aux approches égales. *557. b.* Courbes asymptotes l'une à l'autre. *795. b.* Courbe brachystochrone. *II. 391. b.* Courbe dite caustique. *792. a.* Courbes appellées cercles d'un degré supérieur. *835. a.* Courbe de la chaînette. *III. 9. b.* Cissoïde. *480. b.* Conchoïde. *805. a.* Cassinoïde. *884. a.* *V. 518. b.* Cycloïde. *IV. 590. a, b.* Courbes développées & développantes. *IV. 907. a, b.* Courbes exponentielles. *VI. 311. b.* Courbe élastique. *V. 447. b.* Ellipse. *515. b.* Elliptoïde. *320. a.* Epicycloïde. *786. b.* Courbe appellée folium. *VII. 45. a.* Courbes géométriques. *X. 224. b.* Courbes du premier, du second genre. Voyez *Section conique.* Courbe dite hyperbole. *VIII. 402. b.* Courbes irrégulieres. *XIV. 42. a.* Courbe isochrone. *VIII. 926. b.* Courbe dite lemniscate. *IX. 382. b.* Courbes mécaniques. *X. 224. b.* *XVI. 546. a.* Courbe à nœud. *XI. 184. a.* Courbes de différens ordres. *VII. 394. b.* Courbe du genre parabolique. *XI. 884. b.* *885. a.* Courbe appellée parabole de Descartes. *XVI. 637. b.* Demi-parabole. *IV. 813. a.* Courbe quadratrice. *XIII. 638. b.* Courbes radiales. *752. b.* Régulieres. *XIV. 42. a.* Courbe des rayons de lumiere traversant l'atmosphère. *XV. 309. b.* Courbes appellées spiriques. *478. a.* Synchrones. *747. a.* Tautochrones. *945. b.* *946. a.* Trajectoires. *XVI. 507. a.* Trajectoires. *523. b.* Transcendantes. *546. a.* Courbe appellée trident. *637. b.* Trochoïde. *683. a, b.*

5°. Des problèmes sur les courbes. Equation d'une courbe. *V. 842. a, b.* Trouver les courbes qui s'engendrent par développement. *V. 682. b.* De la maniere de déterminer & de calculer les courbes. *846. b.* &c. De la quadrature des courbes. *XI. 885. a.* *XIII. 639. a.* Rectification des courbes. *867. a.* Transmutation d'une courbe en une autre. *XVI. 558. a.* Triangle différentiel d'une courbe. *616. b.* Comment Descartes est parvenu à appliquer les équations indéterminées aux courbes. *IV. 706. a.*

COURBES, (*Marine*) piéces de bois plus fortes que les courbatons : leur usage. Maniere de former une courbe. On en fait quelquefois de fer. Divers détails sur cet objet. Différentes sortes de courbes. *IV. 389. b.*

COURBE d'escalier, (*Charpent.*) courbes rallongées. *IV. 389. b.*

Courbes rampantes sur plans réguliers ou irréguliers. Voyez *VII. vol. des planches, Menuiserie en bâtimens : planch. 17.*

COURBE. (*Maréch.*) Voyez *Eparvin de bauf, & Suppl. III. 410. b.*

Courbe dans l'écriture. *IV. 390. a.*

Courbe, terme de riviere, partie d'un bateau. Courbes de chevaux. *IV. 390. a.*

COURBER, *plier* : l'usage de ces mots expliqué par des exemples tirés de quelques poétes. *XII. 770. a.*

COURBETTE, air de manège, dans lequel le cheval leve ses jambes plus haut que dans la demi-volte. Les chevaux qui ont trop de feu, & ceux qui n'en ont pas assez, ne valent rien pour les courbettes. Cheval qui bat la poudre

à courbettes. Danger de faire manier à courbettes avec excès. Rabattre la courbette. Demi-courbette. Faire la croix à courbettes. *IV. 390. a.* Voyez **CROIX**, & le *VII. vol. des pl. manège, planch. 10.*

COURBURE, (*Géom.*) quantité dont un arc infiniment petit s'écarte de la ligne droite. La courbure d'un cercle est en raison inverse de son rayon, & la courbure d'une courbe en chaque point est en raison inverse de son rayon osculateur. *IV. 390. a.* On peut dire cependant que les arcs d'un petit & d'un grand cercle sont également courbes, rapportés à des cordes différentes & proportionnelles à leurs rayons. La courbure d'une courbe en un point quelconque est finie, si le rayon osculateur en ce point est fini ; elle est nulle, si ce rayon est infini, &c. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Courbures contre nature. (*Chirurg.*) On peut déduire du mécanisme de l'épine du dos toutes les différentes courbures contre nature dont l'épine est capable. *V. 802. b.* Courbures dans des directions opposées. *803. a.* Indication générale que le chirurgien doit suivre pour éviter la courbure. *Ibid.* Courbure des jambes. Voyez ce mot.

COURCELLES, (*David-Corneille de*) anatomiste. *Suppl. I. 410. a.*

COURCELLES, (*Daniel de Bémi de*) gouverneur du Canada. *Suppl. II. 167. a.*

COURESSE, (*Hist. nat.*) couleuvre des Antilles. *IV. 390. b.*

COUREURS dans les jeux publics des Grecs. *IV. 954. b.*

COURGE, (*Jard.*) trois especes de courges. Description de cette plante. *IV. 391. a.*

Courge : sorte de courge étrangere dite *macock*. *IX. 802. b.*

COURGE ou CALEBASSE. (*Mat. méd.*) Qualité & propriétés de la pulpe de la gousse. On la mange apprêtée de différentes façons. Eau de courge ; dans quel but on l'ordonne. La semence de courge est une des quatre semences froides. *IV. 391. a.*

Courge en bâtiment : courge de bâtiment. *IV. 391. a.*

COURIER, (*Hist.*) deux sortes de couriers dans l'antiquité, favior, ceux à pied & ceux à cheval. *IV. 391. a.* Xénophon attribue l'établissement des premiers couriers à Cyrus. Ce qu'il fit pour en faciliter l'usage. Il n'est pas sûr que les Grecs & les Romains aient eu des postes réglées avant Auguste. Comment on appelloit les couriers sous les empereurs, soit d'Occident, soit de Constantinople. On voit que sous Dioclétien, il y avoit des relais établis de distance en distance. Après la décadence de l'empire, les postes furent négligées en Occident, & le rétablissement en est dû à l'université de Paris. Louis XI établit des couriers dans toute la France. Accommodement fait en 1719, par rapport aux postes, en faveur de l'université. Cet établissement des couriers reçu dans les autres états. Courrier de cabinet. *Ibid. b.*

Couriers nommés autrefois *hémérodromes*. *VIII. 111. b.* Courriers de la cour des empereurs de Constantinople. *XVI. 788. a.* Courriers persans qui ont droit de s'emparer des chevaux des voyageurs. *III. 182. b.* Pigeons employés à porter des lettres. *XII. 614. a.* Sur les couriers, voyez **POSTE**. *XIII. 170. b.*

COURIER, (*Jurisp.*) Les couriers des évêques faisoient quelquefois les fonctions de juges, &c. Exemples. *IV. 391. b.* L'évêque de Vienne avoit aussi un courier qui exerçoit la justice dans la ville. A Grenoble, le courier de l'évêque avoit droit de convoquer l'arrière-ban & les milices, faire mettre les habitans sous les armes au nom de l'évêque. Ordonnance où il est parlé de ces couriers & de leur juridiction. *Ibid. 392. a.*

COURIR, terme de marine, de jurisprudence, *IV. 392. a.* de commerce, de manège, de géographie, de manufacture en laine, en soie & fil. *Ibid. b.*

COURIR, marcher, aller. (*Marin.*) *Suppl. I. 313. b. 314. a.*

COURIR les têtes. (*Maneg.*) *XVI. 203. a, b.*

COURLI, (*Ornith.*) espece de courli du Mexique. *Suppl. I. 151. a.* Voyez **CORLIEU**.

COURONNE, (*Géom.*) maniere de trouver la surface de la couronne. *IV. 392. b.*

COURONNE boréale. (*Astron.*) Constellation. *IV. 392. b.* Voyez *Suppl. II. 567. b.*

Couronne méridionale. Constellation. *IV. 392. b.*

COURONNE de couleurs. (*Physiq.*) Voyez **HALO**.

Couronne, espece de couronne que quelques personnes voient autour de la lumiere d'une chandelle. *III. 126. b.*

COURONNE impériale, (*Botan.*) caractère de ce genre de plante. Toutes ses parties sont véneneuses. Cette racine est résolutive. Emplâtre où elle entre. *IV. 393. a.*

Couronne impériale. Sa fleur représentée vol. *VI. des planch. Regn. végétal, pl. 103,*

Couronne d'Ethiopie, espece de coquille. *XVI. 409. a.*

COURONNE, (*Hist.*) l'antiquité la plus reculée ne défera les couronnes qu'à la divinité. Quel est le premier qui s'en para. Origine des couronnes. Elles étoient plutôt un ornement du sacerdoce que de la royauté. Pourquoi les souverains

s'en servirent. Comment les premières couronnes étoient faites. Couronnes affectées à chacun des dieux. IV. 393. a. On couronna ensuite les temples, les autels, les portes, les choses sacrées, &c. Poètes couronnés. Quatre sortes de couronnes propres aux empereurs romains. Pourquoi Jules-César obtint la permission d'en porter une. Usage de la couronne radiale. Justinien est le premier qui a porté la couronne *camelancium*. Couronne papale; couronne impériale; couronne du roi d'Angleterre; celle du roi de France. Quel fut le premier qui porta la couronne fermée. Celles des rois de Portugal, de Danemarck, de Suède, des ducs de Savoie, du grand duc de Toscane, du roi d'Espagne. Couronnes de la noblesse sur les armoiries. Cinq sortes principales. *Ibid.* b. Observations sur les couronnes de différens nobles, comme de Venise, du doge de cette république, des nobles de Gènes, des cardinaux, des princes de France, du dauphin. Couronnes qui servoient de récompense chez les Romains. Couronne ovale, couronne navale ou rostrale, couronne vallaire ou castrense, couronne murale, couronne civique, triomphale, obsidionale ou graminée; couronne de laurier. *Ibid.* 394. a. Couronne ou bandelette de laine pour les gladiateurs qu'on mettoit en liberté. Couronnes en usage dans les sacrifices, les festins, les funérailles. De la couronne d'épines de Notre-Seigneur. Particularités sur ce sujet. Etymologie du mot *couronne*. Auteurs qui ont traité des couronnes. *Ibid.* b.

Couronne d'herbe qu'on distribuoit aux vainqueurs dans les jeux. VIII. 536. b. Couronnes des vainqueurs aux jeux néméens. XI. 90. a. Couronnes dont les Athéniens récompensent ceux qui avoient rendu quelque service important à l'état. Couronnes que les peuples étrangers envoioient par reconnaissance à quelque citoyen d'Athènes. XIV. 153. b. Couronnes décernées aux vainqueurs dans les combats littéraires. XVI. 211. a. Couronnes de différentes sortes qui servoient chez les Romains de récompenses militaires. IX. 513. a. *Suppl.* IV. 674. b. De l'usage des couronnes dans les festins. XIV. 323. b. XV. 409. a, b. Différentes sortes de couronnes sur les médailles. XVI. 201. a. Couronnes qui cachoient les joints des colonnes triomphales. 651. b. 652. a. Le mot de *regnum* employé dans l'histoire du Bas-Empire & dans celle de France, pour signifier une couronne. XIV. 34. a, b. Couronne de chêne. *Suppl.* II. 387. a. Couronne civique. III. 497. b. Couronne de fleurs. IV. 169. a. Couronne d'herbes. VIII. 536. b. Couronne de laurier. VIII. 410. b. IX. 320. b. Couronne murale. X. 866. b. Couronne navale. XI. 47. b. III. 507. a. Couronnes de nymphes pour les dieux, les prêtres & les rois égyptiens. XI. 92. a. Couronne obsidionale. 826. a. Couronne palissaire. XI. 789. a. XVI. 822. a. Couronne rostrale. XIV. 377. a, b. Couronne vallaire. XI. 789. a. XVI. 822. a. *Voyez* les planch. de blason, vol. II. Bandeau de la couronne. II. 58. a. Gros diamant de la couronne du roi de France. IV. 941. a. Description de la couronne du roi d'Angleterre. XIV. 416. b. Couronne du pape. XVI. 313. a. Couronne de baron. II. 324. b. Celle des comtes anglois. III. 800. b. *Voyez* les planch. de blason, vol. II.

COURONNE d'épine, (*Hist. sacrée*) de quelle plante étoit celle qui fut mise sur la tête de Jésus-Christ. *Suppl.* IV. 413. a, b.

COURONNE, (*Jurisp.*) chambre de la couronne de France. III. 50. b. Titres de la couronne. XVI. 360. a. Garde des titres de la couronne. III. 220. b. Domaine de la couronne. V. 21. a, b. — 27. b. Comment la couronne devint héréditaire. VI. 691. b. Succession à la couronne. XV. 600. b. Offices de la couronne. XI. 416. b. Grands officiers de la couronne en Angleterre & en France. 422. b. Les pierrieres de la couronne ont été mises quelquefois en gage. VII. 415. a.

COURONNE, tonsure cléricale. IV. 394. b. *Voyez* TONSURE.

COURONNE, (*Blason*) meuble qui entre dans plusieurs écus. Etym. de ce mot. *Suppl.* II. 64. b.

Couronne, celle qu'on met sur les écus des armoiries, pour marquer les dignités. Couronne du roi, du dauphin, des enfans de France, des princes du sang, de duc, de marquis, de comte, de vicomte, de baron, de vidame, du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne, du roi d'Angleterre, du duc de Florence, des archiducs, des électeurs de l'empire, *Suppl.* II. 642. a. de Venise & de Gènes. Bonnet ducal du doge de Venise. En quel tems on commença à mettre une couronne sur les fleurs-de-lys des monnoies, & sur les armes peintes. *Ibid.* b. *Voyez* vol. II. des planch. Blason, pl. 15, 16, 17, 19.

COURONNE royale, (*Ordre de la*) ou les chevaliers Frisons. Autre ordre de la couronne. IV. 394. b.

Couronne royale. Son institution. Marques de l'ordre. *Suppl.* II. 642. b.

COURONNE, (*Architecl.*) les François l'appellent *larmier*, & les ouvriers *gouttiere*; d'autres l'appellent *corniche*. IV. 394. b.

COURONNE, (*Fortific.*) ouvrage à couronne. XI. 725. a.

Ouvrage à corne couronné. *Ibid.* b.

COURONNE, (*Musiq.*) point de repos. Ce qui se pratique à ce point de repos. Couronne appelée *point d'orgue*. IV. 395. a.

COURONNE, monnoie d'Angleterre, monnoie de Danemarck. IV. 395. a.

COURONNE, ce terme employé en fauconnerie, en jardinage, maréchallerie, manufacture en soie, rubannerie, chez les tourneurs, & en verrerie. IV. 395. a.

COURONNE, (*Maréch.*) partie du cheval. *Suppl.* III. 382. b. 383. a. 385. a, b. 389. b. 390. b. 400. a. 423. a.

COURONNÉ, terme employé en jardinage, maréchallerie, blason, & en belles-lettres. Stances couronnées. IV. 395. b.

Couronné. Des poètes couronnés. XII. 844. a, b.

COURONNEMENT, terme d'architecture, de marine, de chirurgie. IV. 395. b.

COURONNEMENT du chemis convert, (*Fortific.*) IV. 395. b.

Couronnement. Du couronnement de l'empereur d'Allemagne. V. 576. a, b. Fonctions de chaque électeur à cette cérémonie, *voyez* leurs articles particuliers.

COUROU, monnoie de compte en Perse. IV. 395. b.

COUROUK, (*Hist. mod.*) défense que le sophi de Perse fait à différens égards. On l'entend principalement de celle qu'il fait à ses sujets, de se trouver sur le chemin où il doit passer avec ses femmes. Sévérité de cette défense qui est très-fréquente. Autre espèce de courouk, non moins sévère, lorsque le roi le met sur la volaille, le poisson, ou autres denrées de son goût. IV. 395. b. *Voyez* KOUROUK.

COURRE la bouline, (*Marine*) IV. 396. a.

COURROIES, (*Bourrel.*) usage qu'en faisoient autrefois les François dans leur habillement. IV. 396. a.

COUROUÇA, (*Bot.*) arbre des îles d'Amérique. Description de l'arbre & du fruit, dont les perroquets sont friands. IV. 396. a.

COUROUCOU, (*Ornith.*) description de cet oiseau. Vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 41.

COURROUX, colere, emportement, (*Synon.*) *Suppl.* II. 501. b.

COURS. Ce que doit renfermer un cours de science. IV. 396. a. Il ne seroit peut-être pas impossible de faire un cours général des sciences, dans lequel chaque science seroit réduite à ses principes essentiels. Utilité d'un tel ouvrage. Quel pourroit en être le plan. Des élémens de géométrie & de mécanique faits sur ce plan, seroient un ouvrage très-utile. *Ibid.* b.

COURS royales, *solemnelles*, *couronnées*, *fêtes royales*, (*Hist. mod.*) assemblées pompeuses que les anciens rois de France tenoient aux principales fêtes. Détails historiques sur ce que plusieurs rois de cette même nation ont pratiqué à cet égard. Le même usage introduit en Angleterre. Marches ou processions qui leur ont succédé. IV. 396. b.

Cours d'un fleuve, *voyez* FLEUVE. Observations sur ce sujet. VII. 621. a, b. 622. a. Des travaux entrepris pour détourner le cours d'un fleuve. VI. 872. a.

COURS, (*Jurisp.*) divers sens de ce mot. IV. 397. a.

COURS, divers usages de ce mot dans le commerce. IV. 397. a.

COURS, (*Archit.*) cours de plinthe. IV. 397. a.

COURS, divers usages de ce mot en marine. IV. 397. a.

COURS, à la monnoie. Prix des especes. IV. 397. a.

COURS de pannes, (*Charp.*) IV. 397. a.

COURS ou *COURSE*, (*Manufact. en soie*) ordre entier, selon lequel il faut faire mouvoir les marches pour exécuter l'ouvrage. IV. 397. b.

COURSE du cirque, (*Hist. anc.*) comment se faisoient les courses de chevaux & de chariots. Comment le signal se donnoit. Prix du vainqueur. Difficulté sur les courses du cirque. IV. 397. b.

Course. Des courses de chevaux chez les anciens. IV. 899. b. V. 891. a. VIII. 214. b. *Suppl.* II. 390. a, b, &c. Course de juments chez les Eléens. II. 565. a. Les chevaux de course fort estimés des anciens. III. 304. b. Course à cheval, appelée *faquin* ou *quintaine*. VI. 405. a. Courses de chars. *Suppl.* II. 391. b, &c. Courses de chariots & de chevaux, nommées *carroufels*. II. 705. b. Gageures de courses à cheval. XVII. 792. b. Rapidité de certaines courses de chevaux. *Suppl.* III. 55. a. Circonstances selon lesquelles les courses de chevaux doivent être plus ou moins longues. V. 241. a, b. Utilité des courses de tête & de bague. VI. 249. b. Course usitée dans Athènes, appelée *lampadedromie*. IX. 232. b. 233. a. Courses de lances. II. 192. b. Courses de chars. III. 183. a, b.

COURSE, (*Marine*) faire la course, aller en course. IV. 397. b.

COURSE ambitieuse, (*Jurisp.*) en matière bénéficiale. Ré-tention prématurée des dates qui est faite en cour de Rome, du vivant du titulaire, & qui rend indigne du bénéfice. Comment on peut justifier la course ambitieuse. IV. 397. b. La

COURSE, (*Marine*) faire la course, aller en course. IV. 397. b.

COURSE ambitieuse, (*Jurisp.*) en matière bénéficiale. Ré-tention prématurée des dates qui est faite en cour de Rome, du vivant du titulaire, & qui rend indigne du bénéfice. Comment on peut justifier la course ambitieuse. IV. 397. b. La

diligence du courier ne fait pas la course ambitieuse, s'il n'est parti que depuis le décès du titulaire. Ce que les avocats au conseil appellent entr'eux *course ambitieuse*. *Ibid.* 398. a.

Course ambitieuse. Comment on s'assure qu'un impétrant n'a point retenu date du vivant du bénéficiaire. IV. 635. b.

COURSE, (*Manege*) défi de plusieurs hommes à cheval. IV. 398. a. Voyez les premiers articles du mot *Course*.

COURSE, (*Emaillageur*) IV. 398. a.

COURSE de rames, (*Ruban*) IV. 398. a.

COURSE, (*Serrur.*) IV. 398. a.

COURSIER, divers sens de ce mot en marine, manège & hydraulique. IV. 398. a.

COURT, (*Gramm.*) terme relatif à l'étendue & à la durée. IV. 398. b.

Court, bref, succinct, (*Synon.*) II. 410. a.

COURT, nom que les anatomistes donnent à un grand nombre de muscles. Leur énumération. IV. 398. b.

COURT, (*Manege*) court-jointé. IV. 398. b.

COURT-AMOUREUSE, (*Hist. mod.*) société divisée en plusieurs classes, dont la première étoit composée des premières maisons de France. Comment étoient composées les dix suivantes. Il paroît que ce tribunal étoit une espèce de parodie des tribunaux supérieurs. Bizarre mélange qu'on y remarque. L'art d'aimer étoit vraisemblablement le code de cette magistrature. IV. 398. b.

COURTAUT, (*Luth. Musiq.*) fagot ou basson raccourci, qui peut servir de basse aux musettes. Sa description. IV. 399. a.

COURTEU, (*Guillaume*) physiologiste. *Suppl.* IV. 355. b.

COURTIER, (*Comm.*) en Ecosse les courtiers sont appelés *brocarii*, entre-metteurs. IV. 399. a. Quelle est leur occupation. Droit de courtage. Divers noms sous lesquels ils ont été désignés. Au Caire & dans plusieurs villes du Levant les Arabes qui font ce métier, sont appelés *consals*. Courtiers de change à Amsterdam. Courtiers jurés & courtiers ambulans. Nombre des uns & des autres. Droit des jurés-courtiers à Amsterdam. Dans l'Orient, toutes les affaires se font par une espèce de courtiers que les Persans appellent *délal*. Singularités dans leur façon de négocier. *Ibid.* b.

Courtier ou agent de change. I. 172. a. Courtier, facteur. VI. 359. b. Courtiers du Levant, appelés *consals* ou *consaux*. Leur manière de traiter. II. 817. b. Courtiers persans nommés *délals*, IV. 777. b. & *vikils*. XI. 75. a. Courtiers de Livourne. XV. 34. b. Courtiers ambulans à Amsterdam. I. 327. a. Courtiers d'Amsterdam, nommés *cargadors*. II. 683. b. Livre de courtier. IX. 612. a. Droit appelé *octave*, qui se paie aux agens de change. XI. 340. a.

COURTILLIERE, (*Insectolog.*) grillon, taupe-grillon. Pourquoi il est appelé *taupe-grillon*. IV. 399. b. Sa description. Histoire naturelle de cet insecte. Nom que lui donne Aldrovande. *Ibid.* 400. a. Voyez TAUPE-GRILLON.

COURTIN, (*Antoine de*) observations sur ce ministre & sur ses ouvrages. XIV. 296. a.

COURTINE, (*Fortific.*) étymologie de ce mot. IV. 400. a. Parapet dont la courtine est bordée. Les assiégés s'avisent rarement d'attacher le mineur à la courtine. *Ibid.* b.

Courtine. Complément de la courtine. III. 764. b. Défense de la courtine par le flanc. IV. 734. a. Pourquoi la courtine est toujours la partie la plus forte d'une place. VI. 843. b.

COURTINE, pêche, voyez COLERETTES.

COURTISAN, (*Morale*) définition. Il ne faut pas toujours confondre courtisan avec homme de cour. Il est plus aisé d'être misantropes à la cour, quand on n'y est pas courtisan, que d'y être simplement spectateur & philosophe. Exemples qui prouvent que la philosophie y est presque toujours déplacée. Pourquoi il convient cependant qu'il y ait quelquefois des philosophes à la cour. IV. 400. b.

Courtisans. Comment les rois les distinguent par les différentes entrées qu'ils leur accordent chez eux. V. 729. b. Flatteries des courtisans. VI. 844. a. 845. b. *Suppl.* III. 48. a, b. Leur art de s'influenter dans les esprits. VIII. 788. b.

COURTISANNE, (*Morale*) les courtisannes semblent avoir été plus en honneur chez les Romains que parmi nous, & plus chez les Grecs que chez les Romains. Quelques traits des courtisannes grecques les plus connues. IV. 400. b. Ninon de Lenclos. Maux qu'entraîne la passion pour les courtisannes. Mots de Démosthène & de l'empereur Adrien sur ces femmes. Des femmes fausses & coquettes. Pourquoi, selon M. de Buffon, l'amour fait le bonheur de tous les êtres & le malheur de l'homme. La nature, en nous présentant le plus séduisant des plaisirs, semble nous en éloigner par les écueils dont elle l'a environné. Ce qu'on doit penser de l'honneur que les Grecs rendoient aux courtisannes. Dissertation de M. Berrin sur ce sujet. *Ibid.* 401. a.

Courtisanne, voyez FEMME publique. Les courtisannes autrefois dites *femmes amoureuses*. VI. 476. a. Des courtisannes grecques. *Suppl.* IV. 542. a. Quartier des courtisannes dans Rome ancienne. XV. 595. a. L'avortement par art étoit permis

en Grece aux courtisannes. VI. 452. a. Des courtisannes du Japon. IX. 114. b.

COURTIVRON, (*Géogr.*) village de Bourgogne. Seigneurs qui ont possédé cette terre. Son érection en baronnie par Henri IV. Ouvrages de M. le marquis de Courtivron, de l'académie des sciences. *Suppl.* II. 642. b.

COURTOIS, (*Jacques*) peintre de batailles. XII. 266. a.

COURTOISES, armes. (*Hist. mod.*) Armes qui ne pouvoient blesser, dont on usa d'abord dans les tournois, par opposition aux armes à outrance. IV. 401. b.

COURTOISIE, (*Hist. mod.*) en Angleterre; sorte de tenure de biens qu'un homme possède du chef de sa femme. En quoi elle consiste. Comment ce privilège est appelé en Ecosse. Origine de cette tenure. IV. 401. b.

COURTRAI, de l'horloge de cette ville. VIII. 300. a.

COUSIN, (*Insectolog.*) on en distingue plusieurs espèces de différentes grandeurs; trois espèces qu'on en reconnoît aux environs d'Angleterre. IV. 401. b. Description de ces insectes. Leur trompe. Manière dont ils piquent. Différence entre les trompes des diverses espèces de cousins. Structure de l'aiguillon. *Ibid.* 402. a. Il n'est pas douteux que ces insectes ne sucent le sang des animaux par le moyen de leur trompe. Sur les bords de la mer & dans les lieux marécageux, leurs piqures sont si fréquentes, que des gens ont eu les bras & les jambes enflés & affectés au point qu'on a craint qu'on ne fût obligé de les couper. Quelle peut être la cause de la douleur & des tumeurs que ces piqures excitent sur la peau. Moyens qu'on emploie contre ces piqures. Les cousins naissent dans les eaux croupissantes. Temps où ils paroissent sous la forme de vers. Moyen facile d'observer ces vers. Leur description. *Ibid.* b. Leur situation dans l'eau. Le ver du cousin change trois fois de peau en quinze jours ou trois semaines. Avant de se transformer à la quatrième fois, il perd sa première forme. Son état de nymphe ou de chrysalide. Transformation par laquelle il passe de l'état de nymphe à celui d'insecte ailé. *Ibid.* 403. a. De l'accouplement & de la fécondité de ces insectes. Disposition des œufs provenus d'une même ponte. Manière de pondre de la femelle. Comment on la distingue du mâle. *Ibid.* b.

Cousins, appelés maringouins, communs en Amérique. X. 127. b.

COUSIN. (*Jurispr.*) Cousins paternels & maternels. Les uns & les autres sont en plusieurs degrés. Ceux du premier, du second, du troisième & du quatrième. Les cousins peuvent se trouver en degré inégal, & en ce cas on dit que le premier a le germain sur l'autre; ce qu'on appelle oncle ou tante à la manière de Bretagne. Si les deux cousins sont encore plus éloignés d'un degré, le plus proche de la tige commune est, à la mode de Bretagne, le grand oncle du plus éloigné. IV. 403. b. A Douai, deux cousins germains ne pouvoient être en même temps échevins. Il ne pouvoit y avoir plus de deux personnes parentes parmi les échevins & le maire de Péronne, &c. *Ibid.* 404. a.

Cousin. Comment on désigne les différentes générations de cousins. IV. 766. a. De la prohibition du mariage entre cousins germains. X. 105. b.

COUSIN, (*Jean*) peintre. V. 319. a. XVII. 361. b.

COUSIN, (*Louis*) auteur du journal des savans. *Suppl.* III. 657. a, b. 658. a.

COUSOIR à couître les livres, (*Relieur*) description & usage de cette machine. IV. 404. a.

COUSSECAYE ou *coussécaille*, (*Cuisine*) ragoût des dames créoles des Antilles. Comment il est composé. IV. 404. a.

COUSSECOUCHE ou *couche-couche*, racine potagère des îles antilles. Sa description. Manière de l'apprêter en qualité d'aliment. IV. 404. a.

COUSSIN, diverses significations de ce mot; dans l'art militaire, en marine, en terme d'argenteur & en terme de batteur d'or. IV. 494. b.

Coussin à dentelle. IV. 844. a, b.

COUSSINET, diverses significations de ce mot, en architecture, dans l'art militaire, chez les argenteurs, les bottiers, les bourreliers, les couvreurs, les doreurs, les graveurs en taille douce, & à la monnoie. IV. 404. b.

COUSSINET, (*Art méchan.*) usage des taraux pour faire des coussinets, & des coussinets pour faire des taraux. VI. 799. b.

COUSTOU, (*Nicolas*) sculpteur. XIV. 830. a.

COUSU, signification de ce mot en maréchallerie, en manège & en blason. IV. 405. a.

COUSU, (*Blason*) usage de ce terme. Chefs confus de couleur sur couleur, de métal sur métal. Pourquoi l'on se sert en ce cas du mot *confu*. *Suppl.* II. 642. b.

COUTEAU, (*Hist. anc.*) ceux dont on se servoit dans les sacrifices. Le plus connu est le *secespita*. La seconde espèce étoit le *culter excoriatorius*. IV. 405. a. La troisième espèce de couteaux étoient les *dolabra* & *scena*. On en voit sur les médailles des empereurs comme symbole de leur dignité de souverains pontifes. *Ibid.* b.

COUTEAU courbe, (*Chirurg.*) description de cet instrument, destiné à couper les chairs dans les amputations des membres. IV. 405. b.

Couteau droit pour les amputations. Sa description. Son usage, & maniere de s'en servir. IV. 406. a.

Couteau lenticulaire, description & usage. IV. 406. a.

Couteau à crochet, instrument de chirurgie pour les accouchemens laborieux. Sa description. Son usage. IV. 406. a. Moyen d'ouvrir la tête d'un enfant dans le cas où il est nécessaire de vider le cerveau. Moyen de percer le ventre d'un enfant qu'une hydropisie empêche de venir au monde. Cas où l'on ne peut se dispenser de mutiler des enfans monstrueux. Dans tous les cas dont on vient de parler, le couteau à crochet est un instrument superflu ou nuisible. *Ibid.* b.

COUTEAU à deux manches, (*Arquebustier*) IV. 406. b.

COUTEAU à couper l'argent, (*Argenteur*) IV. 406. b.

COUTEAU à hacher, (*Argenteur*) IV. 406. b.

Couteau en terme de batteur d'or. IV. 406. b.

COUTEAU à pié, (*Cordon. Sellier Bourrel.*) IV. 406. b.

COUTEAU à furtailler, couteau à parer, (*Bourell.*) IV. 407. a.

COUTEAU à pié, (*Ceintur.*) IV. 407. a.

COUTEAU à effleur, (*Chamois.*) IV. 407. a.

COUTEAU à mèche, (*Chandel.*) IV. 407. a.

Couteau à chapelier. IV. 407. a.

COUTEAU, (*Cirier*) IV. 407. a.

COUTEAU à trancher, (*Marquett.*) IV. 407. a.

COUTEAU à pié, (*Cordonnier*) IV. 407. a.

COUTEAU à revers, (*Corroy.*) IV. 407. a.

COUTEAU sourd, (*Corroy.*) IV. 407. b.

Couteau en terme de doreur sur bois. IV. 407. b.

COUTEAU à escarner, (*Doreur sur cuir*) IV. 407. b.

COUTEAU à détirer, (*Doreur sur cuir*) IV. 407. b.

COUTEAU à hacher, (*Dor. sur métal.*) IV. 407. b.

COUTEAU à trancher, (*Ebeniste*) IV. 407. b.

COUTEAU en terme d'épicier. IV. 407. b.

COUTEAU en terme de fonderie de canons. IV. 407. b.

COUTEAU à fondeur, (*Fond. en sable*) IV. 407. b.

COUTEAU de chasse, (*Fourbisseur*) IV. 407. b.

Couteau en terme de grosses forges. IV. 407. b.

COUTEAU à tailler, (*Fourbiss.*) IV. 407. b.

COUTEAU à refendre, (*Fourbiss.*) IV. 408. a.

COUTEAU à tracer, (*Fourb.*) IV. 408. a.

Couteau, autres couteaux de fourbisseurs. IV. 408. a.

COUTEAU à doler, (*Gantier*) IV. 408. a.

COUTEAU à couper le bois, (*Gainier*) IV. 408. a.

Couteau à ébisceler. IV. 408. a.

COUTEAU à parer, (*Gainier*) IV. 408. a.

Couteau, nom que les horlogers donnent à un pivot. IV. 408. a.

COUTEAU de chaleur, (*Maréch.*) IV. 408. a.

COUTEAU de feu, (*Maréch.*) IV. 408. a.

COUTEAU à scier, (*Orsev. en gross.*) IV. 408. b.

Couteau, outil de papetier. IV. 408. b.

COUTEAU de palette ou à couleurs, (*Peint.*) IV. 408. b.

COUTEAU à couler, (*Peint. en émail*) IV. 408. b.

Couteau terme de plumassier. IV. 408. b.

COUTEAU, (*Potier de terre*) IV. 408. b.

COUTEAU à rogner, (*Relieur*) IV. 408. b.

Couteau à parer. IV. 408. b.

Couteau à couper l'or. IV. 408. b.

COUTEAU à velours; (*Ruban.*) grosse épingle d'acier, d'égal grosseur dans toute sa longueur. Sa description. Son usage. IV. 408. b.

Couteau, en terme de raffinerie de sucre. IV. 409. a.

Couteau de chasse: description de cette arme, XVII. 786. b. il devroit être substitué à l'épée. I. 689. b.

Couteau, tradition par le, (*Jurispr.*) XVI. 510. a.

COUTEAUX ou dillès, (*Pêche*) sorte de coquillage, lieux où il se pêche, maniere de le pêcher. IV. 409. a. Voyez **COU-TELLIER**.

COUTELAS des anciens. XVII. 786. a. Voyez planches du fourbisseur, vol. IV planche 2.

COUPELLIER, (*Hist. nat.*) coquillage. Sa description. IV. 409. a. Situation de ces coquillages & leur mouvement dans le sable. Comment les pêcheurs reconnoissent les endroits qu'ils habitent. Maniere de les pêcher. Mécanisme par lequel ils descendent dans le sable & ils en remontent. *Ibid.* b.

Coutelier, il est parlé de ce coquillage. IV. 189. a. X. 9. b. XV. 318. b. vol. VI des pl. Regne animal, pl. 71.

Coutelier, ouvrier qui a le droit de faire & vendre des couteaux, &c. IV. 409. b. Communauté des couteliers. Leurs statuts sont de 1505. Quelques-uns de leurs réglemens. Principaux outils du coutelier. Le détail de presque tout son travail se voit à l'article *Rasoir*. Manœuvre du coutelier pour faire un couteau à gaine. Tous ses ouvrages peuvent se rapporter à cette sorte de couteau, au ciseau & au rasoir. *Ibid.* 410. a.

Voyez les planches du coutelier, vol. III.

Coutelier, comment on monte un couteau. X. 685. a. Ma-

niere de l'affiler. I. 159. b. Filets exécutés sur quelques ouvrages de coutellerie. VI. 796. a. Voyez les planches du coutelier.

COUTERNON, (*Géogr.*) ancien village du Dijonnois. Son église. Observations sur Philibert de la Mare, conseiller au parlement. Sur la belle maison qu'il posséde dans ce village. *Suppl.* II. 643. a. Voyez *Suppl.* I. 692. b.

COUTOIRS ou *clovisse*, (*Pêche*) coquillage. Sa pêche. Conformation qui s'en fait en tems de carême. IV. 410. b.

COUTUME, *habitude*, différence entre ces mots. IV. 410. b.

Coutume, usage: différence entre ces mots. IV. 410. b.

COUTUME, (*Morale*) les dispositions fondamentales & originelles de chaque être, forment ce qu'on appelle sa nature; une longue habitude peut modifier ces dispositions primitives: force qu'elle acquiert quelquefois. Ce que nous prenons pour la nature, dit Pascal, n'est souvent qu'une première coutume. IV. 410. b. Cependant toute coutume suppose antérieurement une nature. Il est vrai qu'il est difficile de distinguer les principes de cette première nature de ceux de l'éducation. Mais on peut remarquer que ce qui nous reste de notre première nature est plus véhément que ce qu'on acquiert par coutume ou par réflexion; parce que l'effet de l'art est d'affaiblir, lors même qu'il polit & qu'il corrige. Sur quoi cependant il faut observer qu'à l'égard des lettres, l'art est supérieur au génie de beaucoup d'artistes... Et malheureusement rien n'est plus ordinaire que de voir les hommes se former par étude & par coutume un instinct particulier, & s'éloigner ainsi autant qu'ils peuvent des loix générales & originelles de leur être. Delà vient que leurs jugemens se rencontrent si rarement. La coutume dominante peut servir de guide à ceux qui se mêlent d'écrire. Exception en faveur des hommes extraordinaires. Ce que dit Montaigne sur l'empire de la coutume. *Ibid.* 411. a.

COUTUMES, (*Jurispr.*) en quoi elles diffèrent des loix proprement dites. Rapports & différences entre usage ou us, & coutume. Ce qu'on entend par fors & coutumes. En quoi les coutumes diffèrent des franchises & privilèges. De l'origine des coutumes. Distinction des loix écrites & non écrites chez les Grecs & chez les Romains. Origine des coutumes de France. IV. 411. b. Révolution qui arriva en France au commencement de la troisième race, à l'occasion de laquelle les coutumes se multiplièrent dans le royaume. Les nations voisines de la France avoient aussi dès-lors leurs coutumes, qui furent rédigées par écrit. Incertitude du droit coutumier avant la rédaction des coutumes par écrit: inconvéniens qui en résultoient. Première ébauche de cette rédaction dans les chartes que Louis VII & Philippe Auguste accordèrent à plusieurs villes & bourgs. Mais du tems de S. Louis on commença à rédiger par écrit les coutumes des provinces entières. Soins que prit à cet égard Philippe IV dès 1302. *Ibid.* 412. a. Coutumes qui furent écrites à-peu-près vers ce tems. Ouvrages composés aussi par différens particuliers qui ont recueilli soigneusement le droit coutumier. L'autorité des coutumes devint si grande, que Charles IV fit défense d'alléguer contr'elles le droit romain. Soins que prit Charles VII, pour continuer la rédaction par écrit de toutes les coutumes: cependant la première qui fut rédigée en exécution de son ordonnance ne le fut que sous Charles VIII. Coutumes rédigées sous Louis XII, sous François I, & ses successeurs. Quelques-unes après avoir été rédigées par écrit, ont été ensuite réformées. Comment se fait la rédaction ou réformation des coutumes. *Ibid.* b. De la rédaction de la coutume de Lorraine. Par qui furent rédigées la plupart des coutumes. Plusieurs des commissaires ont beaucoup imprimé de leur génie dans la coutume qu'ils ont fait rédiger. On compte environ 60 coutumes générales en France & environ 300 locales. Il n'y a point de province où il y ait tant de bigarrure à cet égard que dans la province d'Auvergne. Dessein de Louis XI, de réduire toutes les coutumes du royaume à une seule; but de ces arrêtés célèbres que M. le premier président de Lamoignon avoit fait composer. M. Auzezet prétend qu'on ne pourroit parvenir à faire une loi générale pour tous les pays de coutume. *Ibid.* 413. a. Inconvéniens de cette multiplicité de coutumes. Moyen de lever la difficulté de les réduire à une seule. Ce que l'on appelle coutumier général, coutumiers particuliers. Imperfection qui se trouve encore dans les coutumes malgré le soin qu'on a pris de les rédiger & de les réformer. La coutume de Berry n'est pas la première, comme le pense M. Caterinot, qui ait été commentée par Boërius. Il n'y a guere de coutume qui n'ait eu quelque commentateur. Quelques auteurs au lieu de commentaires ont fait des conférences des coutumes. M. Berroyer a fait la bibliothèque des coutumes. *Ibid.* b. Autres ouvrages sur ces mêmes matières. Autorité des coutumes chez les Romains, quoiqu'elles ne fussent pas écrites. Nous ne reconnoissons de coutumes que celles qui sont rédigées par écrit. Force des usages parmi nous. Il ne suffit pas parmi nous, pour la validité d'une coutume, qu'elle soit

écrite, il faut qu'elle l'ait été par autorité du prince. Lorsque les coutumes sont arrêtées par les commissaires du roi, il faut qu'elles soient enrégistrées au parlement. Autorité des coutumes par rapport aux personnes & aux biens. Le roi peut déroger aux coutumes par une ordonnance contraire. *Ibid.* 414. a. Comment les particuliers peuvent aussi y déroger. Ce qu'on entend par disposition positive ou négative d'une coutume. Dispositions des coutumes qu'on appelle prohibitives. Question controversée entre les auteurs, savoir, si les coutumes sont le droit commun de la France ou si c'est le droit romain. *Ibid.* b. On tient communément que les coutumes sont de droit étroit. De la manière de résoudre un cas que les coutumes n'ont pas prévu. Les dispositions des coutumes ne s'étendent point hors de leur territoire par rapport aux biens fonds : quelle est leur autorité à l'égard des personnes. Lorsque plusieurs coutumes sont en concurrence, comment on peut savoir laquelle on doit suivre. *Ibid.* 415. a.

Coutumes, faites à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Observation sur l'ancienneté du commentaire sur la coutume de Normandie, & de celui sur la coutume de Bretagne. *Suppl.* II. 643. a.

Coutume. Différence entre *us* & coutume. XVII. 516. a. Entre usage & coutume. *Ibid.* Les différentes coutumes établies chez les hommes, expliquées par le principe de la raison suffisante. XV. 635. a. Les chartres de communes furent les ébauches des coutumes. III. 221. a. Force de loi qu'acquiert une longue coutume. IX. 645. b. Les coutumes ont particulièrement prévalu dans les provinces septentrionales de France. V. 126. a. Rédactions faites en France des coutumes. IX. 647. b.

Coutume annuelle, redevance qui se paie annuellement au seigneur. IV. 415. a. Ce que dit Bacquet sur le mot *coutume* employé en ce sens. Origine de ce mot pris dans ce sens. *Ibid.* b.

Coutume de Bayonne ; droit local qui se perçoit dans le pays de Labour, Péléction des Landes, &c. Capitulation en vertu de laquelle les bourgeois de Bayonne en sont personnellement exempts. Ce droit partagé entre le roi & la maison de Grammont. IV. 415. b.

Coutumes de blé, vin, volailles, bestiaux, &c. coutumes où il en est parlé. IV. 415. b.

Coutume bleue de Normandie. IV. 415. b.

Coutumes de côté ou de simple côté. IV. 415. b.

Coutumes de côté & ligne. IV. 415. b. Voyez COUTUMES SOUCHERES.

Coutumes domestiques, privées, familiales. Elles n'ont point lieu quand elles sont contraires à la coutume générale écrite. IV. 416. a.

Coutume d'égalité, celles qui défendent d'avantager un héritier plus que les autres. Les unes sont d'égalité simple : les autres d'égalité parfaite : diverses sortes de ces dernières. Quand le rapport a lieu dans les coutumes d'égalité, ce n'est qu'en faveur des cohéritiers & non des créanciers. IV. 416. a.

Coutumes de ferrête : communauté de biens usitée entre conjoints en Alsace. Cette coutume n'est point écrite, & n'est fondée que sur l'usage. Ouvrages à consulter. IV. 416. a.

Coutume des filletes, usitée dans le comté de Dunois : ce droit est affirmé : singulière manière dont il est exigé. Auteur à consulter. IV. 416. b.

Coutumes de franc-aleu. IV. 416. b.

Coutume de France. IV. 416. b.

Coutume générale : nombre de ces coutumes en France. IV. 416. b.

COUTUME, (*grande*) ou droit de prévôté. IV. 416. b.

Coutumes locales ou particulières. On en compte plus de cent dans la province d'Auvergne. Comment doit être décidé ce que ces coutumes n'ont pas prévu. IV. 416. b.

Coutume louable : droits que les ecclésiastiques exigeoient des laïcs, fondés seulement sur une longue possession. Quand ils sont excessifs, insolites, ou deshonnêtes, ils sont rejetés. IV. 416. b. Le sacristain de la ville d'Agde fut maintenu par cette coutume à prendre le lit de ses paroissiens décédés. Droit du curé de prendre l'habit de son paroissien décédé. Quelques curés sont fondés à prendre le drap mortuaire qui est mis sur le cercueil. On proscriit de ces coutumes les droits de sépulture insolites & excessifs. On exigeoit en certains lieux des droits des laïcs nouvellement mariés pour leur donner congé de coucher avec leurs femmes. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 417. a. Voyez CULAGE.

Coutumes de nantissement. IV. 417. a.

Coutumes non écrites. IV. 417. a.

Coutume homologuée. IV. 417. a.

Coutumes de parcours. IV. 417. a.

COUTUME, (*Petite*) Différence entre les droits de petite coutume & de levage. IV. 417. a. Ce que dit la coutume du Maine sur ces deux sortes de droits. *Ibid.* b.

Coutume du pié rond, fourché, ou du pié. IV. 417. b.

Coutumes de prélegs. Dans les coutumes où l'aîné prend seul tous les fiefs, & dans celles où le droit d'aînesse se prend *per modum quota*, le pere peut préjudicier aux droits de l'aîné ; &c. IV. 417. b. Mais dans les coutumes de prélegs, où le droit d'aînesse est réduit par la loi & laissé *per modum praelegati*, on estime que l'aîné tient ce droit de la loi même, & que le pere n'y peut donner aucune atteinte en disposant au profit des puînés. Dans ces mêmes coutumes l'aîné ne contribue pas aux dettes plus que les autres pour son droit d'aînesse. Auteurs à consulter. *Ibid.* 418. a.

Coutumes de saisine. IV. 418. a.

Coutumes fouchères : différence entre ces coutumes, celles de simple côté & celles de côté & ligne. Ce qui arrive dans ces coutumes, lorsqu'il ne se trouve personne descendu du premier acquéreur en ligne directe. IV. 418. a.

Coutumes de subrogation. IV. 418. a.

Coutumes de vest & de devest. IV. 418. a.

Coutume du Vexin françois, dont il est parlé dans celle de Paris. IV. 418. a.

COUTUME, (*sage*) surnom donné à celle de Normandie. Quelle en est la raison. IV. 418. b.

COUTUMES volontaires, (*Droit féodal*) IV. 418. b.

COUTUMES, (*Comm.*) droits qui se paient sur les côtes de Guinée, &c. Ces coutumes plus ou moins fortes selon les pays. Coutumes, certains droits qui se paient à Bayonne sur les marchandises. Coutumes, droits que paient les voituriers ou passagers, &c. IV. 418. b.

COUTUME, (*grande & petite*) droits qui composent la recette de comptable de Bordeaux. Se mettre en coutume. IV. 418. b.

COUTUMIER, tout ce qui a rapport à la coutume. IV. 419. a.

Coutumier de France. IV. 419. a.

Coutumier des Gaules. IV. 419. a.

Coutumier général. Edition donnée par M. de Richebourg. IV. 419. a.

Coutumier de France, (Grand) IV. 419. a.

Coutumier de Picardie. IV. 419. a.

Coutumier de Poitou. IV. 419. a.

Coutumier de Vermandois. IV. 419. a.

Coutumiers, dans les ordonnances des eaux & forêts. IV. 419. a.

Coutumiers, au style du pays de Liege & dans Froissart. IV. 419. a.

COUTUMIERE, (*Amende*) prise coutumiere. IV. 419. a.

Coutumier, sens de ce mot appliqué aux personnes. IV. 419. a.

COUTUMIERE, (*Bourse*). IV. 419. b.

COUTUMIER, (*Serf*) en la coutume de la Marche. IV. 419. b.

COUTUMIERS, (*Sujets étagers*). IV. 419. b.

COUTUMIER, (*Villain*). IV. 419. b.

Coutumier, droit coutumier. V. 124. a. Garde-coutumiere. VII. 489. b. Serf coutumier. XV. 83. b. Succession coutumiere. 598. b. Taille coutumiere. 844. a. Tiers-coutumier. XVI. 324. a.

COUTURE, se dit de l'art de coudre, se dit aussi en Marine, en termes de Bottier, & en termes de Plombier. IV. 419. b.

COUTURE, *points de*, (*Arts mécaniq.*) Voyez vol. IX des planch. article *Tailleur*, pl. 9 & 10. Points de couture dans l'art du Tapissier ; voyez vol. IX. des planch. *Tapissier*, pl. 2, 3, 4. Explication de différens points de couture dans l'art de la Lingere. *Suppl.* III. 752. b. 753. a, b.

COUTURIER, (*Anatom.*) muscle de la jambe. Sa description. IV. 419. b. Le couturier n'agit point seul : quel est son principal usage. D'où lui vient le nom de couturier. Sous ce muscle sont situées la veine & l'artere crurale & un gros nerf aussi crural. Combien il importe à ceux qui ont des incisions à faire au-dedans de la cuisse de prendre garde à ces parties. IV. 420. a.

COUTURIERE. Réglemens & administration de la communauté des couturieres. Quatre sorte d'ouvrieres renfermées dans leur corps. IV. 420. a.

COUTURIERE, (*Art méchan.*) instrumens nécessaires à la couturiere. Comment elle prend les mesures. *Suppl.* II. 643. a. Description de son travail pour une robe & un jupon. *Ibid.* b. Autres ouvrages de couturiere. *Ibid.* 644. a. Voyez planches de l'art de la couturiere. *Ibid.* b.

COUVENT, (*Archit.*) divers noms qu'on donne aux couvens. En quoi consistent les bâtimens de ces monastères. Différence entre ceux de filles & ceux d'hommes. Quels sont les deux plus beaux bâtimens de ce genre à Paris. IV. 420. a. Observations sur ce que doivent être l'intérieur de ces bâtimens & leurs églises. Eglises citées comme modèles en ce genre. *Ibid.* b.

COUVENT, (*Jurispr.*) il faut un certain nombre de religieux dans un monastère, pour qu'il soit convenuel proprement dit. Conditions nécessaires pour fonder un couvent. Officiers qui en peuvent faire la visite. Permission requise pour

pour recevoir une fille ou veuve dans un couvent. Autorité par laquelle une femme en puissance de son mari peut se retirer dans un couvent. Petit couvent. Ce qu'on observe lorsqu'il s'agit de faire le partage des biens d'un couvent. Ouvrage à consulter. IV. 420. b.

Couvent, différence entre couvent & monastère. II. 816. b. Conditions requises pour qu'un monastère ait le titre de couvent. IV. 164. b. Les couvents d'Égypte & d'Orient étoient appelés *laures*. IX. 315. b. Tour de couvent. XVI. 461. a. Frères convers dans les couvents. IV. 165. b. Principaux couvents de Paris, voyez l'article de cette ville. Sur les couvents, voyez aussi MONASTÈRE.

COUVER, voyez INCUBATION.

COUVERÉES, feintiers, alofiers, (Pêche) description & usage de ces filets. IV. 421. a.

À COUVERT, à l'abri; différence entre ces mots. IV. 421. a.

COUVERTE, terme de marine, de fabrique en fayence, & de fauconnerie. IV. 421. a.

COUVERTURE, (Art du Couvreur) matières dont on couvre les maisons. IV. 421. a. Différentes hauteurs qu'on donne au toit selon les matières qu'on emploie. Observation sur les croupes. Comment on faisoit autrefois les couvertures. Détails sur les couvertures en tuiles, en ardoises, en bardeau, en chaume, en jonc & roseaux. Tromperies faciles aux couvreurs; moyens de s'en mettre à l'abri. *Ibid.* b. Couverture à la mi-voie. *Ibid.* 422. a.

Couverture, voyez COMBLE. Couverture des chaumières. I. 240. a. Couverture en terrasse. XVI. 166. a. Nom que les anciens donnoient à la partie de la couverture qui avance en dehors du mur. XV. 561. b. Saillie au bas des couvertures pour rejeter les eaux. 639. a. — Voyez TOIT.

Couverture, terme à l'usage des couteliers, ferruriers & autres ouvriers en fer. IV. 422. a.

COUVERTURE, (Maréch.) IV. 422. a.

Couverture, ouvrage qu'on étend sur les draps du lit, &c. Observations sur leur fabrication. Diverses sortes de couvertures qu'on fait à Montpellier, distinguées par noms, marques & poids. IV. 422. a. Ce que les réglemens des manufactures ordonnent sur cet objet. *Ibid.* b.

COUVERTURE, (Relieur) matières dont on les fait. Comment on les coupe lorsqu'elles sont préparées. IV. 422. b.

COUVRE-CHEF, (Chirurg.) bandage qui sert à envelopper la tête. Comment se font le grand & le petit couvre-chef; leurs usages. IV. 422. b.

COUVRE-FEU, (Hist. mod.) cloche qu'on sonnoit tous les foirs en Angleterre du tems de Guillaume le Conquérant. Origine de cette coutume, qui devint un sujet de grandes vexations. Cette loi étoit en usage dans tous les anciens cloîtres des pays du Nord. Couvre-feu introduit en France du tems de Charles VI. Cette oppression ne dura pas long-tems chez les Anglois. Henri II l'abolit. IV. 423. a.

COUVREUR, (Art méchan.) premières habitations ou cabanes que les hommes se font construites. Cabanes des pays les plus septentrionaux. Toits des maisons du nord de la Suède. Comment sont terminées & couvertes les maisons du Pérou, & particulièrement celles de Lima. Combien il importe que la couverture d'une maison soit faite avec intelligence, & entretenue avec soin. Manière de recouvrir un bâtiment voûté, terminé par une terrasse. Des couvertures faites avec du chaume ou des roseaux. *Suppl.* II. 644. b. 645. a, b. Des couvertures de roseau. Des couvertures en tuile. Former un égout pendant, & le pleint couvert. Faire les égouts retrouffés. *Ibid.* 646. b. Des différentes manières de couvrir les arrières. Des noues. *Ibid.* 647. a. Des ruelles. Comment on couvre le faite avec des faitières ou des enfaiteux. Manière de couvrir les tours rondes & les colombiers. *Ibid.* b. Manière de couvrir les murailles avec des tuiles & des faitiaux. Des mortiers ou plâtres. Couverture en ardoise. *Ibid.* 648. a. Du couvert. Des arrières. *Ibid.* b. Des faites. Couverture en bardeau. Couverture en lave, *Ibid.* 649. a. Voyez ce dernier mot.

Couvreur, ouvrier qui couvre les maisons. Voyez les planch. d'architecture, vol. I. Détails des opérations concernant l'art de couvrir les maisons en lave. *Suppl.* III. 712. b. Saint que les couvreurs ont pris pour patron. *Suppl.* IV. 258. b.

COUVREUR, (Adrienne le-) sa patrie. VI. 821. a. Sa déclamation. IV. 681. b. Vers de M. de Voltaire sur son tombeau, VI. 821. a.

COUVRIER, (Jurispr.) couvrir un fief ou arrière-fief. Couvrir une fin de non-recevoir. Couvrir une nullité. Couvrir la péremption. Couvrir la prescription. IV. 423. b.

Couvrir, en terme de cirier, de jardinier, de manège, de relieur; détails sur la manœuvre des relieurs. IV. 423. b.

Couvrir, en terme de raffineur de sucre: couvrir au tricrac. IV. 424. a.

COUY, (Hist. mod.) coupe de calebasse servant de vaisselle aux Nègres. Comment les Caraïbes le préparent. IV. 424. a.

Tome I.

COWALAM, (Bot.) arbre du Malabar & de l'île de Ceylan. Description de son fruit. IV. 424. a.

COWBRIDGE, (Géogr.) bourg d'Angleterre, dans la principauté de Galles. Fertilité de ses environs. Ses foires. *Suppl.* II. 649. a.

COWES, (Géogr.) port de mer d'Angleterre dans l'île de Wight. Observations sur ce port. *Suppl.* II. 649. b.

COWORDEN, (Géogr.) forteresse des Provinces-Unies en pays de Drenthe. Observations sur cette place. *Suppl.* II. 649. b.

COWPER, (Glandes de) situation & description de ces glandes. Pourquoi elles sont appelées de Cowper. IV. 424. a.

COWPER, anatomiste. *Suppl.* I. 403. a. & physiologiste. *Suppl.* IV. 354. a. Comment cet anatomiste explique le mouvement de diastole du cœur. III. 595. b. Glandes de Cowper. *Suppl.* III. 235. b. 974. b.

COYEMBOUE, ustensile de ménage chez les Nègres & les Sauvages. IV. 424. a.

COYER, (L'abbé) éloge de l'ouvrage de cet auteur sur Jean Sobieski. XII. 925. a.

COYPEL. Noël Coypel, peintre. V. 321. b. Ses fils, Antoine, 322. a, & Noël-Nicolas, peintres. 322. b. Charles Coypel, peintre. *Ibid.*

COYSEVOX, (Antoine) sculpteur. XIV. 830. a.

COZRI, (Théol.) ou *Cuzari*, excellent livre composé il y a plus de 500 ans par R. Juda lévite. Idée de cet ouvrage, premièrement écrit en Arabe, puis traduit en Hébreu. Éditions & traduction de ce livre. IV. 424. b.

CR

CRABE, *Cancre*, (Hist. nat.) description des animaux de ce genre. Diverses espèces de crabes d'eau salée. Crabe appelé *migraine* ou *ours*. Crabe au pié large. IV. 424. b. Crabe jaune & ondé. Crabe marbré. Crabe commun. Crabe à bras court. Crabe velu. Crabe en forme de cœur. Petits crabes qui se logent dans les coquilles. Crabes appelés *araignées*. Crabe d'eau douce. *Ibid.* 425. a. Crabes des Moluques. Plusieurs espèces de crabes des Antilles. Il ne paroît pas que les crabes fassent mal, lorsqu'ils ont mangé du fruit du manceniller, comme on le croit communément. *Ibid.* b.

Crabe, pourquoi les crabes, les hommars, les écrevisses, se portent en arrière en marchant ou en nageant. V. 356. a. Crabe terrestre dit *tourlourou*. XVI. 474. b. Crabe du Brésil nommé *aratu*. *Suppl.* I. 515. a. Crabes des Moluques, nommés *blomkrabbes*. 926. b. Cancres d'armoiries. *Suppl.* II. 198. a. b. Cantjang. 215. b. Crabe royal. 271. b. Description de différentes espèces de crabes. VI. vol. des planches, regne animal. pl. 57 & 58.

CRABIER, (Ornithol.) héron des Antilles, sa description. Alimens dont il se nourrit. Qualité de sa chair. IV. 425. b.

CRAC, (Faucon.) maladie des oiseaux de proie. Manière de la guérir. IV. 425. b.

CRACHAT, (Médéc.) matières qui servent à former les crachats. Il ne paroît point aisé de décider si l'excrétion, ou même la formation des crachats, peut jamais être dans l'ordre naturel, parce qu'il semble que cette mucofité ne peut se ramasser, que les parties où elle s'accumule ne soient plus ou moins vicieuses. IV. 425. b. Cependant combien de personnes crachent sans être incommodées. Il semble aussi que les crachats peuvent tenir lieu quelquefois d'une excrétion naturelle. Quoi qu'il en soit, personne ne confondra le crachement habituel avec celui qui est causé par les rhumes, les pleurésies, la phthisie, &c. Qualités des crachats sur lesquelles le médecin dirige son jugement. Principales règles que l'observation a fournies sur ce point, tirées de Rivière. Quels sont les crachats qu'on peut regarder comme bons. Ils ne sont pas sans danger, s'ils sont en petite quantité, qu'ils n'augmentent que peu-à-peu, & restent long-tems crus. Distinction des crachats crus & de ceux qui sont cuits. Quels qu'ils soient, ils sont favorables s'ils paroissent au commencement d'une maladie. Crachats jaunes & sanguinolens dans les inflammations du poulmon. *Ibid.* 426. a. Crachats visqueux, épais dans la pleurésie, &c. Crachats verts, livides, noirs. Suppression des crachats. Crachats qui suivent un crachement de sang. Ceux qui nagent sur l'eau. Les mélancoliques, & quelquefois les femmes grosses, crachent beaucoup: ce qu'il faut faire contre cette indisposition. Certains grains ou noyaux durs, &c. que jettent les mélancoliques & les femmes grosses. Les crachats méritent plus d'attention s'ils sont salés, amers, ou qu'il aient une saveur fade, dégoûtante. Ceux qui ressemblent à des morceaux de chair fongueuse, &c. sont toujours pernicieux. Le médecin doit toujours travailler à ramener les crachats trop subitement supprimés. Le médecin doit quelquefois se proposer d'avancer par les crachats la matière morbifique. *Ibid.* b. Signes qui dénotent que la crise ou les torrens des excréctions se portent vers la poitrine. Par quels secours le médecin favorise les crachats. En général c'est une fautive indication que celle de les arrêter. *Ibid.* 427. a.

RRrrr

Crachats, à quoi l'on reconnoit leur purulence. XIII. 584. a.
CRACHEMENT, voyez SALIVATION, SALIVE. Sur le crachement dans les maladies de poitrine, voyez EXPECTORATION. VI. 288. a. b. Sur le crachement de sang, voyez HÉMOPTYSIE. VIII. 115. b.

CRACOVIE, fontaine remarquable dans le palatinat de Cracovie. VII. 99. b.

CRACUS, (*Hist. de Pologne.*) duc de Pologne. Agitations de cette république après la mort de Leck, qui en avoit été souverain. Élection de Cracus. Éloge de son gouvernement. Sa mort & sa sépulture. *Suppl.* II. 649. b.

CRACUS, ancien roi de Pologne. XII. 926. b. 933. a.

CRADOS, *pestres ou petres*, (*Pêche.*) sortes de poissons qu'on pêche dans le ressort de l'amirauté de Brest. Ils ne servent que d'appât aux lignes des pêcheurs. Temps & maniere de les pêcher. IV. 427. a.

CRAGIUS, (*Nicolas.*) observations sur ce savant. XIV. 298. a.

CRAIE, (*Hist. nat.*) Les naturalistes sont partagés sur la formation de la craie. Henckel pense qu'elle est la terre primitive. Neumann & quelques autres ont cru qu'elle se formoit par une espece de décomposition de la pierre à fusil ou filix. Le sentiment le plus vraisemblable est celui de ceux qui la regardent comme formée des débris des coquilles. Ses principales propriétés sont de faire effervescence avec tous les acides, & d'être changée en chaux par l'action du feu. Huit especes de craies distinguées par M. Wallerius. On se sert de cette matiere pour bâtir: presque toute la ville de Reims a été bâtie de cette espece de pierre. IV. 427. b. Ses usages dans le dessin & pour fertiliser les terres. Ouvrage à consulter sur les effets qu'elle produit dans le feu. *Ibid.* 428. a.

Craie, vertu septique de la craie. XIII. 588. b. Les corps terreux qui sont tirés de la craie n'ont que la vertu absorbante: observation sur leur usage en médecine. XVI. 175. b. Blanc de craie. II. 269. b. Espece de craie appelée farine minérale. VI. 414. a. Espece de craie de l'isle de Malthe. XII. 584. a. Rosette, autre sorte de craie. XIV. 371. a. Eaux chargées de craie. *Suppl.* I. 47. b. Voyez CRÉTACE.

CRAIE, (*Mat. méd.*) Elle est un alkali ou absorbant terreux, &c. Décoction simple & décoction composée de craie dans la pharmacie de Bate. IV. 428. a.

Craie de Briançon. Sa description. Elle a été très-improprement appelée craie. Usage qu'en font les tailleurs. IV. 428. a.

CRAIE, (*Faucon.*) infirmité qui survient aux oiseaux de proie. Ce qu'on doit faire pour la guérir. IV. 428. a.

CRAIG, (*Jean.*) sa méthode de construire les lieux géométriques. IX. 499. a.

CRAINTE, (*Morale.*) définition. Elle affecte servilement à quelques égards plus ou moins les hommes, & produit la cruauté chez les tyrans. IV. 428. a. Maux qu'elle cause dans ceux qui en sont affectés. Non-seulement elle empoisonne le bonheur de l'homme; il faut ajouter qu'elle lui est à jamais inutile. Quels sont les caracteres les plus sujets à cette passion. Réflexions par lesquelles il faut corriger les dispositions à la crainte. *Ibid.* b.

Crainte. Ses synonymes sont, *allarme, terreur, effroi, frayeur, épouvante, peur, appréhension*, I. 277. b. Réflexions sur la crainte & l'espérance. XII. 144. a. b. La crainte est le principe des états despotiques. IV. 886. b. Origine de nos desirs & de nos craintes. VI. 262. a. b. Crainte servile & crainte filiale, selon les théologiens. 797. a. Toute espece de crainte n'exclut pas l'espérance: la crainte filiale suppose cette vertu. V. 971. a.

CRAINTE, (*Mythol.*) elle avoit un temple à Sparte. Tullus Hostilius lui en fit élever un à Rome. Elle étoit fille de la nuit..... & du crime, ajoute l'auteur. IV. 429. a.

CRAINTE, (*Jurisp.*) on distingue la crainte grave & la crainte légère. On met au rang des craintes légères la crainte révérentielle: cette crainte ne peut ôter la liberté d'esprit nécessaire pour donner un consentement valable, &c. De la crainte de la prison, ses effets civils. La crainte d'un procès ne vicia pas la stipulation. Effets civils de la crainte lorsqu'on est menacé de quelque peine corporelle. Comment on répare le vice que la crainte auroit apporté dans un acte. Comment on peut invalider un acte qui a été fait par une crainte grave. IV. 429. a.

CRAION, diverses matieres de ce nom. IV. 429. a. On le donne plus particulièrement à la blende ou mine de plomb. Maniere de la préparer en forme de craion. Craion d'Angleterre: la mine qui le fournit est à peu de distance de Carlisle, &c. *Ibid.* b. Sur les craions, voyez BLENDE, MOLYBDÆNA, OCHRE, PLOMBAGINE.

CRAMER, métallurgiste. Observations sur ses éléments de l'art des effais. V. 983. a. 989. b. VII. 248. 8. b.

CRAMER, poëte allemand, *Suppl.* IV. 100. a.

CRAMER, (*Gabriel.*) professeur à Geneve: sa division des lignes du troisième ordre. IV. 385. b. 388. a. Son mémoire sur les figures isopérimetres curvilignes. VIII. 927. b.

CRAMMER ou *Cranmer*, (*Thomas.*) archevêque de Cantorbéry: ses ouvrages: sa mort héroïque. XI. 254. a.

CRAMOISI, étym. de ce mot. Maniere de préparer les étoffes qu'on veut teindre en cramoisi. IV. 429. b.

Cramoisi, moyen de le faire avec le kermès. IX. 120. b. De l'art de teindre en cramoisi. XVI. 20. a.

CRAMOISI, (*Sébastien.*) imprimeur. VIII. 625. b.

CRAMPE, (*Médec.*) étym. de ce mot. IV. 429. b. Voyez SPASME.

CRAMPE aux jarets, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 413. a.

CRAMPON, terme d'architecture: terme employé encore dans l'imprimerie, la maréchallerie, l'orfèvrerie en grosserie. Diverses sortes de crampons chez les ferruriers. Crampon, terme de blason. IV. 430. a.

CRAN, terme de manège, de tailleur, de fondeur de caracteres d'imprimerie. IV. 430. b.

CRAN, (*Art du Tailleur*) petit morceau carré pris dans les recoupes de l'étoffe du dessus, dont la destination est de remplir un vuide qui se fait naturellement entre le pli de derrière & son ouverture, lorsqu'on forme ce pli. Détails sur ces opérations. *Suppl.* II. 650. a. Voyez *pl. du taill.* *Suppl.*

CRANAE, petite île de Laconie, voyez SPATURA.

CRANCELIN, (*Blason*) portion de couronne à fleurons, posée en bande qui s'étend de l'angle dextre du haut de l'écu, au fenestre du bas. Son origine. Étymologie du mot *crancelin*. *Suppl.* II. 650. a.

CRANE, (*Anatom.*) figure de cette boîte osseuse; os qui la composent. IV. 430. b. La description des os du crâne n'en font véritablement qu'une. Cela se concevra sans peine, si l'on fait attention à la maniere dont se forment les différens os du crâne. On trouve quelquefois dans les sutures du crâne... de petits os de différente grandeur & figure, que les anatomistes nomment clés. Le crâne est une partie qui fournit le plus de variétés dans la structure de ses os, & par rapport aux sutures qui les unissent. Singulieres variétés qu'on rencontre dans la figure de certains crânes. *Ibid.* 431. a. Crânes monstrueux vus chez M. Hunauld: autres dans le cabinet du roi à Paris, &c. Il y a des peuples qui défigurent le crâne de leurs enfans dès le moment de leur naissance. Le cerveau doit être plus disposé à se détruire, qu'à se porter à un développement différent de celui qu'il doit naturellement acquérir. Cependant il n'arrive chez les peuples à tête plate aucun accident de la configuration difforme qu'ils procurent au crâne: l'organe des organes, le siege de l'ame, est donc pour nos foibles lumieres d'une nature aussi cachée que l'ame même. *Ibid.* b.

Crâne. Description des parties qu'il renferme. VIII. 264. b. *Suppl.* IV. 192. a. Os surnuméraires du crâne. XI. 678. a. Observations sur les sutures des os du crâne. XV. 706. a. b. 707. a. Suture sagittale. XIV. 498. b. Tables du crâne XVI. 801. a. Trou du crâne. XVI. 710. b. Calotte aponévrotique. VIII. 264. a. Résistance étonnante des os du crâne aux fardeaux qu'on lui fait porter. VII. 122. a.

CRANE, (*Blessures du*) Différentes sortes de blessures dont il peut être attaqué. Dans tous les coups portés au crâne, on doit commencer par examiner s'il n'a point été endommagé. On tâche de s'en assurer. 1. Par la violence de la cause vulnérante. 2. Par la grandeur de la plaie. 3. Par l'usage de la sonde. 4. En versant sur la partie quelque liqueur innocente colorée. 5. Par l'étonnement que sent le malade dans sa tête en serrant quelque chose avec les dents. 6. Par la découverte des fissures ou fractures. 7. Par le tact. 8. Par divers autres accidens indiqués. IV. 432. a. Effets du désordre produit par ces blessures. Indications curatives.

1°. Découvrir l'os endommagé. 2°. Nettoyer la plaie. *Ibid.* b. 3°. Trépaner l'os si la nécessité l'exige. 4°. Procurer la régénération du périoste de l'os. 5°. Consolider & guérir la plaie par les bandages & la méthode ordinaire. Une fissure du crâne est souvent plus dangereuse qu'une grande contusion. Compression du cerveau causée par l'enfoncement du crâne. Ce qu'on appelle dédolation ou section du crâne. Une partie du crâne peut s'exfolier dans toute son épaisseur & se séparer du reste. Femme de l'hôtel-dieu qui demandoit l'aumône dans son crâne. *Ibid.* 433. a.

Maladies du crâne. Celles qui viennent de percussion, voyez COMMOTION, CONTRE-COUP. Plaies. XII. 682. b. Épanchemens du sang dans l'intérieur. VIII. 119. a. Détails sur les fissures. VI. 821. a. b. Contrefissures. IV. 133. b. Fractures. XII. 683. b. Fracture nommée *apocparnismos*. I. 534. b. Fracture capillaire. II. 629. a. Fracture nommée *diacopé*. IV. 931. a. Autres dites *embarrure*. V. 550. b. Ecpiesme. 353. b. Accidens qui résultent des fractures du crâne. V. 349. b. Fracture dite *engisome*. 683. b. Enfoncement du crâne. III. 778. a. Dépression des os du crâne. IV. 866. a. Affaiblissement de plusieurs pieces du crâne. V. 674. b. Instrument pour relever les os de cette partie. 306. a. Des exfoliations du crâne. VI. 252. b. De la carie de ses os. II. 685. a.

CRANE, (*Mat. médic.*) on s'applique à détromper ici ceux qui pensent que le crâne d'un jeune homme robuste, mort de mort violente, peut être employé intérieurement contre

† apoplexie & l'épilepsie. IV. 433. a. Observation d'un auteur moderne qui pourra détourner de ce prétendu remède plusieurs de ceux qui seroient le plus portés à y mettre leur confiance. *Ibid.* b.

CRANÉA, furnom de Minerve. Son temple. Son prêtre.

I. 747. a. CRANEQUIN, (*Hist. mod.*) espece de bandage de fer, &c. Arbalétriers appellés *cranequiniers*. IV. 433. b.

CRANSAC, (*Géog. Médec.*) lieu de France dans le bas Rouergue. Détails sur ses eaux minérales & ses grottes qui servent d'étuves. IV. 433. b.

CRANTOR, philosophe & poëte dramatique. XII. 250. b.

XV. 320. a.

CRAPAUD, animal amphibie. Il y en a de deux sortes. Du crapaud de terre. Sa description. Lieux où il se retire. Ces crapauds s'accouplent & pondent comme les grenouilles. Du crapaud d'eau. Espece de grenouille qu'on trouve dans la terre & sous les fumiers, à laquelle on a donné le nom de *crapaud*. IV. 433. b. Les crapauds passent pour vénimeux. Divers détails & exemples sur ce sujet. Autres observations qui jettent beaucoup d'incertitude sur ce prétendu venin. Il suit de tout cela que cet animal, tout au moins, est suspect. Il y a lieu de croire que le crapaud de Surinam est aussi dangereux qu'on l'a dit en différentes relations. Grosseur énorme d'un crapaud vu en Italie, près d'Aquapendente. Crapaud de Surinam, appellé *pipa*, dont les œufs éclosent sur le dos du mâle. *Ibid.* 434. a. Voyez *PIPA*, & *Suppl.* I. 123. a.

Crapaud, celui des Antilles, qui n'est proprement qu'une grosse grenouille. IV. 434. Qualité de sa chair. *Ibid.* b.

CRAPAUD, (*Mat. médic.*) l'auteur de cet article raconte ce qu'il fait par sa propre expérience de la qualité vénéneuse de notre crapaud. Histoire singulière, sur laquelle on prétend que le crapaud réduit en poudre, soulage dans l'hydropisie. On dit que le crapaud mort, appliqué sur quelque partie malade du corps, attiré les humeurs peccantes: *credat judæus*, &c. IV. 434. b.

Crapaud. Chaleur des crapauds. III. 38. a. Attraction qu'ils exercent sur les rats. Celle de la couleuvre sur le crapaud. IX. 944. b. Accident arrivé à un physicien en regardant un crapaud. *Ibid.* Du tibia & du cubitus de cet animal, & de leurs usages dans les fauts. *Suppl.* IV. 941. b. 943. a. La poudre de crapaud employée contre l'incontinence d'urine. XVII. 510. b. Crapaud d'Amérique. XII. 647. a. Vol. VI. des planch. regne animal, pl. 26. Crapaud volant. XVI. 205. a.

CRAPAUD, (*Bot.*) arbre des Antilles. Qualité & usage de son bois. IV. 434. b.

CRAPAUD, (*Maréch.*) grosseur sous le talon du cheval. IV. 434. b.

Crapaud. *Suppl.* III. 415. b.

CRAPAUDINE, dent de poisson pétrifiée. On fait à présent que c'est une vraie dent de dorade ou d'un poisson du Brésil, appellé le *grondeur*. IV. 434. b. Description de la mâchoire de ce dernier. On donne à ses plus grosses dents pétrifiées, le nom de *crapaudines*, & les plus petites sont appellées *yeux de serpent*. Crapaudines rondes, crapaudines longues. Description des unes & des autres. Cette sorte de pierre a passé autrefois pour une amulette. *Ibid.* 435. a.

CRAPAUDINE, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. IV. 435. a. Voyez *SIDERITIS*.

CRAPAUDINE, *couette*, *grenouille*, sorte de machine. IV. 435. a.

CRAPAUDINE, en terme de diamantaire, en hydraulique, en terme d'imprimerie, IV. 435. a. (Voyez *GRENOUILLE*) en maréchallerie, en cuisine. *Ibid.* b.

Crapaudine, maladie du cheval. V. 212. a.

CRAPONE, (*Adam de*) architecte & ingénieur. *Suppl.* II. 187. a. Ses travaux en hydraulique. XIV. 576. b.

CRAPULE, (*Morale*) débauche habituelle ou des femmes ou du vin. Définition d'un homme crapuleux. La crapule est l'opposé de la volupté. Différence entre la crapule & la débauche. IV. 435. b.

CRAQUEMENT des dents dans certaines maladies. IV. 840. a. Celui des os, voyez *CLIQUETIS* & *CRÉPITATION*.

CRAQUETTE, (*Tailleur d'habits*) description & usage de cet instrument. *Suppl.* IV. 925. b.

CRASE, (*Gramm.*) figure de diction. Ce mot crase n'est en usage que dans la grammaire grecque. IV. 435. b. Voyez *CONTRACTION*.

CRASE, (*Médec.*) état naturel & sain du sang. Sa constitution convenable. Son opposé est *discrase*. IV. 436. a.

CRASSAMENTUM, parties proprement sanguines du sang, par opposition au *serum*. Observation sur la pesanteur relative de l'un & de l'autre. IV. 436. a.

CRASSE, (*Médec.*) maladies qui peuvent provenir de la crasse de la peau. Moyens préservatifs. IV. 436. a.

Crasse qu'on envoie de dessus les corps dans les bains & les gymnases. XV. 546. a, b.

Crasse, adj. Ignorance crasse. *Crasse* chez les ouvriers en métaux. IV. 436. a.

CRASSUS, (*Marcus Licinius*) histoire & caractere de ce triumvir. XVI. 668. a, b. Il reçoit le titre de prince du sénat. XIII. 372. a. Il pille le temple de Jérusalem. VIII. 511. b. Général Parthe qui remporta sur lui la victoire. *Suppl.* IV. 849. b. Sa défaite & sa mort. XV. 141. b. *Suppl.* IV. 187. a, b.

CRASSUS, (*Lucius Licinius*) orateur romain. XI. 568. b.

CRATÈRE, certains vaisseaux des anciens. Description. IV. 436. a. Usage qu'ils en faisoient. La Sorbonne & le cardinal-le-Moine en ont encore aujourd'hui. *Ibid.* b.

CRATERUS, athénien, peintre célèbre. XII. 258. b.

CRATÈS, grammairien. Sa patrie, ses ouvrages. IV. 948. a. Il a inventé le velin. XVI. 879. a.

CRATÈS, philosophe platonicien. XII. 750. b.

CRATÈS, de Thebes, philosophe cynique. IV. 598. a, b.

CRATESILÉE, (*Hist. de Lacédém.*) mere de Cléomene II, roi de Sparte. Sort funeste auquel elle se dévoue par amour pour sa patrie, & que son fils partage avec elle. *Suppl.* IV. 650. b.

CRATICULER, dessiner aux petits carreaux. Comment on le fait. IV. 436. b.

CRATINUS, poëte latin. Observation sur sa comédie des *baptés*. II. 66. a.

CRAU, la, (*Géogr.*) plaine entre Arles & Salon. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 186. b. *Suppl.* IV. 10. a.

CRAVAN, (*Ornithol.*) description de cet oiseau. IV. 436. b.

CRAVATE, corps de cavalerie étrangere. Ancien ajustement de toile. Terme de boutonniere. Espece de cheval. IV. 436. b.

Cravate du drapeau & de l'étendard. V. 711. b.

CRAVEN ou *Cravent*, (*Hist. mod.*) vieux mot anglois, qui signifie *couard*, *poltron*. Comment & en quelle occasion il étoit employé. Sort de celui des deux combattans qui croit *craven*. IV. 437. a.

CRAYERS, (*Verrer.*) cendre du charbon, convertie en verre par la violence du feu, &c. IV. 437. a.

CRÉADIERS, terme de pêche, usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux. Sorte de trameaux dérivans, &c. D'où vient leur nom. Leur description. Tems où se fait la pêche des esturgeons. Maniere de faire cette pêche. IV. 437. a.

CRÉANCE, (*Jurisp.*) diverses sortes de créances. Créance caduque. Créance chirographaire. Droit d'une telle créance. On distingue deux sortes de créances chirographaires; les unes ordinaires, les autres privilégiées. Créance déléguée, douteuse, hypothécaire, ordinaire, personnelle, privilégiée, privilégiée hypothécaire, solidaire. IV. 437. b. Lettre de créance ou de crédit. Créance à la chambre des comptes. *Ibid.* 438. a.

Créance, lettres de, IX. 421. a.

CRÉANCE, (*Fauconn. & Vénérie*) IV. 438. a.

CRÉANCIER, (*Jurisp.*) un créancier peut avoir plusieurs actions pour la même créance. Il est permis au créancier de cumuler toutes les contraintes qu'il a droit d'exercer; mais non de se mettre, de son autorité, en possession des biens de son débiteur. Les créanciers sont en droit, pour la conservation de leur dû, d'exercer les droits de leur débiteur. On ne peut contraindre un créancier de morceler sa dette. Lorsque plusieurs prêtent conjointement quelque chose, chacun n'est créancier que de sa part personnelle. Qualité de créancier dans un témoin, un juge, un arbitre. IV. 438. a. Quelques usages singuliers qui se pratiquoient autrefois par rapport aux créanciers, à Bourges, à Orléans, au Périgord, & dans le Quercy. *Ibid.* b.

Créancier. Droit que les créanciers chez les Romains avoient sur leurs débiteurs. IX. 676. a. XVII. 548. b. Rigueur dont ils ont usé envers leurs débiteurs, soit chez les Romains, soit chez les Juifs. 549. a, b. Par l'ancien droit romain, le créancier pouvoit s'adresser directement au fidejusseur. Corrections faites à la loi sur ce sujet par Adrien & par Justinien. VI. 685. a. Diverses sortes d'actions qu'un créancier peut employer contre son débiteur. IV. 905. b. Plusieurs actions peuvent concourir en faveur du créancier pour une même créance. Concours de privileges, concours d'hypotheques entre créanciers. III. 828. a. Voies de poursuite accordées aux créanciers. XIII. 249. a. Délibérations des créanciers assemblés. IV. 782. a. Rang qu'on donne aux créanciers dans l'ordre du prix d'un bien vendu par décret. III. 642. a. Comment les créanciers, selon leur ordre, peuvent demander à toucher le montant de leur collocation. *Ibid.* De l'ordre ou du rang dans lequel les créanciers doivent être payés sur le prix des biens saisis réellement. XI. 598. a. Créanciers payés au marc la livre. IX. 621. a. X. 82. a. Pacte de *quotâ litris* que fait un créancier, lorsqu'il promet une portion d'une somme difficile à recouvrer, à quelqu'un qui lui en promet le paiement. XI. 739. a. Effets de la prescription contre les créanciers. XIII. 311. a, b, &c. Créanciers chirographaires. III. 349. a. Co-créanciers. 564. a. Directeurs des créanciers. IV.

1027. *b.* Créanciers hypothécaires, voyez ce mot. Créanciers privilégiés. XIII. 391. *a.*, *b.* VIII. 415. *a.* Créancier subrogé. XV. 572. *a.*, *b.* Union de créanciers. XVII. 385. *b.*

CRÉANGE ou KRICHINGEN, (*Géogr.*) comté de la Lorraine allemande. Sa capitale de même nom. Princes dont il relève. Seigneurs qui le possèdent. *Suppl.* II. 650. *b.*

CRÉATION, (*Métaphys.*) acte d'une puissance infinie, qui produit quelque chose sans la tirer d'une matière préexistante. Il paroît que les philosophes païens n'ont point connu le dogme de la création. Ils ont cru que la matière première avoit été de toute éternité. Ce que disent là-dessus Cicéron & Aristote. L'éternité de la matière leur servoit à sauver la bonté de Dieu aux dépens de sa puissance, & à expliquer l'origine du mal. Comment raisonne sur ce sujet Platon dans son *Tymée*.

Il est naturel de croire que le dogme de la création étoit universellement reçu parmi les Juifs. IV. 438. *b.* Cependant trois sortes de novateurs s'étoient glissés parmi eux, sur-tout depuis la captivité de Babilone. Les uns soutenoient qu'un monde plus imparfait avoit précédé celui-ci, & que la durée de chaque monde doit être de sept ans. Les autres insinuoient le même système qu'a soutenu ensuite Spinoza. Les autres disoient qu'il y a plusieurs mondes tous sortis de Dieu par émanation, composés de la lumière céleste épaissie, &c.

Réflexion de S. Augustin sur les six jours que Dieu employa à créer le monde. Philon a traité de ridicule l'opinion qui admet la distinction des six jours. L'auteur de cet article pense que la création momentanée donne une plus grande idée de la puissance de Dieu, que la création successive, *Ibid.* 439. *a.* & que les six jours ne sont que six mutations par où passa la matière, pour former l'univers tel que nous le voyons aujourd'hui. Idée qu'on doit se faire du mot *jour* employé par Moïse. Quelques-uns des docteurs chrétiens des premiers siècles ne font pas bien clairs sur l'article de la création. Sentiment de Justin, martyr. Quelques philosophes modernes, entr'autres Thomas Burnet & Whiston, ont regardé la question, si Dieu a fait le monde de rien ou d'une matière préexistante éternellement, comme une question purement philosophique. Paroles de Whiston. *Ibid.* *b.* Pour revenir aux anciens philosophes, on peut les ramener à trois classes; les uns croyoient que le monde avoit été disposé par une cause intelligente; les autres attribuoient cette disposition au concours fortuit des atomes; les autres faisoient le monde éternel. Philosophes qui ont été pour l'éternité du monde. Raisons qu'ils apportoient. Les philosophes grecs avoient été prévenus par les Egyptiens dans cette opinion. *Ibid.* 440. *a.* Ceux-ci admettoient deux divinités premières, le soleil & la lune, système moins absurde que celui qui attribuoit au hasard la cause de l'arrangement de l'univers. D'un autre côté, l'opinion des épicuriens s'accordoit mieux avec les vestiges qu'on rencontre par-tout de la jeunesse du monde. Rien de plus frivole que la supposition d'un déluge, ou d'un embrasement, pour rendre raison de ces signes de nouveauté. Pourquoi tant d'habiles gens ont embrassé un système si incompatible avec l'histoire. A peser les difficultés, ils en trouveroient beaucoup moins dans leur système que dans celui qui admet un monde formé par un aveugle hasard. *Ibid.* *b.* Quelques philosophes, à la vérité, ont parlé d'un Dieu; mais ils ne laissoient pas de croire l'éternité du monde, ne pouvant concevoir comment ce Dieu auroit créé la matière ou agi sur elle. Ce sujet a servi quelquefois de raillerie aux plus beaux esprits du paganisme, témoin ce que disent Lucien, Cicéron, Aristote, Plutarque, sur ceux qui admettoient un Dieu ordinateur. Les autres, qui faisoient intervenir l'action de Dieu dans l'arrangement du monde, n'en soutenoient pas moins son éternité. *Ibid.* 441. *a.* Le sophisme de leurs raisonnemens vient de ce qu'un être spirituel est difficile à connoître, & de ce que nous ne pouvons comprendre l'éternité. Mais pourquoi le monde n'a-t-il pas été créé de toute éternité? c'est que le monde n'est pas une émanation nécessaire de la divinité. Et pourquoi le monde n'a-t-il pas commencé plutôt? question ridicule. Le tôt ou le tard sont des propriétés du tems & non de l'éternité. Il suffit d'observer qu'une éternité a dû le précéder, pour comprendre qu'il n'a été créé ni trop tôt ni trop tard. *Ibid.* *b.* Les philosophes soutenoient qu'il devoit y avoir une espèce de cercle dans les semences, sans que les espèces eussent eu jamais ni origine ni commencement. Quand on admet un créateur, cette difficulté tombe aussi-tôt. Au lieu qu'en supposant l'éternité du monde, il semble qu'il y ait de la contradiction à supposer un mouvement éternel; car tout mouvement étant successif, une partie va devant l'autre, & cela ne peut compatir avec l'éternité. Ces mêmes philosophes n'ont pu comprendre comment Dieu auroit agi sur la matière; mais la connoissance que l'homme a de lui-même, nous donne l'idée d'une cause qui agit par sa volonté; ainsi la volonté de l'esprit éternel sera le seul instrument qu'il aura employé pour former l'univers. La supériorité de l'esprit sur le corps fait comprendre la possibilité de

la création de la matière. *Ibid.* 442. *a.* Cette supériorité paroît, si l'on considère ses deux facultés; la connoissance par laquelle il pénètre toutes les propriétés & les actions du corps; & la volonté, d'où dépend la première détermination des esprits animaux, qui, par exemple, coulent dans le bras. Si donc la volonté peut produire une direction de mouvement dans le corps, il n'est pas impossible qu'une volonté en produise ailleurs. Or si cette volonté est unie à un pouvoir infini, rien n'empêche de concevoir la création de la matière. Cette opération n'est difficile à saisir, que parce qu'on veut se la représenter par l'imagination. Quand on considère attentivement l'opération d'une volonté, on conçoit clairement qu'elle doit produire elle-même son sujet, bien loin qu'elle suppose un sujet pour agir. *Ibid.* *b.* En quels sens est vrai le fameux axiome, rien ne se fait de rien. Cet axiome bien entendu, loin d'être contraire à la création ou à l'existence de Dieu, sert à les prouver d'une manière invincible. En effet, 1°. s'il étoit vrai qu'aucun être ne peut commencer à exister, il ne pourroit y avoir aucune cause qui fit quoi que ce soit; il n'y auroit point d'action ni de mouvement dans le monde corporel; *Ibid.* 443. *a.* 2°. si rien ne peut être tiré du néant dans le sens que nous soutenons, il faut que toutes les substances de l'univers existent de toute éternité, & nécessairement, indépendamment de toute cause, ce qui est véritablement faire sortir quelque chose du néant dans le sens auquel cela est impossible; 3°. si toutes les substances étoient éternelles, les âmes le seroient aussi,.... ce que les athées font fort éloignés d'admettre; 4°. la matière n'est pas co-éternelle avec Dieu, d'où il s'ensuit qu'elle a été créée. Preuve que l'auteur en donne. *Ibid.* *b.*

Création, les anciens philosophes regardoient la création comme contradictoire. III. 157. *b.* Sentiment d'Aristote & de Platon sur la création. I. 659. *b.* Impossibilité de concevoir ce néant qui précède la création. XI. 66. *b.* 67. *a.* Examen de cette proposition de Spinoza, une substance ne peut être produite par une autre substance. XV. 472. *a.* Réflexion contre l'enchaînement infini des causes & des effets. 473. *a.* Le monde n'a pu se faire par le seul mouvement de la matière. *Ibid.* *b.* Explication de la création selon la philosophie cabalistique. II. 480. *a.* 483. *b.* Défense du sentiment des chrétiens contre celui des cabalistes & de Spinoza. 480. *b.* Sentiment des docteurs Juifs sur la création. IX. 46. *b.* 47. *a.* Origine des animaux & des végétaux selon Paracelse. I. 272. *b.* Sentiment des Indiens sur la création. *Suppl.* I. 902. *b.* Celui des Canadiens. *Suppl.* II. 164. *b.* Création du monde expliquée par Descartes. II. 719. *b.* 722. *b.* Réfutation de son hypothèse. 723. *b.* Principes dont il ne faut point s'écarter dans les recherches sur l'origine du monde. IV. 292. *b.* Le système de Whiston combattu. Préférence que nous devons donner à la physique de Moïse sur les systèmes des philosophes. Variations des philosophes dans leurs principes sur l'origine de l'univers. III. 158. *b.* Comment nous devons entendre le récit de Moïse sur la création. Attention que doit avoir un philosophe de ne former aucun système qui heurte les vérités primordiales que l'historien sacré nous enseigne. 159. *a.* Observations sur la signification du mot *creavit*. *Ibid.* *b.* Réflexions en faveur du récit de Moïse. IV. 980. *a.* But de la création selon Origène. X. 444. *a.* Sentiment des Juifs sur le tems de l'année où le monde a été créé. XIV. 371. *b.* Pourquoi Dieu n'a pas créé le monde ni plutôt ni plus tard. XVI. 94. *b.* De l'époque de la création, voyez ANTIQUITÉ DU MONDE. Voyez aussi sur la création l'article COSMOGONIE.

CRÉBILLON, (*Prosper Joliot de*) observation sur Rhadamiste & Zénobie. XIII. 861. *a.*

CRECELLÉ, *Cresserelle*, *Cercerelle*, *Querquerelle*, (*Ornithol.*) description de cet oiseau. IV. 444. *a.* Différence entre le mâle & la femelle. On la dresse pour la chasse. Lieux où elle fait son nid. Elle ne pond jamais plus de quatre œufs. Voyez QUERQUERELLE & SARCELLE.

CRÊCHE, (*Hist. eccl.*) les anciens peres marquent que Jesus-Christ naquit dans une caverne creusée dans le roc, près de Bethléem. Raisons qui donnent du poids au témoignage de S. Justin & d'Eusebe. Comment la crèche pouvoit être disposée dans ce lieu. De quelle matière étoit cette crèche. Pourquoi les peintres ont accoutumé de représenter auprès de la crèche du Sauveur un bœuf & un âne. Plusieurs critiques doutent que ces animaux aient été dans l'étable de Bethléem. IV. 444. *b.*

CRÊCHE, (*Hydraul.*) IV. 444. *b.*

CRÉDENCE, *Loi de IX.* 657. *b.*

CRÉDIBILITÉ, (*Métaphys. Morale*) ce qu'on entend par une chose croyable. Différence entre une chose croyable & une chose évidente. Ouvrage où l'on trouve le calcul de la crédibilité du témoignage des hommes. IV. 445. *a.* Voyez CROYANCE.

Crédibilité d'un fait. Regles à suivre pour établir cette crédibilité. I. 180. *a.* Examen du système de Craig, par lequel il établit que la crédibilité d'un fait va toujours en décroissant.

fant par la progression des âges. II. 855. b. &c. Du droit qu'on a d'être cru dans les discours & dans les écrits. I. 900. b. Comment on doit établir les divers degrés de crédibilité des auteurs. V. 914. b. Des faits réputés croyables ou incroyables. VIII. 657. b. De la crédibilité des relations des voyageurs. *Suppl.* I. 354. a. b.

CRÉDIT, (*Moral. Comm.*) effet & cause immédiate du crédit. Tout crédit a ses bornes naturelles. Crédit réel, crédit personnel. Si l'un & l'autre excède sa proportion connue, le danger est moindre respectivement au crédit personnel. Trois sortes de risques de la part du crédit personnel. IV. 445. a. Après la religion, le plus sûr garant que les hommes puissent avoir dans leurs engagements respectifs, c'est l'intérêt. Quelle est la base la plus solide du crédit. Distinctions du crédit particulier, du crédit général, & du crédit public.

Du crédit général. On peut emprunter, ou avec certaines formalités, ou par une simple reconnaissance; cette dernière manière a prévalu dans le commerce: les promesses réparent l'absence de l'argent dans le commerce d'une manière si effective, qu'elles mettent les denrées en mouvement à des distances infinies. *Ibid.* b. L'effet des obligations circulantes est de répéter l'usage de la masse proportionnelle de l'argent dans toutes les parties d'un état. Et elles ont encore l'avantage de n'être le signe des denrées, que dans la proportion de leur prix avec la masse actuelle de l'argent. Il est donc à souhaiter que l'usage des signes momentanés de l'argent s'étende beaucoup. Moyens à employer. Comment chaque membre de la société a intérêt à favoriser le crédit des autres membres. Protection que le prince doit accorder au crédit général. Moyens d'augmenter les motifs de la confiance publique. Nécessité d'animer l'industrie. *Ibid.* 446. a.

Crédit public. Première branche. Sur quel pié les compagnies exclusives peuvent être admises. Fondement & importance du crédit de ces compagnies. Portions dont leur capital se forme. Cette espèce de commerce emporte de grands risques. Deux sortes d'engagemens de la compagnie avec le public. Comment son crédit peut s'affaiblir & se perdre. Deux inconvéniens qui en résultent, l'un intérieur, & l'autre extérieur. *Ibid.* b. Ces deux inconvéniens fournissent trois observations 1°. Tout ce qui tend à diminuer quelque espèce de sûreté dans le corps politique, détruit pour un tems assez long le crédit général. 2°. Comment la nation peut rendre en pareil cas son malheur presque insensible. 3°. Combien il importe au gouvernement de soutenir le grand dépôt de la confiance publique.

Deuxième branche. Le crédit de l'état a les mêmes sources que celui des compagnies & des particuliers. Les sûretés réelles d'une nation sont la somme des tributs qu'elle peut lever sans nuire à l'agriculture ni au commerce. Moyen de déterminer le degré précis de cette sûreté. Si elle n'est pas claire aux yeux de tous, le crédit de l'état pourra cependant se soutenir par habileté jusqu'au moment d'un grand besoin. Effets du discrédit où la nation tombera ensuite. *Ibid.* 447. a. Les sûretés personnelles dans ceux qui gouvernent, peuvent se réduire à l'exactitude. De l'effet des dettes publiques en elles-mêmes. Emprunts qu'il ne faut point confondre avec les dettes publiques. Dans le cas de ces dettes, l'usage que l'état fait de son crédit, peut nuire à celui des particuliers. 1°. Par la pesanteur des charges qu'il accumule ou perpétue. *Ibid.* b. 2°. Il s'établit à la faveur des emprunts publics, des moyens de subsister sans travail & aux dépens des autres citoyens. 3°. Le nombre des emprunteurs devient plus grand que celui des prêteurs. 4°. Le gros intérêt qui en résulte, invite les étrangers à faire passer le leur pour devenir créanciers de l'état. 5°. Disproportion dans les fortunes; professions négligées. 6°. Si ces dettes publiques deviennent monnaie, c'est un abus volontaire ajouté à un abus de nécessité. — C'est la circulation soit intérieure soit extérieure, qui fait le bonheur d'un peuple; importance d'une répartition de la masse de l'argent dans toutes les provinces, &c. Les papiers circulans comme monnaie ne corrigent point le mal que produit une répartition trop inégale. *Ibid.* 448. a.

Des banques, objet de leur établissement. Leur utilité. Capital numéraire qu'elles doivent toujours avoir en caisse. Les portions de ce capital sont représentées par des reconnaissances appellées actions. En quoi consiste le profit des intéressés. Utilité de la banque, lorsque la confiance générale est éteinte. *Ibid.* b. De la multiplication des denrées en raison de celle des signes: du moyen de l'évaluer. *Ibid.* 449. a. Par-tout où la circulation & le crédit jouissent d'une certaine activité, les banques sont inutiles & dangereuses. En quoi consiste la méthode qui conserve & anime les principes du crédit: importance de ces règles. Renouveau du crédit en conséquence de leur observation. De la réduction des intérêts qui s'opérera par-là. *Ibid.* b. Dans quels cas particuliers l'établissement d'une banque peut devenir utile. La ruine du crédit de l'état entraînera pour long-tems celle du corps politique. *Ibid.* 450. a.

Crédit de l'état, difficulté de faire des emprunts sans alté-

Tome I,

rer le crédit de l'état. V. 597. b. 598. a. b. Diverfes réflexions sur le crédit: le crédit de la nation peut être ou celui de la nation, ou celui des particuliers. VI. 813. b. Les pays d'états ont plus de crédit auprès de l'étranger dans certains cas, que les pays d'élection. VIII. 810. a. Sur le crédit de l'état, voyez DETTE PUBLIQUE.

CRÉDIT, (*Morale*) le crédit d'un homme auprès d'un autre marque quelque infériorité dans le premier. Un prince aura d'autant moins de crédit parmi les autres, qu'il sera plus puissant & moins équitable; mais l'équité peut contrebalancer la puissance. Rien ne feroit plus d'honneur à un grand, que le crédit qu'il accorderoit à un honnête-homme. IV. 450. a. Voyez le chapitre du crédit, dans l'ouvrage intitulé, *Considérations sur les mœurs.*

CRÉDIT, (*Jurisp.*) tout ce qui est confié à autrui. Crédit & débit en matière de commerce. Donner crédit sur soi. Crédit que le roi donne sur soi au prévôt des marchands & échevins de Paris. IV. 450. a. Le clergé & les états des provinces donnent aussi quelquefois crédit sur eux au roi. Prêter son crédit. Lettre de crédit. Contrainte qu'on peut employer contre ceux qui ont reçu de l'argent en vertu de ces lettres. Comment il est facile d'abuser de ces lettres. Précautions pour prévenir ces abus. IV. 450. b.

Crédit, caisse de. II. 537. b.

CRÉDIT, (*Droit de*) la plupart des seigneurs avoient ce droit dans leurs terres. Ancienne chartre où il en est parlé. Divers exemples de cette sorte de droit. Dans quelques endroits, de simples seigneurs avoient pour leur crédit un terme plus long que le roi ne l'avoit en plusieurs lieux. IV. 450. b. Droit de crédit des seigneurs de Nevers, des comtes d'Auxerre, du seigneur d'Auffonne en Bourgogne, du seigneur de Chagny, du seigneur de Dommart, diocèse d'Amiens, du seigneur de Poix en Picardie, IV. 451. a. de l'archevêque de Vienne; réglemens établis dans les lieux où le seigneur n'avoit point ce droit de crédit. Ces usages prouvent la trop grande autorité que les seigneurs s'étoient arrogée; ils sont maintenant abolis. Ce qu'on appelloit autrefois réponses par *credit vel non.* *Ibid.* b.

CRÉDULITÉ, (*Morale*) distinctions entre l'impiété, l'incrédulité & l'inconviction. Il ne peut y avoir de doute que sur une chose possible, & l'on est d'autant moins porté à croire le passage du possible à l'existant, que les preuves de ce passage sont plus foibles, que les circonstances en sont plus extraordinaires, & que l'on a un plus grand nombre d'expériences que ce passage s'est trouvé faux ou dans des cas semblables, ou même dans des cas moins extraordinaires. IV. 451. b. Suite des distinctions entre les trois dispositions d'esprit dont on a parlé. Comme il s'agit ici de questions morales, il pourroit bien arriver que quoiqu'il y eût deux mille à parier que telle chose est, cependant elle ne fût pas. Mais il ne s'agit point de ce qui est ou n'est pas, il est question de ce qui nous paroît. Il y a le même danger à tout rejeter, & à tout admettre indistinctement. *Ibid.* 452. a.

CREECKS, (*Géogr.*) nation de l'Amérique septentrionale. Leurs mœurs. IV. 452. a.

CRELLIUS, (*Jean*) sa patrie: ses ouvrages. XI. 285. b.

CREMAILLÈRE, pièce d'une pendule ou d'une répétition. IV. 452. a. Usages de cette pièce. On l'appelle rateau dans les répétitions à la françoise. Où est attaché le cordon d'une pendule à répétition. *Ibid.* b.

Cremaillere, en terme d'orfèvre en grosserie; en terme de rubannerie & manufacture en soie, usage des pièces de ce nom. IV. 452. b.

CREMAILLÈRE, (*Serrurerie*) mécanisme d'usage dans une ferrure à pignon: en quoi il consiste. La cremaillere est encore une pièce qui s'applique derrière les guichets des grandes portes. Espèce de cremaillere appellée temple; voyez ce mot. IV. 452. b. Autres sens de ce mot en serrurerie. *Ibid.* 453. a.

CREMASTER, (*Anatom.*) suspenseur des testicules; deux muscles de ce nom. Leur description. IV. 453. a.

Cremaster, voyez SUSPENSEUR, & *Suppl.* IV. 935. a.

CREMATÈRE, muscle (*Anat.*) *Suppl.* II. 613. a.

CREMBALA, (*Musiq. instr. Antiq.*) instrument qu'on faisoit résonner avec les doigts. Son usage. *Suppl.* II. 650. b. Voyez BURBELIN.

CREME de chaux (*Chymie*) III. 265. a.

CREME d'abricots (*Confis.*) *Suppl.* I. 57. a.

CREMIU, édit de. V. 392. a.

CREMONE, (*Gérard de*) observations sur ce savant & sur ses ouvrages. XIV. 463. a.

CREMONIN, (*César*) philosophe aristotélien. I. 670. a.

CRENEAUX, (*Fortific.*) ce qu'on entend par ce mot. Différence entre les creneaux & l'embrasure. Voyez EMBRASURE.

CRENELÉ, (*Blason*) étymologie du mot. Origine du crenelé dans les armoiries. IV. 453. b.

CRENELÉ, (*Blason*) divers meubles d'armoiries qui peuvent prendre ce nom. Tours crenelées. Étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 651. b.

CRENER, terme de fondeur en caracteres d'imprimerie. 453. b. IV.

CRÉOLES, (*Hist. mod.*) familles descendues des premiers Espagnols qui s'établirent en Amérique. Elles sont très-nombreuses... Mais elles ne peuvent parvenir aux grandes dignités. Effets de cette politique. IV. 453. b.

Créoles, altération qu'on a remarquée dans leurs facultés corporelles & intellectuelles. *Suppl.* I. 351. b.

CRÊPE, (*Manuf. en soie*) différentes sortes de crêpes. Comment on crêpe. De l'aunage des crêpes. Différentes sortes de crêpes pour les details. Origine des crêpes. Des tromperies qui peuvent avoir lieu dans la fabrication & le débit de cette étoffe. IV. 454. a.

Crêpe, (*en terme de perruquier*) IV. 454. a.

CRÉPIDES, (*Hist. anc.*) espece de chaussure. IV. 454. a.

CRÉPINE, (*Bouton.*) ouvrage travaillé à jour par le haut, & pendant en grands filets par en bas. IV. 454. a. Usage des crépines. Ouvriers qui les fabriquent. *Ibid.* b.

CRÉPITATION, (*Chir.*) un des signes de la fracture est la crépitation. Comment on doit faire cette épreuve, pour qu'il en résulte le moins de douleur possible. Il ne faut pas confondre la crépitation avec le craquement qu'on sent en pressant les tumeurs emphysemateuses, & sur-tout avec le cliquetis des articulations. Trois mots synonymes *craquement*, *cliquetis*, *crépitation*. Différence du chirurgien au bailleul, dans l'art de distinguer diverses maladies. IV. 454. b.

CRÉPUSCULAIRE, *cercle* (*Astron.*) son abaiffement. *Suppl.* I. 7. b. Voyez **ARC D'ÉMERSON**.

CRÉPUSCULE, (*Astronom.*) Il commence & finit quand le soleil est à 18 deg. sous l'horizon. Quelles sont les saisons & les lieux de la terre où les crépuscules ont le plus de durée. Cause des crépuscules. Maniere de déterminer l'abaiffement du soleil sous l'horizon au commencement du crépuscule du matin ou à la fin de celui du soir. Différens degrés d'abaiffement du soleil, auxquels divers astronomes ont fixé le terme des crépuscules. La raison de ces différences vient de ce que la cause des crépuscules est sujette aux changemens. IV. 455. a. Dans les lieux où le soleil ne descend pas de 18 degrés au-dessous de l'horizon, le crépuscule dure toute la nuit. L'élévation du pôle & la déclinaison du soleil étant données, trouver le terme des crépuscules. Le crépuscule est un des principaux avantages que nous tirons de notre atmosphère. Kepler a prétendu expliquer les crépuscules par le moyen d'une matière lumineuse répandue autour du soleil. Pourquoi les crépuscules d'hiver sont plus courts que ceux d'été, & ceux du matin plus courts que ceux du soir. Le commencement du crépuscule arrive le matin, lorsque les étoiles de la fixieme grandeur disparaissent. *Ibid.* b. Moyen de trouver l'élévation de l'air par la connoissance de l'heure où commencent & finissent les crépuscules. Cette hauteur a été trouvée par M. de la Hire de 15 $\frac{1}{2}$ lieues. Dans la sphere droite les crépuscules sont plus courts que partout ailleurs. Il y a pour chaque endroit du monde un jour dans l'année où le crépuscule est le plus court qu'il est possible. Du problème qui consiste à trouver ce jour du plus petit crépuscule, l'élévation du pôle étant donnée. Solutions de ce problème. Ce qu'a dit là-dessus M. Jean Bernoulli. Comme cette matière n'a été traitée dans aucun ouvrage avec assez de détail, l'auteur la met ici dans tout son jour. *Ibid.* 456. a. Recherches sur le plus long crépuscule. M. de Maupertuis dans la premiere édition de son astronomie nautique, a résolu en très-grande partie le problème du plus petit crépuscule. *Ibid.* 457. b.

Crépuscule, sa durée sous les différentes zones. XVII. 725. a, b. Sous la zone glaciale en particulier. 731. a. Trouver par le globe le commencement & la fin des crépuscules. VII. 713. a. Comment l'observation des crépuscules peut faire connoître la hauteur de l'atmosphère. I. 822. a, b.

CRÉPUSCULE, (*Mythol.*) Comment les anciens le représentoient. VIII. 891. b.

CREQUI, (*le Maréchal de*) son projet de guerre, lorsqu'il fut obligé en 1677 d'agir contre le duc de Lorraine, dont l'armée étoit supérieure à la sienne. VI. 30. b.

CREQUIER, (*Blason*) arbre réel selon les uns, selon les autres imaginaire. La maison de Créqui en porte un. Ce que le P. Ménéfier dit de cet arbre. IV. 458. a.

CRESCENDO, (*Musiq.*) signifie la même chose que *renforcer*, voyez ce mot. M. Berger, musicien de Grenoble, a fait entendre à Paris en 1766, un clavecin joint à un petit orgue, dont les sons portoient à volonté le crescendo, sans déplacer les mains, & sans altérer le toucher. Plusieurs facteurs ont tenté inutilement de donner le même avantage au clavecin ordinaire. Voyez **ÉPINETTE**.

CRESCENS, philosophe cynique. IV. 599. a.

CRESPIN, (*Jean*) imprimeur. VIII. 625. b.

CRESSON, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. IV. 458. a.

Cresson sauvage, voyez **PASSERAGE & LEPIDIUM**.

CRESSION, d'eau ou de fontaine, (*Mat. méd.*) ses propriétés. Les medecins ne doivent point le prescrire en decoction.

Quelle est la dose de fuc qu'on en ordonne. Maniere de le faire entrer dans les bouillons anti-scorbutiques. Eau distillée, extrait de cresson. Maladies dans lesquelles on emploie avec succès le fuc de cresson. IV. 458. a. Usage extérieur du cresson. Observation sur la maniere de distiller cette plante. Le cresson mangé crud avec les volailles & sous quelques autres viandes rôties, est un assaisonnement très-salutaire. Différentes préparations où l'on fait entrer cette plante. *Ibid.* b.

Cresson aenois. Usage qu'on en peut faire en médecine. Son usage diététique est beaucoup plus commun. IV. 458. b.

CRESUS, (*Myth.*) roi de Lydie. Contes que font les historiens sur ce prince, qui méritent bien de trouver place parmi nos fables. *Suppl.* II. 651. a.

CRESUS, bataille de Thymbree où il fut vaincu par Cyrus. XVI. 309. a. Traitement qu'il reçut de son vainqueur. XIV. 654. b.

CRETACÉES, *eaux*, (*Hist. nat.*) *Suppl.* III. 474. a. Comment on les éprouve. *Ibid.* Voyez encore *Suppl.* I. 47. b.

CRÊTE DE COQ, (*Anatom.*) éminence de l'os ethmoïde. IV. 458. b.

CRÊTE de coq, (*Botan.*) espece de pédiculaire. Cette plante n'est point en usage parmi nous. Ses propriétés. IV. 458. b.

Crête, en bâtiment. IV. 458. b.

Crête, du chemin couvert ou du glacis. IV. 458. b.

CRETE. Du mont Ida en Crete. VIII. 489. a. Vin de cette isle. XVII. 299. a, b. Son labyrinthe. IX. 149. b. *Suppl.* III. 241. b. Ruines de Gortyne dans cette isle. VII. 746. b. Magistrats de Crete appellés *cosmes*. IV. 291. a. Curete de l'isle de Crete. 575. b. Hospitalité des Cretois. XVII. 478. a. Droit de foulement qui leur étoit accordé, lorsque la magistrature abusoit de sa puissance. VIII. 804. b. Les Philistins originaires de cette isle, selon D. Calmet. XII. 507. a.

CRÊTE, (*Hist. anc.*) aigrette ou panache qu'on mettoit sur le casque. Description de cette sorte d'ornemens. C'étoit une grande gloire d'enlever les aigrettes du casque d'un ennemi. *Suppl.* II. 651. b.

Crête de coq, mets délicat, qu'Héliogabale aimoit. *Suppl.* II. 651. b.

CRÊTES de volailles, (*Cuisin.*) maniere de farcir les crêtes de coqs. *Suppl.* II. 651. b. Maniere de les faler. *Ibid.* 652. a.

CRÉTINS, (*Hist. mod.*) observations sur cette sorte d'hommes qui naissent dans le Valais. Ils sont regardés comme les anges tutelaires des familles. Il est difficile d'expliquer la cause du cretinage. Observations de M. le comte de Maugiron sur ces hommes là. IV. 459. a.

Crétins, critique de ce qui en est dit dans l'Encyclopédie. Réponse aux auteurs de cette critique. VI. ij. Préface.

CREVASSES, maladie de chevaux. V. 212. a.

CREVETTE, (*Insectol.*) voyez, chevrette d'Amboine.

CREVONS, (*Pêche*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de Poitou, &c. petites pêcheries formées par la nature entre les rochers. Détails sur ce sujet. IV. 459. b.

CREUSER, (*Gravure en bois*) ajuster le bois pour y graver ensuite les lointains & parties éclairées, &c. Auteur de cette maniere. Comment elle s'exécute. IV. 459. b.

CREUSER, *enfoncer*, (*Synon.*) V. 674. b.

CREUSET, (*Chymie*) opérations qui s'exécutent dans le creuset. Ce qu'on appelle *creusets d'essai*. Qualités essentielles d'un bon creuset. Matière la plus propre à faire les creusets. Comment on peut prévenir l'inconvénient qui résulteroit de ce qu'un creuset est sujet à se fendre ou à casser. Quels sont les défauts des creusets ordinaires. Les creusets de Hesse ont été long-tems fameux parmi les chymistes. IV. 460. a. Qualité des creusets ordinaires des fournalistes de Paris. Quels sont les plus excellents creusets qu'on puisse employer. Usage des creusets doubles. Usage de deux creusets pour retirer l'antimoine de sa mine. Usage du creuset comme de capsule à bain de sable. *Ibid.* b.

Creuset, matière dont on fait les creusets : comment on les fait. VII. 232. b. *Suppl.* IV. 517. b. 518. b. Creuset dans les grosses forges. VII. 157. a. Creuset pour les verreries. XVII. 104. a, b. 123. b. 154. b. Faire ressuer les creusets. XIV. 192. b. Préparation à faire aux creusets destinés à la fonte des métaux précieux. II. 331. a. Tenailles dont on se sert dans la docimastique pour ôter les creusets du feu. XVI. 123. a, b. Creusets représentés, vol. III. des pl. article *Chymie*, pl. 13.

CREUTZER, (*Comm.*) petite monnoie très-commune en Suisse. Sa valeur & ses divisions. Lieux où on la frappe. Lieux où l'on frappe diverses pieces de monnoie dont le creutzer est partie aliquote. *Suppl.* II. 652. a.

CREUX, (*Arts*) moule dans lequel on fait prendre certaine forme à la cire, au carton, &c. Maniere de tirer en carton sur un creux. *Suppl.* II. 652. b.

CREUX, (*Marine*) profondeur du vaisseau. Sa dimension. La hauteur du premier pont vers le milieu du navire se trouve fixée par le creux. Creux de l'arrière, de l'avant & du milieu. IV. 461. a.

CREUZFARTHEN, (*Hist. mod.*) espece de procession de coutume en Suisse, en mémoire de quelques grands évènements. Cantons où l'on en célèbre pour différens sujets. *Suppl. II. 652. b.*

CRI, clameur : différence entre ces mots. IV. 461. a.

CRI d'armes ou de guerre, (*Hist. mod.*) trace de cette coutume qu'on trouve dans le livre des Juges. Parmi les modernes, nul n'étoit reconnu gentilhomme de nom, d'armes & de cri, s'il n'avoit droit de lever bannière. Les bannerets faisoient le cri dans les batailles. Cri du général ou du roi. Quelquefois il y avoit deux cris, lorsque l'armée étoit composée de deux différentes nations. IV. 461. a. Le cri général se faisoit par tous les soldats. Utilité des cris particuliers. Cri dans les tournois. Le cri de la famille appartenoit toujours à l'aîné. Abolition du cri d'armes en 1450. Quel étoit le mot qui étoit employé dans le cri. Une autre maniere de cri étoit celui de l'invocation. Cris de divers seigneurs. Une troisieme maniere de cri étoit celui de résolution. La quatrième celui d'exhortation. La cinquieme celui de défi. La sixieme celui de terreur ou courage. La septieme des cris d'évènements. La dernière le cri de ralliement. *Ibid. b.* Pourquoi on avoit recours au cri. Ces cris ne sont plus nécessaires ni praticables aujourd'hui. Divers peuples qui ont suivi ce même usage. *Ibid. 462. a. Voyez COMBAT.*

CRI de la fête, (*Jurispr. Hist.*) droit qui se paie en certains endroits au seigneur pour l'annonce de la fête du lieu. Ce qu'étoit ce droit dans l'origine. IV. 462. a.

CRI public, (*Jurispr.*) clameur publique sur un homme pris en flagrant délit. Cri, proclamation, ban, &c. Ancienneté de cet usage. Il se pratique encore dans certains cas. Assignation par cri public. IV. 462. a.

CRIBLE, voyez **SAS & TAMIS**. Divination par le crible. IV. 290. a.

CRIBLER les grains, (*Econom. rustiq.*) voyez **BATTEUR EN GRANGE**. Les grains doivent être criblés avant leur transport. *Suppl. I. 923. a.*

CRIBLEUX, os cribieux, (*Anat.*) IV. 462. b.

CRIBRATION, (*Chym. Pharm.*) à quelle fin cette opération est employée. Les instrumens dont on s'y sert sont les différens cribles. Cribles appellés *tamis* : leur usage. Préparation des pulpes par la cribration. Usage des gros gribles. IV. 462. b.

CRIC, (*Méch.*) description de cette machine. Voyez vol. II des planches, article *Charpenterie*, planch. 51.

Cric, description de celui dont les charpentiers se servent. XIII. 70. b. 71. a. Cric des marbriers, vol. VIII. des planches. *Sculpteur, Élévation du marbre.*

CRIC, (*Hist. mod.*) voyez **POIGNARD**.

CRICOARITHÉNOÏDIEN, (*Anatom.*) deux paires de muscles qui servent à ouvrir le larynx. Les postérieurs & les latéraux : leur description. IV. 463. a. Voyez *Suppl. III. 708. a.*

CRICOÏDE, (*Anatom.*) cartilage du larynx. Sa description. Son usage. IV. 463. a. Voyez **LARYNX**.

CRICO-PHARYNGIA, (*Anatom.*) muscles, &c. IV. 463. a.

CRICO-THYROIDIEN, (*Anatom.*) première paire des muscles du larynx. IV. 463. a. Voyez *Suppl. III. 708. a.*

CRIE de la ville, (*Jurispr.*) IV. 463. a.

CRIE, (*piere de la*) pierre qui servoit autrefois à l'usage de la crie à Paris. Il y a dans le même lieu une pierre où la cour fait brûler les libelles par la main du bourreau. IV. 463. b.

CRÉE, (*Jurispr.*) des criées chez les Romains. Titres du droit qui ont rapport à nos criées. Ancienneté de cet usage en France. La plupart des coutumes en ont réglé la forme. Les ordonnances contiennent aussi plusieurs dispositions sur cette matière. On confond quelquefois les criées avec la saisie-réelle, &c. Cependant les criées sont des procédures totalement distinctes de la saisie-réelle, & de la vente par décret; ce qu'on a bien observé les derniers auteurs qui ont traité cette matière. Les criées proprement dites ne sont parmi nous qu'une des formalités des décrets. IV. 463. b. Pourfuiant criées. Criées appellées *inquants*. Il n'y a aucun délai à observer entre la saisie & la crie. Dispositions de l'édit sur la maniere de procéder aux criées. Du nombre des criées : dispositions des différentes coutumes sur ce nombre. Temps & lieu où les criées doivent se faire. *Ibid. 464. a.* Ce que doit contenir le procès-verbal que l'huissier fait pour chaque crie. Formule de l'affiche. Formalité d'usage en Normandie pour la crie des héritages. Du lieu où se font les criées des rentes. Criées pour les offices. *Ibid. b.* Criées des vaisseaux. De la maniere de procéder aux criées en Artois, en Franche-Comté. Suivant l'usage commun, il n'est pas nécessaire de signifier les criées à la partie saisie. Les criées finies on doit les faire certifier. De la certification des criées. Rapporteurs & certificateurs des criées, créés par Henri III, & supprimés ensuite par lui-même; à la place desquels il créa d'autres officiers sous le nom de rapporteurs-vérificateurs des

criées. Création des conseillers-rapporteurs des criées en 1606. Toutes ces charges ensuite supprimées. Création des certificateurs des criées. *Ibid. 465. a.* Aujourd'hui il y a des justices tant royales que seigneuriales, où le rapport des criées se fait par un certificateur en titre, & d'autres où il se fait par un des procureurs du siege. Comment le pourfuiant parvient à la certification des criées. De la qualité & du nombre de ceux dont on doit prendre l'avis sur la validité des criées. Suite des choses à observer sur la certification des criées. De la non-validité des criées. Certains cas où la certification n'est point nécessaire. *Ibid. b.* Il y a quelques pays où l'on ne fait point de certification. Autres observations sur cette matière. *Ibid. 466. a.*

Crée, placards pour les criées. I. 158. b. Certificateurs des criées. III. 246. a. Chambre des criées. 243. b. Conseillers-rapporteurs des criées. IV. 30. b. Greffe des criées VII. 921. a. Greffier. 927. a. Validation de criées. XVI. 821. a. Lettres de validation. IX. 429. b. Frais de criées. VII. 274. b. XI. 580. b. Quinte & surabondante crie. XIII. 720. b.

CRIEUR des bans de la ville de Paris. IV. 466. a.

Crieur public. Ancienneté de l'usage des crieurs publics. Usages auxquels ils étoient employés. Droits qu'ils se font attribués. IV. 466. a.

Crieur du roi. IV. 466. a.

Crieur, sergent-crieur juré. XV. 89. a, b.

Crieurs de vieilles ferrailles & de vieux drapeaux. IV. 466. a.

Crieuses de vieux chapeaux. Regles qu'elles ont soin d'observer entre elles. IV. 466. b.

CRILLON : éloge qu'il fit de Henri IV, en sa présence. *Suppl. II. 690. b.*

CRIME, faute, péché, délit, forfait. Différence entre ces mots. IV. 466. b.

CRIME. (*Droit natur.*) On peut ranger les crimes sous quatre classes, &c. Les peines que l'on inflige doivent dériver de la nature des crimes. Ce que dit là-dessus M. de Montesquieu. 1. Crimes qui intéressent la religion : quelle en doit être la peine. 2. Crimes contre les mœurs : nature de la peine qui s'y rapporte. IV. 466. b. 3. Crimes qui choquent la tranquillité des citoyens : en quoi doit consister la peine de ces crimes. 4. Crimes qui attaquent la sûreté : nature de la peine. Comment on peut juger en général de la grandeur des crimes. De ceux qui ont été commis par plusieurs. Justice des peines qui dérivent de la nature de chaque espece de crimes. *Ibid. 467. a.* On ne peut exiger qu'un criminel s'accuse lui-même, & se présente au supplice de gaieté de cœur. Un criminel peut chercher son salut dans la fuite; mais il ne lui est pas permis de se procurer la liberté par de nouveaux crimes. Le souverain ne doit infliger les peines qu'en vue de quelque utilité. Ce que dit Grotius sur ce sujet. Mais le souverain doit sur-tout pourvoir aux moyens de diminuer le nombre des crimes. Maximes importantes sur la matière des crimes. *Ibid. b.*

Crime. Différence entre faute, crime & forfait. VII. 134. a, b. Différence entre les crimes que la religion condamne & ceux que les loix humaines punissent. 189. a. Le crime ne peut rendre heureux. II. 243. a, b. De la gloire dans le crime. XVI. 834. a.

CRIME, (*Jurispr.*) Il y a des actions réputées criminelles que les loix civiles ne punissent pas. Différence entre crimes, délits & maléfices. Tout ce qui est défendu par la loi n'est pas réputé crime. Ce qui constitue la nature du crime. Les crimes & les délits se peuvent commettre en quatre manieres, *re, verbis, litteris, & solo consensu*. IV. 468. a. Cas de celui qui tue quelqu'un par mégarde. La simple volonté de commettre un crime n'est point punie en justice. Peine de celui qui n'a pas commis le crime, parce qu'il en a été empêché. L'ordonnance de Blois veut que l'on punisse de mort ceux qui se louent pour tuer, outrager, excéder quelqu'un, & ceux qui auront fait avec eux de pareilles conventions, ou qui les y auront induits. Crimes divisés par le droit romain en *privés & en publics*. On distinguoit aussi les uns & les autres en *ordinaires & extraordinaires*; distinctions qui ne sont point observées en France. A l'égard des peines, on dit communément qu'elles sont arbitraires en France : ce qu'il faut entendre par là. *Ibid. b.* On distingue en France les crimes capitaux d'avec les délits. Les circonstances qui accompagnent les crimes contribuent beaucoup à les rendre plus ou moins graves. A qui appartient la connoissance des crimes. Maniere de les pourfuivre. Diverses observations par rapport aux preuves nécessaires en matière criminelle. Détails sur les différentes peines qu'on peut infliger aux accusés, selon la qualité des crimes. Des moyens par lesquels les crimes sont éteints & réparés. *Ibid. 469. a.* La peine portée par le jugement doit être remise par des lettres de grace. De la prescription par rapport aux crimes. Crime atroce, capital, double, *crimen duorum*. Crimes extraordinaires & crimes ordinaires : ce qu'on entendoit chez les Romains par les uns & les autres. Quelle est la voie par laquelle on pourfuit en France la ven-

geance des crimes ; de la voie de la plainte. Crime gracieux. *Ibid. b.* Crime grave. Crime parfait. Crime prescrit. Crime privé : chez les Romains , on distinguoit tous les crimes en publics & privés. Parmi nous , on ne qualifie de crimes que ceux qui blessent le public. Par qui doit se faire , parmi nous , la poursuite des crimes publics & celle des délits privés. *Crimen repetundarum. Ibid. 470. a.*

Crime ; quatre sortes de crimes. XII. 249. *a.* Sur quelle sorte de crimes doivent tomber les peines ignominieuses. VIII. 349. *a.* Les crimes sont plus ou moins communs , selon que les peines sont plus ou moins rigoureuses. XVII. 439. *b.* Des crimes dont un corps ou une communauté se rend coupable. IV. 670. *a.* Crimes légers. IV. 788. *b.* Crimes inexpiables chez les anciens : passage de l'esprit des loix sur les crimes inexpiables. VI. 305. *b.* Espèces de crimes auxquels toutes lettres d'abolition sont refusées. VII. 804. *a. Suppl. I. 30. a.* Les gouvernemens doivent particulièrement s'appliquer à prévenir les crimes. *Suppl. III. 592. b.*

CRIMÉE , (*Géogr.*) sous quel nom les anciens la connoissoient. Ruines qu'on y observe. Du gouvernement des habitans de la Crimée. IV. 470. *a.*

Crimée : température de ce pays. *Suppl. IV. 228. b.* Principales places de la Crimée. XII. 350. *b.* Kan de Crimée. IX. 110. *b.* Tartares de Crimée. XV. 921. *a.* Voyez *Chersonnese Taurique.*

CRIMINEL , (*Jurisp.*) C'est à tort que l'on confond le terme d'accusé avec celui de criminel. On administroit autrefois aux criminels condamnés à mort les sacremens de pénitence & de l'eucharistie. IV. 470. *a.* Cependant en France on ne leur accordoit pas même la confession. Changement que fit à cet égard Charles VI. De la faculté que doivent avoir les criminels de disposer de leurs biens. Criminel d'état. Affesseur criminel. *Ibid. b.*

Criminel. Un criminel n'est pas obligé de s'accuser lui-même. Il peut chercher son salut dans la fuite. XII. 246. *b.* 247. *a.* Il doit reconnoître la justice de la peine à laquelle il est condamné. *Ibid.* Examen de la question , s'il peut se tuer lui-même. XV. 640. *a.* Criminels d'état : lieu où on les jugeoit. III. 47. *b.* Le droit coutumier refusoit la confession aux criminels condamnés à mort. 848. *b.* Prêcher & mitrer un criminel. V. 253. *a.* Procès fait au cadavre du criminel. II. 510. *b.* Voieries où l'on jette les cadavres des criminels exécutés à mort. XVII. 422. *a.*

Criminel , adj. Causes criminelles : des rapports des médecins & chirurgiens dans quelques causes de ce genre. Voyez *Médecine légale & Rapport.* Chambre criminelle du parlement. III. 50. *b.* Celle du châtelet de Paris. 51. *a.* Code criminel. 571. *b.* Dépôt criminel. IV. 865. *a.* Greffe criminel. VII. 921. *a.* Greffier. 927. *a.* Juge criminel. IX. 12. *a.* Justice criminelle. 94. *a.* Lieutenant criminel. 507. *a.* 508. *a.* Des loix criminelles. 657. *b.* 658. *a.* 667. *a.* Greffier criminel au parlement. XII. 16. *a.* Greffe criminel. 17. *b.* Tournelle criminelle. 28. *a.* Peines criminelles. 246. *b.* Procédure criminelle. VIII. 404. *a.* Procès criminel. 405. *a.*

CRIN ; cheval qui a tous ses crins. On noue , on tresse ou on natte les crins. Faire le crin. Faire le crin des oreilles. Se tenir aux crins. Vendre un cheval crin & queue. IV. 470. *b.*

CRIN , (*Corderie.*) deux sortes de crins ; l'un qui est droit , & l'autre crépi. Diverses sortes d'artisans qui se servent de crin pour leur métier. IV. 471. *a.*

CRINIÈRE , (*Maréch.*) Défaut d'une crinière large. Crinière , couverture de toile qu'on met sur les crins du cheval. Usage qu'on en fait en France & en Angleterre. IV. 471. *a.*

CRINONS , (*Insectol.*) très-petits vers qui se trouvent dans le corps humain. Pourquoi on les appelle crinons. Forme de ces vers vus au microscope. IV. 471. *a.*

Crinons , vers. XVII. 44. *b.*

CRIOBOLIUM. (*Hist. des religions.*) voyez *ÆGIBOLIUM.*

CRIOPHORE , épithète que les Thébains donnoient à Mercure. Fête qu'ils célébroient en reconnaissance de ce qu'il leur avoit préservés dans une peste. IV. 471. *a.*

CRIOPHORE. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 652. b.*

CRITIQUES , (*Art milit.*) espèce de fossé qu'on fait aux environs des places. Ce qui est dit dans l'*architect. hydrauliq.* Critiques qu'on avoit faites anciennement à Dunkerque. IV. 471. *b.*

CRIQUET , espèce d'insecte. VI. vol. de planch. Regne animal. pl. 78.

CRISE , (*Médec.*) étym. de ce mot. Différentes significations que lui donne Hippocrate. Définition de Galien. La doctrine des crises étoit une des plus importantes parties de la médecine des anciens. Symptômes qui précèdent la crise , selon Galien. IV. 471. *b.* Deux différentes espèces de crises. Autre différence dans les crises ; les bonnes , les mauvaises , les parfaites , les imparfaites. Crise sûre , dangereuse , insensible. Signes particuliers de chaque espèce de crise. Moyens de connoître l'événement , relativement aux diffé-

rentes excretions critiques. Durée des maladies aiguës. Jours critiques. Quels sont les jours critiques principaux ou radicaux. Quels sont ceux qui tiennent le second rang parmi les jours heureux. *Ibid. 472. a.* Quels sont les bons & les mauvais jours dans une maladie aiguë. Jours indices , ou indicateurs , ou contemplatifs. *Ibid. b.* Jours nommés intercalaires ou provocateurs. Jours nommés vuides. Jours appellés médicaux. Jours critiques dans les maladies qui passent le vingtième jour. Les anciens ont aussi divisé les jours en pairs & impairs. *Ibid. 473. a.* Les anciens ne sont pas d'accord sur la manière dont on doit fixer le jour. Durée du jour médical. Sa première heure fixée au premier moment de la maladie. Difficulté qu'on eut de se fixer , à l'égard de ce qu'il faut prendre pour le premier jour dans une maladie. La complication des maladies est encore fort embarrassante pour le compte des jours. Galien lui-même est convenu que la doctrine d'Hippocrate sur les jours critiques est très-souvent sujette à erreur. Contradictions qu'on trouve dans les livres d'Hippocrate , au sujet des jours critiques. *Ibid. b.* Dioclès & Archigène ne compromettent point les jours comme Hippocrate & Galien. Malgré ces difficultés , ceux qui abandonnoient la doctrine des jours critiques , étoient regardés comme très-peu médecins. Quelle est la raison du zèle des anciens pour les jours critiques. *Ibid. 474. a.* Pourquoi Galien s'y étoit attaché. Sagesse & retenue qu'il montre dans l'examen de ces jours. C'étoit sur la doctrine des nombres de Pythagore , qu'étoit fondée celle des jours critiques. *Ibid. b.* La doctrine des nombres vieillissoit du tems de Galien , & l'opinion des jours critiques s'affoiblissoit en même tems. Cependant Galien entreprit de les expliquer par l'influence de la lune. Les Arabes ne changeront presque rien à la doctrine des crises. L'astrologie étant devenue à la mode , on ne manquoit jamais de consulter les astres avant d'aller voir un malade. Influence que les astrologues attribuoient à la lune dans les maladies. *Ibid. 475. a.* D'autres avoient recours non seulement à la lune , mais à tous les astres , aux signes du zodiaque & aux planetes. Réflexion de l'auteur en faveur de ceux qui attribuent à la lune & aux astres quelque influence sur les corps terrestres. Fracastor , qui vivoit au quinzième siècle , fut un des plus redoutables ennemis du système , au sujet de l'action de la lune sur les crises & les jours critiques. Système ingénieux qu'il lui substitua. *Ibid. b.* La plupart des médecins qui ont succédé à Fracastor , s'en sont tenus à admettre les jours critiques à la façon de Galien , en donnant pour cause la diversité des humeurs à cuire , la différence des tempéramens & même l'action de la lune. Traité de Dulaurens , premier médecin de Henri IV , sur les crises , ouvrage estimé , dans lequel on puise Sennert & Rivière , en traitant les mêmes questions. *Ibid. 476. a.* Les chymistes ayant foudroyé le galénisme , la doctrine des crises se ressentit de la fougue des réformateurs. Avec quelle ardeur elle fut attaquée par Vanhelmont. Les chymistes plus modernes n'ont pas même daigné parler des crises & des jours critiques. Baglivi parut ; il consulta la nature ; il crut la trouver dans Hippocrate. Ses paroles en faveur du système sur les jours critiques. *Ibid. b.* Réflexions de l'auteur sur la manière dont Baglivi le défend. Les médecins plus modernes , tels que Barbeirac , ont négligé les crises , & n'en ont presque point parlé. La même chose est arrivée à-peu-près aux médecins de l'école de Paris , &c. Il y eut , dans le dernier siècle , bien des grands hommes qui crurent qu'il étoit inutile de s'attacher à la doctrine des crises dans nos climats , parce qu'elles ne pouvoient pas se faire comme dans les pays qu'habitoient les anciens. *Ibid. 477. a.* On peut placer Sidenham parmi ceux qui ont négligé cette doctrine. L'affertion hardie qu'il avance dans son traitement de la pleurésie , appuie singulièrement la vivacité des chymistes , & de tous les ennemis des crises & des jours critiques ; ce qui montre que la pratique de ce médecin pouvoit bien n'avoir pas été conforme au ton de douceur qu'il avoit su prendre , ni à la définition qu'il donnoit lui-même de la maladie , qu'il regardoit comme un effort utile & nécessaire de la nature. Sthal & toute son école , ont eu un penchant très-décidé pour les crises & pour les jours critiques. Nenther , stahléen déclaré , a donné l'histoire & les divisions des jours critiques , selon les anciens. Il est à présumer que les stahliens auroient très-volontiers suivi les crises , s'ils n'avoient été arrêtés par la difficulté de livrer l'ordre , la marche & les changemens des redoublemens à l'ame , à laquelle ils n'avoient déjà que trop donné d'occupation. *Ibid. b.* Analyse de la dissertation d'Hoffman sur les crises , dans laquelle il se décide en leur faveur ; mais il laisse son lecteur dans une incertitude d'autant plus grande , que lorsqu'il parle du traitement des maladies , telles que l'angine , la fièvre sinoche , &c. il n'observe pas les jours critiques , ou du moins il ne s'explique pas là-dessus. L'auteur distingue ici quatre différens partis formés entre les médecins , sur les crises. *Ibid. 478. a.* Divers passages tirés de Boerhave , qui font connoître le parti qu'avoit pris sur cette matière ce médecin , que l'auteur place ici à côté de Sthal & d'Hoffman

d'Hoffman. Il paroît de-là ; 1°. que , selon Boerhave , la résolution & la coction parfaite font la même chose ; 2°. que la résolution guérissant parfaitement une maladie , sans aucune évacuation , la coction parfaite qui lui est analogue , pourroit aussi n'être point suivie d'évacuation ; 3°. que la crise parfaite doit toujours être précédée d'une coction imparfaite , &c. 4°. Boerhave prétend que la cause du mouvement critique est la vie restante , irritée par la matiere morbifique douée de différentes qualités ; mais comment la matiere cuite , si elle est , comme il le dit , peu éloignée de l'état de santé , peut-elle irriter la vie , & causer une révolution subite ? c'est ce qu'on a peine à comprendre. *Ibid. b.* Autres passages de Boerhave , d'où il suit , ainsi que de ce qui a précédé , qu'il ne rejettoit pas la doctrine des crises ; mais qu'il n'étoit pas bien décidé sur ces matieres , ou du moins qu'il est difficile de pénétrer le plan qu'il s'étoit formé à cet égard . . . *Ibid. 479. a.* Il a écrit des généralités. Ses propositions ne paroissent pas assez circonscrites. Il n'a pas bien exactement fixé sa façon de penser ; tantôt il semble vouloir concilier les modernes avec les anciens ; le plus souvent il donne la préférence à ces derniers. Il est fâcheux que le savant M. Haller n'ait pas jugé convenable de toucher à toutes ces questions essentielles , & les seules peut-être qui soient vraiment intéressantes. Boerhave veut que dans l'angine inflammatoire , on ait recours à de prompts saignées , & tout de suite à de forts purgatifs , &c. que dans la péripneumonie inflammatoire , il faut recourir à de prompts saignées pour faire place aux délayans ; mais s'il faut suivre ces regles , il n'est plus question des jours déterminés ; il n'y a pas même lieu d'attendre la coction & la crise sans les déranger. *Ibid. b.* Vanfwieten est plus précis & plus décidé que son maître ; il s'explique , au sujet des crises , d'une manière qui annonce le praticien expérimenté. Il n'est pas douteux que les modernes , qui ont joint la pratique aux principes de l'école de Boerhave , ne fussent très-portés à admettre la doctrine des crises. Chirac étant passé de Montpellier à Paris , on ne sauroit décider dans laquelle de ces universités est né son système ; mais la célébrité de ce système est due aux médecins de la faculté de Paris. Ses idées sont devenues des loix en France. On a combattu les idées des anciens & celles des chymistes , & sa médecine a été comparée au cartésianisme dans la physique. Peut-être ses disciples sont-ils allés plus loin que lui. L'auteur cite en cet endroit quelques propositions tirées du chiracisme , propres à faire juger du genre de cette médecine. *Ibid. 480. a.* Par où l'on voit combien Chirac est éloigné de l'expecta des stahliens , & du *quò natura vergit* des anciens. Le chiracisme n'est fondé que sur un nombre infini d'expériences qui se renouvellent chaque jour dans tout le royaume. Témoignage de M. Fizes sur la pratique de cette méthode. Ce n'est pas à dire qu'il ne reste bien des ressources aux défenseurs du système des anciens. L'on trouve ici des observations de Chirac même , qui paroissent favorables à ce système. *Ibid. b.* A quoi se réduisent donc les efforts & les projets des médecins actifs , qui prétendent diriger la nature , puisqu'ils sont obligés de recourir au compte des jours ? La ressource qu'ils veulent se ménager par la liberté de manier & d'appliquer la saignée & les purgatifs , ne vaut pas , à beaucoup près , ce qu'ils imaginent , &c. Leurs saignées sont légères & leurs purgatifs foibles. *Ibid. 481. a.* Au lieu que les médecins , sectateurs des anciens , emploient , comme eux , les remèdes à forte dose ; mais ils ménagent leurs coups , ils attendent le moment favorable pour placer leurs purgatifs , &c. D'ailleurs il est aisé de faire voir aux chiracistes , que plusieurs de leurs principes ne sont que des hypothèses ingénieuses & hardies. L'auteur cite ici pour exemple , quelques-uns des principes des disciples de Chirac ; celui-ci , entr'autres ; que la nature livrée à elle-même , procurant des hémorrhagies du nez & des autres parties , on peut , par des saignées artificielles , suppléer aux saignées naturelles. Cette proposition combattue avec beaucoup de force. *Ibid. b.* Il faut donc convenir qu'on s'égare presque nécessairement , lorsqu'on se livre sans réserve au raisonnement en médecine. Confirmation de cette vérité par un passage tiré d'une dissertation de M. de Bordeu père , sur les eaux minérales du Béarn.

Quoique le chiracisme regne en France , il y a des praticiens respectables des pays étrangers qui sont expectateurs , & qui ménagent les crises dans les maladies aiguës. *Ibid. 482. a.* Analyse d'une dissertation de M. Nihell , sur la nature des crises , sur l'attention des anciens & la négligence des modernes , au sujet des crises , accompagnée des réflexions critiques de l'auteur sur les assertions de M. Nihell. *Ibid. b.* Solano , médecin espagnol , dont M. Nihell peut être regardé comme le disciple , est très-décidé en faveur des crises & des jours critiques , & a même fait des remarques importantes à cet égard. Autres auteurs , plus modernes que M. Nihell , favorables à la doctrine des crises , parmi lesquels se trouve l'auteur du *specimen novi medicinae conspectus* , 1751 , dont on

rapporte ici les paroles. M. Quefnay , médecin consultant du roi , considère la nature des crises avec une très-grande sagacité dans son traité *des fièvres* , 1753. *Ibid. 483. a.* Jugement qu'en porte l'auteur du journal des savans , Juill. 1753. *Ibid. b.* L'académie de Dijon avoit proposé , en 1751 , d'examiner si les jours critiques sont les mêmes en nos climats , qu'ils étoient dans ceux où Hippocrate les a observés , & quels égards on doit y avoir dans la pratique. Le discours de M. Aymen ayant été couronné , l'auteur en donne ici l'analyse , accompagnée de ses réflexions. *Ibid. 484. a.* Dissertation de M. Normand , médecin de Dole , qui s'est placé de lui-même à côté de M. Aymen. Raïsons qui ont engagé cet auteur à l'écrire en latin. *Ibid. 485. b.* On pourroit la regarder , *veluti elenchum aliquot medicinae principum sententiarum*. Précis de cette dissertation. Du recueil des theses , dont M. Baron , doyen de la faculté de Paris , vient de faire imprimer le catalogue. Ce catalogue fait connoître parfaitement la manière de penser des médecins , & les progrès de leurs opinions. *Ibid. 486. a.* L'auteur en tire une these , qui a pour titre , *an à reâta cristum doctrinâ & observazione medicina certior ?* soutenue en 1741 , sous la présidence de M. Murry , qui en est l'auteur. Précis de cette these , dont M. Aymen a fait un grand usage , & dont il a tiré notamment trois remarques particulières rapportées en cet endroit.

L'auteur réduit toutes les réflexions qu'il y auroit à faire sur les ouvrages dont il vient de parler , à trois principales.

1°. On ne peut qu'admirer la sagesse de tous ces auteurs modernes , qui se contentent d'admettre la doctrine des crises , comme un tissu de phénomènes démontré par l'observation. *Ibid. b.* Ils ne sont pourtant pas bien d'accord sur l'usage qu'on peut faire de la théorie & des systèmes des nouvelles écoles pour l'explication des crises. On est assez avancé aujourd'hui dans la physique du corps humain , pour tenter au moins de déterminer si les crises sont possibles , & tâcher de chercher une explication de leur mécanisme. Ces efforts seroient un bien considérable au fonds de la doctrine des crises. Pour aider à bâtir ce système , l'auteur cite ici ce qu'il a dit de relatif à ce sujet dans ses recherches anatomiques sur les glandes. Remarques d'Hippocrate sur le tems où se fait la coction parfaite des alimens. Utilité de cette remarque pour le sujet dont il s'agit. 2°. Remarque sur le fameux passage de Celse , qui accuse les anciens d'avoir fondé leur doctrine des jours critiques , sur les nombres de Pythagore. Comment ce passage a été attaqué. *Ibid. 487. a.* Réflexion en faveur de Celse. 3°. Quels que soient les travaux des modernes qui ont été cités , il ne faut pas croire que les anti-critiques demeurent sans ressource. Inutilité de la connoissance des crises , selon ces derniers. *Ibid. b.* Comment doit se conduire le véritable médecin , suivant leurs principes. *Ibid. 488. a.* Questions importantes que doivent tâcher d'éclaircir tous les médecins qui sont sincèrement attachés aux progrès de l'art. Méthode à suivre pour éclaircir ces questions. Le point principal seroit que les observations fussent bien faites & bien constatées. Talens que doit avoir un sage observateur. *Ibid. b.* Quels sont les médecins les plus propres à faire des observations utiles à éclaircir la matiere des crises. *Ibid. 489. a.*

Crise. Obscurité que le galénisme a répandue dans la supputation des jours critiques. VII. 437. *a.* Le système de Galien sur les crises combiné avec l'influx lunaire. VIII. 730. *b.* Utilité qu'on tire de l'observation du pouls pour la prédiction des crises. Histoire des découvertes faites sur ce sujet. XIII. 229. *a, b.* Analyse de l'ouvrage de M. Bordeu , sur les pouls critiques. 230. *a, b, &c.* De l'attention à ménager les crises , voyez EXPECTATION. Crise imparfaite. *Suppl. I. 152. b.*

CRISTALLIN , (*Anat. Physiol.*) il se trouve constamment dans les animaux fournis de sang. Les insectes en sont dépourvus. Sa forme & sa convexité dans différentes especes d'animaux. *Suppl. II. 654. a.* Sa densité. Variation de sa couleur selon l'âge. Place qu'il occupe dans l'oeil. Capsule du cristallin. Eau qui se trouve entre le cristallin & cette capsule. Vaisseaux de l'humeur cristalline. *Ibid. b.* Comment la membrane du cristallin est affermie. Ses différentes attaches. Description de sa substance même , & des lames qui la composent. *Ibid. 655. a.* Voyez CRYSTALLIN.

CRISTE ou crête marine , (*Botan.*) espece de pourpier de mer. Sa description. Usages qu'on en fait. Maniere dont on la prépare pour s'en servir ensuite en salade. Lieux où croît la meilleure criste. Comment s'en fait la cueillette. IV. 489. *b.*

CRISTOPHORIENNE ou *actæa* , si cette plante est un poison. I. 115. *a.* VIII. 146. *a, b.*

CRITHEIDE , mere d'Homere. XV. 244. *a.*

CRITHOMANCIE , (*Divin.*) divination par la pâte & la farine des sacrifices. Etymologie de ce mot. Vieilles femmes qui ont pratiqué cette superstition dans le christianisme. IV. 489. *b.*

CRITIAS , sculpteur ancien. XIV. 819. *a.*

CRITIQUE , (*Belles-lett.*) auteur qui s'adonne à la criti-

que. Diverses sortes d'écrivains compris sous ce nom. 1°. Ceux qui se sont appliqués à rassembler les ouvrages de chaque auteur & à en faire le discernement; 2°. ceux qui ont éclairci des points obscurs d'histoire; 3°. ceux qui ont recueilli d'anciens manuscrits. IV. 489. b. 4°. ceux qui ont fait des traités des plus célèbres bibliothèques; 5°. ceux qui ont composé des catalogues raisonnés d'auteurs; 6°. les commentateurs ou scholiastes des auteurs anciens; 7°. tous les auteurs qui ont écrit de la philologie sous divers titres, souvent extraordinaires & bizarres, &c. &c. *Ibid.* 490. a.

Critiques comparés aux chaudrons de Dodone. III. 254. a. Objets dont s'occupaient les critiques des 16 & 17 siècles. VII. 599. b. Plaisir dont se privent au spectacle les froids critiques. *Suppl.* IV. 640. b.

Critique, censure: différence entre ces deux mots. IV. 490. a.

CRITIQUE, (*Belles-lett.*) deux points de vue sous lesquels on peut la considérer. 1°. La critique est ce genre d'étude à laquelle nous devons la restitution de la littérature ancienne. Cahos où les premiers commentateurs ont trouvé les ouvrages les plus précieux de l'antiquité. Difficulté qu'ils doivent avoir eue à le débrouiller. Estime & reconnaissance qu'ils méritent. IV. 490. a. Cette partie de la critique comprendrait encore la vérification des calculs chronologiques, si ces calculs pouvoient se vérifier. 2°. La critique est un examen éclairé & un jugement équitable des productions humaines.

Critique dans les sciences. Elles se réduisent à trois points, la démonstration des vérités anciennes, l'ordre de leur exposition, la découverte des nouvelles vérités. Les vérités anciennes sont ou de fait ou de spéculation. Les faits sont ou moraux ou physiques: les premiers composent l'histoire des hommes. Comme l'histoire sainte est révélée, il seroit impie de la soumettre à l'examen de la raison. Quelle est la manière de la discuter pour le triomphe même de la foi. Quel est l'objet de la critique dans l'histoire profane. IV. 490. b. Les faits purement physiques composent l'histoire naturelle. Comment la vérité s'en démontre, ou en répétant les observations & les expériences; ou en pesant les témoignages, si l'on n'est pas à portée de les vérifier. Circonspection qu'un critique doit apporter dans ses décisions. Il est des vérités que la distance des lieux & des tems rend inaccessibles à l'expérience: comment la critique parvient jusqu'à elles. Il y a quelquefois plus de mérite à retrouver la voie par où l'inventeur est parvenu à telle vérité, qu'il n'y en a eu à la découvrir. *Ibid.* 491. a. On ne peut établir des règles pour l'investigation des vérités physiques: ce que doit faire le critique pour suppléer au défaut de ces règles. Le point essentiel dans l'étude de la nature est de découvrir les milieux des vérités connues, & de les placer dans l'ordre de leur enchainement: tels faits paroissent isolés, dont le nœud seroit sensible s'ils étoient mis à leur place. C'est à cet ordre lumineux que le critique devroit sur-tout contribuer. Il est pour les découvertes un tems de maturité avant lequel les recherches semblent infructueuses. Une vérité attend, pour éclore, la réunion des élémens. Les germes ne se rencontrent & ne s'arrangent que par une longue suite de combinaisons. *Ibid.* b. C'est cette espèce de fermentation de l'esprit humain que le critique doit observer avec soin, suivre pas à pas la science dans ses progrès, marquer les obstacles qui l'ont retardée, & comment ces obstacles ont été levés. Avantages que nous retirerions de la réforme qu'opéreroient ces travaux du critique. Cette réduction seroit encore plus considérable dans les sciences abstraites: quel seroit l'emploi du critique dans cette partie. Eloge de MM. Fontenelle & Bayle considérés comme critiques. *Ibid.* 492. a.

Critique dans les arts libéraux. Tout homme qui produit un ouvrage dans un genre auquel nous ne sommes point préparés, excite aisément notre admiration. Comment nous nous formons un modèle intellectuel au-dessus de toutes les productions existantes, auquel nous rapportons les ouvrages que nous jugeons. *Ibid.* 492. a. En quoi consiste la différence entre un critique supérieur, un critique subalterne & un critique ignorant. De la critique & du goût en matière d'architecture & d'harmonie. Le sentiment du beau physique, à ces deux égards, dépend essentiellement du rapport des objets avec nos organes, &c. Le critique supérieur consulte le goût des différens peuples, il les voit réunis sur des beautés essentielles qui ne vieillissent jamais; il forme son modèle intellectuel de ce qui l'affecte le plus dans les modèles existans, il supplée au défaut de l'un par les beautés de l'autre, & se dispose ainsi à juger, non-seulement des faits par les faits, mais encore par les possibles. *Ibid.* b. Il usera de la même liberté dans la composition de son modèle en harmonie. Réduite à la beauté physique des accords, elle n'exige, comme l'architecture, qu'un sens exercé par l'étude, éprouvé par l'usage, rebelle à l'opinion. Mais dès que la mélodie vient donner de l'âme & du caractère à l'harmonie, au jugement de l'oreille se joint celui de l'imagination, du sentiment, de l'esprit lui-même, &c. Dans la sculpture & la peinture, c'est peu d'étudier la nature en elle-même, c'est peu d'étudier

les productions de l'art, il faut prendre de l'un ce qui manque à l'autre, &c. Quelles doivent être les études, les observations, les recherches des artistes en ces deux genres. *Ibid.* 493. a. Ineptie de certains critiques qui s'érigent en juges de tableaux. On ne juge point un tableau d'après des tableaux: c'est la nature qu'il faut avoir étudiée sous telle & telle face pour en juger l'imitation.

De la critique littéraire. Assemblage de connoissances & de goût dont se forme un critique supérieur dans le genre historique. De l'éloquence & de la morale: leur objet est de rendre la vérité sensible & la vertu aimable. Principe de sensibilité, de droiture, de noblesse & d'élevation que doit avoir en soi le critique en éloquence & en morale. *Ibid.* b. La vraie éloquence étant l'émanation d'une âme à la fois simple, forte, grande, & sensible, il faut réunir toutes ces qualités pour y exceller, & pour savoir comment on y excelle. Par la même raison, un critique en morale doit avoir en lui, sinon les vertus pratiques, du moins le germe de ces vertus. Il ne seroit pas à souhaiter que ce critique fût exempt de passions & de foiblesses; il faut juger les hommes en homme vertueux, mais en homme. C'est dans l'examen de l'histoire qu'il seroit à souhaiter qu'un philosophe osât appeler au tribunal de la vérité, des jugemens que la flatterie & l'intérêt ont prononcés dans tous les siècles. Le critique doit aller plus loin contre le préjugé: il doit non-seulement juger chaque homme suivant les mœurs de son siècle & les loix de son pays, mais encore les loix & les mœurs de tous les pays & de tous les siècles, suivant les principes invariables de l'équité naturelle. *Ibid.* 494. a. Grande utilité de ce genre de critique. Montaigne moins irrésolu, eût été un excellent critique dans la partie morale de l'histoire. L'Auteur de l'esprit des loix est celui dont elle auroit besoin dans cette partie.

De la critique en poésie, & particulièrement de celle qui a pour objet le poème dramatique & l'épopée. Talens & connoissances que suppose la critique par rapport à la comédie. *Ibid.* b. Par rapport à la tragédie, quels doivent être l'étude du critique & le modèle intellectuel qu'il doit se former. Ce même modèle doit s'appliquer à la partie dramatique de l'épopée. Mais lorsque le poète paroît & prend la place de ses personnages.... qui osera le suivre dans son enthousiasme, si ce n'est celui qui l'éprouve? *Ibid.* 495. a. C'est en grand qu'on doit critiquer les grandes choses; il faut donc les concevoir en grand, c'est-à-dire, avec la même force, la même élévation, la même chaleur qu'elles ont été produites. Il suit des principes qu'on vient d'établir, qu'il n'y a de critique universellement supérieur, que le public. Dans quel sens on peut dire qu'on naît avec le talent de la critique. Il n'est pas vrai qu'il y ait eu dans les arts & la littérature d'excellens juges qui ne possédoient point toutes les qualités dont on a parlé. Réflexions sur Boileau. Ce critique n'a jamais bien jugé que par comparaison. Delà les erreurs où il est tombé dans ses jugemens, lorsque les objets de comparaison lui ont manqué. Il a peu imaginé, comment auroit-il été bon juge dans la partie de l'imagination? Comment auroit-il été vrai connoisseur dans la partie du pathétique, lui à qui il n'est jamais échappé un trait de sentiment? *Ibid.* b. Les critiques qui n'ont pas eu le germe en eux-mêmes, ont tout rapporté aux modèles existans. Mais un critique supérieur exhortera le poète à aller au grand, il n'importe par quelle voie. Divers préceptes qu'il lui adressera. *Ibid.* 496. a. Le critique subalterne, au contraire, l'accoutume au joug des règles, il n'en exige que l'exactitude, & il n'en tire qu'une obéissance froide & qu'une servile imitation. A mesure que le goût devient plus difficile, l'imagination devient plus timide & plus froide. On ne sauroit dire cependant que le bon goût soit un obstacle au génie. Réponse de l'auteur à cette objection. Portrait du critique ignorant. On a vu le tems où ces critiques ne manquoient ni de lecteurs ni de mécènes. *Ibid.* b. Ce que disoit Racine de ces petits auteurs infortunés. De quelle sorte de gens ils peuvent attendre approbation & protection: dangereuse influence de leurs jugemens tout méprisables qu'ils sont. Avantage que retireroit la république littéraire, si les auteurs blanchis dans de savantes veilles daignoient présider aux essais des jeunes gens & les guider dans la carrière. *Ibid.* 497. a.

CRITIQUE, (*Belles-lett.*) cet art a pour fondement l'amour des lettres, & le goût du vrai. Ce n'est point l'art de faire rire & d'amuser la malignité, travail frivole, aisé, méprisable. *Suppl.* II. 652. b. La rareté des bons critiques prouve bien la difficulté du genre. Principales qualités qu'ils doivent réunir. Mépris qu'attire sur le censeur une critique injuste ou fautive. Portrait du vrai critique. *Ibid.* 653. a, b. Le critique considéré sous la qualité d'écrivain. La modestie doit être une de ses qualités essentielles. *Ibid.* 654. a.

Critique. Différence entre la satire & la critique. XIV. 700. b. Les critiques distinguées en réelles & personnelles. XII. 433. a. On ne fait ordinairement ni exercer la critique ni la soutenir. *Suppl.* I. 75. a. 1°. *Critique dans les sciences.*

Comment un bon esprit entrevoit quelles étoient les opinions dominantes d'un siècle par le langage des auteurs qui vivoient alors. V. 637. d. Fondement de toute critique. VI. 102. b. Examen de ce que fait le critique sur une conjecture ou sur une hypothèse donnée. 103. a. En quoi consiste la critique par rapport à l'histoire : règles principales qu'elle doit suivre. V. 914. a, b. Utilité des étymologies pour l'éclaircissement de l'histoire & de la fable. VI. 110. a. Exercice de la critique dans la mythologie. X. 924. b. Règles de critique sur la crédibilité des relations des voyageurs. *Suppl.* I. 354. a, b. 2°. Critique dans les arts libéraux. Usage qu'un habile artiste doit tirer de la critique de ses ouvrages. XIV. 824. b. 3°. De la critique littéraire. Influence de certaines circonstances passagères sur le ton des auteurs. V. 637. c. D'où viennent certaines obscurités des anciens auteurs. *Ibid.* d. & 638. d. Règles de critique sur les étymologies. VI. 103. a, b. Utilité de la science des étymologies pour connoître le sens qu'un mot a eu dans l'esprit d'un auteur, dans tel tems ou tel siècle. 110. a. Règles pour l'intelligence des auteurs. *Suppl.* III. 365. b. Moyen de déterminer entre deux leçons différentes, laquelle est la meilleure. IX. 322. b. Leçons de critique sur l'art de faïtir le sens d'un auteur. XV. 19. b, &c. Règles pour discerner les ouvrages authentiques d'avec les apocryphes. II. 857. b. Règles de critique pour établir une interpolation dans un ouvrage ancien. VIII. 832. b. Sur la maniere de juger des ouvrages de goût des anciens. *Suppl.* I. 418. b, &c. De la maniere de juger des ouvrages d'esprit. VII. 767. b, &c. V. 335. a. Rigueur & injustice de la critique que la plupart des lecteurs exercent sur ces ouvrages. *Suppl.* IV. 215. b. 216. a, b. Marques de la bonté d'un ouvrage. 215. a, b. Comment la critique doit entrer dans un dictionnaire littéraire. IV. 967. b. Des critiques qui peuvent se trouver dans quelques endroits de l'Encyclopédie. V. 527. a. 4°. De la critique en poésie. Du jugement de l'académie sur le Cid. VI. 334. b. Divers exemples de critique dans les articles sur la poésie dramatique & sur l'épopée. *Voyez* en particulier l'article DRAME.

Critiques de l'ancien & du nouveau testament. Plan d'un traité de critique sacrée. II. 226. b. 227. a, b. Règles de critique pour l'intelligence de l'écriture : *voyez* INTERPRÉTATION. Observations sur le *synopsis criticorum* de Poole. XVII. 672. a.

CRITIQUE. adj. (*Médec.*) Jours critiques, *voyez* CRISE. Symptômes critiques. XV. 743. a. Fievres critiques. VI. 729. b. Sueurs critiques. XV. 628. b, &c. *Suppl.* IV. 842. a. Evacuons critiques, *voyez* ÉVACUATION. Diarrhée critique, *voyez* DIARRHÉE.

CRITOLAUS, observations sur ce philosophe. XII. 371. b.

CRITON. Il est parlé dans l'Encyclopédie de trois hommes de ce nom. 1°. De Criton médecin. X. 282. b. Son traité des remèdes cosmétiques ; IV. 291. b. du tems où il vivoit. *Suppl.* II. 623. a. 2°. De Criton disciple de Socrate. XV. 261. b. 265. a. 3°. De Criton de Macédoine, historien : ses ouvrages. XII. 574. a.

CRO, (*Botan.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 781. a.

CROATIE, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 655. a.

CROC. Différentes sortes de crocs on fait de marine. IV. 497. b.

Croc, terme de riviere, de maréchallerie, & de salines. IV. 497. b.

CROC en jambe, (*Escrime*) XII. 123. a.

CROCHE, (*Musiq.*) comment se figure la croche. IV. 498. a.

CROCHES liées. *Suppl.* II. 655. a. Croches pointées, croches séparées. *Ibid.* b.

Croche. Double croche. V. 78. b. Croche quadruple. XIII. 648. a.

CROCHE, (*Comm.*) petite monnoie de Basle. IV. 498. a.

CROCHET. (*Instr. de chir.*) Description du crochet dont on se sert communément dans les accouchemens laborieux. Inconvéniens attachés à l'usage de cet instrument. 498. a.

Comment d'habiles chirurgiens l'ont corrigé & perfectionné. Description des crochets de M. Mesnard. Maniere de s'en servir. Il faut bien reconnoître les cas où il est indispensable d'avoir recours aux crochets ; & ceux où il est possible d'y avoir recours. Symptômes qui doivent empêcher l'accoucheur d'opérer. Quels sont les cas dans lesquels on se sert principalement des crochets. *Ibid.* b.

CROCHET à Cuvette, (*Instr. de Chir.*) description de cet instrument. Son usage pour tirer les pierres dans le petit appareil. Maniere de s'en servir. IV. 499. a.

Crochets, instrument des blanchisseurs de toile. IV. 499. a.

Crochet de fer, chez les charpentiers. IV. 499. a.

CROCHETS, (*Fonder. en caract.*) IV. 499. a.

Crochet, en terme de fourbisseur. IV. 499. a.

CROCHET, en échoppes. (*Horlog.*) divers outils de ce nom, & leurs usages. IV. 499. a.

Crochet ou crochets, termes d'imprimerie. Différences entre les crochets & les parenthèses. IV. 499. b.

CROCHETS, (*Maréch.*) dents du cheval. VI. 445. b. 446. b. 448. b.

CROCHET, (*Musiq.*) ligne d'abréviation dans la note *Suppl.* II. 655. b. *Voyez* CROME.

Crochet, maniere de faire cette abréviation. *Suppl.* I. 45. b. 46. a.

Crochet, terme de mégiffier, de passémentier-boutonnier, de potier d'étain. IV. 499. b.

CROCHET d'établi : crochet de fer, (*Menuis.*) IV. 499. b.

CROCHET, (*Salin.*) IV. 500. a.

CROCHET, (*Serrur.*) IV. 500. a.

CROCHET. (*Manuf. en soie*) Crochet de devant le métier des étoffes de soie. Crochet de derrière le métier. IV. 500. a.

Crochet, en terme de raffineur de sucre. IV. 500. a.

CROCHET, (*Tondeur de draps*) IV. 500. a.

CROCHET, (*Verrerie*) IV. 500. b.

CROCHET, poisson à, (*Ichthy.*) *Suppl.* II. 15. a, b.

CROCHETEUR, définition : description des crochets dont il se sert. Leur usage. IV. 500. b. *Voyez* GAGNE-DENIER.

Crocheteurs, saint qu'ils ont pris pour patron. *Suppl.* IV. 258. b.

CROCHU, (*Anatom.*) os de ce nom. IV. 500. b.

CROCHU. (*Maréch.*) Cheval crochu. IV. 500. b.

CROCODILE, (*Zoolog.*) animal amphybie qui ressemble à un lézard, mais qui est beaucoup plus grand. Ce qu'on connoit de la longueur à laquelle ces animaux peuvent parvenir. Description d'un jeune crocodile qui fut amené dans la ménagerie du roi en 1681. La plupart des auteurs prétendent que les crocodiles sont jaunes, & que leur nom vient de leur couleur de fafran. IV. 501. a. Le crocodile est fort pesant & ne se retourne qu'avec peine. Son odeur. Cet animal est très-dangereux. Ses œufs, leur grosseur, leur nombre dans une ponte. Il les dépose dans la fable. Lieux où l'on trouve des crocodiles. Crocodile ou cayman des Antilles. Lieux où on le trouve. Sa description. On prétend qu'il peut couper un homme par le milieu du corps. Maniere de l'éviter lorsqu'on en est poursuivi. Odeur de mufc des crocodiles d'eau douce. Comment ils surprennent les animaux qui viennent boire sur le bord des étangs. Isles du Cayman : pourquoi on leur a donné ce nom. On rapporte que les Chinois engraisent des crocodiles pour les manger. Comment les tigres près de la riviere des amazones résistent aux crocodiles. Crocodile de Ceylan. Crocodile du Gange. *Ibid.* b.

Crocodile. Observations sur cet animal. *Suppl.* IV. 50. b.

Especie de crocodile dit alligator. I. 286. b. Des mâchoires des crocodiles. IX. 801. a. Guerres entre quelques anciens peuples d'Egypte au sujet de ces animaux. XVI. 142. b. Description du crocodile. VI. vol. des planch. Regne animal, planch. 27. Antipathie entre cet animal & la plante appelée bamban, *Suppl.* I. 767. a. & le bambou. 770. b.

CROCODILE, (*Myth.*) culte que les Egyptiens lui rendoient en certains endroits. Ailleurs on abhorroit ces animaux. Diverses superstitions dont ils ont été l'objet. IV. 502. a.

Crocodile, figure symbolique. XV. 733. b.

CROCODILE, (*Bell. Lett.*) argumentation captieuse & sophistique. Histoire qui a donné lieu au nom qu'on a donné à cette maniere de raisonner. On peut rapporter à cette especie de sophisme les propositions appellées mentientes ou insolubles, qui se détruisent elles-mêmes. IV. 502. a.

CROCONAS, (*Hist. anc.*) imposteur associé à Alexandre de Paphlagonie. *Suppl.* I. 272. a.

CRODON, (*Hist. anc.*) une des principales idoles des anciens Germains. IV. 502. a. Lieu où on l'adoroit. Il y en a qui croient que ce crodo est le cronos des Grecs. *Ibid.* b.

CROI, (*Jean de*) théologien réformé. XVII. 581. b.

CROIRE, (*Métaph.*) On croit ou sans examen, ou sur un mauvais examen, ou pour avoir bien examiné. Celui qui croit sans raison, eût-il rencontré la vérité, se sent toujours coupable d'avoir négligé la prérogative de sa nature. Celui qui se trompe après avoir employé toutes les facultés de son ame dans leur étendue, se rend le témoignage d'avoir rempli son devoir. On ne peut contester ces principes sans détruire la raison. IV. 502. b. *Voyez* FOI, CROYANCE, CRÉDIBILITÉ.

Croire. Des faits réputés croyables ou incroyables. VIII. 657. b. Orgueil des philosophes modernes qui les porte à nier tout ce qu'ils ne peuvent expliquer ou comprendre. XIII. 423. b.

CROISADES, (*Hist. mod. eccl.*) Croisades entreprises pour la conquête des lieux saints. Les pèlerins témoins de la fervitude de leurs freres d'Orient, ne manquoient point d'en faire à leur retour de tristes peintures, &c. On traita long-tems ces déclamations avec indifférence. IV. 502. b. Cependant le vertige passa enfin de la tête échauffée d'un pèlerin dans celle d'un pontife ambitieux & politique. L'hermite Pierre s'adressa au pape Urbain II. La guerre est proposée dans le con-

cile de Plaisance & prêchée dans celui de Clermont. Elle servit de prétexte à une infinité de gens pour se livrer à leurs défordres. Le rendez-vous est à Constantinople. L'hermite Pierre marche à la tête de 80000 brigands ; ils sont exterminés, & il n'en revient que 20000. Seconde croisade conduite par Godefcal. Troisième croisade contre les Juifs : la Hongrie fut le tombeau de ces assassins, &c. &c. Croisés commandés par Godefroi de Bouillon : autres croisés qui se joignirent à eux. *Ibid.* 503. a. Histoire de leur expédition. Etat des chrétiens en Orient, lorsque le pape Eugene III proposa une autre croisade : histoire de cette croisade. Jérusalem reprise par Saladin. Nouvelle croisade conduite par l'empereur Frédéric Barberousse. Mort de l'empereur. Celle de son fils, duc de Souabe. *Ibid.* b. Mauvais succès des rois de France & d'Angleterre. Croisade commandée par Baudouin, comte de Flandres. Suite de cette croisade. Un moine Breton, nommé Erlouin, entraîna une multitude de ses compatriotes. Une reine de Hongrie se croisa avec quelques-unes de ses femmes, &c. Il n'y a jamais eu d'exemple d'une frénésie aussi générale & aussi constante. Croisés commandés par Jean de Brienne. *Ibid.* 504. a. Expédition de Thibaut. Irruption des Corasmins ; irruption des Turcs. Etat des chrétiens d'Orient, lorsque S. Louis médita sa croisade. Histoire de cette expédition. Croisade entreprise pour l'extirpation des infidèles. Histoire de cette croisade commandée par S. Louis. *Ibid.* b. Croisade entreprise pour l'extirpation du paganisme. Elle fut prêchée en Danemarck contre les païens du Nord. On perdit beaucoup de monde, & personne ne fut converti. Croisade entreprise pour l'extirpation de l'hérésie : Elle fut formée contre les Vaudois des vallées du Piémont, les Albigeois de la ville d'Alby. Le Languedoc fut ravagé, &c. Et l'institution de l'inquisition en Europe fut une fin digne de couronner cette expédition. Résumé de toutes les pertes faites par les chrétiens dans ces différentes croisades. *Ibid.* 505. a. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Croisades, différentes croix des nations croisées. IV. 510. b. Indulgences qui furent accordées aux croisés pour la conquête de la terre sainte. VIII. 690. b. Précis de l'histoire des croisades entreprises sur la fin du onzième siècle. 511. a. Interdit prononcé par Calixte II sur les terres des croisés qui n'accompliroient pas leurs vœux. 816. a. La seconde croisade prêchée à Vezelay par S. Bernard, XVII. 226. b. & entreprise par l'empereur Conrad III. *Suppl.* II. 553. a. Sort des croisés à Ptolémaïs. XIII. 548. b. Empire des Latins que les croisés fonderent. IX. 302. a. Deux expéditions de S. Louis pour les croisades. XII. 891. b. 892. a. *Suppl.* III. 795. b. Cruautés des croisés. IV. 518. b. Leur fanatisme. VI. 395. b. La lepre répandue en Europe par les croisades. IX. 396. a. Croisade contre les Albigeois. I. 246. a. V. CROISÉS.

CROISÉE, (*Archit.*) fenêtre. Etymologie de ce dernier mot. Le mot de croisée est plus universellement reçu. D'où vient l'usage de ce mot. Les croisées sont une des parties de la décoration la plus intéressante. La trop grande quantité d'ouvertures nuit à la décoration du dehors. Il est vrai que les anciens architectes sont tombés dans un excès opposé. Cette vicissitude provient, sans doute, de ce que la plupart des architectes ont regardé les beautés de leur art comme arbitraires. Le moyen de prévenir cet abus est de concilier le rapport des pleins avec les vuides d'un mur de face. IV. 505. b. Pour cet effet, les trumeaux doivent avoir de l'analogie avec leur baie ; de sorte que si les croisées doivent être plus ou moins élégantes, selon l'expression du bâtiment, les trumeaux doivent aussi se ressentir de cette même expression... à l'exception des encoignures des avant-cours & des pavillons des bâtimens, qu'il faut tenir plus larges, &c. La proportion des croisées consiste à leur donner une largeur relative à leur hauteur, selon la solidité & l'élégance du bâtiment. Règle à suivre pour cet objet. Observations sur la forme qu'on doit donner aux croisées. *Ibid.* 506. a. Ce qu'on entend par la richesse des croisées : règles de goût qu'il faut suivre en l'employant. Croisées attiques ; croisées mezanines ; croisées atticurgues ; croisées à balcon ; croisées à banquettes ; croisées en tour ronde, &c. *Ibid.* b. Voyez les planches d'architecture, vol. 1.

Croisée. De la manière dont les Romains suppléaient au défaut de fenêtres. IX. 815. b. 890. b. X. 77. b. Des croisées considérées comme ouvrage de menuiserie. X. 351. b. 352. a. VII. vol. des planches, menuiserie en bâtimens, planches 5 & 6. Croisée des attiques. I. 845. a. Croisées à petits bois en fer. IX. vol. des planch. ferrurerie, planch. 41. Vitraux de croisées. XVII. 816. b. 827. b. IX. vol. des pl. ferrurerie, planch. 39. Porte croisée & porte de croisée. XIII. 134. a. *Croisée d'ogives*. IV. 506. b.

CROISÉE d'un ancre. (*Marin.*) IV. 506. b.

CROISÉE. (*Couverturier.*) IV. 506. b.

Croisée, terme d'épinglier, d'horloger, de menuiserie, d'orfèvre en grosserie. IV. 506. b.

CROISER, (*Jurisp.*) marquer d'une croix sur la déclaration de dépens les articles dont on se plaint. A quelle occasion cela se pratique. Lorsque l'appel n'est que sous deux

croix, il faut se pourvoir à l'audience ; ce qu'on doit faire lorsqu'il est de plus de deux croix. Amendes auxquelles peut être condamné l'appellant : comment il évite la multiplicité des amendes. Si la taxe est infirmée, on ordonne que les articles croisés seront réformés. IV. 507. a.

Croiser. Observation sur les articles croisés. IV. 858. a. Voyez aussi CROIX. 510. a.

Croiser. Divers usages de ce mot en marine, charpenterie, jardinage, manufacture en soie. IV. 507. a.

CROISÉS, (*Hist. mod.*) gentilshommes & soldats qui s'unissoient pour la conquête de la terre sainte. Pourquoi ils furent appelés croisés. Autres significations de ce mot. IV. 507. b. Voyez CROISADES.

CROISETTE, (*Botan.*) caractère de cette plante. Ses propriétés en médecine. Dans quel cas on l'emploie. Usage de sa décoction dans du vin. IV. 507. b.

CROISETTE. (*Blason*) Voyez vol. II. des planch. Blason. planch. 4.

CROISIERS, (*Hist. eccl.*) congrégation de chanoines réguliers. Trois ordres de ce nom. Origine de ces ordres. Alexandre VII. les supprima en 1656. Ce que Mathieu Paris dit de ces religieux. Monastères qu'il y a eu de cet ordre en Angleterre & en Irlande. IV. 507. b. Par qui furent fondés les croisières de France & des Pays-Bas en 1211. Origine des croisières ou porte-croix avec l'étoile en Bohême. Etat actuel de cet ordre. *Ibid.* 508. a.

CROISSANT, (*Astronom.*) Etymologie du mot. Cornes de la lune. IV. 508. a. Croissant se dit aussi de la lune en décroissance. Cause qui fait appercevoir le reste du globe de la lune, lorsque son croissant est encore mince. *Ibid.* b.

CROISSANT, (*Géom.*) quantité croissante. Exemples dans l'hyperbole & dans le cercle. IV. 508. b.

CROISSANT, (*Hist. mod.*) ordre militaire institué par René d'Anjou, roi de Sicile. Croissant d'or que portoient les chevaliers en 1448. Ce qui donna lieu à l'établissement de cet ordre. Habit des chevaliers. Quel en étoit le nombre. Qualités qu'il falloit avoir pour entrer dans cet ordre. Formule du serment qu'ils prêtoient. Cet ordre étoit sous la protection de S. Maurice. IV. 508. b.

Croissant. (*l'ordre du*) Son institution. Engagemens que prenoient les chevaliers. Habits de l'ordre dans les cérémonies. Marques de cette chevalerie. Nombre des chevaliers. *Suppl.* II. 655. b. Voyez vol. II. des planches, blason, planch. 26.

Croissant en Turquie. (*l'ordre du*) Son institution. Marque de l'ordre. *Suppl.* II. 656. a.

Croissant, ordre du double croissant. XI. 59. b.

Croissant, symbole employé dans quelques médailles. XVI. 202. b.

CROISSANT. (*Blason*) De toute antiquité la ville de Byzance avoit pris le croissant pour symbole. Croissant montant. Croissans adossés. IV. 508. b. Croissant renversé ou couché. Croissans tournés. Croissans contournés. Croissans affrontés ou appointés. *Ibid.* 509. a.

CROISSANT, (*Blason*) meuble d'armoirie. Ses différentes positions. *Suppl.* II. 655. b.

Croissant tourné. XVI. 477. a.

Croissant. Usage de ce mot en divers arts. IV. 509. a.

CROIX, (*Hist.*) étymologie de ce mot, selon le P. Pezron. La croix étoit le supplice des malfaiteurs. On la plantoit en divers endroits pour inspirer de la terreur aux scélérats. Constantin abolit ce supplice. Chez quels peuples il avoit été en usage. Divers sentimens des critiques sur la manière du crucifiement. IV. 509. a. Voyez CRUCIFIEMENT.

CROIX, (*Astron.*) Constellation méridionale. Ascension droite & déclinaison de sa principale étoile. *Suppl.* II. 656. a.

CROIX. (*Invention de la sainte*) Origine de cette fête. Eglise bâtie à Rome en l'honneur de la croix. Ce que Théodoret raconte sur la manière dont la vraie croix fut trouvée. Ce que dit là-dessus S. Paulin. IV. 509. b.

CROIX. (*Exaltation de la sainte*) En mémoire de quel événement cette fête est célébrée. IV. 509. b. V. EXALTATION. *Croix* : adoration de la croix. I. 144. a. Vision céleste de la croix dont Constantin se vanta : examen des preuves sur lesquelles on a prétendu appuyer la certitude de cet événement. XVII. 348. a, b. — 354. a. Croix d'autel. VIII. vol. des planch. Orfèvre grossier, planch. 2.

Croix ; (*Porte*) clerc qui porte une croix devant le prêtre dans les occasions solennelles. La même cérémonie a lieu devant le pape, devant un patriarche, devant les primats, métropolitains, &c. Origine de cet usage pour les quatre patriarches d'Orient. Archevêques & évêques auxquels les papes ont accordé la croix. Comment sont faites les croix de papes, archevêques, évêques. Marque d'honneur accordée au patriarche de Constantinople & à quelques métropolitains d'Orient. IV. 509. b.

Croix pectorale que les évêques & archevêques portent pendue au cou. Pourquoi on la nomme pectorale. IV. 509. b. Les abbés & abbeses en portent aussi. Reliquaire d'ar-

gent pendu au cou de S. Grégoire. Ce que les papes ont voulu imiter par cette croix. *Ibid.* 510. a.

CROIX, (*Ordre de la*) ou **CROISADE**, ordre de chevalerie composé seulement de dames. Institution de cet ordre en 1668. IV. 510. a.

Croix, (*Religieux de la Sainte-*) XIII. 139. b.

Croix étoilée; (*l'ordre des dames de la*) Son institution. Marque de l'ordre. *Suppl.* II. 656. a. *Voy.* II. vol. des pl. *Blason*, pl. 24.

Croix de saint André. Elle est l'instrument du supplice de ceux qu'on condamne à la roue. IV. 510. a. *Voyez* ROUE.

Croix, (*Filles de la*) communauté de filles instituée en 1265. Leurs occupations. On les distingue en deux fortes. IV. 510. a.

Croix, (*Maison des sœurs de la*) à Ruel. *Suppl.* IV. 689. b.

Croix, (*Jugement de la*) en usage en France au 9^e. siècle. IV. 510. a. *Voyez* EPREUVE.

CROIX, (*Jurisp.*) marque qui désigne les articles des dépens dont on est appellant. *Voyez* CROISER. Ce que signifie *croix de cens*. IV. 510. a.

Croix marquée par quelqu'un qui ne fait pas écrire. IV. 510. a. Manière dont se signoit Héribald, comte du palais, sous le règne de Louis le débonnaire. Cette signature ne peut rendre un acte valable. *Ibid.* b.

CROIX; (*Blason*) comment on la définit. Elle n'occupe pas toujours le même espace dans le champ de l'écu. A qui cette armoirie étoit réservée originaiement. Pourquoi elle devint fréquente. Différentes croix que portoient les nations de l'Europe dans les expéditions des croisades. Noms de trente-neuf différentes croix usitées dans le blason. Septante-deux fortes de croix différentes dont la Colombière fait mention. IV. 510. b. Différens auteurs qui ne s'accordent pas sur le nombre des croix dans le blason. Description des principales croix. Noms des maisons auxquelles elles appartiennent. *Ibid.* 511. a.

CROIX, (*Blason*) pièce honorable de l'écu. Différentes fortes de croix. Croix chargées, cantonnées. Croisettes. Origine des croix dans les armoiries. *Suppl.* II. 656. a. *Voyez* II. vol. des pl. *Blason* pl. 3 & 4, & pl. 1 du *Blason*. *Suppl.*

Croix, pièce honorable. *Suppl.* IV. 367. a. Cantons de la croix. *Suppl.* II. 216. b. Croix de S. Antoine. *Suppl.* IV. 930. b. Croix bourdonnée. *Suppl.* II. 41. b. Chargée. 329. a. Clechée. III. 519. b. *Suppl.* II. 459. a. Croix clechée, vuidee, pommetée & aletée. *Suppl.* IV. 1003. b. Composée, *Suppl.* II. 534. b. denchée, 692. a. cordée. IV. 213. a. Des croix peintes sur les drapeaux. V. 711. a. Croix du S. Esprit. 973. b. Croix écartelée. *Suppl.* II. 748. a. Croix étoilée, VI. 67. b. fendue en pal, 490. b. à fer de fourchette. 501. a. *Suppl.* III. 109. b. Croix formée, VII. 181. b. fourchée, 225. a. *Suppl.* III. 109. a. fretée, *Suppl.* III. 147. b. givrée, VII. 676. b. herminée, VIII. 172. a. losangée. *Suppl.* III. 780. a. Croix de passion. XII. 153. a. Croix patriarchale. 175. a. *Suppl.* IV. 258. b. pattée, *Ibid.* Croix au pié-fiché, 370. b. portée, XIII. 137. a. potencée, 181. b. XV. 936. b. recroisettée, *Suppl.* IV. 592. a. Croix de Toulouse, *Suppl.* II. 707. a. vuidee, engrelée. XVII. 574. b.

CROIX de Jérusalem ou de Malthe. (*Botan.*) Description de cette plante, de sa fleur & de son fruit. Elle vient dans toute sorte de terre. Elle aime le soleil. IV. 512. a.

CROIX, (*Archit.*) monument de piété qui se plaçoit en divers lieux. Elles semblent réservées pour les cimetières & les devants des églises. On appelle aussi *croix* les amortissemens placés au-dessus des portails & des faites des momens sacrés. Croix grecque ou latine dans une église. IV. 512. a.

Croix, espèce de croix sur les chemins, appelée *montjoie*. X. 687. a.

CROIX, pierre de (*Minéral.*) IX. 802. b. XII. 577. a. VI. vol. des pl. cristallisations, pl. 8.

Croix, usage de ce mot en marine, charpenterie, en manufacture de drap, manufacture de fer-blanc, en terme de fourbisseur. IV. 512. a.

CROIX, (*pleine*) en ferrurerie. XII. 756. b.

CROIX, faire la croix à courbettes, à ballotades. (*Maneg.*) IV. 512. b.

CROIX, (*Metteur en œuvre*) Croix à la dévote. Croix d'évêque. IV. 512. b.

CROIX; (*Monnoyage*) tems où a cessé en France l'usage des monnoies à croix. IV. 512. b.

Croix de S. André; terme de rivière. IV. 512. b.

CROIX de cerf, (*Vénérie.*) os que l'on trouve dans le cœur du cerf. Ses prétendues propriétés. IV. 512. b.

Croix ou pile. (*Analise des hazards*) On demande combien il y a à parier qu'on amenera croix en jouant deux coups consécutifs. Réponse qu'on trouve dans tous les auteurs, suivant les règles ordinaires. Inexactitude de cette réponse. IV. 512. b. Autre question: Pierre joue contre Paul à condition que si Pierre amène croix du premier coup, il paiera un écu à Paul; s'il n'amène croix qu'au second coup, deux écus; si au troisième coup, quatre, & ainsi de suite. Quelle seroit l'espérance de Paul, selon les règles ordinaires de l'a-

nalise. Tentatives pour résoudre cette difficulté, qui se trouve dans les *mém. de l'acad. de Pétersb.* V. Réflexions de l'auteur sur cette question. *Ibid.* 513. a. Considérations qu'il faudroit faire entrer dans les problèmes concernant les jeux, pour rendre leurs solutions plus complètes. *Ibid.* b.

Croix ou pile; voyez *pile*. XII. 620. b. Objections qui ont été faites sur ce qui est dit dans l'article *Croix ou pile* de l'Encyclopédie, de la manière de calculer l'avantage à ce jeu. VII. 420. b. 421. a.

CROIX; (*François Gradé de la*) sa patrie; ses ouvrages. IX. 882. a.

CROIX; (*Jean-André de la*) ses ouvrages en chirurgie. III. 352. b. Emplâtre d'André de la Croix. V. 589. a.

CROMORNE, jeu d'orgue: description de ce jeu, sa situation dans l'orgue. En quoi il diffère de la trompette. IV. 513. a.

CROMORNE, (*Luth.*) origine de ce mot. *Suppl.* II. 656. a. Description de cet instrument. *Ibid.* b. *Voyez* TOURNEBOUT.

CROMWEL, (*Thomas*) principaux évènements de sa vie. XIII. 586. b.

CROMWEL, (*Olivier*) lieu & tems de sa naissance. VIII. 354. b. Observations sur sa mere. XVII. 606. a, b. Histoire de son protectorat. XIII. 503. b. Son portrait: prospérité de l'Angleterre sous son règne: successeur qu'il se donna: ses funérailles: historiens qui ont écrit sa vie: son éloge funebre. VIII. 355. a. Portrait de Cromwel. VI. 57. a. Celui qu'en a fait M. de Voltaire. XIII. 155. a. Lettre de Cromwel à Jean Sadler. XV. 704. a. Maxime perfide avancée du tems de Cromwel. X. 215. a.

CROMWEL, (*Richard*) fils du précédent. XIII. 504. a, b.

CRON ou *cran*, (*Minéral.*) terre ou sable formé par des fragmens de coquilles. Le cron est très-propre à fertiliser les terres. Il y a lieu de croire que la craie se forme de cette sorte de sable. IV. 513. b.

CRONIENES. (*Myth.*) Les cronienes des Grecs étoient les mêmes que les saturnales des Romains. Immolation qu'on faisoit à Rhodes dans cette solemnité. IV. 514. a.

CROQUART, (*Monn.*) voyez *POLARD*.

CROQUE-NOTE ou *croque-sol*, (*Musiq.*) nom donné à ces musiciens qui exécutent sans sentiment, sans expression, sans goût. *Suppl.* II. 656. b.

CROQUIS, *pensée*, *esquisse*, (*Dessin*) différences dans la signification de ces mots. XII. 310. b.

CROSSE, (*Hist. eccl.*) ce qu'étoit dans l'origine ce bâton pastoral. Première mention qui en est faite dans l'histoire de France. Crosse d'un prétendu archevêque rompue dans le concile de Nîmes. Il n'y avoit que les patriarches en Orient qui en portassent. IV. 514. a. Ce que désigne ce symbole, &c. Les abbés réguliers portent la crosse quand ils officient. *Ibid.* b.

CROSSE, (*Blason*) marque d'autorité pastorale. Armoiries d'évêques. Crosse d'abbé & d'abbesse. *Suppl.* II. 656. b.

Crosse, bâton pastoral des évêques. II. 144. a. VI. 558. a. Investiture par la crosse. VIII. 864. a. Léon VIII. rompt la crosse que les papes avoient toujours portée. XI. ** 830. b. Bâton en forme de crosse, figure symbolique. XV. 729. a.

Crosse, terme de marine, de rivière, d'épinglier. IV. 514. a.

CROSSETTE, (*Archit.*) resaut qu'on fait faire aux chambranles des portes ou croisées. Ridicule usage qu'en faisoient les anciens. Nos architectes en usent avec plus de circonspection. Quelles doivent être leurs dimensions. IV. 514. b.

CROSSETTE, (*Jardin.*) simple branche ou jetton que l'on taille comme un sarment. Plants qui veulent être élevés par marcottes, autres qui veulent être élevés de graine: la vigne vient aisément de crossette. Les fruits viennent de pépin ou de noyau. Plants qui viennent de bouture ou de plançons. IV. 514. b.

CROTALE, (*Musiq. ancien.*) espèce de castagnette, &c. Il étoit différent du sistre. En quoi il consistoit. Pourquoi l'on appelloit la cigogne *crotaliftria*. Usage qu'Hercule fit des crotales. Leur invention attribuée aux Siciliens & leur usage défendu aux chrétiens. IV. 515. a.

CROTAPHYTE, (*Anatom.*) voyez *TEMPORAL*: muscle crotaphyte. VIII. 264. b.

CROTIN, excrément de cheval. VI. 719. a.

CROTONE, sa fondation: divinités adorées à Crotone: médailles de cette ville: force naturelle des Crotoniates. X. 257. a. Guerres des Crotoniates avec les Sybarites. II. 46. a. XV. 710. a, b. Temple bâti à Jupiter homorien par les habitans de Crotone & de Sibaris. VIII. 284. a. Présent qu'Alexandre le grand fit aux Crotoniates. *Suppl.* I. 269. b.

CROUMA, (*Musiq. anc.*) espèces de crotales dont on jouoit en Espagne. IV. 515. a.

CROUPADES. (*Maneg.*) Hautes croupades. IV. 515. a. *Croupade*. Différence entre la croupade, la ballotade, & la capriole. II. 48. a. Ce saut représenté, vol. VII des planch. maneg., pl. 11.

CROUPE, (*Maréch.*) étymologie de ce mot. Bonnes qualités d'une croupe : mauvaises qualités : celle de mulet est une marque de force. Tortiller la croupe. Gagner la croupe. Maladies de la croupe. Cheval bien gigotté. *Suppl.* II. 515. *b.* *Suppl.* III. 339. *a.*

CROUPE au mur, (*Manège*) voyez vol. VII des planches, manège, pl. 15 & 16.

CROUPIERE, terme de bourrelier. IV. 515. *b.*

CROUPIERE, (*Marine*) corde du vaisseau. Mouiller en croupiere, ou de croupiere, ou en croupe. IV. 515. *b.*

CROUPION. Observations sur celui des oiseaux. XVII. 766. *b.*

CROUPISSANTE, eau, cause de son impureté. V. 193. *a.* Mauvais effet de cette eau. 194. *b.* Moyen de la purifier. *Ibid.*

CROUTE laiteuse, (*Maladie des enfans*) cause de cette maladie. Il faut la distinguer des achores. Comment on guérit les croûtes de lait. Danger de les négliger. IV. 516. *a.*

CROUTE. Différence entre les croûtes de lait & la maladie appelée achore. I. 97. *b.* Croûte pleurétique, voyez COENE. Croûte sur la peau, dite escare. V. 932. *a.*

CROUTE, terme de peinture. Terme de tannerie. IV. 516. *a.*

CROWN-GLASS, (*Astron.*) verre à couronne. Son usage dans les lunettes achromatiques, lorsqu'il est combiné avec le flint-glass. *Suppl.* II. 656. *b.*

CROUZAS, (*Jean-Pierre de*) observations sur ce savant & sur ses ouvrages. IX. 322. *a.* Son sentiment sur le beau. II. 170. *b.* Examen de sa logique. IX. 639. *a.*

CROYANCE, FOI; différence entre ces mots. IV. 516. *b.*

CROYANCE. (*Théol.*) La croyance peut être fondée sur les sens, sur l'évidence, sur l'autorité : l'existence de Dieu est fondée sur l'évidence : l'immortalité de l'âme paroît l'être aussi ; mais elle l'est encore sur l'autorité de Dieu. IV. 516. *b.*

Croyance, dans le sens moral, consentement fondé seulement sur l'autorité ou le témoignage, c'est ce qu'on appelle évidence de témoignage. Différence entre la foi & la science. Quelles sortes de propositions sont censées de foi, ou objets de la foi. IV. 516. *b.* L'évêque Pearson & la plupart des théologiens pensent que la croyance contenue dans le symbole n'est fondée que sur le témoignage. Le docteur Barrow soutient, au contraire, que nous en croyons les articles d'après la persuasion intime que nous avons de la vérité de chaque proposition prise en elle-même, & non d'après les motifs d'autorité. Raisons sur lesquelles il appuie son sentiment. Examen de cette opinion. *Ibid.* 517. *a.* Il y a une grande différence entre cette proposition ; ce que l'on doit croire est évident, & celle-ci, il est évident qu'on doit croire telle chose. Fondemens de notre croyance ou de notre foi. Quel est l'usage de la raison en matière de foi. *Ibid.* *b.* Voyez CROIRE, FOI.

Croyance, à quoi il faut avoir égard avant que de prononcer qu'un fait est digne ou indigne de notre croyance : il n'y a pas deux hommes à qui un même fait paroisse également croyable ou incroyable. VIII. 657. *b.*

CROYDON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Surrey. Ses foires & marchés. Palais de l'archevêque de Cantorbery dans cette ville. *Suppl.* II. 656. *b.*

CRU, *crudité*, en quel sens ces mots se disent en peinture. IV. 517. *b.*

Cru, terme de manège, terme de chasse. IV. 517. *b.*

CRUAUTÉ, (*Morale*) définition. Sources de ce vice. IV. 517. *b.* La cruauté émane de la lâcheté : c'est ainsi qu'en jugea l'empereur Maurice dans une certaine circonstance. Exemple d'Auguste qui le prouve. Les tyrans sont cruels & sanguinaires, pour pourvoir à leur conservation. Exemple de Philippe roi de Macédoine, de Tibère, de Caligula. La vue continuelle des combats de gladiateurs, les guerres civiles, un gouvernement arbitraire rendirent les Romains cruels. La cruauté envers les esclaves étouffe aussi bientôt tout sentiment de pitié. Les naturels sanguinaires à l'égard des bêtes, ont un penchant visible à la cruauté : loi établie chez les Anglois qui montre que cette nation en a jugé ainsi. *Ibid.* 518. *a.* Exemple tiré de Charles IX. Changement subit de mœurs chez les Romains par rapport aux sentimens d'humanité. Le zèle destructeur inspire sur-tout la cruauté : cause des barbaries commises par les Espagnols. Cruautés que commirent les Croisés. Les hommes extrêmement heureux & extrêmement malheureux sont également portés à la cruauté. Il faut même avouer que l'humanité prise dans un sens étendu est une qualité plus rare qu'on ne pense. Tout ce qui est au-delà de la mort en fait d'exécution de justice tend à la cruauté. *Ibid.* *b.* Traits d'humanité envers les bêtes. Principes qui pourroient contribuer à fortifier le penchant à l'inhumanité. Ces principes combattus. Exemples de quelques grands hommes qui se sont distingués par les sentimens contraires. *Ibid.* 519. *a.*

CRUAUTÉ, férocité, (*Synon.*) VI. 541. *b.*

CRUCHES des anciens, voyez AMPHORE & OINOPHORE. Cruche de terre appelée jarre. VIII. 462. *a.*

CRUCIFERES, plantes, observation chymique sur le produit de ces plantes. XVI. 870. *a.*

CRUCIFIEMENT, noms que divers anciens peuples ont donnés à la croix. Diverses formes de croix & diverses sortes de crucifiement usités chez différens peuples. IV. 519. *a.* Quel étoit le crucifiement dont les Hébreux, les Egyptiens, les Perses, les Grecs, les Romains, ont puni les criminels. Comment on conjecture que ce supplice s'exécutoit. Différences de ce supplice chez les Juifs & chez les autres nations. Les Juifs & les Gentils regardoient les plus hautes croix comme les plus infâmes, & ce supplice comme le plus deshonorant. *Ibid.* *b.* Abolition de ce supplice par Constantin. De la vénération de la croix, différence à cet égard entre les catholiques & les réformés. *Ibid.* 520. *a.* Voyez CROIX.

CRUCIFIX, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que la reine Elizabeth put en conserver un dans sa chapelle. IV. 520. *a.*

CRUDITÉ, (*Médecine*) qualité des fruits & des viandes qui n'ont pas été préparés par la coction. Ce terme est employé en médecine par opposition à celui de coction, qui signifie, l'altération qu'éprouvent les alimens dans le corps humain, ou le changement qui se fait dans les humeurs morbifiques. Ce que les anciens entendoient par crudité. IV. 520. *a.* Les vices des fluides, en général, proviennent le plus souvent des crudités des premières voies. Hippocrate & les anciens qui l'ont suivi, emploient aussi quelquefois ce terme dans un sens plus générique, qui comprend toutes les altérations nuisibles qui troublent l'ordre de l'économie animale. C'est au commencement des maladies que la crudité est à son plus haut degré, &c. D'où dépend la durée de la crudité. Les effets qui tendent à la coction peuvent seuls procurer la guérison. *Ibid.* *b.* Voyez l'article COCTION. Les modernes se servent particulièrement du mot de crudité pour signifier les matières crues, produites dans les premières voies par les alimens mal digérés. Celle que le chyle vicieux porte dans le sang est appelée, quoiqu'improprement, *cacochinne*. En quel sens les humeurs excrémenteuses sont appelées crues. Matières fécales désignées par le même nom. *Ibid.* 521. *a.*

Crudité. Doctrine des anciens sur les crudités. III. 564. *b.* Les signes de crudité à craindre dans les maladies, lors même qu'ils sont joints aux meilleurs signes. 565. *b.* Ce qu'on entend par matière crue : en quoi consiste l'état de crudité. 567. *b.* Infinité d'espèces de crudités. 568. *a.* Etat de crudité qui empêche la crise salutaire. *Suppl.* I. 152. *b.*

CRUE des meubles au-dessus de leur prise, (*Jurispr.*) pour-quoi elle a été introduite. Divers noms par lesquels on la désigne, soit en latin, soit en français. Origine du nom de *parisis des meubles*, qui paroît le plus ancien qu'on lui ait donné. Coutume qui en fait mention. Ce n'est que parce que la prise est censée faite à bas prix, que l'on y ajoute la crue. IV. 521. *a.* Provinces du royaume où cet usage est inconnu. Coutumes & provinces de droit écrit, où la crue est du quart en sus. Coutumes où elle n'est que du huitième en sus. Ce qu'elle est à Meaux. Comment on se règle pour savoir si la crue est due, & sur quel pied. Prises qui ne sont pas sujettes à crues. Meubles qui n'y sont pas sujets. Les majeurs peuvent demander la crue, quand même ils auroient fait faire la prise. Les créanciers peuvent la demander contre l'héritier de leur débiteur. Tous tuteurs, curateurs, &c. doivent tenir compte de la crue. Les héritiers légataires universels, exécuteurs testamentaires, &c. sont tenus de la crue envers les créanciers & leurs co-partageans. Entre conjoints, &c. la crue n'est pas due pour les meubles prisés par contrat de mariage, &c. &c. Quelques autres maximes par rapport à la crue. *Ibid.* *b.*

Crue des eaux des fleuves. VI. 869. *a.* 870. *a.* VII. 622. *a.*

CRUPEZIA, (*Hist. anc.*) espèce de chaussure. IV. 522.

CRURAL, (*Anatom.*) muscle crural. Arrière crurale. Veine crurale. Nerf crural. IV. 522. *a.*

CRURALE, artère, (*Anatom.*) description très-détaillée de ce vaisseau & de ses différentes ramifications. *Suppl.* II. 657. *a.*

Crural, veine la plus considérable de celles qui forment la veine crurale. XIV. 633. *b.* Hernie crurale. VIII. 175. *b.*

CRUSCA, (*Hist. mod.*) mot italien. Nous désignons, par ce mot, l'académie de Florence, appelée de la *Crusca*. Origine de ce nom qu'elle a pris. Sa devise. Dans la salle de cette académie, tout fait allusion à son nom & à sa devise. IV. 522. *a.* Dictionnaire de la *Crusca*. *Ibid.* *b.* Voyez *Suppl.* I. 89. *b.*

CRUSTACÉES, (*Hist. nat.*) animaux de ce nom. En quoi la race des crustacés diffère des coquilles. Principaux genres d'animaux contenus dans cette classe. IV. 522. *b.*

Crustacés, représentés vol. VI. des planch. regne animal, pl. 59. — 63.

CRYPTES, glandes de ce nom, admises par Boerhaave. IV. 582. *a.*

CRYPTOGRAPHIE, (*Littérat.*) étym. du mot. Ecriture secrète inconnue à tout autre qu'à celui à qui on l'adresse. Les anciens en ont eu l'usage. Livres que composa sur ce sujet l'abbé Trithème, qui mourut en 1516. Ces ouvrages accusés de magie. Leurs défenseurs. IV. 522. *b.* Cryptographie du duc de Lunebourg. Autres ouvrages en ce même genre. *Ibid.* 523.

a. Voyez **ÉCRITURE SECRÈTE**.

CRYSTAL, (*Minéral.*) il y a autant de différentes espèces de cristaux, qu'il y a de substances qui affectent une figure régulière. Il y a tout lieu de croire que ce phénomène s'opère dans la nature, de la même manière, & suivant les mêmes loix que la cristallisation des sels se fait dans le laboratoire du chimiste. Comment l'acide vitriolique peut opérer les cristallisations. Exemple d'un tel phénomène dans le sel séléniteux. Autres sels qui peuvent y contribuer. Ces dissolvans peuvent agir sur une infinité de différentes substances, & produire une variété prodigieuse de combinaisons que l'art ne peut imiter. IV. 523. *a.* Observation qui prouve que les cristaux ont été dans un état de fluidité. De la figure des cristaux. Cause des variétés qu'on y remarque, selon M. Linnæus. Autre système de M. Wallerius. Réflexion de l'auteur sur ces systèmes. Variétés dans les couleurs des cristaux. Leurs causes. *Ibid.* *b.* Les cristaux conservent toujours les propriétés des pierres de leur genre. Lieux où ils se forment. *Ibid.* 524. *a.*

Crystal, d'émeraude. V. 563. *b.* Cristaux dans les mines d'étain. VI. 4. *b.* 5. *a.* Espèce de cristaux appelés *fluors*. VI. 892. *b.* Pierre d'iris, espèce de cristal. VIII. 903. *a.* Gypses cristallisés. VII. 1023. *a.* Cailloux-cristaux. *Suppl.* II. 109. *b.* Caillon avec cristaux en-dedans. Vol. VI. des planch. article *Cristallisations*, pl. 1. Groupe de cristal de roche. *Ibid.* Colonne isolée de cristal de roche. Colonne de cristal de roche avec corps étrangers. Petit groupe de cristal de roche. Différentes formes de cristal, planch. 2. Autres cristaux représentés pl. 3, 4. Cristal de roche renfermant des herbes ou des cheveux, pl. 5. Cristal pyramidal triangulaire, pl. 6.

CRYSTAL d'Islande, espèce de spath calcaire, transparent, & de figure rhomboïdale. Description de ce cristal. Ses propriétés. Lieux où il se trouve en Islande. Ce que quelques auteurs en ont pensé. IV. 524. *a.*

CRYSTAL d'Islande, (*Physiq.*) phénomènes de ce cristal, que MM. Huyghens & Newton ont examiné par rapport à la double réfraction que souffrent les rayons qui le traversent, soit obliquement, soit perpendiculairement. IV. 524. *a.* D'où Newton conclut qu'il y a une différence essentielle entre les rayons de la lumière, en conséquence de laquelle les uns sont réfractés constamment selon la loi ordinaire, & les autres selon une loi extraordinaire, ou plutôt le même auteur soupçonne que les rayons ont des côtés doués de différentes qualités physiques. *Ibid.* *b.*

Crystal d'Islande. Observations sur les réfractions produites par ce cristal. IV. 524. *a.* *b.* XIII. 836. *a.* Ce cristal représenté, vol. VI. des planch. article **CRYSTALLISATIONS**, pl. 6.

CRYSTAL de roche. Diversités qu'on observe dans la figure de ces cristaux. C'est le quartz qui sert de base ou de matrice au cristal de roche, & c'est dans cette pierre qu'il se forme constamment. Quelle peut être la cause de la formation de ce cristal. Sa transparence avoit fait croire aux anciens que c'étoit une eau congelée, à qui le froid continuel avoit fait prendre une consistance solide. Cette opinion démentie par les observations. Lieux de l'Europe où ce cristal se trouve. Poids de certains cristaux. Où se trouvent les plus parfaits. Signes auxquels on reconnoit les endroits où l'on en peut trouver. Des cristaux de roche qui ont été trouvés en pleine campagne, & presque à la surface de la terre, & dans le lit des rivières. Différentes formes sous lesquelles ils se trouvent. Grandes masses de ce cristal dans l'île de Madagascar. Cristaux qui ne sont que du quartz transparent. Qualités que doit avoir le cristal parfait. Usage qu'en faisoient les anciens. De quels cristaux de roche les curieux enrichissent leurs cabinets. Plusieurs ont cru que ce cristal étoit la base des pierres précieuses. Quand il est coloré, on lui donne souvent le nom de la pierre précieuse, à laquelle il ressemble, en y ajoutant l'épithète de *faux*. *Ibid.* *b.* Procédé par lequel, suivant Néri, on peut colorer par art le cristal de roche, de manière qu'il imite la topaze, le rubis, la chrysolite, &c. mais Kunckel prétend que cette couleur ne s'attache que superficiellement au cristal. Propriétés de ce cristal. Moyen d'imiter par lui les pierres précieuses. Des moyens de réduire le cristal en liqueur ou en matière gélatineuse. Prétendues vertus dans certaines maladies, que des charlatans lui ont attribuées. *Ibid.* 526. *a.*

Crystal de roche. Pièce prodigieuse de cristal de roche, tirée du Grimfel en Suisse. VII. 949. *a.* Cavités dans les Alpes, d'où l'on tire le cristal. Comment on reconnoit la présence du cristal. Moyens de le tirer. 968. *a.* XIII. 693. *b.* Cristal de roche, nommé *pramnion*. XIII. 263. *a.*

CRYSTAL factice, (*Chym.*) moyen de faire un beau cristal ou verre blanc; méthode donnée par Néri. IV. 526. *a.* Autres données par Kunckel, soit pour imiter simplement le cristal, soit pour contrefaire toutes sortes de pierres précieuses transparentes ou non transparentes. *Ibid.* *b.*

Crystal factice. Cristal d'argent ou de lune. I. 641. *b.* IX. 637. *a.* 740. *a.* Cristal bleu, produit par la dissolution du cuivre par l'acide nitreux. IV. 545. *b.* Autres cristaux produits par différentes dissolutions de cuivre. 546. *a.* Cristal de cuivre ou de vénéus. XVII. 58. *a.* *b.* Cristal nommé *sel metallorum*. IX. 740. *a.* *b.* Cristal de tartre. XV. 928. *a.* *b.* Des verreries en cristal, & du travail de ces verreries. XVII. 154. *b.* Liqueur de cristal. II. 536. *a.*

CRYSTAL minéral, ou *sel de prunelle*, (*Pharmac.*) est le produit d'une opération chimique. En quoi elle consiste. L'usage médical de ce sel doit être le même que celui du nitre. IV. 527. *a.*

Crystal, *cieux de*, (*Astronom.*) les astronomes s'en servoient pour expliquer divers mouvemens célestes. Comment les modernes les expliquent d'une manière plus naturelle & plus aisée. Parole du roi Alphonse, sur ces *cieux de cristal*. IV. 527. *a.*

Crystal, *cieux de*, voyez III. 443. *a.* Leur mouvement de trépidation. XVI. 594. *a.*

CRYSTAL, gravure sur le, XII. 592. *a.*

CRYSTAL, (*Horlog.*) petit verre de montre. Comment on suppléoit autrefois au défaut de ces verres. En quel tems on a commencé à s'en servir. Cristaux d'Angleterre. IV. 527. *a.*

CRYSTALLIN, (*Anatom.*) description & usage de cette partie de l'œil. Sa situation. IV. 527. *a.* Membrane arachnoïde. Manière dont commence la cataracte. Le crystallin plus ou moins transparent selon les âges. Ses dimensions. Causes des vuos de myopes & de presbytes. Plusieurs auteurs pensent que sa figure & sa situation peuvent changer par le mouvement du ligament ciliaire. Lames sphériques dont il est composé. Opinion des anciens sur la cataracte & le glaucome, abandonnée par les modernes. *Ibid.* *b.* Ceux-ci partagés sur la cause de la cataracte. *Ibid.* 528. *a.*

Crystallin. De l'humeur cristalline. XI. 386. *a.* *b.* Sa description. *Suppl.* IV. 112. *b.* Membrane arachnoïde qui l'enveloppe. I. 571. *a.* *b.* Précis d'un mémoire de M. Petit sur cette tunique. XVI. 745. *b.* 746. *a.* Convexité plus ou moins grande du crystallin, selon la contraction du ligament ciliaire. III. 451. *a.* Variation de la couleur & de la consistance du crystallin, selon les différens âges. XI. 387. *a.* Ligamens ciliaires du crystallin. III. 451. *a.* Maladies du crystallin. XVII. 570. *b.* Tache du crystallin. XV. 815. *a.*

CRYSTALLIN, *extraction du*, (*Chirurg.*) par laquelle on rend la vue à ceux qui l'ont perdue par la cataracte. En quoi consiste l'ancienne opération de la cataracte. Inconvéniens auxquels elle est sujette. M. Méry a proposé le premier en 1707, l'extraction du crystallin, pour prévenir ces inconvéniens. IV. 528. *a.* Résultat des observations de cet habile chirurgien. Malgré une pratique si avantageuse, les chirurgiens ont continué fort long-tems l'ancienne méthode. La méthode de M. Méry, perfectionnée par M. Daniel. Comment il la pratique. Avantages qui rendent cette nouvelle manière précieuse. Mémoire de M. Daniel, inséré dans le second volume de l'académie royale de chirurgie. *Ibid.* *b.*

CRYSTALLIN, (*Émail.*) sorte de verre, usage qu'en font les orfèvres & les rocailleurs. IV. 529. *a.*

CRYSTALLISATION, (*Hist. nat.*) signification de ce mot en physique & en chimie. Divers sentimens des physiciens sur les causes de ce phénomène. Principaux faits qui accompagnent la cristallisation. Eau de la cristallisation, selon M. Rouelle, distinguée de l'eau de la dissolution. Règles à suivre pour opérer la cristallisation. L'évaporation y est d'une grande conséquence; elle produit des phénomènes très-différens selon qu'elle a été plus ou moins rapide. IV. 529. *a.* Le grand froid nuit à la régularité de la cristallisation. *Ibid.* *b.*

CRYSTALLISATION, (*Chym.*) définition exacte de cette opération, qui en présente toutes les conditions, & qui convient à tous les cas. Cause physique de la cristallisation. Toute cristallisation suppose une dissolution précédente. Espèce d'évaporation qui lui est nécessaire. *Suppl.* II. 662. *b.* Tout corps solide régulier, produit par la cristallisation, ne peut être composé que de parties qui aient une forme génératrice de la forme qui résulte de leur union. Représentation qu'on peut se procurer assez facilement du mécanisme de la cristallisation. Différens produits de la nature & de l'art, qu'on peut rapporter au système de la cristallisation. *Ibid.* 663. *a.*

Crystallisation. Comment elle se forme. *Suppl.* IV. 337. *a.* Hypothèse sur la formation des cristaux naturels. I. 853. *b.* XII. 575. *b.* Cristallisations chimiques. XI. 500. *a.* Celle de l'or, XI. 524. *a.* du sel marin, XIV. 920. *a.* du soufre,

XV. 400. a. des vitriols. XVII. 365. b. Mouvement nécessaire au fluide, dans lequel doit se former la cristallisation. VII. 681. b. Sur la cristallisation des sels, voyez vol. III. des planch. article *Chymie*, pl. 16 & 17. Sur les cristallisations naturelles, voyez vol. VI. des planch. *Règne minéral*.

CRYSTALLOGRAPHIE, (*Hist. nat.*) description des cristaux ou des corps naturels, que la régularité de leur forme a fait comprendre sous ce nom. Ouvrages sur ce sujet. Distribution des cristaux en différentes classes. *Suppl.* IV. 663. a. Éloge de l'essai de cristallographie, que M. de Romé de l'Isle a donné en 1772. *Ibid.* b.

CRYSTALLOMANCIE, (*Divinat.*) art de deviner par le moyen d'une glace ou d'un miroir. Cette pratique distinguée de la *catoptromancie*. Étymologie du mot. IV. 529. b.

CS

CSEPEL, (*Géogr.*) île du royaume de Hongrie, formée par le Danube. Sa description. *Suppl.* II. 663. b.

CT

CTESIAS, historien & médecin, né à Gnide. Ses ouvrages. VII. 724. a.

CTESIBIUS, philosophe cynique. IV. 598. b.

CTESILAS, sculpteur ancien. XIV. 818. b.

CTESILOQUE. Observations sur ce peintre & sur ses ouvrages. XII. 258. b.

CU

CUBA, (*Myth.*) divinité qu'on invoquoit pour faire dormir les enfans. Il est difficile que ceux qui ont beaucoup de dieux, aient beaucoup de religion. IV. 529. b.

CUBA, (*Géogr.*) port de cette île nommé *Xagua*. XVII. 648. a.

CUBANE, (*Botan.*) espèce de plante. *Suppl.* II. 317. b.

CUBATURE, (*Géom.*) cubation d'un solide. Art de mesurer l'espace que comprend un solide. En quoi consiste la solution de ce problème. Difficultés qu'il renferme. IV. 529. b. Voyez SOLIDE.

CUBE, (*Géom.*) étym. & définition de ce mot. Mouvement par lequel on peut concevoir la formation du cube. Manière de construire le développement du cube, c'est-à-dire, une figure plane, dont les parties étant pliées, forment la surface d'un cube. Moyen de déterminer la surface & la solidité d'un cube. IV. 530. a.

Cube. Problème de la duplication du cube. V. 168. b. Manière de déterminer un cube qui tienne telle quantité de poudre à canon qu'on voudra. III. 64. b.

CUBE, *adj.* La racine est au carré comme le carré est au cube. Théorie de la composition des nombres cubes. IV. 530. a. Racine cube. En quoi consiste l'extraction de cette racine. *Ibid.* b.

Cube, nombre, XI. 203. a, b. Pouce cube. XIII. 186. b. Carré cube. Carré du cube. 663. a. Toise cube. XVI. 383. b.

Cube du cube. IV. 530. b.

CUBEBE, (*Botan.*) fruit qui vient de Java. Sa description. Propriétés des cubebes en médecine. Maladies dans lesquelles on les emploie. Dose qu'il en faut prendre. Manière de les préparer en remède. Préparations dans lesquelles ces fruits entrent. IV. 531. a.

CUBIQUE, équation cubique, construction, résolution des équations cubiques, racines cubiques. Première, seconde parabole cubique. IV. 531. a.

Cubique, racine, XIII. 749. a.

CUBIT ou COUDÉE, (*Comm.*) mesure pour les longueurs, en usage en Angleterre. Mesures au-dessous & au-dessus du cubit. IV. 531. a.

CUBITAL, (*Anatom.*) muscle cubital externe & interne. Arrière cubitale. IV. 531. a.

CUBITALE, artère, *Suppl.* II. 49. a. Nerf cubital. *Suppl.* IV. 42. b.

CUBITUS, (*Anatom.*) os du bras. Sa description. IV. 531. b.

Cubitus. Apophyse antérieure du cubitus. IV. 260. a. Apophyse postérieure. XI. 448. b. Expériences sur la tenacité de cet os. *Suppl.* IV. 931. b, &c. Description du cubitus des grenouilles & des crapauds. 941. b, &c. Singulière maladie de l'os cubitus d'un enfant. XII. 365. a. Régénération du cubitus dans un homme. *Suppl.* IV. 944. b.

CUBOIDE, os cuboïde, (*Anatom.*) os du tarse, que quelques-uns appellent *multiforme*. Sa situation. Sa description. IV. 531. b.

CUCHIRI, arbre aromatique d'Amérique. XVII. 655. b.

CUCI, (*Botan.*) fruit des deux Indes, de l'Égypte, de la Nubie, &c. Sa description. IV. 531. b. Arbre qui le produit, nommé *cuciofera palmæ facie*. Ce qui le distingue du palmier. La tunique du bezoard dont parle Pomet, n'est autre chose

que ce fruit cucu. Comment M. Geoffroy fit la découverte de cette tromperie avec MM. Vaillant & de Jussieu. *Ibid.* 532. a.

CUCULLE, (*Hist. eccl.*) voyez COULE.

CUCUPHE & demi-cucuphe, (*Pharm.*) bonnet... qu'on applique sur la tête pour fortifier le cerveau. Il est peu d'usage aujourd'hui. Composition de la poudre dont on le garnissoit. IV. 532. b.

Cucuphes. Leur utilité. XVII. 197. a, b.

CUCURBITE, (*Chymie*) vaisseau chymique, partie de l'alembic. A quel usage sont destinées les cucurbites de cuivre. Soit qu'il faut prendre de les faire étamer. Usage de celles qu'on fait en étain. Pourquoi l'on ne se sert pas des cucurbites de verre aussi souvent qu'on le souhaiteroit. A quel usage on les emploie. IV. 532. b. Usage des cucurbites de terre. Les cucurbites des potiers de Paris sont fort mauvaises. On se sert cependant des petites à sublimer le sel fédatif du borax. Différentes sortes de sublimes, pour lesquelles sont employées les cucurbites de terre. Usage général des cucurbites. *Ibid.* 533. a.

CUDWORTH, (*Rodolphe*) observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. XV. 335. a, b. Argumens dont il a appuyé l'hypothèse des natures plastiques. XII. 729. a, b, &c.

CUEILLAGE, (*Verrerie*) définition. Ce qu'on appelle cueillir le verre. IV. 533. a. En quel cas on dit que le cueillage est bon. *Ibid.* b.

CUEILLETTE, (*Comm. de mer*) charger un vaisseau à cueillette. IV. 533. b.

CUEILLETTE, (*Jardin.*) tems où l'on cueille les fruits lorsqu'ils se détachent de l'arbre. Comment on reconnoît la maturité. Pourquoi l'on doit prévenir la maturité des fruits d'été. Tems où l'on doit cueillir les poires d'automne, les pommes, le bon chrétien d'hiver. IV. 533. b.

CUEILLEUR, (*Verrerie*) ses fonctions. Ce qu'il doit savoir pour devenir bossier. IV. 533. b.

CUEILLIR, (*Verrerie*) prendre la matière dans le pot avec une felle ou canne de fer creusée dans toute sa longueur. Comment se fait cette opération. IV. 534. a.

CUGNÈRES, (*Pierre de*) sa dispute avec Pierre Bertrand touchant les entreprises de la juridiction ecclésiastique sur la féculière. IX. 77. a.

CUIAS, observations sur cet adjectif latin. XIV. 60. b.

CUIAS, (*Jacques*) juriconsulte. XVI. 452. a.

CUIILLER, description des instrumens, machines, outils de ce nom, qui sont d'usage en bâtiment, en chirurgie. IV. 534. a. Parmi les ciriers, les ferblantiers, les bimblotiers, les fondeurs de caractères d'imprimerie, les fondeurs en sable, dans le monnoyage, chez les plombiers & les potiers d'étain. *Ibid.* b.

CUIILLERS, (*Herbe aux*) VIII. 146. b.

CUINE, vaisseau dont on se sert en Chymie. IV. 258. a.

CUIR fossile, (*Minéral.*) espèce d'amiante fort légère. Deux variétés de cette substance; le cuir fossile grossier, & le fin, qu'on nomme aussi papier fossile. IV. 535. a.

CUIR, (*Tanneur*) cuir corroyé, verd ou crud, salé, sec à poils, tanné, plaqué, cendré ou passé en coudrement. IV. 535. a.

Cuir, description des opérations de tanner le cuir. XV. 889. a, b, &c. Celles de le corroyer. IV. 275. a, b, &c. Carré de cuir. II. 699. a. Fleur & chair dans les cuirs. III. 12. a. 71. a. VI. 860. a. Cuir grainé, ou chagrin. III. 5. a.

Cuir fort. IV. 535. b.

Cuir doré, espèce de tapisserie de cuir, &c. Lieux où ces tapisseries se fabriquent. Plusieurs prétendent que les premières qui ont paru venoient d'Espagne. IV. 535. b.

Cuir. Dorer sur cuir. V. 54. b. 59. b.

Cuir de poule. IV. 535. b.

CUIR de Hongrie, (*Hongrois*) il n'y a pas long-tems qu'on connoît en France la manière de le préparer. On prétend que ce fut Henri IV qui en établit la première manufacture. Manière de fabriquer les cuirs de Hongrie. IV. 535. b. Instrumens dont se servent les hongrois dans leur travail. IV. 536. a. Voyez les planches, volume VII.

CUIRS de balles, (*terme d'imprim.*) peaux de moutons préparées pour l'usage des imprimeurs. Leur usage. IV. 536. a.

CUIR, (*Monnoie de*) comment ces monnoies étoient fabriquées. IV. 536. a. On en trouve dans les cabinets des curieux. Il y en eut de fabriquées sous Louis IX. *Ibid.* b.

Cuir, monnoie de cuir. X. 648. a, b. Livres en cuir. IX. 605. a. Moulins à cuir. X. 817. a.

Cuir à rasoir. Usage de ces cuirs. On en fait à quatre faces. IV. 536. b.

CUIRASSE, (*Art milit.*) cuirasse qui étoit représentée dans le fameux tableau de Polygnote de la prise de Troyes. Trois sortes de cuirasses connues chez les Grecs & chez les Romains. Comment étoit faite la cuirasse d'Alexandre, celle de Galba. Cuirasse de lin. Cuirasse de cuir; les chefs des Sarmates s'en servoient quelquefois. Le fer étoit la matière la plus ordinaire des cuirasses. Pourquoi les Perses appelloient

loient *clibanarios* les soldats qui les portoient. IV. 536. b. On les changea bientôt pour des cuirasses composées de lames, & ensuite on se servit de la cote-de-maille ou haubergeon. On mettoit la cote-d'armes sur la cuirasse. Le droit de porter la cuirasse étoit un titre d'honneur. Officiers qui la portent aujourd'hui. Officiers qui portent un plastron de fer. *Ibid.* 537. a.

Cuirasse des Romains. I. 687. a. III. 531. a. Celle des premiers François. I. 687. b. Fabrique des corps de cuirasse à Befançon. I. 699. b.

CUIRRASSIER, (*Ichthy.*) espece de poisson, voyez LORICARIA.

CUIRE, en terme de cuisine, en terme de doreur. IV. 537. a.

CUIRE des cheveux, (*Perruq.*) IV. 537. a.

CUIRE, (*Rafineur de sucre*) pétrifier le sucre en clairée. Comment se fait cette opération. IV. 537. a.

CUIRE le verre, (*Peinture sur verre*) IV. 537. a.

CUISEAUX ou Cuizeaux, (*Géogr.*) ville de la Bresse charbonnoise. Fondations faites dans ce lieu. Ses révolutions. Homme de lettres dont elle est la patrie. *Suppl.* II. 664. a.

CUISINE, (*Art méchan.*) science de la gueule, selon Montaigne, Gastrologie, selon M. de la Mothe le vayer. Nourriture des premiers hommes. Comment cette nourriture devint insensiblement un objet de sensualité. La délicatesse des tables connue premièrement en Asie, communiquée ensuite aux Grecs. Progrès de cette sensualité chez les Romains. Portrait qu'en fait Sénèque. IV. 537. b. Les cuisiniers chez les Romains étoient des gens importants, recherchés, considérés, &c. Salaire exorbitant qu'on a payé à quelques-uns. Jusqu'à quel point ils avoient porté l'art de la cuisine. Du tems d'Auguste, les Siciliens surpasserent tous les autres dans cet art. Talent singulier d'Apicius en ce genre. Ce sont les Italiens qui ont fait connoître la bonne chère aux François. Discours sur cette science de gueule que fit à Montaigne un de ces artistes. *Ibid.* 538. a. Les François surpasserent bientôt leurs maîtres & les firent oublier. La cuisine est actuellement une étude, une science des plus pénibles, sur laquelle on voit paroître de nombreux traités : cependant nous devons à cet art beaucoup de préparations utiles & qui méritent l'examen des physiciens. La conservation des alimens est un point très-important. En quoi consiste la méthode pour y parvenir. Invention des gelées & des tablettes de viandes. *Ibid.* b. Autres moyens de conserver les viandes tirées des animaux, & d'autres alimens. Art de rendre les alimens des deux regnes plus faciles à digérer. Les ragoûts qu'a inventés le luxe, sont plutôt des especes de poisons que des alimens utiles & propres à la conservation de la santé. Théorie physiologique sur cette matière. *Ibid.* 539. a.

CUISINE. (*Hist. Antiq.*) Cuisines avec des potages & des fourneaux qu'on a découvertes dans Herculanum. Les ustensiles qu'on y a trouvés étoient de bronze, épais, & éramés en argent fin. Énumération de ces ustensiles. Ouvrages à consulter sur la manière dont les anciens faisoient la cuisine. *Suppl.* II. 664. b.

CUISINE. (*Hist. mod.*) Diverses observations sur la cuisine française. *Suppl.* II. 664. b. Idée morale du luxe de la table que le fameux Callot nous a donnée dans son estampe de la tentation de S. Antoine. *Ibid.* 665. a.

Cuisine, livre d'Apicius de *re culinaria*. VIII. 344. a. Instrumens de cuisine trouvés dans Herculanum. *Suppl.* III. 353. b. Batterie de cuisine. *Suppl.* I. 830. a. b. Des ustensiles de cuisine en cuivre, & en fer, voyez ces mots.

CUISINE. (*Architect.*) Où & comment les cuisines doivent être bâties. Ce qu'elles doivent contenir. IV. 539. b.

CUISINE, (*Art milit.*) trous que font les soldats à la queue du camp. IV. 539. b.

CUISINE. (*Marine*) Dimensions de la cuisine d'un vaisseau. Comment elle doit être construite. Place qu'elle doit occuper. IV. 539. b.

CUISINIER. Communauté des maîtres queux-cuisiniers-portes-chapes, & traiteurs de la ville de Paris. XIII. 708. a.

CUISSE. (*Anatom.*) Parties qui composent la cuisse. Os de la cuisse ou *femur*. Autres parties anatomiques auxquelles on a donné le nom de cuisse. IV. 539. b.

Cuisse, sa description. VIII. 274. a. Os de la cuisse, *femur*. VI. 481. b. Parties relatives à la cuisse. IV. 522. a. Muscle droit antérieur de la cuisse. V. 115. a. Muscle dit *fascia lata*. VI. 415. b. Muscles extenseurs ou fessiers. 559. b. Muscle pyriforme ou iliaque externe. VIII. 552. b. XIII. 602. a. Muscles quadrijumeaux. XIII. 643. a. Quarré de la cuisse. 663. a. Muscle triceps. XVI. 633. a. Fait très-curieux qui montre que le lait peut sortir par la cuisse. X. 4. b. *Suppl.* II. 700. a. Excoriation des cuisses des enfans. VI. 228. a.

Attention que les chirurgiens doivent faire, lorsqu'ils ont des incisions à faire à la cuisse. IV. 420. a. Frictions ordonnées par Ambroise Paré dans le cas d'une fracture de l'os de la cuisse causée par un coup de feu. VII. 307. b.

CUISSE, (*Maréch.*) IV. 539. b. Voyez *Suppl.* III. 382. b. 389. b. 399. b.

Cuisses, effort dans les. V. 410. b.

CUISSE, (*Verrerie*) matière vitrifiée qui a coulé des pots dans le fond du four, &c. IV. 539. b.

CUISSON, différentes acceptions de ce mot. IV. 540. a.

Cuison, en terme de confiserie : diverses sortes de cuison. Cuison au caramel. Cuison à cassé. Cuison de sucre à lisés. Cuison à perlé. Cuison à la plume. Cuison à soufflé. IV. 540. a.

CUITE, en terme de pharmacie, en terme de raffinerie de sucre. IV. 540. a.

CUI-TICK, (*Botan.*) espece de bambou. *Suppl.* I. 773. a.

CUIVRE, (*Métallurg.*) sa qualité sonore. Son poids relativement à l'or & à l'argent. Difficulté de le fondre. Couleur qu'il donne à la flamme. Effet d'un feu violent & continué sur le cuivre. Chaux de cuivre. Saveur, odeur, rouille de ce métal. Effet des dissolvans sur le cuivre. Explosion de ce métal en fusion causée par le contact de l'humidité. La nature ne nous présente que rarement & en petite quantité le cuivre sous sa véritable forme. En quels pays se trouvent des mines de ce métal. Le cuivre est de tous les métaux celui dont les mines offrent le plus de variétés. Différentes especes de mines de cuivre connues; 1°. le cuivre natif; 2°. le cuivre précipité; 3°. le verd de montagne ou chrysocole verte; IV. 540. b. 4°. le bleu de montagne ou chrysocole bleue; 2°. la mine de cuivre azurée; 6°. la mine de cuivre vitreuse; 7°. la mine de cuivre grise; 8°. la mine de cuivre hépatique; 9°. la mine de cuivre blanche; 10°. la pyrite cuivreuse, ou mine jaunée de cuivre; 11°. les mines de cuivre figurées : elles se trouvent toujours dans de l'ardoise. En quel lieu on en voit; 12°. la mine de cuivre terreuse. A quoi on reconnoît la présence du cuivre de cette mine. L'ocre de Goslar paroît être de cette nature : procédés par lesquels on en tire le cuivre. *Ibid.* 541. a. Autres substances minérales parmi lesquelles se trouvent des parties cuivreuses. Difficultés de tirer le cuivre de sa mine. Trois especes de mines de cuivre distinguées par les Suédois. Quelquefois les parties hétérogenes se trouvent dans la mine en très-grande abondance, ce qui n'empêche pas de la travailler. Maniere de traiter la mine de cuivre. En quoi consiste le triage de la mine. Détail de ce triage. *Ibid.* b. De la calcination ou du grillage. *Ibid.* 542. a. De la fonderie. Du travail de la matte ou pierre de cuivre. *Ibid.* b. Du raffinage de cuivre. *Ibid.* 543. b. Du travail de la mine de cuivre & argent; & cuivre, plomb & argent. *Ibid.* 544. b. Utilité de la litharge & de la coupelle dans l'opération dont il s'agit ici. Attention qu'il faut avoir en employant l'une & l'autre. *Ibid.* 545. a. Ouvrages à consulter pour s'instruire à fond sur cette matière. Ce qu'on appelle cuivre de rosette. Substances métalliques avec lesquelles le cuivre s'unit par la fusion. Chaux métallique nommée *as ustum*, safran de vénus, écaille de cuivre, formée par le cuivre même. Ses usages. Comment on peut la réduire en cuivre. Propriété de cette chaux. Phénomènes qui accompagnent les dissolutions de cuivre opérées par différentes sortes de dissolvans. Dissolution du cuivre par l'acide vitriolique : par l'acide nitreux. *Ibid.* b. Par l'esprit du sel marin : par l'acide du vinaigre; le cuivre mis en dissolution dans un acide quelconque peut être précipité dans sa forme naturelle par le moyen du fer; fausse transmutation qui en résulte. Action des alkalis fixes sur le cuivre. Rien n'est plus propre à indiquer la présence du cuivre que l'alkali volatil. Phénomène qui prouve que pour que la dissolution du cuivre se fasse dans l'alkali volatil, il faut le contact de l'air. Le cuivre dissous par un acide peut être précipité ou non précipité à volonté par les alkalis fixes & volatils. *Ibid.* 546. a. Preuve de la grande divisibilité de la matière, tirée de la dissolution du cuivre dans l'alkali volatil. Amalgamation du cuivre avec le mercure. Plusieurs prétendent que le cuivre contient une portion arsenicale & saline. Effets qui montrent que le cuivre est un poison très-dangereux. Cependant quelques médecins en ont vanté l'usage médicinal dans certains cas; usage très-suspect & qu'on doit bannir de la pharmacie. Usage extérieur des préparations cuivreuses. Usages du cuivre dans les arts & métiers. Pourquoi on l'allie à l'or & à l'argent dans la monnaie. *Ibid.* b. Danger de s'en servir pour des ustensiles de cuisine. L'étamage ne met point toujours en sûreté. Autre abus non moins dangereux, c'est l'usage que font quelques apothicaires de mortiers de bronze. L'usage du cuivre proscrit en Suede de tous les hôpitaux. *Ibid.* 547. a.

Cuivre, mines de cuivre. Celles qu'on appelle *endres vertes*. II. 815. a. Mines près de Herngrund dans la haute-Hongrie. VIII. 183. b. Détails sur celles de Coperberg en Suede. IX. 135. b. 136. a. Cuivre minéralisé avec l'arsenic ou le soufre. X. 541. a. Mines de cuivre aux environs de Newzold dans la haute-Hongrie. XI. 125. b. Autres près de Sterling en Ecoffe. XV. 514. a. Mine de cuivre grise, appelée *Fahlertz*. *Suppl.* III. 2. a. Mine de cuivre près de Falun en

Suede. *Ibid.* Singulier effet des vapeurs des mines de cuivre. I. 235. a. Eaux cuivreuses qu'on trouve quelquefois près de ces mines. XVII. 714. b. Comment on découvre le cuivre contenu dans l'eau. *Suppl.* III. 473. b. *Travail de la mine*, vol. VI des pl. article *Métallurgie*. Difficulté de traiter la mine de cuivre. X. 433. a, b. Du raffinage du cuivre. XIII. 754. b. 755. a, b. Du raffinage de la mine de cuivre pyriteuse, sulfureuse & arsenicale. Maniere de purifier le cuivre noir. V. 993. a. Flux noir qu'on doit joindre à la mine de cuivre fusible exempte d'arsenic & de soufre, & à cette même mine rendue réfractaire par les terres & les pierres. VI. 717. a. Les mêmes flux réductifs employés pour la mine de cuivre martiale. *Ibid.* Régules que donne cette mine jointe à des matieres sulfureuses, arsenicales. *Ibid.* Comment doit être traitée une mine de cuivre pyriteuse & crue: maniere de convertir en cuivre noir les régules grossiers qui en proviennent. *Ibid.* Travail sur les scories du cuivre. *Ibid.* Resuage du cuivre. XIV. 192. a, b. *Différentes especes de cuivre*. Cuivre jaune. IX. 213. a, b. Cuivre blanc. I. 285. b. Cuivre appelé *potin*. XIII. 184. b. Cuivre de rosette. XIV. 370. a, b. Cuivre de la Chine appelé *tintenac*. XVI. 338. b. Cuivre pour faire le verd-de-gris. XVII. 55. a. Cuivre de Corinthe. IV. 547. a, b. *Diverses combinaisons du cuivre*. Cause de sa rouille. I. 234. a. Expériences sur ce métal. *Suppl.* II. 17. b. Comment on peut le changer en argent. I. 286. a. Comment on le blanchit. II. 272. b. Le cuivre mêlé avec la blende prend une couleur de laiton. 281. a. Transmutation apparente du fer en cuivre. II. 812. b. XVII. 724. b. Fleuve d'Allemagne auquel on attribue la vertu d'opérer cette transmutation. VI. 870. a. Fusion du fer avec le cuivre. 496. b. Le cuivre considéré comme fondant. 915. b. Le cuivre facilite la fusion du fer. 916. b. Composé blanc qui résulte du cuivre traité avec l'arsenic. *Ibid.* Le zinc est un fondant du cuivre. 917. b. Effet qui résulte du cuivre & du plomb mis avec le nitre dans l'état d'ignition. XI. 156. b. Sel produit de la combinaison de l'acide marin & du cuivre. XIV. 923. a. Sel formé avec l'alkali volatil & le cuivre. 910. a. Maniere d'unir le cuivre à l'argent. XVI. 444. a. Le cuivre jauni par le zinc. XVII. 716. b. Différentes compositions faites par le mélange du zinc avec le cuivre. *Ibid.* L'arsenic donne au cuivre l'apparence de l'argent. I. 713. a. Le mélange de la calamine avec le cuivre est un des phénomènes de Chymie les plus remarquables. II. 539. b. La glace fond plus vite sur le cuivre que sur aucun autre métal. VII. 683. a. *Division du cuivre & sa séparation de différentes substances*. Cendre de cuivre. II. 814. b. Division d'un grain de cuivre dissous dans de l'esprit de sel ammoniac. IV. 1075. a. Opération de séparer du cuivre l'argent qu'il peut contenir. IX. 563. b. X. 433. b. Reprise du cuivre dans l'opération du départ de l'or & de l'argent. IV. 854. b. Verd tiré des mines de cuivre. XVII. 54. b. Sur le cuivre, voyez VÉNUS, (Chymie).

CUIVRE, (Econ. domest. Médec.) l'usage de ce métal pour les ustensiles de cuisine condamné par plusieurs physiciens. Diverses considérations qui doivent en faire proscrire l'usage. Batterie de fer substituée à celle de cuivre. Effets pernicieux que les vapeurs cuivreuses ont causés dans le bourg de Ville-Dieu-les-Poëles en basse-Normandie. *Suppl.* II. 665. a. Funestes effets causés par des bois peints en verd dont on avoit chauffé des fours. *Ibid.* b.

CUIVRE. (Médec.) Cuivre brûlé, préparation pharmaceutique. I. 155. b. De l'étamage du cuivre, voyez ÉTAMER. Étamage du cuivre avec l'argent. *Ibid.* Des ustensiles de cuisine en cuivre. *Suppl.* I. 830. a, b. Le cuivre considéré comme propre à empoisonner. *Suppl.* IV. 462. b. L'étamage ne met pas à couvert des dangers du cuivre. VI. 14. a.

CUIVRE. (Antiq.) Les anciens préféroient le cuivre au fer dans les bâtimens. *Suppl.* II. 869. b. Médailles de cuivre. X. 243. a, b.

CUIVRE de Corinthe, (Métall.) fable qu'on a racontée sur l'origine de ce cuivre. C'étoit une composition faite par art, dont le secret étoit perdu avant l'embrâsement de Corinthe par les Romains. IV. 547. a. On a cru que les premiers vases du temple de Salomon étoient faits de ce cuivre. Prix & rareté de ce métal. Epigramme de Martial sur ce sujet. Distinction de trois especes de ce cuivre. Les médailles qu'on nous donne pour cuivre de Corinthe n'en sont pas. *Ibid.* b. Voyez CORINTHE.

CUIVROT, outil d'horlogerie. Description & usage. Cui-vrot à vis. Son usage. IV. 547. b.

CUIVUS. Observations sur cet adjectif latin. XIV. 60. b.

CUL-DE-LAMPE, (Archit.) IV. 548. a.

CUL-DE-LAMPE, (Gravure) espece d'ornement: d'où lui vient ce nom. Différentes grandeurs de ces ornemens. Comment les imprimeurs en composent. IV. 348. a. Voy. FLEURON.

CUL-DE-FOUR. (Coupe des pierres) IV. 548. a.

Cul-de-chapeau. IV. 548. a.

CUL-DE-POELE, (Jardin.) IV. 548. a.

CUL-DE-SAC, (Jardin.) IV. 548. a.

CUL-DE-VERRE, (Maréch.) IV. 548. a.

Cul de Chalans, terme de riviere. IV. 548. b.

Cul pendant, terme de riviere. IV. 548. b.

CULAGE, (Jurisp.) droit que certains seigneurs exigeoient de leurs vassaux & sujets qui se marioient. Le seigneur de S. Martin le-Gaillard, comte d'Eu; les seigneurs de Sonloire, avoient un droit semblable. Cette coutume introduite par Even roi d'Ecosse, & abolie par un autre roi d'Ecosse, Marcolm III. Révolte causée en Piémont par l'effet de ce droit injuste & honteux. Droits qui semblent tirer leur origine de celui du culage. Droit qu'exigeoit l'évêque d'Amiens pour permettre aux nouveaux mariés de coucher avec leurs femmes les premieres nuits de leurs noces. IV. 548. b. Voyez *Coutume louable*, *Défloration*, *Marchet*, *Prélibation*, *Chevet*, *Noces*.

CULASSE, (Artill. & Fonderie) IV. 549. a.

Culasse, terme d'arquebuser. IV. 549. a.

CULASSE, (Fabrique des armes, fusil de munition) description de cette piece qui ferme l'orifice inférieur du canon de fusil. *Suppl.* II. 665. b. Voyez pl. I fabrique des armes. *Suppl.*

Culasse, comment on l'adapte au canon du fusil. *Suppl.* III. 187. a, b.

Culasse, terme de diamantaire. IV. 549. a.

CUL-BLANC, (Ornith.) description de cet oiseau. IV. 549. a.

Cul-rouge, voyez EPEICHE.

CULEBRILLA, espece de ver connu en Afrique, voyez VER de GUINÉE. XVII. 41. a.

CULMINATION, (Astronom.) passage d'une étoile ou d'une planete par le méridien. Moyen de trouver le moment où une étoile passe par le méridien, par l'usage de deux fils qui coupent perpendiculairement une méridienne. Méthode pour trouver le tems où une étoile doit culminer, son ascension droite & le lieu du soleil dans l'écliptique étant donnés. IV. 549. b.

CULOT, (Chymie) usage du culot. IV. 549. b.

Culot, faire ressuier les culots. XIV. 192. b.

Culot, signification de ce mot en architecture chez les artificiers, en terme de fonderie, de jardinage, de miroitier, d'orfèvre en grosserie. IV. 550. a.

CULOTTE, différence entre culotte, caleçon & haut de chauffe. *Suppl.* II. 116. a. Culotte de Suisse. *Ibid.* Sorte de culotte qu'on appelloit royale. XIV. 418. a. Brayette de la culotte. *Suppl.* II. 51. b. Maniere de couper une culotte de peau, voyez la troisième planche du boursier, vol. II. Maniere de faire des culottes. *Suppl.* IV. 927. b.

CULPRIT, (Jurif. Hist.) terme usité en Angleterre, en matiere criminelle. En quelle occasion ce mot est prononcé, & quel en est le sens. IV. 550. a.

CULTE, distinction du culte intérieur & du culte extérieur. Le culte intérieur est une suite des lumieres de la raison, & découle d'un instinct de la nature. IV. 550. a. Fondement de ce culte. Jesus-Christ est venu pour le rétablir dans le monde. C'est celui que les patriarches ont pratiqué. Epoque de sa décadence. Origine du culte extérieur: celle des temples, des prêtres, des cérémonies. L'origine du culte extérieur étoit très-pure & très-innocente; mais bientôt on prit les symboles pour la chose même. Chaque peuple se fit un culte à sa guise, désordres qui suivirent de-là. Mais de ce qu'il y a d'étranges abus dans la pratique du culte extérieur, il ne faut pas conclure que ce culte soit à rejeter. Son utilité & sa nécessité. *Ibid.* b. Quels sont les tems & les circonstances où l'on peut se dispenser des actes d'un culte extérieur. Le sage ne doit ni abjurer le culte de religion qu'il approuve dans l'ame, ni troubler celui des autres. Toutes les nations chrétiennes pratiquent soigneusement un culte extérieur. Quel est le plus raisonnable & le plus digne de l'homme. Culte de latrie, d'hyperdulie, de dulie. *Ibid.* 551. a.

CULTE, (Hist. anc.) observations sur les cultes des Grecs & des Romains. XIV. 87. a, b. Celui des Arabes étoit accompagné d'allégresse. *Suppl.* I. 505. a. Les Etrusques introduisirent dans le culte les jeux & la musique. *Suppl.* II. 899. b. Les inventeurs des cultes confondus quelquefois avec les divinités qu'ils avoient accréditées. II. 324. a. Différence entre le culte des dieux & celui des héros. VIII. 182. b. Les anciens Romains rendoient leur culte aux dieux la tête couverte. XVII. 423. a. Des danses dans le culte. IV. 623. b. Voyez *Idolatrie*, *Offrande*, *Sacrifice*, *Temple*, &c.

CULTE, (Théolog. & Morale) pourquoi les hommes doivent au Créateur leur culte & leurs hommages. IV. 660. b. Deux sortes de cultes dus à Dieu, l'intérieur & l'extérieur; leur nécessité démontrée. XIV. 80. b, &c. Des cérémonies dans le culte. II. 839. a, b. Pourquoi la musique a été employée dans les différens cultes. XV. 741. a. Du chant dans le culte. Voyez CHANT. Réflexions contre l'usage des statues dans le culte. XV. 498. a. Contre la magnificence dans le service divin. XVII. 860. b. Réforme proposée dans certaines parties du culte extérieur. VI. 568. b. Il ne faut jamais

parler avec irrévérence du culte du peuple chez lequel on vit. VIII. 909. b. Voyez *Liturgie, Temple, Office, Religion.*

Culte des images. Voyez *IMAGE.*

Culte des saints, réflexions sur ce sujet. XIV. 521. b. XVII. 265. b. 266. a. Sur le culte des martyrs. II. 619. b. 620. a. Culte de dulie. V. 165. b.

Culte de la sainte Vierge. XVII. 265. b. 266. a.

CULTIVATEUR, (*Econ. rustiq.*) opérations des cultivateurs intelligens. Réflexions sur la meilleure culture des terres. *Suppl.* II. 665. b.

Cultivateur, voyez *FERMIER*. Les cultivateurs doivent avoir entrée dans l'assemblée des états. XIV. 145. a. b. Ils furent avilis sous l'ancien gouvernement féodal, *Suppl.* I. 215. b. protégés par Charles IX, Henri III & Henri IV. *Suppl.* I. 216. a. & par Louis XIV. *Ibid.* b. Ouvrage intitulé le *gentilhomme cultivateur*. 217. b.

Cultivateur, instrument d'agriculture. Sa description & son usage. *Suppl.* II. 666. a.

CULTIVER, trois choses essentielles à la bonne culture des plantes. Quelles sont celles qui doivent être renfermées en hiver dans des serres. IV. 551. a. Soins que demande la culture de ces plantes délicates; celui qu'on doit prendre des orangers lorsqu'ils sont enfermés; soins qu'il faut donner aux fleurs; culture des potagers. Quelques observations sur la culture des figuiers, des ormes, tilleuls, marronniers, de la charmille, des parterres, du gazon, des bois & pépinières, des vergers, des espaliers & plates-bandes, des cerisiers, des châtaigniers, &c. *Ibid.* b.

CULTURE des terres. (*Comm. Polit.*) Quel est l'objet, la perfection de l'agriculture. L'agriculture est la base du commerce: c'est l'oubli de ce principe qui fait souvent regarder avec indifférence à un négociant l'aïssance ou la pauvreté du cultivateur, qui porte les propriétaires des terres à envier au commerce ses avantages, ou à séparer l'intérêt de leur domaine, de l'intérêt du laboureur. L'agriculture ne sera envisagée ici que sous un point de vue politique. L'occupation qui remplit nos besoins les plus pressans, doit nous être aussi la plus chère. L'agriculture est le premier moyen de nous les procurer. Une société aura autant de citoyens, que la culture de son territoire en pourra nourrir & occuper. Usage de la surabondance de denrées. Effets de la vente de ces denrées pour la société. IV. 552. a. Les productions naturelles dont le besoin est le plus pressant, exigent des encouragemens de préférence. On peut juger de la force d'un état par la population de ses campagnes. L'agriculture sans le commerce n'atteindrait jamais à sa perfection. Exemples qui le prouvent. Celui de l'Angleterre. Elle avoit suivi, comme presque tous les autres peuples, l'esprit des loix romaines sur la police des grains. *Ibid.* b. En 1689, l'Angleterre ouvrit les yeux sur ses véritables intérêts, & pour se faciliter la concurrence des pays les plus fertiles, le gouvernement accorda une gratification à la sortie des grains, lorsqu'ils n'excedent pas les prix fixés par la loi, & défendit l'introduction des grains étrangers, tant que leur prix courant se soutient au-dessous de celui que les statuts ont fixé. Gratifications de sortie que reçoivent le froment, le seigle, l'orge. Comment l'événement a justifié cette sage méthode. *Ibid.* 553. a. Progrès qu'a faits l'agriculture chez les Anglois, terres défrichées. Sommes auxquelles sont montées les gratifications dans certaines années. Quel nombre d'hommes l'agriculture peut avoir occupés & nourris dans ces mêmes années; & cela, au désavantage d'un même nombre d'hommes parmi les acheteurs. Cependant le principe sur lequel la police des grains est établie en Angleterre n'est pas sans défaut dans son exécution, ni applicable à tous les pays. Par ce principe, l'état est chargé en certaines circonstances d'une dépense inutile qui porte sur tous les sujets indistinctement. *Ibid.* b. La gratification ne devoit donc être que momentanée, & réglée d'après les circonstances, sur le prix des grains dans les pays qui en vendent en concurrence. Cette gratification ne tombe pas toujours aussi immédiatement au profit des laboureurs qu'il le sembleroit d'abord. Par un effet de la trop grande concurrence extérieure, l'Angleterre fournit aux étrangers du pain à meilleur marché qu'aux siens propres. *Ibid.* 554. a. On repliquera que par ce moyen l'Angleterre décourage l'agriculture dans les autres pays; mais ce raisonnement est plus spécieux que solide, si le prix commun des grains en Angleterre est assez haut, pour que les autres peuples n'y aient recours, que lorsqu'ils éprouvent chez eux de grandes diminutions de récoltes; ce qui est de fait à l'égard de la France. La subsistance de notre peuple commence à devenir difficile, lorsque l'Angleterre nous fournit du blé à son prix commun. Raison de cette différence sur le prix des deux royaumes. *Ibid.* b. Le principe employé par les Anglois pourroit donc être très-avantageux à la France; mais la manière d'opérer doit être différente. Considérations qui montrent d'un côté la nécessité de maintenir à bas prix parmi nous la denrée la plus nécessaire à la subsistance, & d'un autre côté, de ne

point l'abaïsser tellement que le cultivateur soit découragé par son gain. *Ibid.* 555. a. Comment la police générale de l'état peut conduire à ce juste milieu. Le premier moyen est d'établir une communication libre au-dedans entre toutes les provinces. Parmi tous les maux dont la prohibition entre les sujets est la source, l'un des plus considérables est le tort qu'elle fait à la balance générale du commerce. L'inégalité des saisons & des récoltes, ne produit pas aussi souvent l'inégalité des revenus, que le fait celle de la balance. Inconvéniens & difficultés qui peuvent empêcher la pratique du moyen qui vient d'être indiqué. *Ibid.* b. Il s'agit d'appliquer un remède convenable à ces inconvéniens; & comme tous les membres d'un état sont en société, le remède doit être général. M. Duhamel l'a trouvé dans son traité de la conservation des grains. Première opération nécessaire pour entretenir l'abondance, c'est la multiplicité des magasins de blé particuliers: axiome connu de tout le monde, la denrée est à bas prix, lorsqu'il y a plus d'offreurs que de demandeurs, & alors le recouvrement des revenus publics & particuliers languit; il faut ouvrir ses ports aux étrangers, pour augmenter le nombre des demandeurs. Une mauvaise récolte survient; les étrangers nous revendent cher cette même denrée dont nous leur avons abandonné le monopole. Comment l'établissement des magasins leve ces inconvéniens, & nous procure les mêmes avantages. *Ibid.* 556. a. L'exécution d'une idée si simple ne peut rencontrer que trois difficultés; la contradiction des loix, le préjugé contre la garde des blés, le défaut de confiance.

Observations par rapport aux loix: celles qui gênent le commerce intérieur sont incompatibles avec la conservation de l'agriculture. La loi qui défend de garder des grains plus de trois ans, a dû opérer le contraire de ce qu'elle s'étoit proposé. Quel a été le motif de cette loi. Richesse du présent que M. Duhamel a fait à sa patrie en levant l'inconvénient que cette loi a voulu prévenir. *Ibid.* Erreurs & préjugés qui s'opposent au projet proposé: moyen de les détruire. Progrès que nous avons faits vers les bons principes sur le magasinage des bleds. Gratification qu'il conviendrait d'accorder à ceux qui construïroient des magasins d'une certaine quantité de grains, suivant la nouvelle méthode. Le défaut de confiance est la troisième difficulté qui pourroit se présenter dans l'exécution. Sur quoi ce défaut de confiance a pu être fondé. *Ibid.* 557. a. Moyen de lever cet obstacle. Pour commencer & donner l'exemple, peut-être seroit-il utile d'obliger les diverses communautés des marchands & d'artisans dans les villes, à entretenir chacune un grenier, ou d'en réunir deux ou trois pour le même objet. Peut-être ensuite l'esprit de charité tourneroit-il de ce côté une partie de ses libéralités. Assurance que le cultivateur peut avoir d'un débouché considérable dans les années d'abondance. Suite de raisonnemens qui montrent qu'il doit y avoir des permissions d'exporter les grains, pour parvenir à s'en procurer une quantité suffisante au besoin, & établir l'équilibre sur les prix. *Ibid.* b. Moyen de déterminer la quantité qui doit sortir. Il paroîtroit que le prix de 16 liv. 5 sols le setier de froment seroit le dernier terme auquel on pourroit en permettre la sortie pour l'étranger. Proposition qu'on devoit suivre à l'égard du méteil, du seigle & de l'orge. *Ibid.* 558. a. Bénéfice que pourroient espérer les spéculateurs, lorsque le froment seroit à 14 liv. le setier dans un tems où les greniers seroient remplis. A ce même prix, le laboureur qui n'est pas en état de garder trouveroit encore assez de profit dans sa culture pour la continuer & l'augmenter. Il est à souhaiter que jamais le froment ne soit acheté au-dessous de ce prix, lorsque l'impôt sur les terres est à 3 sols pour liv. &c. La concurrence intérieure & extérieure est seule capable de garantir les grains de cet avilissement, tandis qu'elle conserveroit aux autres ouvriers l'espérance de ne jamais payer le froment au-dessus de 21 à 22 liv. le setier. Au prix qu'on vient de proposer, l'état n'auroit plus besoin de donner des gratifications pour l'exportation.... Mais il seroit très-convenable de restreindre la faculté de l'exportation des grains aux seuls vaisseaux françois & construits en France. *Ibid.* b. Objection tirée de ce que dans le cas où les capitaux seroient rares dans le commerce, ce seroit priver le cultivateur de sa ressource. Réponse à cette objection. La réduction des prix de nos ports & de nos frontières sur les prix proposés, relativement aux poids & mesures de chaque lieu, est une opération très-facile & encore plus avantageuse à l'état. A l'égard des grains étrangers, c'est une bonne police d'en prohiber l'importation, pour favoriser ses terres; & la prohibition peut toujours être levée, quand la nécessité l'ordonne. Ce qui n'empêche pas que les navigateurs fassent commerce de ces grains étrangers en établissant des ports francs, &c. Il est essentiel de conserver notre main-d'œuvre à bon marché, tant que l'intérêt de notre argent sera haut; *Ibid.* 559. a. & que nos soldats & matelots puissent subsister avec leur paie médiocre. Comment on peut comparer l'aïssance des sujets de deux états, & mettre à cet égard les uns au

niveau des autres. Les principes qui ont été présentés sur l'objet le plus essentiel de la culture, ont besoin eux-mêmes d'être secondés par d'autres : ce que le législateur doit faire pour cet effet. Obstacle à la facilité de la circulation des denrées qu'il faut détruire. *Ibid. b.* Moyens de lever ceux qui naîtraient de certains droits de douanes particulières, ou des péages onéreux qu'on leveroit sur les voitures, tant par terre que par eau. *Ibid. 560. a.* Comme il importe pour le peuple de favoriser les diverses parties de l'agriculture en raison du besoin qu'il en a, le moyen le plus propre seroit de restreindre les profits, & de taxer les terres en raison de ce besoin; ainsi chaque espèce de terre se trouveroit employée sûrement & sans trouble à ce qui lui convient le mieux. *Ibid. b.*

Légère esquisse des diverses méthodes de l'agriculture angloise. Six qualités différentes des terres de ce pays; observations relatives à ces différentes qualités.

Première qualité : *les terres mouillées.* . . . Les meilleures de toutes les terres sont ce qu'on appelle *marais* proche la mer. IV. 560. b.

Seconde qualité : *les terres marneuses.* On en distingue cinq espèces. Comment on en discerne la bonne ou mauvaise qualité. IV. 561. a. Cette terre est assez commune en Angleterre. . . Elle est propre au labourage, & à améliorer les autres. A quelles productions elle est sur-tout propre. Engrais de ces terres. Inconvénient de la pluie dans ces terres avant que le grain ait levé. *Ibid. b.*

Troisième qualité : *les terres argilleuses.* Cinq sortes de glaises en Angleterre. Glaise brune tirant sur le bleu, dont les Anglois font un grand usage dans la culture des terres maigres, légères & sablonneuses. IV. 561. a. Lieux & manière dont on la tire. Effet de ces engrais sur les terres. Qualités des cinq différentes sortes de glaises. Propriétés des terres argilleuses en général. *Ibid. 562. a.* Quelles sont les cendres les plus propres à féconder la terre. *Ibid. b.*

Quatrième qualité : *les terres graveleuses & sablonneuses.* Fertilité de ces terres. Graines dont on enfonce les meilleures. Leur engrais. Le sable n'est point inutile dans la culture des terres froides, pour les empêcher de se ferrer. Autres usages du sable. IV. 562. b.

Cinquième qualité : *les terres à brique.* En quoi elles diffèrent de la glaise. Leurs productions. Leurs engrais. Le mélange de ces terres avec les autres est regardé comme une très-bonne amélioration. IV. 563. a.

Sixième qualité : *les terres pierreuseuses.* Diversités qu'on remarque dans leur fertilité. Manière de brûler ces terres. IV. 563. a. Labour qu'on donne à celles qui sont peu couvertes d'herbes. Autres soins relatifs à ces terres. Les prairies artificielles sont une des grandes richesses de l'agriculture angloise : elle ne sépare jamais la nourriture des bestiaux du labourage. Diverses sortes de productions qu'on fait porter alternativement à une terre à bled. Avantages que les Anglois retirent de la culture du faux seigle. Manière de le semer. *Ibid. b.* Exhortation à l'étude de l'agriculture, & sur-tout aux expériences, qui sont le plus sûr moyen de se perfectionner dans cet art. *Ibid. 564. a. 565. a. b.*

Etat de l'agriculture dans le comté de Norfolk, & de la méthode qu'on y suit. IV. 564. a.

Culture, voyez Agriculture, Grains, Botanique. Diverses opérations de culture, voyez *Semence, Semer, Semis, Arrosement, Plantation, Transplantation, &c.* De la culture des plantes. II. 343. a, b. 344. a. Voyez aussi *Arbres fruitiers, Plante, Pépinière.* Culture alternative de différentes espèces de plantes dans le même terrain, voyez *Alterner.* De la culture des plantes à fleurs. VI. 856. b. Culture des jardins, voyez *Jardinage & Plantes (Culture des).*

CULVERTAGE, (*Jurispr.*) Servitude très-ignominieuse. L'étymologie & la signification de ce mot ne sont pas bien connues. Espèce de serfs qu'on appelloit *cuverts*. Ce qui en est dit dans quelques écrits anciens. IV. 566. b. Recherches de quelques auteurs sur l'étymologie du mot *culvertage*. *Ibid. 567. a.*

CULUM, (*Lang. latin.*) Des noms terminés en *culum*. VII. 175. b.

CUMANA, *côte de (Géogr.)* en Amérique. Observations sur les prêtres de ce pays. XII. 541. a, b.

CUMES, (*Géogr.*) ville d'Italie à trois lieues de Naples. Son origine. Ses révolutions. Espèce de grotte à Cumes que l'on croit être l'entrée de la grotte de la sibylle. Autres lieux souterrains aux environs de cette ville. *Suppl. II. 666. a.*

CUMIN, (*Botan.*) caractère de cette plante. Propriétés de cette semence en médecine. Pour l'usage interne, on préfère la graine de carvi. Les Allemands emploient plus que nous le carmin dans leurs préparations magistrales. Huile & eau qu'on en tire par distillation. Compositions de la pharmacopée de Paris dans lesquelles il entre. IV. 567. a.

CUMUL, (*Jurispr.*) En quoi consiste ce droit établi dans certaines coutumes. En faveur de qui il a lieu. Il n'est point connu dans les coutumes de subrogation, & ne s'étend point

aux biens situés dans d'autres coutumes que celles qui l'établissent. IV. 567. b.

CUMULER, (*Jurispr.*) On ne peut cumuler en sa personne deux causes lucratives. IV. 567. b.

CUMULER. Lettres pour cumuler le pécuniaire avec le possessoire. IX. 421. a.

CUNBRÉENS, (*Géogr.*) voyez **SAQUES**.

CUNEIFORMES, (*Anatom.*) os du tarfe. Trois os de ce nom; pourquoi on le leur a donné. Ils ne sont que des cartilages dans un fœtus de neuf mois. Description de ces os, leur situation; mouvement de leurs articulations. Ligaments qui attachent les trois cuneiformes au scaphoïde & au cuboïde. Autres ligaments par lesquels ils sont joints avec les quatre premiers os du métatarse. IV. 567. b.

Cuneiforme ou Sphénoïde. IV. 567. b. Voyez ce dernier mot.

CUNETTE ou **CUVETTE**, (*Fortific.*) Cet ouvrage doit être construit de manière à ne pas donner de couvert à l'ennemi, lorsqu'il veut passer le fossé. IV. 568. a.

Cunette. Moyens à employer pour passer les cunettes dans l'attaque des places. XII. 120. a.

CUNINA, (*Mythol.*) divinité sous la protection de qui on mettoit les petits enfans, &c. IV. 568. a.

CUNITZ, (*Marie*) femme célèbre par ses connoissances. XIV. 779. b.

CUNTUR, *Contour, Condor*, (*Ornith.*) très-grand oiseau. Sa description. Lieux qu'il habite. Ses alimens. De quelle manière on dit que les Américains le prennent. Diverses contrées où il s'en trouve. IV. 568. a.

CUOGOLO, pierre qui sert à faire le verre. Voyez **QUOCOLO**.

CUPER, (*Gilbert*) Observations sur ce savant. *Suppl. III. 322. b.*

CUPIDON, & son frere **Anteros**. I. 495. b. Amours de Psyché & de Cupidon. XIII. 543. a. Fête en l'honneur de ce dieu célébrée à Thespie. XVI. 275. b. Statue de Cupidon dans la galerie de Verrès. VII. 442. a. Statue de Mercure & de Cupidon joints ensemble. VIII. 168. a. Belles statues de ce dieu. XIV. 825. a, b. Celle que fit Michel-Ange Buonarota, & que l'on prit pour une antique. 831. b.

CUPOLO, (*Métall.*) fourneau que les Anglois appellent de ce nom. Usages qu'on en fait. Sa construction. IV. 568. b.

CURACAO ou **COROSSOL**, (*Géogr.*) ville & citadelle que les Hollandois ont bâties dans cette île, l'une des plus commerçantes de l'Amérique équinoxiale. IV. 568. b.

CURATELLE; en France, toutes les tutelles ou curatelles sont datives. IV. 642. b.

CURATEUR, (*Jurispr.*) En quoi la fonction de curateur diffère de celle de tuteur. Le cas le plus ordinaire de la curatelle, c'est lorsque les mineurs sont sortis de tutelle. IV. 568. b. En pays de droit écrit, les mineurs pouvoient autrefois se passer de curateurs. La loi *latoria* ordonna qu'on donneroit des curateurs à ceux qui se gouverneroient mal. Et ensuite Marc-Antoine ordonna que tous les mineurs auroient des curateurs. Ainsi celui qui sort de tutelle en pays de droit écrit, lorsqu'il a atteint l'âge de puberté, ne peut refuser un curateur. Divers motifs pour lesquels on donne des curateurs. Les séquestres, commissaires, gardiens, sont aussi des espèces de curateurs. Curateurs aux causes pour assister les pupilles en jugement. Curateurs comptables; dans quel cas on en établit. Différences entre les coutumes par rapport aux curatelles. *Ibid. 589. a.* Rapports entre les tuteurs & les curateurs. En quoi consistent les différences qui sont entre les uns & les autres. Lorsqu'un mineur est émancipé, le curateur n'est établi comptable qu'autant que le mineur se conduit mal. Inventaire que le curateur comptable doit faire du mobilier du mineur. Fonctions du curateur comptable. La curatelle est une charge publique, & l'on ne peut être contraint de l'accepter. *Ibid. b.* Incapacités qui en excluent. Terme où finissent les curatelles. Des comptes que les curateurs doivent rendre. Titres du digeste, des institutes & du code à consulter. *Ibid. 570. a.*

Curateur à l'absent. Curateur à l'accusé. Dans quels cas on en établit. IV. 570. a.

Curateur au bénéfice d'inventaire, aux biens abandonnés, aux biens du condamné ou aux biens confisqués, aux biens déguerpis, aux biens délaissés, aux biens saisis, aux biens vacans, au cadavre; curateur du calendrier; curateur aux causes; curateur comptable. IV. 570. b. *Curateur datif, à la démence, à l'effet d'entendre le compte, à l'émancipation, au furieux, ad hoc, à l'interdiction, à l'inventaire; curateur légitime; curateur au majeur; curateur de la maison de l'empereur, à la mémoire d'un défunt; curateur d'un mineur; curateur des ouvrages publics.* *Ibid. 571. a.* *Curateur au posthume, au prisonnier de guerre, d'un prodigue, d'une province, d'un pupille, des quartiers, de la république, à la succession vacante; curateur testamentaire; curateur en titre; curateur au ventre.* *Ibid. b.*

Curateur; différence entre tuteur & curateur. XVI. 763. b. Les tuteurs & curateurs ne doivent pas les dépens en leur nom.

nom. IV. 858. *b.* La mere est ordinairement curatrice des biens de ses enfans après la tutelle. X. 380. *a.* Curateur au ventre. XVII. 31. *a.*

CURATIF. (*Médec.*) C'est l'indication curative qui détermine le médecin à faire usage de la méthode de traiter, & des remèdes qu'il croit propres à dissiper la maladie. IV. 571. *b.* Distinction entre les remèdes curatifs & les remèdes palliatifs. *Ibid.* 572. *a.* Voyez **TRAITEMENT.**

CURATRICE. (*Jurispr.*) Pourquoi les femmes ne peuvent être curatrices. Exceptions. La coutume de Bretagne permet de donner la femme pour curatrice au mari prodigue. IV. 572. *a.*

CURCUMA. (*Botan.*) Description de la racine de cette plante, de ses feuilles & de son fruit. Lieux d'où on le tire. Pourquoi quelques-uns ont cru le curcuma naturellement rouge. Divers ouvriers qui s'en servent. Usage qu'en font les Indiens. Propriétés qu'on lui attribue en médecine. IV. 572. *a.*

CURDISTAN. Voleurs de nuit qui infestent cette province. VIII. 463. *b.*

CURÉ. (*Jurispr.*) celui qui possède un *benefice-cure*, est ou curé, ou prieur. Revenus des cures. Cure bénéfice. Cures exemptes. Cures personnelles. Cure à portion congrue. Cures-prieurés. Cure primitive. Cures régulières. Cures séculières. Cures de villes murées. IV. 572. *b.*

Cure; par qui les cures furent desservies dans les tems d'ignorance. XIII. 148. *b.* Concours pour les cures vacantes. III. 828. *a.* Desservans commis aux cures pendant la vacance ou l'interdit. IV. 892. *b.* des prieurés-cures. XIII. 363. *a.* Les domaines annexés aux cures sujets à la dime inféodée. IV. 1095. *b.*

CURE. (*Médecine*) ce terme a différentes significations; 1°. on exprime par-là le succès d'un médecin dans le traitement d'une grande maladie. En quoi consiste le mérite de ceux qui se vantent d'avoir fait des cures merveilleuses, & dont les méthodes cependant ne sont le plus souvent qu'un tissu de fautes. C'est d'un semblable bonheur que naît souvent la plus grande réputation. Quel est le médecin auquel on doit donner sa confiance. 2°. Le mot *cure* est synonyme de traitement de maladie. Les auteurs de médecine distinguent, dans ce dernier sens, quatre sortes de cures, IV. 573. *a.* qui sont réglées par le choix, par autant d'indications correspondantes. La partie de la médecine qui enseigne la manière de procurer la cure, s'appelle la *therapeutique*. *Ibid.* *b.* Voyez ce mot & l'article *Traitement.*

CURE. (*Fauconn.*) pilules pour les oiseaux de proie. Armer les cures de Poiseau. Tenir sa cure. IV. 573. *b.*

CURÉ. (*Jurispr.*) le titre de prêtre étoit autrefois synonyme de curé. D'où vient le mot de curé. En quelques pays on les appelle *recteurs*. Ce qu'on entend par curés primitifs, curés ou vicaires perpétuels. Les curés représentent, à certains égards, les lévites de l'ancien testament, mais plus particulièrement les disciples auxquels ils ont succédé. Ils tiennent le second rang dans la hiérarchie ecclésiastique, &c. Prêtres commis à la desserte des sacremens, aussi appelés *curés*. Curé appelé *bis cantat*. IV. 573. *b.* Capacité exigée de ceux qui sont nommés pour être pourvus de cures. Clés que doit avoir le curé. Cloches. A qui appartient le droit de faire sonner, & l'emolument de la sonnerie. Comptes des fabriques. Deux curés. Dimes. Droits honorifiques. Eau bénite. *Ibid.* 574. *a.* Ecoles. Exemptions de l'ordinaire. Fonctions curiales. Fondations. Gros décimateurs. Incompatibilité. Mariages. Messe de paroisse. Oblations & offrandes. Paroisse, paroissiens. Presbytère. Curé primitif. *Ibid.* *b.* Quête. Régale. Registres des baptêmes, mariages & sépulture. Réguliers. Religieux. Résidence. Résignation. Sacremens. Sépulture. Service divin. *Ibid.* 573. *a.* Tailles. Testamens. Vicaire perpétuel. *Ibid.* *b.*

Curé. Premier curé d'une église. I. 616. *a.* XIII. 369. *b.* Curé appelé *doyen rural*. V. 97. *a.* *b.* Les curés élus à Venise par les paroissiens. XVII. 14. *b.* Jurisdiction des curés. IX. 75. *a.* Portion congrue. XIII. 148. *a.* *b.* Baïse-main, offrande aux curés. II. 23. *a.* Causes pour lesquelles il est permis aux curés de s'absenter de leur église. XIV. 170. *b.* Taxe arrêlée sur les curés. IV. 677. *b.* Les dimes appartiennent de droit commun aux curés. 1092. *b.* Les terres de l'ancien domaine des curés exemptes de la dime envers les décimateurs. 1093. *a.* Dime novale dont jouissent les curés. 1097. *a.* Dime de charnage & sacramentelle qui leur appartient. 1094. *a.* 1097. *a.* Code des curés. III. 571. *b.* Vicaires des curés. XVII. 232. *a.* *b.* Vicaires perpétuels des curés primitifs. 234. *a.* *b.* Coadjuteurs donnés aux curés ignorans. III. 554. *b.*

CUREDENT. Vertu des curedents faits de bois de lentisque. IX. 389. *b.*

CURÉE. (*Vénarie*) maximes de chasse à l'égard des curées. Curées qui se font au logis. Donner la curée aux oiseaux. Curer un oiseau. IV. 575. *b.*

Curée, voyez II. 842. *b.* XVI. 925. *b.* & particulièrement vol. III. des planch. article *Chasse*, pl. 3, 4 & 5.

CURE-PIÉ. (*March.*) instrument qui sert à nettoyer le dedans du pié des chevaux. Pourquoi il faut être exact à nettoyer les piés des chevaux. Expédient pour les humecter. IV. 575. *b.*

CURES. (*Géogr.*) recherche sur l'étymologie de ce mot. XIII. 726. *a.*

CURETES. (*Hist. anc.*) prêtres ou peuple de l'isle de Crete. IV. 575. *b.* Pourquoi on les appella du nom de *curetes*. Ils étoient originaires de Phrygie. Armes & tambours qu'ils portoient. Selon quelques auteurs, ils étoient, du tems de Saturne, prêtres & sacrificateurs. Magie & science des curetes. Autres étymologies du mot *curetes*. Sentimens de Kirker & de Vossius sur ces hommes. Invention qu'on leur attribue. Ils ont eu des temples après leur mort. *Ibid.* 576. *a.*

Curetes. A qui l'éducation de Jupiter avoit été confiée. *Suppl.* II. 390. *a.* *b.* Voyez **CORYBANTES & DACTYLES.**

CURETE. Divers instrumens de ce nom en chirurgie. IV. 576. *b.*

CURETE. (*Manuf. en drap*) IV. 576. *b.*

CURIA. (*Hist. mod.*) certaines assemblées, ainsi nommées en Angleterre. *Curia baronum.* *Curia militum.* *Curia advisare vult.* IV. 576. *b.*

Curia. Vacance in *curia.* XVI. 790. *a.*

CURIA-MARIA. Fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 666. *b.*

CURIACES. (*Hist. rom.*) combat des Horaces & des Curiaques. *Suppl.* III. 454. *a.*

CURIAL. (*Jurispr.*) droit curial, église curiale, fonctions curiales, maison curiale. Officiers curiaux en Bresse. Dépens curiaux. IV. 576. *b.*

CURIE. (*Hist. anc.*) division du peuple romain en trente curies par Romulus. Sacrificateur appelé *curion*. Objets qui se traitoient dans les assemblées par curies. Comment on les convoquoit. Confirmation de ce qui y avoit été arrêté. Président de ces assemblées. Nouvelle division faite par Servius Tullius. Pour quelles affaires les assemblées par curies furent dès-lors réservées. Cependant le peuple chercha toujours à faire par curies les assemblées qu'on avoit coutume de faire par centuries. Étymologie du mot curie. Usages qu'on fit de ce mot après l'abolition des assemblées par curies. IV. 577. *a.*

Curies. Assemblées du peuple romain par curies. III. 680. *b.* Deux sortes de curies à Rome, du tems des anciennes tribus. XVI. 621. *a.* Temples particuliers à chaque curie. *Ibid.* Le nom de *curie* donné aux lieux où le sénat s'assembloit. XVI. 66. *a.* *b.* XVII. 767. *a.* *b.*

CURIEUX. (*Hist. anc.*) officier sous les empereurs du moyen âge. IV. 577. *a.* Pourquoi Honorius abolit cet office. Étym. du mot *curieux.* *Ibid.* *b.*

Curieux. appellés *frumentaires* chez les anciens. VII. 359. *b.*

CURIEUX en peinture. IV. 577. *b.*

CURIGA. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 666. *b.*

CURION. (*Hist. anc.*) chef & prêtre d'une curie. Ses fonctions. Pension qu'il recevoit. Grand curion. Par qui furent faites ces institutions. Quelques-uns disent qu'il y avoit deux curions dans chaque curie. Autres gens appelés *curions*. IV. 577. *b.*

Curions. ministres de la religion chez les anciens romains. XVI. 621. *a.*

CURION. (*C. Scribonius*) précis de sa vie. XVI. 232. *a.* Description de son théâtre. 231. *b.* → 233. *b.*

CURIOSITÉ. (*Morale*) elle est ou louable ou blâmable. Curiosité de connoître l'avenir. Curiosité de savoir ce que les autres pensent de nous: cette curiosité dangereuse à notre bonheur. IV. 577. *b.* Curiosité des affaires d'autrui. Exemples de dispositions absolument contraires à cette curiosité. Autres especes de curiosités déraisonnables. Celle qui est digne de l'homme. L'envie de s'éclaircir n'est pas une idée propre à l'ame, indépendante des sens. Elle ne peut être attribuée qu'aux sensations & aux perfections qui nous affectent; mais ces sensations, &c. pour être un peu fructueuses, demandent un travail, une application continuée. *Ibid.* 578. *a.* Les connoissances intellectuelles sont, à plus forte raison, insensibles à ceux qui sont peu d'usage de l'attention. *Ibid.* *b.*

Curiosité. Cause qui l'excite. VII. 763. *a.* Reflexions sur son utilité. XII. 144. *a.*

CURMI. (*Econom. rustiq.*) boisson ancienne, &c. encore d'usage dans le Nord. IV. 578. *b.*

CURSEUR. (*Géom.*) description. IV. 578. *b.*

CURSEURS apostoliques. (*Hist. eccl.*) officiers de la cour de Rome, qui représentent les anciens curseurs dont l'histoire ecclésiastique fait mention. Leurs fonctions. Emolumens qu'ils reçoivent. Leur nombre. IV. 578. *b.*

CURSITEUR. (*Hist. mod.*) clerc de la chancellerie en Angleterre. Nombre de ces officiers. IV. 579. *a.*

CURTATIO. (*Astron.*) différence entre la distance d'une planète au soleil, & sa distance reduite au plan de l'écliptique.

que. Comment se détermine cette dernière distance. *Tabula latitudinaria* de Kepler. IV. 579. a.

CURTIVS, (*Marcus*) dévouement de ce romain. IV. 921. a. Examen de la vérité du prodige dont il fut suivi. II. 860. a. 861. a.

CURTIVS, (*Charles Warner*) anatomiste. *Suppl.* I. 414. a.

CURTIVS lacus. XIV. 350. b.

CURVILIGNE, (*Geom.*) figures de ce nom. Angle curviligne. Manière de le mesurer. IV. 579. a.

Curviligne, figure, manière de diviser une figure curviligne en raison donnée. VII. 606. a.

CURULE, (*Hist. anc.*) chaise curule. Magistrats curules. Comment on portoit au sénat ceux qui avoient exercé les magistratures curules. Chaise des triomphateurs. Ce que signifioit la chaise curule sur les médailles. Statues curules. IV. 579. a.

Curule. Chaise curule. XV. 729. a. Voyez CHAISE. Jeux curules. VIII. 537. b. Magistrature curule. IX. 857. a. Statue curule. XV. 497. b. 502. a.

CURUPA, (*Botan.*) plante de l'Amérique. Ce qu'en dit M. de la Condamine. IV. 579. a.

CURURU-APE, (*Botan.*) usage médicinal des feuilles de cet arbre du Brésil. IV. 579. b.

CURUTU-PALA, (*Botan.*) arbrisseau du Malabar. Ses propriétés médicinales. IV. 579. b.

CUSCO. Qualité du climat de cette ville du Pérou. XVII. 727. a. Temple de Cusco. XVI. 84. b. Chemin de Cusco à Quito. III. 276. b.

CUSCUTE, (*Botan.*) plante parasite. Ses caractères. Comment elle se nourrit des autres plantes. Divers noms qu'on lui a donnés. IV. 579. b. Diverses plantes sur lesquelles on la trouve. Singularités de la cuscute. Description de cette plante & de chacune de ses parties. *Ibid.* 580. a. Son caractère générique. Il n'y a qu'une espèce de cuscute connue. Tous les pays chauds, froids, tempérés, produisent la cuscute. La plante que nous connoissons sous ce nom, est la même que les anciens connoissoient. On ne remarque à la cuscute aucun organe propre à s'attacher aux plantes, parce que ces organes ne se développent jamais sans la rencontre d'une autre plante. Comment ils se développent, *Ibid.* b. & comment elle contracte une adhérence avec les autres plantes. Suivoir de la cuscute. Ses mamelons. Leur disposition. Cause de leur sortie & de leur formation. Remarque sur l'usage des mamelons. La cuscute a besoin, pour vivre, d'une plante étrangère. *Ibid.* 581. a.

Cuscute. Raisin barbu, formé par l'entrelacement de la cuscute. XIII. 769. a. b.

CUSCUTE, (*Mat. méd.*) deux sortes de cuscutes de boutiques. La cuscute indigène est de nulle valeur. On fait peu de cas aujourd'hui de ces plantes. Compositions officinales où elles entrent. IV. 581. b.

CUSPINIEN, (*Jean*) ouvrages de cet auteur. XIV. 780. a.

CUSSY, colonne de, (*Antiquit.*) *Suppl.* II. 507. b. 6c.

CUSTODES, (*Hist. anc.*) officiers romains de ce nom. IV. 581. b.

CUSTODE, (*Jurispr.*) dans certaines églises est la même chose que curé. L'usage de ce terme est fort ancien. Grand custode dans le chapitre de Lyon. Custodes de Sainte-Croix. IV. 581. b.

CUSTODE, (*Bourelrier*) IV. 581. b.

CUTANÉ, (*Anatom.*) nerf cutané interne. Description de ce nerf. Nerf cutané externe. IV. 581. b.

CUTANÉE, (*glande*) définition. Ces glandes distinguées en milières & en sébacées. Ruifch ne les adopte point. Boerhaave admet un troisième genre de glandes cutanées, qu'il appelle *cryptes*. Il y a peut-être encore d'autres sortes de glandes cutanées, qui forment ce *mucus* qu'on aperçoit dans tous les endroits où la peau se détache. *Ibid.* 582. a.

CUTANÉE, (*maladie*) diverses causes des maladies de la peau. Le tissu de la peau, sa nature & ses usages l'exposent à plusieurs maladies. Divers noms & caractères de ces maladies. Causes médiates & éloignées de la formation de cette férosité âcre qui produit les maladies cutanées. But des indications curatives. Remèdes qui y conviennent. IV. 582. a. Pourquoi les anciens étoient fort versés dans l'art de traiter ces maladies. Suite sur les remèdes. *Ibid.* b. Comme les causes de la maladie de la peau varient extrêmement, il est évident que la cure doit varier de même. *Ibid.* 583. a.

Cutanées, maladies, XII. 217. a. b. &c. Ces maladies soumise au mouvement de la lune. VIII. 737. a. Des topiques dans ces maladies. XVI. 419. De leur traitement. *Ibid.* b. Pomme pour guérir les dartres, les rubis, & autres difformités de la peau. II. 502. b. Voyez aussi *Exanthème*, *Eruption*, *Peau*. Vers cutanés. XVII. 44. a.

CUTHÉENS. Divinité de ces peuples, nommée *Nergel*. Le nom de Cuthéens donné aux Samaritains. XI. 102. b.

CUTSJUPAU, (*Botan.*) espèce de bananier. *Suppl.* I. 782. a.

CUTICULE, ou épiderme, (*Anatom.*) description de cette sur-peau. Ecaillés cuticulaires. Nombre prodigieux de vais-

seaux excrétoires qui se trouve dans une seule écaille. L'épiderme bouche le passage à une grande partie des humeurs féreuses qui s'évacueroient autrement par les glandes de la peau. IV. 583. a. En quoi consiste, à ce que l'on croit, cette indisposition que l'on appelle vulgairement un *rhume*. Causes des démangeaisons & des petites pustules & autres impuretés de la peau. Origine & formation de la cuticule. Son usage à l'égard des nerfs. Les chats & les chiens ne suent jamais; on en conclut que leur cuticule n'a point de pores. *Ibid.* b.

CUTICULE, (*Anatom.*) sa description & ses usages. *Suppl.* II. 666. b. Voyez ÉPIDÉMIE, & *Suppl.* 612. b.

CUTICULE, (*Jardin.*) première peau de la graine. IV. 583. b.

CUVE, (*Tonnel.*) usage des cuves. IV. 583. b.

CUVE d'airain, (*Antiq. sacr.*) ustensile consacré chez les Juifs au service divin. Son usage. Autre vase de bronze beaucoup plus grand, que Salomon fit faire pour conserver l'eau destinée à l'usage des prêtres, & qui fut appelé *mer d'airain*. Sa description. *Suppl.* II. 667. a.

CUVE, en terme de blanchisserie de cire. Description & usage. IV. 583. b.

CUVE-MATIERE, (*Brasserie*) en quoi elle diffère des autres cuves. Son usage. Cuve-mouloire. Cuve-guilloire. IV. 584. a.

CUVE, chez les cartonniers. Cuve du moulin à papier à cylindres. Cuve en terme de raffineur de sucre. Cuves des teinturiers. Explication de différents termes qui se rapportent à ces vaisseaux. IV. 584. a.

CUVERTS, espèce de serfs qu'on appelloit de ce nom. IV. 566. b.

CUVETTE, usage de ce terme en bâtiment, fortification, jardinage, verrerie. Cuvette dans les ardoiseries. IV. 584. b.

CUZUM, (*Géogr.*) voyez AXUM.

C Y

CY, (*Comm.*) terme de teneurs de livres. De quelle manière ils s'en servent. Les gens de finance s'en servent aussi. IV. 584. b.

CYANÉES, (*Myth.*) rochers à l'entrée du Pont-Euxin. Ce que firent les Argonautes à ce passage. IV. 584. b. Voyez SYMPLEGADES.

CYATHE, (*Hist. anc.*) étymologie de ce mot. C'étoit un petit gobelet, &c. dont la mesure étoit la douzième partie du septier. Mesure de vin que buvoit Auguste dans un repas. On donnoit aux parties du septier les mêmes noms qu'aux parties de l'as. Observations sur l'usage incommode du cyathe: invention des tasses inégales pour remédier à ces inconvénients. Les Grecs aussi bien que les Romains ont fait usage du cyathe & des tasses inégales: passage d'Athènes sur ce sujet. Comment on buvoit chez les Romains à sa maîtresse ou à son ami. Passage d'Horace sur ce sujet. Autres usages que les anciens faisoient du cyathe. IV. 585. a. Capacité du cyathe selon Galien, & selon nos médecins d'aujourd'hui. *Ibid.* b.

Cyathe, usage que les Romains faisoient de ce gobelet. XV. 934. a.

CYBELE, (*Myth.*) ce que la fable nous raconte touchant cette déesse. Elle fut envoyée de Pessinunte à Rome sous la forme d'une pierre brute, & introduite par Scipion Nasica. Prêtres de cette déesse appelés, *galli*, *curetes*, *corybantes*. Cérémonies qu'ils pratiquoient. Sacrifices qu'on faisoit à Cybele. Divers attributs symboliques de cette déesse. IV. 585. b.

Cybele, son amour pour Arys. *Suppl.* I. 694. a. Ses surnoms. Elle fut nommée *Berecynthe*, II. 207. b. la mere Idéenne. VIII. 474. a. La mere des dieux, voyez ce mot: & la mere Placienne. XII. 677. a. On l'a aussi confondue avec *Vesta* & la terre. Voyez ces articles. Cybele Chinoise. XIII. 585. a. Cybele syrienne. XV. 792. b. Statues & temples de Cybele. Sa statue ne fut d'abord qu'une simple pierre. VIII. 421. a. 926. a. A quelle occasion sa statue fut apportée à Rome. X. 301. a. Cette statue fut tirée de Pessinunte. XII. 452. a. XVI. 70. a. Comment on représente cette déesse. XV. 730. a. b. Ses temples. XVI. 70. a. Celui qu'elle eut sur le mont Sipyle. XV. 223. Autre temple de cette déesse en Syrie. XV. 772. b. Ses prêtres. Des corybantes. IV. 288. b. Des curetes. 575. b. 576. a. Dactyles, prêtres de Cybele. IV. 610. a. b. Galles. VII. 448. b. Les prêtres de Cybele nommés ménagyrthes. X. 330. a. Mutilations qu'ils se faisoient. III. 459. b. *Suppl.* I. 694. a. Son culte & ses fêtes. Dendrophories pratiquées dans ses sacrifices. IV. 824. b. Fêtes en l'honneur de la mere Idéenne. VIII. 494. a. Fêtes hilaires en l'honneur de la mere des dieux. 207. b. Autres dites lavation. IX. 310. a. Effigie d'un lion qu'on portoit dans les sacrifices de Cybele. 559. b. Fêtes de Cybele à Rome. X. 381. a. Chant en son honneur. *Suppl.* II. 407. a.

CYCEON, (*Diète*) espèce de potion des anciens. Composition de deux différents cycéons. Hippocrate en parle souvent. IV. 585. b. Autre sens qu'on donnoit quelquefois à ce mot. *Cynnus* des Latins. *Ibid.* 586. a.

CYCINNIS, danse des Grecs. Son inventeur. Caractère de cette danse. IV. 586. a.

CYCLADE, habillement de femme, ou l'étoffe même dont il étoit fait. *Cyclades*, îles de l'Archipel. IV. 586. a.

Cyclades. Histoire de l'île de Paros & des autres Cyclades. XII. 78. a, b. Les autres principales sont Andros, Delos, Mycone, Naxe, Scyros, Tine, Serpho, &c. Voyez leurs articles particuliers.

CYCLAMEN ou pain de porreau, (*Botan.*) pourquoi cette plante reçoit ce dernier nom. Sa description. Deux espèces de cyclamen, l'un printannier, l'autre automnal. On en détaille des cayeux en les coupant de la mere, & on recouvre ces plaies de térébenthine, &c. IV. 586. a.

CYCLE. (*Chronol.*) Origine des cycles. IV. 586. a. Ils comprennent plusieurs révolutions du même astre, après lesquelles l'astre se retrouve au même point du ciel d'où il étoit parti. Cycle de la lune qui est de 19 ans, appelé aussi période Méthonienne, ou nombre d'or. Usage de ce nombre d'or; pourquoi il fut appelé de ce nom. Explication de la manière dont les nombres de ce cycle répondoient aux jours du calendrier ou auroient dû y répondre. *Ibid.* b. Comment on auroit pu déterminer avec plus de précision les jours de la nouvelle lune. Jours caves & jours pleins, les uns de vingt-neuf jours, les autres de 30, qu'il a fallu faire alterner pour répondre à la durée d'une révolution lunaire, en observant d'ajouter encore un jour entier au bout de 32 lunaisons, pour tenir compte des fractions. Si le nombre du cycle lunaire est donné, on aura par le moyen du calendrier ecclésiastique les jours des nouvelles lunes pendant l'année. Erreur qui se trouve dans l'ancienne manière de compter le cycle lunaire, qui conduit à une différence d'un jour au bout de 300 ans. Différence entre le cycle lunaire & la période ou saros chaldaique. *Ibid.* 587. a. Usage du cycle de 19 ans dans l'ancien calendrier pour faire trouver les fêtes mobiles. Son usage dans le nouveau calendrier se borne à faire trouver les épâctes. Différence entre les Orientaux & les Occidentaux dans la manière dont ils commencerent à compter leur cycle. Moyen employé pour faire évanouir cette différence. Erreur qui s'est introduite par laps de temps dans le compte des nouvelles lunes. Nouvelles lunes ecclésiastiques en Angleterre. Manière de trouver le cycle lunaire pour une année quelconque. *Ibid.* b. Les imperfections du cycle lunaire obligerent Grégoire XIII de lui substituer les épâctes. *Ibid.* 588. a.

CYCLE, (*Hist. du calend.*) Cycles que les premiers peuples ont suivis pour corriger les imperfections de leur calendrier. XVI. 773. a. Cycle luni-solaire de Jules-César: description d'un monument où se trouve l'explication de ce cycle. XVII. 667. b. Cycle de douze ans chez les Catayens & les Turcs. VII. 655. a. Cycle caniculaire. III. 388. a.

Cycle lunaire. Mois intercalaires ou surajoutés pour former le cycle lunaire. V. 557. a. Le cycle nommé *enneadécatéride*, 692. a. méthonique. X. 462. b. XII. 361. a, b. Cycle des épâctes, V. 741. b. & nombre d'or. XI. 204. b.

Cycle des indictions. Incertitude sur le commencement & l'usage de ce cycle. Moyen de trouver ce cycle pour une année proposée. IV. 588. a. Voyez **INDICTION**.

Cycle solaire. Pourquoi il est appelé solaire. Changement que produisit dans ce cycle la réformation du calendrier sous Grégoire XIII. Moyen de trouver ce cycle pour une année proposée. Explication nécessaire pour bien entendre la distribution des lettres dominicales dans le cycle solaire. IV. 588. a. Table qui fait voir quelle est la lettre dominicale qui répond à chacune des années du cycle solaire dans le calendrier julien. Changemens que fit à cette table le pape Grégoire en réformant le calendrier. *Ibid.* b. Table du cycle solaire depuis l'année grégorienne 1700, jusqu'à l'année 1800. Moyen de faire une table générale pour tous les cycles solaires. Observations sur la table perpétuelle des lettres dominicales qu'on trouve dans la chronologie de Wolf. *Ibid.* 589. a. Le mot cycle est non-seulement appliqué à tous les nombres en général qui composent la période, mais à chaque nombre en particulier. *Ibid.* b. Voyez **DOMINICALE**, **LETTRE**.

Cycle paschal: quelle est la période de ce nom. IV. 589. b. Ce cycle a été appelé *annus magnus*, *cyclus magnus*, période victorieuse. Ensuite on l'a appelé *période Dyonisiennne*. Différence entre le cycle lunaire & celui de 19 ans remarquée dans l'ouvrage intitulé: *art de vérifier les dates*. Ce qu'on entend par la période julienne. *Ibid.* 590. a.

Cycle paschal de S. Hyppolite. XVII. 768. a, b.

CYCLE épique, (*Mythol.*) XVI. 275. a.

CYCLIQUE, poème. XII. 812. b.

CYCLOIDAL. (*Géom.*) Espace cycloïdal. Cet espace est triple du cercle générateur: l'espace renfermé entre le demi-cercle & la demi-cycloïde est égal au cercle générateur: démonstrations. IV. 590. a.

CYCLOÏDE, (*Géom.*) description de cette courbe. Ses

diverses propriétés. IV. 590. a. Cycloïde allongée. Cycloïde accourcie. De l'inventeur de la cycloïde. Depuis son invention, tous les mathématiciens se sont exercés à en chercher les diverses propriétés. Quelles sont les plus remarquables. La cycloïde est la ligne la plus courte que parcourroit un corps tombant obliquement à l'horizon. *Ibid.* b. Découvertes de divers grands mathématiciens pour la quadrature de la cycloïde. Tant qu'un corps pesant qui oscille autour d'un centre se mouvra dans une cycloïde, les tems de ses oscillations seront égaux entr'eux; découverte de M. Huyghens. Comment M. de Fontenelle essaye de faire concevoir cette propriété de la cycloïde. C'est cette propriété qui a fait imaginer l'horloge à pendule. Ouvrage de M. Huyghens sur ce sujet. Ouvrage à consulter pour s'instruire sur l'histoire de la cycloïde. Divers géomètres qui ont eu part aux découvertes des propriétés de cette courbe. *Ibid.* 591. a. *Application de la cycloïde au pendule des horloges*. Invention de M. Huyghens. L'expérience & la théorie ont démontré le contraire de ce que cet auteur se promettoit de son invention. Tous les savans de l'Europe restèrent attachés à cette invention plus de trente années, malgré les irrégularités des pendules à cycloïde. Comment M. Sully leur défilia les yeux. En quels cas cette courbe peut encore convenir aux pendules des horloges. Méthode prescrite par M. Huyghens pour former cette courbe. *Ibid.* b.

Cycloïde. Théorie d'où M. de Maupertuis a déduit les dimensions de la cycloïde. V. 787. b. Quadrature de cette courbe. XIII. 641. a. *Ses propriétés*. Elle est la courbe de la plus vite descente: démonstration de cette proposition: par qui cette propriété a été découverte. II. 392. a. Tautochronisme de la cycloïde. XV. 946. a. Application faite de la cycloïde aux pendules. VIII. 304. a, b. XII. 295. b. Invention du pendule cycloïde par M. Hooke. XVII. 613. b.

CYCLOPÉE, (*Hist. anc.*) danse pantomime des anciens. IV. 592. a.

CYCLOPES, ce que raconte la fable sur ces peuples. IV. 592. a.

Cyclopes, fabricateurs de la foudre. VII. 215. a. Corps de cyclopes qu'on a prétendu avoir trouvés dans certaines cavernes. 537. b. Description du travail des cyclopes par Dryden. VIII. 569. b.

CYCLOPES. (*Jeux de la nat. Anat.*) Agneau cyclope. *Suppl.* III. 552. a. Hommes cyclopes. 553. a.

CYDIAS de Cynos, peintre grec. XII. 258. b.

CYDNIUS, rivière de Cilicie, fameuse par la maladie d'Alexandre causée par le bain qu'il prit dans cette rivière & ensuite par la mort de l'empereur Frédéric I en 1189. IV. 592. a.

CYDNIUS, (*Géogr.*) fleuve de Cilicie. Danger que courut Alexandre en voulant s'y baigner. *Suppl.* II. 667. a. Frédéric Barberousse fit la même épreuve de ses eaux & en mourut. *Ibid.* b.

Cydnus, il est fait mention de la maladie d'Alexandre dont on vient de parler. VII. 328. b. *Suppl.* I. 267. a.

CYGNE, (*Ornith.*) description de cet oiseau. IV. 592. a. Durée de sa vie, sa nourriture, sa ponte. Cygnes sauvages. Usage du duvet du cygne. *Ibid.* b.

Cygne, structure admirable de sa trachée artère. XVI. 505. a. Du chant de cet oiseau. XVII. 432. a.

CYGNE, (*Mat. médéc.*) propriétés & usage de sa graisse. Usage de la peau du cygne. IV. 592. b.

CYGNE, (*Astron.*) constellation. IV. 592. b.

Cygne, comment on connoit cette constellation dans le ciel. *Suppl.* II. 567. a. Changeantes du cygne. *Suppl.* II. 318. b. 319. a. 896. a, b. *Suppl.* IV. 916. a.

CYGNE, (*Blason*) oiseau qui se trouve en quelque écu. Cygne becqué, membré. Signification de ce symbole. *Suppl.* II. 667. b.

CYGNE, (*l'ordre du*) son origine. Collier de l'ordre. *Suppl.* II. 667. b. Voyez vol. II des pl. Blason, pl. 26.

CYGNE, (*Mythol.*) oiseau consacré à Apollon, &c. IV. 592. b.

CYLINDRE, comment on peut le supposer engendré. Manière de mesurer la surface entière d'un cylindre, & sa solidité. IV. 592. b. Un cône est le tiers d'un cylindre de même base & de même hauteur. Rapport du cylindre à la sphère. Tous les cylindres, cônes, &c. sont entr'eux en raison composée de leurs hauteurs: &c. Divers autres rapports des cylindres entr'eux & de leurs parties entr'elles. Trouver un cercle égal à la surface convexe d'un cylindre droit. Le diamètre d'une sphère & la hauteur d'un cylindre qui lui doit être égal étant donnés, trouver le diamètre du cylindre. Trouver le développement d'un cylindre. Quand le cylindre est oblique, la détermination de sa surface courbe dépend de la rectification de l'ellipse. *Ibid.* 593. a.

Cylindre. Axe du cylindre. I. 904. b. Trouver le centre de gravité dans le prisme & le cylindre. II. 825. b. Rapport du cône au cylindre. III. 845. b. Une sphère est les deux tiers du cylindre circonscrit; observations sur la manière

de le démontrer par la méthode des indivisibles. VIII. 685. a. Développement de la théorie de la résistance des solides par diverses expériences faites sur un cylindre. XVI. 174. a, b.

CYLINDRE, (*Pharmac.*) forme que l'on donne aux emplâtres. IV. 593. a.

CYLINDRE, (*Blanchiff. de cire*) IV. 593. a.

Cylindre, compas à. III. 758. a, b. Voyez vol. V des planches, article MÉCANIQUE. planch. 5.

CYLINDRE, échappement à, (*Horlog.*) V. 236. b. XIV. 140. a. Des frottemens dans ces échappemens. VII. 347. b.

Cylindre du moulin à papier. IV. 593. b. Voyez PAPETERIE.

CYLINDRER, machine à, (*Manufact. en soie*) vol. XI. des planch. Soierie, pl. 134 & 135.

CYLINDRIQUE, miroir. X. 569. b. Pouce cylindrique. XIII. 187. b.

CYLINDROÏDE, 1°. solide qui approche de la figure d'un cylindre, &c. Etymologie du mot. 2°. Solide formé par la révolution d'une hyperbole autour de son second axe. Propriété du cylindroïde démontrée par M. Parent. IV. 593. b. Voyez CONOÏDE.

CYLLÉNIENS, monts. X. 682. a, b.

CYMAÏSE, ce qu'on entend par ce mot en architecture.

CYMBALE, (*Lutherie*) étymologie de ce mot. Instrument que les anciens appelloient de ce nom. Divers noms qu'ils lui ont donnés. Diverses significations qu'a eues parmi eux le mot de cymbale. IV. 593. b. Description & manière dont on se servoit de cet instrument. A qui l'on en a attribué l'invention. Qui étoient ceux qui en jouoient. Les cymbales des Juifs nous sont inconnues. Description de la cymbale moderne. *Ibid.* 594. a.

Cymbale des Hébreux. *Suppl.* IV. 982. b.

Cymbale, jeu d'orgue. Elle est composée des octaves de dessus des jeux dont les cornets sont composés, &c. La cymbale n'a proprement qu'une octave, qui se répète autant de fois que le clavier en contient. Exemple qui en fait voir la disposition. IV. 593. b. Voyez JEUX D'ORGUE.

CYNIQUE, secte d'anciens philosophes. Origine du cynisme & du stoïcisme. Lieu près d'Athènes appelé cynofarge: temple qui y fut bâti. Gymnase établi aux environs pour les étrangers & les enfans illégitimes. IV. 594. b. Divers usages de ce lieu, dans lequel aussi Antisthène, fondateur de la secte cynique, s'établit & donna ses premières leçons. Pourquoi ses disciples continuèrent d'être appelés cyniques. Bizarrerie de leurs mœurs. Ils ne tarderent pas de se répandre dans toutes les provinces de la Grèce. Il n'y avoit que la publicité qui pût pallier la licence apparente de leur philosophie. Usage qu'Antisthène fit des préceptes du rhéteur Gorgias & de la doctrine de Socrate. Appareil dans lequel il paroissoit en public. Parole pleine de sens que lui adressa Socrate. Comment il pratiqua sa philosophie. Son commerce trop difficile ne lui permit pas de conserver des disciples. Ce qu'il exigeoit de ceux qui vouloient entrer dans son école. *Ibid.* 595. a. Pourquoi les cyniques étoient outrés dans leurs préceptes. C'est à tort que leurs détracteurs les ont accusés de vanité. Ils avoient éloigné les beaux arts, l'étude des sciences & toute l'élégance des Athéniens pour ne se dévouer qu'à la vertu seule; & ce fut cet excès de mépris des arts & de la décence qui fit tomber leur secte en discrédit. L'exposé qu'on trouve ici des principales maximes de la morale d'Antisthène, peut faire voir l'injustice de ce discrédit universel. *Ibid.* b. Paroles de ce philosophe qui peuvent servir à faire connoître son caractère, & qui montrent que sa vertu étoit chagrine: quelle en étoit la cause. *ibid.* 596. a. Histoire & caractère de Diogene, disciple d'Antisthène. *Ibid.* b. Diogene ne forma aucun système de morale, & s'en tint à un petit nombre de principes fondamentaux. Exposé de ces préceptes. *Ibid.* 597. a. Quelques-uns de ses bons mots. *Ibid.* b. Jugement que Montaigne a porté de ce philosophe. Cyniques qui ont eu quelque réputation après Diogene. Xeniaëde, Onésicrite, Phocion, Stilpon de Megare, Monime de Syracuse, Cratès de Thebes: comment il se vengea d'un soufflet. Quelques traits de sa vie. *Ibid.* 598. a. Calomnie dont on l'a chargé. Métrocle, Théombrote & Cléomene, Démétrius d'Alexandrie, Timarque de la même ville. Echele d'Ephefe, Menedeme le frénétique, Crésibus de Chalcis, Ménippe, compatriote de Diogene: son genre de vie: il se pendit de désespoir d'avoir été volé: ainsi finit le cynisme ancien. Renaissance du cynisme quelques années avant J. C. Cette philosophie dégradée par ses nouveaux disciples. Énumération de quelques-uns d'entr'eux. *Ibid.* b. Nous ne savons que peu de chose de Musonius, de Démétrius, d'Enomaüs, de Démonax, de Crescence, de Pérégrin, de Salluste, le dernier des cyniques. Réflexions sur la philosophie cynique. *Ibid.* 599. a.

Cynique, la secte des philosophes cyniques établie premièrement au Pirée. XII. 654. a. Manteau de ces philosophes. IV. 1018. a, b. La distinction des termes honnêtes & malhonnêtes rejetée par les cyniques. IV. 884. b. X. 761. b.

CYNIQUE, spasme, (*Médecine*) histoire de deux familles

dans la province d'Oxford, atteintes de cette sorte de spasme. IV. 599. a. Cause de cette maladie, selon Freind. *Ibid.* b. Voyez DISTORSION.

CYNIRAS, (*Hist. anc.*) malédiction qu'il prononça contre sa bru & son petit-fils. *Suppl.* I. 366. a.

CYNOCÉPHALE, (*Zoolog.*) espèce de finges. IV. 599. b.

Cynocéphales, voyez sur cette sorte de finges. XV. 208. b, &c.

CYNOCÉPHALE, (*Mythol.*) animal fabuleux révéré des Egyptiens. IV. 599. b. Prétendus hommes à tête de chien. *Ibid.* 600. a.

CYNOGLOSSE, (*Botan.*) propriétés médicinales de cette racine. Pilules de cynoglosse. Syrop du suc de cette plante. Ses propriétés. Composition des pilules, selon la pharmacopée de Paris. Quelle en est la dose. IV. 600. a. Voyez LANGUE de chien.

CYNOPHONTIS, voyez plus bas *Cynophantis*, après *Cynofarge*.

CYNOREXIE, voyez FAIM canine.

CYNORRHODON, voyez ÉGLANTIER. Conserve de cynorrhodon. IV. 43. a. V. 419. a.

CYNOSARGE, (*Mythol.*) nom d'Hercule, &c. IV. 600. a.

Cynofarge. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 667. b.

Cynofarge, lieu près d'Athènes. IV. 594. b. Etablissement formé dans ce lieu. XI. 957. a.

CYNOSURE, (*Astron.*) la petite ourse. Etymologie de ce mot. Etoiles qui composent cette constellation. Etym. du mot septentrion. IV. 600. b.

CYPERUS, genre de plante, auquel plusieurs botanistes ont rapporté l'espèce connue sous le nom de *papyrus*. XI. 879. a, b. Article sur cette plante, au mot *Souchet*.

CYPHI, (*Mat. méd.*) parfum fortifiant. Trochisques appelés de ce nom par Mithridate, qui les fit entrer dans la composition du Mithridate. Leur composition. Usage qu'on en fait aujourd'hui. IV. 600. b.

CYPHONISME, (*Hist. anc.*) ancien tourment auquel les premiers martyrs ont été souvent exposés. En quoi il consistoit. Etym. du mot. Ce que quelques-uns ont écrit sur le *κύμων*, dont le mot cyphonisme est dérivé. Fragment d'une ancienne loi qui se trouve dans Suidas, où il est parlé de ce supplice. IV. 600. b.

CYPRE, voyez CHYPRE. Délices de cette île. XI. 846. a. Cypré se vanoit d'être la patrie d'Homère. XV. 245. a.

CYPRÈS, (*Botan.*) caractère de ce genre de plante. Lieux où il croit. Deux espèces de cyprès, appelées l'une cyprès femelle, l'autre cyprès mâle; qualifications impropres, &c. Ces deux espèces ne se reproduisent pas constamment les mêmes. On prétend qu'en semant la graine de l'une ou de l'autre, il en vient des deux sortes. IV. 601. a. Description de ces deux espèces. Usages qu'on peut faire dans les jardins du cyprès pyramidal. Fausse opinion qu'on en a conçue. Terrain qui convient à ces arbres. De la manière de les multiplier & de les cultiver. Attentions qu'il faut avoir en les transplantant & en les taillant. *Ibid.* b. Accroissement de ces arbres. On ne peut les multiplier pour le profit dans nos contrées, parce que les grands froids les font périr. De leur feuilles & de leur verdure. A quel âge ils donnent du fruit. Temps de leur maturité. En quel temps on doit tirer la graine des pommes pour la semer. Qualités du bois de cyprès. *Ibid.* 602. On assure que des portes de l'ancienne église de S. Pierre de Rome, faites de ce bois, ont duré onze cens ans. C'est sans fondement qu'on a écrit que les fourmis s'attachoient à cet arbre. On assure qu'il purifie l'air. Trois autres espèces de cyprès.

Le cyprès de Portugal. Observations sur cet arbre. Le cyprès de Virginie. Sa description, tirée de Caesby. *Ibid.* b. Qualité & usage de son bois. Cet arbre est aquatique, recherché des oiseaux, sur-tout du perroquet, qui y fait son nid. De la manière de le multiplier. Vigueur de cet arbre. Essais de l'auteur pour conserver les jeunes plants.

Le cyprès d'Amérique, ou le cedre blanc. Lieux où il se trouve. Sa description. *Ibid.* 603. a. Sa culture. *Ibid.* b.

Cyprès. Caractère générique de cet arbre. *Suppl.* II. 667. b. Énumération de ses espèces. *Ibid.* 668. a. Pourquoi les arbres toujours verts, sont depuis long-temps en discrédit en France. Qualités & mérite de ces arbres qui doivent engager à les cultiver. Description, culture, qualités & usages des différentes espèces de cyprès. Contrées & climats dont ces arbres sont originaires. *Ibid.* b.

Cyprès. Celui qu'on appelle petit cyprès. VII. 511. b.

CYPRÈS, (*Mat. méd.*) propriétés médicinales des fruits du cyprès. Maladies dans lesquelles on les emploie. Manière de les administrer en remède. Noms que leur donnent les pharmacologistes. Compositions pharmaceutiques, où ce fruit entre. IV. 603. b.

CYPRÈS, (*Mythol.*) symbole de la tristesse. IV. 603. b.

Cyprès.

Cyprès, on le mettoit autour du bûcher dans les funérailles. XVII. 525. b.
 CYPRIAN, (Abraham) anatomiste. *Suppl.* I. 404. a.
 CYPRIEN, (Saint) éditions de ses œuvres. Ses erreurs. Observations sur son style. XII. 341. b. Sa doctrine sur le baptême des hérétiques. XIII. 839. b. Usage qu'il faisoit du fort. XV. 380. b. Il perfectionna la tachygraphie de Sénèque. 816. a.

CYPRUS, (Botan.) le cyprus des anciens est l'alcaha des modernes. *Suppl.* I. 257. b.

CYPSÉLIDES, Du coffre des cypsélides. V. 891. b.

CYPSÉLUS, (Hist. anc.) citoyen de Corinthe, se ménagea, avec tant de dextérité, l'affection du peuple, qu'il fut revêtu du pouvoir suprême, sans employer la ruse & la violence. Il la fit ensuite passer à son fils Périandre. Diverses révolutions qu'éprouva le gouvernement de Corinthe. *Suppl.* II. 672. b.

CYRBES ou AXONES, (Hist. anc.) noms donnés aux loix de Solon. Lieux où l'on en gardoit l'original. Manière dont elles étoient écrites. IV. 603. b.

CYRÉNAÏQUE, secte, (Hist. de la Philosophie) diverses sectes opposées, qui naquirent de l'école de Socrate. Origine & fondation de la secte cyrénaïque. Caractère de la philosophie d'Aristipe son fondateur. Soupçons qu'on répandit sur ses mœurs. Son commerce avec la courtisane Laïs. Son séjour à la cour de Denys. IV. 604. a. Aristipe accusé d'avoir manqué à Socrate, à Diogène, à Platon. Sageffe de sa conduite auprès de Denys. Il cultiva particulièrement la morale, & faisoit cas des mathématiques. Il estima singulièrement la dialectique. Ses principes philosophiques. *Ibid.* b. Suite de son histoire. Ses disciples. Hégesias, surnommé le Pisthanate. En quoi sa doctrine différoit de celle d'Aristipe. Anniceris: sa doctrine. Théodore l'athée, principaux événements de sa vie. *Ibid.* 605. a. Principes qu'on lui attribue. Evemere le cyrénaïque. Bion le boristhenite: diverses sectes auxquelles il a participé. Son caractère. Calomnies dont il fut l'objet. La secte cyrénaïque ne dura pas long-tems. Quelle en est la raison. *Ibid.* b.

CYRÉNAÏQUE, (Géogr. anc.) contrée d'Afrique, qui fut aussi nommée Pentapole à cause de ses cinq principales villes. Rocher merveilleux dans cette contrée, selon Pomponius Mela. *Suppl.* II. 672. b. Observation sur la fécondité & les productions de ce pays, selon le rapport d'Hérodote. *Ibid.* 673. a.

CYRÉNAÏQUE, Pentapole, (Géogr.) XII. 315. a. Partie de la Lybie. *Suppl.* III. 816. b.

CYRENE, (Géogr.) ville d'Afrique, capitale de la Cyrénaïque. Son origine. Ses révolutions. Noms arabes de cette ville. Juifs & chrétiens de Cyrene. Nombre des villes & villages qui étoient dans ses environs. Philosophes dont elle fut la patrie. Réponse de Platon aux Cyrénéens qui lui avoient envoyé demander des loix. *Suppl.* II. 673. a.

Cyrene, ville de Lybie. *Suppl.* III. 816. b. Vestiges de l'ancienne Cyrene. VIII. 477. b. Monnoies de cette ville dans le cabinet du roi. X. 253. b. Ses habitans sacrifioient au dieu chasse-mouche. I. 97. a. *Suppl.* I. 866. a.

CYRIADE, (Hist. de l'empir. Rom.) premier des trente tyrans qui envahirent l'empire sous le regne de Valérien & de Gallien. Principaux événements de sa vie. *Suppl.* II. 673. a.

CYRICENES, (Hist. anc.) salles de festin chez les anciens Grecs. D'où elles tirent leur nom. IV. 606. a.

Cyricenes, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 673. b.

CYRILLE, (Saint) deux patriarches de ce nom: examen de leurs ouvrages. XII. 342. b.

CYROPÉDIE, quels sont les Indiens dont il est parlé dans cet ouvrage. VIII. 661. a.

CYRUS le grand, (Hist. anc.) Observations sur son histoire. VIII. 222. a. Le nom de messie donné à ce roi. X. 402. a. Comment il vainquit les Saces. I. 397. a. XIV. 472. a. Sa victoire de Thymbrée. XVI. 309. a. Traitement qu'il fit à Crésus. XIV. 654. b. Postes qu'il établit dans son empire. IV. 391. b. XIII. 170. b. Son goût pour la chasse. XVI. 917. a.

CYRUS, (Hist. anc.) fils de Darius. Histoire de la vie de

ce prince, & de sa révolte contre son frere Artaxerxès. *Suppl.* II. 673. b.

CYRUS. Sa révolte contre son frere. *Suppl.* I. 599. a.

CYSIQUE, société des Phileteres à Cysique. XII. 504. b. Prytanès & prytanée de cette ville. XIII. 536. a. 537. a. Fêtes qu'on y célébroit en l'honneur de Neptune. XV. 941. a. 944. b.

CYST-HEPATIQUE, conduit, (Anatom.) auteurs qui en ont parlé les premiers. Il n'a pas encore été découvert dans l'homme. IV. 606. a. Voyez HÉPATICYSTIQUE.

CYSTIQUE, (Anatom.) artères & veines cystiques. Remedes cystiques. Canal cystique. IV. 606. a.

Cystique, conduit, III. 844. a. *Suppl.* I. 893. b. *Suppl.* III. 78. b. 80. a. Bile cystique, voyez BILE & FIEL.

CYTALES, laconiques, I. 297. a. III. 334. a. IV. 666. b. XIV. 847. b.

CYTHARE, à sept cordes des anciens. VIII. 138. a, b. Cythares appellées phorminge, *Suppl.* IV. 343. a. pythique & dactylique. 556. b.

CYTHÉRÉE, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 674. a.

CYTISE, (Botan.) caractère de ce genre de plante. IV. 606. a.

CYTISE-GENET, (Botan.) variétés de ses especes. On n'en voit aucun dans les pays du Nord. Les uns cependant résistent aux plus grands froids; les autres ont besoin de l'orangerie en hiver, &c. Variétés dans la couleur des fleurs. Peu d'utilité de ces arbrisseaux.

Le plus beau & le plus utile est le faux ébenier ou cytise des Alpes. Diverses observations sur cet arbre. Variétés dans les cytises des Alpes. IV. 606. b. Le cytise des jardins désigné sous la phrase de cytise à feuilles lissées arrondies, dont le pédicule est très-court. Diverses observations sur cette plante.

Le cytise verd foncé. Sa description & sa culture. Le cytise velu. Le cytise rampant. Ce sont là les especes de cytise les plus robustes & les plus intéressantes. Autres especes. Le cytise des Canaries. Le cytise épineux. *Ibid.* 607. a. Le cytise de Montpellier. Le cytise à feuilles blanchâtres & à gouffes longues. Cytise velu à fleurs jaunes pourprés; cytise verd; cytise de Portugal; cytise à feuilles argentées; cytise du Levant, à grandes feuilles blanchâtres en-dessous. Cytise d'Afrique, d'Amérique, à fruit blanc. Cytise-indigo; cytise à feuilles ovales; cytise de Sibérie. *Ibid.* b.

Cytise. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Énumération de seize especes renfermées dans ce genre. Leur description, culture, qualités & usages. Lieux où elles croissent. *Suppl.* II. 674. a.

Cytise. Différentes especes. Celle qu'on nomme *laburnum*. XI. 149. a. Genet-cytise. VII. 577. b. Cytises du Japon, dits *jedogawa-tsutsusi*, VIII. 507. b. & *to-ken* ou *satsuki*. XVI. 386. b.

CYTISE, (Mat. méd.) propriété qu'on attribue à ses feuilles. IV. 608. a.

CYZICENES, (Hist. anc.) voyez CYRICENES.

C Z

CZAR, (Hist. mod.) on prononce dans le pays *tzar* ou *zaar*. Etym. du mot *czar*. Premier prince qui a pris ce titre. Nom que ces princes portoient auparavant. Comment le titre d'empereur leur fut accordé par la cour de Vienne. IV. 608. a.

Czar. Observations sur ce titre. XIV. 443. b. Etymologie de ce mot. Premier prince qui prit le titre de *tzar* & de *powelitel*. Ce titre changé par Pierre I, en celui d'empereur. XVI. 729. a, b. L'empereur de Constantinople lui conféra le titre de grand-maitre de sa maison, ou *dapifer*, comme une marque de faveur. IV. 631. a. Mariages des anciens czars. XIV. 444. b. Ce prince est le seul cabaretier de ses états. Revenus que lui procurent les cabarets. II. 475. b. Dime qu'il leve sur ses sujets. IV. 1090. a, b. Gardes-du-corps du czar. *Suppl.* III. 186. b. Ses armes, planch. 15 du blason, vol. II.

CZIRNITZ, (Géogr.) lac de ce nom, voyez CIRKNITZ.



D



Maniere de former le *d* italique, le coulé & le rond. IV. 609. a.

D, (*Gramm.*) d'où nous vient la figure de cette lettre. Noms que lui donnent les maîtres modernes. Le *d* est souvent une lettre euphonique. Mouvement par lequel se prononcent le *d* & le *t*. Le *d* est la foible du *t*; ce qui fait que ces lettres se trouvent souvent l'une pour l'autre. IV. 609. a.

d. Observations sur cette articulation. IV. 556. b. Usage du *d* pour l'euphonie. II. 18. a. Commutation du *t* avec le *d*. XV. 873. a.

D numéral. En chiffres romains, il signifie cinq-cent. Pourquoi il a été employé à signifier ce nombre. IV. 609. b.

D, abréviation. Diverses significations de cette lettre employée en forme d'abréviation. IV. 609. b.

D, (*Antiquaire*) ce qu'elle signifie dans les inscriptions. IV. 609. b.

D, (*Musiq.*) caractère qui indique la note *ré*. IV. 609. b.

d. Signification & usages de cette lettre en musique. *Suppl.* II. 677. a.

D, (*Comm.*) employée pour abrégier certains termes qu'il faudroit répéter trop souvent. IV. 609. b.

D A

DA, particule post-positive en français. XII. 102. b.

DAALDER ou *daelder*, (*Monn.*) monnoie d'argent, qui a lieu en certains endroits d'Allemagne & de Hollande. Sa valeur. *Suppl.* II. 677. a.

DACES, (*Géogr. anc.*) diverses observations sur ces peuples. Leur origine, leurs migrations, &c. Pourquoi Trajan fut surnommé le *Dacique*. Quel pays étoit alors la *Dacie*. *Dacie Aurélienne*. IV. 609. a.

Daces, peuples Scythes, que les Perses appelloient de ce nom. XIV. 473. a. Observations sur l'ancienne *Dace*. XVI. 554. a. Figure symbolique de la *Dace*. XV. 732. b.

DACIER, (*André*) sa patrie. *Suppl.* II. 267. b.

DACIER, (*Anne le Fèvre*) observations sur cette femme célèbre & sur ses ouvrages. XIV. 717. b. Son sentiment sur l'époque où les Grecs connurent l'art de l'équitation. V. 886. b.

DACQS ou **DAX** ou **ACQS**, (*Géogr.*) ville ancienne de la Gascogne. Ses révolutions. Diverses observations sur ce lieu. Origine de son nom. *Suppl.* II. 677. a.

DACTYLE, (*Littér.*) étym. de ce mot. Inventeur du dactyle. Observations sur le dactyle & le spondée, les deux principaux piés de la poésie ancienne. Les vers français les plus nombreux sont ceux où le rythme du dactyle est le plus souvent employé. Danse appelée *dactyle*. Dactyle, fruit du palmier. IV. 610. a.

DACTYLES, (*Hist. Myth.*) premiers prêtres de Cybele. Ce que la fable nous en raconte. IV. 610. a. Leurs descendants s'appellent *curetes* ou *corybantes*. On leur attribue l'invention du fer. *Ibid.* b.

Dactyles idéens, prêtres de Jupiter. VIII. 494. a. *Voyez CURETES*.

DACTYLIOMANCE ou *dactyliomancie*, divination par le moyen d'un anneau. Etym. de ce mot. Explication de cette maniere de deviner. On rapporte à la dactyliomancie ce qu'on raconte de l'anneau de Gygès, & de ceux d'un certain tyran des Phocéens, &c. IV. 610. b.

DACTYLIQUE, (*Littér.*) flûtes dactyliques, Flûtes spondaiques. Vers dactyliques. IV. 610. b.

DACTYLONOMIE, (*Arithm.*) art de compter par les doigts. Quelle en est la maniere. Incommodité de cette façon de compter. Il y a apparence que ce sont les dix doigts de la main qui ont donné naissance aux dix caractères de l'arithmétique. On auroit peut-être mieux fait d'en prendre douze. Les Romains n'avoient que trois caractères jusqu'à cent. IV. 611. a.

DAGHESTAN. Tartares du *Daghestan*. XV. 921. b. Condition sans laquelle nul ne peut se marier parmi eux. XII. 712. a.

DAGINCOURT. Son mémoire sur l'arithmétique binaire. I. 675. a.

DAGOBERT, (*Hist. de Fr.*) onzième roi de France, fils de Clotaire II. Histoire de sa vie & de son regne, *voyez* quelques réflexions sur son regne à l'article *Pépin-le-bref*. *Suppl.* II. 677. b.

DAGOBERT II, neuvième roi d'Austrasie, fils de Sigebert II, & d'Ennichilde. Histoire de sa vie & de son regne.

D A L

Suppl. II. 678. b. *Voyez* sur ce sujet *Suppl.* IV. 285. a, b. **DAGOBERT III**, fils de Childebert II. Son regne peu connu. *Suppl.* II. 679. a.

DAGON, (*Hist. anc.*) idole des Philistins. Comment elle étoit représentée. Ce mot signifie poisson. IV. 611. a. Quelques modernes l'ont confondue avec *Atergatis*. Sort de cette idole, quand l'arche de l'alliance fut placée dans son temple. *Ibid.* b.

Dagon. Observations sur cette divinité. *Suppl.* I. 885. a. Ses temples. XVI. 70. a. Son temple chez les Philistins. *Suppl.* IV. 718. b.

DAGUES. Celles des anciens. XVII. 785. b. *Voyez* **POIGNARD**.

D'AGUESSEAU, (*Henri-François*) éloge de ce magistrat. IX. 543. b.

DAHOMET, roi de Juda, en Afrique. Ses actes de cruauté. *Suppl.* III. 673. a.

DAIL, (*Hist. nat.*) coquillage du genre des pholades. On en trouve deux espèces sur les côtes du Poitou & d'Aunis. Troisième espèce. On trouve ces dails dans une pierre assez molle. Comment ils y sont placés. Comment ils percent leur trou. Il y a des dails dans la glaise comme dans la banche. Il est à croire que les trous des dails ont été pratiqués d'abord dans la glaise, qui s'est ensuite pétrifiée. IV. 611. b. Disposition des dails dans leur trou. Les dails ont la propriété d'être lumineux dans les tenebres. Singuliers phénomènes qui en résultent. On n'a vu, sur les côtes de Poitou, aucune autre espèce de coquillages lumineux comme les dails. *Ibid.* 612. a. *Voyez* **PHOLADE**.

D'AILLEURS, de plus, outre cela. Différence entre ces mots. IV. 612. a.

DAILLON, (*Benjamin & Jacques de*) observations sur ces hommes de lettres. XIV. 312. b.

DAIM, (*Zoolog.*) Willughbi en a distingué quatre espèces; 1°. les daims d'Espagne; IV. 612. a. ceux qui ont différentes couleurs; 3°. ceux de Virginie; 4°. les daims dont les sabots des piés de derrière sont marqués d'une tache blanche. *Ibid.* b.

DAIM, (*Venerie*) sa maniere de fuir lorsqu'il est poursuivi des chiens. Où l'on doit le chercher. Il faut le quêter comme le cerf. Observation sur la maniere de le quêter. IV. 612. b.

DAIM, (*Chamois.*) usage de sa peau. IV. 612. b.

DAIM, (*Blason*) comment on représente cet animal. Signification de ce symbole. *Suppl.* II. 679. a.

DAIRI ou **DAIRO**, le, (*Hist. du Japon*) souverain pontife des Japonais, ou leur monarque ecclésiastique. Les grands prêtres ont été long-temps les monarques de tout le Japon. Avant eux il n'y avoit que les princes du sang qui pussent succéder à la monarchie. Comment les dairi usurperent le trône. Hommages que les Japonais rendirent à leur nouveau monarque. IV. 612. b. Singuliers honneurs & culte superstitieux que le dairi recevoit. Pouvoir qu'exerçoient les bonzes, par les intrigues desquels il étoit monté sur le trône. Révolution qui fit rentrer les dairo & les bonzes dans leur état naturel. Quels sont les restes de leur ancienne splendeur. Lieu de la résidence du dairi. Celui où réside l'empereur ou le kubo. *Ibid.* 613. a.

Dairi. Armoiries de ce prince du Japon. IX. 131. a.

DAIS, (*Archit.*) description & usage. Ce qu'on appelle *haut-dais*. IV. 613. a.

Dais, (*chambre du*) III. 45. a.

DALAI-LAMA, souverain pontife & prince du Tibet. I. 753. a. IX. 224. b. XVI. 314. b. Lieu de sa résidence. IX. 229. a. XV. 886. b.

DALAINE, (*ressorts à la*) pour les voitures. III. 18. a.

DALECARLIE, acieries dans cette province. I. 104. b.

DALEM ou *Daalhem*, ou *s'Gravendal*, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas hollandais. Observations sur cette place, & sur le comté dont elle est capitale. *Suppl.* II. 679. a.

DALIE, (*Géogr.*) province de Suede. Description de ce pays. *Suppl.* II. 679. a.

DALILA, (*Hist. sacr.*) vallée de la Palestine où elle demeurait. *Suppl.* IV. 811. b. *Voyez* **SAMSON**.

DALLER germanique, (*Comm.*) monnoie d'argent. *Daller* de Hollande. *Daller* oriental: on se plaint aux échelles du levant de cette monnoie; elle est même souvent refusée. IV. 613. b. *Daller* S. Gal. *Voyez* **THALER**.

DALMATES, (*Géogr. anc.*) peuples originaires de l'Illyrie. Conquêtes de ces peuples par lesquelles ils s'étendirent jusqu'à la mer adriatique. Origine du nom *Dalmates*. Divers événemens de leur histoire. *Dalmatie*, état actuel de ce pays. IV. 614. a.

DALMATIE, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 679. b.

DALMATIE, noblesse de terre ferme dans ce pays. XI. 179. b.
DALMATIQUE, (*Hist. eccl.*) ornement des diacres & sous-diacres quand ils assistent le prêtre. Quels autres personnages en ont été revêtus. Diverses observations sur l'usage qu'on a fait de cet ornement. Ancienne chasuble en usage dans l'église. Cet ornement considéré comme symbole des superfluités de cette vie. Origine du nom *dalmatique*. IV. 614. a. Voyez *Habits sacrés*.

DALOT, (*Marine*) pièce de bois placée aux côtés du vaisseau. Son usage. Dimensions des dalots du pont d'en bas d'un vaisseau de cinquante canons. IV. 614. a. Des dalots du pont d'en haut. Dalots, tuyaux qu'on met dans un brûlot. *Ibid.* b.

DAM, *dommage*, *perte* : différence entre ces mots. IV. 614. b.

DAMAS. (*Manuf. en soie*.) Définition qu'en donne le dictionnaire de Savari : observations sur cette définition. Largeur des damas de Lyon. Quatre sortes de damas. Nombre des portées qu'il doit avoir. IV. 614. b. Armures des fatins à cinq lisses. Lisses de rabat. Quelle doit être la distribution des fils. Armure du damas ordinaire, tant pour le fatin que pour le rabat. Le damas n'a point d'envers. Ordre qu'on doit suivre en passant le liage. *Ibid.* 615. a. Armure d'un damas ordinaire broché seulement. Manière dont le cours complet de cette étoffe doit être conduit, lorsqu'elle est travaillée à cinq marches de fatin & à cinq de liage. Différentes combinaisons des mouvemens de cette manœuvre. Armure d'un damas liseré, ou rebordé & broché. *Ibid.* b. Observations sur les damas : toutes les manufactures de damas qui sont en Europe ne se fabriquent pas de même. *Ibid.* 616. a. Règlement du premier octobre 1737 sur les damas, comparé au règlement du 8 avril 1724 pour la manufacture de Turin. Damas des Génois : damas de Lyon. Comparaison du travail des uns & des autres. *Ibid.* b. Autres sortes de damas : damas cassart. *Ibid.* 617. a. Celui de la Chine ou des Indes. Celui d'Abbeville. Celui de Caux. Celui de Hollande. *Ibid.* b.

Damas : de la fabrication de cette étoffe : différence des damas de Lyon & de Gènes. XV. 287. b. &c. Modèle d'un métier d'étoffe fabriquant seul un damas à fleurs. 302. a. Damas à l'imitation de ceux de Gènes. XVI. 492. b.

Damas, fabres de ce nom. IV. 617. b.

DAMAS, (*Géogr.*) fleuve qui traverse cette ville. XII. 494. a. Bibliothèque de Damas. II. 233. b. Royaume de Damas. XIV. 420. b. Raisins de Damas. XIII. 769. a. 770. a. Le siège de Damas, tragédie angloise. XVII. 621. a.

DAMASCENE, (*Jean*) sa doctrine & sa manière d'enseigner. VIII. 520. a.

DAMASE I, pape. VII. 1007. b. Remarques sur le catalogue des pontifes Romains, attribué à ce pape. XV. 246. b.

DAMASQUINER, art d'enjoliver le fer ou l'acier. Origine de ce mot. Les anciens se sont beaucoup appliqués à ce travail. Ornement de damasquinure. Anneaux antiques travaillés de cette manière. Divers ouvrages damasquinés en France. En quoi consiste ce travail ; manière de damasquiner. IV. 617. b. Voyez les planches du Ciseleur & Damasquinier dans le III. vol.

DAMASSÉ, *tissu*. XVI. 354. a. b.

DAMATER. Observations sur cet article de l'encyclopédie. *Suppl.* II. 679. b.

DAMBACH en Alsace : son acierie. I. 103. b.

DAMBÉE. (*Géogr.*) Voyez *BARCENA*.

DAME, (*Hist. mod.*) titre autrefois fort distingué. Nos rois ne le donnoient qu'aux femmes de chevaliers ; celles des écuyers étoient simplement nommées *mademoiselles*. IV. 618. a.

DAME du palais, (*Hist. de France*) titre d'office chez la reine avec pension. François I introduisit les femmes à la cour. Pourquoi Catherine de Médicis y introduisit les filles d'honneur. Aventure qui donna lieu ensuite à l'établissement des douze dames du palais. IV. 618. b.

Dame d'honneur. VIII. 291. a.

Dame, (*notre*) église de Paris. Plan du pavé du sanctuaire, & d'une partie du chœur de cette église. X. 79. a.

Dame (*notre*) du chardon, ordre militaire. XI. 254. a.

DAME, (*Archit.*) deux choses différentes qui portent ce nom. IV. 618. b.

DAME ou *demoiselle*, (*Fortific.*) IV. 618. b.

DAME *jeanne*, (*Marine*) grosse bouteille de verre. IV. 618. b.

DAME *lopre*, (*Marine*) petit bâtiment de Hollande. Sa description. Son usage. IV. 618. b.

DAME, (*grosses Forges*) pièce qui ferme la porte du creuset, &c. IV. 618. b.

DAME, (*Jeu*) IV. 618. b.

DAMES, (*Jeu de*) deux sortes de jeux de ce nom. Description du jeu de dames françoises. Description du jeu de dames Polonoises. IV. 619. a.

DAMES esclaves de la vertu, (*l'ordre des*) son institution. Marque de cette chevalerie. *Suppl.* II. 679. b.

Dames réunies pour honorer la croix, (*l'ordre des*) son insti-

tution. Marque de l'ordre. Voyez vol. II. des pl. blason. pl. 24.

DAMIANISTE, (*Hist. eccl.*) nom de secte, en quoi consistoit la doctrine des Damianistes. IV. 619. b.

Damianistes, religieuses de sainte Claire. III. 500. a.

DAMIEN, (*Pierre*) cardinal. XIII. 831. a.

DAMIER, (*Jeu*) description des damiers françois & polonois. IV. 619. b.

Damier, autrefois dit *tablier*. XV. 810. a. IX vol. de pl. Tabletier, pl. 2.

Damier, oiseau aquatique de l'Amérique méridionale : sa description. XVII. 768. b.

DAMIETTE, voyez *PÉLUSE* : terrible usage que les Turcs firent du feu grégeois au siège de cette ville. VI. 646. b. Distance à laquelle la mer s'en est éloignée. XVI. 164. b.

DAMNATION, (*Théol.*) peine éternelle de l'enfer. Ce dogme étant révélé dans l'écriture, on ne doit plus s'embarasser sur ce sujet dans une suite de raisonnemens captieux, &c. IV. 619. b. Ce qu'on doit plutôt considérer pour affermir sa foi sur ce point & exciter sa crainte. *Ibid.* 620. a.

DAMOISEAU, *damoisel*, *damoiselle*. (*Hist. mod.*) Diverses révolutions que ce terme a souffertes. C'étoit anciennement un nom d'espérance, & qui marquoit quelque sorte de grandeur & de seigneurie. Dans l'onzième & douzième siècles, ce titre étoit propre aux enfans des rois & des grands princes. Dans la suite ce nom fut donné aux personnes nobles des deux sexes. Étym. du mot *damoisel* ou *damoiseau*. Nobles encore appellés *damoiseau* dans le Béarn. Les fils des rois de Danemarck & ceux de Suede ont porté ce titre. Ces noms ne sont plus d'usage aujourd'hui.

Demoiselle, ustensile qu'on met dans le lit pour chauffer les pieds d'un vieillard. IV. 620. a.

DAMOPHILE & *Gorgasus*, peintres célèbres de la Grece, XII. 258. b. & sculpteurs. XIV. 819. a.

DAMOPHON, sculpteur ancien. XIV. 819. a.

DAN, (*Hist. sacr.*) cinquième fils de Jacob. Signification de son nom. Sa nombreuse postérité. Bénédiction qu'il reçut de son pere. Observation sur la tribu de Dan. Ville du même nom. *Suppl.* II. 680. a.

DAN, (*Géogr. sacr.*) ville de la tribu de Nephtali. La même dont il est parlé dans l'article précédent. Différens noms qu'elle a reçus. *Suppl.* II. 680. a.

DAN, (*Hist. de Danem.*) précis du regne de trois rois de Danemarck qui ont eu ce nom. *Suppl.* II. 680. a.

DANAË, (*Myth.*) fille d'Acrisius, roi d'Argos. Aventures de cette princesse. *Suppl.* II. 680. b. Voyez *Suppl.* II. 552. a.

DANAÏDES, (*Mythol.*) ce qu'en raconte la fable. On les appelle quelquefois *Bélides*. IV. 620. b.

Danaïdes, lieu où elles égorgèrent leurs maris. IX. 397. a. Tonneau des Danaïdes. XVI. 410. b.

DANAUS, (*Hist. anc.*) roi d'Argos. *Suppl.* I. 552. a.

DANCHET. (*Antoine*) Observation sur ce poète & ses ouvrages. XIV. 296. a. Ses entrées comiques. II. 45. b.

D'ANCOURT, (*Florentin Carton sieur*) Observation sur ses comédies. *Suppl.* III. 502. a.

DANDA. (*Géogr.*) Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 680. b.

DANDAMIS gymnosophiste : langage qu'il tint à Onésicrite. VIII. 675. a.

DANEBROG, ou *Danenbrug*, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie en Danemarck. Événement qui donna lieu à son institution en 1219. Cet ordre renouvelé en 1671. Marques qui distinguent les chevaliers de cet ordre. Titres qu'il faut posséder pour y être admis. IV. 620. b.

DANE-GELT, (*Hist. mod.*) première taxe foncière établie en Angleterre. Signification de ce mot. Origine de cette taxe. Elle fut établie par Edouard, & Guillaume I la renouvela. Services & subsides que les rois Saxons recevoient de leurs sujets avant que cette taxe eût lieu. IV. 621. a. Voyez **DANOIS IMPOT**, & **TAXE DES TERRES**.

DANEMARCK, observations géographiques & politiques sur ce royaume. IV. 621. a.

Danemarck, origine du nom de ce royaume. *Suppl.* II. 680. b. Armes du roi, voyez planche 15 du blason, vol. II. Chancelier de Danemarck. III. 93. a. Droit de Danemarck. V. 124. a. b. Voyez **DANOIS**.

DANGALA, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 680. b.

Dangala, ville de Nubie : principales denrées de son pays. XI. 276. b.

DANGE, mine d'alun appelée mine du Dange, près de Liège. I. 309. b.

DANGER, *péril*, *risque* : différence entre ces mots. IV. 621. a. Voyez **PÉRIL**.

Danger, cérémonie qui se pratiquoit à Rome dans les grands dangers. III. 884. b.

DANGER, (*Jurispr.*) en matière d'eaux & forêts, signifie dime ou dixième. Divers éclaircissemens sur ce droit. IV. 621. a. Son ancienneté. En quoi il consiste. Pourquoi l'on joint les termes de *tiers* & *danger*. Comment l'ordonnance de 1669

s'explique sur ce qui concerne le droit de danger. Auteurs à consulter. *Ibid.* b. Voyez TIERS & DANGER.

Danger, *sief de*, VI. 702. a.

DANGER, (*Médec.*) Comment le médecin juge du danger d'une maladie. IV. 622. a.

DANGERS, (*Marine.*) rochers ou bancs de sable cachés sous l'eau ou à fleur d'eau. Voyez ÉCUEIL. Comment on fait connoître ceux qui se trouvent à l'entrée d'un port ou d'une rivière. Dangers civils ou de la seigneurie, ou risques de terre. IV. 622. a.

DANGEREUX *sergent*. XV. 89. b. 92. b.

DANIEL. (*Prophéties de*) Qui étoit Daniel. Lieu & tems où il prophétisa. IV. 622. a. On ne traite ici de son livre qu'autant qu'on a contesté la canonicité de quelques-unes de ses parties. Quelle portion des écrits de Daniel a toujours été reconnue des Juifs & des chrétiens. Autre portion dont la canonicité a été contestée. Du tems de saint Jérôme les Juifs étoient partagés sur cette dernière partie. Quels sont les endroits de ce prophète écrits en hébreu; quels sont ceux qu'il a écrits en chaldéen, & ceux qui ont été écrits en grec. Quel a été le traducteur grec de tout l'ouvrage. Comment Porphyre a cru éluder l'autorité des prophéties de Daniel, dont la clarté l'embarrassoit. Réfutation du sentiment de Porphyre. La plupart des rabbins le retranchent du nombre des prophètes. IV. 622. b.

Daniel, observations sur ce prophète. I. 31. b. XV. 709. a. b. Sur sa prédiction du tems du messie. XIII. 464. a. XIV. 935. b. XVI. 772. b. Il explique deux songes de Nabuchodonosor. *Suppl.* IV. 3. a. 4. a. Pourquoi il n'y a point de targum sur le livre de Daniel. XV. 912. a. La version du livre de Daniel par Théodotion, préférée à celle des septante. XVII. 166. b. Ouvrage de Newton sur les prophéties de Daniel. 635. a. Observations sur ch. II. §. 5. 12. & ch. IV. §. 7. 8. XV. 357. b.

Daniel, (*Gabriel*) observations sur son histoire. XIV. 394. a. b.

DANNI WARTACH, (*Hist. nat.*) arbrisseau des Indes. Usage qu'en font les Indiens. IV. 622. b.

DANOIS, *Impôt*, (*Hist. mod.*) taxe annuelle imposée anciennement sur les Anglois. Destination de cette taxe. Histoire de cet impôt. Pourquoi les biens de l'église ne le payoient pas. IV. 623. a. Voyez DANE-GELT.

Danois, observations sur les Danois. VIII. 346. a. Loi des Danois. V. 119. b. Histoire de la compagnie des Indes orientales en Danemarck. 665. a, b. &c. Histoire de l'établissement de la loi royale en Danemarck. Pouvoir qu'elle donne au roi: ses principaux articles. IX. 669. a. b. Revenu que le Danemarck tire des vaisseaux qui passent par le détroit du Sund. XV. 659. a. De la prononciation de la langue danoise. XIII. 458. b.

DANS, *en*: différence entre ces mots. IV. 623. a. Voyez EN.

DANSE, (*Art & Hist.*) origine de la danse. La voix & le geste ne sont pas plus naturels à l'homme que le chant & la danse. Les hommes chanterent d'abord les louanges & les bienfaits de Dieu, & ils danferent en les chantant pour exprimer leur respect & leur gratitude. IV. 623. a.

Danse. Son utilité. V. 312. a. Cause du plaisir qu'elle nous donne. VII. 765. b. Une des causes de ce plaisir, dans le rythme qui la regle. *Suppl.* IV. 646. a. Raison de l'introduction de la musique dans la danse. X. 905. b. Elle a ses accens. *Suppl.* I. 107. b. Son expression. *Suppl.* II. 922. a. Caractère des airs de danse de chaque nation. *Suppl.* III. 982. b. De l'usage du masque dans cet exercice. VII. 652. a. Danses des Egyptiens: Danses des Grecs: II. 43. a, b. des Athéniens. XI. 958. a. Des Histriens d'Etrurie. VIII. 231. a. La danse & le chant partagés entre deux acteurs sur le théâtre des anciens. IV. 686. b. Observations sur les danses des anciens & des orientaux. 687. a. De la danse théâtrale. *Suppl.* IV. 156. a. 161. b. 162. a. Observations sur la danse, & sur celle des ballets figurés. 232. a. Depuis l'invention de l'opéra par Quinault, la danse figurée & la danse simple reprirent la place qu'elles avoient occupée chez les Grecs & chez les Romains: introduction des danseurs sur le théâtre de l'opéra. II. 45. a. IV. 350. a. Murmures élevés dans les commencemens sur la danse moderne du théâtre. V. 728. b. Diverses observations sur les danses associées à l'opéra. XII. 833. b. Danse qu'on exécute dans les divertissemens d'un acte d'opéra. V. 730. b. Observations sur le projet d'associer la parole avec la danse pantomime. *Suppl.* IV. 232. a. b. Sur le projet de substituer sur la scène de l'opéra la danse pantomime aux ballets figurés. *Ibid.* b. Des mouvemens de la danse. III. 367. b. 368. a. b. 369. a. Différentes fortes de pas. *Ibid.* & XII. 110. b. Positions des pieds. XIII. 161. b. Art d'écrire la danse, voyez CHORÉGRAPHIE, où vous trouverez des détails sur l'art de la danse. Musée qui présidoit à la danse. XVI. 162. b. Sur la danse, voyez BALLET.

Danse sacrée, pratiquée par les anciens Juifs. Celles que les Egyptiens, les Grecs & les Romains pratiquoient en l'honneur de leurs dieux. Celles des chrétiens dans les premiers tems de l'église. Chant & danse des Israélites après le passage de la mer Rouge. Danse des filles de Silo, celles des Lévités, celles

de David en accompagnant l'arche. Dans presque tous les peuples on trouve des traces de la danse sacrée des Juifs. Une partie des temples de Jérusalem, de Samarie, d'Alexandrie, étoit destinée au chant & à la danse pour les fêtes solennelles. IV. 623. b. La danse sacrée passa des Juifs chez les autres peuples. Danses des Egyptiens: celle des Israélites au tour du veau d'or au désert, en fut une imitation, par où l'on peut juger de l'antiquité des superstitions égyptiennes. Les Grecs durent aux Egyptiens presque toutes leurs premières notions. Institution de la danse & du culte des dieux, par Orphée qui avoit parcouru l'Égypte. Numa, auteur des cérémonies & des danses sacrées chez les Romains. Les dieux que Rome adopta dans la suite, eurent des autels & des danses. Les Gaulois, les Espagnols, les Allemands, les Anglois, eurent des danses sacrées, les prêtres furent danseurs par état. *Ibid.* 624. a. Danses des premiers chrétiens. Terrain élevé dans les églises, auquel on donna le nom de chœur, où le sacerdote formoit des danses sacrées. Étym. du nom *presbiter* donné aux évêques anciennement. La fête des agapes avoit ses danses comme les autres fêtes. But de l'établissement des agapes; cette fête abolie au concile de Carthage en 397. Abus introduits dans la danse de l'église. Danses baladoires & celle des brandons anathématisées. Cependant les PP. de l'église parloient toujours avec vénération de la danse sacrée. *Ibid.* b. Quoique la danse sacrée ait été successivement retranchée des cérémonies de l'église, elle en fait encore partie dans quelques pays catholiques. Exemples: danses établies dans la religion de Mahomet. L'usage de la danse introduit dans les fêtes des particuliers, & pour manifester en toute circonstance l'allégresse publique. *Ibid.* 625. a.

Danse angélique. I. 460. a.

Danse armée, la plus ancienne des danses profanes. Comment elle s'exécutoit. Inventeur de cette danse. La jeunesse grecque s'y exerçoit pendant le siège de Troye. Caractère & utilité de cette danse. IV. 625. a.

Danse astronomique. Les Egyptiens l'inventerent; elle passa aux Grecs. Platon & Lucien en parlent comme d'une invention divine. IV. 625. b.

Danse astronomique en usage à Lacédémone. VIII. 310. b.

Danses bacchiques. Le plaisir & la joie furent les seules armes de Bacchus dans ses conquêtes. Trois especes de danses bacchiques. Noms qu'on leur donnoit. IV. 625. b.

Danse baladoire. II. 24. a. Danse des brandons. II. 397. a.

Danses champêtres, inventées par le dieu Pan. IV. 625. b.

Danse des Curetes & des Corybantes. IV. 625. b.

Danse des chevaux. II. 46. a. Ancienne danse appelée canarie. 587. a. Danse appelée chacone. III. 4. b. Danse des Grecs nommée cordace. IV. 201. a. Danse dite courante. IV. 376. b. Danse des Grecs nommée cycinnis. IV. 586. a. Autre dite cyclopée. 592. a.

Danse des anciens appelée dactyle. IV. 610. a.

Danse des Grecs appelée emmelie. V. 570. a. Danses d'Arcadie dites endymaties. 650. b.

Danses des festins. Bacchus les institua à son retour en Égypte. Autres sentimens sur l'inventeur de ces danses, qui sont comme l'origine des bals en regle. IV. 625. b.

Danse des funérailles. Celle qu'on pratiquoit aux funérailles des rois d'Athènes. IV. 625. a. Les funérailles des particuliers formées sur le même modèle étoient à proportion de la dignité des morts & de la vanité des survivans. *Ibid.* 626. a.

Danse de la grue qu'inventa Thésée. II. 43. a. VII. 971. b. *Suppl.* III. 274. b. Danse des Lacédémoniens dite gymnopédie. VII. 1021. a, b.

Danse hyporchematique chez les Grecs. VIII. 412. a.

Danse italique. VIII. 934. b.

Danse des Lacédémoniens. Celle à laquelle les jeunes gens devoient s'exercer dès l'âge de sept ans sur le ton phrygien: la gymnopédie: voyez ce mot. La danse de l'innocence: les vieillards avoient des danses en l'honneur de Saturne: espece de branle qu'on nommoit *hormus*. IV. 626. a.

Danse des Lapithes. IV. 626. b.

Danse de l'archimime dans les funérailles des Romains. Un homme instruit en l'art de contrefaire l'air, la démarche, les manières des autres hommes, précédoit le cercueil, couvert des habits du défunt & d'un masque qui retraçoit tous ses traits. Eloge ou satire qu'il en faisoit par ses mouvemens & ses gestes. Utilité de cette danse. IV. 626. b.

Danses lascives. C'est aux bacchanales qu'elles durent leur origine. Les Grecs en firent leurs délices, & les Romains les adopterent avec une sorte de fureur. IV. 626. b.

Danse de l'hymen. C'est une des danses qui étoient gravées sur le bouclier d'Achille. Il ne faut pas la confondre avec les danses nuptiales. IV. 627. a.

Danse des matassins ou bouffons. Elle a été fort en usage sur nos anciens théâtres. IV. 627. a.

Danse memphitique. IV. 627. a.

Danses des Mexicains: voyez MEXICAIN.

Danses militaires. Pourquoi l'invention en fut attribuée à Castor

Castor & à Pollux. Elles furent sur-tout en usage à Lacédémone. IV. 627. a.

Danse, espece de contre-marche dans la tactique des Grecs. Suppl. II. 575. b.

Danses des Negres d'Amérique. II. 560. a. XV. 874. b.
Danse nuptiale. La licence de cet exercice fut poussée si loin sous Tibere, que le sénat chassa de Rome tous les danseurs. Ce remede ne servit qu'à rendre cet exercice plus piquant & l'abus plus général. Domitien bannit du sénat ceux qui s'étoient avilis jusqu'à exécuter en public ces sortes de danses. IV. 627. a.

Danse pyrrhique. IV. 627. a.
Danses pantomimes. XI. 827. b. &c. *Danse pyrrhique*. XIII. 607. a, b. *Danse espagnole* appelée pavane. XII. 192. b.

Danse du premier jour de mai, qui étoit en usage à Rome & dans toute l'Italie. IV. 627. a. Origine de ce proverbe : on ne me prend point sans verd. Cette danse ayant dégénéré en licence, Tibere l'abolit. Cependant elle se renouvela & se répandit dans l'Europe. Origine de ces arbres qu'on plante le premier de mai. Plusieurs pensent que c'est de la danse du premier de mai que dériverent les danses baladoires, qui furent si sévèrement condamnées. *Ibid.* b.

Danses des Saliens, instituées par Numa. IV. 627. b.
Danses que les Grecs appelloient strophes & antistrophes. II. 43. b. *Danse sphéristique* des anciens. II. 39. b.

Danse théâtrale. Les Grecs unirent la danse à la tragédie & à la comédie. Nouveau genre créé à Rome, du tems d'Auguste par Pilade & Bayle. IV. 627. b. Ces deux hommes ne furent point remplacés, & leur art se perdit tout-à-fait sous Trajan. La danse reparut en Italie avec les arts dans le quinziesme siecle. Epoque de la naissance des grands ballets. *Ibid.* 628. a.

Danse des Bacchantes appelée *thyiaise*. XVI. 308. a. *Danse dite tordion*. 422. b.

Danse de S. Weit, selon les Allemands, ou de S. Guy, selon les François, (*Médecin.*) espece de maladie convulsive. Divers auteurs qui en ont parlé. Ils ne conviennent pas tous des accidens qui l'accompagnent. Description de cette maladie par Cheyne. IV. 628. a. Pourquoi elle a été appelée danse de S. Weit. Elle n'est pas une simple convulsion, mais elle est compliquée comme une disposition à la paralysie. Causes de ce mal prochaines & éloignées. *Ibid.* b. Traitement de cette maladie à la maniere de Cheyne. *Ibid.* 629. a.

DANSEUR, DANSEUSE. Etat actuel de la danse de l'opéra de Paris. Danseurs figurans. IV. 629. a. Voyez ce dernier mot.

DANSEUR, (*Maître de danse*) Statuts de la communauté des maîtres de danse. Etat & police de cette communauté. IV. 629. a.

Danseur de corde. Quelques-uns prétendent que cet art a été inventé peu de tems après les jeux corniques, où les Grecs dansoient sur des outres de cuir, & qui furent institués en l'honneur de Bacchus 1345 ans avant Jesus-Christ. Les Grecs firent de cet art un exercice très-périlleux. Divers noms qu'on donnoit aux danseurs de corde chez les Grecs. Cinq figures de ces danseurs données par Mercurial. IV. 629. b. Danseurs de corde chez les Romains. Médaille qui prouve qu'ils ont fait un des principaux ornemens de Rome. Le plaisir que peut donner le spectacle des danseurs de corde est l'effet de l'attrait de l'émotion qui nous fait courir par instinct après les objets capables d'exciter nos passions, quoique ces objets fassent sur nous des impressions fâcheuses. Cause de l'attrait des jeux de hazard, & de tout ce qui excite en nous des sensations vives. Ouvrage à consulter sur cette matiere. *Ibid.* 630. a.

Danseur de corde : voyez *Funambule*. Pourquoi ces danseurs ont la facilité de plier leur corps en plusieurs manieres. V. 803. a. De l'équilibre dans leurs mouvemens. 879. b. Danseurs de corde chez les Romains. I. 114. a. XIII. 259. a, b. XIV. 769. a.

Danseurs chez les Romains : voyez **MIMES**.
DANS-le-sens de la bande ou en bande. (*Blas.*) Suppl. II. 680. b.
DANS-le-sens de la barre ; signification de ces expressions. Suppl. II. 680. b.

DANTA ; (*Zoolog.*) le plus grand des quadrupedes de l'Amérique méridionale. Sa description. Lieux où il se trouve. Divers noms que plusieurs nations lui donnent dans leur langue. Cette description est de M. de la Condamine. IV. 630. a. Ce qu'en ont dit d'autres voyageurs. *Ibid.* b.

DANTE, (*Alighieri*) pere de la poésie italienne. IV. 877. a. Son bannissement par le pape. Suppl. III. 225. b. Son tombeau. Suppl. IV. 578. a.

DANTE, (*Pierre-Vincent*) XII. 392. a.

DANTE, (*Ignace*) XII. 392. a.

DANTE, (*Vincent*) sculpteur. XII. 392. a. XIV. 830. a.

DANTE, (*Jean-Baptiste*) XII. 392. a.

DANTZICK. (*Géogr.*) Siege de cette ville par Battori, roi de Pologne. Suppl. I. 833. a.

DANUBE. (*Géogr. mod.*) Hésiode est le premier qui en a

parlé. Pourquoi les rois de Perse mettoient de l'eau de ce fleuve & du Nil dans Gaza. Cours du Danube. Vers de Rognier Desmarais sur le cours de ce fleuve. Ouvrage du comte de Marfigly sur le Danube : éloge de cet ouvrage. IV. 630. b.

Danube. Observations sur ce fleuve. Suppl. III. 671. b. Rivieres qui le forment ; leur nombre. VI. 868. b. Suppl. III. 671. b. De la rapidité de son cours. VI. 871. a. Il gele aisément. Suppl. III. 671. b. Ses cataractes. *Ibid.* Passage périlleux du Danube nommé *Grein*. *Ibid.* 262. b. Pont de Trajan sur le Danube. XIII. 26. a. 72. a. Suppl. III. 651. b. Pont militaire jetté sur ce fleuve par M. de Guille. Suppl. II. 842. b.

DAPHNÉ, (*Myth.*) fille du fleuve Pénée. Variations des mythologues sur sa métamorphose. Suppl. II. 681. a.

DAPHNÉ, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Énumération de ses especes & variétés. Suppl. II. 681. a. Lieux où elles se trouvent ; leur description, culture, qualités & usage. *Ibid.* b. Voyez *Thymelle*, *Garou*, *Lauréole*.

DAPHNÉPHORE, jeune homme qui figuroit dans les daphnéphories ou fêtes d'Apollon. IV. 630. b.

DAPHNIS, lieu de la naissance de ce berger célèbre. VIII. 157. b.

DAPHNOMANCIE, (*Divinat.*) divination par le moyen du laurier. Comment on la pratiquoit. IV. 631. a.

DAPIFER, (*Hist. mod.*) grand-maître de la maison de l'empereur. Etymologie de ce mot. L'empereur de Constantinople conféra ce titre au czar de Russie, comme marque de faveur. Cet office institué en France par Charlemagne : les rois d'Angleterre se faisoient honneur de le posséder dans la maison des rois de France. Cette charge appelée en François *senéchal*, fut remplacée par celle de grand-maître de la maison du roi. Ce qu'étoit cette dignité en Angleterre. Dignité du même nom en Allemagne. Divers noms que les auteurs ont donnés à la charge de *dapifer*. IV. 631. a.

Dapifer. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. Suppl. II. 684. a.

DARBY, province d'Angleterre : description d'une caverne qui s'y trouve. II. 785. a, b.

D'ARC. (*Jeanne*) Voyez **PUCELLE D'ORLÉANS**.
DARCET. Son ouvrage sur les effets du feu sur les pierres précieuses. Suppl. II. 711. b.

DARD. Différence entre le dard & le javelot. VIII. 62. a. 471. a. Espece de dard appelé *phalarique*. VI. 387. b. XII. 484. a. Velites armés de dards. XVI. 879. b. Dards de la milice Turque. Suppl. III. 206. b.

DARDANARIUS, usurier, celui qui fait monopole de denrées. Etymologie de ce mot. Divers noms qu'on a donnés à ces gens, qui ont toujours été en horreur. IV. 631. b.

DARDANELLES, (*Canal ou détroit des*) Origine de ce nom. Description de ce détroit. IV. 631. b.

DARDANELLES, (*Détroit des*) autrefois Hellespont. VIII. 107. a. Courant des eaux de la mer observé à ce détroit. X. 361. b.

DARDANELLES. (*Châteaux des*) Mahomet II. les fit bâtir. Leur distance de Constantinople & leur importance. Deux autres châteaux des Dardanelles, bâtis en 1659. IV. 631. b. Facilité qu'auroit une armée à forcer ce passage. *Ibid.* 632. a.

DARDANUS, (*Myth.*) fils de Jupiter & d'Électre. Abrégé de l'histoire de sa vie. Suppl. II. 684. a.

DARET, (*Jean*) bénédictin. Suppl. III. 840. a.

DARIEN, (*Istme de*) Blafards qu'on y remarque. Suppl. I. 345. a.

DARIQUE, (*Litt.*) piece d'or frappée au nom de Darius Médus. D'où fut tiré l'or employé à ces fameuses pieces. Elles ont été préférées à toutes les monnoies de l'Asie. Poids & valeur de cette monnoie. IV. 632. a. Sous quels noms il en est parlé dans l'écriture & dans le talmud. Autres dariques frappées dans la suite. Demi-dariques. Erreurs des auteurs sur cette monnoie. Comment elle étoit marquée. Bon mot d'Agésilas sur l'usage que le roi de Perse en faisoit contre lui. *Ibid.* b.

DARIUS, *fils d'Hystape*. Aventure qui lui fit desirer d'avoir des Péoniens dans ses états. XI. 743. b. Protection qu'il accorda à Zoroastre. XII. 421. a, b. Inscription qu'il fit graver en l'honneur d'un fleuve. XVI. 1. a. Ses entreprises sur la Grece. VII. 913. a.

DARIUS Codoman, dernier roi de Perse. Affaires de Darius & d'Alexandre. Suppl. I. 267. a, b. 268. b. — 270. a.

DARKING, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Surrey. Salubrité de son air. Fertilité de son terrain. Son commerce. Suppl. II. 684. a.

DARLINGTON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans l'évêché de Durham. Cavernes fameuses près de ce lieu. Fondations dans cette ville. Ses foires & marchés. Suppl. II. 684. a.

DARTOS. (*Anatom.*) Description que la plupart des anatomistes donnent de cette membrane, dont le scrotum est revêtu intérieurement. Ils en font un muscle cutané ; mais d'autres prétendent que le dartos n'est formé que par la membrane cellulaire du scrotum. Ce qui a pu induire les premiers en erreur. IV. 632. b.

DARTRE, (*Médecin.*) Noms grec & latin de cette maladie. Dartres difcretés. Dartres confluentes. Dartre miliare. Dartre rongeante. Causes de ces différentes especes de dartres. IV. 633. a. Celles qui se manifestent sur le visage par quelques pustules simples ont besoin du secours de l'art. Difficulté de guérir la seconde espece de dartre : divers remedes indiqués. Traitement des dartres miliars. De la curation de la dartre rongeante. *Ibid.* b.

Dartre. Il parut à Rome, sous le regne de Claude, une dartre lépreuse. X. 343. a, b. Pommade propre à guérir les dartres, rubis & autres difformités de la peau. II. 502. b. Dartre des paupieres. XII. 207. a. XVI. 506. b. Dartre nommée *serpigo*. XV. 113. b. Dartres de la vessie. XVII. 207. b.

DARTRE, (*Maréch.*) sorte d'ulcere auquel les chevaux sont sujets. IV. 633. b. Voyez *Suppl.* III. 412. a.

DARZ, (*Géogr.*) presqu'île de la mer Baltique. Villages & métairies qu'elle contient. *Suppl.* II. 684. a.

DASSIER, (*Jean & Jacques-Antoine*) pere & fils, graveurs. VII. 867. b.

DATAIRE, (*Jurisp.*) le premier officier de la daterie de Rome. Cardinal prodataire. Pouvoirs & fonctions de la charge de dataire. Sous-dataire; quel est cet office, quelles en sont les fonctions. IV. 634. a.

Dataire ou *Reviseur per obitum*, officier de la daterie, dépendant du dataire général. Fonctions de sa charge. IV. 634. b.

Dataire ou *Reviseur des matrimoniales*, autre officier dépendant du dataire général. Fonctions de sa charge. Traité à consulter sur les dataires en général. IV. 634. b.

DATE. (*Chronol.*) Dissertation indiquée sur les dates des anciennes chartes & chroniques, & sur les difficultés auxquelles ces dates peuvent donner occasion. Une des sources de ces difficultés. IV. 634. b.

Date. Eloge de l'ouvrage intitulé *l'art de vérifier les dates*. III. 392. a. Observations sur cet ouvrage. *Suppl.* III. 244. a. Son auteur. *Suppl.* IV. 218. b. Calendrier perpétuel qu'il renferme. II. 555. a. D'où viennent les difficultés de fixer les dates des chartes & chroniques. III. 220. b. De l'examen des dates dans les anciens actes. IV. 1023. a.

DATE. (*Jurisp.*) Actes dans lesquels elle est nécessaire. Actes dans lesquels elle n'est qu'utile. Nécessité de la date dans les testamens olographes. Dates exigées dans des actes faits par des officiers publics. IV. 634. b. Il seroit à propos de marquer dans tous les actes l'heure à laquelle ils ont été faits. Il seroit plus à propos de mettre la date à la fin qu'au commencement de l'acte; il conviendrait au moins de la répéter. Les actes authentiques ont une date certaine, à la différence des actes sous seing privé. *Ibid.* 635. a.

Date en matiere bénéficiale. Ces dates sont de deux sortes; les dates en abrégé ou les petites dates, & celles qui s'apposent au bas des bulles ou des signatures. Privileges des François en cour de Rome, par rapport aux petites dates. Pourquoi on use de ces petites dates. Pourquoi ceux qui requierent un bénéfice retiennent ordinairement plusieurs dates à différens jours. Autres observations sur ces dates. IV. 635. a. Officier pour les petites dates, ou préfet des dates. Fonction de son substitut. Comment on s'assure qu'un impétrant n'a point retenu date du vivant du bénéficiaire. On ne retient point date quand le S. Siege est vacant. Abus qui s'étoit introduit à cet égard. Edit donné par Henri II, en 1558, pour remédier à cet abus. *Ibid.* b. Regle de chancellerie que fit Urbain III en 1634, pour faire cesser totalement cet abus. Louis XIV ordonna en 1646 qu'elle seroit reçue & observée dans le royaume. *Ibid.* 636. a.

Date. Maniere de dater de la chancellerie romaine. VIII. 496. a. En quel tems les papes commencerent à dater leurs actes par l'année de l'indiction: différentes manieres de dater qu'emploie la cour de Rome dans une même expédition: grandes & petites dates. VIII. 674. b. Provision sur dates retenues ou petites dates: sur date courante. XIII. 525. b. Rétenion prématurée des dates. IV. 397. b. Edit des petites dates. V. 394. b. VI. 291. a.

DATERIE, (*Jurisp.*) office & juridiction des officiers de la daterie. Quels sont les officiers dont elle est composée. Du style de la daterie. Les usages de la daterie sont fort modernes. Privileges des François dans la daterie. Les dates de France ne peuvent être étendues après l'année expirée. Registres de la daterie. IV. 636. a. Extraits des registres. Ce que signifie cette réponse des officiers de la daterie; *nihil fuit expeditum per dictum tempus*. *Ibid.* b.

Daterie. Pourquoi l'on prend souvent la voie de la daterie pour certaines expéditions, plutôt que celle du consistoire. IV. 48. a.

DATIF, (*Gramm.*) le datif est communément le cas de l'attribution & de la destination; cependant il marque non seulement l'utilité, mais aussi le dommage. Les latins se font souvent servi du datif au lieu de l'ablatif avec la préposition *à*. IV. 636. b. Comment nous suppléons au défaut du datif dans notre langue. Autres exemples du datif en latin. Le régime des mots se tire du tour d'imagination sous lequel

le mot est considéré; ensuite l'usage & l'analogie de chaque langue destinent des signes particuliers pour chacun de ces tours. Exemples. Ces différens tours d'imagination ne se conservent pas toujours les mêmes de génération en génération. Les enfans s'en écartent insensiblement. Exemples. Pourquoi les verbes *succurrere*, *favere*, *studere*, *nubere*, régissent le datif. *Ibid.* 637. a. On examine ici s'il y a des occasions où le datif grec doit être appelé ablatif, comme le prétend la méthode de P. R. *Ibid.* b. Origine de l'ablatif chez les Latins. Suite de l'examen de la question précédente & des raisons pour lesquelles l'auteur se détermine contre l'avis de P. R. *Ibid.* 638. b. Il est arrivé en latin seulement que l'usage a affecté aux propositions *à*, *de*, *ex*, *pro*, &c. une terminaison particuliere du nom, en sorte que cette terminaison ne paroît qu'après quelqu'une de ces prépositions exprimées ou sous-entendues: c'est cette terminaison qui est appelée *ablatif*. Or dans les déclinaisons grecques, il n'y a point de terminaison exclusivement affectée à certaines prépositions; d'où il suit que les noms grecs ont une terminaison de moins que les noms latins, & qu'ils n'ont point d'ablatif. Les Grecs ont destiné trois cas pour déterminer les prépositions. Les Latins n'en ont consacré que deux à cet usage. *Ibid.* 639. a. La langue arménienne a jusqu'à dix cas. Ces terminaisons pourroient être encore en plus grand nombre; mais il n'a pas été possible que chaque vue particuliere de l'esprit fût exprimée par une terminaison particuliere & unique. Conséquences tirées de cette observation; 1°. les différentes dénominations des terminaisons des noms grecs ou latins ont été données à ces terminaisons à cause de quelqu'un de leurs usages, mais non exclusivement. 2°. P. R. se trompe, en disant que les expressions des différentes vues de l'esprit peuvent être réduites à six en toutes les langues. *Ibid.* b. Dans les verbes hébreux, il y a trois genres à observer comme dans les noms. Ne seroit-il pas déraisonnable d'imaginer une sorte d'analogie, pour trouver quelque chose de pareil dans les verbes des autres langues? Il en est de même lorsqu'on croit voir un ablatif en grec, parce que le latin en a un. Autres raisons qui montrent que le génitif grec ne sauroit être considéré comme un ablatif. *Ibid.* 640. a. & que par conséquent on doit tenir le même langage à l'égard du datif. *Ibid.* b. Pourquoi nos grammairiens se sont accoutumés à attribuer des cas aux noms de la langue françoise. En chaque langue particuliere les différentes vues de l'esprit sont distinguées de la maniere qu'il plaît à l'usage de chaque langue de les désigner. Exemples tirés du françois, de l'espagnol & ensuite du latin, dont les cas retiennent constamment les dénominations qui leur ont été données de quelque maniere qu'ils soient construits. Ce qui montre qu'il en doit être de même en grec. *Ibid.* 641. a. La raison tirée de l'analogie que la langue grecque doit avoir avec la latine, est tout-à-fait frivole. Chaque langue a sa maniere particuliere, qu'il ne faut point transporter de l'une à l'autre. Il n'est permis de raisonner par analogie en matiere grammaticale, qu'autant qu'il ne s'agit que de la même langue; comme lorsqu'on voudroit prouver, par exemple, que la seconde déclinaison de la langue latine doit avoir six cas, quoiqu'elle n'ait que cinq terminaisons, parce que la troisième en a six, &c. *Ibid.* b. L'auteur examine, si l'on peut conclure de ce que Cicéron a associé un datif avec une préposition latine qui régit l'ablatif, que les datifs grecs peuvent être considérés quelquefois comme des ablatifs. La supposition faite par P. R. que la langue grecque primitive a eu un ablatif, est sans fondement. Passage de Périzonius. P. R. opposé à P. R. lui-même. *Ibid.* 642. a.

Datif. Usage de ce cas. II. 734. b.

DATIF, (*Jurisp.*) en France toutes les tutelles & curatelles sont datives, &c. IV. 642. b.

DATION, (*Jurisp.*) acte par lequel on donne quelque chose. Différence entre dation & donation. Dation en paiement. Elle produit les mêmes droits seigneuriaux qu'une vente, du moins quand elle est faite entre étrangers. L'abandonnement de biens qu'un débiteur fait à ses créanciers, ne fait cependant pas ouverture aux droits seigneuriaux, &c. Si on donne à la femme, en paiement de ses remplois, des propres du mari, c'est une vente dont elle doit les droits seigneuriaux, &c. Le propre du mari donné aux enfans, &c. ne fait point ouverture aux droits seigneuriaux, &c. Dation *ad medium plantum*. Dation du tuteur & curateur. IV. 642. b.

DATISME, (*Littérat.*) maniere de parler ennuyeuse, dans laquelle on entasse plusieurs synonymes pour exprimer une même chose. Origine du mot datisme. Ce qu'en dit Aristophane dans sa comédie de la paix. IV. 642. b.

DATTE, (*Botan.*) fruit du palmier-dattier. Détails tirés de Kempfer. Description de ce fruit. Trois sortes de dattes distinguées selon leurs trois degrés de maturité. De la récolte de ces fruits. Comment on acheve ensuite de les sécher pour les conserver facilement. Usage qu'on en fait après en avoir tiré le suc au pressoir. Comment on conserve les

dattes qu'on ne presse point. Divers noms qu'on donne à ces fruits en différentes langues. IV. 643. *a.* Comment les dattes de Syrie & d'Égypte ont été préparées. Le fyrop qu'on tire de ce fruit, tient lieu de beurre, de fauce & d'affaïsonnement. Diverses manières de tirer ce fyrop. Nourriture que fournissent les dattes. Vin qu'on en tire. Esprit qu'on en distille. Vertus médicinales de ce fruit. *Ibid. b.* Préparations diverses où on l'a fait entrer fort inutilement. Usage qu'on en doit faire. Comment on doit choisir les meilleures dattes. *Ibid. 644. a.*

Dattes fameuses de la vallée de Jéricho. XI. 135. *a.* Electuaire fait de dattes. IV. 945. *a.*

DATTIER-PALMIER. XI. 795. *a, b.* — 798. *a.* Fécondation du dattier femelle. *Suppl. IV. 223. a.*

DAVANTAGE, plus, (*Synon.*) XII. 803. *a.*

DAUCUS de Candie, (*Pharm.*) compositions officinales où entre la semence du *daucus*. Maladies pour lesquelles on la recommande. *Daucus vulgaris.* IV. 644. *a.*

DAUDERY, fou de l'empereur Théophile. Anecdote à son sujet. VII. 42. *a.*

DAVENANT, (*Charles*) son arithmétique politique. I. 679. *b.*

DAVID, (*Hist. sacr.*) second roi des Hébreux. David & Saül. *Suppl. IV. 747. b.* De sa femme Michol. *Suppl. III. 638. a.* Thérapium qu'elle mit dans le lit de David. XVI. 265. *a.* David & Nabal. *Suppl. IV. 1. b.* David irrité contre Nabal, est apaisé par Abigail. *Suppl. I. 28. a.* Affaires entre David & Achis. *Suppl. I. 145. b.* Son amitié pour Abner.

29. *b.* Sa danse en accompagnant l'arche. IV. 623. *b.* Supplice qu'il fit souffrir aux Ammonites pris en guerre. XV. 676. *a, b.* Sa conduite généreuse envers Méphiboseth. *Suppl. III. 939. b.* David séduit Bethsabé, femme d'Uri, cause la mort de celui-ci, & épouse sa veuve. *Suppl. I. 885. b.* David & Nathan. *Suppl. IV. 18. b.* Son crime & sa repentance. XV. 221. *a.* Révolte d'Absalom. *Suppl. I. 61. a, b.* Conseiller de David qui se joignit contre lui avec Absalom. 145. *b.* Service qu'il reçut de Chusai durant cette révolte. *Suppl. II. 426. a.* David & Semei. *Suppl. IV. 768. a, b.* Douze départemens de gardes établis par ce roi. XVI. 774. *a.* La musique introduite par lui dans le culte. IX. 596. *b.* Ses pseaumes. XIII. 538. *a, b.* Comment s'est accomplie la promesse faite à David, que son regne seroit éternel. *Suppl. III. 547. b.*

DAVID de Delft, (*George*) *Suppl. III. 3. b.* Secte dont il fut le chef. VI. 390. *b.*

DAVIDIQUES, hérétiques, sectateurs de David George, natif de Gand, qui parut en 1525. Ses principales erreurs. IV. 644. *a.* Principaux événemens de sa vie. Restes subsistans de cette secte. *Ibid. b.*

DAVIER, instrument de Chirurgie, pour l'extraction des dents. Sa description. Manière de s'en servir. Autres espèces de daviens. IV. 644. *b.*

DAVIS, détroit de, (*Géogr.*) relations des voyageurs sur les sauvages qui habitent les environs de ce détroit. IV. 645. *a.*

Davis. Ses habitans. VIII. 347. *a.* Leurs canots. II. 621. *a.* Pêche de la balaine vers ce détroit. 35. *a.*

DAVITI, (*Pierre*) XVI. 489. *b.*

DAUL, (*Instrum. milit. des Turcs*) voyez *pl. II. Art milit. Armes & autr. mach. milit. des Turcs.* *Suppl.* Caisse militaire que les tambours portent à cheval. *Suppl. II. 684. a.* Son usage. *Ibid. b.*

DAULIES, (*Mythol.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 684. b.*

DAUN, (*Botan.*) espèce de plante. *Suppl. I. 856. a, b.*

DAUPHIN, (*Ichtyolog.*) poisson cétacée. Divers noms qu'on lui donne. Description de ce poisson. IV. 645. *a.* Manière dont le mâle & la femelle s'accouplent. Terme de la portée des femelles. Leurs soins pour leurs petits. Durée de la vie des dauphins. Comment ils dorment. Ils peuvent vivre plus long-tems hors de l'eau que dedans. Diverses autres observations sur ces animaux. Récits fabuleux qu'on a faits sur les dauphins. *Ibid. b.*

DAUPHIN, (*Astron.*) constellation. IV. 645. *b.* Voyez *Suppl. II. 568. b.*

DAUPHIN, (*Hist. anc.*) arme offensive ou machine de guerre chez les anciens, peut-être la même que celle qui est appelée corbeau. Dans quelle occasion les historiens en ont parlé. IV. 645. *b.*

Dauphin, ornement des cirques anciens. IV. 646. *a.*

DAUPHIN, figure symbolique. XIII. 715. *a.* XV. 733. *b.*

DAUPHIN, (*Hist. mod.*) prince qui possédoit la province viennoise. Divers sentimens sur l'origine de ce nom. Guigne, premier dauphin, au milieu du douzième siècle. Diverses maisons où la principauté du dauphiné a été portée. Humbert II donna enfin cette principauté à Charles, petit-fils de Philippe de Valois, en 1349. Il y a eu vingt-trois dauphins depuis cette époque, &c. IV. 646. *a.*

Dauphin. Conseil du dauphin de Viennois. IV. 5. *a.* Du dauphin de France. Observation sur le titre qu'on lui donne. I.

305. *a.* Chancelier du dauphin. III. 93. *a.* Couronne du dauphin. IV. 394. *a.*

DAUPHIN, (*Blason*) IV. 646. *a.*

Dauphin, meuble d'armoiries. Manières de le représenter. Dauphin allumé, corré, peautré, pâmé. *Suppl. II. 684. b.*

Dauphin pâmé. *Suppl. IV. 228. b.* Queue de dauphin peautrée. 264. *b.*

DAUPHIN, (*Artific.*) IV. 646. *a.* Voyez GENOUILLERE.

DAUPHINÉ, Description & division géographique de ce pays. Ses productions. IV. 646. *b.*

Dauphiné. Etats du Dauphiné. VI. 29. *b.* Merveilles de ce pays. X. 392. *b.* 393. *a.* Ses mines de fer, I. 106. *b.* & d'argent, 638. *a.* De la culture & de la fertilité des terres du haut-Dauphiné. *Suppl. II. 186. b.* Plaine remarquable du Dauphiné, appelée Pierrelatte, voyez ce mot. Parlement du Dauphiné. XII. 56. *a, b.* &c. Sa chancellerie. III. 114. *b.* Notaires du Dauphiné. XI. 243. *a.* Protonotaire. XIII. 507. Dauphiné d'Auvergne. XVII. 411. *a.*

DAUPHINS, (*Littér.*) commentateurs sur les anciens auteurs latins, &c. On en compte trente-neuf. Leur énumération par ordre alphabétique. IV. 646. *b.*

DAUSQUEIUS, (*Claude*) chanoine. Ouvrage qu'il a publié. XI. 469. *a.*

DAUTHIAU, horloger. Cadrature d'équation qu'il a construite. V. 859. *b.*

DAVUS. Origine de ce nom employé dans les comédies latines. VII. 653. *b.*

DE

DE, du, des, (*Gramm.*) observations sur ces articles. I. 723. *a, b.* 724. *a, b.* 727. *a.* De, particule prépositive en françois. XII. 101. *a.*

DE, (*Lang. lat.*) observation sur l'usage de cette préposition latine. I. 723. *b.* 724. *b.*

DÉ, jeu de, (*Littér.*) antiquité de son origine. Forme des dés antiques. Le jeu le plus ordinaire étoit à trois dés. Description des deux principales manières dont les anciens jouoient aux dés. IV. 647. *a.* Ce que signifie ce que dit Epicharme, que dans le mariage, comme dans le jeu de dés, on amène quelquefois trois six & quelquefois trois as. Principe des anciens, que les malheureux méritoient des peines, par là même qu'ils étoient malheureux. Ce que dit Ovide sur la manière de jouer aux dés. Ce jeu, source de désordres autrefois à Rome. Pourquoi les hommes goûtent des jeux de cette espèce. Le mot jet de dé, vient du vieux gaulois *jus de dé*, qui signifioit jugement de Dieu. *Ibid. b.*

DÉ, jeu de, (*Antiq.*) dés & cornets en ivoire, trouvés à Herculanium. Tableau singulier représentant Enée & Anchise fuyant de Troie, trouvé dans ce même lieu. Dés à coudre qu'on y a aussi découverts. Conjecture sur l'origine des dés trouvés en grande quantité près de Zurzach & de Bade en Suisse. *Suppl. II. 684. b.*

Dé à douze faces. 563. *b.* Dé dont on a rendu une face plus pesante que les autres : comment cela se fait par art & naturellement. III. 202. *b.* Espèce de dé appelé *tarot*. XV. 915. *b.* Dés des anciens, appelés *tefferes*. XVI. 188. *a.* Cornet dont les anciens se servoient au jeu de dés. IV. 253. *b.* Dés qui se trouvent près de la ville de Bade en Suisse. XVI. 188. *a.* Différence entre le jeu de dés & le jeu des osselets chez les anciens. XI. 686. *a.* Du jeu de dés des anciens Grecs & Romains. XV. 860. *b.*

Dé, divination par les dés. I. 778. *a.* II. 67. *a, b.* III. 530. *b.* Divination par les dés à la fontaine d'Apon. XII. 240. *a.* Oracles par les dés. XV. 376. *b.*

DÉ, (*Anal. des hasards*) recherches sur les combinaisons possibles avec deux dés, & sur le nombre qu'il est le plus avantageux de parier qu'on amènera. IV. 647. *b.*

Dé. Problèmes à résoudre sur les jeux de dés. VIII. 886. *a.* Pari entre deux joueurs. XI. 942. *b.* Rafle des dés. XIII. 755. *b.*

DÉ, (*Archit.*) différens usages de ce mot. IV. 648. *a.*

DÉ des ouvrières & des tailleurs. Deux sortes de dés. Où se font les meilleurs. A qui en appartient le négoce. IV. 648. *a.*

Dé à emboutir. IV. 648. *b.*

DEA, particule usitée dans l'ancien françois. XII. 102. *b.*

DEAL, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Kent. Son commerce. *Suppl. II. 685. a.*

DEBARDER, (*Econ. rustiq.*) débarder du bois. En quels tems les bois doivent être débardés. IV. 649. *a.*

DÉBARQUEMENT, (*Marine*) les propriétaires sont obligés de faire enlever à leurs frais, dans l'espace de trois jours, les marchandises débarquées. IV. 649. *a.*

DÉBAT, (*Jurisp.*) débats de compte. Débat de tenure. IV. 649. *a.*

DÉBAT, contestation, dispute, altercation, (*Synon.*) IV. 112. *a.*

DÉBAUCHE, principe d'athéisme. I. 799. *a.* Femmes

livrées à la débauche. IV. 400. *b.* Débauche crapuleuse. 435. *b.* Lieux publics de débauche supprimés par Henri VIII. à Londres. XVII. 625. *b.* Déesse de la débauche. IV. 317. *b.* Voyez DISSOLUTION.

DEBENTUR, (*Jurisp.*) terme qui étoit usité à la chambre des comptes. IV. 649. *b.*

DÉBILITÉ, (*Physiol.*) affoiblissement dans les fibres, les vaisseaux, & autres parties organiques. C'est de l'action des vaisseaux dont un viscere est composé, que dépend l'action du viscere entier..... Ainsi les poumons qui pechent par foiblesse, ne peuvent pas travailler suffisamment le chyle pour le convertir en sang, &c. Diverses maladies que peut produire la débilité en général. IV. 649. *b.* Causes de la débilité. La débilité est un vice dominant qu'il importe donc de bien observer dans les maladies. On ne doit sur-tout point se hâter de produire des changemens dans l'état de débilité. Principaux remèdes qu'on peut employer contre la débilité. *Ibid.* 650. *a.* Voyez FOIBLESSE.

DÉBILITÉ, (*Maladie*) foiblesse du corps, symptôme de maladie, & sur-tout de fièvre: impuissance d'exercer les mouvemens musculaires qui dependent de la volonté. On distingue la débilité des douleurs qui empêchent les mouvemens. On la distingue de la paralysie. La cause de la débilité consiste dans les obstacles que trouve le fluide nerveux à se distribuer par la détermination de la volonté dans les nerfs. IV. 650. *a.* Causes de ces empêchemens. 1°. Le défaut des fluides dans les vaisseaux en général, à la suite de quelque grande évacuation. 2°. L'imméabilité des fluides & l'obstruction des conduits. 3°. La corruption des nerfs, sur-tout vers leur origine, dans le cerveau; ce qui est souvent la cause d'une grande foiblesse dans les hommes pléthoriques; on les guérit ordinairement par une saignée. 4°. La foiblesse du cœur. 5°. Elle est aussi quelquefois occasionnée par une espece de matiere véneneuse qui se ramasse, comme on croit le sentir, autour du cœur, c'est-à-dire, dans l'épigastre. Vomissement salutaire en ce cas. Certains poisons produisent ainsi un grand accablement. *Ibid.* *b.* Moyens de connoître dans les cas particuliers à laquelle des cinq causes qu'on vient d'indiquer, la débilité doit être attribuée. De la curation de cet état de foiblesse. Précautions & ménagemens avec lesquels il faut employer les cordiaux. *Ibid.* 651. *a.* La foiblesse dans les fièvres est très-difficile à guérir. *Ibid.* *b.*

Débilité des enfans: ses différentes causes. V. 659. *a. b.*

DÉBIT, (*Musiq.*) maniere rapide de rendre un rôle de chant. La lenteur est un des grands défauts du chant françois. Causes de l'ennui que donne une trop grande quantité de récitatif. Le débit diminue la langueur du chant; mais il faut prendre soin d'y mettre beaucoup de variété. Observations sur mademoiselle Lemaure. IV. 651. *b.* Voyez DÉBITER.

Débit, terme de teneur de livres. IV. 651. *b.*

DÉBIT, (*Comm.*) débit des marchandises. IV. 651. *b.*

DÉBIT du bois, (*Econom. rustiq.*) art de connoître sa destination & de le couper & façonner en conséquence. Diverses instructions sur ce sujet. IV. 651. *b.*

DÉBITANT, (*Comm.*) terme en usage dans l'exploitation de la ferme du tabac. Ceux qui font en détail le débit du tabac. On leur fait une remise de quelques onces. On ne peut être débitant sans permission du fermier, &c. IV. 652. *a.*

DÉBITER, (*Musiq.*) le débit est contraire à la lenteur. La scene d'opéra languit si elle n'est pas débitée. Défauts qu'il faut éviter dans le débit. Faux & mauvais débit d'une actrice désignée par l'auteur. Il est facile & dangereux de s'accoutumer aux défauts d'une actrice ou d'un acteur. IV. 652. *a.*

Débit, diverses significations de ce mot. IV. 652. *b.*

DÉBITEUR, (*Jurisp.*) Comment il est nommé dans les loix romaines. Modération envers le débiteur recommandée dans l'écriture. Ce précepte mal pratiqué chez les Juifs. Cruelle sévérité de la loi des douze tables à l'égard des débiteurs. IV. 652. *b.* Cette loi réformée par le tribun Petilius, & entièrement abolie par Dioclétien. Ce qu'avoit fait Jules César en faveur des débiteurs malheureux. Il ne resta plus contre le débiteur que la contrainte par corps, & sa seule ressource fut de faire cession. En quels cas la contrainte par corps avoit lieu: disposition de la loi à cet égard. Servitude des débiteurs insolubles chez les Gaulois. Le débiteur ne peut en France être obligé par corps que dans certains cas. Différences entre le droit romain & le droit françois sur cette matiere. Diverses manieres par lesquelles le débiteur peut se libérer. IV. 652. *a.* Suite des dispositions des loix de France sur les débiteurs. *Ibid.* *b.*

Débiteur, déconfiture, insolvabilité du débiteur. IV. 700. *a.* Droit des anciens chez les Romains sur les débiteurs insolubles: sort de ces débiteurs. IX. 676. *a.* XI. 125. *b.* 126. *a.* XVII. 548. *b.* 549. *a.* Répit de cinq ans que l'on accordoit en France à un débiteur qui étoit hors d'état de payer. XIII. 716. *a.* Répit qu'on donne aux débiteurs de bonne foi. XIV. 135. *b.* Commandement qui doit précéder une exécution sur la personne ou les biens d'un débiteur. III. 687. *a.* Délégation d'un débiteur. IV. 781. *a.* Le débiteur demeure proprié-

taire des biens par lui abandonnés, jusqu'à la vente qui en est faite par les directeurs des créanciers. 1027. *b.* Discussion des biens du débiteur. 1035. *a. b.* Défenses d'arrêter pour dettes les dimanches & jours de fête, & de prendre le débiteur dans sa maison. 121. *a.* Co-débiteurs. III. 385. *b.* Tout comptable réputé débiteur. 779. *b.*

DEBITIS, (*Jurisp.*) ce qu'on appelloit autrefois lettres de *debitis*. En quels cas on les obtenoit. A qui appartenoit le pouvoir de les accorder. Appel des *debitis*. Ces lettres ne font point en usage. Pièces à consulter. IV. 653. *b.*

DEBORA, (*Hist. sacr.*) de l'éloge qu'elle donne à Jahel sur le meurtre qu'elle commit dans la personne de Sisera. *Suppl.* III. 498. *a.*

DÉBORDEMENT, Voyez INONDATION. Débordement périodique de certains fleuves. VI. 870. *a.* Débordemens près à fertiliser les terres. *Suppl.* IV. 420. *b.*

DEBOUQUER, terme de marine. XVII. 266. *b.*

DEBOUT, (*Physiol.*) être debout, se tenir debout. Où doit tomber la ligne du centre de gravité lorsqu'on est dans cette situation. IV. 654. *b.* Pour que l'homme se tienne debout, il faut que le corps soit dans une situation perpendiculaire à l'horizon, de la tête aux pieds. Cette action est très-compiquée, &c. Lassitude que fait éprouver cette situation forcée. On n'a pas encore exactement déterminé quelles sont les puissances qui sont mises en œuvre pour tenir le corps dans la situation droite. Le corps humain ainsi supposé peut être comparé à un édifice soutenu par des colonnes. Les os des extrémités sont non-seulement fonction de colonnes, mais encore de leviers. IV. 655. *a.* Extrait du traité des muscles du célèbre Winslow, dans lequel on voit par quel mécanisme l'homme se tient droit sur ses pieds ou sur un seul. *Ibid.* *b.* On peut se convaincre de l'action des muscles dans la situation dont il s'agit par la dureté que l'on y sent en les touchant. *Ibid.* 656. *a.* Pourquoi l'homme ne peut rester droit sur un seul talon, la pointe du pied étant élevée. Si toute la plante du pied porte à terre, il sera encore difficile de se tenir debout dans cette attitude, appuyé sur un pied. Mais si le corps porte sur les deux plantes de pieds, il se tient debout très-aisément. L'état chancelant d'un homme debout sur les deux plantes des pieds peut être aisément corrigé par l'action musculaire, &c. Situation dans laquelle un homme ne peut se garantir de la chute, à moins que le poids de son corps ne soit contrebalancé par des secours mécaniques. *Ibid.* *b.* Nous les employons par une sorte d'habitude contractée dès l'enfance, sans nous en apercevoir, avec une promptitude qui précède toute réflexion. Cette loi de nature qui tend à conserver l'équilibre, s'observe dans la course, dans le trépigement, &c. Pourquoi l'on ne peut s'appliquer à un mur tout le long du corps sans tomber. Ceux qui sont assis sur un siege, ne peuvent se lever, à moins qu'ils n'inclinent en avant la tête & la poitrine, &c. On se fatigue moins, quand on est obligé de se tenir debout, sans quitter la même place, de se tenir tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, que de rester toujours sur les deux pieds. On est plutôt las de se tenir debout sans bouger, que de faire dans le même tems donné une douce promenade, &c. Pourquoi un homme assis croise alternativement ses jambes. Ouvrage de Borelli à consulter sur ce sujet. *Ibid.* 657. *a.*

Debout, action par laquelle l'homme couché met son corps debout. V. 903. *a.* Propriété par laquelle nous nous tenons debout & fermes. V. 802. *a. b.* XV. 483. *a.* XVI. 407. *b.* Accidens qui résultent de la situation d'être debout trop long-tems. *Suppl.* II. 914. *b.*

Debout, divers usages de ce mot en marine. IV. 657. *b.*

DEBOUT, (*Blason*) IV. 657. *b.*

DÉBOUTÉ, (*Jurisp.*) plaisanterie d'un gentilhomme François sur le mot *debotare*, qu'on employoit dans les jugemens qui se rendoient en latin: ce qui engagea François I, peu de tems après, à les faire rendre en françois. IV. 657. *b.*

Débouté de défense. *Débouté* fatal; dernier *débouté*. IV. 657. *b.*

Débouté d'opposition; premier, second *débouté*. IV. 657. *b.*

DEBRECZEN, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie. Observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 685. *a.*

DÉBREDOUILLER, (*Jeu*) dans quel sens il se dit au trictrac. IV. 657. *b.*

DÉBRIDER, terme de carriere. La paresse de débrider a quelquefois coûté cher aux ouvriers. IV. 658. *a.*

DÉBRIGUER le sief, (*Jurisp.*) terme usité en Savoie. IV. 658. *a.*

DÉBRIS, *décombres*, *ruines*: différence entre ces mots. IV. 658. *a.*

DÉBRIS, (*Marine*) en terme de marine on dit ordinairement *bris*... Titre de l'ordonnance de 1681 à consulter sur les naufrages, bris & échouemens. IV. 658. *a.* Voyez NAUFRAGE.

DEBRUTISSEMENT, art de polir jusqu'à un certain point la surface d'un corps solide, & sur-tout les glaces & miroirs. De quelle maniere on débrute & polit les glaces qui ont été jetées au moule. IV. 658. *a.*

DECADE, (*Littérat.*) mot employé pour désigner les dixaines de livres, dans lesquelles on a partagé l'histoire romaine de Tite-Live. Ce qui nous reste de cet ouvrage. Jugement de l'auteur sur la diversité du style qu'on remarque dans les décades de cet historien. Supériorité de Tacite & de Saluste sur Tite-Live. On a reproché à ce dernier d'être trop partial en faveur des Romains, & sa puérile crédulité à l'égard des prodiges. Mérite de cet auteur. IV. 658. b.

DÉCADENCE, *ruine* : différence entre ces mots. IV. 659. a.

Décadence des lettres, des arts, des sciences : voyez **PROGRÈS**.

DÉCAGONE, (*Géom.*) décagone régulier. Les côtés du décagone régulier sont égaux en grandeur & en puissance au plus grand segment d'un exagone inscrit dans le même cercle, & coupé en moyenne & extrême raison. IV. 659. a.

DÉCALOGUE, (*Théol.*) Etym. de ce mot. Le nombre des dix préceptes est certain, mais les commentateurs ne conviennent pas de leur distinction. IV. 659. a. Ces préceptes ont été conservés dans la loi évangélique, à l'exception de l'observation du sabbat. Commandement que les Samaritains ajoutent après le dixième. Ce que disent les Talmudistes & Postel sur la manière dont le décalogue étoit gravé sur les tables de pierre. Tous les préceptes de cette loi se peuvent déduire de la justice & de la bienveillance universelle. Principes sur lesquels sont fondés les commandemens de la première table. *Ibid.* b. Comment chacun de ces commandemens se déduit de la connoissance des perfections de Dieu, & de la nécessité de son empire pour le bien commun. Principes sur lesquels sont fondés les commandemens de la seconde table. Principaux chefs auxquels on peut réduire tout ce qui concerne le droit de propriété. 1°. Le droit que chacun a de conserver sa vie & ses membres en leur entier, pourvu qu'il ne commette rien de contraire à quelque utilité publique, qui soit plus considérable que la vie d'un seul homme. 2°. Chacun a besoin de quelque portion des choses extérieures & du service des autres, pour conserver sa vie & sa famille, &c. 3°. L'utilité publique exige que chacun soit à l'abri des paroles nuisibles ou illégitimes. Le bien de la société qui est le but du décalogue, exige encore qu'on soit disposé à servir les autres, &c. *Ibid.* 660. a. Reconnoissance prescrite dans le cinquième précepte. On ne peut étendre plus loin l'idée de l'humanité. Pourquoi les hommes doivent rendre au créateur leur culte & leurs hommages. Sommaire de toute la loi. Le commentaire qu'on vient de donner du décalogue, est extrait du traité des lois naturelles du docteur Cumberland. On peut considérer les préceptes du décalogue comme les principaux chefs du droit civil du peuple Hébreu; mais ces fondemens néanmoins renferment des lois qui sont naturellement imposées à tous les hommes. *Ibid.* b.

Décalogue, tables du. XV. 798. b.

DÉCAMERIDE, (*Musiq.*) exposé du système de M. Sauveur, sur le tempérament. IV. 661. a.

DÉCAMPER, (*Art milit.*) Il est dangereux de décamper devant l'ennemi. Ce qu'on doit observer lorsqu'on est obligé de le faire. Ce fut l'oubli de quelques-unes des attentions ici indiquées, qui fut cause de la bataille de Senef. Ce que dit là-dessus M. le Marquis de Feuquieres. IV. 661. a. M. le Maréchal de Puységur attaque cette opinion, que toute armée qui se retire étant campée très proche d'une autre, est toujours en danger d'être attaquée avec désavantage dans sa retraite. *Ibid.* b.

Décamper, décampement des troupes romaines. X. 511. b. Instructions sur la manière de faire cette marche lorsqu'on quitte son camp de jour, & à portée de l'ennemi. 86. a.

DECANAT, (*Jurispr. Hist.*) Dans un chapitre on dit, *doyenné*. A qui est conféré le titre de doyen dans les compagnies laïques. IV. 661. b. Voyez **DECANUS**.

DECANTER, (*Chymie*) verser par inclination. En quels cas la décantation est employée. Deux sortes de décantations. IV. 661. b. Le lavage des mines est une décantation continue. Ce qu'il faut observer dans le lavage de la chaux d'or départie par l'eau forte, & dans la décantation de la dissolution de l'argent de dessus cette chaux. *Ibid.* 662. a.

DECANUS, (*Hist. anc.*) officier chez les Romains. Signification de ce mot parmi nous. IV. 662. a. Voyez **DECANAT** & **DOYEN**.

DÉCAPITER, voyez **DÉCOLLATION**.

DECAPOLIS, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 685. a.

DECAPROTI, ou *decemprimi*, (*Hist. anc.*) officiers qui recueilloient les taxes. Etymol. de ce mot. Ils étoient obligés de payer pour les morts. Autre signification de ce mot. IV. 662. a.

DECASTYLE, (*Anc. Archit.*) temple decastyle de Jupiter Olympien. Etym. du mot. IV. 662. b.

DÉCELER, découvrir, manifester, révéler : différence entre ces mots. IV. 662. b.

DÉCEMBRE, (*Chron.*) Depuis 1564 ce mois est le dou-

zième de l'année. Dans quel signe entre le soleil sur la fin de ce mois. IV. 662. b.

Décembre, mois du calendrier romain. *Suppl.* II. 123. a. Nom qui fut donné à ce mois pour flatter l'empereur Commode. I. 318. b. Travaux de laboureur en décembre. 187. b. Espèces de saturnales qu'observoient quelques évêques sur la fin de ce mois. VI. 575. b.

DECEMPEDA, (*Hist. anc.*) mesure. Usage qu'on en faisoit. Passage d'Horace qui parle de cette mesure. IV. 662. b.

DÉCEMVIRES, (*Hist. rom.*) Histoire du décemvirat. IV. 662. b. Le seul avantage qui revint à la république de l'administration des décemvirs, fut le corps de droit romain connu sous le nom de lois des douze tables. Vices de ces lois dont plusieurs démontroient le but des décemvirs, qui aspireroient à la tyrannie, vouloient renverser la liberté, & mettre la division entre les nobles & le peuple. *Ibid.* 663. b. Quelques-unes de ces lois ou cassées ou insensiblement tombées en désuétude. *Ibid.* 664. a.

Décemvir. Fonctions des décemvirs dans les jugemens particuliers des Romains. IX. 19. a. b. Décemvirs nommés par le peuple romain pour former un nouveau code de lois : voyez *Loix des douze tables*. 675. b. 676. a. Événement qui mit fin à leur autorité & à leur puissance. *Suppl.* II. 457. a.

DECEMVIRALES, lois. XV. 799. a.

DÉCENCE, (*Moral.*) La décence varie, &c. au lieu que les idées de vertu & d'honnêteté sont invariables & universelles. Exemple de décence dans la mort de Lucrece. IV. 664. a.

DÉCENCE, (*Rhét.*) accord de la contenance, des gestes & de la voix de l'orateur avec la nature de son discours, dans le genre tempéré. En quoi consiste cet accord. L'assurance est un des principaux moyens qui donne à l'orateur cette dignité décente, dont le pouvoir est si efficace sur l'esprit des auditeurs. *Suppl.* II. 685. a. L'orateur décent ne cherche point à se faire admirer : il veut que l'auditoire s'occupe de son discours & non de sa personne. *Ibid.* b.

DÉCENCE, (*Mor. & Belles-Lett.*) dans les paroles, voyez **EUPHÉMISME**. Tours honnêtes par lesquels on exprime des actions, qui, quoique légitimes, tiennent quelque chose de la corruption de la nature. XVI. 158. a. Décence dans les ouvrages de l'art. *Suppl.* II. 585. a, b. Dans le récit dramatique. *Suppl.* IV. 17. a, b. Sur la décence, voyez **INDÉCENT**.

DÉCENNA, ou *Decurie*, (*Hist. anc.*) C'étoit en Angleterre une compagnie de dix familles, &c. Le chef de ces compagnies s'appelloit *dixenier*. Ce qu'on entend en certains endroits par le nom de dixenier. Ils se sont conservés dans la police de Paris, & de plusieurs autres villes du royaume, &c. IV. 664. a.

DÉCENNALES, (*Hist.*) fête de la dixième année du règne des empereurs. Vœux qu'on faisoit pendant cette fête. Depuis Antonin le pieux, ces fêtes sont gravées sur les médailles. IV. 664. a. On prétend que ces vœux furent substitués à ceux que le censeur faisoit pour le salut de l'état. Intention d'Auguste en établissant les décennales. *Ibid.* b.

Decennales du règne d'Auguste. XVII. 237. a. Assemblées décennales du clergé de France. IV. 676. b.

DÉCERNER un décret contre quelqu'un, &c. IV. 664. b.

DÉCÈS, mort, trépas. Différence entre ces mots. Voyez **TRÉPAS**, **DÉCÈS**, (*Jurispr.*) IV. 664. b.

Décès, droits que les ecclésiastiques s'arrogent en certains lieux, sous le nom de louable coutume, au décès de quelqu'un de leurs paroissiens. IV. 416. b.

DÉCHARGÉ, (*Jurispr.*) donner une décharge à quelqu'un d'un billet ou obligation. Obtenir sa décharge. IV. 664. b. Décharge de la contrainte par corps. Décharge d'un accusé : différence entre la décharge & le mis hors de cour. *Ibid.* 665. a. Voyez **DESCHARGE**.

DÉCHARGE, (*Archit.*) pièce servant à déposer près d'un office, &c. les ustensiles qui ne sont pas d'un usage continu. Décharge, autrement *bouge*. Décharge, arc de voûte placé au-dessus d'une plate-bande de porte ou de croisée : les anciens en avoient de deux sortes. Décharge, servitude qui oblige à souffrir la décharge des eaux d'un voisin. IV. 665. a.

DÉCHARGE, (*Hydraul.*) il y en a de deux sortes, celle du fond & celle de superficie. IV. 665. a.

DÉCHARGE le petit hunier, (*Marine*) IV. 665. a.

Décharge, terme de brasserie, de charpenterie, d'orfèvrerie & de ferrurerie. IV. 665. a.

DÉCHARGEUR, (*Hydraul.*) son usage dans une écluse. IV. 665. b.

Déchargeur, terme de tisserand. IV. 665. b.

DÉCHARGER, terme de marine & de commerce. Décharger la feuille d'un messager. Décharger son livre : de quelle manière cette décharge doit se faire. IV. 665. b.

DÉCHARGER, (*Peinture*) Couleurs qui se déchargent. IV. 665. b.

DÉCHARGER, (*Jurispr.*) voyez **DESCHARGER**.

DÉCHARGEURS de vins, (*Arts & Mét.*) maîtres tonne-

liers de la ville de Paris. Transaction qui leur attribue exclu-

BBBbbb

fivement le droit de décharger & labourer les vins, cidres, &c. qui arrivent à Paris. IV. 665. b.

DECHAUSOIR, instrument de chirurgie : description & usage. IV. 666. a.

DÉCHÉANCE, (*Jurispr.*) exclusion. Ce qu'on entend par emporter la déchéance d'une action ou d'un droit. Déchéance du retrait. Déchéance de la demande. IV. 666. a.

DÉCHET, en termes de marine, de commerce, d'hydraulique, d'orfèvrerie, de rubannerie. IV. 666. b.

DÉCHIFFRER. (*Analys. & Arts des combin.*) Art d'expliquer un chiffre, ou de deviner le sens d'un discours écrit en caractère différent du caractère ordinaire. D'où peut venir cette dénomination. Scytable des Lacédémoniens : cette espèce de chiffre ne devoit pas être fort difficile à deviner. IV. 666. b. On donne ici l'extrait raisonné d'un petit ouvrage de M. Sgravefande sur l'art de déchiffrer. *Ibid.* 667. a. Voyez STÉGANOGRAPHIE. *Ibid.* b. On peut rapporter à cet art la découverte des notes de Tyron, & celle des caractères palmyréniens. *Ibid.* 668. a. Voyez NOTES DE TYRON & PALMYRE.

Déchiffrer les inscriptions & les médailles défigurées. XVII. 490. a.

DÉCHIREMENT. (*Chirurg.*) Différence entre le déchirement & la solution de continuité faite par contusion. Ce qu'il faut observer dans la cure. IV. 668. a.

DÉCHIRER, (*Hydraul.*) nappe d'eau déchirée. IV. 668. a.

DÉCIDER, *juger* : différence entre ces mots. IV. 668. a.

DECIMAL. (*Arithm.*) Arithmétique décimale, inventée par Regiomontanus. Ce qu'on entend par fractions décimales. Manière de les écrire. Les fractions décroissent, ou croissent en raison fou-décuple en leur mettant des zéros sur la gauche. Les zéros qu'on met à la droite des décimales ne signifient rien. Manière de réduire une fraction décimale quelconque à une fraction décimale dont le dénominateur soit 1000. On opère sur ces fractions comme sur les entiers : l'attention particulière qu'elles demandent a rapport uniquement au point qui doit séparer les décimales des entiers. Manière dont cela s'exécute. IV. 668. b. Comment on ajoute deux ou plusieurs fractions décimales. Règle à suivre pour la soustraction. Pour la division. Lorsqu'il n'y a pas de nombre entier dans une fraction décimale, on met ordinairement un zéro avant le point. Principe sur lequel est fondé tout le calcul des fractions décimales. *Ibid.* 669. a. Comment par le moyen des fractions décimales on approche aussi près qu'on veut de la racine d'un nombre quelconque (*Voyez APPROXIMATION.*). On ne réduit pas toujours exactement une fraction quelconque en fraction décimale par la règle indiquée ci-dessus : mais cette réduction est toujours utile en ce qu'on peut du moins approcher de la valeur aussi près qu'on voudra. Arithmétique décimale. Il seroit très à souhaiter que toutes les divisions, par exemple de la livre, du sou, de la toise, du jour, de l'heure, &c. fussent de dix en dix. *Ibid.* b.

Decimal. Addition des décimales. I. 129. b. Arithmétique décimale. 674. b. Fractions décimales. VII. 265. b. Fractions décimales périodiques. *Suppl.* III. 110. b. 115. b.

DÉCIMAL. (*Jurispr.*) Droit décimal : matière décimale. IV. 670. a.

DÉCIMATEUR. (*Jurispr.*) Différence entre le décimateur & le dixmeur. Gros décimateur : décimateur ecclésiastique, laïc. Charges auxquelles sont tenus les gros décimateurs. IV. 670. a.

Décimateur. Charges imposées aux décimateurs. IV. 1094. Des codécimateurs. III. 586. a. Des curés gros décimateurs. IV. 574. b. On doit avertir les décimateurs avant de commencer la récolte. IV. 1093. b. Sur les décimateurs, voyez DIXME. IV. 1090. b. — 1098. a.

DÉCIMATION, (*Hist. rom.*) auteurs à consulter sur ce sujet. Pour quels crimes cette peine étoit infligée aux soldats. Comment s'exécutoit la décimation. On se tromperoit beaucoup de croire qu'il y ait dans un corps aucun crime qui puisse être regardé comme un crime égal dans chaque particulier qui compose ce corps. Il suit de là que les peines qui tomberoient sur le corps doivent être très-douces & de courte durée. IV. 670. a. La décimation répondoit à cette maxime. *Ibid.* b. Voyez DÉCIMER.

DÉCIME, (*Hist. Jurispr.*) ancien droit que nos rois levoient sur tous leurs sujets. Dans la suite le terme de décime est demeuré propre aux subventions que les ecclésiastiques paient au roi. Le mot *decima* a été appliqué d'abord à la dixme, & ensuite aux décimes. Première levée faite en France, qui a été qualifiée de *decime*, *dixme* ou *decime saladin*. Autres subventions levées dans la suite du dixième, du cinquantième, du centième, également appelées *decimes*. Il y eut aussi des doubles-décimes, & des demi-décimes. Enfin ce nom est demeuré à toutes les levées qui se font sur le clergé. *Ibid.* b. Croisades contre les hérétiques & les excommuniés qui donnerent lieu à de nouvelles décimes. Les papes

en levoient aussi pour leurs guerres, & les souverains qui en partageoient le profit permettoient qu'elles fussent levées dans leurs états. Affaires entre Boniface VIII & Philippe-le-bel, sur une décime-centième. Des décimes levées en France par les papes ; levée d'un demi-dixième ordonnée par le concile de Basle. *Ibid.* 671. a. Dernière décime papale qui a été levée en France. Des décimes royales. Les subventions fournies par le clergé en particulier furent quelquefois appelées *aides* & non pas décimes. Toutes les décimes & autres subventions des ecclésiastiques, ont toujours été levées de l'autorité du roi, & sans attendre le consentement du clergé, jusqu'au règne de Charles IX. Bulles que donnoient les papes pour approuver ces levées, à dessein d'en obtenir une partie, &c. Il y eut plusieurs occasions où l'on en leva de la seule autorité du roi sans l'intervention de ces bulles, & depuis plus de deux siècles il n'en a plus paru. *Ibid.* b. Histoire des décimes levées en France dès le règne de Philippe-Auguste. Quatre décimes levées sous ce règne. Le règne de Louis VIII, n'offre qu'un seul exemple de levée faite sur le clergé en 1226. Celles qui ont été faites sous S. Louis : en moins de 20 ans, il tira du clergé treize décimes ou subventions. *Ibid.* 672. a. Sous Philippe le hardi, il y en eut deux différentes. Pendant le règne de Philippe-le-bel on compte au moins 21 décimes. Diverses occasions dans lesquelles elles furent levées : intervention des papes qui s'arrogeoient le droit de les accorder. Boniface VIII voulut de sa part lever aussi pour lui une décime, mais Philippe-le-bel s'y opposa. Suites de cette opposition : bulles données en 1296 & en 1297. Principaux articles renfermés dans cette dernière, dans laquelle, le pape reconnoit formellement, que l'usage de demander au clergé des subventions est un droit de la couronne. Autre bulle donnée l'année suivante. Cependant Boniface VIII & ses successeurs accordèrent encore des décimes à Philippe-le-bel. *Ibid.* 669. a. Autres levées faites sans le consentement des papes pour la guerre de Flandres. Double décime ou cinquième imposée par Philippe-le-bel en 1305. Il en leva d'autres encore les années suivantes. Décimes levées sous Louis Hutin : sous Philippe V, dit le long, il n'y eut pas de levées. *Ibid.* b. Décimes accordées par le pape à Charles IV, dit le bel, & à Philippe VI, dit de Valois. Règne du roi Jean. Décimes levées sous ce règne : son ordonnance donnée en 1355 par rapport à la subvention qui lui fut accordée par les états assemblés à Paris pour la guerre contre les Anglois. *Ibid.* 674. a. Autres ordonnances relatives aux mêmes objets, l'une de 1355, l'autre de 1356. Aides qui furent levées pendant la captivité du roi. Ordonnance du dauphin Charles, régent du royaume, donnée en 1358. *Ibid.* b. Privilèges accordés à l'évêque de Mende par Philippe-le-bel, & confirmés par Charles V, il est question des décimes. Décimes accordées par le pape à Louis duc d'Anjou, régent du royaume, pendant la minorité de Charles VI. Les Anglois devinrent si puissans en France, que les états du royaume accordèrent au roi d'Angleterre une taille imposée sur tous les sujets. Décime accordée par le clergé à Louis XI. Décime levée sous Louis XII pour une croisade contre les Turcs. Jusqu'à ces décimes n'étoient point encore ordinaires. On tient qu'elles devinrent annuelles depuis la négociation du concordat entre Léon X & François I. *Ibid.* 675. a. Il paroît cependant qu'elles ne l'étoient point encore en 1557. Levées faites sous François I, sans qu'il fut question du consentement des papes. Ce qui se passa de remarquable sur ce sujet à la tenue du lit de justice en 1527, le 20 décembre. *Ibid.* b. La guerre qui se préparoit en 1534, obligea François I de s'aider encore du revenu temporel de l'église, ce qui obligea les ecclésiastiques à lui offrir trois décimes. On continua de lever des décimes jusqu'au décès de François I ; elles subsisterent pareillement sous Henri II. Offres généreuses que fit le clergé à ce Prince par la bouche du cardinal de Bourbon, lorsque Henri eut exposé la nouvelle guerre qu'il alloit soutenir en 1551. *Ibid.* 676. a. Le clergé accorda encore à ce prince en 1557, six cent mille écus. Les décimes furent levées jusqu'en 1561. L'on avoit confondu jusqu'alors les décimes avec les dons gratuits ou charitatifs. Ce ne fut que depuis le contrat de Poissy en 1561, que ces deux objets furent distingués. Objet du contrat de Poissy : origine des rentes sur le clergé. Les assemblées du clergé devenues plus fréquentes depuis ce contrat : & ensuite rendues *decennales* depuis le commencement du siècle dernier. Nouveau contrat passé avec le roi en 1580 : le terme pris par le contrat de Poissy & par celui de 1580 étant expiré, il fut renouvelé à Paris par le clergé en 1586 pour dix années, & depuis lors, il a toujours été renouvelé de dix ans en dix ans. *Ibid.* b. Ces rentes dont le clergé est chargé forment ce qu'on appelle les *anciennes décimes* ou les *decimes du contrat*. Ce qu'on entend par les décimes extraordinaires. Ce qui les concerne est expliqué aux mots *Don gratuit* & *Subvention*. Comment se paient les décimes anciennes ou ordinaires,

& les extraordinaires. L'imposition des unes & des autres ne peut être faite que par lettres-patentes dûment enregistrées. Elus & receveurs pour le fait des impositions sur le clergé. Comment se fait la répartition des décimes & autres impositions. *Ibid.* 677. *a.* Communautés qui ne sont point imposées dans les rôles des décimes ordinaires. Les décimes commises dans les rôles des décimes ordinaires. Les décimes ont lieu dans toutes les provinces, excepté dans les évêchés de Metz, Toul & Verdun, l'Artois, la Flandre française, la Franche-comté, l'Alsace & le Roussillon : entre ces pays, il y en a quelques-uns où les ecclésiastiques se prétendent exempts de toute imposition, d'autres où ils paient quelques droits. Il y a quelques provinces du nombre de celles où les décimes ont lieu, qui sont abonnées avec le clergé à une certaine somme. Taxe arrêtée sur les curés. *Ibid.* *b.* On peut demander au bénéficiaire trente années de décimes, lorsqu'elles sont échues de son tems ; ses héritiers en sont pareillement tenus ; &c. De ce que peuvent devoir les successeurs au bénéfice. Termes du paiement annuel des décimes. Comment se fait la répartition des décimes extraordinaires. De ceux qui ont pension sur bénéfices. Les faïsses pour décimes sont privilégiées. Des personnes préposées à la levée des décimes ordinaires & extraordinaires. Ce qui a été établi à cet égard dans les divers tems de la monarchie. *Ibid.* 678. *a.* Les receveurs en titre ont des provisions, &c. Exemptions dont ils jouissent. Divers officiers, établis & supprimés en différens tems, pour le recouvrement des décimes. *Ibid.* *b.* Comptes que les receveurs des décimes doivent rendre de leur recette. Receveur général du clergé. Des contestations qui peuvent naître au sujet des décimes. Etablissement des bureaux diocésains ou chambres particulières. Moyen de se pourvoir contre la taxe imposée. Recueil, mémoires, &c. à consulter sur cette matière. *Ibid.* 679. *a.*

Décime, voyez DON-GRATUIT. Impositions mises autrefois sur les ecclésiastiques en France. VIII. 580. *b.* 581. *a.* Collecteurs des décimes. III. 630. *b.* Elus des décimes. V. 531. *b.* Commissaires des décimes. III. 707. *b.* *Décime* Saladine. IV. 1097. *a.*

Décime centième. IV. 679. *a.*

Décime cinquantième. IV. 679. *a.*

Décime des clameurs. IV. 679. *b.*

Décime entière. IV. 679. *b.*

Décime extraordinaire. IV. 679. *b.*

Décimes ordinaires. IV. 679. *b.*

Décimes papales. IV. 679. *b.*

Décime paschale. IV. 679. *b.*

Décime saladine. IV. 679. *b.*

DÉCIMER une troupe. Cas particulier où l'on s'est servi en France de cette exécution. IV. 679. *b.* Voyez DÉCIMATION.

DÉCISION, (*Jurispr.*) IV. 679. *b.*

DÉCISION, *résolution*. (*Synon.*) XIV. 179. *b.*

DECISIONES BURDIGALENSES. IV. 680. *a.*

Décisions de la chapelle de Toulouse. Contenu de ce recueil. Quel en est l'auteur. Additions d'Aufrelius. IV. 680. *a.*

Décisions du conseil. IV. 680. *a.*

Décisions de Justinien. IV. 680. *a.*

Décisions de la Rote. IV. 680. *a.*

Décisions ecclésiastiques ou des conciles. III. 812. *a.* *b.*

Code des *décisions* pieuses. 572. *a.* Appel des *décisions* du pape à celles des conciles. 817. *a.* *b.*

DÉCISOIRE, (*Jurispr.*) moyens *litis-décisoires*. Serment *décisoire*. IV. 680. *a.* Voyez SERMENT.

DECIUS, (*Hist. des Emp.*) Cneus Metius Quintus Trajanus Decius, Parménien de naissance. Histoire de cet empereur. *Suppl.* II. 685. *a.*

DECIUS MUS, (*Hist. rom.*) l'histoire fait mention de trois personnages de ce nom, pere, fils & petit-fils qui se dévouèrent en différentes occasions pour le salut de leur patrie. *Suppl.* II. 685. *b.*

DECIUS, dévouement des Decius. IV. 921. *a.* 922. *a.*

DÉCLAMATION, (*Belles lett.*) art de rendre le discours. Chaque mouvement de l'ame a son expression naturelle dans les traits du visage, dans le geste & dans la voix. De ces signes naturels réduits en règle, on a composé l'art de la déclamation. IV. 680. *a.*

Déclamation théatrale. La déclamation naturelle donna naissance à la musique, la musique à la poésie, la musique & la poésie à leur tour firent un art de la déclamation. Etat de la déclamation, lorsqu'Eschyle fit passer la tragédie du chariot de Thepsis sur le théâtre d'Athenes. La déclamation tragique fut d'abord un chant musical. Quelle étoit la déclamation théatrale lorsqu'Eschyle eût donné des interlocuteurs à la tragédie. Sentiment de M. Dacier, de l'abbé Vatri sur ce sujet. Cette dispute difficile à terminer est plus curieuse qu'intéressante. Usage des masques sur les théâtres d'Athenes & de Rome. Ce qui a pu rendre cet usage supportable. IV. 680. *b.* Défaut de proportion dans l'acteur, qui résulteroit de

l'exhaussement du cothurne. Il est à présumer cependant que les anciens avoient porté le geste au plus haut degré d'expression. Imperfection attachée au jeu muet des pantomimes auxquels se portoient les Romains avec une espece de fureur du tems d'Auguste. Etat de la déclamation lors de la renaissance des lettres en Europe. *Ibid.* 681. *a.* L'art ne fit que s'éloigner de plus en plus de la nature, jusqu'à ce qu'un homme extraordinaire, Baron, l'élève de Moliere, osa tout-à-coup l'y ramener. Caractere de la déclamation de cet acteur. Ce prodige fit oublier tout ce qui l'avoit précédé, & fut le digne modele de tout ce qui devoit le suivre. Bientôt on vit s'élever Beaubourg. Caractere de son jeu. Comparaison de Baron & de Beaubourg. De mademoiselle le Couvreur. Efforts qu'elle eut à faire pour corriger en elle la nature. *Ibid.* *b.* De la déclamation comique: en quoi consiste sa perfection. Réflexion sur la déclamation théatrale en général: quelle est l'exagération permise. L'emploi du comédien est de remplir l'intention du poète, & l'attente du spectateur: or le seul moyen de parvenir à ce but, est de ressembler à ce qu'on imite. De l'usage des vers dans la tragédie: une prose nombreuse est préférable aux vers. *Ibid.* 682. *a.* Le héros dispaçoit dès qu'on aperçoit le comédien ou le poète. Choix de la belle nature, point important & difficile de l'art de la déclamation. Dans quelles sources le comédien doit puiser la belle nature; la premiere est l'éducation, la seconde seroit le jeu d'un acteur consommé. Exemples où la déclamation de Baron se faisoit sur-tout admirer. De tels exemples devoient être sans cesse présens à ceux qui courent la même carrière. *Ibid.* *b.* La troisieme c'est l'étude des monumens de l'antiquité. Avantages qu'a tirés de cette étude M. Chaffé, acteur de la scene lyrique. La quatrieme enfin, c'est l'étude des originaux: le monde est l'école d'un comédien, &c. L'étude de l'histoire & des ouvrages d'imagination, est pour lui ce qu'elle est pour le peintre & le sculpteur. Les livres ne présentent point de modele aux yeux, mais ils en offrent à l'esprit. Exemples tirés de Virgile & de Lucain. Talens naturels que doit posséder le comédien. Causes d'une déclamation défectueuse. *Ibid.* 682. *a.* L'auteur à qui la nature a refusé les avantages de la figure & de l'organe, veut y suppléer à force d'art; mais les moyens qu'il emploie, au lieu de corriger la nature, la rendent monstrueuse. A l'égard de la voix, il en faut moins qu'on ne pense pour être entendu dans nos salles de spectacle. Avantage admirable que fut tirer une actrice d'un épuisement de voix dans la déclaration de Phedre. Quelles ressources n'a pas sur la scene tragique celui qui joint une voix flexible, sonore & touchante, à une figure expressive & majestueuse! Une déclamation simple ne doit point être confondue avec une déclamation froide. Quand les passions sont à leur comble, le jeu le plus fort est le plus vrai.... Mais elles doivent avoir dans le style leurs gradations & leurs nuances, &c. *Ibid.* *b.* Nous rions quelquefois de ce qui auroit pénétré les Athéniens de terreur ou de pitié? Une vaine délicatesse, un défaut de vigueur dans l'ame, ou le goût méprisable des parodies, en sont cause. Complaisance blâmable des poètes en faveur de ces hommes qu'affecte machinalement une déclamation outrée. En quoi consiste la beauté dans les vers: quel doit être le genre de déclamation analogue à telle ou telle beauté: c'est par l'artifice du comédien que le poète cherche à cacher quelquefois la foiblesse de ses vers. Corneille ne demandoit pour spectateurs qu'un parterre composé de marchands de la rue S. Denis. Applaudissement que mademoiselle Clairon reçut un jour d'un tel spectateur. Défauts de la part du poète qui peuvent jeter l'acteur hors de la déclamation naturelle. *Des gestes*. Ce qui a été dit de la parole peut s'appliquer au geste. *Ibid.* 684. *a.* Effets d'une fausse délicatesse. Geste propre à chaque passion. Qui sont ceux qui ont besoin de peu de gestes. Situations dans lesquelles les gestes doivent être rares & très-modérés. Notre avantage sur les anciens par rapport à l'expression. Ce qu'on entend par *jeu mixte ou composé*. *Ibid.* *b.* Le comédien a toujours au moins trois expressions à réunir; celle du sentiment, celle du caractère, & celle de la situation. Lorsque deux ou plusieurs sentimens agitent une ame, ils doivent se peindre en même tems dans les traits & dans la voix, même à travers les efforts qu'on fait pour les dissimuler. *Du jeu muet*. Il n'est point de scene où cette espece d'action ne doive entrer dans les silences. Le jeu muet doit être une expression contrainte, & un mouvement réprimé. Circonstance où le poète fait taire l'acteur à contretems. *Ibid.* 685. *a.* Quel doit être alors son jeu. Exemple de mademoiselle Clairon dans un cas semblable. Des repos de la déclamation. Avantages de la déclamation muette sur la parole. L'acteur qui sent vivement, trouve toujours dans l'expression du poète assez de vuide à remplir. Silence de Baron dans le rôle d'Ulyssé. Silence auquel Racine donne lieu dans le rôle de Phedre. *Ibid.* *b.* Silence de Barnsweld avec son ami. Ce qu'il faut de la part du public pour encourager les auteurs & les acteurs à chercher les grands effets. *Ibid.* 686. *a.*

DÉCLAMATION des anciens, (*Littér.*) Eloge du morceau par lequel M. Duclos a rempli cet article.

De l'art de partager l'action théâtrale qu'on prétend avoir été en usage chez les Romains. L'action comprend la récitation & le geste; mais cette seconde partie est si naturellement liée à la première, qu'il seroit difficile de trouver un acteur qui avec de l'intelligence & du sentiment eût le geste faux. IV. 686. a. Ce seroit une bifarrerie de séparer dans l'imitation ce qui est essentiellement uni dans les choses qui nous servent de modèle. On dit que chez les anciens l'action théâtrale étoit partagée de manière qu'entre deux acteurs, l'un faisoit les gestes dans le tems que l'autre récitoit. L'auteur recherche si cet usage a en effet existé. Pièces d'Andronicus; peu de cas qu'en faisoient Cicéron & Horace. Passage de Tite-Live où cet historien dit qu'Andronicus obtint la permission de faire chanter les paroles par un jeune comédien, tandis qu'il l'accompagnait de ses gestes. Examen du vrai sens de ce passage, que l'auteur éclaircit en montrant qu'il ne s'agit point ici de gestes proprement dits, mais de danse. *Ibid.* b. Explication qui se trouve appuyée par un passage de Lucien qui dit, que les mouvemens de la danse nuisant à la voix, on jugea plus convenable de partager le chant & la danse. Pantomimes des anciens, perfectionnées sous le règne d'Auguste. Les danses des anciens étoient presque toujours des tableaux d'une action connue. Pourquoi ces pantomimes avoient un accompagnement de musique. Nouvelles preuves que le geste & la récitation n'ont point été partagés chez les anciens. *Ibid.* 687. a.

Sur la déclamation notée. Définition de la déclamation naturelle. Mécanisme par lequel s'exécute la voix articulée. En quoi consiste la différence qui se trouve entre la voix articulée & la voix de chant. *Ibid.* b. Sentimens d'Aristoxène & des anciens musiciens sur cette différence: celui de M. Dodart. La voix de chant consiste dans la marche par saut d'un ton à un autre, dans le séjour sur les tons, & dans cette ondulation du larynx qui affecte la totalité de la voix & la substance même du son. *Ibid.* 688. a. Examen de la voix par rapport à la déclamation naturelle, qui doit être le modèle de la déclamation artificielle. La question se réduit à savoir 1°. si les changemens de voix expressifs des passions se font comme dans le discours ordinaire, ou comme dans le chant. 2°. Si ces changemens peuvent être exprimés par des notes. L'opinion commune suppose que ces inflexions sont du genre des intonations musicales, qu'on peut exprimer par des notes. C'est le sentiment de l'abbé du Bos. Observations qui prouvent le contraire, & d'après lesquelles l'auteur conclut que l'expression dépend de quelque chose, qui affectant le son même de la voix, la met en état d'émouvoir & de transporter notre âme. *Ibid.* b. Les langues ne sont que des institutions arbitraires, au lieu que les inflexions expressives des passions, &c. forment une langue universelle pour toutes les nations. La déclamation est donc une modification de la voix distincte du son simple de la parole & du chant, &c. Il reste à examiner si l'on pourroit exprimer ces inflexions par des notes. Quand on supposeroit que ces inflexions consistent dans les différens degrés d'élévation de la voix, il est prouvé qu'on ne pourroit pas encore se servir de notes musicales. *Ibid.* 689. a. Observation faite par M. Fréret, qui vient à l'appui du même sentiment, & qui prouve qu'il n'est pas possible de trouver dans la proportion harmonique, des subdivisions capables d'exprimer les intonations d'une langue qui cependant nous paroît très-chante. La comparaison qu'on fait des prétendues notes de la déclamation avec celles de la chorégraphie d'aujourd'hui, n'a aucune exactitude, & appuie même le sentiment de l'auteur. Enfin cet art d'employer les notes dans la déclamation, s'il étoit possible, ne serviroit qu'à former des acteurs froids, affectés, contraints, &c. *Ibid.* b. Il est donc impossible de noter les sons déclamatoires; & quand on le pourroit, cet art seroit inutile. Examen de la question de fait, si les anciens ont eu des notes pour la déclamation. Il n'y avoit aucun mot dans la langue grecque qui n'eût son accent, ce qui rendoit cette langue fort chantante. Accent des latins & autres signes pour la prononciation, qu'on a pris pour des notes de la déclamation. Nous ignorons quelle étoit la valeur de leurs longues & de leurs breves, & si dans les accens on parloit d'un ton fixe & déterminé. Nous savons que les langues grecque & latine avoient une harmonie; mais nous devons avouer qu'elles n'ont plus rien de semblable aujourd'hui; & peut-être serions-nous fort choqués de la prosodie des anciens, si nous la connoissions. Ce que dit Cicéron sur la déclamation, & une espèce de chant qu'il y a dans le simple discours. *Ibid.* 690. a. Usage que faisoit Caius Gracchus, l'orateur, du *tonorion*, qui étoit une espèce de flûte par laquelle un esclave placé auprès de lui, ramenoit sa déclamation véhémentement à un ton plus doux. Les flûtes du théâtre pouvoient faire un accompagnement suivi, sans que la récitation fût un véritable chant. A quelle utilité a pu se réduire l'usage des notes chez les Romains. Comme les Ro-

ains définioient à l'état de comédiens des esclaves étrangers ou nés dans l'esclavage, il est probable que pour les former à la récitation, les maîtres se servoient des notes dont les grammairiens postérieurs ont parlé. *Ibid.* b. Mais tous ces secours n'ont rien de commun avec la déclamation considérée comme étant l'expression des sentimens de l'âme. La parole s'écrit, le chant se note, mais la déclamation expressive de l'âme ne se prescrit point. A l'égard de la simple récitation, celle des Romains étant si différente de la nôtre, ce qui pouvoit être d'usage alors ne pourroit s'employer aujourd'hui. *Ibid.* 691. a.

DÉCLAMATION, (*Rhét. Bell. Lettr.*) ce mot se prend en mauvaise part, pour exprimer une fausse éloquence. Chez les Grecs, c'étoit l'art des sophistes. — Comment Socrate avoit accoutumé de les confondre. — Chez les Romains, la déclamation n'étoit pas sophistique, mais pathétique; & au lieu de séduire l'esprit & la raison, c'étoit l'âme qu'elle essayoit d'intéresser & d'émouvoir. La déclamation étoit à Rome l'apprentissage des orateurs, & d'abord rien de plus utile; mais quand le goût dans tous les genres se corrompit, l'éloquence éprouva la révolution générale. Espèce d'éloquence à laquelle les jeunes orateurs s'exercoient du tems de Pétrone. *Suppl.* II. 686. a. — Comment la déclamation corrompit & décrédita l'éloquence chez les Romains. — Cet art de déclamation imité autrefois par les avocats français. — L'éducation des collèges ne fait que le perpétuer. — Méthode plus raisonnable à suivre pour former des orateurs. *Ibid.* b.

DÉCLAMATION, (*Musiq.*) excès où tombent les vieillards attachés aux beaux vers de Quinault, & les jeunes gens qui ont favorisé le brillant & le feu de la nouvelle musique. Ce que pensent les gens de goût qui savent évaluer les choses, sur l'emploi de la belle déclamation dans nos opéras. IV. 691. a. Le succès des scènes de déclamation dépend presque toujours du poète. L'effort du génie a été d'abord de trouver le chant propre à la langue & au genre. *Ibid.* b.

DÉCLAMATION, (*Musiq.*) définition. *Suppl.* II. 687. a. *Déclamation, voyez Ton, Prononciation, Voix.* Contens dans la déclamation. IV. 141. a, b. Du geste dans la déclamation. VII. 652. b. Eloge de la bonne déclamation. IX. 336. a. Déclamation musicale. XII. 825. a. Déclamation simple appelée récitation. XIII. 854. b. Du ton pathétique dans la déclamation. I. 63. b. 64. b. XIII. 498. b. Des notes dans celle des anciens. *Suppl.* I. 107. b. De l'accent dans la déclamation. 107. a, b. 108. a, b. De l'expression. *Suppl.* II. 921. a, b. Comment les anciens déclamoient leurs poèmes. *Suppl.* IV. 586. a. Déclamation théâtrale chez les anciens & les modernes. 959. b.

DÉCLAMATION, (*Belles Lettr.*) discours sur un sujet de pure invention. Quelle étoit cette déclamation chez les Grecs. Art des sophistes, que Socrate avoit décrédité. Ces exercices n'étoient propres qu'à mettre de la fausseté dans l'esprit, &c. Tems où ce mot fut connu à Rome. Utilité que Cicéron tira de ces exercices, qui avoient été conçus chez les Romains d'une toute autre manière que chez les Grecs. Comment ces compositions dégénérèrent ensuite: elles furent une des principales causes de la corruption de l'éloquence. IV. 691. b. A quels exercices la déclamation se borne aujourd'hui. Pièces de théâtre qu'on fait déclamer aux écoliers pour les exercer. On en a reconnu l'abus dans l'université de Paris. *Ibid.* 692. a.

Déclamation dans l'éloquence poétique, consiste dans des moyens forcés qu'on emploie pour émouvoir, ou dans un pathétique qui n'est point à sa place. Cause ordinaire de ce défaut. Règle sommaire de l'éloquence, dont tout ce qui s'éloigne est déclamation. Suppl. II. 686. b.

DÉCLARATION, (*Jurisp.*) quand le juge donne acte de la déclaration d'une partie, elle ne peut plus être révoquée. Déclaration censuelle; déclaration des confins: déclaration des dépens; en quoi elle diffère du mémoire de frais: déclaration de dommages & intérêts: déclaration d'héritages, observations sur cet objet. IV. 692. a. Déclaration d'hypothèque, en quel cas on forme une demande en déclaration d'hypothèque; déclaration en jugement; déclaration au profit d'un tiers. *Ibid.* b.

Déclaration faite avec serment. I. 161. b. Déclaration de dépens: ce qui se pratique lorsqu'il y a appel de cette déclaration. IV. 507. a.

Déclaration du roi. Forme que doivent avoir ces déclarations: en quoi elles diffèrent des ordonnances & édits. IV. 692. b.

Déclaration, différence entre les édits, les ordonnances & les déclarations. V. 391. a. *Voyez Code, Ordonnance, Édît, Loi, Lettres, Réglemens.* Lettres de déclaration. IX. 421. a.

Déclaration. (*Lettres de*) IV. 692. b.

DÉCLARATION de guerre, (*Hist.*) En quoi elle consistoit chez les anciens. Comment elle se pratiquoit chez les Romains, depuis qu'Annius Marius l'eut établie. Comment la guerre se déclare aujourd'hui. IV. 692. b.

Déclaration de guerre, officiers que les Romains employoient pour

pour déclarer la guerre. Cérémonies qu'ils observoient en ce cas. VI. 462. b. VIII. 143. b. Circonspection avec laquelle ils se déterminoient à faire la guerre. VII. 996. b. Cérémonie & usage par lesquels ils justifioient leurs déclarations de guerre. X. 37. b. Usage des puissances modernes dans le même cas. 83. a. Héraut d'armes envoyé par Louis XIII pour déclarer la guerre à Bruxelles. VIII. 144. b.

DÉCLARATION, (*Comm.*) celle d'un débiteur à ses créanciers. IV. 693. a.

Déclaration, en termes de douane & de commerce. A quel bureau les déclarations d'entrée & de sortie doivent se faire. Ce qu'elles doivent contenir. Pourquoi elles doivent être signées. C'est sur ces déclarations que les commis délivrent leur acquit de paiement. A quel terme après leur arrivée les capitaines & maîtres de navire doivent donner leur déclaration. Les voituriers & conducteurs de marchandises qui n'ont pas en main leurs déclarations, sont tenus de déclarer sur les registres, &c. Quand on a donné sa déclaration, on n'y peut plus augmenter ou diminuer. Ce qui arrive quand la déclaration se trouve fautive. IV. 693. a. Nouveau règlement sur le même sujet, dressé en 1723. *Ibid.* b.

Déclaration. Ce que nous nommons ainsi. Les négocians des échelles du levant le nomment manifeste. X. 38. a.

DÉCLIN, (*Patholog.*) tous les symptômes diminuent dans le déclin. C'est sur ce principe que Galien a prétendu qu'il n'y a plus rien à craindre pour la vie après l'état de la maladie. Cependant il résulte quelquefois de cette première maladie une seconde à laquelle les malades succombent. Maladies dans lesquelles le déclin n'est pas sensible. IV. 694. b.

DÉCLINABLE, (*Gramm.*) ce qu'on entend par noms déclinables dans certaines langues. Noms indéclinables. Langues dont les noms ne se déclinent point. Comment on connoît en françois les rapports respectifs des mots entr'eux. IV. 694. a.

Déclinable. Des mots déclinables & indéclinables. VIII. 495. a. 668. a, b. IX. 257. a. X. 753. a, b. &c. Fondement de la différence entre les déclinables & les indéclinables. 757. b.

DÉCLINAISON, (*Gramm.*) Si nous considérons notre pensée, sans aucun rapport à l'élocution, nous trouverons qu'elle est très-simple, ... il n'y a alors dans la pensée ni sujet, ni attribut, ni nom, ni verbe, &c. Mais dès que nous voulons faire passer notre pensée dans l'esprit des autres, comme les signes naturels ne peuvent suffire, nous sommes obligés de l'analyser, de la diviser en différentes parties, & d'adapter des mots à chacune de ces parties. IV. 694. a. Ces mots forment d'abord divers ensembles; de-là les propositions, les périodes, le discours. Mais chaque tout ne forme de sens que par les rapports que l'esprit met entre les mots qui le composent. Il faut donc 1°. connoître la valeur des mots. 2°. Etudier les signes établis en chaque langue, pour indiquer les rapports que celui qui parle met entre les mots dont il se sert, sans quoi il ne seroit pas possible d'entendre le sens d'aucune phrase. Exemple, par lequel on voit qu'en latin les noms & les verbes changent de terminaison, & que chaque terminaison a son usage propre. Or la liste de ces diverses terminaisons a été appelée *déclinaison* par les anciens grammairiens; mais dans la suite le mot *déclinaison* a été réservé pour les seuls noms. *Ibid.* b. Pourquoi l'on s'est servi du mot *déclinaison* pour exprimer ces différences dans les terminaisons des noms. On compte en latin cinq déclinaisons. La grammairien de P. R. dit qu'on ne doit point admettre le mode en latin ni en françois, parce qu'en ces langues, l'optatif n'a point de terminaison particulière; ainsi ce n'est pas de la différence de service qu'on doit tirer la différence des modes dans les verbes, ni celle des déclinaisons dans les noms. Il n'y a ni cas ni déclinaison dans les langues où les noms gardent la même terminaison. Quels sont alors les signes de relation des mots par lesquels on peut saisir le sens de la proposition. *Ibid.* 695. a. Pourquoi nos grammairiens ont imaginé des déclinaisons dans la langue françoise. En quels cas & comment il est permis de transposer les mots dans notre langue. *Ibid.* 695. b.

Déclinaison, signification & origine de ce mot. II. 734. b. Ce mot employé autrefois pour les verbes. III. 880. b. Langues qui n'ont point de déclinaisons. II. 735. a. Paradigmes des déclinaisons. XI. 889. b. Terminaison des génitifs de chaque déclinaison latine. VII. 586. a. Des déclinaisons italiennes. I. 724. a, b. Plan & modèle de déclinaison pour une langue nouvelle. IX. 270. b. Déclinaison françoise. *Suppl.* III. 125. b.

DÉCLINAISON, (*Astronom.*) distance d'un astre à l'équateur. Déclinaison réelle ou apparente. Déclinaison boréale, déclinaison australe. IV. 695. b. Arc du grand cercle qui sert à mesurer la déclinaison. Comment on trouve la déclinaison d'une étoile, lorsqu'on connoît sa hauteur méridienne & l'élevation du pôle. Diverses petites corrections qu'il faut faire pour avoir avec exactitude la déclinaison. De la table des déclinaisons des principales étoiles donnée par M. le

Tome I.

Monnier. D'où vient que la déclinaison des étoiles n'est pas constante. Parallaxe de déclinaison. Réfraction de la déclinaison. Déclinaison de l'aiguille ou du compas de variation. *Ibid.* 696. a. Table de la déclinaison de quelques étoiles pour les années 1742 & 1750. *Ibid.* b.

Déclinaison. Différence entre la latitude & la déclinaison, IX. 303. b. Cercles de déclinaison. II. 835. b. Observation de la déclinaison d'une étoile. XII. 902. a. Réfraction de déclinaison. XIII. 900. a. Manière de trouver la déclinaison des astres. *Suppl.* I. 628. a. Usage du réticule dans cette opération. *Suppl.* IV. 623. b. 624. a. Méthode pour trouver la déclinaison des étoiles & la hauteur du pôle indépendamment l'une de l'autre. I. 291. a. Secteur astronomique destiné à prendre la différence des déclinaisons de deux astres éloignés. XIV. 877. a, b. Méthode pour observer la plus grande déclinaison de l'écliptique. V. 299. b. 300. b. Effet de la nutation sur la déclinaison, voyez *NUTATION*. Précession des étoiles en déclinaison, voyez *PRÉCESSION*. De l'aberration en déclinaison, voyez *ABERRATION*. Mouvement annuel des étoiles en déclinaison, affecté de la diminution d'obliquité de l'écliptique. *Suppl.* IV. 919. a. Tables de l'ascension droite & de la déclinaison, selon les différens degrés de longitude & de latitude célestes. 924. a.

DÉCLINAISON d'un plan vertical, (*Gnomoniq.*) moyen de trouver la déclinaison d'un plan par le déclinateur. Ce moyen n'est pas infallible. Autre moyen plus sûr. IV. 696. b.

Déclinaison d'un plan vertical. Comment doivent être construites les boussoles dont on se sert pour trouver cette déclinaison. Manière de s'en servir. II. 377. b.

Déclinaison de l'aiguille aimantée. I. 200. b. 215. b. IV. 1029. a. Usage du compas azimuthal pour trouver cette déclinaison. III. 757. b. Méridien sous lequel il n'y a point de déclinaison. XVI. 147. a. Compas de variation qui revient au compas azimuthal. II. 379. a. Table des différens degrés de déclinaison observés à Paris. I. 201. a. Variation de la déclinaison. I. 201. a. XVI. 840. b. — 845. b. Hypothèse de M. Halley pour expliquer la cause de la déclinaison de l'aimant. IX. 860. b.

DECLINANT, (*Gnom.*) cadrans déclinans. Ces cadrans sont fort fréquens. IV. 697. a.

DECLINATEUR ou *déclinatoire*, instrument de gnomonique. Ses usages. Sa structure. IV. 697. a.

DECLINATOIRE, (*Jurispr.*) exception déclinaire (*Voyez EXCEPTION*). On doit proposer le déclinaire *in limine litis*. On doit statuer sur le déclinaire avant de statuer sur le fond. Du jugement du déclinaire. Diverses observations. IV. 697. b.

DECOCTION, (*Pharm.*) la matière de la décoction se divise en trois; le menstrue, qui est aqueux, vineux ou spiritueux; la matière à dissoudre, qualités qu'elle doit avoir; les accessoires qui aident la dissolution: tels sont les différens sels, ou même les esprits ardents. IV. 697. b. Les accessoires sont encore ceux qu'on mêle après que la décoction est faite, &c. Discernement avec lequel le choix doit se faire. Principes généraux sur ce sujet, par rapport à la qualité des menstrues, au degré de chaleur, de coction qu'il faut donner selon la nature des ingrédients; par rapport à certaines préparations préliminaires, au choix du vase, &c. Les ingrédients, dont la vertu par l'ébullition se change en une autre vertu qui ne répond point au but du médecin, ne doivent point être mis en décoction. Exemples de quelques végétaux de cette nature. Il n'est pas indifférent que la matière de la décoction soit vieille ou nouvelle, verte ou sèche, &c. *Ibid.* 698. a. Autres observations sur la dose, la quantité générale, la proportion mutuelle des ingrédients, celle du menstrue, avec la matière de la décoction. La description du médecin, s'il ne veut pas s'en rapporter à l'apothicaire, indique ce qu'il faut pratiquer avant la coction. Les décoctions prennent le nom de teinture, potion, apozème, bouillon, décoction secondaire, selon certaines circonstances. L'usage des décoctions est universel, &c. mais il y a certains inconvéniens qui leur sont attachés. Obligation que nous avons à Boerrhaave sur cette matière. *Ibid.* b.

Décoction. Différence entre la coction & la décoction, III. 569. a. entre la décoction & l'apozème. I. 541. b. Fourneaux de décoction. VII. 235. a. 247. a. 248. b, d. Plantes médicinales qu'on ne prépare que sous la forme de décoction ou de bouillon. VIII. 741. a. Comment on doit ménager dans les décoctions le principe odorant des médicamens. XI. 353. b. Motifs qui déterminent le choix entre la décoction, l'infusion ou la macération, dans la préparation des remèdes. VIII. 741. a. Des extraits par décoction. VI. 336. a, b. Huiles par décoction. VIII. 338. a.

DÉCOGNOIR, ustensile d'imprimerie. Description & usage. IV. 698. b.

DÉCOLLATION, (*Hist. eccl.*) martyr de S. Jean-Baptiste. Ce que fit Mahomet II, pour faire sentir à un ambassadeur de France, un défaut qu'il crut appercevoir dans un

CCCccc

tableau de la décollation de S. Jean. IV. 699. a. Voyez sur ce sujet *Bellin*.

Décollation, supplice en usage chez les Hébreux. XV. 676. a.

DÉCOMBRES, RUINES, DÉBRIS, (*Synon.*) IV. 658. a.

DÉCOMPOSITION des forces, (*Méch.*) comment se fait cette décomposition. Son grand usage dans la mécanique. IV. 699. a. Voyez-en un exemple à l'article *Coin*. Divers cas où cette décomposition est utile. Autres usages des mots *décomposition* & *décomposer*, en géométrie & en algèbre. Quand on décompose une puissance en mécanique, il faut observer que la somme des puissances composantes est toujours plus grande que la puissance composée. *Ibid.* b.

DÉCOMPOSITION, (*Médec.*) celle des humeurs, qui se fait soit par l'action naturelle des organes qui constituent la vie, soit par l'action contre nature des solides sur les fluides. Exemples. IV. 699. b. Voyez **INCRASSANT**, **COLLIQUATION**, **DISSOLUTION**.

DÉCOMPOSITION, (*Chym.*) la doctrine des chymistes modernes sur cette partie, se trouve au mot *Principe*. La décomposition est plus connue sous le nom d'*analyse*; voyez aussi ce mot. IV. 699. b.

DÉCONFITURE, (*Jurispr.*) insolvabilité du débiteur. Ce cas est prévu par les loix romaines. Ce que porte la coutume de Paris en cas de déconfiture. L'usage des pays de droit écrit est conforme à celui de pays coutumier sur cette matière; mais en Normandie, on n'a point d'égard à la déconfiture. IV. 700. a.

DÉCORATION, (*Belles-lett.*) trois sortes de scènes ou de décorations chez les anciens, analogues à leurs pièces, tragiques, comiques & satyriques, qu'on représentoit sur leurs théâtres. Ces trois scènes pouvoient se varier de bien des manières; mais la disposition en devoit être toujours la même en général. On ne fait pas sur quoi ces décorations étoient peintes; mais il est certain que la perspective y étoit observée. Comment se faisoient les changemens de théâtre. IV. 700. b. Deux sortes de décorations; les unes de décence, les autres de pur ornement. La plus capable de charmer les yeux devient effrayante, dès qu'elle met les acteurs en danger. Les décorations de décence sont une imitation de la belle nature, comme doit l'être l'action dont elles retracent le lieu. Modèle en ce genre. Le théâtre de la tragédie a trop négligé cette sorte de décorations. Combien cette négligence nuit à l'illusion & à l'intérêt. *Ibid.* 701. a. Qui sont ceux qui devoient remédier à ces défauts de nos spectacles. De la décence des vêtements. Usages ridicules de nos théâtres par rapport à cet objet. *Ibid.* b.

DÉCORATION, (*Opéra*) ce spectacle est celui du merveilleux: c'est-là qu'il faut sans cesse éblouir & surprendre. Quelle doit être la décoration de ce théâtre. L'invention, le dessin & la peinture en forment les trois principales parties. Rien n'est plus commun que d'imaginer une décoration en formant le plan d'un opéra, &c. Ce point une fois décidé, on croit que le reste regarde le décorateur. IV. 701. b. Cependant le poète doit acquérir une connoissance exacte & profonde de toutes ces grandes parties, qu'on croit peut-être fort étrangères à la poésie. Exemples tirés des poètes grecs, de P. Corneille, de Quinault. La décoration à l'opéra fait une partie de l'invention. Ce n'est pas assez d'imaginer des lieux convenables à la scène, il faut encore varier le coup d'œil que présentent les lieux, par les décorations qu'on y amène. *Ibid.* 702. a. Le décorateur, quelque génie qu'on lui suppose, n' imagine que d'après le plan donné. Avantages qui résulteront du concours du poète & de l'artiste. Inconvéniens qu'on prévient par-là. Pompe, variété dans les opéras de Quinault. Utilité qu'un homme de goût peut en retirer. *Ibid.* b.

Décorations des anciens. XIV. 752. b. XVI. 229. a. Du théâtre de Scarrus. 231. a, b. Des décorations de l'opéra. *Suppl.* IV. 157. a. 160. b. 161. a. Observation sur les décorations de l'opéra françois. XII. 830. a. Comment se font les changemens de décorations. III. 132. b. IV. 335. b. Ciel de théâtre. III. 443. b. Couliasses. 233. a. Partie de la décoration, appelée *ferme*. VI. 515. b. Voyez **MACHINES THÉÂTRALES**.

DÉCORATION, (*Archit.*) partie de l'architecture la plus intéressante, quoique la moins utile, relativement à la commodité & à la solidité: voyez sur ce sujet les planches d'architecture, vol. I. A quelles sortes d'édifices les décorations sont particulièrement destinées. IV. 702. b. Quatre genres de décorations; celles des façades, des appartemens, des jardins, des théâtres. La première est celle qui exige le plus les préceptes de l'art: l'architecture & la sculpture doivent également concourir à son embellissement. Ce qu'on entend par décorations d'architecture & décorations de sculpture. Pourquoi nous sommes restés, dans ces ouvrages-là, inférieurs aux Grecs & aux Romains: cependant l'architecture françoise peut être citée à la suite de la grecque & de la romaine. De la décoration intérieure. Nos avantages en cette partie. *Ibid.* 703. a. En quoi consiste la décoration des

jardins. Modèles en ce genre qu'on trouve parmi nous. Comparaison des jardins françois avec ceux de l'Angleterre & de l'Italie. En quoi consiste la décoration des théâtres. De toutes les parties de la décoration, c'est celle-ci que nous entendons le moins. Sources du peu de succès de nos décorations théâtrales. *Ibid.* b.

DÉCORATION, (*Jardin.*) manière d'inventer & de distribuer les beaux jardins. On peut aussi entendre par-là les ornemens qui contribuent à embellir un jardin, ou les changemens de scènes, occasionnés par les fleurs des saisons. Fleurs du printemps. Celles d'été. Celles d'automne. IV. 704. a.

DÉCOUPÉ, (*Blason*) différence entre *édenté* & *découpé*. Symbole que portoit Jules-César. Découpé se dit aussi au lieu de *tronqué* & *coupé*. IV. 704. b.

DÉCOUPER, *fers à*, VI. 504. a. 866. b. Voyez les planches du découpeur d'étoffes, vol. III.

DÉCOUPEUR, ouvrier qui fait des desseins sur des étoffes, &c. Communauté des découpeurs à Paris. IV. 704. b.

DÉCOUPEUR (*Pêche de la baleine*) IV. 704. b.

DÉCOUPEUSE, (*Gazier*) usage qu'on pourroit faire de la matière enlevée de la gaze figurée. La découpeure de la gaze est une ressource pour les personnes du sexe qui manquent de fortune. IV. 704. b.

DÉCOUPURES. Talent de M. Hubert de Geneve dans l'art des découpeures. *Suppl.* II. 641. a.

DECOUVERT, à, (*Jurispr.*) voyez **DESCOVERT**.

DÉCOUVERTE, (*Philosoph.*) les découvertes peu considérables s'appellent *inventions*. Découvertes du premier ordre, celles dont l'objet est utile, curieux & difficile. Autres découvertes qui ne méritent pas moins d'être estimées, quoique leurs objets ne réunissent pas ces trois avantages. Dans une découverte dont le principal mérite est la difficulté vaincue, il faut que l'utilité, au moins possible, ou la singularité s'y joigne. IV. 705. a. Les découvertes sont souvent le fruit du hasard dans les arts & métiers. Pourquoi les inventeurs dans les arts sont ordinairement restés inconnus. Les découvertes faites par le génie, ont principalement lieu dans les sciences de raisonnement, quoiqu'il y en ait aussi quelques-unes qui ne sont que de pur hasard. Il s'en trouve aussi qui sont à la fois le fruit du hasard & du génie, & qu'on pourroit appeler *la bonne fortune d'un homme de génie*. Les découvertes qui sont le fruit du génie, se font de trois manières; ou en trouvant des idées absolument nouvelles, ou en joignant une idée nouvelle à une idée connue, ou en réunissant deux idées connues. Exemples de ces trois espèces de découvertes. *Ibid.* b. En matière de découvertes, le dernier pas, quoique facile en apparence, est souvent celui qu'on fait le plus tard. Les découvertes de la troisième espèce, ne doivent être estimées, qu'autant qu'il en résulte quelque chose d'important, ou qu'elles ont été difficiles. Souvent une découverte consiste dans la réunion de deux ou plusieurs idées, dont chacune en particulier étoit ou sembloit être stérile, quoiqu'elle eût beaucoup coûté aux inventeurs. En matière d'érudition, les découvertes sont rares. Ce qu'on peut appeler découverte en ce genre. Il paroît que les deux seules sciences qui ne sont pas susceptibles de découvertes, sont la théologie & la métaphysique. *Ibid.* 706. a. Quelle en est la raison. *Ibid.* b.

Découverte. Réflexions sur les découvertes dans les sciences & dans les arts. I. 715. a, b. Observation sur cette pensée de M. de Fontenelle, qu'il y a plus de choses trouvées dans ces derniers siècles, qu'il n'y en a de perdues des anciens; mais qu'il ne peut y avoir de perdu ce que qu'on veut bien qui le soit. II. 456. a. On trouve, dans les ouvrages des anciens, les semences de la plupart des découvertes modernes. XII. 512. a. Avantages des modernes sur les anciens, dans les découvertes philosophiques. V. 918. a. C'est au hasard que nous devons la plupart des grandes découvertes. I. 495. a. XVI. 38. a. Il y a quelquefois plus de mérite à retrouver la voie par où l'inventeur est parvenu à telle vérité, qu'il n'y en a eu à la découvrir. IV. 491. a. Il est pour les découvertes un tems de maturité, avant lequel les recherches semblent infructueuses. *Ibid.* b. Utilité qu'on pourroit tirer pour les découvertes, des traités élémentaires bien faits. V. 497. a. Les conséquences les plus simples des vérités connues, échappent quelquefois à ceux qui sembleroient avoir le plus de facilité & de droit à les déduire. VII. 119. b. Une découverte est presque toujours le germe d'un grand nombre d'autres. XIII. 49. b. Descartes pensoit qu'en suivant la méthode des géomètres, il n'y avoit rien de si caché qu'on ne pût enfin découvrir. II. 718. b. Lenteur avec laquelle les découvertes sont perfectionnées. X. 488. b. Voyez **INVENTION**.

DÉCOUVERTE, *aller à la*, (*Art milit.*) devoirs du maréchal de camp lorsqu'il envoie à la découverte. X. 93. b. Voyez *Reconnoître le pays*. XIII. 862. a, b.

DÉCOUVRIR, *trouver*. Nuances qui distinguent la valeur & l'usage de ces deux mots. IV. 706. b.

Découvrir, déceler, manifester, révéler, (Synon.) IV.

662. b. DÉCOUVRIR, (Chauderonn.) donner le lustre aux pièces de chaudronnerie. Comment cela s'exécute. IV. 706. b.

DÉCOUVRIR, (Metteur en œuv.) enlever les parties superflues de la fertillure qui couvrent la pierre au-dedans de son feuillet, & qui lui ôteroient de son étendue. Détails sur cette sorte d'ouvrage. IV. 707. a.

DÉCRASSER, décrasser un cuir, (Corroyeur) comment se fait cette opération. IV. 707. a.

DÉCRASSER, (Orfèvr.) 1°. épurer les matières lorsqu'elles sont en fusion. Comment on le fait; 2°. nettoyer les ouvrages aux endroits que la soudure doit couvrir. IV. 707. a.

Décrasser. Instrument avec lequel les anciens se décrassoient le corps. XV. 546. a, b.

DÉCRÉPITATION, (Chymie) explosion de certains sels exposés au feu. Quels sont ces sels. IV. 707. a. Changement qu'ils subissent dans la décrépitation. L'opération chymique par laquelle on fait décrépiter un sel, s'appelle aussi décrépitation. Sel décrépité. Manuel de cette opération pour le sel marin, qui est le seul pour lequel elle soit usitée. But de cette décrépitation. *Ibid.* b.

Décrépitation du sel marin jetté sur les charbons ardents. XIV. 920. a.

DÉCRÉPITUDE, (Médéc.) terme de la vieillesse. Description de cet état. IV. 707. b. Voyez *Suppl.* II. 200. b.

DÉCRET, (Jurispr.) compilations d'anciens canons. Idée sommaire de ces principales collections. Celle de Bouchard, évêque de Wormes. IV. 707. b. Détails sur ce qu'elle renferme. Ce qu'elle a de défectueux. *Ibid.* 708. a. L'importance & la multiplicité de ces imperfections, n'ont point empêché Siebert de prodiguer à cet ouvrage les éloges les plus outrés.

Autre collection de la même sorte, le décret d'Yves de Chartres. Quelques événemens de la vie de cet évêque. En quel tems il composa son grand recueil des canons, qu'il avoit intitulé, *exceptiones ecclesiasticarum regularum*. *Ibid.* b. But de son ouvrage indiqué dans la préface, qui mérite d'être lue, & montre un grand fonds d'érudition dans son auteur. Détails sur le contenu de cet ouvrage. Usage qu'il fait de la collection de Bouchard. *Ibid.* 709. a. Yves est regardé comme le premier qui, dans l'Occident, ait joint le droit civil au droit canonique. Autre recueil de canons, d'Yves de Chartres, intitulé, *panormie*. Raisons pour lesquelles on a douté que cette collection soit de cet auteur. Pourquoi on l'a attribuée à un certain Hugues de Châlons-sur-Marne; cependant M. Baluze ne doute pas que la panormie ne soit d'Yves de Chartres. Raisons qui concourent à établir ce sentiment. *Ibid.* b. Ce qui rend recommandables ces deux compilations d'Yves de Chartres. En quoi cet auteur est reprehensible. De la collection de Gratien de Chiufi en Toscane. Il intitula son recueil, *la concorde des canons discordans*. Dans la suite il fut appelé simplement décret. Matières de ce recueil. *Ibid.* 710. a. Diverses observations sur cet ouvrage. *Ibid.* b. La première est que Gratien n'a point mis à ses distinctions ou causes, des titres qui annoncent le sujet de chacune. Les interprètes y ont suppléé. En second lieu, on trouve souvent dans le décret, des canons avec cette inscription, *palea*. Divers sentimens sur la signification de ce mot. Raisons qui appuient le sentiment de ceux qui croient que le mot *palea* est le nom propre de celui qui a fait ces additions. Il paroît cependant que ces additions n'ont point été faites dans le même tems. Imperfections dont cette collection est remplie. *Ibid.* 711. a. Causes des erreurs de Gratien. *Ibid.* b. L'ouvrage de cet auteur est très-utile pour bien connoître l'ancienne discipline de l'église. A peine vit-il le jour, que les jurisconsultes & les théologiens se réunirent à lui donner la préférence sur toutes les collections précédentes. On s'embarassa peu si Gratien étoit conforme aux originaux qu'il citoit. Quelles sont les raisons de cette autorité, qu'on attribuoit aux ouvrages de Gratien. *Ibid.* 712. a. Soins & travaux de quelques savans pour corriger les fautes du décret. Ouvrages de MM. de Mouchy & Leconte. Autres corrections qui succéderent à ces premières. *Ibid.* b. Ce fut sous le pontificat de Grégoire XIII, qu'on mit sur-tout la main à cette grande entreprise, tandis qu'Antoine-Augustin y travailloit de son côté en Espagne. Soins qu'on prit à Rome pour purger le recueil de Gratien, de toutes les fautes dont il étoit rempli. Succès de ce travail. Méthode, selon laquelle il a été composé. Quelle est celle qu'on a suivie pour la correction du texte. *Ibid.* 713. a. Critique que les savans ont faite de cet ouvrage des correcteurs romains. *Ibid.* b. Les éloges que le souverain pontife donna à cette révision du décret, n'empêchent pas qu'il ne soit resté dans le décret beaucoup de fautes, qui ont échappé à la vigilance des correcteurs, & de pièces supposées qu'ils ont adoptées; *Ibid.* 714. a. en sorte que depuis cette opération, celle de M. Leconte n'est point inutile. Quelle autorité l'on doit attribuer à la collection de Gratien.

Ibid. b. Quels sont les meilleurs auteurs qu'on peut consulter sur cette collection. *Ibid.* 715. a.

DÉCRET. (Théolog.) Sur la doctrine des décrets divins, voyez PRÉDESTINATION, SUPRALAPSAIRE, INFRALAPSAIRE, VOLONTÉ EN DIEU. Décret antécédent. I. 491. a. Décrets conditionnels selon les Arminiens, absolus selon les Gomaristes. III. 840. a. Ordre des décrets selon les Congruistes. 870. a. Selon Molina. X. 629. b. Passage de Montaigne sur ceux qui s'érigent en interprètes & juges des décrets de Dieu. VIII. 600. b.

DÉCRET. (Hist. anc.) Comment se formoit un décret dans les assemblées du peuple d'Athènes. XIV. 153. a. Dans celles du sénat romain. XV. 4. b, &c. 8. a, b. Espèce de décret des Athéniens, dit *pséphisma*. XI. 506. b. Décrets des Romains appelés *privilegia*. XIII. 391. b.

DÉCRET, (Jurispr.) diverses significations de ce mot. IV. 715. a.

Décret. Conversion de décret. IV. 166. b. Décerner un décret contre quelqu'un. 664. b. Greffe des décrets. VII. 921. a. Interposition de décrets. VIII. 832. b. Opposition à un décret. XI. 514. a. Rabattement de décret. XIII. 733. b.

Décret d'ajournement personnel. On l'ordonne lorsque les charges ne sont pas assez graves pour décréter de prise de corps, & qu'elles sont trop fortes pour décréter simplement d'assigner pour en être oui. Il n'est ordonné qu'après avoir oui les conclusions du procureur du roi, &c. Le juge peut aussi décréter d'office, &c. Ce décret emporte interdiction de toutes fonctions publiques. Quels sont les décrets qui peuvent résulter des procès-verbaux des juges inférieurs, & de ceux des sergens & huissiers. Ce qu'ordonne la déclaration du roi du mois de décembre 1680 sur les décrets d'ajournement personnel. Peine de celui qui ne compare pas sur l'ajournement personnel. IV. 715. b.

Décret d'ajournement simple. IV. 715. b.

Décret d'assigné pour être oui. En quels cas on l'ordonne. IV. 715. b. Si l'accusé ne compare pas, ce décret se convertit en ajournement personnel. Celui contre lequel il y a décret d'assigné pour être oui, ne peut être arrêté prisonnier. *Ibid.* b.

DÉCRETS des conciles. Quels sont les termes par lesquels un concile prononce ordinairement. Distinction qu'on fait entre canons & décrets. Les décrets des conciles qui concernent la discipline, n'ont point force de loi en France, qu'ils n'aient été acceptés par le roi & les prélats. Le concile de Trente n'y est observé que pour les canons qui regardent la foi & le dogme. Il a été reçu en Espagne avec des modifications. Les décrets des conciles nationaux & provinciaux doivent aussi être agréés du roi pour avoir la permission de les publier. IV. 716. a.

Décret dans les bulles. IV. 716. a.

Décret forcé. IV. 716. a.

DÉCRETS, (Faculté des) Décrets des facultés. IV. 716. a.

Décret irritant. Décret du juge. Décret en matière criminelle. IV. 716. b.

Décret du prince. IV. 716. b.

Décret de prise de corps. Différens cas dans lesquels on l'ordonne. Qui sont ceux contre lesquels on ne le décerne, qu'en matière très-grave. Les décrets s'exécutent, nonobstant toute appellation. Officiers tenus de prêter main-forte à leur exécution. IV. 716. b. Les accusés qui sont arrêtés doivent être incessamment conduits dans les prisons publiques. Etat des écroues & recommandations, &c. que les procureurs du roi des justices royales doivent envoyer aux procureurs généraux de leur ressort, aux mois de janvier & de juillet. Préalables nécessaires pour l'élargissement d'un prisonnier pour crime. Il ne peut être élargi, si son jugement porte condamnation de peine afflictive, &c. quand les parties civiles y consentiroient. *Ibid.* 717. a.

Décret rabattu. Saints Décrets. Décret de Sorbonne. IV. 717. a.

Décret de tutelle. IV. 717. a.

Décret volontaire. Lorsque l'acquéreur craint de n'avoir pas ses sûretés, il stipule qu'il pourra faire un décret volontaire. Obligation qu'on passe pour parvenir à ce décret. Formalités de ce décret. *Ibid.* 717. a. Titre qui résulte pour le vendeur & l'acquéreur, de l'adjudication par décret volontaire. Diverses observations sur cette adjudication. Maximes de droit relatives à cet objet. Les appropriemens en usage dans la coutume de Bretagne, ont quelque rapport avec les décrets volontaires. *Ibid.* b.

Décret volontaire. Commissaires conservateurs généraux des décrets volontaires. III. 707. b. Conservateurs des décrets volontaires. IV. 34. a, b.

Décret de l'université. IV. 717. b.

DÉCRETS impériaux, (Hist. mod.) *recessus imperii*. On ne publie ces décrets que quand la diète est prête à se séparer. L'article des levées de troupes contre les Turcs faisoit autrefois la plus grande partie du *recessus*. Réglemens sur la chambre impériale de Spire, inférés dans le *recessus imperii*, en 1654. *Ibid.* b. Voyez RECES.

DÉCRÉTALES, (*Jurispr. Can.*) elles étoient fort rares au commencement, & on s'en tenoit à l'autorité des canons des premiers conciles. Denys le petit est le premier qui en a inféré quelques-unes dans sa collection. Pourquoi l'on s'accoutuma insensiblement à consulter le pape de toutes parts, même sur les affaires temporelles. Les décrétales des pontifes étant devenues fréquentes, donnerent lieu à diverses collections, dont on rend compte dans cet article. Première de ces collections qui parut à la fin du douzième siècle, son auteur est Bernard de Circa. Contenu de ce recueil. Autre collection de cette espèce donnée par Jean de Galles au commencement du treizième siècle. IV. 718. a. Les savans firent grand cas de ces deux recueils. La troisième collection est de Pierre de Benevent, aussi du commencement du treizième siècle : compilation de Bernard, évêque de Compostelle. La quatrième collection parut après le quatrième concile de Latran, on en ignore l'auteur. La cinquième est de Tancrede de Bologne : ces collections sont appelées *les anciennes collections*. Leur utilité. Ces ouvrages réunis en une nouvelle compilation par Raimond de Pennaford : idée de cet ouvrage. *Ibid. b.* Grégoire IX lui donna le sceau de l'autorité publique. Défauts de cette collection : il a souvent retranché comme inutiles des choses qui étoient absolument nécessaires pour arriver à l'intelligence de la décrétale. Il a souvent partagé une décrétale en plusieurs, ce qui lui donne un autre sens, ou du moins la rend obscure. *Ibid. 719. a.* En rapportant une décrétale, il omet quelquefois la précédente ou la suivante, qui serviroit à en éclaircir le sens. Enfin il est reprehensible pour avoir altéré les décrétales qu'il rapporte. Additions faites à cet ouvrage par Antoine le Conte, François Pegna, Espagnol ; ces additions de ce qui avoit été retranché par Raimond étoient indispensables, pour bien entendre l'espèce du capitule. Nonobstant ces suppléments, il est toujours très-avantageux de recourir aux anciennes décrétales, & même de remonter jusqu'aux premières sources. *Ibid. b.* Nouvelle compilation publiée vers la fin du treizième siècle sous le nom de Boniface VIII. Son contenu. Elle est appelée *le sexte*. Autre collection appelée *Clémentines* du nom de son auteur Clément V. *Extravagantes* de Jean XXII. *Extravagantes communes*, composées des constitutions de vingt-cinq papes. Ces collections ont été nommées *extravagantes*, comme qui diroit, *vagantes extrâ corpus juri canonici*. Ce que renferme aujourd'hui le corps du droit canonique. *Ibid. 720. a.* De l'autorité des diverses collections des décrétales ; & particulièrement de leur autorité en France. *Ibid. b.* Raïsons qu'allègue M. de Marca pour prouver la nécessité & l'utilité de l'étude des décrétales. Il n'est pas moins nécessaire de consulter aussi les auteurs qui les ont interprétées. Quels sont ceux qu'on regarde comme les meilleurs. *Ibid. 721. a.*

Décrétales. Origine du mot de décrétales. III. 175. a. Collection des décrétales appelées *Sexte*. XV. 138. b. Recueil des décrétales du pape Clément V. III. 522. a. Recueil qui porte le nom d'*extravagantes*. VI. 337. b.

DÉCRÉTALES, (*Fausse*) celles qu'on trouve rassemblées dans la collection qui porte le nom d'*Isidore Mercator*. Recherches sur leur auteur. Le cardinal d'Aguirre croit qu'elles ont été composées par Isidore, évêque de Séville. Raïsons qu'il donne de son sentiment. Oppositions qui le réfutent. *Ibid. b.* Suivant l'opinion la plus généralement reçue, on donne cette collection à un Isidore surnommé *Mercator*. Cependant les correcteurs romains observent que dans plusieurs exemplaires, au lieu du surnom de *Mercator*, on lit celui de *Peccator*, titre que prenoient plusieurs évêques souscrivant aux conciles. Troisième système sur l'auteur des fausses décrétales, par lequel cet ouvrage est attribué à Isidor-Mercator, évêque de Xativa, mort en 805. Ce sentiment réfuté. *Ibid. 722. a.* Remarques critiques de David Blondel sur ce sujet. Il soupçonne qu'un Allemand est l'auteur de cette collection, & qu'elle a été faite à Mayence. Quel en est le contenu. En quoi il s'est rendu coupable de supposition. *Ibid. b.* Pourquoi l'artifice d'Isidore, tout grossier qu'il étoit, en imposa à toute l'église latine. Faux principes qu'il établit : que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le pape seul : que toute personne opprimée peut, en tout état de cause, appeler directement au pape : qu'on ne peut tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape : on voit par-là qu'il n'est pas étonnant que les évêques & les papes aient adopté avec empressement les fausses décrétales. IV. 723. a. Difficultés entre le pape Nicolas I & Hincmar, archevêque de Reims, auxquelles ces fausses décrétales donnerent lieu, à l'occasion de Rotade, évêque de Soissons. Adrien II successeur de Nicolas ne parut pas moins zélé en faveur des fausses décrétales dans l'affaire d'Hincmar de Laon. Exposé de cette affaire. *Ibid. b.* Lettre pleine de vigueur du roi Charles-le-Chauve au pape Adrien contre ses prétentions. *Ibid. 724. a.* De quelle manière Hincmar de Reims attaquoit les fausses décrétales. Usage qu'en ont fait les conciles & les évêques. Autorité

qu'elles s'acquiescent insensiblement, tellement que pendant 800 ans la collection d'Isidore eut la plus grande faveur. Premiers soupçons élevés sur son authenticité dans le seizième siècle. *Ibid. b.* Ce ne furent d'abord que des conjectures ; mais ensuite on lui porta de plus rudes atteintes. Fondemens sur lesquels on appuya la critique qu'on en fit. 1°. Les décrétales rapportées dans cette collection, ne sont point dans celles de Denys le petit ; 2°. la matière des épîtres que l'auteur suppose écrites dans les premiers siècles, n'a aucun rapport avec l'état des choses de ces tems-là ; 3°. Leurs dates sont presque toutes fausses ; 4°. il est prouvé que les fausses décrétales sont plus récentes que S. Jérôme ; 5°. toutes ces lettres sont d'un même style, qui est très-barbare. *Ibid. 725. a.* Comment David-Blondel & le pere Labbe ont attaqué cette collection. Altération & maux, pour ainsi dire, irréparables que les fausses décrétales ont produits dans la discipline ecclésiastique ; la cessation des conciles provinciaux ; l'impunité des crimes ; le droit que les papes se sont attribué de transférer seuls les évêques d'un siège à un autre, & d'ériger de nouveaux évêchés ; la multiplication des appellations au pape. *Ibid. b.* Maux qu'entraînerent ces appellations. Tant d'abus sont le fruit de l'ignorance profonde où l'on a été plongé pendant plusieurs siècles. Combien il importe aux princes de protéger les lettres & ceux qui les cultivent. *Ibid. 726. a, b.*

DECROISSEMENT, (*Physiolog.*) diminution du corps humain en hauteur & en substance. Description de cet état. Principes sur lesquels est fondée la théorie de l'accroissement & du décroissement de notre machine. Comment se fait l'accroissement. Cessation de croissance. Comment se fait le décroissement, & comment arrive la mort naturelle. IV. 727. a.

Decroissement. Ses causes dans la vieillesse. *Suppl. IV. 74. a, b, &c.*

DECRUSER, (*Manuf. en soie*) soies crues, soies décrues ou décrues. Comment les teinturiers décrusent leurs soies. IV. 727. b.

DECUPLE. (*Arithm.*) Différence entre le décuple & décuplé. IV. 727. b.

DECURIE. (*Hist. anc.*) La cavalerie romaine étoit rangée par *decuries*. Dans la division du peuple par Romulus, chaque *centurie* étoit divisée en dix *decuries*. IV. 727. b.

Decuries des troupes grecques. *Suppl. III. 45. a, b. Suppl. IV. 315. a, b.*

DECURIE, (*Hist. d'Angl.*) c'étoit une compagnie de dix hommes avec leurs familles. IV. 664. a. II. 337. a. Voyez **DIXAINE**.

DECURION, (*Hist. anc.*) chef d'une *decurie*. IV. 727. b.

Decurions. Les enfans des *decurions* étoient obligés à Rome de prendre le métier de leur pere. V. 654. b. *Decurions* dans l'ancienne milice grecque. *Suppl. III. 45. a. Suppl. IV. 316. a, b.*

Decurion municipal, sénateurs des colonies romaines. Les villes d'Italie avoient part à l'élection des magistrats municipaux de la république. IV. 727. b. Voyez **JUGE MUNICIPAL**.

Decurion, prêtre destiné à quelque sacrifice particulier. Inscription qui prouve que Terentius étoit *decurion* dans la maison d'un particulier. IV. 728. a.

DEDALE, (*Myth.*) arriere-petit-fils d'Erechthée, roi d'Athènes. Aventures de ce prince. *Suppl. II. 687. a.*

Dedale, histoire de ce célèbre artiste. X. 558. b. XIV. 819. a, b. 820. a. *Dedale* fut le premier qui donna aux statues l'attitude d'un homme qui marche. XV. 499. a. Effet de l'envie de *Dedale* contre Talaüs, inventeur du compas. III. 751. a. Trois statues qui portent le nom de *Dedale*. XIV. 820. a.

DÉDALES, (*Hist. anc. Myth.*) fêtes que les Platéens célébroient depuis leur retour dans leur patrie. A quelle occasion elles furent instituées. Cérémonies des grands & des petits *dédales*. Origine du nom donné à ces fêtes. IV. 728. a.

Dédales, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 687. a.*

DEDANS, (*Manege*) diverses façons selon lesquelles ce terme est employé dans le manège. Avoir un, deux, trois *dedans*. Talon, rène, jambe du *dedans*. Quelques académistes préfèrent les expressions à droite, à gauche. Cheval qui a la tête & les hanches *dedans*. Mettre un cheval *dedans*. Cheval qui s'est bien mis *dedans*. IV. 728. b.

Dedans, espèce de jeu de paume. En quoi il diffère des autres qu'on appelle *quarrés* : galerie nommée aussi *le dedans*. IV. 728. b.

Dedans, observations sur cette préposition. XIII. 302. b.

DEDICACE, (*Hist. prof. & eccl.*) l'usage des *dedicaces* est très-ancien. Comment les Hébreux appelloient cette cérémonie. On trouve dans l'écriture des *dedicaces* du tabernacle, des autels, du premier & du second temple, des maisons des particuliers, &c. &c. Ce qu'on entend chez les chrétiens par consécration, ordination, bénédiction. Fête de la *dedicace*.

cace dans l'église romaine. Institution de cette cérémonie. IV. 728. *b.* Elle fut jugée absolument indispensable. Ce qui se pratique dans les tems d'une dédicace. Eglises qui ne sont pas dédiées, mais simplement bénites. On dédioit autrefois les fonts baptismaux. Fêtes de la dédicace chez les Anglois avant la réformation. Fête de la dédicace établie chez les Juifs par Judas Machabée. Dédicaces des temples, des autels & des images des dieux des païens. Principales cérémonies qu'observoient les Romains en dédiant leurs temples. *Ibid.* 729. *a.* Inscription de la dédicace. Cette solemnité renouvelée tous les ans. *Ibid.* *b.*

DÉDICACE. De la dédicace des temples ou des statues chez les anciens Romains. XV. 498. *b.* Cérémonies qu'ils pratiquoient à cette occasion. XVI. 65. *a.* *b.* Dédicace d'une église. III. 904. *a.* Différence entre consécration, ordination, bénédiction & dédicace. *Ibid.* *b.* Voyez ENCÉNIES. Dédicace d'un livre : origine de cet usage : quelle est la maniere honnête de dédier un livre. V. 822. *a.*

DÉDIT. Voyez DESDIT.

DÉDOLATION, section du crâne. IV. 433. *a.*

DÉDOUBLER. (*Carrier*) Dédoubler des pierres. Quelles sont les carrieres voisines de Paris dont la pierre se dédouble. IV. 729. *b.*

DÉDUCTION. (*Philosoph.*) Deux significations de ce mot. En matière de calcul, il signifie soustraction. En matière de science, il se dit d'une suite de raisonnemens par lesquels on arrive à la preuve d'une proposition. Ce qui est requis pour qu'une déduction soit bonne. Pour juger de la bonté d'une déduction, il faut connoître le genre d'ouvrage où elle se trouve, & le genre d'esprits & de lecteurs auxquels elle est destinée. Les ouvrages de géométrie sont ceux où l'on peut trouver plus facilement des exemples de bonnes déductions. IV. 729. *b.* Il n'y a point de proposition mathématique si compliquée, dont on ne puisse former une chaîne continue jusqu'aux premiers axiomes. Dans une déduction, l'esprit apperçoit au moins deux propositions à la fois; mais il est difficile de décider s'il en peut appercevoir davantage. Autre qualité que doit avoir une bonne déduction, qu'elle soit le plus simple qu'il est possible. *Ibid.* 730. *a.*

DÉESSE. (*Myth.*) Les anciens avoient presque autant de déesses que de dieux. Ils avoient aussi des dieux hermaphrodites. IV. 730. *a.* Les déesses étoient représentées nues sur les médailles. Elles ne dédaignoient pas quelquefois de s'unir avec des mortels; mais les hommes honorés de ces faveurs ne vivoient pas long-tems. *Ibid.* *b.*

Déesse-meres. Divinités connues à plusieurs peuples, surtout honorées dans les Gaules & dans la Germanie. Leurs surnoms dans les inscriptions semblent être ceux des lieux où elles étoient honorées. Dans quel but on les invoquoit. Elles étoient souvent confondues avec les Suleves, les Commodeves, les Junons, les Matrones, &c. Ces déesses étoient connues en Espagne & en Angleterre: d'où ces nations avoient reçu ces cultes. Origine des déesses-meres. Origine des fables & de l'idolâtrie. IV. 730. *b.* Opinions qui ont donné lieu aux fées & à la cabale. On rendoit sans doute aux déesses-meres le même culte qu'aux divinités champêtres. Détails sur celui que leur rendoient les Gaulois. Idées superstitieuses auxquelles ce culte peut avoir donné lieu chez les gens de la campagne. *Ibid.* 731. *a.*

Déesse. Les plus honorées des dames romaines. IX. 305. *b.* Usage de plusieurs peintres anciens de peindre les déesses d'après les femmes qu'ils aimoient. XII. 273. *b.* 274. *a.* Déesses des eaux. VII. 107. *b.* Déesses salutaires. XIV. 730. *b.* La bonne déesse. II. 223. *b.*

DÉFAILLANCE: voyez EVANOUISSEMENT.

DÉFAIT, VAINCU, BATTU. (*Synon.*) Différences entre ces mots. IV. 731. *a.*

DÉFAITE, DÉROUTE. Différence entre ces mots. IV. 731. *b.*

Défaite, ressources d'une armée après sa défaite. XIV. 215. *a.*

DEFAUT, VICE, IMPERFECTION. Différence entre ces mots. IV. 731. *b.* Voyez VICE.

Défaul. Indulgence pour les défauts des autres. XVII. 235. *b.* VIII. 691. *a.*

DEFAUT. (*Jurisp.*) Donner défaut. Prendre défaut. Jugement par défaut. Officiers qui donnent défaut dans leurs actes contre ceux qui ne comparant pas. IV. 731. *b.* Profit du défaut. Le demandeur prend défaut contre le défendeur, & celui-ci congé, quand le demandeur est défaillant. Le défaillant peut revenir dans la huitaine contre le défaut qu'on a pris contre lui, &c. *Ibid.* 732. *a.*

Défaul, faute de comparer. Terme auquel se prend ce défaut. Celui auquel on fait juger le profit. Le défaillant reçu opposant à ce défaut. IV. 732. *a.*

Défaul, faute de conclure. Demande en profit du défaut. IV. 732. *a.*

Défaul contumace. Défaul découpé. IV. 732. *a.*

Défaul, faute de défendre. Où se donnoit ce défaut dans

les juridictions inférieures & dans les cours souveraines.

Opposition reçue à ce défaut. IV. 732. *a.*

Défaul fatal. IV. 732. *a.*

Défaul aux ordonnances. IV. 732. *b.*

DEFAUT. (*Petit*) IV. 732. *b.*

Défaul sur pieces vues. IV. 732. *b.*

Défaul, faute de venir plaider. IV. 732. *b.*

DEFAUT. (*Premier*) Il n'est pas vrai qu'un premier défaut ne soit qu'un avenir en parchemin. IV. 732. *b.*

Défaul emportant profit, dans les juridictions consulaires. IV. 732. *b.*

Défaul pur & simple. IV. 732. *b.*

Défaul rabattu. Il est fort différent de se faire recevoir opposant à un défaut, ou de le faire rabattre. IV. 732. *b.*

Défaul, faute de reprendre. IV. 733. *a.*

Défaul sauf l'heure. IV. 733. *a.*

Défaul. (*sauf*) IV. 733. *a.*

Défaul. (*second*) IV. 733. *a.*

Défaul tillet. IV. 733. *a.*

Défaul à tour de rôle. IV. 733. *a.*

DEFAUT. (*Escrime*) Prendre le défaut d'un mouvement, d'une attaque. Prendre l'ennemi dans le défaut de la parade. La parade du cercle ne couvre ni le dedans, ni le dehors, & par conséquent, n'est pas bonne. IV. 733. *a.*

DEFAUT. (*Hydrauliq.*) Dans la hauteur des jets d'eau. IV. 733. *b.*

DEFAUT héréditaire. (*Manege*) IV. 733. *b.*

DEFAUT. (*Vénérie*) IV. 733. *b.*

DÉFÉCATION, (*Pharm.*) dépuration d'un suc de plante ou de fruit. Comment se font ces dépurations. La défécation est indispensable pour les sucres des fruits; mais la filtration ou l'ébullition suffit pour les sucres des plantes. Exception par rapport à certaines plantes dont les sucres ne peuvent se clarifier que par défécation. IV. 733. *b.*

DÉFECTIF, terme de grammaire, d'arithmétique & de géométrie. IV. 733. *b.*

DÉFECTIF. (*Gramm.*) Différence entre les verbes défectifs & les anomaux. I. 487. *a.* Verbes latins défectifs. III. 880. *b.*

DÉFECTIF. (*Géom.*) Hyperboles défectives: elles sont opposées aux hyperboles redundantes. Démonstration de ces hyperboles. IV. 733. *b.*

DÉFENDANT, (*Fortific.*) ou **FLANQUANT.** Ce qu'on entend quand on dit que le flanc défend la courtine. IV. 734. *a.*

DÉFENDEUR. (*Jurisp.*) Le défendeur doit être assigné devant un juge. On laisse au défendeur copie de l'exploit, &c. Il doit se présenter à l'échéance de l'assignation. Quand le demandeur ne comparoit pas, le défendeur demande congé contre lui, &c. Lorsqu'il y a doute sur la demande, on incline plutôt pour le défendeur. IV. 734. *a.* Voyez DÉFENSES.

Défendeur & défaillant. IV. 734. *a.*

Défendeur & demandeur. IV. 734. *a.*

Défendeur au fond. IV. 734. *b.*

Défendeur en la forme. IV. 734. *b.*

Défendeur originaire en matière de garantie. IV. 734. *b.*

Défendeur au principal. IV. 734. *b.*

Défendeur en taxe. IV. 734. *b.*

DÉFENDRE, PROTÉGER, SOUTENIR: différence entre ces mots. IV. 734. *b.*

Défendre, justifier quelqu'un: différence entre ces mots. IV. 734. *b.*

DÉFENDRE, se, (*Manege.*) IV. 734. *b.*

DÉFENDS, (*Jurisp.*) terme de coutume. Bois, terre, vignes en défends. *Banon & défends,* dans la coutume de Normandie. Dispositions de ce titre dans cette coutume. IV. 734. *b.*

DÉFENDU, PROHIBÉ: différence entre ces mots. IV. 735. *a.*

DÉFENSE de soi-même. (*Droit nat.*) Ce droit est une suite du soin de se conserver. De l'obligation de ménager la juste défense de soi-même dans l'état naturel & dans l'état civil. Quelque injuste que soit l'entreprise d'un agresseur, la sociabilité nous oblige à l'épargner, si on le peut, sans en recevoir un préjudice considérable. Mais quand la chose est impossible, il est permis... de repousser la force par la force, &c. IV. 735. *a.* La loi naturelle va même plus loin; elle nous l'ordonne positivement. Mais, si dans l'état naturel on a droit de repousser le danger présent dont on est menacé, l'état civil y met des bornes. Quelles sont les seules circonstances où il est permis d'avoir recours aux voies de la force. Le droit de la défense de nous-mêmes ne cesse pas lorsque l'agresseur qui veut nous ôter la vie par violence est notre supérieur. *Ibid.* *b.* Nous pouvons nous défendre à main armée pour prévenir la perte de quelque membre de notre corps. La défense de l'honneur autorise pareillement aux dernières extrémités; mais il faut bien se garder de placer l'honneur dans des objets fictifs. De la défense de ses

biens dans l'état de nature & dans l'état civil. Quel est le cas où l'agresseur même acquiert le droit de se défendre à son tour. Les principes qu'on vient d'établir n'ont rien de contraire à la morale du christianisme. *Ibid.* 736. a. Question délicate sur la défense de soi-même. De la défense de sa liberté. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Défense de soi-même; en quoi elle diffère de la vengeance. XV. 253. b. Sentiment de Socin sur ce sujet. XVII. 396. a.

DÉFENSE. (*Jurisp.*) Diverses significations de ce mot. Défense péremptoire. IV. 736. b.

Défense; débouté de défense. IV. 657. b. Défaut faute de défendre. 732. b.

Défenses. En quoi les exceptions diffèrent des défenses. Obligation du défendeur de fournir ses défenses. Moyens employés dans les défenses. Dès qu'il y a eu des défenses fournies, on peut porter la cause à l'audience. L'usage des duplicques, &c. a été abrogé, &c. IV. 736. b.

DÉFENSES. (*Arrêt de*) IV. 737. a.

Défenses par atténuation. Elles ont été abrogées. IV. 737. a.

Défenses au contraire. IV. 737. a.

Défenses générales. Offices que ne peuvent plus exercer ceux qui ont obtenu de telles défenses. IV. 737. a.

Défense dans la guerre des sièges. IV. 737. a.

DÉFENSES, (*Fortific.*) défenses d'un ouvrage: deux sortes de défenses, celles de front & celles de flanc. IV. 737. a. La défense du flanc est la plus essentielle de la fortification, & elle est infiniment préférable à la défense de front. Elle peut être, ou directe, ou oblique. Dans les systèmes de MM. de Pagan & de Vauban, les flancs défendent directement les faces des bastions opposés. Dans les systèmes d'Errard, de Marolois, du chevalier de Ville, &c. la défense est oblique. Cette manière est généralement méprisée. *Ibid.* b.

Défense, ligne de, IX. 523. b. Pourquoi la défense directe est déficiente. VI. 844. a.

Défense des places. Cette partie de l'art militaire étoit beaucoup plus parfaite chez les anciens que chez les modernes. Notre fortification actuelle a besoin d'une rectification, qui remette plus d'équilibre entre la défense & l'attaque. IV. 737. b. Ne pourroit-on pas proposer un prix pour perfectionner notre fortification? Le tribunal qui en jugeroit, seroit composé des officiers généraux les plus habiles dans l'art de la guerre, & des ingénieurs les plus distingués par leurs talens. Utilité d'un tel établissement. Paroles de M. de Folard sur ce sujet. L'école militaire qu'a établie le roi, renouvelle les anciennes écoles de tactique des Grecs & des Romains sur la défense des places. *Ibid.* 738. a. Voyez **SIÈGE**.

Défense des lignes de circonvallation. III. 465. b.

Défense du chemin couvert. Comment elle doit se pratiquer. 1°. Lorsque l'ennemi travaille à se loger sur le glacis, IV. 738. a. 2°. lorsqu'il est à portée de s'emparer du chemin couvert de vive force, 3°. lorsqu'il travaillera à son logement. Comment on peut s'instruire du jour où l'ennemi doit faire son attaque. Opérations, lorsqu'on s'aperçoit que les assiégés sortent de leurs tranchées; lorsque le chemin couvert est abandonné à l'ennemi. IV. 739. a. Ces attaques de vive force du chemin couvert sont extrêmement meurtrières, & leur succès n'est pas toujours certain. Exemples de l'attaque du chemin couvert de Lille en 1708, & de celle du chemin couvert de Fribourg en 1713. La méthode de s'en rendre maître par la sape est infiniment moins meurtrière & plus sûre. Ce qu'il reste à faire aux assiégés lorsque l'ennemi attaque le chemin couvert par la sape, & qu'il élève des cavaliers de tranchée pour plonger dans le chemin couvert. *Ibid.* b.

Défense des breches. Ce qu'on doit pratiquer lorsque l'ennemi est au pied de la breche. IV. 739. a. Lorsqu'il est parvenu au haut, lorsqu'il a trouvé le moyen de faire abandonner la breche. *Ibid.* b.

Défense des petites villes & des châteaux. Ce qu'on doit faire lorsqu'on se trouve enfermé dans de tels lieux. Travaux, précautions de jour & de nuit. IV. 739. b. Ce qu'on doit faire lorsqu'on craint que l'ennemi ne tente une escalade. *Ibid.* 740. a.

DÉFENSE, (*Blason.*) IV. 740. b.

DÉFENSES ou **BOUTE-HORS,** (*Marine*) défenses pour chaloupes. IV. 740. b.

DÉFENSE. (*Couvreurs*) IV. 740. b.

DÉFENSE, (*Manège.*) IV. 740. b.

Défense. Différence entre fantaisie & défense dans un cheval. VI. 403. b.

DÉFENSE, (*Venerie.*) IV. 740. b.

Défenses du sanglier; propriété médicinale de cette substance. XIV. 620. b. Défenses de l'éléphant. IV. 839. a. b. V. 449. a. b. 502. a. Changemens que subissent leurs parties constitutives. *Suppl.* IV. 73. a.

DÉFENSE, (*Escrime.*) voyez les planch. d'Escrime, IV^e vol.

DÉFENSEURS, (*Hist. eccl.*) nom d'office & de dignité fort en usage autrefois. Fonctions des défenseurs. Noms que leur donne le concile de Chalcédoine. Auteurs qui parlent des défenseurs du palais. Défenseur du royaume. Défenseurs

des pauvres, des orphelins, des veuves, &c. Origine des défenseurs des églises, vers l'an 420. Chaque église patriarcale commença à avoir son défenseur. Défenseurs du patrimoine de S. Pierre. Défenseurs régionnaires à Rome. Autres noms qu'on a substitués à ceux de défenseurs. IV. 740. b. Voyez **ADVOUÉ**, **PATRON**. Dès l'an 407, un concile de Carthage demanda à l'empereur des défenseurs pour les églises: mais on ignore ce qui fut statué sur cette demande. Les défenseurs faisoient partie du clergé. Il ne faut point les confondre avec d'autres officiers qu'on nommoit *cancellarii*. Qualité d'avoué de l'église que prend l'empereur, celle de défenseur de la foi que s'attribue le roi d'Angleterre. *Ibid.* 741. b.

Défenseurs de la Cité, anciens magistrats. IX. 13. b. Leurs salaires. VII. 418. b.

DÉFENSIF, (*Chirurg.*) remède qu'on applique sur une partie pour empêcher l'inflammation. Effet de ces remèdes sur les solides. En quelle place Fabrice d'Aquapendente les faisoit appliquer. Usage qu'en faisoient les anciens. En quel cas il seroit dangereux de les appliquer. IV. 741. a. Deux classes de défensifs. Les astringens & les relâchans. Il faut être attentif à bien saisir l'indication pour faire choix de ces remèdes. Formule de défensif la plus usitée dans les entorses. Remède le plus efficace pour les plaies contuses. Des parties contuses intérieurement par la résistance des os, ou par leur fracture ou dislocation. Défensif pour les plaies des jointures. De l'application des défensifs dans le premier appareil des grandes opérations. Ceux qu'appliquoient les anciens après l'opération de la cataracte, de la fistule lacrymale; sur le périnée & le scrotum après l'opération de la lithotomie. *Ibid.* b. Troisième classe de défensifs appelés défensifs animés: en quels cas on les emploie. Ceux dont on se sert pour ranimer des chairs contuses. Ceux qui sont en usage pour réveiller l'action organique des chairs médiocrement contuses. Remède auquel on a recours quand la débilité de l'action organique dépend d'une disposition à la gangrene. *Ibid.* 742. b.

DÉFENSIVE, guerre, (*Art. milit.*) voyez **GUERRE**.

DÉFÉRENCE, considération, respects, égards; (*Synon.*) IV. 43. b.

DÉFÉRENT, (*Astronom.*) cercle inventé dans l'ancienne astronomie pour expliquer l'excentricité des planètes. Inclinaison de ces déférens à l'écliptique. Le déférent est aussi appelé déférent de l'épicycle. Ces déférens satisfaisoient assez bien aux phénomènes. Dans le système des épicycles, les déférens étoient inutiles. IV. 742. a. Aussi on n'en a fait usage que lorsqu'on a banni les épicycles. Képler a depuis changé ces cercles excentriques en ellipses, & Newton les a démontrées. *Ibid.* b.

Déférent, mouvement de déviation de ce cercle. IV. 909. a.

DÉFÉRENS, (*Vaisseaux Anatom.*) Définition. Leur situation & leur cours. Leur extrémité. Leur substance. Leur cavité. IV. 742. b. Voy. *Suppl.* II. 819. a. *Suppl.* IV. 936. a. b.

DÉFÉRENT, (*Anatom.*) description des canaux déférens. *Suppl.* II. 687. b. Ces canaux ne versent leur liqueur que dans la vésicule féminine, & la vésicule ne la verse que dans l'uretère. Nécessité de l'obstacle qui s'oppose à l'écoulement de la liqueur fécondante dans l'uretère. Quelle est la puissance qui l'exprime de la vésicule. *Ibid.* 688. a.

DÉFÉRENT, (*à la Monnoie.*) Trois espèces de déférens; celui de la monnoie, celui du directeur, & celui du graveur. IV. 742. b. Déférens des hôtels des monnoies de France. *Ibid.* 743. a.

DÉFÈTS, (*terme de Librairie & d'Imprimerie.*) quelles sont les feuilles qui portent ce nom. Pourquoi l'on a soin de les conserver. IV. 743. a.

DÉFI-D'ARMES, (*Hist. mod.*) Exemples de ces défis mutuels entre les champions de la nation Angloise & de la Françoisé. Lettres de défi du duc d'Orléans, adressées en 1402 au duc de Lancastre. Détails à lire dans Froissard sur cette matière. Exemples de défis-d'armes dont les dames étoient le sujet. IV. 743. a. Ces sortes de défis avoient leurs loix: celle qui exigeoit la permission du roi fut souvent négligée. Défis entre diverses factions formées en France. Celui qu'offrit Henri IV au duc de Mayenne. Celui du comte d'Essex au comte de Villars en 1591. Auteurs à consulter sur ce sujet. Origine des défis de particulier à particulier. Ce qu'on lit dans Froissard d'un statut renouvelé touchant les défis, lorsqu'Edouard, roi d'Angleterre, fut fait vicaire de l'Empire. *Ibid.* b.

DÉFI d'armes (*Hist. mod.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 688. a.

Défi cri de, IV. 461. b.

DEFIANCE, distingué de la méfiance, X. 301. a. & des soupçons. XV. 407. b.

DEFICIENT, (*Arith.*) nombres déficients. Théorèmes sur ces sortes de nombres. IV. 747. b.

DÉFIER, méfier, (*se*) différences dans la signification & l'usage de ces mots. *Suppl.* III. 891. a.

DÉFILÉ, en terme de guerre. Une armée obligée de s'éloigner de l'ennemi, fait en sorte qu'il soit contraint de passer

des pauvres, des orphelins, des veuves, &c. Origine des défenseurs des églises, vers l'an 420. Chaque église patriarcale commença à avoir son défenseur. Défenseurs du patrimoine de S. Pierre. Défenseurs régionnaires à Rome. Autres noms qu'on a substitués à ceux de défenseurs. IV. 740. b. Voyez **ADVOUÉ**, **PATRON**. Dès l'an 407, un concile de Carthage demanda à l'empereur des défenseurs pour les églises: mais on ignore ce qui fut statué sur cette demande. Les défenseurs faisoient partie du clergé. Il ne faut point les confondre avec d'autres officiers qu'on nommoit *cancellarii*. Qualité d'avoué de l'église que prend l'empereur, celle de défenseur de la foi que s'attribue le roi d'Angleterre. *Ibid.* 741. b.

Défenseurs de la Cité, anciens magistrats. IX. 13. b. Leurs salaires. VII. 418. b.

DÉFENSIF, (*Chirurg.*) remède qu'on applique sur une partie pour empêcher l'inflammation. Effet de ces remèdes sur les solides. En quelle place Fabrice d'Aquapendente les faisoit appliquer. Usage qu'en faisoient les anciens. En quel cas il seroit dangereux de les appliquer. IV. 741. a. Deux classes de défensifs. Les astringens & les relâchans. Il faut être attentif à bien saisir l'indication pour faire choix de ces remèdes. Formule de défensif la plus usitée dans les entorses. Remède le plus efficace pour les plaies contuses. Des parties contuses intérieurement par la résistance des os, ou par leur fracture ou dislocation. Défensif pour les plaies des jointures. De l'application des défensifs dans le premier appareil des grandes opérations. Ceux qu'appliquoient les anciens après l'opération de la cataracte, de la fistule lacrymale; sur le périnée & le scrotum après l'opération de la lithotomie. *Ibid.* b. Troisième classe de défensifs appelés défensifs animés: en quels cas on les emploie. Ceux dont on se sert pour ranimer des chairs contuses. Ceux qui sont en usage pour réveiller l'action organique des chairs médiocrement contuses. Remède auquel on a recours quand la débilité de l'action organique dépend d'une disposition à la gangrene. *Ibid.* 742. b.

DÉFENSIVE, guerre, (*Art. milit.*) voyez **GUERRE**.

DÉFÉRENCE, considération, respects, égards; (*Synon.*) IV. 43. b.

DÉFÉRENT, (*Astronom.*) cercle inventé dans l'ancienne astronomie pour expliquer l'excentricité des planètes. Inclinaison de ces déférens à l'écliptique. Le déférent est aussi appelé déférent de l'épicycle. Ces déférens satisfaisoient assez bien aux phénomènes. Dans le système des épicycles, les déférens étoient inutiles. IV. 742. a. Aussi on n'en a fait usage que lorsqu'on a banni les épicycles. Képler a depuis changé ces cercles excentriques en ellipses, & Newton les a démontrées. *Ibid.* b.

Déférent, mouvement de déviation de ce cercle. IV. 909. a.

DÉFÉRENS, (*Vaisseaux Anatom.*) Définition. Leur situation & leur cours. Leur extrémité. Leur substance. Leur cavité. IV. 742. b. Voy. *Suppl.* II. 819. a. *Suppl.* IV. 936. a. b.

DÉFÉRENT, (*Anatom.*) description des canaux déférens. *Suppl.* II. 687. b. Ces canaux ne versent leur liqueur que dans la vésicule féminine, & la vésicule ne la verse que dans l'uretère. Nécessité de l'obstacle qui s'oppose à l'écoulement de la liqueur fécondante dans l'uretère. Quelle est la puissance qui l'exprime de la vésicule. *Ibid.* 688. a.

DÉFÉRENT, (*à la Monnoie.*) Trois espèces de déférens; celui de la monnoie, celui du directeur, & celui du graveur. IV. 742. b. Déférens des hôtels des monnoies de France. *Ibid.* 743. a.

DÉFÈTS, (*terme de Librairie & d'Imprimerie.*) quelles sont les feuilles qui portent ce nom. Pourquoi l'on a soin de les conserver. IV. 743. a.

DÉFI-D'ARMES, (*Hist. mod.*) Exemples de ces défis mutuels entre les champions de la nation Angloise & de la Françoisé. Lettres de défi du duc d'Orléans, adressées en 1402 au duc de Lancastre. Détails à lire dans Froissard sur cette matière. Exemples de défis-d'armes dont les dames étoient le sujet. IV. 743. a. Ces sortes de défis avoient leurs loix: celle qui exigeoit la permission du roi fut souvent négligée. Défis entre diverses factions formées en France. Celui qu'offrit Henri IV au duc de Mayenne. Celui du comte d'Essex au comte de Villars en 1591. Auteurs à consulter sur ce sujet. Origine des défis de particulier à particulier. Ce qu'on lit dans Froissard d'un statut renouvelé touchant les défis, lorsqu'Edouard, roi d'Angleterre, fut fait vicaire de l'Empire. *Ibid.* b.

DÉFI d'armes (*Hist. mod.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 688. a.

Défi cri de, IV. 461. b.

DEFIANCE, distingué de la méfiance, X. 301. a. & des soupçons. XV. 407. b.

DEFICIENT, (*Arith.*) nombres déficients. Théorèmes sur ces sortes de nombres. IV. 747. b.

DÉFIER, méfier, (*se*) différences dans la signification & l'usage de ces mots. *Suppl.* III. 891. a.

DÉFILÉ, en terme de guerre. Une armée obligée de s'éloigner de l'ennemi, fait en sorte qu'il soit contraint de passer

par quelque défilé pour la suivre. Facilité à défendre ces défilés. Précautions que doit prendre un général, lorsqu'il s'engage dans un défilé. Défilés que les anciens appelloient du nom de *portes*. Portes caspiennes. Ces défilés s'appellent *cols* dans les Pyrénées & dans les Alpes. IV. 744. a.

Défilés. Comment les Grecs les passoient. *Suppl.* III. 935. a. Manière d'exécuter le passage du défilé. VI. 192. b. Comment on empêche l'ennemi de pénétrer dans un pays fermé de montagnes & de défilés. VII. 991. b.

DÉFILER, aller par file. Commodité de cette marche par file qui est très-commune. Les manières de défilé sont fort variées, mais elles se réduisent aux mêmes principes. IV. 744. a. Défilé par rangs. Défilé par file. Défilé de file. Défilé par manche ou quart de manche. *Ibid.* b. Voyez ÉVOLUTIONS MILITAIRES, & les planches de l'art militaire. I. vol. des planches.

Défilés, comment les armées grecques défiloient. *Suppl.* III. 935. a.

DÉFINI, (*Gramm.*) il se dit de l'article *le la les*, soit qu'il soit simple, ou composé de la préposition *de*. Pourquoi ces pronoms sont appelés définis. Quand un nom est pris dans un sens défini, on met devant, la préposition *de*, ou la préposition *à*. Défini & indéfini se disent aussi du préterit des verbes français. IV. 744. b.

DÉFINITIF, conclusions définitives. III. 821. a. Exécution définitive. VI. 233. b.

DÉFINITEUR, (*Jurisp.*) titre qu'on donne à ceux qui sont choisis dans certains ordres religieux pour régler les affaires de l'ordre ou de la province, &c. Autorité des définiteurs. Ce qu'on entend par le mot *définiteur*. Deux sortes de définiteurs; les généraux & les particuliers. IV. 744. b. Des usages de différens ordres religieux pour l'élection, le nombre & les prérogatives des définiteurs. *Ibid.* 745. a, b.

DÉFINITION, (*Logiq.*) notions imparfaites que les philosophes en donnent. Deux sortes de définitions selon eux, l'une nominale, & l'autre réelle. Ce que dit M. Wolf de l'une & de l'autre. IV. 746. a. La définition d'un mot peut, en un sens très-légitime, s'appeler *la nature de la chose définie*. Différentes idées attachées à cet mot *nature*. Toutes les définitions des philosophes sur la nature des substances, sont vaines & frivoles. Ils se préviennent pour des idées abstraites qu'ils réalisent, & prennent ensuite pour l'essence même des choses. Origine de cette méprise. *Ibid.* b. Elle devient une des sources les plus étendues de nos erreurs: il suffit d'avoir supposé que les mots répondent à la réalité des choses, pour les confondre avec elles. Il est donc bien important de ne pas réaliser nos abstractions: moyen d'éviter cet inconvénient. Préjugé où les philosophes ont été, qu'il falloit commencer par les idées générales, & descendre ensuite aux particularités: c'est ce préjugé qui leur a fait réaliser leurs abstractions. Mais si toutes les définitions qu'on fait sur les substances, n'en font point connoître la nature, il n'en est pas de même dans les sciences où l'on raisonne sur des idées archétypes. La nature des choses purement idéales, étant une fois fixée, on en tire des conséquences, dont le tissu forme une science aussi véritable que la géométrie, qui a pour base la définition des mots. *Ibid.* 747. a. Analyse de la méthode établie dans les écoles, de définir par le moyen du genre & de la différence. On demande trois choses dans une définition; qu'elle soit claire, universelle ou adéquate, & enfin propre à la chose définie. Réflexions sur la définition en général. 1°. L'usage des définitions est impossible, quand il s'agit des idées simples: ce qu'a dit Locke sur ce sujet. *Ibid.* b. Philosophes qui ont oublié cette maxime. 2°. Les définitions par lesquelles on veut expliquer les propriétés des choses par un genre ou par une différence, sont tout-à-fait inutiles, &c. 3°. Les définitions ne nous aident jamais à connoître la nature des substances, mais seulement les essences, qui se confondent avec les notions que nous nous faisons des choses. 4°. Les définitions ne peuvent être contestées, & on peut les prendre pour des principes. 5°. Une des grandes utilités des définitions, c'est de faire comprendre nettement de quoi il s'agit, afin de ne pas disputer inutilement sur des mots. *Ibid.* 748. a. 6°. Il ne faut point changer les définitions déjà reçues, quand on n'a point sujet d'y trouver à redire: défaut où sont tombés à cet égard quelques chymistes: raisonnemens ridicules auxquels ce défaut les a conduits. *Ibid.* b.

Définition. Préceptes sur l'art de bien définir. V. 493. b. &c. La distinction de définition de nom & de définition de chose est futile & absurde. 494. b. Les sensations & les notions intellectuelles les plus générales ne peuvent être définies. VI. 43. b. Combien il importe pour nous préserver de l'erreur, de n'employer aucun terme qui n'ait été exactement défini. 108. b. Un philosophe n'est point autorisé à définir arbitrairement un mot. VI. 109. a. Deux défauts dans la plupart des définitions; l'un de donner pour définition d'un mot l'énonciation d'une seule de ses acceptions particulières, l'autre de vouloir comprendre dans la définition d'un mot toutes ses acceptions différentes: détails sur ces deux défauts. VI. 108. b. &c. Des définitions selon Leibnitz. IX. 373. b. Définitions par lesquelles on

doit commencer l'instruction selon la méthode synthétique. XV. 762. b. Qualités que doivent avoir les définitions des mots dans un dictionnaire de langue. IV. 959. a, b. Observations sur celles qu'on trouve dans l'Encyclopédie. I. xxxvij.

DÉFINITION, (*Mathém.*) importance des définitions exactes de mathématique. Les définitions mathématiques ne sont à la rigueur que des définitions de nom. IV. 748. b. Dans quel sens les définitions mathématiques peuvent être prises pour des définitions de choses. Les définitions des philosophes, & celles des géomètres, sont souvent les mêmes, quoique les uns prétendent expliquer la nature de la chose, & les autres simplement le mot. Les définitions des mathématiciens sont absolument arbitraires: cependant il faut, autant qu'il est possible, se conformer à l'usage. *Ibid.* 749. a.

Définition. Observations sur l'usage des définitions en géométrie. VII. 635. b. Dans les définitions mathématiques on n'admet que des notions distinctes. XI. 252. b.

DÉFINITION, (*Rhétor.*) différence entre les définitions de l'orateur & celles du dialecticien. Différentes sortes de définitions oratoires, par l'énumération des parties, par les effets, par l'entassement de diverses notions, par la négation & l'affirmation, IV. 749. a. par ce qui accompagne la chose, par des similitudes & des méthaphores: cinq définitions métaphoriques de l'homme. Les définitions philosophiques sont d'autant plus essentielles, que les hommes ne sont jamais en contradiction que pour n'avoir pas défini, ou pour avoir mal défini. *Ibid.* b.

DÉFINITION. (*Médec.*) Observation sur les définitions pathologiques. XII. 170. b. Avantage des définitions symptomatiques & pratiques. 171. a.

DÉFLEXION. (*Physiq.*) Déflexion des rayons de lumière: en quoi elle consiste. Le P. Grimaldi l'a observée le premier; mais Newton l'a examinée beaucoup plus à fond. IV. 749. b.

DÉFLORATION. (*Hist. mod.*) Voyez VIRGINITÉ. Quelle est la réparation de ce crime ordonnée par les juges. IV. 739. b. Preuve de virginité selon les anciens anatomistes. Les anciens ne faisoient mourir les vierges, qu'après leur avoir ôté la virginité. Coutume des habitans de la côte de Malabar, de faire déflorer ces femmes par les étrangers. Chez les Écossais, c'étoit un droit du Seigneur de déflorer la jeune mariée. Autres lieux où cette coutume étoit établie. Dans l'Anjou & le Maine, une fille après vingt-cinq ans peut se faire déflorer, &c. Droit que s'attribuoit l'évêque d'Amiens sur ceux qui se marioient. *Ibid.* 750. a. Voyez Coutume louable & Culage.

DÉFRICHEMENT des terres, préceptes sur cet objet. I. 188. a. Observations sur les défrichemens, *Suppl.* II. 30. b. De l'opération de brûler les terres pour les défricher. 73. a, b. Du défrichement d'un pré que l'on veut mettre en champ, *Suppl.* I. 327. a, b. 328. a, b.

DEFTARDAR, (*Hist. mod.*) grand trésorier de l'empire Ottoman. Sens littéral de ce mot. IV. 750. a. Ce que disent de cet officier Méninski & Castel. Ses fonctions. Suivant Ricant il y en a un dans chaque gouvernement. Suivant Vigenere il n'y en a que deux dans tout l'empire. Leurs agens & commis subalternes. Autrefois le deftardar n'étoit point du nombre des grands de la Porte. Dignité actuelle de cette charge. Son autorité. *Ibid.* b.

Destardar: il en est parlé. XVI. 756. b.

DÉGAGEMENT forcé, (*Escrime*) deux sortes de dégagemens forcés: manière de les exécuter. IV. 750. b.

DÉGAGEMENT volontaire, (*Escrime*) manière de l'exécuter. IV. 751. a.

Dégagement, dans la gravure en bois. IV. 751. a.

DÉGAT, (*Droit de la guerre*) jusqu'où s'étend ce droit. Les dégâts que la guerre occasionne sont un mal nécessaire, dont le peuple est la victime. *Quidquid delirant reges, plectuntur achiivi*. Sentimens d'humanité du connétable Bertrand du Guesclin, & de M. de Turenne. Du dégât des choses sacrées; examen de la question si le droit de la guerre le permet. IV. 751. b. Raison qui pouvoit justifier les païens du crime de sacrilège, lorsqu'ils pilloient les temples des dieux qu'ils reconnoissoient pour tels. Tous les princes chrétiens sont aujourd'hui d'accord de respecter, dans le dégât que le droit de la guerre autorise, les choses sacrées. Exemple que les Grecs en ont donné. Les mêmes égards doivent s'étendre sur les maisons religieuses, les sépulcres & les monumens érigés en l'honneur des morts. Ce que dit Florus sur la conduite contraire de Philippe. Passage de Polybe sur ce sujet. Modération avec laquelle on doit user du dégât à l'égard des choses profanes. Raisons légitimes & juste mesure de l'usage du droit dont il s'agit. *Ibid.* 752. a. En quels cas il faut s'abstenir du dégât. Exemple de Timothée. Parole de Protogene à Démétrius. Réflexions que fait Grotius pour engager les princes à garder dans le dégât une juste modération. Ce que dit l'historien du siècle de Louis XIV sur l'incendie du Palatinat. *Ibid.* b. Réflexions de M. de Folard & de Montecuculi sur le dégât en tems de guerre. Conclusion tirée de tout ce qui vient d'être dit. *Ibid.* 753. a. Voyez PILLAGE, MARAUDE, PICORÉE.

DEGEL, (*Physiq.*) principaux phénomènes du dégel. La glace mise sur une assiette d'argent plus froide qu'elle, fond

plus vite que sur la paume de la main. Elle fond plus vite sur le cuivre que sur les autres métaux, &c. IV. 753. a. Elle se fond plus lentement qu'elle ne s'est formée, &c. Causes générales du dégel. Masse de glace qui se forma en 1608 sur la Saone à Lyon. Le froid paroît augmenter au commencement du dégel: espece de gelée qui se forme sur les murailles & les panneaux de vitres pendant le dégel. *Ibid.* b.

Dégel, phénomènes de la glace dans sa fonte & dans son dégel. VII. 682. b. 683. a. Effet du dégel de la neige sur les plantes. XI. 88. a. Danger d'un dégel trop considérable & trop prompt. VII. 541. a. L'abaissement du mercure dans le baromètre annonce le dégel. 540. b.

DÉGELER, maniere de dégeler les pommes. VII. 359. a. 471. a. Croûte de glace qui se forme autour des fruits qu'on fait dégeler dans la neige. VII. 683. b. — Moyen de sauver un membre qui a été gelé. 471. a. 541. a. 331. a. b. Pourquoi l'on emploie la neige ou l'eau médiocrement froide pour dégeler les fruits ou les membres gelés. VII. 683. b. Pratique observée par les habitans du Nord pour réchauffer leurs membres qui ont été trop long-tems exposés au froid. V. 682. a. Moyen de rappeler à la vie un homme gelé. X. 727. a. XI. 88. b.

DÉGÉNÉRATION de l'espece humaine. Réflexions sur ce sujet. VI. 239. b. 240. a. Une de ses causes. *Suppl.* I. 349. a. Dégénération des végétaux. *Suppl.* IV. 968. a. b.

DÉGLUTITION. (*Médec. Physiol.*) Comment se fait cette action de l'économie animale, quand on avale des alimens solides. IV. 753. b. Mécanisme par lequel on avale des fluides. *Ibid.* 754. b.

DÉGLUTITION, (*Physiol.*) détails contenus dans cet article de l'Encyclopédie, qui méritent d'être relevés. *Suppl.* II. 688. a. Nouvelles observations sur le mécanisme de la déglutition. *Ibid.* b.

Déglutition, mouvement du larynx dans cette action de l'économie animale. IX. 297. b. Voyez AVALER.

DÉGLUTITION lésée. (*Médec.*) Trois manieres dont cette fonction peut être viciée. Elle peut être diminuée ou abolie, par le défaut de la langue, lorsqu'elle est paralytique ou raccourcie, ou enflammée; par le défaut du gosier, lorsqu'il est insensible, œdemateux, calleux; par le défaut des muscles; par le vice du pharynx. La déglutition peut être dépravée, lorsqu'elle se fait d'une maniere contre nature; comme lorsque la lueite est allongée, enflée, pendante; IV. 755. a. lorsque le voile du palais est fendu, que la lueite manque entièrement; lorsque les alimens sont si secs qu'ils absorbent, en passant par les voies de la déglutition, toute l'humidité qui s'y trouve, pour les rendre glissantes. Quelques exemples cités par Boërhave, Ruifch, & l'auteur, sur les différentes manieres dont la déglutition peut être lésée. *Ibid.* b. Moyen mécanique de déboucher l'œsophage en pareil cas. Pourquoi l'on avale en certains cas les solides plus aisément que les fluides. Pourquoi dans d'autres cas de déglutition lésée, on ne peut avaler que les fluides. *Ibid.* 756. a.

DÉGORGEOIR, (*Artill.*) de quelle maniere on fait les dégorgeoirs. Description & dimensions de ces instrumens. IV. 756. a.

DÉGORGEOIR, (*Serrur.*) IV. 756. a.

DÉGORGER les cuirs, terme de corroyeur & de tanneur. IV. 756. b.

DÉGORGER, (*Hydraul.*) IV. 756. b.

DÉGORGER, (*Manufact. en soie & laine, & Teinture*) Comment on dégorge la soie. Usage de ce mot dans la teinture. Comment on dégorge les foies & les laines décrusées. IV. 756. b.

DÉGORGER, (*Pêche*) faire dégorger le poisson. IV. 756. b.

DÉGOUT, (*Médec.*) divers mots que les Grecs employoient pour exprimer différentes sortes de dégoûts. Quatre manieres dont l'appétit peut être vicié. Le goût pour les alimens peut être diminué. 1°. Parce qu'il ne se sépare pas dans l'estomac une suffisante quantité de sucs digestifs. 2°. Parce que la salive qui se sépare dans l'estomac est viciée. 3°. Parce que le ferment de l'estomac est corrompu par une boisson trop abondante. IV. 757. b. 4°. Parce que le tissu de l'estomac a souffert de trop grandes distentions. Le goût pour les alimens est entièrement aboli par le vice des ferments, ou par le défaut de l'estomac. Ainsi le dégoût peut être produit ou par une intempérie chaude ou par une intempérie froide. Symptômes auxquels on peut reconnoître la cause particulière du dégoût. Prognostic du dégoût. Comme la nature indique souvent les alimens ou les remèdes dont on doit faire usage en certaines maladies, par les répugnances ou les appétits singuliers qu'elle inspire, il est bon d'y avoir égard. *Ibid.* 757. a. Indications à suivre pour la guérison du dégoût. 1°. Évacuer l'estomac de toute crudité. 2°. Exciter une plus grande sécrétion du suc gastrique. 3°. Émousser l'acrimonie bilieuse chaude de la salive stomacale. 4°. Corriger l'acidité dominante des ferments de l'estomac. 5°. Remédier au relâchement des tuniques internes du ventricule. *Ibid.* b.

Dégoût des alimens, ses causes. I. 489. a. b. VI. 374. b. 375. a. b. Intonation par laquelle le dégoût & l'aversion s'expriment. VIII. 827. b. Exemple d'un homme guéri du dégoût par des anchois. V. 737. b. Du dégoût dans les femmes enceintes. VII. 962. a.

DÉGOUT, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 420. a.

DÉGOUTANT, fastidieux, (*Synon.*) VI. 421. a.

DÉGRADATION d'un bien. (*Jurisp.*) Demande que peut former celui qui se plaint des dégradations commises. IV. 757. b.

Dégradation d'un ecclésiastique. IV. 757. b. La dégradation des personnes consacrées au culte divin, a été en usage chez différents peuples, & dans les tems les plus reculés. Celle des vestales. Celles qui se practiquoient chez les Juifs: dégradation d'Aron: dégradation dont l'effet étoit de reculer la personne à un grade plus éloigné: ce qui en est dit dans Ézéchiel: *ch.* 44. Exemple d'une pareille dégradation citée par S. Jérôme. Dans la primitive église on dégradait les prêtres qui devoient être livrés à l'exécuteur de la justice. Ce que le second concile de Carthage arrêta sur le tribunal qui pourroit juger un évêque, un prêtre, ou un diacre. Décision de Boniface VIII sur le nombre d'évêques requis pour exécuter la dégradation. Ce que décide à ce sujet le concile de Trente. Disposition de la nouvelle 83 de Justinien. L'ecclésiastique dégradé étoit incontinent *curia traditus* chez les Romains. Sens de cette expression. IV. 758. a. Cérémonies qui étoient usitées en France dans la dégradation. Exemple d'une dégradation de deux augustin en 1398. Auteurs qui prétendent qu'un ecclésiastique peut être exécuté sans dégradation préalable. Pourquoi l'usage de la dégradation a été supprimé. On ne doit point confondre la dégradation avec la simple suspension. *Ibid.* b.

Dégradation, déposition, suspension: différences entre ces peines. IV. 863. a. 864. a. Dégradation des clercs, par laquelle on les réduisoit à un degré inférieur. XII. 350. a.

Dégradation d'un office ou ordre civil. En quel cas cette peine a lieu. Cet usage est fort ancien. Trois sortes de peines usitées chez les Romains contre les soldats qui avoient démerité; *militia mutatio*: *degradu dejectio seu degradatio*. *Ignominiosa missio*: en quels cas on exerçoit cette dernière peine: exemples cités: ce qu'ordonnent à cet égard les loix romaines. Dégradation des soldats & officiers militaires en France. IV. 759. a. Celle d'une personne constituée en dignité, lorsqu'elle est condamnée à mort. Celle des officiers de justice: exemples de conseillers au parlement qui ont été dégradés. Maniere d'imprimer une plus grande flétrissure à un juge qu'on dégrade. Deux sortes de dégradations distinguées par Loiseau, l'une verbale, & l'autre réelle & actuelle. *Ibid.* b.

Dégradation d'un office. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 688. b.

Dégradation des armes chez les Romains. XIII. 574. a.

Dégradation de noblesse: qui sont ceux contre lesquels elle a lieu de plein droit. Effet de cette dégradation sur les descendants. IV. 759. b.

Dégradation & dérogeance de noblesse; différence entre l'une & l'autre. IV. 870. a. Raser les cheveux, autrefois signe de dégradation. III. 318. b. Dégradation d'un chevalier. 312. a. V. 768. a.

DÉGRADATION, (*Peinture*) ce qu'un peintre doit observer en faisant dégrader ses lumieres & ses couleurs. IV. 760. a.

DÉGRADER. (*Marine.*) Dégrader un vaisseau. Dégrader un homme. IV. 760. a.

DÉGRADER. (*Jardin*) IV. 760. a.

DÉGRAISSER une étoffe de laine. Comment on dégraisse les laines avant de les travailler. Comment les salpêtriers dégraisent leur salpêtre. IV. 760. a.

Dégraisser des draps de laine. IX. 191. b. Terre à foulon pour dégraisser les laines. XVI. 174. a. Voyez III. vol des planches, article *Draperie*, pl. 5.

Dégraisser le vin. Différentes manieres de faire cette opération. IV. 760. a.

Dégraisser les vins, voyez sur cet sujet XVII. 286. a.

DÉGRAISSER les cheveux, (*Perruq.*) IV. 760. b.

DÉGRAISSER les peaux, (*Chamoif.*) III. 72. a.

DÉGRÉ, montée, escalier. V. 929. b.

DÉGRÉ de comparaison, (*Gramm.*) IV. 760. b. Voyez COMPARAISON.

DÉGRÉ, (*Métaph.*) différence interne qui se trouve entre les mêmes qualités: exemples en physique & en morale. Les degrés ne sauroient être compris que par voie de comparaison. Les degrés se subdivisent en d'autres plus petits. IV. 760. b. Les parties qui constituent les qualités ne sont pas comme celles de l'étendue, l'une hors de l'autre. Un degré de vitesse peut s'augmenter ou se diminuer, sans qu'il arrive aucun changement à l'étendue du sujet dans lequel il existe. Suivant ces principes, il faut, 1°. être attentif à n'employer le mot *degré* qu'à propos. 2°. Ne s'en servir que lorsqu'il est question de quantités qu'on peut mesurer. On ne peut se servir du mot *degré de mouvement*, que lorsqu'il s'agit de comparer le mouvement de deux ou plusieurs corps. On ne peut exprimer par ce mot les différences entre deux sensations ou affections. Des *degrés d'être* que l'auteur de la prémotion physique imagine dans notre ame. Ce qu'on entend par degrés métaphysiques. IV. 761. a. Ce sont des abstractions qui n'indiquent rien de réel dans l'individu. *Ibid.* b.

DÉGRÉ, (*Géom.*) la 360^e partie d'une circonférence de cercle. Pourquoi l'on a pris ce nombre dans la division du cercle.

cercle. Maniere d'indiquer les subdivisions des degrés. On abrégeroit les opérations, si, au lieu de la division sexagésimale du degré, on se servoit de la décimale. La grandeur des angles se désigne par les degrés. Pourquoi l'on mesure un angle par les degrés d'un cercle. IV. 761. b. Un signe du zodiaque renferme 30 degrés de l'écliptique. Degré de latitude en géographie: c'est l'espace qu'il faut parcourir sur un méridien, pour que la distance d'une étoile au zénith croisse ou diminue d'un degré. Démonstration de cette définition. Un degré de latitude est d'environ 57000 toises. Comment on mesure ce degré. Degrés de latitude septentrionale & de latitude méridionale. Inégalités dans les degrés de latitude qui résultent de l'allongement ou de l'aplatissement de la terre. Grandeur du degré du méridien; *Ibid.* 762. a. selon Ptolomée, selon les Arabes, selon Kepler, selon Snellius, selon M. Picart. Cette mesure réduite en milles anglois, en milles de Florence, en lieues communes de France, en perches du Rhin. Grandeur du degré, selon M. Cassini; celle de la minute & de la seconde. Résultat du travail de Norwood en Angleterre pour le même objet. Celui de M. Cassini le fils. Il faut remarquer sur les opérations de M. Cassini, 1°. qu'il a trouvé que les degrés alloient en diminuant vers le nord, ce qui est contredit par des observations plus récentes; 2°. que la valeur du degré trouvée par M. Cassini, est fondée sur la base de M. Picart, dont il prétend que la mesure est fautive. On peut prendre 57060 toises pour la mesure du degré. Celle qui a été trouvée par M. Musschembroek: celle qu'avoit trouvée Fernel, médecin de Henri II. *Ibid.* b. Grandeur du degré vers le nord, en France & au Pérou, selon MM. les académiciens, qui travaillèrent à ces mesures en 1736 & 1739. *Ibid.* 763. a. Voyez FIGURE de la terre.

Degré. Table pour la réduction des degrés, minutes, secondes, tierces en parties du rayon, tirées des papiers de M. de Mairan. *Suppl.* II. 689. a. Cette même table peut servir pour les heures, minutes & secondes. Mois synodique & périodique de la lune en minutes d'heure. *Ibid.* b.

Degré. Maniere de mesurer, sur la surface de la terre, un degré du méridien. VI. 751. a, b. IX. 302. b. Bases établies pour cette mesure. *Suppl.* I. 821. b. Astronomes arabes, qui mesurèrent, vers l'an 820, deux degrés du méridien, l'un vers le nord, l'autre vers le sud. I. 290. a. Différentes valeurs des degrés de latitude terrestres, trouvées jusqu'à M. Picart inclusivement. VI. 752. a. Divers résultats des mesures actuelles de ces degrés, à différentes latitudes & en différens lieux de la terre. 753. &c. &c. Raisonnement qui démontre que si la terre est aplatie, les degrés doivent aller en augmentant de l'équateur vers le pôle. 753. a. Mesure des degrés du méridien, par M. de la Condamine. *Suppl.* I. 664. b. Mesure de ces degrés sous différentes latitudes. *Suppl.* IV. 878. a. Tables des valeurs du degré du méridien. *Ibid.* b. Degrés du méridien, voyez ce dernier mot.

DEGRÉ de longitude. Ces degrés sont d'autant plus petits, que l'on est plus proche du pôle. Pour mesurer un degré de longitude, il faut aller sur le même parallèle, jusqu'à ce qu'on soit à 4 minutes de différence du lieu d'où l'on est parti, &c. Règle pour trouver la grandeur du degré d'un parallèle. IV. 763. a.

Degrés de longitude. Leur mesure à différentes distances de l'équateur. *Suppl.* IV. 878. a. 882. b. 883. a. Voyez PARALLELES.

DEGRÉS de l'équateur, (Astron.) conversion de ces degrés en tems, & du tems en degrés de l'équateur. VIII. 193. b. XIV. 858. b. *Suppl.* II. 587. a. 832. a, b.

DEGRÉ, (Algeb.) équation du second, du troisième degré. On se sert encore de ce mot en parlant des courbes. Courbe du second, du troisième degré. IV. 763. a. Voyez ORDRE.

Degré. Equations des différens degrés. V. 847. b.

DEGRÉS de froid & de chaud, (Physiq.) ils ne peuvent se déterminer par nos sensations. IV. 763. a. Un thermometre nous apprend simplement l'augmentation du froid & du chaud, sans nous apprendre au juste la proportion de cette augmentation. *Ibid.* b.

DEGRÉ, (Hist. mod.) dans les universités. Formalités & usage dans l'université de Paris pour obtenir les degrés de bachelier, ensuite de licencié, IV. 764. a. & enfin de docteur. Des degrés dans les facultés de droit & de médecine: dans la faculté des arts. Des degrés dans les universités d'Angleterre. Frais du doctorat & de la maîtrise-ès-arts à Oxford. Nombre des docteurs & maîtres-ès-arts qu'on y reçoit ordinairement par année. Formalités pour les degrés de bachelier & de maître-ès-arts. Des degrés dans l'université de Cambridge. Formalités nécessaires pour les obtenir. *Ibid.* 764. a. Différence entre ces expressions, avoir des grades & avoir des degrés. Homme gradué, ou qui a des degrés dans la faculté de droit. Dans cette faculté, on peut avoir des degrés, & n'être point gradué avec prétention aux bénéfices. *Ibid.* b.

Degrés obtenus à l'effet d'acquérir des bénéfices, VII. 807. b.

DEGRÉ d'affinité, (Jurispr.) les degrés de parenté se comptent par générations, ce qui ne peut avoir lieu entre alliés, &c. L'affinité en ligne collatérale empêche le mariage aux mêmes degrés que la parenté. Jusqu'à quel degré empêche le mariage l'affinité par conjonction illicite. IV. 764. b.

Degrés de juridiction. Supériorité d'une juridiction sur une autre. Trois degrés de juridiction seigneuriale, quant au pouvoir. Pour le ressort d'appel, il n'y a que deux degrés de justices seigneuriales. Trois degrés de justice royale. IV. 764. b. Le conseil ne forme pas un quatrième degré. Comment se compte le nombre des degrés de juridiction dans certaines matières, dont la connoissance est attribuée à des juges particuliers en matière d'eaux & forêts, d'amirauté, de tailles, de gabelles, &c. de monnoies. On n'observe pleinement l'ordre des degrés que dans les appellations interjetées en matière civile. Degrés de juridictions ecclésiastiques. On ne va point par appel devant un juge supérieur. Exception. Quelques évêques & archevêques sont soumis immédiatement au saint siege. On ne peut aller au-delà de trois sentences qui ont été conformes les unes aux autres. *Ibid.* 765. a.

Degré, même, être en même degré de succéder. Etre en pareil degré ou en égal degré. IV. 765. a.

Degré de noblesse. Offices qui transmettent la noblesse au premier degré. Ceux qui la transmettent au second. IV. 765. b.

Degré de parenté. Dans quelques coutumes on ne succède qu'au septième degré. Suivant le droit commun, on succède à l'infini. Jusqu'à quel degré les mariages sont défendus. Des titres que l'on donne à chacun de ceux qui forment les degrés. Degrés en ligne directe ascendante, en ligne directe descendante, en collatérale. Degrés ascendants & descendants. IV. 765. b. Comment on désigne les différentes générations de cousins. Deux manieres de compter le nombre des degrés de parenté, celle du droit romain & celle du droit canon. Les degrés en ligne directe se comptent de la même maniere, suivant le droit civil & le droit canon. Comment on les compte par générations. Maniere de compter en collatérale. Comment on connoît le degré qui est entre l'oncle & le neveu. Maniere de compter en collatérale, suivant le droit canon. *Ibid.* 766. a.

Figure par laquelle on voit la maniere de compter les degrés en directe, suivant le droit civil & canonique.

Figure par laquelle on voit la maniere de compter les degrés en collatérale, suivant le droit civil. *Ibid.* b.

Figure par laquelle on voit la maniere de compter les degrés en collatérale, suivant le droit canon. *Ibid.* 767. a. Voyez PARENTÉ.

Degrés des substitutions. Différentes parties de la durée des substitutions. La durée des fidéi-commis n'étoit point fixée par les loix romaines, ni autrefois en France. Ce que décidèrent là-dessus les ordonnances d'Orléans en 1560, & de Moulins en 1566. Provinces où les substitutions peuvent encore s'étendre à l'infini. Maniere de compter les degrés de substitution, selon l'ordonnance de 1629. Disposition de la nouvelle ordonnance sur cette matière. IV. 767. a.

Degrés de succéder. Maximes de droit sur ce sujet. IV. 767. b.

DEGRÉ, (Médéc.) dans quel but on détermine les degrés de chaleur que doit avoir un poêle, les degrés de pesanteur de l'atmosphère. Trois différens degrés qu'on détermine dans les maladies héctiques. IV. 767. b.

DEGRÉ, (Musiq.) notes au même degré, notes à l'unisson, quoique sur différens degrés; notes à un degré d'intervalle. Maniere d'avoir le nombre des degrés qui séparent deux notes. Ce qu'on entend par degrés conjoints & degrés disjoints. IV. 767. b. Voyez *Suppl.* II. 724. a.

DEGRÉ, (Faucon.) IV. 767. b.

DÉGROSSIR. Signification de ce mot dans le travail des glaces, &c. en architecture, chez les aiguilliers, les orfèvres, les batteurs d'or, & à la monnoie. IV. 768. a.

DÉGUERPISEMENT, (Jurispr.) exemple naturel du déguerpiement que Loiseau trouve dans le castor. IV. 768. a. On ne doit pas confondre le déguerpiement avec diverses autres sortes de délaissemens, inventées pour se délivrer de toute poursuite, telles que la cession, la renonciation, le désistement, le délaissement par hypothèque. Etymologie du mot déguerpiement. Autres termes par lesquels on l'a exprimé. Il étoit peu usité chez les Romains; cependant il y a quelques-unes de leurs loix qui peuvent s'y adapter. Quelles sont les charges dont on veut se libérer en faisant le déguerpiement. Du déguerpiement fait par l'héritier. Autres successeurs qui peuvent déguerpir toute la succession. *Ibid.* b. Tout détenteur en général peut déguerpir. Explication de cette maxime. Comment le déguerpiement doit être fait. L'héritage doit être rendu entier. Effet du déguerpiement. *Ibid.* 769. a. Auteurs à consulter. *Ibid.* b. Voyez DÉLAISSEMENT.

Déguerpiement. Il ne faut pas le confondre avec la désertion d'un héritage. IV. 882. a. Différence entre le déguerpiement & le désistement. 886. b. Déguerpiement d'un héritage chargé de cens, rente ou autre devoir. V. 972. a.

De la foi & hommage ensuite du déguerpiement. VII. 25. a.
DÉGUISEMENT, *travestissement*. Différences entre ces mots. IV. 769. b.

Déguisemens en usage chez les Romains dans certains mystères. X. 581. a. b. Vol avec déguisement. XVII. 440. a. Déguisemens autrefois en usage au premier jour de l'an. II. 839. b.

DÉGUISER, *cacher, dissimuler*, (Synon.) II. 504. a. IV. 1048. a.

DEHORS, (*Fortific.*) ouvrages avancés ou détachés. Leur usage. Quels sont les plus ordinaires. Sur quels principes est établie la position & la figure des dehors. Rempart, parapet & fossé des dehors. IV. 769. b. Le chemin-couvert doit envelopper les dehors & toutes les fortifications. Inconvéniens attachés à un grand nombre de dehors dans une place. *Ibid.* 770. a.

DEHORS, *mettre un vaisseau*, (*Marine*) emprunt que peut faire le maître du navire pour le mettre dehors, lorsque les propriétaires refusent de donner leur contingent pour les frais nécessaires. IV. 770. b.

DEHORS, (*Manege*) côté opposé à celui sur lequel le cheval tourne. IV. 770. b.

Dehors, *apparence, extérieur*, (Synon.) I. 243. b.

DEIDIER, professeur en médecine. Sa doctrine sur la cause des inflammations. VIII. 711. b.

DÉJECTION, (*Médecine*) fonction par laquelle cette évacuation se fait naturellement. IV. 770. b. Trois différentes manières dont cette fonction peut être lésée : lorsqu'elle se fait trop rarement, ce qui arrive ou par le vice des matières qui doivent être évacuées, ou par le vice des organes qui concourent à exécuter la déjection : lorsqu'elle se fait trop souvent ; quelles en sont les causes : enfin lorsque les organes se mettent en jeu pour la faire, mais avec des efforts inutiles. *Ibid.* 771. a. Causes de ce mal.

Nature des matières fécales dans l'état de santé. Evacuations d'un homme qui se porte bien, selon M. Haller. Boerhave dit que le ventre doit être paresseux, & la matière sèche sans incommodité. Il y a des gens en très-bonne santé qui ne se voident le ventre qu'une fois la semaine.

Changemens que les matières fécales éprouvent dans les maladies. Les évacuations qui se font par les intestins, ont fixé particulièrement l'attention d'Hippocrate. *Ibid.* b. Matières viciées qui peuvent se porter dans les boyaux, sortir par la voie des déjections, & fournir différens pronostics. Exemples de quelques-uns de ces pronostics tirés d'Hippocrate.

Si la matière évacuée est telle qu'elle doit être pour le bien des malades, ils en sont soulagés, & soutiennent sans peine l'évacuation, &c. Réflexions de l'auteur sur cet axiome. *Ibid.* 772. a. Dans quel tems de la maladie on peut espérer que les déjections sont salutaires. Déjections moins fluides quand la maladie tend à une terminaison heureuse. Pour ce qui regarde les différentes qualités de déjections qui sont toutes mauvaises, l'auteur se borne à en exposer quelques-unes de chaque espèce de déjection viciée. Description qu'en donne Prosper Alpin. Comment l'auteur des prorrhétiques parle des déjections de matière dure : leur cause & leurs pronostics, selon Galien. Excrémens d'une consistance aqueuse ; leurs pronostics. Matière gluante, blanche, un peu safranée, en petite quantité & légère : elle est toujours de très-mauvais signe. *Ibid.* b. Pronostics fondés sur les déjections qui finissent par être de matière pure & bilieuse ; sur les excrémens d'une odeur extraordinairement mauvaise ; sur les déjections abondantes & fréquentes ; sur celles qui sont peu abondantes. Auteurs à consulter sur ce sujet. *Ibid.* 773. a. Voyez EXCRÉMENS, MATIÈRE fécale.

Déjection. Effort par lequel cette évacuation se fait. *Suppl.* IV. 619. a. b. Les animaux qui ne vivent que de végétaux, rendent leurs excrémens presque sans puanteur. VI. 598. b. Déjection des matières fécales, avantageuse une fois chaque jour. XI. 223. b. Dissipation des fluides par les selles. 286. b. Déjection de matière écumeuse. V. 378. b. Déjections blanches ; ce qu'elles marquent. II. 272. b. Moyen de corriger la feteur des déjections dans la phthisie, dans l'hydropisie & en santé. VI. 598. b.

DÉJEUNER. Comment les Grecs le faisoient. IV. 773. a. Sur ce qu'on doit observer à cet égard. Voyez HYGIÈNE, RÉGIME.

Déjeuner. Vin que les Romains prenoient le matin. XV. 191. a.

DÉINCLINANT, (*Gnom.*) cadran déinclinant. Ces cadrans sont peu en usage. IV. 773. a.

DÉISTES, (*Théolog.*) nom qu'on a d'abord donné aux anti-trinitaires. Ce que sont les déistes modernes. Plainte qu'ils forment. Confession de foi des déistes. Rien n'est moins uniforme que leurs sentimens ; c'est pourquoi les auteurs qui les ont combattus, en distinguent différentes espèces. Quatre classes de déistes, selon Abbadié. IV. 773. b. M. l'abbé de la Chambre en parle d'une manière encore plus précise. Selon

cet auteur, on peut réduire ce que disent les déistes à deux différentes hypothèses. Les premiers admettent un dieu créateur, &c. mais qui n'exige de ses créatures aucun devoir, qui n'a aucun égard à leurs actions, & n'a établi ni peine, ni récompense après cette vie. Les seconds établissent une différence essentielle entre le vice & la vertu, & une providence rémunératrice, &c. *Ibid.* 774. a. mais les peines du vice ne feront point éternelles, selon eux, & la vraie adoration de l'être suprême consiste simplement à remplir ses devoirs. Méthode que propose le même auteur pour réfuter les déistes, & qu'il a suivie dans huit dissertations particulières. Cette méthode reconnue excellente pour réfuter les déistes de la première espèce. Quelle est la voie qu'on devrait suivre à l'égard des seconds. *Ibid.* b.

DÉIVIRIL, (*Théolog.*) ce terme signifie en J. C. des opérations qui tiennent en même tems de la nature divine & de la nature humaine. Les Grecs l'expriment par *theandrique*, voyez ce mot. Passage de Denys l'aréopagite, où ce dernier terme est employé. M. Witasse remarque que ni les anciens, ni les modernes, n'ont jamais eu une notion bien claire de la vraie signification de ces mots, *opérations déiviriles*. IV. 774. b. Il conclut donc que par ce terme on doit entendre une nouvelle manière d'opérer qui étoit dans J. C. depuis l'incarnation, & que toutes les opérations du Christ pouvoient être appelées *déiviriles*. *Ibid.* 775. a.

DÉLAI, (*Jurispr.*) où se trouve traitée la matière des délais dans le droit romain. Différens délais accordés en France par les ordonnances & les coutumes. Principes généraux en matière de délais. Quels sont les jours compris dans les délais des assignations & des procédures. IV. 775. a. Dans les matières de rigueur, le jour de l'échéance du délai est compté dans le délai. Différence entre *terme* & *délai*. *Ibid.* b.

DÉLAI d'avis. Délai (*bref*). Délai pour délibérer. Délai fatal. Délai franc. Délais frustratoires. Délai de grace. Délai de l'ordonnance. Délai péremptoire. IV. 775. b. Voyez DE-MEURE.

Délai, terme de l'échéance dans les délais d'ordonnance & dans les délais de coutume. V. 244. b. Du délai pour délibérer. IV. 782. b. 783. a. Exception qui tend à obtenir quelque délai. VI. 219. a. Délai pour le paiement des lettres de change. XVII. 521. a.

DÉLAISSEMENT, (*Jurispr.*) cinq sortes de délaissemens de biens, distingués par les jurisconsultes. IV. 775. b.

Délaissement. Différence entre le délaissement & le déguerpiement, IV. 768. b. & la désertion d'héritage. 882. a. Différence entre le délaissement par hypothèque & le désistement d'héritage. 886. b.

DÉLAISSEMENT par hypothèque. Il diffère du désistement. En quoi il diffère aussi du déguerpiement. Ce délaissement avoit lieu chez les Romains. Comment ils le pratiquoient. Le détenteur d'un héritage qui est poursuivi hypothécairement, n'a pas besoin de déguerpir l'héritage, il lui suffit d'en faire le délaissement. En quel cas il n'est pas de l'intérêt du détenteur de faire le délaissement au créancier. Quel est celui où il est plus à propos qu'il le fasse. Effet de ce délaissement. IV. 776. a. Il est indifférent pour le délaissement qui se fait par rapport à des rentes constituées, qu'elles aient été créées avec assignat ou non. Celui qui délaisse, demeure toujours propriétaire jusqu'à la vente par décret. On ne peut poursuivre la vente de l'héritage sur celui qui en fait le délaissement. Les charges imposées sur l'héritage par le détenteur, demeurent en leur force jusqu'à la vente. Le détenteur peut former opposition pour les hypothèques, servitudes, &c. qu'il avoit à prendre sur cet héritage, avant de l'avoir acquis. Le détenteur a son recours contre son vendeur, tant pour la restitution du prix, que pour ses dommages & intérêts. Avantages qu'il a en ce point. Ce que le détenteur doit observer pour avoir ce recours contre son vendeur. *Ibid.* b. Le délaissement n'opère point seul de mutation de propriétaire, & ne produit point de droits seigneuriaux. L'acquéreur qui a fait des améliorations en l'héritage, ne peut se dispenser pour cela de le délaisser, s'il ne veut pas reconnoître & payer les dettes. *Ibid.* 777. a.

DÉLAISSEMENT, *délaisser, abandonner*, (*Comm. maritime*) termes usités par rapport aux assurances. En quoi consiste le délaissement. Ce qui regarde le délaissement se trouve réglé par l'ordonnance de la marine, 1681. Disposition de cette partie de l'ordonnance. IV. 777. a.

DÉLAL, (*Comm.*) nom que les Persans donnent à ceux qui agissent pour eux dans l'achat & la vente des marchandises. IV. 777. b. Voyez COURTIER.

DÉLASSER. Bains propres à délasser. IX. 299. b.

DÉLATEURS. (*Hist. anc.*) Pourquoi quelques empereurs les favorisoient. Maux que firent les délateurs dans Rome. Salaire qu'ils recevoient. Châtimens que leur infligea Antoine le pieux. IV. 777. b. Voyez *Accusation secrète*.

Délateurs qu'on appelloit *quadruplatores*. XIII. 748. a.

DÉLATEURS, (*Jurispr.*) Rapports & différences entre les

délateurs & les dénonciateurs (*Voyez* DÉNONCIATEUR). Au parlement de Provence, on les appelle *instigateurs*. On distingue dans notre usage les délateurs & dénonciateurs d'avec les accusateurs. IV. 777. b. Les plus fameux délateurs connus dans l'histoire, sont ceux qui se rendoient dénonciateurs du crime de leze-majesté. Différentes manières dont leur conduite a été envisagée. En France, les délateurs sont regardés peu favorablement; ils sont néanmoins autorisés. Deux sortes de dénonciateurs parmi nous, les uns volontaires, les autres forcés. *Ibid.* 778. a. Quelles sont les personnes qui ne sont pas obligées d'en dénoncer d'autres. Quelles sont celles qui ne le peuvent. Comment les dénonciations doivent être écrites. Peine infligée aux faux dénonciateurs. Si le dénonciateur se défist, il peut être poursuivi par l'accusé. En quel cas les dénonciateurs doivent être nommés à l'accusé. Pourquoi le registre du ministère ne fit pas mention du dénonciateur, l'accusé peut être admis à en faire preuve, tant par titres que par témoins. Autorités & ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

DÉLAYANT, (*Thérapeut. Mat. médic.*) nom que les humoristes ont donné à une classe de remèdes altérans. Les solidistes les ont appellés *émolliens* & *relâchans*. L'eau & les boissons aqueuses sont les vrais délayans. Substances qui peuvent être mêlées à l'eau sans altérer sa vertu délayante. La rhéorie moderne a prétendu que ces substances étoient essentielles à l'effet de délayer. Les délayans sont indiqués dans presque toutes les maladies aiguës. Quelles sont les maladies chroniques où ils sont employés. Incommodités dans lesquelles leur usage est regardé comme salutaire. Le bain est un grand délayant ou relâchant. IV. 779. a.

Délayant apozème. I. 541. b.

DÉLECTATION *victorieuse*. (*Théol.*) Ce que Jansénius entend par-là. Délectation céleste & délectation terrestre, selon Jansénius. IV. 779. a. Leurs effets dans la volonté. En quels sens la première peut être victorieuse. Jansénius se déclare pour la délectation victorieuse *relativement*. Le cœur humain, dans son système, est comme une balance, dont les bassins montent & descendent selon les poids dont ils sont chargés. *Ibid.* b.

DÉLÉGATION, (*Jurisp.*) acte par lequel quelqu'un substitue un autre en sa place. Deux sortes de délégations. 1^o. Celle qui est faite par un officier public. Tous officiers avoient à Rome la liberté de déléguer à d'autres personnes tout ce qui dépendoit de leur office. IV. 779. b. Les fonctions de justice pouvoient être déléguées par les magistrats à des personnes publiques ou privées. Autorité du délégué général, celle du subdélégué. Devant qui étoit relevé l'appel du délégué général. Le magistrat ne pouvoit déléguer le pouvoir appelé *mixtum imperium*. Pourquoi les magistrats eurent la liberté sous la république de commettre d'autres personnes en leur place. Sous les empereurs, cette liberté ayant été révoquée, on ne trouve dans le code aucune loi qui autorise le magistrat à faire une délégation générale. *Ibid.* 780. a. Usages pratiqués autrefois en France par rapport aux délégations. Les juges ne peuvent plus faire de délégation générale. Quels sont les cas où les délégations particulières peuvent avoir lieu. Délégations faites autrefois par les procureurs généraux du roi dans les parlemens, & par ceux des bailliages & sénéchaussées. Les commissaires départis par le roi dans les provinces sont considérés comme délégués généraux. Autres espèces de délégations données par plusieurs autres officiers. Comment finit la délégation ou subdélégation. Loix à consulter. *Ibid.* b.

Délégation d'un débiteur, lorsque celui-ci autorise son créancier à prendre le paiement de son dû sur une autre personne. IV. 780. b. Ce qui est requis pour une délégation valable. Quand la délégation n'est point acceptée par le débiteur délégué, ce n'est qu'un simple mandement que le délégué peut refuser d'accepter. La délégation acceptée par le créancier tient lieu du paiement pour le premier débiteur. Obligation du débiteur délégué qui a consenti. Différence entre le transport & la délégation. De l'usage des délégations dans les contrats de vente. Loix à consulter. *Ibid.* 781. a. *Voyez* TRANSPORT.

DÉLEGUÉ, *judge*, IX. 12. a. Jurisdiction déléguée. 74. b. 75. a. Des délégués chez les Romains. 503. a, b.

DÉLESTAGE. (*Marine*) Disposition de l'ordonnance de la marine, 1681, sur cette matière. IV. 781. a. Délestage, vieux lest qu'on tire du bâtiment & qu'on jette. *Ibid.* b.

DELHI, ou DELI, ou DEHLI. (*Géogr.*) Observation sur cette ville de l'Indoustan. *Suppl.* II. 689. b.

Delhi. Prise de cette ville par Kouli-Kan. XII. 419. b.

DELIAQUE, *problème*. XIII. 402. a.

DÉLIBÉRATIF. (*Bell. letr.*) en quoi consiste le genre délibératif. Il étoit fort en usage chez les Grecs & les Romains. Conseils où il a encore lieu. Ce que doit faire l'orateur pour porter les hommes à une entreprise. La citation des exemples est particulièrement nécessaire dans ce genre. Quelle est la

regle qui lui convient. IV. 781. b. L'usage des passions entre aussi dans ce genre. Ce que doit faire l'orateur pour dissuader. *Ibid.* 582. a.

Délibératif, genre. VII. 595. b. XI. 550. a.

DÉLIBÉRATIF, (*Hist.*) droit délibératif. A quel âge les juges dans les parlemens & autres cours ont voix délibérative. Dans les conciles les évêques seuls ont voix délibérative. IV. 782. a.

Délibérative, voix. XVII. 438. a.

DÉLIBÉRATION. (*Jurisp.*) Les ordonnances se délibéroient autrefois en parlement. Deux significations du mot *délibération*. Ce qui est requis pour qu'une délibération soit valable. Par qui peuvent être formées les délibérations capitulaires. Des délibérations qui se forment dans les assemblées de créanciers. IV. 782. a.

Délibération, mouvement de l'âme qui délibère. VIII. 668. a.

DÉLIBÉRÉ, ce qui a été résolu. Jugement préparatoire appelé en audience un *délibéré*. IV. 782. a. Jugement définitif appelé aussi *délibéré*. Objet des délibérés. Ils se jugent en l'état qu'ils se trouvent. Le *délibéré* se juge quelquefois sur le champ. Quelqufois on le remet à un autre jour. Lorsqu'une partie forme quelque nouvelle demande depuis le *délibéré*, il faut la porter à l'audience. *Délibéré* sur pièces vues. Des *délibérés* à la cour des aides. *Délibéré* sur le registre. Ce qu'ordonna sur ces *délibérés* un arrêt de la cour des aides. 1683. *Ibid.* b.

DÉLIBÉRER. (*Jurisp.*) Un héritier a le droit de délibérer. Cette faculté de délibérer tire son origine du droit romain. Un esclave institué héritier n'avoit point délai pour délibérer. IV. 782. b. Du délai pour délibérer parmi les Romains. Disposition des loix du code sur ce sujet. Ce que porte l'ordonnance de 1667, tit. vij. sur le droit de délibérer en matière de succession. *Ibid.* 783. a.

Délibérer. (*Maneg.*) Délibérer un cheval. IV. 783. b.

DÉLICAT. Ouvrage délicat, fragile. Ouvrage dont le travail est délicat. Pensée délicate. Table délicatement servie. Faire entre les objets des distinctions délicates. IV. 783. b.

DÉLICAT, DÉLIÉ. (*Synon.*) IV. 784. a.

Délicat en peinture. IV. 783. b.

DÉLICAT. (*Médec.*) Personnes délicates qu'on ne peut toucher sans leur causer une échymose. V. 267. b. Mauvaise fanté des enfans élevés trop délicatement. 660. a. Les passions & l'imagination ont beaucoup de force sur les personnes délicates. VI. 122. a. Régime des personnes délicates. XIV. 13. a.

DÉLICATESSE. (*Moral. Bell. letr.*) A la sagacité de l'esprit appartient la finesse; à la sagacité de l'âme appartient la délicatesse de sentiment & de l'expression. Comment la délicatesse de l'expression doit imiter celle du sentiment. Comment elle doit ménager la pudeur dans les aveux qui lui échappent, la sensibilité dans les reproches qu'elle fait, *Suppl.* II. 690. a. & la modestie dans les éloges qu'elle donne. Délicatesse de l'expression qui consiste de la part de l'écrivain à exercer la sagacité du sentiment du lecteur. La délicatesse est toujours bien reçue à la place de la finesse; mais la finesse à la place de la délicatesse manque de naturel & refroidit le style. *Ibid.* b.

Délicatesse. Différence entre délicatesse & finesse dans les écrits & la conversation. VI. 816. a. Gens qui ont le goût délicat. VII. 765. b. Si la délicatesse est jointe à beaucoup de sensibilité, elle ressemble plus à la sagacité qu'à la finesse. VI. 816. b. Délicatesse dans les sentimens, essentielle à l'élogue. V. 428. b. Traits de délicatesse exprimés sous la forme de l'anthèse. *Suppl.* I. 464. b. Fausse délicatesse. XVII. 769. a.

DÉLICE, PLAISIR, VOLUPTÉ. (*Synon.*) XII. 689. a.

DÉLICIEUX, terme propre à l'organe du goût. Séjour délicieux. Odeurs délicieuses. IV. 783. b. Quel est celui qui a connu le charme d'un repas délicieux. Tableau de l'état d'un tel homme. *Ibid.* 784. a.

DÉLIÉ; il se dit au simple de tout ce qui a très-peu d'épaisseur relativement à sa longueur. Et au figuré d'un esprit propre aux affaires épineuses, &c. Discours délié. Différence entre délicat & délié. Il seroit à souhaiter que quelqu'un à qui la langue fût bien connue, s'occupât à marquer avec exactitude les nuances qui distinguent ces sortes d'expressions. IV. 784. a.

DÉLIÉ. (*Ecriture*) IV. 784. a.

DÉLIES, (*Mythol.*) fête en l'honneur d'Apollon. IV. 784. a. Ambassade que les Athéniens envoyèrent en ce tems à Délos. Tout le tems qu'elle duroit s'appelloit les délies. Pendant ces jours-là, on n'exécutoit aucun criminel. En quel tems & à quelle occasion les Athéniens instituerent les délies. Long-tems avant ce tems-là, les Ioniens faisoient des espèces de délies. *Ibid.* b.

DÉLIAQUE. (*Hist. anc.*) Les déliaques engraissoient la volaille, vendoient les œufs, &c. Pourquoi ils furent appellés déliaques. Problème déliaque. IV. 784. b.

DELILERS, (*Hist. mod.*) hussards Turcs, qu'on tire de la Servie, de la Bulgarie, de la Croatie. Détails sur ces

oldats. IV. 784. b. Pourquoi ils ont été nommés *délilers*, *fous*, *insensés*. Leur habit militaire, leurs chevaux. Les bachas, béglerbeys, &c. ont en guerre des *délilers* à leur folde. *Ibid.* 785. a.

DELIQUIMUM, (*Chym.*) machines pour laisser tomber les fels en deliquium, vol. III des pl. article *Chymie*, pl. 12.

DELIRE, (*Médec.*) étymologie de ce mot. La cause du délire n'est que dans la disposition des organes. Selon que les vibrations de la fibre médullaire du cerveau, sont d'accord entr'elles ou ne le sont pas, l'ame qui est affectée d'une manière semblable ou dissemblable par les idées, les unit ou les sépare, & après en avoir jugé, elle s'y attache plus ou moins fortement, selon que cette consonance ou dissonance est plus ou moins grande, à proportion de la longueur, de la grosseur & de la tension de la fibre. IV. 785. a. Causes prochaines de la phrénésie, de la manie, de la mélancolie, de la démonomanie, de la léthargie, de la stupidité. Deux sortes principales de délires; le délire universel, & le particulier. Différens degrés de délire. Ce qui se passe dans un homme atteint d'un léger délire; ce qui se passe dans un malade attaqué d'un fort délire. Pourquoi un homme en délire se persuade que les idées qui l'occupent sont vraies. *Ibid.* b. Pourquoi le délire est accompagné quelquefois de mouvemens furieux: description de cet état. Délires qui n'entraînent aucun mouvement violent: comment Hippocrate les décrit. Ces délires obscurs sont de très-mauvais augure. Délires qui représentent des choses qu'on n'a jamais vues, ni imaginées. Pronostic qu'en tire Hippocrate. On peut réduire les différens genres de délires à trois. *Ibid.* 786. a. Des suites de ces délires. Quels sont ceux qu'Hippocrate estime les moins dangereux, & ceux qu'il regarde comme très-funestes. Recherches sur les causes du délire. Tout ce qui peut empêcher le cours libre des fluides dans les petits vaisseaux de la substance médullaire du cerveau, peut produire le délire. Le délire survient aussi par la seule agitation des humeurs nues avec trop de vitesse pendant l'accès de la fièvre; &c. Il peut donc être produit par toutes les causes de l'obstruction & de l'inflammation. Les causes dont il vient d'être fait mention, ont leur siège dans le cerveau même. *Ibid.* b. Mais il est constant que l'organe des sensations peut être affecté par le vice de différentes parties du corps, même des plus éloignées. Le délire, comme symptôme de fièvre, est occasionné par la matière morbifique qui a son siège dans la région épigastrique. Il importe de connoître les moindres principes de ce délire. Comparaison ingénieuse dont Galien use à ce propos. *Ibid.* 787. a. Différens symptômes qui annoncent le délire, selon Hippocrate. *Prognostics.* Les délires qui donnent quelque relâche sont les moins mauvais. Aucun délire n'est regardé comme un signe de sécurité, ni comme un signe de mort. Quelquefois s'il survient un délire subit dans les symptômes les plus violens, c'est un signe d'hémorragie ou de crise. Comment le délire se termine quelquefois. C'est un très-bon signe lorsque le délire est calmé par le sommeil. *Ibid.* b. Délires de très-mauvais augure. Divers accidens, qui joints au délire, le rendent funeste. *De la curation.* *Ibid.* 788. a. Voyez LA CURATION DU DÉLIRE, dans Van-Swieten.

Délire. Fureur dans le délire. VII. 377. a, b. Délire erotique. V. 909. a, b. Délire dans lequel on se croit changé en chat, VII. 434. a. en loup, IX. 771. b. Singulier délire causé par la racine d'une plante, appelée pavot jaune cornu. XII. 205. a. Mouvemens de délire dans les maladies aiguës, appelés *tilmoi* par Hippocrate. XVI. 332. a, b.

DELIT, (*Jurispr.*) quelquefois ce terme est employé pour signifier toutes sortes de crimes. Plus ordinairement il n'est employé qu'à exprimer les crimes légers. Principes généraux en matière de délits. Tous les délits sont personnels. Examen de cette maxime, que le délit de l'un ne nuit point aux autres: exceptions. Les délits sont publics ou privés. Personne ne doit profiter de son délit. Circonstances qui rendent le délit plus ou moins grave. IV. 788. b. Les délits ne doivent point demeurer impunis. La peine doit leur être proportionnée. Les particuliers n'en peuvent poursuivre la peine. Il n'y a point de compensation en matière de délits: comment cette maxime doit s'entendre. Excuses inadmissibles dans les cas de délit. Délits dont l'action est annale. Délits dont la peine se prescrivait par dix ans, & aujourd'hui par vingt ans. Comment s'éteint la poursuite du délit. *Ibid.* 789. a.

Délit, crime, forfait, faute, péché; différences entre ces mots. IV. 466. b. Différence entre crime, délit & maléfice. 468. a. Quatre manières dont les crimes & les délits peuvent se commettre. *Ibid.* Distinction entre les crimes capitaux & les délits. 469. a. Corps de délit. IV. 267. a. Délit d'épingles. V. 807. b. Juge du délit. IX. 12. a.

Délit d'animaux. Comment ce délit se réparait chez les Romains: comment il se répare parmi nous. IV. 799. a.

Délit capital. Délit commis ou commun. IV. 789. a.

Délit commun, opposé à délit privilégié, termes usités

lorsqu'il s'agit de délits commis par les ecclésiastiques. A qui appartient la connoissance des uns & des autres. IV. 789. a. Origine de la distinction du délit commun & du cas privilégié. Ce qu'on appelloit chez les Romains délits communs, & délits propres à une certaine profession. On remonte ici aux premiers siècles de l'église pour montrer de quelles causes, les juges d'église, ont connu selon les différens tems. Constantin fut le premier qui fit un règlement entre les officiers ecclésiastiques & les séculiers. Jugement d'Athanase dans lequel fut observée la distinction des délits communs d'avec les délits ecclésiastiques. Le même ordre observé sous les empereurs Constans & Constantius, à l'occasion d'Etienne, évêque d'Antioche. *Ibid.* b. Exception accordée en faveur des évêques, & révoquée ensuite par les empereurs Valens, Gracien, & Valentinien. Suite de l'état de la juridiction ecclésiastique pour les matières criminelles jusqu'au réms de Justinien. Cet empereur distingua expressément les délits civils des délits ecclésiastiques. Quels devoient être les juges de ces différens délits. Changement que Justinien fit ensuite à cet ordre. Autrefois en France les ecclésiastiques ne reconnoissoient point la juridiction séculière pour les matières criminelles. Exemples qui le prouvent. *Ibid.* 790. a. Capitulaires qui favorisent cet usage. Ordonnance de Philippe III, qui y apporta quelque changement. Ce n'étoit que par déférence pour les évêques qu'on en ufoit ainsi, car la distinction des délits civils & des délits ecclésiastiques étoit connue dans le royaume. Bientôt après les gens d'église commencèrent à reconnoître l'autorité des juges séculiers pour les délits graves. Ces délits graves furent appelés très-improprement *délits privilégiés*. Un tel exercice de la juridiction séculière est un droit commun à toutes les nations chrétiennes. En Espagne les ecclésiastiques ne pouvoient jamais être poursuivis que devant les juges d'église: distinction qui fut ensuite admise par rapport aux crimes graves. La même chose arrivée en Angleterre. *Ibid.* b. La coutume de Flandres conforme à ce dernier usage. Quels sont les délits qu'on met dans la classe de ceux qu'on appelle *privilégiés*, selon l'expression commune. Quels sont les délits communs. Délits purement ecclésiastiques. En quels cas le juge royal peut en connoître. En quels cas un ecclésiastique est justiciable du juge d'église & du juge royal. Les juges des seigneurs ne peuvent connoître d'aucun délit commis par des ecclésiastiques. Comment on procédoit suivant l'ordonnance de Moulins, en cas de délit commun & privilégié. Ce qui a été ordonné depuis sur ce sujet par l'édit de Melun. *Ibid.* 791. a. Forme de cette procédure réglée par deux déclarations de 1682 & 1685 & par l'édit de 1695. Ce qu'ordonne à cet égard une déclaration de 1711. Peines que le juge d'église peut infliger pour le délit commun. Loix & auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Délit commun, décret du second concile de Carthage sur le tribunal qui pourroit juger un évêque, un prêtre ou un diacre. IV. 758. a.

DÉLIT ecclésiastique. Délit (*flagrant*) Délit grave. Délit imparfait. Délit léger. Délit militaire. IV. 791. b. Délit monachal, personnel, privé, privilégié. Délit (*quasi*) obligation de réparer le dommage causé par le *quasi-délit*. Quels sont les cas que les loix romaines mettent au nombre des *quasi-délits*. *Ibid.* 792. a.

DELIT ou simplement *lit*, (*Coupe des pierres*) ce qu'on entend par *poser en lit*. Pierres si compactes qu'elles n'ont ni lit ni délit. Ce qu'on doit observer en les posant. IV. 792. a.

DÉLIT, bois de, (*Comm.*) IV. 792. a.

DELITESCENCE, (*Chir.*) retour subit de la matière d'un apostème dans les vaisseaux. En quels cas elle est avantageuse; en quels cas elle est à craindre. IV. 792. a. Causes de la délitescence. Comment on peut la prévenir. Symptômes qui l'annoncent. Symptômes auxquels on reconnoît que la matière s'est déposée dans le cerveau, dans la poitrine, & dans le foie. *Ibid.* b.

Délitescence. III. 867. b. Résolution des inflammations par délitescence. VIII. 716. b.

DELITSCH, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe. Sa description. Son commerce. *Suppl.* II. 690. b.

DELIVRANCE, (*Jurispr.*) délivrance de legs: diverses observations sur ce sujet. IV. 792. b.

Délivrance, action de livrer, voyez TRADITION.

Délivrance des namps; terme usité en Normandie. Ce que porte ce titre dans la coutume de cette province. IV. 792. b.

Délivrance tranchée, terme usité dans la Bourgogne. IV. 792. b.

Délivrance, à la monnoie. Faire une délivrance. IV. 792. b.

DELIVRANCE, (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit pour quelque délivrance. XV. 384. a.

DELIVRER, *affranchir*: différence entre ces mots. IV. 792. b.

DELOS, (*Géogr. & Hist. anc.*) elle appartient aux Turcs &

& on l'appelle maintenant *Sdile*. Usage qu'on fait des belles ruines qui s'y trouvent. Ce que la possession de cette isle coûte aux habitans de Myconé. Comparaison de ce qu'elle fut avec ce qu'elle est. IV. 793. a.

Delos, son premier nom. *Suppl.* IV. 191. a. Merveilles racontées par les poètes sur cette isle. VIII. 923. a. Nom de *Pyrrile* donné à *Delos*. XIII. 606. b. Isle voisine de celle de *Delos* qui seroit de cimetiére aux habitans de celle-ci. XVI. 249. a. Fêtes célébrées à *Delos* en l'honneur d'*Apollon*. IV. 784. a, b. Musiciens sacrés & pompe que les villes grecques envoioient chaque année à *Delos*. XIV. 249. a. Ordre & magnificence que *Nicias* établit dans cette solennité. XVI. 253. a.

DELOS, (*Jean*) seigneur de Heinsbergues, duc de Bouillon. *Suppl.* II. 36. b.

DELPHES, (*Géogr. anc. Hist.*) état présent de cette ville. Les Grecs croyoient que *Delphes* étoit le milieu de la terre. Description de *Delphes* ancienne, sa grandeur, sa situation. IV. 793. a. Magnificence de cette ville. Effet des échos parmi les rochers qui l'entouroient. Médailles de *Delphes*. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Delphes, ville de, avantage de sa situation pour les oracles. XI. 534. a. Quartier de la ville appelé *Lycorée*. IX. 774. a. Sybille de *Delphes*. XIII. 631. b. XV. 157. a. L'ancienne *Delphes* nommée aujourd'hui *Amphisa*. XIV. 577. a.

DELPHES, (*temple de*) premier temple rustique d'*Apollon* à *Delphes*. Construction du second temple après que le premier eût été détruit. Celle du troisième qui fut fait d'airain. IV. 793. b. Celle du quatrième & du cinquième. Offrandes dont les divers temples de *Delphes* furent successivement enrichis. Dès le tems de *Xerxès* on faisoit monter les trésors de *Delphes* aussi haut que ceux de ce souverain des *Perfes*. Divers pillages auxquels ces trésors furent exposés. *Ibid.* 794. a. On en compte sept, dont le dernier fut celui que ce temple essuya de la part de *Néron*. Ministres destinés à desservir ce temple. A l'entrée du sanctuaire habitoit le gardien de l'or d'*Apollon*. Prophetes qui accompagnoient la *pythie*. En sortant du sanctuaire se trouvoient les femmes consacrées au service du dieu. Autres prêtresses occupées à la garde du feu sacré. Autres personnes destinées à servir ce temple. *Ibid.* b.

DELPHES, (*Temple de*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 691. b.

DELPHES, (*Oracle de*) son antiquité. IV. 794. b. Comment se fit la découverte de l'oracle de *Delphes*, au rapport de *Diodore de Sicile*, de *Strabon*, de *Pausanias*, &c. Durée de cet oracle jusqu'au tems où les *Thraces* pillèrent le dernier temple vers l'an 670 de la fondation de *Rome*. Célébrité de cet oracle. Zele des habitans de *Delphes* à lui procurer des consultations. Parmi ses ministres se distinguoient les prophetes & les poètes. Situation de l'antré d'où sortoient les oracles. Les prophetes recevoient les paroles de la *pythie*. Comment elle les prononçoit. Eclat que cet oracle donna à la ville de *Delphes*. Sacrifices par lesquels il falloit engager l'oracle à parler. Auteurs à consulter sur cet oracle. *Ibid.* 795. a.

Delphes, temple & oracle de, statue d'*Apollon* dans ce temple, connue sous le nom d'*Apollon Sitalcas*. XV. 230. b. Ce temple possédoit un chef-d'œuvre de *Phidias* & des richesses immenses. XVI. 70. a. Trépiés du temple. 594. b. 595. a. Feu sacré. VI. 638. a. De l'oracle de *Delphes*. *Suppl.* I. 489. a, b. Cet oracle appartient à différentes divinités. XVI. 179. b. Observations sur la *pythie*. XIII. 631. a, b. Palpitation que les prêtres exigeoient de la victime avant que d'installer la *pythie* sur le trépié. VIII. 314. a. Observations sur ces prêtres. *Ibid.* Comment ils avoient su lier les habitans à leurs intérêts. XI. 534. b. Ministres du temple appelés *periegetes*. XII. 357. b. Autre dit *chrysofulax*. XVII. 657. a, b. Fête de l'apparition d'*Apollon* à *Delphes*. XVI. 252. a. Fêtes nommées *hebdomées* qui s'y célébroient. VIII. 75. b. Sacrificateurs athéniens qui alloient de tems en tems sacrifier à *Delphes*. XVI. 252. b. Imprécation contre les *Cyrrhéens* & les *Acragallides* qui en avoient profané le temple. VIII. 604. b. Le temple pillé dans le tems de la guerre sacrée. XII. 522. a.

DELPHINAL, *Scel.* XIV. 750. a.

DELPHINIEN, (*Hist. anc.*) fêtes en l'honneur d'*Apollon Delphinus*. Pourquoi il avoit reçu ce surnom. IV. 795. b.

DELPHINIUM, (*Hist. anc.*) une des cours de judicature des Athéniens. Objet de cette cour. Son institution. Origine du nom *Delphinium*. IV. 795. b.

DELPHINIUM, (*Botan.*) espèce de ce genre appelée *staphisaigre*. XV. 492. b.

DELTA, (*Géogr.*) partie de la basse-Egypte. Bras du Nil qui forment le *Delta*. Son étendue. *Suppl.* II. 691. a.

DELTA, (*Géogr.*) partie d'Egypte : comment le *Delta* a été formé. X. 360. a. Temple d'*Uis* dans le *Delta*. XVI. 73. b.

DELTOÏDE, (*Anatom.*) muscle triangulaire de l'épaule. Origine de son nom. Description de ce muscle. IV. 795. b.

Tome I,

DELUBRUM, signification de ce mot. XVI. 65. b. 89. b.

DELUGE. (*Hist. sacr. & prof.*) Déluge de *Deucalion*. Temple que *Deucalion* bâtit à *Jupiter phryxius* qui l'avoit sauvé du déluge. Fêtes que *Deucalion* établit en l'honneur de ceux qui avoient péri dans l'inondation. Tems où l'on a fixé l'époque de ce déluge. Déluge d'*Ogyges*; incertitude de l'époque de cet événement. IV. 795. b. Autres déluges dont parlent les historiens. Inondations des Pays-Bas dans nos siècles modernes. Déluge universel, ou de *Noé*. Tems où les chronologistes en fixent l'époque. Les points principalement contestés sur ce déluge regardent son étendue, sa cause, ses effets.

I. *De son étendue*. Raisons qu'allèguent ceux qui ne l'ont cru que partiel. Pourquoi nous devons croire qu'il fut universel : raisons tirées de l'écriture même. *Ibid.* 796. a. Traditions presque universelles qui en ont été conservées. Tous les déluges particuliers dont parlent les historiens rentrent dans le récit & dans l'époque de celui de la *Genèse*. *Ibid.* b. Cependant ce système a été combattu par les chronologistes, dont il dérange les époques. Et d'ailleurs on peut juger par les anecdotes particulières à différentes contrées, qu'en chacune d'elles, il est resté quelques-uns des anciens témoins, qui après être échappés, ont transmis à leur postérité ce qui étoit arrivé en leur pays. Ce que les *Thésaliens* & les *Béotiens* disoient des effets de leurs déluges sur leurs contrées, confirmé par des observations. Ravages du *Pont-Euxin* par son dégorgeement dans l'*Archipel*, examinés par *M. de Tournesfort*. Quoique ces déluges nationaux semblent contraires à l'universalité de celui dont parle *Moïse*, il n'est pas difficile cependant de les ramener tous à cette grande & unique époque. *Ibid.* 797. a. Les dispositions qui se voient dans le détroit de *Constantinople*, dans les vallées du *Penée* & du *Colpias*, s'observent également dans le cours de toutes les vallées de la terre, elles ont donc la même origine, elles sont donc les monumens du même fait, il est donc constant que le fait a été universel. Objections; 1°. les angles alternatifs & correspondans des vallées paroissent ne pouvoir être l'effet que d'un long séjour des mers, 2°. il faut qu'il soit resté des témoins du déluge en différentes contrées de la terre, puisque les anecdotes physiques sur cet événement ont été conservées en plusieurs contrées particulières. *Ibid.* b. La réponse à la première objection se trouvera dans le troisième article sur les effets du déluge. Réponse à la seconde. Solution de la difficulté élevée sur la différence entre les dates de ces déluges. Autre preuve de l'universalité du déluge, cette multitude étonnante de corps marins répandus sur la surface & dans l'intérieur de la terre. *Ibid.* 798. a. On a opposé à cette preuve l'antiquité des pyramides d'*Egypte*, dans les pierres desquelles on a trouvé des coquilles décomposées. Et d'ailleurs, si ce sont les torrens du déluge, qui ont creusé en serpentant tous ces profonds sillons que nous nommons *vallées*, ce ne peut être ces mêmes torrens qui y aient apporté les corps marins, puisque ces corps se trouvent dans ce qui nous reste de la masse des anciens terrains tranchés. Quoi qu'il en soit, il n'en résulte rien de défavorable au déluge, puisqu'une seule de ces preuves suffit pour montrer physiquement les traces de son universalité.

II. *Cause physique du déluge*. *Moïse* en établit deux, les sources du grand abysme, & les cataractes du ciel. *Ibid.* b. *Burnet* prouve qu'il n'auroit pas fallu moins de huit océans pour submerger la terre. Pour résoudre cette difficulté, plusieurs adoptent le système de *Descartes* sur la formation de la terre : quel est ce système. Causes du déluge selon *Burnet* : inclinaison que cette révolution donna à l'axe de la terre. La théorie de *Burnet* combattue par l'écriture sainte. Anecdote du déluge à laquelle on a fait peu d'attention; signification du nom de *Deucalion*. Moyen qu'on a imaginé d'autres auteurs pour faire sortir les eaux du grand abysme. Hypothèse ingénieuse de *Whiston*. *Ibid.* 799. a. Remarque sur cette terreur universelle que cause l'apparition d'une comète. *Ibid.* b. Ce qui a rendu difficile le problème dont il s'agit ici; c'est que les naturalistes ont pris avec trop d'étendue ce que dit la *Genèse* des 15 coudées d'élévation dont les eaux du déluge surpassèrent les plus hautes montagnes. Flexibilité des couches continues de la terre dont l'auteur d'une mappe-monde nouvelle vient d'expliquer les phénomènes & les effets dans les grandes révolutions, & par laquelle il est plus aisé d'expliquer aussi cette excessive élévation des eaux du déluge, sans recourir à d'autres eaux que celles de notre globe.

III. *Des effets du déluge*. Les savans se sont long-tems accordés à regarder la dispersion des corps marins comme un des effets de ce grand événement. Opinion de ceux qui suivent le système de *Descartes*. *Ibid.* 800. a. Fluidité de la terre dans son origine, selon eux. Formations de couches en différens tems. Objection contre le système de la fluidité de la terre. Sentiment de *Scheuchzer* pour expliquer la rentrée des eaux dans leurs réservoirs souterrains & l'inclinaison

FFFfff

fon des couches concentriques dans les montagnes. Effets du déluge selon Woodward, par lesquels il prétend expliquer les singularités qu'on observe sur la surface & dans les premières couches de notre globe. *Ibid.* b. Observations sur cette hypothèse. Cette opinion & autres semblables seront abandonnées, si ceux qui prétendent que nos contrées, présentement habitées, ont été très-long-tems couvertes par les eaux de la mer, continuent à faire autant de partisans qu'ils en ont fait aujourd'hui. M. D. L. P. est un des premiers, qui ait attribué la cause du déluge à de violents tremblemens de terre, & avancé que cette terre que nous habitons étoit le fond de la mer qui existoit avant le déluge. Avantage d'un tel système qui s'accorde avec les observations sans heurter l'écriture. *Ibid.* 801. a. Objection contre ce système : ceux qui l'adoptent sont forcés de convenir que les régions du Tigre & de l'Euphrate n'ont point été comprises dans cette terrible submersion, & qu'elles seules en ont été exceptées, parmi toutes celles de l'ancien monde. Sur ce principe, ces régions ne devoient point contenir de fossiles marins, comme tout le reste de la nouvelle terre que nous habitons, cependant nous savons qu'elles sont remplies comme les nôtres de productions marines qui sont étrangères à leur état présent. L'uniformité, & la généralité des traditions, & les observations des grands escarpemens & des angles alternatifs de nos vallées, sont des preuves historiques & physiques qui nous resteront toujours du déluge & de son universalité. *Ibid.* b. Plusieurs observateurs ayant remarqué que toutes les chaînes des montagnes forment des angles alternatifs & qui se correspondent, on en a conclu que leurs vallées étoient les anciens lits des courans des mers, qui ont couvert nos continents. Mais si le fond des mers s'est autrefois élevé au-dessus des eaux qui les couvroient, les anciennes directions des courans auront été altérées & changées; ce qui doit former quelque doute sur le système dominant de l'origine des angles alternatifs. Les sinuosités de nos vallées qui les forment, ont dans tout leur cours trop de rapports avec la position de nos sommets & l'ensemble de nos continents, pour ne pas soupçonner qu'elles sont un effet tout naturel de leur situation présente au-dessus des mers. Développement de cette hypothèse, qui prouve la réalité & l'universalité du déluge, & par laquelle la physique, l'histoire profane & l'histoire sacrée se concilient merveilleusement. *Ibid.* 802. a. Comment les animaux après le déluge ont pu passer en Amérique. Réflexion de M. Pluche contre ceux qui ont prétendu que la mer ne renfermoit pas assez d'eau pour inonder par un déluge toute la surface du globe. Monumens historiques du déluge que M. Pluche a ramassés dans son histoire du ciel. Souvenir qu'en retraçoient dans leurs fêtes les descendans de Noé. Allégorie & peinture des suites de cet événement qu'avoient conservé les Egyptiens & la plupart des Orientaux. *Ibid.* b. Traductions des noms de chacun des géans qui composent cette allégorie, par où l'on voit que ces personnages sont autant de symboles qui expriment les désordres qui ont suivi le déluge, les peines des premiers hommes, & en particulier l'état malheureux du labourage en Egypte. Presque toutes les fables concourent à nous montrer que les suites du déluge influèrent beaucoup sur la religion des nouveaux habitans de la terre. *Ibid.* 803. a.

Déluge, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 691. a.

Déluge. Des hommes qui ont vécu avant le déluge. Voyez PATRIARCHE, ANTEDILUVIENNE PHILOSOPHIE. Du tems qui s'est écoulé depuis la création jusqu'au déluge : différences sur ce point entre les différens textes sacrés. III. 394. a. b. Cause du déluge selon Whiston : coïncidence de l'apparition de la comète qu'on vit en 1680 avec le tems où arriva le déluge universel. III. 677. b. Cause du déluge selon M. Pluche. IX. 480. a. Observation qui prouve que les montagnes ont été couvertes autrefois par les eaux. XVI. 170. b. Monumens d'un déluge en Amérique. I. *Suppl.* 348. a. Etat du genre humain dans les tems qui suivirent immédiatement le déluge. III. 396. b. XI. 367. a. b. Sur les bouleversemens que le déluge a causés sur la terre, voyez CONTINENT, TERRAQUÉE, TERRE, &c. Quelques naturalistes ont attribué au déluge ces couches de coquilles, ces plantes, bois & ossemens fossiles qu'on trouve dans la terre en divers endroits. VII. 210. b. 211. a.

Déluge, tableau du Pouffin qui le représente. V. 319. b. XII. 212. b.

DÉLUGE de Deucalion, (*Hist. anc.*) II. *Suppl.* 707. a. b. IV. 795. b.

DE L'UN A L'AUTRE, (*Blason.*) IV. 803. a.

DE L'UN EN L'AUTRE, (*Blason.*) IV. 803. a.

DE L'UN A L'AUTRE. De l'un en l'autre, (*Blason.*) expressions relatives à certaines positions des pièces de l'écu. IV. 803. b.

DEMADES, parole de cet orateur, lorsqu'on eut annoncé la mort d'Alexandre. VIII. 404. b.

DEMANDE, question : différence entre ces mots. IV. 803. b.

Demandes employées dans l'instruction selon la méthode synthétique. XV. 763. a.

DEMANDE, (*Mathém.*) différence entre un axiome & une demande. Les axiomes & les demandes semblent avoir à-peu-près le même rapport l'un à l'autre, que les théorèmes ont aux problèmes. Demandes appellées *hypothèses* ou *postulata* : dans quel sens. Les hypothèses influent plus ou moins sur la rigueur des démonstrations : exemple. Dans les sciences physico-mathématiques, les hypothèses conduisent souvent à des conséquences très-éloignées de ce qui est dans la nature. Utilité des hypothèses en mécanique. IV. 803. b.

DEMANDE, (*Jurisp.*) en terme de palais. Acte par lequel le demandeur conclut contre le défendeur à ce qu'il soit tenu de faire ou donner quelque chose. IV. 803. b. Ce qui est requis pour que la demande soit faite en règle. Les peines établies par les Romains contre les demandes destituées de fondement, n'ont pas lieu parmi nous. *Ibid.* 804. b.

Demande. Chef de demande. III. 271. b. Conclusion où tend une demande. 820. b. Décharger d'une demande. IV. 878. a.

Différentes sortes de demandes. Demande sur le barreau, demande connexe, demande incidente, demande indéfinie, demande introductive, demande judiciaire, demande libellée, demande nulle, demande originaire. IV. 804. a. Demande possessoire, préparatoire, principale, provisoire, subsidiaire. *Ibid.* b.

DEMANDE, (*Marine.*) demande du bois. Filer de cable si le navire en demande. IV. 804. b.

DEMANDER, questionner, interroger, (*Synon.*) XIII. 705. a.

DEMANDEUR, (*Jurisp.*) nommé *actor* chez les Romains. On l'obligeoit *in limine litis* à prêter serment, & à donner caution de poursuivre le jugement dans deux mois. Règles tirées du droit Romain qu'on observe aujourd'hui à l'égard du demandeur. IV. 804. b.

Demandeur & défendeur. IV. 805. a.

Demandeur en requête. IV. 805. a.

Demandeur en taxe. IV. 805. a.

Demandeur en complainte. III. 763. a. b.

DÉMANGEAISON, (*Physiol. Médec.*) En quoi consiste le prurit, cause du plaisir & ensuite de la douleur qu'on éprouve en frottant la partie où l'on ressent la démangeaison. Exemple tiré du prurit causé par la gale. Remèdes à employer contre la démangeaison. IV. 805. a. Deux classes générales de ces remèdes, les externes & les internes. Diverses sortes de démangeaisons dont on indique ici les remèdes particuliers. Voyez PRURIT. *Ibid.* b.

Démangeaisons, leurs causes ordinaires. IV. 583. b. Démangeaison causée par les chenilles. III. 294. b. Par les cirons. 476. a. Manière de détruire ces insectes. *Ibid.* De la démangeaison qui suit quelquefois le traitement des fractures. VI. 832. b.

DÉMANTELER, raser, démolir : différences entre ces mots. IV. 805. b.

DÉMARCATIION, (*Géog. Hist.*) ligne de démarcation fixée par le pape Alexandre VI, pour terminer les contestations entre les Espagnols & les Portugais. *Suppl.* II. 691. Autre ligne de démarcation tirée en 1524. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

DÉMARCATIION, ligne de, IX. 525. a.

DÉMARQUE, (*Hist. anc.*) nom du chef d'une région, ou d'un district de la province de l'Attique. Etymologie du mot. IV. 806. a.

DÉMATÉ. (*Vaisseau*) Manœuvres à faire quand on est demâté. IV. 806. a. Voyez COUPER UN MAT.

DÉMEMBREMENT d'un fief, (*Jurisp.*) Elicement du fief, selon les coutumes de Picardie & d'Artois. Dépié de fief, selon celles d'Anjou, du Maine, & de Touraine. Différence entre le jeu excessif de fief & le démembrement. Par l'ancien usage, tout démembrement étoit prohibé. Quoique les fiefs soient devenus depuis héréditaires, les seigneurs dominans ont conservé, autant qu'ils ont pu, les fiefs de leurs vassaux dans leur intégralité. Motifs qui ont fait défendre le démembrement de fief dans la plupart des coutumes. Le démembrement est singulièrement défendu pour les fiefs de dignité. Ce que porte la coutume de Paris sur ce sujet. Coutumes qui autorisent le démembrement du fief. Quels sont les fiefs dont le démembrement est permis par ces mêmes coutumes. IV. 806. b. De quelle manière il se fait. La dévolution au seigneur dominant de la mouvance immédiate des portions démembrées du fief servant, est un usage très-ancien. Motif qui a fait admettre le démembrement dans certaines coutumes, du moins pour les fiefs simples. Comment il est avantageux au seigneur. Démembrement forcé & démembrement volontaire. Dans les coutumes comme celle de Paris, les co-partageans ne peuvent diviser la foi. Il n'est pas non plus permis dans ces coutumes de démembrer les mouvances. On ne peut dans aucune coutume démembrer, sans la per-

mission du roi, la justice attachée au fief. De la peine contre le vassal qui a fait un démembrement. *Ibid.* 807. a. Ce qu'on entend par *se jouer de son fief* : jusqu'à quel point la coutume de Paris le permet. Traité & autres ouvrages à consulter. Voyez *DEPIÉ*. *Ibid.* b.

Démembrement d'un fief. IV. 860. b. Démision de foi dans le démembrement. 816. a. Le démembrement de fief en général est défendu : exceptions. Différence entre le jeu de fief & le démembrement. VI. 697. b. Peine du démembrement. *Ibid.* Démembrement qui se faisoit autrefois d'un fief, lorsqu'il tomboit entre plusieurs freres. VII. 289. b. Comment on remédia au préjudice que ces démembrements caufoient aux seigneurs. *Ibid.*

Démembrement d'une justice. On ne peut le faire sans permission du roi. Celui qui a haute, moyenne & basse justice, ne peut la partager, à moins que ce ne soit avec la grebe à laquelle le roi a attaché le droit de justice. Dispositions différentes de quelques coutumes. Auteurs à consulter. IV. 807. b.

DÉMENCE, (*Médec.*) En quoi elle differe de la fatuité, du délire & de la manie. Signes qui caractérisent cette maladie. IV. 807. b. La vivacité des affections de l'ame répond à la vivacité des impressions faites sur les fibres du cerveau. Cet exercice peut être vicié par excès, dépravation & abolition de la disposition des fibres, à éprouver des changemens. Cette abolition a lieu par le défaut des fibres mêmes, par le vice des esprits, le petit volume de la tête, une secousse violente, une maladie incurable, ou quelque venin. Cette maladie est ou incurable ou très-difficile à guérir. Remedes qu'on peut tenter. IV. 808. a. Brebis qu'on a vues dans une forte de démence : état de leur cerveau. *Ibid.* b.

Démence, voyez *FOLIE* & *PHRÉNÉSIE*. Comment elle peut être causée par l'imagination. VIII. 562. b. Remedes indiqués dans cette maladie. XV. 551. a, b.

DÉMENCE, (*Jurisp.*) Les actes passés avant l'interdiction des gens en démence sont valables. Sur quoi se fonde la demande de l'interdiction. La démence seule n'est pas une cause de séparation de corps, mais elle peut donner lieu à celle de biens. Ceux qui sont en démence ne peuvent être promus aux ordres, &c. Loix & auteurs à consulter. IV. 808. b.

Démence, curateur à la. IV. 571. a.

DÉMENI, (*Hist. mod.*) Il n'étoit pas envisagé par les Grecs & les Romains du même oeil que nous l'envisageons. Origine des principes différens dont nous sommes affectés sur cet article. IV. 808. b. Par l'ordonnance de l'empereur Othon II, le combat judiciaire devint le privilege de la noblesse. L'usage du point d'honneur du combat réduit en principes de jurisprudence au commencement de la troisième race. Comment s'établit la maxime que, quand on avoit reçu un démenti, il falloit se battre. Le démenti donné pour quelque cause que ce fût, a continué de passer pour une offense sanglante. Délicatesse toujours subsistante parmi nous sur cet article du point d'honneur. Quelle en est la vraie raison. Sentiment de Montaigne. IV. 809. a.

DÉMENI, (*Jurisp.*) peines infligées par les loix à ceux qui auront donné un démenti. IV. 809. a. Diverses distinctions sur les personnes & les circonstances. Le démenti n'est point excusé pour avoir ajouté, *sauf l'honneur*. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

DÉMÉRITE, voyez *MÉRITE*. Son siege de Rhodes. *Suppl.* IV. 238. a.

DEMETRIA, (*Hist. anc. & Myth.*) fêtes à l'honneur de Cérés. Fêtes du même nom à l'honneur de Démétrius Poliorcete. IV. 809. b.

DÉMÉTRIUS POLIORCETE. Comment il se délivra d'un engagement téméraire qu'il avoit pris envers les Athéniens. XII. 444. b. Fête en son honneur. IV. 809. b.

DÉMÉTRIUS de Phalere. Son caractère. Histoire de sa vie. Ses ouvrages. XII. 484. b. Ses talens dans l'éloquence. XI. 563. a. Observations sur sa vie & sa philosophie. XII. 372. a. Cet athénien chargé par Ptolémée Philadelphie de lui procurer une version grecque des livres sacrés des Juifs. XV. 66. b. Belle parole de Démétrius, lorsqu'il eut appris que les Athéniens avoient renversé ses statues. VI. 76. b.

DÉMÉTRIUS, roi de Syrie. Réponse qu'il reçut des Arabes, chez lesquels il vouloit porter la guerre. *Suppl.* II. 504. a.

DÉMÉTRIUS, philosophe cynique. IV. 599. a.

DÉMÉTRIUS, (*Saint*) le jour de ce saint redouté par les matelots du Levant. II. 747. a.

DÉMÉTRIUS, fils du czar Jean-Bazile. Sa mort. XVII. 227. a.

SE DEMETTRE, *abdiquer*. Différences entre ces mots. IV. 809. b.

DEMEURE, *retardement*, (*Jurisp.*) être en demeure de faire quelque chose. Constituer ou mettre quelqu'un en demeure. Cas où il n'est pas besoin de mettre son adversaire en demeure. En quel cas on dit qu'il y a péril en la demeure. IV. 809. b. Voyez *DÉLAI*.

Demeure, *habitation*, *maison*, *sejour*, *domicile*, (*Synon.*) VIII. 17. a.

DEMEURER, (*Marine*) demeurer au nord, au sud, à bas-bord, &c. Demeurer de l'arrière. IV. 810. a.

DEMEURER, (*Comm.*) demeurer en souffrance. Demeurer en reste, en arrière; demeurer garant. IV. 810. a.

Demeurer du croire. Les commissionnaires doivent convenir avec leurs commettans, s'ils demeureront du croire ou non: Effets de l'un & de l'autre cas. Cette expression *demeurer du croire* reçoit deux significations différentes, qui sont ici expliquées. IV. 810. a.

DEMEURER, (*Maneg.*) en parlant du cheval. IV. 810. a.

DEMEURER, (*Gramm.*) observation sur la conjugaison de ce verbe. XI. 121. a.

DEMI. IV. 810. b.

DEMI-DÉESSES & DEMI-DIEUX, (*Myth.*) IV. 810. b. Voyez *HÉROS*.

Demi-dieux, voyez *HÉROS*. Origine & regne des demi-dieux sur la terre. XI. 375. a, b.

Demi-livre, *demi-quarteron*, *demi-once*, *demi-gros*, *demi-aune de Paris*, *demi-boisseau de Paris*, *demi-litron*, *demi-queue d'Orléans*, &c. de Champagne, *demi-muid*, *demi-septier*, *demi-grosse*, &c. IV. 810. b.

Demi-air ou demi-volte, (*Maneg.*) IV. 810. b.

Demi-autour, (*Fauconn.*) IV. 810. b.

Demi-bastion, (*Art. milit.*) IV. 810. b.

Demi-canon d'Espagne. IV. 811. a.

Demi-canon de France, ou *coulevrine*. IV. 811. a.

Demi-case, au triétrag. IV. 811. a.

Demi-ceint, (*Hist. mod.*) ceinture autrefois à l'usage des femmes. IV. 811. a.

Demi-ceintier, (*Art. méch.*) chaînetier. IV. 811. a.

Demi-cercle, (*Géom.*) deux demi-cercles ne peuvent s'entre-couper en plus de deux points. IV. 811. a.

Demi-cercle, instrument d'arpentage. Sa description. Différence entre le demi-cercle & le théodolite ou demi-bâton d'arpenteur. Maniere de prendre un angle avec le demi-cercle. IV. 811. a.

Demi-clé, (*Marine*) IV. 811. b.

Demi-diametre, (*Géom.*) les astronomes évaluent ordinairement en demi-diametres de la terre, les distances, les diametres des corps célestes. Moyen de connoître le demi-diametre des planetes dans leurs rapports avec celui de la terre. IV. 811. b.

Demi-corde, (*Comm.*) IV. 811. b.

Demi-futaie. IV. 811. b.

Demi-gorge, (*Fortific.*) mesure que doit avoir la demi-gorge du bastion. Demi-gorges des demi-lunes. Demi-gorges des places d'armes des chemins-couverts. IV. 811. b.

Demi-Hollande, (*Comm.*) toiles de lin, &c. IV. 811. b.

Demi-jeu, (*Musiq. instrum.*) IV. 812. a.

Demi-lune, (*Archit.*) portion circulaire en tour creuse, qu'on emploie dans la distribution des portes-cochères, &c. Autres manieres de l'employer. En général les plans quadrangulaires sont préférables aux circulaires. IV. 812. a.

Demi-lune, (*Fortific.*) description de cet ouvrage. Il est appelé *ravelin* dans les anciens auteurs. Maniere de construire une demi-lune vis-à-vis une courtine. Capitale de la demi-lune. Utilité de cet ouvrage. IV. 812. a. Ce qu'on doit faire pour la défense du fossé de la demi-lune. On fait quelquefois des flancs aux demi-lunes. Instruction sur la maniere de les faire. Ils sont condamnés par plusieurs ingénieurs. On construit quelquefois une autre demi-lune dans la premiere. On la couvre quelquefois d'une contre-garde. Comment se construit le pont qui se fait sur le fossé des demi-lunes. *Ibid.* b.

Demi-lune. Faces de la demi-lune. VI. 356. b. Demi-gorge. IV. 811. b. Attaque de la demi-lune. I. 835. a, b.

Demi-lune, (*Jardin.*) IV. 812. b.

Demi-métaux, (*Chym.*) leur définition & description. En quoi les demi-métaux different des métaux. IV. 812. b. On a compté, jusqu'à présent, cinq demi-métaux; le régule d'antimoine, le bismuth, le zinc, le régule d'arsenic & le mercure. Cramer retranche ce dernier de ce nombre. Observation sur le rang qu'on a donné au mercure entre les métaux ou les demi-métaux. Nouveau demi-métal, le régule de cobalt. *Ibid.* 813. a.

Demi-ordonnées, (*Géom.*) leur description. IV. 813. a.

Demi-paraboles, (*Géom.*) courbes ainsi nommées. Raison de cette dénomination. IV. 813. a.

Demi-paralleles ou places d'armes, (*Fortific.*) ce qu'on entend par-là dans l'attaque des places. Leurs largeurs & profondeurs. En quels cas elles se construisent. IV. 813. b.

Demi-revêtement, (*Fortific.*) avantages du demi-revêtement. IV. 813. b.

Demi-savans, (*Littérat.*) leur caractère. *Suppl.* I. 97. a.

Demi-sceau, (*Hist. mod.*) celui dont on se sert à la chancellerie d'Angleterre. Ce qui lui ressemble à-peu-près en France. IV. 813. b.

Demi-tour à droite ou à gauche, (*Art. milit.*) comment s'exécute le demi-tour à droite, ou quart de conversion. Comment s'exécute le demi-tour à droite ou à gauche d'une

troupe, lorsqu'elle est en marche. Comment les Allemands appellent les demi-tours à droite dans la cavalerie. Ce que doit faire l'escadron, afin de pouvoir faire demi-tour à droite. IV. 813. *b.* Sur les moyens de faire exécuter à la cavalerie les mêmes mouvemens qu'à l'infanterie, voyez les arrangemens que proposé M. de Puysegur. Manière d'exécuter le *wider-zourowk*, qui paroît fort simple & fort aisée. *Ibid.* 814. *a.*

DÉMISSION d'un bénéfice, (*Jurispr.*) on en distingue deux fortes; la démission pure & simple, & celle qui se fait en faveur d'un autre. En quoi consiste la première. Quelle est la seconde, qu'on appelle aussi *résignation* en faveur. Quand l'usage s'en est introduit. La première se fait entre les mains de l'ordinaire. IV. 814. *a.* En quels cas elle se fait entre les mains du pape. Quelle est la date des provisions qu'il donne en ce cas. Acte que donne l'ordinaire quand la démission se fait entre ses mains. *Ibid.* *b.*

Démission de biens. Dans quelle vue elle se fait. Comme cette démission n'est qu'une succession anticipée, elle est sujette aux mêmes règles que les successions. Quelle est la plus grande différence entre la succession & la démission de biens. Quelles sont les provinces de France où ces actes sont le plus fréquens. IV. 814. *b.* De la part de qui ces démissions se pratiquent. On ne peut la regarder comme une véritable donation entre vifs. Elle n'est pas une véritable donation à cause de mort. On doit la mettre dans la classe des contrats innommés *do ut des*. Conditions nécessaires pour la validité d'une démission. Comment doit se faire la démission quand le demettant est taillable, & veut se faire décharger de la taille qui concerne ses biens. *Ibid.* 815. *a.* La démission proprement dite est irrévocable jusqu'à la mort. L'écriture semble ne pas l'approuver. Démissions de nature irrévocable. Démission révocable de plein droit. Effet rétroactif de la révocation de la démission. Démission devenue caduque à l'égard du demettant. Les démissionnaires peuvent renoncer à la succession. Principes suivis en Bretagne sur cette matière. Ouvrages à consulter. *Ibid.* *b.*

Démission de foi. IV. 816. *a.*

Démission d'un office, charge ou commission. Un officier royal qui donne sa démission entre les mains de M. le chancelier, ne peut quitter ses fonctions que sa démission ne soit acceptée; ce qui est conforme aux usages des Romains. On ne fait point aujourd'hui de démission pure & simple. A qui donne sa démission un officier de seigneur. IV. 816. *a.*

Démission de possession & de propriété. IV. 816. *a.*

DEMOCEDE, médecin. X. 282. *b.*

DÉMOCRATIE, (*Droit polit.*) il paroît qu'elle est une des formes les plus anciennes de gouvernement. IV. 816. *a.* Ce n'est pas sans raison que les démocraties se vantent d'être les nourrices des grands hommes. Le peuple dans la démocratie est, à certains égards, souverain; & à d'autres, il est sujet. Quelles sont les choses absolument nécessaires pour la constitution de ce genre de gouvernement: 1°. un lieu & certains tems réglés pour délibérer en commun; 2°. la pluralité des suffrages doit passer pour la volonté de tous; 3°. des magistrats chargés de convoquer l'assemblée du peuple dans les cas extraordinaires, & de faire exécuter les décrets du souverain; 4°. Le peuple doit être divisé en de certaines classes. *Ibid.* *b.* Division du peuple d'Athènes par Solon. Les lois qui établissent le droit de suffrage, sont fondamentales dans ce gouvernement. La manière de donner son suffrage est une autre loi fondamentale. Suffrages qui tiennent en même tems du sort & du choix. Exemple tiré de ce que fit Solon. La loi qui fixe la manière de donner son suffrage, est une troisième loi fondamentale. De la question si les suffrages doivent être publics ou secrets. Comment ils se donnent à Genève dans l'élection des premiers magistrats. C'est une quatrième loi fondamentale que le peuple nomme ses ministres. Le peuple est très-propre à faire ce choix. *Ibid.* 817. *a.* C'est enfin une loi fondamentale que le peuple soit législateur. Il est souvent à propos d'essayer une loi avant de l'établir. Exemples tirés d'Athènes & de Rome. *Du ressort, ou principe propre à la démocratie.* Ce principe ne peut être que la vertu. En quoi elle consiste. De l'amour de l'égalité & de la frugalité. Les Grecs firent, pour inspirer ces vertus, des institutions singulières. L'éducation particulière doit être extrêmement attentive à les inspirer. *Ibid.* *b.* Comment le principe de la démocratie se corrompt. Exemple de cette corruption dans Athènes. De l'esprit d'égalité extrême. Il est bien rare que la démocratie puisse long-tems se préserver, ou de l'esprit d'inégalité qui mène à l'aristocratie, ou de l'esprit d'égalité extrême qui conduit à l'ochlocratie. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 818. *a.*

Démocratie. Son origine. VII. 789. *a.* République démocratique. XIV. 150. *b.* De la vertu dans cette république. XIII. 87. *b.* XVII. 179. *a.* De l'égalité dans la démocratie. III. 489. *b.* Des grands dans cette espèce de gouvernement. VII. 848. *b.* Les démocraties n'ont pas besoin de noblesse, & n'en

font que plus heureuses. XI. 166. *b.* Dans la démocratie, il faut moins d'art & de soin que dans l'aristocratie ou la monarchie. IX. 358. *b.* Des manières sous ce gouvernement. X. 35. *b.* 36. *a.* Représentans dans les démocraties. XIV. 143. *a.* La démocratie regardée comme un gouvernement pernicieux à la société. XI. 381. *a.* La démocratie favorable à la population. XIII. 94. *a.* Des séditions dans les gouvernemens populaires. XIV. 886. *b.* Abus du gouvernement démocratique, appellé *ochlocratie*. XI. 337. *b.* Voyez **POPULAIRE**, état.

DÉMOCRITE d'Abdere. Sa vie, sa philosophie. V. 451. *b.* Maladie que les Abdéritains lui attribuoient. *Suppl.* I. 20. *a.* Sa doctrine sur les atomes. I. 823. *a.* Arhéisme de ce philosophe. VIII. 391. *b.* Démocrite considéré comme médecin. X. 283. *a.* Mépris qu'il fit des richesses. XIV. 273. *a.* 278. *b.* Son opinion sur les comètes. III. 673. *b.* Sa physiologie. *Suppl.* IV. 345. *a.*

DÉMOCRITE, sculpteur. XIV. 820. *a.*

DEMOGORGON, (*Myth.*) vieillard qui habitoit au sein de la terre. Comment il forma l'univers. IV. 818. *a.*

DEMOISELLE de Numidie, (*Ornith.*) divers noms qu'on a donnés à cet oiseau. On prétend qu'il imite les gestes qu'il voit faire aux hommes, ce qui a donné lieu à l'invention du moyen par lequel on dit qu'on le prend. M. Perrault a donné la description de six demoiselles de Numidie. Sauts fort singuliers qu'elles faisoient. Extrait de la description de M. Perrault. IV. 818. *b.* Voyez vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 45.

DEMOISELLE, (*Ichtyolog.*) petit poisson de mer. Sa description. IV. 818. *b.* Différence entre les mâles & les femelles de cette espèce. Lieux où on les trouve. Qualité de leur chair. *Ibid.* 819. *a.* Voyez **PEZGALLO**.

DEMOISELLE, (*Insectol.*) description de ces mouches. En quels endroits elles se trouvent plus communément. De quoi elles vivent. On les divise en terrestres & en aquatiques. Les premières ne sont connues que des naturalistes. Trois genres différens de demoiselles aquatiques. IV. 819. *a.* Suite des différens états par lesquels passent ces insectes aquatiques. *Ibid.* *b.* Tems & manière dont ces demoiselles s'accouplent. *Ibid.* 820. *a.* Dans la plupart des espèces, les femelles ont des couleurs différentes de celles des mâles. Tems & manière de la ponte. *Ibid.* *b.*

Demoiselle. Celle du fourmilion. Comment elle sort de la coque. État de la demoiselle en sortant du fourreau. Sa description. VII. 232. *a.*

DEMOISELLE, (*Hist. mod.*) voyez **DAMOISELLE**.

DEMOISELLE, (*Epinglier*) IV. 820. *b.*

DEMOISELLES, (*Lutherie*) description de cette partie de l'orgue. IV. 820. *b.*

DEMOISELLE, (*à la Monnoie*) IV. 820. *b.*

DÉMOLIR, **DÉMANTELER**, **RASER**, (*Synon.*) IV. 805. *b.*

DÉMON, (*Hist. anc. mod. & Bell. lett.*) d'où & comment s'est répandue l'opinion des démons. Ce que Platon entendoit par démons. IV. 820. *b.* Les disciples de Platon, pour rendre raison de l'origine du mal, imaginèrent les mauvais démons. Cette nouvelle opinion n'étoit pas moins révoltante que la nécessité du mal dans l'ordre des choses. L'opinion des bons & des mauvais génies passa chez les Israélites par leur commerce avec les Chaldéens. Un auteur anglois a prétendu prouver que l'origine des démons étoit une invention d'après l'idée du messie. Comment les Phéniciens les appelloient. Premier démon des Egyptiens. *Ibid.* 821. *a.*

Démon. Sentimens des peres sur la nature & le pouvoir du démon. XIII. 169. *a.* *b.* Le nom de serpent donné au démon dans l'écriture. XV. 109. *b.* Sentimens des Juifs sur les démons. IX. 47. *a.* 48. *a.* Examen du sentiment de Spinoza contre leur existence. XV. 466. *b.* Doctrine des stoïciens sur les démons. 528. *a.* 530. *a.* Les démons admis par les philosophes païens. I. 458. *b.* Réflexions sur leur existence admise par Platon & Pythagore. 493. *a.* Idée que les anciens peuples du Nord s'étoient faite du démon. IX. 680. *a.* Démons gardiens des trésors. VIII. 660. *a.* Démons incubes, 659. *b.* & succubes. XV. 607. *b.* Démons faunes ou satyres. VI. 435. *b.* Démons gnomes, voyez ce mot. Description de la chute des mauvais anges par Milton. X. 854. *a.* Connoissances attribuées aux démons. I. 493. *b.* Celles que quelques auteurs prétendent que les démons ont communiquées aux hommes. III. 423. *b.* Prétendu commerce des démons avec les femmes. III. 423. *b.* V. 173. *b.* VI. 436. *a.* VIII. 659. *b.* 660. *a.* XII. 348. *a.* L'opération du démon comptée, par quelques mauvais philosophes, parmi les causes de la mélancolie. X. 309. *a.* Si les démons peuvent opérer des miracles. 561. *b.* Obsession du démon. XI. 325. *b.* Possessions du démon: diverses observations pour & contre. XIII. 162. *a.* 167. *a.* — 169. *b.* Opérations des démons, selon Pomponace. I. 665. *b.* Conjuraison pour expulser les démons. III. 885. *a.* De l'exorcisme des démons. VI. 270. *b.* — 272. *b.* Sur les démons, voyez **GÉNIES**.

DÉMON de Socrate, (*Hist. de la Philos.*) en quelle circonstance Cicéron raconte que Socrate fut sauvé par son démon. Recherches

Recherches des auteurs sur ce démon. Ce que les plus sensés en ont pensé. IV. 821. a.

Démon de Socrate. Dans quel sens on doit entendre ce qui en est dit. XVI. 253. b. 254. a.

DÉMON, d'Athènes, peintre célèbre. XII. 258. b.

DEMONAX, philosophe cynique. IV. 599. a.

DÉMONIAQUE, sorte de lycanthrope. IX. 772. a. Sur les démoniaques, voyez aussi Possédés & Possession.

DÉMONOMANIE, (Médec.) une variété de la mélancolie. En quoi consiste cette maladie. Mélancolie fanatique, causée par la morsure d'un chat. Huile qui, appliquée aux tempes, cause, dit-on, les visions des sorciers. Semence qui rend fou. IV. 821. b.

Démonomanie. Cause prochaine de cette espèce de mélancolie. IV. 785. b.

DÉMONSTRATEUR, en anatomie. Ses fonctions. IV. 1046. a. Etablissement fait en 1724 de cinq démonstrateurs. III. 356. a.

DÉMONSTRATIF, (Bell. lett.) l'un des trois genres de la rhétorique. IV. 821. b. En quoi il consiste. D'où l'on tire la matière des louanges & la matière des investives. Les catilinaires & les philippiques sont de ce dernier genre. Pour louer ou blâmer justement quelqu'un, il faut le prendre en lui-même, & le dépouiller de tout ce qui n'est pas lui. Le genre démonstratif comporte toutes les richesses & la magnificence de l'art oratoire. Ce que dit à cet égard Cicéron. *Ibid.* 822. a.

Démonstratif, genre, VII. 595. b. XI. 550. a.

DÉMONSTRATIF, (Jurispr.) ce qui sert à désigner une chose. Comment Bartole définit la démonstration. Ce qui est simplement démonstratif, est fort différent de ce qui est limitatif. Principes en fait de démonstration & de clauses démonstratives. IV. 822. a. Autorités à consulter. *Ibid.* b.

Démonstratifs, termes, XVI. 158. b.

DÉMONSTRATIVE, connoissance. Pourquoi elle n'a pas toujours la même vivacité d'évidence que la connoissance intuitive. III. 890. b. 891. b. En quoi consiste cette connoissance. 891. a. Quels esprits sont capables de l'acquiescer. *Ibid.*

DÉMONSTRATION, témoignage d'amitié. Le premier de ces mots dit moins que le second. Différences entre l'un & l'autre. IV. 822. b.

DÉMONSTRATION, (Philosoph.) la méthode de démontrer des mathématiciens est la même que celle des logiciens. Ce qu'il faut pour qu'une démonstration soit parfaite. On pourroit prouver qu'on ne sauroit faire une bonne démonstration sans suivre exactement les règles du syllogisme. Elémens de géométrie & d'arithmétique, réduits à la forme syllogistique. IV. 822. b. Auteurs illustres qui ont reconnu qu'une démonstration mathématique pour être bonne, doit être conforme aux règles du syllogisme; cependant il n'en faut pas conclure que la forme syllogistique doit être toujours employée dans la géométrie. Explication des trois parties dont un problème est composé. Les philosophes de l'école divisent les démonstrations en deux espèces; les unes qu'ils appellent *propter quod*, & les autres *quia*. *Ibid.* 823. a.

Démonstration affirmative. Démonstration apagogique. Démonstration géométrique. Démonstration mécanique. Démonstration à priori. IV. 823. a.

Démonstration à posteriori. Exemples de démonstrations de l'existence de Dieu à priori & à posteriori. Quelques philosophes rejettent les démonstrations à priori. Quelles sont les preuves de cette vérité les plus sensibles au peuple, & celles qui convainquent plus le philosophe. Il n'y a que les mathématiques dont l'objet soit absolument susceptible de démonstration. Usage qu'on a fait mal-à-propos de la forme géométrique dans des ouvrages de métaphysique. IV. 823. b.

Démonstration. Elle n'est exacte qu'autant que la raison aperçoit par intuition la convenance de chacune des idées qui lient ensemble les deux extrêmes. III. 892. b. 893. a. Les idées qui regardent les nombres & l'étendue, ne sont pas les seules susceptibles de démonstration. 894. b. Les vérités morales le sont aussi. 895. a. Démonstration dont les sciences sont susceptibles. XVII. 70. a, b. Principes qui peuvent servir à démontrer les propositions qui ont rapport à la géométrie élémentaire. VII. 634. a, b. De la démonstration des propositions converties. VIII. 851. b. Sur les démonstrations mathématiques, voyez MÉTHODE.

DÉMONSTRATION, dans un acte, (Jurispr.) III. 836. b. 837. a.

DÉMONSTRATION, (Médec.) quelques médecins prétendent que les principes de leur science sont susceptibles de démonstration. IV. 823. b. Comment M. Bouillet entend de le prouver. *Ibid.* 824. a.

DÉMONTRER, PROUVER, (Gram. Syn. Logiq.) différences dans la signification & l'usage de ces mots. *Suppl.* II. 691. b.

DÉMOSTHÈNES. Observations sur la vie, les talens & les ouvrages de cet orateur. XI. 561. a, b. 562. a. A quelle

Tome I.

occasion il se voua à l'éloquence. 660. b. Leçons qu'il reçut d'Euclide de Mégare. X. 304. a. Qualités qui lui donnoient le talent de persuader, indépendamment de son éloquence. XI. 565. b. La réunion de la justesse & de l'harmonie paroît avoir été son talent supérieur. V. 525. b. Trait sublime dans un serment qu'il prononça. XV. 566. b. Affaires d'Eschine & de Démosthènes. XI. 562. a, b. Marque de considération qu'on lui accorda dans le prytanée. XIII. 536. b. Vénalité de cet orateur. *Suppl.* I. 814. b. Lieu où il mourut. XV. 170. a. Eloge des philippiques de Démosthènes. XII. 506. a. Pourquoi Cicéron l'emportoît sur cet orateur dans le genre délicat & tendre. XII. 147. a. Lanterne de Démosthènes, (*Antiquit.*) *Suppl.* I. 671. a.

DEMOURS, (Pierre) anatomiste. *Suppl.* II. 410. a.

DENAIN, (Géogr.) bourg du Hainaut français. Victoire qu'y remporta le maréchal de Villars en 1712. Abbaye de chanoinesses dans ce lieu. *Suppl.* II. 692. a.

DÉNATES, (Myth.) dieux pénates. IV. 824. a. Description des pénates qu'Enée emporta de Troie. Temple des pénates à Rome. Pourquoi on les a appellés *dénates*, selon Denys d'Halicarnasse. On examine s'il est vrai que les anciens n'avoient point de P, comme le prétend cet historien. *Ibid.* b.

DENCHÉ, (Blason) voyez vol. II. des planches, Blason 3 planch. 4 & 18. Croix denchée, voyez vol. II. des planch. Blason, pl. 4. *Suppl.* II. 692. a.

DENDERMONDE, (Géogr.) ville de Flandre. Observations historiques. Commerce de ce lieu. Tableaux remarquables dans son église paroissiale de Notre-Dame. *Suppl.* II. 692. a.

DENDRITE, espèce d'agate. I. 168. a. Observation de M. de la Condamine sur un changement arrivé à deux dendrites naturelles. 169. a. Dendrites représentées vol. VI. des planch. article *Coquilles fossiles*, pl. 11 & 12.

DENDROMÈTRE, (Geom. pratiq. Mécaniq.) moyen facile & simple que présente cette machine pour mesurer la hauteur, le diamètre d'un arbre & de ses branches, & savoir la quantité de bois qu'il contient. Diverses opérations du génie & de l'arpentage que cet instrument facilite. *Suppl.* II. 692. a. Description de cet instrument. *Ibid.* b. Voyez planch. 1. de géométrie. *Suppl.*

DENDROPHORIE, (Hist. anc. Myth.) étymologie du mot. En quels sacrifices cette cérémonie se faisoit. En quoi consistoit celle qui avoit lieu dans les sacrifices de la mère des dieux. Qui étoient les *dendrophores*. Collège des *dendrophores* qui suivoient les armées. IV. 824. b.

DENEBO, terme arabe qui signifie queue, & dont les astronomes se servent dans la dénomination de diverses espèces d'étoiles fixes. Ce mot n'est plus en usage, quoiqu'on en ait conservé quelques autres de cette nation dans l'astronomie. IV. 825. a.

DÉNÉGATION, (Jurispr.) IV. 825. a. Voyez *Inscription de faux*.

DÉNI de garantie, (Jurispr.) IV. 825. a.

Déni de justice ou de droit. Vassaux absous de la foi & obéissance qu'ils devoient à leurs seigneurs, pour raison d'un déni de justice. Le déni de justice donne lieu contre le juge à la prise à partie. Sommations de juger faites préalablement. IV. 825. a. Il y a des cas où le juge peut refuser de juger. Où doit être poursuivi l'appel de déni de justice des officialités. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Déni de renvoi. Les appels comme de déni de renvoi sont portés au parlement, &c. IV. 825. b.

DENIAUD, (Robert) historiographe du roi. *Suppl.* III. 227. a.

DÉNICATION. *Lettres de* IX. 421. b.

DÉNIER, (Hist. anc.) sou romain. Sa valeur. As romain appelé aussi *libra* ou *pondo*. Première monnaie d'argent qui parut à Rome. Divisions du denier. Le denier fut appelé *consulaire*, sa valeur. Denier impérial, sa valeur. Le denier suffisoit pour entretenir par jour une personne. Empreinte du denier consulaire. Denier d'argent qu'on eut en France sous la première race. Le denier n'est maintenant d'aucun usage dans le commerce comme monnaie. IV. 825. b.

Denier romain; son rapport avec la dragme des Grecs. V. 103. a. Premiers deniers d'argent employés à Rome. X. 650. a. XIII. 642. a. Evaluation des deniers romains. X. 651. a.

DÉNIER, (Jurispr.) Denier de pâques. I. 193. a. Centième denier. II. 821. b. Chambre aux deniers. III. 51. a. Consignation de deniers. IV. 43. b. Francs-deniers. VII. 280. b. Denier de garde. 491. b. Quart-denier. XIII. 671. b. Tiers-denier. XVI. 324. b.

Denarius est employé chez les Anglois, dans leurs livres de droit, pour leur penny. IV. 826. a.

Denier, ancienne monnaie fabriquée d'or, d'argent ou de cuivre, selon les tems. Ce qu'il étoit du tems de Charlemagne. Valeur numéraire de ce denier. IV. 826. a.

Denier, douzième partie d'un sol. Parties du denier. On ne les distingue plus que par rapport aux censives. IV. 826. a.

GGGggg

Denier, argent en général. Il signifie quelquefois le taux qu'il n'est pas permis d'excéder. IV. 826. a.

Denier-à-dieu. Origine de ce nom. La location verbale peut être rompue en retirant dans les vingt-quatre heures le denier-à-dieu. Différence entre les arrhes & le denier-à-dieu. Denier-à-dieu, pièce de monnaie de billon, que les marchands billonneurs mettoient à part dans une boîte. IV. 826. a.

Deniers ameublés. IV. 826. a.

Denier-César. Droit qui se perçoit dans la châtellenie de Lille. Origine de ce droit. Observations qui le concernent. Il ne faut pas le confondre avec l'*espier* ni avec le *tonlieu*. IV. 826. b.

Deniers clairs, communs, comptans, à découvert. IV. 826. b.

Deniers dix, dotaux, d'entrée. IV. 826. b.

Denier fort, taux qui excède le taux ordinaire. Les terres seigneuriales s'estiment au denier fort. IV. 827. a.

Denier, (*fort*) modiques fractions qui excèdent une somme. Le fort denier est pour le marchand. IV. 827. a.

Deniers francs. *Deniers immobilisés*, *denier mançais*, *deniers oisifs*, *parisis*, *patrimoniaux*, *propres*, *publics*, *pupillaires*, *réalisés*. IV. 827. a.

Deniers royaux. Ils sont privilégiés. Peine de ceux qui divertissent les deniers royaux. IV. 827. a.

Deniers royaux; des comptes des deniers royaux & publics. III. 792. a, b.

Denier de S. Pierre. Etablissement de ce droit en Angleterre. En quoi il consistoit. Temps où il cessa d'être payé. Autres royaumes où il se payoit. IV. 827. b.

Deniers tournois. *Deniers viennois*. IV. 827. b.

DENIER. (*Comm.*) Diverses significations de ce mot dans le commerce. IV. 827. b.

Denier S. André. *Denier de poids*. *Denier en médecine*. IV. 827. b.

Denier. *Gagne*. IV. 827. b.

Denier de boîte, à la monnaie. IV. 827. b.

Denier courant, à la monnaie. Prix actuel des espèces dans le commerce. Monnaie en or. IV. 827. b. Monnaie en argent. Billon. Cuivre. *Ibid.* 828. a.

Denier de fin, à la monnaie. *Denier de monnayage*. IV. 828. a.

DENIS. Voyez **DÉNYS**.

DÉNOMBREMENT. (*Hist. rom.*) Coutume à Rome de faire de cinq ans en cinq ans un dénombrement de tous les citoyens. (*Voyez ÉNUMÉRATION*.) Détails où l'on entroit dans ce cens. Premier cens fait sous Servius Tullius. Ceux de Pompée & de Crassus. Auguste étendit le premier le dénombrement dans toutes les provinces de l'empire. Trois dénombremens faits sous cet empereur. C'est en vertu du second que Joseph & Marie se rendirent à Bethléem. IV. 828. b. Détails par lesquels on concilie parfaitement les narrés de Joseph & de S. Luc sur ce dénombrement. Le dénombrement en Syrie fut ordonné trois ans avant la naissance de J. C. mais Sextius Saturninus, président de cette province, ne parvint que trois ans après à la partie de son département où étoit renfermée Bethléem, & il ne se leva de taxes en Judée que douze ans après, lorsqu'Archélaüs ayant été déposé, la Judée fut mise sous le gouvernement d'un procureur romain, qui fut alors Coponius, soumis à Quirinus, président de la province de Syrie, à laquelle la Judée fut annexée. Changemens que Quirinus & Coponius établirent alors dans le gouvernement de la Judée. *Ibid.* b. Dans quel but Auguste & ses successeurs firent ces dénombremens. Avantages qui naissent d'un dénombrement fait pour étendre le commerce, favoriser la population, distribuer les impôts avec justice, &c. Utilité de la critique & de l'étude de l'histoire profane pour l'intelligence de l'écriture sainte. *Ibid.* 829. a.

DÉNOMBREMENT. (*Jurisp.*) *Renovatio feudi*. *Aveu*. Cependant le terme de dénombrement ajoute à celui d'*aveu*. Pourquoi le vassal doit donner un dénombrement. Par quoi il doit être donné. Diverses maximes de jurisprudence sur cette matière & sur la manière de fournir le dénombrement, IV. 829. a. & sur ce qu'il doit contenir, &c. &c. Des aveux & dénombremens dus au roi. Ce que doit faire le seigneur après que le dénombrement lui a été présenté. On met dans les aveux la clause, *sauf à augmenter ou à diminuer*. Effet d'un dénombrement en forme authentique : preuve & titre qu'on en tire. *Ibid.* b. Si le vassal est poursuivi par un autre seigneur, il doit dénoncer cette prétention à celui qui a reçu son dénombrement, &c. Traités à consulter. *Ibid.* 830. a.

Dénombrement, *aveu* & *dénombrement*, acte de vassalité. I. 149. b. Diverses maximes de jurisprudence par rapport à cet acte. Commis en cas de dénombrement imparfait. III. 704. a. Moyen de faire le dénombrement des biens de l'état. XVII. 881. a, b.—889. b. Dénombrement fait en Angleterre par ordre de Guillaume le conquérant. V. 52. a, b. Sur le dénombrement, voyez **CENS**, **ÉNUMÉRATION**.

Dénombrement d'une armée. Cette évaluation se fait par le nombre des bataillons & des escadrons dont elle est compo-

sée. M. de Puyfégur n'approuve pas cette manière de dénombrement. IV. 830. a.

Dénombrement imparfait, sorte de sophisme. XV. 363. b.

DÉNOMINATEUR (*Arithm.*) d'une fraction. Le dénominateur représente toujours l'entier ou l'unité. On peut regarder une fraction comme un nombre entier dont l'unité n'est autre chose qu'une partie de l'unité primitive exprimée par le dénominateur. Moyen de réduire deux fractions au même dénominateur. IV. 830. a. Dénominateur d'un rapport. *Ibid.* b.

DÉNOMINATION. (*Métaph.*) Deux sortes de dénominations en logique & métaphysique, les internes & les externes. IV. 830. b.

DÉNONCIATEUR, **ACCUSATEUR**, **DÉLATEUR** : différence entre ces mots. IV. 830. b.

Dénonciateur. Différence entre dénonciateur & accusateur. I. 91. a. Rapports & différences entre délateur & dénonciateur : on distingue l'un & l'autre de l'accusateur. IV. 777. b. Sur les dénonciateurs, voyez particulièrement l'article **DÉLATEUR**.

DÉNONCIATION, (*Jurisp.*) acte par lequel on donne connoissance de quelque chose à un tiers : exemples. IV. 730. b.

Dénonciation, en matière criminelle. Comment elle doit être faite. IV. 830. b. Voyez **PLAINTÉ**.

Dénonciation de nouvel œuvre. Comment les Romains appelloient cette action. Effet de cette demande. En quoi elle diffère de la complainte. IV. 831. a.

DÉNOUEMENT. (*Bell. lett.*) Dénoûement de l'épopée. Dénoûement de la tragédie : divers exemples. L'art du dénoûement consiste à le préparer sans l'annoncer. Il y a une grande différence, dit Aristote, entre les incidens qui naissent les uns des autres, & ceux qui viennent les uns après les autres. IV. 831. a. L'intérêt ne se soutient que par l'incertitude.

Le dénoûement pour être imprévu doit donc être le passage d'un état incertain à un état fixe. Aristote divise les fables en *simples* & en *implexes*. Le choix qu'il donne d'amener la *péripétie* ou nécessairement ou vraisemblablement, ne doit pas être pris pour règle. De la longueur du dénoûement. D'où vient ce défaut. La promptitude du dénoûement ne doit pas nuire à sa vraisemblance, ni sa vraisemblance à son incertitude. Il est rare qu'on évite aujourd'hui le reproche ou du défaut de préparation, ou du défaut de suspension du dénoûement. *Ibid.* b. De toutes les péripéties, la reconnaissance est la plus favorable à l'intrigue & au dénoûement. Aussi a-t-elle été pour les anciens une source féconde de situations intéressantes & de tableaux pathétiques. Ce qui fait la beauté de la reconnaissance. Aux moyens naturels d'amener le dénoûement se joint la machine ou le merveilleux. Réflexions sur l'usage de ce moyen, & sur le caractère des pièces où l'on peut l'employer. Sentiment d'Aristote sur l'usage du merveilleux. *Ibid.* 832. a. En quoi l'auteur de Sémiramis est d'un avis précisément contraire. Examen de la question, si le dénoûement doit être affligeant ou consolant. Sentimens d'Aristote, de Socrate & de Platon sur ce point. Ce que doit être le dénoûement de la comédie. Ce qu'il a de commun avec celui de la tragédie. Ce qu'il a de particulier. Dénoûement dans le comique attendrissant. Ce qu'on appelle *achevement* ou éclaircissement sur le sort des personnages. *Ibid.* b. Les sujets bien constitués n'en ont pas besoin. Dans la comédie, la pièce finit heureusement par un trait de caractère : exemples de l'*Avare* & de l'*Irrésolu*. Comment devoit finir la tragédie : exemple. *Ibid.* 833. a.

DÉNOUEMENT. (*Bell. lett. Poëse.*) Différentes sortes de dénoûement, selon que la tragédie est pathétique, ou morale, simple, ou implexe. *Suppl.* II. 692. b. De toutes ces espèces, il n'en est aucune qui ne manque ou de pathétique ou de moralité. Le système moderne est beaucoup plus favorable que l'ancien à un dénoûement à la fois moral & pathétique. L'homme entraîné dans le malheur par une passion qui l'égaré, & qui se concilie avec un fonds de bonté naturelle, est un exemple à la fois terrible, touchant & moral. *Ibid.* 693. a. Et d'un autre côté, si ce même homme sort de l'abîme où l'avoit précipité sa passion, cet heureux dénoûement n'a rien d'odieux & de révoltant ; il a même sa moralité, en ce que la révolution du malheur au bonheur n'arrive qu'au moment où le danger est extrême & qu'on a eu tout le temps d'en frémir. Un autre avantage du système moderne sur l'ancien, c'est que le dénoûement naît toujours du fond de l'action même, au lieu que chez les anciens il venoit ordinairement du dehors. *Du dénoûement de la comédie*. Son grand mérite est d'achever le tableau du ridicule par un trait de force que la surprise rend plus vif & plus piquant, ou par une situation qui achève de rendre méprisable & risible le vice que l'on a joué. Lorsque le dénoûement est adroit & bien amené, c'est une beauté de plus ; & elle est d'autant plus précieuse qu'elle couronne toutes les autres. *Ibid.* b.

Dénoûement dans le poème épique ou dramatique. *Suppl.* IV. 640. b. &c. Celui de l'épopée. I. 121. b. Dénoûement

amené par l'introduction de personnages allégoriques. *Suppl.* I. 300. *b.* Dénouement dans la tragédie. *Voyez* CATASTROPHE. Moyen de rendre intéressante l'espece de fable dont le dénouement est favorable au crime. *Suppl.* IV. 963. *a.* Observation sur le dénouement des *Précieuses ridicules* & du *Tartuffe*. III. 682. *a.*

DENRÉE, (*Hist. mod. Jurispr.*) certaine étendue de terre usitée dans quelques pays. Etymologie de ce mot. La denrée de terre est une portion plus ou moins étendue, selon l'usage du pays. Exemples. IV. 833. *a.*

DENRÉES. (*Comm.*) Grosses & menues denrées. IV. 833. *a.*

Denrée, *voyez* VIVRES. Officiers dans Athenes qui veilloient sur les denrées des marchés. V. 593. *a.* Les denrées considérées comme objet de commerce : cet objet traité très-en détail dans l'article *Culture des terres*. IV. 552, &c. *Voyez* aussi VII. 825. *a.*, *b.* De leur abondance & des moyens de la procurer. *Suppl.* I. 30. *b.* Effet de la concurrence sur le prix des denrées. III. 833. *a.* Comment on peut évaluer quel devrait être dans un pays le degré de la multiplication des denrées en raison de celle des signes. IV. 449. *a.* A mesure que les monnoies de cuivre disparaissent, les denrées haussent de prix. V. 960. *b.* Effet du surhaussement des especes sur le prix des denrées. 967. *a.*, *b.*, &c. Droit que certaines personnes ont de prendre sur certaines denrées, autant qu'on peut en prendre avec la main. VIII. 63. *a.*, *b.* Des impôts sur les denrées. VIII. 602. *b.* Maux qu'entraîne la perception des droits sur les denrées. XVII. 874. *b.* 875. *a.*, *b.* 876. *a.*, *b.* De l'exportation des denrées, *voyez* EXPORTATION.

DENSITÉ. (*Physiq.*) Un corps plus dense est d'une pesanteur spécifique plus grande qu'un corps plus rare. Si les volumes de deux corps sont égaux, leurs densités sont comme leurs masses. Si deux corps ont la même densité, leurs masses sont comme leurs volumes. IV. 833. *a.* Les masses de deux corps sont entr'elles en raison composée de leurs densités & de leurs volumes, &c. La densité d'un corps est le rapport de sa masse à son volume. Définition de la densité, selon les Péripatéticiens. D'où dépend le plus ou le moins de densité des corps. L'or, le plus dense de tous les corps contient plus de vuide que de substance. Moyens de trouver les rapports de densité entre des liqueurs différentes. De la densité de l'air. *Ibid.* *b.* La densité de l'air est en général en même raison que les poids dont on le charge. Cependant la densité de l'air d'ici-bas n'est pas proportionnelle au poids de l'atmosphère, à cause du froid & du chaud qui altèrent sensiblement cette densité. Si l'air devient plus dense, le poids des corps qui s'y trouvent, diminue. Principe sur lequel est fondé le *manometre* ou instrument pour mesurer les changemens de densité de l'air. *Ibid.* 834. *a.*

DENSITÉ, (*Physiq. & Métallurg.*) effets de l'alliage des métaux sur leur densité. Des expériences faites par Gellert sur la densité de l'alliage des métaux avec les demi-métaux. Principes de théorie que MM. Gellert & Krafft ont suivis. *Suppl.* II. 694. *a.* Dans la fonte de tous les métaux, à l'exception de l'or & de l'argent, ils perdent tous une portion de leur matière, par la fumée, les sublimes, ou les scories. Si l'on mélange deux métaux qui diminuent de leur masse en se fondant, alors pour pouvoir assurer que l'alliage est devenu plus ou moins dense que le calcul ne l'indique, l'auteur présente ici deux méthodes. Résultats de vingt & une expériences faites par les chymistes nommés ci-dessus. *Ibid.* *b.* Récapitulation de ces expériences & de leurs résultats. Conjectures de M. Gellert sur les causes qui font varier la densité des métaux selon leurs différens alliages. *Ibid.* 697. *a.*

Densité. Différence entre masse & densité. X. 178. *a.* Principe de la différence de densité des corps : tous les corps que nous connoissons contiennent peu de matière sous un grand volume. XIII. 812. *a.* Méthode pour mesurer la densité des fluides. I. 632. *b.* Moyen de déterminer la densité relative de différens fluides. VI. 882. *b.*

DENSITÉ, (*Astron.*) explication de la méthode par laquelle on trouve la densité des planetes. Comment on connoit la densité d'une planète dans son rapport à celle du soleil. Densités relatives du soleil, de la terre, de jupiter & de saturne comparées à celles de quelques substances qui nous sont familières. *Suppl.* II. 697. *b.* Méthode pour trouver la densité de mercure, de vénus & de mars. Comment on trouve celle de la lune. Densité de ce satellite relativement à celle de la terre. Table des densités des planetes par rapport à la terre. *Ibid.* 698. *b.*

DENSITÉ des planetes, (*Astr.*) *Suppl.* IV. 400.

DENTS, (*Anatom.*) étymologie du mot. Nombre & disposition des dents, dans l'homme. Trois sortes de dents, les incisives, les canines & les molaires. Etat des alvéoles dans le fœtus. IV. 834. *a.* Matière visqueuse & molle, renfermée dans l'alvéole, & figurée à-peu-près comme une dent. Membrane dans laquelle cette matière est contenue. Nombre

des germes renfermés dans chaque alvéole. Pellicules jointes ensemble par une mucofité visqueuse dont les dents sont formées. Autres manieres dont les auteurs expliquent la formation des dents. Ordre dans lequel les dents commencent à paroître. Chûte des premières dents. Des racines des dents de lait. Pourquoi l'on a vu des gens faire des dents jusqu'à trois fois. *Ibid.* *b.* Age où paroissent les dents de sagesse. Deux parties distinguées dans chaque dent. Inégalités & petits fillons qui rendent l'adhérence du périoste plus intime. Petit trou observé au bout de la racine. Disposition des branches des racines. Email de la dent. Danger de perdre cet email. Nerfs qui reçoivent les dents. *Ibid.* 835. *a.* Leurs artères. Leur périoste. D'où vient leur sensibilité. Pourquoi une dent cassée ne donne point de douleur, quoique l'os reste nud. Quelques anciens ont cru les dents incombustibles. Une autre erreur est, que les dents croissent jusqu'à l'heure de la mort. Sagesse qu'on observe dans la figure & l'arrangement des dents : réflexion de Galien sur ce sujet. La différente figure des dents dans les animaux n'est pas moins admirable. Le défauts de dents pendant un certain tems, dans quelques animaux, n'est pas moins digne d'attention. *Ibid.* *b.* Exemples de quelques personnes qui sont nées avec toutes leurs dents ou une partie. Différentes singularités observées par rapport aux dents. Un médecin a soutenu qu'on peut entendre avec les dents ; ce qui peut l'avoir induit dans cette erreur. Différentes dispositions des dents chez les animaux. M. Duverney a remarqué qu'on peut connoître à la seule inspection des dents, de quels alimens chaque animal se nourrit. Dispositions des dents des animaux carnaciers. *Ibid.* 836. *a.* Comment la forme & l'articulation de leurs mâchoires favorisent les dents. Usage des dents molaires de l'ours : ses dents incisives & canines. *Ibid.* *b.* Observations sur la forme de la tête & sur les mâchoires des animaux carnaciers. Dents des animaux qui paissent & qui ruminent : disposition & forme de leurs mâchoires. A la mâchoire supérieure, la partie extérieure de la dent est moins solide, & plus longue que sa partie intérieure. A la mâchoire inférieure, au contraire, la partie extérieure de la dent est plus solide & plus courte que sa partie intérieure. *Ibid.* 837. *a.* En quoi le chameau est différent des autres animaux qui ruminent, dans la disposition de ses dents. Utilité du boulet que les animaux ruminans ont à la mâchoire supérieure. Ce qui se passe dans l'action des dents, lorsqu'ils paissent l'herbe. En quoi consiste l'action de l'animal qui rumine. *Ibid.* *b.* Disposition des dents des animaux qui paissent l'herbe, & qui ne ruminent point. Maniere de paître du cheval. Forme & disposition de la mâchoire inférieure dans les animaux qui paissent & dans les animaux carnaciers. Quelles sont les dents des animaux qui vivent de racines, d'écorces d'arbres, de fruits & de noyaux. *Ibid.* 838. *a.* Celles du castor & du porc-épic. Forme du museau de tous ces animaux. Quelle est la maniere dont ils coupent avec leurs dents. La nature a fait la racine de leurs dents six fois plus longue que la partie extérieure, & a courbé cette longueur. Leur maniere de broyer les alimens. La base de leurs dents est comme piquée de plusieurs petits trous. Utilité qu'ils en tirent. *Ibid.* *b.* La structure des dents de l'homme fait connoître qu'il peut vivre de toutes sortes d'alimens. Dents des singes ; leur ressemblance à celles de l'homme. Des dents & des défenses des éléphants. *Ibid.* 839. *a.* Différence entre la matière des dents & celle des défenses. Quelle est la maniere dont l'éléphant prend sa nourriture. Usage de sa trompe. Structure de cet organe. *Ibid.* *b.* Dents artificielles dont on remplace les dents naturelles de l'homme. Les Romains ont pratiqué l'usage de porter des dents d'ivoire, attachées avec un fil d'or. Composition d'une pâte pour faire des dents artificielles qui ne jaunissent jamais. *Ibid.* 840. *a.*

Dent. Etat des dents dans le fœtus. I. 305. *b.* Leur accroissement. *Suppl.* IV. 72. *b.* De l'émail des dents. V. 545. *a.* Choix des nourrices auquel il faudroit être attentif pour prévenir la mauvaise qualité des dents. 908. *b.* Observations sur les dents & la dentition. VIII. 257. *b.* Alvéoles des dents. I. 305. *b.* Sympathie des dents avec d'autres parties. XV. 737. *a.*, *b.* Description des dents. VIII. 268. *b.* Dents incisives. 649. *b.* Dents canines. II. 598. *a.* Dents molaires. X. 625. *a.*, *b.* Pourquoi les dents sont quelquefois agacées par des sons aigus. *Suppl.* IV. 211. *a.* *Voyez* DENTITION.

DENT, (*Médec. Chir.*) soin que les dames romaines prenoient de leurs dents. XVI. 383. *b.* Cause des incrustations tartareuses qui se forment sur les dents : comment on les prévient. XIII. 750. *b.* 751. *a.* Instrumens destinés à nettoyer & ratifier les dents. XIV. 432. *b.* D'où vient le sentiment de la douleur dans les maux de dents. I. 306. *a.* Médicaments pour nettoyer & blanchir les dents. IV. 848. *a.* Moyen de raffermir les dents chancellantes & de nettoyer les gencives. *Ibid.* De la carie des dents. II. 684. *b.* Inégalité de l'émail des dents appelée *érosion*. V. 908. *b.* Sur les maux de dents, *voyez* GENCIVE, ODONTALGIE & ODONTALGIQUE

Vers qui s'engendrent aux dents. XVII. 43. a. Maniere de plomber les dents. XII. 780. b. De l'extraction des dents, voyez EXTRACTION. Dents que l'on a trouvé formées dans certaines tumeurs. *Suppl.* I. 134. a.

Dents artificielles. De l'art qui a pour objet les dents artificielles. XI. 352. b. Matière propre à cette sorte de dents. VIII. 218. b.

DENTS, (*Séméiotique*) Des présages que le médecin peut tirer des craquemens & grincemens de dents & des changemens qu'elles éprouvent dans les maladies aiguës. IV. 840. a.

Dents. (*Maréch.*) Dents machelières & incisives du cheval. Leur usage. Les dents de devant utiles à faire connoître l'âge. Dents de lait. Cheval qui a la dent mauvaise. Quel est celui qu'on doit couper. IV. 840. b.

Dents. Description des dents du cheval. *Suppl.* III. 380. b. VI. 445. b, &c. Dentition du cheval. *Ibid.* & 446. b. Maladies causées par la dentition. 448. b. Comment on facilite l'éruption. *Ibid.* Des dents du cheval & du moyen de juger de son âge par l'inspection de ses dents. III. 306. b. *Suppl.* III. 380. b. Changemens qui surviennent à ces dents chaque année. I. 171. a, b. Dents appelées coins. III. 611. a. Dents appelées crochets. IV. 497. b. Moyen de détruire les inégalités qui surviennent aux dents molaires des chevaux : moyen de raffermir les dents vacillantes. VI. 449. a. VII. 752. a, b.

Dents des animaux : comment elles sont appropriées au genre de nourriture qui leur convient. XI. 264. b.

Dents de poissons pétrifiées. IV. 434. b. VII. 722. a. IX. 229. b. XVII. 670. b. Dents de chevaux & de chiens marins, que l'on a trouvées dans les régions du nord-est de l'Asie. *Suppl.* I. 637. a.

Dents d'éléphants, voyez IVOIRE.

DENT, (*Botan.*) feuille dentelée. IV. 840. b.

Dent de chien : caractère de cette plante. IV. 840. b.

Dent de lion : caractère de cette plante. IV. 840. b.

ROUE d'une roue. (*Méchan.*) La figure des dents des roues est une chose très-essentielle. Négligence des anciens mécaniciens sur cet objet. IV. 840. b. M. de la Hire est le premier qui y ait fait attention & qui en ait parlé. Voyez son traité des *Epicicloïdes*, M. Camus a suppléé à ce qui manquoit à ce traité, & a déterminé les courbes que doivent avoir les dents d'une roue & les ailes de son pignon. Ce qu'on doit observer pour que la roue mene le pignon uniformément. Principe de mécanique sur cet objet. *Ibid.* 841. a. Ce principe démontré ; par lequel on voit les conditions requises dans un engrenage, & les courbes que doivent avoir les dents de la roue & les ailes du pignon, dans les trois différens cas, où la dent peut rencontrer l'aile. *Ibid.* b. Lorsque la dent rencontre l'aile dans ou après la ligne des centres, il faut que la face de l'aile soit une ligne droite, tendante au centre, & que celle de la dent soit la portion d'une épicycloïde engendrée par un point d'un cercle qui a pour diamètre le rayon du pignon, & qui roule extérieurement sur la circonférence de la roue. Démonstration de cette proposition. *Ibid.* 842. a. Cette démonstration s'étend à toute sorte d'épicycloïdes. L'action de la roue pour faire tourner le pignon étant toujours uniforme, il est clair, en renversant, que l'action du pignon pour faire tourner la roue le sera aussi. *Ibid.* b. Quel est celui des trois différens cas, où la dent peut rencontrer l'aile, qui est le plus avantageux. Quelle courbe doivent avoir les dents des roues qui mènent des pignons dans un autre plan, comme par exemple celle d'une roue de champ. *Ibid.* 843. a. On trouvera à l'article *Pignon à lanterne*, ce qui regarde la figure des dents des roues qui engrenent dans cette sorte de pignon. *Ibid.* b. Voyez d'ailleurs ALLOUCHON, ENGRENAGE & ROUE.

DENT de loup, (*Jardin.*) IV. 843. b.

DENT, (*Relieur.*) instrument de relieur & son usage. IV. 843. b.

DENT de rat, (*Ruban.*) petit ornement qui se forme sur les liziers de plusieurs ouvrages. Comment on l'exécute. IV. 843. b.

DENT, (*Serrur.*) sur le museau du panneton de la clé. IV. 843. b.

DENT de loup, (*Serrur.*) espèce de clou. Son usage. IV. 843. b.

DENTS, (*faire les*) tabletier-cornetier. IV. 843. b.

DENT de peigne, (*Tisserands*) IV. 843. b.

DENTALES coquilles. IV. 189. a. XII. 583. b. XVI. 770. b.

Dentales, lettres. IV. 53. b. IX. 556. b.

DENTALITES, vol. VI des planch. Coquilles fossiles, planche. 7.

DENTELE, (*Anatom.*) nom que l'on donne à plusieurs muscles. Petit dentelé antérieur. Grand dentelé antérieur. Dentelé postérieur, supérieur. Dentelé postérieur, inférieur. Description & situation de chacun de ces muscles. IV. 844. a.

Dentelé, ligament. *Suppl.* III. 945. b.

DENTELE, (*Blason*) IV. 844. a.

DENTELE. On peut regarder la dentelle comme un

composé de gaze, de toile & de broderie. Description des instrumens nécessaires à cette sorte de travail, IV. 844. a. & de la maniere de l'exécuter. Coussin, épingles, fuseaux, patron, petits ciseaux, casseaux ; une ouvrière a toujours l'une de ces trois choses à faire, ou composer & travailler une dentelle d'idée, ou remplir un dessin donné sur le papier seulement, ou copier une dentelle donnée. Maniere de rendre une dentelle donnée. *Ibid.* b. Description de l'opération de piquer ; la plus difficile de l'art de la dentelle. *Ibid.* 845. a. Maniere fort simple d'apprendre à faire la dentelle la plus composée en très-peu de tems. *Ibid.* b. Différentes sortes de dentelles. *Ibid.* 847. a. Usage des dentelles en général. *Ibid.* b. Voyez les planches de cet art, vol. III.

Dentelles. Toile d'une dentelle. XVI. 381. a. Espèce de dentelle appelée tulle. 742. b. Dentelles que les Hollandois envoient à Cadix pour l'Amérique espagnole. XIII. 574. b. Sur l'art de la dentelle, voyez les planches qui s'y rapportent, dans le volume III. Maniere de coudre les dentelles. *Suppl.* III. 753. b.

DENTELE de mer, (*Hist. nat.*) V. 242. a.

DENTELE, (*Diamant.*) IV. 847. b.

DENTELE ou bordure, (*Imprimerie*) IV. 847. b.

DENTELE, (*Metteur en œuvre*) IV. 847. b.

DENTELE, (*Reliure*) IV. 847. b.

DENTICULE, (*Archit.*) ou larmier denticulaire. Largeur des denticules & des métoches qui les séparent. Ornement du denticule. Les auteurs anciens & presque tous les architectes ont placé indistinctement des denticules dans leurs entablemens ; exception. Les mutules dans l'ordre dorique sont l'ornement le plus convenable. Modillons préférés aux denticules dans l'entablement composite. Le denticule peut être employé ou supprimé selon l'élégance de l'ordre, la richesse de la décoration, & l'importance du bâtiment. Détails sur ce sujet. IV. 847. b. La plupart des ornemens dont on décore les cimaises des corniches ne servent qu'à corrompre les formes des moulures, & au bout d'un certain tems à les noircir. Quels sont les bâtimens pour lesquels on doit réserver cette prodigalité, dont néanmoins il faut encore user avec prudence. *Ibid.* 848. a.

DENTICULES, (*Luther.*) dans l'orgue. IV. 848. a.

DENTIFRICE, terme de matière médicale externe : médicament qui sert à nettoyer & à blanchir les dents. Composition de ces remèdes. Maniere d'en user. Comment on raffermi les dents chancelantes & on nettoie les gencives. Moyen de nettoyer les dents à leur partie postérieure. IV. 848. a.

Dentifrices, compositions de ces médicamens. IX. 921. a.

DENTILLAIRE de Rondelet, (*Botan.*) XII. 798. b.

DENTISTE, (*Chirurg.*) qualités d'un bon dentiste. *Suppl.* 698. b.

Dentiste De l'art du dentiste qui a pour objet les dents artificielles. Voyez ci dessus, DENTS ARTIFICIELLES. Lime du dentiste : maniere de s'en servir. IX. 539. a, b. Instrument du dentiste nommé *rizagan*. *Suppl.* IV. 652. b. De l'art d'arracher les dents, voyez EXTRACTION.

DENTITION. (*Médec.*) Exemple d'une femme qui dans toute sa vie n'avoit jamais eu aucune dent. Les dents ne commencent à paroître que dans le tems où elles commencent à devenir nécessaires. IV. 448. a. Pourquoi la sortie des dents est ordinairement accompagnée de douleurs. Les dents canines forment les premières, ensuite les incisives, & enfin les molaires ; celles-ci causent plus de douleur. Elles sont toutes sorties dans l'espace de deux ans. Il en est qui viennent à sept ans, d'autres à vingt-un ans environ. Signes qui annoncent l'éruption des dents ; violence des accidens qui surviennent quelquefois : causes des accidens qui dépendent des nerfs : divers maux qui en résultent. *Ibid.* b. Quels sont les enfans les plus exposés aux maladies de la dentition. A quoi il faut avoir égard pour établir le pronostic de la dentition difficile. En quoi consiste le traitement pour des cas de cette nature. Exemple qui prouve que les adultes sont quelquefois exposés à de fâcheux symptômes à cette occasion. Remèdes qui leur conviennent. *Ibid.* 849. a.

Dentition. Observation de quelques phénomènes sur la dentition des enfans. XV. 737. b. Il est bon que les enfans têtent durant la dentition. *Suppl.* I. 295. a, b.

DENTURE, voyez DENTS, (*Méchan.*) Des nombres des dentures selon le nombre des vibrations que le pendule doit faire dans un tems donné. XVII. 850. a, b. 853. b.

DÉNUDATION, (*Chir.*) état d'un os qui paroît à découvert. Fractures où cet accident est ordinaire. La dénudation n'est pas un obstacle à la réunion. Comment peut se faire la guérison, lorsqu'il n'est pas possible de recouvrir les os des parties dont ils ont été dépouillés. Invention de Bellose pour éviter l'exfoliation. Imperfection de ce moyen. De la dénudation après l'amputation d'un membre. Moyens de remédier à la faillie de l'os, lorsque le moignon a pris une forme conique après l'amputation, ce qui est un des plus grands inconvéniens

inconveniens de la cure. IV. 749. *b.* Une seconde amputation pour séparer la partie faillante est praticable. Moyen qu'employoient les anciens. Pourquoi cette seconde amputation a été accompagnée quelquefois de grands accidens. Exemple qui prouve que ce moyen n'est pas préférable dans tous les cas; observation rapportée par Fabrice de Hilden, IV. 850. *a.* qui montre qu'il faut quelquefois confier la séparation de l'os aux soins de la nature, toujours attentive à rejeter tout ce qui lui est nuisible. *Ibid. b.*

DENYS I. tyran de Syracuse: prédiction dont il fut l'objet: malheurs de sa vie. VII. 437. *b.* Il fait mourir un homme pour un songe. IX. 399. *b.* Structure qu'il donnoit à ses prisons. II. 493. *a.* XI. 614. *b.* Comment il manqua de parole à un joueur de luth. XIII. 444. *b.*

Denys le jeune: curiosité des Grecs à le visiter lorsqu'il fut à Corinthe. XIII. 513. *b.*

Denys d'Halycarnasse: observations sur cet historien & sur ses ouvrages. VIII. 28. *a.*

Denys l'Aréopagite. I. 635. *a.*

DENYS, (Saint) protecteur de la France: bannière de S. Denys. V. 710. *b.* Observations sur l'ancien cri, Montjoye S. Denys. X. 687. *a.*

DENYS, (Abbaye de Saint-) Quels étoient les offices claustraux de cette abbaye. III. 515. *a.* Vases précieux dans son trésor. XVI. 851. *b.*

DENYS, (Jean-Baptiste) médecin: ses expériences sur la transfusion du sang des animaux. XVI. 548. *b.*

DENYS, (Jacques) chirurgien & anatomiste. *Suppl. I.* 409. *a.*

DÉODANDE, (*Hist. mod.*) chose confiscable en quelque sorte au profit de Dieu; usage pratiqué en Angleterre. Explication de cet usage, fondé sur cette loi; tout ce qui par son mouvement a donné la mort à un homme, doit être dévoué à Dieu. Loi de l'Exode qui s'y rapporte. Ch. XXI. Ce que dit Fleta sur le déodande. IV. 850. *b.*

Déodande. Erreur dans cet article de l'Encycl. *Suppl. II.* 698. *b.*

DEPARAGER, (*Jurispr.*) Dans la coutume de Normandie, le frere ne doit pas déparager sa sœur. IV. 850. *b.*

DEPARCIEUX, (Antoine) trigonométrie sphérique de ce géometre. XV. 455. *b.* Deparcieux, physiologiste. *Suppl. IV.* 360. *b.*

DÉPART, (*Métall.*) opérations par lesquelles on sépare l'or de l'argent. Le départ par le moyen des menstrues qui n'attaquent que l'argent est le plus ordinairement employé.

Départ par voie humide, usage des acides minéraux, employé à Venise vers l'an 1400. L'argent doit être le triple de l'or dans la masse à départir. Avantage attaché à cette proportion. Le départ d'une telle masse s'appelle proprement in quart, *quartatio*. C'est l'eau-forte qui sert de menstrue. Autre méthode de séparer l'or de l'argent par l'acide vitriolique. Description de la méthode par l'eau-forte. IV. 851. *a.* Extrait du traité de la fonte des mines de Schlutter. *Ibid. b.* Maniere de précipiter l'argent de cette dissolution dans une bassine de cuivre, ou dans des vaisseaux de verre, ou de grès. Moyen de faire la reprise de l'argent par la distillation de l'eau forte. Edulcoration de la chaux d'or. *Ibid. 852. a.* Ce qu'on doit faire de l'eau des lotions. Maniere de sécher l'or, & de lui faire reprendre sa couleur naturelle. Fusion de la chaux d'or.

Laboratoires établis en Hongrie, en Transilvanie, & à Schemnitz pour les départes des matieres d'or & d'argent. *Ibid. b.* On y règle le départ de façon que l'or en sort au titre des ducats: en quoi consistent le bon ordre, l'économie, & la plus grande perfection des opérations du départ. Autre méthode de procéder au départ par voie humide, donnée par Schlutter. De l'opération par laquelle on sépare l'argent du menstrue auquel il est uni. Deux moyens employés pour cela, la précipitation, & la distillation. Explication du premier moyen qui est le plus sûr & le plus court. La précipitation se fait ou à chaud ou à froid. La première est la plus expéditive. *Ibid. 853. a.* De la précipitation à froid. Elle n'a son utilité que dans les petits départes. *Ibid. b.* Comment on y procède. Suite des opérations communes aux deux manieres de précipitation. *Ibid. 854. a.* Autre opération d'économie que le départeur doit savoir exécuter, c'est la reprise du cuivre.

Comment elle se fait. Moyen de conserver l'eau forte dans les reprises de l'argent & du cuivre. Cet avantage est peu considérable, & le procédé peu utile. Comment on s'y prend pour retirer immédiatement une partie de l'eau-forte de la dissolution d'argent, en même tems qu'on retire l'argent. *Ibid. b.* Le départ par l'eau régale est encore un excellent moyen de séparer l'or de l'argent. En quel cas on emploie cette méthode. Maniere de l'employer. *Ibid. 855. b.*

Départ par voie sèche ou par la fusion. Voyez SÉPARATION PAR LA VOIE SÈCHE. IV. 855. *b.*

Départ par voie humide, voyez INQUART. VIII. 772. *b.* En quelle proportion doivent être l'or & l'argent dans un alliage dont on veut faire le départ par eau régale ou par eau-forte. XIII. 672. *b.* Départ par la voie sèche. XV. 61. *a.*—63. *b.* De la granulation pour les départes. VII. 937. *b.*

Départ d'un ami, comment on l'honoroit à Rome. XVII. 255. *b.*

Tome I.

DÉPARTAGER, (*Jurispr.*) lever le partage d'opinions. Ce qui se pratique en parlement, lorsqu'il y a partage. En matiere criminelle, une seule voix de plus ne suffit pas pour départager, il en faut deux. IV. 855. *b.* Il n'y a jamais de partage au conseil du roi. *Ibid. b.*

DÉPARTEMENT du conseil du roi. (*Jurispr.*) IV. 856. *a.*

Départemens des secrétaires d'état. IV. 856. *a.*

Départemens des finances. IV. 856. *a.*

Départemens du commerce. IV. 856. *a.*

Départemens des intendans des provinces & généralités du royaume. IV. 856. *a.*

Départemens des intendans de marine. IV. 856. *a.*

Départemens des fermiers-généraux. IV. 856. *a.*

Départemens des tailles. IV. 856. *a.*

DÉPARTEMENT, (*Archit.*) IV. 856. *b.*

DÉPARTEMENT, (*Marine.*) IV. 856. *b.*

DÉPÊCHES, conseil des, IV. 18. *a.* Dépêche, *v.* DÉPESCHE.

DÉPENDANCE, (*Morale.*) La dépendance des choses ne nuit point à la liberté & n'engendre point de vices: la dépendance des hommes étant désordonnée les engendre tous. Moyens de remédier à ce mal. Le bonheur de l'homme est en raison inverse du nombre de ses dépendances. *Suppl. II.* 698. *b.*

DÉPENDANT, (*Marine*) aller en dépendant. Venir en dépendant. Tomber en dépendant. IV. 856. *b.*

DÉPENS, (*Jurispr.*) *expensæ litis; pœna temeræ litigantium.* Isocrate étoit d'avis qu'on rendit les frais très-grands, pour empêcher le peuple de plaider. Ce qu'il y a eu d'exaucé dans ce vœu. Dans quelle vue les dépens ont été établis. IV. 856. *b.*

Différence entre les frais, *sumptus*, & les dépens. Les épices des juges, les salaires des huissiers, *sportula*, faisoient chez les romains partie des dépens. Il est parlé des dépens dans les code Théodosien & de Justinien, &c. Ce qu'on peut recueillir de ces loix sur ce sujet. Edit de Théodoric, roi d'Italie, sur les dépens. En France autrefois il n'y avoit que les gens d'église qui condamnoient aux dépens. Ce que prononce sur les dépens l'ordonnance de 1667. *Ibid. 857. a.* Le ministère public n'est jamais condamné aux dépens. Exception. De celui qui demande plus qu'il ne lui est dû. Pour suite de la taxe par le demandeur, quand une affaire a été jugée définitivement. Ce que doit faire le défendeur en taxe. Ce qui peut entrer en taxe dans la déclaration de dépens. Ce qui a été établi pour faciliter la taxe des dépens. *Ibid. b.* Remise de la déclaration de dépens à un procureur tiers. Fonctions de ce procureur. Droit de contrôle pour chaque article de dépens. Droit d'assistance du procureur du défendeur. Signature du calcul. Obtention d'exécutoire s'il n'y a point d'appel de la taxe. Ce qui se pratique lorsqu'il y a appel. Amende pour les articles croisés dans lesquels l'appellant succombe. Par qui se fait la taxe dans les bailliages, sénéchaussées & présidiaux; *Ibid. 858. a.* dans les justices subalternes, royales ou seigneuriales. Les dépens en général ne sont pas solidaires. De la division des dépens en matiere civile. Les tuteurs, curateurs, &c. ne doivent pas les dépens en leur nom, &c. Sur qui tombent les dépens, quand le procès est continué par un autre. Dépens que le garant doit au garanti. Des condamnations de dépens obtenues contre une communauté d'habitans. De la contrainte par corps pour cause de dépens. Dépens que paie celui qui se désiste d'un procès commencé. Droit du procureur qui a avancé les frais pour sa partie. Des condamnations de dépens obtenues contre une femme en puissance de son mari. Une partie peut répéter dans la taxe ce qu'il lui en auroit coûté pour ses procureurs & avocats, quoiqu'ils aient travaillé gratuitement. De l'hypothèque des dépens. *Ibid. b.*

Dépens, contrôle des dépens. IV. 149. *a.* Dépens curiaux. 576. *b.* Déclaration de dépens. 692. *a.* Ce qui se pratique lorsqu'il y a appel de dépens, voyez CROISER. 607. *a.* Distraction de dépens. 1061. *b.* Exécutoire de dépens. VI. 235. *a.* En quoi les frais & salaires diffèrent des dépens. VII. 275. *b.* Différence entre le mémoire des frais & la déclaration de dépens. X. 329. *a.* Taxateurs de dépens. XV. 947. *a.* Taxe des dépens. *Ibid.*

Dépens de cause d'appel. IV. 859. *a.*

Dépens de cause principale. Dépens compensés. Dépens de contumace. Dépens curiaux. Dépens de l'incident. Dépens préjudiciaux. Dépens de première instance. Dépens provisionnels. Dépens réservés. Loix & auteurs à consulter. IV. 859. *a.*

DÉPENSE, terme de jurisprudence, de commerce, d'architecture, de marine. IV. 859. *b.*

Dépense. Vous acquerez une idée de quelques anciennes dépenses, soit de voyage, soit domestiques à l'article *Tablette en cire*. Economie dans la dépense. V. 745. *a.*, *b.* Dépenses abusives de l'état. 747. *a.* Toute consommation de biens utiles est une véritable perte que l'argent ne répare point. VI. 570. *a.* Livre de dépense, en terme de commerce. IX. 612. *b.* 616. *a.* Voyez IMPENSES.

DÉPENSE, (*Hydrauliq.*) Dépense des eaux. Comment on la mesure. Deux sortes de dépenses, la naturelle & l'effective. Rapport des dépenses pour des jets qui viennent d'un

HHHhhh

réservoir de même hauteur, mais dont l'ajutage varie; & ensuite pour des jets dont les ajutages sont égaux, mais dont les réservoirs ne sont pas à même hauteur. Deux formules essentielles dans cette matière. *Première formule*: calculer la dépense des jets venant d'un même réservoir & avec différents ajutages. IV. 859. *b. Seconde formule*: calculer la dépense des jets venant de différents hauteurs de réservoirs avec les mêmes ajutages. Sur la dépense des eaux, voyez AJUTAGES. *Ibid.* 860. *a.*

DÉPESCHE, (*Hist. mod.*) Lettre d'affaire qu'on envoie en diligence, &c. IV. 860. *a.* Ministres chargés des dépêches. En Allemagne ces couriers se nomment *estafettes*: leurs privilèges & leur manière d'aller. Dépêches, paquet qui contient les lettres. Conseil de dépêches sous Louis XIV. Secrétaire des dépêches universelles en Espagne. Conseil des dépêches, une des séances du conseil du roi. IV. 860. *b.*

DÉPHLEGMATION, en quoi elle diffère de la dessiccation. IV. 893. *a.*

DÉPHLEGMER, (*Chymie*) concentrer. Séparer d'un liquide composé une partie de l'eau qu'il contient. Sujets ordinaires de la déphlegmation. Manière de faire cette opération. IV. 860. *b.*

DÉPIÉ DE FIEF, (*Jurisp.*) démembrement de fief. Coutumes où ce terme est usité. Le dépié de fief arrive en deux manières en ces coutumes. Ce qu'on appelle faire son domaine de son fief. Ce qui arrive au vassal qui a fait le dépié de fief dans le Maine & l'Anjou. IV. 860. *b.* Ce que deviennent en Touraine, les possesseurs de portions de fief aliénées. Le parage est une espèce de dépié de fief. *Ibid.* 861. *a.*

Dépié de fief, ce qu'on entend par-là dans quelques coutumes: peine du dépié de fief. VI. 697. *b.*

DÉPILATOIRE, (*Mat. méd. externe*) médicamens qui font tomber le poil. Les anciens se servoient de résine pour dépiler. Ce qui peut avoir donné lieu à la coutume de se faire raser. Les remèdes qui arrachent le poil par leur vertu aglutine, ne sont pas proprement dépilatoires. Divers dépilatoires simples & composés. Il faut user de ces remèdes avec beaucoup de précaution. IV. 861. *a.* Comment les femmes juives se donnent un front haut & dégarni de cheveux, ce qui est une beauté parmi elles. Les orientaux & les femmes du ferrail se servent fréquemment de dépilatoires. Diverses proportions de chaux & d'orpiment pour les dépilatoires. Manière de faire usage de cette poudre. *Ibid.* *b.*

Dépilatoire fait avec de l'orpiment & la chaux vive, XI. 665. *b.* avec une sorte de virioli & de la chaux vive. XIV. 441. *b.* Hommes & femmes qui chez les Romains étoient employés à dépiler le corps. VII. 1018. *b.*

DÉPLÉTION, (*Médec.*) terme employé par M. Quesnay dans son art de guérir par la saignée. Deux effets de cette opération, la déplétion & la spoliation. La déplétion est promptement réparée, mais non pas la spoliation. IV. 861. *b.*

DÉPONENT, (*Gramm.*) Pourquoi certains verbes sont appelés de ce nom. M. de Valenge les appelle verbes marqués. Leur terminaison donne lieu de croire que dans leur origine ils n'avoient que la signification passive. Exemples qui le font croire. Le tour passif est plus dans le génie de la langue latine que l'actif; c'est le contraire en français. Comment on s'écarte de la signification qui avoit été attachée aux termes dans les commencemens. IV. 862. *a.*

DEPOPULATION, voyez POPULATION.

DÉPORT. (*Jurisp.*) Déport en matière bénéficiale; espèce de droit d'annates. IV. 862. *a.* Origine de ce droit. On s'est souvent récrié contre ce droit. Cependant le pape jouit du droit d'annate sur les grands bénéfices, & à l'égard du déport, cette coutume a été appelée louable, &c. L'usage n'en est pas par-tout uniforme. Ce qu'il est dans le ressort du parlement de Paris, en Normandie. Auteurs à consulter. *Ibid.* *b.*

Déport. Prétentions que forment les archidiacres en quelques diocèses sur l'année du déport. I. 614. *a.*

Déport, délai. IV. 862. *b.*

Déport d'un juge, d'un arbitre, d'un expert. IV. 862. *b.*

Déport de minorité, dans les coutumes d'Anjou & du Maine. Pourquoi ce droit a été introduit. IV. 862. *a.* Extension que quelques seigneurs ont voulu lui donner. Ce que porte sur ce droit l'article II des arrêtés de M. de Lamoignon. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 863. *a.*

DÉPORTATION, (*Jurisp.*) peine chez les Romains de celui qui étoit condamné à passer dans les îles. Tout ce qu'emportoit cette peine. La déportation étoit différente de la rélé-gation. Loix à consulter. IV. 863. *a.*

Déportation, en quoi elle diffère de la rélé-gation. XIV. 63. *b.*

DEPOSITAIRE, voyez DÉPOST. Tous dépositaires de justice sont contraignables par corps à la représentation des effets dont ils sont chargés: exception. IV. 121. *a.*

DÉPOSITION d'un évêque, abbé, ou autre ecclésiastique. Cette peine n'est encourue que pour des fautes graves. Différence entre la suspension, la déposition, la dégradation. IV. 863. *a.* La déposition étoit commune dans les premiers siècles.

Les jugemens qui intervenoient dans ce cas n'étoient exécutés que par provision. Les évêques ne peuvent ôter les hon-neurs ecclésiastiques, selon un concile tenu en Espagne en 590. Ce que prononce sur le sujet de la disposition un concile de Châlons. On ne connoissoit point alors de crimes qui fissent vaquer de plein droit les bénéfices. La déposition des évêques mise au nombre des causes majeures. Anciens monumens sur la manière de juger les évêques. Ce que disent sur cette matière le concile d'Antioche & le premier de Carthage. Usage de la France pour la déposition d'évêques. *Ibid.* *b.* Voyez DESTITUTION.

Déposition de témoins. A quoi l'on a égard pour juger du mérite d'une déposition. Les dépositions se détruisent quand elles sont contradictoires, ou qu'elles ne s'accordent pas; celles auxquelles on s'en tient dans ce dernier cas. IV. 863. *b.* Une seule déposition ne forme pas une preuve. *Ibid.* 864. *a.*

Déposition, celle d'un seul complice ne suffit pas pour faire appliquer ses complices à la question. III. 766. *a.* Des dépositions des femmes. VI. 475. *b.* Les enfans reçus à déposer. VIII. 739. *a.* — Voyez TÉMOIGNAGE & TÉMOIN.

DÉPOSITION, (*Jurisp.*) destitution d'une dignité ou d'un office ecclésiastique. On ne dépose point un simple prêtre, on le dégrade. En quoi la déposition diffère de la dégradation. En quoi elle diffère de la suspension. IV. 864. *a.*

DÉPOSSEDÉ, (*Jurisp.*) maxime de droit, *spoliatus ante omnia restitendus est*. Autorités à consulter. I. 7. 864. *a.*

Dépossédé, action que peut intenter celui qui a été dépossédé par violence. XIII. 165. *a.* *b.* Action de déposséder, appelée éviction. VI. 146. *b.* 157. *b.*

DÉPOST, (*Jurisp.*) la foi du dépôt a été sacrée chez toutes les nations. A quel point les Romains exigeoient la fidélité du dépôt. On a obligé parmi nous les dépositaires à garder le dépôt, jusqu'à ce que le débiteur ait obtenu main-levée des saisies. Le dépôt doit être purement gratuit. Il n'est pas permis au dépositaire de faire aucun usage du dépôt. IV. 864. *a.* Le dépositaire n'est pas responsable des cas fortuits, ni d'une légère négligence. De la loi du dépôt. Deux actions, l'une directe, l'autre contraire, que produit le dépôt. La condamnation contre le dépositaire emporte une sorte d'infamie. Le dépôt volontaire excédant 100 liv., ne peut être prouvé par témoins, &c. Cas où le dépositaire nie le dépôt. Des preuves testimoniales en matière de dépôt. Jusqu'où s'étend le privilège du dépôt. La compensation ne peut être opposée par le dépositaire. De la prescription en matière de dépôt. En quel cas on peut faire condamner le dépositaire aux intérêts. Condamnation par corps à rendre le dépôt. *Ibid.* *b.* Lorsque le dépôt est fait sous le sceau du secret, les héritiers ou créanciers ne peuvent obliger le dépositaire à déclarer l'usage qu'il en a fait. *Ibid.* 865. *a.*

Dépôt, voyez Dépositaire. Dépôt judiciaire, voyez CON-SIGNATION. Faute en matière de dépôt. VI. 438. *b.*

Dépôts publics. Lieux de ces dépôts appelés *voûtes* en Alle-magne. XVII. 476. *b.*

Dépôt, forcé ou nécessaire. Dépôt de justice. Dépôt public. IV. 865. *a.*

Dépôt volontaire. Loix à consulter sur les règles du dépôt. IV. 865. *a.*

Dépôt civil, greffe civil. Dépôt criminel, greffe criminel. IV. 865. *a.*

Dépôts, (*Greffe des*) voyez Greffe. VII. 921. *a.* *b.*

Dépôts des sels. IV. 865. *a.*

DÉPÔT, (*Médec.*) Voyez SÉDIMENT.

DÉPÔT, (*Chirurg.*) différence entre abcès & dépôt. Cause la plus ordinaire des dépôts. IV. 865. *a.* Voyez CONGESTION.

DÉPÔT laiteux, (*Médec.*) maladie formée par le séjour du lait dans une partie quelconque du corps. Indication des sources où l'auteur a puisé la plupart des observations renfermées dans cet article. *Suppl.* II. 698. *b.* Les dépôts laiteux n'ont ordinairement lieu qu'à la suite de l'accouchement. Causes qui font contracter au lait une qualité plus ou moins vicieuse. Circulation du lait. Parties vers lesquelles il se porte en plus grande abondance pendant la grossesse & après l'accouchement. Terme au bout duquel la femme s'en trouve naturellement débarrassée. Causes des dépôts laiteux. Quelles sont les femmes qui y sont le plus exposées. *Ibid.* 699. *a.* Parties sur lesquelles peuvent se former ces dépôts. Leurs suites fâcheuses. Ces dépôts peuvent se former brusquement, ou par une congestion lente; c'est pourquoi l'auteur les distingue en dépôts aigus & dépôts chroniques. Signes qui forment le diagnostic de ces maladies. Symptômes des dépôts chroniques, *Ibid.* *b.* & de ceux que nous avons appelés aigus. Signe pathognomonique de toutes les espèces de dépôts laiteux. Description des différentes espèces de dépôts chroniques. Maladies qu'ils causent selon les parties où ils se forment. *Ibid.* 700. *a.* Accidens qui forment le diagnostic des dépôts aigus: diverses maladies qui en sont les suites. *Ibid.* *b.* Cause prochaine de ces maladies. Prognostic. Indications à remplir dans le traitement. Remèdes. *Ibid.* 701. *b.*

DEPOUILLES, (*Art milit.*) manière de les partager chez

les Grecs. IV. 865. a. A qui elles appartenent suivant la discipline militaire des Romains. Prudence & circonspection avec laquelle le général distribuoit quelquefois le pillage aux soldats. *Ibid.* b.

Dépouilles militaires chez les Romains. X. 513. Dépouilles opimes. XI. 505. b. 506. a.

DÉPOUILLE, (*Grav. en bois*) taillé ou gravé en dépouille. IV. 1098. a, b. *Errata.*

DÉPOUILLE, (*Gravure en bois*) ouvrages taillés ou gravés en dépouille. *Suppl.* II. 703. a. Voyez *Gravure en bois.*

DÉPOUILLE de serpent. (*Mat. méd.*) Vertu qu'on attribuoit autrefois à ces peaux. IV. 865. b.

DÉPOUILLES, (*Blason*) IV. 865. b.

DÉPRAVATION. (*Médec.*) Dépravation des fonctions, lorsqu'elles se font sans règle & sans conformité à l'état naturel. L'appétit naturel par exemple peut être lésé de quatre manières. IV. 865. b. Comment la respiration peut pêcher par dépravation; le jugement être lésé par dépravation.

DÉPRÉCATIF, (*Théol.*) manière d'administrer quelqu'un des sacrements. Chez les Grecs, la forme d'absolution est déprécative. Tens où l'on joignit dans l'église latine la forme indicative à la déprécative. Autre tens où cette seconde fut abandonnée. IV. 866. a.

Déprécatif, forme déprécative dans les sacrements. VII. 177. b. La forme de l'extrême onction est déprécative chez les Grecs & dans l'église latine. VI. 338. b.

DÉPRÉCATION, (*Bell. let.*) figure de rhétorique. Exemple de Cicéron. IV. 866. a.

Déprécation, lettres de, (*Jurisp.*) IX. 421. b.

DEPRESSION, (*Chir.*) se dit des os du crâne enfoncés par une cause externe. Ceux des enfans y sont plus sujets. Elle entraîne dans un adulte la fracture de la table interne. Moyen de procurer la résolution du sang épanché entre les deux tables. IV. 866. a. Danger de négliger ces secours. Observations de Scultet. *Ibid.* b.

DEPRI, (*Jurisp.*) *deprifus*. Déprier, composer avec le seigneur. Erym. de ce mot. Tens où cet accord peut se faire. Ce que remet ordinairement le seigneur. Les administrateurs des églises, hôpitaux, &c. ne peuvent faire de remises. Le tuteur n'en peut accorder. Le seigneur n'en peut accorder au préjudice de l'usufruitier. Quand le seigneur l'a accordée, il ne peut révoquer son consentement. Ouvrage à consulter. IV. 866. b.

Dépri, déclaration faite au bureau des aides. IV. 866. b.

DÉPRIER, (*Jurisp.*) dans quelques coutumes, notifier au seigneur une acquisition. Comment cette déclaration doit se faire. IV. 866. b.

DEPRISER, *mépriser*: différence entre ces mots. IV. 866. b. Notre langue dit estimer & estime, mépriser & mépris; cependant elle n'a point adopté *depris*, qui nous seroit nécessaire dans bien des occasions. Exemple: on devroit dire le *depris* plutôt que le *mépris* des richesses. IV. 867. a.

DEPURATION, (*Pharmac.*) clarification des sucres des plantes & des fruits. Quel est le but de la dépuration. Elle se fait ordinairement par défécation pour les sucres des fruits. Divers moyens par lesquels se fait celle des sucres des plantes. IV. 867. a.

Dépuration par défécation, IV. 733. b.

DÉPURATOIRE, *fièvre*, VI. 730. a. 738. a.

DEPUTATION, (*Hist. mod.*) ce qui la rend plus ou moins solemnelle. *Deputation* ne peut s'employer que lorsqu'il s'agit d'un corps envoyé. Exemples. IV. 867. a.

DÉPUTATION, (*Hist. mod.*) assemblée des états de l'Empire, différente des diètes. Son institution à la diète d'Augsbourg en 1555. Changemens établis dès-lors. Manière d'y délibérer. IV. 867. b.

DÉPUTÉ, *ambassadeur*, *envoyé*: différences entre ces trois qualités. IV. 867. b.

DÉPUTÉ, (*Hist. mod.*) députés que certaines provinces de France envoient au roi pour lui présenter le cahier des états. Députés dans les villes de Turquie pour traiter avec les officiers du grand-seigneur. Députés du commerce en France. IV. 867. b.

Députés élus anciennement par les états pour les aides & autres impositions. V. 461. a, b. Assemblées de députés de différens ordres de citoyens. VI. 20. b. Députés représentans. XIV. 143. a, b. &c.

Député, chez les Anglois. Sens du mot *deputatus* chez les anciens. IV. 868. a.

Deputatus *Δενδατος*, officier de l'église de Constantinople. IV. 868. a.

Députés du clergé. IV. 868. a.

Député du tiers-état, en Angleterre. IV. 868. a.

DÉPUTÉ du commerce. (*Comm.*) Il n'y a que le député des états de la province de Languedoc, qui soit dispensé de la profession actuelle du négoce, &c. Treize députés du commerce. Leurs appointemens. IV. 868. a.

DERBY, (*Géogr.*) pic de Derby. XII. 543. b.

DERCETO, voyez *Adargatis*.

DERHAM, (*Guillaume*) sa théologie astronomique. I. 794. a. Sa doctrine sur la distribution de la terre & de l'eau. XVI. 163. b. Sa physiologie. *Suppl.* IV. 355. a.

DERISOIRE, *condition*. III. 837. b.

DERIVATION. (*Médecin.*) La dérivation est opposée à la révulsion. L'un & l'autre termes sont employés pour donner idée des effets de la saignée. IV. 868. b. Autres significations du mot *dérivation*. Moyens employés pour exciter la dérivation des humeurs vers une partie moins essentielle, ou plus relâchée. *Ibid.* 869. a.

Dérivation des humeurs, cause de congestion. III. 867. a. La dérivation est une des causes du développement des parties de l'embryon. *Suppl.* I. 135. a. *Suppl.* III. 73. b. Puissance singulière qui agit sur le mouvement du sang, & qui naît de la dérivation. *Suppl.* IV. 728. b. 829. b. Dérivation dans la saignée. XIV. 507. a. Dérivation obtenue par le moyen des véicatoires. XVII. 194. a.

DÉRIVATION, (*Gramm.*) de la formation des mots par dérivation & par composition. VII. 172. b. &c. Dérivations du génitif. 585. b. Deux sortes de dérivations, l'une philosophique, l'autre grammaticale. VIII. 668. a.

DÉRIVE, (*Marine*) différence entre la route du navire, & la direction de sa quille, ou entre le rumb sur lequel on court & celui sur lequel on veut courir. Explication du premier cas. Il est important de connoître la quantité de cette dérive. Moyen de la connoître. IV. 869. a. Ce qu'on entend par un *quart* de dérive. *Ibid.* b. Voyez 15 planch. de marine, VII^e volume.

Dérive, instrument propre à mesurer en tout tens l'angle de la dérive. *Suppl.* IV. 977. b.

DÉRIVÉS, (*Gramm.*) I. 70. a. Différence entre les dérivés & les composés. IV. 964. a. VII. 172. b. Voyez *Dérivation*.

DÉRIVOIR, (*Horlog.*) outil d'horlogerie; sa description; son usage. IV. 869. b.

DERNIER, terme du jeu de paume. IV. 869. b.

DEROBEMENT, (*Coupe des pierres*) IV. 869. b.

DÉROBER une marche. (*Art milit.*) La faute de se laisser dérober une marche est humiliante & sujette à de grandes suites. Deux manières de dérober une marche à l'ennemi. On ne doit jamais forcer les marches sans une grande nécessité. IV. 869. b.

DÉROBER le vent, (*Marine*) IV. 869. b.

DÉROBER, *se*, sous l'homme. (*Manege*) IV. 870. a.

DÉROGATION, (*Jurisp.*) maxime générale; *posteriora derogant prioribus*. Déroger à un acte précédent. Dérogation expresse & tacite. A quels égards les particuliers peuvent dans leurs conventions déroger aux coutumes & ordonnances. Il n'y a que le prince qui puisse déroger aux loix anciennes. IV. 870. a.

Dérogation, différence entre abrogation & dérogation. I. 39. b. Dérogation de noblesse. XI. 169. a, b. Dérogation aux coutumes. IV. 414. a, b.

DÉROGATOIRE, *clause*. III. 514. b.

DÉROGEANCE, (*Jurisp.*) comment les ecclésiastiques dérogent à leurs privilèges de cléricature. Actes de dérogeance par lesquels la noblesse se perd. Différence entre l'effet de dérogeance & l'effet de dégradation par rapport aux enfans. IV. 870. a.

DÉROUTE, différence entre dérouté, retraite d'une armée, & armée battue. IV. 870. b.

Dérouté; différence entre dérouté & défaite, IV. 731. b. & entre fuite & dérouté. VII. 363. b.

DÉRIVIS. (*Hist. orient.*) Relation de M. de Tournefort sur ces religieux. Maison de cet ordre à Cognac, lieu où réside le général de l'ordre: ce qui l'a rendue fameuse. Pourquoi les dervis sont appelés *melelevis*. Chapitre général de l'ordre. IV. 870. b. Habillement des dervis. Leurs mœurs. Effets qu'ils éprouvent de l'opium dont ils font usage. Leurs voyages dans le Mogol & au-delà. Leurs exercices du mardi & du vendredi; leurs danses; leurs prédications où les femmes ont droit d'assister; leurs hymnes au son des flûtes & des tambours de basse. *Ibid.* 871. a. Pourquoi les Turcs ne leur permettent pas d'avoir de couvens. Maisons qu'ils ont cependant obtenues. Monastere de ces dervis en Egypte. *Ibid.* b.

Dervis, M. d'Herbelot prétend que les mots *fakir* & *dervis* sont synonymes. VI. 386. b. Espèce d'aliénation à laquelle les dervis aspirent. XIV. 675. a, b. Monastere où les dervis logent avec leurs femmes. XV. 859. b. Différentes espèces de dervis nommés *mevelevites*, X. 475. b. *sofis*, XV. 267. b. *sofias*, 268. a.

DÈS, particule préposition en françois, XII. 101. a.

Dès, observations sur cette préposition. XIII. 303.

DESAGRÉABLE, pourquoi la description des objets désagréables à voir nous plaît. IV. 879. a. Voyez sur ce sujet *EMOTION*. Les idées désagréables déguisées par l'usage de l'euphémisme. VI. 207. a, b.

DESAGULIERS, ses recherches sur la force de l'homme. VII. 121. ses expériences sur la pesanteur & la chute des corps. XII. 445. b.

DESJULIUS, (J. Théophile) physiologiste. *Suppl.* IV. 356. a.

DESAPROUVER, voyez *Improbation*.

DESARGENTER, comment se fait cette opération. I. 644. b.

DÉSARMEMENT. Il y a différentes loix en Angleterre pour le désarmement des papilles, &c. Loi de George I pour le désarmement des Irlandois, & du menu peuple d'Angleterre. IV. 871. b.

DÉSARMEMENT, (Marine) d'un vaisseau. Ce qui doit être observé dans le désarmement d'un vaisseau, selon l'ordonnance de la marine de 1689. IV. 872. a.

DÉSARMEMENT, (Escrime) en faisant tomber l'épée de la main de l'ennemi. Désarmement de tierce, de quarte; comment s'exécutent toutes ces actions. IV. 872. a.

Désarmement, détails sur ce sujet. IV. vol. des planches, article *Escrime*, pag. 11. b.

DESÀVEU, (Jurisp.) celui d'un avocat. Celui d'un enfant. Celui d'un huissier ou sergent. Celui d'un mandataire. IV. 872. a.

Désaveu d'un procureur *ad lites*. Le procureur n'a pas toujours besoin d'un pouvoir par écrit. On admet rarement le désaveu contre les héritiers d'un procureur décédé. Peine du désaveu, quand le désaveu est injurieux & mal fondé. Les préfidiaux ne peuvent juger en dernier ressort un désaveu. Auteurs à consulter. IV. 872. b.

Désaveu du seigneur. Il a été appelé *prodicion*. Il est opposé à l'aveu, mais il ne faut pas entendre par-là l'aveu du dénombrement. IV. 872. b. Lorsqu'un fief est saisi féodalement, & que le vassal veut avoir main-levée, il doit avant tout avouer ou désavouer le seigneur. Confiscation du fief pour cause de désaveu mal fondé. Comment le vassal peut éviter la peine du désaveu. Ce qui arrive lorsque le désaveu se trouve fondé. Trois cas où le vassal n'est pas obligé d'avouer ni de désavouer son seigneur. Le vassal qui avoue tenir du roi, au lieu d'avouer son véritable seigneur, n'encourt point la commise. Quand le désaveu est fait en justice, & que le seigneur a formé sa demande pour la commise, il n'y a plus pour le vassal *locus penitentiae*. *Ibid.* 873. a. Le roi ne peut remettre la peine du désaveu. Le désaveu formé par un tuteur, &c. ne préjudicie pas au mineur. Désaveu d'un main-mortable. La peine du désaveu n'a pas lieu en pays de droit écrit. L'héritier bénéficiaire qui désavoue mal-à-propos, confisque le fief au préjudice des créanciers chirographaires. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

DESCARTES. (René) Voyez *CARTÉSIANISME*.

DESCEMET, anatomiste. *Suppl.* I. 414. b.

DESCENDANCE de pere en fils. Voyez *FILIATION*.

DESCENDANT. (Astronom.) Signes descendans. Nœud descendant. IV. 873. b.

DESCENDANS; (Jurisp.) ils forment la ligne directe descendante. Ils doivent dans le besoin les alimens à leurs ascendans. Dans les successions, ils sont préférés aux ascendans & aux collatéraux. Loix du code à consulter. IV. 873. b.

DESCENDANS. (Collatéraux) IV. 873. b.

Descendans. Degrés en ligne directe & en collatérale descendante. IV. 765. b. Succession des descendans. XV. 597. b. 598. b. Exhérédation des descendans. VI. 257. b. Personnes qui se font vu une nombreuse descendance. V. 657. a.

DESCENDANT. (Anatom.) IV. 874. a.

DESCENDRE. Observation sur la conjugaison de ce verbe. XI. 121. a.

DESCENSION. (Astron.) Descension droite d'une étoile ou d'un signe. Descension oblique. Comment se comptent les descensions tant obliques que droites. On ne se sert presque plus que du mot d'*ascension droite*. Origine de ces mots *ascension* & *descension*. IV. 874. a.

DESCENSUM, (Chymie) appareil de la distillation *per descensum*. En quoi consiste l'appareil de Geber pour le descensum. Les chymistes modernes lui ont substitué celui des deux creusets. IV. 460. b.

DESCENTE ou CHUTE. (Méch.) Deux opinions opposées sur la cause de la descente des corps pesans. IV. 874. a. Système de Newton sur ce sujet. Force qui retient la lune dans son orbite. Réflexions sur la manière dont les cartésiens expliquent la descente des corps. Tourbillon imaginé par M. Huyghens. Explication des Gassendistes. Loix de la descente des corps trouvées par Galilée.

1°. Dans un milieu sans résistance, les corps pesans descendent avec un mouvement uniformément accéléré. Manière de représenter les instans de la chute & les espaces parcourus. Voyez *Accélération*. Conséquences de cette première loi. *Ibid.* b. 2°. Loix de la descente des corps dans un milieu résistant. 1°. Un corps ne peut descendre, à moins qu'il ne divise le milieu où il descend, & il ne peut faire cette séparation, à moins qu'il ne soit plus pesant que ce milieu. 2°. Un corps d'une pesanteur spécifique plus grande que le fluide où il descend, y descend avec une force égale à l'excès de sa pesanteur sur celle d'un pareil volume de fluide. 3°. Les pesanteurs spécifiques de deux

corps étant supposées les mêmes, celui qui a le moins de volume doit tomber moins vite dans le volume où il descend. 4°. Si les pesanteurs spécifiques de deux corps sont différentes, celui qui a plus de pesanteur spécifique tombe plus vite que l'autre. La théorie de la chute des corps dans des fluides est moins avancée que celle de leur chute dans le vuide. Observations préliminaires par rapport à la chute des corps dans un milieu non résistant. *Ibid.* 875. a. Le résultat des expériences de Galilée est que les espaces qu'un corps parcourt en descendant, sont comme les quarrés des tems employés à la parcourir. I. Résultat des expériences de Grimaldi & de Riccioli sur le même sujet. II. Si un corps pesant descend dans un milieu non résistant, l'espace qu'il décrit pendant un tems quelconque est sous-double de celui qu'il décriroit uniformément avec la vitesse qu'il a acquise à la fin de sa chute. III. Manière de déterminer les espaces qu'un corps parcourt dans les différentes parties du tems qu'il emploie à tomber d'une hauteur donnée. *Ibid.* b. IV. Manière de déterminer le tems qu'un corps emploie à parcourir un espace donné, lorsqu'on connoit déjà le tems qu'il emploie à parcourir un certain espace. V. L'espace qu'un corps parcourt dans un certain tems étant donné, moyen de déterminer l'espace qu'il parcourra dans un autre tems donné. Descente le long d'un plan incliné; voyez *Plan incliné*: dans un cycloïde; voyez *Cycloïde* & *Pendule*. Ligne de la plus vite descente. *Ibid.* 876. a. Voyez *Brachystochrone*.

Descente des corps, chute des corps. Galilée a découvert le premier la loi de la chute des corps. III. 404. a. Ses expériences sur ce sujet. *Suppl.* III. 173. a. Doctrine de ce philosophe sur la descente des corps par une courbe. *Suppl.* III. 175. a. La chute des corps prouve le vuide. XVII. 573. a. Elle doit être attribuée à l'impulsion de quelque fluide invisible. VII. 112. a. Voyez *PESANTEUR*. Ligne de la plus vite descente ou brachystochrone. II. 392. a. Ligne isochrone par laquelle on suppose qu'un corps descend sans accélération: écrit de Leibnitz sur cette ligne. VIII. 926. b. Descente taurochrone. XV. 945. b. Ligne la plus courte que parcourroit un corps tombant obliquement à l'horizon. IV. 590. b. Accélération de la chute des corps. I. 60. b. Diverses hypothèses pour expliquer la cause. 60. b. 61. a. Cette cause démontrée: l'espace parcouru considéré comme un rectangle composé du tems & de la vitesse. *Ibid.* a, b. Loi de l'accélération des corps dans leur chute; conséquence de cette loi. 62. a. Loix de la chute des corps graves. X. 837. b. 838. a. Méthode de déterminer l'espace que parcourt en un tems donné un corps pesant qui tombe perpendiculairement. XII. 206. a. Rapport de l'espace que parcourt un corps, en tombant avec la longueur du pendule à secondes. XIV. 858. b. Lignes qu'un corps tombant d'une hauteur considérable doit décrire, en supposant qu'il se meut circulairement par le mouvement diurne de la terre, & perpendiculairement par la force de la pesanteur. XVII. 614. b. 632. a. Estimation de la force de pression d'un corps d'un poids déterminé, tombant d'une hauteur donnée. XII. 609. b. Vitesse d'une goutte de pluie en tombant. *Suppl.* IV. 420. a. Force qu'acquiert une goutte d'eau en tombant dans le vuide. XII. 793. b. Pourquoi tous les corps ne descendent pas également vite dans l'air. XIV. 199. a. Tems qu'une pierre mettroit à tomber de la surface de la terre au centre. *Suppl.* II. 703. a. Table relative à la chute des graves. *Suppl.* IV. 885. b. Loix de la descente des corps par un plan incliné. VIII. 652. a. XII. 692. b. Descente d'un solide dans un fluide spécifiquement plus léger. XV. 444. a. Vitesse de la chute des corps sur la surface de chaque planète. *Suppl.* IV. 308. a, b.

DESCENTE des planetes vers le soleil. (Astron.) tems qu'elles employeroient à tomber par une ligne droite, si la force de projection qui les anime & leur fait décrire des orbites étoit détruite. Règle qui sert à faire ces calculs. *Suppl.* II. 703. a.

DESCENTE du juge ou sur les lieux. (Jurisp.) Quels sont les différens cas dans lesquels il convient que le juge voie les choses par lui-même, & qu'il entende les parties sur le lieu. Ce que prononce là-dessus l'ordonnance de 1667. Quel est le juge qui peut être commis pour la descente, lorsqu'elle est ordonnée dans une cour souveraine, & dans les autres sieges. IV. 876. a. Formalités observées par rapport à la descente sur les lieux. L'ordonnance de 1667 a abrégé l'usage qui se pratiquoit de faire recevoir en justice les procès-verbaux des descentes. Défendu aux commissaires de recevoir aucun présent, &c. Du paiement des juges employés en différentes commissions hors le lieu de leur domicile. Chaque partie est tenue d'avancer les vacations de son procureur, &c. Le procès-verbal de descente étant fini, le procureur le plus diligent peut en donner copie à l'autre, & trois jours après poursuivre l'audience, &c. Ordonnance & auteurs à consulter. *Ibid.* b.

DESCENTE du fossé. (Guerre des sieges) Deux sortes de descentes, la souterraine, & celle à ciel ouvert. Description de la première. On en fait ordinairement deux ou trois pour le passage du fossé. La galerie souterraine doit former une porte

porte qui se termine à-peu-près vers le fond du fossé sec. Moyen pour y parvenir. En quel cas la descente souterraine doit se pratiquer. En quel cas la descente à ciel ouvert s'exécute : en quoi elle consiste, & comment on la fait. IV. 877. a. Inconvénient de la manière dont elle se pratiquoit autrefois. *Ibid.* b.

DESCENTE. (*Marine. Art milit.*) Celles que doit se proposer en tems de guerre un prince qui a une marine. *Suppl.* II. 162. b. Usage des galeres pour favoriser les descentes & pour s'y opposer. *Suppl.* III. 169. b.

DESCENTE, (*Comm.*) Droit d'entrée pour les vins à Bordeaux. Barques de descente. Descente, transport des sels dans les greniers. IV. 877. b.

DESCENTE, *Hernie.* (*Chirurg.*) IV. 877. b.

Descente, terme employé dans la coupe des pierres, en hydraulique & en vénérie. IV. 877. b.

DESCHARGE, (*Jurisp.*) acte par lequel quelqu'un est tenu quitte d'un engagement. Différence qu'on met entre quittance & décharge. Elle peut être donnée sous-seing privé, par notaire ou par jugement qui prononce la décharge. IV. 877. b. Quelquefois le laps de tems opere la décharge d'une partie. Exemples. *Ibid.* 878. a.

DESCARGER, (*Jurisp.*) Décharger d'une demande. Décharger de l'accusation. Mettre hors de cour sur l'accusation: différence entre ces deux expressions. IV. 878. a. Voyez DÉCHARGE.

DESCHENEW; relation de ses voyages au nord de l'Asie. *Suppl.* I. 636. b. 637. a. 642. a.

DESCHT-KITCHAK, nom d'un peuple d'Asie: remarque sur le pere de ce peuple. II. 488. a.

A DESCOUVERT. (*Jurisp.*) IV. 878. a.

DESCRIPTION. (*Hist. nat.*) Décrire les différentes productions de la nature. Les descriptions ne peuvent être utiles qu'autant qu'elles sont restreintes à de justes bornes, & assujetties à de certaines loix. Plus un corps est composé, plus il est nécessaire de décrire les détails de son organisation, pour en exposer le jeu & la mécanique. IV. 878. a. Lorsqu'on décrit un être, il faut observer les rapports qu'il a avec les autres êtres de la nature. Dans cette vue, les descriptions doivent être faites dans un plan suivi; mais on ne peut se dispenser de le changer en passant d'un regne à un autre. Connoissances qu'on se propose d'acquérir ou de donner en décrivant les objets de chaque regne en particulier. *Ibid.* b.

Descriptions dans l'histoire naturelle. VIII. 226. a, b. Celles des anciens presque toujours incomplètes. III. 298. a. 643. a. De la description des plantes. *Suppl.* II. 28. a.

DESCRIPTION. (*Geom.*) Description des courbes de deux manières, ou par un mouvement continu, ou par plusieurs points. Moyens fort ingénieux de tracer plusieurs courbes, donnés par M. Maclaurin. La description par points préférée. IV. 878. b.

Description des courbes par plusieurs points, préférable à celle qui se fait par un mouvement continu. V. 518. a. Sur la description des courbes, voyez encore IV. 381. a, b.

DESCRIPTION. (*Bell. lett.*) Les grammairiens se contentent de descriptions; les philosophes veulent des définitions. IV. 878. b. Une description ne fait pas connoître la chose à fond, parce qu'elle n'en renferme pas les attributs essentiels; elle n'est pas une réponse à la question *quid est*, qu'est-il? mais à la question *quis est*, qui est-il? Elle sert donc principalement à faire connoître les singuliers & les individus. Elle est la figure favorite des orateurs & des poètes; diverses sortes de descriptions; celles des choses, des lieux, des tems, des personnes. Pourquoi dans les descriptions bien faites, ce qui est désagréable à voir nous plaît si fort. Cependant la description des belles choses plaît infiniment davantage. Une des plus grandes beautés de l'art des descriptions, est d'exciter une secrète émotion dans l'esprit du lecteur. *Ibid.* 879. a. Les mêmes passions qui nous sont désagréables en tout autre tems, nous plaisent lorsqu'elles sont excitées par de belles descriptions. Il est digne d'un grand maître de rassembler dans ses descriptions toutes les beautés possibles. Exemples. *Ibid.* b.

Description. La description ne se borne pas à caractériser son objet; elle en présente souvent le tableau dans ses détails les plus intéressans & dans toute son étendue. Ici ce goût consiste à bien choisir, *Suppl.* II. 703. a. 1°. l'objet que l'on veut peindre; 2°. le point de vue le plus favorable à l'effet qu'on se propose; 3°. le moment le plus avantageux, si l'objet est changeant ou mobile. *Ibid.* b. 4°. Les traits qui l'expriment le plus vivement, & les contrastes qui peuvent le rendre plus saillant & plus sensible encore. Cet article renferme sur chacun de ces points, les détails les plus intéressans. *Ibid.* 704. a. Voyez *Narration, Esquisse*.

Descriptions. La poésie descriptive a bien plus de mérite à peindre la nature toute nue, qu'à l'envelopper des voiles de l'allégorie. *Suppl.* I. 302. a. Différence entre description, image & tableau. *Suppl.* III. 562. a. Des descriptions poétiques. *Suppl.* IV. 424. b. De l'art des descriptions en peinture & en poésie. *Suppl.* III. 518. a. Descriptions dans la poésie épique. V. 830. b. Description appelée *éthiopée* & *hypothypose*. IV. 56. b. VIII. 418. a, b. Voy. *Image, Esquisse, Tableau*.

Description de lieux ou topographie. XVI. 420. a.

DÉSDIT. (*Jurisp.*) Chez les Romains, ceux qui se fiançoient, se donnoient mutuellement des arrhes, &c. Cas imaginé dans les établissemens de S. Louis, par lequel on peut connoître la disposition de la loi par rapport aux arrhes concernant le mariage. Auteurs à consulter. IV. 879. b.

DESENFLURE. (*Médec.*) Causes qui peuvent la produire. Le prognostic differe selon diverses circonstances ici indiquées. IV. 880. a.

DESERGOTER; (*Maréch.*) cette opération inconnue à Paris est fort en usage en Hollande. IV. 880. b.

DÉSERT. (*Hist. sacr.*) Colonne de nuée qui accompagnoit les Israélites dans le désert. XI. 278. b. 279. a, b. Comment, selon le rapport de Tacite, ils trouverent moyen de s'y désaltérer. 486. a. Manne du désert. X. 45. b, &c. Station des Israélites au désert dans un lieu nommé *Raphidim*. XIII. 794. a. Murmures dont ils se rendirent coupables au désert X. 876. b. Idole qu'ils y adoroient. IX. 128. a. Leur campement à Salmona dans le désert. *Suppl.* IV. 713. a. Déserts qu'habitoient les premiers religieux d'Egypte. XI. 598. b.

Déserts d'Afrique. XIV. 500. a, b. Description d'un désert. *Suppl.* III. 629. a.

DÉSERTEUR. (*Art milit.*) Peine des déserteurs. Dans l'ancienne Eglise, on les excommunioit. Ce qui arrive lorsque plus de deux déserteurs sont arrêtés ensemble. Les commandans des provinces ne peuvent surseoir l'exécution. Formalités observées, lorsque le criminel doit être livré à l'exécuteur de la justice, ou qu'il doit être passé par les armes, & après l'exécution. IV. 880. b.

DÉSERTEUR. (*Moral. Politig.*) Sentiment de M. de Montesquieu sur la peine qu'il faudroit infliger aux déserteurs. Loi qu'avoit faite Charondas contre les déserteurs. Origine de la peine de mort infligée en France. Une des causes qui rendent les désertions fréquentes. Pourquoi les désertions étoient rares chez les Romains. Examen de la question, s'il est permis de se servir à la guerre des déserteurs de l'armée ennemie & des traîtres qui viennent s'offrir. IV. 881. a.

Déserteur: voyez *Transfuge*. XVII. 831. b.—837. a. Différence entre transfuge & déserteur. XVI. 547. a. Réflexions sur les moyens d'empêcher la désertion, & sur les peines à infliger aux déserteurs. XVII. 452. b. Comment le roi de Prusse punit ceux qui sont coupables de deux désertions. XIII. 93. a.

DÉSERTION d'appel. (*Jurisp.*) Un appel est désert, lorsqu'il n'est pas relevé dans le tems. Peine de la désertion d'appel. De la désertion d'appel chez les Romains. Usages des apôtres ou libelles appellatoires. L'appel doit être relevé par des lettres de chancellerie; autrement il est désert; mais il faut faire prononcer la désertion. Appointement offert à l'appellant, lorsqu'il a comparu sur la demande en désertion. Le premier appel étant déclaré désert, l'appellant en peut interjetter un autre, &c. Ce qui se pratique pour éviter le circuit d'appels. La désertion d'appel n'a pas lieu dans les appels comme d'abus, ni en matieres criminelles. Loix & ordonnances à consulter. IV. 881. b.

Désertion, *Lettres de*. IX. 421. b.

Désertion d'un bénéfice. Après un an de l'absence du bénéficiaire, on peut obtenir provision du bénéfice vacant par désertion, &c. IV. 882. a.

Désertion des héritages. Elle est fort différente du déguerpiement & du délaissement. Les terres désertes sont différentes des terres hermes, terres gayves, communes, ou vains pâturages. Si les héritages déserts sont chargés de rentes foncières, le bailleur n'est pas pour cela en droit de rentrer dans son héritage. Selon quelques coutumes, le seigneur peut reprendre les héritages dont le propriétaire a passé trois ans sans labourer. Différence pour les vignes tenues à rente. Ce que peut faire le bailleur, si la rente est à prendre en nature de fruits. Selon quelques coutumes, le premier occupant peut cultiver des terres désertes. IV. 882. b.

DESÉSPER. (*Moral.*) Différentes manières dont cette passion agit sur l'esprit des hommes. Les actions du désespoir sont quelquefois fondées sur un nouvel espoir qui porte à tenter toutes choses extrêmes. IV. 882. b.

DESHAYS, (*Jean-Baptiste*) de Rouen. *Suppl.* IV. 685. a.

DÉSHÉRENCE, (*Jurisp.*) droit du roi ou des seigneurs, qui consiste à prendre les biens d'un homme décédé *ab intestat*. Le droit de déshérence ne doit pas être regardé comme un droit de succéder. Différence entre le droit d'aubaine & celui de déshérence. Origine de ce droit. IV. 882. b. Comment les Grecs & les Romains appelloient les biens vacans. Ce qu'on observoit chez ces derniers, à l'égard des biens à titre de déshérence. Ce droit a eu lieu en France dès le commencement de la monarchie. Depuis quel tems les seigneurs haut-justiciers y ont participé. Les seigneurs de fiefs ont long-tems prétendu avoir les déshérences au préjudice des seigneurs simplement haut-justiciers. Quelques-uns prétendent que ce n'est point au droit romain, mais à l'usage des fiefs & des mains-mortes, que l'on doit rapporter l'ordre des successions établi par la plupart des coutumes, & singulière

tement dans le cas de déshérence. Droits seigneuriaux auxquels celui de déshérence a quelque rapport, & qui viennent des concessions d'héritage faites par les seigneurs, & des affranchissemens. *Ibid.* 883. *a.* Droit que les seigneurs ont dans les coutumes de Flandre; autres droits dans les coutumes d'Anjou & du Maine, qui ont quelque rapport au droit de déshérence. D'où vient cette espèce de droit de déshérence que les seigneurs se sont attribué au préjudice des héritiers des autres lignes. Ce que porte la coutume de Paris, pour le cas où il n'y a aucun héritier du côté & ligne d'où sont venus les héritages. Coutumes de Laon, de Châlons, de Rheims, d'Amiens, sur le même sujet. Celle d'Orléans. La coutume d'Anjou traitée d'inique par Dumoulin. *Ibid.* *b.* Suivant le droit commun, le droit de déshérence appartient aux seigneurs hauts-justiciers; mais il ne préjudicie pas au seigneur féodal dans la directe duquel se trouvent les biens. Cas où les biens échus au roi par déshérence seroient dans la directe d'un autre seigneur. La succession vacante des bénéficiers appartient au roi ou aux seigneurs hauts-justiciers. Cas où le défunt laisse des biens en différentes justices. Les meubles & effets mobiliers ne suivent point en ce cas la personne ni le domicile, &c. Dans les coutumes où les parens d'une ligne ne succèdent pas au défaut de l'autre, il n'est pas permis de disposer de ses propres au préjudice du seigneur, au-delà de la quotité fixée par la coutume. Ce que prescrit là-dessus le droit commun. Par qui se paient les dettes de celui dont les biens sont recueillis par déshérence. *Ibid.* 884. *a.* Chaque créancier peut agir solidairement contre chaque seigneur. Ouvrages à consulter. *Ibid.* *b.*

DESHÉRITANCE ou **DESHÉRITEMENT**, (*Jurisp.*) terme opposé à *adhérancement* ou *adhérentement*. Coutumes où il est usité. Actes d'adhérentement & de deshéritance. IV. 884. *b.*

Deshéritance, *Exhérédation*. Différence qui distingue ces deux actes. VI. 256. *a.*

DESHONNÊTE, **MALHONNÊTE**: différence entre ces mots. Les cyniques prétendent qu'il n'y a point de mots deshonnêtes. Ce sentiment combattu. Une même chose peut être exprimée honnêtement par un mot & deshonnêtement par un autre. IV. 884. *b.* Il en est de même de certains tours par lesquels on exprime honnêtement des actions que la bienséance ne veut pas qu'on fasse en public. L'honnêteté des expressions s'accorde toujours avec l'utile, &c. *Ibid.* 885. *a.*

Deshonnête. Condition deshonnête. III. 837. *b.* Examen de la question, s'il y a des mots deshonnêtes. XVI. 157. *b.* Comment nous déguisons par l'euphémisme des idées deshonnêtes. VI. 207. *b.* D'où dépend l'idée d'indécence attachée à certains mots. *Suppl.* II. 267. *b.*

DESJARDINS, (*François*) sculpteur. XIV. 830. *a.*

DESIDERARE, (*Langue latin.*) étymologie de ce mot. XVI. 701. *b.* Diverses significations du passif de ce verbe. X. 431. *a.*

DÉSIGNATEUR, (*Hist. anc.*) officier romain employé dans les cérémonies publiques; *agonotheta* chez les Grecs. Cérémonie pratiquée lorsque cet officier alloit lever un corps mort pour le mettre sur le bûcher. IV. 885. *a.*

DESIMBRINGUER, (*Jurisp.*) affranchir, libérer un héritage, &c. IV. 885. *a.*

DÉSINTÉRESSEMENT, c'est en un sens la première des vertus, & celle que les malhonnêtes gens connoissent le moins. IV. 885. *b.*

Désintéressement, recommandé dans l'évangile. XVII. 545. *a.* Exemple de désintéressement dans André Maruel, savant Anglois. 671. *b.*

DÉSIR, fohait: différence entre ces mots. IV. 885. *b.*

DESIR. (*Métaphys. & Morale*) Le désir est un état d'inquiétude. Ce qui détermine immédiatement la volonté, c'est l'inquiétude du désir fixé sur quelque bien absent, quel qu'il soit. L'inquiétude qui fait partie des autres passions, produit aussi le même effet. On auroit aussi bien de la peine à trouver quelque passion qui soit exempte de désir. Toute espèce de bien, celui même qu'on reconnoit être tel, n'émeut pas nécessairement le désir de tous les hommes. Du plaisir qu'on éprouve dans la recherche & la connoissance de la vérité. Exemple de Mallebranche. IV. 885. *b.* Prenez deux hommes, l'un épris des plaisirs sensuels, l'autre des charmes du savoir, le premier ne desire point ce que le second aime passionnément. Pourquoi les desirs sont souvent causés par de fausses idées. Le plus grand bien visible n'excite pas toujours les desirs des hommes, à proportion de l'excellence qu'il paroît avoir, & qu'on y reconnoit: raison de cette incon séquence. Nous n'avons pas plutôt joui d'un bien, que nous soupirons après un autre. Tous nos vices émanent de nos faux besoins, & de nos desirs des richesses, de la gloire ou des plaisirs. Les gens qui ne sont point gâtés par ces mauvais desirs, sont les plus heureux & les plus à l'abri de la corruption. Tels étoient les Feniens au rapport de Tacite. Les desirs naturels sont très-limités, les desirs artificiels sont immenses. *Ibid.* 886. *a.* Moyen de se procurer le bonheur. Portrait de l'homme heureux, par la Fontaine. *Ibid.* *b.*

Desir: différence entre désir & fohait. XV. 403. *b.* Du désir, selon Hobbes. VIII. 236. *a.*, *b.* Origine de nos desirs & de nos craintes. VI. 262. *a.*, *b.* Desirs infinis du cœur humain. I. 372. *a.* Les vrais desirs sont la mesure du plaisir & de la puissance. VII. 758. *a.* Du désir du bien-être. VIII. 275. *a.*, *b.* Modération des desirs de Descartes. II. 720. *b.*

DESIRADE, ou *Descada*, (*Géogr.*) île des Antilles, &c. ce qui l'a rendue célèbre. IV. 886. *b.*

Desirade, rocher près de la Guadeloupe. *Suppl.* III. 275. *b.*

DÉSISTEMENT, (*Jurisp.*) plusieurs sortes de désistement. Celui d'un droit, celui d'une action, &c. celui d'un héritage. Ce dernier diffère de l'abandonnement, du délaissement par hypothèque, du déguerpiement. Il faut offrir les dépens jusqu'au jour du désistement. Acte de désistement. IV. 886. *b.*

Désistement: différence entre le désistement & le déguerpiement, IV. 768. *b.* entre le désistement & le délaissement. 776. *a.*

DESLYONS, (*Jean*) observations sur sa vie & ses ouvrages. XIII. 83. *a.*

DESMARES, (*Toussaint*) prêtre de l'oratoire. XVII. 324. *a.*

Desmares, (*Christine Antoinette*) *Suppl.* IV. 699. *b.*

DESMARÊTS, (*Samuel*) théologien. XI. 445. *a.*

DESOLATION, *chagrin*, *douleur*, *tristesse*, *affliction*, (*Synon.*) V. 82. *b.*

DESOBEISSANCE, *contravention*, (*Synon.*) IV. 127. *b.*

DESPAUTÈRE, (*Jean*) grammairien, XI. 144. *b.*

DESPERIERS, (*Bonaventure*) *Suppl.* I. 562. *b.*

DESPERROIS, maître écrivain. IX. 907. *b.*

DESPOMMIERS, sa charrue, *Suppl.* I. 218. *a.*

DESPORTES, (*François*) peintre. V. 323. *a.*

DESPOTISME, (*Droit politiq.*) principe des états despotiques. IV. 886. *b.* Il est de la nature de ce pouvoir qu'il passe tout entier dans les mains de la personne à qui il est confié. L'établissement d'un visir découle du principe fondamental des états despotiques. Dans un tel gouvernement, le partage des hommes, comme des bêtes, y est sans aucune différence; l'instinct, l'obéissance, le châtement. Sort d'un homme disgracié par le sophi de Perse. Si le prince est fait prisonnier, il est censé mort, & un autre monte sur le trône. La succession à l'empire ne peut pas être assurée dans les états despotiques. Tout l'appui du gouvernement du despote est fondé sur la crainte de sa vengeance. *Ibid.* 887. *a.* Ce gouvernement s'exerçant sur des peuples timides & abattus, tout y roule sur un petit nombre d'idées. De l'état des femmes dans ce gouvernement. De l'usage des présens. De l'usure pratiquée sous le despotisme. Sources de la misère des peuples soumis à un despote. Il n'y a chez eux point de loix de propriété, ni de succession, ni de commerce; il ne peut y en avoir en tems de nécessités pour l'augmentation des impôts. Il n'y en a guere sur les dots & les avantages des femmes. Ce gouvernement n'admet pas des loix positives ou écrites. Comment on punit les plaideurs en Turquie. *Ibid.* *b.* Sévérité des peines infligées dans les états despotiques. Indifférence des sujets pour la patrie & le souverain qui les gouverne. La rébellion de Sacrovir donna de la joie au peuple Romain. Les rois d'Orient sont regardés comme les enfans adoptifs du ciel, tant qu'ils regnent; mais qu'un sujet rebelle détrône le prince, l'adoption céleste passe à l'usurpateur. Dans ces pays-là, il ne se forme point de petite révolte: le moindre accident y produit une grande révolution. Les Chinois se persuadent qu'en changeant de souverain, ils se conforment à la volonté du ciel. *Ibid.* 888. *a.* Celui qui veut détrôner le prince, n'a guere autre chose à faire qu'à jouer le rôle de souverain, & en prendre l'esprit: il n'y a que le prince qui soit intéressé à défendre le prince. Danger de son état. Quelles que soient les modifications que les mœurs ou la religion apportent au despotisme, la nature humaine se souleve toujours contre ce gouvernement. Il ne peut y avoir de souveraineté illimitée dans le christianisme; la Bruyere cité sur ce sujet. Dans quel sens on peut dire qu'un roi est maître de la vie & des biens de ses sujets. *Ibid.* *b.* Paroles adressées sur ce sujet à Louis XIV par M. la Mothe-le-Vayer. Louis XIV a toujours reconnu qu'il ne pouvoit rien de contraire aux droits de la nature, des gens, & de l'état; preuves tirées du livre intitulé *l'économique du prince*, par M. la Mothe-le-Voyer. *Ibid.* 889. *a.*

Despotisme, son origine. XVII. 862. *a.*, *b.* Le despotisme religieux considéré comme une des causes du despotisme civil. XIII. 93. *b.* Origine & abus du despotisme oriental. XI. 367. *a.* — 383. *b.* Tableau du despotisme. XIV. 144. *b.* Différence entre la monarchie absolue & le despotisme. X. 636. *b.* Pourquoi la crainte est le mobile du despotisme. XI. 377. *b.* Sous le despotisme l'âme du peuple reste sans élévation. VIII. 288. *a.*, *b.* Il ne peut y avoir de patrie sous ce gouvernement. XII. 180. *a.* Comment il arrive que sous le despotisme, les soldats s'emparent de toute l'autorité. XIII. 136. *b.* Il n'y a point de vraie union sous le despotisme. XVII. 385. *b.* Dans les gouvernemens arbitraires, le sujet renonce avec une grande facilité au peu de liberté qui lui reste. V. 938.

b. Sous le despotisme il a fallu anéantir le ressort des passions. VIII. 287. a. Le despotisme qui détruit tout, se détruit finalement lui-même. X. 613. b. Des manières sous le despotisme. X. 35. b. Des grâces. XII. 921. a. Des grands. VII. 850. a. Du Despote. Dans un état despotique, le chef de la nation est tout, la nation n'est rien. XIV. 143. a. On a toujours eu pour principe de cacher le vrai nom du souverain. XI. 377. b. Titre de monarque universel que tous les despotes se sont arrogé. 378. a. Espèce d'éternité attribuée en certains lieux à la personne des despotes. *Ibid.* Empire sur toute la nature que certaines nations leur ont attribué. *Ibid.* Maux que le despotisme cause au despote lui-même. 377. a. 379. a. Comment quelques princes se sont avisés en Europe de s'attribuer un pouvoir arbitraire. VI. 692. a.

DESSERNE, *loi de.* IX. 658. b.

DESSAISINE, (*Jurisp.*) coutumes de faïssine & dessaisine. IV. 889. a.

DESSAISIR, *se,* (*Jurisp.*) défense faite au tiers-faïsi de se dessaisir des deniers, &c. de même à un gardien ou autre dépositaire de justice. IV. 889. b.

DESSALER *l'eau de la mer.* Elle ne peut se dessaler par filtration. VII. 84. a. Moyens donnés par quelques chymistes. VI. 807. b. X. 361. a. 363. a, b. XIV. 585. b.

DESSECHEMENT, (*Agric.*) celui du lac Fucin par les Romains. *Suppl.* II. 192. b. Dessèchement des terres. 778. b. Des marais & lieux aquatiques. 191. b. 192. a, b. Des canaux de dessèchement. 185. a, b. &c. 778. b.

DESSEIN, *but, vue,* (*Synon.*) II. 469. b. Dessain, projet. XIII. 441. b.

DESSERT, ce service appelé *fruit* chez les grands, n'est appelé *dessert* qu'en terme bourgeois. Pourquoi les Romains l'appelloient *mensæ secundæ*. Les femmes fortoient de table quand ce service arrivoit. IV. 892. b.

DESSERTÉ, (*Jurisp.*) Celui qui fait la desserte d'un bénéfice est appelé *desservant*. C'est une commission révocable *ad nutum*. Desservans commis aux cures pendant la vacance ou l'interdit. Salaire des desservans pendant l'interdit. IV. 892. b.

DESSICATIFS, (*Chirur.*) remèdes aussi nommés *cicatrisans*. L'exsiccation est la fin qu'on se propose dans la curation des ulcères. Les remèdes incarnatifs ne produisent pas les effets qu'on en attend. Énumération de plusieurs dessicatifs. Précautions à prendre pour dessécher certains ulcères cacoëthes. IV. 893. a.

Dessicatif, cérat, II. 833. Emplâtre dessicatif. V. 591. b.

DESSICATION, (*Chymie & Pharm.*) en quoi elle diffère de la pépégation. Dans quelle vue les chymistes emploient souvent la dessication. IV. 893. a. Règles à suivre pour dessécher les sels : pour dessécher un précipité. Les pharmaciens dessèchent les substances végétales & animales pour les conserver. Préjugé des anciens pharmaciens de sécher à l'ombre. L'unique règle de l'art de dessécher, consiste à procurer ce dessèchement le plus rapidement qu'il est possible. Comment on doit le pratiquer. *Ibid.* b. Voyez les manœuvres à observer pour la dessication de chaque substance, à son article particulier. Voyez aussi les articles SUBSTANCE & SÉCHER.

DESSIN, (*Peint.*) disputes dans lesquelles il s'agissoit d'établir des rangs & une subordination entre le dessin & la couleur; disputes vaines & sans utilité. IV. 889. b. Comment on peut parvenir à bien dessiner. De l'âge auquel il convient de s'y exercer. Détails sur la méthode qu'on doit suivre pour faire des progrès dans cet art. *Ibid.* 890. a. Du dessin ayant pour but d'imiter les contours & les formes des animaux. Dessins du paysage. Des différens moyens employés pour dessiner & pour ombrer. *Ibid.* 891. a.

Dessin. Du rang que tiennent dans la peinture, le dessin, le coloris & l'expression. V. 331. a. Première invention du dessin. XIV. 820. a, b. Beauté des choix dans le dessin. III. 363. a. Effet dans le dessin. V. 406. b. Expression. *Suppl.* II. 920. a, b. Du dessin de la figure. VI. 774. b. &c. XIII. 469. a, b. &c. Du dessin des esquisses. V. 981. b. Des dessins à la plume. XII. 800. b. 801. a. Ouvrage de dessin dit anamorphosé. I. 404. a, b. Dessin charbonné. III. 195. a. Dessin de clair-obscur. 499. b. Du dessin des figures géométriques. VI. 749. a, b. L'art du dessin nécessaire à l'architecte. I. 367. b. Dessin d'architecture appelé *trait*. XVI. 530. b. Dessin au trait. 531. a, b. Dessins formés par les combinaisons de carreaux mi-partis. II. 700. a, b. De l'art de réduire un dessin. XIII. 881. a, b. Sur l'art du dessin, voyez les instructions qui précèdent les planches relatives à cet art. III. volume des planches.

DESSIN, (*Musiq.*) l'invention du sujet, la disposition des parties & l'ordonnance du tout. Unité qui doit régner dans le chant, le mouvement, le caractère, l'harmonie, la modulation. IV. 891. a. sans nuire à la vérité. En quoi consiste la perfection du dessin. Ce qui est dit du dessin général, s'applique aussi à chaque morceau. Préceptes donnés sur cet objet. *Ibid.* b.

DESSIN, (*Archit.*) Dessin au trait, lavé, arrêté. Le dessin au trait peut être regardé comme le talent le plus essentiel à l'architecte. Le dessin devoit même entrer dans le plan de toute éducation. IV. 891. b.

Dessins, manière de dessiner ou faire des ornemens sur fleurs naturelles ou autres. IV. 891. b.

DESSIN, (*Gazier*) figure dont l'ouvrier enrichit son étoffe, & qu'il copie d'après le peintre. Comment on doit préparer l'ouvrage, quand on travaille des gâses brochées. Ce qu'on entend par, lire le dessin, mettre sur le simblot ou semple, ce qui a été lu. Comment le même dessin se répète. Après que le dessin est lu, & le métier tout-à-fait remonté, un enfant suffit pour le tirer. IV. 892. a.

DESSIN, (*Ruban.*) Dessin de tissutiers-rubaniers. IV. 892. a. Comment l'ouvrier monte son métier pour tel ou tel dessin. *Ibid.* b.

DESSIN, (*Manufact. en soie*) IV. 892. b.

DESSIN, (*Tapiss. de haute-lisse*) IV. 892. b.

DESSINATEUR, *en architecture.* Talens qu'il faut posséder pour mériter ce titre. Pourquoi l'on trouve en France peu d'habiles dessinateurs. IV. 894. a.

Dessinateur, études qu'il doit faire pour parvenir à prononcer correctement les articulations du corps humain. *Suppl.* I. 605. a, b. Importance du coup d'œil dans le dessinateur, *Suppl.* II. 641. a.

DESSINER, papier à dessiner. XI. 861. a. De la manière de dessiner les plans. IX. 313. a. 314. a, b. XII. 433. b. De la manière de dessiner la coupe des ouvrages de fortification, XIII. 427. a, b. Manière de dessiner sur le verre, XVII. 100. a, b. 101. a, b. de dessiner en calquant, II. 565. a, b. aux petits carreaux. IV. 436. b. Manière de dessiner appelée *graticuler*. VII. 862. b. De la manière de hacher. VIII. 19. b. 21. a. Dessiner avec résolution. XIV. 181. a. Des dessins des bâtimens, voyez ce mot.

DESSOLER *les terres,* (*Jurisp.*) changer leur état. Ce qu'on entend par soles & faïsons. Dans les baux des biens de campagne, le fermier s'oblige de labourer les terres par soles & faïsons convenables, &c. Peine du fermier qui contrevient à cet article du bail. IV. 894. b.

DESSOLER, (*Maréch.*) arracher la sole à un cheval. Maladies pour lesquelles on pratique cette douloureuse opération. La méthode de dessoler un cheval pour le clou de rue, est abusive & pernicieuse. Détails sur la manière de dessoler. Préparation. IV. 894. b. Opération, pansement. *Ibid.* 895. a.

Dessoler. *Suppl.* III. 415. b. Encastelure qui oblige de dessoler promptement l'animal. V. 607. a. Danger de dessoler pour le clou de rue. 626. a, b.

DESSOUDER, (*Orfevr.*) Pourquoi l'ouvrier est obligé quelquefois de dessouder quelque partie de son ouvrage. Comment cette opération se fait sans nuire au reste de la pièce. IV. 895. b.

Dessouder une terre, observations sur cette opération d'agriculture. IX. 146. b.

DESSOUS, *dessus:* observations sur ces prépositions. XIII. 303. a.

DESSUS *du vent,* (*Marine*) IV. 895. b.

DESSUS, (*Musiq.*) Quelles sont les voix qui exécutent le dessus dans la musique vocale. IV. 895. b. Premier & second dessus. Bas-dessus. *Ibid.* 896. a.

Dessus, règles que doit observer le dessus par rapport à la basse fondamentale. II. 120. a. Bas-dessus. *Suppl.* I. 819. b. A quelle distance il peut se rapprocher ou s'éloigner de la basse, 825. a, b.

DESSUS, (*Opéra*) les chœurs de femmes à l'opéra sont composés de dessus & de bas-dessus. Comment ils sont placés à l'opéra de Paris. Par qui sont chantés les dessus à la chapelle du roi. IV. 896. a.

DESSUS de flûte à bec. (*Luth.*) IV. 896. a.

DESSUS de flûte traversière. (*Luth.*) IV. 896. a.

DESSUS de viole. (*Luth.*) IV. 896. a.

DESSUS de porte. (*Archit.*) IV. 896. a.

Dessus en terme de bijoutier. IV. 896. a.

DESTIN, (*Morale, Métaph.*) ce qu'étoit le destin selon quelques philosophes païens. Ce que les Stoïciens entendoient par-là. IV. 896. a. Ce fut pour charger le destin de tout le mal qui arrive, que les hommes forgerent ce phantôme. *Ibid.* b.

Destin. Du destin selon les Pharisiens. IX. 33. a. Selon les Stoïciens. XV. 528. a. Selon les Turcs. VI. 428. a. XI. 33. b. XIII. 276. a. Selon Hobbes. VIII. 233. b. Livre des destins. IX. 604. b. Sur le destin, voyez FATUM, FATALISME, DESTINÉE.

DESTINATION, (*Jurisp.*) La destination, quoique non remplie, ne laisse pas d'avoir son effet quand elle est prouvée. IV. 896. b.

Destination de pere de famille; arrangement qu'un propriétaire a fait dans ses corps de bâtiment. Il n'a pas besoin de titre pour faire de telles dispositions. Cette destination vaut titre pour les servitudes qui se trouvent imposées sur une partie de l'héritage en faveur de l'autre, pourvu qu'elle soit par écrit. Ce que doit faire le pere de famille lorsqu'il met hors de ses mains une partie de l'héritage, pour que les servitudes qu'il a constituées, puissent valoir. IV. 896. b.

DESTINÉE, (*Métaphys.*) sens & étymol. du mot *fatum*.

Fort en usage parmi les anciens philosophes. IV. 896. b. Les Grecs l'appellent *εμαγευειν nexus*, & les modernes, *providencia*. Le mot *fatum*, a un sens plus étendu. Quelques auteurs ont divisé la destinée en astrologique & en stoïcienne ou fatalité. Les dieux même étoient soumis à cette destinée. Les poètes appellent cette suite éternelle *Mors* & *parca*. Quelques modernes divisent la destinée en physique & en divine. Sa définition selon Platon; celle qu'en a donnée Boëce. *Ibid.* 897. a. Voyez DESTIN.

Destinée, les anciens la désignoient par une étoile. *Suppl.* II. 898. a.

DESTITUTION d'un officier, (*Jurispr.*) en quoi elle diffère de la suppression. IV. 897. a. Platon & Aristote partagés sur la durée des offices militaires. Loiseau estime que dans les démocraties il vaut mieux que cette durée soit courte, & qu'elle soit perpétuelle dans les monarchies. Quelle étoit cette durée du tems de la république romaine. La destitution avoit aussi lieu dans les emplois du sacerdoce. Destitutions qui avoient lieu dans le sénat & dans le gouvernement des provinces. Sous les empereurs, les offices devinrent presque tous à vie. Les empereurs ne révoquoient jamais les officiers sans cause. Observations sur Antonin & Alexandre-sévère. Différence entre les commissions & les offices chez les Romains. De la destitution de ceux qui étoient chargés de commission. *Ibid.* b. Au commencement de la monarchie, les officiers étoient révocables en France. Trois manières usitées alors de conférer certains offices, tels que les prévôtés. Les grands offices de la couronne n'étoient pas à couvert de la destitution. Comment les offices du parlement, qui étoient aussi révocables, devinrent ensuite perpétuels. Les ducs & les comtes, magistrats des provinces, étoient aussi révocables *ad nutum*. Les baillifs & sénéchaux, qui succéderent aux ducs & aux comtes, furent révocables, & révoquoient eux-mêmes leurs lieutenans. Philippe-le-bel fut le premier qui voulut rendre les offices perpétuels. Conduite de Charles V envers les officiers qu'il avoit destitués. *Ibid.* 898. a. Ce qui se passa sur ce sujet sous Louis XI & sous Charles VIII. Distinction faite sous celui-ci des offices en titre, d'avec les commissions. Ces derniers peuvent être destitués. Les engagistes ne peuvent destituer les officiers royaux. Des offices des justices seigneuriales. La destitution peut avoir lieu à leur égard, pourvu qu'elle soit faite en termes honnêtes. *Ibid.* b. Les officiers de seigneur, pourvus à titre onéreux, ne laissent pas d'être destituables *ad nutum*. Comment cette destitution doit se faire pour être légitime. De la destitution des officiers de justices temporelles appartenantes à des évêques, abbés, & autres bénéficiers. De celle de leurs officiaux, vicegerens, promoteurs, appariteurs. Destitution des officiers ecclésiastiques ou laïcs de l'évêché, faite par le chapitre, *se de vacante*. Les usufruitiers, douairiers, tuteurs & curateurs, peuvent destituer les officiers des seigneuries dont ils jouissent. Les officiers des villes & communautés ne peuvent être destitués sans cause légitime. Auteurs à consulter. *Ibid.* 899. a.

Destitution d'un officier. Erreur dans un trait historique concernant le consul Flaminius, cité dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 705. a.

Destitution des juges. IX. 9. b.

DESTOUCHES, (*Philippe-Néricault*) son éloge par M. de Voltaire. VIII. 535. b.

DESUDATION, (*Médec.*) petits boutons qui exulcerent la peau. Qui sont ceux que ces éruptions attaquent. Comment elles se manifestent. Causes de cette maladie. De la guérison. IV. 899. a. Voyez SUDAMIN.

DESULTEUR, (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit à ceux qui fautoient avec adresse d'un cheval sur l'autre. La course à cheval étoit fort ancienne chez les Grecs. Desulteurs que les Indes, les Scythes, les Numides, menaient avec eux. Les Tartares & les Polonois font dans le même usage. IV. 899. b.

DÉSUNI, (*Manège*) cheval désuni, désuni de derrière. IV. 900. a.

DÉSUNION. Désunion de bénéfices. Désunion de fiefs. Désunion de justice. IV. 900. a.

DÉTACHEMENT. (*Art milit.*) Détachemens envoyés pour s'emparer de quelque poste, pour visiter les lieux par où l'armée ennemie doit passer. Ce que doivent faire ces troupes. Les détachemens se font par compagnies. Par qui ils sont commandés, à proportion du nombre. Par qui sont commandés ceux de cavalerie. IV. 900. a.

Détachement. Différens motifs qui donnent lieu à faire des détachemens dans une armée. Comment ils doivent être composés. Exemple remarquable qui montre qu'on ne doit jamais sans nécessité, ou si ce n'est pour quelque dessein important, faire de détachement considérable de cavalerie, sans y mêler de l'infanterie, ou des dragons, qu'on peut au besoin faire combattre à pied. Conduite que doit observer l'officier à qui l'on a confié un détachement. *Suppl.* II. 705. b. Combien il importe de ne donner ces sortes de commissions qu'à des hommes habiles & nourris dans la guerre. Danger

d'affaiblir ses troupes par des détachemens, lorsqu'on a dessein de livrer bataille. *Ibid.* 706. a. Maximes à suivre à cet égard, lorsqu'on agit offensivement, & dans la guerre défensive. *Ibid.* b.

Détachement. Diverses observations sur les détachemens envoyés pour investir une place, couvrir ou attaquer un convoi, reconnoître l'ennemi, ou faire divers autres actes d'hostilité. VII. 993. b, &c. Guides pour ces détachemens. 1005. a. Sorte de détachemens appelés *campement*. *Suppl.* II. 163. b.

Détachement, recommandé dans l'évangile. XVII. 545. a, b.

DÉTAIL, (*Art milit.*) détail d'une armée, détail des régimens. Ouvrage intitulé, *détails militaires*. IV. 900. b.

DÉTAIL, (*Comm.*) qui font les marchands en détail. IV. 900. b.

DÉTAILLEUR, (*Comm.*) marchands détailliers & marchands grossiers. A Amsterdam, il n'y a point de différence entre ces deux sortes de marchands. Exception à l'égard de ceux qui font commerce d'eau-de-vie & de vins. IV. 900. b.

DÉTAILS, (*Bell. lett. Poésie*) de l'invention & du choix des détails, & de l'art de les peindre. *Suppl.* III. 642. b. Des détails dans la narration dramatique. *Suppl.* IV. 17. a, b.

DÉTENTE, (*Arquebus.*) pièce de fusil. Description & usage. IV. 901. a. Voyez *Suppl.* III. 159. b.

DÉTENTE, en horlogerie. IV. 901. a.

DÉTENTEUR, (*Jurispr.*) trois sortes de détenteurs. Les détenteurs propriétaires sont tenus de payer les arrérages des charges foncières, échus de leur tems. IV. 901. a. Des tiers détenteurs. Des simples détenteurs. Détenteurs propriétaires des simples hypothèques. *Ibid.* b.

Détenteur, tiers-, XVI. 324. b. Comment il se met à couvert de poursuites pour raison d'une rente dont est chargé l'héritage qui lui a été vendu, sans qu'il eût connoissance de cette charge. IV. 112. b. Discussion du tiers détenteur. 1036. b. Co-détenteurs. III. 586. a.

DÉTÉRIORATION, (*Jurispr.*) le mineur qui contracte ne peut détériorer sa condition. Détériorations en matière d'héritage. IV. 901. b.

DÉTÉRMINATIF, (*Gramm.*) tout verbe actif, toute préposition, tout individu qu'on ne désigne que par le nom de son espèce, a besoin d'être suivi d'un déterminatif. Exemples. IV. 901. b.

Déterminatif. Les mots susceptibles de nombres, divisés en déterminatifs & indéterminatifs. XI. 206. b. Le génitif sert de déterminatif à l'égard du nom auquel il est joint. Autres moyens de déterminer un nom en latin. VII. 587. b. 588. a. Termes déterminatifs, qui, ajoutés aux termes simples, les rendent complexes. XVI. 155. b. Conjonction déterminative. X. 760. a. Proposition déterminative. IV. 83. b.

DÉTÉRMINATION, (*Gramm.*) il se dit de l'effet que le mot qui en suit un autre auquel il se rapporte, produit sur ce mot-là. Toute syntaxe est fondée sur le rapport d'identité & sur le rapport de détermination. IV. 901. b.

Détermination. Rapport de détermination entre les mots. Diverses observations sur ce sujet. IV. 86. a, b.

DÉTÉRMINÉ, (*Métaphys.*) ce dont on peut affirmer quelque chose. Ce qu'on affirme d'un triangle, en disant qu'il est déterminé par trois côtés égaux entr'eux. Dès que les qualités déterminantes sont posées, les déterminées suivent nécessairement. La détermination va en augmentant à mesure qu'on étend l'énumération des qualités d'un sujet. Une même chose peut être appelée déterminée ou déterminante, suivant les égards sous lesquels on l'envisage. IV. 902. a.

DÉTÉRMINÉ, sens, XV. 18. a.

DÉTÉRMINÉ, (*Geom.*) un problème est déterminé quand il n'a qu'une seule, ou un petit nombre de solutions. Exemples. Un problème peut être déterminé, même lorsque la solution est impossible. IV. 902. a. En général un problème est déterminé, lorsqu'en le résolvant, on arrive à une équation qui ne contient qu'une inconnue, ou lorsqu'on a autant d'équations que d'inconnues; mais il faut, 1°. que les différentes équations que l'on a, ne puissent pas revenir à la même; 2°. si en dégagant les inconnues, on tombe dans l'absurdité, cela prouve que le problème est impossible; 3°. cas où le problème est à la fois déterminé & indéterminé; 4°. problèmes qui paroissent indéterminés & qui ne le sont pas. *Ibid.* b.

DÉTERSIFS, (*Chirurg.*) usage des médicamens détersifs. IV. 902. b. La fin curative des ulcères est la dessiccation qu'il faut suivre pour y parvenir. Quels sont les premiers détersifs dont on peut faire usage. Ceux qu'on emploie lorsque les chairs ont beaucoup de sensibilité. Ceux dont on peut se servir lorsque le sentiment des chairs n'est point vif. Remèdes qu'il faut employer, lorsque les chairs sont blâssardes, & que le pus est épais & glutineux. *Ibid.* 903. a. Détersifs salins. Usage du miel comme détersif. Autres détersifs antiputrides, les remèdes spiritueux. De la cure des ulcères vénériens & scorbutiques. Quel est l'effet des détersifs. En quel

quel cas il faut se servir de déterfis irritans. Leur effet. D'où dépend la propriété déterfitive irritante. *Ibid.* b. Les déterfis irritans ont plus ou moins d'activité, suivant la combinaison des substances qui les composent. Le verd-de-gris sert à la préparation de plusieurs compositions déterfives. Lotions déterfives irritantes. Quel doit être l'art du chirurgien dans l'administration des remèdes pour la déterfion des ulcères. Lumieres que la chirurgie a fournies à la médecine interne. *Ibid.* 904. a.

Déterfif, apozème déterfif. I. 542. a. Emulsion déterfitive. V. 603. a. Onguent déterfif, dit *egyptiac*. V. 434. a. *Suppl.* I. 178. a. Emplâtre déterfif. 591. b.

DÉTÉSTABLE, ABOMINABLE, EXÉCRABLE, (*Synon.*) I. 31. b.

DETHMOLD, forêt d'Allemagne. XVI. 214. a.

DETLEF, (*Pierre*) physiologiste. *Suppl.* IV. 362. a.

DÉTONATION, (*Chymie*) en quoi elle differe de la fulmination. VII. 364. b. Observations sur la propriété qu'a le nitre de détonner par le contact de certaines matieres phlogistiques embrasées. XI. 156. a, b. Détonation du régule d'arsenic avec le nitre. 665. b. Produit volatil des détonations du nitre avec différentes substances. III. 553. a.

DE TOULOUSE, (*Blason*) se dit d'une croix vuidee, cléchée, pommetée & alézée. Origine de cette expression. *Suppl.* II. 707. a.

DÉTREMPE, peinture en détrempe. VII. 749. b. 978. b. Maniere de glacer dans cette sorte de peinture. 687. b. Mor-dant pour rehausser les ouvrages en détrempe. X. 707. b. Peintures en détrempe, trouvées dans Herculanium. *Suppl.* III. 355. b. 356. a.

DÉTROIT, (*Hydrogr.*) le plus fréquenté est celui de Gibraltar. Le passage du détroit de Magellan, découvert en 1520, fut abandonné lorsqu'on eut découvert celui de le Maire. Déroit du Sund: celui de la Sonde. Quelles sont les causes qui ont formé les golphes & les détroits, selon Varenius. Pourquoi la direction de la plupart des détroits est d'orient en occident. IV. 904. b. *Voyez* la dissertation de M. Desmarts, sur le pas de Calais.

DÉTROIT, *voyez* DÉBOUQUEMENT, PASSAGE. Formation des détroits. VII. 620. b. Différens détroits. 619. a. Courans des eaux de la mer dans les détroits. X. 361. b. Déroit découvert par les Russes en 1731, entre l'Asie & l'Amérique septentrionale. IX. 110. b. Détroits auxquels on a donné les noms de Canal & de Manche. *Suppl.* II. 168. b.

DÉTROIT, (*Droit polit.*) trois grandes questions sur les détroits & les golphes. Réponse à ces questions. IV. 904. b.

1°. A qui appartiennent légitimement les détroits & les golphes ?

2°. Un souverain, maître d'un déroit, peut-il avec justice imposer des péages sur les vaisseaux étrangers qui passent par ce bras de mer ?

3°. Le même souverain pourroit-il également imposer des droits de péage à un autre prince, dont les terres confineroient à la côte supérieure & inférieure de ce déroit? Ce sujet discuté dans les œuvres de Bynkershoek. *Ibid.* 905. a.

DÉTRUIRE, *tuer*, usage de ces mots en peinture. XVI. 737. a.

DETTES. (*Hist. anc.*) Chez les Juifs, chaque septieme année les débiteurs étoient libérés de leurs dettes. XVII. 543. b. Loi de Solon sur les dettes du pauvre peuple. XIV. 903. a. Brouilleries entre le sénat & le peuple romain à l'occasion des dettes que le peuple avoit contractées. XIV. 4. b. XVII. 548. b. 549. a. Plébiscite par lequel les Romains abolissoient les dettes. XV. 811. b. Les Latins exprimoient une dette par le mot *nomen*. XVII. 528. b.

DETTE publique, (*Droit politiq.*) il faut qu'il y ait une proportion entre l'état créancier & l'état débiteur: ce que doit faire l'état débiteur, lorsque son crédit n'a point reçu d'atteinte, & lorsque son crédit n'est pas entier: quatre classes de gens qui paient les dettes de l'état. XVII. 769. a, b. Effet des dettes publiques par rapport au crédit de la nation. IV. 447. b. V. 597. b. 598. a, b. Billets faits au commencement du regne de Louis XIV pour acquitter les dettes du regne précédent. II. 225. a.

DETTE. (*Jurispr.*) Dettes actives & passives. Ceux qui ne peuvent s'obliger valablement ne peuvent contracter des dettes. Personne ne peut contracter valablement des dettes sans cause légitime. On peut contracter des dettes verbalement & par toutes sortes d'actes. IV. 905. a. Causes pour lesquelles on peut contracter des dettes. Différentes sortes d'actions que le créancier peut employer pour obtenir son paiement. Comment les dettes s'éteignent. *Ibid.* b.

Dettes. Compensation de dettes. III. 761. a. Des dettes dans une communauté de biens entre conjoints. 720. b. Dettes du condamné prélevées sur ses biens confisqués. 854. b. Dette chirographaire. 349. a. Dette consulaire. IV. 107. a. Contribution aux dettes d'un défunt. 144. a. De la contrainte par corps pour dettes. 120. a, b. Pourquoi les dettes contractées au jeu se paient plus rigoureusement que

toute autre. VIII. 885. a. Par le droit naturel, la prescription n'abolit point les dettes. XVII. 527. a, b. Sur les moyens d'assurer une dette, *voyez* GAGE, HYPOTHEQUE, CAUTION, FIDEJUSSEUR.

Dettes active, ancienne, annuelle, caduque, chirographaire, civile, claire, de communauté, commune, conditionnelle, confuse. IV. 905. b.

Dettes consulaire: comment ces dettes se contractent & par qui. Qui sont ceux qui ne doivent point en contracter de telles à cause de leur état. IV. 905. b.

Dettes douteuse, éteinte, exigible, hypothécaire, hypothéquée, immobilière, légale, légitime, liquide, litigieuse, mobilière, passive, personnelle, privilégiée, propre, IV. 906. a. pure & simple, dette *quot annis*, réelle, simulée, de société, solidaire, solue. *Ibid.* b.

Dettes de succession. Les dettes se divisent entre les différens héritiers & autres successeurs, à titre universel, ou pour une certaine quotité. *Bona non aestimantur nisi deducto are alieno*. IV. 906. b.

Dettes surannée, usuraire. Ouvrages à consulter sur la matiere des dettes en général. IV. 906. b.

DEVANT. *Devant du tableau*, (*Peint.*) Les arbres d'un paysage doivent être rendus plus distincts sur le devant du tableau. Pourquoi les paysages du peintre des batailles d'Alexandre, ne font pas l'effet qu'ils devroient faire. IV. 906. b. Il est de la bonne ordonnance de ne jamais négliger dans les parties d'un tableau, les regles du clair-obscur & de la perspective aérienne. Pourquoi le peintre doit particulièrement soigner les objets qui sont sur le devant du tableau. *Ibid.* 907. b.

Devant, avant: différence entre ces mots. I. 859. b. Observations sur le mot *devant*. XIII. 303. a.

DEUCALION. (*Myth.*) Histoire fabuleuse de Deucalion & de Pyrrha. *Suppl.* II. 707. a. Origine de cette fable. *Ibid.* b.

Deucalion, signification de ce mot. IV. 799. a. Du déluge de Deucalion. 795. b. *Suppl.* II. 707. a, b.

DEUCALION, (*Myth.*) fils de Minos, second roi de Crete. *Suppl.* II. 707. b.

DEUCALION, (*Astron.*) on donne quelquefois ce nom à la constellation du verseau. *Suppl.* II. 707. b.

DÉVELOPPANTE, (*Géom.*) le cercle osculateur touche & coupe toujours la développante en même tems. Méthode pour faire comprendre cette disposition. Autres observations sur la développante & le cercle osculateur. IV. 907. a.

DÉVELOPPÉES, (*Géom.*) genre de courbes que M. Huyghens a inventées. IV. 907. a. Maniere de concevoir l'origine & la formation d'une développée. Rayon de la développée. Cercles osculateurs. Courbe développante. La développée est le lieu de tous les centres des cercles qui baissent la courbe développante. Le rayon de la développée est perpendiculaire à la courbe décrite par développement. Les courbes développantes peuvent être décrites par plusieurs points. Toute courbe peut être conçue comme formée par le développement d'une autre. Trouver la courbe du développement de laquelle un autre est formée. Trouver les rayons des développées; ouvrages à consulter pour la solution de ce problème important. *Ibid.* b. Tous les arcs des développées peuvent être rectifiés géométriquement. La théorie des rayons des développées a été approfondie par M. Leibnitz. Application de la théorie des rayons des développées à celle des forces centrales. Théorie générale des développées & de leurs propriétés, par M. Varignon. *Ibid.* 908. a.

Développée imparfaite. Quelle est cette sorte de développée que M. de Reaumur a appelée de ce nom. Ouvrage de M. de Maupertuis sur toutes les développées qu'une courbe peut avoir à l'infini. IV. 908. a.

DÉVELOPPEMENT, (*Géom.*) figure de carton dont les différentes parties étant pliées, composent la surface d'un solide. Exemple. Développement d'une quantité algébrique en série. IV. 908. a. Cette opération se fait commodément par le moyen du bynome élevé à une puissance quelconque. *Ibid.* b.

DÉVELOPPEMENT. (*Archit.*) Ce qu'on entend par développer un édifice. Importance de cette connoissance pour un architecte. IV. 908. b.

DÉVELOPPEMENT, (*Coupe des pierres*) IV. 908. b.

DÉVELOPPEMENT, (*Beaux-arts*) exposition détaillée de ce qu'un objet renferme, ou analyse de ses parties. Tout objet qui, pour produire son effet entier doit être distinctement apperçu, exige un développement. *Suppl.* II. 707. b. Les idées se développent au moyen de leurs définitions; mais au défaut de celles-ci, ou lorsqu'elles ne sont pas nécessaires, l'analyse peut y suppléer. Le développement des pensées se fait aussi à l'aide de l'analyse. Maniere de développer les sentimens & les caractères. Du développement des passions. En développant un objet, on peut avoir l'un de ces buts opposés; ou d'affaiblir l'expression que produit cet objet, ou de la renforcer. Exemples. *Ibid.* 708. a.

DÉVELOPPER, éclaircir, expliquer, (Synon.) V. 268. b. DEVERRA ou *Deverrana*. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 708. b.

DEVERS, observations sur cette préposition. XIII. 303. a. DEVIARIA, correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 708. b.

DÉVIATION, (Astron.) Le déferent qu'on imaginoit porter la planète, dans l'ancienne astronomie, avoit un mouvement de déviation. Quelle étoit la plus grande déviation. IV. 909. a.

DÉVIATION. (Astron.) Déviation de l'axe de la terre. Déviation d'un quart de cercle mural, quantité dont il s'écarte du véritable plan du méridien. Manière de l'observer. *Suppl.* II. 708. b.

DEVIDAGE, dans les manufactures en laine. IX. 187. a, b. Voyez vol. III des planches, article DRAPERIE, planch. 3. Devidage de la soie. vol. XI. des planch. article SOIERIE, première section, n° 5 & 6.

DEVIDER, (Manège) Cheval qui devide. IV. 909. a. DEVIDER, (Ruban.) action de mettre les soies, fils, filofeles, & autres sur les rochets en bobines, qui étoient auparavant en bottes. Divers détails sur cette opération. IV. 909. a.

DEVIDER le fil, (Manuf. en soie) IV. 910. a. DEVIDOIR, ou rouet à devider la soie. Description de cette machine & de son usage. IV. 910. a.

Devidoir, nommé asple. I. 762. b. Devidoir du bonnetier. II. 325. b. Canon à devider. 618. a. Devidoir nommé *chignolle*. III. 337. b. Devidage pour le filage du coton. IV. 311. a. Devidoir appelé *tournette*. XVI. 484. a. Voyez vol. IV des planches, article FIL & LAINE, pl. 1. Devidoir d'épinglier appelé *tournequet*. *Ibid.* b.

DÉUIL. (Hist. anc.) Diverses couleurs employées dans le deuil en différens tems & en différens pays. Raisons qu'on peut avoir eues dans le choix de chacune de ces couleurs. Usages anciens des Orientaux, des Romains, des Grecs dans le deuil. IV. 910. b.

DÉUIL, (Jurispr.) divers objets à considérer dans cette matière. Du deuil des veuves. IV. 910. b. Du deuil des veufs. Droits que perd la femme qui vit impudiquement ou qui se remarie pendant l'année du deuil. Dispenses accordées à des femmes pour se remarier avant la fin du deuil. Tems des deuils réglés par les ordonnances de 1716 & 1730. Deuil des commensaux de la maison du roi, de la reine, des enfans de France, & des princes du sang, lors des décès des rois & des reines. IV. 911. a. Loix à consulter. *Ibid.* b.

Deuil, douceur qu'on éprouve à pleurer celui ou celle qu'on a aimé. XII. 765. b. 766. a. Vêtement de deuil des Hébreux. III. 451. a, b. Celui des Romains. VIII. 13. a. Comment les Romains ornoient leurs portes en tems de deuil. XIII. 135. b. Des usages par rapport à la barbe dans les deuils. II. 71. a. Deuil des maris pour leurs femmes selon l'usage de France. X. 103. a. Deuil des veuves. XVII. 248. b. Des veuves qui se remarient dans l'année du deuil. XIV. 860. a. Tenture de deuil. XVI. 142. b.

DEVIN. Différence entre devin & prophète. XIII. 461. b. 463. b. Devins de Chaldée dont parle Daniel. IX. 851. b. Devins animés de l'esprit de Python. XIII. 632. a, b. Nature prophétique des habitans de Telmesse. XVI. 51. a. Sorte de devins très-estimés en Espagne. I. 131. a. Devins appelés *bohémien*s. II. 294. b. Diseurs de bonne aventure originaires d'Arabie. *Suppl.* I. 502. a. Devins celtes. *Suppl.* II. 287. a. Les poètes qualifiés de devins. XIII. 461. a. Sur les devins, voyez aussi MAGICIEN.

DEVIS, (Archit.) IV. 911. b. DEVIS, (Marine) On trouve ici le devis & les proportions du vaisseau du roi le *Jason* de cinquante piéces de canon. IV. 911. b. 912. a, b. 913. a, b. Etat abrégé de ce que coûte un vaisseau de 50 canons ou du troisième rang, tant pour la construction, que pour la garniture, armement & rechange. Somme totale, 287148 livres 10 sols. Somme totale que coûteroit un vaisseau du premier rang de 100 piéces de canon. 616586. liv. 9. sols 6 den. *Ibid.* 914. a.

DEVISE. (Bell. letr.) Ce qu'exige une bonne devise. Devise vraie, devise fautive. La devise est un composé de figures & de paroles. Corps & ame de la devise. IV. 914. a. Quelles doivent être les figures qui entrent dans la devise. Le corps humain ne doit point entrer dans la devise. Les vrais corps des devises doivent être pris des sciences & des arts. Ils doivent être agréables à la vue, & se faire connoître dès qu'on les voit. Le mot ou l'ame de la devise doit être proportionné à la figure. Il ne faut pas que le mot ait un sens achevé. *Ibid.* b. Ouvrage à consulter sur cette matière. *Ibid.* 915. a.

Devise. Observations sur ce sujet. IV. 84. a. Différence entre l'emblème & la devise. V. 556. a. Devises de quelques académies. I. 52. b. 55. a. 56. a.

DÉVOIEMENT, (Maréch.) *Suppl.* III. 421. b.

DEVOIR, (Droit nat. Moral.) trois relations différentes sous lesquelles on peut considérer l'homme, d'où résultent ses devoirs envers Dieu, envers lui-même, & envers les autres hommes. Liaison des deux premières classes de devoirs avec ceux qui sont le principe de la sociabilité. IV. 915. a. Fondement de l'obligation où nous sommes de remplir tous ces devoirs. Motif qui doit nous y porter. Manière dont on doit régler la préférence entre ses devoirs, dans les cas où l'on ne peut pas s'acquitter en même tems de chacun. A quoi se réduisent les devoirs de l'homme envers Dieu. D'où découlent ses devoirs envers lui-même. Du soin que l'homme doit à son ame. *Ibid.* b. De ceux qu'il doit à son corps. Les devoirs de l'homme par rapport à autrui, réduits à deux classes. On peut appeler les uns, devoirs absolus, & les autres, conditionnels. Premier devoir absolu; celui de ne faire de mal à personne, c'est le plus général, le plus facile & le plus nécessaire. Second devoir absolu; traiter les autres comme des êtres qui nous sont naturellement égaux. Troisième; contribuer autant qu'on le peut commodément à l'utilité d'autrui; énumération des principaux devoirs particuliers renfermés dans celui-ci. *Ibid.* 916. a.

Devoirs conditionnels de l'homme envers ses semblables: ils se réduisent à celui-ci; que chacun tienne sa parole & ses engagements. Principaux établissemens sur lesquels sont fondés les devoirs conditionnels. Ceux qui résultent de l'usage de la parole, de la propriété des biens, & du prix des choses.

Devoirs des états accessoires. Ceux du mariage. Ceux des enfans envers leurs parens. *Ibid.* b. Devoirs réciproques de ceux qui servent & de ceux qui se sont servis. Il n'y a point d'avantages ni d'agrémens qu'on ne puisse trouver dans la pratique des devoirs dont on a traité jusqu'ici. Quatrième des états accessoires, les sociétés civiles. Devoirs particuliers du souverain. Devoirs des sujets, les uns particuliers, les autres généraux: ceux-ci ont pour objet, ou les conducteurs de l'état, ou tout le corps de l'état, ou les particuliers. Les premiers regardent les emplois qu'on occupe. Maxime générale de n'accepter aucun emploi dont on ne se sent point capable. Devoirs d'un ministre d'état, *Ibid.* 917. a. des ministres de la religion, des magistrats & autres officiers de justice, des officiers de guerre, des soldats, des ambassadeurs & ministres auprès des puissances étrangères. L'on est plus ou moins honnête homme à proportion de l'observation de chacun de ces devoirs. Altération que les mœurs ont apportée à la signification du mot *devoir*. En quoi l'on a fait consister les devoirs des grands, ceux du beau sexe. Pourquoi cette manière de déterminer les devoirs a prévalu sur ceux que la morale impose. *Ibid.* b.

Devoir. C'est dans la constitution de l'homme qu'il faut chercher le principe de ses devoirs. XVII. 184. a, b. Etats moraux d'où découlent nos devoirs. VI. 18. b. 19. a. La pratique de nos devoirs ne doit point inspirer la tristesse. XII. 690. a, b. De la fermeté dans le devoir malgré les menaces & les souffrances. VIII. 638. b. 639. a. Le sentiment seul de l'immortalité & l'attachement à la religion peuvent nous rendre fideles à tous nos devoirs. XIII. 400. b. XIV. 496. a, b. XV. 254. b. Devoirs prescrits dans le décalogue. IV. 659. a, b. Ordre des devoirs de la société. XVII. 254. b. De la connoissance de nos devoirs envers Dieu. III. 895. a. Devoirs envers les autres hommes, qui découlent du principe de sociabilité. XV. 251. a. 253. a, b. Devoir envers le prochain. XIII. 407. a. Devoirs des enfans envers pere & mere. V. 652. b. 653. a, b. 654. a, b. VI. 803. b. Devoirs réciproques des pere & mere & des enfans. V. 654. a. Devoirs envers nous-mêmes; I. 374. a. Devoirs d'un vieillard. XVII. 258. b. La confusion des devoirs enfante le fanatisme. VI. 398. a. Voyez OFFICE.

DEVOIR, (Jurispr.) office, engagement. Engagemens du vassal envers son seigneur. Redevance seigneuriale ou emphytéotique. IV. 918. a.

Devoir de Montigné. Suppression de ce droit en 1729. IV. 918. a.

DEVOIR, (Comm.) être obligé envers quelqu'un par promesse, lettre, billet, &c. IV. 918. a.

Devoir, terme de teneur de livres. IV. 918. a.

DEVOIR, (Comm.) droits qu'on leve en Bretagne. Devoir du quarantième, de la vieille coutume, de quillage, de brieux, de registre, de guimple. IV. 918. a.

DÉVOLU. Succession dévolue. XV. 598. b.

DÉVOLUT, (Jurispr.) impétration en cour de Rome d'un bénéfice, fondée sur l'incapacité du pourvu ou le défaut de ses titres. IV. 918. a. Jetter un dévolut sur un bénéfice. Collation par dévolut. Vacance par dévolut. D'où dérive le droit de conférer par dévolut. Différence entre la dévolution & le dévolut. Pourquoi la collation par dévolut est ainsi appelée. Règle qu'on observe pour la France dans les provisions par dévolution. Cette collation est moins un titre de provision du bénéfice, qu'une permission d'intenter une action, contre celui en la personne duquel il vaque de droit. Causes pour lesquelles on peut impétrer un bénéfice par devo-

Int. Le pape seul peut dispenser les intrus. Qui sont ceux qui sont sujets au dévolut. *Ibid.* b. A qui doivent s'adresser les dévolutaires pour avoir des provisions. On ne peut im-
pêtrer par dévolut un bénéfice conféré par le roi. Provi-
sions par dévolut qui deviennent nulles. Les dévolutaires
sont toujours odieux. Ce qu'ils doivent faire pour ne pas
décheoir de leur droit. De la caution du dévolutaire. *Ibid.*
919. a. La prise de possession du dévolutaire n'empêche pas
le titulaire de résigner. Le dévolutaire ne peut s'immiscer
en la jouissance des fruits du bénéfice, avant d'avoir obtenu
sentence de provision. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Dévolut. Eviction par dévolut. VI. 146. b. Provision par
dévolut. XIII. 525. b.

DÉVOLUTIF. (*Jurisp.*) Appel dévolutif. Appel suspensif.
IV. 919. b.

DÉVOLUTION. (*Jurisp.*) Dévolution en matière d'ap-
pel. En matière bénéficiale. Différence entre le droit de
dévolution, & la collation par dévolut. Comment la dévo-
lution a lieu. IV. 919. b. Le collateur qui confère par dévo-
lution, confère librement. Du cas où le pape confère par
dévolution. Les provisions données par le collateur supé-
rieur doivent exprimer que c'est par droit de dévolution.
Bénéfices pour lesquels la dévolution n'a pas lieu, &c. Au-
teurs à consulter. *Ibid.* 920. a.

DÉVOLUTION, (*Droit de*) usité dans le Brabant & une
partie de l'Alsace. Définition qu'en donne Stockmans. Autres
définitions. IV. 920. a. C'est un droit singulier de succession
réciproque entre les conjoints. Ses principaux effets. Les
conjoints peuvent déroger à ces usages. Droit de dévolu-
tion usité dans les coutumes d'Arras, de Béthune & de
Bapaume. Succession dévolue. IV. 920. b.

Dévolution. Droit de dévolution établi dans quelques cou-
tumes de Flandre. V. 122. b. Du droit de conférer un béné-
fice par dévolution de l'inférieur au supérieur. VII. 810. b.
Provision par dévolution. XIII. 525. b.

DEVONSHIRE, fontaine remarquable dans cette pro-
vince. VII. 99. b.

DÉVOTION. Différence entre dévotion, religion, piété.
XII. 601. a. Faste dans la dévotion. VI. 419. a. La dévotion,
dernière ressource d'une femme galante. 474. b. Illusion dan-
gereuse dans laquelle la fausse dévotion fait tomber. VIII.
829. b. Fausses idées de dévotion d'où naît la mélancolie
religieuse. X. 308. a.

DÉVOTION. (*Jurisp.*) Hommage de dévotion. VIII. 255.
a. Serf de dévotion. XV. 83. b.

DÉVOUEMENT, (*Hist. & Litt.*) l'amour des Romains
pour leur patrie n'a jamais triomphé avec plus d'éclat, que
dans le sacrifice volontaire de ceux qui se sont dévoués
pour elle à une mort certaine. Auteurs qui ont traité du
dévouement. Exemples de tels sacrifices chez les Grecs. IV.
920. b. Exemples tirés de l'histoire romaine. Dévouement
des plus considérables du sénat, quand les Gaulois gagnaient
la bataille d'Allia, l'an 363 de Rome. Celui de Curtius.
Celui des deux Décus, père & fils. L'amour de la patrie
s'étant ralenti, les Décus eurent peu ou point d'imitateurs.
Coutume établie en Espagne & dans les Gaules par laquelle
ceux qui s'étoient attachés au prince ou au général, mou-
roient avec lui. Pacuvius imita ce dévouement en faveur
d'Auguste. L'exemple de Pacuvius imité sous les empereurs
suivants. *Ibid.* 921. a. Coutume singulière qui se pratiquoit
anciennement à Marseille. Principal motif du dévouement
des patriens. Les dévouemens faisoient une si vive impression
sur les esprits des deux partis, lorsqu'ils avoient lieu en
tems de guerre, qu'elle ne contribuoit pas peu à la révo-
lution subite qu'on s'en promettoit. Il n'y avoit que le
général qui pût dévouer un soldat pour toute l'armée. Cé-
rémonie qui se pratiquoit lorsque le général se devoit.
Ibid. b. Le grand prêtre faisoit la cérémonie du dévoue-
ment. Paroles qu'il prononçoit alors. Elles passioient tou-
jours pour efficaces. On ne doit pas être surpris des révo-
lutions qui suivoient les dévouemens pour la patrie. Im-
pressions qu'ils faisoient sur les esprits. Combien Pyrrhus
craignoit le dévouement de Décus. Ce que pensoit Cicéron
sur l'effet des dévouemens. *Ibid.* 922. a. Honneurs funebres
que recevoit le général qui s'étoit dévoué. Ce que devoit
faire le général qui avoit survécu à sa gloire, pour lever
l'exécration qui étoit sur lui. Ce qu'on pratiquoit lorsqu'un
soldat dévoué par son général réchappoit. Le javelot que
le conseil avoit sous ses pieds en faisant son dévouement devoit
être gardé soigneusement. Outre le dévouement, les Romains
râchoient d'enlever à leurs ennemis la protection des dieux
par des évocations. Le dévouement étoit quelquefois un
moyen de se défaire des sujets pernicious. Enchantemens
& conjurations appellés *dévotions*, que les magiciens em-
ployoient contre ceux qu'ils avoient dessein de perdre. *Ibid.*
b. Les relations des dévouemens pratiqués aux Indes, au
Tonquin, en Arabie, &c. sont trop suspectes pour devoir
trouver ici leur place. Le christianisme a fait cesser toute
sorte de dévouement semblable. Quels sont ceux qu'il ap-

prouve. Il n'est point de parties, ni d'objets de science où
l'on ne puisse citer des exemples de dévouemens. *Ibid.* 923. a.

Dévouement des trois Décus. *Suppl.* II. 685. b. Dévoue-
ment à l'anathème. I. 408. a, b. Celui que les magiciens
employoient contre ceux qu'ils avoient dessein de perdre. IV.
922. b. Dévouement volontaire à la mort pour plaire à la
divinité. VI. 394. b. Le général romain avoit seul le pouvoir
de dévouer un soldat : quelquefois il se devoit lui-même.
VII. 550. a. Dévouement que les habitans de Marseille pra-
tiquoient lorsqu'ils étoient attaqués de la peste. XIV. 471. b.
Sur l'action de dévouer, voyez IMPRÉCATION.

DÉVOUEMENT, *attache, attachement.* (*Synon.*) I. 824. b.

DEUTERIE, femme du roi Théodebert : fait précipiter
sa fille dans la Meuse. *Suppl.* I. 826. b.

DEUTÉROCANONIQUE, (*Théol.*) étymologie de ce
mot. Quels livres ont été appellés de ce nom. Les Juifs recon-
noissoient dans leur canon, des livres qui n'y ont été mis
qu'après les autres, tels que ceux de Daniel, d'Ezéchiel,
d'Aggée, d'Esdras, de Néhémie. De même, l'église en a mis
quelques-uns qui ne sont point dans le canon des juifs. IV.
923. a. Pourquoi nous ne devons pas douter de la canonicité
des livres deutérocanoniques. Enumération de ces livres.
Ibid. b.

DEUTÉRONOME, (*Théol.*) Etymologie de ce mot. Les
rabbins le nomment quelquefois *misna*. Moïse ni les Juifs
n'ont point admis les divisions du Pentateuque reçues parmi
les chrétiens. Quels sont les noms que les Juifs donnent à
chacun des livres de Moïse. Ce furent les Septante qui les
intitulèrent de la manière usitée parmi nous. Les Juifs nom-
ment le Deutéronome, *le livre des réprimandes*. IV. 923. b.
Tems & lieu où ce livre fut écrit. Raisons pour lesquelles
on a cru qu'il n'étoit pas de Moïse. Par qui peut avoir été
ajouté le morceau qui contient le récit de la mort de Moïse.
Il paroît que ce récit appartient plutôt au commencement
du livre de Josué. Différentes divisions du Deutéronome. *Ibid.*
924. b.

Deutéronome, observations sur Deut. ch. XXVIII. *ψ.* 12.
XVII. 544. b. sur Deut. ch. XXVIII. *ψ.* 66. VI. 763. a.

DEUTÉROPATHIQUE, *maladie*, XIII. 508. a.

DEUTÉROSE, (*Théol.*) c'est ainsi que les Juifs appellent
leur misne ou seconde loi. Sens de ces deux mots. Diffé-
rentes explications de la deutérose admises par les Juifs. S. Jérôme
dit que les Hébreux rapportoient leurs deutéroses à
Sammaï & à Hillel, & il parle de ces deutéroses avec un
souverain mépris. Quels sont, suivant ce père, les principaux
auteurs de ces livres. Auteurs à consulter. IV. 924. a.

DEUTÉROTÉS, sorte de savans chez les Juifs. IX.
28. a.

DEUX, propriétés que les Pythagoriciens attribuoient à
ce nombre. XI. 205. b.

DEUX POUR UN, (*Ornithol.*) Description de cet oiseau.
Pourquoi on lui a donné ce nom. IV. 924. a. Alimens dont
il se nourrit, lieux qu'il habite. *Ibid.* b.

DEUX COUPS, (*Ruban.*) se dit par rapport au galon, où
l'ouvrier doit marcher deux fois de suite les mêmes mar-
ches. Quelle en est la nécessité. Ces deux coups supposent
quatre coups de navette. IV. 924. b.

DEUXIÈRES, (*Hist. mod.*) hommes évalués à 200
schelins chez les Anglo-Saxons. Amende de celui qui en avoit
tué un. IV. 924. b. Voyez DOUZENIERS.

DEXICREONTIQUE, (*Mythol.*) Surnom de Vénus.
Origine de ce nom. IV. 925. a.

DEXTROCHERE, (*Blason.*) signification & étymologie
de ce mot. IV. 925. a.

DEY, (*Hist. mod.*) prince souverain du royaume d'Alger.
Epoques & circonstances de l'institution du dey. IV. 925. a.
Depuis 1710, le grand-seigneur n'envoie plus de *bacha* à
Alger, comme cela se pratiquoit pour veiller sur le gouver-
nement du dey. Depuis ce tems, le dey se regarde comme
indépendant & allié du grand-seigneur. Étendue de sa domi-
nation. Ses gouverneurs généraux ou beys. Sénat redoutable
au dey. Signification du nom de dey. Conditions requises pour
pouvoir parvenir à cette dignité. Marque de cette dignité.
Comment les Turcs appellent le dey. Son siége au divan.
Officier de Tunis nommé aussi dey. *Ibid.* b.

D I

DI, DIS, (*Gramm.*) Cette particule pourroit venir de
dia. Usage qu'on en fait : sens qu'elle donne aux mots auxquels
on la joint en français. IV. 925. b.

Di, observation sur cette particule prépositive. XII. 101. a.

DIA, (*Myth.*) déesse de ce nom. IV. 925. b.

DIA, (*Pharm.*) préposition grecque que les anciens méde-
cins employoient très-souvent, &c. Sa signification. IV. 925.
b. Comment on est venu à composer certains mots de cette
preposition. Le *dia* ne s'employoit que pour les préparations
composées & jamais pour les simples. *Ibid.* 926. a.

DIABETES, (*Médec.*) maladie caractérisée par une excré-

tion de différentes humeurs par les voies urinaires. Etymologie de ce mot. Elle est accompagnée d'une foie inextinguible qui la fait appeler *διψαμος*, pourquoi on appelle *hydrops ad matulam* celui qui en est atteint. Autres noms de cette maladie. Deux especes de diabetes, le vrai & le faux. Deux différens diabetes décrits dans Celse. Ce qu'en dit Gallien. Différence entre le diabetes & l'incontinence d'urine. IV. 926. a. Causes du diabetes. Flux d'urines qu'il ne faut pas confondre avec cette maladie. Causes qui y disposent. Relâchement causé dans les couloirs des reins qui conduit à cette maladie. Urine laiteuse, même dans l'état de santé. Quelques auteurs ont considéré le diabetes comme une diarrhée des reins. Symptômes qui l'accompagnent. *Ibid.* b. Du faux diabetes; bien des gens l'ont supporté sans en avoir éprouvé de mauvais effets. Exemple de Cardan. Le vrai diabetes beaucoup plus dangereux. Prognostic de toute affection diabétique. En quoi consiste la curation. *Ibid.* 927. b.

Diabetes, en quoi cette maladie differe de l'incontinence d'urine. VIII. 656. a. Conjecture sur la grande quantité d'urine dans le diabetes. *Suppl.* IV. 602. a.

DIABLE, (*Théolog.*) Etymologie de ce mot. Couleurs que lui donnent les Ethiopiens & les Européens. Il n'est point parlé du diable dans l'ancien testament, &c. ni dans les auteurs païens, selon la signification que les chrétiens y ont attachée. Dans quel sens on peut dire que certains peuples d'Amérique adorent le diable. IV. 927. b.

Diabes adorés des Jakutes. VIII. 436. b. Culte que les Caraïbes rendent au diable. IX. 784. b. Voyez DÉMON.

DIABLES CARTÉSIENS, (*Physiq.*) petits plongeurs de verre. Il y en a de deux sortes: leur description. Maniere de les faire mouvoir dans l'eau. IV. 927. b.

Diabes Cartésiens, explication des mouvemens de ces figures hydrauliques. XVII. 209. a. Ces figures représentées V. vol. des pl. article **PHYSIQUE**, planche 2.

DIABLE, (*Ornithol.*) description de cet oiseau des Antilles. Lieux qu'il habite. Qualité de sa chair. IV. 928. a.

DIABLE, (*Ichthyol.*) description de ce poisson. Qualité de sa chair. IV. 928. a.

DIABLE, (*Maréch. grossier*) description & usage du levier de ce nom. IV. 928. a.

DIABLE, (*Manuf. en laine*) espece de levier. IV. 928. a.

DIABLE, terme de fiviere, chariot à quatre roues, &c. IV. 928. a.

DIABLE, (*Charp.*) machine à deux roues. IV. 928. a.

Diable, espece de voiture. VII. vol. des pl. Menuiserie en voitures, planches 17, 18. & vol. IX. des pl. Sellier-carrossier, pl. 12.

DIABLERET, éboulement de cette montagne du Valais. II. 786. a, b.

DIABLINTES, (*Géogr.*) anciens peuples. *Suppl.* IV. 55. b.

DIABOTANUM, (*Pharm.*) emplâtre. Etymologie de ce mot. IV. 928. a. Il y avoit un emplâtre de ce nom dès le tems de Gallien. Emplâtre diabotanium de Blondel. Usage de cet emplâtre. *Ibid.* b.

DIACARTHAMI, tablettes de, (*Pharmac.*) composition de ces tablettes. Dose qu'il en faut prendre. IV. 928. b.

DIACATHOLICON, purgatif universel. Maniere de faire cette préparation. IV. 929. a.

DIACAUSTIQUE, (*Optiq. Géom.*) nom qu'on donne aux caustiques par réfraction. Description de la ligne courbe, appelée la *diacaustique*. Ce nom est peu en usage. Cette caustique peut être regardée comme un polygone d'une infinité de côtés, &c. IV. 929. a.

DIACENTROS, (*Astron.*) diametre le plus court de l'orbite elliptique d'une planete. Pourquoi Kepler a ainsi appelé le petit diametre. IV. 929. a.

DIACHILON, (*Pharm.*) étym. de ce mot. Emplâtre de diachilon simple. Le grand diachilon gommé. IV. 929. a. Vertu de cet emplâtre. *Ibid.* b.

DIACO, (*Hist. mod.*) qui sont ceux qu'on appelle de ce nom dans l'ordre de Malthe. IV. 929. b.

DIACOMMATIQUE, (*Musiq.*) nom donné par M. Serre à une espece de quatrieme genre, qui consiste en certaines transitions harmoniques, par lesquelles la même note restant en apparence sur le même degré, monte ou descend d'un comma en passant d'un accord à un autre, avec laquelle elle paroît faire liaison. Divers exemples de ce genre diacommatique. *Suppl.* II. 708. b.

DIACONAT, (*Hist. eccl.*) quel étoit ce ministère, selon les protestans & quelques catholiques. Principales cérémonies qu'on observe en conférant le diaconat. Maniere & forme du sacrement conféré dans le diaconat. Auteurs à consulter. IV. 929. a.

DIACONAT, lettres de, IX. 421. b. Sous-diaconat, XV. 417. a.

DIACONESSE, (*Hierarch. ecclésiast.*) S. Paul en parle. Diaconesses mises à la torture par l'ordre de Pline le jeune. En quoi consistoit le ministère de ces femmes. Des cérémo-

nies par lesquelles on les ordonnoit. Age auquel elles étoient ordonnées. Les diaconesses n'avoient plus la liberté de se marier, & ne devoient avoir été mariées qu'une fois. Leur ordination n'étoit point sacramentelle. Défenses faites de les ordonner par quelques conciles. On ne fait point au juste quand elles ont cessé. IV. 930. a. Raison qui les fit abolir. Leur nombre ne fut point fixé. Cérémonies qu'on observoit dans la bénédiction des diaconesses. On ne voit plus de diaconesses en Occident depuis le douzieme siècle, & en Orient depuis le treizieme. On trouve encore quelque trace de cet office dans l'église de Milan. Qui sont celles que les Grecs appellent encore diaconesses. *Ibid.* b.

Diaconesse. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 709. a.

Diaconesse. Celles qui, dès le quatrieme siècle, recueilloient les aumônes pour les prisonniers. I. 881. b.

DIACONIE, (*Hist. eccl.*) IV. 930. b.

DIACONIE, (*Hist. anc. & mod.*) chapelles ou oratoires de la ville de Rome, appelés de ce nom. Il y avoit sept diaconies, une dans chaque quartier. Par qui elles étoient gouvernées. Administrateur de l'hôpital joint à l'église de la diaconie. IV. 930. b. A présent il y a 14 de ces administrations affectées aux cardinaux-diacres. *Ibid.* 931. a.

DIACOPÉ, (*Chir.*) description de cette fracture au crâne. A quoi il faut sur-tout être attentif dans ces plaies. IV. 931. a.

DIACRE, (*Hierarch. eccl.*) étym. de ce mot. Institution des diacres au nombre de sept. Leurs fonctions dans la primitive église. Le mariage n'étoit pas incompatible avec leur état. Ce qui s'observe à cet égard aujourd'hui. Il étoit défendu aux diacres de s'asseoir avec les prêtres & de consacrer. Conditions qui étoient requises pour être élu diacre. Nombre des diacres à Rome en différens tems. Cardinaux-diacres. Fonctions qu'ils avoient à remplir. Rang qu'ils s'attribuèrent à Rome. IV. 931. a. Distinction des diacres. Ceux qui étoient destinés au service des autels. Ceux qui avoient soin de distribuer les aumônes des fideles. L'un d'entr'eux appelé archidiaque. Prieres que récitoient les diacres, appelées *diaconiques*. Quels étoient leurs devoirs. Diacres parmi les Maronites du mont Liban. Economes dans les monasteres, appelés *diacres*. *Ibid.* b.

Diaque. Raison de l'institution des diacres par les apôtres. VIII. 204. b. Ordination d'un diacre. XI. 597. a. Pourquoi l'on donne chez les Grecs un éventail aux diacres dans la cérémonie de leur ordination. VI. 139. a. Diacres dans les synagogues des anciens Juifs. XV. 744. b. Archidiaque. I. 613. b. Diacres cardinaux. II. 680. b. 681. a. Diacre régional. XIV. 18. a. Diacre stationnaire. XV. 496. b. Sous-diaque. 417. a, b. Ornement des diacres, appelé *dalmatique*. IV. 614. a.

DIACRESE, terme de chymie. III. 614. a. 417. a.

DIACRION, (*Hist. anc.*) une des factions d'Athenes. Lorsqu'il s'en trouva trois, c'étoit les *diacrii*, *pedii* & *paralii*. Quels étoient les principes de chacune de ces factions. Pour entrer dans la magistrature de Strasbourg, il falloit autrefois être dans la roture. IV. 931. b.

DIACYDONIUM, (*Pharm.*) suc de coing, &c. IV. 931. b. *Diacydonium laxativum pellucidum*. Maniere de le composer. Usage qu'on en fait en Allemagne. *Ibid.* 932. a.

DIADÉMA, (*Hist. nat.*) espece de serpent. *Suppl.* II. 478. a.

DIADÉME, (*Hist. anc. & mod.*) ce qu'il étoit autrefois. On prétend que Bacchus s'en servit le premier. Diadèmes que portent les rois de Perse & d'Arménie. Celui des rois des Parthes. Celui de Darius, qui fut ensuite porté par Alexandre. Ses successeurs se servirent du même ornement. Aversion des Romains pour le diadème. Après que Rome fut soumise aux empereurs, le peuple devint moins ombrageux. Diadèmes portés par ces princes. IV. 932. a. Nos couronnes anciennes & modernes se terminent par le bas en une espece de diadème. Baronius attribue à S. Jacques d'avoir porté le diadème. *Ibid.* b.

Diadème. De l'ancien usage des diadèmes. XVI. 200. b. Différence entre le diadème & l'infule des prêtres. VIII. 740. a.

DIADÉME, (*Blason*) IV. 932. b.

DIAGNOSE, (*Médec.*) signes diagnostics. En quoi consiste la science diagnostique. IV. 932. b.

Diagnostics, signes, XV. 188. b. Du diagnostique des maladies des enfans. V. 658. a.

DIAGONALE, (*Géom.*) trois propositions sur les diagonales. La somme des carrés des deux diagonales est égale à la somme des carrés des quatre côtés. Il est évident que la fameuse 47^e proposition d'Euclide sur le carré de l'hypothénuse, n'est qu'un cas particulier de cette proposition. Si un parallélogramme est obliquangle, la proposition devient d'un usage beaucoup plus étendu. Démonstration par rapport au parallélogramme obliquangle. IV. 932. b. Dans tout rhombe ou losange, connoissant un côté & une diagonale, on con-

noïtra pareillement l'autre diagonale. Cette proposition est d'un grand usage dans la théorie des mouvemens composés. Application de cette proposition à cet usage. Les côtés d'une figure rectiligne étant donnés, trouver les diagonales. L'usage de ce problème est de quelque importance en planimétrie.

Ibid. 933. a.

DIAGONALE. Le côté d'un carré commensurable en puissance avec sa diagonale. VIII. 652. b. Dans tout parallélogramme, la somme des carrés des diagonales est égale à la somme des carrés des quatre côtés. XI. 911. b.

DIAGORAS l'Éléatique. V. 453.

DIAGORAS, de Rhodes, le plus fameux athlète du monde. XIV. 255. a. b.

DIAGREDE, (*Pharm.*) scammonée préparée. Comment se fait cette préparation. On prétend cependant qu'on peut employer la scammonée dans son état naturel. IV. 933. b.

DIAH ou DIAT, (*Hist. mod.*) nom que les Arabes donnent à la peine du talion. Par qui se fait la poursuite d'un meurtrier, selon la loi mahométane. Cette loi est conforme à celle de Moïse. Représailles qu'exercoient les Arabes dans leurs guerres avant Mahomet. Comment ce législateur réduisit ces représailles. Autrefois les Turcs massacroient presque tous les prisonniers de guerre. IV. 933. b.

DIAHEXAPLE, (*Maréch.*) sorte de breuvage. IV. 933. b.

DIAKAT, (*Botan.*) espèce de bambou. *Suppl.* I. 774. b.

DIALECTE, (*Gramm.*) observations sur le genre de ce mot. IV. 933. b. Etym. de ce mot. Différence entre l'idiotisme & la dialecte. Le gascon, le basque, le languedocien, le provençal, ne sont pas des dialectes, mais des langages particuliers. Ce qu'on entend par les dialectes en grec. Éclaircissements qui se trouvent dans quelques grammaires sur les dialectes. L'usage de ces dialectes étoit autorisé dans la langue commune, & étoit d'un grand service pour le nombre. Quelles étoient les quatre dialectes. *Ibid.* 934. a. Usage qu'en ont fait divers auteurs anciens. *Ibid.* b.

Dialecte. En quels cas une langue peut avoir plusieurs dialectes. IX. 249. b. De la dialecte dorique. V. 55. b. Dialecte éolienne. 739. b.

DIALECTIQUE, (*Philosoph.*) étym. de ce mot. Auteur de l'art de la dialectique. Division de la dialectique des anciens en plusieurs espèces. La première, appelée *éléatique*, se divisoit en trois; savoir, la dialectique des conséquences, celle des conversations, & celle des disputes. La seconde est la mégarienne: son auteur. Inventeur de l'art du sophisme. La troisième est celle de Platon. La quatrième, celle d'Aristote. IV. 934. b. La cinquième, celle des stoïciens. Détails sur leur méthode. La sixième, celle d'Épicure. *Ibid.* 935. b. Voyez les articles particuliers de ces philosophes.

Dialectique des anciens sophistes: celle de Socrate, de Caton, de Cicéron. *Suppl.* II. 686. a. Des éclectiques, V. 285. a, b. de Campanella. II. 576. b. Etat de la dialectique dans le onzième siècle. XIII. 839. a, b. Voyez à leurs articles particuliers, des détails sur les différentes dialectiques des anciens. Sur la dialectique en général, voyez **LOGIQUE**.

DIALÉLE, (*Logique*) le plus formidable des argumens que les pyrrhoniens employoient contre les dogmatiques. En quoi il consiste. Exemples propres à en donner une juste idée. Comment les pyrrhoniens prétendent montrer que nos raisonnemens ne sont que des cercles vicieux. IV. 935. a. Ce qu'on doit leur répondre. *Ibid.* b.

DIALIÉS, (*Hist. anc. Myth.*) sacrifices. Par qui se faisoient les sacrifices de ce nom. IV. 935. b.

DIALIS. Etym. de ce mot. On appelloit ainsi un des prêtres de Jupiter. IV. 935. b.

DIALOGUE, (*Belles-lett.*) étym. de ce mot. Le dialogue est la plus ancienne façon d'écrire. M. de Fenelon en a fait sentir le pouvoir & les avantages. Les peres, & le S. Esprit même, n'ont pas dédaigné d'employer cette méthode. Usage qu'en a fait l'antiquité profane. Jugement que porte un auteur moderne sur les dialogues de Platon & de Lucien. Modèles de dialogues que nous a donnés Cicéron. Auteurs modernes qui ont suivi cette méthode. Tout dialogue n'est pas dramatique. Différence entre le dramatique & l'oratoire. Dialogue sans objet. Mauvais dialogue. Critique de quelques-uns de ceux des églogues de Virgile. IV. 936. a. Du dialogue dramatique. Quel il doit être. Une des qualités essentielles du dialogue, c'est d'être coupé à propos. *Ibid.* b. Exemple & leçon qu'a donnés Corneille de l'attention qu'on doit apporter à la vérité du dialogue. On peut distinguer, par rapport au dialogue, quatre formes de scènes dans la tragédie; dans la première, les interlocuteurs s'abandonnent aux mouvemens de leur ame, sans autre motif que de l'épancher: dans la seconde, les interlocuteurs ont un dessein commun qu'ils concertent, ou des secrets qu'ils se communiquent: dans la troisième, l'un des interlocuteurs a un projet qu'il veut inspirer à l'autre; dans la quatrième, les interlocuteurs ont des passions qui se

Tome I,

combattent. Détails sur cette dernière forme de scène. Modèles en ce genre. *Ibid.* 937. a. Le desir de briller a beaucoup nui à nos dialogues de tragédies. Avantages que quelques anciens ont à cet égard sur nous. Éloge des dialogues de Molière. Ses successeurs fort inférieurs à lui. D'où viennent les écarts du dialogue. *Ibid.* b.

DIALOGUE, (*Belles-lett. Poés.*) quoique toute espèce de dialogue soit une scène, il ne s'ensuit pas que tout dialogue soit dramatique. Le dialogue épique ou dramatique a pour objet une action: le dialogue philosophique a pour objet une vérité. Observations sur cette sorte de dialogues dramatiques, où l'on imite une situation, plutôt qu'une action de la vie. *Suppl.* II. 709. a. Une règle essentielle du dialogue dans la poésie dramatique, c'est qu'il doit tendre à son but. Si quelquefois les poètes ont paru s'en écarter, ce n'est qu'en apparence, comme il est aisé de le voir par les exemples que l'auteur cite en cet endroit. Une autre règle du dialogue, c'est qu'il soit coupé à propos. Le dialogue est vicieux dès que la réplique se fait attendre. *Ibid.* b. On peut distinguer, par rapport au dialogue, quatre sortes de scènes. Dans la première, les interlocuteurs s'abandonnent aux mouvemens de leur ame sans autre motif que de l'épancher; dans la seconde, les interlocuteurs concertent ensemble; dans la troisième, l'un des interlocuteurs a un projet ou des sentimens qu'il veut inspirer à l'autre; dans la quatrième, les interlocuteurs ont des vues ou des passions qui se combattent, & c'est la forme la plus favorable au théâtre; mais elle est d'une très-difficile exécution. Ce qui a beaucoup nui au dialogue de nos tragédies, c'est le desir de briller. *Ibid.* 710. a. Caractère du dialogue des anciens. Défaut de ceux de Garnier, poète françois. Dans le comique, Molière est un modèle accompli dans l'art de dialoguer comme la nature. Comment ses successeurs se sont éloignés de la vérité. Des réparties sur le mot. Cause des écarts du dialogue. Du nombre d'acteurs qu'on peut faire dialoguer ensemble. *Ibid.* b.

Dialogue. Inconvénient du discours direct dans le dialogue par la répétition des mots *dis-je, dit-il,* &c. Comment quelques-uns y ont remédié. IV. 1025. b. Des caractères des interlocuteurs. VIII. 830. b. De ce qui peut rendre le dialogue intéressant. *Suppl.* II. 518. b.

DIALOGUE, (*Musiq.*) Ce mot s'applique plus précisément à l'orgue. IV. 937. b.

DIALTHÉE, (*Pharm.*) sorte d'onguent. En quoi il consiste. Sa propriété. IV. 937. b.

DIAMANT, (*Minéral.*) diverses qualités qui font le prix du diamant. Il y a très-peu de mines de cette pierre précieuse. Mines de diamant connues en Asie. Description de celle de Raolconda & de son travail. Détails semblables sur celle appelée *gani* à sept journées de Golconde. IV. 938. a. Autres mines d'Asie, mais qui ont été abandonnées parce que les diamans que l'on en tiroit étoient défectueux. Mines de diamans de la côte de Coromandel. Pourquoi il y a en Europe très-peu de diamans d'un grand volume. Description de la mine de Colure, la même que nous avons appelée *gani*: qualité des diamans qu'on en tire. Mines de Codardilicub, de Malabar & de Burtphalem. Mines de Ramiah, de Garem & de Muttampellée. Qualité des diamans de celles de Currure; de celles de Canjeconcta, Lartawar, Jonagerrée, Pirai, Duquillée, Purwillée, Anuntapellée. *Ibid.* b. Détails sur les mines de Waferrée & de Mannemurg, & sur la manière de les travailler. Mine de Langumboot. Diamans de celle de Woorhour, de Mudemurg, celle-ci est aisée à exploiter, mais le pays est très-mal-sain; celle de Melwillée fut découverte en 1670: qualité de ses diamans. La politique du roi de Visapour est de ne permettre l'exploitation que des mines qui renferment de petits diamans: quinze mines ouvertes dans ce royaume. Mine de Ramulconcta; qualité de ses diamans. Celles de Manugunnapellée, de Pendekull, de Moodanwarum, de Cummerwillée, de Peulkull & de Workull. *Ibid.* 939. a. Qualité des diamans de Longepoleur, de Pooloor, de Punchelinsgull, de Shingarrampent & de Tondarpaur, de Gundepellée, de Donée & de Gazerpellée. Comment les diamans sont cachés dans la plupart de ces mines. Comment on les tire de celle de Melwillée. Mine de Soumelpour dans la rivière de Gouel du royaume de Bengale. Elle a été découverte avant toutes les autres: tems où l'on y peut travailler. Détails sur ce travail. *Ibid.* b. De la mine de la rivière de Succadan dans l'isle de Borneo. Les Portugais n'ont pu établir un commerce avec les peuples de cette isle. Diamans & autres pierres précieuses du Brésil. Etat du diamant dans sa mine. Distinction de quatre espèces de diamans, caractérisés par la figure. De l'opération par laquelle on le décroûte. A quoi il faut prendre garde pour lui donner le poli. *Ibid.* 940. a. Ce qu'on entend par *eau* du diamant dans le commerce. Défauts des diamans: leurs causes. Qualités qui les rendent plus précieux. Sur la façon de tailler le diamant, voyez **PIERRE PRÉCIEUSE**. Quelle est la taille qui produit le plus grand effet: détails sur cette taille. Différentes couleurs des

L L L I I I

diamans. *Ibid.* b. Maniere de les peser. Poids des plus beaux diamans que l'on connoisse, celui du grand-Mogol, celui du grand duc de Toscane, celui qu'on appelle le grand Sancy qui fait partie des diamans de la couronne de France; celui du Pirre que le duc d'Orléans acquit pour le roi. *Ibid.* 941. b.

DIAMANT, (*Physiq. Chymie*) expériences qui prouvent la singulière volatilité du diamant. *Suppl.* II. 710. b. Conséquences importantes qui en résultent sur la nature du diamant, sur le degré du feu auquel il commence à se volatiliser, sur la maniere dont se fait son évaporation. *Ibid.* 711. a. Le concours de l'air, nécessaire pour opérer cette volatilisation. Effets du feu sur le rubis & le saphir. Ouvrage de M. Darcet renfermant des expériences faites au feu de porcelaine sur la plupart des pierres précieuses. La volatilité du diamant attribuée à sa propriété phosphorique, unie à une matière très-dure & fort homogène. *Ibid.* b. Les expériences précédentes prouvent que le diamant n'est point une pierre vitrifiable, qu'il n'a pas la fixité requise pour entrer seul en fusion à quelque feu que ce soit, & que, quelque feu que l'on imagine, on ne sauroit produire par la fusion d'une terre vitrifiable pure, un diamant. Conjecture sur la formation de cette pierre précieuse. *Ibid.* 712. a.

Diamant, ouvrage de Tavernier sur les mines de diamans de Golconde. XVI. 876. a. Diamant qu'on voyoit dans le palais ducal à Florence. VI. 877. a. Défaut dans les diamans, appelé glace. VII. 687. a. Diverses observations sur le diamant & sur l'art de le tailler. XII. 595. b. — 598. a. Progrès qu'on a faits dans cet art. VIII. 849. a. De la maniere de travailler le diamant. IX. 282. a, b. Table du diamant. XV. 802. a. Procédé par lequel on change le saphir en diamant. XIV. 634. a. Comment on faisoit passer autrefois les topases & les saphirs sous le nom de diamans. XVI. 417. a. De la gravure sur le diamant. XII. 588. b. Expériences chimiques faites sur le diamant. 594. b. Diamans remarquables représentés vol. VIII des planch. Orfèvre-jouaillier, pl. 1 & 2.

DIAMANT, (*Peintre en émail*.) IV. 941. a.

DIAMANT, (*Tireur d'or*.) IV. 941. a.

DIAMANT, (*Vitrier*.) IV. 941. a.

DIAMANTAIRE. Adresse des diamantaires Indiens à cacher les défauts de leurs diamans. IV. 941. a.

Diamantaire, moulin de cet artiste. X. 815. b. Lien de fer qui unit le bras avec le coude de l'arbre de la grande roue. V. 764. a. Tenailles. XVI. 124. a, b. Bâton à égrifer. II. 145. a. Outil appelé coquille. IV. 193. a. Voyez les planches du diamantaire dans le vol. III des planches.

DIAMASTIGOSE, (*Hist. anc.*) coutume par laquelle les jeunes Lacédémoniens se déchiroient à coups de fouet devant les autels. Etymologie de ce mot. IV. 941. a.

DIAMETRAL, nombre. (*Arithm.*) XI. 204. a.

DIAMETRE, il divise la circonférence en deux parties égales. Trouver le rapport du diamètre à la circonférence. Méthode d'Archimede. Ce rapport est à-peu-près comme 7 à 22 selon Archimede, ou comme 113 à 355 selon Adrien Metius. Le diamètre d'un cercle étant donné, en trouver le diamètre & l'aire. Cette aire étant donnée, en trouver le diamètre. Diamètre d'une section conique. Diamètre transverse d'une hyperbole. IV. 941. b. Diamètre conjugué. Diamètre d'une sphere. Diamètre de gravité. Diamètre de rotation. Diamètre d'une courbe en général, voyez COURBE. On peut imaginer à une courbe un diamètre curviligne, qui coupe toutes les ordonnées en deux également. *Ibid.* 942. a.

Diametre, trouver le rapport du diamètre du cercle à sa circonférence. II. 834. b. Diamètre de gravité en mécanique. 824. b. Diamètre conjugué dans les sections coniques. III. 883. b.

DIAMETRE, (*Astron.*) des diametres apparens. Ceux d'une planete sont en raison inverse de ses distances réelles. Diametres apparens de chaque planete. IV. 942. a. Leurs diametres réels. IV. 942. b.

DIAMETRE des planetes, (*Astron.*) diamètre apparent. Maniere de déterminer celui du soleil, par l'observation de son passage au méridien, lorsqu'il est dans l'équateur & dans les autres cas. *Suppl.* II. 712. b. Les diametres apparens d'une planete sont en raison inverse de sa distance. Méthode pour trouver le véritable diamètre des planetes ou leur grandeur réelle, par la connoissance de leur distance & de leur diamètre apparent. Table des diametres apparens des planetes, réduits à la distance moyenne du soleil à la terre, ou tels qu'ils paroissent si les planetes étoient toutes à la même distance que le soleil. Diametres apparens des étoiles mesurés avec les plus grandes lunettes. *Ibid.* 713. a.

Diametre. Moyen de connoître les demi-diametres des planetes dans leurs rapports avec celui de la terre. IV. 811. b. Diametres des planetes, voyez leurs articles; & *Suppl.* IV. 399. b. 400. a. Diametre du soleil. *Suppl.* IV. 804. b. Angle du demi-diametre apparent du soleil. I. 463. a. Diametres apparens du soleil, de la lune, & de l'anneau de saturne. 544. b. Le diamètre vertical du soleil trouvé plus grand que l'horizontal. VIII. 103. b. Pourquoi les diametres du soleil & de

la lune paroissent plus grands vers l'horizon à la vue simple, que lorsqu'ils sont plus élevés. IV. 1052. b. XVII. 341. b. 566. b. 568. b. Variation dans le diamètre apparent de la lune. *Suppl.* III. 813. a. Maniere de le mesurer. *Ibid.* Diametre de la lune diminué par l'inflexion des rayons solaires dans les éclipses de soleil. 601. a. Dilatation prétendue du diamètre des astres par l'éclat de la lumière qui les environne. *Suppl.* II. 721. b. *Suppl.* III. 662. b. Instrument propre à mesurer avec une extrême justesse les diametres des astres. VIII. 102. b. *Suppl.* IV. 623. b.

DIANE, (*Art milit.*) devoirs des compagnies du corps de garde, lorsqu'on bat la diane. IV. 942. b.

DIANE, (*Myth.*) histoire de cette déesse. Un enfant mis à mort à Athenes pour avoir ramassé une feuille qui s'étoit détachée de la couronne de la statue de Diane d'Athenes. Temple de la Diane d'Ephese; il paroît que sa statue étoit un symbole de la nature. Ce temple brûlé par Erostrate. IV. 942. b.

Diane. Ses traits caractéristiques. *Suppl.* III. 257. b. Origine du nom de cette déesse. VIII. 445. b. Symbole de Diane. XV. 730. b. *Ses furnoms*. Diane agrote. I. 190. b. Diane anaitis. XVI. 67. a. Diane anaitis, anœtis, anitis & nanée. *Suppl.* I. 382. b. Aphée. 482. a. Ardoïna. 543. b. Aricine. I. 650. b. *Suppl.* I. 556. a. Diane bubaste. II. 454. a. Diane furnommée Chia. III. 326. a. Chitone, 358. a. Condyleatis, 844. b. Coloéné. XIV. 652. a. Diane étrusque. *Suppl.* II. 902. b. Cette déesse nommée Hécate. VIII. 93. a, b. Hegemoné, 95. b. Hymnode, 397. a. Diane Lysizona. XVII. 326. a. Lucifere. IX. 712. b. Diane orthienne. XI. 667. b. Diane furnommée Panagée. XI. 807. b. Pollene. XII. 286. b. Pergée. 354. b. 355. a. Persique, 429. b. Diane sarpédonienne. XIV. 662. b. Diane de Scyo. VI. 86. b. Diane de Segeste. VII. 442. a. Cette déesse furnommée Tauropole. XV. 945. a. & Triclarina. XVI. 634. b. *Ses temples*. XVI. 70. a, b. Fameux temple de Diane à Ephese. V. 773. a, b. XVI. 71. a, b. Lieu où elle reçut le premier culte. XVI. 265. b. Description de son temple à Trezene, 684. b. Temple & statue de Diane à Stryphale. XV. 558. a. Temple que Xénophon lui consacra. XVI. 64. b. Sa statue transportée de Tauride dans l'Attique par Iphigénie. II. 406. b. Comment la Diane d'Ephese étoit représentée. XV. 730. b. *Ses fêtes & sacrifices*. Fêtes de Diane nommées Canéphories, II. 596. a. Elaphébolies, V. 441. b. Éphésies, 773. b. Tauropolies, XV. 945. a. Procession & sacrifices en son honneur à Lacédémone. II. 317. b. IV. 941. a. IX. 157. a. XIII. 406. a. Sacrifice taurique en son honneur. XV. 942. a. Chasseurs dans les Gaules qui sacrifioient tous les ans à Diane. XVI. 918. b.

DIANE, arbre de (*Chymie*) I. 590. a. IX. 740. b.

DIANTHON, (*Pharm.*) nom d'un antidote. Maniere de le composer. IV. 943. a.

DIAPALME, (*Pharm.*) pourquoi cet emplâtre est ainsi nommé. Sa composition. Sa propriété. On lui préfere l'onguent de la mere. Cérat de diapalme. IV. 943. a.

DIAPASON, (*Musiq.*) intervalle de l'octave selon les anciens. Tables dont se servent les facteurs d'instrumens de musique. Etendue des sons convenable à une voix ou à un instrument. IV. 943. a.

DIAPASON, (*Fondeur de cloches*) IV. 943. a.

DIAPASON, (*Orgue*) description de cet instrument. La longueur & la largeur du plus grand tuyau d'un jeu étant données, maniere de trouver celles de tous les autres qui doivent être semblables. IV. 943. a. Système diatonique, où se trouvent les intervalles diatoniques, les rapports des sons & les noms des sons. *Ibid.* b. Les tuyaux construits sur les mesures trouvées par la méthode qu'on indique ici, seront semblables, & en raison triplée inverse des termes des rapports. Ils rendront des sons qui seront dans les mêmes rapports que les nombres qu'on aura employés. Nombres qui contiennent le système tempéré. Nombres qui font la partition de l'octave en douze semi-tons égaux. *Ibid.* 944. a. Maniere de faire usage de ces nombres. Examen de la pratique des facteurs. *Ibid.* b.

Diapason, regle pour trouver le vrai diapason des jeux d'anche de l'orgue. XI. 639. a.

DIAPENTE, (*Musiq.*) étymologie & sens de ce mot. IV. 944. b.

DIAPHANÉITÉ, (*Physiq.*) en quoi elle consiste selon les Cartésiens. Comment Newton l'explique. IV. 945. a. Voyez OPACITÉ, COULEUR, TRANSPARENCE.

DIAPHENIX, (*Pharm. Mat. méd.*) électuaire fait de dattes. Etymologie de ce mot. Description de cet électuaire. Cas où l'on emploie ce purgatif. IV. 945. a.

DIAPHORÉTIQUE, remede. Voyez SUDORIFIQUE & DIAPHORÈSE.

DIAPHRAGMATIQUE, (*Anat.*) nerf diaphragmatique. Sa description. IV. 945. a.

DIAPHRAGME, (*Anat.*) Description de cet organe. IV. 945. b. Le diaphragme n'est pas absolument nécessaire dans l'inspiration. Le mouvement des côtes & du diaphragme

donne au poumon la facilité de se gonfler des deux côtés. En même tems que le diaphragme favorise l'inspiration, il paroît y apporter quelque obstacle. On ne peut prouver que le diaphragme soit un muscle inspirateur & expirateur. Exemple qui fait voir l'usage de cette cloison dans la respiration. *Ibid.* 946. a. Les mouvemens du cœur & du diaphragme sont indépendans l'un de l'autre. *Ibid.* b.

DIAPHRAGME, (*Anatom. Physiol.*) c'est après le cœur le principal muscle du corps humain : il ne se trouve cependant que dans les quadrupèdes à sang-chaud. Description de cette partie, de ses fibres, de ses artères, de ses veines & de ses nerfs. *Suppl.* II. 713. b. 714. a, b. 715. a, b. Expériences sur le nerf phrénétique. *Ibid.* 716. a. Détails sur l'action du diaphragme, & ses fonctions. *Ibid.* b.

Diaphragme, sa description. VIII. 271. b. Partie dans laquelle les queues des muscles du diaphragme se rencontrent. II. 828. a. Jeux de la nature sur cette partie. *Suppl.* III. 551. b. Observations physiologiques sur le diaphragme. *Suppl.* II. 859. a, b. Fonctions étendues de cet organe qu'on peut regarder comme le vrai centre du système nerveux & apnévrotique. V. 792. a. Importance de cette partie par rapport aux fonctions vitales. XI. 363. b. 366. a. XV. 436. a. Le diaphragme n'est point le moteur de la machine animale. *Suppl.* II. 493. b. Sa pression sur l'estomac. 876. b. Son influence sur l'œsophage. *Suppl.* IV. 119. b. & sur la respiration. 616. a. Expérience sur le diaphragme. 42. a. Ses maladies ne causent point de délire. *Suppl.* II. 859. a. Mélancolie qui fut l'effet ou la cause d'un abcès dans cette partie. *Ibid.* De l'inflammation du diaphragme. XI. 921. a, b. Pourquoi cette inflammation cause la phrénésie. XV. 738. a. Des plaies du diaphragme. XII. 684. a. Elles ne sont point mortelles. *Suppl.* II. 859. b. Sur le diaphragme, voyez PHRÉNIQUE.

DIAPHRAGME, (*Maréch.*) rupture du diaphragme. *Suppl.* III. 422. b.

DIAPHRAGME, (*Optiq.*) anneau de métal ou de carton placé dans une lunette pour intercepter les rayons trop éloignés de l'axe. Étymologie du mot. *Suppl.* II. 717. b.

DIAPHORESE, (*Médec.*) toute évacuation qui se fait par l'habitude du corps humain. Ce qu'on entend par remèdes diaphorétiques. IV. 946. b.

DIAPHTORE, (*Médec.*) étymologie de ce mot. Sa signification dans Galien, dans Boerhaave, & dans Hippocrate. IV. 946. b.

DIAPNOIQUE, voyez SUDORIFIQUE.

DIAPRÉ, (*Blason*) IV. 946. b.

DIAPRÉ, (*Blason*) signification & étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 717. b.

DIAPRUNUM, (*Pharm.*) électuaire dont les pruneaux font la base. Diaprun simple, & diaprun purgatif. Composition de l'un & de l'autre. Le second est un purgatif assez fort. IV. 946. b.

DIARRHÉE, (*Médec.*) étymologie de ce mot. Noms que Hippocrate, Galien & Celse ont donné à cette maladie. La diarrhée distinguée de la dysenterie, de la lienterie, & de l'affection colérique. Presque toutes les humeurs peuvent être portées par leurs vaisseaux dans les intestins : la matière de la diarrhée peut donc être de différente nature, selon ses différentes causes. Ce qu'on entend parmi les médecins par le mot de diarrhée spécialement pris. Trois choses à considérer dans les diarrhées ; les matières de l'évacuation, les parties du corps qui les fournissent, les causes qui les rassemblent dans les intestins.

I. *Matières de l'évacuation.* La mucosité qui sert à enduire la membrane des narines & de toutes les premières voies. IV. 947. a. La salive & les différens sucs digestifs de nature lymphatique ; la bile hépatique, lorsqu'elle est bien délayée. La sérosité du sang épanchée dans quelque cavité, & qui étant repompée par les veines, peut être portée dans le canal intestinal. La bile cystique, lorsqu'elle vient à contracter trop d'acreté. Des abris rompus dans les premières voies, de petits ulcères qui y ont leur écoulement. La graisse rendue plus fluide par la chaleur de la fièvre, &c. Les matières morbifiques en général.

II. *Diverses parties du corps qui fournissent ces matières.* Comment les mucosités peuvent être portées dans les intestins. *Ibid.* b. Communication du foie avec les boyaux, par laquelle la bile peut y être portée en grande abondance. Rameaux par lesquels les humeurs peuvent refluer dans les boyaux, quand leur cours n'est pas libre dans la veine-porte ou dans les artères mésentériques. Comment les humeurs peuvent être portées dans les intestins, soit à cause du relâchement des vaisseaux & autres colatères des intestins. Exemples tirés de l'usage trop fréquent des purgatifs, & de ce qui arrive dans le cholera morbus.

III. *Causes de cette maladie.* La première a lieu lorsque les humeurs sont déterminées à se porter vers la cavité des entrailles, en plus grande abondance que dans l'état naturel, & qu'elles ne sont pas pompées par les pores des intestins,

dont l'action n'est pas assez forte, pour les appliquer aux vaisseaux absorbans, de manière à les y faire pénétrer. *Ibid.* 948. a. La seconde, lorsque le mouvement péristaltique des intestins est tellement augmenté, que les matières sont portées avec trop de rapidité pour pouvoir être appliquées à l'orifice des vaisseaux absorbans, de manière à y pénétrer.

La troisième, lorsque le passage dans les vaisseaux absorbans est empêché, de manière que les liquides contenus dans les intestins, n'y peuvent pénétrer. *Ibid.* b. Ces trois classes générales des causes de la diarrhée, renferment un très-grand nombre de différentes causes qui s'y rapportent. Énumération de ces causes particulières. La diarrhée admet bien des différences par rapport à ses effets. En quels cas elle peut être salutaire ou dangereuse. Maxime d'Hippocrate très-propre à diriger le médecin dans le pronostic de cette maladie. Diarrhées mortelles. *Ibid.* 949. a. De la diarrhée colliquative. De la diarrhée aqueuse. Durée de cette maladie au-delà de laquelle elle devient nuisible. De la curation de la diarrhée : Remèdes à employer. *Ibid.* b. Observations particulières sur la curation de cette maladie. *Ibid.* 950. b.

Diarrhée, ce qui la distingue de la dysenterie. V. 177. b. 178. a. Diarrhée des femmes en couche. VI. 480. a. Diarrhée laiteuse. *Suppl.* II. 700. b. Diarrhée des phthysiques : électuaire contre cet accident. XII. 533. a. Des crises qui s'opèrent par la diarrhée : caractère du pouls qui les précède. XIII. 233. a. Fièvre diarrhéticque. VI. 726. b. Sorte de diarrhée connue sous le nom de flux hépatique. VIII. 134. a, b. Spécifique contre la diarrhée. XV. 444. b. Vertus merveilleuses du codaga-pale contre la diarrhée, manière de l'employer. III. 570. a. L'équitation salutaire dans les diarrhées invétérées. *Suppl.* II. 848. a, b, &c. Voyez FLUX DE VENTRE.

DIARRHODON, (*Pharm.*) préparations officinales où entroit la rose rouge. Trois compositions officinales de ce nom dans les anciens dispensaires. Description de la poudre diarrhodon Abbatis de la pharmacopée de Paris. IV. 950. b.

DIARTHROSE, (*Anatom.*) espèce d'articulation des os. Étymologie de ce mot. Elle est opposée à la synarthrose. Elle est ou manifeste avec grand mouvement, ou obscure avec petit mouvement. L'une & l'autre est encore de trois sortes, qu'on appelle *enarthrose*, *arthrodie*, & *ginglyme*. Voyez ces mots. IV. 950. b.

Diarthrose, *synarthrodiale*, aussi nommée amphiarthrose. IV. 951. a.

DIASCORDIUM, (*Pharm.*) préparation officinale, dont le scordium est un ingrédient. Son auteur. Son fréquent usage. Description du diascordium, selon la pharmacopée de Paris. Propriétés de ce remède. Dose qu'on en peut prendre. IV. 951. a.

DIASEBESTEN, (*Pharm.*) ingrédients de cet électuaire. Ses propriétés. IV. 951. a.

DIASPHENDONÈSE, (*Hist. anc.*) description de ce cruel supplice, que l'on croit être venu de Perse. IV. 951. a.

DIASTASIS, (*Chir.*) espèce de luxation. M. Petit croit le diastasis des os de l'avant-bras impossible ; cependant il a trouvé une espèce de diastasis qui n'étoit pas l'effet immédiat d'une chute ou d'un effort. Diastasis du pied. IV. 951. b.

DIASTOLE, (*Physiologie*) étymologie de ce mot. Mouvement opposé appelé *systole*. De la dilatation ou *diastole* du cœur. Sa cause dans le sang qui est porté par les veines dans les ventricules. Causes qui peuvent s'opposer à cette dilatation. IV. 951. b. Il n'y a dans le cœur aucune force qui favorise le mouvement de diastole. Au contraire, la résistance qu'il y apporte augmente à proportion des divers degrés d'action contre ses parois intérieures. Phénomènes qu'on observe dans les mouvemens du cœur d'un chien qu'on a ouvert vivant. Ces mouvemens donnent lieu à la pulsation. *Ibid.* 952. a. & à l'action du pouls. Le cœur est toujours dans un état violent, tant que la vie dure ; il l'est même après la mort. *Ibid.* b.

DIASTOLE, (*Écon. anim. Physiol.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. 1°. Sur la vraie cause de la diastole du cœur. Ce mouvement n'est pas l'effet de la force distendante du sang veineux, c'est-à-dire, que le relâchement du cœur est fondé dans la nature des muscles, & la dilatation est une suite de ce relâchement, lorsqu'il se trouve une liqueur à portée de remplir le cœur, dont la résistance a considérablement diminué. *Suppl.* II. 717. b.

Diastole, mouvemens de diastole & de systole du cœur. *Suppl.* II. 492. a, b. III. 594. a. Effet naturel de ce mouvement alternatif. 467. a. Ses causes selon les anciens. I. 719. b. Le docteur Drake a expliqué admirablement le mouvement de diastole. III. 594. b. Sentimens de Lower, de Cowper, & de quelques physiciens sur la cause de ce mouvement. 595. a, b. La masse de l'atmosphère paroît être le véritable antagoniste de tous les muscles qui servent à l'inspiration ordinaire, & à la contraction du cœur. 596. a. La respiration regardée comme la vraie cause de la diastole de ce muscle. XIV. 183. a. Voyez PULSATION.

Diastole du cerveau. Les anatomistes se sont convaincus que le cerveau a un mouvement de systole & de diastole. Ce sentiment cependant a été combattu par quelques-uns. Les auteurs n'ont pas moins été partagés sur l'ordre de ces mouvemens comparés à ceux du cœur. Auteurs qui ont cru remarquer quelque rapport entre les mouvemens du cerveau & ceux de la respiration. IV. 952. *b.* Recherches de M. de la Mure pour se convaincre de ce rapport. Détails d'une expérience faite sur un chien, d'où l'on peut inférer tout ce que son mémoire contient de plus essentiel. Conséquences que tire de cette expérience M. de la Mure pour établir ce rapport, & en montrer la cause. *Ibid.* 953. *a.* Les mouvemens qu'on observe dans le cerveau s'observent aussi dans le cervelet, & doivent avoir lieu dans toute la moëlle épinière. M. de la Mure fait ensuite l'application de ses expériences au corps humain. Pourquoi, selon cet auteur, la toux augmente le mal de tête. Pourquoi après l'application du trépan on fait expirer fortement le malade, dans la vue de procurer l'évacuation des matières contenues entre la dure-mère & le crâne. Diverses autres conséquences utiles qu'on peut tirer des expériences de cet auteur. Voyez à l'article DURE-MÈRE quelques observations sur son mouvement de systole & de diastole. *Ibid.* *b.*

Diastole du cerveau. Eclaircissement sur les faits allégués dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 718. *a.*

DIATONIQUE, (*Musiq.*) celui des trois genres de la musique, qui procède par tons & demi-tons majeurs, selon la division de la gamme. Etymologie du mot. Genre diatonique des Grecs. Le genre diatonique est le plus naturel des trois, puisqu'il est le seul qui ne suppose aucun changement de ton. Nous n'avons presque point dans notre musique, de diatonique bien pur. Zarlino appelle ce diatonique pur *diatono-diatonique*, & il en donne pour exemple le plainchant de l'église. IV. 954. *a.*

DIATONIQUE, (*Musiq. anc.*) sons ou cordes diatoniques selon Euclide. *Suppl.* II. 719. *a.*

Diatonique, histoire du système diatonique des Grecs: en quoi consistoit leur genre diatonique. VII. 595. *b.* XV. 780. *a.*, *b.* XVI. 57. *a.* vol. VII des planch. *Musique pl.* V. Du genre diatonique des modernes. VII. 596. *a.* Progression d'où résulte, selon M. Rameau, le genre diatonique. V. 688. *b.* Espèces de genres diatoniques appelés *mol*, X. 625. *a.* & *syntonique*. XV. 764. *b.* Enharmonique. V. 689. *a.* VII. 595. *b.* & c. Degrés diatoniques. IV. 767. *b.* Echelles diatoniques. V. 250. *a.*, *b.* vol. VII des planch. *Musique pl.* 12 & 13. Système diatonique. XV. 779. *b.* & c.

DIATRAGACANTHI FRIGIDÆ SPECIES, (*Pharm.*) description de cette composition. Son utilité. Manière d'en faire usage. IV. 954. *b.*

DIATRION PIPEREON SPECIES, (*Pharm.*) Composition & usage de cette poudre. IV. 954. *b.*

Diatrium santalorum pulvis. Voyez **SANTAL**.

DIAULE, (*Musiq. instr. anc.*) espèce de flûte des anciens. Voyez vol. V des pl. de lutherie, pl. I. Air appelé diaulie, qu'un joueur de flûte exécutoit dans l'intérieur du théâtre. *Suppl.* II. 719. *a.*

DIALODROME, (*Hist. anc.*) Coureurs dans les jeux publics. Origine de leur nom. Temps où ils parurent pour la première fois. Couronne dont on les récompensoit. IV. 954. *b.*

DIAZEUXIS, (*Anc. musiq.*) IV. 954. *b.*

DIBUTADES, sculpteur grec. XIV. 820. *a.*

DICANICIUM, (*Hist. anc.*) petit bâton qu'on voit à la main des empereurs grecs, &c. IV. 954. *b.*

DICÉ, (*Myth.*) fonction de cette déesse selon les mythologues. *Suppl.* II. 719. *a.*

DICEARQUE, philosophe & historien. Description qu'il a donnée de Lacédémone. IX. 160. *a.* Ses principes philosophiques. XII. 372. *a.*

DICENEUS, le Scythe. XIV. 849. *b.*

DICERATIUM, (*Hist. anc.*) monnaie grecque. C'étoit l'impôt que Nicéphore avoit mis sur chaque bourgeois de Constantinople, pour réparer ses murs. IV. 954. *b.*

DICHORDE, (*Musiq. instr. antiq.*) ancien instrument à corde. Sa description. *Suppl.* II. 719. *a.*

DICHORÉE, (*Bell. lett.*) piè de la versification latine. IV. 954. *b.*

DICHOTOMIE, *bissection* (*Astron.*) phase de la lune dans laquelle elle est coupée en deux. De la méthode de déterminer la distance du soleil à la terre par l'observation de la dichotomie. Elle a été inventée par Aristarque de Samos. Difficulté de fixer le moment précis de la dichotomie. Une très-petite erreur dans le moment de la dichotomie, en produit une fort grande dans la distance du soleil. Manière de fixer ce moment. On ne peut guère se flatter de connoître la distance du soleil par cette méthode. Quel a été le résultat de semblables observations pour trouver cette distance. IV. 955. *a.* Voyez **QUADRATURE & QUARTIER**.

DICKINSON, cosmogonie de cet auteur. X. 742. *b.*

DICTAMNE de Crete, (*Bot.*) Il est vraisemblable que celui

que nous connoissons est le même que celui des anciens. Ce que divers auteurs anciens en ont dit. Passage de l'Énéide. La description botanique de cette plante qu'a donnée Virgile est très-exacte. Cette description confirmée par celle que donne l'auteur. Le dictamne peut endurer le froid de nos hivers. Comment on le cultive. Autre espèce de dictamne appelée *dictamnus montis sphyli*, *origani foliis*. Etymologie du mot *dictamne*. Voyez **FRAXINELLE**.

DICTAMNE de Crete, (*Mat. méd.*) Description des feuilles que nous trouvons chez les apothicaires sous le nom de dictamne de Crete. On les apporte seches du Levant. Choix des meilleures. Sous quelle forme les médecins les prescrivent, & pour quelles maladies. Compositions où elles entrent. Fable sur laquelle on a cru qu'elles guérissent les plaies. Auteurs qui ont accredité leurs vertus vulnérables. Autres vertus prétendues qu'on leur a attribuées. IV. 956. *a.* Plantes communes auxquelles le dictamne de Crete est analogue. *Ibid.* *b.* Voyez **FRAXINELLE**.

DICTAMNE blanc, (*Bot.*) Voyez **FRAXINELLE**.

DICTATEUR, (*Hist. rom.*) Par qui & en quelles circonstances ce magistrat étoit créé. Son pouvoir. Fonctions du général de la cavalerie qu'il nommoit. Marques de la dignité du dictateur. Durée de cette charge. Premier dictateur qui a été créé. Premier dictateur pris de l'ordre des plébéiens. Camille nommé cinq fois dictateur. IV. 956. *b.* Deux dictateurs à la fois durant la guerre contre Annibal. Pourquoi il étoit défendu à ce magistrat de monter à cheval. Cette défense levée en faveur de Fabius Maximus. L'établissement de la dictature subsista conformément au but de son institution jusqu'au tems de Marius & de Sylla. Ce dernier déclaré dictateur perpétuel. Usage qu'il fit de son pouvoir, auxquels il renonça au bout de quatre ans. Son exemple fit apercevoir que le peuple romain pouvoit souffrir un maître. Affaires de Pompée & de César; différentes vues de ces deux rivaux en recherchant la dictature. *Ibid.* 957. *a.* Auguste ayant préféré le titre d'empereur à celui de dictateur, il n'y eut plus de dictature. Réflexions qui naissent des faits qu'on vient de rapporter. Rien de mieux & plus sagement établi que le dictateur: mais depuis Sylla, il ne regna plus d'amour de la patrie, plus d'union entre les citoyens, plus de vertus. L'ambition secondée des armes, s'empara de la puissance & des honneurs, & bouleversa la république. Quelques coups portés sur les tyrans, ne portèrent jamais sur la tyrannie. *Ibid.* *b.*

Dictateur, fonction de planter le clou mystérieux, réservée au dictateur. III. 551. *b.* Officier appelé *prodicteur*, qui avoit le même pouvoir que le dictateur. XIII. 421. *a.*

DICTATURE, (*Droit publ. & Hist. mod.*) assemblée des secrétaires de légation, dans la ville où se tient la diète de l'empire en Allemagne. Occupation de cette assemblée. La dictature est publique ou particulière. Ce qu'on entend par l'une ou par l'autre. IV. 958. *a.*

DICTION, (*Belles lett.*) c'est ce qu'on nomme autrement *élocution*, *style*. Les différens genres d'écrire exigent une diction différente. Il y a, outre cela, des qualités générales, communes à toute sorte de diction. 1°. Elle doit être claire, 2°. pure, 3°. élégante, 4°. assortie au sujet que l'on traite. détails sur cette dernière qualité. IV. 958. *a.*

Diction, ce qu'on entend par diction & style. V. 520. *b.* D'où dépendent les grâces de la diction. VII. 805. *b.* Obscurité dans la diction. XI. 309. *b.* Figures de diction. VI. 767. *b.* X. 440. *b.*

DICTIONNAIRE, on en distingue trois sortes, ceux de langue, ceux de sciences & d'arts, & les dictionnaires historiques. Un dictionnaire de langues doit être souvent un dictionnaire de choses, lorsqu'il est bien fait. Celui de sciences doit n'être souvent qu'un dictionnaire de faits. Celui d'histoires sera souvent un dictionnaire de choses, s'il est bien fait. IV. 958. *b.*

Dictionnaire de langues. Ce qui le distingue des autres espèces de dictionnaires. IV. 958. *b.*

Dictionnaire de langue françoise. Dans un tel ouvrage il y a trois choses à considérer, la signification des mots, leur usage, & la nature de ceux qu'on doit faire entrer dans ce dictionnaire: à quoi l'on peut joindre trois autres objets, la quantité, l'orthographe & l'étymologie des mots. IV. 958. *b.* Les définitions doivent être claires, précises, & aussi courtes qu'il est possible; car la brièveté en ce genre aide à la clarté. Mais comme les définitions consistent à expliquer un mot par un ou plusieurs autres, il résulte de là qu'il est des mots qu'on ne doit jamais définir. Il est un grand nombre de mots qui, de l'aveu de tout le monde, se refusent à quelque espèce de définition que ce puisse être. Le premier objet qu'il faut donc se proposer, est de se former une liste exacte de ces mots, qui seront comme les racines philosophiques de la langue. Il faut éviter deux défauts dans cette liste; savoir, qu'elle soit trop courte ou trop longue. Quelle est la règle à suivre pour former cette liste. *Ibid.* 958. *a.* Tables qu'il convient de former des mots qui ont entr'eux quelque rapport.

rapport. Réflexions sur les définitions même. La définition d'un mot doit tomber sur le sens précis de ce mot, & non sur le sens vague; elle ne doit tomber que sur le sens propre, & le sens métaphorique ne doit y être ajouté que comme une suite du premier. Mais il faut avoir grand soin d'expliquer ce sens métaphorique, qui fait une des principales richesses des langues. *Ibid. b.* Comment la combinaison du sens métaphorique des mots avec leur sens propre, peut aider l'esprit & la mémoire dans l'étude des langues. Manière dont nous avons appris notre langue. La distinction du sens propre & du sens métaphorique sera encore très-utile pour le développement & l'explication des synonymes. L'expérience nous a appris qu'il n'y a pas deux mots parfaitement synonymes. Mais il arrive souvent qu'on peut employer un mot à la place d'un autre. *Ibid. 960. a.* Et s'il existoit une langue où cela ne fût pas praticable, cette langue seroit pauvre & sans finesse. Manière de traiter les synonymes dans un dictionnaire. *De la construction & de la syntaxe des mots.* Comment cette partie doit être traitée dans le dictionnaire. *Ibid. b.* Autre objet important dans un tel ouvrage, c'est de tâcher, autant qu'il est possible, de fixer la langue. Moyen d'empêcher qu'une langue ne se dénature, en proscrivant expressément les significations impropres & étrangères, qu'un abus négligé peut introduire, & l'impropriété des tours: jamais ce dernier avis ne fut plus nécessaire qu'aujourd'hui. Un des moyens les plus propres pour se former le style & le goût, c'est de lire & d'écrire beaucoup sur des matières philosophiques. Utilité d'un dictionnaire fait sur de bons principes. *Ibid. 961. a.*

De la nature des mots qu'on doit faire entrer dans un dictionnaire de langues. Les figures seront souvent nécessaires dans un tel ouvrage. A l'exception de quelques termes d'arts & de sciences, tous les autres doivent entrer dans ce dictionnaire: comment il en faut indiquer l'usage. De l'innovation des mots dans un dictionnaire. Distinctions grammaticales que l'auteur doit faire sur les mots. *Ibid. b.*

De la quantité. Manière dont on pourroit traiter cet objet. Règle qu'on doit suivre sur l'orthographe dans un dictionnaire: réflexions sur la différence qui se trouve entre la prononciation & l'orthographe. Abus que nous commettons dans l'usage des accents. *Ibid. 962. a.* En quoi consisteroit la réforme qu'on pourroit admettre dans notre orthographe. Il seroit presque impossible que cette réforme fût entière. *Ibid. b.* D'où vient la différence qui se trouve entre notre manière de lire & d'écrire. Un bon dictionnaire doit tenir compte de cette différence, de même que des différentes orthographes qui auront été pratiquées pour un même mot. Renvois auxquels ces différentes orthographes doivent donner lieu. Uniformité que l'auteur doit suivre par rapport à l'orthographe dans tout le cours de son ouvrage. *Ibid. 963. a.* Il conviendrait encore d'indiquer en faveur des étrangers la manière dont chaque mot devoit se prononcer, suivant l'orthographe des autres nations. On seroit bien de former au commencement du dictionnaire une espèce d'alphabet universel, composé de tous les véritables sons simples, tant voyelles que consonnes, & de se servir de cet alphabet pour indiquer non-seulement la prononciation dans notre langue, mais encore dans les autres, en y joignant pourtant l'orthographe usuelle dans toutes.

Des étymologies. Quelles sont celles qu'un bon dictionnaire ne doit pas négliger. La langue Française est plus analogue dans ses tours avec la langue grecque qu'avec la latine. On devoit marquer cette analogie par des exemples. *Ibid. b.* Il seroit bon d'insérer les mots radicaux de la langue même, en les indiquant par un caractère particulier. Alors on reconnoitroit aisément les dérivés & les composés. Différence entre ces deux qualités de mots. Du choix des racines, lorsqu'il y a de l'arbitraire dans ce choix. *Ibid. 964. a.* Observations sur le dictionnaire de l'académie française. Réflexion sur les dictionnaires de rimes. *Ibid. b.*

Dictionnaires de langues étrangères, mortes ou vivantes. Les définitions doivent y être supprimées. C'est un abus d'entasser un grand nombre de significations pour un même mot, à moins qu'on ne distingue exactement la signification propre de la métaphorique. Il vaudroit encore mieux s'en tenir au seul sens propre. *IV. 964. b.* Dans les dictionnaires de langues mortes, il faut marquer avec soin les auteurs qui ont employé chaque mot. Il ne faut pas croire qu'un mot latin ou grec, pour avoir été employé par un bon auteur, soit toujours dans le cas de pouvoir l'être. Manière de citer Plaute ou Térence dans un dictionnaire. Il faut même prendre des précautions, pour distinguer les termes & les tours employés par un seul auteur, quelque excellent qu'il puisse être. Lorsqu'un mot ou un tour a été employé par un auteur suspect, & par de bons auteurs, il faudroit se contenter de citer ceux-ci. Lorsqu'il a été employé par un bon auteur, il faut indiquer si d'autres bons écrivains du même tems en ont fait usage. *Ibid. 965. a.* Il sera bon de marquer les différens emplois d'un mot, & de faire sentir les synonymes. Autres observa-

tions sur les étymologies, la quantité, les racines qu'il faut indiquer dans ces dictionnaires. Des dictionnaires latins appellés *synonymes*, leur usage condamné.

Des dictionnaires de la langue vivante étrangère. Il sera bon d'y joindre à la signification française des mots la signification latine. *Ibid. 965. b.* Cependant cette pratique ne peut pas être généralement bonne: réflexions qui le prouvent. De la disposition des mots par racines. Exactitude à marquer la prononciation de chaque mot. Quel est le meilleur moyen d'apprendre promptement une langue quelconque. *Ibid. 966. a.*

Dictionnaires historiques. Utilité de ces ouvrages. Il ne s'agit ici que des dictionnaires qui ont pour objet l'histoire universelle. Ils renferment trois objets, l'histoire, la chronologie & la géographie. Comment doit être exposée l'histoire des peuples en général. Comment doit l'être celle des hommes. Un tel livre peut devenir pour les princes une leçon forcée, plus sûre encore que l'histoire. Des généalogies des grands: la connoissance des généalogies emporte celle du blason, qu'un dictionnaire historique ne doit pas négliger. *Ibid. 966. b.* Un tel ouvrage doit faire mention des hommes illustres dans les sciences, dans les arts libéraux, & autant qu'il est possible, dans les arts mécaniques même. De la place que doivent occuper dans un dictionnaire les mauvais écrivains, & les écrivains fatyriques. Réponse à la critique de ceux qui reprochent à M. Bayle d'avoir fait mention de plusieurs auteurs peu connus, & d'en avoir omis de célèbres. On a eu tort de négliger dans les dictionnaires historiques les sculpteurs, les architectes & les musiciens; & de ne point parler des auteurs vivans. *Ibid. 967. a.* Pour les fatyres, il faut se les interdire sévèrement. Mais on ne sauroit trop recommander la critique dans un dictionnaire littéraire. De la manière de donner des éloges dans un tel ouvrage. De ce qui concerne la chronologie. Préceptes sur ce sujet. *Ibid. b.* De la partie géographique du dictionnaire. Ce que doivent renfermer les articles de géographie. Cette partie est fort imparfaite & négligée dans les dictionnaires. Articles sur les sciences & les arts qu'un tel ouvrage devoit contenir. *Ibid. 968. a.*

Dictionnaires de sciences & d'arts, tant libéraux que mécaniques. Voyez sur ce sujet le prospectus de l'Encyclopédie, qui se trouve à la suite du discours préliminaire. *IV. 968. a.* De l'utilité de cette sorte d'ouvrages. Un dictionnaire bien fait est un ouvrage que les vrais savans se bornent à consulter, & que les autres lisent pour en tirer quelques lumières superficielles. Ces ouvrages ne favorisent la paresse que de ceux qui n'auroient jamais eu par eux-mêmes la patience d'aller puiser dans les sources. Ce n'est point le nombre des dictionnaires qui fait que celui des vrais savans diminue. On convient de l'utilité des journaux littéraires, & cependant on peut leur faire le même reproche. De l'ordre encyclopédique d'un dictionnaire: voyez le discours préliminaire, pages 18 & 36. Règles & méthode que doivent suivre les auteurs d'un dictionnaire encyclopédique. *Ibid. b.* Utilité d'un tel ouvrage.

De l'usage des dictionnaires en général. Réflexions particulières sur cette Encyclopédie. *Ibid. 969. a.* Dispositions des auteurs de cet ouvrage par rapport aux critiques, dont ils ont été, ou dont ils peuvent devenir les objets.

Dictionnaire, vocabulaire, glossaire: différentes acceptions de ces mots. *Ibid. b.*

Dictionnaire, objets que doit traiter un bon dictionnaire. I. 377. a. Un dictionnaire ne doit pas être diffus. *IV. 990. b.* Le laconisme n'est pas le ton d'un tel ouvrage. *V. 647. c.* Le plagiat permis dans les dictionnaires. *XII. 680. a.* Observation sur l'ordre alphabétique selon lequel les matières y sont traitées. *I. 297. b.* Inconvénient attaché à l'ordre abécédaire dans l'exposition & l'explication des différentes parties d'une science. *Suppl. II. 26. b.* Comment ces divers articles doivent être composés. *27. a.* 1°. Des dictionnaires de langue vivante étrangère. *V. 638. c. d.* Usage de la grammaire générale raisonnée pour un dictionnaire de langues. *640. a.* De la manière d'y traiter les synonymes. *Ibid. b.* De la manière de former le dictionnaire raisonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. *VIII. 88. a.* Difficulté de faire un bon dictionnaire de langues. *IX. 260. a.* Genre de travail par lequel on parviendroit à donner le dictionnaire des mots les plus nécessaires à la langue primitive, & les plus universels aujourd'hui. *261. b.* Dictionnaire néologique. *XI. 94. a.* Observation sur une imperfection de nos dictionnaires classiques, & sur la manière de la corriger. *XIV. 17. b. 18. a.* Espèce de dictionnaire de langues appelé *glossaire*. *VII. 721. a. b.* Éloge du dictionnaire anglois de Johnson. *Suppl. I. 429. b. 430. a.* Dictionnaire de la Crusca. *89. b.* Sur les dictionnaires de langues, voyez VOCABULAIRE. 2°. Des dictionnaires historiques: leur origine. *XVII. 749. a.* 3°. Des dictionnaires de science & d'art: leur utilité. *I. xxxiv. III. vj.* Comment ils ont nui au progrès des sciences. *Suppl. I. 97. b.* Projet d'un dictionnaire philosophique. *VII. 575. b.* Observations sur le dictionnaire de Bayle. *V. 636. d.* Voyez l'article Bayle. Dictionnaire économique. *Suppl. I. 220. b.*

DICTUM, (*Jurispr.*) dispositif des jugemens. Pourquoi il a été ainsi appelé. Exemples où ce terme est employé. Certaines dispositions des loix par rapport aux dictums des sentences. IV. 970. a.

DIDACTIQUE. Etym. de ce mot. Ouvrages didactiques que les anciens & les modernes ont composés en vers. Raïsons par lesquelles M. Racine le fils montre que ces ouvrages sont de vrais poèmes. Les poètes ne sont vraiment estimables qu'autant qu'ils sont utiles. IV. 970. a. Deux sortes de fictions ; les unes de récit, les autres de style. Tout poème peut subsister sans les fictions de la première espèce. Les fictions de style sont essentielles au poème didactique. Autre manière de décider cette question, c'est de nier que la fiction soit essentielle à la poésie. Tout discours en vers qui peint, mérite le nom de poème ; tel est le poème didactique. La froideur est le vice radical de ce genre. Les Anglois n'ont donné à leurs poèmes didactiques, que le titre modeste d'*essai*. *Ibid.* b.

Didactique, poème, XII. 813. a, b, &c.

DIDEROT, (*Denis*) patrie de ce philosophe. *Suppl.* III. 702. b. Ses conjectures sur l'élasticité, tirées de ses pensées sur l'interprétation de la nature. V. 445. a.

DIDIA, loi, IX. 658. b. XV. 343. b.

DIDIER, dernier roi des Lombards. IX. 681. b.

DIDYME, ville d'Ionie. Prêtres d'Apollon dans cette ville. II. 396. b.

DIDYME, d'Alexandrie. Sa doctrine. VIII. 518. b.

DIEDO. Son histoire de Venise. XVII. 13. b.

DIEPPE. Navigations de commerce de cette ville au quinzième siècle. III. 693. a.

DIERESE, (*Figure de diction*) étym. de ce mot. Définition de cette figure. Ce qu'en dit le docteur Despautere. Exemples de diérese, tirés d'Horace & de Plaute. Cette figure banie de la poésie française. IV. 971. a.

Diérese. Observation sur l'usage des deux points sur une voyelle. XII. 869. b. 870. a. De l'i diérese. VIII. 424. a, b.

DIERESE, (*Chirur.*) en quoi consiste cette opération. IV. 971. b.

DJERNANG, (*Botan.*) espèce de bananier. *Suppl.* I. 781. b.

DIERVILLE, (*Botan.*) caractère de ce genre de plante. IV. 971. b.

DIERVILLE, (*Jardin.*) description de cet arbrisseau. Comment il se multiplie. Terres qui lui plaisent. Meilleur parti qu'on en peut tirer. Quels sont les pays d'où il tire son origine. Il peut soutenir nos hivers les plus rigoureux. IV. 971. b.

Dierville. Caractère générique de cette plante. *Suppl.* II. 719. a. Description de la seule espèce connue. Sa culture. *Ibid.* b.

DIES. Du genre de ce nom latin. VII. 592. a.

DIESIS, (*Musiq. anc.*) IV. 971. b.

DIESE, (*Musiq.*) définition. IV. 971. b. Trois sortes de dieses. Le diese enharmonique mineur, le chromatique, l'enharmonique majeur. Il n'y a plus que le chromatique qui soit en usage dans notre musique. Comment se place le signe du diese. Deux manières d'employer le diese ; l'une accidentelle, l'autre de le placer à la clé. La position des dieses à la clé n'est pas arbitraire. Quel est le seul ordre qui peut leur convenir à la clé. *Ibid.* 972. a.

Dièse. Manuscrit le plus ancien où l'auteur a vu ce signe employé. Ce qu'on entend par diese dans les calculs harmoniques. *Suppl.* II. 719. b. Ces dieses distingués en majeurs, mineurs & maximes. Des doubles dieses dont se servent aujourd'hui les Italiens & les Allemands. On verra au mot *Système* quelle idée on doit se former de leur usage. *Ibid.* 720. a.

Dièses. Règle pour trouver le nombre de dieses & de bé-mols de chaque mode ou ton, soit en montant, soit en descendant. X. 598. a. Usage des dieses pour les transpositions des clés. III. 517. a, b.

DIESPITER, nom de Jupiter. Divers sentimens sur le sens de ce mot. IV. 972. b.

DIETE, (*Hist. anc.*) petite salle à manger chez les Romains. IV. 972. b.

DIETE de l'empire, (*Droit public & Hist. mod.*) autrefois l'empereur seul avoit droit de convoquer la diète. Consentement des électeurs dont il a besoin aujourd'hui. Ceux-ci peuvent même la convoquer sans son consentement. Raïson de cette différence. A qui appartient le droit de convocation en l'absence de l'empereur. Manière de convoquer la diète. Formalités observées dans cette convocation. IV. 972. b. Ordre que tiennent les états de l'empire dans leur assemblée générale. Collège électoral. Collège des princes. Collège des villes impériales. Rang de tous les princes & états qui ont droit de suffrage & de séance à la diète de l'empire. *Ibid.* 973. a. Pourquoi l'empereur & les princes ne comparoient plus à la diète que par représentans. Représentant de l'empereur. Un état peut comparoître en personne ou par députés.

Deux sortes de suffrages à la diète ; l'un personnel, l'autre collégial. Un membre des états peut avoir plusieurs suffrages. Exemple. Il y a des jurisconsultes qui divisent les suffrages en décisifs & en délibératifs. L'empereur ne peut ni donner à personne le droit de séance à la diète, ni en prier personne, ni empêcher les états d'exposer leurs griefs & leurs demandes à la diète. *Ibid.* 974. a. Comment se font les délibérations & les recueils des suffrages. Ce qu'on appelle *recès* de l'empire. La diète se tient sans interruption à Ratisbonne depuis 1663. Durée que les diètes avoient anciennement. On donne encore le nom de diète aux assemblées des électeurs pour l'élection de l'empereur, ou du roi des Romains, & à d'autres assemblées particulières. Assemblées des protestans ou du corps évangélique. En quels cas on peut avoir recours à la diète. Inconvéniens attachés aux diètes générales de l'empire. *Ibid.* b.

Diète de l'empire. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 720. a.

Diète. Détails sur la diète impériale. VIII. 590. a. Des colleges dont elle est composée. III. 633. a, b. Députation des états de l'empire, assemblée différente de la diète. IV. 867. b.

Diète de Pologne. On en distingue trois sortes ; les diétines, les diètes générales & celles d'élection. Temps & durée de la tenue de la diète générale. Lieu de cette assemblée. Le roi seul a droit de la convoquer. Maréchal ou orateur de la diète. Inconvénient de ces assemblées. De la diète d'élection. IV. 975. a.

Diète de Pologne. Assemblées qui la précèdent. IX. 134. a. Lettres pour sa convocation. XVII. 405. a. Détails sur les séances de la diète. XII. 928. b. Espèce de confédération qui a quelquefois lieu dans les diètes de Pologne. XIV. 330. b. Des diétines. XII. 927. b.

Diète de Suisse. Temps & durée de cette assemblée. Quel en est le but. IV. 975. a. Chaque canton peut demander une diète extraordinaire dans le besoin. Un ministre étranger peut faire la même demande. A qui appartient le droit de convocation & de présidence. Diètes particulières des cantons catholiques & des réformés. *Ibid.* b.

DIETE, (*Médec.*) étym. de ce mot. En quoi elle consiste. Doctrine diététique. Son objet. Trois espèces de diètes ; la conservatrice, la préservatrice, la curatrice. Diète ou régime que l'on prescrit au malade. Les anciens prescrivoient très-peu de remèdes. Réflexions sur ce qu'Hippocrate nous a laissé sur ce sujet. IV. 975. b. Ce qu'on entend communément par *faire diète*. *Ibid.* 976. a.

Diète, voyez **JEUNE**, **ALIMENS**. Différence entre diète & régime. XIV. 11. a. Doctrine diététique d'Hippocrate. VIII. 212. b. Excès permis de tems en tems aux personnes qui jouissent d'une bonne santé. 806. b. Diète des convalescens. IV. 160. b. VI. 376. b. Diète des vieillards. XVII. 258. b. Diète à observer lorsqu'on est menacé de maladie. VIII. 387. a. De l'usage diététique du vin. XVII. 289. a, b. 292. a. Voyez **HYGIENNE**, **RÉGIME** & **ABSTINENCE**.

DIETE, (*Jurispr.*) signification de ce mot dans la province du Maine. IV. 976. a.

DIETRICHSTEIN, (*Géogr.*) château d'Allemagne dans le cercle d'Autriche. Des princes de Dietrichstein. *Suppl.* II. 720. a.

DIEU, (*Métaphys. Théolog.*) réponses de Thalès & de Simonide à la question, *qu'est-ce que Dieu ?* Il n'y a guère de sujet qui mérite plus de circonspection dans nos jugemens, que ce qui regarde la divinité. Comment en ont parlé les PP. de l'église. Ce que nous pouvons & devons affirmer de Dieu. Tout parle à l'homme en faveur de la divinité ; il la trouve en lui & hors de lui. IV. 976. a. C'est en vain que Bayle s'efforce de prouver que le peuple n'est pas juge dans la question de l'existence de Dieu. Difficultés qu'il entraîne pour le prouver. Réponse à ces difficultés. Comment Bayle a attaqué la preuve tirée du consentement unanime des nations sur l'existence de Dieu. *Ibid.* b. 1°. Le consentement de tous les peuples à reconnoître un Dieu, est, dit cet auteur, un fait qu'il est impossible d'éclaircir. L'on peut même objecter des hommes & des peuples reconnus pour athées. 2°. Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de discerner ce qui vient de la nature d'avec ce qui vient de l'éducation. 3°. Le consentement des nations n'est point une marque caractéristique de la vérité ; & s'il étoit de quelque force, il prouveroit plus pour l'existence de plusieurs fausses divinités, que pour celle du vrai Dieu. Réponse à la première objection de Bayle. Il n'y a jamais eu de nations athées. S'il y avoit de tels peuples, ils ne seroient athées que parce qu'ils n'auroient pas exercé leur raison. *Ibid.* 977. a. Réponse à la seconde objection : marques auxquelles on peut reconnoître si l'idée que nous avons de Dieu, vient seulement de l'éducation & non pas de la nature. Il n'est point vrai, quoi qu'en dise Bayle, que le magistrat législateur soit le premier instituteur de la religion. Réponse à la troisième objection. Pour cet effet l'auteur distingue en nous deux sens

timens : l'un est celui de l'homme qui pense & qui suit la raison ; ce sentiment ne trompe jamais : l'autre est le sentiment de la cupidité & de la passion ; il trompe la raison , parce qu'il précède les réflexions de l'esprit. Cela posé , l'auteur prouve contre Bayle , que le polythéisme n'a jamais été universel ; & quand il l'auroit été , la preuve de l'existence de Dieu , tirée du consentement général , n'en seroit point affoiblie. *Ibid. b.* Il y a deux sortes de causes de nos erreurs ; les unes extérieures , qui n'ont influé qu'en certains tems & en certains lieux ; & comme l'existence de Dieu a rempli tous les tems & tous les lieux , elle n'a point sa source dans ces causes extérieures de nos erreurs. Les autres intérieures , qui peuvent faire naître des erreurs constantes & universelles ; c'est ainsi que le polythéisme auroit pu devenir une erreur universelle par l'ouvrage de l'imagination & des passions. L'auteur se propose ici de donner des preuves métaphysiques , historiques & physiques de l'existence de Dieu ; les premières tirées de Clarke , les secondes de Jaquelot , les troisièmes de Fontenelle. *Ibid. 978. a.*

Argumens métaphysiques. Première proposition : quelque chose a existé de toute éternité. Seconde proposition : un être indépendant & immuable a existé de toute éternité. L'auteur prouve qu'on ne peut supposer en sa place une succession infinie d'être dépendans & sujets au changement , qui se soient produits les uns les autres dans un progrès à l'infini , sans aucune cause originale de leur existence. Troisième proposition : cet être immuable & indépendant existe aussi par lui-même. Conséquences de cette proposition. 1°. On ne peut nier , sans une contradiction manifeste , l'existence d'un être , qui existe nécessairement & par lui-même. 2°. Le monde matériel ne peut pas être cet être premier , original , incréé , indépendant , éternel par lui-même. *Ibid. b.* Quatrième proposition. L'être qui existe par lui-même , doit être infini , & présent par-tout. C'est une contradiction manifeste que de supposer qu'un être fini puisse exister par lui-même. Conséquence ; l'être existant par lui-même , doit être simple , immuable , & incorruptible , sans parties , sans mouvement , sans divisibilité. Cinquième proposition : l'être existant par lui-même doit nécessairement être unique. Il y a une contradiction manifeste à supposer deux ou plusieurs natures différentes , existantes par elles-mêmes nécessairement & indépendamment. Sixième proposition : l'être existant par lui-même , est un être intelligent. Il est vrai qu'on ne peut le démontrer à priori. *Ibid. 977. a.* Mais à posteriori , il n'y a rien dans l'univers qui ne nous démontre cette grande vérité. 1°. L'être existant par lui-même , doit posséder au plus haut degré toutes les perfections de tous les êtres ; 2°. la beauté , l'ordre , la symmétrie qui éclatent dans l'univers , prouvent l'intelligence d'un premier être. Septième proposition : l'être existant par lui-même doit être un agent libre. Trois preuves de cette liberté. *Ibid. b.* Huitième proposition : l'être existant par lui-même , la cause suprême de toutes choses , possède une puissance infiniment sage. *Argument historique* tiré du récit que Moïse nous fait de la création du premier homme , de l'état du monde primitif , du déluge qui a suivi , récit contre la vérité duquel on ne peut produire aucun monument & dont il eût été aisé de démontrer l'imposture , si son auteur avoit eu dessein de tromper les hommes. *Ibid. 980. a.* Preuves historiques de la nouveauté des arts , des lettres & des sciences , dont on peut fixer l'époque & les commencemens. *Ibid. b.* M. Jaquelot , de qui cet argument est tiré , démontre que les empires d'Assyrie , d'Égypte & de la Chine même , n'ont que l'antiquité que leur donne Moïse. A l'égard de l'Égypte , qui croira que Moïse eût exposé la fausseté de ses dates à la dérision d'un peuple si connu , si habile , si voisin ? Les Égyptiens d'ailleurs ayant été de tous les peuples le plus célèbre dans les annales profanes , la ville d'Alexandrie ayant rassemblé des savans de toutes religions , est-il croyable qu'ils n'aient pas cherché à éclaircir la grande question sur l'antiquité du monde , dans un lieu où ils avoient sous la main tous les monumens dont ils pouvoient tirer les lumières les plus utiles ? Cependant au milieu de ces ressources contre l'erreur , les récits de Moïse ne trouverent point de contradicteurs. On ne sauroit attribuer aucune autorité à l'histoire chronologique de Manéthon , si obscure & si confuse que la plus savante critique n'a pu réussir à en débrouiller les cahos. *Ibid. 981. a.* Les antiquités chinoises conciliées par M. Jaquelot avec la chronologie des Septante. Cependant comme selon son système , il n'y avoit eu que 200 ans depuis la dispersion des peuples jusqu'au premier roi de la Chine , ce qui ne paroît pas un intervalle assez long , M. Freret a fait de nouvelles recherches dans la chronologie chinoise , & a trouvé que cette haute antiquité que les Chinois s'attribuent , n'est que le résultat des périodes astronomiques inventées pour donner la conjonction des planetes dans certaines configurations. A l'égard des tems historiques , il est prouvé que les regnes des deux fondateurs de l'empire chinois ont fini seulement 1991 ans avant Jésus-Christ. *Ibid. b.* *Argument physique.*

Il faut que les deux premiers animaux de chaque espece aient été produits ou par la rencontre fortuite des parties de la matiere , ou par la volonté d'un être intelligent. Si le hasard a produit les premiers animaux , on demande pourquoi il n'en produit plus. La terre , dira-t-on , dans son premier état de jeunesse & de vigueur put avoir une fécondité qu'elle n'a plus ; mais il est aisé de montrer que cette terre qui dut se trouver propre à fournir aux animaux qu'elle avoit produits les fruits qui leur étoient nécessaires , dut se trouver par conséquent dans un état entièrement semblable à celui où elle est aujourd'hui. *Ibid. 982. a.* Il est vrai que les marais nouvellement desséchés produisent plus , que quelques tems après qu'ils l'ont été ; mais enfin ils produisent toujours un peu , & il suffiroit que la terre en fit autant. D'ailleurs on ne peut pas dire que la terre soit dépourvue de ces atomes précieux , dont se durent former tant de machines surprenantes : nous les avons en même quantité ; ils en forment tous les jours par la voie de la nourriture : pourquoi donc n'en forment-ils plus par une rencontre fortuite , comme autrefois ? Tous les animaux , ceux même qu'on avoit cru venir de pourriture , ou de poussière humide & échauffée , ne viennent que de semences que l'on n'avoit pas apperçues. Mais y eût-il des animaux qui vinssent hors de la voie de la génération , on pourra toujours demander , pourquoi la nature n'a-t-elle conservé cette disposition à produire des animaux que pour ceux de cette espece seulement ? Pourquoi cette voie qui étoit la plus conforme à la première origine des animaux , s'est-elle perdue dans presque toutes les especes ? *Ibid. b.* Une autre réflexion qui fortifie la première , c'est que pour la conservation de l'espece humaine , par exemple , la terre ne devoit produire le premier homme , qu'à un âge où il eût pu satisfaire à ses besoins , & se secourir lui-même. Mais nous voyons au contraire que la nature n'amene rien que par degrés , & qu'elle conduit toujours ses ouvrages depuis leur état le plus foible jusqu'à leur perfection. La rencontre fortuite des atomes n'a donc pu produire les animaux ; il a fallu que ces ouvrages soient sortis de la main d'un être intelligent , c'est-à-dire de Dieu même. Ce sont les animaux qui portent ainsi l'inscription la plus nette , où se trouve écrit le nom du Dieu de l'univers. *Ibid. 983. a.*

DIEU. 1°. *Preuves de son existence.* L'idée de Dieu n'est point innée en nous , XV. 246. *b.* mais la considération de nous-mêmes nous élève à lui. *Suppl. IV. 332. b.* Comment nous nous élevons à la connoissance de la substance infinie , première cause de toutes les substances créées. XV. 585. *a.* Comment Descartes s'élevoit à l'idée de Dieu. II. 718. *a.* Ouvrage de ce philosophe , où il démontre son existence. 721. *a.* Démonstration de l'existence de Dieu , donnée par M. de Maupertuis. IV. 297. *b.* Méthode fort simple de la prouver par la providence. XIII. 516. *a.* Quelles sont les preuves les plus sensibles pour le peuple , & celles qui conviennent le mieux au philosophe. IV. 823. *b.* Preuve de l'existence de Dieu par celle du mouvement. XV. 473. *a. b.* C'est par les phénomènes généraux qu'on doit sur-tout s'appliquer à prouver qu'il y a un Dieu. IV. 297. *b.* Nos sensations nous conduisent à la connoissance d'une première cause , dont l'action vivifie tous les corps vivans. VI. 155. *a.* Les loix du sentiment se joignent à tout l'univers pour déposer en faveur d'une cause intelligente , & d'un législateur bien-faisant. X. 29. *a. b.* Sur les preuves de l'existence de Dieu , voyez CRÉATION.

2°. *De la nature de Dieu.* De l'idée que nous en avons. *Suppl. IV. 1000. b.* Une des causes de nos erreurs sur sa nature. *Suppl. I. 67. b. 68. a.* Des fausses idées qu'on se fait de Dieu , d'où s'ensuit le crime d'idolâtrie. XVII. 801. *a. b.* Combien il importe que les hommes en aient de justes idées. III. 203. *b.* Doctrine des philosophes sur Dieu , VIII. 396. *a.* Voyez THÉOGONIE , THÉOLOGIE , & les articles particuliers de chaque espece de philosophie & de chaque philosophe célèbre. Tous les sentimens des anciens sur la nature de Dieu tenoient beaucoup du spinosisme. I. 327. *b.* Sentiment de Socrate sur la Divinité. XV. 263. *a. b.* Doctrine des docteurs juifs sur ce sujet. IX. 44. *b. 45. a. b.* Sentiment des cabalistes. II. 481. *a. b.* &c. Doctrine d'un Dieu ordonnateur portée & reçue dans le Japon. VIII. 456. *b.* Idée de Dieu selon Leibnitz. IV. 375. *a. b.* Parallele entre le dieu de la religion & celui d'Epicure. XIII. 514. *a.* De la vision de Dieu. XVII. 347. *b.*

3°. *De l'unité de Dieu.* Elle étoit enseignée chez les païens aux initiés dans les mystères. VIII. 503. *b.* Les premiers Indiens n'adoroient qu'un seul Dieu. 662. *a.* L'unité de Dieu reconnue par les anciens philosophes. XII. 961. *a. b.* &c. — Voyez POLYTHÉISME.

4°. *Des autres attributs divins.* L'auteur des êtres créés existe d'une manière toute différente d'eux. VI. 48. *a.* Opinion des anciens philosophes & des peres de l'église sur la spiritualité de Dieu. VIII. 570. *a. b.* &c. Comment nous devons concevoir la durée de Dieu. XVI. 95. *b.* De la

question si Dieu agit de toute éternité. I. 175. *b.* Réflexion sur la puissance de Dieu. VIII. 556. *a.* De l'immensité de Dieu. 574. *b.* 575. *a.* De sa science. XIV. 789. *b.* — 791. *a.* De sa prescience. XIII. 310. *a, b.* Des volontés de Dieu. XVII. 454. *b.* Réflexions sur la liberté de Dieu. IX. 470. *a.* Examen des objections contre la sagesse & la bonté de Dieu, tirées du mal qu'il y a dans le monde. 916. *b.* — 919. *b.* Difficulté de concilier quelques attributs divins, soit entr'eux, soit avec la liberté humaine. I. 857. *a.* Description de la grandeur de Dieu tirée du poète Sadi. XII. 840. *a.* Trône de Dieu décrit par les prophètes. XVI. 301. *a.* Doctrines opposées de deux sectes mahométanes sur les attributs divins. X. 589. *b.* Si nous consultons les idées de l'ordre, nous verrons clairement que l'unité, le pouvoir infini, & le bonheur appartiennent à Dieu. 23. *b.* Sur les attributs divins, voyez PERFECTION, DIVINITÉ.

5°. *Des noms de Dieu.* Observations sur le nom *Jehova*. I. 141. *b.* II. 478. *b.* XVI. 210. *a.* Comment on désigne le nom de Dieu en chaldéen. VIII. 866. *a.* Du nom *Adonai*, donné à Dieu. I. 141. *b.*

6°. *Nos devoirs envers Dieu.* IV. 915. *b.* Voyez PIÉTÉ, RELIGION, CULTE, AMOUR DE DIEU. Respect de Descartes pour la Divinité. II. 724. *b.*

7°. *Symbole de la Divinité* : comment l'être suprême étoit représenté par les Egyptiens. III. 553. *b.*

Dieu & son droit, (*Hist. mod.*) devise des armes d'Angleterre. Quels sont les rois d'Angleterre qui ont pris cette devise. IV. 983. *a.*

DIEUX, (*Mythol.*) quels sont les êtres que les Grecs & les Latins appelloient de ce nom. Les poètes étoient théologiens : comment ils personnifiaient les attributs divins. Quels sont les premiers faux dieux que les hommes ont adorés. Comment ces dieux se multiplièrent à l'infini. Comment les païens autorisèrent le crime & la débauche par l'invention de leurs dieux. Principaux dieux & demi-dieux des Romains. IV. 983. *b.* Voyez dans le dictionnaire de Trévoux, le détail de tous les dieux du paganisme. Énumération de quelques-uns de leurs dieux fubalternes, qui n'étoient que des passions ou affections humaines désirées. Divinités ridicules qui faisoient sur-tout la honte des païens. *Ibid.* 984. *a.*

Dieux. Origine de l'opinion & du culte des dieux, voyez IDOLATRIE & POLYTHEISME. Origine des dieux, voyez THÉOGONIE. Ils étoient originaires des personnages allégoriques. *Suppl.* I. 300. *a.*

1°. *Distribution des dieux en différentes classes.* Trois sortes de dieux ; les poétiques, les politiques, & les philosophiques. XII. 961. *a.* Autre distribution en trois classes. IV. 1073. *a.* Différence entre les dieux des Grecs & ceux des Romains. XIV. 84. *a, b.* 85. *a.* Grands & demi-dieux des Romains. VIII. 503. *a.* Dieux averrunques. I. 869. *b.* Dieux azones. 912. *a.* Divinités conservatrices. XV. 384. *a.* Dieux communs. III. 716. *a.* Dieux consentes. IV. 33. *a.* Dieux des eaux. VII. 107. *b.* Dieux qui protégeoient les enfans, voyez ENFANT. Dieux qui avoient le pouvoir de lancer la foudre. *Suppl.* III. 105. *b.* Dieux geniales. VII. 581. *a.* Dieux hermaphrodites. IV. 730. *a.* Dieux infernaux, voyez INFERNAL. Dieux indigetes. VIII. 679. *a.* Dieux inconnus. XII. 484. *b.* Dieux qui présidoient aux fonctions du mariage. VIII. 636. *b.* Dieux patrices. XII. 178. *b.* Dieux de la patrie. 180. *b.* Dieux prodromiens. XIII. 424. *a.* Dieux purs. XVI. 78. *a.* Dieux rustiques. XIV. 445. *b.* Dieux sabasiens. 454. *b.* Dieux fauveurs. 730. *b.* Dieux sémions. 948. *b.* Dieux du sommeil. XV. 342. *b.* Dieux tutélaires. XVI. 763. *a.* Dieux tutélaires des villes & provinces. IX. 292. *b.* Evocation de ces dieux. VI. 161. *b.* &c. Dieux viales, qui présidoient à la sûreté des chemins. XVII. 228. *a.* Dieux zagonoi, chez les Grecs. 722. *b.* Fils des dieux. VI. 804. *a, b.*

2°. *Leurs qualités.* Pourquoi les dieux des païens faisoient souvent un double personnage. II. 323. *b.* Les païens croyoient honorer leurs dieux en leur supposant les deux sexes. IX. 928. *a.* Triple pouvoir qu'ils leur attribuoient. XVI. 161. *a.* Caractères par lesquels les Grecs distinguoient les traits propres à chaque divinité. *Suppl.* III. 257. *a, b.* De la nature que les poètes leur ont attribuée. IV. 1001. *b.* Défauts attribués à ces dieux. XII. 959. *b.* 960. *a, b.* Influence des dieux vicieux sur les mœurs. 963. *b.*

3°. *Apparitions des dieux.* XVI. 252. *a.* I. 520. *a.* Fuite des dieux en Egypte. VII. 538. *b.*

4°. *Leurs représentations, symboles, signes & statues.* Attributs des principales divinités des Grecs & des Romains. VIII. 488. *a.* Les païens ont cru relever la majesté de leurs dieux en les peignant montés sur des chevaux ou sur des chars. *Suppl.* III. 376. *b.* Les Egyptiens donnoient souvent à leurs dieux un corps de serpent. XV. 110. *a.* Ornemens de têtes des divinités sur les médailles. XVI. 201. *b.* Couronnes affectées à chacun des dieux. IV. 393. *a.* Des statues des dieux. XV. 498. *a, b.* Symboles des divinités. XV. 728. *a, b.* 730. *a, b.* 731. *a, b.*

5°. *Leurs temples & leurs cultes.* Des temples des dieux.

XVI. 62. *a, b.* &c. Culte & temple des grands dieux dans Trinée. 663. *b.* Autels des dieux célestes & des divinités de l'enfer. *Suppl.* I. 723. *a.* On croyoit que les dieux résidoient dans leurs statues & dans leurs autels. *Ibid.* *b.* Fête des Athéniens où l'on sacrifioit à tous les dieux. 261. *b.*

DIEUZE, dans le pays de Salins. *Suppl.* IV. 750. *b.* Saline de Dieuze. XIV. 556. *a.* vol. VI. des pl. travail du sel.

DIEZ, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 698. *a.*

DIFFAMATOIRES, *discours.* VIII. 753. *a.* *Libelles.* IX. 459. *a, b.*

DIFFARRÉATION, (*Hist. anc.*) cérémonie chez les Romains, par laquelle on publioit le divorce des prêtres. Érymologie de ce mot : ce qu'en disent Festus & Vigenère. IV. 984. *a.* Voyez CONFARRÉATION.

Diffarréation, erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 720. *a.*

DIFFÉRENCE. (*Métaphys.*) Le premier attribut essentiel que comprend chaque espèce, de plus que le genre, s'appelle sa différence ; & l'idée que nous en avons est une idée universelle. IV. 984. *a.* Le corps & l'esprit sont deux espèces de la substance ; mais la différence du corps sera l'étendue, celle de l'esprit sera la pensée. D'où l'on voit ; 1°. que la différence a deux rapports, l'un au genre, qu'elle divise & partage, l'autre à l'espèce, qu'elle constitue & qu'elle forme ; 2°. que la différence doit avoir la même étendue que l'espèce, & qu'il faut qu'elles se puissent dire réciproquement l'une de l'autre ; 3°. Quand un attribut ne suffit pas pour constituer la différence d'une espèce, on en réunit plusieurs, dont l'assemblage ne convient qu'à cette espèce ; 4°. il n'est pas nécessaire que les deux différences qui partagent un genre soient positives, il suffit qu'il y en ait une. *Ibid.* *b.*

DIFFÉRENCE. (*Gramm. Phys. Métaphys.*) Différence, bigarrure, diversité, variété : distinction entre ces mots. II. 247. *a.* Autre distinction entre inégalité, disparité & différence. IV. 1037. *a.* Différence & ressemblance des choses. XV. 201. *b.* Différence en logique. XVII. 405. *b.* Cause de la différence entre les végétaux & les animaux ; entre chaque ordre, chaque espèce, chaque individu, même parmi les animaux. VI. 670. *a.* Cause de la différence de tempérament & de constitution. *Ibid.*

DIFFÉRENCE, (*Arithmétique. Algeb.*) excès d'une quantité sur l'autre. Différence de longitude de deux endroits. IV. 684. *b.*

DIFFÉRENCE, (*Géom. de l'infini*) nom que l'on donne aux grandeurs différentielles. Comment on appelle la différence d'une quantité finie, celle d'une quantité infiniment petite, celle d'une différence seconde, &c. IV. 984. *b.*

Différence. Equations aux différences finies. *Suppl.* II. 837. *a, b.* Equations aux différences finies & infiniment petites. 838. *b.* Equations aux différences partielles. *Suppl.* IV. 243. *a, b.* Différencier par parties. 245. *a.*

DIFFÉRENCE ascensionnelle. (*Astron.*) Différence entre l'ascension droite & l'ascension oblique d'un astre. Différence d'ascension droite entre deux astres. Moyen de connoître l'ascension droite d'une planète en la comparant à une étoile connue par le catalogue donné au mot *ascension droite*. *Suppl.* II. 720. *b.*

DIFFÉRENCE, (*Médec.*) distinction entre deux états de santé, deux états de maladie. On ne doit pas rechercher ces distinctions jusqu'à la subtilité. Comment elles doivent être établies, &c. IV. 985. *a.*

DIFFÉREND, (*Gramm. Droit nat.*) Différence entre dispute, querelle & différend. Deux moyens de vider les différends ; l'un par la discussion des raisons, ce qui convient proprement à l'homme ; l'autre par la force, ce qui n'appartient qu'aux bêtes. Quatre manières dont se fait la discussion des raisons. *Suppl.* II. 720. *b.*

DIFFÉRENTIEL. (*Géom.*) quantité différentielle, moindre que toute grandeur assignable. Pourquoi on l'appelle différentielle. Newton l'appelle *fluxion* ; Leibnitz, *quantité infiniment petite*. IV. 985. *a.*

Différentiel, calcul, sa définition. Signe par lequel Leibnitz exprime les grandeurs infiniment petites. Pourquoi Newton appelle ce calcul, *méthode des fluxions*. Signe par lequel il marque les fluxions. Règles du calcul différentiel. IV. 985. *a.* Ouvrages de M. de l'Hôpital à lire sur cette matière ; autres ouvrages de M. Jean Bernoulli, & de M. de Bougainville le jeune. Ce que l'auteur se propose sur-tout, de traiter ici, c'est la *métaphysique du calcul différentiel*. Comment on démontre que les principes sur lesquels ce calcul est fondé, sont simples & certains. M. Leibnitz embarrassé des objections qu'on pouvoit lui faire, a réduit ses infiniment petits à n'être que des incomparables, ce qui ruineroit l'exacitude géométrique des calculs. D'autres, comme Nieuwentit, admettoient seulement les différentielles du premier ordre, & rejettoient celles des ordres plus élevés ; ce qui n'a aucun fondement. M. Newton est parti d'un autre principe : il n'a point regardé le calcul différentiel comme le calcul

calcul des quantités infiniment petites, mais comme la méthode de trouver les limites des rapports. *Ibid. b.* Aussi n'a-t-il jamais différencié des quantités, mais seulement des équations; parce que toute équation renferme un rapport entre deux variables, & que la différentiation des équations ne consiste qu'à trouver les limites du rapport entre les différences finies de deux variables que l'équation renferme: c'est ce que l'auteur éclaircit ici par un exemple, qui donne tout-à-la-fois l'idée la plus nette & la démonstration la plus exacte de la méthode du calcul différentiel. *Ibid. 986. a.* La supposition de quantités infiniment petites n'est que pour abrégier les raisonnemens; mais le calcul différentiel ne suppose point nécessairement l'existence de ces quantités. Définition nette & précise de ce calcul. On peut appliquer les principes développés par l'auteur aux différens problèmes que l'on résout par le calcul différentiel, comme l'invention des *maxima* & *minima*, des points d'inflexion, &c. Comme il n'y a point proprement de quantités infiniment petites du premier ordre dans le calcul différentiel, il en est de même des différences secondes & des autres d'un ordre plus élevé. Ce qu'on entend par le calcul *différentio-différentiel*; & par les quantités *différentio-différentielles*. Signe par lequel on caractérise la différentielle d'une différentielle. Différentielle du premier degré, du second, du troisième. Les différentielles du premier ordre s'appellent *différences premières*, & ainsi des suivantes. La puissance seconde d'une différentielle du premier ordre, est une quantité infiniment petite du second ordre. Les puissances différentielles se différencient de la même manière que les puissances des quantités ordinaires, &c. *Ibid. 987. a.* Explication précise de la différence de *dy* devenue égale à l'infini, dans certains points d'inflexion. Il résulte de ce qui a été dit; 1°. que les quantités qu'on néglige, ne sont négligées que parce qu'elles doivent être pour l'exacritude rigoureuse; 2°. Il ne s'agit point dans le calcul différentiel, de quantités infiniment petites, mais uniquement de limites de quantités finies. On parlera plus au long de la métaphysique de ces quantités à l'article *Infini*. *Ibid. b.* Avertissement sur une erreur de Newton qui a déjà été relevée dans quelques ouvrages. Observation sur la différence des courbes polygones & des courbes rigoureuses. *Equation différentielle*. Les équations différentielles à deux variables appartiennent aux courbes mécaniques. *Ibid. 988. a.* Leur construction se trouve au mot *Courbe*. Dans les équations différentielles du second ordre, où *dx* par exemple est supposé constant; si on veut qu'il ne soit plus constant; règle à suivre pour cela. De la différentiation des quantités sous le signe *f*. De l'inventeur du calcul différentiel. Le calcul différentiel n'est autre chose que la méthode de Barrow pour les tangentes, généralisée: & il est possible que ce ne soit ni Newton, ni Leibnitz, mais Barrow qui ait trouvé le calcul différentiel. *Ibid. b.* Ce qu'il y a voit à faire pour généraliser la méthode de Barrow. Examen de différens faits, d'où il résulte, que si on ne peut refuser à Newton la gloire de l'invention du calcul différentiel, il n'y a pas non plus de preuves suffisantes pour l'ôter à Leibnitz. *Ibid. 989. a.* Réponse à quelques objections qu'on peut faire contre Leibnitz. C'est dans les actes de Léipsic 1684, que Leibnitz a donné le calcul différentiel des quantités ordinaires. L'invention du calcul des quantités exponentielles appartient à M. Jean Bernoulli. *Méthode différentielle*. Objet de l'ouvrage de Newton, qui porte ce titre. Cette méthode expliquée & commentée par d'autres auteurs. *Ibid. 989. b.*

Différentiel. Leibnitz a disputé à Newton l'invention de la méthode du calcul différentiel. IX. 371. *b.* Usages des courbes mécaniques pour la construction des équations différentielles. IV. 389. *a. b.* Méthode fluxio-différentielle. VI. 922. *b.* Différentielles des quantités exponentielles. VI. 311. *a. b.* Triangle différentiel d'une courbe. XVI. 616. *b.* Méthode pour intégrer toute fraction différentielle rationnelle. VII. 266. *a.* La méthode de réduire à des quantités irrationnelles est fort utile pour réduire une différentielle donnée en fraction rationnelle. IV. 1014. *a.* Equations différentielles qui ont des intégrales finies. *Suppl.* IV. 516. *a. b.* Intégrer des différentielles exactes du premier ordre & de plusieurs variables. 557. *b.* Méthode des substitutions dans les équations différentielles. 835. *b.*

DIFFIDATION, (*Hist.*) espèce de guerre ou de brigandage que chaque prince se croyoit en droit d'exercer en Allemagne. Pourquoi cet abus fut long-tems toléré. Formalités qu'on se contenoit d'exiger dans ces sortes de guerres. Abolition de ces abus par Maximilien I, en 1495. IV. 989. *a.*

DIFFORME, *laid*, (*Synonyme*) IX. 176. *a.*

DIFFORMITÉ. (*Médec.*) Les difformités peuvent venir de naissance, ou de plusieurs accidens après la naissance. Effet des difformités. De la guérison des difformités ou de la manière de les prévenir après l'accident. Mere extravagante qui vouloit défigurer sa fille, afin que sa beauté ne fût pas un obstacle à son salut. IV. 990. *a.*

Tome I.

Difformité des épaules, V. 756. *a. b.* des jambes, VIII. 440. *b.* de la taille, voyez ce mot. Voyez sur les difformités l'article *Jeux de la nature*.

DIFFRACTION, (*Optiq.*) déviation des rayons de lumière lorsqu'ils rencontrent un corps opaque. Quatre manières dont la lumière peut se répandre. Effet de la diffraction. Manière de se convaincre aisément de ce phénomène. Ce qu'en a dit Newton. IV. 990. *a.* Explication détaillée de la diffraction. Quel est le premier qui a découvert cette propriété des rayons de lumière. *Ibid. b.* Voyez **INFLEXION**.

DIFFUS. (*Bell. lett.*) Le style diffus opposé au style concis. Un dictionnaire ne doit pas être diffus. IV. 990. *b.*

DIFFUSION, (*Physiq.*) action par laquelle une qualité se propage & s'étend. Trois manières dont cela se fait. Le mot propagation est plus en usage. IV. 990. *b.*

DIGAMMA, lettre que l'empereur Claude voulut introduire. VIII. 423. *b.* Usage que les écoliers en firent. VI. 341. *a.*

DIGASTRIQUE, (*Anat.*) étymologie de ce mot. Description du muscle digastrique de la mâchoire inférieure. Celle du muscle digastrique de la tête. IV. 991. *a.* Voyez *Suppl.* III. 862. *b.*

DIGBY, (*Kenelme*) sa poudre sympathique. XV. 740. *b.*

DIGESTE, ou *Pandectes*. (*Hist. anc. & Jurisp.*) Compilation faite par ordre de Justinien. Connoissances nécessaires pour bien entendre ce qui en fait la matière. Recueil des premières loix de Rome, appelé le *droit Papyrien*. Son autorité abolie par la loi *tribunitia*. Comment la justice fut rendue à Rome sous les consuls. Loi des douze tables. IV. 991. *a.* Origine du *droit Flavien*, & du *droit Ælien*. Fragmens conservés des douze tables après qu'elles eurent été détruites. Edit perpétuel. Ordonnances des empereurs appelées, *constitutiones principum*. Origine des codes Grégorien, Hermogénien & Théodosien. Première édition du code Justinien. Les loix ci-dessus nommées furent observées jusqu'à la confection du digeste. Réponses des jurisconsultes qui faisoient aussi partie du droit des Romains. Diverses personnes qui s'étoient adonnées à l'étude des loix. On ne trouve aucune de leurs réponses dans le digeste. *Ibid. b.* Autres jurisconsultes dont on a rapporté des fragmens dans le digeste, distingués selon les âges où ils ont vécu. Ceux qui ont vécu du tems de la république, jusqu'au siècle d'Auguste. Autorité qu'acquirent leurs consultations & réponses. Quels furent ceux à qui Auguste permit d'expliquer publiquement le droit. Leurs décisions furent appelées *responsa prudentum*. Deux sectes dans lesquelles se partagèrent les jurisconsultes qui expliquèrent le droit sous Auguste. *Ibid. 992. a.* Troisième secte mitoyenne qui se forma ensuite. Énumération des plus fameux jurisconsultes qui ont vécu depuis Adrien jusqu'à Constantin. Codes faits sous Constantin par Grégoire & Hermogénien. On comptoit du tems de Justinien plus de deux milles volumes de droit. Pour lever les contrariétés d'opinions qui se trouvoient entre ces auteurs, les empereurs Théodose le jeune & Valentinien, ordonnerent qu'on ne consulteroit plus que les ouvrages de Papinien, de Caius, de Paul, d'Ulpien & de Modestin. Mais tous les anciens jurisconsultes ont été cités dans le digeste. Jurisconsultes qui travaillèrent au code de Théodose le jeune. Soins que prit ensuite Justinien pour la confection d'un nouveau code. *Ibid. b.* Seconde compilation dont il chargea Tribonien, & qui fut appelée *digeste* ou *pandectes*. Autres livres qui étoient déjà connus sous le nom de *digeste*. Étymologie du nom de *pandectes*. Autres ouvrages qui avoient été intitulés du même nom. Ordres de Justinien sur la manière d'écrire le digeste. Défense de le commenter. Jurisconsultes associés à Tribonien. Tems où parut le digeste. La diligence des compilateurs louée par Justinien. *Ibid. 993. a.* Directions qui leur furent données sur les jurisconsultes dont ils pourroient prendre les fragmens & les notes, sur les contradictions qu'ils devroient éviter, sur les corrections qu'ils pourroient faire aux écrits des jurisconsultes. Le digeste fut écrit en latin & a été ensuite traduit en grec. De l'ordre que Tribonien a suivi dans l'arrangement du digeste. Deux divisions du digeste, qui sont l'une & l'autre de Justinien. La première est en cinquante livres, & chaque livre contient plusieurs titres, qui sont divisés en plusieurs loix, &c. Exposé du contenu de chacun de ces livres, jusqu'au cinquantième. *Ibid. b.* Autre division du digeste en sept parties: la raison de cette division fut la considération qui étoit alors attachée au nombre septenaire. Troisième division du digeste en trois parties, attribuée au jurisconsulte Bulgare, qui vivoit dans le douzième siècle. Première partie, intitulée *digestum vetus*. Seconde partie, intitulée *digestum infortiatum*. Voyez **INFORTIAT**. Troisième partie, intitulée *digestum novum*. *Ibid. 996. b.* Cujas a relevé plusieurs fautes dans le digeste. Reproches faits par quelques auteurs à Tribonien. Reproche fait à Justinien lui-même ou à Tribonien, d'avoir supprimé les écrits des anciens jurisconsultes, dont il se servit pour composer le digeste. Réponse à ce reproche. Quels sont les ouvrages qui nous restent de tous les anciens jurisconsultes. Autre compilation faite en Orient sous le nom de *basiliques*. Quels étoient les ouvrages de droit qu'on sui-

NNNnn

voit dans l'Occident & dans les Gaules. Le digeste perdu pendant plusieurs siècles, & retrouvé en 1130. Circonstance dans laquelle il fut retrouvé : conjectures sur le copiste du manuscrit. *Ibid. b.* Présent que fit l'empereur Lothaire aux habitans de Pise du manuscrit des pandectes, d'où vient que le digeste a été appelé *pandecta pisana*. Ce manuscrit transporté ensuite à Florence en 1505, fut appelé *pandecta Florentina*. Cérémonies qu'on observoit en le montrant aux étrangers. Autres manuscrits du digeste conservés dans diverses bibliothèques. Editions du digeste; quelle est la plus estimée. Le digeste observé en France depuis le tems de Louis-le-jeune. Énumération des plus célèbres jurisconsultes modernes qui ont travaillé sur le digeste. *Ibid. 997. a.* Abréviations dont on se sert pour citer le digeste. Critiques du digeste faites par quelques jurisconsultes du seizième siècle. Ouvrage fait par Jacques Labitte, disciple de Cujas, où le digeste est présenté dans un nouvel ordre. Nouveaux plans du digeste donnés par plusieurs autres jurisconsultes, tels que Volfangus Freymonius, Antoine-Augustin, Loyfel, M. Dugone, avocat au Parlement. Ce que dit M. Terrasson du fruit qu'on peut retirer de ces nouveaux plans. Pandectes de Justinien mises dans un nouvel ordre par M. Potier, conseiller au présidial d'Orléans. *Ibid. b.* But de cet ouvrage. Détails propres à en faire connoître la nature & l'utilité. *Ibid. 998. a.*

Digeste, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 721. a.*

DIGESTEUR, (*Physiol.*) instrument qui sert à dissoudre les mets hors de l'estomac. Digesteur artificiel donné par M. Leigh. En quoi consiste sa préparation. Quel en est l'effet : composition & effet du digesteur de Clopton Havers. *IV. 998. a.* Le plus célèbre des digesteurs est celui de Papin. Description, usage & effet de cette machine. Analogie de cette expérience avec l'opération de l'estomac. *Ibid. b.*

Digesteur. Sa description. *IV. 1003. b.* Gelée d'os faite avec cet instrument. *VII. 542. b.*

DIGESTIF, (*Chirurg.*) onguent ou liniment qu'on applique sur les plaies pour en mûrir la matière. Relâchement que le pus produit dans les chairs voisines de l'abcès, avant qu'il ait été évacué. Nécessité de suppléer par des remèdes à cette évacuation de l'abcès, pour entretenir les chairs dans un état qui favorise la continuation de la suppuration. *IV. 998. b.* Dépravation des matières purulentes que peut causer l'air en pénétrant dans la cavité de l'abcès. Usage des digestifs pour empêcher cette dépravation, entretenir le relâchement. Trois sortes de digestifs; les relâchans, les balsamiques, & les animés. On ne doit pas continuer long-tems les digestifs, & sur-tout les relâchans. Différens états des plaies, selon lesquels le chirurgien doit combiner les remèdes qui doivent composer le digestif. *IV. 999. a.* Voyez **MATURATIF**.

DIGESTION, (*Econom. anim.*) Définition. *IV. 999. a.* Outre son effet le plus sensible, la digestion a une influence générale sur toute l'économie animale. Cet effet le plus sensible est la coction, ou le *chylifis* des anciens. L'histoire raisonnée de cette fonction, suppose la connoissance de ses instrumens ou organes immédiats, de quelques autres qui paroissent agir sur ceux-ci, du jeu des principaux organes qui séparent les humeurs, &c. Comment les alimens solides arrivent à l'estomac; forme qu'ils lui font prendre; descente de la salive & de l'humeur œsophagienne. L'estomac comme muscle a un mouvement par lequel il agit par compression sur ce qu'il contient. Pâte liquide, grisâtre, & tournant à l'aigre, sous la forme de laquelle les alimens sont contenus dans l'estomac. *Ibid. b.* Passage des alimens par le pylore dans le duodenum. Seconde digestion qui s'y fait. Divers changemens que cette matière éprouve dans la route des intestins. Utilité du fluide qui suinte continuellement dans la cavité du colon. Matière mucilagineuse qui se filtre par les grosses glandes des intestins. Les gros intestins ne sont pas dépourvus de veines lactées. La fonction qui vient d'être décrite s'accomplit en quatre ou cinq heures. De la digestion des alimens liquides. *Ibid. 1000. a.* Diverses opinions des anciens sur la cause de la digestion; & la manière dont elle se fait. Explication donnée par la secte des chymistes. La secte des solidistes mécaniciens a réfuté les chymistes. Le système de la trituration que ces derniers ont imaginé, est la plus ridicule opinion qui ait jamais défigurée la médecine. Réflexions qui le démontrent : 1°. la trituration lors même qu'elle seroit possible, seroit inutile, ou du moins très-insuffisante. *Ibid. b.* 2°. L'induction tirée en faveur de ce système, de l'exemple de certains animaux dont l'estomac broie des corps très-durs, est absolument nulle. 3°. Expérience de M. de Réaumur qui renverse entièrement ce système. L'opinion de ceux qui ont fait exercer la digestion par une armée de vers dans l'estomac, n'a pas fait fortune dans les écoles. L'explication que Boerhaave a adoptée n'est autre chose qu'une espèce de concordance de tous les systèmes, dans laquelle il a admis une fermentation, une trituration, une coction, & une dilution. Observations sur ce système. *Ibid. 1001. a.* L'opération de la digestion comparée à celle par laquelle un chymiste

sépare un extrait, ou une résine d'un bois, ou un métal de sa mine. Conjecture sur la couleur & la nature du chyle fourni par les lavemens nourrisans. Ce phénomène détruit la nécessité de l'action de l'estomac. Usage de la bile dans la digestion. Quelle peut être la cause & l'effet de l'action de l'estomac. Causes immédiates internes des digestions contre nature. *Ibid. b.* Influence de la digestion sur l'économie générale de la vie. Manière dont en parle M. Bordenue, médecin de la faculté de Paris. On ne peut douter que la seule digestion n'ait la vertu de rétablir les forces & de ranimer les mouvemens dans l'économie animale, même avant que le chyle soit formé. Voyez là-dessus *Economie animale*, où vous trouverez aussi ce que la médecine enseigne sur les vices des digestions, considérés comme causes de maladies. Problèmes diététiques dont on trouvera la solution au mot *Régime*. *Ibid. 1002. a.* Autres vices des digestions dont on trouvera le traitement à l'article *Maladies de l'estomac*. De la digestion fongueuse. Digestion languissante habituelle. Difficulté d'en établir la cause. Bizarries singulières qu'on a observées par rapport à la qualité des alimens que certains estomacs digèrent préférablement à d'autres. L'unique voie pour traiter ces incommodités, c'est l'empyrisme ou le tâtonnement. Essais qu'on peut tenter. *Ibid. b.*

Digestion. Détails sur la manière dont elle s'opère. *III. 405. b. &c.* Espèce de fièvre qui l'accompagne quelquefois. *568. a.* Digestion perfectionnée dans le duodenum. *V. 167. b.* Comment se fait la digestion dans les animaux ruminans. *XIV. 435. a, b.* Comment elle s'opère dans les oiseaux granivores & frugivores. *II. 690. b.* Facilité avec laquelle elle s'opère dans les poissons & les serpens. *Suppl. II. 877. b.* Des causes concourantes à la digestion. Coopération de la chaleur naturelle dans cette action de l'économie animale. *III. 567. b. Suppl. II. 877. b.* Des liqueurs qui y concourent. *Suppl. II. 877. a, b.* Usage de la bile cystique pour la digestion. *VII. 35. a.* Effet de la bile sur l'acidité qui regne dans l'estomac. *Suppl. I. 892. a.* Hypothèse sur le moyen que la nature emploie pour opérer la sécrétion de la bile dans le tems de la digestion. *Suppl. IV. 577. a.* Forces de l'estomac qui aident la digestion. *Suppl. II. 876. b. 877. a.* Expériences du docteur Pringle sur les causes de la digestion; conséquences utiles en médecine tirées de ces expériences. *VI. 525. b. 526. a, b.* Hypothèses sur la digestion. Celle des anciens. *III. 566. b.* Systèmes qui succéderent. *Ibid. & 567. a.* Doctrine des fermentateurs. *VI. 519. b. &c.* On ne peut attribuer la digestion à la fermentation. *Suppl. II. 877. b.* Du système de la digestion par trituration. *XVI. 665. b.* Opinion la plus généralement reçue sur ce sujet. *III. 405. b.* Maladies de la digestion. Digestion lente & foible; causes & remèdes. *V. 176. b. 177. a. II. 392. b.* Repos conseillé à ceux dont la digestion est lente, jusqu'à ce qu'elle soit achevée. À quelles personnes un léger exercice peut convenir après le repas. *VI. 246. b.* Causes qui peuvent totalement empêcher la première digestion. *IX. 491. a.* Quand la première élaboration ne se fait pas dans l'estomac, les alimens sont insolubles par les sucs des intestins. *Ibid.* Exemples qui prouvent que le défaut de salive dans la digestion produit le marasme. *X. 68. a.* Art de rendre les alimens plus faciles à digérer. *IV. 539. a.* De l'effet de la méridienne pour la digestion. *Suppl. III. 903. b. 904. a, b.*

DIGESTION. (*Chir.*) Elle est aux plaies & aux ulcères ce que la suppuration est aux humeurs. *IV. 1003. a.*

DIGESTION. (*Chymie*) Les sujets de la digestion rangés sous deux classes; ou l'on fait digérer par un menstrue, un corps qu'on veut dissoudre, ou dont on veut tirer une teinture; ou l'on expose à la digestion un liquide homogène, mais composé, qu'on se propose d'altérer. En quoi consiste l'opération dans le premier cas. Merveilleux effets de la seconde sorte de digestion, selon les anciens chymistes: les chymistes dogmatiques regrettent que ce moyen ait été presque abandonné. L'analogie des corps fermentans & de la fermentation confirme les idées avantageuses qu'on nous a données des effets de la digestion. *IV. 1003. a.* En quoi la digestion diffère de la circulation, de la macération & de l'infusion. Quels sont les vaisseaux les plus ordinaires dans lesquels on exécute les digestions de la première classe. *Ibid. b.*

Digestion, sorte de digestion nommée *insolation*. *VIII. 791. a.* Digestion des substances végétales dont on veut tirer des huiles essentielles par distillation. *XIV. 920. b.*

DIGESTOIRE ou *Digesteur de Papin*. Description par figures de cette machine. *IV. 1003. b.*

DIGITAL. (*Anat.*) Arteres digitales. *Suppl. II. 50. a.* Celles des orteils. *662. a, b.*

DIGITALE. (*Botan.*) Caractère de ce genre de plante. *IV. 1003. b.*

Digitale, espèce de digitale dite *gratiolle*. *VII. 863. a, b.*

DIGITALE. (*Mat. méd.*) Vertus qu'on lui attribue comme émétique, comme anti-épileptique, comme guérissant les écrouelles. *IV. 1003. b.*

DIGNITAIRE. Voyez **PRÉLAT**. Fief digne. *VI. 702. b.*

DIGNITÉ. (*Jurisp.*) La dignité des personnes est différente

de leur condition. Toute qualité honorable ne forme pas une dignité. Les Grecs & les Romains ne connoissoient d'autres dignités que celles qui pouvoient résulter des ordres ou des offices. Trois sources dont procedent les dignités en France. IV. 1004. a. On distingue parmi nous les dignités ecclésiastiques & les temporelles. Dans l'état ecclésiastique on distingue les dignités des personats & des offices. Les dignités temporelles procedent, ou de l'épée, ou de la robe, ou des fiefs. Traitez à consulter. *Ibid.* b.

Dignité, des devoirs extérieurs à l'égard des dignités. VI. 58. a. DIGRESSION, (*Astronom.*) éloignement apparent des planetes au soleil. Voyez ÉLONGATION. Quelle est la plus grande digression de mercure & de vénus. Utilité qu'on peut tirer de l'observation de ces planetes dans cette circonstance. *Suppl.* II. 721. a.

DIGUE. (*Hydr.*) En quoi elle differe de l'écluse. Principe général pour trouver l'effet de l'eau contre une digue, soit que l'eau soit stagnante ou en mouvement. IV. 1004. b. Outre ces regles mathématiques, il faut encore avoir égard à un grand nombre de circonstances physiques qu'on ne peut soumettre au calcul. *Ibid.* 1005. a.

DIGUE. (*Hydr. Hist. nat.*) La Nort-Hollande plus basse de quatorze piés que le niveau de la mer. Pilotage fait le long du Zuidersee, pour empêcher que la mer ne submerge tout. Mauvais état des pilotis, qui ont été percés & rongés de vers: (en 1732) Frais immenses pour les réparations, que ni les possesseurs des terres voisines, ni l'état, ne pourroient supporter. *Suppl.* II. 721. a. Description du ver destructeur. Le dommage encore plus grand en Frise qu'en Nort-Hollande. *Ibid.* b.

Digue. Batardeau, espece de digue. II. 139. b. Jettée, espece de digue ou muraille. VIII. 529. a.

DIJON; histoire de son parlement. XII. 46. b. & c. Chancellerie près de ce parlement. III. 109. b. Chancelleries de Dijon. 115. b. Doyen du parlement. V. 96. b. Usage que les habitans de cette ville faisoient autrefois des bains. *Suppl.* I. 752. b.

DIPOLIES. (*Myth.*) Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 721. b.

DILATANS, (*Chir.*) corps qu'on introduit dans la cavité d'une plaie ou d'un ulcere. IV. 1005. a. Énumération de quelques-uns. Leurs avantages & leurs inconvéniens dans la pratique. *Ibid.* b. Voyez DILATATION.

Dilatans. La racine de gentiane préférée à l'éponge en qualité de dilatant. VII. 603. a. Deux vues pour lesquelles on entretient une ouverture dilatée. *Ibid.* Tentés employées comme dilatans. XVI. 141. a. b. Voyez aussi BOURDONNET.

DILATATION. (*Physiq.*) Différence entre la dilatation & la raréfaction. Effort des corps élastiques pour se dilater. La force comprimante & la force élastique sont toujours égales. Le mouvement par lequel les corps comprimés reprennent leur premier état est ordinairement accéléré. De tous les corps connus, il n'y en a point qui se dilate davantage que l'air. Il n'y a point de corps qui ne soit susceptible de dilatation jusqu'à un certain point. Métal qui se dilate le moins; celui qui se dilate le plus. IV. 1005. b.

Dilatation. De la dilatation de l'air. I. 231. b. 232. a. b. Voyez EXPANSIBILITÉ. De la dilatation de l'eau: plus grande que celle de la poudre à canon. V. 187. b. Celle qu'elle éprouve quand elle approche de la congélation. III. 836. a. VII. 312. a. 313. b. 678. b. 681. b. Dilatation & contraction perpétuelle que cause l'air dans les corps où il s'infinue. I. 233. a. De la dilatation des corps par le feu. VI. 599. b. & c. *Suppl.* IV. 938. a. Dilatation des métaux. VI. 600. a. X. 429. a. Instrument destiné à mesurer la dilatabilité des métaux. XIII. 605. a. Le fer se dilate au moment où il cesse d'être en fusion. VII. 312. b. Sur la dilatation, voyez *Expansibilité*, *Extension*, *Raréfaction*.

DILATATION, (*Astron.*) augmentation prétendue du diamètre des planetes, par la grande lumière qui les environne. Cette dilatation démontrée fautive dans la lune & dans vénus; mais vraie par rapport au soleil. *Suppl.* II. 721. b.

DILATATION, (*Médec.*) synonyme de diastole. Dilatation d'un vaisseau contre nature. IV. 1006. a.

DILATATION, (*Chirur.*) d'une plaie pour la rendre plus large. On confond souvent dans l'usage le terme de dilatation avec celui d'incision. Ce qu'on entend précisément par dilatation. Dilatation employée lorsqu'on fait faire une contr'ouverture. Éponge & racine dont on dilate quelquefois les plaies. Instrumens pour dilater l'anus & le vagin. IV. 1006. a. Voyez DILATANS.

DILATATOIRE, (*Chir.*) instrument dont se servoient les lithotomistes. On n'en fait plus usage. Instrument de ce nom dont on se servoit pour dilater la matrice & le vagin. Maniere dont on en faisoit usage. Inconvénient de cet instrument. L'introduction du doigt du chirurgien y supplée & vaut beaucoup mieux. IV. 1006. a. Description par figure du dilatatoire du fondement. Précautions à prendre en l'introduisant. *Ibid.* b.

DILEMME. (*Logiq.*) Pourquoi on l'appelle *argument cornu*. Pourquoi on l'appelle *crocodilus*. Exemples de dilemmes tirés de Cicéron. Beau dilemme de Tertulien, pour détromper les païens & faire des reproches à Trajan. Qualités que doit avoir le dilemme pour être exact. Défaut du dilemme, par lequel Aristippe vouloit dissuader du mariage. Défaut du dilemme par lequel un ancien philosophe vouloit prouver qu'il ne falloit point se mêler des affaires de la république. IV. 1006. b.

Dilemme captieux. Exemple. IV. 502. a.

DILIGENCE, (*Jurisp.*) synonyme de *poursuite*. Diligence à faire sur les personnes & meubles exploitables des comptables. En matière bénéficiale, le plus diligent est préféré. IV. 1007. a.

DILIGENCE, (*Comm.*) protêts qu'on doit faire, faute d'acceptation ou de paiement d'une lettre, &c. IV. 1007. a.

Diligence, espece de voiture: diligence à l'angloise. VII. vol. des planch. Menuiserie en voitures. planch. 9 & 10. Diligence de Lyon représentée. IX. vol. des planch. Sellier-carrossier, planch. 9. Diligence à cul de finge. Pl. 10. Diligence montée sur des cordes à boyaux. Pl. 11.

DILIGERE, AMARE. (*Lang. lat.*) Différence dans la signification de ces verbes. XV. 758. b.

DILLINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Souabe. Fondations faites dans ce lieu. *Suppl.* II. 721. b.

DILTSIS, (*Hist. mod.*) muets mutilés qui accompagnent le grand-seigneur. Ils sont les bourreaux secrets. Comment ils exécutent les ordres de la vengeance ou de la colere du grand-seigneur. IV. 1007. a. Voyez CORDON.

DIMACHERUS, (*Hist. anc.*) gladiateur armé de chaque main. Etymologie de ce mot. Ce que dit Justelipse sur ces gladiateurs. IV. 1007. a.

DIMANCHE. Pourquoi les premiers chrétiens transportent au dimanche la célébration du sabbat. Ce qui se pratiquoit chez les chrétiens ce jour-là, selon le rapport de Justin. Distinction qui se trouve dans les bréviaires & autres livres liturgiques des dimanches de la première & de la seconde classe. Autrefois chaque dimanche de l'année avoit son nom. Ce que prescrit l'église pour la célébration de ce jour. Ce que dit M. l'abbé de S. Pierre sur la prohibition de travailler ce jour-là. Qui sont ceux que cet abbé appelle pauvres. IV. 1007. b. Suivant son calcul, le gain qui se feroit par année, si l'on accordoit la permission de travailler l'après-midi du dimanche, monteroit à plus de vingt millions par an. Paroles de l'abbé de S. Pierre, pour exhorter l'église & le gouvernement à donner cette permission. Passage de l'Exode & du Deutéronome, qui marquent la vraie destination du sabbat. *Ibid.* 1008. Paroles du Sauveur sur le même sujet. Le sabbat étant établi pour l'homme, ne doit pas lui devenir dommageable: conséquences qui en résultent, fondées d'ailleurs sur quelques passages de l'écriture. Réponse de l'auteur à ceux qui allégueroient contre lui le précepte formel: *souviens-toi de sanctifier le jour du repos*. Si l'on permettoit aux pauvres de travailler le dimanche après midi, on rentreroit véritablement dans l'esprit du législateur. *Ibid.* b. Divers travaux utiles auxquels on pourroit employer une partie du dimanche, selon l'auteur. Virgile approuvoit hautement certaines occupations champêtres, usitées de son tems aux jours de fêtes. *Ibid.* 1009. a.

Dimanche. De la sanctification ou célébration de ce jour. XIV. 607. b. Service du dimanche dans la primitive église. I. 881. b. Les collectes se faisoient ce jour-là. *Ibid.* a. b. Défense de Dagobert I. en faveur de l'observation du dimanche. III. 853. b. Il n'est pas permis d'arrêter pour dettes les dimanches & jours de fêtes, ni de prendre le débiteur dans sa maison. IV. 121. a. De l'usage autrefois établi en Angleterre de tenir des marchés le dimanche. X. 84. a. Projet de transporter plusieurs fêtes au dimanche. VI. 565. b.

DIMEL, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne en Westphalie. Événemens qui l'ont rendue fameuse. *Suppl.* II. 721. b.

DIMEN. (*Géogr.*) Deux isles de ce nom, du nombre de celles de Faro, & sous la domination danoise. Pâturages qu'elles produisent. *Suppl.* II. 721. b. Observation singulière faite sur les brebis qui paissent dans l'une de ces isles. *Ibid.* 722. a.

DIMENSION. (*Physiq. Géom.*) Trois dimensions considérées dans la matière. Ce qu'on entend par dimensions des racines. Il ne peut y avoir proprement que des quantités de trois dimensions. Ce que sont les quantités a^2 , a^3 , qu'on emploie dans l'application de l'algebre à la géométrie, & qui semblent être des quantités de plus de trois dimensions. IV. 1009. b. Quelqu'un a prétendu qu'on pourroit regarder la durée comme une quatrième dimension. Dans les fractions algébriques, la dimension est égale à celle du numérateur, moins celle du dénominateur. Dimension négative. *Ibid.* 1010. a.

DIMESSES, (*Hist. eccl.*) congrégations de personnes du sexe, dans l'état de Venise. Leur fondatrice. Détails sur la nature de ces congrégations. IV. 1010. a.

DIMINUTIF. (*Gramm.*) Diminutifs physiques. Diminutifs

de compassion, de tendresse. Les Italiens & les Espagnols sont plus riches que nous en diminutifs. IV. 1010. a. Auteurs qui n'ont rien négligé pour les introduire dans notre langue. Dès le tems de Montaigne, on s'éleva contre tous ces mots *si mignons*. Exemples de diminutifs des diminutifs, tirés de l'Italien, de l'Espagnol & du Latin; ce qu'en dit le pere Bouhours. *Ibid.* b.

Diminutif. Verbes diminutifs & fréquentatifs tout ensemble. VII. 298. a, b.

DIMINUTION, figure de *Rhétorique*. IV. 1010. b. Voyez **LIPTOTE** & **LITOTE**.

DIMINUTION d'espèces (*Jurispr.*) tombe sur celui auquel appartiennent les deniers. Ce que doit faire un débiteur, pour ne pas supporter la diminution d'espèces. IV. 1010. b.

DIMINUTION de feux. (*Jurispr.*) Ce qu'on entend par le terme de feux. A quels pays on accordoit cette diminution. Formalités qui étoient observées lorsqu'une ville ou autre lieu demandoit une diminution de feux. Lettres portant diminution de feux. IV. 1010. b.

DIMINUTION des colonnes. (*Archit.*) Les colonnes, qui font une imitation des arbres, doivent être moins grosses par le haut que par le bas; mais comme la diminution commencée dès le bas feroit un effet désagréable, on a posé pour principe, qu'il ne falloit la commencer qu'au tiers de la hauteur des colonnes. Proportion dans laquelle cette diminution se fait. Maniere de la tracer, selon Vignole. *Suppl.* II. 722. a.

DIMISSOIRE. (*Jurispr.*) Lettres dimissoires. Ce que disent sur ce sujet l'ordonnance d'Orléans, & l'arrêt du 4 Septembre 1690. Moyen de réparer l'irrégularité provenant du défaut de dimissoire. Ce qu'on entendoit autrefois par lettres apôtres ou dimissoires. IV. 1011. a.

Dimissoire. En quoi il differe de l'exeat. VI. 229. a.

DIMÉRITES. (*Hist. eccl.*) Etymologie de ce mot. Pourquoi ce nom fut donné aux appollinaristes. IV. 1011. a.

DIMSDALE. (*M.*) Extrait de son ouvrage sur l'inoculation. *Suppl.* III. 606. a, b. &c.

DINANT, ville des Pays-Bas. Marbre de Dinant. IX. 817. b.

DINANT, (*David de*) ses erreurs. VIII. 520. b.

DINDON. (*Econ. rustiq.*) Diverses observations d'économie sur le nombre d'une couvée, sur le tems de l'incubation où les dindons éclosent, & les soins à prendre pour les élever & les guérir quand ils sont malades. IV. 1011. b. Voyez **DINDONNIER**.

DINER. (*Littérat.*) Le diner des Romains étoit fort frugal; c'est peut-être pour cela qu'Isidore l'a compté pour rien. Heure du diner chez les Romains. On dinoit autrefois en France beaucoup plutôt qu'aujourd'hui. IV. 1011. b.

Diner. De l'exercice avant ce repas. VI. 246. b.

DING, (*Comm.*) nom que les Siamois donnent à toute sorte de poids. Ils n'en ont guere d'autre que leur monnaie même. Autres noms des poids des Siamois. IV. 1012. a.

DINGLE. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 722. a.

DIOCESAIN. (*Jurispr.*) Un évêque ne peut donner la tonsure qu'à son diocésain. Abbessé diocésaine. Evêque diocésain. Bureaux diocésains. IV. 1012. a.

Diocésain, concile. III. 819. a. Loi diocésaine. IX. 659. a.

DIOCESE. (*Jurispr.*) Acceptation de ce mot chez les Grecs & les Romains. Division de l'Asie en dioceses ou provinces. IV. 1012. a. Nouvelle division de l'empire par dioceses, faite par Constantin le grand. Comment ces dioceses étoient gouvernés. Origine de la division par dioceses dans le gouvernement ecclésiastique. On pourroit reporter au pape Anaclét la premiere division par dioceses. Cependant on tient communément que ce fut le pape Denys qui établit le mieux cette police, vers l'an 266. *Ibid.* b. Le terme de diocese a été pris pour le spirituel en trois sens différens. Ce que défend le concile de Constantinople, tenu en 381, aux évêques hors de leur diocese. Le métropolitain ne peut rien entreprendre dans le diocese de ses suffragans. La division par dioceses n'a jamais porté atteinte à l'unité de l'église. Les ressorts du métropolitain & du primat ne s'appellent plus dioceses. On n'observe pas toujours pour la division des dioceses, celle des provinces. Subdivisions du diocese. L'évêque n'a ordinairement qu'un official. Syndic nommé dans les assemblées diocésaines. *Ibid.* 1013. a.

Diocese. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 722. a.

Diocese. Division des dioceses en doyennés. V. 97. a. 98. a. Les chapitres des cathédrales n'ont plus de part dans le gouvernement du diocese: de ce gouvernement pendant la vacance. III. 180. b. Visites des églises du diocese par l'évêque. VI. 144. b. XVII. 355. b. Droit qu'exigeoient autrefois les évêques en visitant leur diocese. II. 776. a.

DIOCLÈS, médecin. X. 283. a. Sa doctrine sur la saignée. XIV. 501. b. Sa physiologie. *Suppl.* IV. 346. a. Autres écrits de ce nom. XII. 319. b.

DIOCLETIEN. (*Caius-Valerius*) (*Hist. de l'emp. Rom.*)

Histoire du regne de cet empereur. *Suppl.* II. 722. b.

DIOCLETIEN. (*Caius-Valerius*) Observations sur cet empereur. XIV. 577. a. Etat des chrétiens sous son regne. *Ibid.* & XVI. 507. b. Palais de Dioclétien à Spalato. XV. 427. b. Thermes de Dioclétien. XVI. 268. b. Voyez *Antiquités*. Vol. 1 des planch.

DIOCLÉTIENNE, (*Epoque*) ou *des martyrs*. Les Ethiopiens en ont formé un cycle de 534 ans. IV. 1013. a.

Dioclétienne, époque. Erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 723. a.

Dioclétienne, époque. V. 835. b. 900. a. 901. b.

DIODORE, philosophe péripatéticien. XII. 371. b. Diodore surnommé *Cronus*, philosophe de la secte mégarique. X. 305. a.

DIOGENE le babylonien, philosophe stoicien. XV. 532. b.

DIOGENE l'appoloniaie; sa philosophie, VIII. 879. a. & sa physiologie. *Suppl.* IV. 346. b.

DIOGENE le cynique. Histoire de sa vie. Son caractère. XIII. 532. a. Son éloge. IV. 596. b. XV. 216. b. 217. a. Sa réponse à Alexandre. *Suppl.* I. 266. b.

DIOGENE, sculpteur. XIV. 820. b.

DIOGNETE, de Rhodes, philosophe sous Marc-Aurèle. XIV. 256. b.

DION. Observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. XIII. 532. a.

DION-CASSIUS. De la vie & des ouvrages de cet historien. XI. 132. a.

DIONÉ, (*Myth.*) mere de Vénus. C'est entre ses bras que Vénus se jeta toute en pleurs, lorsque Diomede lui eut effleuré la peau de la main, &c. Eloge de cet endroit de l'Iliade. IV. 1013. b.

Dioné. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 723. a.

DIONIS, (*Pierre*) ses ouvrages en chirurgie, III. 352. b. en anatomie. *Suppl.* I. 401. a.

DIONYSIENNES, (*Hist. anc.*) fêtes en l'honneur de Bacchus. Etym. de ce mot. Ce sont les mêmes fêtes que les orgies. Ancienne & nouvelle dionysienne. Comment ces fêtes se célébroient. IV. 1013. b. Voyez **ORGIES**.

Dionysiennes. Erreurs dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 723. a.

DIONYSIENNE, période. IV. 590. a. IX. 745. a, b. XII. 361. b.

DIONYSIUS de Colophone, peintre célèbre. XII. 258. b.

DIOPHANTE. Problèmes de Diophante. Il s'agit de trouver des nombres commensurables, qui satisfassent à des problèmes indéterminés, auxquels satisferoient une infinité de nombres incommensurables. IV. 1013. b. Exemple. En quoi consiste l'art de résoudre ces sortes de questions. Divers exemples qui peuvent donner une idée de la maniere de les résoudre. Ouvrages à consulter. La méthode de réduire à des quantités rationnelles les quantités irrationnelles, est fort utile dans le calcul intégral, pour réduire une différentielle donnée en fraction rationnelle. *Ibid.* 1014. a. Ouvrages à consulter. Eloge que M. Saunderson fait de l'ouvrage de Diophante. Etat de l'algebre chez les anciens. *Ibid.* b.

Diophante. Son ouvrage sur les problèmes indéterminés. *Suppl.* III. 571. a.

DIOPTRIQUE, ou *anaclastique*. (*Mathém. mixtes*) Etym. du mot *dioptrique*. Deux parties distinguées dans la dioptrique. Divers auteurs qui ont écrit sur cette science. IV. 1014. b. Une des principales difficultés de la dioptrique est de déterminer le lieu de l'image d'un objet qui est vu par réfraction. En quoi les auteurs diffèrent sur ce sujet. *Ibid.* 1015. b. Sentiment de Barrow. Ce sentiment attaqué par M. Smith dans un ouvrage qu'on peut regarder comme le plus complet que nous ayons sur cette matiere. Celui de M. Smith combattu. Voyez les articles *Miroir*, *Apparent*, *Image*, *vision*. Les regles de dioptrique expliquées aux articles *Réfraction*, *Lentille*, &c. *Ibid.* b. Voyez aussi *Télescope*, *Microscope*.

Dioptrique. Loix de dioptrique. XIII. 894. b. Téléscopes de dioptrique. XVI. 36. b. — 43. a. 48. b. 49. a, b. Ouvrages de Kepler & de Descartes sur cette science. Celui du P. Reita. IX. 744. a. Ouvrages de M. Hooke. XVII. 614. a.

DIOSCURES, (*Myth.*) surnom de Castor & de Pollux. Etym. de ce mot. Leur histoire. Leur temple à Athenes. Fonction qu'on leur attribuoit. Ce qu'on pensoit des feux qui paroissent sur mer à la fin des tempêtes. Comment les dioscures ont été désignés dans les bas reliefs & les médailles. IV. 1016. a. Voyez **CASTOR**.

DIPHTONGUE, (*Gramm.*) différence entre les monophongues & les diphtongues. Etym. de ce mot. En quoi consiste l'essence de la diphtongue. Distinction des diphtongues en vraies ou propres, & en fausses ou impropres. IV. 1016. a. La premiere voyelle de la diphtongue, appelée *préposition*, & la seconde *postposition*. Du nombre des diphtongues. Celles que l'auteur a remarquées, en suivant l'ordre des voyelles. Observations sur la diphtongue *ai*, & sur l'ortographe de ceux qui veulent substituer dans plusieurs

mots cette diphthongue, à la diphthongue oculaire *oi*. Usage que les Grecs & les Latins ont fait de la diphthongue *ai*. *Ibid. b.* Observations sur les diphthongues *eau, ei, ia, ie, iè, ien, ieu, io, ion, Ibid. 1017. b.* *iou, ya, yan, ye, yé.* De la diphthongue *oi*. Des diphthongues *oin, oua, oe, ouan, oue. Ibid. b.* Des diphthongues *oui, ouin, ue, ui, uin.* Diphthongues en prose que les poètes font de deux syllabes. *Ibid. 1018. a.*

Diphthongues. Leur origine. VIII. 199. *b.* Leur formation. IV. 53. *b.* Diphthongues propres & impropres. VIII. 631. *a.* Pourquoi les diphthongues sont toujours longues. 199. *b.* Observations sur quelques diphthongues. *Suppl. III. 131. a, b.*

DIPLOË, (*Anatom.*) substance spongieuse qui sépare les deux tables du crâne, & forme avec elles le crâne. Observations sur cette substance. IV. 1018. *a.*

DIPLOIS, (*Hist. anc.*) mot grec qui signifie habit double, manteau double. Quelles sortes d'habits les anciens appelloient de ce nom. Manteau des philosophes cyniques. IV. 1018. *a.* Passages de la bible où le mot *diplois* est employé. *Ibid. b.*

DIPLOME & diplomatique. (*Jurisp.*) Origine de ce mot. En quoi consiste la science de la diplomatique. Cette science suppose la connoissance exacte de la chronologie, qui étoit différemment pratiquée chez les différentes nations; & celle des mœurs & du style diplomatique de chaque siècle. Art que la diplomatique suppose. On donne aux diplômes le nom de titres & de chartes. A quoi ils servoient comme titres. Pourquoi on les a nommés chartes. IV. 1018. *b.* Les diplômes servent pour la connoissance de l'ancienne origine des grandes maisons. Diplômes qui nous font connoître l'origine de la maison d'Autriche. En matière de généalogie, l'histoire & les titres se prêtent un mutuel secours. Mais dès qu'il s'agit de matières à contestations, les titres sont beaucoup plus nécessaires que l'histoire. L'histoire développe quelquefois davantage l'illustration des maisons: exemples tirés de la maison d'Autriche & de celle de France. Histoires particulières pour lesquelles les diplômes peuvent être utiles. Pourquoi l'on ajoute peu de foi aux diplômes des communautés, sur-tout des communautés ecclésiastiques. *Ibid. 1019. a.* Les chartes falsifiées sont fort difficiles à reconnoître. Il est beaucoup plus aisé de reconnoître celles qui sont entièrement supposées: deux sortes de chartes supposées. Règle qui en découvre la fausseté. Comment une charte peut être fautive, quoique le privilège qui s'y trouve énoncé soit certain. *Ibid. b.* Divers auteurs qui, convaincus de la facilité avec laquelle on pouvoit être trompé par les diplômes, se sont élevés contre leur usage. Ouvrage intitulé *de re diplomatica*, du P. Mabillon, par lequel cet auteur s'est proposé de les justifier: réflexions sur ce savant ouvrage. Deux ans après que ce livre eut paru, le P. Jourdan se déclara contre les titres & les diplômes en général: passages tirés de son livre. Ce qu'a dit sur le même sujet M. Gibert, avocat au parlement. *Ibid. 1020. a.* Critique de l'ouvrage du P. Mabillon, par M. Baudelot de Dairval. Motif qui, selon le même M. Baudelot, engagea le P. Mabillon à entreprendre son ouvrage. *Ibid. b.* Paroles tirées du même auteur, dans lesquelles il rend compte de la manière dont le P. Mabillon répond au P. Papebroek qui avoit rendu suspect le titre de S. Denis, & à M. Petit, auteur du *pénitentiel* de Théodore de Cantorbery, dans lequel se trouvent des notes qui combattent le même titre. Contradictions que l'ouvrage du P. Mabillon a souffertes. *Ibid. 1021. a.* Disputes auxquelles il a donné lieu. Éloge de cet ouvrage. La diplomatique est devenue à la mode chez presque toutes les nations: divers écrivains qui l'ont traitée suivant leur goût & leurs vues particulières. *Ibid. b.* Déclaration d'un faussaire nommé Guernon, qui confessa d'avoir fabriqué deux actes essentiels sous le nom du pape. Récompense qu'il en avoit reçue. Règles qu'on a données pour distinguer dans les anciens actes ceux qui sont faux ou altérés.

La première est, dit-on, d'avoir des titres authentiques pour en comparer l'écriture avec celle des diplômes de la vérité desquels on est en doute. Cette règle démontrée incertaine: contestations entre le P. Papebroek & le P. Mabillon sur l'authenticité de certains titres. *Ibid. 1022. a.* Fait qui prouve combien il est facile à quelques personnes d'imiter parfaitement les anciennes écritures.

Seconde règle: il faut examiner la conformité ou la différence du style d'une pièce à l'autre. Incertitude de cette règle. Les fautes d'orthographe ne sont point une preuve de la fausseté d'une charte ou d'un diplôme. *Ibid. b.*

La troisième règle est d'examiner la date ou la chronologie des actes ou des lettres. Cette règle plus certaine que les précédentes. Diverses observations chronologiques que le censeur de chartes ne doit pas négliger. Dates des indications des papes & des empereurs. Temps où l'on a commencé à compter les années selon l'ère chrétienne dans les chartes.

Quatrième règle: elle consiste dans l'observation des signatures des personnes; savoir, si elles n'étoient pas mortés au temps de la date marquée dans le diplôme. Comment les rois des deux premières races signoient dans les chartes.

Tome I,

Cinquième règle: examiner l'histoire de la nation & de ses rois, les mœurs, les usages du peuple, au siècle où l'on prétend que la charte a été donnée. Difficulté de suivre exactement cette règle. *Ibid. 1023. a.*

Sixième règle: examiner les monogrammes & signatures des rois & de leurs chanceliers.

Septième règle: examiner les sceaux. Il importe d'observer si un sceau n'a point été transporté d'une pièce sur une autre. Nos premiers rois n'avoient point d'autre sceau que celui qui étoit à leur anneau. La plupart des princes étoient inhumés près les grands chemins. Usage des grands sceaux qui ont succédé aux anneaux. Des sceaux des évêques, des abbés, des chapitres, des seigneurs.

Huitième règle: observer la matière sur laquelle s'écrivoient les diplômes. Matière dont on s'est servi en différens temps. *Ibid. b.* Observation par rapport à l'encre, & à la nature des caractères. Malgré ces précautions on sera quelquefois trompé dans l'examen des chartes. Des cartulaires ou papiers-terriers des églises ou des monastères. Cartulaires historiques. Cartulaires simples où le faux se trouve mêlé avec le vrai. Dès qu'on est arrivé à la troisième race des rois de France, on convient qu'il se trouve beaucoup moins de chartes fausses ou altérées. *Ibid. 1024. a.* Fautive conséquence qu'on a voulu tirer de l'altération ou de la supposition de plusieurs diplômes, contre l'autorité des manuscrits qui nous restent des anciens auteurs. Ouvrage moderne de diplomatique, intitulé *la vérité de l'histoire de l'église de S. Omer*, &c. Il faut observer ici que les recherches sur l'authenticité des chartes, ne regardent ordinairement que les titres des abbayes, des communautés régulières, ou des églises cathédrales. Le même inconvénient ne se rencontre pas dans les archives des princes, des cours supérieures & des villes. *Ibid. b.*

Diplômes. Difficulté de s'assurer de leur authenticité par la comparaison d'écritures. III. 746. *a, b.* V. 369. *b.* 370. *a.*

DIPËNE & scyllis, sculpteurs. XIV. 820. *b.*

DIPPELIUS, (*Huile de*) vertu qu'on lui attribue contre l'épilepsie. VIII. 336. *b.*

DIPTERE, temple, XVI. 61. *a.* Insectes dipteres. VIII. 786. *b.*

DIPTYQUE, (*Hist. anc.*) tablettes à deux feuilles de bois. IV. 1024. *b.* Ceux qui étoient désignés consuls avoient plusieurs de ces diptyques, &c. qu'ils distribuoient, &c. Ce qui étoit gravé sur ces feuilles. Description de la gravure qui se voit sur une moitié de diptyque trouvée à Dijon. *Ibid. 1025. a.*

DIPTYQUE, (*Hist. anc.*) registre public, &c. Diptyques sacrés, diptyques profanes. IV. 1025. *a.*

DIRE, (*Jurisp.*) procédure qui porte ce nom. Autre signification de ce mot. A dire d'experts. Dire de prud'hommes. IV. 1025. *a.*

DIRECT. (*Arithm. & Géom.*) Raison directe ou proposition directe. En quels cas on dit que les causes sont en raison directe, ou en raison inverse des effets. Autres exemples de raisons directes. IV. 1025. *a.*

DIRECTE, (*Logiq.*) démonstration ou preuve directe. Démonstration indirecte. *Suppl. II. 723. b.*

DIRECT, (*Gram.*) cas direct, voyez **NOMINATIF.** Modes directs. XI. 306. *a.* Propositions directes. *Ibid. b.*

DIRECT, (*Optiq.*) vision directe d'un objet: elle est opposée à celle qui se fait par réflexion ou réfraction. IV. 1025. *b.*

DIRECT. (*Astron.*) Planète directe, stationnaire, rétrograde. IV. 1025. *b.*

Direct, dans l'histoire. Ce qu'on entend dans le style historique par un discours direct, une harangue directe. Il est étonnant quelle éloquence Tite-Live prête aux premiers Romains. Il est des circonstances où cette espèce de fiction, sans altérer le fonds de la vérité, répand dans la narration beaucoup de force & de chaleur. Exemple de Salluste. Inconvénient du discours direct dans le dialogue, par la répétition de ces mots, *lui dis-je, reprit-il, me répondit-elle.* Comment quelques-uns y ont remédié. IV. 1025. *b.*

Direct, discours admirable que Mezerai met dans la bouche du maréchal de Biron. V. 530. *b.*

DIRECT, (*Musiq.*) intervalles directs. Accords directs. *Suppl. II. 723. b.*

DIRECTE, (*Jurisp.*) seigneurie directe; ligne directe; action directe; propriété directe; succession directe. IV. 1026. *a.*

Direct, action directe, I. 123. *a.* IV. 121. *a.* Degrés de parenté en ligne directe. IV. 765. *b.* Domaine direct. V. 20. *b.* Héritier direct. VIII. 163. *b.* Seigneur direct. XIV. 894. *b.*

Seigneurie directe. 898. *b.* Substitution directe. XV. 592. *b.* Succession directe. 598. *b.* Termes directs. XVI. 158. *b.*

DIRECTEURS des cercles. (*Hist. mod. Droit public*) Quelles sont leurs principales fonctions. Il ne faut point les confondre avec les *duces circuli*. Chaque cercle a un ou deux directeurs. Qui sont ceux qui exercent cette fonction dans les dix cercles de l'Empire. IV. 1026. *a.*

Directeur de la diète de l'Empire, voyez **DIÈTE.**

DIRECTEUR, (*Comm.*) principaux directeurs qui regardent les négocians. IV. 1026. *b.*

OOOOO

Directeurs des compagnies de commerce. Ordre d'où ils sont tirés. Leur nombre. Qui sont ceux qui les choisissent. Directeurs de la compagnie hollandoise de Indes orientales. Ceux de la compagnie françoise des mêmes Indes. Leurs fonctions. leurs droits & privilèges. IV. 1026. *b.* Directeurs que les compagnies ont dans les parties du monde où elles commercent. Pourquoi leur pouvoir doit être étendu. *Ibid.* 1027. *a.*

Directeurs de chambres de commerce. Autres noms sous lesquels ils sont désignés en certains endroits. Corps d'où ils sont tirés. Durée de leur charge. Leurs fonctions. Jettons & médailles qu'on leur distribue. IV. 1027. *a.*

Directeurs généraux des cinq grosses fermes. Nature de leurs fonctions, & de leur pouvoir. Directeur général des comptes à la douane de Paris. IV. 1027. *a.*

Directeurs des aides. IV. 1027. *a.*

DIRECTEURS des créanciers, (*Jurisp.*) but de leur élection. Comment ils sont appelés en pays de droit écrit, à Paris & en d'autres endroits. Leur nombre. Du syndic considéré comme premier directeur. Les contrats d'union & de direction doivent être homologués en justice. Étendue du pouvoir des directeurs. Le débiteur demeure toujours propriétaire des biens par lui abandonnés, jusqu'à la vente qui est faite par les directeurs des créanciers. Les directeurs des créanciers ne sont tenus envers eux que comme tout mandataire en général est tenu envers son commettant. Les directeurs tiennent un registre de leurs délibérations. IV. 1027. *b.* Ils peuvent quitter leurs fonctions quand ils le jugent à propos. *Ibid.* 1028. *a.*

Directeur des fortifications. Connoissances qu'il faut posséder, pour bien s'acquitter de cette charge. Ce que dit M. de Vauban des qualités que cet officier doit avoir. IV. 1028. *a.*

Directeur ou inspecteur général des fortifications. Divers ministres qui ont occupé cette place en France, depuis M. Colbert. IV. 1028. *a.*

Directeur à la monnoie. Il est chargé de la manutention de la monnoie. Trois comptes différens qu'il fournit. Quel est le droit des directeurs des monnoies. IV. 1028. *b.*

Directeur général, à la monnoie. Ses fonctions. IV. 1028. *b.*

DIRECTION, en mécanique, & en astronomie. IV. 1028. *b.*

DIRECTION, (*Astrolog.*) IV. 1028. *b.*

DIRECTION, ligne de, (*Mécaniq.*) angle de direction. Direction de l'aimant. IV. 1028. *b.* Ce que cette direction a de surprenant. Déclinaison de l'aiguille aimantée à Paris. Carte des déclinaisons de l'aimant par M. Halley. *Ibid.* 1029. *a.*

Direction du mouvement. X. 834. *a.* Manière de déterminer la direction la plus avantageuse pour mouvoir un corps sur un plan, lorsqu'on veut avoir égard au frottement. VII. 345. *a.* Direction de l'aimant. I. 215. *a, b.*

Direction magnétique, tendance de la terre & de tous les corps magnétiques vers certains points. Selon d'anciens philosophes, l'axe de la terre est dans l'axe même de l'univers. Cette position attribuée à l'effet d'une vertu magnétique. Mais ces idées doivent être regardées comme chimériques. IV. 1029. *a.*

Direction, en anatomie, en astrologie, en jurisprudence. IV. 1029. *a.*

Direction, emploi de directeur, étendue de son département. IV. 1029. *a.*

DIRECTION, (*Gabelles*) Nombre de ces directions. IV. 1029. *a.*

DIRECTRICE. (*Géom.*) Ligne directrice dans la génération d'une figure plane ou d'un solide. IV. 1029. *b.*

DIRIBITEUR, signification de ce mot dans quelques auteurs latins. *Suppl.* II. 723. *b.*

DIRIMANS, empêchemens, de mariage. V. 573. *b.*

DIS, particule prépositive en françois. XII. 101. *a.*

DISCANT ou *déchant,* (*Musiq.*) espèce de contre-point que composoient sur le champ des parties supérieures en chantant impromptu sur le tenor ou la basse. Reproche que fait Jean de Muris aux chanteurs de son tems sur les mauvais discants qu'ils composoient. *Suppl.* II. 723. *b.*

DISCERNEMENT, (*Logiq.*) pourquoi tous les hommes ne discernent pas leurs propres idées. Distinction entre le discernement direct & le discernement réfléchi. IV. 1029. *b.* Pourquoi discernant toujours chacune de nos idées par un discernement direct, nous ne le faisons pas toujours par un discernement réfléchi. *Ibid.* 1030. *a.*

Discernement des esprits. Don de Dieu dont parle S. Paul. En quoi il consiste. Tems auxquels ce discernement étoit d'une grande importance. IV. 1030. *a.* Voyez sur ce sujet Deuter. xviii. v. 20. — 22.

DISCIPLE. Des soixante-douze disciples dont il est parlé, Luc x. IV. 1030. *a.*

DISCIPLE, élève, écolier, (*Synon.*) V. 337. *a.* 506. *b.*

DISCIPLINE ecclésiastique. Sur quoi elle est fondée. Des réglemens sages dans un tems, n'ont plus été utiles dans un autre. La discipline présente de l'église n'est plus la même sur plusieurs points, qu'elle étoit dans les premiers siècles.

IV. 1030. *a.* Ouvrage célèbre du P. Thomassin de l'Oratoire sur l'ancienne & nouvelle discipline de l'église. *Ibid.* *b.*

Discipline. Ce qu'on entend en général par *discipline.* I. 713. *b.* De la discipline ecclésiastique. III. 812. *a, b.* Décrets des conciles sur la discipline. IV. 716. *a.* L'autorité des conciles ne regarde pas la discipline, qui peut changer selon les circonstances. III. 817. *b.* Lettres des papes sur les points de discipline. IV. 718. *a, b.* Maux que les fausses décrétales ont produits dans la discipline. 725. *b.* Edit de Melun sur la discipline ecclésiastique. V. 392. *b.* Divers rapports entre les évêques d'Angleterre & les catholiques sur cet objet. 812. *b.*

Discipline, châtement des religieux volontaire ou infligé. Il ne paroît pas que la discipline ait été en usage dans l'antiquité, excepté pour punir les moines qui avoient péché. Introduction de cet usage. *Discipline,* instrument de ceux qui se mortifient. *Discipline* de S. Jérôme. IV. 1030. *b.* Voyez FLA-GELLATION.

Discipline militaire. Importance d'une bonne discipline. Les troupes pour être bien disciplinées doivent être exercées sans relâche. Observations de M. de Folard sur la nécessité de la discipline militaire. IV. 1030. *b.* Discipline rigoureuse des Romains. *Ibid.* 1031. *a.*

Discipline militaire des légions romaines. IX. 357. *a.* X. 511. *a* — 514. *b.* XV. 101. *a, b,* &c. C'est aux princes d'Orange qu'on doit le rétablissement de cette discipline en Europe. II. 755. *a.* Soins de Louis XIV pour établir la discipline dans les garnisons. VII. 517. *b.* Réflexions sur la discipline militaire, voyez TRANSFUGE. Sur la discipline militaire des anciens, voyez OFFICIERS GÉNÉRAUX.

DISCOBOLE, (*Hist. grecq. & rom.*) athlètes qui faisoient profession de l'exercice du disque. Auteurs à consulter sur cette matière. Origine de l'exercice du disque. Ses progrès, combien cet exercice fut en usage & répandu. IV. 1031. *a.* Comment il s'exécutoit. Peintres & sculpteurs qui s'étudioient à représenter au naturel l'attitude des discoboles. Premier athlète qui mérita le prix du disque. Tems où l'on ne couronna plus que ceux qui se distinguoient dans les cinq sortes d'exercices qui composoient le pentathle. Quel étoit celui des discoboles qui remportoit le prix. Comment on marquoit chaque coup de disque. *Ibid.* *b.* Ce qui arrivoit à un athlète à qui le disque glissoit de la main. Il est vraisemblable que les discoboles étoient nus, comme les autres athlètes. Passage d'Homère dont on peut inférer la nudité des discoboles. Autre passage d'Ovide. Sentiment contraire de Faber. Avantages qu'on se propoisoit de l'exercice du disque. *Ibid.* 1032. *a.* Voyez DISQUE.

DISCONTINUATION, (*Jurisp.*) celle des poursuites pendant trois ans donne lieu à la préemption, &c. IV. 1032. *b.*

DISCONTINUER, cesser, finir (*Synon.*) II. 868. *a.*

DISCONVENANCE, (*Gramm.*) celle des mots qui composent les membres d'une période. Exemples. Lorsque dans le premier membre d'une période on a exprimé un adjectif en lui donnant un certain genre, on ne doit pas dans le second membre sous-entendre cet adjectif en un autre genre. Disconvenance de tems. Une disconvenance bien sensible est celle qui se trouve assez souvent dans les mots d'une métaphore. IV. 1032. *b.* Disconvenances dans le style, lorsque traitant un sujet grave, on se sert de termes bas. Disconvenances dans les pensées, dans les gestes, &c. Horace cité. *Ibid.* 1032. *a.*

DISCORDE, (*Myth.*) Comment elle est représentée. Portrait qu'en fait Pétrone. Description qu'en donne Homère. IV. 1033. *a.*

DISCOURS. (*Gramm.*) Du discours considéré grammaticalement & des parties qui le composent. IV. 81. *a, b.*

DISCOURS, (*Bell. lett.*) Définition. IV. 1033. *a.* Caractères du plaidoyer, du sermon, du discours académique, de la harangue, du panégyrique. Oraisons funèbres des Egyptiens. Il seroit à souhaiter que leur usage se fût répandu & perpétué. Parties du discours selon les anciens. Division introduite par les scholastiques. Ce que dit M. l'abbé Girard sur le discours. Un discours doit toujours être touchant, ou du moins exciter quelque passion douce. *Ibid.* *b.*

Discours, différence entre discours, harangue & oraison. XI. 549. *a, b.* But du discours oratoire. *Suppl.* IV. 423. *a.* Énumération des parties du discours. IV. 1042. *b.* Voyez EXORDE, DIVISION, NARRATION, CONFIRMATION, CONFUTATION, & PÉRORAISON. Manière de distribuer un discours selon les modernes. Parties du discours dans l'éloquence du barreau. IV. 1043. *a.* Choix & distribution des parties du discours & des moyens de persuader. III. 769. *a.* Du commencement. *Suppl.* II. 527. *a.* De la méthode dans le discours. X. 460. *a, b.* Lieu des passions. XII. 147. *a.* La netteté & la précision sont les premières qualités que le discours doit avoir. I. 739. *a.* Continuité nécessaire dans le discours oratoire. IV. 117. *a.* Clarté. V. 525. *b.* *Suppl.* II. 918. *b.* 919. *a.* D'où dépend la clarté distincte de toutes les parties qui composent un discours. 452. *b.* Causes qui nuisent à cette

clarté 453. a. *Elégance*. V. 482. b. *Mélodie*. V. 524. a, b. X. 320. a. *Nombre*. XI. 209. a. *Des transitions*. XVI. 554. a, b. *Des figures & des tropes*. VI. 765. b. XVI. 700. a, b. &c. *Utilité des exemples dans le discours*. *Suppl.* II. 912. a. *De l'amplification dans le discours*. *Suppl.* I. 371. a, b. *Ce qu'on entend par dur dans le discours*. *Ce défaut en détruit ou en affoiblit l'effet*. *Suppl.* II. 745. b. 746. a. *Discours délié*. IV. 784. a. *Faux-brillant dans le discours*. VI. 443. a. *Récapitulation d'un discours*. I. 395. a. *Des discours sur un sujet de pure invention*. IV. 691. b. *Défauts des discours faits sur le champ*. *Suppl.* I. 33. b.

DISCOURS, (*Bell. lett.*) titre qu'Horace donnoit à ses satyres. Les critiques font partagés sur la raison qu'a eue le poète d'employer ce nom. Opinion du pere le Bossu. Différence entre la poésie des odes d'Horace & celle de ses satyres. Bien des personnes n'ont mis Regnier & Despréaux pour leurs satyres qu'au nombre des versificateurs. IV. 1034. a.

DISCRÉDIT, (*Comm.*) tems où ce mot s'est introduit. *Discrédit des actions*. IV. 1034. a.

DISCRET, (*Hist. eccl.*) épithete en usage dans plusieurs maisons religieuses. *Pere discret*. *Mere discrete*. IV. 1034. a.

DISCRETE, (*Géom. Phys.*) proportion discrete ou disjointe. *Quantité discrete*. IV. 1034. a.

Discret, la quantité divisée en discrete & en continue. *Proportion discrete & continue en arithmétique*. IV. 115. a. XIII. 653. b.

DISCRET, (*Morale*) voyez **DISCRÉTION**.

DISCRÉTIVE, *proposition*. IV. 85. b.

DISCRÉTION, (*Morale*) Le substantif *discretion* paroît avoir une toute autre acception que l'adjectif *discret*. IV. 1034. b.

Discretion, voyez **INDISCRÉTION**, **TACITURNITÉ**, **SECRET**.

DISCUSSIFS, (*Chir.*) remèdes discussifs. Dans quel but on les emploie. Exemples de quelques discussifs. Ceux qu'on emploie dans les tumeurs indolentes; dans les tumeurs flatueuses; dans certaines maladies des yeux. IV. 1034. b.

DISCUSSION, définition de ce mot. IV. 1034. b.

DISCUSSION, (*Philosoph.*) il n'est point indifférent de commencer par l'affirmative ou par la négative, la discussion d'un problème. I. 801. a.

DISCUSSION, (*Médec.*) IV. 1035. a.

DISCUSSION, (*Jurisp.*) De la discussion que l'on fait des biens du débiteur. Comment le bénéfice de discussion est appelé en droit. Ce bénéfice avoit lieu dans l'ancien droit. En quoi consiste la discussion. IV. 1035. a. Quels sont ceux pour qui le bénéfice de discussion a lieu. Quels sont ceux qui ne sont pas obligés de faire aucune discussion préalable. Quels sont les biens que l'on n'est pas obligé de discuter. Comment on renonce au bénéfice de discussion. *Ibid.* b.

Discussion, c'est à celui qui demande la discussion à indiquer les héritages qu'il prétend y être sujets. VIII. 673. b.

Discussion des cautions ou fide-jusseurs. Elle étoit permise par l'ancien droit romain. Dispositions d'Adrien & de Justinien sur ce sujet. Cautions pour lesquelles ce bénéfice a lieu parmi nous. Coutume de Bourgogne sur cet objet. Auteurs à consulter. IV. 1035. b.

Discussion des donataires. IV. 1035. b.

Discussion de l'hypothèque spéciale avant la générale. Loi sur laquelle elle est fondée. Comment elle a lieu. IV. 1035. b. La discussion de l'hypothèque spéciale peut être opposée entre deux créanciers. IV. 1036. a.

Discussion de l'hypothèque principale avant la subsidiaire. IV. 1036. a.

Discussion des meubles avant les immeubles. Loi sur laquelle elle étoit fondée chez les Romains. Abrogation de cette loi en France. La discussion préalable des meubles est toujours nécessaire à l'égard des mineurs. Auteurs à consulter. IV. 1306. a.

Discussion des offices. IV. 1306. b.

Discussion en matieres de rentes. IV. 1036. b.

Discussion du tiers-acquéreur ou détenteur. Elle a lieu dans les pays de droit écrit; dans les pays coutumiers l'usage n'est pas uniforme. Ce que doit faire le tiers-acquéreur ou détenteur après la discussion, si les biens discutés ne suffisent pas pour acquitter la dette. Auteurs à consulter. IV. 1036. b.

DISERT, différence entre éloquent & disert. *Notre disert* n'est point synonyme au *disertus* des anciens. IV. 1036. b.

Disert, la différence entre éloquent & disert est encore expliquée. V. 520. b. & 523. a.

DISETTE, (*Agric. Econom. Gouvern.*) Différence entre besoin, nécessité, disette, indigence & pauvreté. II. 213. b.

Causes de la disette des blés en France. VI. 534. a, b. Pratiques des laboureurs qui montrent pourquoi les disettes surviennent lorsqu'il arrive des mauvaises années. *Ibid.* a. La nation Angloise n'a point essuyé de cherté extraordinaire de blé, depuis qu'elle a permis l'exportation. 536. b. *Projet chimérique de greniers publics pour prévenir les disettes*. VII. 825. a. Observations qui doivent bannir toute crainte de disette dans le cas d'exportation. *Ibid.* b. Maniere de préparer une nourriture abondante & à peu de frais en tems de disette.

XIV. 308. a. *De la disette des bois*. VII. 129. a.

DISGRÉGATIVES opérations, (*Chymie*) XI. 500. a, b.

DISJOINT, (*Musiq.*) tetracordes disjoints dans le système des Grecs. Intervalles disjoints. Degrés disjoints. *Suppl.* II. 724. a.

DISJONCTIF, conjonction disjonctive. I. 149. a, b. III. 873. a. X. 759. b. *Proposition disjonctive*. IV. 84. b. *Syllogisme disjonctif*. XV. 722. b. *Voyez DISJONCTIVE*.

DISJONCTION, (*Jurisp.*) séparation de deux causes qui avoient été jointes, &c. *Demande à fin de jonction*. Comment le juge l'ordonne. IV. 1036. b. *Requête à fin de disjonction*. Sentence ou arrêt de disjonction. *Ibid.* 1037. a.

DISJONCTIVE, (*Gramm.*) Conjonctions disjonctives. Examen de la question, si lorsqu'il y a plusieurs substantifs séparés par une disjonctive, le verbe qui se rapporte à eux, doit être au pluriel ou au singulier. Sentimens de Vaugelas & de Patru. *Voyez DISJONCTIF*. IV. 1037. a.

DISLOCATION, voyez **LUXATION**. Etonnante flexibilité d'un Anglois, qui avoit trouvé le secret de disloquer la plupart des jointures de son corps. VIII. 870. a.

DISPARATE, divers êtres entre lesquels ce défaut peut se trouver. Différence entre inégalité & disparate. IV. 1037. a.

DISPARITÉ, inégalité, différence. Différence entre ces mots. IV. 1037. a.

DISPENSE, (*Jurisp.*) On n'en accorde jamais contre le droit divin ni contre le droit naturel. On ne doit dispenser que lorsque dans le cas particulier il y a des raisons plus fortes que celles de la loi. Différentes sortes de dispenses. Par qui peuvent être accordées les dispenses en matieres canoniques. Par qui sont accordées les dispenses qui regardent les offices & autres droits temporels. Elles ne reçoivent point d'extension, même à des cas pour lesquels il y auroit un argument de *majori ad minus*. Toutes dispenses sont volontaires & de grace. Auteurs à consulter. IV. 1037. b.

DISPENSE, (*Droit natur. & polit.*) Le souverain a le droit de suspendre l'effet de la loi en faveur de telles ou telles personnes. Lui seul a ce pouvoir. Il doit ménager les dispenses avec sagesse. Toute dispense ne doit avoir lieu qu'en matiere de loix positives, & nullement en matiere de loix naturelles. XVII. 769. b. *Lettres de dispenses*. IX. 421. b.

Dispenses d'affinité; toute sorte de dispenses matrimoniales; entre ceux qui ont quelque liaison de parenté. IV. 1037. b.

Par qui elles peuvent être accordées. On n'en accorde jamais entre parens en ligne directe. Dispense entre parens en ligne collatérale qu'on n'accorde jamais. Il en est de même du premier degré d'affinité spirituelle. On a quelquefois accordé des dispenses au premier degré d'affinité contractée *ex illicita copulâ*.

A l'égard du second degré de cognation naturelle ou spirituelle, le pape en peut dispenser. *Dispenses refusées par Alexandre IV, à Valdemac, roi de Suede, & par Urbain V, à Edmond, fils d'Edouard, roi d'Angleterre*. Dispositions du concile de Trente sur les dispenses matrimoniales. Elles s'obtenoient plus difficilement autrefois qu'aujourd'hui. Trois cas où ces dispenses peuvent avoir lieu. *Ibid.* 1038. a. De qui doivent obtenir leurs dispenses ceux qui ne reconnoissent point le pape. Les dispenses qui viennent de Rome doivent être fulminées. Celles que peuvent accorder les évêques. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Dispense d'affinité. Fautes & erreurs dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 724. a.

Dispense de mariage en forme de pauvreté. VII. 179. a. *Empêchemens dirimans* dont on n'accorde jamais de dispense: ceux dont on dispense quelquefois. V. 574. a, b.

Dispense d'âge. L'émancipation est une espece de dispense d'âge. Age requis chez les anciens Romains pour parvenir à la magistrature. *Dispenses d'âge* qu'on accordoit dès-lors. Auteurs cités sur ce sujet. A quoi l'on avoit égard lorsqu'on accordoit ces dispenses. IV. 1038. b. Celles que le roi accorde en France. *Dispenses* qu'on accordoit autrefois à de jeunes magistrats pour être reçus avant l'âge de 25 ans. *Dispenses* que le pape accorde pour prendre les ordres ou posséder des bénéfices. *Ibid.* 1039. a.

Dispense de bans de mariage. Ce que prononcent le concile de Trente & l'ordonnance de Blois sur ce sujet. Les évêques accordent quelquefois dispense des trois bans. Pour quelles causes on les accorde. Défenses faites d'accorder ces dispenses sans cause légitime. IV. 1039. a. Ces dispenses doivent être insinuées avant la célébration du mariage, &c. *Ibid.* b.

Dispense de bâtardise. Acte qui habilite une bâtard à l'effet de recevoir les ordres ecclésiastiques ou de posséder un bénéfice. Ces dispenses s'accordent en deux manieres, *aut à jure, aut ab homine*. Quels sont les cas où il n'y a que le pape qui puisse dispenser. L'impétrant doit faire mention du défaut de naissance dans sa supplique. La dispense pour les bénéfices emporte dispense pour les pensions. Quelques autres observations sur le même sujet. Ouvrages à consulter. IV. 1039. b. *Voyez IRRÉGULIER*.

Dispense pour les bénéfices. Par qui ces dispenses sont accordées. Cet usage devenu commun à Rome depuis Paul III. IV. 1039. b. *Dispenses tacites*. *Dispenses expressees*. *Dispense d'âge*

pour les ordres & les bénéfices. Dispenses pour ceux qui sont irréguliers. Différens cas pour lesquels il faut des dispenses pour les bénéfices. Défense d'obtenir aucune dispense en cour de Rome, sans avoir auparavant obtenu des lettres-patentes du roi. Les dispenses à l'effet de tenir plusieurs bénéfices, sont ou pures & simples, ou accompagnées de conditions. En quel cas le pape accorde dispense pour deux bénéfices-cure. IV. 1040. a. On n'accorde pas de dispense pour tenir deux dignités *sub eodem testo*, &c. Autres maximes & regles sur le même sujet. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Dispenses accordées par les papes pour certains bénéfices. XI. 832. b. Diverses dispenses que le pape peut accorder. *Ibid.* Dispense qui permet de prendre les ordres hors des tems prescrits par les canons. VI 337. b. Les dispenses de l'irrégularité. VIII. 907. b.

Dispense *ad duo & plura*, pour posséder en même tems plusieurs bénéfices incompatibles. En quels cas le pape peut accorder ces dispenses. Dispositions sur lesquelles cet usage est fondé. L'évêque peut aussi accorder des dispenses *ad duo*. Auteurs à consulter. IV. 1040. b.

Dispense d'examen. IV. 1040. b.

Dispense expresse, dispense tacite. IV. 1041. a.

Dispense des degrés. IV. 1041. a.

Dispense d'incompatibilité. Voyez INCOMPATIBILITÉ.

Dispense d'irrégularité. Voyez IRRÉGULARITÉ.

Dispense pour les offices. IV. 1041. a.

Dispense pour opiner. IV. 1041. a.

Dispense des ordres, ou de non *promovendo*. IV. 1041. a.

Dispense pour les ordres. L'évêque peut dispenser pour les ordres mineurs. Un clerc qui a quelque difformité ne peut être promu sans dispense. IV. 1041. a.

Dispense de parenté & affinité. IV. 1041. a.

Dispense des quarante jours : liberté accordée à un officier de résigner son office, encore qu'il ne survive pas 40 jours à la résignation. Pourquoi cette dispense est nécessaire. Elle peut être expresse ou tacite. Du tems de la ligue, celui qui se qualifioit lieutenant-général du royaume, accordoit cette dispense même après la mort des officiers. IV. 1041. b.

Dispense de résidence. En général, ces dispenses sont abusives. Quelques bénéficiers sont dispensés de droit de résider à leur bénéfice. IV. 1041. b.

Dispense du serment. Exemple unique de la dispense du serment que les officiers doivent à leur réception. IV. 1041. b.

Dispense de service, que le roi accorde à quelqu'un de ses officiers commensaux, ou autres officiers privilégiés, &c. Ce que portent sur ce sujet le règlement des tailles de 1614, & le règlement général de 1636. *Ibid.* 1042. a.

Dispense de tems d'étude. IV. 1042. a.

Dispense pour tester. IV. 1042. a.

Dispense de vœux. Voyez VŒU.

DISPERSION, (*Dioptrique*) point de dispersion ; ainsi nommé par opposition au point de concours ou de foyer. IV. 1041. a.

Dispersion des hommes après le déluge. III. 396. b.

DISPOSER, dresser, former, ordonner, explication de ces synonymes relatifs à l'art militaire. VII. 182. b.

DISPOSITIF, (*Jurisp.*) partie d'une sentence qui contient le jugement proprement dit. Différentes parties distinguées dans un jugement. On appelle aussi dispositif, un projet de jugement arrêté de concert entre les parties. Comment sont dressés ces dispositifs. Détails sur ce sujet. IV. 1042. b.

Dispositif des jugemens appelé *dictum*. IV. 970. a.

DISPOSITION, (*Bell. lett.*) Énumération des parties du discours qu'il s'agit de disposer : ces parties exprimées dans un vers technique. Ce qu'on entend par la disposition naturelle. IV. 1042. b. La nature elle-même nous dicte ce que nous devons faire pour persuader nos auditeurs. Manière de distribuer un discours, selon les modernes. Parties du discours dans l'éloquence du barreau. Ce qu'on entend par disposition artificielle. *Ibid.* 1043. a.

DISPOSITION, (*Médec.*) On l'exprime en latin & en grec par le mot *diathesis*. IV. 1043. a.

DISPOSITION, (*Jurisp.*) Dispositions d'un acte, d'un arrêt ou autre jugement. Disposition caduque. IV. 1043. a.

Disposition captatoire. Cette disposition est réprochée. Autorités à consulter. IV. 1043. a.

Disposition à cause de mort. Trois sortes d'actes par lesquels on peut faire des dispositions ; les donations, testamens & codiciles. IV. 1043. a. Elles sont ordinairement révocables jusqu'au dernier moment de la vie. *Ibid.* b.

Disposition comminatoire. IV. 1043. b.

Disposition conditionnelle. IV. 1043. b.

Dispositions des coutumes. (Voyez IV. 414. b.) IV. 1043. b.

Dispositions de dernière volonté. IV. 1043. b.

Disposition entrevifs. IV. 1043. b.

Disposition gratuite, irrévocable. IV. 1043. b.

Disposition d'un jugement. Chaque disposition d'une sentence forme comme autant de jugemens séparés. IV. 1043. b.

Disposition de l'homme. La disposition de l'homme fait cesser celle de la loi. IV. 1043. b.

Disposition. libre. IV. 1044. a.

Disposition de la loi. IV. 1044. b.

Disposition morale. IV. 1044. b.

Disposition négative : cette disposition est opposée à la prohibitive : il y a des dispositions qui sont à la fois l'une & l'autre. IV. 1044. a.

Disposition onéreuse. IV. 1044. a.

Dispositions pieuses : à qui il appartient d'en procurer l'exécution. VI. 232. b.

Disposition prohibitive : il n'est pas permis d'y déroger : exemple d'une disposition prohibitive négative. IV. 1044. a.

Disposition rémunératoire. IV. 1044. a.

Disposition de sentence. IV. 1044. a.

Disposition testamentaire. IV. 1044. a.

DISPOSITION d'une armée. (*Art milit.*) Quelle est la meilleure disposition d'une armée. Exemple tiré des commentaires de César. IV. 1044. b.

DISPOSITION, (*Archit.*) IV. 1044. b.

DISPOSITION de guerre (*Art milit.*) plan général ou particulier qu'on se propose pour agir offensivement ou défensivement. Importance de cette partie de l'art militaire. *Suppl.* II. 724. b. Voyez CAMPAGNE.

DISPOSITIONUM *serinium*. XIV. 813. a.

DISPUTE, débat, altercation, contestation, (*Synon.*) IV. 112. a. Dispute, querelle, différend. *Suppl.* II. 720. b.

DISPUTE, (*Métaph. & Morale*) Imperfections humaines qui ont donné naissance à la dispute. Objets sur lesquels la dispute s'est exercée. Excès qu'il en faudroit bannir. Avantages attachés à la dispute accompagnée de modération. Elle peut devenir une source de plaisirs dans la société. IV. 1044. b. Elle peut devenir dans les sciences une source de lumières. Mais c'est la raison qui écarte le nuage ; & la raison active & clairvoyante dans le calme, perd dans le trouble & ses lumières & son activité. L'homme emporté dans la dispute paroît sentir beaucoup ; il n'est que trop vraisemblable qu'il pense peu. L'emportement né du préjugé lui prête à son tour de nouvelles forces. Les preuves & les raisons, quelque connues qu'elles nous soient dans le calme, ne nous sont plus présentes dans l'accès de l'emportement. D'ailleurs la raison même dans la bouche de l'homme emporté n'est prise que pour la passion. *Ibid.* 1045. a. Enfin l'emportement dans la dispute est contagieux. *Ibid.* b.

Dispute, des disputes académiques : en quoi vicieuses : exercices à leur substituer. VI. 93. b. Des disputes en paroles ou injures : des disputes de mots : sur des choses frivoles. IX. 642. a, b. 643. a. Les disputes condamnées par Montagne. XIII. 869. a. Utilité des disputes de controverse. IV. 158. a. Pour ne pas disputer inutilement sur des mots, il faut les définir. 748. a. 749. b.

DISQUE, (*Hist. anc.*) bouclier rond, &c. Il s'en voit un d'argent dans le cabinet des antiques de S. M. *Disque*, palet en usage dans les jeux publics. IV. 1045. b.

Disque. Description du disque des anciens. En quoi consistoit le jeu du disque. Dans quelle vue on s'y exerçoit. Des discoboles. Mort d'Hyacinthe en jouant au disque. IV. 1045. b. Voyez DISCOBOLE.

DISQUE, (*Astron.*) manière de diviser le disque du soleil & de la lune. IV. 1045. b.

DISQUE, (*Optiq.*) dans les lunettes. IV. 1045. b.

DISQUE, terme de botanique. IV. 1845. b.

DISQUE, terme de lithurgie grecque. IV. 1046. a.

DISQUISITION, (*Philosoph.*) on n'emploie plus guere que le mot de recherche ; mais on peut s'en servir ironiquement. Exemple. IV. 1046. a.

DISSECTION, (*Anat.*) elle a deux parties ; la préparation qui doit suivre l'examen, & la séparation. En quoi consiste l'examen. But de la dissection. Connoissances qu'elle suppose. Ce que doit faire un démonstrateur en anatomie. IV. 1046. a. Il seroit avantageux qu'il y eût dans les hôpitaux des dissectionneurs assez instruits pour bien préparer toutes les parties ensemble & séparément, sur différens cadavres, & qu'il fût permis d'aller dans ces endroits, après s'être rempli la mémoire de ce qu'il y a à remarquer sur chaque partie, voir développer ces parties mêmes, &c. *Ibid.* b. Utilité des dissections dans l'étude de la médecine. La manière dont se pratiquoient les dissections chez les Égyptiens, n'a pu beaucoup contribuer à la perfection de la médecine. Il y a cependant tout lieu de présumer qu'Esculape l'égyptien, devoit en avoir quelques connoissances plus particulières. Connoissances anatomiques de Podalire & de Machaon. Les Aesclepiades, entre les mains desquels passa la médecine, ont passé pour de grands anatomistes. Il y a tout lieu de croire qu'Hippocrate s'étoit appliqué à l'anatomie. Avant Erasistrate & Hérophile on n'avoit pas disléqué de corps humain, comme ils le firent. Ecrits de Galien sur les administrations anatomiques. *Ibid.* 1047. a. Énoncés généraux sur la manière de découvrir les parties qu'on trouve dans les anciens anatomistes. Préceptes que Vesale & Charles Etienne ont donnés pour la dissection de chaque partie. Inventions qui ont été faites de divers moyens

moyens de découvrir les parties. Divers traités qui ont paru sur la dissection. *Ibid. b.*

Dissection. Utilité de la dissection des cadavres. II. 511. *a.* *Suppl. IV. 104. b.* Dissection de chiens. II. 597. *b.* Utilité des dissections du cheval. *Suppl. III. 377. a.* Cause de l'odeur désagréable qui s'exhale du bas-ventre & de la poitrine, à l'ouverture des animaux les plus sains. VI. 598. *a.* Pincettes à disséquer. XII. 638. *b.* Erigne, instrument employé dans les dissections. V. 907. *b.* De l'utilité qu'il y auroit à destiner les malfaiteurs à être disséqués vivans. I. 409. *b.* V. 13. *a.* Dissection des nerfs, voyez NEVROTOMIE.

Dissection des feuilles. VI. 655. *a.*

DISSIDENTS ou **opposans**, (*Hist. eccl.*) différentes sectes ainsi nommées en Angleterre. IV. 1047. *b.*

DISSERTATION. Différence entre la dissertation & le traité. IV. 1048. *a.*

DISSIDENS, (*Hist. eccl.*) liberté dont ils doivent jouir en Pologne. Les ariens & les focieniens exclus du nombre des dissidens. IV. 1048. *a.*

DISSIMILITUDE, (*Rhétor.*) lieu commun. Usage qu'en ont fait Cicéron & Catulle. IV. 1048. *a.*

DISSIMULATION. (*Morale*) Différence entre dissimuler, cacher & déguiser. La dissimulation étoit bannie des premiers chrétiens. IV. 1048. *a.* Le premier trait essentiel dans un homme, pour le bonheur de la société, c'est la franchise & la sincérité. Les bons princes ont regardé la dissimulation comme un mal nécessaire; mais elle le seroit infiniment moins, si l'on ne formoit que des entreprises justes. Trois propositions résumées de ce qui vient d'être dit. *Ibid. b.*

DISSIMULER, **DÉGUISE**, **CACHER**, (*Synon.*) II. 504. *a.*

DISSIPATION, (*Physiq.*) IV. 1048. *b.*

Dissipation qui se fait des parties fluides & solides du corps humain. XI. 286. *b.* Comment elle se répare. 287. *b.* 288. *a.*

DISSIPATION, (*Jurisp.*) elle devient une cause d'interdiction, & un moyen de séparation de biens pour la femme. IV. 1048. *b.*

DISSOLVANT, (*Physiq. & Chymie*) voyez **DISSOLUTION**. Dissolvant universel, voyez **ALKAHEST**. L'air considéré comme dissolvant. I. 234. *a.* VI. 127. *b.* Même propriété de l'eau. V. 189. *b.* Usages qu'on en tire. Ordra des affinités que diverses substances ont avec l'eau. 190. *a.*, *b.* Les acides considérés comme dissolvans. I. 99. *a.* Les alkalis dissolvans des matières grasses. 274. *b.* Dissolvant de tous les métaux. VIII. 133. *a.* Dissolvans qui agissent sur les différens métaux, voyez les articles de ces métaux, & ci-dessous l'article **Dissolution**. Métaux que l'huile dissout. VIII. 337. *a.* Dissolvans de substances animales, ou caustiques. II. 791. *b.* Voyez **MENSTRUE**.

DISSOLVANS, (*Médec.*) voyez **RÉSOLUTIFS**.

DISSOLUTION, (*Chymie*) action du menstrue. Corps résultant de l'union chymique de deux substances. IV. 1048. *b.* Dissolution d'argent. Dissolution d'or. *Ibid.* 1049. *a.*

Dissolution, voyez **CHYMIE & MENSTRUE**. La dissolution est l'opération fondamentale de la chymie. Les newtoniens ont établi que l'attraction étoit le principe de la dissolution. La plupart des chymistes, & les François sur-tout, ont attaqué ce système, & blâmé les physiciens d'appliquer les loix des masses aux affections des petits corps; mais le Newton de la France a déchiré le voile qui enveloppoit encore la vérité soupçonnée par le philosophe de Londres. En considérant les affinités des corps comme des effets de l'attraction générale, déterminés par des variétés de distance qui résultent elles-mêmes des différentes figures des parties, toutes les difficultés s'applanissent, tout s'explique naturellement. Définition de la dissolution. La division en est la première condition; l'équipondérance (Voyez ce mot) est la seconde. Quel est, dans une dissolution, le corps appelé *dissolvant*. Comme l'attraction est le principe de la cohésion, elle est de même le principe de la division. *Suppl. II. 724. b.* Cette assertion rendue sensible par un exemple. Que l'on se représente, dit l'auteur, un morceau de bois, dont les couches ligneuses sont faiblement adhérentes. Si l'on colle sur ce bois un autre corps, en enlevant ce corps, on enlèvera avec lui quelques parties du bois. Voilà le mécanisme de la dissolution. Développement de cette théorie. *Ibid.* 725. *a.* Ce n'est pas seulement la division qui produit la dissolution; il faut encore l'équipondérance, c'est-à-dire, le rapport de gravitation entre les parties du corps dissous & celles du fluide dissolvant. — Deux corps ne se conservent en l'état de dissolution, qu'autant que leur rapport de gravitation n'est pas changé. — Mécanisme de ce qu'on appelle *intermede de dissolution*. *Ibid. b.*

Dissolution. Causes de la dissolution des corps. III. 415. *b.* Dans toute dissolution, les corps qui s'unissent sont également actifs. *Suppl. I. 821. b.* Dissolution humide. XI. 500. *b.* Circonstances dans lesquelles un corps plongé dans un fluide se dissoudra. I. 852. *b.* Comment il arrive que les principes hétérogènes, dissous dans l'eau, sont répandus & invisibles dans

cette eau. *Suppl. III. 473. a.* Dissolutions chymiques froides & accompagnées d'effervescence. VII. 319. *a.* Dissolution menstruelle suivie de la précipitation. XI. 500. *a.* Phosphores produits par dissolution. XII. 526. *a.* Dissolutions pharmaceutiques, connues sous le nom de teintures. XVI. 32. *b.* Cause de la dissolution des sels par l'eau. I. 582. *b.* Dissolutions obtenues par différens sels, voyez **SEL**. Dissolution de certains corps par la trituration. XVI. 665. *a.*, *b.* Dissolutions par l'esprit de vin. XVII. 287. *b.* Dissolution de la chaux par les acides, III. 266. *b.* par le vinaigre. 267. *a.* Dissolutions par voie de décoction. IV. 697. *b.* Dissolution de l'eau par l'air, VI. 127. *a.*, *b.* de l'argille par l'acide vitriolique. VII. 699. *a.* Dissolutions métalliques. D'où dépend le succès de la dissolution du fer dans l'alkali fixe. X. 60. *a.* Dissolutions de l'or. XI. 523. *b.* Dissolutions cuivreuses. IV. 545. *b.* Dissolution de l'argent dans l'opération du départ. 851. *a.*, *b.* Différentes manières de dissolution de l'étain. VI. 8. *a.* Différentes dissolutions du fer. 496. *b.* Dissolutions des métaux par les sels, voyez l'article **SEL**. Sur les dissolutions, voyez **SOLUTION**, **MENSTRUE**.

DISSOLUTION, (*Médec.*) IV. 1049. *a.*

Dissolution des humeurs, voyez **COLLIQUATION**, **DÉCOMPOSITION**. Observations sur le sentiment d'une dissolution de la masse entière des humeurs: remèdes que la médecine moderne met en usage dans ce cas. VIII. 656. *a.*, *b.*, & *c.* Spécifique contre la dissolution des humeurs. XV. 445. *a.*

DISSOLUTION, (*Jurisp.*) IV. 1049. *a.*

Dissolution de communauté; cessation de communauté de biens entre conjoints. Comment elle arrive. Ce qu'on doit faire lorsqu'il y a des enfans mineurs du conjoint précédé. IV. 1049. *a.*

Dissolution de mariage. Causes qui l'opèrent. IV. 1049. *a.*

Dissolution de la communauté de biens entre conjoints. III. 721. *a.*, *b.* Sort de la dot de la femme après la dissolution du mariage. V. 64. *b.* Sur la dissolution de mariage, voyez **DIVORCE**.

Dissolution de société. IV. 1049. *a.*

DISSOLUTION, (*Morale*) débauche excessive. IV. 1098. *b.* errata. Voyez **DÉBAUCHE**.

DISSONANCE, (*Musiq.*) les anciens n'admettoient point les tierces & les sixtes pour accords consonnans. Les dissonances se réduisent à un assez petit nombre dans le système reçu. IV. 1049. *a.* Nous n'apercevons point de raison physique qui nous autorise à les introduire dans le corps de l'harmonie. Ce que dit M. Rameau sur l'emploi des dissonances dans l'harmonie. Le principe physique de la dissonance employée dans l'harmonie n'a été jusqu'ici expliqué par aucun auteur. Où l'on doit prendre la dissonance. Là où il n'y a point de seconde, il n'y a point de dissonance, & la seconde est proprement la seule dissonance qu'on puisse employer. En quel lieu de l'accord parfait on peut placer une dissonance pour la rendre le moins choquante à l'oreille qu'il est possible. *Ibid. b.* Moyen de sauver la dissonance. Marche que doit tenir le son fondamental relativement au mouvement assigné à la dissonance. Comment on doit déterminer l'intervalle que doit former la basse fondamentale en quittant l'accord. La dominante est la corde à laquelle convient l'accord de sixte ajoutée. IV. 1050. *a.* Les dissonances majeures doivent monter, & les mineures descendre. De la dissonance qui est la fausse quinte & le triton par renversement. Comment on peut rendre raison de la dissonance. IV. 1050. *b.*

DISSONANCE, (*Musiq.*) étymologie du mot. — Son usage. — Analogie qui s'observe entre l'accord de la dominante *sol* & celui de la sous-dominante *fa*. — En quoi consiste l'altération de l'harmonie des deux quintes. — Observations sur l'emploi de la quinte au-dessous de la tonique de cette sous-dominante, entre laquelle & la tonique on n'aperçoit pas la moindre liaison qui puisse autoriser l'emploi de cette sous-dominante, non-seulement comme corde essentielle du ton, mais même en quelque qualité que ce puisse être. — L'auteur n'apercevant ni dans la physique, ni dans le calcul, la véritable génération de la dissonance, en a cherché la véritable origine purement mécanique, & c'est ainsi qu'il l'a expliquée, article **Dissonance** de l'Encyclopédie, sans s'écarter du système de M. Rameau. — *Suppl. II. 726. b.* Les deux seules notes de l'échelle qui ne se trouvent point dans les harmoniques des deux cordes principales *ut* & *sol*, sont précisément celles qui s'y trouvent introduites par la dissonance, & achevent par ce moyen la gamme diatonique. — Ces deux dissonances, la sixte majeure, & la septième mineure, ne diffèrent que d'un semi-ton, & différoient encore moins si les intervalles étoient bien justes. — A l'aide de cette observation, l'on peut tirer du principe de la résonnance, une origine très-approchée de l'une & de l'autre. — M. Tartini est le premier, & jusqu'à présent le seul, qui ait déduit une théorie des dissonances des vrais principes de l'harmonie, voyez **SYSTÈME**. *Ibid.* 727. *a.* Passé le terme où les harmoniques naturels sont encore sensibles, la consonance des

intervalles commensurables ne s'admet plus que par induction. — Il faut bien connoître la place que la dissonance peut occuper dans l'échelle d'un mode, tant pour pouvoir confirmer le mode actuellement régnant, que pour pouvoir en changer quand on veut, & bien déterminer celui dans lequel on passe. — Souvent une note qui paroît faire la dissonance dans un accord, est réellement une consonance. — *Raison de quelques dissonances tirée d'un mémoire de M. Euler.* — En quoi consiste dans le système de l'harmonie la différence des dissonances & des consonances. — *Ibid. b.* L'accord de la septième, & celui qui résulte de la sixième jointe à la quinte, sont employés dans la musique avec tant de succès, qu'on ne sauroit douter de leur harmonie ou de leur agrément. Cependant en exprimant en nombre les sons qui forment ces accords, on parvient à des proportions si compliquées, qu'il semble presque impossible que l'oreille les puisse saisir. Voilà donc un paradoxe où la théorie semble être en contradiction avec la pratique. Explication qu'en donne M. d'Alembert. *Ibid. 728. a.* Explication plus détaillée du même paradoxe donnée par M. Euler, dans laquelle il prouve que la proportion apperçue par les sens est souvent différente de celle qui subsiste actuellement entre les sons. — *Ibid. b.* Pourquoi on ne sauroit supporter presque aucune aberration dans les octaves, & l'on prétend que toutes les octaves soient exactes; au lieu que dans les quintes on peut souffrir une assez grande aberration, sans que les oreilles en soient blessées. — Quelle est celle qu'on supporte dans les tierces majeures & mineures. Quand la proportion actuelle est fort compliquée, de sorte pourtant qu'elle approche beaucoup d'une proportion simple, alors l'oreille appercevra cette proportion simple, sans remarquer la petite aberration de l'actuelle. Ainsi deux sons en raison de 200 à 301, ou de 200 à 299, exciteront le sentiment d'une quinte parfaite. — *Ibid. 729. b.* C'est à l'aide de cette observation & de ce principe que l'auteur rend raison du paradoxe exposé ci-dessus. — Conjecture touchant le fondement de la règle sur la préparation & résolution des dissonances. — Des accords admis aujourd'hui dans la composition musicale. *Ibid. b.*

DISSONANCE, (*Musiq.*) dissonance majeure. Dissonance mineure. *Suppl. II. 730. a.*

Dissonance, accords dissonans. I. 76. a. 78. a. Intervalles dissonans. VIII. 839. b. XVI. 321. a. 665. a. Battemens qu'on apperçoit dans les dissonances. *Suppl. I. 829. a.* Changement d'harmonie d'un accord dissonant. *Suppl. III. 303. a, b.* Génération des dissonances. Système général des dissonances, vol. VII. pl. *Musiq. pl. II.* Il n'y a point de dissonance sans cadence, ni de cadence sans dissonance. II. 513. b. Emploi des dissonances dans la composition. *Suppl. I. 118. a, b.* Leur utilité dans l'harmonie. VIII. 51. a. Cette dissonance doit être prise dans le prolongement de quelqu'un des sons de l'accord précédent. *Ibid.* Origine de la règle, préparer les dissonances. *Suppl. IV. 874. b.* De la manière de les préparer. VIII. 51. a. XIII. 300. a. XVI. 121. b. Règles sur la manière de sauver les dissonances. VIII. 51. a. XIV. 730. a. *Voyez SAUVEMENT.* Des dissonances selon M. Jamard. *Suppl. IV. 868. b.* Idée d'un anonyme anglois sur la dissonance, 871. a, b. Des accords dissonans, selon M. Kirnberger, 874. a, b. *Voyez CONSONANCE, ACCORD, HARMONIE.*

DISSOUS, ou *dissout*, (*Chym.*) dans le langage chimique rectifié, la qualité de menstrue & celle de corps dissous n'existent plus. Cependant on peut encore employer ce mot comme synonyme du mot *uni*. IV. 1050. b.

DISSYLLABE, (*Gramm.*) mot dissyllabe: piés dissyllabes. IV. 1050. b. Etymologie de ce mot. Quelques auteurs ont appellé dissyllabes nos vers de dix syllabes. *Ibid. 1051. a.*

DISTANCE, (*Géom. & Phys.*) la distance d'un point à un point est une ligne droite tirée entre ces deux points. Comment on mesure les distances en géométrie. Distance, intervalle de tems, intervalle de qualité. IV. 1051. a.

Distance. De la manière de prendre les distances sur les cartes. II. 707. b. Comment les anciens marquoient les distances sur les grands chemins. III. 275. b. &c. Usage du compas de proportion pour la mesure des distances. 756. a. Trouver avec la chaîne la distance entre deux objets inaccessibles l'un par rapport à l'autre. Trouver la distance d'un objet inaccessible, comme la largeur d'une rivière, par le moyen de la chaîne. III. 7. b. De la mesure des distances avec la planchette, XII. 700. a, b. avec le quart de cercle. XIII. 666. a. Instrument nommé théodolite pour prendre les distances. XVI. 248. a. Instrument qui sert à prendre les distances par une méthode facile. *Suppl. II. 692. a, b.*

Distance apparente des objets. Six moyens dont notre ame se sert pour juger de la distance des objets. Le premier consiste dans cette configuration de l'œil, nécessaire pour voir distinctement à diverses distances. Variations dans la conformation de l'œil, selon la distance des objets qu'on observe; ce changement nous étant sensible, nous met à portée de juger des distances, même avec un œil seul. La confusion de l'objet à une grande distance, aide encore à la faire con-

noître. IV. 1051. a. Le second moyen, c'est l'angle formé par les axes optiques sur cette partie de l'objet que nous fixons. Le troisième consiste dans la grandeur apparente des objets. Mais ce moyen devient inutile, lorsque nous ignorons la véritable grandeur des corps. Le quatrième moyen, c'est la force avec laquelle les couleurs des objets agissent sur nos yeux. Quelques-uns prétendent que la force de cette couleur des objets sur nos yeux, doit être en raison réciproque doublée de leurs distances: sur quoi ils se fondent. *Ibid. b.* L'auteur montre ici que cette force ne décroît pas selon cette proportion. Les objets doivent toujours paroître moins lumineux & plus teints de la couleur du milieu à travers duquel ils sont apperçus, à proportion de l'éloignement où ils sont de nos yeux. Expérience qui sert à rendre raison de ce phénomène. Pourquoi une chambre paroît plus petite après que ses murs ont été blanchis, & une colline paroît moins élevée lorsqu'elle est couverte de neige. Pourquoi le feu & la flamme paroissent si petits, lorsqu'on les voit de nuit à une grande distance. Les objets obscurs paroissent à l'entrée de la nuit plus grands, que lorsqu'on les voit pendant le jour. *Ibid. 1052. a.* La distance apparente & la grandeur des objets paroissent augmentées à travers un air chargé de brouillards. Pourquoi les astres paroissent plus faiblement lorsqu'ils sont proches de l'horizon. Pourquoi le soleil & la lune paroissent plus grands dans cette situation. Le cinquième moyen consiste dans la diverse apparence des petites parties des objets. *Ibid. b.* Le sixième moyen consiste en ce que nous voyons tous les objets qui sont placés entre nous & l'objet principal dont nous considérons la distance. Il en est à-peu-près de ce jugement comme de celui que nous formons sur notre durée par le souvenir confus de tout ce que nous avons fait, depuis telle action. Cependant nous n'aurions jamais eu d'idée des distances par le seul sens de la vue, sans celui du toucher. *Ibid. 1053. a.*

Distance apparente. De l'estimation des distances par la vue. XVII. 565. b. 566. b. 567. b. La distance apparente d'un objet souvent fort différente de la distance réelle. I. 544. b. Comment l'ame apperçoit la distance des objets visibles. XVII. 340. b. Changement qui arrive dans l'œil, selon que les objets qu'il regarde, sont à une distance plus ou moins grande. 345. a, b. Pourquoi dans l'obscurité, la flamme d'un flambeau semble plus grande, lorsqu'on est à une certaine distance, que lorsqu'on en est tout proche. VI. 838. b. Comment le sens du toucher juge des distances. XV. 821. a. On peut déterminer à quelle distance des corps placés à un éloignement donné l'un de l'autre, paroîtront contigus. IV. 116. a.

DISTANCES des planetes, (*Astron.*) deux manières d'évaluer les distances des planetes à la terre, l'une pour l'usage des astronomes, l'autre pour la curiosité générale. Manière de déterminer les distances des planetes au soleil. *Suppl. II. 730. a.* Table de ces distances calculées par le moyen de la parallaxe. Table des distances moyennes des planetes à la terre. *Ibid. b.*

DISTANCE accourcie, (*Astron.*) celle d'une planète au soleil réduite au plan de l'écliptique. Pourquoi on l'appelle accourcie. IV. 1053. a. *Voyez CURTATION.*

Distance. Celle des planetes. *Suppl. IV. 400.* De l'usage de la parallaxe pour prendre la distance des planetes à la terre. XI. 902. b, &c. *Suppl. IV. 235. b.* Distance de la lune à la terre. *Suppl. III. 972. b.* Méthode pour trouver par la longitude héliocentrique d'une planète, sa distance à la terre. 775. b. De la méthode de trouver la distance du soleil par l'observation de la dichotomie lunaire. IV. 955. a.

De la distance apparente des astres entr'eux. Quartier de réflexion pour observer les distances des astres. *Suppl. IV. 81. a, b.* Autres instrumens pour mesurer les grandes distances entre les astres, *voyez OCTANT, MEGAMETRE.* Instrumens pour mesurer les grandes distances entre les astres, *voyez MICROMETRE.* Table pour trouver la correction de la réfraction & de la parallaxe sur les distances observées de la lune aux étoiles. *Suppl. IV. 924. a.*

DISTANCE, (*Art milit.*) intervalle entre les corps de troupes dans l'ordre de bataille. Distances réglées entre les rangs des différens corps de troupes. M. de Puységur cité. Des troupes qui combattent ne peuvent avoir trop d'attention à garder leur ordre de bataille & leurs distances. Trait historique cité par M. le duc de Rohan. IV. 1053. b. *Voyez INTERVALLE.*

DISTENSION, (*Médec.*) IV. 1053. b. *Distension* des fibres, des vaisseaux. *Voyez Extension; Astriction, Constriction, Rigidité, Resserrement, Fibre.*

DISTICHIASIS, (*Chir.*) incommodité des paupières; Etymologie de ce mot. Comment on guérit ce mal. IV. 1053. b.

DISTILLATEUR, (*Art méchan.*) règlement de cette communauté. IV. 1053. b.

DISTILLATION, (*Chym.*) ce qu'on entend par produits & résidu dans la distillation. On peut appeler le résidu produit fixe, en le distinguant ainsi du produit mobile. II

n'est pas essentiel à une distillation de laisser un résidu. La distillation divisée en trois espèces : savoir la droite, l'oblique, & la distillation par le bas. Dans les deux premières, c'est sous la forme de vapeurs que les produits mobiles s'exhalent : en quoi ces deux espèces diffèrent. Les trois manières d'opération reviennent au même quant à l'effet. Vaisseaux nécessaires dans un appareil de distillation. Vaisseaux employés à contenir la matière à distiller. IV. 1054. a. Vaisseau destiné à recevoir les produits mobiles. Différens degrés de feu, & manières de l'appliquer. La distillation est une des opérations les plus anciennes de l'art. Ce qu'enseigne Gêber sur la distillation. La chimie a été appelée l'art distillatoire. La distillation est une opération chimique dont l'usage est très-étendu, & la théorie très-compiquée. Ce qu'on se propose dans toute distillation. Deux conditions essentielles dans les sujets de cette opération. *Ibid.* b. Les divers matières qu'on soumet à la distillation éprouvent des changemens qui dépendent de leur constitution spécifique. Les sujets de la distillation distribués en trois classes. La première renferme les simples mélanges ou les amas formés par confusion : énumération de ces différens mélanges. La distillation de ces substances n'est donc qu'une séparation de substances mêlées par confusion. Produits des sujets de cette première classe. La seconde classe s'étend à tous les composés formés immédiatement par l'union chimique & la combinaison d'un petit nombre de principes étroitement liés, &c. Les anciens ont appelé la distillation de ces substances *édulcoration philosophique*. *Ibid.* 1055. a. Effet de la distillation sur ces substances. La troisième classe renferme les corps organisés, les sur-composés, les composés que la distillation altere jusque dans leurs principes, les composés & sur-composés artificiels. En quoi la distillation de ce genre de matières diffère des deux autres. Propriété particulière à la distillation des substances de cette classe. On exécute la distillation en général dans une vue philosophique ou économique. La distillation des substances purement confondues est plus utile au second égard qu'au premier. *Ibid.* b. Les sujets de cette classe ne fournissent dans la distillation qu'un seul produit mobile. Usage philosophique de la distillation sur les sujets de la seconde classe : ses usages économiques. Des sujets de la troisième classe ; quelle a été l'utilité de l'analyse produite par la distillation poussée par degré jusqu'à la plus grande violence du feu. Usage philosophique de la distillation des composés artificiels, ou des substances distillées avec des intermèdes. Matières que cette distillation fournit aux arts, & sur-tout à la pharmacie. *Ibid.* 1056. a. La distillation des sujets de cette classe, fournit toujours plusieurs principes ; ordre sous lequel les produits les plus généraux se présentent : quelle est la cause qui fixe cet ordre. Comme il est naturel de penser que dans la distillation, les principes les plus volatils s'élèvent les premiers, & les autres ensuite, l'auteur cherche à vérifier cette règle sur un sujet de la seconde classe, le vitriol de mars non calciné, & ensuite sur divers sujets de la troisième classe, & se confirme par ces expériences, que cette règle n'est point admissible dans le plus grand nombre des cas. *Ibid.* b. Autre théorie absolument hors d'atteinte : chaque produit s'élève plus ou moins tard dans la distillation, selon qu'il étoit plus ou moins retenu dans le corps dont il étoit principe, & non pas selon qu'il est plus ou moins volatil. Des changemens que subissent les vapeurs élevées par la distillation. Le premier changement ne consiste qu'en une nouvelle expansion par l'action continuée du feu, expansion qui a lieu en tout sens, & qui ne paroît tendre vers le haut que par la forme des vaisseaux qui la contiennent. *Ibid.* 1057. a. L'ascension des vapeurs dans les vaisseaux fermés, n'a qu'une étendue très-bornée, & exactement proportionnelle à leur expansion, c'est-à-dire, à leur chaleur. Dans un appareil convenable de distillation latérale, ou *per descensum*, la vapeur pourra, par la seule application de la chaleur, être portée à côté ou en bas à un éloignement indéfini. La forme des vaisseaux que Boerhaave a distribués en trois espèces, est absolument indifférente à l'ascension des vapeurs. Ces vapeurs, dans les appareils communément usités, à l'aide de la chaleur communiquée par l'application ordinaire du feu, s'élèveront en raison de leur rareté spécifique. *Ibid.* b. Quelles sont les causes qui peuvent condenser la vapeur jusqu'à en faire une liqueur, ou même un corps concret. Ce changement est essentiel à toute distillation. Règles du manuel à suivre dans toute distillation. 1°. On doit employer des vaisseaux contenant élevés, lorsque le résidu de la distillation doit être une substance volatile. 2°. Manière de déterminer la hauteur de ces vaisseaux. 3°. Du degré de feu. 4°. Cas où l'on ne doit appliquer le feu qu'à la partie inférieure du vaisseau. *Ibid.* 1058. a. 5°. En quels cas il faut employer les vaisseaux les plus bas. 6°. Jusqu'où l'on doit échauffer le vaisseau dans le cas des résidus absolument fixes. La voûte de la cornue ne fait point du tout la fonction du chapiteau, & ne condense les vapeurs qu'en pure perte, & lorsqu'on

administre mal le feu. 7°. Il est toujours utile de rafraîchir le lieu de l'appareil où la vapeur doit se condenser. Avantage de ce refroidissement. Moyens les plus employés pour rafraîchir. *Ibid.* b. Autres attentions que doit avoir le distillateur. 1°. Lutter exactement toutes les jointures des vaisseaux auxquelles les vapeurs peuvent parvenir. 2°. Ménager une issue à une partie des vapeurs & à l'air dégagé de la plupart des corps distillés. 3°. Choisir les vaisseaux d'une matière convenable. Comment on évalue le degré du feu. *Ibid.* 1059. a.

Distillation. Différence entre la calcination & la distillation. II. 543. a, b. L'évaporation préférée dans certains cas à la distillation, pour séparer un liquide de la substance qu'il tient en dissolution. VI. 130. b. Fourneaux pour les différentes sortes de distillations. VII. 233. c. d. &c. Distillation *per descensum*. IV. 874. a. Manière de faire les eaux distillées. V. 196. b. 197. a, b. Distillation de l'eau-de-vie. 199. a, b, &c. Des distillations au bain-marie. VI. 928. a, b. Méthode de tirer l'huile essentielle du girofle par l'alembic. VII. 671. b. Méthode de tirer cette huile *per descensum* : cette méthode sert de modèle pour toutes sortes d'huiles aromatiques du même genre, & pour quelques autres. 672. a. Manière de préparer les substances végétales dont on veut tirer par distillation les huiles essentielles. XIV. 920. b. Distillations des huiles. VIII. 334. a, b. De la distillation du lait & de ses produits. IX. 200. a, b. Distillation du sel marin. XIV. 921. a, b. Produits des distillations du vin. XVII. 287. a. Effets de la distillation des dissolutions de différentes huiles essentielles dans l'esprit-de-vin. *Ibid.* b. Désavantage de la distillation des espèces aromatiques avec l'esprit-de-vin. *Ibid.* Résultats de la distillation du vinaigre. 302. b. Distillation par laquelle on sépare du vitriol l'acide vitriolique. 366. a. Distillation par sublimation. XV. 565. b. De l'usage des retortes & de quelques autres vaisseaux dans les distillations. *Suppl.* IV. 639. b. Sur la distillation, voyez ANALYSE.

DISTILLÉES, eaux, V. 196. a, b. Leur odeur lorsqu'elles sont récentes. 601. b. Voyez LIQUEURS.

DISTINCTE, base, (*Optiq.*) la base distincte est la même chose que ce qu'on appelle *foyer*. Comment elle est produite. IV. 1059. b.

DISTINCT. Idées distinctes. VIII. 492. b. Elles sont le fruit de nos abstractions. *Suppl.* I. 67. a. Notion distincte. XI. 252. b. Pensée distincte. XII. 309. b. Vue distincte. XVII. 568. a. 569. a.

DISTINCTION, (*Métaphys.*) différence entre *distinction* ; *séparation* & *diversité*. Divers sentimens entre les philosophes sur la marque caractéristique de la distinction des êtres. La distinction, source de disputes entre les thomistes & les scotistes. Exposé du système de ces derniers. IV. 1059. b. La distinction en général est de deux espèces ; réelle & mentale. Trois sortes de distinctions réelles qu'admettent les scotistes ; la première s'appelle réelle majeure, la seconde mineure, & la troisième la plus petite. La distinction mentale ou de raison est de deux sortes ; l'une est dite distinction *rationis ratiocinantis* ; & l'autre, *rationis ratiocinatae*. Les défenseurs de la première distinction sont appelés *nominaux*. Naissance de cette secte vers la fin du onzième siècle. Cordelier anglais qui fut un de leurs chefs dans le quatorzième siècle. Détails sur cette secte. Distinction de raison raisonnée. Fondemens de cette distinction. *Ibid.* 1060. a.

Distinction, voyez DIVISION. Distinction délicate. IV. 783. b. Distinction formelle, distinction virtuelle. VII. 182. a.

DISTINCTION, (*Morale*) estime de distinction. V. 1004. a, b. L'amour des distinctions produit la flatterie. VI. 844. b.

DISTIQUE, (*Bell. lett.*) celui de Virgile, à l'occasion des fêtes données par Auguste. Autre distique plus digne d'être connu. Etymologie du mot. Des distiques de Caton. Usage que les anciens & sur-tout Ovide ont fait de cette forme de poésie. Quels sont ceux de nos poètes qui ont écrit en distiques. Observation sur la méthode de Boileau, qui consistoit à faire le second vers de la rime avant le premier. Quelle est la grande manière de versifier. IV. 1060. b.

Distique. Pourquoi les anciens ont pris la forme du distique pour les sujets tristes, & pour exprimer les sentimens d'une ame contenue. V. 483. b. Pourquoi tout ouvrage poétique, écrit en distique, a été appelé *élégie*. 487. a.

DISTORSION. (*Médec.*) Distorsion de la bouche. Lorsque la distorsion de la bouche a lieu des deux côtés, c'est ce qu'on appelle *spasme cynique* ou *rire de chien*, ou encore, *rire sardonique*. Effet de cette plante de l'isle de Sardaigne, qui a donné lieu à cette dernière expression. Autre distorsion de la bouche, figure viciée d'un côté du visage. IV. 1060. b. Causes de la distorsion de la bouche, lorsque cette partie est affectée des deux côtés. La distorsion qui n'a lieu que d'un côté, peut provenir de convulsion ou de paralysie. En quel cas la première a lieu. Comment le même effet arrive par la seconde cause. Caractère qui distingue l'un & l'autre cas. Guérison de la distorsion qui n'est occasionnée par le vice

d'aucune autre partie. Prognostic de celle qui arrive dans une fièvre continue. De la curation de cette maladie. *Ibid.* 1061. a.

DISTRACTION, (*Morale*) elle a sa source dans une extrême facilité dans les idées de se réveiller les unes les autres. IV. 1061. a. Caractères d'un homme distrait & de celui qui est maître de son esprit. Caractère d'un bon esprit. La distraction est presque toujours un manque d'égards pour ceux avec qui nous nous entretenons. On peut s'en garantir avec un peu d'attention sur soi-même. Quel est le moyen d'apprécier l'intervalle de la distraction. *Ibid.* b.

Distractions. Moyens de les éviter dans l'étude. I. 840. b.

DISTRACTION, (*Jurispr.*) distraction de dépens. Le procureur est en droit de demander ses frais & salaires malgré sa partie. Celui qui a été condamné aux dépens, &c. & qui est en état d'opposer quelque compensation, ne peut pas l'opposer au procureur qui demande distraction de dépens, &c. IV. 1061. b.

DISTRACTION de juridiction. *Distraction* de ressort. IV. 1061. b.

Distraction d'une saisie réelle. IV. 1061. b.

DISTRRAIRE, (*Jurispr.*) distraire quelqu'un de son juge naturel. Opposition à fin de distraire. IV. 1061. b.

DISTRRAIRE, *retrancher, déduire*, (*Comm.*) IV. 1062. a.

DISTRAIT. Différence entre distrait & abstrait. I. 47. b. Portrait du distrait par la Bruyère. XIII. 869. a, b.

DISTRIBUER, terme employé dans le commerce, en anatomie, en imprimerie & en peinture. IV. 1062. a.

DISTRIBUTIF, (*Gramm.*) sens distributif opposé au sens collectif. Propositions vraies dans le sens collectif, & qui seroient fausses, si on les appliquoit à chaque individu, selon le sens distributif. IV. 1062. a. Voyez SENS.

DISTRIBUTION, (*Gramm. & Bell. lett.*) celle d'un poème dramatique, celle d'un discours. IV. 1062. a. Différentes acceptions du mot distribuer. *Ibid.* b.

DISTRIBUTION, (*Rhét.*) énumération des qualités d'un sujet. Peinture que David fait des méchants. IV. 1062. b.

Distribution de conseillers. Celle des conseillers au parlement. IV. 1062. b.

Distributions manuelles ou quotidiennes, celles qui se font à chacun des chanoines qui ont assisté aux offices. Motif qui engagea Yves de Chartres à établir de telles distributions pour ses chanoines. Les évêques peuvent assigner aux églises qui n'ont point de distributions ordinaires, la troisième portion des fruits & revenus, pour l'appliquer aux diverses distributions. Les statuts qui changeroient la qualité des distributions manuelles, &c. seroient déclarés abusifs. Qui sont ceux qui sont réputés présents aux offices. Office du chanoine-pointeur. Qui sont ceux qui ne gagnent que les gros fruits. IV. 1062. b. Quels sont les absents qui ne perdent pas les distributions manuelles. Eglises dans lesquelles on donne une portion de ces distributions aux jeunes chanoines pendant le tems de leurs études. Les distributions manuelles ne sont point saisissables, &c. Autorités à consulter. *Ibid.* 1063. a.

Distribution des instances & procès. IV. 1063. a. *Redistribution* des instances & procès. XIII. 876. a.

Distribution du prix des biens saisis. Celle du prix des immeubles se fait par ordre d'hypothèque. Ordre qu'on suit dans la distribution du prix des meubles. IV. 1063. a.

DISTRIBUTION, (*Anatom.*) IV. 1063. a.

DISTRIBUTION, (*Comm.*) distribution des profits d'une compagnie, dont les fonds consistent en actions. IV. 1063. a.

DISTRIBUTION, (*Archit.*) répartition de tout le terrain sur lequel on érige un édifice. IV. 1063. a. But d'une bonne distribution. Quelle doit être la distribution dans les palais des rois, dans les édifices sacrés, les bâtimens publics, ceux pour les commerçans, pour les artisans, &c. Sources des fautes que l'on commet dans la distribution; le dérèglement de l'imagination des architectes; le mépris des règles de convenance, sous prétexte que l'esprit n'agit jamais mieux que lorsqu'il est affranchi de toute servitude. Difficulté d'acquiescer l'art de distribuer les bâtimens. *Ibid.* b. Il n'est pas vrai que les grands génies méprisent l'observation des règles. Pour parvenir à distribuer avec convenance, il est des loix générales dont on ne peut s'écarter, qui concernent l'arrangement, la forme & l'usage des pièces de nécessité, de commodité & de bienfaisance. Celles de nécessité semblent avoir un fondement réel dans la nature. Manière d'appliquer ce principe à la pratique. Attention qu'il faut faire à ce qui concerne la commodité. L'objet de bienfaisance paroît plus difficile à être réduit en principes. *Ibid.* 1064. a. C'est lui qui fait tout le mérite de l'architecture. Étendue de cet objet. *Ibid.* b.

DISTRIBUTION des eaux, (*Hydraul.*) celle qui se fait dans une ville. Usage des tuyaux de plomb. Somme qu'on retire de la vente de l'eau à Paris pour l'entretien des bâtimens & machines hydrauliques. A Londres on oblige chaque maison d'acheter de l'eau. Comment elle se distribue. Manière de partager à six particuliers ou plus une fontaine ou une source fournissant deux pouces d'eau. IV. 1064. b.

De la distribution des eaux dans un jardin. Trois choses à examiner. 1°. La quantité d'eau que l'on a. Par quel moyen on connoît cette quantité. 2°. La situation du lieu. 3°. Le nombre des fontaines qu'on veut exécuter. Observations à faire pour un jardin de niveau, sur le nombre & la nature des jets qu'on peut faire à proportion de la quantité d'eau qu'on a à dépenser. Des jardins en terrasse. Avantage de cette disposition pour l'objet dont il s'agit ici. *Ibid.* 1065. a. Si l'on a des cascades & des buffets à fournir, la distribution devient plus difficile. Directions sur ce sujet. *Ibid.* b.

DISTRIBUTION, (*Jardinag.*) la distribution d'un jardin est la même chose que sa disposition. Les jardins les plus beaux sont les plus variés. D'où cette distribution tire sa beauté. C'est suivant les différentes situations d'un jardin qu'il faut en distribuer les parties. Quatre maximes fondamentales pour bien disposer un jardin. Observations particulières. Opposer le plein au vuide & le plat au relief. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

DISTRIBUTION, (*Imprimerie*) IV. 1065. b.

DISTRIBUTION, (*Peinture*) IV. 1065. b.

DISTRIBUTIVE, *justice*. IX. 94. a.

DISTRICT, *ressort*. Différence entre l'un & l'autre. XIV.

191. b. Différence entre district, contrée, province, pays, région. XV. 759. a, b. District appelé *vicus* par les Grecs. XVI. 52. a.

DITHMAR, (*Juste-Christophe*) observations sur ses ouvrages. XIV. 379. b.

DITHYRAMBE, (*Bell. lett.*) poésie consacrée à Bacchus chez les Grecs. Divers sentimens sur l'étymologie de ce mot, & sur le premier auteur de la poésie dithyrambique. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle doit son origine aux assemblées rustiques de buveurs. Six principales qualités qui caractérisoient cette sorte de poésie, & qui prouvent que l'excellence du dithyrambe approchoit beaucoup du galimathias. Ouvrages sur lesquels on peut se faire une idée des poésies de ce genre. IV. 1066. a. Les dithyrambes sont différens de ce que nous appellons vers libres, & de ce que les Italiens nomment *versi sciolti*. Erreur de M. Dacier & du P. Commire sur les dithyrambes. Cérémonie singulière qu'imagerent les amis de Jodelle, poète, qui vivoit du tems de Henri II, pour le complimenter sur sa tragédie de Cléopâtre. Dithyrambe de Baif fait à cette occasion. Réflexion de M. de Fontenelle sur ces vers. *Ibid.* b.

Dithyrambe. Réflexion sur les hymnes ou chansons adressées à Bacchus, dont quelques modernes ont prétendu renouveler l'usage. *Suppl.* II. 730. b. Les Latins, quoique leur culte fût celui des Grecs, ne respectoient pas assez la fureur bacchique pour en estimer l'imitation; & de tous les genres de poésie, le dithyrambe fut le seul qu'ils dédaignèrent d'imiter. — La poésie dithyrambique, cultivée par les Italiens modernes. — Nos anciens poètes, du tems de Ronsard, ne manquèrent pas d'essayer aussi le même genre; mais ni notre langue, ni notre goût, ne se sont prêtés à cette docte extravagance. *Ibid.* 731. a.

DITHYRAMBIQUE, (*Bell. lett.*) un mot composé & dithyrambique a quelquefois sa beauté; mais ce ne peut guère être que dans les langues grecque & latine. Quelques-uns appellent dithyrambiques, des pièces dans le goût de l'ode, mais qui ne sont point distinguées par strophes, &c. Règles de la poésie dithyrambique. IV. 1067. a.

Dithyrambiques, *pièces*, en l'honneur de Bacchus. III. 361. a.

DITO, (*Comm.*) usage qu'on fait dans le commerce de ce mot, abrégé par D°. IV. 1067. a.

DITTON, (*Humfroi*) ses ouvrages. XIV. 571. a, b.

DIVALES, (*Hist. anc. Myth.*) fête en l'honneur de la déesse Agéronne. Jour de l'année où on la célébroit. A quelle occasion elle fut établie. Comment on la célébroit. IV. 1067. a.

DIVAN. Signification de ce mot. Divan du grand-seigneur. Officiers qui le composent. Jours de la semaine auxquels il s'assemble. Divan du grand-visir. Salle où il rend la justice. Jours du divan. Assesseurs du visir. Comment se tiennent ces assemblées. Comment s'y traitent les causes. Officiers qui composent ce divan. Causes importantes qui sont réservées au conseil privé du grand-seigneur, appelé *galibé divan*. Détails sur la manière dont ce conseil se tient. Conseil général que le sultan convoque, lorsqu'il le juge à propos. En quoi il diffère du *galibé divan*. IV. 1067. b. Ce divan s'appelle *o ja-divani*, le *divan des piés*. *Ibid.* 1068. b.

Divan. Visirs qui ont séance au divan. XVII. 371. a, b.

DIVAN-BEGHI, nom d'un ministre d'état en Perse. Nature de sa charge & de ses fonctions. Causes qu'il juge. Ses appointemens. Lieu où il rend la justice. Loi qu'il suit. IV. 1068. a.

DIVERGENCE des rayons du soleil produite par différentes expériences. III. 802. b. XI. 462. b.

DIVERGENT, foyer imaginaire des rayons réfléchis divergens. VII. 263. a.

DIVERSION, (*Médec.*) changement qu'on produit dans le

le cours d'une humeur. En quoi consiste ce changement. IV. 1068. a.

DIVERSION, (*Art milit.*) diversion pour obliger l'ennemi d'abandonner le siege d'une ville, ou pour se dédommager de la perte de cette place. Exemple tiré de l'histoire de Henri IV. Diversion d'Agathocle, lorsqu'il fut assiégé dans Syracuse par les Carthaginois. Il est presque toujours avantageux de porter la guerre chez les autres, lorsqu'on est attaqué dans son propre pays. Ce qu'il faut observer avant de s'engager dans des guerres de diversion. Réflexions militaires du marquis de Santacruix sur ce sujet. IV. 1068. b.

DIVERSITÉ, (*Peint.*) celle qu'on doit observer en peignant la joie, la douleur, &c. IV. 1068. b. Modeles que nous possédons en ce genre. Il n'est pas possible de donner des regles pour enseigner l'art de diversifier les personnages d'un tableau, &c. C'est au génie à imaginer. *Ibid.* 1069. a.

DIVERSITÉ, (*Synon.*) différence entre diversité, bigarrure, différence & variété, II. 247. a. entre distinction, séparation & diversité. IV. 1059. b.

DIVERTIR, *amuser*, (*Synon.*) *Suppl.* I. 376. b.

DIVERTISSEMENT. (*Jurisp.*) Différence entre recelé & divertissement. IV. 1069. a. *Voyez* RECELÉ.

DIVERTISSEMENT. (*Bell. lett.*) Deux especes de divertissemens de théâtre. Divertissemens qu'on introduit épisodiquement dans les actes d'opéra. L'art d'amener les divertissemens est une partie fort rare au théâtre lyrique. Regle qu'on doit observer à cet égard : le divertissement doit être nécessaire à la marche théâtrale du sujet. Celui qui termine l'opéra est moins assujéti à cette regle : IV. 1069. a. mais on doit sur-tout l'observer par rapport aux ballets. Observation sur ce qui fait la perfection de cette sorte de divertissement. Erreur où l'on tombe sur cette partie dramatique. Ce qui est essentiel pour former une bonne entrée de ballet. *Ibid.* b.

Divertissemens des entr'actes. V. 727. a. 730. b. VI. 598. a. Divertissement de ballets. *Suppl.* I. 764. b. Divertissemens qui étoient destinés à occuper les convives dans l'intervalle des services d'un festin. 731. b. Divertissemens d'opéra. VI. 598. a. *Suppl.* IV. 161. b. 162. a.

Divertissement, amusement, récréation, réjouissance : différences entre ces mots. Les divertissemens qui n'ont pas pour but des choses utiles ou nécessaires, sont les fruits de l'oisiveté, de l'amour pour le plaisir, &c. Description des divertissemens de la nation françoise, par madame de Graffigny dans les lettres d'une Péruvienne. IV. 1069. b.

DIVIDENDE, (*Comm.*) signification de ce mot. I. 124. a. Le nom de dividende donné au chirographe. III. 349. b. Portion de la dividende, ou répartition d'une action. IV. 354. a. *Voyez* RÉPARTITION.

DIVIN, ce mot s'emploie dans un sens figuré pour exprimer quelque chose d'excellent, d'extraordinaire, &c. Pourquoi ce surnom a été donné à Platon. On a appelé Hypocrate le divin vieillard, &c. Les Arabes donnent le nom de divin à la seconde secte de leurs philosophes. IV. 1070. a.

Divin. Epithete de *divus* & *diva* donnée aux empereurs & à quelques dames romaines après leur apotheose. III. 905. a. XVII. 770. a. Droit divin. V. 124. b.

DIVIN, *emplâtre*, (*Pharm.*) Description tirée de la pharmacopée de Paris. IV. 1070. a.

DIVINATION. Il est parlé dans l'écriture, de neuf especes de divinations. Les Juifs s'étoient infectés de ces superstitions en Egypte. Les Romains distinguoient la divination en artificielle & en naturelle. Ils divisoient celle-ci en innée & en infuse, IV. 1070. b. & l'artificielle en deux especes, l'une expérimentale, l'autre chimérique, extravagante, &c. De cette dernière vinrent les sorts. Énumération des principaux. Définition que Delrio donne de la divination. Deux especes de pactes que cet auteur distingue, l'un implicite, l'autre explicite : il observe que cette dernière est tantôt licite, tantôt illicite. *Ibid.* 1071. a. Les Romains se défabulèrent peu-à-peu de ces sottises. Exemple de Caton & de Cicéron. Origine que M. Pluche donne à la divination. Comment il a pu arriver, selon cet auteur, que les Egyptiens aient perdu la signification de leurs symboles, & qu'ils les aient tous pris à la lettre. Système de M. de Condillac sur l'origine & les progrès de la divination. Comment la crainte imagina un génie maléfisant. *Ibid.* b. L'espérance ne tarda pas à créer des génies favorables. Le soleil fut bientôt compté parmi les êtres bienfaisans. On supposa de l'influence à la lune, à tous les corps célestes, & les cieus parurent concerter le bonheur ou le malheur des hommes. La liaison qu'on est tenté de supposer entre les noms & les choses, fit qu'on trouva dans les planetes & les signes du zodiaque des qualités analogues à celles des personnes ou des animaux dont ces astres portent les noms : ainsi se forma l'astrologie judiciaire. Comment une seule prédiction accomplie dut l'accréditer dans les esprits. On attribua ensuite quelque intelligence à ces êtres, on s'adressa à eux, on les évoqua, on se procura leur protection par des talismans,

&c. *Ibid.* 1072. a. Après avoir oublié le sens des caractères hiéroglyphiques, on leur attribua des vertus, on les introduisit dans la magie. Naissance de la chiromancie. Origine de l'interprétation des songes, ou de l'oneirocritie. Insensiblement les hommes se jetterent sur tous les objets, & les transformèrent en types, en avertissemens, en signes, en prognostics, &c. Origine de l'inspiration. Comment la fourberie des prêtres favorisa ensuite la superstition des peuples. La philosophie, les connoissances de la médecine, la politique, concoururent au même but. *Ibid.* b. Ces erreurs introduites chez les juifs & chez les chrétiens. Quel est le service que la philosophie doit à cet égard rendre à l'humanité. Éstime que nous faisons aujourd'hui des livres de Cicéron sur la nature des dieux & sur la divination, qui durent lui attirer l'indignation des prêtres de son tems. En quelque tems & chez quelque peuple que ce puisse être, la vertu & la vérité méritent seules notre respect. *Ibid.* 1073. a.

Divination. Réflexions sur le desir que les hommes ont toujours eu de connoître l'avenir : différens moyens qu'ils ont employés pour acquérir cette connoissance. XV. 157. b. La divination étoit particulièrement affectée aux femmes chez les Celtes. II. 810. b. Divination par le crible, IV. 290. a. par la coupe, 346. b. par la pâte & la farine des sacrifices, 489. b. par le moyen d'une glace ou d'un miroir, 529. b. par le moyen d'un anneau, 610. b. du laurier, 631. a. par les noms, XI. 483. b. 484. a. par les sorts. XV. 376. a, b, &c. Divination dite *Simia* par les Arabes. 201. a. Les autres especes de divination sont indiquées à l'article *Divination* de l'Encyclopédie.

Divination, terme de jurisprudence romaine. IX. 21. a.

DIVINATOIRE, *baguette*. II. 3. a, b.

DIVINE, *Pierre*, VIII. 432. a, b. Loix divines. IX. 659. a.

DIVINITÉ. De la divinité de Jesus-Christ. De la divinité dans les personnes de la sainte Trinité. Réponse aux athées qui prétendent que l'idée d'une divinité est une invention de la politique. Trois classes des divinités du paganisme. IV. 1073. a.

Divinité du Christ. X. 404. b. *Divinité* des écritures. V. 363. b.—365. b.

Divinité ou majesté divine décrite dans un hymne attribué à Orphée, VIII. 396. b. & dans un autre attribué à Cléanthe. *Ibid.* Description de la grandeur de Dieu, tirée du poète Sadi. XII. 840. a.

DIVISE. (*Blason*) Façce divisée. *Suppl.* II. 731. a. *Voyez* *Suppl.* IV. 368. a, b.

DIVISÉ. Sens divisé en terme de grammaire. XV. 19. a. Divisé en terme de blason, *voyez* PARTI.

DIVISER, (*Arithm.*) *voyez* DIVISION.

DIVISER, (*Géomét.*) étymologie de ce mot. XVI. 701. b. *Voyez* DIVISION.

DIVISEUR. (*Arithm.*) Ce qu'on appelle commun diviseur. Maniere de trouver le plus grand diviseur commun de deux quantités quelconques. Maniere de trouver celui de trois nombres quelconques, de quatre nombres. Il est quelquefois utile de connoître tous les diviseurs d'un nombre : méthode à suivre pour cela. IV. 1073. b. Démonstration de la regle indiquée ci-dessus pour trouver les communs diviseurs. Méthode abrégée pour trouver le plus grand commun diviseur. Deux nombres premiers, ou deux nombres, dont l'un est premier, ne sauroient avoir de commun diviseur plus grand que l'unité. Un produit de nombres premiers quelconques, divisé par un produit d'autres nombres premiers quelconques, ne peut se réduire à une expression plus simple. De la méthode par laquelle on trouve le plus grand diviseur commun de deux quantités algébriques : son utilité. *Ibid.* 1074. a. *Voyez* IV. 1098. b.

Diviseur. Table pour trouver les diviseurs des nombres jusqu'à 100,000. XIII. 915, &c.

DIVISIBILITÉ. (*Géom. Phys.*) Les Péripatéticiens & les Cartésiens soutiennent que la divisibilité est une affection de toute matiere ou de tout corps. Les Epicuriens disent que la divisibilité est propre à toute continuité physique ; mais ils soutiennent que les corpuscules primitifs sont indivisibles. Différence qu'ils établissent entre la divisibilité des quantités physiques, & celle des quantités mathématiques. Comme la question de la divisibilité à l'infini est sujette à bien des difficultés, on expose ici les raisonnemens pour & contre. La divisibilité d'un corpuscule prouvée, parce qu'il a nécessairement des parties, des côtés, des surfaces distinctes. IV. 1074. b. Démonstration de la divisibilité à l'infini d'une quantité mathématique. Objections : l'infini ne peut être renfermé dans ce qui est fini. *Réponse*. On ne soutient point la possibilité d'une division actuelle *in infinitum*. Il y a une infinité d'exemples dans la nature de parties très-petites, séparées actuellement l'une de l'autre. Exemple de la grande divisibilité de l'or. Division d'un grain de cuivre rouge dissous dans de l'esprit de sel ammoniac. Petiteesse extrême des animalcules que Lewenhoeck a remarqués dans de l'eau où l'on avoit jetté du poivre. *Ibid.* 1075. a. *Finesse* des par-

ties qui s'exhalent d'un corps odoriférant. Il est possible qu'un petit grain de sable ou une petite partie de matière soit étendue dans un grand espace, & le remplisse de manière qu'il ne s'y trouve aucun pore dont le diamètre excède quelque ligne donnée, si petite qu'on voudra. Objections des adversaires de la divisibilité à l'infini. Il n'en est pas des corps naturels, comme du corps géométrique, qui ne contient que des parties simplement possibles, qu'on peut augmenter tant qu'on veut à l'infini. *Ibid. b.* Les corps naturels sont des composés, qui ont leurs parties déterminées & dissemblables, qu'il n'est point permis d'exprimer par un nombre arbitraire. Il n'y a aucune expérience qui fasse voir démonstrativement que les corps sont composés de parties sans cesse divisibles. 1. Si la matière étoit résoluble à l'infini, la forme & la façon d'être dans les composés, seroient sujetes à mille changemens, & les especes des choses seroient sans cesse brouillées. 2. Non-seulement les especes se mêleraient, mais il s'en formeroit de nouvelles. 3. Les dissolutions des corps ont leurs bornes fixes, aussi-bien que leur accroissement. 4. Le système des germes rend l'irrésolubilité des premiers corps indispensablement nécessaire. 5. Les parties emportées par le frottement de deux corps, seront toujours visibles au microscope. 6. La divisibilité à l'infini suppose que les corps sont composés à l'infini d'autres corpuscules; ce qu'on ne sauroit concevoir. *Ibid. 1076. a.* car il faudroit que les élémens de la matière fussent autre chose que de la matière. C'est ce qui avoit fait imaginer à Leibnitz son système des monades. Ce qu'il entendoit par ces monades. *Ibid. b.*

Divisibilité. Examen de la question si l'étendue est divisible à l'infini. VI. 45. *a.* La grande divisibilité de la matière prouvée par la dissolution du cuivre dans l'alkali volatil, IV. 546. *b.* par la divisibilité de l'or, V. 156. *b.* par la propagation des odeurs. XI. 348. *b.* Exemple de la prodigieuse divisibilité de la matière. *Suppl. IV. 775. b. 776. a.* La divisibilité actuelle de la matière prouve le vuide. XVII. 573. *b.*

DIVISIF, (*Chirurg.*) espece de bandage. Son usage, & sa description. IV. 1076. *b.*

DIVISION, (*Logiq.*) son utilité. Application de la méthode de diviser à l'examen de la question, si la musique italienne n'est pas préférable à la musique françoise. IV. 1076. *b.* Et à la question, si les anciens auteurs l'emportent sur les modernes. Utilité des distinctions dans plusieurs occasions qui se présentent dans les discours des hommes. *Ibid. 1077. a.*

Division du discours, introduite par les scholastiques. IV. 1033. *b.* Regles sur la manière de diviser un sujet que l'on doit traiter synthétiquement. XV. 763. *a.*

DIVISION, (*Arithm.*) elle n'est au fond qu'une méthode abrégée de soustraction. On considère principalement trois nombres dans cette opération. Différentes manières de faire la division. *De la division ordinaire*, manière dont on la fait, quand le diviseur ne contient qu'un chiffre. *Ibid. 1077. a.* Quand il contient plusieurs chiffres. *Ibid. b.* Cinq observations particulières pour l'intelligence de cette regle. *Ibid. 1078. a.* Ouvrage où se trouve la théorie de tous ces préceptes. Quant à la division des fractions vulgaires, des fractions décimales, & à la division de proposition, voyez **FRACTION**, **DÉCIMAL**, **PROPORTION**.

Division. Observations sur quelques preuves de division que l'auteur démontre fautive. *Suppl. II. 731. a.*

Division. Baguette de Néper pour exécuter la division. XI. 96. *a. b.* Division des fractions. VII. 265. *a.* Division des fractions décimales. IV. 669. *a.* Division dans les calculs des conducteurs des mines. VII. 638. *b.*

De la division algébrique. Manière de la faire. Divers exemples pour l'intelligence des différens cas possibles dans la division algébrique. IV. 1078. *b.* Pour la division par les logarithmes, *Ibid. 1709. a.* Voyez **LOGARITHME**.

Division algébrique. I. 676. *a. b.* Division d'une puissance par une autre de même racine. XIII. 556. *b.* Division des exposans des puissances. VI. 312. *b.*

De la division géométrique. Elle regarde les lignes droites, & est utile dans la construction des problèmes plans: exemple. Comment on résout ces problèmes. Moyen de faire une division géométrique avec la regle & le compas. Dans la division, le dividende est au diviseur comme le quotient est à l'unité. Ces deux propositions qui paroissent les mêmes, ne le sont cependant pas, absolument parlant. IV. 1079. *b.* On peut présenter la division sous deux points de vue différens: diviser, c'est chercher combien de fois une quantité est contenue dans une autre de même genre; ou c'est chercher une quantité qui soit contenue un nombre de fois donné, dans une quantité donnée du même genre. Nous supposons ici que le diviseur est plus petit que le dividende, & que la division se fait sans reste. Mais 1°. si le diviseur est plus petit, & que la division ne se fasse pas sans reste, la proportion entre le dividende, le diviseur, le quotient, & l'unité, n'en a pas moins lieu. Exemple. 2°. Si le diviseur

est plus grand que le dividende, alors le quotient sera plus petit que l'unité ou qu'une fraction d'unité. Si le diviseur est une fraction plus petite que l'unité, le quotient sera un nombre plus grand que le dividende. *Ibid. 1080. a.* Détails destinés à donner une idée nette de la division. *Ibid. b.* Des différentes manières de faire la division: en quoi elles diffèrent. Exemple de l'italienne abrégée. Lorsque le dividende & le diviseur sont des nombres concrets, il faut distinguer, si ce sont des nombres concrets de la même espece ou de différentes especes. Ce qu'il faut faire dans l'un & l'autre cas. Observation sur la division algébrique. *Ibid. b.* Sur la division géométrique. *Ibid. 1082. a.*

Division géométrique. De la division des lignes, voyez **LIGNE**. Manière de diviser une figure rectiligne & de la calculer. VII. 606. *b.* Manière de diviser une figure curviligne, *Ibid.* & une figure quelconque en raison donnée. 607. *a. b.* Partie de la géométrie qui enseigne à diviser les terres entre plusieurs propriétaires. VII. 606. *b.*

DIVISION. (*Jurisp.*) Bénéfice de division. Dispositions d'Adrien & de Justinien sur ce bénéfice de division. Quel est à cet égard l'usage en France. IV. 1082. *a.*

Division de dettes actives & passives. IV. 1082. *a.*

DIVISIONS, (*Art milit.*) pourquoi elles sont nécessaires dans une armée. Quelles sont ces divisions. Divisions des bataillons. Pour faire concevoir cette espece de division, l'auteur rend compte ici de plusieurs anciens usages des troupes de France. IV. 1082. *a.* Comme les anciennes expressions ne sont plus naturelles, il seroit à propos de leur en substituer de plus propres. Ce qu'on entend par ces expressions, *marcher par manches, par demi-manches, par quart de manches, &c.* Ces divisions sont indépendantes de la compagnie des grenadiers. Poste des officiers dans la marche. Divisions naturelles de l'escadron. *Ibid. b.*

DIVISION. (*Marine*) Division d'une armée navale. IV. 1082. *b.* Variétés dans le nombre des vaisseaux qui font une division. *Ibid. 1083. a.*

DIVISION, (*Blason*) voyez **PARTITION**.

DIVISION, (*Imprimerie*) petite ligne ou tiret dont on fait usage en quatre occasions différentes; lorsqu'un mot est coupé à la fin d'une ligne; lorsqu'on joint des mots composés; après un verbe suivi du pronom transposé par interrogation; avant & après le *t* euphonique. IV. 1083. *a.*

DIVORCE, (*Jurisp.*) il est contraire à la première institution du mariage. Décision de Jésus-Christ. *Matth. XXI*. Cependant il étoit permis chez les païens & chez les Juifs. IV. 1083. *a.* Pourquoi Moïse l'avoit permis; paroles du seigneur: explication de ces paroles. Ce qu'on entendoit chez les Juifs & chez les Romains par *libellus repudii*. Différence que les Romains mettoient entre *divortium* & *repudium*. Etymologie du mot *divorce*. Pourquoi l'on joignoit souvent ces deux mots *divortium* & *repudium*. Quelle étoit la femme qu'on appelloit *repudiée*. Le divorce étoit fréquent dès le tems de l'ancien droit romain. Formule ancienne du divorce ou *repudium*. Loi qui supposoit que les femmes avoient le pouvoir de provoquer le divorce. De quelle manière la femme en faisoit l'acte quand il venoit de sa part. Sentiment de l'auteur des questions sur l'ancien & le nouveau testament touchant le pouvoir accordé aux femmes de provoquer le divorce. Il paroît que la loi qui le leur donne est du jurisconsulte Julien. *Ibid. b.* Du tems de Marc-Aurèle, le divorce avoit lieu entre les chrétiens, comme entre les païens. Premier exemple du divorce chez les Romains. Détails sur la manière dont le divorce se pratiquoit parmi eux. Loix touchant le divorce, que firent les empereurs Alexandre Sévère, Valérien & Galien, Dioclétien & Maximien, Constantin, Théodose & Valentinien. Loix de Justinien sur le même objet. *Ibid. 1084. a.* L'usage du divorce porté dans les Gaules par les Romains. Clause qu'inséroient les rois de France dans leurs lettres pour autoriser le libelle de divorce. Le divorce autorisé par l'exemple de Charlemagne. En quel sens le terme de divorce est employé en plusieurs textes du droit canon. L'église n'a jamais approuvé le divorce proprement dit. Le mariage ne peut être dissous que par voie de nullité, ou par appel comme d'abus. *Ibid. b.* On n'entend aujourd'hui par le divorce que la méfintelligence qui peut survenir entre les conjoints. Mais la seule méfintelligence ne suffit pas pour donner lieu à la séparation de corps & de biens. Cette séparation ne peut être demandée que par la femme. Pays où le divorce se pratique. Loix à consulter. *Ibid. 1085. a.*

Divorce, erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 731. b.*

Divorce, des prêtres chez les Romains. IV. 984. *a.* Formule de divorce que les Romains observoient pour la dissolution des mariages contractés par coemption. XIV. 91. *b.* Comment les divorces devinrent rares à Thurium. XVI. 303. *b.* 304. *a.* Formalités du divorce chez les Juifs. VII. 654. *a. b.* Le divorce fréquent chez les Cophtes. *Suppl. II. 593. a.* Le divorce autorisé en Pologne. XII. 931. *a.* Causes

de dissolutions de mariages chez les Turcs. X. 115. a. Observations sur la dissolution du mariage parmi nous. X. 108. b. Causes qui l'opèrent. IV. 1049. a. Des causes d'impuissance qui peuvent y donner lieu. VIII. 634. b. 635. a. Suppl. III. 569. a, b. Sort de la dot de la femme après le divorce. V. 64. b. Sur le divorce, voyez encore RÉPUDIATION & SÉPARATION.

DIURÉTIQUE. (*Thérap. & Mat. médic.*) Différentes manières dont les diurétiques agissent; delà vient la distinction des diurétiques vrais & de diurétiques faux, mieux entendue que celle de diurétiques chauds & de diurétiques froids. IV. 1085. a. Énumération de quelques-uns de ces derniers. Les plantes de la famille des bourraches & les cucurbitacées, rangées par plusieurs parmi les diurétiques froids, sont éminemment nitreuses, & rentrent par-là dans la classe des chauds. Les diurétiques chauds sont assez communément confondus avec les apéritifs. Deux vues des médecins dans l'usage des diurétiques, ou pour établir la sécrétion de l'urine, ou pour procurer une évacuation utile à la guérison de plusieurs maladies. Ce qu'on se propose en employant les diurétiques dans les maladies aiguës. En quels cas conviennent les diurétiques faux & les vrais. Les diurétiques tempérés peuvent être donnés sans conséquence dans la plupart des maladies. *Ibid.* b. Considérations que demande l'emploi des diurétiques forts: on ne doit pas les donner dans le cas d'une grande pléthore, ou d'un corps étranger dans les voies ordinaires; rarement doit-on les employer dans les affections gouteuses: il ne faut pas tenter de chasser par eux les petits calculs & le gravier; état de maladie où l'on doit avoir soin de faire couler les urines; il faut procurer certaines évacuations d'urine, qui sont périodiques dans certains sujets. Liste des diurétiques donnée par Juncker, tirés des racines, des herbes ou plantes, des fleurs, des semences & fruits, *Ibid.* 1086. a. des gommés-résines, des baumes, des bois, des fels végétaux, des minéraux, & des animaux. Énumération des remèdes les plus éprouvés. Forme sous laquelle on administre les diurétiques. Application extérieure des diurétiques. *Ibid.* b.

Diurétique. Énumération de différens diurétiques. VIII. 381. a. Celui de Tulpius. IX. 588. a, b. Propriété diurétique des pois chiches. XII. 884. Puissant diurétique tiré de la plante nommée *colasso*. Suppl. II. 500. b.

DIURNE ou *journalier.* (*Astron.*) Arc diurne & semi diurne. Cercle diurne. Mouvement diurne d'une planète: comment on le trouve. Mouvement diurne de la terre. IV. 1087. a.

Diurne. Accélération diurne des étoiles. Suppl. I. 106. b. Mouvement diurne. 662. b.

Diurne, terme dont on se sert en parlant de ce qui a rapport au jour naturel de vingt-quatre heures. On explique les phénomènes diurnes des corps célestes, par le moyen de la révolution diurne de la terre autour de son axe, en vingt-quatre heures. IV. 1087. a. Par la révolution diurne de la terre, tous les corps célestes semblent se mouvoir d'orient en occident. Distinction du mouvement commun & du mouvement propre. *Ibid.* b.

DIVULGUER. Les connoissances, les inventions, l'industrie d'une nation doivent-elles être divulguées? V. 647. b.

DIVUS, *diva*, (*Antiq. rom.*) voyez **DIVIN**.

DIX, manière de multiplier & de diviser par ce nombre. IV. 1087. b.

Dix. Propriétés de ce nombre selon les Pythagoriciens. XI. 205. b.

DIX, conseil des, (*Hist. de Venise*) dans quel but ce tribunal fut créé en 1310. Objets de ce conseil. Difficulté de s'instruire de ce qui regarde le gouvernement intérieur de la république de Venise. On tire de ce tribunal les inquisiteurs d'état. Pouvoir des sénateurs qui le composent, indépendant de celui du doge. De leur élection. Fonctions des chefs. La liberté existe moins à Venise que dans plusieurs monarchies. IV. 1088. a.

Dix. Conseil des dix du tems de la ligue. IV. 5. a, b.

DIXAINE. (*Hist. d'Anglet.*) Compagnie de dix hommes qui s'obligeoient solidairement envers le roi, &c. Chef de ces compagnies, appelé *dixainier* ou *décurion*; &c. IV. 1088. b.

Dixaines. Le royaume divisé par Alfred en comtés, centaines & dixaines. XVII. 587. b. Voyez **DÉCURIE**.

DIXAINE, (*Manuf. en soie*) espaces séparés sur le papier réglé, &c. IV. 1088. b. Voyez **PAPIER RÉGLÉ**.

DIXENIERS, chefs des *décuries* établies autrefois en Angleterre: ce qu'on entend aujourd'hui en certains endroits par ce nom. IV. 664. a. 1088. b. Officiers de police ainsi nommés à Paris. XIII. 680. b. 682. b.

DIXIEME denier des revenus du royaume: imposition extraordinaire que le roi leve dans les besoins pressans. Quels en sont les plus anciens exemples. IV. 1088. b. Le dixieme imposé en 1710. Emprunt de trois millions qui fut fait ensuite. Les biens du clergé exempt du dixieme depuis 1711. Nouvelle imposition du dixieme en 1733; don gratuit que le clergé payait alors au roi pour tenir lieu du dixieme. Nouvelle imposition du dixieme en 1741. Levée des deux sols pour livre du dixieme en 1746. Levée du vingtieme en 1749. Ces deux impositions se perçoivent actuellement. Principales dispositions de l'édit de 1741, qui donnent une idée de la manière dont se percevoit le dixieme. *Ibid.* 1089. a. Le clergé accorda en 1742 un don gratuit de douze millions, au moyen de quoi tous les biens ecclésiastiques furent déclarés exempts du dixieme à perpétuité comme en 1711. Disposition d'un arrêt du conseil de 1743, relative à l'imposition du dixieme. Comment on fixe pour chaque particulier le montant du dixieme. Il est permis, en créant une rente foncière, de stipuler qu'elle sera exempte de la retenue du dixieme de la part du débiteur; mais il n'en est pas de même des rentes constituées. Tous les débiteurs de cens & rentes seigneuriales, sont tenus de les payer sans aucune retenue du dixieme ni du vingtieme; &c. Dixieme que le czar leve en Russie. *Ibid.* 1090. a.

Dixieme denier ou deux sols pour livre d'augmentation sur les revenus du roi. Histoire de l'établissement de ce droit en 1705. Arrêt du conseil de 1706, qui ordonna qu'on en continuerait la perception. Déclaration donnée en 1709 pour la perception d'un dixieme, par augmentation de tous les droits qui se levent dans la ville de Paris, &c. IV. 1090. b.

Dixieme des prises. *Dixieme* de retenue. *Dixieme* sur les vins. IV. 1090. b.

DIXIEME, (*Musique*) IV. 1090. b.

DIXME. (*Jurisp.*) Première division des dixmes en ecclésiastiques & laïques ou inféodées. Quelques-uns prétendent que les dixmes sont de droit divin. Arguments tirés de l'écriture, sur lesquels ils se fondent. IV. 1090. b. Les païens étoient dans l'usage de payer la dixme à leurs sacrificateurs. Parole de Crésus à Cyrus rapportée par Hérodote. Les Juifs la payoient à leurs prêtres. Examen de deux passages du nouveau testament sur ce sujet. *Math. XXIII. 23. Luc, XI. 4.* *Ibid.* 1091. a. Il n'est fait mention de la dixme, comme due dans l'église chrétienne, dans aucun des premiers écrits des chrétiens. Comment le clergé étoit entretenu dans les premiers tems. Quand les peres de l'église exhorterent à payer la dixme, cela ne fut point proposé comme un précepte. Ce que dit S. Augustin sur la dixme. Il est difficile de remarquer le tems où elle est devenue un précepte. Les loix romaines ne parlent point de cette espece d'imposition. Des dixmes dans l'église grecque. Concile de Tours qui les ordonne à titre d'aumône en 567. Celui de Mâcon en 585 les ordonne plus rigoureusement. Charlemagne en exigea le paiement. Divers conciles qui en ont fait un précepte. *Ibid.* b. Il paroît donc que les dixmes ecclésiastiques ne sont que de droit positif, &c. Observations qui confirment qu'elles ne sont pas de droit divin. 1. Elles n'ont point été payées dès la naissance de l'église chrétienne. 2. Elles n'ont point été payées dans tout le monde chrétien. 3. Elles ne sont point dues sur le pied de la dixieme partie des fruits, comme on les payoit aux lévites. 4. Les papes ont donné des dixmes à des laïcs. 5. Le saint siege a exempté du paiement des dixmes des ordres entiers. *Ibid.* 1092. a. 6. Les papes ont attribué les novales à certains ordres, à l'exclusion des curés. 7. Les accords faits entre les ecclésiastiques sur les dixmes contestées entr'eux, ont toujours été approuvés par le droit canonique. Les dixmes appartiennent de droit commun aux curés. Elles peuvent appartenir aussi à d'autres ecclésiastiques. Origine des concessions de dixmes faites aux monastères. Dixmes établies par l'église même, en faisant des concessions de certaines terres à des particuliers. Quels sont les fruits & revenus d'où la dixme est tirée selon le droit canonique. En France on se conforme à cet égard à l'usage, aux titres & à la possession. *Ibid.* b. La dixme est due par toute sorte de personnes. Obligation du preneur à rente & du fermier des dixmes. Les terres de l'ancien domaine des curés exemptes de la dixme envers les décimateurs. Des bulles qui exemptent des dixmes quelques ordres religieux. Ordres qui en sont exemptés en France. Les héritages aliénés par les religieux ne conservent point cette exemption, &c. Parcs, clos & jardins exemptes de la dixme. Autres terres qui ne la doivent point. *Ibid.* 1093. a. Des terres négligées: le décimateur n'en peut exiger la dixme, &c. Une dixme levée sur certains fruits pendant 40 années devient un droit. De la prescription de la dixme. Si l'on sème une espece nouvelle de fruits, la dixme en est insolite. On doit avertir les décimateurs avant de commencer la récolte. Du lieu où se leve la dixme. La dixme n'arrêage point: exceptions. *Ibid.* b. Trois principales charges qui se prennent sur les grosses dixmes. Charges imposées aux décimateurs. A qui appartient la connoissance des dixmes inféodées. Le pétitoire des dixmes ecclésiastiques appartient au juge d'église, & le possessoire au juge royal. *Ibid.* 1094. a.

Dixme. Du droit de dixme des églises. VIII. 580. b. Dixme du curé. IV. 574. a.

Dixme abonée, celle pour laquelle on a composé avec le décimateur. Diverses observations sur la durée & la validité des abonnemens. IV. 1094. a.

Dixmes anciennes. IV. 1094. a.

Dixme de carnelage. IV. 1094. a.

Dixme de charnage ou sacramentelle. IV. 1094. a.

Dixme des clos. IV. 1094. b.

Dixmes domaniales ou patrimoniales. IV. 1094. a.

Dixme domestique. IV. 1094. b.

Dixme domiciliaire. IV. 1094. b.

Dixme de droit. IV. 1094. b.

Dixme ecclésiastique. IV. 1094. b.

Dixme extraordinaire. IV. 1094. b.

Dixme des gros fruits. IV. 1094. b.

Dixme du haut & du bas. IV. 1094. b.

Dixme des hautains. IV. 1094. b.

Dixmes inféodées : celles qui sont possédées par des laïcs, à titre d'inféodation : on les appelle aussi *laïques* ou *militaires*. IV. 1094. b. Elles étoient dans l'origine des dixmes ecclésiastiques. Divers sentimens sur le tems où ces dixmes ont changé de nature. Il y avoit en France, du tems des Romains, des dixmes temporelles. Témoignages qui prouvent que des laïcs tenoient des dixmes des ecclésiastiques dans le dixième siècle. En quels tems ces dixmes furent appellées *inféodées*. *Ibid.* 1095. a. Les dixmes inféodées n'ont pas toutes eu la même origine : différentes voies par lesquelles les dixmes ecclésiastiques ont été démembrées. On peut avoir aussi compris sous le titre de dixmes inféodées, des droits qui appartiennent naturellement à des seigneurs laïcs. Les laïcs confirmés dans la possession de ces dixmes par le concile de Latran 1179. Il suffit aujourd'hui de justifier son droit d'une possession de cent années. Un laïc peut tenir à titre d'inféodation les menues dixmes de même que les grosses. Les domaines annexés aux cures depuis le concile de Latran sont sujets à la dixme inféodée. *Ibid.* b. Les dixmes inféodées sont patrimoniales & entrent dans le commerce. Lorsqu'une dixme inféodée est cédée à l'église, elle devient dixme ecclésiastique, si elle est séparée du fief; sinon elle continue d'être considérée comme inféodée. Il y a des pays où l'on paie à la fois la dixme ecclésiastique, & la dixme inféodée: quelle en est la raison. Dans le Béarn, les laïcs qui possèdent des dixmes inféodées s'appellent abbés. Observations sur ces abbés laïcs. Un seigneur laïc peut prescrire les dixmes inféodées contre un autre seigneur. Les ecclésiastiques peuvent aussi prescrire les dixmes inféodées. *Ibid.* 1096. a.

Dixmes insolites. Comment on détermine si une dixme est insolite. Défenses aux ecclésiastiques de lever aucune dixme de cette espèce. IV. 1096. a.

Dixmes insolites qu'il falloit autrefois payer en Angleterre. IV. 1094. b.

Dixmes judaïques. IV. 1096. b.

Dixmes laïques. IV. 1096. b.

Dixmes menues. IV. 1096. b.

Dixmes militaires. IV. 1096. b.

Dixmes mixtes. IV. 1096. b.

Dixme novale; celle qui se perçoit sur les héritages défrichés depuis 40 ans. Principe sur lequel cette dixme appartient de droit commun au curé. Quelques ordres religieux ont obtenu des papes le privilège de percevoir les novales à proportion de leur part dans les grosses dixmes. IV. 1096. b. Les curés jouissent des novales à portion congrue. En quel sens on doit entendre cette maxime, *novale semper novale*. IV. 1097. a.

Dixme ordinaire. IV. 1097. a.

Dixme patrimoniale. IV. 1097. a.

Dixme personnelle. IV. 1097. a.

Dixmes préfidiales. IV. 1097. a.

Dixmes prémices. IV. 1097. a.

Dixme réelle. IV. 1097. a.

Dixme royale. IV. 1097. a.

Dixme sacramentaire. IV. 1097. a.

Dixme saladine. IV. 1097. a. Voyez DÉCIME.

Dixmes de suite : ouvrages à consulter. IV. 1097. b.

Dixme furnuméraire. IV. 1097. b.

Dixme de verdages. IV. 1097. b.

Dixmes vertes. IV. 1097. b.

Dixme à volonté. IV. 1097. b.

Dixme d'usage : ouvrages à consulter. IV. 1098. a.

Dixme, droit appellé *danger* en matière d'eaux & forêts. IV. 621. a. b.

DIXMEUR, distingué du décimateur. IV. 670. a.

DIX-SEPTIEME, (*Musiq.*) double octave de la tierce. IV. 1098. a. Toute corde sonore rend, avec le son principal, celui de sa dix-septième majeure, plutôt que celui de la tierce simple. *Ibid.* b.

D N

DNIESTER fleuve autrefois nommé Tyras. XVI. 786. b. & aujourd'hui Dniester ou Niester. XI. 139. b.

DOBARWA, (*Géogr.*) ville d'Afrique. *Suppl.* I. 819. a.

DOCETES, secte de Gnostiques. VII. 727. b.

DOCILITÉ utile à un enfant. V. 398. b. 399. b. Vice contraire. VIII. 686. a.

DOCIMASIE, utilité de cette branche de la chymie, dans le travail des mines & dans les fonderies. V. 1. a. L'affinage des matières d'or & d'argent, & le départ ou la séparation de ces deux métaux sont aussi du ressort de la docimastie. Objets sur lesquels la docimastie s'exerce. Ses principales opérations. Détail des instrumens qu'elle emploie pour les exécuter. *Ibid.* 2. a. b. Flux ou fondans de différentes sortes, tant pour les essais des mines, que pour autres matières que l'on veut fondre. Calcul que doit connoître l'essayeur, pour déterminer la proportion dans laquelle étoient entr'eux les différens principes qu'il a séparés, & le rapport de ces produits avec ceux du travail en grand. *Ibid.* 3. b. Quels sont les plus célèbres auteurs originaux de docimastie. *Ibid.* 4. a.

Docimastie ou *Docimastique*, définition de cet art : critique de l'ouvrage de M. Cramer sur la docimastique : état de la docimastique avant Agricola : auteurs à qui l'on est redevable de ses progrès depuis Agricola : leurs ouvrages. V. 983. a. b. Utilité de la docimastique : comment elle est exercée en Allemagne : détails sur les ustensiles nécessaires dans cet art. 984. a. b. &c. Des opérations de docimastique. 989. b. &c. Instrumens docimastiques. VIII. 803. b.

DOCTE *savant*, (*Synonymes*) Différences entre ces mots. V. 4. a.

Docte, usage des mots, docte, érudit, savant. V. 913. b. Différence entre docte, habile & savant. XIV. 706. a.

DOCTEURS de la loi. Comment se faisoit leur investiture. V. 4. a.

Docteurs de l'église. On en compte quatre dans l'église latine, & autant dans la grecque. Voyez PERES DE L'EGLISE. V. 4. b.

Docteur, celui qui a passé tous les degrés d'une faculté. Origine de ce titre. V. 4. b.

Docteur : des formalités en usage pour obtenir les degrés de bachelier, de licencié, de docteur dans l'université de Paris. IV. 763. b. Du bonnet de docteur. II. 324. b. 325. a. III. 95. b. Lettres de docteur. IX. 421. b.

Docteur, ce nom joint quelquefois avec différentes épithètes : exemples. V. 4. b.

Docteur, officier particulier de l'église grecque. V. 4. b.

Docteur en théologie. Tems d'étude nécessaire pour parvenir à ce degré. Cérémonie de l'inauguration pratiquée dans la faculté de théologie de Paris. V. 5. a. Fonctions des docteurs en théologie dans l'intérieur de la faculté; & par rapport à la religion & à la société. Frais de la prise de bonnet de docteur. V. 5. b.

Docteur en droit. Pour le devenir il faut soutenir d'abord un acte public qu'on appelle la thèse du doctorat; cet acte n'est point probatoire. Il y avoit autrefois trois sortes de docteurs en droit, favoir en droit civil, en droit canon & *in utroque jure*. Restrictions faites à cet égard, mais qui ne concernent point les étrangers. Cérémonies d'inauguration. V. 5. b. Ancienneté du titre de docteur. Comment il en est parlé dans le code au titre de *professoribus & medicis*, loix 6^e & 7^e. Docteurs es loix chez les Romains. Voyez GRADE. Il y avoit dès le tems de Justinien trois écoles publiques de droit. Origine du doctorat en France. V. 6. a. Dans l'école de Boulogne : dans l'université de Paris. Droit civil moins estimé dans les siècles d'ignorance que le droit canon. Docteurs es loix dans l'université de Toulouse, dès l'an 1335. Protection du roi accordée en 1350 à ceux de l'université de Montpellier. *Ibid.* b. Docteurs-régens, dans quelques universités. Docteurs agrégés dans l'université de Paris. Leur premier établissement en 1656. Docteurs honoraires. Docteurs honoraires agrégés, qu'on appelle communément agrégés d'honneur : leur nomination : leur fonction. *Ibid.* 7. a. Conditions requises pour être docteur agrégé. Fonctions & droits de ces docteurs. Docteurs agrégés dans les autres universités. Les docteurs en droit ou autres facultés, qui ont obtenu des bénéfices, ou des provisions en cour de Rome, sont sujets à l'examen ordinaire. Privilèges des docteurs en droit. *Ibid.* b. Habit qui les distingue. Mariage défendu autrefois à ces docteurs. *Ibid.* 8. a.

Docteur en médecine. Toute la suite des épreuves publiques établies pour constater la capacité des candidats, se voit dans l'édit du roi du mois de mars 1707, portant règlement sur l'étude & l'exercice de la médecine. L'école de médecine établie dès l'an 1472, est composée de huit professeurs. V. 8. b. Actes préalables pour recevoir le bonnet de docteur. *Ibid.* 9. a. Pour acquérir les droits de régence, il suffit d'avoir prêté à une thèse. Pourquoi le public est si souvent la dupe de tant d'empyriques & de charlatans. *Ibid.* b.

DOCTRINE chrétienne. (*Hist. eccl.*) Congrégation religieuse. Brefs des papes en sa faveur. V. 9. b. Les prêtres de la

la doctrine chrétienne ont trois provinces en France : celle d'Avignon, de Paris, de Toulouse. *Ibid.* 10. a.

Doctrine, Double doctrine des anciens philosophes. VI. 273. b. XII. 512. a. Double doctrine des druides. II. 809. b. Des prêtres Egyptiens. V. 434. b. &c. Voyez MYSTÉRIEUSE SCIENCE.

DODART, (*Denis*) son système sur la production de la voix. XVII. 428. a, b. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 400. b. & physiologiques. *Suppl.* IV. 352. b.

DODÉCAHÈDRE, (*Géom.*) méthode pour trouver sa solidité. Le diamètre de la sphère étant donné, comment on peut trouver le côté du dodécaèdre. V. 10. a.

Dodécaèdre, mesure de sa surface & de sa solidité : son rapport avec la sphère dans laquelle il est inscrit. XIV. 41. b.

DODONE, Forêt, temple, oracle de Dodone. Les pigeons qui habitoient la forêt passaient pour avoir le don de prédire l'avenir. Comment les chênes de la forêt pouvoient répondre à ceux qui les consultoient. Fontaine de Dodone : sa propriété. V. 10. b.

Dodone, description des chauderons de Dodone. D'où vient le proverbe *airain de Dodone*, qu'on appliquoit à un habillard ou à un bruit qui deroit trop. Application du proverbe aux auteurs & aux critiques. III. 254. a. Fontaine remarquable à Dodone. I. 406. b. VII. 99. a. Oracle de Dodone. XI. 538. a, b. 539. a. Trépiés de Dodone. XVI. 595. a. Funeste présage que reçurent les Lacédémoniens, un jour qu'ils étoient allés consulter les sorts de Dodone. XV. 376. b.

DODONÉEN *Jupiter*. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 732. a.

DOEAS, frère d'Acmon, patriarche des Saques. *Suppl.* I. 150. b.

DOEG *pêcheur de poissons*, (*Hist. sacr.*) Iduméen, pasteur de mules de Saül. Actes de cruauté qu'il exerça envers Achimelech, & quatre-vingt-cinq autres prêtres. *Suppl.* II. 732. a.

DOEVEREN, (*Gualter V.*) Anatomiste, *Suppl.* I. 413. a. Physiologiste, *Suppl.* IV. 362. b.

DOGÈ de Génes. Sa dignité. Il ne peut recevoir aucune visite, donner aucune audience, ouvrir aucune lettre qu'en présence de deux sénateurs. Son habit de cérémonie. On le traite de sérénité & les sénateurs d'excellence. Paroles que lui adresse le secrétaire quand il sort de charge. V. 11. a.

Doge de Venise. Origine de cette dignité en 709. Accroissement de sa puissance. V. 11. a. Honneurs qu'on lui rend. Ses appointemens. Son train ordinaire. Habit qui le distingue. Quelles charges & bénéfices il peut conférer. Privilèges de sa famille. Cette dignité n'est plus qu'un fantôme de la majesté du prince. *Ibid.* b. Titres & qualités nécessaires pour aspirer à cette magistrature. Recherches de la conduite du doge, qui se font après sa mort. Comment on procède à lui donner un successeur. Cérémonies qui suivent l'élection. *Ibid.* 12. a.

Doge de Venise. Bâtiment sur lequel il fait la cérémonie d'épouser la mer. II. 456. b. Ce que devient la vaisselle d'argent qu'il jette dans la mer lorsqu'il fait cette cérémonie. IV. 169. a. Bonnet ducal du doge. *Suppl.* II. 652. b. Vice-doge. XVII. 235. b.

DOGMATIQUE, jugement dogmatique, fait dogmatique. V. 12. b.

Dogmatique, médecine. Hippocrate en est regardé comme l'auteur. Avantages que cette nouvelle doctrine procura. V. 12. b. Ses sectateurs appelés, *dogmatiques logiciens*. Différences entre la secte des dogmatiques & celle des empiriques. Les dogmatiques recommandoient beaucoup l'étude de l'anatomie. Proposition de M. de Maupertuis, conforme à la façon de penser des dogmatiques. *Ibid.* 13. a.

Dogmatiques, médecins, leur sentiment sur l'utilité de l'anatomie. I. 409. b. Disputes entre les dogmatiques & les empiriques. X. 268. b. Jugement que Celse a prononcé entre ces deux sectes. V. 587. a.

DOGME, différence entre les dogmes & les canons. III. 812. b. Des dogmes considérés comme objets de la foi. VII. 14. a, b. &c. La plupart des dogmes énoncés par l'église, ne tiennent que le second rang dans notre croyance. VIII. 598. a. On ne doit pas fonder un dogme sur un sens figuré. VI. 764. a, b. Dogmes qui par leur nature enfantent le fanatisme. 398. a.

DOGUE-D'AMURE, (*Marine*) description de cette partie du vaisseau. V. 13. b.

DOIGT, (*Anatom.*) description des doigts de la main. V. 13. b. Utilité des doigts. Exemples d'hommes à 6 doigts à la main, ou au pied : d'un enfant qui avoit dix doigts à chaque main & à chaque pied : de quelques autres irrégularités semblables. *Ibid.* 14. b.

Doigt, articulations des doigts : voyez ARTICULATION. Muscles des doigts nommés fléchisseurs. VI. 851. a, b. XII. 353. a. Abducteurs. I. 17. b. Adducteurs. I. 131. a. Extenseurs. V. 325. a, b. Intéroscieux. VIII. 832. a, b. Sublimes. XV. 566. a. D'où vient que les doigts sont le principal organe du toucher. Comment la sagesse du créateur paroît dans le nombre & la disposition de nos doigts. XV. 822. a, b. Craquement des doigts, lorsqu'on les tire. III. 537. b. Excroissances cornues aux extrémités des doigts. IV. 246. b. Doigt

index. VIII. 672. b. Jeux de la nature sur les doigts. *Suppl.* III. 552. a. Voyez DIGITAL.

DOIGT, (*Anatom.*) Deux principaux défauts de conformation des doigts. 1°. Doigts surnuméraires ; leur inutilité ou incommodité. 2°. Doigts unis ensemble. V. 15. a. Opération propre à remédier à ce défaut. Maux auxquels nos doigts sont exposés. Le déjettement. La luxation. La courbure. La coupure : perte de leur action par la coupure. *Ibid.* b. La fracture. Plaies faites aux doigts par une arme à feu : l'écrasement. Doigts cancrés, cariés, gelés, ou qui ont perdu le sentiment par un sphacèle confirmé. *Ibid.* 16. a. Comment s'en fait l'extirpation. Abscès qui vient à l'extrémité des doigts nommé panaris. *Ibid.* b.

Doigt, terme d'astronomie, de commerce & d'horlogerie. V. 16. b.

DOIGTER, (*Musiq.*) sur le violon & le violoncelle. En quoi consiste le doigter. Sur l'orgue ou le clavecin, préceptes généraux pour la manière de jouer des pièces. 1°. Placer les deux mains sur le clavier, de manière qu'on n'ait rien de gêné dans l'attitude. 2°. Tenir le poignet à la hauteur du clavier, les doigts un peu recourbés, & un peu écartés les uns des autres. 3°. Ne point porter successivement le même doigt sur deux touches consécutives. V. 16. b. 4°. Monter diatoniquement avec le troisième & le quatrième doigt de la main droite, marchant alternativement. 5°. Descendre avec le troisième & le second doigt de la main droite, & avec le troisième & le quatrième de la gauche. Préceptes pour la manière de l'accompagnement tirés de la dissertation de M. Rameau. Disposition des doigts pour l'accord parfait. Pour la succession des accords il doit y avoir liaison entr'eux. Quand la basse procède par tierces, deux doigts restent en place. Quand elle procède par quintes, un seul doit rester. *Ibid.* 17. a. Disposition des doigts pour l'accord dissonant. Comme c'est des cadences parfaites que se tire la succession la plus commune des phrases harmoniques, c'est à celle-là qu'il faut s'exercer davantage. Utilité de l'étendue du doigter prise de cette manière. *Ibid.* b.

DOL, *bon*, (*Jurispr.*) en quel cas le dol ne peut annuler le contrat de mariage. Dol mauvais. Dol personnel. Dol réel. V. 18. a. Peine d'infamie contre celui dont le dol est avéré. *Ibid.* b.

Dol, différence entre dol & faute. VI. 438. a.

DOLANDE, ville de la grande Bretagne autrefois Vindomora. XVII. 308. b.

DOLCE (*Louis*) poète Italien. Sa tragédie d'Iphigénie. *Suppl.* III. 660. b.

DOLE, chancellerie de cette ville. III. 115. b.

DOLERE, *laborare*, (*Lang. latin.*) différente signification de ces verbes. XV. 758. a.

DOLET, (*Etienne*) imprimeur. VIII. 625. b. XI. 652. a.

DOLIMAN, longue soutane des Mahométans. Manière dont les Turcs s'habillent. V. 18. b.

DOLLART ou *Dollert*, le (*Géogr.*) golfe de la mer d'Allemagne. Monument des ravages de la mer. Les flots en fureur le forment en 1277 & 1287 du côté de l'Ost-frise. Il se rétrécit chaque année. *Suppl.* II. 732. a.

DOLICHENIUS, *Jupiter*. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 732. a.

DOLLOND, ses recherches en dioptrique. XVI. 48. b. 49. a, b. Ses lunettes achromatiques. *Suppl.* I. 146. b. 147. a, b. *Suppl.* III. 814. a, b.

DOLOPES, anciens habitans de Scyros. XIV. 846. b.

DOLORIFIQUES, l'une des dix classes de maladies. IX. 935. b.

DOM ou DON. (*Hist. mod.*) Origine de ce titre. Marque de noblesse en Portugal. En usage en France parmi certains religieux. Son étymologie. A qui se donnoit le titre de *domnus*. V. 19. a. Les religieux le prenoient par humilité au lieu de celui de *dominus*. *Julia*, femme de Septime Sévère, appelée sur les médailles *Julia domina*. *Ibid.* b.

DOM. Observations sur l'étymologie & la manière d'écrire ce mot. Remarque sur le titre de *domna* donné à la femme de Septime Sévère. *Suppl.* II. 732. b.

DOMAINE *public* chez les Romains. Comment il s'accrut. Quel usage on faisoit du revenu qui en provenoit. César fut le premier qui osa s'en emparer. Sens de ce mot dans notre langue. V. 19. b.

Domaine éminent, droit du souverain sur les fonds & biens de ses sujets. Fondement de ce droit. V. 19. b. Douceur avec laquelle le prince en doit user. Règles à observer sur cet usage. 1°. Que les propriétaires soient dédommagés. 2°. Que le monarque n'use de ce privilège qu'autant que le bien public l'y force. 3°. Qu'un prince ne dispense aucun de ses sujets des charges auxquelles ils sont tous atteints en vertu du domaine éminent. *Ibid.* 20. a. 4°. Que les privilèges de ce droit soient tempérés par l'équité. *Ibid.* b.

Domaine, propriété fondée, ou sur le droit naturel, ou sur celui des gens, ou sur le droit civil. *Domaine direct* ; domaine utile. V. 20. b.

Domaine ancien, partie du domaine du roi. Le domaine casuel & nouveau, par succession de tems devient ancien. V. 20. b.

Domaine casuel, opposé au domaine fixe ou ancien : se se confond avec lui après dix ans de jouissance, ou par l'effet de quelque édit, &c. V. 21. a.

Domaine congéable, commun dans la basse Bretagne. Son origine. A quelles conditions le seigneur peut en déposséder le tenancier. Si ce domaine peut être réputé noble. V. 21. a.

Domaine de la couronne. Son origine : il a commencé dès l'entrée des Francs dans les Gaules. V. 21. a.

I. *Nature du domaine & ses différentes especes*. On distinguoit autrefois en France le *domaine public*, composé de possessions attachées à la couronne, &c. & le *domaine privé* qui étoit le patrimoine personnel du roi. Cette distinction n'a plus lieu. V. 21. b. Autre distinction, en *domaine ancien*, qui se forma du partage que nos rois firent des terres conquises entr'eux & leurs capitaines ; & *domaine nouveau*, composé des biens qui ont été unis au domaine ancien. Les biens du domaine consistent ou en immeubles réels, ou en droits incorporels. Les immeubles réels donnent lieu à ces subdivisions, en grand & petit domaine ; en domaine engagé ou non engagé. Les droits incorporels se subdivisent en domaniaux par leur essence, *Ibid.* 22. a. & autres qui ne dépendent que du droit de justice. Autres divisions du domaine. *Ibid.* b.

II. *Privileges du domaine* : deux sortes : les uns sont inhérens à sa nature, tel est celui de l'aliénabilité : les autres sont établis sur les dispositions des ordonnances. Ces privileges peuvent avoir rapport, soit à la conservation du domaine, soit aux tribunaux où les causes qui les concernent doivent être traitées, V. 22. b. soit à la nature des actions qu'il peut tenter, & dont il est exempt. *Ibid.* 23. a.

III. *Comment le domaine peut être conservé*. Précautions prises pour cet effet. V. 23. b.

IV. *Comment il peut être augmenté*. Par la réunion d'anciennes parties ; & par l'union de nouvelles, qui peut se faire expressément par lettres-patentes, ou tacitement en plusieurs manières. V. 24. a.

V. *Comment il peut être aliéné*. 1°. En faveur des puînés, fils de France, pour leur fournir un appanage : usage qui n'a pas toujours été observé. 2°. Par la nécessité de pourvoir aux charges accidentelles de l'état : conditions sur lesquelles cette aliénation peut se faire. V. 24. b. Divers exemples d'aliénation du domaine. 3°. Par échange. Les ordonnances ont mis cette espece de contrat au rang des aliénations qu'elles prohibent. Conditions nécessaires pour en établir la validité. 4°. Par libéralité. Ces dons sont sujets à être révoqués : formalités qui le prouvent. *Ibid.* 25. a.

VI. *Administration du domaine*. De tems immémorial les biens du domaine ont été donnés à ferme. Les baux n'en peuvent être faits pour plus de neuf ans. On a établi dans chaque généralité des receveurs généraux, obligés d'acquitter les charges assignées sur leur recette, de telle sorte que leurs recettes & dépenses sont fixées par les états du roi. Quelles sont les charges que les possesseurs des biens domaniaux doivent payer. V. 25. b.

VII. *Jurisdiction du domaine*. Un des privileges du domaine est de n'être soumis qu'à certains juges royaux, à l'exception de tous autres. Ces juges étoient autrefois les trésoriers de France, qui se déchargeoient de ce soin sur des personnes versées dans la judicature. Le roi en 1388 donna deux adjoints aux trésoriers qui étoient alors au nombre de trois. En 1412, il fut établi par le roi un conseiller-clerc du trésor, pour juger avec les trésoriers les affaires contentieuses du domaine. Bureau des finances & chambre du trésor. V. 26. a. Créations d'un second & d'un troisième conseiller du trésor. Etendue de la jurisdiction de la chambre du trésor. Elle eut d'abord (en 1496) le droit de connoître des affaires domaniales de tout le royaume. Restrictions apportées à ce droit par François I, abolies par Louis XIII en 1627. *Ibid.* b. Enfin Louis XIV a fixé en 1693 la jurisdiction du domaine en l'état où elle se trouve aujourd'hui. Matières qui forment la compétence de la chambre du domaine. *Ibid.* 27. a. Appel des jugemens de cette chambre au parlement de Paris. Ouvrages à consulter pour connoître l'origine & compétence de la chambre du trésor. *Ibid.* b.

Domaine public préférable au fief. V. 344. b. Dépôt créé par Louis XIV. pour les doubles des inventaires des titres du domaine, & les états de la consistance, de la valeur & des revenus du domaine. III. 788. b. Observations sur les engagements du domaine. V. 677. a, b. &c. Magistrats établis pour connoître du domaine. XVI. 600. a, b.—602. a. Fonctions de la chambre des comptes pour la conservation des domaines du roi & des droits régaliens. III. 784. b. De l'aliénation du domaine : voyez *aliénation*. Conservateurs du domaine. IV. 34. b. Contrôleurs du domaine. 149. b. Engagiste du domaine. V. 681. a. Chambre du domaine. III. 50. b. 56. a. Vicomte du domaine. XVII. 239. b.

Domaine direct, engagé, fixe, &c. &c. V. 28. a.

Domaine utile, opposé au *domaine direct*. V. 28. b. Voy. *Utile*. *Domaine*, héritage : voyez ce dernier mot. Proportion entre les prés & les champs dans un domaine bien monté. *Suppl.* I. 326. b.

DOMANIAL. Office domanial. XI. 417. a. Justice domaniale. IX. 94. a.

DOMBES. De la souveraineté du pays de Dombes & de son conseil. IV. 5. b. 6. a, b. 7. a. Histoire du parlement de Dombes. V. 597. b. XII. 52. a. Chancelier de Dombes. III. 94. a. Grands jours de Dombes. VIII. 894. a.

DOMÉ. (*Archit.*) Les dômes de plans circulaires & de formes paraboliques dans leur contour extérieur sont les plus approuvés. Les dômes surmontés, formés par un demi-cercle, lesquels paroissent trop écrasés. V. 28. b. Construction & ornemens des dômes. Le nom de *dômes* donné quelquefois aux coupoles. *Ibid.* 29. a.

Dôme. Des combles en dômes. III. 664. b. XIII. 37. b. 38. a. Côtes de dôme. IV. 303. a. Tour de dôme. XVI. 454. b. Escalier autour du dôme des chartreux à Lyon. *Suppl.* II. 860. b.

DOMESNESS, (*Géogr.*) capitale du duché de Courlande. Observations sur un banc de sable qui commence à sa pointe. Fanaux que la ville de Riga entretient sur le cap, pour préserver les navigateurs du péril que leur présente cet écueil. *Suppl.* II. 732. b.

DOMESTIQUE, nom commun à plusieurs officiers de la cour des empereurs à Constantinople. Les rois & empereurs de la race de Charlemagne avoient pour domestiques les personnes les plus distinguées de l'état. Les électeurs sont regardés comme officiers domestiques de l'empereur. V. 29. b.

Domestiques dans l'église de Constantinople. V. 29. b. *Domestiques*, nom d'un corps de troupes dans l'empire Romain. V. 29. b.

Domestique, *adj.* Affaires domestiques ; heure de la journée à laquelle les Romains y vaquoient. XVII. 256. a. Coutumes domestiques. IV. 416. a. Dixme domestique. 1094. b. Justice domestique. IX. 94. b. Robe domestique des Romains. XVI. 370. a. Vol domestique. XVII. 440. a.

Domestiques, serviteurs. Loi touchant les domestiques qui servent en France. Vol domestique. Maîtres responsables des délits de leurs serviteurs. Ordonnance du roi sur les livrées. V. 29. a. Demandes que peuvent former les domestiques sur leurs gages. Donations dont ils sont capables. Libéralités que les maîtres en peuvent recevoir. Dans quels cas leur témoignage est rejeté ; dans quels cas il est reçu. *Ibid.* b.

Domestiques à Athenes, n'étoient point tenus sur le pied d'esclaves. XII. 282. a. Pouvoir des maîtres sur leurs domestiques. XIII. 558. b. Devoirs réciproques des maîtres & des domestiques. IV. 917. a. Condition & mœurs des domestiques dans les grandes villes où regne le luxe. XIII. 102. b. Réflexions contre l'esclavage domestique. *Ibid.* 103. a. Défense de prendre des domestiques qui n'aient des répondans par écrit. XIV. 137. a. Projet d'une taxe sur les domestiques. XV. 581. b. Domestique chez les Anglois, établi pour veiller uniquement à l'économie. V. 749. a. Les maîtres devoient favoriser le mariage de ceux qui les servent. Bel exemple d'humanité envers les domestiques. XIII. 103. a.

DOMFRONT, (*Géogr.*) ville en Passais, au canton du Bocage, au pays de Houlme, à l'extrémité des diocèses d'Avranches & de Bayeux. Ses révolutions. Hommes célèbres nés à Domfront, ou dans son voisinage. *Suppl.* II. 733. a.

DOMICILE. Circonstances qui constituent un véritable domicile. V. 30. b. Ceux qui ne sont pas maîtres de leur volonté, ne peuvent se choisir un domicile. Outre le domicile de fait, on peut avoir en outre un domicile de droit ou de dignité. Le domicile du roi, de la famille royale, &c. est censé être en la ville de Paris. Où est le domicile d'un évêque. *Ibid.* 31. a. Les meubles & droits mobiliers suivent le domicile. C'est la loi du domicile que le mari avoit au tems du mariage qui règle les droits que les conjoints n'ont pas prévus par leur contrat. Les exploits doivent être signifiés à personne ou à domicile. *Ibid.* b.

Domicile actuel, ancien, des bénéficiers, civil, contractuel, conventionnel, dernier, de dignité, de droit, élu, V. 31. b. de fait, de fait & de droit, légal, matrimonial, momentané, naissant, naturel, d'office, d'origine, statuaire. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 32. a.

Domicile, habitation, maison, séjour, demeure : différence entre ces mots. VIII. 17. a. Election de domicile. V. 459. a. Juge du domicile. IX. 17. b. Translation de domicile. XVI. 555. a.

DOMICILIÉ. Différence entre un citoyen & un domicilié. III. 489. a.

DOMINANT. Fief dominant. VI. 703. a. Seigneur dominant. XIV. 804. b.

DOMINANTE, (*Musiq.*) La dominante & la tonique sont les deux cordes qui constituent le ton. Accord de la dominante. Dominante dans le plain-chant. L'autour d'un ou-

vrage intitulé, *Exposition de la théorie & de la pratique de la musique*, prétend que dans cette basse fondamentale, *ut, la, re, sol, ut, fa, si, mi, la, re, sol, ut*, les notes, *la, ut, fa, si, mi, la*, n'appartiennent point au mode d'*ut*, & ne sont d'aucun mode. V. 32. b. Ce sentiment réfuté. *Ibid.* 33. a.

Dominante, c'est la corde à laquelle convient le mieux l'accord de septième. IV. 1050. a. *Sous-dominante*. XV. 417. b. Deux différentes manières d'employer l'accord de sous-dominante. V. 79. a.

DOMINE, pierre de, (*Hist. nat.*) espèce de pierre qui se trouve dans une rivière de l'isle d'Amboine. Ses caractères. V. 33. a.

DOMINER, (*Gramm.*) l'esprit impérieux ou de domination dans les princes, dans les pères, dans les maris & dans les femmes, annonce toujours ou peu de génie, ou peu de vertu. Exemples concernant les princes. *Suppl.* II. 733. a.

DOMINGUE, (*Saint*) montagne de cette isle, dans laquelle des fleuves semblent se perdre. VI. 869. a. Plaine de Saint-Domingue, appelée *Véga-réal*. XVI. 868. b. Des terres de cette isle, & de l'effet des pluies sur ces terres. *Suppl.* III. 591. b. Indigoteries de Saint-Domingue. 586. b. &c. Maladie nommée *épiant*, à laquelle les habitans sont sujets. V. 775. b. Prêtres nommés *bohitis*, autrefois établis dans cette isle. II. 295. a.

DOMINICAINS, tirent ce nom de Dominique de Guzman, né en 1170. Il jeta les premiers fondemens de son ordre en Languedoc. Premier convent des dominicains en France. Leurs progrès dans ce royaume. Habit de ces religieux. Etendue & célébrité de cet ordre. Ils tiennent pour la doctrine de S. Thomas. Ils sont inquisiteurs en différens pays. V. 33. b.

Dominicains, voyez **JACOBINS**. On les a aussi nommés *prêcheurs*. XIII. 279. b. Les généraux des dominicains ont été long-tems comme inquisiteurs nés dans la chrétienté. VIII. 773. a. Théologiens que cet ordre a produits. I. 663. b. Querelle des dominicains avec les cordeliers. VII. 284. a. Monastère que les dominicains possèdent dans le lieu où naquit Cicéron. XVII. 273. b.

DOMINICAINES, religieuses de l'ordre de saint Dominique. Tiers-ordre de dominicains & de dominicaines. V. 33. b.

DOMINICAL, (*Hist. eccl.*) linge dans lequel on recevoit le sacrement de l'eucharistie. V. 33. a.

DOMINICALE, *oraison*, XI. 349. b. Sentiment des brownistes sur cette prière. II. 446. a.

Dominicales ou *homélies*. Usage des dominicales dans les premiers siècles de l'église. D'où vint la coutume de tirer des textes pour les quatre grandes fêtes, ensuite pour les fêtes des saints, enfin pour tous les dimanches. V. 34. a.

Dominicale, lettre, son usage dans le calendrier. Changement de la lettre dominicale d'année en année. Retour du même ordre de lettres au bout de 28 ans. Origine du cycle solaire. Manières de trouver la lettre d'une année proposée. Changement arrivé dans l'ordre des lettres dominicales, par la réformation du calendrier, sous Grégoire XIII. V. 34. b. Indication d'une table de toutes les lettres dominicales, depuis Jésus-Christ jusqu'en 1800. *Ibid.* 35. a.

Dominicales, lettres, explication nécessaire pour bien entendre la distribution des lettres dominicales dans le cycle solaire. IV. 588. a. Table qui indique la lettre dominicale, qui répond à chacune des années du cycle solaire dans le calendrier julien. Changement que fit à cette table Grégoire XIII, en réformant le calendrier. *Ibid.* b. Table du cycle solaire & des lettres dominicales, depuis l'année grégorienne 1700, jusqu'à 1800. Moyen de faire une table générale. Observations sur la table perpétuelle des lettres dominicales qu'on trouve dans la chronologie de Wolf. 589. a. Pourquoi l'année bissextile a deux lettres dominicales. II. 264. a. Table des lettres dominicales pour chaque année, depuis J. C. jusqu'au 19^e siècle. *Suppl.* III. 573. &c.

DOMINIQUE, l'une des Antilles. Solphatère ou soufrière qui se trouve dans cette isle. V. 35. a.

Dominique, (*la*) espèce de serpent de cette isle. XV. 107. b.

DOMINIQUE l'encuirassé, (*Saint*) VI. 833. b.

DOMINIQUE, (*Saint*) premier inquisiteur général, commis contre les Albigeois. VIII. 773. a.

DOMINQUIN, (*Dominico Zampieri, dit le*) peintre. V. 327. b.

DOMINIS, (*Marc-Antoine de*) archevêque de Spalato. XV. 427. b.

DOMITIA, loi. IX. 659. b. Voie domitia. III. 275. b.

DOMITIEN, *Flavius*, (*Hist. rom.*) fils de Vespasien & frère de Titus, fut leur successeur à l'empire. Histoire de sa vie & de son règne. *Suppl.* II. 733. a.

Domitien. Règne de cet empereur. XIV. 335. b. Son luxe. VIII. 659. a. Son palais. IX. 892. b. Statues qu'il exigeoit pour lui-même. XV. 509. b. Il relève le temple de Jupiter

capitolin. IX. 67. a. Combat donné sur l'eau sous cet empereur. XI. 60. b. Conseil tenu à l'occasion d'un turbot dont on lui avoit fait présent. XVI. 751. b.

DOMMAGE, *perte, dam*. Différence entre ces mots. IV. 614. b. Dommage causé par les animaux, 789. a. dans une terre cultivée. *Suppl.* I. 197. b. Des loix sur les dommages faits par les animaux. 499. a, b. Loi singulière établie par un roi de Suede contre ceux qui avoient fait du tort à quelqu'un. 647. a. Dommage causé involontairement. IV. 792. a. Réparation de dommage. VIII. 670. b.

Dommages & intérêts. Maximes de droit, relatives à ce sujet. V. 35. b. Manière d'en fixer la somme. Dommages & intérêts personnels. Dommages & intérêts réels. *Ibid.* 36. a.

Dommages & intérêts, déclaration de, IV. 692. a.

DOMPTE VENIN. Caractères & usages de cette plante. V. 36. a. Voyez **ASCLÉPIAS**.

DOMU, (*Botan.*) espèce de bambou. *Suppl.* I. 771. b.

DON, présent: différences entre ces synonymes. V. 36. b. *Don absolu*, en usage dans le Hainaut. Droit du seigneur sur ce don. V. 36. b.

Don charitatif. V. 36. b.

Dons corrompables. Loi des Athéniens contre cette sorte de dons, rendue plus rigoureuse par les décenvirs. Séveres défenses faites aux juges à cet égard, à Rome & ensuite en France. Ordonnance de Philippe-le-bel sur cet objet en 1302. V. 37. a. Ancienne formule du ferment des chanceliers de France & autres officiers royaux, sur les dons corrompables. Ordonnance d'Orléans de 1560. Celle de Moulins. Celle de Blois. Auteurs à consulter. *Ibid.* b. Voyez **PRÉSENT**.

Don gratuit. Origine de ceux que certains pays d'état paient au roi tous les trois ans. Don gratuit ordinaire & extraordinaire. V. 38. a.

Don gratuit du clergé. Dons charitatifs, aides, dixièmes ou décimes. V. 38. a. Contrat de Poissy. Deux engagements que prit le clergé par ce contrat. Origine des rentes assignées sur le clergé. Origine des dons gratuits, dans le sens où ce terme s'entend aujourd'hui. *Ibid.* b. Diverses subventions faites au roi par le clergé, depuis le contrat de Poissy. *Ibid.* 39. a. Jusqu'en 1695, on s'étoit peu servi des termes de don gratuit; mais ils furent plus fréquemment employés dans la suite. *Ibid.* 40. a. Suite des subventions ou dons gratuits accordés par le clergé en diverses circonstances. *Ibid.* b. Imposition faite sur le clergé en 1750. *Ibid.* 42. a.

Dons gratuits. Ceux du clergé & des provinces d'état. II. 245. b. Lettres de dons gratuits. IX. 421. b. Les dons gratuits distingués des décimes depuis le contrat de Poissy. IV. 676. b.

Don mobile, d'usage en Normandie, n'est point dû de plein droit. En quoi il consiste. V. 42. a. Restrictions sur ce don. Il n'est point réciproque. Réglemens à cet égard. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Don mutuel. Différence entre le don mutuel & la donation mutuelle. Origine de ce don. V. 42. b. Pourquoi il a été introduit. Conditions requises pour la validité du don mutuel. Formalité que doit observer le survivant donataire mutuel, pour obtenir délivrance du don. V. 43. a. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Dons de noces, en chambre garnie. III. 61. b. Don appelé *chapeau de roses*. 174. a, b. Don de noces & de survie, stipulé sous le nom de coffre. 603. a. Don de noces, *pro osculo*. XI. 680. b. Les dons & avantages ne sont pas réalisés par les fiançailles, si le mariage ne suit pas. VI. 661. a. V. 48. b.

Dons du roi. De quels biens le roi peut disposer en dons ou libéralités. V. 43. b.

DON, (*Géogr.*) voyez **TANAÏS**.

DONATAIRE. Obligations imposées à l'héritier donataire. III. 200. a. Discussion des donataires. IV. 1035. b. Donataire indigne. VIII. 679. b. Donataire ingrat. 745. b. Co-donataires. III. 587. b.

DONATIF, (*Hist. anc.*) différence entre donatif & *congiarium*. V. 44. a.

Donatif. Observations sur ce qui est dit dans cet article, de Julia Pia, femme de l'empereur Sévere. *Suppl.* II. 734. b.

DONATIF, (*Hist. eccl. d'Angl.*) bénéfice donatif. A qui appartient le droit de conférer les chapelles qui n'ont point été spiritualisées. Chapelle donative & non présentable. Droit des rois d'Angleterre de fonder une chapelle libre. La collation d'un évêché est un donatif. V. 44. a.

DONATION. Ordonnance des donations, publiée en 1731. Qui sont ceux qui ne peuvent donner. A qui on ne peut donner. V. 44. b. Exceptions. Quelles sont les choses qu'on peut donner. *Ibid.* 45. a.

La capacité de donner se règle par la coutume du domicile du donateur; mais l'âge auquel on peut donner tels biens, la qualité & quotité des biens qu'on peut donner, les personnes auxquelles on peut donner, se reglent par la loi du lieu où sont les biens.

Formalités & conditions de la donation. *Ibid. b.* Diverses especes de donations entre-vifs. Toute donation doit avoir une cause légitime. Formalités intrinseques des donations entre-vifs: la tradition, l'acceptation, l'insinuation. *Ibid. 46. a.* Donations dans lesquelles l'acceptation n'est pas nécessaire. Donations qui ne sont pas sujettes à insinuation. *Ibid. b.* Ou doit se faire l'insinuation. Effet du défaut d'insinuation. Quelles personnes ne peuvent exciper du défaut d'insinuation. *Ibid. 47. a.* Effet de la donation entre-vifs, lorsqu'elle est revêtue de toutes ses formalités. Dans quels cas les donations peuvent être révoquées. Effet de cette révocation. *Ibid. b.* Lorsque les biens laissés par le donateur ne suffisent pas pour la légitime des enfans, le supplément de la légitime se prend sur les donations. Prescription en faveur des donataires contre les légitimaires. *Ibid. 48. a.*

Donation. Différence entre donation & donation, IV. 642. *b.* entre don mutuel & donation mutuelle. V. 42. *b.* 50. *a.* Acceptation d'une donation. I. 68. *a.* Charges d'une donation. III. 200. *a.* Confirmation d'une donation. 853. *a.* Dations que les Romains faisoient à leurs femmes. V. 68. *a.* La donation faite par un fiancé à sa fiancée entre les promesses & le mariage, est nulle, si les noces ne s'ensuivent pas. VI. 660. *a.* V. 48. *b.* Insinuation des donations. VIII. 789. *a.*, *b.* Des donations que font les novices. XI. 259. *b.* Donation de survie. XV. 697. *a.*

Donation alimentaire. A quelles personnes elle peut se faire. V. 48. *a.* Voyez ALIMENS.

Donation antenuptiale. Constantin-le-grand ordonna le premier qu'elle seroit révoquée, en cas que le mariage n'eût pas lieu. V. 48. *b.* Voyez FIANÇAILLES.

Donation en avancement d'hoirie, est toujours faite en déduction sur la succession du donateur. V. 48. *b.*

Donations des biens présens & à venir. La nouvelle ordonnance les annulle, même pour les biens présens. Exception. V. 48. *b.*

Donations à cause de mort. Elles étoient permises chez les Romains; mais l'ordonnance de 1731 les a abrogées, excepté celles faites par contrat de mariage. V. 49. *a.*

Donation à cause des noces, permise, & ainsi nommée par Justinien. Sur quelle raison cette permission fut fondée. Principes qu'on suivoit par rapport à ces donations. V. 49. *a.* Elles tomberent en non-usage sous les derniers empereurs de Constantinople, & on leur fit succéder l'augment de dot. *Ibid. b.* Voyez DOT.

Donation à charge de retour. Dans quel cas elle a lieu. V. 49. *b.*

Donation entre conjoints, prohibée. V. 49. *b.*

Donation par contrat de mariage: étendue que peut avoir cet acte. V. 49. *b.*

Donation en faveur de mariage. Elles sont ordinairement faites par contrat de mariage, elles peuvent l'être aussi par un acte séparé fait avant la célébration. V. 49. *b.*

Donation mutuelle, différente du don mutuel & de la donation réciproque. V. 50. *a.*

Donations pieuses, voyez le code fait par Aubert le Mire. V. 50. *a.*

Donations pieuses, (Code des) III. 572. *a.* A qui appartient le droit de procurer l'exécution d'une donation pieuse. VI. 232. *b.*

Donation réciproque, différente de la donation mutuelle. V. 50. *a.*

Donation rémunératoire, assujettie à la formalité de l'insinuation, quoiqu'elle soit une sorte de paiement. V. 50. *a.*

Donation de survie, usitée dans certaines provinces de droit écrit. Auteurs à consulter. V. 50. *a.* Voyez SURVIE.

Donation universelle, auteurs à consulter. V. 50. *a.*

DONATISTES. Leur origine à Carthage l'an 311, à l'occasion de l'élection de Cécilien pour la chaire épiscopale, à laquelle s'opposa Donat. V. 50. *a.* Donat condamné à Rome par le concile d'Arles & par un édit de Constantin. Erreurs des donatistes. Leur politique & leurs persécutions. Formidables par leur nombre, ils se divisèrent ensuite. Si les donatistes étoient Ariens. Ils ont été connus sous divers autres noms. *Ibid. b.*

Donatistes. Pourquoi ils rebaptisoient les catholiques. XIII. 839. *b.* Prédicateurs qu'ils envoyoiient. I. 181. *a.* Secte de donatistes appellés *circoncillions* ou *scotopites*. III. 458. *b.*

DONATO, sculpteur. XIV. 830. *a.*

DONAVERT, (Géogr.) correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 734. *b.*

DONCASTER, (Géogr.) ville d'Angleterre. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 734. *b.*

DONDIS, auteur de l'horloge de Padoue. VIII. 299. *b.*

DONJON, (Fortific. ancien.) étymologie de ce mot. V. 51. *a.*

DONNE. Analyse de l'ouvrage de ce docteur sur le suicide. XV. 640. *b.*

DONNÉES. Traité d'Euclide sur les données. Ce mot a été transporté dans la philosophie, la médecine, &c. V. 51. *a.* Voyez *Suppl.* I. 386. *a.*, *b.*

DONNEGAL, ou *Dungal* (Géogr.) comté d'Irlande. Diverses observations sur ce pays. *Suppl.* II. 734. *b.*

DONNER. Usage de ce mot dans le commerce, la marine & le manege. V. 51. *b.*

DONT. Observation grammaticale sur ce mot. XIII. 455. *a.*

DONZELLE, (Ichthy.) description de ce poisson. Qualité de sa chair. Donzelle jaune. V. 51. *b.*

DONZERRE, (Canal de) *Suppl.* II. 189. *a.*, *b.*

DOOM'S-DAY-BOOK, (Hist. d'Angl.) livre du jour du jugement. Dénombrement exact & sévère, fait par ordre de Guillaume I. Quand & comment il se fit. V. 52. *a.* Ce livre fut mis dans la chambre du trésor royal, & sert de loi dans plusieurs différends. Utilité d'un tel dénombrement. Mauvaises vues qui le firent entreprendre à Guillaume. *Ibid. b.*

DORADE ou **DORADILLE,** herbe dorée, (Botan.) description de cette espece de capillaire. V. 51. *b.* Lieux où elle croît. Ses propriétés apéritive & diuretique. Maniere d'en user. Ses excellens effets. *Ibid.* 53. *a.*

DORADE. Description de ce poisson. V. 53. *a.* Celle des Antilles est vorace. Comment on la prend. Qualité de sa chair. *Ibid. b.*

Dorade. Description de sa mâchoire. Dent de ce poisson pétrifiée. IV. 435. *a.* Poisson de mer très-ressemblant à la dorade. XV. 428. *b.*

DORADO, ville imaginaire d'Amérique. X. 48. *a.*

DORDRECHT, (Synode de) I. 696. *b.* VII. 735. *a.* Réflexion de Martinus sur ce synode. XVII. 584. *b.* Décision de ce synode sur la prédestination. XIII. 275. *b.*

DORÉ, Papier doré & argenté. XI. 861. *b.*

DORÉE. Description de ce poisson. Pourquoi il est appellé poisson de S. Pierre. V. 54. *a.* Qualité de sa chair. *Ibid. b.*

DORÉE, loi. IX. 659. *b.*

DORER sur cuir. Maniere d'opérer. Description de la presse dont on se sert. V. 54. *b.*

Dorer. Maniere de dorer en or moulu. Maniere de dorer en or en feuilles. V. 55. *a.*

DORER sur bois. Règlemens sur cette profession. V. 55. *a.* Sur la maniere d'opérer, voyez **DORURE.**

DORER, en terme de tireur d'or. Maniere d'opérer. V. 55. *a.*

DORER sur tranche. Description de ce travail. V. 55. *a.*

Dorer. Différentes manieres de dorer, voyez **DORURE.** **Dorer** chaud. III. 252. *b.* Préparation qu'on donne au bois qu'on veut dorer. V. 630. *a.* Blanc des doreurs sur bois. II. 270. *b.* Maniere de réparer les défauts de la dorure faite avec l'or moulu. 353. *a.* Comment les doreurs brunissent l'or. 450. *b.* Moyen d'appliquer l'or & l'argent sur le verre. XVII. 100. *a.*, *b.* 101. *a.*, *b.* Maniere de dorer la porcelaine. *Suppl.* IV. 510. *b.* Quelques outils des doreurs; brunissoirs. II. 451. *a.* Chevalet des doreurs sur bois. III. 310. *b.* Différens couteaux pour toutes sortes de doreurs. IV. 407. *b.* Fers des doreurs. VI. 504. *a.* Voyez vol. III. des planch. article *Doreur.*

DORÉS. Chevaliers dorés. A quelles personnes cet honneur est conféré. V. 55. *b.*

DORGUE, espece de poisson, voyez **ÉPAULARD.**

DORIA, (André) cet habile navigateur fixa la naissance de la manœuvre. X. 49. *a.* Précis de sa vie. XI. 477. *a.* Services qu'il rendit à la ville de Gènes, sa patrie. VII. 576. *a.*

DORIDE, Tétrapole de la, XVI. 212. *a.*

DORIEN, (Musiq.) caractère du mode dorien. Platon en permet l'usage dans sa république. V. 55. *b.*

DORIEN, (Mode) son inventeur. Pollux dit que l'harmonie dorientienne est au nombre de celles dont se servent les joueurs de flûte. Observations sur ce passage. *Suppl.* II. 734. *b.*

Dorien: il est parlé de ce mode. X. 905. *a.*

DORIQUE, (Gramm.) dialecte grec. Quels peuples s'en servoient. Auteurs qui ont écrit dans ce dialecte. On le trouve dans les inscriptions de plusieurs médailles des villes de la grande Grece & de la Sicile. Regles pour discerner ce dialecte. V. 55. *b.*

DORIQUE, ordre, (Archit.) XI. 610. *a.*, *b.* Chapiteau dorique. III. 179. *a.* Ornement du fust. 651. *b.* Métopes de la frise. X. 470. *a.* Pourquoi plusieurs architectes ne se servent de cet ordre que pour les temples. *Ibid.* Observation de Vitruve sur cet ordre, auquel il semble donner la préférence sur l'ionique. VIII. 880. *a.*

DORMANS, (Géogr.) bourg de Champagne sur la Marne. Hommes célèbres dont il est la patrie. *Suppl.* II. 735. *a.*

DORMANS, (Jean & Mille de) *Suppl.* IV. 366. *a.*

DORMANT, terme de marine, de blason, d'art mécanique. Ses différentes significations. V. 56. *a.*

DORMELLE, bataille de, *Suppl.* IV. 191. *b.*

DORMIR, (Jurispr.) tant que le vassal dort, le seigneur veille. Quand la cour se leve le matin, elle dort l'après-diné.

âné. Laisser dormir sa noblesse. Sens de ces maximes. V. 56. a.

Dormir. Laisser dormir sa noblesse. Observations sur ce qui a été dit à ce sujet dans cet article de l'Encyclopédie. XI. 169. a, b. Noblesse qui dort. 175. b. Tant que le vassal dort, le seigneur veille, &c. XVI. 875. a.

DORMITARE, (*Lang. latine*) observations sur ce vers d'Horace, *quandoque bonus dormitat Homerus*. XV. 22. a.

DORNOCK, (*Géogr.*) ville de l'Ecosse septentrionale. *Suppl.* II. 735. a.

DORONIC, (*Botan.*) caractères de ce genre de plante. Ses racines propres à résister au venin, à fortifier le cerveau & le cœur. Cependant on dit que Gesner périt pour en avoir pris à jeun. V. 56. b.

DORSAL, (*Anat.*) muscles de ce nom. Le grand dorsal, le long dorsal, le moyen dorsal. Glande dorsale. V. 56. b. Nerfs dorsaux. *Ibid.* 57. a. *Voyez Suppl.* IV. 42. b.

Dorsal. Glandes dorsales. Celles qui régissent tout le long de l'œsophage. Description du muscle appelé le *long dorsal*. *Suppl.* II. 375. a.

Dorsal. Phthisie dorsale. XII. 534. a. Consommation dorsale. XV. 797. a.

DORSET. (*Thomas Sackville, comte de*) XV. 702. a. b. 703. a.

DORTOIR, (*Archit.*) disposition que doivent avoir les dortoirs. V. 57. a.

DORURE, (*Art méch.*) on ne vit de dorure à Rome qu'après la destruction de Carthage. Cet art encore imparfait chez les Romains. V. 57. a. Avantages des modernes sur les anciens dans la dorure. Celle des Grecs.

Dorure, premières dorures qui se font faites à Rome : progrès du luxe à cet égard. II. 159. b. Dorure en feuilles employée dans les édifices publics & particuliers chez les Romains. VIII. 659. a. Introduction dans Rome de l'usage de dorer les lambris. IX. 226. b. 1°. Manière de dorer à l'huile. Méthode angloise. Quelles sortes de dorures se font à l'huile. *Ibid.* b. 2°. Dorure en détrempe : ne peut être employée en autant d'ouvrages que la précédente. *Ibid.* 58. a. Description de ce travail. *Ibid.* b. 3°. Manière de dorer au feu, en or moulu, & en or simplement en feuille. *Ibid.* 59. a.

DORURE sur cuir, ou manière de faire les cuirs dorés (*Art méchan.*) description de différentes manœuvres que ce travail exige. *Suppl.* II. 735. b.

DORURE d'or moulu (*Art méch.*) prix de l'once de l'or moulu & de l'or en feuilles. Description de la manière de dorer en or moulu. *Suppl.* II. 737. b.

Amalgame par lequel se fait la dorure du cuivre. I. 314. a. Dorure à l'or moulu. XI. 529. a, b. Dorure avec l'or en poudre, *ibid.* b. *Voyez* vol. III. des planches, article DOREUR.

Dorure sur parchemin, manière de l'exécuter. Manière de dorer la tranche des livres. Celle de dorer sur cuir. V. 59. b. Procédé suivant lequel on parvient à retirer l'or qui a été employé sur le bois dans la dorure à colle. *Ibid.* 60. a.

Dorure des cartons pour écrans, des papiers d'éventails, &c. VII. 525. b. *Voyez* CARTONNIER dans le vol. des planches.

Dorure, matières en or ou argent employées dans les étoffes riches. V. 60. a.

Dorure, étoffes en dorure. VI. 59. b.

DOS, *voyez* ÉPINE. V. 801. a. Muscles dorsaux. 56. b. Transversaires du dos. XVI. 564. a.

Dos du cheval. (*Maréch.*) *Suppl.* III. 381. a. 387. b. 398. b.

Dos d'âne, (*Marine*) ses dimensions. V. 60. b.

Dos, diverses significations de ce mot employé dans les arts & métiers. V. 60. b.

DOSE, ordinaire des remèdes peu actifs. Celle des remèdes plus énergiques doit être plus exactement déterminée. V. 60. b.

DOSITHÉE, précis de sa vie : secte qu'il fonda chez les Samaritains. IX. 28. a. *Voyez* l'article suivant.

DOSITHÉENS, (*Hist. eccl.*) secte parmi les Samaritains. Ils demeuroient le jour du sabbath dans la posture où ce jour les surprenoit. V. 60. b. Leurs sentimens par rapport au mariage. Le tems où vivoit Dosithée leur chef est incertain. Étendue de sa secte. Accusations formées contre lui. S. Epiphane croit qu'il fut maître de Sadoc, chef des Saducéens. *Ibid.* 61. a.

DOSSIER, (*Jurisp.*) Usages des procureurs par rapport aux dossiers. Dans les appellations qui se portent au parlement, on enferme dans des sacs les pièces enveloppées d'un dossier. On change la suscription du dossier suivant l'état de l'affaire. Cote du dossier. V. 61. b. *Voyez* COTE.

DOSSIER, (*Serrurerie*) espèce de chape. Son usage : différentes sortes de dossier. V. 62. a.

DOT, (*Jurisp.*) divers sens de ce mot. V. 62. b.

Dot de la femme. Chez les Hébreux, les hommes étoient obligés de constituer une dot aux filles qu'ils épousaient, ou à leurs peres. Exemple de Jacob, de Sicheu, de David.

Cette loi encore observée par les Juifs. Les Lacédémoniens, les Thraces, les peuples du nord en usent de même. Raison de cette loi. Quotité de cette dot. Chez les Germains, le mari dotoit sa femme, & en recevoit un présent. En Allemagne, aujourd'hui les femmes apportent une dot à leurs maris, mais fort modique. L'usage des Romains à cet égard étoit de recevoir une dot de leurs femmes, & de leur faire une donation à cause de noces. V. 62. b. Cet usage continué chez les Grecs depuis la translation de l'empire. Chez les Gaulois le mari & la femme se réciproquoient une dot égale. Usage observé chez les Francs sous la première & seconde races de nos rois. Formules anciennes de ces constitutions de dots faits par le mari. Origine du douaire. De la dot que la femme apporte à son mari. Majorien en 458 déclara nuls les mariages contractés sans dot. *Ibid.* 63. a. Cette loi restreinte par Justinien. Les papes ordonnèrent que les femmes seroient dotées. L'église gallicane suivit cette ordonnance. Les prêtres ne bénissoient point le mariage en France, sans être assurés que la femme fût dotée. Aujourd'hui la dot n'est point de l'essence du mariage. Privilèges de la dot dans les pays de droit écrit, & dans les pays coutumiers. Biens dotaux, paraphernaux : réglemens pour la quotité des dots chez les Romains. Anciens réglemens pour les dots des filles des rois de France, *ibid.* b. & pour celles des particuliers. Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, avoit eu en dot vingt millions. Dans les pays de droit écrit, le pere est obligé de doter sa fille. Divers cas prévus par la loi, relatifs à la dot. Action du mari pour demander paiement de la dot. *Ibid.* 64. a. A qui appartiennent les revenus & l'administration de la dot ; le mari ne peut aliéner la dot. Sort de la dot après la dissolution du mariage. *Ibid.* b. Ce que le mari ou ses héritiers peuvent en retenir. Privilèges de la femme pour la répétition de sa dot sur les biens de son mari. En pays coutumier, la mere & le pere sont également obligés de doter leur fille. Tous les biens que la femme apporte en mariage sont censés dotaux. Des intérêts de la dot. De la restitution de la dot. Titres du digeste & nouvelles qui traitent de la dot. *Ibid.* 65. a.

Dot, chez les Juifs le mari donnoit la dot à sa femme. XI. 181. b. Les anciens Francs achetoient leurs femmes : sous les deux premières races en France, les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes. VI. 478. a. Détails sur la manière dont les loix romaines avoient pourvu à la sûreté des biens dotaux des femmes. XVI. 880. b. Augment de dot. I. 875. a. Origine de cet usage. V. 68. b. Ameublissement d'une partie de la dot. I. 357. b. Consignation de la dot. IV. 46. a, b. Constituer en dot. 61. b. Constitution de dot. 62. a. Fonds dotal. VII. 52. b. Femme indigne de sa dot. VIII. 679. b. Si la mere est obligée de doter ses filles. X. 380. a. Réalisation des deniers dotaux. XIII. 828. a.

Dot du mari. V. 65. b.

Dot, ou *dotation religieuse*. On distingue trois tems sur les dotations religieuses : le premier dans lequel il étoit défendu de rien exiger. Défenses du second concile de Nicée, du concile de Tours, du troisième concile général de Latran, du concile de Trente. V. 65. b. Dans le second tems, il étoit défendu aux novices de disposer de leurs biens au profit du monastere. Ordonnances d'Orléans & de Blois, du concile de Sens, de celui de Tours. Divers réglemens relatifs à cet objet. V. 66. a. Le troisième tems est celui qui a suivi la déclaration du roi du 28 avril 1693. Exposé de cette déclaration. *Ibid.* b. Autres observations sur cette matière. Livres à consulter. *Ibid.* 67. a. *Voyez* NOVICE.

DOTATION d'une église. Les biens qui en proviennent, distingués de ceux qu'elle a acquis. V. 67. b.

Dotation d'une église. V. 424. a. Devoir du fondateur de redoter son église lorsqu'elle est pauvre. VII. 75. b. L'évêque ne peut autoriser une fondation que l'église ne soit dotée suffisamment. 76. a.

DOTÉES, filles, leur rappel à succession. XIII. 795. a, b.

DOTERELLE, (*Ornith.*) description de ce oiseau. Manière de le prendre aux filets. V. 67. b.

DOUAIRE, (*Jurisp.*) condition du douaire de la femme. Raisons de son établissement. Il n'est usité que dans les pays coutumiers. V. 68. a. Différence entre l'augment de la dot & le douaire. L'usage du douaire vient des Gaulois, & fut confirmé par leurs plus anciennes loix. Ce qui donna lieu à la juridiction ecclésiastique de connoître du douaire. Cérémonie qui en est résultée. Quotité du douaire réglé par Philippe Auguste. *Ibid.* b. Règlement de Henri II, roi d'Angleterre, sur le même objet. Quotité du douaire dans les provinces en-deçà de la Loire, & dans les provinces au-delà. Si le douaire préfix n'est pas stipulé, la femme prend le douaire coutumier. Quotité du douaire coutumier à Paris. La femme renonçant à son douaire, les enfans sont censés y renoncer aussi. V. 69. a. Sur quels biens se prend le douaire coutumier. Quel est celui du second mariage. *Ibid.* b. Le mari ne peut rien faire au préjudice du douaire de sa femme. L'hypothèque pour le douaire est du jour du con-

trat ou du mariage. Ordre du droit du douaire avec les autres droits. Il n'y a ouverture au douaire que par la mort naturelle du mari. Cas où la femme ne se remarie pas, où elle se remarie, où elle est privée de son douaire. Diverses conventions par rapport au douaire. Droits & charges de la femme par son douaire. *Ibid.* 70. a. Diverses autres circonstances sur cet objet. Du douaire des enfans. On ne peut être héritier & douairier. *Ibid.* b. Comment on fixe la part des enfans dans le douaire, &c. &c. *Ibid.* 71. a.

Douaire, origine du douaire. V. 63. a. Observations sur le douaire. X. 108. b. Douaire préfix. XIII. 283. b. Douaire des veuves des pairs. XI. 765. a. Du douaire des femmes chez les Turcs. X. 115. b.

Douaire accordé, en bordelage, conventionnel ou préfix, coutumier ou légal, divis, demi-douaire. V. 71. a. Douaire égaré, entier, en espece, du mari, mi-douaire, douaire ouvert, plein, propre aux enfans, sans retour, réversible, viager. *Ibid.* b.

DOUANNE, trois bureaux en France portant le nom de douanne, celui de Paris, celui de Lyon, celui de Valence. L'ordonnance de 1687 sur les fermes, règle ce qui est de la régie des bureaux des fermes. Marchandises qui rendent la douanne de Lyon considérable. Etablissmens de Charles IX. Règlement de Henri III. Tarif particulier. Où se levont les droits. Droit de garde des marchandises. Douanne de Valence, son tarif particulier. Douanne de Paris. Ses tarifs. Dispositions des différens bureaux de provinces. V. 72. a. Bureaux de conserve. Les marchandises doivent être conduites directement aux bureaux, &c. Perceptions des droits d'entrée & de sortie. Les ballots, &c. ne doivent être ouverts qu'au dernier bureau de la route. Obligations des négocians & des voituriers par rapport aux bureaux dans le transport des marchandises. *Ibid.* b. But de l'établissement des douannes. Perfection des arrangemens pris en France à l'égard des douannes. M. de Montesquieu cité sur ce sujet. *Ibid.* 73. a.

Douanne, étymologie de ce mot. Etablissement des douannes. IX. 17. a. Droits des douannes, règle à suivre dans la maniere de les établir. III. 697. b. Observations sur les tarifs des douannes. XV. 914. a. Contrebande des douannes. IV. 130. a. Principaux commis des douannes, particulièrement de celle de Paris. III. 701. a. Directeur général des comptes à la douanne de Paris. IV. 1027. a. Du poids du roi dans cette douanne. XII. 858. b. Gagne-deniers de cette même douanne. VII. 422. b. Conseillers de la douanne à Lyon. IV. 28. a. Douanne de Valence, réflexions sur son établissement. XVI. 813. b.

DOUANNIER en Perse. III. 326. b.

DOUAY, histoire de son parlement. XII. 55. a.

DOUBLAGE, double-cens, double-aille. Dispositions des coutumes d'Anjou, V. 73. a. & du Maine, sur cette sorte de droits. *Ibid.* b.

Doublage, en marine, en imprimerie, en manufacture en soie. V. 73. b.

DOUBLE. (*Geom.*) Raison double & sous-double. Point double : ouvrages à consulter. IV. 74. a.

Double. Nombre double en puissance. XI. 204. a.

DOUBLE, (*Musiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 738. b.

Double-corde. Double-crochet. Double-mordant. Double-octave. Double-triple. *Suppl.* II. 738. b.

DOUBLE feuille, (*Botan.*) caractères de ce genre de plante. V. 74. a.

DOUBLE marcheur, (*Zoolog.*) espece de serpent. Lieux où on le trouve. V. 74. a.

DOUBLE, (*Jurisp.*) dispositions que contiennent les loix Romaines sur cette matiere. Paiement du double. Offre du double. Peine du double. V. 74. a.

Double action, celle qui tendoit à faire payer le double ; V. 74. a. celle qui dans un contrat produit action respectivement envers les contractans ; celle qui produit deux actions différentes en faveur de la même personne. *Ibid.* b.

Droit d'aout. Droit usité dans la province de la Marche. V. 74. b.

Double-cens, coutume de Mehun-sur-Evre ; celle de Hefdin. V. 74. b.

Double du furcens. Double devoir. Double droit. Double écrit ou fait double. V. 74. b.

Double emploi, ordonnance de 1667, sur les faux emplois, parmi lesquels peuvent être comptés les doubles emplois. V. 75. a.

Double lien, parenté par double lien, privilege qu'elle donne dans certains pays. La distinction du double lien étoit inconnue dans l'ancien droit romain. V. 75. a. Comment elle commença à être introduite. Dispositions de quelques loix touchant le privilege du double lien. *Ibid.* b. Par l'exposé de ces loix il paroît que ce n'est point Justinien qui a introduit le premier le privilege du double lien, déjà établi par les empereurs Léon & Anthémius : mais qu'il n'a fait que

l'étendre. Les enfans des freres germains excluent-ils les enfans des freres consanguins ou utérins ? examen de cette question. *Ibid.* 77. b. Introduction en France du privilege de double lien, vers la fin du douzieme siecle. Les coutumes sur cet objet partagées en dix classes différentes. *Ibid.* 78. a. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

DOUBLE. (*Musiq.*) Différence des doubles aux broderies ou fleuris (*Voyez* BRODERIE). Double-croche. Double-fugue. V. 78. a. Précepte de M. Rameau sur ce sujet. *Ibid.* 79. a.

Double canon renversé, vol. VII des pl. Musique, planch. 8.

DOUBLE emploi, (*Musiq.*) ouvrage à consulter sur le double emploi. Ses regles & ses usages. Un des principaux est de pouvoir porter la succession du mode diatonique jusqu'à l'octave. V. 79. a.

Double emploi : exemple, vol. VII. des planch. Musique, planch. 8.

Double-octave. V. 79. a.

Double. Acteurs qui portent ce nom. V. 79. b. *Voyez* DOUBLER.

DOUBLE-COUBE, (*Coupe des pierres*) description de cet appareil. V. 79. b.

DOUBLE-FOND, (*Manuf. en soie*) sorte d'étoffe. Explication de ce qui concerne la figure du poil de l'armure. V. 79. b. *Voyez* LUSTRINE.

DOUBLÉ. (*Arith. & Algeb.*) Raison doublée : dans une progression géométrique, le premier terme est au troisième en raison doublée du premier au second. Il ne faut pas confondre la raison doublée avec la raison double : ni la raison sous-doublée avec la sous-double. V. 80. a.

DOUBLEMENT, *subst.* En matiere d'eaux & forêts, on peut d'une seule enchere faire le tiercement & demi-tiercement, ce qui s'appelle doublement. En fait d'adjudication des fermes du roi, le doublement est de six fois le montant de la premiere enchere. V. 80. a.

DOUBLER, (*Speftacle*) usage qu'il faudroit faire des acteurs en sous-ordre ; 1°. les exercer beaucoup pour les rompre au théâtre ; 2°. tirer avantage de ce nombre d'acteurs pour l'embellissement du spectacle & sur-tout pour donner du mouvement aux chœurs. V. 80. b.

Doubler les rangs, les demi-files & les files, en terme militaire. V. 81. a.

Doubler les rangs. XIII. 789. a, b. Doubler les files. VI. 794. a. Comment les Grecs doubloient les rangs & les files. *Suppl.* III. 45. b. Comment on doubloit la hauteur de la phalange sans former un plus grand nombre de rangs. *Ibid.* *Voyez* ÉVOLUTIONS.

Doubler, en terme de marine, de blondier, de cirier, de manège, de relieur, de manufacture en soie. V. 81. a.

DOUBLER, (*Manège*) *voyez* dans les planches, plan de terre de la maniere de doubler : doubler large : doubler étroit, vol. VII. des planches. Manège, pl. 17.

DOUBLETS, fausses pierreries, maniere de les faire. V. 81. a.

Doublet, instrument des blondiers ; son usage. V. 81. b.

Doublet, instrument du faiseur de cardes. V. 81. b.

Doublet, terme des jeux de billard & de trictrac. V. 81. b.

DOUBLETTE, jeu d'orgues. V. 81. b.

DOUBLURE, (*Orfèvr.*) défaut qui provient de la fonte & du mal forgé des métaux. *Doublure* se dit aussi de l'or ou de l'argent qui revêt intérieurement les tabatières d'écaille, de vernis ou autres. V. 82. a. — *Doublure* dans le fer, *voyez* *Suppl.* III. 14. a.

DOUBLURE, (*Fabrig. des arm.*) défaut qui vient d'une soudure manquée. Quelle en est la cause. *Suppl.* II. 738. b.

DOUC, espece de singe, décrit vol. VI des planch. Règne animal, pl. 21.

DOUCE-AMERE, (*Botan.*) *voyez* DULCAMERE. Différens noms de cette plante. Son caractère générique. Énumération de vingt-quatre especes de morelle grimpanche, avec leurs variétés. *Suppl.* II. 739. a. Observations sur ces especes, leur culture, les usages qu'on en peut tirer pour la décoration des bosquets. Description particulière de la morelle grimpanche à tige d'arbrisseau, tortueuse & désarmée, à grappes terminales, dont les feuilles supérieures sont figurées en lance. Description de la morelle grimpanche d'Amérique, à feuilles onduées, & très-profondément découpées. *Ibid.* 740. b.

DOUCEUR, (*Bell. letr.*) dans une langue, dans le style. *Suppl.* III. 305. a.

DOUCHE. (*Chirurg.*) Utilité des douches dans certaines maladies. Celles des eaux de Baresges, de Bourbon, du Mont d'or, de Bourbonne, de Plombières. Machine inventée à Paris pour administrer les divers bains médicinaux. V. 82. a.

Douche. Article sur ce sujet. *Suppl.* I. 757. b. De l'usage de la douche dans les bains. X. 538. a, b. 540. b. 541. a. Douches employées pour les maladies des chevaux. V. 209. b.

DOUGLAS, (*Jacques*) son explication de la chaleur animale. III. 33. *a, b.* Objections contre son système VII. 322. *b.* 323. *a, b.* &c. Corrections faites à ce système. 325. *a, b.* C'est à lui qu'on doit le renouvellement, la théorie fondamentale & la pratique de la taille au haut appareil. VIII. 68. *b.* Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 404. *b.*

DOUJAT, (*Jean*) juriconsulte. XVI. 453. *a.*

DOULEUR, *chagrin, tristesse, affliction, désolation*; mots synonymes, leurs différences. V. 82. *b.* Beau passage des misculanes de Cicéron, où il définit les synonymes correspondans de la langue latine. *Ibid.* 83. *a.*

Douleur. Comment se font formées nos idées de plaisir & de douleur. I. 46. *b.* La douleur & le plaisir semblent ne différer que par des nuances. VIII. 277. *a.* Espèce d'insensibilité que produit quelquefois l'excès de la douleur. 788. *a.* Intonation par laquelle la douleur s'exprime. 827. *b.* Genre de musique propre à exprimer la douleur. III. 387. *b.* Nos perceptions de douleur ne dépendent pas de notre volonté. XV. 24. *b.* Signes extérieurs de douleur. 411. *a, b.*

DOULEUR, (*Médec.*) il suffit qu'une partie reçoive dans sa composition un plus grand ou un moins grand nombre de nerfs pour qu'elle soit susceptible de douleur plus ou moins forte. Utilité de la douleur. Elle a lieu de trois manières: ou lorsque la sensation dans un organe est abolie, ou seulement diminuée, ou lorsqu'elle s'exerce avec trop d'intensité. V. 83. *a.* Il est impossible d'exprimer en quoi consiste la nature de cette perception. Le sentiment de la douleur est l'effet de quelque affection dans les nerfs. Si elle dure trop ou si elle augmente considérablement, elle produit solution de continuité dans les nerfs affectés. *Ibid.* *b.* Un changement dans le cerveau sans qu'aucun nerf soit blessé, peut aussi produire la douleur. Maladies d'origine causées par la seule sensibilité de l'organe commun des sensations. On peut comparer de tels effets à ce qui se passe dans les délires de toute espèce. *Ibid.* 84. *a.* Quatre espèces de douleur. *Ibid.* *b.*

1°. *Douleur tensive.* Sa cause. Divers exemples. La douleur qui survient lorsqu'un nerf ou un tendon sont à demi coupés ou rongés, est de cette espèce. La distension des fibres nerveuses peut être produite par une cause interne. Divers noms que prend la douleur tensive. V. 84. *b.*

2°. *Douleur gravative.* Celle que fait éprouver la fatigue aux voyageurs à pied. Stupeur gravative. V. 85. *a.*

3°. *Douleur pulsative.* Sa cause. Elle a principalement lieu dans les parties où il se fait une grande distribution de nerfs: douleur lancinante. V. 85. *a.*

4°. *Douleur pongitive.* Sa cause. On l'appelle aussi térébrante, fourmillement, prurigineuse, mordicante. V. 85. *a.* Les mouvemens inquiets, les insomnies, la fièvre, les convulsions, le délire, la fureur sont souvent l'effet de grandes douleurs. Elles suspendent les sécrétions & excretions. Enfin elles causent quelquefois la gangrene. Difficulté de connoître le siège de la cause de la douleur. *Ibid.* *b.* Une douleur qui affecte un organe principal est très-pernicieuse. Quelle est celle qu'on regarde comme moins mauvaise. Les douleurs servent quelquefois à annoncer un bon effet dans les maladies aiguës. Douleurs symptomatiques. Celles qui dissipent après la fièvre ou après quelque évacuation. Espèces de douleurs dangereuses. *Ibid.* 86. *a.* Remèdes. Régime convenable. Ce qu'il faut faire quand la douleur provient d'une trop forte distension; lorsqu'elle provient d'une matière obstruante, d'une matière âcre, ou enfin d'un corps étranger. Quelquefois on ne connoît pas, ou on ne peut pas détruire la cause de la douleur. Le seul remède alors est de rendre les nerfs affectés, insensibles; ce qu'on peut obtenir par la section, au moyen du feu; usage des anciens médecins & des asiatiques; ou au moyen de la compression. Si l'on ne peut détruire le nerf, on doit ôter au cerveau le sentiment de la douleur, ou par les narcotiques avec certaines précautions. *Ibid.* 87. *a.* ou par les antispasmodiques associés aux narcotiques. *Ibid.* *b.*

Douleur. Espèce de douleurs appelées *épreintes*. V. 836. *a, b.* Douleur stimulante. XV. 521. *a.* Effets de la saignée dans les douleurs violentes. XIV. 512. *b.*

DOULEUR, (*Myth.*) correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 741. *a.*

DOUMER, sa balance d'essai. *Suppl.* I. 759. *b.*

DOUTE. Doute effectif, doute méthodique. Celui de Descartes. Ses exceptions 1°. en faveur des vérités révélées, V. 87. *b.* & de l'obéissance due aux loix de son pays; 2°. à l'égard de la conduite; à l'égard de ses propres passions. Inutilité du doute de Descartes, en ce qu'il ne réforme rien dans la nature des idées: il est même impraticable. Sa prévention en faveur des idées innées. Le plus grand service qu'il nous a rendu a été de nous avoir laissé l'histoire des progrès de son esprit. Le doute de Descartes est bien différent de celui des Sceptiques. *Ibid.* 88. *a.* Difficulté de douter; sur tout pour les esprits bouillans. Différence entre le doute & l'igno-

rance. Quels doutes seroient déraisonnables ou même impossibles. Contradiction où tombe Montaigne dans le jugement qu'il prononce entre les Pyrrhoniens. *Ibid.* *b.* Chaque action que fait un Pyrrhonien dément son système. Frivolité du subterfuge qu'emploient ces philosophes pour justifier la contradiction qui se trouve entre leur conduite & leurs opinions. Danger du doute des Pyrrhoniens dans la société. *Ibid.* 89. *a.* Ce doute n'est pas seulement contraire à la recherche de la vérité, il est de plus indigne de l'homme. Bon mot de Pyrrhon pour sauver une inconséquence. *Ibid.* *b.*

Doute de Socrate, de Platon, d'Arcésilas & de Carnéade, qui sont les principaux académiciens. I. 50. *a, b.* 51. *b.* Doute moins outré de la nouvelle académie. 51. *b.* Doute des philosophes sceptiques: comment ils le justifioient. V. 831. *b.* XIII. 608. *a, b.* &c. Du doute de Descartes. V. 833. *a.* Circonstances qu'il faut se rappeler pour en juger raisonnablement. II. 719. *a.* Ce doute ne tomboit point sur des principes de conduite. 720. *a.* Fondement & utilité du doute de ce philosophe. 721. *b.* Doute prescrit par le chancelier Bacon. II. 9. *a.* Doute où nous laisse notre ignorance sur l'existence des objets extérieurs. *Suppl.* II. 930. *a.* Voyez *Existence.* Du doute sur les causes de plusieurs effets physiques. *Suppl.* IV. 320. *a.* Causes de doutes par rapport aux faits qui nous sont attestés. IV. 451. *b.* 452. *a.* Intonation par laquelle le doute & le dissentiment s'expriment. VIII. 827. *b.* Voyez *Pyrrhonisme.*

Doute, figure de Rhétorique. Doute singulier qui se trouve au commencement d'une lettre de Tibère, citée par Tacite. Belle réflexion de cet historien. Le doute & la perplexité sont le langage de la nature dans une conscience bourrelée. V. 90. *a.*

DOUTEUX, *Incertain, Irrésolu.* Synonymes; leurs différences. V. 90. *a.*

Douteux. Choses douteuses. III. 375. *a.* Conscience douteuse. 902. *b.* Genre douteux en terme de grammaire. VII. 592. *a, b.*

DOW, (*Gérard*) peintre. V. 324. *a.*

DOUVE, terme d'hydraulique, de relieur, de tonnelier. V. 90. *a.*

DOUVE, (*Tonnel.*) Partie des douves qu'on appelle jable. VIII. 426. *a.*

DOUVRES, (*Géogr.*) ville maritime d'Angleterre. Sa situation. Son état dans les anciens tems. Son état présent. Observations sur son château. Canon remarquable dans son arsenal. Port de Douvres. *Suppl.* II. 741. *a.*

Douvres. Ancien phare de cette ville. XII. 489. *a.*

DOUWING, (*Ichthy.*) deux espèces de poissons de ce genre, nommés *citvisch*, *Suppl.* II. 448. *a, b.* & *coitade*. 499. *a, b.*

DOUX, *Benin, Humain, Indulgent.* (*Synon.*) *Suppl.* III. 875. *b.*

Doux. (*Chymie*) Énumération des matières végétales douces: par cette douceur il faut entendre une qualité d'un corps qui le rend éminemment propre à la fermentation spiritueuse: qualité que n'ont pas les substances animales, dont le goût est le plus analogue à celui des corps doux végétaux. V. 90. *b.*

Doux. (*Métallurgie*) Mine douce. Métal doux. V. 90. *b.*

Doux en matière médicinale & en pharmacie. V. 90. *b.* L'auteur examine si les alimens doux sont de qualité échauffante; s'ils sont caustiques; s'ils opèrent l'épaississement des humeurs; s'ils sont bilieux; s'ils produisent des vers dans les corps. Préceptes sur l'usage des alimens doux. 1°. Ils conviennent aux personnes délicates, *Ibid.* 91. & dont l'ame affranchie des passions vulgaires n'est doucement remuée que par des affections intellectuelles. 2°. Les gens destinés aux travaux pénibles ne sauroient s'accommoder des alimens doux. 3°. Les personnes qui ont les organes de la digestion relâchés doivent les éviter. 4°. Quatre espèces de doux, leurs usages. *Ibid.* *b.* Sentimens d'Hippocrate & de Galien sur l'usage des doux. Vertus médicinales des corps doux: purgatifs lubrifiants ou lénitifs. Bons pectoraux, propres à calmer la toux ou à guérir les rhumes de poitrine. Ils servent aussi à masquer les remèdes désagréables au goût. *Ibid.* 92. *a.*

DOUX. (*Musique*) Les Italiens écrivent *dolce* & plus communément *piano*. Cependant quelques-uns mettent de la différence dans le sens de ces deux mots. V. 92. *b.*

Doux, du style doux. VI. 865. *b.* *Suppl.* III. 305. *a.*

Doux, en terme de maréchal, à la monnoie, & en terme de teinture. V. 92. *b.*

DOUZA. (*Jan*) Observations sur la vie & le caractère de cet homme célèbre. IX. 451. *b.* 452. *a.*

DOUZAINÉ, *Sergent de la*, XV. 87. *a, b.* &c.

DOUZIÈME, (*Musique*) octave de la quinte. Toute corde sonore rend avec le son principal, celui de la douzième. V. 92. *b.*

DOXOLOGIE. (*Théolog.*) Les Grecs distinguent la grande & la petite doxologie. Origine des diverses formules de la

petite. V. 92. a. Celle-ci n'a pas toujours été uniforme dans les églises catholiques. Comment elle fut consacrée par le quatrième concile de Tolède en 533. L'église grecque s'en servit quelque tems. Ancienne doxologie tirée des constitutions apostoliques. Différence entre *hymnologie* & *doxologie*. On ignore les auteurs de la grande doxologie, *Ibid.* 93. a. qui est très-ancienne. Les ascètes la chantoient à l'office du matin. Usage qu'on en a fait dans diverses églises. *Ibid.* b. Voyez *Gloria patri*.

DOYEN. On appelloit *decanus* celui qui commandoit à dix soldats, ou un juge qui rendoit la justice à dix villages. Doyens chez les empereurs de Constantinople. L'église eut aussi ses doyens. V. 93. b.

Doyen, voyez *Decanat* & *Decanus*. A qui est conféré ce titre dans les compagnies laïques. IV. 661. b.

Doyen d'âge. Origine de la plupart des dignités ecclésiastiques. Privilège du *doyen d'âge*, qu'il faut distinguer du *doyen d'ancienneté*. V. 93. b.

Doyen d'ancienneté. Il diffère du *doyen en charge*. Il est ordinairement appelé *l'ancien*. V. 93. b.

Doyen des avocats, des bourgeois, des cardinaux, d'une cathédrale. V. 94. a.

Doyen d'un chapitre. L'institution de la dignité de *doyen* dans les églises paroît remonter jusqu'aux premiers siècles de l'église. Il étoit appelé *primicerius*. Quoiqu'à la tête du chapitre, le *doyen* n'est pas néanmoins du corps du chapitre. Étendue de ses fonctions. Doyens en dignité dans les églises régulières. Le concile de Cologne, tenu en 1260, distingue les doyens des prévôts résidans dans la cathédrale. V. 94. a. Comment il s'est trouvé plusieurs doyens dans un même chapitre. Jurisdiction & pouvoir du *doyen*. Sa place n'est pas élective. Il exerce, au nom du chapitre, toutes les fonctions curiales envers ses membres. Ses autres fonctions. *Ibid.* b. Assemblées extraordinaires du chapitre au refus ou en l'absence du *doyen*. Restriction du droit du *doyen* au chapitre, s'il n'est pas chanoine. Le *doyen* a double voix pour la nomination aux bénéfices. Ouvrage à consulter sur les doyens ecclésiastiques. *Ibid.* 95. a.

Doyen en charge, différent du *doyen d'ancienneté*. V. 95. a.

Doyen du châtelet. V. 95. a.

Doyen d'une compagnie. V. 95. a.

Doyen du conseil. V. 95. a.

Doyen des conseillers, des conseillers-clercs. V. 95. a.

Doyen des doyens. V. 95. a.

Doyen des enquêtes. V. 95. a.

Doyen d'une faculté. Ceux des facultés de théologie, de droit & de médecine, sont conseillers-nés du recteur de l'université. Droit & office de celui de la faculté théologique. Doyens de la faculté de droit. Ceux de la faculté de médecine. V. 96. a.

Doyens de la grand'chambre. V. 96. a.

Doyen d'honneur. V. 96. a.

Doyen juge. V. 96. a.

Doyen ou maire. *Doyen des maîtres des requêtes.* V. 96. a.

Doyen d'un monastère. V. 96. b.

Doyen du parlement. Les conseillers laïcs ont toujours été maintenus dans le droit de décaniser seuls en la grand'chambre, à l'exclusion des conseillers-clercs. Aux parlemens de Besançon, de Toulouse, de Bordeaux, de Dijon, l'usage est le même que dans celui de Paris. Cependant celui de Dijon est précédé par l'abbé de Cîteaux. Avantages de ce doyen. V. 96. b. Exemples contre l'usage dont on vient de parler dans le parlement de Rouen. On tient qu'il en est de même au parlement de Provence. Les conseillers-clercs peuvent aussi décaniser dans ceux de Metz & de Grenoble. Les ecclésiastiques peuvent posséder dans ceux de Bretagne & de Pau des charges de conseillers laïcs & décaniser à leur tour. *Ibid.* 97. a.

Doyen des prisons. Défense faite aux doyens des prisons, &c. de rien recevoir des prisonniers, ou de les maltraiter. V. 97. a.

Doyen de quartier. V. 97. a.

Doyen rural. Chaque diocèse divisé en deux, trois ou quatre doyens ruraux. Les doyens sont archiprêtres de la campagne; mais d'une institution moins ancienne que celle des archiprêtres des villes, comme il paroît par les conciles d'Aix-la-Chapelle en 836, V. 97. a. de Pavie en 850; par le capitulaire de Carloman, en 883. Leon IX désigne encore les doyens ruraux sous le titre d'archiprêtres. Conciles du treizième siècle, qui reglent leurs droits & fonctions. Les conciles de Milan établirent à leur place des vicaires forains des évêques. *Ibid.* b. Les doyens ruraux sont appelés dans les décrétales *archiprêtres de la campagne*. Discipline présente de l'église Gallicane. Les droits & fonctions des doyens ruraux sont réglés par les statuts de chaque diocèse. Leurs fonctions les plus ordinaires. Leur nomination appartient à l'évêque & à l'archidiacre conjointement. La clause de leur commission est qu'elle ne vaudra que tant qu'il plaira à l'évêque. *Ibid.* 98. a. Voyez *Mémoires du clergé*.

Doyen rural, Archiprêtre de la campagne. I. 616. a. Les archiprêtres & doyens ruraux paroissent avoir succédé aux chorévêques. III. 373. b.

Doyen urbain. V. 98. a.

DR

DRABICIUS, (*Nicolas*) fameux enthousiaste du dix-septième siècle. XV. 540. b.

DRACO, fils d'Hippocrate. X. 268. a.

DRACON, législateur d'Athènes. VII. 908. b. IX. 648. b. Ses loix. *Suppl.* I. 672. a.

DRACUNCULES ou **DRAGONNEAUX.** (*Médecine*) Les enfans atteints de cette maladie sont ordinairement très-maigres. Figure de ces vers. Ils naissent de la suppression de la transpiration insensible. Douleur qu'ils excitent. V. 98. b. Remède contre ces vers est de plonger les enfans dans l'eau tiède ou de les froter avec du miel. Autres remèdes. Ce qu'il faut faire quand ces vers sont trop abondans. Maladie singulière en Egypte, dans l'Inde & les pays voisins, appelée *dracuncululus*. *Ibid.* 99. a. Les dragonneaux & le tœnia se reproduisent par végétation comme le polype. Ulcères que causent les dragonneaux de Guinée: vers qui affectent les pieds des habitans de ce pays. *Ibid.* b.

DRACONITES ou **DRACONTIA.** Fables débitées sur cette espèce de pierre, qu'on croit être l'*astroïte*. Ce qui pouvoit la rendre merveilleuse au peuple. La description que Plin donne du *dracontia* ne paroît point avoir de rapport avec celle de l'*astroïte*. V. 99. b.

DRAGÉE. (*Fond. Art méch.*) Elle se fait à l'eau ou au moule. Manière de fondre la dragée à l'eau. Celle qui provient de cette manœuvre se trouve quelquefois creusée & par conséquent perd plus promptement la vitesse qui lui est imprimée par la poudre. V. 100. a. Manière de faire la dragée coulée au moule. *Ibid.* 101. b. La fabrique des balles ne diffère de celle des dragées que par la grandeur du moule. Ceux qui font ces ouvrages s'appellent *bimblotiers*. *Ibid.* 102. a. Table des différentes sortes de balles & de dragées fabriquées à l'eau. *Ibid.* b.

Dragée. Fourneau des faiseurs de dragée. VII. 233. a. Machine destinée à adoucir les angles des dragées. X. 815. a. Voyez vol. V. des planch. *Fonte de la dragée*.

DRAGÉE. (*Confis.*) III. 856. a. & vol. III. des planch. Article *Confiseur*, planch. 3.

DRAGÉOIR, (*Horlog.*) espèce de filet ou de rainure, qui sert à faire tenir ensemble deux pièces, comme le couvercle du barillet de la montre & sa virole, &c. V. 102. b.

DRAGME. Quoiqu'on ait regardé la dragme des Grecs équivalente au denier romain, valant quatre sesterces, il y a cependant quelque différence. La dragme pesoit neuf grains plus que le denier. En quel sens l'un & l'autre étoient à-peu-près égaux dans le commerce. V. 103. a. Evaluation de la dragme attique avec nos monnoies. Les médecins comptent une dragme poids pour la huitième partie d'une once; mais l'once n'a pas le même poids en tout pays. La dragme des Juifs valoît un demi-sicle, & la didragme un sicle. Son empreinte. *Ibid.* b.

Dragmes d'Athènes, X. 649. a, b. XI. 308. b. d'Alexandrie & de Babylone. X. 651. b. 652. a.

DRAGON, (*Astronom.*) constellation. V. 103. b.

Dragon. Moyen de connoître cette constellation. *Suppl.* II. 567. a.

Dragon. Tête & queue du dragon. Ces points ont un mouvement rétrograde & une révolution de 19 ans. V. 103. b. Voyez *Nauds*.

DRAGON, animal fabuleux. Descriptions qu'en ont faites les anciens. Ce qui peut avoir donné lieu à ces fables. V. 104. a.

DRAGON volant. (*Zoolog.*) XIII. 648. a.

DRAGON, enseigne militaire. V. 104. a.

Dragon, étendard de ce nom chez les anciens. VI. 41. b. XIII. 139. b.

DRAGON, symbole. V. 104. a.

DRAGON. (*Blason*) Représentation de cet animal dans l'écu. *Suppl.* II. 741. a. Fonctions des dragons, selon les poètes. *Ibid.* b.

DRAGON, météore. Voyez *Pompe de mer*, *Puchot*, *Trombe*.

DRAGON, tête de (*Botan.*) XVI. 199. b.

DRAGON renversé, ordre de chevalerie, qui ne subsiste plus. V. 104. a.

Dragon renversé. (*l'ordre du*) Croix que les chevaliers portoient sur leur habit. Son institution. *Suppl.* II. 741. b. Voyez vol. II. des planch. *Blason*, planch. 27.

DRAGONS, sorte de cavaliers. Origine du nom. Leur poste. Ils sont réputés du corps de l'infanterie. Leurs armes. Création de ce corps militaire en France. A l'armée, ils sont quelquefois mêlés avec la cavalerie; quelquefois ils sont corps entr'eux. Leurs principaux officiers. V. 104. b.

Dragons.

Dragons. Général des dragons. VII. 555. *b*. Ce qui se trouve en cet endroit doit servir de supplément & de rectification à l'article *Dragons*. Brigadier des dragons. II. 419. *b*. Etendard des dragons. V. 711. *b*. VI. 43. *a*. Escadrons de dragons. V. 927. *a*. Cheval de dragon. VI. 811. *a*. Habillement des dragons. VIII. 7. *b*. Leur équipement. 8. *a*. Leur armement. 8. *b*. Outils ordonnés dans chaque compagnie de dragons à pied. *Ibid*. Beface des dragons. 10. *a*. Leur uniforme. *Ibid*. *b*.

DRAGON volant, (*Artif.*) espece de piece de canon. V. 104. *b*.

DRAGON volant, (*Artifice*) Maniere de le faire. IV. 377. *a*.

DRAGON, maladie qui vient aux yeux des chevaux. V. 104. *b*.

DRAGONADE, voyez l'histoire du siecle de Louis XIV. sur une persécution que la nation condamne unanimement aujourd'hui. V. 105. *a*.

DRAGONEAUX, (*Mét.*) voy. VENA-MEDENI. XVI. 911. *a*.

DRAGUE, terme de marine. V. 105. *a*.

Drague, espece de filet pour la pêche des huîtres. V. 105. *a*.

Drague, description de ce filet. XVI. 571. *a*. Drague pour pêcher les huîtres & coquillages. VIII. 343. *a*. XII. 224. *b*. VIII. vol. des planches Pêche. pl. 3. 6.

Drague, terme de brasserie, d'hydraulique, de vitrier. V. 105. *a*.

DRAKE, (*Jacques*) son explication de la diastole du cœur. III. 594. *b*. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 404. *a*.

DRAKE, (*François*) principaux événemens de sa vie. XI. 53. *a*. Sa navigation dans la mer du Sud. *Suppl.* II. 134. *b*. 135. *a*, *b*. 136. *a*, *b*. 137. *a*, *b*. Tempête qu'il essuya au détroit de Magellan. IX. 850. *a*. Capture qu'il fit dans le port de Valparaiso. XVI. 826. *a*.

DRAME. Les anciens comprenoient sous ce nom la tragédie, la comédie & la satire. Parmi nous les différentes sortes de drame sont la tragédie, la comédie, la pastorale, les opéras & la farce. Le cantique des cantiques & le livre de Job ont été regardés par quelques auteurs comme des drames. Principales parties du drame, selon les anciens. Parties accessoires. Division des pieces de théâtre, selon les modernes. *Ibid*. *b*. Parties accidentelles qu'ils ont retranchées. Autre division de l'ancien drame en dialogue & en chœur. *Ibid*. 106. *a*.

Drame. 1°. Des drames anciens : ceux qu'on nommoit hilarodies & hilarotragédies. VIII. 208. *a*. Du drame satyrique. XIV. 702. *b*. Quatre pieces dramatiques d'un même auteur, nommées tétralogie. XVI. 210. *a*, *b*. Trois pieces, nommées trilogie. 643. *b*. Les pieces de théâtre distinguées chez les Romains en *togata* & *palliata*. 369. *a*. Espece de drames anciens appellés *sottises* ou *sotties*. *Suppl.* IV. 812. *a*. *Attellanes* & *satyres*, voyez ces mots. Pourquoi les anciens employoient le vers iambe dans leurs pieces dramatiques. *Suppl.* IV. 984. *b*. Titre des pieces dramatiques des anciens. XVI. 361. *a*. Causes qui s'opposent chez les Romains aux progrès du vrai genre dramatique. XIV. 755. *a*. Drames connus sous les noms de *moralité* & *mysteres*. Voyez ces mots. Tragédies & comédies que composoient certains philosophes du Pérou. I. 317. *b*. 2°. Divisions du drame. Division du poëme dramatique ancien ; le prologue, l'épilogue, l'exode & le chœur, voyez ces mots. Autre division, en protase, épitase, catastase & catastrophie, dont vous trouverez l'explication à leurs articles particuliers. Ce que les principaux acteurs adressoient aux spectateurs quand la piece étoit finie. V. 799. *a*. De la division du drame en plusieurs actes. I. 115. *b*. 116. *a*. *Suppl.* I. 153. *b*. Des entr'actes. V. 726. *b*. Des scenes. XIV. 753. *a*, 3°. *Sujet* & *intrigue*. Du sujet. XV. 644. *a*. De l'exposition dramatique. *Suppl.* II. 916. *b*. *Suppl.* IV. 535. *a*. Du commencement. *Suppl.* II. 526. *a*, *b*. De l'action. *Suppl.* I. 156. *b*. &c. De l'intrigue. VIII. 846. *a*. *Suppl.* III. 638. *a*, *b*. Nœud du poëme dramatique. XI. 185. *a*, *b*. Drames épisodiques. V. 815. *a*. Défaut dans le sujet appellé polymythie. XII. 944. *b*. 4°. Du dénouement. IV. 831. *a*, *b*. 832. *a*, *b*. 833. *a*. XII. 373. *a*, *b*. Révolutions. *Suppl.* IV. 640. *b*. De la reconnaissance. XIII. 860. *b*. *Suppl.* IV. 591. *a*, *b*. &c. Voyez aussi CATASTROPHE. Achevement. *Suppl.* I. 144. *a*, *b*. 5°. Des personnages. De leur caractère. II. 667. *a*, *b*. *Suppl.* II. 230. *b*. Des mœurs. X. 611. *b*. 612. *a*, *b*. *Suppl.* III. 947. *a*, *b*, &c. Des passions. XII. 147. *b*. 148. *b*. Des sentimens. XV. 58. *b*. 6°. Du dialogue. IV. 936. *b*. *Suppl.* II. 709. *a*, *b*, &c. Narrations, récit. XI. 185. *b*. XIII. 853. *b*. Des tirades. XVI. 339. *b*. Observations sur les *à parte*. I. 522. *a*. *Suppl.* I. 481. *b*. 7°. Du style. XV. 552. *b*. Du choix des images. *Suppl.* III. 564. *b*. Pourquoi le poëme dramatique est écrit en vers. *Suppl.* IV. 964. *a*, *b*. Réflexion sur la maniere dont M. de la Motte a prouvé que les vers n'étoient pas essentiels aux pieces de théâtre. VII. 769. *a*. 8°. De la vraisemblance. *Suppl.* IV. 996. *a*, *b*. Difficulté de saisir la nature. *Suppl.* IV. 21. *b*. Des trois unités. XVII. 401. *b*. 404. *a*. *Suppl.* IV. 990. *a*, *b*. Du vrai. 482. *a*, *b*. De l'introduction des êtres surnaturels. IX. 798. *b*. 799. *a*. Voyez MERVEILLEUX. Art que le poëte doit suivre pour faire illusion. VIII. 557. *a*. *Suppl.* III. 560. *b*. 9°. Quelques observations sur l'art de la composition dramatique. Continuité qu'il faut observer. IV. 117. *a*. Des convenances & bienséances. *Suppl.* I. 888. *b*.

Tome I,

Comment le poëte doit allier le goût du siecle avec les beautés indépendantes de l'opinion, & modifier les mœurs des nations d'où il tire ses sujets, par celles du peuple pour lequel il travaille. *Suppl.* II. 586. *a*, *b*. Des situations intéressantes. *Suppl.* III. 627. *b*, &c. L'action qui donne beaucoup à la pantomime fournit moins à l'éloquence : inconveniens qui en résultent. *Suppl.* IV. 232. *a*. Défauts choquans dans les ouvrages dramatiques. *Suppl.* II. 406. *b*. De la nécessité de ne point négliger les regles. XIV. 21. *a*. 10°. De la critique qui a pour objet le poëme dramatique. IV. 494. *b*. Préceptes que le critique est censé adresser au poëte. 496. *a*, *b*. Comment on doit juger des pieces de théâtre. XIV. 146. *b*. Impression par laquelle il faut juger de leur bonté morale. VIII. 607. *a*. Cas qu'on doit faire du jugement du public sur une piece de théâtre. XI. 720. *a*. Voyez les art. POEME DRAMATIQUE & PIECES DE THÉÂTRE.

DRAME, (*Musiq.*) Raïsons qui ont engagé à le partager en récitatifs & en airs : musiciens célèbres qui ont perfectionné la théorie du drame en musique. X. 768. *a*. Sur cette espece de poëme, voyez POEME LYRIQUE, OPÉRA.

DRANGUELLE, maniere de pêcher à la dranguelle. Deux sortes de dranguelle. V. 106. *a*.

DRANSES, peuples de Thrace qui s'affligoient à la naissance de leurs enfans, & se réjouissoient de la mort des hommes. L'opinion d'un peuple sur le malheur de la vie, n'est que l'effet d'un mauvais gouvernement. V. 106. *a*.

DRAP, en toile. XVI. 379. *b*. Drap de Cordillat. IV. 239. *a*. Voyez DRAPERIE.

Draps mortuaires, celui qu'on nommoit *peplus*. XII. 324. *b*.

DRAPANS, ouvriers fabriquant les draps. V. 106. *b*.

Drapsant, instrument de papeterie. V. 106. *b*.

DRAPEAU, chez les Romains, n'étoit d'abord qu'une botte de foin : on le fit ensuite de drap. Il est plus grand que l'étendard, & ne sert qu'à l'infanterie. Chaque compagnie avoit autrefois son drapeau & son enseigne, ce qui n'est pas aujourd'hui. Les drapeaux d'un bataillon doivent toujours rester ensemble. Sous quelle garde ils demeurent quand le régiment n'est pas campé. Usage du drapeau blanc dans chaque régiment. V. 106. *b*. Qui sont ceux qui portent les drapeaux. L'enseigne ne doit jamais abandonner son drapeau ; le malheur avenant d'un désavantage, le taffetas lui doit servir de linceul pour l'ensevelir. *Ibid*. 107. *a*.

Drapeau, étymologie de ce mot. Des drapeaux qui ont été autrefois en usage en France. V. 711. *a*. Drapeaux de diverses nations. 712. *a*. Gentilhomme à drapeau. VII. 604. *a*. Salut du drapeau. XIV. 588. *a*. Voyez ENSEIGNE, PAVILLON.

Drapeaux, cérémonie de la bénédiction des drapeaux. V. 107. *a*.

Drapeau, maladie des yeux, la plus fâcheuse des trois especes d'ongles. Cause de ce mal. Secours de l'art dans ce triste état. V. 107. *a*.

Drapeaux, terme de papeterie, de relieur, de tireur d'or. V. 107. *b*.

DRAPERIE, (*Peinture*) Les draperies doivent être convenables au genre qu'on traite. Dans le portrait il seroit à souhaiter que ceux qui se font peindre choisissent un vêtement convenable à leur état. Dans le genre qui s'exerce à peindre des actions communes, mais vraies, les peintres doivent conformer leurs draperies aux modes régnantes. Préceptes sur l'art de draper. 1°. Ceux qui s'appellent peintres d'histoire, doivent s'instruire dans la science du costume. V. 107. *b*. 2°. Observer que leurs draperies s'accordent au mouvement des figures. 3°. Qu'elles laissent entendre le nud. Pour la science du costume, un peintre doit éviter également de s'en rapporter aux savans qui ne font leur étude que de l'antiquité, & aux gens du monde. Avantages de l'observation du second précepte. *Ibid*. 108. *a*. Comment l'art des draperies est la base de l'harmonie d'un tableau pour la couleur & pour l'ordonnance. Maniere d'exécuter le troisième précepte. La draperie n'exempte point de l'exactitude que demande l'ensemble d'une figure, ni de la finesse qu'exige le trait. Excès qu'il faut éviter dans cette exactitude. *Ibid*. *b*. Danger de l'usage du manequin. *Ibid*. 109. *a*. Maniere de draper des sculpteurs anciens ; jusqu'à quel point l'on doit les imiter. *Ibid*. *b*.

Draperie, observations & préceptes sur les ornemens, draperies & autres objets accessoires en peinture. III. 773. *b*. Art avec lequel les draperies doivent être jetées. VIII. 529. *b*. Voyez vol. III. des pl. article DESSEIN, pl. 27. 28.

Draperie, différentes étoffes de draperie. IX. 178. *b*. Détails sur les différentes opérations de la draperie ou manufacture en laine. 184. *b*, &c. Défaut du drap appellé ancre. I. 446. *a*. Bruissage des draperies. II. 448. *b*. Foulon dans les draperies. VII. 221. *b*. Tonture des draps, voyez ce mot. Maniere de blanchir les étoffes de laine. *Suppl.* I. 906. *b*. Maniere de laner ou garnir les draps. *Suppl.* III. 701. *b*. Voyez les pl. vol. III.

DRASTIQUES, purgatifs : violens effets de ces remèdes. I. 34. *a*.

DRAVIERES, engrais de houille pour la culture des dravieres. VIII. 324. *a*.

DREBEL, bateau de Drebel pour aller sous l'eau. XV. 636. b.

DREIGE, (*Pêche*) voyez **TRAINE**. Différence entre la dreige & les traux. XVI. 537. b. Vol. VIII. des planches Pêche : pl. 6.

DRELINCOURT, (*Charles*) pere & fils. XIV. 885. a. *Suppl.* I. 398. b. Carnicides de Drelincourt. II. 597. b.

DRENCHES, (*Hist. mod.*) vassaux en Angleterre qui étoient d'un rang au-dessus des vassaux ordinaires. V. 109. b. Guillaume-le-Conquérant les créa chevaliers. Ce fut ce prince qui donna le nom de drenches aux seigneurs des terres. *Ibid.* 110. a.

DRENNE, (*Ornith.*) espece de grive, la plus grosse de routes. Description & histoire naturelle de cet oiseau. Qualité de sa chair. V. 110. a.

DRENTHE, contrée des Provinces-unies. XIII. 519. b.

DRESDE, (*Géogr.*) orchestre de l'opéra de cette ville. *Suppl.* IV. 166. b.

DRESSER, former, ordonner, disposer, différentes significations de ces mots dans l'art militaire. VII. 182. b.

DRESSER un mémoire, (*Comm.*) V. 110. b.

Dresser un terrain, (*Jardinage*) Maniere d'exécuter ce travail sur un terrain que l'on unit, ou de niveau, ou en pente douce, V. 110. b, ou que l'on coupe en terrasse. Maniere de dresser un potager. Ce qu'il faut faire quand la place du parterre a été dressée. *Ibid.* 111. a.

Dresser, terme employé dans plusieurs arts & métiers. V. 111. b.

DREVET, (*Pierre*) pere & fils, graveurs. VII. 867. b.

DREUX, bataille de. *Suppl.* IV. 379. a.

DRIDOENS, (*Jean*) docteur en théologie. XVI. 754. b.

DRILLE, (*Bijout. Mett. en ouv.*) espece de porte-forêt ; sa description & son usage. V. 112. b.

DRILLO, (*Géogr.*) riviere de Sicile. Son ancien nom. *Suppl.* I. 142. b.

DRISSE ou Iffas, (*Marine*) il ne faut pas confondre l'itague avec la drisse. Description de chaque drisse du vaisseau. V. 113. a.

DROGMAN. On appelle de ce nom les interpretes des ambassadeurs à la Porte. Les consuls en ont aussi. V. 113. a. Ceux-ci doivent être françois de nation, nommés par une assemblée de marchands, en présence des consuls. Comment Louis XIV pourvut aux moyens de former des interpretes. V. 113. b. Voyez **INTERPRETE**.

DROGUES des teinturiers, colorantes, non colorantes, & celles qui servent aux deux fins. V. 113. b. Voyez **TEINTURE**.

DROGUES, (*Pharm.*) voyez *Matiere medicale, Preparations pharmaceutiques*. Conservation des drogues. IV. 41. a, b. Connoissance que le medecin doit avoir des differens noms qu'une même drogue porte dans les boutiques, VII. 186. b. & des tems de l'année où l'on peut se procurer commodément les différentes drogues. 187. a. Du mélange des drogues. X. 311. a.

DROGUET, (*Manuf. en laine*) étoffe, ou toute laine, ou moitié fil & moitié laine. V. 113. b.

DROGUET, (*Manuf. en soie*) droguet satiné, droguet brillant. Fabrique de ces étoffes. Droguets d'or & d'argent, & d'or brochés. V. 114. a. Voyez vol. XI. des planch. *soierie*, section troisième.

DROGUIER. Celui qui se destine à exécuter la médecine, doit se former un bon droguier, & l'avoir sous les yeux & sous la main. V. 114. a. Comment les morceaux qui composent le droguier doivent être renfermés. V. 114. b.

DROQUISTES chez les Grecs & chez les Romains. XII. 492. b.

DROIT, diverses applications de cet adjectif en géométrie & en astronomie. V. 114. b.

Droit, adj. sphere droite. XV. 453. b. Ascension droite. I. 749. a, b. Descension droite. IV. 874. a.

DROIT, (*Anatomie*) noms de plusieurs muscles. Droit de l'abdomen, de la jambe, latéral de la tête, grand & petit droits postérieurs, grand droit antérieur long, droit antérieur court, droit de l'oeil, &c. V. 115. a.

DROIT, muscles de ce nom. (*Anat.*) corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 741. b.

Droit du bas-ventre. Description & usages de ce muscle. *Suppl.* II. 741. b.

Droit des yeux, de l'origine de ce muscle. *Suppl.* II. 742. a. Leurs tendons. Quel est le plus long & le plus court de ces muscles. *Ibid.* b.

DROIT, adj. (*Art milit.*) mouvemens à droite. IV. 813. b. Les mêmes mouvemens dans la cavalerie. VI. 197. b.

Droit, adj. Attitude droite, voyez **ATTITUDE**. Côté droit, considéré relativement aux places d'honneur. IV. 303. b.

DROIT NATUREL. De toutes les notions de la morale, celle du droit naturel est une des plus difficiles à déterminer. Principes à l'aide desquels on peut résoudre les difficultés qu'elle présente. 1°. Si l'homme n'est parfaitement libre, il n'y aura ni bonté ni méchanceté raisonnée. Il

importe donc d'établir solidement la réalité de la liberté, bien distinguée du volontaire. 2°. L'homme qui fait à l'autre ce qu'il ne voudroit pas qu'on fit à lui-même, doit s'avouer sa méchanceté, ou accorder à chacun la même autorité qu'il s'arroge. 3°. Quels reproches pourrons-nous donc faire à l'homme tourmenté par des passions si violentes que la vie lui devient un poids onéreux, s'il ne les satisfait; & qui pour acquérir le droit de disposer de l'existence des autres, leur abandonne la sienne. *Ibid.* b. 4°. Il faut présenter à cet homme le vrai & le juste, en raisonnant avec lui. 5°. Et lui répondre qu'il n'a aucune autorité pour forcer les autres d'accepter le marché qu'il leur propose, & que ce marché est injuste en soi. 6°. Mais qui pourra décider de ce qui est juste ou injuste? le genre humain. Les volontés particulieres sont suspectes, la générale est toujours bonne. 7°. C'est cette volonté qui doit fixer les limites de tous les devoirs. Tout ce que vous concevrez sera bon, élevé, sublime, s'il est de l'intérêt général. *Ibid.* 116. a. 8°. Où consulter cette volonté? dans les principes de droit écrit, dans les actions sociales des peuples sauvages, &c. &c. 9°. Conséquences tirées de ce principe, que la volonté générale est toujours la meilleure. *Ibid.* b.

Droit naturel. Voyez **droit de la nature**. V. 131. b. — 134. b. Différence entre le droit naturel & le droit des gens. 127. a. 132. a. Analyse du traité de Grotius du droit de la nature & des gens. 128. b. 129. a. Principes du droit naturel de Burlamaqui : analyse de cet ouvrage. 133. b. 134. a, b. Observations sur l'ouvrage de Puffendorf, intitulé droit de la nature & des gens. X. 577. a. Eloge du droit naturel de Grotius : observations sur les ouvrages de Selden, de Hobbes & de Puffendorf. 701. b. 702. a. V. 132. b. 133. a. Principes du droit naturel selon Leibnitz. IX. 378. b. 379. a, b. Maniere de poser les fondemens du droit naturel selon Valentin Alberti. X. 743. b. Principes de droit naturel renfermés dans le décalogue. IV. 659. a, b. Importance de l'étude du droit naturel. V. 311. b. Trois objets auxquels tout le droit se rapporte. III. 374. b. Considérations sur les loix naturelles. XI. 46. a, b. 47. a. Ce qu'on entend par droit parfait & droit imparfait. IX. 86. a. Le droit du plus fort admis par les anciens peuples du Nord. VIII. 919. a.

DROIT, (*Jurisprudence*) l'équité est quelquefois opposée au droit, lorsque par ce dernier terme on entend la loi prise dans sa plus grande rigueur. V. 116. b. Préceptes généraux, regles ou maximes de droit. Différentes acceptions de ce mot. Division du droit. *Ibid.* 117. a.

DROIT AËLIEN. Formules inventées par les patriciens, rendues publiques par Sextus Aélius. Le droit Aélien fut précédé par le droit Flavian. Les formules furent comprises dans les tri-partites d'Aélius. Elles ne nous sont parvenues qu'imparfaitement. V. 117. a.

Droit Aélien. Son origine. IV. 991. b. Formules dont le recueil compose le droit Aélien. VII. 184. a, b.

DROIT Allemand, Mœurs & usage des Germains selon César. Tacite entre dans un plus grand détail, sur l'état politique de l'Allemagne, sur les assemblées générales de la nation, sur l'élection des princes. Les différends ordinaires des particuliers n'étoient que pour des querelles ou des larcins. Présens qu'on faisoit au prince. Divers usages civils, & coutumes de ces peuples. V. 117. b. Les bonnes mœurs avoient chez eux plus de force que n'en ont ailleurs les loix. Comment ils traitoient leurs esclaves. Les Romains ne subjuguèrent jamais entièrement les Germains. Plusieurs peuples même d'entr'eux firent souvent des courses dans l'empire d'Occident, & l'occupèrent presque tout, de sorte qu'ils conservèrent à-peu-près leurs anciennes coutumes. Origine du nom allemand. Les loix des Francs sont aussi des vestiges du droit allemand. Comment on commença à rédiger par écrit les coutumes des Germains. *Ibid.* 118. a. Elles sont rassemblées dans le *Codex legum antiquarum*. On distingue aujourd'hui en Allemagne le droit commun & le particulier. Comment s'est formé le premier. Code Théodisien établi par Charlemagne, auquel succéderent les loix de Justinien. Le droit romain, joint au droit saxon, & aux coutumes particulieres des villes ou provinces, forme le droit allemand. *Ibid.* b. Droit particulier de chaque état d'Allemagne. Jurisconsultes allemands qu'il faut consulter. *Ibid.* 119. a.

DROIT ancien opposé au droit nouveau. Différens âges à distinguer pour désigner ce que l'on entend par droit romain ancien. Droit ancien chez les François. V. 119. a.

DROIT Anglois : tire son origine des Bretons. V. 119. a. Ils emprunterent beaucoup d'usages des Romains, de même que des Gaulois. Invasion des Saxons, loix qu'ils porterent en Angleterre. Ils formerent sept royaumes, auxquels quelques-uns de leurs rois donnerent des loix. Egbert, roi de West-sax, regardé comme l'auteur des loix anglicanes. Loi des Danois. Edgar forma des loix précédentes une loi nouvelle, qui ayant été remise en vigueur par Edouard II, fut appelée la loi d'Edouard. *Ibid.* b. Guillaume le conquérant donna de nouvelles loix à ce pays en langue normande.

On croit cependant que ces loix n'étoient que la confirmation des anciennes, auxquelles il ne fit que quelques additions. Auteurs qui les ont données au public. La grande charte. Le droit que les Anglois reconnoissent actuellement, est composé de ce qu'ils appellent le droit commun, le droit civil, & le droit canon. *Ibid.* 120. a. Loix forestieres. Loi militaire. Nature du gouvernement d'Angleterre. Diverses loix pénales. *Ibid.* b. Usages singuliers en matiere civile. Auteurs à consulter sur les usages d'Angleterre. Droit d'Irlande, *Ibid.* 121. a. & d'Ecosse. *Ibid.* b.

DROIT belgeque, différentes loix dont il est composé. 1°. Les édits, placards, &c. qui forment le principal droit des souverains, ont deux époques par rapport au parlement de Flandres; le tems qui a précédé la conquête, & celui qui a suivi. 2°. Distinction des coutumes particulieres dans les Pays-Bas, en coutumes homologuées & non homologuées. V. 121. b. 3°. Usages généraux de chaque province. 4°. Statuts & ordonnances politiques des magistrats municipaux. 5°. Droit romain reçu en Flandres comme une loi écrite. 6°. Les sentences des juges subalternes y ont aussi beaucoup d'autorité. 7°. Les avis & consultations des avocats forment des actes de notoriété. Privilèges des nobles en Hainaut. Le droit d'aubaine dans les Pays-Bas appartient aujourd'hui au souverain. Comment on y devient bourgeois d'une ville. *Ibid.* 122. a. Durée de la puissance paternelle dans certaines villes. Serfs dans la Flandres & le Hainaut. Droit d'excommunication des évêques. Regles de la chancellerie romaine reçues dans ce pays. Concordat germanique fait en 1448, reçu à Cambray. Droit d'issue dont jouissent quelques villes de Flandres. Trois sortes de biens distingués dans cette province. Droit de dévolution dans le Brabant & dans quelques coutumes de Flandres. On y pratique aussi plusieurs sortes de retrais. Ouvrages à consulter sur le droit belgeque. *Ibid.* b.

DROIT canonique. Pourquoi appelé de ce nom. Droit canonique romain, dans lequel les papes ont eu trois objets; l'un comme princes temporels, l'autre comme chefs de l'église, le troisieme a été de donner aux ecclésiastiques des regles de discipline. On distingue le droit canonique françois du romain. Le droit canonique en général se divise en droit écrit & non écrit; celui qui est écrit se distingue aussi en deux sortes, les saintes écritures & les canons. Le corps du droit canonique est composé de six collections différentes. De quoi est composé celui de France. Différences entre le droit canonique & le droit ecclésiastique. Auteurs V. 123. a.

Droit canonique, différence entre le droit canonique & le droit divin. V. 124. b. Son origine. VIII. 521. a. Articles sur le droit canonique. II. 619. a. IV. 266. b. Celui qu'on a suivi en France depuis le commencement de la monarchie. IX. 474. b. Le droit civil moins estimé que le droit canonique dans les siècles d'ignorance. V. 6. b. Ce que renferme aujourd'hui le corps du droit canonique. IV. 720. a. Index de ce corps de droit. VIII. 673. a.

DROIT civil, droit particulier de chaque peuple. Il s'entend aussi quelquefois par opposition au droit canonique, quelquefois par opposition au droit criminel. V. 123. b.

Droit civil, ce droit moins estimé que le droit canon dans les siècles d'ignorance. V. 6. b. Défense faite par Honorius III. d'enseigner le droit civil à Paris. V. 140. b. Objets qu'il embrasse. III. 496. b. IV. 266. b. IX. 82. a. Objets qu'il embrassoit chez les Romains. XIII. 340. a. Index du corps de droit civil. VIII. 673. a.

DROIT commun: sa définition. Droit commun d'un état. Le droit romain est aujourd'hui le droit commun en France. Voyez V. 141. a. Droit commun d'une province. V. 123. b.

Droit commun, celui de la France. IV. 414. b. Droit commun & municipal d'Angleterre, ouvrage de Thomas Littleton. XVII. 638. b. Des choses qui sont de droit commun. V. 415. a.

DROIT consulaire. Sa définition. V. 123. b.

DROIT coutumier, opposé au droit écrit, fondé sur de simples usages que les peuples s'étoient accoutumés à suivre, & qui ont insensiblement acquis force de loi. Il est plus ancien que le droit écrit. Dans les pays même où il y avoit un droit écrit, il y en avoit en même tems un coutumier non écrit. Il n'y a encore présentement guere d'état qui ne soit dans le même cas. Quel est le droit commun coutumier d'un pays. Celui de France est composé de plus de 300 coutumes différentes rédigées par écrit vers le quinziesme siècle. Le droit coutumier traite de plusieurs matieres qui lui sont propres. V. 124. a.

Droit coutumier, voyez COUTUMES, IV. 411. b. & COUTUMIER, 419. a, b.

DROIT de Danemarck. V. 124. a.

DROIT divin, de deux sortes; l'un fondé sur quelque raison connue, l'autre sur la seule volonté de Dieu. Différence entre le droit ecclésiastique ou canonique & le divin. V. 124. b.

Droit divin qu'admettoit Grotius. IX. 659. a.

DROIT écrit, opposé au coutumier non écrit. En France,

le droit romain est souvent appelé le droit écrit. V. 124. b.

Droit écrit, en quel tems les commentaires des jurisconsultes romains commencerent à faire partie du droit écrit. IX. 70. b. III. 71. a.

DROIT d'Espagne & de Portugal. Ce qu'il étoit avant l'invasion des Romains. Etat de ce droit sous les Romains, sous les Goths, sous les Maures & les Sarrasins. Alphonse IX & Alphonse X adopterent ensuite les loix de Justinien dans leur royaume d'Aragon. V. 124. b. Le droit gothique abandonné après l'expulsion des Maures. Droit royal qui lui succéda; le droit romain en fait partie. On suit les mêmes loix dans les Indes, qui appartiennent aux Espagnols. Jurisconsultes à consulter. *Ibid.* 125. a.

DROIT étroit. La loi même ordonne qu'on préfere au droit étroit la justice & l'équité. Il y avoit chez les Romains des contrats de bonne foi, & des contrats de droit étroit. Il y avoit aussi plusieurs sortes d'actions, les unes appellées de bonne foi, d'autres arbitraires, d'autres de droit étroit. En France, tous les contrats & les actions sont censés de bonne foi. V. 125. a.

DROIT Flavien. Formules rédigées par le décemvir Appius Claudius. Outre ces formules, il y avoit aussi le livre des fastes. Les pontifes & patriciens faisoient des unes & des autres un mystere au peuple; mais Cneus Flavius les rendit publiques. V. 125. b.

Droit Flavien. Son origine. IV. 991. b. Formules dont le recueil compose le droit Flavien. VII. 184. a, b.

DROIT François, distingué en ancien & nouveau. Quel étoit le plus ancien. Nous en tenons encore plusieurs coutumes & usages. Comment les Gaulois se soumettent insensiblement aux loix romaines. Quel fut le premier droit romain observé dans les Gaules. V. 125. b. Les peuples qui s'emparerent chacun d'une partie des Gaules, y apporterent leurs loix ou usages qui étoient fort simples. Mais ne contraignant point les Gaulois de les suivre, l'embarras que causa cette diversité de loix, engagea à les faire rédiger par écrit dans un volume intitulé *codex legum antiquarum*. Loix qui succéderent. Les Gaulois & les Romains établis dans les Gaules, suivoient la loi romaine. Les provinces méridionales l'ont conservé comme leur droit municipal, au lieu que dans les septentrionales, les coutumes ont prévalu. *Ibid.* 126. a. Le droit françois se divise en droit public & droit privé; en civil & canonique. Histoire du droit françois par l'abbé Fleuri. Auteurs qui en ont traité. L'étude du droit françois n'a été établie qu'en 1680. *Ibid.* b.

DROIT des gens, différence entre droit naturel & droit des gens. On distinguoit le droit des gens chez les Romains en primitif & secondaire. Effets du droit des gens par rapport aux biens. Le droit privé en fait partie comme le droit public. Fondement & pérennité du droit primitif; V. 127. a. origine du secondaire. Droit des gens considéré de peuple à peuple. Les nations policées ont plus ou moins de droits communs avec certains peuples qu'avec d'autres, selon que ces peuples sont plus ou moins civilisés. Comment s'est formé le droit des gens observé aujourd'hui en Europe. Les Germains ne connoissoient presqu'aucun droit des gens. *Ibid.* b. Les loix & les mœurs de la France s'étendirent depuis Charlemagne dans toute l'Europe. Rapports qu'elles y ont établis dans plusieurs usages. C'est donc à l'époque de Charlemagne que remonte notre droit des gens. D'autres ne le font remonter qu'à l'époque de Maximilien I. Traité de Grotius de *jure belli & pacis*. *Ibid.* 128. a. Analyse de celui de Puffendorf du *droit de la nature & des gens*. Dans le premier livre, il cherche la source du droit naturel & des gens dans l'essence des êtres moraux, dont il examine l'origine & les différentes sortes. Dans le second, il traite de l'état de nature, & des fondemens généraux de la loi naturelle. Dans le troisieme, il examine les devoirs absolus des hommes les uns envers les autres, & les promesses ou les conventions en général. Dans le quatrieme, il traite de l'obligation qui concerne l'usage de la parole & du serment, du mensonge, & enfin du droit de propriété. *Ibid.* b. Dans le cinquieme livre il traite du prix des choses & des contrats en général. Le sixieme livre concerne le mariage, le pouvoir paternel & le pouvoir des maîtres sur les serviteurs. Le septieme a pour objet l'origine & les fondemens de la souveraineté. Dans le huitieme l'auteur explique le pouvoir législatif, le droit de la guerre, &c. Enfin il traite des changemens & de la destruction des états. Principes du droit naturel de Burlamaqui. Autre ouvrage à consulter. *Ibid.* 129. a.

Droit des gens. Observations sur l'ouvrage de Puffendorf, intitulé, *droit de la nature & des gens*. X. 577. a. 702. a.

Droit de la guerre, par rapport à la personne d'un ennemi, V. 692. b. par rapport à ses biens. IV. 751. b. &c.

DROIT humain, considéré par opposition au droit divin. V. 129. b.

DROIT d'Italie. V. 129. b.

DROIT de Lorraine & Barrois. Diverses dominations sous lesquelles ont passé ces pays, jusqu'aux ducs de Lorraine.

Loix ecclésiastiques & civiles de la Lorraine. Forme judiciaire qu'on y observe.

Les coutumes forment le principal droit de la Lorraine, & sont de trois sortes. V. 129. b.

1°. *Celles pour la Lorraine*, intitulées : *coutume générale du duché de Lorraine*. Comment elle a été formée. Coutume locale pour la seigneurie & justice de la Bresse. Coutumes du bailliage de S. Michel. Celles du Blamontois. Celle de Bassigni. *Ibid.* 130. a. Création de 35 nouveaux bailliages royaux, & de sept prévôtés, par le roi Stanislas.

2°. *Les coutumes pour le Barrois*. On distingue ce pays en Barrois mouvant & non mouvant. Depuis 1301, les comtes & les ducs de Bar ont toujours fait la foi & hommage à la France pour le Barrois. Difficultés par rapport aux droits régaliens, sur le comté de Bar, décidées par la déclaration de Henri III. *Ibid.* b. Rédaction de la coutume de Bar-le-duc; celle des anciennes coutumes de Bar. Edits & déclarations du roi de France & du roi Stanislas, qui déclarent leurs sujets regnicoles de part & d'autre, &c.

3°. *Les coutumes pour les trois évêchés*, Metz, Toul & Verdun.

Coutume de Verdun, imprimée en 1678, réformée en 1741. *Ibid.* 131. a. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

DROIT maritime. Ce droit est public ou privé. Divers réglemens sur cet objet. Ordonnance de la marine par Louis XIV, divisée en cinq livres. Où se trouvent les édits & déclarations sur cette matière. V. 131. b.

DROIT de la nature ou droit naturel, voyez ci-dessus, page 115, *Droit naturel*. Il est perpétuel & invariable. V. 131. b. Différences entre le droit naturel & le droit des gens. La science des mœurs ou du droit naturel, n'a été connue que très-imparfaitement des anciens. Les meilleurs traités que nous ayons, sont les offices de Cicéron & son traité des loix. Les principes de l'équité naturelle n'étoient pas inconnus aux jurisconsultes romains. La secte des proculeiens faisoit profession de s'y attacher plutôt qu'à la rigueur du droit. *Ibid.* 132. a. Auteurs modernes qui ont traité du droit naturel. Exposition du traité de Grotius, *de jure belli & pacis*. Sa définition du droit naturel. Traité de Selden, *de jure natura & gentium apud Hebraeos*, sans ordre, & d'un style obscur, assez mal raisonné. Traité du citoyen, par Thomas Hobbes, où il établit que le principe des sociétés n'est que l'utilité particulière, &c. Précis d'un autre ouvrage du même, intitulé, *Leviathan*. Spinoza a eu les mêmes principes. Premier traité de Puffendorf, sous le titre d'*éléments de jurisprudence universelle*. Buddeus, auteur d'une histoire du droit naturel. Second traité de Puffendorf, *de jure natura & gentium*, abrégé sous le titre *des devoirs de l'homme & du citoyen*. *Ibid.* 133. a.

Principes du droit naturel, de Burlamaqui. Analyse de cet ouvrage. *Ibid.* b.

DROIT papyrien, particulier, politique, perpétuel. V. 134. b.

Droit papyrien. Recueil des premières loix de Rome. Son autorité abolie par la loi *tribunitia*. IV. 991. a.

DROIT de Pologne, composé des loix municipales du droit faxon & du droit romain. Auteur à consulter. V. 134. b.

DROIT de Portugal, composé du droit royal & du droit romain. V. 134. b. Voyez ci-dessus **DROIT d'Espagne**.

DROIT positif, par opposition au droit naturel. V. 134. b. Il est de deux sortes; savor, divin & humain. Subdivision de ce dernier. *Ibid.* 135. a.

DROIT prétorien. Les préteurs & les édiles accorderoient, par leurs édits, certains privilèges que le droit civil refusoit. Leurs édits ne durent qu'un an comme leurs fonctions. Ils ont été compilés sous le titre d'*édit perpétuel*. V. 135. a.

Droit du préteur. XIII. 340. a. Voyez aussi *Édit perpétuel*.

DROIT privé, composé en partie du droit naturel, en partie du droit des gens & du droit civil. V. 135. a.

DROIT public: il est général ou particulier. V. 135. a. Il ne faut pas confondre le droit public général avec le droit des gens dont il fait seul partie. De quoi est composé le droit public particulier. Quel est son objet. Origine des sociétés. Nécessité d'un gouvernement. Droits de la puissance publique. *Ibid.* b. Engagemens mutuels de ceux auxquels la puissance publique est déferée, & des autres membres de l'état. Tout ce qui a rapport au gouvernement ecclésiastique, civil, de justice militaire ou des finances, est du ressort du droit public. Il envisage ce qui concerne les mœurs; il pourvoit aux biens corporels, à ce qui regarde les vivres, les habillemens, *Ibid.* 136. a. les bâtimens. Tout ce qui a rapport à l'administration de la justice, n'appartient pas également au droit public. Il faut à cet égard distinguer la forme & le fond, les matières civiles & les matières criminelles. Tout ce qui touche les fonctions des officiers publics est une matière de ce droit. Il a encore pour objet le gouvernement des finances, & tout ce qui se rapporte à l'utilité commune. *Ibid.* b. Voyez les articles **CRIME**, **GOVERNEMENT**, **PUISSANCE publique**.

DROIT public ecclésiastique, opposé au droit particulier ecclésiastique. Ce droit en France n'est point recueilli séparément du reste du droit canonique ou ecclésiastique. On ne doit pas confondre les libertés de l'église gallicane, avec le droit public ecclésiastique de France. V. 137. a.

DROIT public françois. Quels en sont les objets. V. 137. a.

DROIT romain, distingué en ancien & en celui qui forme le dernier état. Loix romaines faites par les rois, rassemblées par Sextus Papyrius, sous le nom de *code papyrien*. Ce qui nous en est resté. Loix des consuls. Autorité des tribuns. V. 137. b. Loi des douze tables, perdue lors de l'invasion des Goths. Fragmens qui nous en restent. Création des formules, d'où sont venus le droit Flavien & le droit Élien, qui ne sont point parvenus jusqu'à nous. *Ibid.* 138. a. Edits des préteurs & des édiles, sénatus-consultes, réponses des jurisconsultes: toutes ces choses firent partie de la jurisprudence romaine. Compilation des loix romaines, entreprise par Cicéron, Pompée & Jules-César. Loix d'Auguste, du sénat & des empereurs suivans. *Ibid.* b. Jurisconsultes divisés en deux sectes, sous le règne d'Auguste; les proculeiens & les fabiniens. Édit perpétuel d'Adrien. Édit provincial; il ne nous reste de l'un & de l'autre que des fragmens. Rescrits d'Adrien. Décrets & constitutions des empereurs. Autres manières dont ils manifestèrent leurs volontés. Constitutions d'Antonin-le-pieux. Loix de Marc-Aurèle & Lucius Verus, *Ibid.* 139. a. dont il ne nous reste que quatre livres.

Ouvrages du célèbre Gaius: ceux de Papyrien, d'Ulpian, de Paulus. Constitutions de l'empereur Constantin, dont il y en a 200 dans le code Justinien. Codes Grégorien & Hermogenien. Code Théodósien, après lequel cet empereur donna les nouvelles, *Ibid.* b. qui furent amplifiées par Valentinien III & Marcien. Publication du code Justinien en 528, des instituts en 533, du digeste l'année suivante. Constitutions particulières de Justinien, appelées *novelles*, à la suite desquelles se trouvent encore 13 édits. Ecoles de droit, établies par les empereurs. *Ibid.* 140. a. Abrégé du corps de droit, intitulé, *basiliques*.

Droit romain, aboli en Orient par Mahomet II, en 1453. Quel est celui qu'on suivoit en Occident.

Le code Théodósien, établi dans l'empire par Charlemagne, perdit de son autorité sous la seconde race des rois de France. Pandectes Florentines. Lothaire établit le code Justinien au lieu du Théodósien, & il prévalut aussi en France, où il fut enseigné dans plusieurs villes. Défense faite par Honorius III, d'enseigner le droit civil à Paris ni aux environs. *Ibid.* b. Cette décrétale ne fut pas d'abord observée, & l'étude du droit fut rétablie en 1679. Chez quelles nations le droit romain est admis comme droit commun. Défauts remarquables de ce droit. *Ibid.* 144. a. Commentaires & traités dont il est l'objet. *Ibid.* b.

Droit romain. En quel tems les commentaires des jurisconsultes commencerent à faire partie du droit écrit. IX. 70. b. III. 71. a. Droit romain ancien. V. 119. a. Objets compris dans le corps de droit civil des Romains. XIII. 340. a. Histoire du droit romain. IV. 991. a, b. &c.

DROIT de Sardaigne. Code de Victor Amédée II, établi comme loi générale de tous les états du roi de Sardaigne. V. 141. b.

DROIT de Suede. Zalmoxis, disciple de Pythagore, premier auteur des loix de ce pays. Changemens qui y ont été faits. Le droit romain est peu cité dans ce pays. Idée des loix qui le gouvernent. V. 241. b.

Droit de Suede. Corrections à faire à cet article. *Suppl.* II. 742. b.

DROIT, (*Ecoles de*) V. 304. a, b. — 306. a. Faculté de droit, appelée quelquefois faculté des décrets. IV. 716. a. Des degrés dans cette faculté. 764. a, b. Doyen de la faculté de droit. V. 96. a. Gradué en droit. VII. 810. b. Docteur en droit. V. 5. b. Licence en droit. Licentié. IX. 482. a, b.

Droits abusifs, contraires à la raison. Divers exemples. On convertit ordinairement ces droits en quelque devoir plus sensé. V. 142. a.

Droit acquis. Le droit acquis à quelqu'un ne peut lui être enlevé dans son fait, & le fait d'un tiers n'y sauroit nuire. V. 142. a.

Droit colonaire. V. 142. a.

Droit curial. V. 142. b.

Droits ecclésiastiques. V. 142. b.

Droits épiscopaux. V. 142. b.

Droit & fait. Distinction de droit & de fait. VI. 384. a, b. Possession de droit. Possession de fait. XIII. 166. a.

Droits honorifiques. V. 142. b.

Droits honorifiques dont jouit le fondateur ou patron d'une église. VIII. 75. b. XII. 184. b. Droits honorifiques du clergé. III. 528. a. Observations sur ce qui est rapporté dans cet article de l'Encyclopédie sur l'usage de Bretagne, à l'égard des droits honorifiques. VIII. 292. b.

Droits honorifiques dans les églises, *grands droits honorifiques* : à qui ils appartiennent. Usage de Bretagne & de Normandie par rapport à ces droits. V. 142. b. *Moindres honneurs* de l'église : à qui ils appartiennent. Auteurs à consulter. *Ibid.* 143. a.

Droits immobiliers. V. 143. b.

Droits incorporels. V. 143. b.

Droits litigieux. Les cessionnaires de droits litigieux sont regardés d'un œil défavorable. Analyse de deux loix contenues au code, *mandati*, qui traitent de cette matière. V. 143. b. Avec quelles modifications elles sont suivies au parlement de Paris. À quelles personnes il est défendu d'acquiescer des droits litigieux. *Ibid.* 144. a.

Droits lucratifs. V. 144. a.

Droit mobilier. V. 144. a.

Droits, noms, raisons & actions. V. 144. a.

Droit personnel. V. 144. b.

Droit, redevance, voyez REDEVANCE & COUTUME.

Droit réel. V. 144. b.

Droits régaliens. V. 144. b.

Droits du roi. V. 144. b.

Droits seigneuriaux. V. 144. b.

Droit d'un tiers. V. 144. b.

Droits ou titres. XVI. 360. a, b.

Droit utile. V. 144. b. *Voyez UTILE.*

Droits du roi. Comment se faisoit la recette des finances du tems où les rois n'avoient de revenu que celui du domaine. Changemens faits par François I. V. 144. b. Regles à suivre dans l'imposition des droits sur les sujets. La fraude aux contributions étoit appelée un crime dans le droit romain. Dans quelle vue les droits du roi sont établis. On ne peut chercher l'origine de la plupart des droits établis. Réforme de M. Colbert. En 1664, parut le tarif pour les droits d'entrées & de sorties des marchandises. *Ibid.* 145. a. Distinction des provinces réputées étrangères, & des provinces des cinq grosses fermes. Ordre établi sur les gabelles en 1680. Nouvelle ordonnance des aides en la même année. Marques sur le fer, &c. sur le papier, sur l'or & l'argent; commerce du tabac, octrois, règlement sur l'adjudication & les enchères pour le bail des fermes. *Ibid.* b. Une autre classe des droits du roi, sont les domaines, & les subsides qu'il tire du clergé. *Ibid.* 146. a.

Droits sur les marchandises, voyez DOUANE. Pourquoi on les impose. IV. 129. b. Inconvéniens attachés à ceux qui se perçoivent de province à province. Ce qu'il y a de sage dans l'établissement de ces droits. Ceux qui se perçoivent dans les ports & sur les frontières, présentent des facilités à la fraude. 131. a. Les droits sur les marchandises sont ceux que les peuples sentent le moins. V. 73. a. Ils sont moins payés par les marchands que par les acheteurs. 348. a. A la Chine, c'est l'acheteur qui acquitte ce droit. *Ibid.* b. Ces droits sont de tous les impôts les moins onéreux, ceux qui rendent le plus, & les plus justes. VIII. 602. b. Les droits sur les marchandises retombent sur les cultivateurs. XVII. 873. b. La ruine du commerce est le produit nécessaire des impôts sur les marchandises. 875. a, b. Divers maux qu'entraîne la perception de ces droits. 874. b. — 876. b. — *Voyez ENTRÉE des marchandises.*

DROIT de copie, droit de propriété que le libraire a sur un ouvrage littéraire. Droit des auteurs ou de leurs cessionnaires sur leurs ouvrages. But des loix établies sur la liberté de l'imprimerie. V. 146. a. Approbation & privilège : nature de ces actes. Droits d'un auteur sur ses propres productions : transmission de ces droits. Le droit de réimprimer est un effet commercable. Un auteur ne peut rentrer dans la propriété de son ouvrage après l'avoir vendu pour toujours. Pourquoi les souverains fixent un terme à la durée de leurs privilèges. Ce n'est pas le privilège qui fait le droit du libraire; mais c'est le transport des droits de l'auteur. *Ibid.* b. L'auteur cependant conserve une sorte de droit d'inspection & de paternité sur son ouvrage. Moyen de prévenir les contestations entre les auteurs & les libraires sur le droit de copie. Les libraires acquiescent encore ce droit sur un ouvrage, lorsqu'ils en ont proposé l'exécution à un ou plusieurs hommes de lettres. Enfin lorsqu'un libraire fait imprimer le premier dans son pays un ouvrage tiré de l'étranger, il en acquiesce la propriété. Il faut convenir cependant que ce droit est alors contre le droit des gens. *Ibid.* 145. a. Accord équitable que devoient faire les libraires des différens pays. On devoit autoriser l'introduction d'une édition étrangère d'un livre, quand il vient du pays où il a été originairement imprimé; comme on le pratique en Hollande. *Ibid.* b.

Droit, terme d'architecture & de manège. V. 147. b.

DROMADAIRE, chameau à une seule bosse. III. 66. a. Sa description. *Ibid.* b. Sa représentation, vol. VI des pl. Règne animal, pl. 2.

DRONTHEIM, (*Géogr.*) ville épiscopale de Norwege. Sa situation. Observations historiques sur cette ville. Son état présent. *Suppl.* II. 742. b.

Tome I,

DRONTHEIM, la province de, (*Géogr.*) ses bornes & son étendue. Sa division. Ses productions. *Suppl.* II. 742. b.

DROPAX, (*Pharmac.*) sorte d'emplâtre. Usage qu'en faisoient les anciens. V. 148. a.

Dropaces, espece de vésicatoires, dont il est parlé. XVII. 199. a.

DROUILLES ou *rière-lods*, (*Jurisp.*) les châtelains de Forés sont en possession de percevoir ce droit sur toutes les ventes. V. 148. a. Usage de ce mot en Bresse & en Bugei. V. 140. b.

DROUILLETES, espece de filets; la pêche aux drouilletes commence à la mi-avril & finit avant la S. Jean. Pêche aux maquereaux ou fanonnets. V. 148. b.

DRUIDES, leur rang & leur autorité dans les Gaules. Effet de l'excommunication qu'ils lançoient. Ils étoient les arbitres de la paix & de la guerre. Ils exerçoient encore une médecine superstitieuse. Leur chef étoit le souverain de la nation : le plus considérable après lui lui succédoit par élection. V. 149. a. Trois principaux ordres de druides. Fonctions qu'exerçoient les femmes druides : leurs prophéties. Habillemens des chefs des druides. Ceux qui étoient revêtus du sacerdoce habitoient des cellules au milieu des forêts. Instruction & noviciat de ceux qui vouloient entrer dans leur corps. Le college des druides gaulois étoit dans le pays chartrain. Assemblée générale de tous les druides qui s'y tenoit chaque année. *Ibid.* b. Cérémonies qui s'y pratiquoient. Leurs autres demeures chez les Gaulois. Objets de leurs délibérations dans la grande assemblée. Loix, morale, & discipline des druides. *Ibid.* 150. a. Leur religion mal connue, parce qu'ils n'en écrivoient rien. Elle se conserva long-tems & passa même en Italie. Massacre des druides sous Tibere. Origine du nom de *druide*. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Druides. Observations sur les druides, leur rang & privilèges chez les Eduens. *Suppl.* II. 775. a. *Voyez* aussi l'article *CELTES*. *Suppl.* II. 287. a. Leurs fonctions, autorité, privilèges, leur maniere d'enseigner. II. 809. a. Leur influence dans le gouvernement : leur habillement : leur distribution en plusieurs classes : de la doctrine des druides. *Ibid.* b. De leur culte. 810. a. Abolition des druides par les empereurs. Art de divination qu'ils professoient. Leur cosmogonie. Leur doctrine sur l'état de l'ame après cette vie. *Ibid.* b. Excommunication qu'employoient les druides. VI. 222. a. L'usage des imprécations établi parmi eux. VIII. 606. b. Médecine des druides. X. 263. b. Du lieu où ils s'assembloient chaque année. 826. b. Doctrine qui établisoit parmi eux la nécessité des sacrifices d'hommes. XVII. 242. a. Superstition des druides sur les œufs de serpent. XI. 410. a, b. College de druidesses sur le mont S. Michel. *Suppl.* III. 960. b. Oracle que les druidesses rendoient dans l'isle de Sain. XIV. 517. b. Différentes classes de druides : les bardes ou faronides. II. 75. b. Les vacerres. XVI. 791. a. Les évates. VI. 131. b. Druides appellés *Semnothées*. XIV. 947. a. Druides de Bayeux. *Suppl.* IV. 56. a. Tombeau d'un chef de druides trouvé à Dijon. *Suppl.* II. 427. a.

DRUNCAIRES, officiers qui commandoient mille hommes sous les empereurs de Constantinople. Origine de ce nom. Ses diverses acceptions. V. 150. b.

DRUSEN ou *Druses*, filons poreux, dans les mines; dépourvus de matière métallique; de mauvais présage pour les ouvriers. Quelle en est la cause. *Drusen*, assemblage de plusieurs cristaux. V. 151. a.

DRUSES, peuples de la Palestine. On les croit François d'origine. Leur religion. Mariage des peres avec leurs filles; des freres avec leurs sœurs. Leurs armes. Leurs femmes seules savent lire. Leur commerce. Le Turc les gouverne par des émirs. V. 151. a.

DRUSSILLE, (*Julie*) fille de Germanicus. XVI. 607. b.

DRUSIUS, (*Jean*) théologien. XI. 701. a.

DRUSUS, fils de Claude Tibere Néron : observations sur ce Romain. XVII. 677. b. IX. 562. a. Il défait les Vindéliciens. XVII. 306. b. Danger qu'il courut d'être défait par les Sicambres. 598. b. Sa mort. IX. 562. a. Canal de Drusus. *Suppl.* II. 183. b.

DRYADES. Différence entre les dryades & les hamadryades. Sous quelle condition l'on pouvoit couper les arbres d'une forêt. Dryades ou femmes druides. V. 151. b.

Dryades. Différence entre ces divinités & les hamadryades. VIII. 33. a.

DRYDEN, (*Jean*) son épitaphe. V. 817. b. Observations sur une ode de ce poète. *Suppl.* IV. 436. a.

DU

DUALISME, opinion qui suppose deux principes. Son antiquité. L'ancien sentiment des mages selon M. Hyde revenoit à celui des chrétiens touchant le diable & ses anges. Le dualisme a été reçu chez plusieurs nations, au rapport de Plutarque. V. 151. b. Passage de Spencer sur

V V V V V

l'opinion des deux principes reçus chez divers peuples. Secte des manichéens. L'origine de ce système vient de la difficulté d'expliquer l'existence du mal dans le monde; difficulté avouée par Origène & S. Augustin. Delà les égaremens de plusieurs anciens hérétiques. *Ibid.* 152. a. Leur motif a quelque chose de louable: cependant il n'est pas besoin de recourir à deux principes pour justifier la providence. *Ibid.* b.

DUBNORIX, chef des Eduens: médaille où il est représenté. *Suppl.* I. 710. b.

DUBOIS, (Gérard) XI. 652. b.

DUBREUIL, (Guillaume) son recueil d'ordonnances. XI. 592. a.

DUBRAW, (Jean) XII. 625. a.

DUC, oiseau de proie. Descriptions de cet oiseau, l'une de Gesner, l'autre d'Aldrovande. V. 152. b. Celui qu'a décrit Marggrave. Déprédation que fait cet oiseau. *Ibid.* 153. a.

DUC. Petit duc. Sa description. Aldrovande parle d'un autre du même genre, un peu différent. V. 153. a.

Duc. Grand duc: cet oiseau décrit, vol. VI des pl. Règne animal, pl. 37.

DUC, prince souverain: ce mot est emprunté des Grecs modernes. V. 153. a. Deux grands ducs en Europe. *Ibid.* b.

Duc, titre d'honneur de celui qui a le premier rang après les princes; dignité romaine sous le bas empire. Ce nom vient de *ducere*. On avoit établi treize ducs dans l'empire d'orient, & douze dans l'occident. A qui ces dignités étoient conférées. Les Francs divisèrent toutes les Gaules en duchés & comtés. Les Saxons en Angleterre appellerent du nom de ducs les généraux d'armées; titre qui s'éteignit depuis Guillaume jusqu'à Edouard III. V. 153. b. Sous la seconde race, il n'y avoit en France presque point de ducs. Vers le tems de Hugues-Capet, les ducs ou gouverneurs des provinces s'en firent souverains. Mais quand les provinces ainsi démembrées furent réunies à la couronne, le titre de ducs ne fut plus donné aux gouverneurs. En quoi a consisté depuis ce tems le titre de duc. Ce que sont aujourd'hui les ducs en Angleterre. Cérémonie de leur création: leurs titres & ceux de leurs enfans. Titres de ceux de France. Ce nom en Allemagne emporte un titre de souveraineté. Le titre de duc s'est fort multiplié en Italie. Etats de l'Europe où il est inconnu. *Ibid.* 154. a. Duc-duc, qualité attachée en Espagne à un grand de la maison de Sylva. *Ibid.* b.

Duc. Origine des ducs sous les empereurs. XII. 908. b. Police qu'ils exercent en France depuis Hugues-Capet. 909. b. Les ducs magistrats des provinces, étoient révocables en France. IV. 898. a. Ce qui distinguoit autrefois les comtes des ducs. III. 800. a. Des ducs en Angleterre. V. 186. b. Tems où les ducs & les comtes se rendirent seigneurs de leurs gouvernemens. VI. 692. a. 695. a. Casque de duc, voyez planch. 14 du blason, vol. II. Couronne de duc. *Suppl.* II. 642. a.

DUC, (Antoine le) thèse qu'il soutint en faveur de l'inculcation. VIII. 755. b.

DUCAL, lettres patentes accordées par le sénat de Venise. V. 154. a.

Ducal, juge. IX. 12. b.

DUCANGE, glossaire de. VII. 721. a, b.

DUCENAIRE, officier dans les armées romaines. Les empereurs avoient aussi des *ducenarii* au nombre de leurs procureurs ou intendans. V. 154. b.

DUCHAT, (Jacob le) observation sur ses ouvrages. X. 473. a.

DUCHÉ. Duchés-pairies, & duchés non pairies; duchés par simple brevet. Les droits de la pairie n'appartiennent qu'à ceux dont les duchés ont été enregistrés en parlement. L'antiquité du duché donne le rang à la cour. Le plus ancien duché non pairie est celui de Bar. Edit pour la réunion des duchés, marquisats ou comtés à la couronne à défauts d'hoirs mâles. Indemnité due au précédent seigneur quand une terre est érigée en duché. Elle ne retourne plus à lui, même après l'extinction du titre. V. 155. a.

Duché, les Lombards furent les premiers qui érigèrent des duchés pour relever en fief de leur état. VI. 694. a. Cour de duché en Angleterre. IV. 373. b.

DUCHÉ-pairie. 1. Duchés-pairies, grands offices de la couronne: leur origine. V. 155. a. Office de duc & pair est un office viril. 2. Duchés-pairies, considérées comme fiefs: leur origine. Il y a aussi des comtés-pairies. *Ibid.* b. Edit de 1711 sur les hoirs & successeurs aux duchés-pairies. 3. Duchés-pairies considérées comme justice seigneuriale. A quelle condition cette justice peut déroger au ressort du juge royal. Ces justices n'ont pas la connoissance des cas royaux. *Ibid.* 156. a. Grands jours pour les duchés supprimés définitivement. *Ibid.* b. Voyez PAIR DE FRANCE.

DUCHESSE, ouvrage de menuiserie. vol. VII des pl. Menuiserie en meubl. planch. 10. & vol. IX des pl. Tapissier, planch. 11.

DUCLOS, (Charles) remarques de M. de Mairan sur la grammaire françoise. *Suppl.* III. 251. b.

DUCTILITE. (Physiq.) Deux classes de corps ductiles; l'une composée de corps durs, l'autre de corps souples au toucher. La cause de la ductilité est très-obscuré, & les hypothèses qui l'expliquent insuffisantes. V. 156. b.

Ductilité de l'or, un grain d'or peut occuper trente-six pouces & demi quarrés. V. 156. b. Ductilité de l'or qui passe par la filiere. Travail des tireurs d'or: une once de leur fil s'allonge à 3232 pieds. *Ibid.* 157. a. Cependant le lingot dans cet état n'est pas parvenu à sa plus grande longueur: avant de le filer on l'applatit, ce qui l'allonge encore d'un septième: l'once d'or est alors étendue en une surface de 1190 pieds quarrés: épaisseur de l'or dans cet état. On peut encore la diminuer considérablement. *Ibid.* b.

Ductilité. Différens degrés de ductilité des métaux. X. 428. b. Celle de l'argent. I. 641. b. Celle de l'or. II. 159. a. VI. 790. a.

Ductilité du verre. On peut le réduire en fil d'une finesse excessive. Ouvrages faits de cette matière. V. 157. b. Méthode employée pour la faire. Les filets sont à peine plus gros que le fil d'un ver à soie & ont une flexibilité merveilleuse. Expériences de M. de Réaumur à dessein d'en faire des étoffes propres à s'habiller. V. 158. a.

Ductilité des toiles d'araignée. Matière de la toile. Mammelons d'où elle fort. V. 158. a. L'araignée a des trous pour plus de six mille fils. Source de ces fils & mécanisme qui les produit, selon M. de Réaumur. *Ibid.* b. Enorme petitesse des trous des mammelons dans les petites araignées. Nature de la matière dont ces fils sont formés. *Ibid.* 159. a.

DUEL. Les duels ordonnés autrefois comme une preuve juridique. V. 159. a. Origine de cette coutume. Quelques-uns l'attribuent à Gombaud, roi des Bourguignons: mais il ne fit qu'adopter une coutume déjà ancienne dans le Nord. Quels peuples reçurent cet usage. On avoit recours à cette épreuve, tant en matière civile que criminelle. Usage qu'en firent Othon premier en 968, & Alphonse VI, roi de Castille. Avec quelles restrictions le duel fut reçu en France. *Ibid.* b. Entre quelles personnes il pouvoit avoir lieu, & quelles en étoient dispensées: dans quelques pays on n'étoit point obligé de s'y soumettre. Il n'appartenoit qu'au juge haut-justicier d'ordonner de tels combats. Toute sorte de seigneurs n'en avoient pas le droit. Exemples où le roi & le parlement ordonnerent le duel. L'église même approuvoit ces épreuves. *Ibid.* 160. a. Formalités des duels: gages du duel. Moyens employés avant l'action pour en détourner les parties. Cérémonies qui précédoient & accompagnoient ce combat. A Paris le roi y assistoit avec sa cour. *Ibid.* b. Jugement qui suivoit l'acte du duel. Peine qu'encouroit celui qui se rendoit pour une blessure. Il n'y avoit que trois endroits en Allemagne où l'on pût se battre. Cas où l'on n'accordoit pas le duel; & où l'appellé n'étoit pas obligé d'accepter. *Ibid.* 161. a. On s'est toujours récrié contre cet usage barbare, souvent condamné par les papes, les évêques & les conciles. Les empereurs, les rois & autres princes ont fait leurs efforts pour le déraciner. Louis VII fut le premier en France qui le restreignit. S. Louis le défendit absolument dans ses domaines. Mais l'intérêt empêcha les seigneurs particuliers de l'imiter. *Ibid.* b. Cas singulier auquel Philippe-le-bel restreignit le duel, en conséquence de quoi il fut fait un formulaire très-détaillé pour les duels. On traitoit juridiquement la question, si le duel devoit avoir lieu. Voyez dans les œuvres de Dumoulin un ouvrage sur ce sujet, de Dubreuil, avocat, vers l'an 1330. Réglemens du roi Jean sur cet objet. *Ibid.* 162. a. Voyez ce qui se trouve à cet égard dans les privilèges de habitants de Pontorson. Sous Charles VI on se battoit pour si peu de chose, qu'il fit défense, sur peine de la vie, d'en venir aux armes sans cause raisonnable. Duel ordonné par le parlement en 1386, entre Caronge & Legris: effet de ce duel. On disoit des messes, & on donnoit la communion à ceux qui alloient se battre. Le dernier duel autorisé publiquement fut en 1547. *Ibid.* b. Mais la fureur des duels subsista toujours entre les particuliers. Etrange méthode du maréchal de Brissac pour les abolir. Défenses contre les duels en diverses années depuis 1569, jusqu'à la déclaration de Louis XIV rendue en 1711. Mais celle du mois d'août 1679 peut être regardée comme le siege de la matière, étant le règlement le plus ample. *Ibid.* 163. a. Exposition de ce règlement. *Ibid.* b. Règlement des maréchaux de France du 22 août 1653. Déclaration du 28 octobre 1711 Autre du 12 avril 1723. *Ibid.* 164. b.

Duel. Origine de l'usage des duels. III. 84. b. 85. a. Réflexion de M. de Montesquieu sur cet usage. *Ibid.* c. Cet usage fut une des causes de l'oubli des loix saliques, romaines & capitulaires, & l'origine du point d'honneur. *Ibid.* b. En quels cas le duel avoit lieu. Ancienneté de cet usage. Quel fut le dernier qu'on admit en Angleterre. Ce qui se passoit entre l'accusateur & l'accusé avant le combat. III. 662. b. Application singulière qu'Alphonse, roi de Castille, fit de cet usage.

Dernier duel autorisé qui s'est fait en France. 663. a. Un bourgeois de Bourges se justifioit autrefois de son défaut de comparution par le moyen du duel. 750. a. Rien ne pouvoit dispenser de l'épreuve des duels, quand on étoit accusé de trahison : on vint à s'en servir pour décider toutes sortes de questions, soit publiques, soit particulières. V. 837. a. Anciennes maximes sur les duels. II. 143. b. Parrains dans les duels. XII. 82. a. Ce qu'on entendoit par *vadiare duellum*. XVI. 793. a. Espece de duel de fix contre fix. I. 690. b. Gage de bataille dans les duels. VII. 416. a. Gage-plege de duel. 418. a. Edit des duels. V. 392. a. Ordre de chevalerie qui avoit été projetée pour empêcher les duels. *Suppl.* III. 830. b. Voyez COMBAT singulier.

DUEL, (*Gramm.*) nombre admis dans quelques langues, XI. 206. a. particulièrement dans la langue grecque. III. 880. a.

DUFOSSÉ, (*Pierre-Thomas*) de Rouen. *Suppl.* IV. 683. b.

DUFOUR, (*Thomas*) bénédictin. *Suppl.* III. 300. a.

DUFOUR, (*Louis*) abbé de Longuerue. *Suppl.* III. 776. b.

DUGDALE, (*Guillaume*) antiquaire anglois. XVII. 591. b.

DUGUET, (*Jacques-Joseph*) théologien. X. 682. a.

DUHAMEL du Monceau. (*Henri-Louis*) Ses ouvrages d'agriculture. *Suppl.* I. 220. b. Ses observations sur le systéme d'agriculture de M. Tull, I. 189. a, b. &c. sur la culture des arbres, voyez ARBRE. Instrumens qu'il a inventés pour le travail du chanvre. III. 155. b. Ses expériences & observations sur les cordes de chanvre. IV. 228. a, b. Ouvrage de cet auteur sur la corderie, 238. b. sur la conservation des grains. 556. a. Sa nouvelle méthode de cultiver le froment. VII. 336. a. Ses recherches sur les propriétés du bois. *Suppl.* II. 32. a. Son ouvrage sur l'art de faire l'huile d'olive & le savon. *Suppl.* IV. 125. b. Son éloge. *Suppl.* II. 32. a.

DUHAMEL du Monceau, (*François*) anatomiste, *Suppl.* I. 409. a. physiologiste. *Suppl.* IV. 358. b.

DULLIA MÆNIA, loi romaine. VIII. 823. b. IX. 659. b.

DULLIUS, (*Caius*) honneur du triomphe naval, accordé pour la première fois à ce général. XVI. 652. b.

DUITS, pêcheries de pierre. Leur construction. Préjudice qu'elles causent à la pêche & à la navigation. Pêche des lamproies aux nasses sur les duits. Forme des nasses. Manière de les tendre. V. 165. a. Comment on retire les lamproies qui y sont entrées. Nombre des nasses sur un duit. Les lamproies qui proviennent de cette pêche, ne sont pas les plus estimées. *Ibid.* b.

DUIVELAND, (*Géogr.*) île des Provinces-Unies. Etym. de son nom. Inondation qu'elle souffrit en 1530. *Suppl.* II. 743. a.

DULAURENS. Son traité sur les crifes. IV. 476. a, b.

DULCAMERE *bâtarde*, (*Botan.*) voyez SOLANOÏDE & DOUCE-AMERE.

DULCIFICATION. Des acides. I. 99. b. Des esprits acides par l'esprit de vin. XVII. 288. a. Des vins aigres & des liqueurs maltées qui tournent à l'aigre. 297. a.

DULCINISTES, hérétiques du 14^e siècle. Erreurs & vices de Dulcin : il fut pris & brûlé; mais ses hérésies lui survécurent. V. 165. b.

DULIE. Distinction du culte de dulie & de latrie, exprimée par S. Augustin. V. 165. b.

Dulie. Observations sur ce culte. IV. 551. a. En quoi il diffère de celui de latrie. IX. 305. b.

DUMOULIN. Son recueil d'ordonnances. XI. 592. b.

DUNALMA, fête des Turcs. Comment & à quelle occasion elle est célébrée. V. 166. a.

DUNBARTON ou LENOX, comté de, (*Géogr.*) province d'Ecosse. Ses bornes. Ses productions. Lac renfermé dans son sein. *Suppl.* II. 743. a.

DUNMOW, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province d'Essex. Sa situation. Son ancienneté. Droit singulier attaché autrefois dans cette ville aux mariages heureux. *Suppl.* II. 743. a.

DUNS, (*Jean*) voyez SCOT.

DUNSTABLE, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Bedford. Sa situation. Monumens d'antiquité trouvés dans son voisinage. *Suppl.* II. 743. b.

DUNTRE, (*Alnold*) physiologiste. *Suppl.* IV. 362. a.

DUNUM. (*Lang. latin.*) Les noms terminés en *dunum* indiquent des lieux situés sur une hauteur. XVI. 490. a.

DUNUS, (*Thaddée*) médecin. Ses ouvrages. IX. 625. a.

DUO. (*Poés. lyriq.*) En quoi consiste la vraisemblance du duo, du trio, &c. Plus le duo se rapproche de la nature, plus il est susceptible d'expression, d'agrément, de variété; & à mesure qu'il s'en éloigne, il perd de ses avantages. Observations sur les duo françois & italiens. Caractères qui les distinguent. Talens que l'art d'écrire le duo exige dans le poète. Métastase cité comme le modèle le plus parfait dans cet art. *Suppl.* II. 743. b.

DUO. (*Musiq.*) Les regles du duo sont les plus rigoureuses de la musique, par la raison de la simplicité même de sa composition. De toutes les parties de la musique, la plus difficile à traiter, sans sortir de l'unité de la mélodie, c'est le duo. Les duo sont hors de la nature. Le meilleur moyen d'en sauver l'absurdité est de les traiter en dialogues. V. 166. b. Soins du poète & du musicien. Que tout le dialogue ne forme qu'une mélodie. Quand on joint les deux parties, que la seconde fasse son effet sans distraire de la première. Que les sons perçans & renforcés soient gardés pour les instans de désordre & de transport, qui doivent être rares & amenés avec art. Duo du premier acte de la *Serva Padrona*, cité comme modèle. *Ibid.* 167. a.

Duo. Le duo est de toutes les sortes de musique, celle qui demande le plus de goût, de choix, & le plus difficile à traiter, sans sortir de l'unité de mélodie. Moyen de donner de la vraisemblance au duo dramatique. Choix des situations dans lesquelles on doit le placer. Comment le dialogue du duo doit être phrasé & divisé. Quelles sont les passions les plus propres à fournir le sujet du duo. *Suppl.* II. 744. a. Observations sur deux duo du fameux Graun, dont les sujets expriment la fureur & l'emportement. Les duo qui sont le plus d'effet, sont ceux des voix égales, parce que l'harmonie en est plus rapprochée; & entre les voix égales, celles qui sont le plus d'effet sont les dessus, parce que leur diapason plus aigu, se rend plus distinct, & que le son en est plus touchant. Par quel moyen le compositeur parviendra à trouver deux chants, qui, quoique différens, ne blessent en rien l'unité de mélodie, & qui pourront se transposer dans les modes relatifs au dominant, sans sortir du diapason des voix. Des duo bouffons qu'on emploie dans les intermedes & autres opéras comiques. De ceux qui sont faits pour être exécutés par deux instrumens sans accompagnement. *Ibid.* b.

Duo. Observations sur cette espece de composition musicale. XII. 826. a.

DUODENUM, (*Anatom.*) premier intestin grêle. V. 167. a. Il a été regardé comme un substitut de l'estomac. Raisons qui fondent ce sentiment. Il a de plus que ce viscere trois différens menstres qui s'y répandent abondamment. Digestion perfectionnée dans cet intestin. Il est comme le siege d'un grand nombre de causes morbifiques, par la disposition qui s'y trouve à retenir les matieres qui y sont contenues. Douleurs & maladies qui en résultent. *Ibid.* b. Raison pour laquelle on fait toujours beaucoup d'attention à l'état des premières voies. Utilité des vomitifs au commencement des grandes maladies. Comment on corrige le vice dominant dans le duodenum, après l'usage des évacuans. *Ibid.* 168. a.

Duodenum. Observations sur les articles de l'Encyclopédie, où il est traité de cet intestin. De sa longueur & de ses plis & sinuosités. Sa description. *Suppl.* II. 745. a.

Duodenum. Description de cet intestin. VIII. 841. a. *Suppl.* III. 632. a, b. Seconde digestion qui s'y fait. IV. 1000. a.

DUPER, *surprendre*, *tromper*, *leurrer*, (*Synon.*) XV. 693. b.

DUPERRON. (*Jacques Davy*) Sa lâcheté envers Henri IV. *Suppl.* III. 959. a.

DUPLICATA, double d'un acte. Quels actes sont expédiés par duplicata. Différence entre duplicata & copie collationnée. V. 168. a. Autre sens de ce mot. *Ibid.* b.

DUPLICATION, multiplication d'une quantité par le nombre deux. Duplication du cube. Ce problème fut proposé par l'oracle de Delphes. Autre origine donnée à ce problème. Platon donna la solution demandée par l'oracle.

On résout ce problème en trouvant deux moyennes proportionnelles entre le côté du cube & le double de ce côté. La première de ces moyennes proportionnelles est le côté du cube double. V. 168. b. On ne peut trouver le côté du cube que l'on cherche par le seul secours de la règle & du compas. On peut y parvenir en se servant des sections coniques, par l'intersection d'un cercle & d'une parabole. On peut y employer des courbes du troisième degré. La façon la plus simple est d'exprimer par des nombres le côté du cube donné. Ouvrage de M. de Montucla, où il détaille ce qui concerne l'histoire de la duplication du cube, & les diverses solutions données par les anciens. *Ibid.* 169. a.

DUPLICATION, (*Anatomie*) petits os trouvés dans la duplicature des meninges dans un jeune homme de 27 ans. V. 169. b.

DUPPLICITÉ, (*Morale*) elle suppose un mépris décidé de la vertu. Deux sortes de duplicité; l'une raisonnée, l'autre naturelle, & pour ainsi dire animale. La finesse est bien voisine de la duplicité. V. 169. b.

DUPLIQUES. Elles étoient en usage chez les Romains. V. 169. b. *Instit. liv. IV. tit. XIV. § 1. & le § suivant.* Erreur de M. de Ferrières dans son dictionnaire de droit. Les duplicques, tripliques, &c. abrégées en France par l'ordonnance de 1667. Les replique & duplique verbales sont rarement permises. *Ibid.* 170. a.

DUPUIS. Description de la nouvelle machine hydraulique

de ce mécanicien. VIII. 365. b. & vol. V des planch. article *Hydraulique*.

DUPUY, (*Raimond*) grand-maitre de l'ordre de Malthe. *Suppl.* III. 837. b.

DUR. (*Beaux-Arts*) Le dur est l'opposé du moëlleux, où tout est gracieusement lié sans fautes ni lacunes. En quoi consiste ce qu'on appelle *dur*, dans le discours, en musique, *Suppl.* II. 745. b. & en peinture. Les choses qui ne tombent pas sous les sens, peuvent être susceptibles de ce défaut. Métaphore dure. L'artiste doit éviter tout ce qui est dur, principalement parce qu'il affoiblit l'impression que doit faire son ouvrage. *Ibid.* 746. a.

DUR, (*Musiq.*) tout ce qui blesse l'oreille par son apreté. *Suppl.* 746. a. Intervalles durs dans la mélodie. Accords durs dans l'harmonie. Usage qu'on peut faire de la dureté en musique. *Ibid.* b.

DURAND. (*Guillaume*) Observations sur ce théologien. XIV. 776. a. *Suppl.* IV. 554. b. Ouvrage qu'il a publié. XIII. 827. a.

DURAND, célèbre artiste. Ouvrages en bas-reliefs qu'il a exécutés sur la nacre. V. 536. b. Description d'un très-beau morceau de peinture en émail de cet artiste. *Ibid.*

DURANTI, (*Jean-Etienne*) XVI. 452. a.

DURAZZO, autrefois *Epidamnè*. Cette ville devint odieuse aux Romains, qui en changerent le nom en celui de *Dyrrachium*, lorsqu'ils y envoyèrent une colonie. Elle n'est depuis long-tems qu'un pauvre village. V. 170. b.

DURAZZO. (*Géogr.*) Passage de Pétrone mal cité dans cet article de l'Encyclopédie. Observation sur le lieu qui porte ce nom. *Suppl.* II. 746. b.

DURAZZO, (*Charles de*) adopté par Jeanne, reine de Naples, qu'il fait mourir ensuite. X. 876. b.

DURCIR. Matières durcies par le froid. Matières durcies par la chaleur. III. 607. a.

DURÉE, TEMS. Différence entre ces deux mots. V. 170. b.

Durée. Rapports entre l'étendue & la durée. VI. 44. b. Quelqu'un a prétendu qu'on pouvoit regarder la durée comme une quatrième dimension des corps. IV. 1010. a. Réflexions sur la durée. XVI. 93. b. & c. Jugement que nous formons sur notre durée passée par le souvenir de nos actions. IV. 1053. a.

DURE-MERE ou *meninge*. Description de cette membrane. Elle est très-adhérente à la base du crâne; attachée à la pie-mère & au cerveau par les vaisseaux qui passent de l'un à l'autre. Sa surface remplie d'inégalités du côté du crâne, unie du côté du cerveau. Elle a trois allongemens par la duplication de ses membranes internes. Sinus ou canaux qui vont entre ses membranes intérieures & extérieures. Vaisseaux de la dure-mère. Son mouvement de systole & de diastole. V. 171. a. Mouvements que divers anatomistes lui ont attribués. Sentiment de l'auteur de cet article sur ce point. Usage de la dure-mère. *Ibid.* b. Voyez *MÉNINGE & MERE*. (*Anat.*)

DURER, (*Albert*) peintre allemand, V. 315. a. 323. b. & graveur. VIII. 866. b. Vitres qu'il a peintes. *Suppl.* III. 2. b.

DURETÉ, (*Physiq.*) nous ne connoissons dans l'univers aucun corps parfaitement dur. Quelques auteurs ont prétendu démontrer la chose impossible. V. 171. b. Sentiment des péripatéticiens sur la dureté. Celui des épicuriens. Celui des cartésiens. Quelques-uns attribuent la dureté à la pression d'un fluide. Les newtoniens croient que les particules premières de tous corps sont dures, que ces particules sont jointes par la vertu attractive, qui, selon différentes circonstances, rend un corps dur, mol ou fluide. Vraisemblance de ce sentiment. Difficultés qu'on peut former sur l'effet de cette vertu attractive. *Ibid.* 172. a. Quelle est donc la cause de la dureté? on n'en fait rien. *Ibid.* b.

Dureté. Différence entre dureté & solidité. XV. 322. a, b. Dureté des élémens des corps. III. 606. a. IV. 261. a. La dureté essentielle à la matière, selon Newton. X. 190. a. Comment les leibnitziens prouvent qu'il n'y a point de corps parfaitement dur. IV. 117. a. L'attraction considérée comme cause de la dureté, III. 606. a. de même que la compression de l'air. I. 229. b. Cause de la dureté, selon les cartésiens, XIV. 139. a. selon les chymistes. IX. 826. a. Dureté des particules d'eau. V. 187. a. Dureté de la glace. VII. 682. a. Expérience par laquelle on donne à la glaïse la dureté du caillou. 700. a. Voyez *MOLLESSE*.

DURETÉ. (*Médec.*) Dureté de ventre, dureté d'oreille. Callosités qui viennent à la peau. Durillons chez les ouvriers. Duretés calleuses au talon de ceux qui marchent beaucoup. Cors qui viennent aux pieds. Ces duretés empêchent l'exercice du tact dans les parties où elles se trouvent. Elles causent quelquefois de la douleur; alors il faut les amollir ou les emporter en les raclant ou en les coupant. V. 172. b. Voyez *COR & DURILLON*.

DURETÉ de style, (*Bell. lett.*) *Suppl.* III. 305. a.

DURILLON. Ils viennent en plusieurs endroits du corps. En quoi ils diffèrent des cors. La cause de ce mal est la com-

pression répétée par la chaussure & l'exercice. Remède contre les durillons: les amollir, puis les enlever feuille à feuille. Eviter de couper trop avant. Fréquente répétition du remède. V. 173. a. Voyez *COR & DURETÉ*.

DUSCHAL, liqueur dont on fait usage en Perse. On l'évapore jusqu'à siccité pour la transporter. V. 173. b.

DUSIENS, démons incubes. Ce qu'en dit S. Augustin. V. 173. b.

DUSLINGEN, (*Géogr.*) voyez *DUTTLINGEN*.

DUSSELDORF, tableau de Raphaël, représentant le baptême de Jean-Baptiste, dans la galerie de Dusseldorf. *Suppl.* I. 305.

DUTTLINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Souabe, chef-lieu d'un grand bailliage. Grosses forges dans cet endroit. *Suppl.* II. 746. b.

DUTOT. Cet auteur cité sur l'effet de la variation des espèces dans leur valeur numéraire. V. 966. b.

DUVAL, (*André*) docteur de Sorbonne. XIII. 83. a.

DUVERNEY, (*Joseph Guichard*) anatomiste, *Suppl.* I. 400. a. physiologiste. *Suppl.* IV. 352. b.

DUVERNEY, (*J. François Maurice*) anatomiste. *Suppl.* I. 412. b.

DUVERNOI, (*J. George*) anatomiste. *Suppl.* I. 406. b.

DUVET. C'est du gerfaut qu'on tire l'édrédon. Poils d'aiguille, de deux sortes. Leur usage. Autre duvet dont se servent les plumassiers. V. 173. b.

Duvel. Espèce de duvet nommé *édrédon*. V. 396. b.

DUUMVIR. Les Romains avoient autant de duumvirs qu'il y avoit chez eux de commissions remplies par deux officiers.

Duumvirs avec inspection sur la construction & consécration des autels. Duumvirs capitaux. V. 173. b. Duumvirs de la marine. Duumvirs des choses sacrées, créés par Tarquin, portés dans la suite au nombre de dix. Sylla les augmenta encore de cinq. Leur corps monta ensuite jusqu'à soixante. Théodose les abolit. Duumvirs qui connoissoient des crimes de lèse-majesté. Duumvirs dans les colonies, avec autorité de consuls. Duumvirs municipaux. V. 174. a.

Duumvirs des villes municipales. IX. 13. b. Duumvirs pour la garde des livres sybillins. XV. 158. a.

D Y

DYDIME, lieu célèbre dans l'île de Milet. Licinius en consulta l'oracle avant de recommencer la guerre contre Constantin. Réflexion sur la variété des oracles. V. 174. b.

Dydime. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 746. b.

DYNAMIQUE. M. Leibnitz s'est le premier servi de ce terme pour désigner cette partie de la mécanique qui traite du mouvement des corps, causé par des forces actuellement agissantes. Principe général de cette science. Dans quel sens les géomètres emploient communément ce mot. Problème des centres d'oscillation, V. 174. b. dont la solution se trouve à l'article *Oscillation*. Depuis quelques années, les géomètres se sont appliqués à la solution de divers problèmes de dynamique. Traité de dynamique de M. d'Alembert, où il donne un principe général pour résoudre tous les problèmes de ce genre. Courte exposition de ce principe, *Ibid.* 175. a. dont on trouvera l'application aux articles *Oscillation & Percussion*. Par-là on voit que toutes les lois du mouvement des corps se réduisent aux lois de l'équilibre. On peut résoudre par ce principe tous les problèmes de dynamique. Diverses applications qu'en a faites l'auteur. *Ibid.* b.

Dynamique. Principe d'où résultent toutes les lois de dynamique. V. 874. a. Le principe de la conservation des forces vives facilite la solution d'un grand nombre de problèmes de dynamique. VII. 115. b. Traité de dynamique de M. d'Alembert. VII. 114. a. 115. a.

DYNASTIE. (*Hist. d'Egypte*) On en compte trois grandes en Egypte. Celle des dieux, celle des demi-dieux, celle des hommes ou rois. Durée de chacune, selon la chronique égyptienne. Dynasties de Manéthon. On en corrige l'erreur en regardant comme collatérales, des dynasties qu'il a comptées comme successives. Leur énumération. Leur incertitude & leur obscurité. V. 176. a. Auteurs à consulter sur cette matière. *Ibid.* b.

Dynastie. Celles des rois de Perse. XII. 415. b. Celles des rois de This en Egypte. XVI. 279. b. Sur les dynasties égyptiennes, voyez *EGYPTE*, *EGYPTIEN*.

DYRRACHIUM, voyez *DURAZZO*.

DYSPEPSIE, digestion lente & foible. Causes de cette maladie, provenant du vice des humeurs. Remèdes. Le relâchement des fibres de l'estomac cause nécessairement une mauvaise chylification. Remèdes. La dyspepsie qui provient des fautes commises dans l'usage des choses non-naturelles, se rétablit par une conduite contraire. Si quelque matière morbifique se jette dans l'estomac ou les intestins, comment on y peut obvier. V. 176. b. Maux qu'entraîne la dyspepsie. *Ibid.* 177. a. Voyez *DIGESTION*.

DYSPNÉE,

DYSPNÉE, difficulté de respirer. V. 177. a. Voyez **ORTHOPNÉE**.

DYSENTERIE. Diverses acceptions de ce mot. Description que donne Celse de la dysenterie. Ce que Galien entend par ce mot. V. 177. a. Le flux de sang ne doit pas être regardé comme signe caractéristique de cette maladie. Symptômes qui la distinguent de la diarrhée & d'autres maladies qui ont rapport à elle. Signes de la dysenterie. Ses causes externes & internes. Les impressions qui se font ici sur la tunique des intestins, ressemblent à celles qui excitent sur la surface du corps des pustules, en forme d'excoriations. *Ibid.* b. Matière qui cause la dysenterie. Elle est plus âcre, plus tenace & plus grossière que celle qui cause la diarrhée simple. Cette humeur a une analogie particulière avec les parties sur lesquelles elle agit; ce qui est également vrai de la cause qui produit toute maladie épidémique. *Ibid.* 178. a. Pourquoi la matière des déjections est presque toute muqueuse. Trois degrés différens de cette maladie. Dispositions de l'air qui donnent lieu à cette épidémie. Description de la dysenterie par Charles Pison. *Ibid.* b. La fièvre ne l'accompagne pas toujours. Dans quel cas elle lui est jointe. Douleurs qu'éprouvent les dysentériques. Comment on peut favoriser si l'exulcération a son siège dans les petits ou dans les gros intestins. Le danger est plus grand dans les premiers comme étant d'un tissu plus délicat. Produite par des alimens âcres, la dysenterie se guérit facilement; par une matière pituiteuse & saline, plus difficilement; par une matière bilieuse & noirâtre, elle est mortelle. *Ibid.* 179. a. Signes mortels. Les gouteux ou obstrués à la rate sont soulagés par elle. Les enfans & les vieillards succombent plus facilement à cette maladie, & les femmes aussi plus facilement que les hommes. Sa durée, selon ses différens degrés. Sa curation. 1°. Corriger l'acrimonie des humeurs. Soins préliminaires pour l'emplacement & ce qui peut favoriser le repos du malade. Il faudroit que le malade s'abstint de manger, parce que ce sont les organes qui doivent travailler à la digestion qui sont affectés. *Ibid.* b. Après les trois premiers jours, on peut donner du lait, &c. ou du petit lait. Le lait de chevre doit être préféré. Espece de nourriture dont on peut user, s'il n'y a pas de fièvre. Usage des remèdes: la saignée. 2°. Evacua-

tion des humeurs par la purgation ou le vomitif. *Ibid.* 180. a. de deux en deux jours, ou de trois en trois jours. Usage du laudanum liquide: celui des lavemens, rare & à petite dose. Si le malade ne peut supporter le lait, ce qu'on doit lui substituer. Ce qu'il faut faire si la maladie résiste aux remèdes précédens, & affoiblit beaucoup le malade. Conseils de Baglivi sur le traitement de cette maladie. Elle admet presque tous les remèdes de la diarrhée bilieuse. *Ibid.* b.

Dysenterie. Fièvre dysentérique. VI. 730. a. Comment on distingue le flux dysentérique du flux hémorroïdal, VIII. 125. b. & du flux hépatique. 134. a. Dysenterie distinguée en essentielle & symptomatique. XV. 742. b. Le traitement de cette maladie doit varier selon la nature de l'éte à la suite duquel elle est venue. XI. 321. b. Remèdes contre cette maladie. *Suppl.* I. 452. a. Effets admirables de l'ipécacuanha dans la dysenterie. VIII. 901. b. Spécifique contre la dysenterie. XV. 445. b. Plante qui a la vertu de l'arrêter. *Suppl.* I. 338. a. Amande qui l'arrête sur le champ. 693. b. Dysenterie invétérée guérie par l'usage du codaga-pale. III. 570. b. Flux de sang sans douleur qui reste quelquefois après la dysenterie; quelle en est la cause. VIII. 134. b.

DYSENTERIQUE, FLUX. (*Maréchal.*) VI. 912. a, b. **DYSTOCHIE**, accouchement laborieux ou impossible. Ses causes. 1°. Dans la femme; l'âge, le tempérament, l'inexpérience, le défaut de conformation, les organes de l'accouchement mal disposés. V. 181. a. 2°. Dans le fœtus; un enfant trop gros, mal conformé, foible ou mort, sa tête arrêtée au passage, sa mauvaise situation. 3°. Dans le délivre; la rétention trop longue ou la perte précoce des eaux, leur mauvaise qualité; quand le fœtus sort enfermé dans ses membranes; quand le placenta sort d'abord, le défaut de secours à propos, les douleurs trop languissantes, certains déchiremens causés par un premier accouchement laborieux. *Ibid.* b. Réflexions qui doivent faire cesser les allarmes que pourroit causer l'assemblage de ces phénomènes. *Ibid.* 182. a.

DYSURIE, difficulté d'uriner. Quand cette action ne s'opere que goutte à goutte, on l'appelle *strangurie*; si la suppression est totale, *ischurie*. V. 182. b. Voyez ces deux articles. *Dysurie*; voyez sur cette maladie. XVII. 507. b. Elle est endémique dans les îles Moluques. *Suppl.* I. 788. b.



E



, Distinction établie par les Grecs d'e long & bref. Le long s'écrivait auparavant par deux e de suite. Les Grecs modernes le prononcent *ita*. Raison pour laquelle il faut lui donner le son de l'e. Prononciation de l'e latin. Analogie entre l'e fermé & l'e en latin. Plusieurs grammairiens distinguent quatre sortes d'e en françois, V. 183.

a. quoiqu'en eiter nous n'en ayons que trois sortes. *Ibid. b.*

I. L'e ouvert qui se subdivise en trois; *Ibid. b.* 1°. l'e ouvert commun. Dans quel cas l'e muet devient ouvert. S'il ne peut y avoir deux e muets de suite. 2°. L'e plus ouvert. 3°. L'e très-ouvert. L'e ouvert commun au singulier, devient ouvert long au pluriel. *Ibid. 184. a.* L'auteur examine, 1°. s'il est vrai que nos peres ont doublé les consonnes pour marquer que la voyelle qui précède étoit breve; 2°. s'il est vrai qu'anciennement les voyelles longues étoient suivies d's muettes qui en marquoient la longueur. Ces s n'étoient point muettes, mais prononcées, comme nous en voyons encore divers exemples. L'e est bref dans plusieurs mots, quoique suivis d'une s. *Ibid. b.*

II. L'e fermé, appelé aussi masculin. Observation sur l'e des infinitifs suivi d'une r. V. 185. a.

III. L'e muet l'est à différens degrés, selon les mots où il se trouve. Dans le chant, il est moins foible à la fin des mots. Il se trouve dans toutes les langues, lorsqu'une consonne est immédiatement suivie d'une autre. Il faut toujours s'arrêter sur la syllabe qui précède un e muet à la fin des mots. Les vers qui finissent par un e muet ont une syllabe de plus que les autres. V. 185. a. Il est appelé *feminin*, parce qu'il forme le féminin des noms adjectifs. E qu'on ajoute après le g pour en adoucir la force. Quand on rend sensible l'e muet, il ressemble à la voyelle eu affoiblie. Les lettres inutiles dans l'orthographe ne changent pas la nature du son simple. L'e muet est long dans la troisième personne du pluriel des verbes. Forme de l'e dans l'écriture italienne & la coulée. *Ibid. b.*

E. Distinction & usages de trois sortes d'e en françois. *Suppl. III. 131. a.* Ce n'est qu'insensiblement que notre e a eu les trois sons différens que nous lui reconnaissons. I. 67. a. Observations sur le son de cette voyelle. *Suppl. III. 304. a.* Quelle doit être la prononciation de l'eta des Grecs. V. 639. c. Usage de l'e après le g, pour en adoucir la prononciation. X. 850. b. L'e considéré comme particule prépositive en françois. XII. 101. b. Elision de l'e muet dans les vers françois. XVII. 159. a. Regles sur cette espece d'e dans nos vers *Suppl. IV. 984. b. 985. a.* Observations sur l'e muet qui termine le féminin de quelques adjectifs. *Suppl. III. 251. b.*

E A

EANUS, (*Mythol.*) dieu des anciens. *Suppl. III. 4. a.*

EAQUE, juge des enfers. IX. 7. a. XI. 402. a.

EARLDORMAN, le premier degré de noblesse chez les Anglo-Saxons. Ce mot, qui dans son origine signifie hommage, vint peu-à-peu à désigner les personnes les plus distinguées, les plus considérables de la noblesse, qui possédoient le plus de biens. Peu-à-peu ce mot désigna un gouverneur de province ou d'une seule ville. Pendant l'heptarchie, ces charges ne duroient qu'autant qu'il plaisoit au roi; mais ensuite elles furent données à vie. Les danois établis en Angleterre changerent le nom d'*earldorman* en celui d'*earl* de même signification, qui revient aujourd'hui à celui de *comte*. Quelques *earldormans* n'étoient que gouverneurs de provinces; d'autres possédoient leur province en propre. V. 186. a. Ceux-ci étoient honorés du titre de *reguli*, *principes*; d'autres portoient ce titre simplement à cause de leur naissance; enfin, il y en avoit d'autres qui n'étoient que magistrats subalternes rendant la justice au nom du roi; ils ont pris le nom d'*alderman*; la charge d'*earldorman* étoit purement civile. *Ibid. b.*

EASLOW & WEST-LOW, (*Géogr.*) deux bourgs d'Angleterre, dans la province de Cornouailles. Leurs habitans. *Suppl. II. 747. a.*

EATON ou ETON, (*Géogr.*) petite ville d'Angleterre, dans la province de Buckingham. Observations sur le college ou l'école publique dont elle fut pourvue par le roi Henri VI. Eloge de cet établissement. *Suppl. II. 747. a.*

EAU. (*Lang. franç.*) Observation sur cette diphthongue. IV. 1017. a.

Eau. Thalès la regardoit comme le principe de toutes choses. V. 186. b. Trois sortes d'eaux; eau de pluie, eau de source, & eau de mer. L'eau n'est jamais absolument pure.

EAU

Effet de ces particules hétérogenes de l'eau sur les corps où elle passe. On purifie l'eau de diverses manieres; par filtration, congélation, évaporation & clarification. Expériences qui prouvent l'incompressibilité de l'eau & la dureté de ses particules. Leur adhérence. La pesanteur spécifique de l'eau est à celle de l'or comme 1000 à 19640. Pores de l'eau. Elle ne peut pénétrer le verre. Echauffée, elle se raréfie de la vingt-sixième partie de son volume. *Ibid. 187. a.* Son évaporation. Cette vapeur a une grande vertu élastique supérieure à celle de la poudre à canon. La cause de ce phénomène nous est inconnue. Sa dilatation plus grande que celle de la poudre. Elle est ordinairement fort pleine d'air. Pourquoi l'eau éteint le feu, selon M. Musschenbroek. Examen de la question, si l'état naturel de l'eau est d'être glacée. *Ibid. b.*

Eau. Thalès la considéroit comme le principe de tout. XIII. 376. b. Sur les diverses qualités & propriétés des eaux, voyez *Hydrologie*. Adhérence des parties de l'eau. I. 132. a. Les eaux les plus pures contiennent une portion de terre assez sensible. XII. 575. a. XVI. 172. a. Poids d'un pied cube d'eau commune. XII. 850. a. Balance hydrostatique du docteur Hook, qui peut servir à examiner la pureté de l'eau. II. 27. a. Les particules de l'eau plus légères que celles de l'air. VI. 283. a. Solidité de l'eau. XV. 322. b. Incompressibilité de l'eau. III. 776. a. 836. a. Union de l'eau avec l'air. VI. 128. b. L'eau reçoit les impressions du son. XV. 344. b. Eau bouillante. Voyez *Bouillir*. De l'évaporation de l'eau. VI. 123. b. &c. Cause de son évaporation, lorsque sa chaleur est au-dessous du degré de l'eau bouillante. 928. a. Dilatation de l'eau. III. 836. a. Voyez aussi *Dilatation*. Comparaison de la raréfaction de l'eau & de celle de l'esprit de vin. *Suppl. IV. 938. b.* Pourquoi l'eau chaude se refroidit plutôt dans le vuide qu'à l'air. VI. 601. a. De son expansibilité. 281. a. 282. b. &c. 284. a, b. Effet de l'eau dans différentes explosions. 284. a. L'eau contribue essentiellement à la production de la flamme. 838. a. Putréfaction de l'eau. V. 192. a. XIII. 588. a, b. Eau souterraine. Comment elle contribue aux tremblemens de terre. XVI. 581. b. Révolutions causées sur la terre par les eaux. XIV. 237. b. De ceux qui prétendent voir l'eau au-travers de la terre. *Suppl. III. 478. b.*

EAU. (*Hydraul.*) Niveau que les eaux observent. Elles se distinguent en naturelles, artificielles, jaillissantes, plates, courantes, vives, forcées, dormantes, folles; eaux de pluie ou de ravine. V. 188. a.

EAU. (*Hydraul. Hydrostat.*) Calcul du poids de l'eau & de son élévation. II. 547. b. Rapport de la pesanteur de l'air à celle de l'eau. I. 229. a. Considérations sur le poids de l'eau, relativement aux machines hydrauliques. XII. 851. a, b. Ce qu'on entend par une colonne d'eau. III. 656. b. Cause de l'ascension de l'eau dans les pompes. I. 228. b. Pourquoi on n'aspire l'eau dans les pompes qu'à vingt ou vingt-six pieds, quoiqu'elles puissent monter à 32 pieds. I. 762. a. Principes généraux pour trouver l'effort de l'eau contre une digue. IV. 1004. b. De la force des eaux. VII. 120. b. Règle pour trouver l'espace que parcourra dans un tems donné, l'eau poussée par une force égale à celle d'un vent qui fait parcourir à l'air vingt-quatre pieds dans une seconde. XVII. 20. b. Méthode pour connoître la quantité d'eau que fournit une source. VIII. 474. b. 475. a. Celle que fournit un ruisseau ou une petite rivière. 475. b. Celle que fournit une pompe. *Ibid.* Machine à épuiser les eaux d'une mine, d'un marais, &c. de l'invention de M. Dupuis. Voyez ce dernier mot. Amasser des eaux. I. 316. b. 317. a. Des moyens de fournir de l'eau à une maison. III. 487. b. De l'art de conduire les eaux. 842. b. Comment on mesure l'écoulement de l'eau. V. 351. b. Distribution des eaux, soit dans une ville, soit dans un jardin. IV. 1064. b. Dépense des eaux. 859. b. Quantité de l'écoulement de l'eau par un canal d'un pouce de diamètre dans un tems donné. XIII. 186. b. Pouce d'eau. *Suppl. IV. 375. b. 519. b.* Extrait d'un mémoire de M. Varignon sur les proportions nécessaires des diamètres des tubes, pour donner précisément une certaine quantité déterminée d'eau. XVI. 732. b. 733. a. Des tuyaux pour les eaux. XVI. 768. a, b. Valeur des eaux. 819. b. Veine d'eau. 876. a.

EAU. (*Jardin.*) Epreuve qui en indique la bonne qualité pour les plantes. Quelle est la meilleure pour le jardinage. On doit en consulter le goût, eu égard aux fruits. Après l'eau de source & de rivière, la meilleure est celle de citernes. Si on est réduit à l'eau de puits, il faut la dégourdir au soleil. V. 188. a.

EAU. (*Agricult. Jardin.*) Nécessité de l'eau pour la végétation. *Suppl. III. 218. b.* De la recherche des eaux souterraines. *Suppl. I. 46. a, b.* De l'art de les rassembler pour l'irrigation des prés. *Ibid. b.* Des moyens de se procurer des eaux

pour l'arrosement des terres. *Suppl.* III. 218. *b.* Des eaux des jardins. 499. *b.* Moyens d'assembler les eaux pour arroser les jardins. *Suppl.* I. 577. *b.* Signes extérieurs des bonnes eaux. 47. *a.* Manière de découvrir la viscosité de l'eau. *Ibid.* *b.* Eaux propres à fertiliser. *Suppl.* III. 30. *a.* 692. *b.* *Suppl.* IV. 419. *b.* Eaux mauvaises. *Suppl.* I. 47. *a.*, *b.* *Suppl.* III. 30. *b.* Du choix des eaux propres aux arrosemens. *Suppl.* I. 578. *a.* Moyens de corriger les mauvaises eaux, & d'empêcher qu'elles ne contractent de mauvaises qualités. 48. *a.*, *b.* Comment on corrige la crudité de celles qu'on tire immédiatement des montagnes. *Suppl.* II. 191. *b.* De l'usage des eaux pour l'irrigation des prairies. *Suppl.* I. 46. *a.*, *b.*—53. *b.* De la conduite des eaux. *Suppl.* I. 48. *b.* &c.

EAU (Chymie) 1°. *considérée comme principe constituant des corps naturels & des mixtes artificiels.* Définition de cet élément. Une matière première, homogène, universelle, est un être abstrait dont on doit nier l'existence. Le dogme qui fait de l'eau le principe universel de tous les corps, est destitué de fondement. Examen des expériences sur lesquelles on le fonde. L'air ne peut devenir de l'eau en se condensant. L'eau existe physiquement dans un état de pureté, & de division actuelle, absolue, & qu'on pourroit appeler radicale. V. 188. *b.* Quels sont les corps à la formation desquels l'eau concourt comme principe essentiel. Elle entre dans la composition d'un grand nombre de corps très-fecs & très-compactes; car en général, les principes constituans des corps ne sont jamais sensibles tant qu'ils sont actuellement combinés. *Ibid.* 189. *a.*

2°. *L'eau considérée comme menstrue ou dissolvant.* Quels corps elle dissout. Elle a quelque prise sur les chaux métalliques & les substances métalliques inaltérées. Tous les métaux triturés avec l'eau passent pour fournir un certain sel. Substances dont l'eau extrait quelque chose, quoiqu'elle ne les dissolve pas. Les pierres vitrifiables ne donnent absolument rien à l'eau. Observons cependant, 1°. que l'eau ne dissout les corps que jusqu'à une certaine quantité déterminée; qu'elle s'en charge jusqu'à un terme connu sous le nom de saturation. V. 189. *b.* 2°. Qu'on n'observe point une pareille proportion entre l'eau & les différens liquides avec lesquels elle fait une union réelle. La propriété dissolvante de l'eau nous sert à séparer certaines substances de divers corps auxquels elles sont unies. De-là mille usages auxquels nous l'employons. Qualité que doit avoir l'eau que le chymiste emploie comme menstrue. L'acide vitriolique & l'alcali fixe sont les substances qui ont le plus d'affinité avec l'eau. Les esprits ardents occupent le second rang. *Ibid.* 190. *a.* Rapports de quelques autres substances avec l'eau. Utilités pratiques que nous retirons de la connoissance de ces rapports. *Ibid.* *b.*

3°. *Le chymiste emploie l'eau comme instrument mécanique ou physique.* Elle est l'instrument de la pulvérisation philosophique & de certains lavages. Eau douce ou commune, considérée comme objet chymique. V. 190. *b.* La distillation de cette eau donne toujours un résidu terreux. Principales espèces d'eau douce; savoir, l'eau de pluie & de neige, de fontaine, de puits, de rivière; l'eau croupissante. La légèreté de l'eau est un signe de sa pureté. Comment on en détermine la gravité spécifique. Signes auxquels on peut connoître la pureté des eaux. *Ibid.* 191. *a.*

Eau. Van-Helmont & Paracelse regardoient l'eau comme l'instrument universel de la chymie & de la philosophie naturelle. I. 272. *b.* Thalès la regardoit comme le principe de tout. V. 186. *b.* XIII. 376. *b.* Les anciens ont cru que l'eau se changeoit en air & l'air en eau. Expérience qui sembleroit d'abord appuyer cette opinion. VII. 82. *a.* I. 226. *b.* Comment l'eau imprégnée de soufre, de sels & de terre, peut être changée en métaux, minéraux, gommes, fossiles. III. 866. *a.* Effet du mélange de l'eau avec l'acide vitriolique. I. 100. *a.* Influence de l'eau dans les fermentations. XVII. 284. *a.* L'analyse des eaux minérales regardée comme ce qu'il y a de plus difficile en chymie. I. 403. *b.* Eau du chymiste. III. 414. *b.*

Eau douce. Une barque enfonce plus en eau douce qu'en mer. I. 633. *b.* Divers exemples d'eaux douces trouvées au fond de la mer en différens endroits. VII. 92. *b.* Plus les imprégnations que les eaux éprouvent dans leur passage sur la terre sont riches & sulfureuses, plus les eaux deviennent douces & bonnes. XIV. 586. *a.*

Eau de pluie & de neige. Quoique la plus pure des eaux naturelles, elle contient encore quelques principes étrangers. Manière de la recueillir, pour l'examiner chymiquement. Résultat de l'examen chymique de l'eau de pluie & de neige, par M. Marggraf. V. 191. *b.* Putréfaction qu'éprouve l'eau la plus pure sous la ligne. Si l'eau de neige est insalubre. La composition de la pluie & de la neige doit varier par différentes causes & circonstances. Manière de ramasser l'eau de pluie & de neige, pour qu'elle se conserve. Voyez l'article *Citerne*. L'eau de pluie & de neige distillée est inaltérable. V. 192. *a.*

Eau de pluie. *Suppl.* III. 472. *b.* Ses propriétés. 475. *a.* *Suppl.* IV. 419. *b.* Différence entre cette eau & celle de rosée. XIV. 368. *b.* Matières dont elle est imprégnée. XII. 793. *a.*, *b.* Pourquoi l'eau de pluie, venant des vapeurs de la mer, est douce. XIV. 586. *a.* Altération qu'elle souffre dans l'air. *Suppl.* IV. 419. *a.*, *b.* Nature des eaux qui viennent des neiges & glaces fondues des glaciers. *Suppl.* III. 229. *b.*

Eau de fontaine. Les variétés des eaux de fontaine sont très-considérables. On en trouve qui sont autant ou même plus pures que l'eau de neige. Quelles terres les altèrent ou les conservent simples. V. 192. *b.*

Eau de puits. Ce qui la fait différer de l'eau de fontaine. Elle devient d'autant plus pure qu'elle est plus tirée. Elle varie considérablement selon les lieux. Qualités de celles de Paris & de Berlin. V. 192. *b.*

Eau de puits. Filtration de cette eau, qui, selon M. Leutmann, la rend plus pure que si on la distilloit. VI. 807. *b.* Les eaux de puits tirent leurs propriétés de la nature des couches de terre supérieures à leur bassin. VII. 84. *b.*

Eau de citerne. Qualité de cette eau. III. 487. *a.* Une maison qui auroit quarante toises en superficie, peut ramasser assez d'eau pour abreuver vingt-cinq personnes par année. *Ibid.* *b.*

Eau de rivière. Principes de sa composition. Ce qui fait le plus varier sa qualité, c'est la nature du terrain qu'elle parcourt. La rapidité des rivières est une cause très-efficace de la pureté de leurs eaux, de même que lorsqu'elles sont peu poissonneuses. Eau de la Seine devenue dangereuse en 1731, par certaines plantes qui s'y étoient multipliées. Les immondices n'altèrent pas une rivière autant qu'on l'imagine. Pourquoi celle de la Seine donne le dévoiement aux étrangers. V. 193. *a.*

Eau de rivière. Pourquoi il n'y en a point de salée. VI. 869. *b.* Causes des différentes qualités, pesanteurs & couleurs de ces eaux. 870. *a.* *Suppl.* III. 470. *a.*

Eau croupissante. Cause de son impureté. V. 193. *a.*

EAU commune, (*Pharm.*) son usage dans la Pharmacie. V. 193. *b.*

Eau commune, (*Diète*) usage diététique de l'eau, bons effets qu'on lui attribue. Nous nous bornerons sur ce point à un petit nombre de faits incontestables. 1°. Nous n'avons aucun moyen pour apprécier au juste l'utilité de l'eau considérée comme boisson. 2°. Les buveurs d'eau jouissent plus communément d'une bonne santé que les buveurs de vin. V. 193. *b.* 3°. Les buveurs d'eau ne sont pas sujets aux indigestions. 4°. En mangeant des fruits ou des sucres, il faut boire de l'eau. 5°. Les buveurs d'eau passent pour très-vigoureux auprès des femmes; cependant il n'est pas vrai que les paysans qui ne boivent que de l'eau soient plus robustes que ceux qui usent de vin.

En général, il vaut mieux boire l'eau froide que chaude. De l'usage de boire chaud dans les rhumes. Danger des eaux chaudes ou infusions théiformes. *Ibid.* 194. *a.* Précaution de ne pas boire de l'eau froide, quand le corps est très-échauffé. L'eau buë en trop grande quantité en été fait suer, & affoiblit. La plus pure & la meilleure pour la boisson. Les eaux de neige passent pour la principale cause des goëtres & écrouelles. Mauvais effets des eaux croupissantes. Moyen de purifier les mauvaises eaux. *Ibid.* *b.* De l'usage journalier des bains à l'eau froide. Sentiment de Locke. Avantages que procure cet usage. Les femmes, pendant le tems de leurs règles ne doivent point mettre les pieds ou les mains dans l'eau froide. Les personnes exposées à l'humidité sont sujettes aux rhumatismes & à certaines paralysies. Maladies des ouvriers qui ont toujours les jambes dans l'eau. *Ibid.* 195. *a.*

Eau commune. Observation sur la qualité des eaux qui cuisent le mieux les légumes. IX. 369. *b.* Qualité de l'eau la plus salutaire à l'homme. XI. 222. *a.* Qualité salutaire de l'eau froide prise en boisson. II. 311. *a.* Des différentes qualités d'eaux. *Suppl.* III. 470. *a.* De leurs propriétés diététiques. 474. *b.* 475. *a.* Racine propre à corriger les diverses mauvaises qualités des eaux. *Suppl.* I. 152. *a.* Des propriétés de l'eau dans ses usages extérieurs sur le corps humain. 155. *b.* 757. *a.*

EAU commune, (*Mat. méd.*) son utilité dans les maladies. Excès des prétentions de quelques médecins en faveur de l'eau. V. 195. *a.* 1°. Le traitement des maladies aiguës par la boisson des remèdes aqueux est inefficace & souvent meurtrier. 2°. L'utilité de la boisson dans les maladies aiguës, à titre de secours secondaire, n'est rien moins que démontrée. 3°. Certaines méthodes nées hors du sein de l'art, comme celle de guérir par l'eau froide, ne sauroient être tentées qu'avec beaucoup de précaution. *Ibid.* *b.* 4°. A quoi se réduisent les vertus réelles de l'eau, soit chaude, soit tiède, soit froide. Usages extérieurs de l'eau. *Ibid.* 196. *a.*

Eaux minérales. De leurs qualités & de leurs effets. *Suppl.* I. 756. *b.* 758. *a.* *Suppl.* III. 471. *a.*, *b.* 472. *a.*, *b.* Pourquoi les eaux minérales & les sources d'eaux chaudes participent aux propriétés de la chaux. II. 541. *b.* De la saveur & de la vertu

de ces eaux. *Suppl.* I. 235. *b.* Cause des vertus médicinales des eaux minérales. VI. 870. *a.* Manière d'éprouver ces eaux par les noix de galle. XI. 193. *a.* Difficulté de leur analyse. I. 403. *b.* Eaux chaudes naturelles. VII. 95. *a.* 99. *a.* *b.* XVI. 267. *a.* *b.* 268. *a.* Eaux minérales cémentatoires, II. 812. *b.* inflammables, VI. 838. *b.* qui contiennent du foie de soufre. VIII. 133. *a.* Moyen de connoître si une eau minérale renferme du sel séléniteux. IX. 740. *a.* Eaux minérales qui possèdent la qualité enivrante à un certain degré. XVII. 287. *a.* Eaux chargées de vitriol. 364. *b.* Fontaine d'eau minérale nommée Backelbroun, en Alsace. I. 759. *b.* Eaux de Cranfac. IV. 433. *b.* Celles de Vic-en-Carladès, & de Vic-le-Comte. XVII. 231. *a.* Celles d'Acton en Angleterre. I. 124. *b.* Voyez à leurs articles particuliers celles qu'on tire de divers autres lieux. Promenade à pied salutaire, lorsqu'on prend les eaux minérales. XIII. 444. *a.* Article sur ces eaux. X. 534. *b.* — 541. *a.*

Eau de mer. Différentes considérations sur cette eau. *Suppl.* III. 470. *b.* 475. *b.* Quantité de sel que contient une livre de cette eau. VII. 85. *a.* Diverses observations sur la nature & les qualités de l'eau de mer. X. 360. *b.* — 364. *a.* Poids d'un pied cube d'eau de mer. XII. 850. *a.* *b.* Elle pèse plus que l'eau douce. I. 633. *b.* De sa salure. VII. 621. *a.* XIV. 584. *a.* *b.* &c. Des moyens de la dessaler. VI. 807. *b.* X. 361. *a.* 363. *a.* *b.* XIV. 585. *b.*

Eaux distillées. Différens principes qui peuvent entrer dans leur composition. V. 190. *a.* Méthode de l'artiste pour cette distillation. On exécute cette opération dans deux appareils différens. Quelles substances sont traitées, selon le premier procédé. Quelles autres, selon le second. Distinction entre *eaux essentielles* & *eaux distillées* proprement dites. *Ibid.* *b.* Ces dernières ne retiennent que bien peu de l'eau qui a été employée dans leur distillation. Les eaux essentielles, retirées des substances odorantes, sont plus aromatiques que celles qui sont retirées des mêmes substances par l'addition de l'eau. Les eaux distillées par la seconde méthode sont moins durables. Observations importantes; 1°. que les vaisseaux employés à la distillation des eaux ne puissent leur rien communiquer d'étranger ou de nuisible; 2°. ressource du serpentín ajouté au bec du chapeau; 3°. nécessité de faire macérer les substances à distiller, qui sont dans un état sec ou solide; 3°. attention sur la quantité de matière dont il faut remplir la cucurbité; 5°. sur la quantité d'eau qu'il faut employer; 6°. on devroit supprimer l'eau dans l'opération, selon le premier procédé. Eaux distillées simples & composées.

Autres préparations qui portent le nom d'eaux spiritueuses. *Ibid.* *b.* Exemples de distillation, d'eau essentielle, d'eau distillée simple, de composée, d'eau spiritueuse simple, d'eau spiritueuse composée. Les recherches de l'ignorance & de la charlatanerie nous ont procuré une multitude d'eaux distillées parfaitement inutiles. Projet ridicule de nourrir un malade avec de l'eau distillée de chapon. Satyre de Gedeon Harvée sur de tels remèdes. Propriétés des eaux distillées aromatiques & de celles des plantes alcalines. *Ibid.* 198. *a.* Propriétés des eaux distillées spiritueuses. Eaux chimiques improprement dites. *Ibid.* *b.* Voyez LIQUEURS.

Eaux distillées. Celles qu'on tire des plantes astringentes ne participent point à cette qualité. *Suppl.* I. 662. *a.* *b.*

Eau-de-vie. Description de la chaudière dont on se sert pour cette distillation. V. 199. *a.* Manière de la disposer. Comment on y fait bouillir le vin. Seconde eau-de-vie. Qualité du bois dont on chauffe la chaudière. *Ibid.* *b.* Chapeau dont on la couvre, ce qui s'appelle *coëffer la chaudière*. Communication de la queue du chapeau avec un autre vaisseau appelé *serpentine*. Celle-ci est placée dans un tonneau que l'on appelle *pipe*. *Ibid.* 200. *a.* Comment on s'assure si la serpentine est bien posée, s'il n'y a point de trou à la chaudière, au chapeau ou à la serpentine. Quand les ustensiles sont en ordre, on remplit la pipe d'eau froide, de manière qu'elle surmonte la serpentine d'environ un pied. Comment l'eau-de-vie parvient par les tours de la serpentine dans un bassiot couvert. Acreté de l'eau-de-vie qui entre chaude dans le bassiot. *Ibid.* *b.* Description du bassiot. Comment les deux ouvertures du sournau se ferment. Manière d'entretenir le feu dans un degré toujours égal de chaleur. *Ibid.* 201. *a.* Plus le courant est fin, plus l'eau-de-vie est bonne. Attentions nécessaires pour cela. Danger de donner au feu trop d'activité. *Ibid.* *b.* Il y a trois choses dans le vin; l'esprit fort & supérieur qui forme l'eau-de-vie, un esprit foible, & une partie épaisse & flegmatique. Usage qu'on fait de l'esprit foible pour en tirer encore de l'eau-de-vie. *Ibid.* 202. *a.* Comment on connoît que tout l'esprit fort est tiré de la chaudière. Ce qu'il faut observer pour avoir de l'eau-de-vie très-forte. Ordonnance de sa majesté sur les eaux-de-vie, rendue en 1753. *Ibid.* *b.* Un arrêt rendu en 1743, prescrit la forme des futailles où doit être renfermée l'eau-de-vie.

Courtiers & agréateurs établis pour le commerce d'eau-de-vie. Epreuve par laquelle on s'assure s'il reste encore quel-

que esprit dans la chaudière. *Ibid.* 203. *a.* Il faut 24 heures pour les deux chauffés; la simple & la double. Comment on peut construire dans un même lieu deux ou plusieurs chaudières. *Ibid.* *b.*

Eau-de-vie. Procédé pour réduire les sucs des végétaux dans un état propre à fournir de l'eau-de-vie. XVII. 294. *a.* Eau-de-vie faite avec le vin de cocotier. XV. 932. *a.* Vendeurs d'eaux-de-vie. XVI. 912. *a.* Instrumens pour connoître la force de ces liqueurs. *Suppl.* IV. 310. *a.* *b.* De l'eau-de-vie de pomme de terre. 490. *a.* *b.* &c. Planche représentant l'art de distiller l'eau-de-vie, voyez vol. III. des planch.

Eaux amères de jalousie, employées chez les Juifs pour connoître si une femme étoit coupable d'adultère. Malédiction prononcée par le prêtre qui présentait ces eaux à la femme. Effets de cette épreuve. V. 203. *b.*

Eau lustrale. (*Myth.*) Eau commune dans laquelle on éteignoit un tison tiré du foyer des sacrifices. Usages de cette eau. Officiers préposés pour en répandre. On en lavait les corps de ceux qui venoient de mourir, & ceux qui venoient à la maison du mort, avoient soin de s'asperger de cette eau. V. 203. *b.*

Eau lustrale, vase qui la contenoit. Lieux où on le plaçoit. Usages de cette eau. Comment on la façoit. XII. 379. *b.*

Eau bénite, (*Hist. eccl.*) sert à effacer les péchés véniels, chasser les démons, préserver du tonnerre. Eau bénite de l'église grecque se fait le 5 janvier. Ses usages. Les Arméniens ne font de l'eau bénite qu'une fois l'année, & en retirent un profit considérable. Eau d'expiation parmi les Hébreux. Origine de ces cérémonies. V. 204. *a.*

Eau bénite. Article sur ce sujet. IV. 574. *a.* Son origine. XVI. 82. *a.* Officiers de l'église grecque qui étoient chargés de la faire. VIII. 375. *b.*

Eaux et forêts. (*Jurispr.*) Les Romains avoient établi plusieurs règles sur cet objet. Attentions particulières pour la police des forêts & des bois, observées de tout tems. Exemples tirés de l'histoire sainte. Aristote desire en toute république des gardiens de forêts. Ancus Martius réunit les forêts au domaine public. Loix & magistrats établis par les décemvirs pour la conservation des forêts. Autres soins que les Romains prirent dans le même but. V. 204. *b.* Forestiers de Flandres dans les premiers tems de la monarchie. Soins que prirent les rois de la seconde race pour la conservation des forêts. Ordonnances des rois de la troisième race. Dernière ordonnance, celle de Louis XIV de 1669, qui résume tout ce qui étoit dispersé dans les précédentes. *Ibid.* 205. *a.* Tribunaux établis pour connoître des matières d'eaux & forêts. Officiers établis pour cette juridiction. *Ibid.* *b.*

Eaux & forêts. Observations relatives à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 747. *a.*

Eaux & forêts, voyez FORÊT. VII. 132. *a.* *b.* Jurisdiction appelée *grurie*, qui connoît des contestations concernant les eaux & forêts. VII. 972. *a.* Officiers des eaux & forêts. XI. 427. *a.* *b.* Maîtrise des eaux & forêts. IX. 911. *a.* Grands-maîtres & maîtres. 895. *a.* *b.* Chevauchées des grands-maîtres. III. 315. *a.* Maître particulier. IX. 898. *b.* &c. Contrôleur. IV. 151. *b.* Gardes. XV. 89. *b.* 90. *a.* 91. *b.* 92. *b.* Officiers appelés *verdiens*. XVII. 60. *a.* *b.*

Eau, (*Jurispr.*) Défense de prendre de l'eau de la mer. Eau des fleuves appartient au roi, mais l'usage en est public. Les petites rivières sont aux seigneurs; les ruisseaux aux riverains. Il n'est pas permis de détourner le cours de ces eaux sans le consentement du propriétaire. Le droit de prise d'eau s'acquiert par prescription. Droit de celui qui a la source dans son fonds & de celui dont l'eau coule dans le sien. Loix à consulter. V. 206. *a.*

Eau, anciennes épreuves par l'eau. V. 837. *b.* A qui appartient dans Paris la police sur les porteurs d'eau. XI. 511. *a.* Torture par l'eau. XVI. 439. *b.*

Eau, (*Marine*) définition de ce terme, selon les divers sens où il est employé par les marins. V. 206. *a.*

Eau, (*Manège*) Ses usages pour les chevaux. 1°. Comme *boisson ordinaire*. Aristote a prétendu que les chevaux & chameaux boivent l'eau trouble avec plus de plaisir que l'eau claire. Preuves de la fausseté de cette opinion. V. 206. *b.* S'il est vrai que les chevaux trempent leurs naseaux quand ils s'abreuvent. L'eau trouble ne peut engraisser le cheval comme le pensoit Aristote. Quelles sont les seules eaux bienfaisantes pour cet animal. *Ibid.* 207. *a.* Tems où l'on doit abreuver les chevaux. Manière de les abreuver, soit en les envoyant à la rivière, soit en leur apportant l'eau dans l'écurie. Convient-il mieux d'abreuver un cheval dans la route, que d'attendre d'être arrivé au terme où l'on doit s'arrêter? Réponse à cette question. *Ibid.* *b.* Selon Aristote, les chevaux peuvent se passer de boisson environ quatre jours. *Ibid.* 208. *a.* Maladies qui les empêchent de boire. Barbillons: opérations nécessaires pour la guérison de ce mal. Manière de faire l'eau blanche à l'usage des chevaux malades. *Ibid.* *b.* L'eau miellée forme encore une boisson très-adouçissante. Eau plus nourrissante dont on abreuve le cheval quand il ne peut manger. Utilité

des eaux minérales. 2°. Comme employée à l'extérieur de l'animal. Ses effets relativement à l'homme & au cheval sont les mêmes. Eau froide, circonstances où elle est dangereuse ou salutaire. *Ibid.* 209. a. Utilité des bains à l'eau chaude. Les douches d'eau sont très-souvent d'une excellente ressource, soit d'eau commune, soit d'eau associée à des plantes médicinales. Effets salutaires des fomentations. Douches d'eaux minérales, & applications de leurs sédiments épais. Comment on peut guérir les chevaux qui craignent l'eau, *Ibid.* b. & corriger ceux qui se couchent dans l'eau. *Ibid.* 210. a.

Eau, utilité des eaux minérales pour les chevaux. V. 209. a. Mauvaise qualité des eaux dans lesquelles on a lavé le linge & les ordures des maisons. *Suppl.* III. 805. a, b. 808. b. Des qualités des eaux pour les chevaux. 400. b.

Eau pour abreuver le bétail, voyez ABREUVER.

EAUX, maladie des chevaux, signes de cette maladie. Ses causes. Cause interne, une lymphie plus ou moins âcre, plus ou moins épaisse. V. 210. b. Causes externes; la crasse, la boue, & d'autres matières irritantes. Quelquefois il y a cause interne & cause externe tout ensemble. Traitement de cette maladie. Remèdes intérieurs, *Ibid.* 211. a. & extérieurs. *Ibid.* b. Autres maladies dont le principe est le même que celle des eaux. Arrêtes ou queues de rat, les crevasses, la crapaudine humorale. *Ibid.* 212. a.

Eau, chez les Jouailliers. V. 212. b.

EAU, (donner l') terme de drapier, teinturier, tanneur, chapelier. V. 212. b.

EAU, (donner une) terme de plumassier. V. 212. b.

EAU FORTE, usage qu'en fait le relieur pour faire paroître sur le veau de grosses ou petites taches. V. 212. b.

Eau forte, appareil avec lequel les distillateurs de Paris font l'eau forte. VII. 236. d. Moyen de purifier l'eau forte de divers acides. IX. 740. a. Eaux fortes pour les graveurs en taille-douce. VII. 885. a. 887. b. Eau forte appelée eau de départ. 887. a. Eaux fortes préparées avec l'arsenic. *Suppl.* I. 581. b.

EAU de senteur, (Parfum.) partie odoriférante de différentes substances. V. 212. b.

Eau sans pareille. III. 493. a.

Eau de mille fleurs. XVI. 791. a.

Eaux, leur usage dans la teinture. XVI. 11. a.

EAU, (Divin.) Art de prédire l'avenir par le moyen des eaux. VIII. 374. a, b.

EAUX, (Mythol.) divinités des eaux. VII. 107. b. Espèce de vase qui représentoit le dieu des eaux chez les Egyptiens. VIII. 368. b.

EAUSE, Eauze ou Euze, (Géogr.) petite ville de Gascogne. Ses révolutions. Elle fut la patrie du fameux Rufin. *Suppl.* II. 747. a.

E B

EBAUCHE, esquisse. Différences entre ces mots. Ebauches en architecture, en gravure, en peinture. V. 213. a.

EBAUCHER, terme employé par les épingliers, les éventailistes, les filassiers, formiers, lapidaires, V. 213. a. plaigneurs. *Ibid.* b.

EBAUCHOIR, instrument de ce nom, dont se servent les charpentiers, les filassiers & les sculpteurs. V. 213. b.

EBÈNE, (Hist. nat.) trois sortes d'ébène; le noir, le rouge & le verd. On les trouve dans les îles de Madagascar & de S. Maurice. Description de l'arbre d'ébène noir. V. 213. b. Son écorce infusée dans de l'eau est bonne, dit-on, pour la pituite & les maux vénériens. De l'ébène verd: sa qualité, ses usages, tant chez les Indiens que parmi nous. Lieux où on le trouve. Description de l'arbre: l'ébène rouge peu connu. Comment on contrefait l'ébène noir. *Ibid.* 214. a.

EBÈNE, erreurs dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 747. b.

Ebènes, de différentes couleurs. X. 138. b.

EBÉNISTE, Comment se font les ouvrages en marqueterie. Rabots & racloirs dont se servent les ébénistes. V. 214. a.

Ebénistes, ceux qu'a fournis la manufacture des Gobelins. X. 138. a. Outil à ondes des ébénistes. XI. 719. a. Fers crochus. VI. 504. b. Fraisoir. VII. 278. a. Voyez les planches de l'ébéniste, où vous trouverez de plus grands détails sur ses instrumens, ses opérations & ses ouvrages. vol. IV. des pl.

EBIONITES, (Hist. eccl.) hérétiques du premier siècle. Leur chef, leurs erreurs. Ils se disoient disciples de S. Pierre, & rejettoient S. Paul. Ils soutenoient que Dieu avoit donné l'empire de toutes choses au Christ & au diable. Que le Christ étoit descendu en Jésus à cause de ses vertus. Ils joignoient à la foi les observations légales. Livres sacrés qu'ils tronquoient ou retranchoient. Ils adoroient Jérusalem, obligeoient leurs sectateurs au mariage, & permettoient la polygamie. Voyez NAZARÉITES. V. 214. b.

Ebionites, leur évangile. VI. 117. a.

EBOULEMENS de montagnes. II. 786. a. Voyez LANANCHES.

Tome I,

EBOURGEONNER, utilité de cette opération. On ne doit la faire aux arbres que quand les bourgeons ont un pié de long. Comment elle doit se pratiquer. L'ébourgeonnement doit toujours être accompagné du palissage. Quelles branches on doit ébourgeonner. Danger de supprimer les extrémités de tous les rameaux. Il faut laisser pousser par les côtés les rameaux dans toute leur étendue. Ce qu'il faut entendre par l'ébourgeonnement des vignes. V. 215. a. Voyez VIGNE.

EBRBUHARITES, ou EBIBUHARIS, religieux mahométans, grands contemplatifs. Comme ils se dispensent du pèlerinage de la Mecque, sous prétexte que la pureté de leur ame leur rend le saint lieu aussi présent que s'ils y étoient, les autres musulmans les regardent comme hérétiques. V. 215. b.

EBRE, observations sur la partie de cette rivière qui coule autour de Saragoë. XIV. 643. b. *Suppl.* IV. 738. b.

EBRILLADE, (Maneg.) mouvement désordonné du cavalier. Ce mot a vieilli. Nous nous servons du terme de *sacade*. V. 216. a.

EBROUEMENT, (Maneg.) mouvement convulsif du cheval produit par l'irritation de la membrane pituitaire. Comparaison de l'ébrouement avec l'éternuement. Cause de l'ébrouement. V. 216. a. On ne doit pas confondre ce mouvement avec l'expiration forte de certains chevaux à la vue d'un objet extraordinaire: ce qui est parfaitement exprimé, Job. ch. xxxix. Plus un cheval a d'ardeur, plus la respiration est forte & fréquente en lui. Ebrouement, signe favorable dans un cheval qui touffe ou qui jette. *Ibid.* b.

EBSOM, on distribue en divers endroits sous le nom de sel d'ebson, des sels de ce genre qui diffèrent entr'eux par quelques caractères particuliers. V. 216. b.

EBULLITION, effervescence, fermentation, Différences entre ces trois mots. V. 216. b. Il se trouve des effervescences très-considérables sans ébullition, & qui ne sont pas plus des fermentations. Caractère de la fermentation. Raison pourquoi on a confondu ces trois actions sous le nom de fermentation. *Ibid.* 217. a.

Ebullition. Différence entre l'ébullition, le bouillonnement, la fermentation, & l'effervescence. VI. 518. a.

EBULLITION, (Physique) chaleur de l'eau qui bout dans différentes circonstances. Quelques physiciens croient que l'ébullition vient des particules de l'eau changées en vapeur, & qui s'élevent du fond du vase. V. 217. a.

Ebullition. Explication des phénomènes de l'ébullition. I. 853. a. II. 357. a, b. Effets de l'ébullition sur le lait. IX. 199. b. Dépuration des fucs de plantes par ébullition. IV. 733. b. Comment on arrête l'ébullition d'une liqueur qui fermente. XVII. 284. b. Ebullition des vins d'Espagne & d'Italie moins forte que celle des vins septentrionaux. 285. a.

Ebullitions, petites tumeurs sur la surface du corps. V. 217. b.

Ebullitions, espèce appelée *phlystène*. XII. 521. a.

Ebullition, maladie légère dans les chevaux. Comment elle se manifeste. Comment on distingue ces boutons de ceux qui caractérisent le farcin. Cause de cette maladie, une lymphie saline & grossière provenant de trop de repos ou d'une transpiration interceptée par une crasse abondante. Remèdes, V. 217. b. Voyez *Suppl.* III. 406. b.

EBURONS, (Géogr. anc.) ancien peuple de la Gaule Belgique. Pays qu'il occupoit. *Suppl.* II. 747. b. Observations sur le nom de ce peuple. Sa ville capitale. *Ibid.* b. Voyez TUNGRI.

E C

ECAILLAGE, (Saline) comment se fait cette opération. V. 218. a.

ECAILLE, (Ichthy.) écailles des poissons. Espèce de poisson appelé *grande-écaille*. Qualité de sa chair. V. 218. a.

Écailles. Observations sur celles des poissons. XII. 888. a. 889. b. 890. a. I. 29. b. Sur celles de la carpe. II. 695. a, b. Sur celles qui forment la poussière dont les ailes des papillons sont couvertes. *Suppl.* III. 728. a.

ECANGUER, (Econ. rustiq.) description de cette manœuvre qui se pratique sur le lin & autres plantes de même espèce. V. 218. b.

ECARLATE, l'une des sept belles teintures en rouge. Où se trouve la graine appelée *kermès* qui donne l'écarlate. Tens de la cueillir. Le P. Plumier a observé que cette drogue étoit l'ouvrage d'un insecte & non pas une graine. Arbrisseau sur lequel on la trouve. Comment se forme la vésicule qui devient kermès. Description de ses enveloppes. Soins qu'il faut prendre aussi-tôt que ces noix sont cueillies. V. 219. a. La graine d'écarlate sert en médecine. *Ibid.* b. Voyez KERMÈS.

Ecarlate, voyez KERMÈS: graine d'écarlate, voyez ALKERMÈS: écarlate de cochenille. III. 559. a, b. Pastel d'écarlate. XVI. 10. a. De l'art de teindre en écarlate. 18. b. Ecarlate des Gobelins. VII. 728. b. Teinture du coron en écarlate. *Suppl.* II. 624. b.

YYYyyy

ECART, (*Gramm.*) observations sur l'usage de ce mot. V. 219. b.

Ecart. Mettre à l'écart, écarter, éloigner, (*Synon.*) V. 221. b.

ECART, (*Manege*) disjonction accidentelle, subite & forcée du bras d'avec le corps du cheval. Ses causes les plus ordinaires. Maux qui résultent de cet accident. V. 219. b. La claudication de l'animal en est un signe très-équivoque. Comment on peut juger sainement & avec certitude de la partie affectée. *Ibid.* 220. a. Cure de cette maladie. *Ibid.* b. Voyez *Suppl.* III. 404. a.

ECARTELÉ. (*Blason*) Ecu écartelé. Ecartelé en fautoir. Croix écartelée : voyez *vol. II des pl. Blason*, pl. 4.

ECARTELER. (*Blason*) On écartele en croix & en fautoir. René, roi de Sicile, en 1435, amena l'usage d'écarteler. L'écartelure sert quelquefois à distinguer les puînés de l'aîné. Colombiere compte douze façons d'écarteler, & d'autres davantage. V. 221. b. Voyez *ECU*.

ECARTEMENT, accident en docimafie ; ce qui le cause. Il rend l'essai faux. V. 221. b.

ECARTER, mettre à l'écart, éloigner ; en quoi ces mots différent entr'eux. V. 221. b. *Ecarter*, éloigner, séparer ; différences entre ces mots. *Ibid.* 222. a.

ECASTOR, observations sur ce jurement des hommes & des femmes, parmi les anciens. *Suppl.* II. 748. a.

ECATONPHONEUME, sacrifice d'un homme qu'on offroit à Mars, lorsqu'on avoit défait cent ennemis de sa propre main. Voyez *HÉCATONPHONIE*. Les Athéniens & les Lemniens le célébroient. Changement que firent les Athéniens dans l'espèce de la victime. Ce genre de sacrifice passa de Grece en Italie. V. 222. a.

ECBATANE, (*Géogr. & Hist. sacr.*) capitale de la Médie. *Suppl.* II. 748. a. Prince qui la fortifia & l'embellit. *Ibid.* b.

ECBATANE, cette ville paroît être aujourd'hui la ville d'Amadan. XV. 942. a.

ECCE, en, (*Lang. lat.*) observations sur ces deux particules. VIII. 828. b.

ECCLÉSIASTE, (*Critiq. sacr.*) pourquoi ce livre sacré est appelé de ce nom. La plupart l'attribuent à Salomon. Réfutation du sentiment de Grotius qui a cru ce livre postérieur à ce roi. Quelques hérétiques attribuoient ce livre à un impie qui n'admettoit point une vie à venir. V. 222. b.

ECCLÉSIASTIQUE, (*Critiq. sacr.*) un des livres de l'ancien testament. On l'attribue à Jesus, fils de Sirach. Les Juifs & les premiers chrétiens ne l'ont point regardé comme canonique. Raison pour laquelle l'église catholique l'admet comme tel. V. 223. a.

Ecclésiastique, on a confondu dans cet article de l'Encyclopédie le traducteur latin de ce livre avec son auteur. *Suppl.* II. 748. b.

Ecclésiastique, adject. Eloge de l'histoire ecclésiastique de M. Fleuri. V. 223. a.

Ecclésiastiques, nouvelles : feuille ou libelle périodique. Mépris que mérite cet ouvrage. V. 223. a.

Ecclésiastique, adject. Patronage ecclésiastique. I. 153. b. De l'âge requis pour les charges ecclésiastiques. I. 170. a. Censures ecclésiastiques. II. 819. b. Décisions ecclésiastiques. III. 812. a, b. Communauté ecclésiastique. 716. b. 722. a. Discipline ecclésiastique. 812. a, b. IV. 1030. a, b. Constitutions ecclésiastiques. IV. 62. b. Délits ecclésiastiques. IV. 789. a, b. Dignités ecclésiastiques. 1004. b. Dixme ecclésiastique. 1090. b. Droit public ecclésiastique. V. 137. a, b. Histoire ecclésiastique, Voyez *HISTOIRE*. Habit ecclésiastique VIII. 15. a, b. Jurisdiction ecclésiastique. IX. 73. a. 74. b. 75. a, b. Lettres ecclésiastiques. 421. b. Loi ecclésiastique. 659. b. Notaires ecclésiastiques. XI. 238. b. 243. b. Des statuts ecclésiastiques. 310. a. Hiérarchie ecclésiastique. VIII. 203. b. Infination ecclésiastique. 790. a. Officier ecclésiastique : voyez *OFFICIER*. Peines ecclésiastiques, voyez *CENSURE*, *EXCOMMUNICATION*, *ANATHÈME*. Fondations ecclésiastiques. VII. 75. b. Pouvoir ecclésiastique, voyez *POUVOIR*. Scel ecclésiastique. XIV. 750. a. Sécularisation des biens ecclésiastiques. 883. b. Serf ecclésiastique. XV. 83. b.

Ecclésiastique, personne qui appartient à l'église. Le nombre des clercs étoit autrefois réglé. Présentement le nom d'ecclésiastiques appartient à tous ceux qui ont reçu le caractère de leur supérieur ecclésiastique. Les moines qui d'abord n'étoient que laïques furent regardés au neuvième siècle comme les premiers de la cléricature. Présentement tous religieux & religieuses sont réputés personnes ecclésiastiques. On fait néanmoins une différence entre ceux qui sont engagés dans les ordres & ceux qui sont simplement attachés au service de l'église. Ecclésiastiques séculiers & réguliers. Assemblées des ecclésiastiques : Concile œcuménique : concile national : concile provincial : synodes : chapitre. Soumission des ecclésiastiques aux puissances. Les ministres de la primitive église contribuoient aux charges de l'état. Que faisoit l'église de ses biens fonds pour l'assistance de clercs. Les conciles obligeoient les clercs à travailler de leurs mains,

Ibid. 224. a. Partage du revenu de l'église en quatre portions vers la fin du quatrième siècle. Origine des bénéfices en titre. Chaque église contribuoit aux charges publiques. Immunités, privilèges, charges des ecclésiastiques sous divers empereurs. Les papes ont été tributaires des empereurs jusqu'à la fin du huitième siècle. Les papes souverains de Rome par la donation de Pepin en faveur d'Etienne III. Sous les empereurs & au commencement de la monarchie françoise, les ecclésiastiques gaulois étoient sujets au tribut. *Ibid.* b. Suite de l'histoire des impositions faites au clergé sous la monarchie françoise. *Ibid.* 225. a. Outre ces redevances & subventions, le clergé devoit encore au roi le droit de gîte ou procuration, & le service militaire. *Ibid.* b. Comment les ecclésiastiques ont été peu-à-peu dispensés de servir. *Ibid.* 226. b. Honneurs, distinctions & privilèges accordés au clergé singulièrement en France. Il forme le premier des trois ordres de l'état. Comment il a obtenu cette prérogative. Les assemblées du clergé n'ont pris une forme réglée que depuis le contrat de Poissy en 1561. Mais les ecclésiastiques étoient admis aux assemblées de la nation ou parlemens généraux. *Ibid.* 227. a. On distinguoit, dès le tems de Charlemagne, deux chambres dans les parlemens, l'une pour les ecclésiastiques, l'autre où se traitoient les affaires du gouvernement civil. Rang & séance des ecclésiastiques dans les conseils parlementaires & autres tribunaux. Ils remplissoient autrefois presque seuls les premières places de l'état. Relâchement introduit parmi eux. Comment ils parvenoient à obtenir des laïcs ce qu'ils vouloient. *Ibid.* b. Privilèges actuels des ecclésiastiques. *Ibid.* 228. a. Réglemens par rapport aux mœurs du clergé. Honoraires des ecclésiastiques. *Ibid.* b.

Ecclésiastique, erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 748. b.

Ecclésiastiques, ne subsistoient anciennement que d'aumônes. I. 881. a. Variations dans les usages sur la barbe parmi les ecclésiastiques. II. 71. a. Du célibat des ecclésiastiques. II. 804. b. Défense de la chasse, du bal & de la comédie aux ecclésiastiques. III. 226. a. Défense à eux faite de porter de longs cheveux. 319. a. Tonsure des ecclésiastiques. XVI. 413. b. Défense aux ecclésiastiques d'assister à aucun spectacle. III. 672. a. Du concubinage des ecclésiastiques. 831. a. Femmes qu'ils prenoient anciennement avec eux. XV. 418. b. Extension qu'ils avoient donnée à leur autorité dans les tems d'ignorance. IX. 340. a. Moyens employés contre les entreprises des ecclésiastiques. I. 48. a. Assemblées où l'on chercha à les régler par des capitulaires, qui furent insensiblement négligés. II. 633. b. De l'hommage exigé des ecclésiastiques. VIII. 253. b. — 255. a. Observations sur le service militaire des ecclésiastiques. II. 51. b. VIII. 317. a. 580. b. Des immunités & des charges ou impositions des ecclésiastiques. 578. a. 579. b. Des décimes qu'ils payoient au roi. IV. 670. b, &c. Origine de l'exemption de la taille pour les ecclésiastiques. XV. 841. b. Juges dont les ecclésiastiques sont justiciables. IV. 789. a, b. 791. b. Pairs des ecclésiastiques. XI. 766. b. Ecclésiastiques acéphales. I. 93. b. Ecclésiastiques des chrétiens de S. Thomas. XVI. 283. a, b. Sur les ecclésiastiques, voyez *CLERC*, *CLERGÉ*, *CLÉRICATURE*, *SACERDOCE*, *PRÊTRES*.

ECDIQUE, addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 748. b.

ECECHIRIA, (*Mythol.*) voyez *ECHÉCHIRIA*.

ECHAFFAUD. Etymologie de ce mot. Echaffaud, en terme d'architecture, de marine & de pêche, de rivière & de commerce de bois. V. 229. a.

Echaffaud. Etymologie de ce mot. XVII. 762. b. Echaffauds pour fêtes & spectacles, à qui en appartient l'inspection dans Paris. IX. 511. b. Echaffaud appelé *triquet*. XVI. 661. a. Echaffaud pour la peinture, vol. VIII des pl. Peinture, planche 3.

ECHALATS, travail des, voyez les planches d'économie rustique, vol. I. De l'usage des échalats, voyez l'article *CULTURE DE LA VIGNE*, dans le même volume. Echalats de quartier. XIII. 602. b.

ÉCHALOTE, (*Jardin.*) description de cette plante. Son usage en cuisine. Manière de la multiplier. Echalote d'Espagne dont les tubercules se nomment *rocamboles*. V. 229. b. Voyez ce mot.

Echalote, voyez *OIGNON*. XI. 431. b.

ECHANGE, troc, change, permutation ; différentes significations de ces mots. III. 127. b. XVI. 681. b. Du commerce d'échange. XVII. 872. b. 873. a. Echange en nature dans les premiers tems du commerce devenue embarrassante, III. 691. a. & ensuite impossible. *Ibid.* b. Echange sec. XIV. 855. b. Soute dans les échanges. XV. 422. b. Sur l'échange, voyez *ESPECES*. V. 957. a, b, &c.

ÉCHANGER, troquer, permuter ; différences entre ces mots. V. 230. a.

ÉCHANSON, grand, cérémonies où cet officier se trouve & à son rang. Le grand échançon a succédé au bouteiller

de France. Cependant il y avoit un échanfon dans le même tems qu'il y avoit des bouteillers; mais depuis 1483, il n'est plus parlé de ces derniers. V. 230. a.

Echanfons, chez les anciens. XII. 810. b. Chef de l'échanfonnerie du grand seigneur. III. 299. b. Grand échanfon de l'empire. I. 614. b. Grand échanfon de France, nommé autrefois *boutillier*, prérogatives de sa charge. II. 381. b.

ÉCHANTILLER, terme de commerce usité à Lyon. V.

931. b. **ÉCHANTILLON**, terme employé dans l'artillerie, le commerce, à la monnoie, & dans quelques arts mécaniques. V. 230. b.

ÉCHANTILLON, (*Horlog.*) description & usage de cet instrument. V. 230. b.

ÉCHAPPADE, accident qui arrive dans le travail des graveurs en bois. Quelle en est la cause. V. 231. a.

ÉCHAPPÉ, (*Gram.*) ces mots *est échappé*, *a échappé*, ne sont point synonymes. Différence dans leur usage. V. 231. b.

ÉVADER, *s'enfuir*, *s'échapper*: différences entre ces mots. V. 231. b.

ÉCHAPPÉ, (*Manege*) cheval qui s'est dégagé des liens qui le tenoient attaché. Comment on prévient cet accident. V. 231. b.

ÉCHAPPEMENT, (*Horlogerie*) deux sortes. Les échappemens à recul & ceux à repos. Le but des échappemens est d'obvier aux défauts qui peuvent se rencontrer dans la puissance régulatrice. Les artistes intelligens font en sorte que l'échappement d'une pendule ne permette que de très-petits arcs. Ils disposent l'échappement dans la montre, de manière que ses diverses situations & le transport qu'on en fait ne lui fassent éprouver aucune variation. Ils tâchent aussi que le rouage soit peu fatigué par le régulateur. V. 232. a.

Description de l'échappement ordinaire ou à verge. Effet de cette construction. V. 232. a. L'échappement ordinaire produit une grande liberté dans le régulateur & augmente beaucoup sa puissance régulatrice. *Ibid.* 233. a. Angle que doivent former les palettes, arc qu'elles doivent parcourir. *Ibid.* b. Comment les horlogers ont trouvé le rapport que doit avoir le régulateur avec la force motrice. La masse du balancier doit être telle que l'aiguille parcoure 27' dans une heure sans le spiral. Avantages & défauts de l'échappement ordinaire. Echappement à pirouette. *Ibid.* 234. a. Le but de cette construction est de rendre les vibrations fort lentes.

Description de l'échappement à ancre. Extrait d'une dissertation de M. Saurin sur cette sorte d'échappement. *Ibid.* b. Avantages & inconvéniens de cette construction. V. 235. b.

De l'échappement à deux verges. En quoi il consistoit autrefois & comment il a été perfectionné. Comment on est parvenu à lui procurer une compensation exacte des inégalités du moteur. Manière dont s'opere cet effet. *Ibid.* b. Témoignage de M. de Maupertuis en faveur de cette construction. *Ibid.* 236. a.

Echappement à repos. Description de l'échappement des montres de M. Graham: avantages & défauts de cette construction. *Ibid.* b. Comment on a remédié à ces défauts.

Echappement des pendules à secondes de M. Graham. Cet échappement est un des meilleurs, quoique sujet à beaucoup de frottemens. *Ibid.* 237. a. Défauts irrémédiables de l'échappement à cylindre. Les montres à roue de rencontre se soutiennent beaucoup plus long-tems que celles à cylindre. Les premières sont plus faciles à faire & à raccommoder que les secondes. *Ibid.* b. Supplément à cet article, destiné à rendre compte d'un nouvel échappement inventé par M. Caron le fils qui remédie à un des principaux inconvéniens du précédent échappement à cylindre, qui est l'usure à laquelle ses levées étoient sujettes. *Ibid.* 238. a. Contestation élevée entre M. Caron & M. le Paute, décidée par l'académie.

Echappement de M. Caron, corrigé par M. Romilly: ce qui a donné lieu à une nouvelle contestation portée au tribunal de l'académie des sciences. *Ibid.* b.

Mettre une montre ou pendule dans son échappement. Importance de cette opération. *Ibid.* 239. a.

Echappement, chute de l'échappement. III. 404. b. Inconvéniens qui résultent de trop de chute à un échappement. Moyen de rendre la chute égale sur chaque palette. III. 404. b. Des frottemens attachés aux différentes sortes d'échappemens. VII. 347. b, &c. Vice de l'échappement appelé accrochement. I. 87. a. Cause du recul de la roue de rencontre dans l'échappement ordinaire. XIII. 871. b. Des échappemens à repos. XIV. 140. a, b. Sur les échappemens, voyez encore *Arc de levée*, IX. 442. a, b, &c. *Arc de supplément*, XV. 673. b. & les planches d'horlogerie, volume IV.

ÉCHAPPER un cheval, l'exciter à une course violente. D'où naît l'irrésolution du cheval dans cette action. Enchaînement & dépendance des divers mouvemens du cheval. Le galop & la course de vitesse ne sont autre chose qu'un saut en avant. Ordre & succession des diverses leçons que

doit recevoir le cheval. V. 239. b. On ne doit dans les commencemens échapper le cheval que du galop. Comment le cavalier doit accélérer l'action du galop. *Ibid.* 240. a. Le cheval obéissant au *partir*, doit également être soumis à l'arrêt. Comment on doit l'y amener graduellement. On peut tenter ensuite d'échapper le cheval de ses différens pas, & du repos même, ou aussi du recul. *Ibid.* b. Différens effets d'une même leçon selon qu'elle est bien ou mal dispensée. Les réflexions suivantes sont des aphorismes de cavalerie d'autant plus utiles, qu'on ne trouve dans les auteurs sur cette matière aucun principe médité. Circonstances selon lesquelles les courses de chevaux doivent être plus ou moins longues. Quels sont les chevaux qu'il ne faut pas échapper avec violence, ni arrêter trop tôt. Quels sont ceux dans le cas contraire. Chevaux qui ne relevent point assez en galopant. *Ibid.* 241. a. De ceux qui sont déterminés, mais qui sont montre de paresse. De la difficulté de certains chevaux à s'unir dans leur action. Des chevaux fougueux, coleres; des paresseux; il faut varier les leçons selon les lieux. Chevaux qui consentent trop aisément à l'arrêt, quoique résolus & déterminés. Un cheval doit être rarement échappé. Danger de la furie de la course. *Ibid.* b.

S'échapper, s'enfuir, s'évader, (*Synon.*) V. 231. b.

ECHARA, (*Hist. nat.*) description de ce corps marin; formé par des insectes de mer. V. 242. a.

ECHARD, (*Jean & Laurent*) l'un théologien & l'autre historien Anglois. XV. 637. b.

ECHARPE, (*March. de modes*) description de cette espece d'ajustement. V. 242. a.

ECHARPE, (*Hist. mod.*) ordre de l'écharpe, institué en Espagne en faveur des dames dont la bravoure défendit la ville de Palancia dans le quatorzieme siecle. V. 242. a. Voyez *Suppl.* IV. 220. a.

ECHARPE, (*Chir.*) espece de bandage. Manière de le faire. V. 242. b.

Echarpe, terme employé en marine, architecture, blason; hydraulique & menuiserie. V. 242. b.

ECHASSE, espece d'oiseau, vol. VI des pl. regne animal, pl. 46.

ECHASSE, ou *Echasses*, description de cette sorte d'instrument. Usages du mot *échasses* dans le figuré. *Suppl.* II. 748. b.

ECHAUDÉ, (*Agric.*) blé échaudé, ou retrait. M. Duhamel pense que ce grain est bon pour enfemencer les terres, & qu'il fait du bon pain, mais en très-petite quantité. *Suppl.* II. 748. b. Causes auxquelles on croit pouvoir attribuer le blé échaudé. Moyens de le prévenir. *Ibid.* 749. a.

ÉCHAUFFANT, qualité échauffante. V. 243. a. Effet des remedes échauffans. Comment se manifeste l'échauffement. Quels remedes produisent tous ces symptômes: échauffans légitimes & échauffans incififs. *Ibid.* b. Les alimens n'échauffent que par leurs assaisonnemens. Autres causes d'échauffement, le climat, la chaleur extérieure, les exercices immodérés, l'étude opiniâtre, le jeûne, les austérités, le jeu, les passions. L'effet échauffant n'est jamais un bien dans aucun cas. Pour les remedes contre les échauffemens, Voyez *Chaleur animale contre nature*. *Ibid.* 244. a.

Echauffans, c'est à tort qu'on regarde les alimens doux comme échauffans. V. 90. b. De l'usage des remedes échauffans dans les fievres exanthémateuses. VI. 732. a, b.

ÉCHAUFFEMENT, conseils à ceux qui sont sujets aux échauffemens. Symptôme le mieux caractérisé de cette indisposition. III. 35. b. Accidens par lesquels l'échauffement devient une incommodité: remedes à employer. IV. 61. a. Échauffement contracté par un excès d'exercice & de travail. *Suppl.* II. 913. a, b.

ÉCHAUFFER, expériences de M. Boyle, par lesquelles on échauffe des liqueurs avec de la glace. III. 27. a.

ÉCHAUGUETTE, voyez **GUÉRITE**.

ECHAULER, (*Économ. rustiq.*) arroser le blé qu'on veut semer de chaux amortie dans de l'eau. Comment on le pratique. V. 244. b.

ÉCHÉANCE, dans les délais d'ordonnance. L'échéance est le jour qui suit l'extrémité du délai: dans les délais de coutume, le jour d'échéance est compris dans le délai. V. 244. b.

Echéance, remise que fait le créancier lorsqu'il est payé avant l'échéance. V. 943. b. Livre des échéances. IX. 615. a.

ECHÉCHIRIA. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 749. a.

ÉCHECS, idée générale du système de ce jeu. V. 244. b. Diverses opinions sur son origine. On ne peut douter que ce ne soit dans les Indes qu'il a été inventé. *Ibid.* 245. a. Des Indes, ce jeu passa dans la Perse. Etymologie du mot *échech*. La seconde piece du jeu étoit appelée d'un mot qui signifie un ministre d'état, un visir. *Ibid.* b. Le fou chez les orientaux est appelé éléphant, la tour chameau, les cavaliers ont le même nom dans tous les pays. Les pions repré sentent aux Indes comme chez nous les simples soldats. *Ibid.* 246. a. Position & mouvement des pieces. *Ibid.* b. Avantage du pion qui arrive à la dernière ligne de l'échiquier.

Comment les pieces se prennent. Échec au roi. Échec double. Le pat ou mat suffoqué. Échec & mat aveugle. Échec & mat. Exemple d'un jeune homme de 18 ans qui jouoit deux parties à la fois sans voir les échiquiers. *Ibid.* 247. a. Recherches sur l'origine de ce jeu. Les Chinois y ont fait quelque changement ; Tamerlan en ajouta d'autres : gens qui s'y font distingués en Europe. Livre qui contient la science pratique de ce jeu. Montaigne & le cardinal Cajetan désapprouvoient cet exercice. D'où dépend l'habileté qu'on y acquiert. *Ibid.* b.

Echecs, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Solutions du problème de la marche du cavalier en commençant par une case quelconque, & finissant à une case quelconque. *Suppl.* II. 749. a. Observations sur le traité du jeu des échecs imprimé à Paris chez Stoupe, rue de la Harpe 1775. Éloge de cet ouvrage. *Ibid.* b.

Echecs. Ce jeu inventé par les Indiens. VIII. 661. b. De la reine du jeu des échecs. XIV. 50. b. du roi. 328. b. des fous. VII. 212. a. Gambit aux échecs. 456. b. Dessins des pieces du jeu d'échecs vol. IX des pl. tabletier, pl. 1.

ÉCHELLE, (*Mathématique*) échelle des parties égales. Son usage. Échelles proportionnelles, ou logarithmiques, V. 248. a. Voyez LOGARITHMIQUE.

ÉCHELLE anglaise, (*Astronomie*) échelles proportionnelles, ou échelles des logarithmes. De l'échelle de Gunter. Traité qu'en ont donné divers auteurs, & particulièrement Leybourn. Manière de construire ces échelles. *Suppl.* II. 750. b. Leurs usages.

ÉCHELLES, (*Géométrie & Gnomon*) pour la construction des cadrans solaires. *Suppl.* II. 98. b. — 101. b.

Échelle, instrument d'arpentage. Son usage pour lever les plans. XII. 695. a, b. Échelle de réduction. XIII. 881. b.

Échelle en géographie ou architecture. V. 248. b. Ce qu'on entend en perspective par échelle de front, & par échelle fuyante. V. 248. b.

Échelle arithmétique. Principes sur lesquels elle est composée. V. 249. a. Cinq problèmes dont la solution est donnée par l'usage de cette échelle. *Ibid.* b. Voyez ARITHMÉTIQUE & PROGRESSION.

ÉCHELLE, (*Musique*) les Grecs l'appelloient *diagramme*. S. Grégoire fut le premier qui changea les tétracordes des anciens en eptacorde ou succession de sept notes. Noms qui furent donnés aux notes. Les rapports des tons & demi-tons dont l'échelle est composée, ne sont point des choses arbitraires. V. 250. a. Échelle demi-tonique ou chromatique. Son usage. Rapports des intervalles marqués dans cette échelle. *Ibid.* b. Il y a encore deux autres especes d'échelles demi-toniques qui viennent de deux autres manières de diviser l'octave par demi-tons. La première se fait en prenant une moyenne arithmétique entre les deux termes du ton majeur, & une autre entre ceux du ton mineur. Expérience de cette échelle. L'autre est celle des Aristoxéniens : elle consiste à diviser géométriquement l'octave par onze moyennes proportionnelles en douze demi-tons parfaitement égaux. Échelle diatonique des anciens. *Ibid.* 251. a. Notre échelle est plus composée & moins exacte. Voyez GAMME.

Échelles de musique. Voyez vol. VII. des pl. Musique, pl. 12, 13 & 14. Échelle harmonique, selon M. Jamard. *Suppl.* IV. 860. a, b. Échelle contre-harmonique, selon le même. 862. b. Échelle diatonique d'un auteur anonyme anglais. 870. b. &c.

ÉCHELLE, (*Jurisp.*) ou *Pilori*, différence de ces deux choses. On les regarde comme signe de haute-Justice. Il y a en France quelques lieux où les moyens-justiciers ont droit d'échelle. V. 252. a. On en use aussi quelquefois en juridiction ecclésiastique ; mais ce droit n'est pas particulier à cette sorte de juridiction. *Echelles à mitres*. Origine de cette expression. *Ibid.* b. Quand l'échelle est ruinée, le seigneur la peut faire rétablir sans permission du roi, pourvu que ce soit dans l'année. Il y avoit autrefois plusieurs de ces échelles dans la ville de Paris. Exhortation qui s'appelloit *prêcher & mitrer un criminel*. *Ibid.* 253. a.

Échelles patibulaires, en quoi elles different des fourches. VII. 224. b. Tour de l'échelle. XVI. 462. a.

ÉCHELLE, (*Géographie*) Échelles du levant. V. 253. b.

Échelles du levant. Pourquoi ces places sont ainsi nommées. VII. 811. b. *Suppl.* III. 242. a. Golfe de l'échelle. *Ibid.*

ÉCHELLES, (*Marine*) endroits faits pour monter & descendre dans un vaisseau. V. 253. b.

Échelle de corde, (*Plombier, Charp. Couvreur*) description & usage de cette sorte d'échelle. V. 254. a.

Échelle, nommée sambuque, dont les anciens se servoient à la guerre. XIV. 596. a.

ECHELETTE, (*Ornith.*) pic de muraille, pic d'Auvergne. Description de cet oiseau. Aliment dont il se nourrit. V. 254. a.

Échelette, (*Jurisp.*) compte par échelette. V. 254. a.

ECHELETTES, (*Musiq. & Luth.*) morceaux de bois secs & durcis au feu, qui composent une espece d'instrument de percussion. Construction de cet instrument. V. 254. b.

ECHELETTES, (*Luth.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 751. a.

ECHEVEAU de fil, VI. 785. b. Manière de mettre l'écheveau en écagnes chez les rubaniers. V. 218. a.

ECHEVINS, (*Jurisp.*) officiers municipaux. Noms qu'ils portoient autrefois. V. 255. a. Election des échevins selon les capitulaires de Charlemagne. En quoi consistoient leurs fonctions. De la juridiction des échevins vers la fin de la seconde race, & au commencement de la troisième. *Ibid.* b. Échevins de Paris. Ils cessèrent de faire la fonction de juges en 1251. Échevins de la confrairie des marchands, formée en 1170. Quelle étoit leur juridiction. *Ibid.* 256. a. Election des échevins de Paris : de quel ordre on les tire, durée de leurs fonctions. En quoi elles consistent. Privilèges que le roi leur a accordés. *Ibid.* b. Les échevins reçoivent en d'autres villes différents noms. *Ibid.* 257. a.

Échevins, conseillers qui porteront autrefois ce titre : leur election. IV. 24. a. 25. a. Échevins de Paris : part que les quarteniers ont à leur election. XIII. 681. a, b. Leur juridiction réglée en 1700 par un édit. IX. 511. a, b. Leur acquisition de l'hôtel-de-ville sur la place de Greve. XI. 950. a, b. Voyez PREVOT DES MARCHANDS.

ECHEVINAGE, droits des échevinages ; ressort de l'échevinage en Artois. V. 257. a. Détail de ce qui se pratique dans l'échevinage de Saint-Omer, ce qui pourra donner une idée des autres. *Ibid.* b.

Échevinage, noblesse d'. XI. 175. b.

ECHEVINALE, loi. IX. 660. a.

ECHIDNA, (*Myth.*) monstre qui naquit selon la fable ; de Chrysaor & de Callirhoé. Histoire de ce monstre. V. 258. a.

ECHIDNA, (*Myth.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 751. a.

ECHIM-BASSI, (*Hist. mod.*) premier médecin du sultan. Il a le privilege de marcher le premier au convoi funebre de l'empereur. V. 258. b.

ESCHINADES, isles. XVI. 35. b. Voyez ESCHINADES.

ECHINITES, voyez COQUILLES FOSSILES, vol. VI des planch. Planch. 4, & l'article *Oursins de mer fossiles*.

ECHINOPE, (*Botan.*) caractère de ce genre de plante. Description de la principale espece qui lui appartient. *Suppl.* II. 751. a.

ECHINOPHORA, (*Botan.*) caractère de ce genre de plante. *Suppl.* II. 751. a. Ses especes. *Ibid.* b.

ECHIQUETÉ, (*Blason*) écu échiqueté. Pieces échiquetées. Animaux échiquetés. Le terme *échiqueté* vient de l'échiquier sur lequel on joue aux échecs. Signification de ce hiéroglyphe. V. 751. b. Voyez *Suppl.* IV. 369. a.

ECHIQUEUR, (*Hist. & Jurisp.*) en Normandie & Angleterre. Assemblée de commissaires délégués pour réformer les sentences des juges inférieurs. V. 258. b. Origine de ce nom. Les échiquiers ont quelque rapport avec les asises, & avec les grands jours, qui se tenoient par ordre du roi. *Ibid.* 259. a.

ÉCHIQUEUR d'Alençon, établissement de ce tribunal. Comment il demeura indépendant de l'échiquier de Normandie jusqu'en 1550, V. 259. a. & depuis 1566 sous Charles IX jusqu'au regne de Henri III, où l'échiquier d'Alençon fut supprimé. *Ibid.* b.

Échiquier d'Angleterre, cour souveraine qui juge les causes touchant le trésor royal. Elle est divisée en deux cours ; la cour de loi, la cour d'équité. Quelles personnes y ont séance. Livre de l'échiquier. Le petit échiquier. V. 259. a.

Échiquier d'Angleterre. Barons de l'échiquier. II. 88. a. Chancelier à la cour de l'échiquier. III. 90. b. 94. a. Compteur ou receveur de l'échiquier. 796. b. Sous-chambellans de l'échiquier. XV. 416. a. Comment on payoit anciennement une livre d'argent à l'échiquier. IX. 621. a.

Échiquier des apanagers. V. 259. b.

Échiquier de l'archevêque de Rouen. Sur quels fondemens les archevêques de cette ville ont prétendu avoir un échiquier particulier. Le parlement ordonna que cette juridiction porteroit le titre de *hauts-jours*, & non celui d'échiquier. Ouvrage à consulter. V. 260. a.

Échiquier de Beaumont le Roger. V. 260. a.

Échiquier de Rouen. Fonctions de cette cour. Cet échiquier étoit ambulatorioire à la suite du prince : il ne s'assembloit que deux fois l'année. Comment il étoit composé. La forme de ces échiquiers sous les ducs étoit différente de celle des échiquiers tenus depuis la réunion de la province à la couronne. V. 260. b. Actes des anciens échiquiers absolument perdus. Le lieu de la séance de l'échiquier n'a pas toujours été fixe depuis la réunion de la province à la couronne. Trente séances depuis 1302 jusqu'à 1317. Eclaircissements que nous donnent sur cette cour Guillaume le Rouillé, *Ibid.* 261. a. & Favin en son histoire de Rouen. L'échiquier qui jusqu'alors avoit été ambulatorioire, fut rendu sédentaire dans la ville de Rouen, l'an 1499. *Ibid.* b. Edit du roi à ce sujet. Lieu où s'assemble cette cour. En 1507, le roi donna à l'archevêque de Rouen & à l'abbé de S. Ouen la qualité de Conseillers nés de l'échiquier. Privilèges de l'échiquier confirmés par François I. *Ibid.* 262. a.

Echiquier de Rouen, officier qui jugeoit les affaires pendant la cessation de l'échiquier. XV. 12. a.

ECHIQUEUR, (*Pêche*) espece de filet. Sa description & son usage. V. 262. a.

Echiquier, voyez ce filet représenté. vol. VIII. des planch. Pêche, planch. 4.

ECHITES, (*Bot.*) caractère de ce genre de plante. Description de l'une de ses especes. *Suppl.* II. 751. b.

ECHMALOTARQUE, (*Hist. anc.*) nom des gouverneurs du peuple Hébreu pendant la captivité de Babylone. Ils étoient tirés de la famille de David. V. 262. b.

ECHO, (*Physiq.*) conditions nécessaires pour former l'écho. Tout son qui tombe sur un corps dense dont la surface est polie, se réfléchit & forme un écho. V. 262. b. Si le corps réfléchissant est éloigné de celui qui parle de 90 toises, l'intervalle de l'écho sera d'une seconde. Quand cet intervalle est fort court, on ne peut distinguer l'écho. Tout ce qui réfléchit le son peut être la cause d'un écho. Différentes circonstances selon lesquelles les échos se produisent. Examen de toute la théorie physique qui vient d'être exposée. *Ibid.* 263. a. On distingue les échos en simples & en multiples. Divers échos remarquables, celui du sépulcre de Metella, d'une tour de Cyzique, de Coblenz qui répétoit 17 fois les paroles qu'on prononçoit. Lieu d'où l'on entendoit 40 répétitions des mêmes paroles. Echo en Italie qui répète 56 fois le bruit d'un coup de pistolet. Autre écho merveilleux près de Rouen, cité dans les mémoires de l'Académie royale des sciences, année 1692. *Ibid.* b. Description de celui de Verdun. *Ibid.* 264. b.

ECHO, (*Physiq.*) Observation sur l'écho de Genetay à deux lieues de Rouen. *Suppl.* II. 651. b. Echo remarquable près de Rosneath, belle maison de campagne en Ecosse, &c. *Ibid.* 752. a.

ECHO, se dit aussi de certaines voûtes qui redoublent les sons. Moyen dont se servoient les anciens au théâtre pour propager la voix des acteurs. V. 264. b.

Echo, propriétés remarquables de quelques échos, voyez **CABINETS SECRETS**. II. 492. b. 493. a. Echo de Charenton. *Suppl.* II. 329. a.

ECHO, (*Poésie*) sorte de poésie, dont les dernières syllabes forment en rime un sens qui répond à chaque vers. Les anciens poètes grecs & latins en font les inventeurs. V. 264. b. Ces puérilités ont plu quelquefois à des gens de lettres au-dessus du commun. Dialogue en ce genre de Dubellay. De tels ouvrages ne peuvent se soutenir contre le bon goût d'un siècle éclairé. *Ibid.* 265. a.

ECHO, (*Musique*) sorte de pieces dans lesquelles, à l'imitation de l'écho, on répète de tems en tems un petit nombre de notes. Exemples. V. 265. a.

ECHO, (*Myth.*) fille de l'air & de la langue. Histoire mythologique de cette nymphe qui étoit de la suite de Junon.

ECHOPE, (*Comm.*) petite boutique. Echopes portatives. Echopes couvertes de toile. V. 265. a.

ECHOPE, (*Gravure*) outil de graveur. Maniere de l'aiguiser. Qualité de la pierre à huile dont on doit se servir. Usage des échopes. V. 265. b.

Echope, instrumens de ce nom dont se servent les graveurs, les orfèvres, les metteurs en œuvre & les bijoutiers. V. 266. a.

Echopes de graveur. VII. 881. a. Crochet en échopes dont se servent les horlogers. IV. 499. a.

ECHOUEMENT, (*Marine*) L'ordonnance de Louis XIV, de 1681, règle tout ce qui concerne les naufrages, bris & échouemens. Voyez **NAUFRAGE**. V. 266. b.

Echouement, peines infligées à un pilote qui échoue par ignorance ou de dessein prémédité. VIII. 529. a. De la maniere d'alléger le vaisseau échoué. *Suppl.* I. 297. a.

ECHUTE, ou *echoite* (*Loyale*) terme usité dans les renonciations que font les filles en se mariant à toutes successions, fors la *loyale échute*. Les auteurs sont partagés sur l'effet que doit produire cette réserve. Leurs divers sentimens. V. 266. b.

ECHYMOSE, (*Chir.*) infiltration, tumeur causée par un sang épanché. Ses causes. Remedes pour les différens cas. V. 267. a. Personnes délicates qu'on ne peut toucher sans leur causer une échymose. Echymoses de cause interne chez les scorbutiques. Celles qui surviennent sous l'ongle. *Ibid.* b.

Echymoses, caillots que le sang forme dans ces tumeurs: ce sang rendu fluide & repompé dans les veines. *Suppl.* IV. 722. a.

ECKARTSBERG, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne, dans le cercle de la Haute-Saxe. *Suppl.* II. 752. b.

ECLAIR, (*Physiq.*) Exposition de ce phénomène. Il est composé de tout ce qu'il y a d'oléagineux & de sulfureux dans les vapeurs qui s'élevent de la terre. Comment se forme le tonnerre. Il est rare qu'un orage accompagné d'éclairs & de tonnerres continue quelque tems sans qu'il survienne une grosse pluie. Effet qui en résulte. Quelquefois on entend le tonnerre sans voir l'éclair. Maniere de juger par l'éclair à quelle distance est le tonnerre. V. 268. a.

Eclair, cause des éclairs & des tonnerres en tems serén. VII. 214. a. Cause des éclairs dans les orages. XI. 545. a. *Suppl.* III. 97. a, b. Effet qu'on leur attribue sur le bled. *Suppl.* II. 641. a. Voyez **TONNERRE**.

ECLAIR, (*Chymie*) lumière que donne l'argent en bain quand il perd sa fluidité. Cause de ce phénomène. L'éclair est plus vif quand l'argent est pur. V. 268. b.

Eclair, espece d'artifice. Sa composition. V. 268. b.

ECLAIRCIR, *expliquer, développer*. Différences entre ces mots. V. 268. b.

ECLAIRE, (*Botan.*) grande chélidoine. Ses vertus, prise intérieurement, & appliquée extérieurement. Elle est sur-tout vantée pour les maladies des yeux. On tient dans les boutiques son eau distillée, son extrait & sa racine. Précautions avec lesquelles il faut en user. V. 269. a.

ECLAIRÉ, *clairvoyant*. Différences entre ces mots. V. 269. b.

ECLAT, *lueur, clarté, splendeur*: en quoi ces mots different entr'eux. V. 269. b.

Eclat, *brillant, lustre*, différentes significations de ces mots. II. 420. b.

ECCLECTIQUE, secte de médecins. Elle fut ainsi appelée, parce qu'elle faisoit profession de recueillir le meilleur des autres systèmes. Le parti le plus judicieux est d'être *ecclectique*. V. 270. a.

Ecclectiques, voyez ce qui en est dit à l'article **MÉDECINE**. X. 269. b.

ECCLECTISME, éloge du vrai philosophe ecclectique. V. 270. a. Quand on dit des ecclectiques que ce fut une secte de philosophes, on assemble deux idées contradictoires. Les ecclectiques & les sceptiques ont eu cette conformité, qu'ils n'étoient d'accord avec personne; ceux-ci, parce qu'ils ne convenoient de rien; les autres, parce qu'ils ne convenoient que de quelques points. L'ecclectique devroit toujours marcher à côté du sceptique, pour recueillir tout ce que son compagnon ne réduiroit pas en poussière par la sévérité de ses essais.

L'ecclectisme pris à la rigueur, n'a point été une philosophie nouvelle, puisqu'il n'y a point de chef de secte qui n'ait été plus ou moins ecclectique. *Ibid.* b. Il ne faut pas confondre l'ecclectisme avec le syncrétisme, qui n'admet d'autre liberté que de modifier les sentimens du maître. Celui-ci est tout au plus un apprentissage du premier. Bacon fondateur de l'ecclectisme moderne. Méthode de l'ecclectique par laquelle il parvient à former un tout solide des vérités diverses qu'il découvre. *Ibid.* 271. a. Origine de l'ecclectisme vers la fin du second siècle, & le commencement du troisieme. Il est étonnant qu'en partant du principe le plus sage, on ait formé le système le plus monstrueux. *Ibid.* b.

Tableau général de la philosophie ecclectique. Cette philosophie appelée aussi le *Platonisme réformé*, prit naissance à Alexandrie en Egypte, au centre des superstitions. Progrès du christianisme dans les premiers siècles. V. 271. b. Le parti que prirent dans ces circonstances les ecclectiques, fut de parodier une religion qu'ils ne pouvoient étouffer. Dogmes qu'ils en emprunterent. Ce qu'ils retinrent du Platonisme. *Ibid.* 272. a. Excès criminels où ils se jetterent. Quelques chrétiens se précipiterent dans leurs écoles. Quelques ecclectiques au contraire qui avoient le jugement sain, renoncèrent à cette philosophie, & se firent baptiser. Lorsque les empereurs eurent embrassé le christianisme, la crainte de la persécution fut une raison de plus pour les philosophes de rapprocher encore davantage leur doctrine de celle de l'église. *Ibid.* b. Il y eut un tems où les ecclectiques étoient presque parvenus à se faire passer pour chrétiens. Ils avoient tellement quintessencié la théologie payenne, que, prosternés aux pieds des idoles, on ne pouvoit les convaincre d'idolâtrie. Etoient-ils matérialistes? Ne l'étoient-ils pas? C'est ce qui n'est pas même aujourd'hui facile à décider. Rien de plus voisin de la monade de Leibnitz, que les petites spherés intelligentes qu'ils appelloient *yunges*. Comment les philosophes anciens & les modernes ont pu se rencontrer en quelques points. *Ibid.* 273. a.

Histoire de l'ecclectisme. Son premier chef fut *Potamon* d'Alexandrie. Auteurs qui en ont parlé. Passages de *Porphyre* & de *Diogene Laerce* sur ce philosophe. *Ibid.* b. La philosophie de *Potamon* se répandit sur la fin du second siècle & le commencement du troisieme. Il lui manquoit bien des qualités pour faire un bon choix parmi les principes des autres philosophes, & pour donner de la célébrité à sa secte. Quels étoient ses principes philosophiques. Son successeur fut *Ammonius Saccas* d'Alexandrie; il n'écrivit point; il imposa à ses disciples un profond silence sur la nature & l'objet de ses leçons. *Ibid.* 274. a. L'ecclectisme dégénéra sous ses successeurs en une théurgie abominable.

Longin, le rhéteur, fut un des philosophes de l'école d'Ammonius; mais il excella plus encore dans les lettres que dans la philosophie. Il fut condamné à mort par Aurélien, pour avoir été soupçonné d'avoir donné des conseils à *Zénobie*. *Ibid.* b. Après *Longin*, parurent *Herrennius* & *Origene*; mais un des plus célèbres de cette école, fut *Plotin*, dont *Porphyre*

a défiguré la vie en lui attribuant des miracles. Abrégé de sa vie & de ses voyages. Il enseigna publiquement à Rome, & composa plusieurs ouvrages sur différens sujets. *Ibid.* 275. a. Ces ouvrages sont méprisables; mais il avoit le talent d'entraîner ceux qui l'entendoient lui-même. Enthousiasme qu'il excita dans un certain Rogatien. Crédit & célébrité que Plotin obtint à Rome. Il vouloit réaliser la république de Platon; mais l'empereur ne lui permit pas de travailler à cette expérience intéressante. *Ibid.* b. Austerité de sa vie. Sa mort. L'école d'Alexandrie le regarda comme son chef. *Amelius*, successeur de Plotin, écrivit beaucoup. *Porphyre*, cet ennemi du nom chrétien, naquit à Tyr, 233 ans après J. C. Il étudia sous Plotin. Son esprit se tourna à l'enthousiasme & la mélancolie. Digression sur la nature de l'enthousiasme. Il faut un très-grand sens pour le balancer. Défauts qu'il répand dans un ouvrage où il domine. Ses effets dans l'homme chez qui il est devenu habituel. *Ibid.* 276. a. Exemple de Porphyre & de Plotin. Livres du premier contre le christianisme, supprimés par Théodose. Défaut de ces ouvrages. Porphyre mourut l'an 305 de J. C.

Jamblique, disciple de Porphyre, fut une des lumières principales de l'école d'Alexandrie. Étonnante préférence que les éclectiques donnoient au paganisme sur le christianisme. *Ibid.* b. Jamblique moins éloquent que son maître, avoit de la douceur & de la gaieté. Extases de ce philosophe. Ses ouvrages. Il mourut l'an 333, sous Constantin, qui dispersa les philosophes & ferma leurs écoles. Éloge de *Sopatre*, disciple de Jamblique. *Ibid.* 277. a. Mort tragique de ce philosophe.

Edeusius, de Cappadoce, fut son disciple. Son origine. Son heureux caractère. Jamblique lui conféra le don d'enthousiasme. *Ibid.* b. Il consulta l'oracle & voulut se retirer du monde; mais les prières de ses amis l'en ayant empêché, il établit son école à Pergame, devint célèbre, & parvint à l'âge le plus avancé. Ses successeurs, *Eustathe*, *Sopatra*, *Antonin*, *Eufete*, de Minde. Ses efforts inutiles pour séparer la philosophie théurgique de la rationnelle. Attachement de l'empereur Julien aux superstitions de la première.

Maxime d'Ephefe. Noblesse de son origine. Son enthousiasme. *Ibid.* 278. a. Fermeté de son ame dans l'adversité. Son fort déplorable en Asie. Heureuse révolution qu'il éprouve par la générosité de Cléarque, qui le renvoie triomphant à Constantinople, où il périt peu après, accusé d'avoir eu part à une conspiration contre Valens. *Ibid.* b. Mort de Festus qui l'avoit fait mourir, regardée, par le peuple superstitieux, comme l'effet de la vengeance du ciel.

Prisque, ami de Maxime: sa vie retirée.

Chrysanthius, disciple d'Edeusius, & instituteur de Julien, joignit l'étude de l'art oratoire à celle de la philosophie. *Ibid.* 279. a. Aucune sollicitation ne put l'obliger à quitter sa retraite. Julien le fit pontife de Lydie. Modération de sa conduite. Il se retira dans Athènes, protégé des empereurs chrétiens. Sa vie & ses mœurs. Il mourut dans un âge très-avancé.

Précis de la vie de *Julien*, considéré comme philosophe. Il faut se défier également & des éloges que la flatterie lui a prodigués, & des injures qu'a vomies contre lui le ressentiment. *Ibid.* b. La médiocrité de ses maîtres occasionna son apostasie. Les disputes des catholiques avec les Ariens acheverent d'étouffer le christianisme dans son cœur. Il vit le philosophe Maxime, & embrassa l'éclectisme. Son tempérament le conduisit à l'enthousiasme, & tous les prestiges de la théurgie lui promettoient l'empire. Sa conduite envers les chrétiens. *Ibid.* 280. a. Justice des demandes que ceux-ci lui faisoient. Comment la providence protégea le christianisme contre son ennemi. Signe de croix que fit Julien assistant un jour à une évocation de démons. Réflexions sur ce fait. Il faut, ou donner dans un pyrrhonisme général sur tous les faits surnaturels, ou convenir de la vérité de plusieurs opérations théurgiques. *Ibid.* b.

Eunape, disciple de Maxime & de Chrysanthius, fleurit du tems de Théodose. Pourquoi la persécution a fait fleurir le christianisme & éteint l'éclectisme. Tout est perdu lorsque la théologie dégénère en philosophie, ou la philosophie en théologie. Voyages d'Eunape. Arts & sciences qu'il professa. Ouvrage qu'il a laissé.

Hieroclès professa la philosophie dans Athènes, sous Théodose le jeune. Ridicule mélange de ses principes, ainsi que de ceux de Plutarque, son successeur. *Syrianus*. *Hermeas*: caractère, *Ibid.* 281. a. & disciples de celui-ci. *Proclus*. Extravagance de sa philosophie. Un philosophe éclectique se regardoit comme un pontife universel; c'est-à-dire, comme le plus grand menteur qu'il y eût au monde. *Marinus*, successeur de Proclus. *Hégias*. *Isidore*. *Zenodote*. *Damascius*. Cause des injures dont se couvroient mutuellement les chrétiens & les païens. *Ibid.* b. Les éclectiques comptèrent aussi des femmes parmi leurs disciples: telle fut *Hypathie*, d'Alexandrie. Ses études & ses lumières extraordinaires. Sa célébrité. Sa beauté. Sa vertu, telle que jamais la calomnie n'attaqua sa réputation. Unanimité des éloges que tous les historiens

lui rendent. *Ibid.* 282. a. Sa mort tragique, causée par la haine du patriarche d'Alexandrie contre le préfet de l'empereur, auquel Hypathie étoit attachée. *Ibid.* b. Elle mourut sous Théodose le jeune, l'an 415 de J. C. & la secte éclectique ancienne finit à sa mort. Elle demeura dans l'oubli jusqu'à la fin du seizième siècle. Énumération des principaux éclectiques modernes, dont on pourra voir les travaux aux articles de leurs noms. Pourquoi les hommes qui auroient pu s'illustrer en quelque genre, demeurent si souvent dans l'obscurité. *Ibid.* 283. a. Quelle fut, à l'époque du renouvellement des lettres, la principale occupation des gens de lettres & des philosophes. Travaux des éclectiques. Inutiles essais des éclectiques systématiques. *Ibid.* b. Deux sortes d'éclectisme; le systématique & l'expérimental.

Causes qui retardent les progrès de l'éclectisme moderne. *Ibid.* 284. a. Regrets sur la mort de Montaigne. Comment les philosophes modernes doivent travailler à la perfection des arts, & le gouvernement les encourager. *Ibid.* b.

Philosophie des éclectiques. Principes de leur dialectique, *Ibid.* 285. a. de leur métaphysique, *Ibid.* 286. a. & de leur psychologie. *Ibid.* 287. a. Leur doctrine cosmologique. *Ibid.* 289. b. Leur théologie. *Ibid.* 290. a. Abrégé de leur théologie. *Ibid.* 292. b.

Principes de leur philosophie morale. *Ibid.* 293. a. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Éclectisme. Manière de philosopher, nommée *éclectisme*, introduite du tems d'Auguste. X. 701. a. Différence entre les philosophes éclectiques & les syncrétistes. XV. 748. a. Observation sur la philosophie éclectique. *Suppl.* II. 931. b.

ECLEGME, (*Médec.*) remède pectoral. Usage, composition de cette sorte de remède. V. 293. b.

ECLIPSE. (*Astron.*) Différence entre éclipse, occultation & passage. V. 293. b. Opinions superstitieuses des Grecs, des Egyptiens, des Romains, des Indiens, sur la cause des éclipses, & leurs présages funestes. Usages qui en résultoient. Anaxagore, contemporain de Périclès, écrivit le premier très-clairement & hardiment sur cette matière. Les généraux romains se sont servis quelquefois des éclipses pour contenir ou pour animer leurs soldats. *Ibid.* 294. a. Causes naturelles de ces phénomènes. Explications de quelques termes en usage en parlant des éclipses. Pourquoi l'on n'observe point d'éclipses dans toutes les planètes. *Ibid.* b. Circonstances d'où résultent les éclipses de lune. Les éclipses totales & celles de la plus longue durée arrivent dans les vrais nœuds de l'orbite lunaire, ou à une petite distance de ces nœuds. Toutes les éclipses de lune sont universelles ou visibles dans toutes les parties de la terre qui ont la lune sur leur horizon. Effet de la pénombre terrestre, au commencement de l'éclipse.

Astronomie des éclipses lunaires. *Ibid.* 295. a. 1°. Méthode pour trouver la longueur du cône d'ombre de la terre. 2°. Comment on détermine le demi-diamètre apparent de l'ombre terrestre. 3°. La latitude de la lune au tems de son opposition avec l'angle qu'elle fait au nœud étant donné, résultats qu'on en tire pour la détermination des éclipses. *Ibid.* b. Méthode pour déterminer les limites d'une éclipse de lune, pour en déterminer la quantité ou le nombre des doigts éclipsés; pour trouver la durée, le commencement, le milieu, la fin d'une éclipse. *Ibid.* 296. a. Indication de la suite des opérations à faire pour le calcul d'une éclipse de lune.

Méthode pour tracer sur un plan la figure d'une éclipse lunaire. *Ibid.* b.

Eclipse. Fondement de la crainte excessive que les peuples ont eue pour les éclipses. VIII. 735. a. Ce qui se pratiquoit sur la côte de Cumana pendant les éclipses. XII. 541. a, b. La plupart des éclipses rapportées dans les annales chinoises ont été trouvées fausses. XVI. 132. a.

Eclipses de soleil & de lune. Cartes qui représentent diverses éclipses de soleil & de lune. *Suppl.* I. 665. b. 666. a. Tables de Halle, contenant une suite d'éclipses. *Suppl.* II. 813. b. Tables construites pour le calcul des éclipses. *Suppl.* IV. 923. b.

Eclipse. Addition à ce qui est dit dans cet article de l'Encyclopédie sur un sacrifice de Paul-Emile. Étymologie du mot *éclipse*. Terreur superstitieuse que les éclipses ont inspirée aux anciens & aux peuples sauvages. Cette terreur fonctionne à quelques généraux d'armées. Quelques-uns ont eu l'habileté de tirer avantage de cette superstition, qui leur a procuré la victoire. *Suppl.* II. 752. b. Cause des éclipses. Moyen de connoître s'il y aura éclipse à telle nouvelle ou pleine lune, cherchée par la méthode des épactes, ou par les tables astronomiques. *Ibid.* 753. a. A quelle distance des nœuds il peut y avoir éclipse de soleil ou de lune. Préliminaires essentiels dans le calcul de toutes les éclipses. *Ibid.* b. Méthode pour trouver les phases d'une éclipse de lune. *Ibid.* 754. b. Différences considérables observées dans la couleur de ces éclipses. *Ibid.* 755. a.

Eclipses lunaires. Arc entre les centres dans les éclipses. I. 593. a. Comment on exprime la grandeur d'une éclipse.

V. 16. b. XIV. 815. b. Eclipses adulteres. I. 151. b. Observations sur l'ombre & la pénombre de la terre dans les éclipses de lune. XI. 462. a, b. *Suppl.* IV. 147. a. De la pénombre. XII. 307. b. &c. Difficulté d'observer le moment précis de l'immersion & de l'émergence de la lune. VIII. 575. b. Description & usage du réticule qui sert à mesurer la quantité des éclipses. XIV. 203. b. Explication de la méthode de trouver les longitudes par les éclipses de lune. IX. 686. a. *Suppl.* III. 773. a.

Des éclipses du soleil. Circonstances nécessaires pour former ces éclipses. Il n'y en a point d'universelle. Une éclipse ne paroît pas la même dans tous les lieux où elle est vue. Elle n'arrive pas en même tems à tous les lieux où elle est visible. Dans la plupart, le disque de la lune paroît couvert d'une lumière foible. V. 297. a. *Astronomie ancienne des éclipses de soleil.* Déterminer les limites d'une éclipse. Trouver les doigts éclipsés. Déterminer sa durée. *Astronomie moderne des éclipses de soleil.* Plusieurs auteurs ont mieux aimé considérer ces éclipses comme des éclipses de terre : avantages de cette méthode. *Ibid.* b. Consultez là-dessus Jean Keill, dans son *Inductio ad veram astronomiam*, ou les *Institutions astronomiques* de M. le Monnier. Phénomène qu'on observe dans les éclipses totales de lune : son disque n'est jamais absolument obscurci. *Ibid.* 298. a. M. de la Hire augmente dans le calcul des éclipses le diamètre de l'ombre d'environ une minute. La lune prend successivement différentes couleurs dans les éclipses. On a vu des éclipses de lune, le soleil étant encore sur l'horizon. *Ibid.* b.

Eclipse de soleil. Leur cause. Eclipses totales, annulaires, centrales. Auteurs anciens qui nous ont raconté de grandes éclipses de soleil comme des événemens remarquables. Ouvrage où l'on trouve un catalogue de toutes les éclipses arrivées depuis l'ère vulgaire, & de celles qui arriveront jusqu'à l'an 1900. Circonstances singulières qui accompagnent une éclipse totale de soleil. *Suppl.* II. 755. b. Il y aura encore d'ici à l'an 1900, cinquante-neuf éclipses visibles à Paris dont aucune ne sera totale, mais une seule annulaire, savoir, le 9 octobre 1847. Exposition du calcul des éclipses de soleil. *Ibid.* 756. a. Méthode graphique, par laquelle on peut trouver sans calcul, avec la règle & le compas, les phases d'une éclipse, à deux ou trois minutes près. *Ibid.* 758. a, b. Cette méthode appliquée aux occultations des étoiles par la lune, *Ibid.* 761. a. & à celle des planètes. *Ibid.* b.

Eclipses de soleil. Anneau lumineux observé dans ces éclipses, lorsqu'elles sont totales. IX. 733. b. Ce qu'on entend dans les éclipses de soleil par angle d'azimut, angle de conjonction. *Suppl.* I. 427. a, b. Recherches de l'angle de position, par une opération graphique, pour calculer les éclipses de soleil avec la règle & le compas. *Suppl.* IV. 515. b. Comment on peut trouver sans figure de quel côté est le cercle de latitude dans les éclipses. *Ibid.* Formule analytique, très-simple & très-commode pour calculer la partie principale d'une éclipse de soleil. *Suppl.* II. 115. b. De l'ombre de la lune dans les éclipses. *Suppl.* IV. 147. a. Le diamètre de la lune diminué par l'inflexion des rayons solaires. *Suppl.* III. 601. a. Des éclipses annulaires. *Suppl.* I. 446. b.

Eclipses des satellites. Principales circonstances qu'on y observe. Leur immersion dans l'ombre de jupiter. Leur occultation dans la lumière de jupiter. Passage de l'ombre du premier satellite sur le disque de jupiter. Avantages de ces éclipses dans la recherche des longitudes. V. 298. b.

Eclipses des satellites ; voyez Satellites. Usages qu'on en tire. XIV. 685. b. *Suppl.* III. 773. a, b. Détails sur la manière de les calculer. *Suppl.* IV. 740. a, b. Exemples de planètes & d'étoiles éclipsées par d'autres planètes. Éclipse d'une étoile par une comète. Usage des éclipses de soleil ou des étoiles. Comment on trouve par elles la longitude des lieux où elles ont été observées, & l'on se sert de ces observations pour corriger les tables astronomiques. *Suppl.* II. 762. a.

Eclipses des étoiles fixes par la lune. Usage qu'on en tire pour la détermination des longitudes terrestres. *Suppl.* III. 773. b.

Eclipse miraculeuse, arrivée à la mort du fauveur. (*Critiq. sacr.*) Voyez *Ténèbres de la passion*.

ECLIPTIQUE, adjectif. (*Astronom.*) V. 299. a.

Ecliptique, subst. Dans le système de Copernic, c'est la terre qui décrit ce cercle. Il se nomme aussi *orbite terrestre*, ou *annuelle*, ou *grand orbe*. Ses douze signes. Son axe. Nœuds de l'écliptique. Elle est placée obliquement par rapport à l'équateur. L'obliquité de l'écliptique est d'environ 23°. 29'. V. 299. a. Méthode pour observer la plus grande déclinaison de l'écliptique. Les observations des anciens la donnent beaucoup plus grande que celles des modernes. L'an avant J. C. 324, elle fut observée de 23° 52' 41". Malgré ces observations, plusieurs astronomes ont cru l'obliquité de l'écliptique immuable. Cependant le chevalier de Louville a trouvé qu'elle diminue à raison d'une minute tous

les cent ans. Les Egyptiens disent que l'écliptique avoit été autrefois perpendiculaire à l'équateur. *Ibid.* b. Les Chaldéens comptoient 403,000 ans écoulés depuis lors jusqu'à l'entrée d'Alexandre dans Babylone, ce qui s'accorde avec le calcul de M. de Louville. Selon ce même calcul, l'écliptique & l'équateur ne feront qu'un même cercle dans 140,000 ans. Détails de cette matière, tirés des institutions astronomiques de M. le Monnier. *Ibid.* 300. a. Sa méthode pour observer la plus grande déclinaison du soleil, & pour en déterminer les variations. Nutation de l'écliptique. La terre peut s'écarter du plan réel de l'écliptique d'environ 13" par l'action de la lune. *Ibid.* b.

Ecliptique en géographie. V. 300. b.

Ecliptique. Obliquité de ce cercle. XI. 308. a. XV. 712. a, b. Cercles secondaires de l'écliptique. IX. 303. b. XIV. 857. b. Mouvement de l'écliptique causé par l'attraction des planètes. *Suppl.* III. 710. b. Pourquoi on trace l'écliptique sur les cartes géographiques. Manière de le tracer. II. 707. a, b.

ECLISSES (*Chir.*) ou **ATTELLES**, morceaux de bois, pour assujettir des membres cassés. Matière dont on doit les faire. V. 300. a. On ne doit point appliquer une éclisse sur le trajet des vaisseaux. Précautions avec lesquelles il faut en faire usage. *Ibid.* 301. a.

ECLISSES, (*Maréch.*) c'est ce que dans la chirurgie on appelle de ce même nom. Manière de contenir par leur moyen les appareils qu'on est obligé de fixer sous le pied de l'animal. V. 301. a. Quelques personnes prétendent qu'on devoit au lieu d'éclisses avoir recours à un fer entièrement couvert. Examen de ce sentiment. *Ibid.* b.

ECLISSES, (*Luth.*) pièces du soufflet de l'orgue. V. 301. b.

ECLISSE, (*Econom. rustiq.*) petit panier d'osier, &c. V. 301. b.

ECLORRE. De la manière dont on fait éclore les œufs de poules en Egypte. XIII. 200. a, b. Sur l'art de faire éclore les poullets, voyez les planches d'économie rustique, vol. I.

ECLUSE, (*Archit.*) espèce de canal enfermé entre deux portes. Ecluse à tambour, à vannes, quarrée. V. 302. a.

Ecluse. En quoi elle diffère d'une digue. IV. 1004. b. Assemblage de charpente qui sert à fermer la porte d'une écluse. XVII. 24. b. Balancier d'une écluse. *Suppl.* I. 761. a. Description des écluses du canal du Languedoc & de leur manœuvre. *Suppl.* II. 174. a, b. Ecluses employées pour l'irrigation des prés. *Suppl.* I. 49. a, b. Voyez les planches d'hydraulique. vol. V.

ECLUSE. (*Pêche*) Pêcheries appelées parcs de pierres sur les bords de l'isle d'Oléron. Leurs différentes figures. V. 302. a. Les tems orageux sont les plus favorables pour la pêche des écluses. *Ibid.* b.

ECOLATRE, (*Jurisp.*) ecclésiastique chargé de l'institution ou d'une juridiction sur les instituteurs de la jeunesse. V. 302. b. Autres noms par lesquels il est désigné. En quoi consiste sa charge & sa juridiction. Son établissement est aussi ancien que celui des écoles. Fonctions qui lui sont assignées par différens conciles. *Ibid.* 303. a. Dans les villes d'universités, l'écolâtre possède un rang honorable & un pouvoir plus ou moins étendu. Il ne faut pas confondre avec la dignité ou office d'écolâtre, les prébendes préceptoriales. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Ecolâtre. On a donné en certains lieux le nom d'écolâtres à ceux qu'on appelloit auparavant scholastiques. XIV. 777. b.

ECOLE. Ce mot signifioit autrefois tout lieu où s'assembloient plusieurs personnes pour étudier, pour converser, ou pour d'autres usages. *Ecole* se dit aussi d'une faculté, d'une université, d'une secte. Dans la primitive église, les écoles étoient dans les églises cathédrales : depuis, elles passèrent dans les monastères. V. 303. b.

Ecoles. Celles d'Athènes. Ce qu'on y enseignoit. XI. 959. a. Ecoles ou académies en Angleterre. I. 56. b. Ecoles fondées à Londres. IX. 683. b. Ecoles de charité chez les Anglois. III. 207. b. De la méthode d'enseigner admise dans les écoles. X. 460. a.

ECOLE. (*Théologie de l'*) V. 303. b. Voyez **SCHOLASTIQUE**.

ECOLE (*Philosophie de l'*) qu'on nomme plus communément *scholastique*. V. 303. b. Cette philosophie est née de l'esprit & de l'ignorance. Son origine est du 12^e siècle. Ce qui donna lieu à cette philosophie. C'est à Descartes que nous avons l'obligation d'en avoir secoué le joug. Cependant nous n'en sommes pas entièrement délivrés. Etat des universités d'Espagne & de Portugal. *Ibid.* 304. a. Voyez **ARISTOTÉLISME**.

Ecoles de droit. Il n'y en avoit point sous les premiers empereurs romains. V. 304. a. L'école de Beryte ou Beroë en Phénicie, paroît être la plus ancienne. Celle de Constantinople établie en 425. Celle de Rome. *Ibid.* b. Avant Justinien, le cours du droit duroit quatre années. En quoi il consistoit. Justinien voulut qu'il fût de cinq ans. *Ibid.* 305. a. Etat de l'école sous Phocas, Basile & ses successeurs,

jusqu'à Mahomet II. en 1453. Comment le droit fut enseigné en Italie. Comment il le fut en France. Défense faite par Honorius III. d'enseigner le droit civil. Philippe-le-bel en rétablit l'étude à Orléans. *Ibid. b.* Divers lieux de Paris où cette école a été tenue jusqu'au commencement du 15^e. siècle, où elle fut transportée dans le lieu où elle est aujourd'hui. Cause de ce changement. Professeurs de cette école. Réglemens concernant les étudiants. *Ibid. 306. a.*

Ecoles de droit. Celles que les empereurs Romains établirent. V. 140. a. Celles du tems de Justinien. 6. a. Voyez *Droit & Faculté.*

Ecoles de théologie. Elles n'étoient autre chose dans la primitive église que la maison de l'évêque. Jusqu'au 12^e. siècle elles ont toujours subsisté dans les églises cathédrales ou dans les monastères. Changement qui leur arriva depuis cette époque. Ecoles de l'université de Paris. Ce n'a été que sous François premier qu'elles ont commencé à prendre la forme qu'elles ont aujourd'hui. Méthode actuelle de ces écoles. Dans quelques universités étrangères, on suit encore la méthode ancienne. V. 306. b. Ecoles des catholiques les plus renommées. Celles des protestans. *Ibid. 307. a.* Voyez *Faculté, Théologie.*

Ecole de théologie. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 764. a.*

ECOLE militaire. Soins des Grecs & des Romains à former ceux qu'ils destinoient à servir la patrie. Quel étoit l'état militaire dans les commencemens de la monarchie Française. Ce qui a rendu nécessaire une théorie de l'art militaire. V. 307. a. *Discours politiques & militaires* du célèbre la Noue. Le cardinal Mazarin est le seul qui ait tenté l'exécution d'une institution militaire. Collège qui porte son nom. Ecole des cadets établie & bientôt supprimée. Idée d'un collège académique proposée en 1724. Examen de ce projet. *Ibid. b.* Circonstances qui donnerent lieu à l'établissement d'une école militaire. Ce projet imaginé par le frere de celui qui avoit donné celui de l'an 1724, fut proposé & appuyé par madame la marquise de Pompadour, & agréé du roi, qui donna ses ordres à cet égard en 1751. Difficultés attachées à l'institution d'un plan d'institution publique. *Ibid. 308. a.* Réflexions préliminaires sur la nature de l'institution dont on rend compte ici. *Ibid. b.* Soins qui concernent la religion. *Etudes. Ibid. 309. a.* *La grammaire.* Méthode employée pour l'enseigner. *Etudes des langues latine, italienne & allemande. Ibid. b.*

Mathématiques. Leur utilité. Leçons sur cet objet bornées à ce qui se rapporte à l'art de la guerre. Pratique jointe à la théorie. Usage des méthodes synthétique & analytique. Toutes les opérations se font en grand sur le terrain. V. 310. a. De l'âge auquel on doit commencer l'étude de la Géométrie. *Ibid. b.*

Logique. Simplicité de la méthode qu'on doit suivre pour l'enseigner. *Ibid. b.*

Géographie. Qu'elle est celle qu'on doit enseigner à de jeunes militaires. V. 311. a.

Histoire. Cette étude négligée dans les écoles françaises est cultivée chez les étrangers. On doit se borner, en s'y appliquant, à ce qui est relatif à la vocation qu'on embrasse. Quelle doit être celle d'un militaire. V. 311. a.

Droit naturel. Nécessité de l'étudier. V. 311. b.

Morale. Il faut plus l'enseigner par les exemples que par les préceptes. V. 311. b.

Ordonnances militaires. Ici encore il faut joindre la pratique à la théorie. V. 311. b.

Exercice, évolutions. Les élèves doivent être exercés tous les jours. V. 311. b.

Tactique. Il faut en enseigner la théorie, & en borner les démonstrations aux choses possibles. *Ibid. b.*

Danse. Son utilité. *Escrime,* ne doit pas se borner à l'exercice de l'épée seule. V. 312. a.

Art de nager. Souvent utile & quelquefois nécessaire aux militaires. V. 312. a.

Manège. L'art de monter à cheval leur est essentiel. V. 312. a.

Détail de ce qui compose l'hôtel. Le secrétaire d'état ayant le département de la guerre, est surintendant né de l'établissement. Autres officiers de ce corps. Fonctions des officiers de piquet. Ordre & police observée pour la nuit. Administration de l'intendant. Directeur général des études. Professeurs & maîtres pour chaque objet d'instruction. *Ibid. b.* Trois sortes de conseils dans cette école: un conseil d'administration, un conseil d'économie, & un conseil de police. Eloge de l'établissement dont on vient de parler. V. 313. a.

Ecole militaire. Éducation militaire qu'on donnoit autrefois en France aux jeunes gens. VII. 995. a. b. Modèle d'éducation pour une école militaire. V. 403. a. Études militaires. VI. 94. b. — 96. b. Projet d'établissement de collège militaire ou d'académie. 249. a. b. Voyez *ACADÉMIE gymnastique.*

ECOLE d'Artillerie. Ecoles de théorie & de pratique établies à Metz, Strasbourg, Grenoble, la Fère & Besançon. V. 313. a. L'école de théorie se tient trois jours de la semaine. Police

établie pour y maintenir l'ordre. Examen de Mathématiques qui se fait tous les six mois. En quoi consiste l'école de pratique qui se fait les trois autres jours. V. 313. b.

ECOLE d'Architecture. Leçons de M. Blondel sur la théorie & la pratique, & sur toutes les parties des arts & des sciences qui ont rapport à l'architecture. Méthode observée dans ces leçons. Divers programmes proposés aux élèves. Prix destiné à ceux qui ont le mieux réussi dans chaque genre. Douze places gratuites pour ceux qui sans fortune annoncent d'heureuses dispositions. V. 314. a. Cours d'éléments, de théorie & de pratique donnés aux élèves à certains jours fixes. Ces exercices sont aussi ouverts à ceux qui ont besoin du dessin en particulier. V. 314. b.

ECOLE en peinture. Huit écoles en Europe: la Romaine, la Florentine, la Lombarde, la Vénitienne, l'Allemande, la Flamande, la Hollandoise & la Française. V. 314. b.

ECOLE Allemande. Caractère de cette école. En quoi elle est inférieure à celle des Pays-Bas. V. 314. b.

Durer, jetta les fondemens de l'école Allemande. Estime qu'on a fait de ses ouvrages.

Holbein, n'eut pour maître que son pere & son heureux génie. Genre & caractère de ses ouvrages.

Rhotenamer. Tableaux de sa main. Sa maniere.

Elshaimer, Bachuysen, Netscher, Mignon, ses ouvrages sont précieux par l'art avec lequel il représentoit les fleurs. V. 315. a.

Merian, Kneller, Klingstet. V. 315. b.

ECOLE Flamande. Mérite & défauts des ouvrages de cette école.

Hubert & Jean Van-Eyck, fondateurs: celui-ci trouva le secret de la peinture à huile.

Steenwik, Bril, Pourbus le fils.

Breugel (Jean & Pierre), freres. *Ibid. b.*

Rubens, originaire d'Anvers, né à Cologne en 1577. Eloge de son génie & de ses ouvrages. Il a travaillé supérieurement l'histoire. La ville d'Anvers enrichie de plusieurs de ses tableaux, où l'on distingue le crucifiement de Notre Seigneur. V. 316. a. Peintures de la galerie du Luxembourg.

Fouquières, Krayer: son chef-d'œuvre dans la galerie de Duffeldorp.

Snyders, Jordans, son pinceau peut être comparé à celui de Rubens même. *Ibid. b.* Ouvrages de ce peintre.

Vandeik, le second peintre de l'école flamande, & le roi du portrait.

Braur, ou Brower, a travaillé dans le goût de Teniers.

Teniers le jeune. Louis XIV n'aimoit point son genre. Aucun peintre n'a mieux réussi dans les petits sujets.

Van-der-meer, Vad-der-meulen. V. 317. a. *Vleughels.*

Ecole Flamande. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 764. a.*

ECOLE Florentine. Caractère de cette école. Son origine dans le treizieme siècle.

Cimabué, restaurateur de la peinture en Italie.

Léonard de Vinci. Son éloge. Son tableau de la Ste. Cene dans le réfectoire des Dominicains de Milan. Ses ouvrages sont dispersés dans toute l'Europe. Sa fameuse Gioconde. Ses dessins. *Ibid. b.* Défaut de son coloris. *Ibid. 318. a.*

Michel-Ange Buonarotta. Rapidité de ses progrès. Son éloge. Son tableau du Jugement universel. Ornement de son tombeau à Florence.

André del Sarto.

Pontorme, ou Giacomo Carruci. Différence qu'on observe entre ses premiers & ses derniers ouvrages qui sont moins estimés. V. 318. a.

Le Rosso. L'un des restaurateurs de la peinture en France. Galerie de Fontainebleau construite sur ses dessins, & embellie de ses peintures. Caractère de ses ouvrages.

Volterre, disciple de Michel-Ange. Son tableau de la descente de croix.

Civoli, ou Cigoli. Son *Ecce Homo.*

Cortone. Ses divers ouvrages.

Romanelli. Ses principales compositions sont à fresque. Leur caractère. V. 318. b.

Ecole Florentine. Erreurs de quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 764. a.*

ECOLE Française. Beaucoup de diversité dans les caractères des ouvrages de cette école. V. 318. b. Le Primatice, Maître Roux, Nicolo, Léonard de Vinci ont apporté le bon goût sous François I.

Coufin, premier peintre français. Son meilleur tableau est le Jugement universel. Ses défauts.

Freminet. Caractère de ses ouvrages. Son plafond de la chapelle de Fontainebleau.

Vouet, fondateur de l'école française. Ses élèves. Multitude de ses ouvrages. Leurs défauts.

Poussin, le Raphael de la France, premier peintre de l'Europe en son tems. Son éloge. V. 319. a. Beauté de ses ouvrages. Son génie le portoit plus souvent au caractère noble, mâle & sévère qu'au gracieux. Sa passion pour l'antique. Son tableau de la Cene à St. Germain-en-Laye. Celui de Xavier ressuscité

tant un mort. Celui de la mort de Germanicus. Collection du palais royal. Son beau paysage nommé *Arcadie*. Son tableau du déluge. V. 319. b.

Stella, ami du Poussin. Tableau de la Vierge qu'il fit en prison. Mérite de ses ouvrages dans le petit. Défaut de ses ouvrages dans le grand.

Blanchard. Ses ouvrages.

Lorrain. Ses progrès : grand paysagiste.

Valentin. Il imita le style du Caravage : en quel genre il a travaillé. Caractère de ses ouvrages.

Champagne de la Hire.

Mignard le Romain. Il possédoit éminemment le talent du portrait. V. 320. a. Caractère de ses compositions. Galerie de Saint Cloud. Coupole du Val de grace. Monument que lui éleva sa fille.

Robert, peintre fleuriste de Gaston, duc d'Orléans, & ensuite du cabinet de Louis XIV. Son recueil déposé dans la bibliothèque du roi.

Fresnoi, son poème de la peinture. *Ibid. b.*

Bourdon, son caractère. Il a embrassé tous les genres de la peinture. Son tableau du martyr de S. Pierre.

Le Sueur, sa vie de S. Bruno.

Le Brun, ses talens précoces. Mérite de ses ouvrages. Le massacre des innocens, Madeleine pénitente. Batailles d'Alexandre. V. 321. a. Galerie de Versailles. Recueil d'estampes de M. Macé.

Noël Coypel, ses ouvrages. *Forest*, son caractère.

De la Fosse, son caractère, ses principaux ouvrages.

Jouvenet, son tableau de *Mai*. La guérison du paralytique. Manière dont il travailloit étant devenu paralytique lui-même. Ses ouvrages.

Parrocel : il a peint avec succès des sujets d'histoire & de caprice. *Ibid. b.*

Les freres Boullongne. *Santerre*, énumération de ses meilleurs morceaux. Mérite de cet artiste.

De Largillieres.

Antoine Coypel, fils de Noël. *Desportes* : son genre. Son pinceau guidé par la nature en suivit la variété.

Rigault, le *Vandick* de la France. Caractère de ses compositions.

Froy. *Raoux*. *Vanloo*. Nos églises sont ornées de ses productions. Son frere & ses fils.

Watteau, peintre gracieux.

Le Moine : son apotheose d'Hercule. Mort tragique de ce peintre.

Lancret. Noël-Nicolas Coypel. *Charles Coypel*. *Ibid. 322. a. b.*

Ecole Françoisé. Erreurs de quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 764. a.*

ECOLE Hollandoise, caractères & défauts des peintres de cette école. On les distingue à une représentation de la nature, telle qu'on la voit avec ses défauts. Il ne faut pas chercher chez eux la beauté de l'ordonnance, de l'invention & de l'expression. En quoi consiste leur talent. La scène de leurs tableaux est une boutique, un corps de garde ou la cuisine d'un paysan ; ils n'ont pas réussi dans l'histoire. Ils ont connu la valeur des couleurs locales, mais sans en savoir tirer avantage. V. 323. a.

Lucas de Hollande, son assiduité au travail de la peinture & de la gravure. Sa rivalité avec *Albert Durer*. Mérite de ses ouvrages.

Ottave Van-Veen, caractère de ses compositions. Il eut pour disciple *Rubens*.

Poëlemburg.

De Heem.

Rembrandt, fils d'un meunier. *Ibid. b.* Il mettoit des fonds noirs dans ses tableaux. Leur beauté.

Van-Ossade, *Gerard Dow*, *Laar* ou *Bamboche* ; il n'a traité que de petits sujets.

Metzu a fait peu de tableaux, mais très-précieux. Il ne peignoit qu'en petit, & des sujets de caprice.

Wouwermans, *Berghem*, *Mieris*, dit *le vieux*. Il se servoit d'un miroir convexe pour arrondir les objets.

Van-del-Verde, paysagiste. *Scalken*.

Vander-Werff, ses principaux ouvrages à Dusseldorp.

Van-Huysum, le peintre de Flore & de Pomone. *Ibid. 324. b.*

Ecole hollandoise, observations sur quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 764. a.*

ECOLE Lombarde. V. 324. b. Caractère de cette école. Courte énumération des grands peintres qui l'ont rendue célèbre.

Le Corregge, sa modestie, son indigence ; anecdote sur sa mort. Le Corregge n'a rien emprunté de personne. Mérite de ses ouvrages. Ce qu'il pensoit de Raphaël. *Ibid. 325. a.* Son exclamation en voyant un de ses ouvrages.

Le Parmesan, ses talens précoces. Ce qui lui arriva à Rome pendant le siège de cette ville en 1527. Perte qu'il essuya à Bologne ; d'où il se rendit à Parme. Son attachement à l'alchimie. Parties qui caractérisent les ouvrages de ce maître. Ses desseins.

Tome I.

Louis Carrache, génie lent, mais qui parvenu à maturité brilla tout à coup. *Ibid. b.* Ses principaux ouvrages. Son génie dans la peinture.

Augustin Carrache, cousin du précédent.

Annibal Carrache, frere du précédent, ou *le grand Carrache*. Son pere le destinoit à être tailleur d'habits. Mérite de ce peintre. Ses paysages, ses caricatures, sa galerie du cardinal Farnèse. Ses desseins, ses gravures. *Ibid. 326. a.*

Schidone, sa passion pour le jeu causa sa mort. Caractère de ses ouvrages.

Michel-Ange de Caravage. Il peignoit tout d'après nature. Défaut de ses productions. Le caractère de ce peintre semblable à ses ouvrages, s'est toujours opposé à son bonheur. Ses portraits sont très-bons. Effet admirable de son Prométhée. Autres morceaux de sa main. *Ibid. b.*

Guido Reni, appelé *le Guide*, avantages qu'il reçut du pape Paul V, mais dont il ne profita pas. Marques distinctives de ses productions. Les ouvrages qu'il a laissés à Rome & à Bologne, sont les plus considérables. Ses autres ouvrages. Arts auxquels il s'est exercé. Mérite de ses desseins.

Albane, ami du *Guide*, l'un des plus agréables & des plus savans peintres. Modeles qu'il trouvoit dans sa famille même pour ses tableaux. *Ibid. 327. a.*

Lanfranc, ses progrès rapides ; il excelloit dans les grandes machines. Bonheur dont il jouissoit.

Dominiquin. Son grand travail lui tenant lieu des dons de la nature, lui fit produire des ouvrages dignes de la postérité. Comment il s'éleva peu-à-peu jusqu'au sublime. Morceaux admirables de cet artiste. *Ibid. b.* Effets de la jalousie que ses rivaux conçurent contre lui. Jugement de ses ouvrages.

Guerchin. Il s'attacha à la manière de Caravage. Quelques défauts de ce peintre ne peuvent empêcher qu'il ne passe pour un grand maître. Le nombre de ses ouvrages est incroyable.

Mola, génie, invention, facilité dans ses ouvrages. Ses principaux sont à Rome.

Cignani, la coupole de la Madona del fuoco fait admirer la beauté de son génie. Caractère de ce peintre.

ECOLE Lombarde, correction à faire de quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 764. a.*

ECOLE Romaine. On lui trouve un goût formé sur l'antique. Sa touche est facile, savante, gracieuse, &c. V. 328. a. Le coloris est la partie qu'elle a négligée davantage. Les peintres de cette école nomment Raphaël à leur tête. Les plus célèbres artistes ont embelli Rome de leurs chefs-d'œuvres. Utilité de son séjour.

Antoine de Messine, le premier italien qui ait peint à l'huile. Evénemens qui répandirent promptement son secret dans l'Italie. *Ibid. b.*

Pérugin, né pauvre, ses talens & son économie le mirent dans l'opulence ; mais la perte de sa cassette le fit mourir de douleur. Chef-d'œuvre de ce peintre. *Raphaël* fut son disciple : voilà le roi de la peinture. Ses plus célèbres tableaux ; transfiguration de Notre-Seigneur, chef-d'œuvre de ce peintre. Ses talens. Manière dont il les cultiva. C'est dans le vatican qu'il peignit ses immortels ouvrages. Il n'a laissé que peu ou point d'ouvrages imparfaits. *Ibid. 329. a.* Il mourut à trente-sept ans. Caractères auxquels on peut reconnoître la plupart de ses ouvrages. Ses desseins singulièrement recherchés : tableaux de sa main qu'on possède en France. Ses disciples.

Primatice. Le peu d'ouvrages qui restent de lui méritent seulement d'être loués pour le coloris & les attitudes des figures.

Jules Romain, le plus savant des disciples de Raphaël. Il excella dans plusieurs genres. Eloge de cet artiste. *Ibid. b.* Comment la protection du duc de Mantoue pour lequel il travailla, lui fut salutaire. Ses desseins très-estimés. Batailles de Constantin, martyr de S. Etienne, deux pieces de ce peintre.

Perrin del Vaga, élève de Raphaël. Ses ouvrages.

Nicolo del Abbate, élève du Primatice.

Baroche a sur-tout réussi dans les sujets de dévotion. Sa méthode. Son caractère. Ses gravures. *Ibid. 330. a.*

Feti. Son éloge. Ses tableaux & desseins. Ses études peintes à l'huile sur du papier.

Sacchi. Son éloge.

Michel Ange des batailles ou *des bambochades*.

Maratte, un des plus gracieux peintres de son tems. Gravures à l'eau forte de cet artiste. Ses principaux ouvrages sont à Rome. Comment il travailla au plafond du palais Farnèse.

ECOLE Vénitienne. Caractère de cette école. Une imitation simple & fidelle de la belle nature. V. 330. b. Difficulté de décider la question sur la prééminence du coloris, ou sur celle du dessin & de l'expression.

Gentil Bellin, ce qui se passa entre lui & Mahomet II. *Ibid. 331. a.* Récompense qu'il en reçut.

AAAAAA

Jean Bellin, comment il découvrit & publia le secret d'Antoine de Messine pour la peinture à l'huile. Il a travaillé le premier à joindre l'union à la vivacité des couleurs. Son goût de dessin. On n'apperçoit point de vives expressions dans ses tableaux.

Titien Vecelli, disciple de Bellin, ensuite émule du Giorgion. Il se distingua presque dans tous les genres. Son talent pour le portrait. *Ibid. b.* Honneurs qu'il reçut de Charles-quin. Précis de sa vie, qu'on peut appeler heureuse. Travail de sa vieillesse. Les églises de Venise sont toutes embellies de ses productions.

Giorgion, ses progrès rapides. Sa mort à l'âge de trente-trois ans. Eloge de ses ouvrages. Ce qu'il en reste. *Ibid. 332. a.*

Sébastien del Piombo, disciple de Giorgion, qui s'attacha ensuite à Michel-Ange. Tableau de la résurrection de Lazare, qu'il fit pour l'opposer à celui de la transfiguration par Raphaël. Il commença plusieurs ouvrages qu'il n'a pu terminer. Comment il peignoit à l'huile sur les murailles.

Bordone. Précis de sa vie.

Bassan, il excella dans la représentation des plantes, des animaux & des paysages, & a traité beaucoup de sujets de nuit. *Ibid. b.* Il a renouvelé les miracles qu'on raconte des peintres Grecs. Ses ouvrages sont répandus dans tous les cabinets de l'Europe, malgré leurs grands défauts rachetés par le charme du coloris. Caractère de ses dessins.

Le Tintoret, ainsi nommé, parce qu'il étoit fils d'un teinturier. Fécondité de son génie.

Véronèse, rival de Tintoret, il excelloit dans les grandes machines. Parties de la peinture dans lesquelles il excelloit. Ses ouvrages les plus estimés. Ses défauts. *Ibid. 333. a.* Ses dessins très-recherchés. Tableaux de cet artiste qui sont en France. On en voit plusieurs sous son nom qui ne sont pas dignes de son génie.

Palme le jeune, *Palme le vieux*.

ECOLE Venitienne, dates à corriger dans cet article de l'Encyclopédie.

ECOLES de peinture, voyez les articles PEINTRE & PEINTURE. Ecoles modernes de peinture; histoire abrégée de ces établissemens. XII. 275. b, &c.

Ecole dans les beaux arts en général. Danger d'une imitation trop fervile des ouvrages d'un maître, sur-tout en peinture. On ne sauroit équitablement porter un jugement général sur les ouvrages sortis d'une école. V. 333. b. Les ouvrages de peinture s'altèrent insensiblement. Ce qu'il faut entendre quand on dit que telle école s'est attachée au coloris, telle autre au dessin, &c. Pourquoi l'école italienne languit actuellement, & la françoise est supérieure à toutes les autres. L'école de peinture commence cependant à dégénérer en France, tandis que celle de sculpture se soutient. *Ibid. 334. a.* Dans quel tems de sa vie un artiste doit écrire sur son art. Comparaison de l'école ancienne d'Italie avec la françoise. *Ibid. b.* Il faut juger des ouvrages de génie, non par les fautes qui s'y rencontrent, mais par les beautés qui s'y trouvent. Supériorité de l'école d'Italie sur la françoise. *Ibid. 335. a.* L'illustre Pergolèse est le Raphaël de la musique italienne. Les François n'ont eu que deux écoles de musique, celle de Lulli & celle de Rameau. *Ibid. b.*

ECOLE, (*Manège*) haute, moyenne & basse école dans les maneges. Dès les premières leçons, il ne s'agit que de prescrire au cavalier les règles d'une belle assiette, & d'une juste position. Ensuite on peut lui donner un second cheval accoutumé à cheminer au pas. V. 335. b. Détails des attentions que doit avoir ici le maître. Des leçons au trot. *Ibid. 336. a.* Objet de la moyenne école, la science de faire manier des chevaux de passage. Objet de la haute école, faire rechercher à l'élève la portion de la force mutuelle & variée des renes, & l'instruire de la succession harmonique des mouvemens du cheval. *Ibid. b.* Voyez MANEGE, ÉQUITATION, CHEVAL.

ECOLE, (*Jeu*) faire une école au trictrac. V. 336. b.

ECOLIER, Disciple, Eleve; différence entre ces mots. V. 337. a.

ECOLIERS, (*Jurisp.*) réglemens concernant les écoliers. Ecoliers jurés de l'université. V. 337. a.

ECOLIER juré. (*Lettres d'*) IX. 421. b.

ECONOMIE, (*Morale & politique*) il s'agit ici de l'économie générale ou politique. V. 337. a. Les règles de conduite ne peuvent être les mêmes pour le gouvernement de la famille, & pour celui de l'état. Par plusieurs raisons tirées de la nature de la chose, le pere doit commander dans la famille. *Ibid. b.* Aucune de ces raisons n'a lieu dans la société politique. Différences entre les fonctions du pere de famille & du magistrat. Distinction entre le gouvernement & la souveraineté. Comparaison du corps politique à un corps organisé & vivant, tel que celui de l'homme. *Ibid. 338. a.* Le corps politique est un être moral qui a une volonté, règle du juste & de l'injuste pour tous les citoyens, mais qui peut être fautive chez les étrangers. Sociétés particulières dans l'état, qui modifient de mille manières les

apparences de la volonté générale par l'influence de la leur. La volonté de ces sociétés peut être bonne par rapport à elles, & mauvaise par rapport à l'état. *Ibid. b.* Quoique la volonté la plus générale soit toujours la plus juste, il ne faut pas delà que les délibérations publiques soient toujours équitables. Alors autre chose sera cette délibération, & autre chose la volonté générale. Examen de la question si les magistrats appartiennent au peuple ou le peuple aux magistrats. Différence entre l'économie populaire & la tyrannique. *Ibid. 339. a.*

La première maxime du gouvernement populaire ou qui a pour objet le bien du peuple, est de suivre en tout la volonté générale. Première difficulté qui se présente, connoître cette volonté. Seconde difficulté, assurer à la fois la liberté publique & l'autorité du gouvernement. Par quel art a-t-on pu assujettir les hommes pour les rendre libres, employer au service de l'état les biens, les bras, la vie de ses membres, sans les contraindre? Ces prodiges sont l'ouvrage de la loi. Le premier devoir du chef est donc de veiller à l'observation des loix, & de les observer lui-même. *Ibid. b.* La puissance des loix dépend encore plus de leur sagesse que de la sévérité de leurs ministres. Le talent de régner est celui de faire aimer la loi. *Ibid. 340. a.* Comment le gouvernement peut suppléer au défaut de la loi dans les cas qu'elle n'a pu prévoir. Le grand art du gouvernement est de former des hommes, de disposer les cœurs à aimer la loi.

Seconde maxime du gouvernement. Faites régner la vertu. *Ibid. b.* Le plus grand ressort de l'utilité publique est dans le cœur des citoyens. Progrès funestes de la corruption. Le pire des abus est de n'obéir en apparence aux loix que pour les enfreindre avec sûreté. Misérables moyens substitués par les chefs à la voix du devoir qui ne parle plus dans les cœurs. Avantages de la vertu dans un état; comment elle rend l'administration facile. *Ibid. 341. a.* Il faut sur-tout nourrir dans le cœur des citoyens l'amour de la patrie. Les plus grands prodiges de vertu ont été produits par ce sentiment. Parallele de Socrate & de Caton. *Ibid. b.* Avantages que les citoyens doivent trouver dans la patrie pour l'aimer. La sûreté particulière est intimement liée avec la confédération publique. Exemples de la protection que l'état doit à ses membres, tirés des Spartiates, des Macédoniens, *ibid. 342. a.* des Romains. Récompenses données aux citoyens qui en avoient fauvé d'autres. Comment la mauvaise volonté des chefs anéantit les droits des citoyens sans paroître les attaquer. Danger de l'inégalité des fortunes. *Ibid. b.* Nécessité d'une bonne éducation. *Ibid. 343. a.* Le gouvernement doit se charger de l'éducation publique. Magistrats qui doivent y présider. Exemple des Crétois, des Lacédémoniens & des Perses. Comment les Romains ont pu se passer de l'éducation publique. *Ibid. b.* Par tout où le peuple aime son pays, respecte les loix & vit simplement, il reste peu de chose à faire pour le rendre heureux.

Troisième maxime du gouvernement, pourvoir aux besoins publics. Difficultés qui se rencontrent dans l'observation de cette maxime, tirées sur-tout du droit de propriété. Moyens de les lever. Le droit de propriété ne s'étend point au-delà de la vie du propriétaire. *Ibid. 344. a.* Pourquoi les biens de la famille ne doivent en sortir & s'aliéner que le moins qu'il est possible. C'est dans la cruelle alternative ou de laisser périr l'état, ou d'attaquer le droit sacré de propriété que consiste la difficulté d'une sage économie. Premier soin de l'instituteur d'une république, après l'établissement des loix, trouver un fonds suffisant pour les dépenses publiques. Domaine public préférable au fisc. *Ibid. b.* Le plus infâme des vols est celui des revenus de l'état. Remettre les finances à des hommes vertueux, c'est le seul moyen qu'elles soient fidèlement régies. Les chefs de l'état sont de droit les administrateurs des fonds publics. Pourquoi les revenus d'un état doivent augmenter sans cesse. La plus importante maxime de l'administration des finances, est de travailler avec plus de soin à prévenir les besoins, qu'à augmenter les revenus. *Ibid. 345. a.* Ressources qu'ont les chefs pour prévenir tous les besoins publics, sans toucher aux biens des particuliers. La richesse d'un état lui est quelquefois plus onéreuse que ne seroit la pauvreté même. Danger du goût des conquêtes: quel en est ordinairement le but secret. Les succès des peuples conquérans ne font qu'augmenter leurs besoins. *Ibid. b.* Autre source d'augmentation des besoins publics; le prétexte d'entretenir des troupes réglées. Ces troupes soldoyées furent une des principales causes de la ruine de l'empire romain. Les souverains de l'Europe ont aujourd'hui à cet égard des motifs plus légitimes, mais l'effet peut en être également funeste. *Ibid. 346. a.* La cottisation des citoyens dans les cas de besoin, doit être volontaire, c'est-à-dire, l'effet d'une volonté générale, sur un tarif qui ne laisse rien d'arbitraire. Ces contributions sont ou réelles ou personnelles; distinction entre *impôt & subsidie*. Proportions difficiles à observer dans les contributions personnelles ou *capitations*. Principes sur lesquels il faut les calculer.

1er. *Ibid.* b. Tous les avantages de la société font pour les puissans & les riches. Désavantages du pauvre. *Ibid.* 347. a. Autre inconvénient de la taxe personnelle, c'est de se faire trop sentir. De toutes les autres impositions, le cens sur les terres ou la taille réelle, a toujours passé pour la plus avantageuse dans les pays où l'on a plus d'égard à la sûreté du recouvrement qu'à l'incommodité du peuple. Danger d'une telle opinion. Deux inconvénients qui en résultent. Le premier vient du défaut de circulation des espèces. Le second vient de ce que le blé est une denrée que les impôts ne renchérisse point dans le pays qui la produit, ce qui fait que le laboureur reste seul chargé de l'impôt qu'il n'a pu défalquer sur le prix de la vente. *Ibid.* b. Différence entre la taille réelle & les droits sur les autres marchandises. Les ressources du commerce & de l'industrie, loin de rendre la taille plus supportable par l'abondance de l'argent, ne la rendent que plus onéreuse. Rien de plus dangereux qu'un impôt sur le produit des terres payé par le cultivateur même. Impôts qui soulagent la pauvreté, & chargent la richesse, préférables à tous autres. *Ibid.* 348. a. Attentions de prudence sur la nature & l'objet de ces impôts. A la Chine c'est l'acheteur & non le marchand qui acquite le droit. Objets sur lesquels on devrait établir de fortes taxes sans craindre aucun inconvénient. Avantages qui en résulteraient. *Ibid.* b.

Economie, épargne, motifs à cette vertu: moyens d'économie à établir en France. V. 745. a, b, &c. *Economie* & travail, deux grands moyens de s'enrichir. VI. 565. b. 569. b. 570. a. *Economie* sage qui devrait toujours régler les hommes dans la dispensation de leurs bienfaits. VII. 574. a, b. Commerce d'économie. III. 691. b. Sur l'économie, voyez *ECONOMIE*, *PRODICALITÉ*.

Economie politique, autre discours sur ce sujet. XI. 367. a, b, &c. Maximes du gouvernement économique. VIII. 826. b. Les profusions d'un roi n'enrichissent point l'état. XV. 580. a. L'auteur de l'article *ECONOMIE POLITIQUE*, pense que l'impôt sur les marchandises devrait plutôt être payé par l'acheteur que par le marchand: observation sur ce sentiment. XVII. 868. a.—Voyez *GOVERNEMENT*, *ETAT*.

ECONOMIE rustique, objets qu'elle comprend. Eloge d'un homme qui se livre à ces occupations. V. 349. a.

Economie rustique, les observations les plus minutieuses en apparence peuvent devenir utiles à l'agriculture. I. 586. b. Voyez *CHASSE*, *PÊCHE*, *AGRICULTURE*, *JARDINAGE*, & les articles des différentes espèces d'animaux qu'on nourrit à la campagne. Voyez aussi les planches d'économie rustique, vol. I des planches.

ECONOMIE, (*Critiq. sacr.*) voyez *ECONOMIE*.

Economie animale, voyez *ECONOMIE*.

ECONOMIQUE, sociétés économiques: journal économique. V. 750. a. *Suppl.* I. 217. b. Mémoires de la société économique de Berne. *Ibid.* *Dictionnaire économique. Suppl.* I. 220. b.

ECONOMISTES, société des, (*Hist. de la Philosophie*.) leurs ouvrages. *Suppl.* I. 221. a.

ECOPÉ, (*Chirur.*) solution de continuité du crâne. Les accidents qui en résultent se divisent en primitifs & en consécutifs. Cas de l'application du trépan. V. 349. b.

ECORCE, (*Jardin. & Physiq.*) couches dont elle est composée. Utilité de l'écorce dans la plante. V. 349. b.

Ecorce. Formation de l'écorce des arbres. XVI. 954. b. Fibres ligneuses de l'écorce. VI. 661. b. Vaisseaux des couches corticales. XVI. 957. a. L'écorce empêche l'excès de la transpiration. I. 587. a. L'action du soleil sur l'écorce contribue à faire élever la sève. XVI. 960. b. Papier d'écorce. XI. 851. a, b.

ECORCE. (*Pharm.*) L'écorce de frêne, la seule de nos pays réputée médicinale, a été abandonnée. Ecorces qu'on emploie en médecine. V. 349. b.

Ecorce de Winter. Découverte de cette écorce aromatique. M. George Handyside l'a fait connoître exactement. Description de l'arbre auquel elle appartient, & de son fruit. Cette écorce est un puissant anti-scorbutique. V. 350. a. Sa préparation, son analyse. Les apothicaires lui substituent la canelle blanche qui est beaucoup plus commune. *Ibid.* b.

ECORCEMENT. Avantages de l'écorcement pour améliorer la qualité du bois. I. 586. b. Défense d'écorcer les arbres en France: les arbres écorcés ayant été abattus, leurs souches recroissent moins. 587. a. Expérience par laquelle on compare la transpiration des arbres écorcés & non écorcés. *Ibid.* Conjectures sur les moyens de prolonger la vie d'un arbre écorcé, & de rendre son bois encore plus dur. *Ibid.* b. Les arbres dont le bois doit être employé pour bâtiment, doivent être écorcés sur pied. XII. 605. b.

ECORCHURE, en terme de chirurgie, voyez *EXCORIATION*; en terme de maréchallerie, voyez *ENCHEVÊTURE*.

ECOSSE, (*Géogr.*) son climat astronomique. Son étendue. Ses productions. Sa religion. Elle a eu ses rois particuliers jusqu'en 1603. L'Angleterre & l'Écosse soumises à un

même parlement par la reine Anne en 1707. Ses revenus évalués à 160,000 liv. sterling. V. 351. a.

Ecosse, énumération de ses lacs. IX. 637. a. Singularités de quelques-uns. 150. b. Lac d'Écosse qui ne gele jamais. XI. 105. b. Partie de la mer entre l'Écosse & les îles Orcades. XII. 318. b. Histoire de l'ancienne Écosse. *Suppl.* IV. 755. b. Histoire des Pictes, ancien peuple d'Écosse. XII. 551. b. Anciens Écossois nommés *Scots*. XIV. 810. b. Montagnards d'Écosse. VIII. 207. b. Confédération faite en Écosse en 1638 pour introduire une nouvelle liturgie. IV. 161. a, b. 324. a, b. Union de l'Écosse avec l'Angleterre. XVII. 385. b. Chancelier d'Écosse. III. 99. a.

ÉCOSSOIS. Compagnie des gendarme écossois. VII. 548. b.

ECOT. Repas par écot. XIV. 127. b.

ECOTARDS, (*Marine*) XIII. 141. a.

ÉCOUANNE, outil communi à un grand nombre d'ouvriers, aux arquebusiers, luthiers, menuisiers, potiers d'étain, tabletiers-cornetiers, &c. V. 351. b.

ÉCOUIS, (*Géogr.*) gros bourg dans le Vexin Normand. Hommes célèbres inhumés dans l'église de ce lieu. Fondateur de l'hôpital. A qui appartient cette baronnie. *Suppl.* II. 764. b.

ÉCOULEMENS. (*Hydrauliq.*) Comment on mesure l'écoulement de l'eau pour en connoître la quantité. V. 351. b.

Calcul de l'écoulement d'eau dans un tems donné & par une ouverture donnée. *Ibid.* 352. a.

ÉCOULEMENS, suppression des, (*Médec.*) XV. 680. b.

ÉCOUTES, (*Marine*) sortes de cordages. Ecoutes des différentes voiles. Principales manœuvres que l'on fait avec les écoutes. Voyez *COUETS*. V. 352. b.

Ecoutes d'artimon. *Suppl.* I. 625. a.

ÉCOUTEUX. (*Manège*) Cheval écouteux. Différence entre un cheval retenu, & celui qui se retient, entre un cheval écouteux & un cheval retenu. V. 352. b. Comment le cavalier doit prévenir ou corriger les distractions du cheval. *Ibid.* 353. a.

ÉCOUTILLES, (*Marine*) ouvertures du tillac par lesquelles on descend dans l'intérieur du vaisseau. Principales écoutes pratiquées dans un vaisseau. Leur usage. Fermer les écoutes. Le capitaine-armateur qui s'est rendu maître d'un vaisseau doit en faire fermer les écoutes. V. 353. b.

ÉCPHANTÉE, philosophe pythagoricien: ses principes. XIII. 620. b.

ÉCRAIN ou *écrin*, ou *baguier*. Baguiers des anciens. Ceux de nos jours. Layettes qu'on leur substitue quand on possède une collection trop nombreuse. Distribution & usage de ces layettes. V. 353. b.

ÉCRAN, (*Chymie*) description de celui dont se servent les chymistes pour se garantir la vue de l'action du feu, sur-tout lorsqu'ils font des essais. V. 354. a. Ecran dont on se sert dans les verreries. *Ibid.* b.

Ecran. Gaufrure de carton pour écrans. VII. 525. b, &c. Ecran représenté vol. IX des planches. Tapissier, pl. 7.

ÉCRASER. Supplices dans lesquels on écrasait les criminels. XV. 676. a.

ÉCREVISSE, (*Hist. nat.*) deux espèces; l'une marine connue sous le nom d'*homard*, voyez ce mot; l'autre de rivière. Description de celle-ci. V. 346. b. Pourquoi & comment les grosses jambes des écrevisses sont sujettes à se casser. Reproduction de la jambe cassée. Les jours les plus chauds sont les plus propres à cette reproduction. Détail des progrès successifs de la nouvelle jambe. *Ibid.* 355. a. Plusieurs autres parties de l'écrevisse, excepté la queue, se reproduisent de même. Mue des écrevisses par laquelle ces animaux sortent de leur partie cartilagineuse & offeuse. *Ibid.* b. Pierres appelées *yeux d'écrevisses*. On ne les trouve pas en tout tems. Ces animaux sont très-voraces. Cependant ils ne mangent que peu ou point depuis septembre jusqu'en mai. Les crabes & écrevisses qui se portent en arrière en marchant, sont conformés autrement que les autres animaux. Leurs parties sexuelles. Tems de leur ponte. *Ibid.* 356. a.

Ecrevisse. Pourquoi les écrevisses sont plus maigres dans le déclin de la lune que dans le premier quartier. *Suppl.* II. 764. b.

Ecrevisse, celle des lacs du canton de Lucerne ne devient point rouge à la cuisson. IX. 712. a. Manière de revivifier des écrevisses pilées & broyées. XI. 785. b. De la reproduction des membres des écrevisses. XIV. 149. b. 150. a. Ouvrage de M. de Reaumur sur les écrevisses. *Suppl.* I. 405. a.

ÉCREVISSE, (*Pêche*) manière la plus simple de les pêcher. V. 356. a. Des sacs qui auroient été remplis de sel seroient pour elles un appât aussi fort que la charogne. *Ibid.* b.

ÉCREVISSE de rivière, (*Mat. médicale*) remède incisif & tonique. Maladies dans lesquelles on les emploie en forme de bouillons. Réflexions qui démontrent l'inutilité de ce remède. Comment se font les bouillons d'écrevisses. V. 356. b. Il paroît que l'écrevisse est d'assez facile digestion. Le jus d'écrevisse ne fait qu'augmenter la partie alimentaire des mets. *Ibid.* 357. a.

ÉCREVISSE, (*Littér.*) observations sur celles de Tenedos. XVI. 134. a.

ÉCREVISSE, (*Astron.*) voyez CANCER.

ÉCREVISSE, (*yeux d'*) leur propriété : leur préparation. Celle avec le suc de citron. Tablettes d'yeux d'écrevisses. Autres compositions où ils entrent. V. 357. a.

Ecrevisse. Effer de l'infusion des yeux d'écrevisse dans le vinaigre. XVII. 304. b.

ÉCREVISSE, (*Mat. médic.*) bouts noirs des grosses pattes d'écrevisses de mer, dont on compose une poudre absorbante. V. 357. a.

ÉCREVISSE, (*Blason*) meuble d'armoire. *Suppl.* II. 764. b.

ÉCREVISSES, (*Chaufournier*) pierres qui ne se font pas calcinées faute d'un feu assez violent. *Suppl.* II. 764. b.

ÉCRIRE. (*Comm.*) Ecrire sur le journal, sur le grand livre, écrire sur son agenda, écrire une partie en banque. V. 357. b.

ÉCRITS originaux, divers sens de cette expression. XI. 648. a.

Ecritte, loi, IX. 660. a.

ÉCRITEAU, *épigraphe, inscription*; différence entre ces mots. Ecritaux que les anciens peintres faisoient grossièrement sortir de la bouche de leurs personnages. V. 357. b. Voyez ROULEAU. Observation sur la traduction de ce passage, ils marquèrent le sujet de la condamnation de Jésus-Christ dans cette inscription (écriteau) qu'ils mirent au-dessus de sa tête. *Ibid.* 358. a.

ÉCRITURE, vers de Breuef qui renferment la définition de cet art. De l'invention de l'écriture. On commença par dessiner tout naturellement les images des choses : preuve tirée de l'usage des Mexicains. V. 358. a. A cet usage succéda chez les Egyptiens la méthode hiéroglyphique. Trois manières dont on employoit cette écriture. Son premier objet fut de conserver la mémoire des évènements. Les Egyptiens choisirent la figure d'un épervier pour peindre le vent du nord, & d'une huie pour peindre celui du midi. *Ibid.* b. Ainsi on eut soin de n'employer au commencement que les figures dont l'analogie étoit le plus à la portée de tout le monde ; mais les philosophes donnerent dans le raffinement à mesure qu'ils s'appliquèrent aux matières de spéculation. Enfin on représenta les modes mêmes des substances par des images sensibles. La nécessité d'écrire sur beaucoup de sujets fit inventer ensuite l'écriture coulante des hiéroglyphes, que les anciens ont appelée hiéroglyphique. Thoot, secrétaire d'un roi d'Égypte inventa ensuite l'écriture ordinaire, *Ibid.* 359. a. dont la perfection fut plus aisée que l'invention. Avantage de cette écriture sur la hiéroglyphique dans les affaires qui demandoient de la précision ou du secret. Progrès rapides qu'elle fit. Pourquoi les Egyptiens conservèrent encore l'usage des hiéroglyphes. *Ibid.* b. Les mêmes figures symboliques qui avoient d'abord été inventées pour la clarté & ensuite converties en mystères, reprirent à la longue leur premier usage, du moins dans la Grèce & à Rome. Origine de l'idolâtrie & des superstitions des Egyptiens. Le langage a suivi les mêmes révolutions que l'écriture. *Ibid.* 360. a.

Ecriture. Étymologie du mot *scribere*. XI. 485. a. Origine de l'écriture. I. 295. a. II. 645. a. VII. 845. a. L'art d'écrire a été long-tems rare en France & en Espagne : incertitude qui en résulte pour l'histoire de ces pays. VIII. 221. b. Diverses nations qui ont subjugué une partie de la terre, sans connoître l'art d'écrire. *Ibid.* b. Différence entre l'écriture & l'hyéroglyphe. V. 435. b. I. Différentes manières d'écriture. Deux manières dont les anciens formoient leurs caractères d'écriture. X. 467. b. Manière d'écrire des anciens Grecs de droite à gauche & de gauche à droite. II. 379. a. Première espèce d'écriture. VIII. 205. a, b. Différentes méthodes dans la manière d'écrire de divers peuples. 83. a. Cordes nouées qui tenoient lieu d'écriture chez les Péruviens & les Chinois. IV. 211. a. Écriture chinoise. VIII. 283. a. Écriture hébraïque. 76. b, &c. Écriture par abréviations. I. 3. a. II. 391. b. 647. b. XI. 248. a, b. XV. 815. a, b. Écriture coulée. IV. 326. a. Écriture gothique. VII. 749. a. Écriture italienne ou batarde. VIII. 934. a, b. IX. 431. b. Écriture ronde. XIV. 359. a. Écriture courante. XV. 816. b. Espèce d'écriture appelée *lettre en chemise*. III. 282. b. Exemple d'une écriture singulièrement menue. VIII. 552. a. Projets d'une écriture universelle. II. 645. b. XV. 817. b. Voyez CARACTERES & LETTRES. II. *Instrumens employés pour l'écriture.* Des différentes matières sur lesquelles les hommes ont imaginé d'écrire leurs pensées. IV. 1023. b. XI. 846. a. 848. a. Ecorce & feuilles d'arbres sur lesquelles les Indiens écrivent. 878. a. Du bon papier à écrire : manière de le préparer. 860. b. Instrument nommé *style*, dont les anciens se servoient pour écrire sur leurs tablettes. XV. 556. b. Canne ou jonc à écrire dont les anciens se servoient : peuples qui s'en servent encore. II. 598. b.

ÉCRITURE chinoise. Chaque idée a sa marque distincte dans cette écriture, ce qui la rend commune à diverses nations, quoiqu'elles ne parlent pas la même langue. V. 360.

a. On compte 80,000, de ces caractères. Il paroît que les Chinois ont eu des caractères représentatifs pour les choses qui ont une forme, & des signes arbitraires, pour celles qui n'en ont point. Différence des sentimens de M. Warburton & de M. Freret sur cette matière. Moyen de les concilier. *Ibid.* b. Voyez ce qui est dit de l'écriture chinoise à l'article HOMONYME.

ÉCRITURE des Egyptiens : l'hyéroglyphique, la symbolique, V. 360. b. Pépitolique, l'hiérogrammatique. L'écriture hiéroglyphique consistoit à marquer la partie principale pour le tout, ou à substituer l'une à l'autre des choses qui avoient des qualités ressemblantes. Comment cette première écriture devint symbolique. Les auteurs les ont souvent confondues. Celle-ci se distinguoit comme la première en tropique, qui approchoit plus de la nature de la chose, & en énigmatique, où l'on appercevoit plus d'art. Comment on parvint à l'écriture épistolique, *Ibid.* 361. a. & ensuite à l'hiérogrammatique réservée aux prêtres. Cet usage des lettres sacrées fut commun aux prêtres de plusieurs nations. *Ibid.* b. Voyez CARACTERES.

ÉCRITURE-SAINTE. (*Théolog.*) I. 1°. Authenticité des livres saints, fondée d'abord sur la décision de l'église, prouvée ensuite contre les objections de l'incrédule, par l'usage des règles de la plus saine critique. V. 361. b. Ce n'est point attaquer l'authenticité de ces livres, que de dire qu'ils n'ont été conservés que par une nation intéressée à les citer en confirmation de sa doctrine. 2°. Dès qu'une tradition écrite & perpétuée d'âge en âge, remonte jusqu'à l'origine d'un ouvrage, qu'elle en cite l'auteur, & qu'une foule d'écrivains déposent en sa faveur, c'en est assez pour décider tout homme sensé. *Ibid.* 362. a. 3°. Écrivains profanes qui reconnoissent la plupart des livres sacrés comme étant de ceux dont ils portent les noms. 4°. Un ouvrage important, précieux à tout un peuple, conservé avec soin, ne sauroit être corrompu ni altéré. Comment il est impossible que les livres de Moïse l'aient été dans aucun tems. *Ibid.* b. Les raisons qui prouvent l'authenticité de ces livres, sont également applicables à ceux du nouveau testament. 5°. Il n'étoit point nécessaire, pour démontrer la divinité ou l'authenticité des écritures, que tout ce qu'elles contiennent, fût exprimé d'une manière sublime ; & les morceaux où le sublime convenoit sont tels, qu'on ne trouve rien de mieux dans les écrivains profanes. *Ibid.* 363. a. Voyez AUTHENTICITÉ.

II. Divinité des écritures. Divers sentimens sur le degré & la nature de l'inspiration des auteurs sacrés. Ceux de Grotius, de Simon, de Leclerc. *Ibid.* b. Explication de quelques termes relatifs à la matière de l'inspiration des livres sacrés.

Ce qu'on entend par révélation, inspiration, assistance, choses contenues dans l'écriture, & style des livres saints. Sentiment des théologiens catholiques sur l'inspiration. Il la prouvent, 1°. par le témoignage que l'écriture se rend à elle-même ; *Ibid.* 364. a. par le témoignage des peres : réponse à une objection tirée des erreurs contenues dans l'écriture en matière de physique, & de l'inutilité de l'inspiration pour raconter des évènements historiques. *Ibid.* b. Argumens de M. l'abbé de Vence, pour prouver que les expressions même de l'écriture ont été inspirées par le S. Esprit. Argumens cités par ceux qui prétendent que l'inspiration ne s'étend point jusqu'au choix des termes. *Ibid.* 365. a. Voyez INSPIRATION.

III. Du sens des écritures. Les interpretes distinguent un sens littéral & historique, & un sens mystique, spirituel & figuré. Le premier se divise en littéral propre & en littéral métaphorique. Le second se divise en allégorique, en tropologique ou moral, *Ibid.* 366. a. & en anagogique. Excès à éviter en interprétant l'écriture.

Qu'elle ait un sens littéral, c'est une chose facile à démontrer par la nature des choses qu'elle renferme & par leur destination ; mais on ne prouve pas moins aisément que ce sens littéral renferme quelquefois un sens mystique. Système des figuristes, qui prétendent que tout est symbolique dans les écritures. *Ibid.* b. Réfutation de ce système par la vraie explication des passages sur lesquels on l'appuie. Système de ceux qui, comme Grotius, admettent un objet prochain & un objet éloigné dans les prophéties. *Ibid.* 367. a. Voyez INTERPRÉTATION.

IV. De l'autorité de l'écriture. Sentiment des catholiques. Celui des protestans. Celui des sociniens. *Ibid.* b. Les catholiques prétendent que pour découvrir le véritable sens de l'écriture, il faut recourir à l'autorité de l'église, & ils le prouvent, 1°. par l'obscurité de l'écriture en bien des points. Citation du passage, *hoc est corpus meum*. *Ibid.* 368. a. Les peres ont insisté sur la nécessité de recourir à une autorité extérieure pour fixer le sens des livres saints. 2°. L'écriture est insuffisante par elle-même pour terminer toutes les disputes en matière de foi. *Ibid.* b. 3°. Dans toute république bien réglée, le juge & la loi sont deux choses très-distinguées. Or, l'écriture est la loi, & il faut une autorité qui en explique le sens. 4°. La sagesse divine a toujours établi un tribunal visible, juge infallible en matière de doctrine. La chose est évidente.

évidente pour l'ancien testament. Paroles de J. C. qui montrent l'existence de ce tribunal dans la loi nouvelle. *Ibid.* 369. a. Passage formel de S. Augustin en faveur de l'autorité de l'église catholique. *Ibid.* b. Voyez AUTORITÉ.

Ecriture sainte, voyez BIBLE, TESTAMENT. Les écritures divisées par les Juifs en trois classes. VIII. 22. b. Livres de l'ancien testament, appelés *sapientiaux* ou *hagiographes*. 22. b. XIV. 634. b. Pourquoi les livres saints furent écrits sans distinction de phrases, ni même de mots. XIII. 15. b. Texte de l'écriture. XVI. 215. b. Canon des livres sacrés. II. 601. a, b. — 604. a. 619. a. Chronologie de l'écriture sainte. III. 392. b. — 399. b. Du style des écrivains de l'ancien testament. VIII. 89. a, b. 90. a, b. 91. a. XI. 278. b. Docteurs Juifs qui enseignoient à lire l'écriture, &c. X. 172. a, b.

Ecriture secrète, voyez CHIFFRE, CRYPTOGRAPHIE, STEGANOGRAPHIE. De l'art d'inventer un alphabet secret. I. 297. a. Art de déchiffrer les écritures secrètes. IV. 666. b.

ÉCRITURES, comparaison d', (Jurispr.) incertitude de cet art pour la vérification des écritures. M. Rolland le Vayer justifie que la preuve par comparaison d'écritures est très-suspecte. On peut, par l'habitude & par l'art, imiter parfaitement l'air & les traits d'une écriture.

Exemples qui le démontrent. Celui du faux Sébastien; celui d'un nommé François Fava; celui d'un François, qui, par de fausses lettres, reçut du banquier du sieur Chart rs, 3 à 4, 000 liv. sterling. V. 369. b. Exemple ancien d'un certain Priscus. D'ailleurs cette comparaison d'écritures ne fait pas foi par sa propre autorité. Livre du sieur Raveneau sur cette matière. Moyen de faire revivre une écriture ancienne & presque effacée. Le même auteur indique les artifices dont on se sert pour contrefaire les écritures. On ne fauroit être trop réservé dans les jugemens sur la preuve par comparaison d'écritures. *Ibid.* 370. a. Voyez COMPARAISON.

Ecriture. Crime de fausses écritures. VI. 440. b. 441. a. Temps auquel les contrefacteurs d'écritures ont été le plus communs. Précautions que Charles IX prit contr'eux. IX. 906. a. Reconnoissance d'écriture. XIII. 861. a, b. Vérification d'écriture. XVII. 68. a, b.

Ecriture. Différentes sortes d'écritures: écriture authentique, écriture privée, écriture publique. V. 370. b.

Écritures, greffes, tabellionages. Diverses ordonnances des rois de France à l'égard de ces écritures. V. 370. b.

Écritures, certaines procédures faites pour l'instruction d'une cause, instance ou procès. V. 370. b.

Écritures d'avocats. Il est défendu aux procureurs de les faire. Deux arrêts touchant ces écritures. V. 371. a.

ÉCRITURES. Divers sens de ce mot dans le commerce. V. 371. a.

ÉCRITURE, art de former les caractères. Cet art trop négligé dans l'éducation. Pour écrire, il faut, 1°. commencer par avoir une plume taillée. Manière de la tailler pour les différentes sortes d'écritures. V. 371. a. 2°. Manière de se placer. 3°. Mouvements convenables dans l'écriture. 4°. Il faut connoître les effets de la plume, qui se réduisent à deux, les pleins & les déliés. *Ibid.* b. 5°. Distinguer les situations de la plume qui se réduisent à trois principales; la plume est, ou de face, ou oblique, ou de travers. 6°. Appliquer convenablement ces situations. 7°. Écrire. Préceptes à cet égard. On rapporte la formation de toutes les lettres à celle de l'I & de l'O. Plusieurs sortes d'écritures. Moyen de vivifier l'écriture effacée. *Ibid.* 372. a.

De l'art d'écrire. Observations historiques, & principes de cet art. IX. 430. a, b. — 432. a. Conseil donné par Quintilien pour enseigner aux enfans à écrire. XV. 556. b. Des leçons d'écriture pour un enfant. VI. 90. b. Position du corps dans l'écriture. XIII. 161. b. Corps d'écriture. IV. 268. b. Vous trouverez à l'article particulier de chaque lettre, des instructions sur la manière de la former. Voyez, outre cela, les planches d'écriture & leurs explications, vol. II des planches. Des liaisons à observer dans les lettres & dans les mots. IX. 455. b. Des moyens d'écrire en lettres d'or. XI. 530. b. Avis à ceux qui écrivent, pour que cet exercice ne nuise pas à leur vue. III. 588. a. Moyen de faire revivre une écriture ancienne & presque effacée. V. 370. a. 372. a. IX. 433. a.

ÉCRIVAIN, Auteur. Différence entre ces mots. V. 372. a. Abus de notre langue sur l'usage du mot écrire. *Ibid.* b. Voyez AUTEUR.

Ecrivain, celui qui trace sur le papier les caractères. Énumération de quelques personnes qui se sont distinguées dans cet art, voyez MAÎTRES écrivains. Quelque belle que soit l'impression, les traits d'une main exercée sont encore au-dessus. V. 372. b. Exemples d'une adresse singulière dans l'écriture. *Ibid.* 373. a.

Ecrivain. Récompense que le meilleur écrivain de Rotterdam recevoit chaque année. *Suppl.* IV. 467. a.

Ecrivain, celui qui écrit pour le public. V. 373. a. Voyez SCRIBE, COPISTE.

ÉCROU, (Art méchan.) sa description. Celui d'une

presse d'imprimerie. V. 373. a. Différentes sortes d'érous. *Ibid.* b.

Écrou. Usage des taraux pour faire les écrous. VI. 799. b. Manière de faire les écrous de bois. 800. a.

ÉCROUE. Mention que le greffier des prisons fait sur son registre du nom, de la qualité, &c. de la personne qui a été amenée dans la prison. Étymologie de ce mot. Dans l'ancien style, *écroue* signifie aussi *déclaration*, *rôle* ou *état*. Ce mot signifioit dans l'origine, le registre même de la prison. Ce terme signifie aussi l'acte d'*élargissement* & *décharge*, selon quelques-uns. V. 373. b. Diverses ordonnances des rois de France au sujet de l'écroue. *Ibid.* 374. a.

Écroue. Etat des écroues que les procureurs du roi des justices royales doivent envoyer en certains tems aux procureurs généraux de leur ressort. IV. 717. a.

ÉCROUELLES. (Chirurg.) Étymologie du mot. Causes de cette maladie. Les enfans qui vivent de lait, y sont fort sujets. Parties où elles se manifestent. La matière qui forme ces tumeurs, est d'une autre nature que celle qui forme les skirrhes. Remèdes généraux. Les pilules de savon ont beaucoup de succès. V. 375. a. Remèdes pour détruire les callosités des ulcères & consumer les chairs. On abuse souvent des caustiques dans le traitement de cette maladie. Ce qu'il faut faire lorsque la tumeur est ulcérée jusques dans son centre. Ulcères compliqués de carie des os. Traitemens pratiqués dans les hôpitaux pour cette maladie. On ne doit point la regarder comme incurable; mais le traitement est long & supposé beaucoup de patience. *Ibid.* b.

Écrouelles. Les eaux de neige passent pour une des causes des écrouelles. V. 194. b. Fondant très-estimé pour les écrouelles. I. 604. a. Onguent de bryone pour les écrouelles. II. 453. b. Usage du mercure contre cette maladie. X. 376. a. Phthisie écrouelleuse. XII. 533. b. Grande réputation des anciens rois de France pour la guérison des écrouelles. XV. 808. a. 803. a.

Écrouelles. Le roi de France jouit du privilège de toucher les écrouelles. V. 375. b. Témoignages qui l'attestent. Cérémonies qu'observoit Charles VI en les touchant. Les Anglois prétendent, mais à tort, que leurs rois jouissent de cette prérogative & même exclusivement.

On prétend que Pyrrhus avoit la vertu de guérir les rateux en leur pressant la rate de son pié droit. *Ibid.* 376. a.

ÉCRU, toile écrue. XVI. 380. b.

ECTHESE, confession de foi publiée en 639, par Héraclius, en faveur des monothélites; mais qu'il désavoua ensuite, & qui fut condamnée dans le concile de Latran en 649. V. 376. b.

ECTROPIUM ou érailement, rétraction des paupieres. (Chir.) Causes de cette affection. Remèdes à pratiquer dans les différens cas, comme lorsqu'elle procede d'un trop long usage des remèdes émolliens, ou d'une inflammation suivie d'excroissance au-dedans de la paupiere, lorsque le rebroussement est une suite de l'encanthis, du farcome, &c. de quelques cicatrices, *Ibid.* 377. a. d'une paralysie de la paupiere, ou de quelque autre accident. Si le défaut est considérable, on ne fauroit tenter de le guérir. *Ibid.* b. Voyez ÉRAILEMENT.

ÉCU de Sobieski, (Astron.) constellation de l'hémisphère austral. V. 377. b.

ÉCU, (Art milit.) il étoit différent du bouclier appelé *clipeus*. Il falloit qu'il fût bien grand à Lacédémone, puisqu'une femme avoit dit à son fils, ou rapportez ce bouclier, ou revenez dessus. V. 377. b. Voyez BOUCLIER.

ÉCU. (Blason) Divers noms dont il est appelé, suivant ses divisions. V. 378. a.

Écu. Manière d'avoir ses proportions géométriques. Écu parti, coupé, tranché, taillé; écu en bannière, en losange. Étym. du mot *écu*. *Suppl.* II. 766. a.

Écu. Quartiers de l'écu. XIII. 689. b. Origine de l'usage de partir l'écu. XII. 89. b. 90. a. Différentes manières dont l'écu peut être parti. *Ibid.* & V. 221. b. Division de l'écu en plusieurs quarrés appelés *points*. XII. 873. b. Centre de l'écu. I. 26. b. Champ de l'écu. III. 76. b. Chef de l'écu. 272. b. Partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu. 453. b. Couronnes d'écu. IV. 393. b. Pièces honorables dans l'écu. VIII. 291. b. Écu barré. II. 93. a. Écu barré-bandé. *Ibid.* Écu billeté. 255. b. Écu contre-bandé, contre-palé, contre-fessé, contre-poné, contre-barré, contre-écartelé, contre-changé, contre-chevronné, contre-costé, contre-fleuré, contre-potencé; écu détranché, écartelé, échiqueté, fermailé, gironné; écu palé, fenestré, taillé, tiercé, tranché, traversé, vergeté, &c. voyez ces mots. Écus qui ne contiennent que la simple couleur du champ. XV. 801. a. Voyez les planches du blason, vol. II.

Articles tirés des supplémens. Champ de l'écu. *Suppl.* II. 315. b. Forme & dimensions de l'écu: manière de le tracer. *Suppl.* IV. 366. b. Pièces & meubles de l'écu, voyez BLASON, & les articles PIÈCES, MEUBLES. Partitions & répartitions de l'écu, voyez BLASON, & les articles PARTI, PARTITION, RÉPAR-

TITION. Division des écus en quartiers. *Suppl. IV. 558. b.* Maniere d'expliquer les pieces & meubles de l'écu en termes propres & convenables. *Suppl. I. 911. b.* Ecu bandé, *Suppl. I. 790. a.* bandé de huit pieces, *Suppl. IV. 368. a.* burelé, *Suppl. II. 84. b.* *Suppl. IV. 369. a.* chevronné, *Suppl. II. 396. b.* *Suppl. IV. 368. a.* contre-vairé, *Suppl. II. 585. a.* coticé, *623. b.* *Suppl. IV. 369. a.* écartelé, *Suppl. II. 748. a.* écuillon posé sur un écu écartelé. *Suppl. IV. 849. b.* Ecu échiqueté, *Suppl. II. 751. b.* *Suppl. IV. 369. a.* émanché, *Suppl. II. 799. a.* enté en pointe, *808. b.* fascé, *Suppl. III. 7. b.* fascé de huit pieces, *Suppl. IV. 368. a.* freté, *Suppl. III. 147. b.* gironné, *226. a.* *Suppl. IV. 369. b.* losangé, *Suppl. III. 780. a.* *Suppl. IV. 369. b.* nébulé, *23. b.* palé, *219. a.* palé de huit pieces, *368. a.* papellonné, *233. a. b.* plein, *414. b.* taillé, *925. a.* vergetté. *369. a.* *983. a.* Voyez les planches du Supplément.

ÉCU, (*Comm.*) piece d'argent, qui a maintenant cours en France. *V. 378. a.*

Écu. Écus de France. *Suppl. II. 764. b.* Table des principaux écus qui ont cours en Europe. Leur poids, leur titre, & leur valeur en argent de France. Autre table des principaux écus qui ont cours en Europe, avec les années de leur date, leur poids, leur titre, & leur valeur en grains de poids de marc françois, en matiere pure. *Ibid. 765. a.* Du nummus des anciens. Sa valeur en argent de France. *Ibid. 766. a.*

Écu, voyez LOUIS d'argent. *IX. 699. b.* 700. *a.* Quart d'écu. *XIII. 671. b.* Légende sur la tranche des écus. *XVI. 539. a.*

ECUBIER, (*Marine*) plomber les écubiers. *XII. 780. b.*

ÉCUEIL, voyez BANCS, BRISANS & DANGERS. Signal qu'on met sur les écueils, *I. 316. b.* & sur la côte pour les faire éviter. *356. b.* Écueil près de la côte du canton de Jederen en Norwege. *Suppl. III. 547. b.*

ÉCUELLE, de Cabestan. Écuelle, en terme de géométrie: comment on trouve la solidité de celle-ci. *V. 378. a.*

ÉCUELLE d'eau hydrocotyle. (*Botan.*) Caractères de ce genre de plante. *V. 378. b.*

Écuille d'eau. Espèces de ce genre, nommées *acaricoba*, *Suppl. I. 104. a.* *codagen*. *Suppl. II. 484. a. b.*

ÉCUME, (*Médec.*) humeurs extravasées ou évacuées du corps humain. La qualité écumeuse des différentes humeurs est un signe diagnostique ou pronostic dans diverses maladies. Écume dans le crachement de sang. Bouche écumante dans certaines maladies. Veines écumeuses. Déjections de matiere écumeuse. *V. 378. b.*

ÉCUME de mer. (*Botan.*) *V. 378. b.* Voyez *ALCYONIUM*.

Écume de nitre, espèce de nitre dont les anciens font mention. *V. 378. b.*

ÉCUME. (*Manege*) Bouches toujours seches. Pour y faire entrevoir de la fraîcheur, les maquignons donnent du sel aux chevaux. Le défaut de fraîcheur provient souvent de la main du cavalier. Causes qui produisent de l'écume sur la superficie du corps du cheval en sueur. *V. 379. a.*

ÉCUMES, (*Raffineur*) Mal-propretés tirées du sucre en le clarifiant. Faire des écumes, c'est en séparer les syrups qu'on a levés avec elles. Maniere de les faire. *V. 379. a.*

Écumes printanieres, filaments qu'on voit voltiger à la campagne, sur-tout dans le beau tems. *V. 379. b.*

ÉCUMER, opération en pharmacie, destinée à purifier certains corps. *V. 379. b.*

ÉCUMER. (*Fauconn.*) *V. 379. b.*

ÉCUREUIL. (*Hist. nat.*) Description de cet animal. Ses attitudes & mouvemens. Ses alimens. Il habite des creux d'arbres. Son agilité. Caractères génériques de l'écureuil, selon M. Linnæus & selon M. Rai. Écureuil de Virginie. Les auteurs ont fait mention d'autres écureuils étrangers. Celui qu'on appelle *écureuil volant* est un vrai chat ressemblant à de certains rats. *V. 380. a.*

ÉCUREUIL volant. (*Zoolog.*) Autres noms de cet animal. *Suppl. II. 766. a.* Lieux où on le trouve. Maniere de le chasser. Sa description. *Ibid. b.*

Écureuil, espèce d'écureuil de la nouvelle Espagne. *XVI. 564. a.* Écureuil volant. *XIII. 648. a.* Voyez *Polatouche*. Écureuil orangé. *Suppl. II. 594. b.* *595. a.*

ÉCURIE; ses dimensions. Les voûtes sont préférables aux planchers. Il faut que le sol soit sec & élevé, & qu'elles soient orientées à l'est. Ruisseau que doit former le pavé pour l'écoulement des eaux. On doit préférer les plates-formes à un terrain pavé. Description de l'auge & des pieces qui en dépendent. *V. 380. b.* Description du râtelier. *Ibid. 381. a.* Séparation de chaque place par des barres ou par des cloisons. *Ibid. b.* Distribution des jours qui doivent éclairer l'écurie. Ecuries simples & à double rang. *Ibid. 382. a.* Description de l'écurie dont M. Soufflot, architecte du roi, a donné le plan. *Ibid. b.* Avantages de cette construction. *Ibid. 383. b.* Instrumens en usage dans une écurie. *Ibid. 284. b.*

Écurie. Officiers de la grande écurie du roi. *V. 387. b.* *388. a. b.* Etat de l'écurie pour le service de la grande vénerie. *XVI. 951. a.* Construction & soin des écuries. *Suppl.*

III. 400. b. Contre-mur qu'on est obligé de faire à Paris, lorsqu'on bâtit une écurie contre un mur mitoyen. *IV. 138. a.* Cloisons d'écurie. *III. 545. b.* Poreaux d'écurie. *XIII. 180. b.* Fourches d'écurie. *VII. 225. a.* Plan & élévation d'une écurie. *VII. vol. des planch. Manège, planch. 30-33.* Meubles & ustensiles d'écurie. *Ibid. Planch. 27. 28.* Précautions à prendre dans les écuries, lorsqu'il y est mort un animal de quelque épidémie. *Suppl. III. 809. b.*

ÉCUSSON, (*Pharm.*) espèce d'épithème. Il s'applique principalement sur l'estomac. *V. 385. a.*

ÉCUSSON, ornement qu'on met à l'arrière des vaisseaux. *V. 385. a.*

ÉCUSSON, à la monnaie, en terme de blason. *V. 385. a.*

ÉCUSSON, (*Blason*) meuble d'armoirie. *Suppl. II. 767. a.*

ÉCUSSON, (*Jard. fleur.*) petite plaque numérotée que l'on met à côté d'une plante ou sur le pot où elle est. Observation sur les écussions d'ardoise. *Suppl. II. 767. a.*

ÉCUSSON. (*Botan.*) Voyez GREFFE.

ÉCUYERS, gentils-hommes faisant le service militaire à la suite des chevaliers. Leurs fonctions. *V. 385. a.* Écuyers en Angleterre. Dès qu'un jeune gentilhomme avoit atteint l'âge de sept ans, on le faisoit page. Leçons qu'il recevoit. De-là il passoit au titre d'écuyer. A l'âge de vingt-un ans, il étoit reçu chevalier. *Ibid. b.* Consultez là-dessus les *mémoires de M. de Sainte-Palaye, vol. XX. de l'acad. des belles-lettres.*

ÉCUYER, (*Jurisp.*) titre que les simples gentilshommes ajoutent après leurs noms. Etymologie du mot. *V. 385. b.* Écuyers romains. Sur le déclin de l'empire, deux fortes de gens de guerre furent en réputation de bravoure, les gentils & les écuyers. Les empereurs leur donnerent la meilleure part dans la distribution qui se faisoit aux soldats, des terres à titre de bénéfice; & les princes gaulois les imiterent. L'état d'écuyer n'étoit pas non plus nouveau pour les germains. *Ibid. 386. a.* Les premiers nobles en France furent les gentilshommes & écuyers, dont la profession étoit de porter les armes. Comment les écuyers étoient distingués des chevaliers. Comment s'acquéroient les titres d'écuyer, de chevalier & de banneret. Solde journaliere des écuyers, des chevaliers, des simples gentilshommes, &c. La qualité d'écuyer ne fut pas d'abord le terme usité pour désigner un noble; *Ibid. b.* mais insensiblement ce terme a été regardé comme synonyme de noble. Dès que la qualité d'écuyer eut prévalu sur celle de noble, le titre de noble homme désigna un roturier. La noblesse qui s'acquiert par les grands offices ne donnoit point la qualité d'écuyer. Titre que prenoient les conseillers & présidens de cours souveraines. Conditions sous lesquelles l'édit de 1600 permet de prendre le titre d'écuyer. *Ibid. 387. a.* Déclarations de 1624, de 1663 & de 1702, sur le même sujet. Titres constitutifs du droit de noblesse. Certains emplois militaires donnent le titre d'écuyer sans noblesse héréditaire. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Écuyer. Etymologie de ce mot. *Suppl. III. 204. b.* Hauber & armure de tête qu'avoient les écuyers. *VIII. 64. a.* Les écuyers autrefois appelés *servientes*. *XV. 85. b.* *86. a.* Fief d'écuyer. *VI. 703. a.*

ÉCUYER, grand écuyer de France. Quelle étoit cette charge sous les premiers rois. *V. 387. b.* Il prête serment entre les mains du roi. Prerogatives & fonctions de sa charge. Aux entrées que le roi fait à cheval dans les villes, il marche directement devant la personne du roi. Celui d'aujourd'hui (1755) est M. le comte de Brionne. *V. 388. a.* Ses armes, planche 18 du blason. *Vol. II.*

Écuyer commandant la grande écurie du roi. Celui qui commande en l'absence du grand écuyer. *V. 388. a.*

Écuyer, premier écuyer. Cette charge est très-ancienne. *V. 388. a.* Elle est dans la maison de Beringhen. Objet & fonctions de cette charge. Ses prerogatives. Écuyers de sa dépendance. Fonctions des écuyers du roi servant par quartier. *Ibid. b.*

Écuyer, premier écuyer-tranchant. Tems où il exerce. Ses fonctions telles qu'on les voit dans les ordonnances de Philippe-le-bel de 1306. Charges de premier écuyer-tranchant & de porte-cornette-blanc: par qui elles ont été possédées. *V. 389. a.*

Écuyer-bouche. Ses fonctions. *V. 389. a.*

ÉCUYER. (*Manege*) On prostitue ce titre sans considérer les talens qu'il suppose. La facilité de se donner ou de recevoir des titres supérieurs à ceux qu'on mérite, nuit aux progrès des arts & des sciences. *V. 389. b.*

Écuyers, hommes célèbres auxquels la France est redevable des premiers écuyers qu'elle a eus. *VI. 247. b.* Importance de la théorie de l'art dans les écuyers. *249. b.* Lumieres qu'ils devoient acquérir. *250. b.*

E D

EDDA, livre qui renferme la théologie & la cosmologie des anciens Celtes Scandinaves. *VIII. 916. a. b. & c.* Description de l'enfer dans ce livre. *XI. 33. b.*

EDELINCK, (*Gérard*) graveur. VII. 867. *b.*
EDEN. Quelques-uns croient que ce lieu de délices étoit situé sur les bords du Jourdain. *Eden*, ville du mont Liban. V. 389. *b.*
Eden, voyez *Paradis terrestre*. Description du jardin d'Eden par Milton. VIII. 460. *a. b.* Manière ingénieuse dont le P. Hardouin explique l'endroit du texte sacré où il s'agit des fleuves d'Eden. VII. 539. *a.* Arbres de vie & de la connoissance du bien & du mal, plantés dans ce jardin. I. 589. *a.* Combien de tems Adam & Eve demurerent dans ce lieu. I. 126. *a.* II. 801. *b.* Chérubin qui fut placé à l'entrée du paradis terrestre. III. 298. *b.*
EDENTÉ, *Découpé*. Différentes significations de ces mots dans le blason. IV. 704. *b.*
EDEPOL, (*Mythol.*) jurement usité chez les anciens. *Suppl.* II. 748. *a.*
EDESUS, philosophe éclectique. V. 277. *b.*
EDESSE, (*Géogr.*) ville de la Mésopotamie. Abgare, roi d'Edesse, converti par S. Thomas. V. 389. *b.* Voy. *Bambyce*.
Edesse, tems où cette ville fut fondée. *Suppl.* II. 767. *a.*
EDGARD, (*Hist. d'Anglet.*) roi d'Angleterre surnommé *le pacifique*. Histoire de son regne. *Suppl.* II. 767. *a.*
Edgard. Les loups furent détruits en Angleterre sous son regne. IX. 181. *a.*
EDHEMITES, religieux mahométans. Priere que faisoit leur instituteur. V. 289. *b.*
EDIFICE, voyez *Bâtiment*, *Maison*: voyez aussi les pl. d'architecture, vol. I. Enduits ou incrustations dont on couvroit à Rome les différentes parties d'un édifice. VIII. 658. *a. b.* Usage que les Romains faisoient du bronze pour orner les grands édifices. XI. 150. *a.* Pavé intérieur des édifices de Rome. XII. 193. *a. b.*
EDILE, chez les Romains. Fonctions de ces magistrats. Dépenses ruineuses que leur charge exigeoit. Tems de leur création. Ediles curules. V. 390. *a.* Trait singulier qui marque l'influence qu'avoit Caton dans l'état. Ediles céroiaux créés par César. Ediles des villes municipales. Edile alimentaire. Ediles de camp. Les édiles supprimés depuis Constantin. *Ibid.* *b.*
Ediles. Tems de la création des deux premiers édiles curules. *Suppl.* II. 768. *a.*
Edile. Assemblée où l'on éliroit les édiles. III. 679. *b.* Observations sur cette magistrature. XII. 907. *a. b.* Suite de l'histoire de cette magistrature sous les empereurs. 908. *a.* Ediles nommés *céroiaux*. VIII. 810. *b.* Ediles des villes municipales. IX. 13. *b.* Magistrats de ce nom dans les autres villes d'Italie. *Ibid.* Edit des édiles. V. 392. *a.*
EDILING, ordre des nobles chez les Anglo-Saxons. V. 390. *b.*
EDIMBOURG, (*Géogr.*) capitale de l'Ecosse. La marée monte jusqu'à vingt milles de ses murs. Sa situation. Son université. V. 390. *b.*
Edimbourg. Erreurs dans quelques dates indiquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 768. *a.*
Edimbourg. Principale prison de cette ville. XVI. 387. *a.* Société d'Edimbourg. XV. 259. *b.*
EDIT. (*Jurisp.*) Différentes significations & étymologie de ce mot. Son usage dans l'histoire de France. Différence entre les édits, les ordonnances & les déclarations. Forme des édits. V. 391. *a.*
Edit, voyez sur ce sujet *Code*, *Déclaration*, *Lettres*, *Loi*, *Ordonnances*, *Règlement*. Enregistrement des édits. V. 699. *a. b.*
Edit d'Amboise. V. 391. *a.*
Edit d'août. V. 391. *a.*
Edit de la bourdaifere. V. 391. *b.*
Edit burfal. V. 391. *b.*
Edit de Chanteloup. V. 391. *b.*
Edit de Château-briant. V. 391. *b.*
Edit du contrôle, en matière bénéficiaire, en matière d'exploits, en fait d'actes de notaires, pour les actes sous-signature privée, V. 391. *b.* & pour les dépens. *Ibid.* 392. *b.*
Edit de Crémieu. V. 392. *b.*
Edit des duels. V. 392. *b.*
Edit des édiles. V. 392. *b.*
Edit des empereurs romains. V. 392. *b.*
Edit des femmes. V. 392. *b.*
Edit des insinuations, de deux sortes, savoir des insinuations ecclésiastiques, & des insinuations laïques. V. 392. *b.*
Edit de juillet. V. 392. *b.*
Edits de Justinien. V. 392. *b.*
Edit de mars. V. 392. *b.*
Edit de Melun, sur la discipline ecclésiastique. V. 392. *b.*
Edit des meres, ainsi appelé, parce qu'il regle l'ordre dans lequel les meres doivent succéder à leurs enfans. On l'appelle aussi *édit de S. Maur*. Constitution de Justinien sur cette succession. Disposition de l'édit des meres, qui ne fut pas reçu d'abord par les parlemens de droit écrit. Contestations élevées à ce sujet dans le parlement d'Aix. Edit du roi qui révoque celui des meres. V. 193. *a.*

EDIT de Nantes donné par Henri IV. en 1598. Sa révocation par Louis XIV. en 1695. V. 393. *b.* Voyez *NANTES*.

Edits de pacification. A quelles occasions ces divers édits furent publiés, V. 193. *b.* & ensuite tous révoqués avec celui de Nantes en 1685. V. 394. *a.*

Edits de pacification. III. 54. *b.* XI. 736. *b.* Chambres de l'édit. III. *b.* 55. *a.* Chancelleries des chambres de l'édit. 113. *a.*

Edit. (*Chambres de l'*) Comment elles furent établies & succéderent aux chambres mi-parties. V. 394. *a.* Leur suppression. *Ibid.* *b.*

Edit de Paulet, *édit des petites dates*. V. 394. *b.*

Edit perpétuel. Collection de tous les édits, tant des prêteurs que des édiles curules. V. 394. *b.*

Edit perpétuel. V. 135. *a.* Edit perpétuel d'Adrien. 139. *a.*

Edit perpétuel. Règlement des archiducs Albert & Isabelle. V. 394. *b.*

Edits des présidiaux. V. 394. *b.* Premier & second chef de cet édit. III. 271. *b.*

Edit du prêteur. Augmentation du nombre des prêteurs. Ce que l'on appelloit *album pratoris*. Edit annuel des prêteurs. V. 395. *a.*

Edits des prêteurs. IV. 991. *b.* V. 135. *a.* XIII. 339. *b.*

Edit provincial. Abrégé de l'édit perpétuel. On n'en fait point l'auteur. V. 395. *a.*

EDIT provincial. Fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 768. *b.*

Edit provincial. V. 139. *a.* 395. *a.*

Edit de Romorentin, donné pour empêcher que l'inquisition ne fût introduite en France. Edit par lequel celui-ci fut révoqué. V. 395. *b.*

Edit de S. Maur. Voyez **EDIT des meres**.

Edit des secondes nocces. A quelle occasion il fut fait. Dispositions de cet édit. V. 395. *b.*

Edit de la subvention des procès. V. 396. *a.*

Edit d'union. V. 396. *a.*

EDITEUR. Quels ont été les éditeurs des peres de l'église & des conciles. Qualités essentielles à un éditeur. Des éditeurs de l'Encyclopédie: on ne doit ni les blâmer de ce qu'on pourroit trouver de foible, ni les louer de ce qu'on y trouvera d'excellent. V. 396. *a.*

EDITEUR. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. faute à corriger. *Suppl.* II. 768. *b.*

EDITION. Abus résultans de la publication des ouvrages d'un auteur après sa mort. V. 396. *b.*

Edition. Premières éditions qu'on vit paroître en divers endroits peu après l'invention de l'imprimerie. VIII. 608. *b.* Ouvrages à consulter pour acquérir la connoissance des meilleures éditions des livres en tout genre. 609. *a.* Editions angloises. 629. *a.* Diverses belles éditions par lesquelles plusieurs imprimeurs se sont distingués. 625. *a. b.* — 629. *a.* Libraires auxquels on doit de belles éditions grecques & latines. IX. 468. *a.* Contrefaçon d'une édition. IV. 133. *b.*

Edition des Latins, spectacles que le peuple avoit imposés à certains magistrats, qu'ils donnoient à leurs frais. Honneurs réservés à ces magistrats le jour de ces jeux. V. 396. *b.*

EDMOND I. (*Hist. d'Anglet.*) roi d'Angleterre. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 768. *b.*

Edmond II. surnommé *côte de fer*. (*Hist. d'Anglet.*) Précis de son regne. *Suppl.* II. 769. *b.* Voyez *Suppl.* II. 218. *b.*

EDNAND, (*Géogr.*) bourg d'Ecosse où naquit le célèbre poète Jacques Thompson. Observation sur ce poète. Anecdote de sa vie digne d'être connue. *Suppl.* II. 769. *b.*

EDOUARD l'ancien. (*Hist. d'Anglet.*) Titre de pere de la patrie qui lui fut donné. *Suppl.* II. 770. *a.*

Edouard le martyr. Pourquoi il reçut ce nom. *Suppl.* II. 770. *a.*

Edouard le confesseur ou *le débonnaire*. Son caractère. Révolution arrivée sous son regne. Sa mort. *Suppl.* II. 770. *a.*

Edouard I. depuis la conquête. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 770. *a.* Voyez XVII. 622. *b.*

Edouard II. fils & successeur du précédent. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 771. *b.*

Edouard III. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 771. *a.*

Edouard I. dit *l'ancien*, roi d'Angleterre. Raisons qui l'engagerent à se donner pour successeur son fils bâtard. *Suppl.* I. 169. *a.*

Edouard III. ou VI. roi d'Angleterre. XVII. 624. *a. b.* Jubilé qu'il fit célébrer. IX. 2. *a.* Trait qu'il conclut avec le roi de France. *Suppl.* II. 52. *b.* Comment il récompensa la valeur d'Eustache de Ribamont. 113. *a.*

Edouard IV. fils de Richard, duc d'York, usurpa la couronne qui appartenoit à Henri VI. de la maison de Lancastre. Précis de son regne. *Suppl.* II. 771. *b.* Voyez XVII. 624. *b.*

Edouard V. fils d'Edouard IV, n'occupa le trône que deux mois. *Suppl.* II. 772. *a.*

Edouard VI. fils d'Henri VI. & de Jeanne de Seymour. Principaux événemens de son regne. Il n'exerça jamais par lui-même l'autorité souveraine, étant monté sur le trône à l'âge de dix ans, & mort six ans après. *Suppl.* II. 772. *a.*

Edouard, surnommé le prince noir, fils d'Edouard III. roi d'Angleterre. XVII. 636. *a.*

Edouard, (le prince) prétendant au royaume d'Angleterre. Dangers qu'il courut après la bataille de Culloden. Suppl. III. 643. b.

Edouard, roi de Portugal, (Hist. de Portugal.) fils & successeur de Don-Juan. Tableau de son regne. Suppl. II. 772. a.

EDRED, (Hist. d'Anglet.) les foiblesses de ce prince éclipsèrent, sur la fin de sa vie, les grandes qualités qui l'avoient rendu célèbre dans les premières années de son regne, dont on trouve dans cet article l'histoire abrégée. *Suppl. II. 773. b.*

EDREDON, duvet que l'on tire d'un canard de mer appelé *eider*. Description de cet oiseau. V. 396. b. Comment on ramasse ses plumes. V. 397. a.

EDUCATION. Objets qu'elle embrasse. *De l'éducation en général.* L'éducation des enfans est utile pour eux-mêmes, pour leurs familles & pour l'état. Avantages d'une bonne éducation dans le chef ou le magistrat d'un état, V. 397. a. & dans les enfans de divers ordres qui le composent. L'éducation est le plus grand bien que les peres puissent laisser à leurs enfans. Analogie entre la culture des plantes & l'éducation des enfans. Ne forcez point leur inclination; mais aussi prenez garde qu'ils n'embranchent un état auquel vous prévoyez qu'ils ne soient pas propres. V. 397. b.

Premier objet de l'éducation, la santé. Importance de cet article. Utilité de quelques connoissances anatomiques pour apprendre à prévenir par nous-mêmes bien des maux. *Ibid. b.* Préceptes généraux sur les moyens de maintenir la santé. Il est dangereux de croire que tout soit également bon pour tous. Erreur du czar Pierre, funeste aux enfans de ses matelots. V. 398. a. Danger d'abandonner la santé à des charlatans.

Second objet, la culture de l'esprit. Avantages de la docilité. Talens du maître pour cultiver les esprits. Obstacles à l'instruction qui peuvent se trouver dans un élève. Soins qu'exigent les premières années. *Ibid. b.* Il importe extrêmement à un jeune homme que, dès qu'il commence à juger, il n'acquiesce qu'à ce qui est vrai. Précautions à prendre pour cela. Dangers de la peur pour un enfant. Combien ceux qui s'amuse à tromper les enfans sont blâmables. On devrait leur faire connoître la pratique des arts, même des plus communs, & les expériences de physique. V. 399. a. Manière d'enseigner aux enfans une sorte de logique usuelle. Il ne faut rien dire de nouveau à un enfant, qui ne puisse se lier avec ce que l'usage de la vie lui a déjà appris. *Ibid. b.* Le grand art d'enseigner, c'est de savoir démêler la subordination des connoissances. Ce n'est qu'après que les organes ont acquis une certaine consistance, & que l'usage de la vie nous a donné certaines connoissances préliminaires, que nous pouvons comprendre certaines vérités. Passage du P. Buffier sur cette matière. *Ibid. 400. a.* Sa preuve de la spiritualité de l'ame, ou de la distinction des deux substances. Nouvelle méthode d'enseigner le latin aux enfans, d'après les principes établis ci-dessus. *Ibid. b.* Des différens états de l'homme par rapport à l'esprit. Son état dans le sommeil. Sentiment que les enfans nouveaux nés ont de leur existence. *Ibid. 401. a.* Notre ame n'opere qu'autant que notre corps se trouve en certaine disposition. Infirmités de l'esprit qui résultent de cette harmonie. Moyens de guérir les maladies de l'esprit qui peuvent être guéries. *Ibid. b.* L'expérience & notre sentiment intime nous apprennent que la cause de nos sensations n'est point en nous, qu'elle est indépendante de notre volonté. C'est d'après ces impressions que nous jugeons des objets & de leur propriété, & que nous formons différentes réflexions. Diverses considérations qui prouvent que chaque connoissance individuelle doit avoir sa cause particulière ou son motif propre. Conditions que doit avoir ce motif. *Ibid. 402. a.* Nécessité d'un motif extérieur, propre & légitime dans tous nos jugemens. Il seroit utile de demander souvent à un jeune homme le motif de son jugement dans des occasions très communes. Utilité d'instruire les jeunes gens des nouvelles publiques, pour leur donner certaines connoissances d'usage. *Ibid. b.* Modele d'éducation dans l'école militaire. *Ibid. 403. a.*

Education. 1°. Observations historiques sur ce sujet. Détails de quelques usages par rapport à l'éducation chez les anciens Juifs, les Grecs, les Romains, V. 656. a. b. & les Germains. 657. a. Soins que les Athéniens & les Romains donnoient à cet objet. VI. 248. a. b. Détails sur l'éducation des jeunes gens à Lacédémone. IX. 153. b. 156. a. b. 157. a. Parallele de l'éducation des anciens & de celle des modernes. *Suppl. I. 420. a.* Celle des Arabes. 504. b. 508. b. Celle des anciens Celtes. *Suppl. II. 284. b.* Usages des anciens de faire apprendre des sentences à leurs enfans. XV. 56. b.

2°. Réflexions sur l'éducation en général. Soins qu'un pere & une mere doivent à leurs enfans, quand ils n'écouteront que la voix de l'instinct. I. 370. a. L'éducation objet important pour un législateur. IX. 360. a. Obligation imposée aux peres d'élever leurs enfans. XII. 339. a. De l'éducation convenable dans chaque espèce de gouvernement. V. jx. a. note. Réflexions sur les préjugés modernes en matière d'éducation, qui nous empêchent de profiter des exemples des anciens. V. 769. b. Combien l'éducation des femmes seroit importante. VIII. 278. a. Négligence où l'on tombe dans le choix des gouverneurs &

des précepteurs. I. 668. a. L'éducation ne doit point être confiée aux religieux. VII. 301. a. Réflexions sur l'éducation d'un jeune homme. 792. a. b. &c. Utilité des éloges sagement dispensés à un enfant. V. 646. b. Passages de l'écriture qui prouvent que l'instruction doit être accompagnée de la punition. VI. 89. b. Des voyages considérés comme partie de l'éducation. XVII. 476. b. De l'éducation d'un prince. VII. 797. a. b. &c. IX. 360. a. Analyse du livre de Locke sur l'éducation. 627. a.

3°. De l'éducation publique. Nécessité d'une bonne éducation dans l'état. V. 343. a. Le gouvernement doit se charger de l'éducation publique. *Ibid. b.* Exemple des Crétois, des Lacédémoniens, des Perses. *Ibid.* Comment les Romains ont pu s'en passer. *Ibid.* L'éducation publique préférée par Quintilien à l'éducation particulière. Ce qu'il dit sur la vertu & la probité que l'on doit chercher dans les maîtres, & sur les châtimens des écoliers. III. 506. b. 634. b. Principaux objets qu'embranchent l'éducation publique. 635. a. b. 637. a. b. Passage tiré de la théorie des sentimens agréables, sur les soins que les législateurs de Lacédémone & de la Chine ont donnés à l'éducation publique. VI. 49. b.

4°. De la première éducation. Réflexions sur ce sujet à l'article *Gouvernante d'enfans*. VII. 783. b. &c. Usages de diverses nations sur la manière de tenir, de gouverner & de nourrir les enfans nouveau-nés. VIII. 257. b. De la mauvaise coutume des nourrices d'appaier les enfans en leur inspirant la frayeur des spectres. IX. 229. b. Réflexions sur les nourrices. XI. 260. b. &c. Leçon aux meres qui punissent leurs enfans à cause de leur incontinence d'urine pendant leur sommeil. XVII. 509. b. Voyez ENFANT.

5°. Premier objet de l'éducation, le corps & la santé. Préceptes sur l'éducation physique de l'enfance. V. 652. a. Des changemens qu'on peut produire dans le tempérament par l'éducation. VIII. 497. a. Sur la nourriture des enfans, voyez PÉDOTOPIE. Moyens de corriger les enfans de divers défauts dans l'attitude ou dans la taille. Voyez ces mots. Utilité des exercices. VI. 248. a. b. Les manières doivent être l'objet de l'éducation. X. 36. b.

6°. Second objet, la culture de l'esprit. On néglige trop dans l'éducation l'art d'écrire. V. 371. a. Le dessein devoit entrer dans le plan de toute éducation. IV. 891. b. Des études qui doivent faire partie de l'éducation. VI. 87. a. b. &c. — 94. b. Directions sur la manière d'instruire. IX. 332. b. X. 460. a. b. Tout livre préparé pour l'instruction des enfans doit être conçu & rédigé par la philosophie. XV. 713. b. Des livres élémentaires. IX. 603. b. 608. b. Voy. *Elémens des sciences*.

7°. Troisième objet, les sentimens & les mœurs. Vertus que l'éducation particulière doit sur-tout inspirer dans les républiques. IV. 817. b. De l'art de former l'ame ou le naturel. XI. 45. b. Le principal objet de toute éducation doit être la vertu. XVII. 182. a. Il faut accoutumer les enfans à l'épargne. V. 750. b. Combattre en eux le goût de la parure. VI. 92. a. Nourrir l'humanité dans leur cœur. VIII. 277. b. Le principal moyen de l'éducation, c'est l'exemple. *Ibid.* Ce qu'on doit faire à l'égard d'un enfant qui peche par défaut de sensibilité, ou qui est sujet à quelque passion trop difficile à corriger. 656. a.

Education militaire, plan d'éducation pour l'école militaire. V. 307. a. b. &c. Etudes militaires. VI. 94. b. Plan d'éducation militaire. VI. 249. a. b. — 252. a. Gymnastique qui doit en faire partie. VII. 1018. b. Voyez HOMME DE GUERRE. 995. a. b.

EDUENS, (Géogr. Hist. anc.) peuple Celte qui formoit la première république des Gaules, & qui en avoit la supériorité du tems de César & des premiers empereurs. *Suppl. II. 774. a.* Ancienne division de la Gaule en Belgique, en Aquitaine & en Celtique. Caractere des trois différens peuples qui habitoient ces pays. Subdivision de ces pays en cantons. Observations sur les peuples qui habitoient la Gaule du tems de César. Leurs assemblées générales dans le champ de Mars. Histoire des Eduens. Pays qu'ils occupoient. *Ibid. b.* Leurs principales villes. Peuples qu'ils avoient dans leur dépendance. Leur république divisée en plusieurs cantons. Capitale des Eduens. Leur gouvernement. Observations sur les deux ordres de l'état; savoir les druides & les nobles, qui partageoient entre eux les honneurs & les privilèges. Différentes causes qui contribuèrent à la grandeur & à l'opulence des Eduens. *Ibid. 775. a.* Académie de Bibracte. Langues que parlerent ces peuples. Sujets & alliés des Eduens. *Ibid. b.*

EDULCORATION, (Chymie) quels sont les sujets de cette opération. Regles du manuel à observer. V. 403. a.

Edulcoration philosophique. V. 403. b.

Edulcoration. De la chaux d'or. IV. 852. a. Edulcoration philosophique selon les anciens. 1055. a. XI. 501. a.

EDULCORER, (Pharm.) ajouter du sucre ou un sirop à certains remèdes, &c. Edulcoration du petit lait. Celle des potions anti-hystériques. V. 403. b.

E F

EFFACER, raturer, rayer, biffer; différences entre ces mots. V. 403. b.

EFFECTIVEMENT,

EFFECTIVEMENT, *en effet*. En quoi ces mots différent.

V. 404. a. **EFFECTUER**, *exécuter*; différentes significations de ces mots. V. 404. a.

EFFÉMINE. On n'aime point à rencontrer dans une femme les qualités extérieures de l'homme, ni dans un homme les qualités extérieures de la femme. Acception du mot *efféminé* dans les langues anciennes orientales. V. 404. a.

EFFEN, (*Juste Van-*) XVII. 564. a.

EFFERVESCENCE, *fermentation, ébullition*, (*Synon.*) V. 216. b. VI. 518. a.

EFFERVESCENCE, (*Chymie*) substances qui s'attachent avec effervescence. Il est essentiel que l'une des deux soit liquide. En quoi consiste l'effervescence. Cet effet est dû à l'éruption d'un fluide léger & élastique. Etat où étoit l'air avant qu'il fût dégagé par l'effervescence. Le mouvement de l'effervescence n'est point l'effet d'une attraction forte avec laquelle les deux corps à unir tendent l'un vers l'autre. Elle est ordinairement accompagnée d'un sifflement ou pétilllement. *Ibid.* b. On ne fait absolument rien sur la production de la chaleur, ni sur celle du froid dans les effervescences. Cette chaleur est quelquefois telle qu'elle produit l'inflammation. Effervescence froide qui produit des vapeurs chaudes. Expériences de M. Musschembroeck sur les effervescences; celles de M. Hales nous ont instruits davantage. En quoi l'effervescence diffère de la fermentation. *Ibid.* 405. a.

Effervescence, la théorie chymique de la chaleur des effervescences nous manque absolument: comment l'expliquoit Pécole chymique du dernier siècle. III. 265. b. Mécanisme de l'effervescence qui s'observe dans les mélanges chymiques. VI. 284. b. Pourquoi certaines substances pierreuses & calcaires après leur calcination, ne font plus une effervescence aussi marquée qu'avant la calcination. III. 189. b. Effervescence de la chaux & de l'eau. 265. b. Dissolution avec effervescence de la chaux par le vinaigre. 267. a. Vapeurs qui se détachent des menstrues, & qui absorbent l'air dans certaines effervescences. 553. a. Effervescences de certaines dissolutions froides. VII. 319. a. Effervescence produite par le mélange de l'huile de girofle & de l'esprit de nitre. 671. b. Par l'acide nitreux avec l'huile. VIII. 337. a. Cause de l'effervescence produite par le mélange des acides & des alkalis. XIV. 905. b. Cause de l'effervescence dans les fermentations vineuses. XVII. 284. b.

EFFERVESCENCE, (*Médecine*) dans les humeurs du corps humain. Il n'existe point de semblable mouvement dans l'économie animale. V. 405. b.

EFFET, (*Logique*) relation de cause & d'effet. Elle est de la plus vaste étendue. Sens de cet axiome; *rien ne se fait sans cause*. Il faut s'assurer de l'existence avant que d'en chercher les causes. V. 405. b. Il faut ensuite s'assurer des indices convaincans que cette cause existe dans la nature. Pourquoi nous prenons si aisément le change en recherchant la cause d'un effet connu. *Ibid.* 406. a.

Effet, voyez *Cause*. Produire un effet. I. 175. b. Quand la cause est inconnue, nous pouvons simplement considérer l'effet, sans avoir égard à la cause. 850. a. Comment on acquiert l'idée de cause & d'effet. II. 787. b. Examen de l'axiome que les effets sont proportionnels à leur cause. 790. a. b. VII. 114. b. L'intensité d'un agent étant donnée, déterminer combien il faut d'agens semblables pour donner un effet donné dans un tems donné. V. 844. a. Les puissances de différens agens étant données, déterminer le tems dans lequel ils produiront ensemble un effet donné. *Ibid.* Les épicuriens ont prétendu qu'il y avoit des effets sans cause. VI. 424. b. Aucun effet naturel ne peut être produit en un instant. VIII. 794. b. Un effet est toujours exactement simultané à sa cause complète. 850. a.

EFFET, (*Jurisp.*) effets civils: qui sont ceux qui en sont capables. Un mariage clandestin ne produit point d'effets civils. Effets rétroactifs. V. 406. a.

Effet se prend aussi pour tout ce qui est *in bonis*. Effet caduc, commun, douteux, effets royaux. V. 406. a.

EFFET, (*Peinture*) l'art de la peinture est composé de plusieurs parties; chacune est destinée à produire une impression particulière qui est son effet propre. V. 406. a. Mais l'invention doit commander toutes ces parties, c'est elle qui décide de l'effet. On entend particulièrement par le mot *effet*, une expression grande, majestueuse, forte. Effet dans le dessin, dans le coloris; écueil où tombent la plupart des artistes à l'égard du coloris. On peut favoriser l'effet de la couleur par la disposition des lumières, qui produit l'effet du clair-obscur. Mais quelques périls menacent encore ceux qui se fondent sur ce secours. *Ibid.* b. Exemple tiré des ouvrages du Carravage. Un tableau dont l'effet est juste, produit sur tout le monde une sensation intéressante. Heureux choix des détails que doit faire l'artiste. Un peintre d'effet est ordinairement un homme de génie. Dans tous les arts, le génie conduit à la science des effets. *Ibid.* 407. a.

Tome I.

EFFET, (*Beaux arts*) de l'effet de l'ensemble. *Suppl.* II. 807. a. b. Soins qu'il faut donner aux accessoires pour qu'un ouvrage produise son effet, voyez *ACCESSOIRES*, & à ce qu'il n'y ait dans l'ouvrage rien de dur, de brusque & de tranchant. *Suppl.* II. 746. a. Conformité qu'il doit avoir avec la nature. *Suppl.* IV. 21. b.

EFFET, (*Rhétoriq.*) figures de rhétorique: la cause pour l'effet, X. 466. b. l'effet pour la cause. 467. b.

EFFET, (*Manege*) critique de la définition qu'en donne le dictionnaire de Trévoux. V. 407. a.

Effet, (*en*) *effectivement*, (*Synon.*) V. 404. a.

EFFEULLER un arbre, tems où il faut éviter cette opération. VI. 654. a.

EFFIAT, (*Marquis d'*) *Suppl.* III. 776. a.

EFFIGIE, *figure, image, portrait*, (*Synon.*) XIII. 153. b.

EFFIGIE, (*Jurisp.*) tableau ignominieux. Origine de cet usage. Il n'y avoit point à Rome d'exécution par effigie. Les anciennes ordonnances font mention des effigies sous le terme de tableaux. Diverses ordonnances relatives à cet objet. V. 407. b. But de cette sorte d'exécutions. Leur effet est que le crime ne se prescrit plus que par trente ans, au lieu qu'il auroit pu être prescrit par vingt ans. *Ibid.* 408. a.

EFFILÉ, (*Manege & Maréch.*) cheval effilé. V. 408. a.

EFFILÉ, (*Rub.*) les effilés servent ordinairement dans le deuil. Origine de leur usage en ce cas. Diverses sortes d'effilés. Comment ils se travaillent. V. 408. a.

EFFILER, étoffes qui s'effilent. Comment les tailleurs y remédient. V. 408. b.

EFFLORESCENCE, (*Chymie*) double acception de ce mot. Sels qui éprouvent une efflorescence. V. 408. a.

EFFLORESCENCE, (*Médecine*) éruption de petites tumeurs sur la peau. V. 408. b. Voyez *EXANTHÈME*.

EFFORT. (*Méchan.*) Selon quelques auteurs l'effort est par rapport au mouvement, ce que le point est par rapport à la ligne. Il est aussi le commencement de tout mouvement. Mesure de l'effort. V. 409. a. Voyez *FORCE*, *ACTION*, *PÉRCUSSION*, *PESANTEUR*.

EFFORTS. (*Médec.*) Comment ils s'opèrent. *Suppl.* IV. 619. a. b. Accidens que produisent les efforts du corps, violens, long-tems continués. *Suppl.* II. 914. b.

EFFORT. (*Médec.*) Mouvements extraordinaires de la nature tendant à opérer des effets utiles pour le bien de l'économie animale. C'est sur ce principe que les plus célèbres médecins ont établi leur méthode de traiter les maladies, & borné leurs secours à aider les efforts de la nature. V. 409. a. Conduite qu'ils ont tenue en conséquence. La fièvre, les spasmes, les convulsions, sont les trois especes de mouvemens extraordinaires que la nature emploie pour guérir. Lorsqu'on arrête les efforts fébriles avant que la coction de la matiere morbifique soit faite, on cause un désordre plus réel que n'étoit la fièvre même. Ce qui donne lieu aux efforts dont nous parlons. *Ibid.* b. Voyez *NATURE*, *ECONOMIE animale*, *COCTION*, *CRISE*.

EFFORT, en hydraulique. V. 410. a.

EFFORT, (*voix*) défaut dans le chant, le contraire de l'aissance: c'est le défaut le plus dangereux, & dont on revient le moins. Le volume & les grandes voix sont, à-peu près, tout ce qu'approuve la multitude. V. 410. a.

EFFORT. (*Manege*) Efforts de reins. Causes de cette maladie. Ses signes. V. 410. a. On n'est pas toujours assuré de la guérir radicalement. Il est impossible que l'effort soit jamais dans les hanches. Par quel accident l'effort dans la cuisse peut avoir lieu. Symptômes de cette maladie. *Ibid.* b. Causes de l'effort du jarret. Ses symptômes. Souvent aussi la corde tendineuse qui répond au jarret, essuie elle seule un effort. Les efforts du grasset ont été souvent confondus avec ceux de la cuisse. Leurs causes & leurs signes. *Ibid.* 411. a. Traitement des efforts. *Ibid.* b.

Effort de la hanche. *Suppl.* III. 404. a.

EFFRACTION. Vol avec effraction. XVII. 440. a.

EFFRAIE. (*Ornith.*) Description de cet oiseau de nuit. V. 412. a.

EFFRAYANT, *effroyable, terrible, épouvantable*. Différences qui caractérisent ces mots. V. 412. b.

EFFRAYÉ, *épouvanté, allarmé*. En quoi ces mots différent. V. 412. b.

EFFRAYÉ, (*Blason*) V. 412. b.

EFFROI, *allarme, terreur, frayeur, épouvante, crainte, peur, appréhension*, (*Synon.*) I. 277. b.

EFFRONTÉ, *audacieux, hardi*. Différentes significations de ces mots. V. 412. b.

EFFROYABLE, *effrayant, terrible, épouvantable*, (*Synon.*) V. 412. b.

EFFRONTÉS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du seizième siècle. V. 413. a.

EFFRONTERIE, *hardiesse, audace*, (*Synon.*) I. 866. b.

EFFUSION, (*Médec.*) écoulement des humeurs par leurs vaisseaux rompus. Diverses sortes d'effusions. Leurs causes. Leurs effets. Leurs remèdes. V. 413. a.

CCCCCC

EGA, (*Hist. de France*) maire du royaume sous Clovis II. *Suppl. IV. 284. b.*

EGAGROPILE, pelote de poil dans l'estomac des animaux ruminans. Comment elle se forme. V. 413. a.

EGAGROPILES, (*Mat. méd.*) fausses vertus qu'on leur a attribuées. V. 413. b.

Egagropiles, pierres dans le cheval. *Suppl. III. 393. b.*

EGAL. (*Géométrie*) Cercles égaux, angles égaux, figures égales, concavités égales, solides égaux, rapports géométriques égaux. V. 413. b. Rapports arithmétiques égaux. *Ibid. 414. a.*

EGAL. Mouvement égal en mécanique. V. 414. a.

EGAL. (*Optique*) On dit dans l'ancienne optique que les choses qui sont vues sous des angles égaux, paroissent égales, &c. ce qui n'est vrai que quand on compare des objets extrêmement éloignés de nos yeux. V. 414. a.

EGAL. (*Médec.*) Tempérament égal, pouls égal, urine égale, maladies égales. V. 414. a.

EGALEMENT, *subst. masc.* (*Jurispr.*) Comment les peres & meres peuvent faire un également entre leurs enfans. V. 414. a. Ce qui se pratique dans une coutume d'égalité parfaite, lorsque les pere, mere, ou autres ascendants, n'ont pas fait l'égalément entre leurs enfans. Exactitude avec laquelle cet également doit se faire. *Ibid. b.*

EGALISSAGE de la fusée au ressort. (*Horlog.*) De la figure que doit avoir la fusée pour être égalée au ressort. VII. 392. a, b. Description & usage de l'instrument qui sert à cette opération. IX. 447. b.

EGALITÉ, *similitude*, (*Synon.*) XV. 201. b.

EGALITÉ, (*Logiq.*) ressemblance de quantité, découverte par l'opération de l'esprit. V. 414. b.

EGALITÉ. (*Astron. & Géom.*) Cercle d'égalité dans le système de Ptolémée. Raïson d'égalité en géométrie. Proportion d'égalité ordonnée. V. 414. b. Proportion d'égalité troublée. Egalité en algèbre. *Ibid. 415. a.*

Egalité. Maniere de prouver l'égalité de deux grandeurs, en montrant que leur différence est plus petite qu'aucune quantité assignable. VI. 256. a.

EGALITÉ naturelle. (*Droit nat.*) Ses fondemens. Principales conséquences qui en découlent. 1°. Tous les hommes sont naturellement libres. 2°. Les supérieurs doivent traiter leurs inférieurs comme leur étant naturellement égaux. 3°. En général, on ne doit rien prétendre plus que les autres. 4°. Comment une chose qui est de droit commun, doit être possédée entre tous. 5°. Devoirs de charité, d'humanité, de justice. De la violation du principe d'égalité naturelle, est né l'esclavage politique & civil. V. 415. a. Ce principe n'est point opposé à l'inégalité des conditions établies entre les hommes. Réflexions de M. de Montesquieu sur le moyen qu'avoit imaginé Phaleas de Chalcedoine, pour établir l'égalité des fortunes dans une république. *Ibid. b.*

Egalité. De l'égalité de nature entre les hommes. XV. 253. a. Trait remarquable de Charles XII sur l'égalité naturelle. *Ibid.* De l'égalité dans les démocraties. IV. 817. b. La république n'est une que dans le cas du droit universel aux premières dignités. VII. 849. a. Esprit d'égalité extrême. IV. 818. a. Coutume d'égalité. 416. a. Voyez INÉGALITÉ.

EGALITÉ, (*Voix*) une des qualités les plus essentielles à la voix. V. 415. b.

EGARDS, *ménagement, attentions, circonspection*. Différence entre ces mots. V. 415. b. Les égards réciproques sont un devoir indispensable dans la société. Les égards du supérieur envers son inférieur constituent la véritable politesse des grands. Caractère qu'elle doit avoir. Différence de la politesse & de la civilité. *Ibid. 416. a.*

Egards, circonspection, retenue, considération, ménagement, (*Synon.*) III. 463. b.

Egards, considération, respect, déférence, (*Synon.*) IV. 43. b.

EGARÉ, (*Maréch.*) bouche égarée. Causes de ce défaut. V. 416. a. Effets qui en résultent. Moyens de le guérir. *Ibid. b.*

EGARÉES, *choses*, (*Jurispr.*) voyez ÉPAVES & GAIVÉS.

EGBERT, (*Hist. d'Angl.*) roi d'Angleterre. Principaux évènements de son regne. *Suppl. II. 775. b.*

EGÉE, *mer*, X. 365. b. Voyez ARCHIPEL.

EGERIE, (*Myth.*) déesse qui présidoit aux accouchemens. V. 418. a.

EGERIE, nymphe que Numa feignoit de consulter. On imagina qu'après la mort de ce roi elle avoit été changée en fontaine. Numa craignant qu'on ne se méfiât de la réalité de ses entretiens, résolut de la prouver par un miracle. V. 418. a.

Egerie. Pourquoi l'on crut cette nymphe changée en fontaine. XI. 292. b.

EGIALE. (*Myth.*) Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 778. a.*

EGIALÉE, (*Géogr.*) XV. 167. b. Voyez SICYONE.

EGIDE, bouclier ou cuirasse de Jupiter & de Pallas. Origine de ce nom. V. 418. a. Hérodote prétend que les Grecs ont emprunté des Lybiens l'habit & le bouclier de Minerve. Comment ils embellirent cette fable. Passages de Virgile & d'Homere sur ce bouclier. *Ibid. b.*

EGIDE, (*Myth.*) monstre qui ravagea la Phrygie, &c. Vérité historique cachée vraisemblablement sous cette fable. V. 418. b.

EGINE. Habitans de cette île, nommés *Myrmidons*. X. 914. b. L'île d'Egine avoit été auparavant appelée *Oenone*. XV. 213. b. Combat poétique qui s'y faisoit en l'honneur de Bacchus. I. 378. b. Promontoire & golfe d'Egine ou Engia. XIV. 662. b. Culte que les Eginetes rendoient à Auxesia & à Damie. *Suppl. I. 727. a.*

EGINHART, historien. *Suppl. IV. 704. b.*

EGLANDER. (*Manège, Maréch.*) Extirper une glande. V. 418. b. Observations sur cette opération. Maniere de la pratiquer. Pansement qui doit suivre. *Ibid. 419. a.*

EGLANTIER, (*Jardin.*) roser sauvage. Sa description. Qualités médicinales de sa fleur & de son fruit. Conferve de cynorrhodon. V. 419. a. Qualités des semences ou pepins, de la racine & de l'éponge d'églantier, appelée *bédéguar*. *Ibid. b.*

EGLISE. (*Théolog.*) Définition de l'église, selon les théologiens catholiques. Celles qu'en donnent divers hérétiques, conformément à leurs opinions. V. 419. b. Chef de l'église, selon les Anglicans. Observation sur le mot *église*. Sens de ce mot dans le nouveau testament. De l'église universelle. On distingue en elle deux parties; l'une extérieure & visible, qu'on appelle son corps; l'autre intérieure & invisible, qu'on appelle son ame. Ses caractères sont, qu'elle est une, sainte, catholique, apostolique, *Ibid. 420. a.* visible, indéfectible, infallible. Eglises particulières dans l'église catholique. De celle d'Orient: schisme de cette église. De celle d'Occident: schisme d'une partie, appelée *église réformée*. Conquêtes de l'église dans les autres parties du monde. En quoi consiste l'église romaine. *Ibid. b.* Ancienne église d'Afrique. Eglise gallicane. Son éloge. *Ibid. 421. a.*

Eglise apostolique. I. 536. b. De la catholicité de l'église. II. 777. b. 778. a, b. Unité de l'église. XVII. 401. a. Infaillibilité de l'église. VIII. 696. b. Autorité de l'église dans l'interprétation de l'écriture, voyez AUTORITÉ. Ce qu'on doit entendre, lorsqu'on dit que l'église juge des écritures. VII. 11. b. &c. Pouvoir de l'église, de changer la hiérarchie. VIII. 204. a. Eglise militante, souffrante & triomphante. X. 514. b. Du chef visible de l'église. XIII. 365. a, b. — 367. a. Doctrine des fociniens sur l'église & sur son chef visible. XVII. 389. a, b. La doctrine de l'église altérée peu de tems après la mort des apôtres. 757. a. Schismes des églises grecques, d'Occident & d'Angleterre. XIV. 765. b. Des différens rits des églises chrétiennes. 302. a. Privilèges dont les anciens fideles jouissoient dans l'église. VI. 685. b.

EGLISE. (*Architecture*) Les anciens l'appelloient *ἐκκλησιαστήριον*. Ses noms en différentes langues, & selon différens auteurs des premiers siècles. V. 421. a. Eglise simple, à bas côtés, en croix grecque, en croix latine, en rond. Description de la forme & des différentes parties des anciennes églises des Grecs. *Ibid. b.* De la forme des églises latines. *Ibid. 422. a.* Voyez TEMPLE.

EGLISE, temple bâti & consacré en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de quelque saint. Les réformés ont substitué le nom de *prêché* à celui d'église. Différens noms des églises, selon leur rang, leur usage, &c. Eglise de sainte Sophie à Constantinople, désignée sous le nom de grande église, dans la liturgie grecque. V. 422. a. Dans les anciens livres de droit anglois, le mot *ecclesia* signifie une paroisse desservie par un curé en titre. Quelle a été la première église bâtie par les chrétiens. *Ibid. b.*

Eglise. Différence entre église & temple. XVI. 61. a. Voyez TEMPLES des chrétiens. Plan d'une ancienne église, voyez ANTIQUITÉS, vol. I des planches. Péribole des églises des premiers chrétiens. XII. 355. b. Porche des églises. XIII. 123. a. Porte méridionale des anciennes églises. 136. b. Chœur des églises. III. 361. b. Terrain élevé dans les églises, où le sacerdoce formoit des danses sacrées. IV. 624. b. Partie des anciennes églises, nommée *apsis*. I. 562. b. Autels dans les églises. I. 894. a. Petit autel nommé *prothèse* dans les églises grecques. XIII. 506. b. Partie de l'église appelée *cancel*. III. 86. a. Collatéraux d'une église. 622. a, b. Formes d'église, espece de bancs. VII. 179. a. Linge d'église. *Suppl. III. 759. a, b.* 760. a. Eglises nommées *basiliques*. II. 117. b. Eglises de couvens. IV. 420. b. Principales églises de Paris, voyez l'article PARIS. Dédicace d'une église. III. 904. a. IV. 728. b. Place d'honneur à l'église. IV. 303. b. De l'inhumation dans les églises. V. 554. b. VII. 374. b. VIII. 746. b. Abus de la location des chaises dans l'église. V. 748. a. Peu de commodité dans nos églises. VI. 568. b.

EGLISE. (*Jurispr.*) Divers sens de ce mot. Des biens d'é-

glise. Communauté de biens entre les premiers chrétiens de Jérusalem. Comment se faisoit parmi eux la distribution des aumônes. V. 422. b. Comment l'église commença à posséder des biens fonds. Etat des biens de l'église sous Dioclétien, Maximien, Maxence, Constantin & Licinius. Augmentation de ces biens. Fondations communes dès le septième siècle. Etat de ces biens en France sous les premières races, & ensuite sous la troisième. Leur administration. Partage qui se fit en Occident, vers la fin du quatrième siècle, des revenus de l'église en quatre parts; savoir, pour l'évêque, le clergé, les pauvres & la fabrique de l'église. On ne tarda pas aussi à partager les fonds: ce fut l'origine des bénéfices en titre. *Ibid.* 423. a. Défense d'aliéner les biens de l'église. Dans les cas où l'aliénation est permise, elle ne peut être faite sans certaines formalités. Restitution de ces biens. Abus commis par les laïcs par rapport aux églises & aux biens qui en dépendent. *Ibid.* b. De la prescription à l'égard des biens de l'église. Antiquité de l'usage de construire des églises parmi les chrétiens; de leur bénédiction & de leur dédicace. Interdiction d'une église polluée. Les premières églises étoient de bois. Dotation des églises. Comment s'acquiert un patronage d'église. Frais de réparations. Translation des églises d'un lieu dans un autre. De la puissance de l'église. *Ibid.* 424. a. Réglemens des rois de France, relatifs à l'ordre de l'église. *Ibid.* b.

Eglise. Les premières églises des chrétiens, appelées du nom de titre. XVI. 360. b. 361. a. Fondation d'une église. VII. 75. b. Eglises autocephales. I. 895. b. Eglises cathédrales, collégiales, épiscopales, métropoles, paroissiales, privilégiées, voyez ces mots. Eglises suburbicaires de Rome. XV. 595. a. Juge d'église. IX. 12. b. Advoué ou patron d'église. I. 152. b. XII. 183. a, b. Chanceliers des églises. III. 94. a, b. Défenseurs des églises. IV. 740. b. Doyen dans les églises séculières & régulières. V. 94. a. Garde des églises. VII. 491. b. — Des biens, privilèges & charges des églises. Ce qu'on entendoit autrefois par *pecunia ecclesiae*. XII. 234. a. Les dons faits aux églises sont des aumônes. I. 881. b. Biens donnés à l'église, appelés *franche-aumône* & *pure-aumône*. VII. 283. a. Partage fait du revenu de l'église en quatre portions, vers la fin du quatrième siècle. V. 224. b. VI. 350. a. Dotation d'une église. V. 67. a, b. Des immunités & charges des églises. VIII. 578. a, b. &c. Asyles des églises. I. 794. a, b. Si l'église a quelque droit sur le temporel des rois. XVI. 90. b. Livres d'église. IX. 603. b. Cire des églises. III. 474. a, b. Jurisdiction de l'église. IX. 73. a. 74. b. 75. a, b. &c. Patriarchats de l'église. XII. 175. a, b. Droit de patronage sur une église. 183. a, b. 184. a, b. 185. b. Registre des églises. XIII. 197. b. Quel est le meilleur ouvrage que nous ayons pour la connoissance des églises de France. *Ibid.* Visite des églises par les évêques. XVII. 355. b. Chancellerie d'église. III. 115. b. Cour d'église. IV. 372. a. L'église ne peut faire d'emphytéose perpétuelle. V. 581. a. De la fabrique des églises. VI. 350. a, b. For extérieur & intérieur de l'église. VII. 108. a, b. Dépendance de l'église à l'égard du souverain. VIII. 580. a. Autorité que les rois saxons s'étoient réservée sur l'église. XVII. 587. a. — Des honneurs d'église. VIII. 291. a. Origine des droits honorifiques dans les églises. VI. 691. b. Du droit de litre dans les églises. IX. 594. a, b.

Eglise abbatiale, anglicane, archiépiscopale, archipresbiterale, cardinale, catholique, collégiale, cure, épiscopale: église fille d'une autre église, église gallicane. V. 424. b. Eglise grecque ou d'Orient, latine; église-matrice, métropolitaine, paroissiale, primatiale, primitive, principale, priorale, régulière, romaine, sécularisée, séculière, schismatique, succursale, universelle. *Ibid.* 425. a.

EGLISE, état de l' (Géogr.) Contrée d'Italie, que le pape possède en souveraineté. Son étendue. Ses bornes. Ses provinces. V. 425. a.

EGLISES, (Trois) lieu de Perse. XVI. 689. a.

EGLOGUE: peinture des mœurs champêtres. Elle plaît également aux philosophes & aux grands. Charme de cette sorte de poésie. V. 425. b. Remarques sur le mot *églogue*. L'églogue est une espèce de poème dramatique. Le poète doit choisir le lieu de la scène conformément à son sujet. La poésie bucolique doit s'élever au vrai idéal qui tend à embellir le vrai naturel. La scène & ce que les auteurs y viennent dire, doivent avoir ensemble une sorte de conformité qui en fasse l'union. *Ibid.* 426. a. Caractère que doivent avoir les personnages. Virgile & les autres poètes de l'antiquité n'ont fait qu'introduire les bergers & les paysans de leur pays & de leur tems un peu ennoblis. Aujourd'hui même on voit encore les habitans de ces mêmes campagnes sensibles à des plaisirs fort au-dessus de la portée de nos paysans. *Ibid.* b. Du nombre d'acteurs qu'on doit admettre sur le théâtre rustique. De la matière de leurs entretiens. Bornes étroites dans lesquelles ce genre de poésie est renfermé. Les grands maîtres n'ont fait qu'un petit nombre d'églogues. *Ibid.* 427. a. Caractère du style de cette poésie, Examen de divers poètes qui ont tra-

vailé en ce genre. *Ibid.* b. Préceptes de Despreaux sur l'églogue. *Ibid.* 428. a.

Réflexions sur la poésie pastorale. On peut considérer les bergers dans trois états; celui du premier âge, celui de leur misère actuelle, celui qu'on peut imaginer en supposant qu'ils eussent conservé leur innocence & leur liberté pour se polir sans se corrompre. Défauts où sont tombés les poètes, en perdant de vue ce premier âge: premierement Théocrite, & ensuite Virgile. V. 428. a. Dans quelques-uns de nos poètes, les bergers pensent au lieu de sentir, & analysent au lieu de peindre. Tout l'esprit de l'églogue doit être en sentimens & en images. C'est le mérite dominant de celles de Virgile. Réflexion de la Motte sur ce sujet. Un berger ne doit apercevoir que ce qu'aperçoit l'homme le plus simple, sans réflexion & sans effort. Mais la naïveté n'exclut pas la délicatesse; elle est même essentielle à la poésie pastorale. *Ibid.* b.

Du degré de sentiment dont l'églogue est susceptible. L'abbé Desfontaines cité; passages de MM. de Fontenelle & de la Motte, sur le caractère de l'amour qui doit entrer dans l'églogue. M. la Motte a oublié le caractère de l'églogue en prétendant que le poète pastoral doit peindre les emportemens & même le désespoir de l'amour. *Ibid.* 429. a. Les anciens n'ont peint de l'amour que le physique: les modernes y ont ajouté tous ces petits raffinemens que la fantaisie des hommes a inventés pour leur supplice. *Ibid.* b.

Du choix des images. Les images grossières ou purement rustiques doivent être bannies de l'églogue. V. 429. b.

L'action de l'églogue pour être vive ne doit avoir qu'un moment. V. 430. a.

Du dessein de l'églogue. Vérité générale qui suffit au dessein & à l'intérêt de ce poème, c'est l'avantage d'une vie douce, tranquille, & innocente. L'églogue en changeant d'objet, peut changer de genre. Ne pourroit-elle pas être aussi la peinture d'un état digne de pitié? Intérêt & beauté que renfermeroit un tel genre. V. 430. a. L'églogue ne doit rien laisser à désirer dans son commencement, dans son milieu, ni dans sa fin. Dans l'églogue en récit, c'est le poète, ou l'un des bergers qui raconte: son style dans l'un & l'autre cas. Non-seulement il est dans la nature que le style des bergers soit figuré; mais il est contre toute vraisemblance qu'il ne le soit pas. D'un autre côté, une allégorie continuelle paroît artificielle. La comparaison même ne convient ici, que lorsqu'elle semble se présenter sans qu'on la cherche. *Ibid.* b.

Eglogue. La poésie pastorale ou bucolique, est un genre qui renferme deux espèces de poésie, l'églogue & l'idylle. Voyez donc BUCOLIQUE, PASTORALE & IDYLLE. Toutes les églogues ne doivent pas être mises au rang des bucoliques: exemple tiré de Virgile. II. 458. b. Critique des dialogues de quelques églogues de ce poète. IV. 936. a. Eglogue de Virgile sur Silène. XV. 192. b.

EGNATIO, (Jean-Baptiste) littérateur. XVII. 7. b.

EGOISME, (Morale) Sources de ce défaut. On y tombe par ses discours & par ses écrits. MM. de Port-Royal ont banni l'usage de parler d'eux-mêmes à la première personne; ils l'ont tourné en ridicule sous le nom d'*égoïsme*, adopté depuis. Excès d'humilité de Pascal. Réflexions sur l'égoïsme de Montaigne. Cas où l'égoïsme est excusable. V. 431. a.

EGOISTES, philosophes qui ne reconnoissent d'autre vérité que celle de leur propre existence. Ce sont les plus extravagans des philosophes & les plus difficiles à convaincre. V. 431. b.

Egoïstes, leur doctrine. XV. 58. a, b. Deux sortes de philosophes égoïstes: secte de philosophes semblables dans les Indes: c'est le docteur Berkley qui a réveillé l'attention des métaphysiciens sur ce système oublié. VI. 266. a. Arguments contre l'existence des corps, suivis de leur réfutation. IV. 261. a, b. V. 431. b. VI. 153. a, b. 267. a. XVII. 184. a. Suppl. II. 930. a. Démonstration de l'existence des corps. XV. 36. a, b. Cette preuve ébranlée par les phénomènes du somnambulisme. 342. a. Voyez EXISTENCE DES ÊTRES EXTÉRIEURS, PYRRHONIENS, & SCEPTIQUES.

EGOUT, (Hydraulique) Quelque pièce d'eau que l'on ait, il faut toujours un écoulement. Dans l'usage ordinaire, égout est distingué de cloaque. V. 431. b.

Egout, en terme de fonderie. V. 431. b.

Egout, en terme de miroitier; table sur laquelle les ouvriers mettent les glaces au teint, posent la glace étamée, pour en faire égoutter le vis-à-vis. V. 431. b. Voyez ÉGOUTTER.

Egout, en terme de raffineur de sucre. V. 432. a.

ÉGOUTTER les terres, (Agric.) Manière de dessécher les terres, qui, étant dans les bas-fonds, reçoivent l'eau des terres voisines, ou celles qui, retenant l'eau, sont presque toujours si humides, qu'elles ne peuvent être labourées. Sillons qu'on doit faire dans les terres argilleuses pour en écouler les eaux. Tranchées pratiquées dans les terres qui ne sont pas extrêmement sujettes à être inondées: terres labourées en planches. Distances à laisser entre les sillons, selon que les terres sont plus ou moins sujettes aux inondations. Ce qu'on entend par labourer en billons. Manière

de garnir le fond des tranchées. On doit nettoyer tous les trois ans les fossés qui restent ouverts. *Voyez* DESSECHEMENT. *Suppl.* II. 778. b.

Egoutter, terme de chapellier. V. 432. a.

Egoutter une glace. Comment on pratique cette opération. V. 432. a.

EGOUTTOIR. Terme de marine. Ce terme est aussi en usage chez les cartoniers & chez les marbriers. V. 432. a.

EGRA, ville de Bohême. Révolutions qu'elle a essuyées. V. 432. a.

EGRA, (*Géogr.*) ville de Bohême. Description de cette ville & de son territoire. Eaux minérales près d'Egra. Révolutions qu'elle a essuyées. *Suppl.* II. 779. a.

EGRA, (*Géogr.*) rivière d'Allemagne & de Bohême. *Suppl.* II. 779. a.

EGRAPPER, (*Jardin.*) La grappe qui séjourne dans la cuve avec le raisin, nuit à la qualité & à la quantité du vin. Usage de l'égrappoir. Le pepin donne aussi un mauvais goût au vin, & la pellicule du raisin l'affoiblit. *Suppl.* II. 779. b.

EGRAPPOIR pour nettoyer les mines. VII. 142. b. & c.

EGRATIGNÉE, (*Manière*) espèce de peinture à fresque. Polidore de Caravage s'en est souvent servi. André Colmo est le premier qui ait travaillé de clair-obscur dans la manière égratignée. V. 432. b.

EGREFIN, (*Ichthy.*) ou *églesin*. Description de ce poisson de mer. Lieux où il est fréquent. Qualité de sa chair. V. 432. b.

EGRILLOIR, (*Pêche*) grille faite pour laisser passer les eaux & retenir le poisson. Manière de prendre les poissons d'un étang par le moyen de cette grille. *Suppl.* II. 779. b.

EGRUGEOIR, instrument employé dans le travail du chanvre. III. 149. b.

EGRISER, en terme de diamantaire. Comment cette opération s'exécute. Description & usage de l'égrifoire. V. 433. a.

EGUILLE, de peintres en émail. Description & usage de deux sortes d'éguilles, V. 433. a. & d'un éguille de buis dont ces peintres se servent. *Ibid.* b.

Eguille, *voyez* AIGUILLE. V. 433. b.

EGUILLETES, sorte de poisson que l'on nomme autrement *orphie*. Manière d'en faire la pêche. V. 433. b. *Voyez* ORPHIE.

EGUILLETES, (*Marine*) différentes pièces & instrumens de ce nom. V. 433. b.

EGUILLETTE, nouer l' (*Manège*) Un cheval qui ne noue pas l'éguillette n'est point propre à faire des caprioles. V. 434. a.

EGUILLETTE, nouement de l' (*Magie*) *Voyez* NOUEMENT.

EGYPTE, (*Géogr.*) contrée d'Afrique. Son étendue & ses bornes. Diverses observations sur ce pays. V. 434. a.

Egypte, division de ce pays par nomes. XI. 211. a. Il paroît que l'Égypte où est l'Égypte, étoit mer autrefois. 336. a. L'Égypte appelée autrefois terre de Seriad. XV. 93. a. Partie de la basse Égypte appelée *Delta*. *Suppl.* II. 691. a.

Haute-Égypte, *voyez* THÉBAÏDE. Observation qui montre que, vers la ville de Tanis dans la basse-Égypte, le rivage de la mer n'a point changé. XV. 887. a. Changemens causés à l'Égypte par les terres que le Nil charrie. XVI. 164. b.

Inondations du Nil. XI. 142. a. *Du climat de l'Égypte*. XVII. 733. b. *Suppl.* IV. 50. b. De la pluie qui y tombe annuellement. 418. a. Vent qui cause beaucoup de mal dans ce pays. *Suppl.* III. 189. b. 190. a. Ancienne fertilité de ce pays. II. 280. a. La lepre originaire d'Égypte. IX. 395. b. Maladies des Égyptiens dont Dieu promet de garantir son peuple. X. 263. b. *Monumens & merveilles de l'Égypte*. Province où se trouvoient ses principales merveilles. VIII. 138. b. Le labyrinthe. IX. 149. a, b. Le lac Mœris. X. 611. a. Les pyramides. XIII. 595. b, & c. Des canaux dont elle étoit coupée. *Suppl.* II. 184. a. 185. a. Remarques de M. de Buffon sur le canal qu'on croit avoir été construit pour la communication du Nil avec la mer Rouge. XIV. 404. a. C'est en Égypte que la construction des temples prit naissance. XVI. 62. b. Temples remarquables dans l'ancienne Égypte. 63. b. 66. b. 67. a. 73. a. Des monnoies & médailles anciennes de ce pays. X. 255. a. Avantages que les favans retireroient d'un voyage dans la haute Égypte. XV. 713. a. Figure symbolique de l'Égypte. 732. a. 733. b. *Histoire d'Égypte*. Fables dont l'histoire des Égyptiens se trouvoit chargée. VIII. 221. a. Dynasties Égyptiennes. V. 176. a, b. Royaumes d'Égypte. XIV. 420. a. 421. a. Rois qui ont régné à Sais. 531. a. Pluies d'Égypte. XII. 685. a, b. Comment ce royaume fut policé par Ménès, IX. 90. b. & embelli par Sesostris. XI. 298. Conquête qu'en fit Nabuchodonosor. IX. 28. b. Ancienne population de l'Égypte. XIII. 89. b. L'Égypte conquise par Alexandre-le-grand. *Suppl.* I. 268. a. Ses successeurs, *voyez* PTOLOMÉE, CLÉOPATRE. Conquête de l'Égypte par Selim I. Ce pays gouverné par les Mamelus. Etat de l'Égypte depuis la conquête de Selim. X. 6. a, b. Etat de splendeur de l'Égypte ancienne, mis en parallèle avec son état présent. XII. 279. a. Chrétiens d'Égypte.

IV. 175. a, b. Peuples Égyptiens appelés *Coptes*, *voyez* ce mot.

EGYPTIAC, (*Pharm.*) nom qu'on donne à divers onguens déterifs ou corrosifs. Composition de l'égyptiac simple. Ses usages. V. 434. a.

EGYPTIENS. (*Philosophie des*) Antiquité que s'attribuoient les Égyptiens. Mystère que les prêtres de ce pays faisoient de leurs connoissances. Pourquoi les traditions des Égyptiens furent corrompues par les fables. Invention des hiéroglyphes. Comment ils devinrent obscurs. D'où vient l'obscurité répandue dans les historiens de l'Égypte. L'Égypte étoit devenue une énigme presque indéchiffrable, pour l'Égyptien même. Cependant on vint de tous les côtés du monde connu chercher la sagesse en Égypte. Les sectes qui divisoient la Grèce s'établirent successivement dans les gymnases de l'Égypte, & mêlèrent leur doctrine à celle des Égyptiens. V. 434. b. Comment les prêtres conservèrent leurs mystères. Le mélange de la philosophie orientale qui se fit quelque tems avant Jésus-Christ, acheva de défigurer la doctrine égyptienne. Le christianisme donna lieu à de nouveaux changemens dans la philosophie. On négligea les livres anciens. Theut, fondateur de la sagesse égyptienne. L'Hermès, fils d'Agathomédon, succède à Theut. *Ibid.* 435. a. Invention qu'on lui attribue. Après lui, l'Égypte retomba dans son ancienne barbarie, dont elle fut tirée par Hermès trismégiste. Ces trois grands hommes mis au rang des dieux. But de la construction des pyramides, selon l'auteur. *Ibid.* b. Ces peuples pressés entre la nécessité & l'inconvénient d'attacher la mémoire des faits à des monumens, ne durent naturellement penser qu'à en construire d'assez solides pour résister éternellement aux plus grandes révolutions, afin qu'ils fussent couverts un jour de la science politique, civile & religieuse de la contrée. De l'institution des prêtres. Il n'y eut dans l'état aucun ordre de citoyen plus ancien. Raisons qui durent le rendre extrêmement nombreux. *Ibid.* 436. a. Causes de l'enrichissement des prêtres. Il n'y avoit peut-être sur la surface de la terre aucun sol plus favorable à la superstition que l'Égypte. Maux que causa dans l'état l'augmentation d'un corps dont les membres étoient dispensés de travailler. *Ibid.* b. L'Égypte fut superstitieuse dans tous les tems; mais elle ne le fut jamais plus que sous les derniers hiérophantes. Doctrine, fonctions, mœurs, usages & habillement des prêtres. Ordre qu'ils observoient dans quelques-unes de leurs processions. Science des chantes. *Ibid.* 437. a. Des tireurs d'horoscopes, des scribes des choses sacrées, des stolistes; fonctions des prophètes. Volumes où étoit contenue la sagesse égyptienne. Instruction des néophytes. En quoi consistoit chacune des sciences qu'ils cultivoient. *Ibid.* b. Leurs principes de cosmogonie, de métaphysique. *Ibid.* 438. a. Leur maxime fut de ne rejeter aucune superstition étrangère. Le culte qu'ils rendoient aux bêtes & à d'autres êtres de la nature, fut une suite assez naturelle de l'hiéroglyphe. Ce qui nous reste de la plupart des auteurs qui ont écrit de la théologie & de la philosophie des Égyptiens est apocryphe. La table Isiaque est une des antiquités égyptiennes. Diverses mains par lesquelles elle a passé. On croit qu'elle existe aujourd'hui parmi les antiquités du duc de Savoie. Les modernes y ont trouvé tout ce que leur imagination a voulu. *Ibid.* b.

Egyptiens. Pourquoi ils ont long-tems conservé leur caractère national. X. 36. a. 1°. *De l'antiquité des Égyptiens*. VI. 221. b. Celle qu'ils s'attribuoient. I. 516. a. 785. a. III. 388. a. Comment les annales égyptiennes peuvent, selon M. Gibert, être réduites à notre chronologie. III. 393. a, b. La chronologie égyptienne de Manéthon rejetée. IV. 981. a. Observations qui prouvent la haute antiquité des Égyptiens. VIII. 221. b. Pourquoi les peuplades égyptiennes & chinoises ont eu de très-bonne heure plus de conformité que les autres avec les anciens habitans de Chaldée. IX. 254. b. — 2°. *De la religion*. Origine de l'idolâtrie & des superstitions des Égyptiens. V. 360. a. VIII. 206. a. XII. 955. a, b. Origine de l'honneur religieux qu'ils rendoient à divers animaux. VI. 41. a. note. Différend entre les Égyptiens & les Chaldéens sur la primauté de leurs dieux. II. 620. a, b. Ce qu'ils pensoient eux-mêmes du culte qu'ils rendoient aux animaux & aux plantes. VIII. 503. a. Mythologie des Égyptiens. 915. b. Antiquité de leurs fables religieuses. *Suppl.* III. 192. b. Leurs divinités tutélaires. I. 395. a. Leurs néoméniés. XI. 95. b. Différentes manières dont les peuples d'Égypte regardoient les crocodiles. IV. 502. a. Leur vénération pour les éperriers, VIII. 203. a. pour l'escarbot. *Suppl.* II. 869. b. Idole des Égyptiens nommée *Beelzephon*. II. 190. a, b. Leur vénération pour Jupiter-Ammon. *Suppl.* I. 366. a, b. Dieu suprême, selon leur théologie. *Suppl.* II. 475. b. Leurs fables sur Typhon. *Suppl.* III. 189. b. 190. a. Vase qu'ils adoroient. II. 368. b. Coutume égyptienne qui donna lieu aux dieux lares. IX. 292. a. Ces peuples furent les premiers qui employèrent les statues dans la religion. XV. 498. a. La méthode de peindre les opérations de la divinité sous des figures humaines,

maines, fort en usage chez les Egyptiens. IX. 42. a. Etat du sacerdoce en Egypte. X. 261. b. Des prêtres Egyptiens. XIII. 343. b. Pureté de leurs mœurs. *Suppl.* IV. 189. b. Qualité de juges & de magistrats qu'ils exerçoient. VI. 274. a. Les Egyptiens attachés à leurs dieux n'ont jamais embrassé de cultes étrangers; mais les nations étrangères ont souvent adopté leurs cultes. IV. 29. a. — 3°. *Du gouvernement.* Législateurs des Egyptiens. IX. 70. b. Loix auxquelles les rois étoient soumis. 648. a. Quelques loix des Egyptiens. *Ibid.* Loix contre les fainéans. X. 331. a. Loi qui régloit le métier des voleurs. XVII. 439. a. De la police de l'Egypte. XII. 905. b. Tribunal de justice. XVII. 72. a. Préfet que les Romains envoyèrent en Egypte. XIII. 281. a. Des armées des anciens Egyptiens. XI. 424. a. Leur cavalerie. V. 885. a. Tribut imposé aujourd'hui en Egypte à ceux qui ne sont pas mahométans. VIII. 40. b. — 4°. *Arts & sciences.* Ancienne langue des Egyptiens, langue cophite. IV. 177. b. Si l'ancien Egyptien est dérivé de l'Hébreu. *Suppl.* II. 591. b. Différentes fortes d'écritures qu'ils ont eues. V. 360. b. Voyez II. vol. des planches, article *Caractère*. pl. 5 & 7. De l'usage qu'ils ont fait des hiéroglyphes. VIII. 205. a, b. &c. Usages hiéroglyphiques qu'ils tiroient de l'escarbot. *Suppl.* II. 869. b. 870. a. Couronnes de nymphæa dont ils couronnoient leurs dieux, leurs prêtres & leurs rois. XI. 92. a. Du papier d'Egypte. 847. b. — 850. b. Manière de calculer des Egyptiens. VIII. 530. a. Année égyptienne. I. 389. b. L'année solaire trouvée par eux. XVI. 773. a. Mois des Egyptiens. X. 620. b. 621. a, b. Différentes eres qu'ils ont suivies depuis la mort d'Alexandre. V. 902. a. Origine de la géométrie en Egypte. VII. 629. a. Qui furent ceux qui portèrent les premiers le grec dans ce pays. IX. 28. b. L'anatomie née en Egypte. *Suppl.* I. 393. b. Etat de la médecine & des médecins en Egypte. X. 261. b. 262. a. De l'astronomie des Egyptiens. I. 785. a, b. Bibliothèques égyptiennes. II. 229. b. Caractère de leur philosophie. I. 329. b. Origine de la météphysique parmi eux. 330. a. Rapport de leur doctrine avec celle des Orientaux sur la météphysique. *Suppl.* IV. 810. a. Comment le dogme monstrueux de l'ame du monde passa des Grecs aux Egyptiens. I. 330. b. Jours heureux & malheureux, selon les Egyptiens. VIII. 891. b. Leur opinion sur l'état des ames après la mort. XIII. 595. b. L'Egypte peu commerçante dans les premiers tems. XVI. 783. a, b. Commerce & navigation de ses peuples. XI. 54. b. Les Egyptiens font les premiers peuples qui ont fait usage de maçonnerie. IX. 804. b. Salles égyptiennes. XIV. 574. a. — 5°. *Usages.* L'hospitalité exercée par les Egyptiens. VIII. 315. a. Comment ils embaumèrent les corps. V. 552. a, b. 555. a. *Suppl.* II. 800. b. Jugement qu'ils prononçoient sur les morts. I. 96. a. IX. 7. b. particulièrement sur les rois. IV. 1033. b. Funérailles des Egyptiens. V. 533. a. 671. a. VII. 368. a, b. IX. 7. b. Usage des Egyptiens d'engager le corps de leur pere. XVII. 791. b. Pourquoi les chats ont aujourd'hui des hôpitaux en Egypte. X. 36. b. La rareté du bois fait que l'on se sert dans ces contrées de la fiente d'animaux pour chauffage. XIV. 913. a. Observations sur les Egyptiens modernes. VIII. 346. a. Comment ils se peignent le corps. *Suppl.* I. 257. a. *Egyptiens* ou plutôt *Bohémiens*, espece de vagabonds. . . . qui font profession de dire la bonne aventure. V. 438. b. Leur origine est incertaine. Pourquoi on leur a donné le nom d'*egyptiens*. Il est peu de nations où il ne s'en trouve. Divers noms sous lesquels ils sont connus. Equipage dans lequel ils parurent pour la première fois, en 1417. Leur passage en France & en Angleterre. Origine que leur attribue Raphaël de Volterre. *Ibid.* 439. a.

E H

EHANCHÉ. (*March.*) Cheval dont les hanches sont inégales. Causes de ce défaut. V. 439. a.
EHRENBURG, (*Géogr.*) place forte d'Allemagne dans le Tyrol. Ses révolutions. Seigneurie dont elle est le chef-lieu. *Suppl.* II. 779. b.
EHRENBREITSTEN, (*Géogr.*) forteresse d'Allemagne dans le cercle du bas-Rhin. Sa situation. Palais près de ce lieu. Cette place prise par les François en 1632. *Suppl.* II. 779. a.
EHUD. (*Hist. sacr.*) Il délivra les Israélites de la tyrannie des Moabites. *Suppl.* II. 194. a.

E I E J

EI, observations sur cette diptongue. IV. 1017. a. VIII. 424. b.
EJACULATEUR. (*Anat.*) Muscles éjaculateurs dans l'homme & dans la femme. Conduits éjaculateurs. V. 439. b.
Ejaculateur, mauvais nom. On parle dans cet article de l'Encyclopédie de l'accélérateur. *Suppl.* II. 780. a. Voyez ce mot dans l'ordre alphabétique.
Ejaculateur de Santorin, véritable dilatateur de l'uretre. Sa description. *Suppl.* II. 780. a.
Tome I.

EJACULATION. (*Physiol.*) Mécanisme par lequel cette action s'exécute. V. 439. b.

Ejaculation: voyez *Semence & Coit.* Des parties qui servent à cet acte. *Suppl.* II. 615. a. Vaisseaux éjaculoires de la matrice. *Ibid.* Espece d'impuissance dont la cause dépend de l'éjaculation. VIII. 633. b.

EICETES, (*Hist. eccl.*) hérétiques du 7^e. siècle: ils croyoient qu'on ne pouvoit bien louer Dieu qu'en dansant. V. 440. a.

EICK, (*Hubert & Jean Van-*) peintres. V. 315. b.

EIDER, oiseau dont on tire l'édredon. V. 396. b. Comment on ramasse ses plumes. 397. a. Sa description. VI. vol. des planch. Regne animal, pl. 49.

EISCTERIES; observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 780. a.

EISENMAN, (*J. S.*) anatomiste. *Suppl.* I. 411. b.

EISENSCHMID, (*Jean-Gaspard*) observations sur cet auteur. XV. 740. a. Son hypothèse sur la livre romaine. IX. 619. b. Son traité sur la figure de la terre. *Suppl.* IV. 878. b.

EISETERIES, voyez **EISCTERIES.**

E L

ELABORATION des humeurs récrémentielles. (*Médec.*) Comment elle s'opere. V. 440. b.

ELÆAGNUS ou **OLEASTER.** (*Botan.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Enumération de trois especes qui lui appartiennent. *Suppl.* II. 780. a. Leur description, culture: usage qu'on en peut tirer pour les bosquets. *Ibid.* b.

ELAGABALE, dieu qu'on adoroit à Emese en Syrie, &c. sous la figure d'un cône de pierre. Honneur que lui rendit l'empereur Eliogabale. Statue de la déesse céleste avec laquelle il le maria. Sort de ce mariage après la mort de l'empereur. V. 440. b. Voyez **CÉLESTE.**

ELAGAGE, voyez **TAILLE**, **ELAGUER**; voyez **EMONDER.** Utilité de l'élagage. *Suppl.* I. 521. b.

ELAN, (*Hist. nat.*) animal quadrupede du genre des ruminans. Sa description. V. 440. b. Contrées que les élans habitent. Particularités sur cet animal. Propriété contre l'épilepsie qu'on attribue à son pied. *Ibid.* 441. a.

Elan. Il paroît que l'animal appelé *alcé* est le même que l'élan. I. 248. a. Description de l'élan. VI. vol. des pl. Regne animal. pl. 6.

ELAN. (*Mat. méd.*) Usage qu'on faisoit autrefois de la corne de son pied contre l'épilepsie. On est aujourd'hui revenu de cette erreur. V. 441. a.

ELAN. (*Chamoiseur*) Usage & préparation de sa peau. V. 441. a.

ELAPHEBOLIES, fête des Phocéens. Son origine. Les Athéniens en avoient de ce nom. Comment ils la célébroient. V. 441. b.

ELAPHEBOLION, neuvieme mois des Athéniens. Origine de ce nom. V. 441. b.

ELARGIR un cheval, le contraindre à embrasser un plus grand espace de terrain. Cet espace ne peut être limité. On peut attribuer une grande partie des défenses des chevaux au peu de soin qu'on a de les travailler large & de les empêcher de se rétrécir; comme lorsqu'en trottant un poulain à la longe, on n'a pas attention de l'éloigner du piqueur qui la tient; lorsqu'on le monte par le droit dans un espace trop court & trop rétréci, . . . &c. Il importe donc essentiellement de le constamment élargir. L'observation de ce principe ne doit pas être moins rigoureuse à l'égard des chevaux que nous entreprenons & qui ont acquis toutes leurs forces. . . . V. 441. b. Il en est en qui le derriere est trop foible. De-là les défenses de l'animal, qu'on ne prévient qu'en l'élargissant. Autres sortes de chevaux qu'on doit toujours élargir. Tout cheval peut se rétrécir & mettre le cavalier dans la nécessité de l'élargir, soit qu'il exécute des changemens de main larges ou étroits. Ce qu'on doit observer dans tous ces différens cas. *Ibid.* 442. a. Obligation & importance de varier les leçons & la place où on les donne. *Ibid.* b. Ce qu'il faut faire par rapport à ceux qui préviennent la volonte & l'action, qui tournent sans y être invités; à l'égard des chevaux ramingues, & de ceux dont les croupes sont légères ou fausses, &c. la méthode indiquée est préférable à celle de n'employer que les châtimens. *Ibid.* 443. a.

Elargir: cette expression est encore en usage en parlant de la position des jambes de l'animal en action. Le derriere ne peut être rétréci, que le devant ne s'élargisse, & réciproquement. V. 443. a.

Elargir. Cheval qui se serre ou qui s'élargit trop. XV. 117. b.

ELARGISSEMENT d'un prisonnier. (*Jurisp.*) Elargissement définitif ou provisoire. V. 443. a. Défense d'élargir un prisonnier sans lettres patentes, &c. De l'élargissement des
 DDD d d d

prisonniers détenus pour dettes. De l'élargissement de ceux qui sont détenus pour crime. *Ibid. b.*

Élargissement. Préalables nécessaires pour l'élargissement d'un prisonnier pour crimes. IV. 717. a. Élargissement accordé à certains prisonniers en certaines fêtes. XIII. 873. a, b. Loi des Anglois qui donne à un prisonnier la faculté d'être élargi sous caution. VIII. 5. a, b.

ELASTICITÉ. (*Physiq.*) Corps très-élastiques. Il paroît presque impossible qu'il y en ait qui le soient parfaitement. Il semble que l'élasticité soit différente à proportion que les parties sont plus ou moins compactes, ou que le corps est plus ou moins froid. Le vuide ne change rien à l'élasticité. Cause de l'élasticité, selon les cartésiens. Ils la déduisent d'une matière subtile qui fait effort, selon eux, pour passer par des pores devenus plus étroits. V. 444. a. Réfutation de leur hypothèse. D'autres philosophes, tels que Malebranche, ont attribué l'élasticité à de petits tourbillons de matière, dont ils ont supposé que tous les corps étoient remplis; d'autres, à l'action de l'air; d'autres, à l'élasticité de l'éther; d'autres, à l'attraction: cette dernière explication ne paroît guère plus fondée à bien des philosophes que les précédentes. *Ibid. b.* Conjectures de M. Diderot, tirées de ses pensées sur l'interprétation de la nature. *Ibid. 445. a.* Loix de l'élasticité. Nous supposons que tous les corps élastiques sont composés de petites cordes ou fibres qui, par leur union, constituent ces corps. Les fibres n'ont d'élasticité qu'autant qu'elles sont tendues par quelque force. Mais quand une fibre est trop tendue, elle perd son élasticité. D'où l'on voit la différence entre les corps élastiques & non élastiques. Entre les limites de tension, qui sont les termes de l'élasticité, on peut compter différens degrés de tension. Mais quelle est la proportion de ces forces par rapport aux longueurs des cordes? Sgravefande s'est donné beaucoup de peine pour déterminer ces rapports. Résultat des expériences qu'il a faites pour cela. *Ibid. b.* On explique l'élasticité d'un fluide en supposant à toutes ses parties une force centrifuge. Démonstration que donne M. Newton, d'après cette supposition. Loix de la compression & du mouvement des fluides élastiques, données par M. Manuel Bernoulli. Loix de l'équilibre & du mouvement des fluides élastiques, données par M. d'Alembert. *Ibid. 446. a.* M. Jacques Bernoulli remarque, *Mém. acad. 1703.* que la compression des fibres élastiques n'est pas exactement proportionnelle au poids comprimant. Or cette règle a également lieu dans les fluides élastiques. *Ibid. b.*

Elasticité. Principe ou cause de l'élasticité. I. 852. a. De l'effort des corps élastiques pour se dilater. IV. 1005. b. Réflexion sur la nature & les effets de la force élastique. XV. 474. b. Deux especes d'élasticité, l'expansibilité & le ressort. VI. 276. b. Les corps élastiques paroissent les plus propres à rassembler le feu. 601. b. Du mouvement des fluides élastiques. 887. a. Ouvrage de M. Hooke sur l'élasticité. XVII. 614. b. Voyez *Ressort.*

De l'élasticité de l'air. C'est son élasticité & non son poids qui est la cause immédiate de la suspension du mercure dans le barometre, &c. V. 446. b.

Elasticité de l'air. En quoi elle consiste. I. 226. b. Elle n'est point la qualité constitutive de l'air. 227. a. Selon MM. de Fontenelle & de la Hire, l'humidité l'augmente. *Ibid. & VI. 283. b.* Selon M. Formei, l'humidité l'affoiblit. I. 233. b. Expériences qui prouvent l'élasticité de l'air. 230. a. On ne sauroit ni lui assigner des bornes, ni la détruire ou l'altérer. *Ibid. b.* Différence entre l'élasticité de l'air & celle des autres corps élastiques. 230. b. Pression dont il est susceptible en conséquence de son élasticité. 231. a. Usages que l'art a tirés de l'air. *Ibid. b.*

ELASTICITÉ, (*Physiol.*) force par laquelle les parties d'une fibre tendent à rester unies entr'elles, &c. V. 447. a.

Elasticité. Elle paroît être en raison inverse de la flexibilité des parties. VI. 665. b.

ELASTIQUE; corps élastique; définition. Ces corps distingués en naturels & artificiels. Principaux phénomènes des corps élastiques. V. 447. a. Quant aux loix du mouvement & de la percussion dans ces corps, voyez *Mouvement, Percussion & Ressort.* On ajoute deux observations; 1°. On démontre ici qu'un corps élastique peut, après être venu frapper contre un plan inébranlable, se rétablir parfaitement dans sa figure, en perdant beaucoup de sa vitesse. 2°. Si on frappe un cerceau avec un bâton pour le faire avancer, la partie du cerceau opposée à la partie choquée, avancera vers le bâton & s'appuyera, tandis que le cerceau entier ira en avant. *Ibid. b.*

ELASTIQUE. (*Courbe*) Explication de ce que M. Jacques Bernoulli entend par cette courbe. Analyse de cette courbe dans les *Mém. acad. 1703.* &c. V. 447. b. Comparaison qui en donne l'intelligence. Cette proposition démontrée dans la nouvelle théorie de la nouvelle manœuvre des vaisseaux, par M. Jean Bernoulli. Solution du problème de l'élastique dans le tome 4 des œuvres de ce géometre. *Ibid. 448. a.*

ELATERIUM. (*Pharm.*) Etymologie du mot. Purgatifs

violens. Préparation de concombre, &c. Maniere de préparer ce remede, selon Dioscoride, V. 448. a. & selon Galien. Elatérium de M. Boulduc. Dose qu'en faisoient prendre les anciens. *Ibid. b.*

ELBE, (*Géogr.*) fleuve d'Allemagne. Sa description. Ses ponts les plus remarquables. *Suppl. II. 781. a.*

ELCANA, (*Hist. sacr.*) pere de Samuel. Autres personnages de ce nom. *Suppl. II. 781. a.*

ELCATIF, (*Géogr.*) voyez **ALKATIF.**

ELCESAITES, (*Hist. eccl.*) hérétiques du second siècle, sectateurs d'Elcesaïe ou Elxai. Réveries, dogme & préceptes de ce fanatique. V. 448. b. Les elcesaites aussi nommés *jam-féens*, confondus mal-à-propos par Scaliger avec les esséens. Ils se joignirent aux ébionites, & subsisterent plusieurs siècles. *Ibid. 449. a.* Voyez **SAMPSEËNS.**

ELDAGSEN ou **ELDAGSHAUSEN,** (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Basse-Saxe. Parallele de ce qu'elle étoit autrefois & de son état présent. *Suppl. II. 781. a.*

ÉLÉTIQUE, (*Secte*) ainsi appelée d'Elée ville de la grande Grece, &c. **Xenophane**, successeur de Télaage, fils de Pythagore, en fut le fondateur. Division de cette secte en deux, les élétiques métaphysiciens & les élétiques physiciens. V. 449. a. Dialectique élétiatique, voyez **DIALECTIQUE.** *Histoire des élétiques métaphysiciens.* Celle de **Xenophane** leur chef. Nous n'avons point d'ouvrage des élétiques. Métaphysique de **Xenophane**: elle n'étoit pas éloignée du spinosisme. *Ibid. b.* Physique de **Xenophane.** Au milieu de beaucoup de puérités, vous y trouvez plusieurs idées qui ne sont point au-dessous de la philosophie de nos tems. Quoique ces élétiques fissent peu de cas de la science des faits, ils s'en occupoient néanmoins sérieusement, &c.

Parménide, sa philosophie. *Ibid. 450. a.* Ses principes de physique. Quelques particularités sur sa vie. Voyez **Parménidienne, philosophie.**

Mélisse de Samos. Sa philosophie.

Zénon l'élétiatique. Cruauté que Phalaris exerça contre lui, selon quelques-uns. Sa philosophie. *Ibid. b.*

Histoire des élétiques physiciens. **Leucippe** d'Abdere. Son application à la physique. On peut le regarder comme fondateur de la philosophie corpusculaire. Il ne voulut rien admettre que ce qu'il observeroit dans les corps. Il imagina l'atomisme. Mais Epicure le perfectionna. *Ibid. 451. a.* Rapport entre cette doctrine & le cartésianisme.

Démocrite d'Abdere, successeur de Leucippe. Principaux évènements de sa vie. *Ibid. b.* Sa logique. Sa philosophie naturelle. *Ibid. 452. a.* Sa théologie. Sa morale. *Ibid. b.*

Protagoras successeur de Démocrite. Son origine. Pourquoi Démocrite se l'attacha. Son livre sur la nature des dieux.

Diagoras l'élétiatique. Histoire de sa vie. Sa doctrine.

Anaxarque d'Abdere, fut plus fameux par la licence de ses mœurs que par ses ouvrages. Traits de sa vie. Sa fin tragique. *Ibid. 453. a.*

ÉLEAZAR, (*Hist. sacr.*) six différens personnages de ce nom. Le premier étoit fils d'Aaron & fut son successeur dans la dignité de grand-prêtre. *Suppl. II. 781. a.* Le second étoit fils d'Abinadab à qui l'on confia la garde de l'arche du seigneur. Le troisieme étoit fils d'Aod, frere d'Isaï. Le quatrieme fut surnommé *Auran* ou *Abaron*, frere des Macchabées. Le cinquieme étoit un des principaux docteurs de la loi, qui souffrit la mort dans la persécution d'Antiochus. Le sixieme étoit fils d'Onias premier, & frere de Simon surnommé le *Juste*, auquel il succéda dans la souveraine sacrificateure. *Ibid. b.*

ÉLECTEURS, princes en possession du droit d'élire l'empereur. Divers sentimens sur l'origine de la dignité électorale. Quelques-uns prétendent que les électeurs se sont arrogés pour toujours un droit qui n'étoit qu'à tems. La Bulle dor est la premiere loi qui en fixe le nombre, savoir à sept. Création des deux autres. Les électeurs sont en possession des grands offices de l'empire. Distribution de ces offices. V. 453. b. Les électeurs ecclésiastiques parviennent à la dignité électorale par le choix des chapitres. Les électors séculiers s'acquierent par droit de naissance. College électoral. Voyez **DIETE.** Prerogatives qui mettent les électeurs au-dessus des autres princes d'Allemagne. Autres privileges de leur dignité. Attribus de la dignité électorale. *Ibid. 454. a.* Voyez **ELECTORAL & ELECTORAT.**

Électeurs. *Suppl. I. 309. a, b. 310. a.* Titre qu'on leur donne. I. 304. b. Comment le corps des électeurs s'est insensiblement séparé de celui des princes: électeurs qui composent le college électoral. III. 633. a. Au milieu du treizieme siècle, les principaux princes s'attribuerent à eux seuls l'élection de l'empereur: du cortège des électeurs lorsqu'ils se rendent au lieu désigné pour l'élection. IV. 63. b. Du college des électeurs & de chacun d'eux en particulier. 64. a, b, &c. Les électeurs peuvent convoquer la diete sans le consentement de l'empereur. 972. b. Les électeurs considérés comme officiers domestiques de l'empereur. V. 29. b. Fiefs immédiats possédés par les électeurs. 469. b. Leurs sous-officiers. XV. 419. a. Leur couronne. *Suppl. II. 642. a.*

ÉLECTIF. Tems où l'empire devint électif. Il l'a été jusqu'à ce que la maison d'Autriche en le laissant tel en apparence, l'a rendu réellement héréditaire. Les charges municipales sont électives en Angleterre, &c. Avant le concordat les évêchés étoient électifs en France. V. 454. b.

ÉLECTION, (Théolog.) sens de ce mot. L'élection à la grace est purement gratuite. Question entre les théologiens sur l'élection à la gloire. V. 454. b. Voyez ÉLU.

Élection, sens du passage, il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. III. 482. b.

ÉLECTION, choix, (Synon.) VIII. 631. b.

ÉLECTION. (Hist. anc.) Elections par acclamation. I. 72. b. L'élection des magistrats appelée *chirotonie* chez les Grecs & chez les Romains. III. 350. a. Assemblées des Athéniens & des Romains pour l'élection des magistrats. Voyez ASSEMBLÉE.

ÉLECTION d'ami en ami, (Jurispr.) déclaration que celui qui paroît être acquéreur d'un immeuble, fait du véritable acquéreur, &c. Manière dont cette déclaration est stipulée. Les élections en ami sont usitées dans toutes les adjudications de biens qui se font par justice. Au moyen de cette déclaration, il n'y a qu'une vente, &c. Dans quel terme de tems doit se faire cette déclaration. V. 454. b.

Élection en matière bénéficiale. Choix d'un ecclésiastique pour remplir quelque bénéfice, &c. L'élection faite d'un apôtre à la place de Judas fut la première de cette espèce. Election des premiers diacres, du premier évêque de Jérusalem. Cette voie d'élection pratiquée dans la suite. Evêques choisis par le peuple. Témoignage de S. Léon & de S. Cyprien en faveur de cette méthode. Comment cet usage fut observé en orient & en occident, V. 455. a. pendant les douze premiers siècles. Cette forme autorisée en France. Contraventions à cet usage. Les religieux avoient part à l'élection de l'évêque, de même que les autres ecclésiastiques. Il faut observer néanmoins que les souverains avoient beaucoup de part à ces élections : exemples très-anciens qui le prouvent. *Ibid.* b. Il y eut même sous la première race plusieurs évêques nommés par le roi sans aucune élection précédente. Mais Charlemagne & Louis le débonnaire firent tous leurs efforts pour rétablir l'ancienne discipline sur les élections. Les choses changèrent bien de face sous la troisième race. Les chapitres des cathédrales s'attribuerent le droit d'élire seuls les évêques. L'élection des abbés étoit réglée sur les mêmes principes. Ils étoient élus par les moines du monastère qu'ils devoient gouverner. *Ibid.* 456. a. Les autres bénéfices, offices, dignités étoient conférés par les supérieurs ecclésiastiques. Confusion dans le douzième siècle dans les élections pour les prélatures. Comment le quatrième concile de Latran, & quelques autres travaillèrent à rétablir l'ordre à cet égard. Assemblée de Bourges en 1438 dans laquelle Charles VII dressa la pragmatique-sanction, pour rétablir les élections dans leur pureté. Les papes firent tous leurs efforts pour en obtenir la révocation. Et enfin pour terminer tout différend avec la cour de Rome, François I fit avec Léon X une transaction connue sous le nom de concordat. Sommaire des articles de ce traité. *Ibid.* b. Comment le roi en use pour les nominations, voyez ÉVÊCHÉ, NOMINATION ROYALE. Le clergé de France a souvent renouvelé ses vœux pour le rétablissement des élections à l'égard des évêchés, abbayes, &c. Disposition de l'ordonnance d'Orléans 1560, pour l'élection des évêques & archevêques. Elle ne s'observe point, & les évêchés ne sont plus électifs. Ordre établi pour l'élection des abbayes, & autres dignités semblables. *Ibid.* 457. a. Comment l'élection doit être publiée. Terme accordé à celui qui a été élu, pour accepter ou refuser. Quand le scrutin est publié, les électeurs ne peuvent plus varier. Il ne suffit pas pour être élu, d'avoir le plus grand nombre de voix, il faut en avoir seul plus de la moitié de la totalité. Exception pour les élections d'abbesses. *Ibid.* 458. a. Cas où l'élection faite par la moindre partie subsiste. Autres règles de droit sur les élections. De la confirmation de la personne élue. Ces règles reçoivent diverses exceptions, suivant les statuts particuliers, privilèges, coutumes, de chaque monastère. *Ibid.* b. Bénéfices électifs, collatifs, & électifs-collatifs. Ouvrages à consulter sur les élections. *Ibid.* 459. a.

Élection de domicile. V. 459. a.

Élection d'héritier. Diverses manières dont se fait ce choix. Comment se partage la succession, quand celui qui avoit le pouvoir d'élire, décède sans avoir fait choix. Autres règles sur le droit d'élection. V. 459. a.

Élection d'un officier. Droit d'élire les principaux magistrats réservé constamment au peuple romain. Comment les empereurs romains & les rois de France conféroient les grands offices. Dès les premiers tems de la monarchie, il y avoit dans chaque ville & bourg des officiers municipaux qui étoient électifs. Les élus autrefois choisis par les trois états pour le gouvernement des aides & tailles, ont depuis été érigés en titre d'office. *Ibid.* b.

ÉLECTION, (Jurispr.) juridictions royales. Pourquoi ainsi nommées. Avant l'institution des élus c'étoient les maires & les échevins des villes qui se mêloient de faire l'assiette & levée des impôts. V. 459. b. Origine de ces juridictions appelées *élections*. Règlement donné par S. Louis pour que les tailles fussent imposées avec justice, & pour les asséoir dans les villes royales. Les tailles furent donc la matière dont les élus ordonnerent d'abord. Mais outre que les tailles n'étoient pas encore ordinaires, la forme prescrite pour leur assiette ne fut pas toujours observée. *Ibid.* 460. a. Il y avoit encore des élus du tems de Philippe de Valois pour la taille non royale qui se levoit dans certaines villes. Autres soins dont ces élus étoient chargés par une ordonnance de 1331, touchant la ville de Laon. A l'égard des subventions qui se levoient par le ministère des élus de chaque ville ou diocèse, on établissoit quelquefois au-dessus d'eux une personne avec titre d'élu de la province, pour avoir la surintendance de la subvention. On établit aussi des élus à l'occasion des droits d'aides, dont la levée fut ordonnée sur toute marchandise vendue dans le royaume, en 1355. *Ibid.* b. Disposition de cette ordonnance. *Ibid.* 461. a. On voit par elle qu'il y avoit deux sortes de députés élus par les états; savoir les députés généraux, & les particuliers. Le nom d'élus demeura propre à ces derniers. Leur établissement en divers endroits du royaume. Leurs fonctions, & droits de juridiction. Ce ne fut pas seulement pour les aides qui se levoient sur les marchandises, que les trois états élurent des députés; ils en établirent de même pour les autres impositions. *Ibid.* b. Il y eut des députés ou élus commis en chaque diocèse & notamment en la ville de Paris. Instruction donnée par ceux de la ville de Paris en 1355 aux commis qu'ils envoyoient dans chaque paroisse de ce diocèse. Par l'ordonnance, ci-dessus mentionnée de 1355, le roi Jean établit aussi des élus pour le fait des monnoies. Les députés particuliers sur le fait des aides furent qualifiés d'élus dans une ordonnance de Charles, dauphin de France, en 1356. Distribution de leurs départemens. *Ibid.* 462. a. Par la même ordonnance, les élus des trois états par les diocèses sur le fait de l'aide, étoient chargés de voir le compte des élus, impositeurs, receveurs, &c. de l'année précédente. Instruction faite par les trois états de la languedoil sur le fait de cette aide. *Ibid.* b. Les états de la languedoil accorderent de leur part en 1356, une aide au roi, & à cette occasion le dauphin Charles rendit encore une ordonnance, où il est question des fonctions des élus. Telle fut l'origine des élus qui sont encore nommés dans les pays d'états. Autre ordonnance du dauphin Charles en 1358, rendue à l'occasion d'une aide accordée par les trois états de la languedoil, où il s'agit de l'élection des personnes pour gouverner l'aide, & de leurs fonctions. *Ibid.* 463. a. & salaires. Lettres données par le même dauphin à l'occasion de cette aide, pour l'élection d'une personne de la part de l'église, & d'un bon bourgeois de la part des gens de la ville de Paris & du pays pour gouverner l'aide, &c. Ordonnance du roi Jean du 5 décembre 1360. *Ibid.* b. Ordonnance de Charles V en 1367, d'où vient l'origine des huissiers attachés aux élections & peut-être des huissiers des tailles. Ordonnance du même en 1370. Autres ordonnances de 1372. 1373. *Ibid.* 464. a. 1374. Celle-ci est la première qui fasse mention de l'auditoire des élus. Celui de l'élection de Paris étoit dans l'enclos du prieuré de S. Eloi en la cité. *Ibid.* b. Tems où les élus commencèrent à y siéger. Ce ne fut probablement qu'en 1452, que l'auditoire de l'élection de Paris fut transféré dans le palais. Autre ordonnance de Charles V en 1379 sur le fait des aides & de la gabelle, où sont déterminés le nombre, les offices des élus, &c. *Ibid.* 465. a. Elus établis par les états d'Artois, du Boulonnois, du comté de S. Pol, à l'occasion de l'aide par eux accordée en 1381. *Ibid.* b. Il y avoit aussi en 1382 des élus dans la province de Normandie. Cette même année, Charles VI autorisa les généraux des aides, d'établir les élus en toute ville & diocèse où les aides avoient cours. Dans le même tems, le roi fit une instruction pour la levée des aides, qui contient plusieurs réglemens par rapport aux élus. Réglemens répétés dans une autre instruction en 1383. Les élus, tant des sièges généraux que des sièges particuliers, qualifiés de college. Instruction pour la levée des aides en 1388. *Ibid.* 466. a. Autres instructions sur les aides en 1388 & en 1392. Ordonnances de 1395. Le roi laissoit quelquefois aux élus le choix d'affermir ou de mettre en régie les aides: lettres à ce sujet du 2 août 1398. Autre ordonnance de Charles VI en 1400, concernant les élus. *Ibid.* b. Les commissions d'élus furent enfin érigées en titre d'office, formé sous le règne de Charles VII en 1445. Par un édit de 1685, les élus particuliers ont été supprimés & réunis aux élus en chef, & toutes les commissions érigées en élection en chef. Il y a présentement 181 élections dans le royaume, qui sont distribuées dans les provinces & généralités, qu'on appelle pays d'élection. Énumération de ces généralités &

des élections renfermées dans chacune d'elles. *Ibid.* 467. a. Etendue de chaque élection. Dans les pays d'état il n'y a point d'élection, si ce n'est dans quelques-uns. Officiers dont chaque élection est composée : leurs offices & fonctions. *Ibid.* 468. a. L'appel de leurs sentences est porté aux cours des aides. Privilèges de ces officiers. *Ibid.* b. Leur rang dans les assemblées publiques. Les offices de judicature sont compatibles avec ceux des élections. Ouvrages à consulter sur cette matière. *Ibid.* 469. a.

Election. Conseiller en l'élection. IV. 28. a. V. 531. b. Contrôle des élections. IV. 149. b. Elections du ressort de la cour des aides de Paris. 369. b. Division des provinces par généralités, élections & paroisses. VII. 557. b. Avantages des pays d'états sur les pays d'élection. VIII. 809. b.

ELECTION. (en Pharmacie) V. 469. a.

ELECTORAL. Prince électoral. Altesse électoral. Préséance des électeurs dans les assemblées impériales. Celle du roi de Bohême sur les autres rois. Collège électoral, le plus illustre de l'Europe. Son institution. V. 469. a. Couronne électoral. *Ibid.* b.

ELECTORAT, territoires ou fiefs immédiats possédés par les électeurs. L'empereur donne l'investiture des électors. Condition sans laquelle on n'en peut créer de nouveaux. Un électorat ne peut être aliéné, &c. A qui passe l'électorat quand la ligne directe vient à manquer. Des électors ecclésiastiques. V. 469. b.

ELECTRA, (Astron.) l'une des pleiades. Étymologie de ce dernier mot. Fiction des poètes sur les pleiades. *Suppl.* II. 782. a.

ELECTRICITÉ. (Physiq.) Voyez à l'article FEU électrique, les diverses opinions des physiciens sur l'électricité. Propriété de la matière électrique, d'attirer & de repousser les corps légers. Propriété d'attirer les pailles, reconnues dans le fucien, dans les corps bitumineux, V. 469. b. le verre, les pierres précieuses, la soie, la laine, le crin. On a reconnu ensuite que tous les corps, excepté les métaux, peuvent devenir électriques. Divers degrés d'électricité dans les corps. Cinq genres de corps qui s'électrifient facilement. Quatre genres de ceux qui ne s'électrifient pas par le frottement, ou du moins très-peu. *Ibid.* 470. a. Ces derniers deviennent électriques par communication (manière d'électrifier une barre de fer). Alors ils acquièrent plus d'électricité que les autres par le frottement. Quoique le frottement ait paru nécessaire pour la plupart des corps électriques, il y en a qui conservent & manifestent cette vertu sans qu'il soit besoin de frottement; mais le frottement l'augmente. Il faut aussi que les corps qu'on veut électriser par cette opération, soient exempts d'humidité. Le tems humide est nuisible aux expériences d'électricité. *Ibid.* b. La flamme nuit plus positivement encore à ces expériences. Il paroit cependant que ce n'est pas par l'effet de la chaleur que la vertu électrique disparoit, mais par l'effet des émanations particulières que les corps embrasés laissent échapper. Le verre est de toutes les matières, celle dont on se sert le plus dans les expériences. Description du tube d'électricité. Manière de le frotter. Cet instrument est souvent le plus commode de tous. Substitution du globe au tube. *Ibid.* 471. a. Manière de le disposer entre deux pivots & de le frotter. Comment l'électricité du tube & du globe se rend sensible. L'application des autres corps électriques sur ces instrumens n'en diminue pas alors l'électricité; mais l'application des corps non électriques la détruit presque sur le champ, si ces corps établissent quelque communication entre ces instrumens & la terre; mais si l'on use de précaution pour empêcher cette communication avec la terre, le métal deviendra lui-même électrique. *Ibid.* b. Si l'on applique au tube quelques corps électriques, ceux-ci n'en recevront jamais, comme les métaux, la propriété d'attirer & de repousser les corps légers.

Expériences qui confirment cette vérité. *Ibid.* 472. a. Si le verre, la soie, le soufre, &c. n'avoient pas la propriété d'arrêter la matière électrique, les phénomènes de l'électricité ne nous seroient jamais rendus sensibles; c'est pourquoi on emploie ces sortes de corps pour supporter ceux à qui on veut communiquer de l'électricité. Manière de le faire.

Autres expériences. Sur la manière d'électrifier un homme. Phénomènes que donne cette expérience. 1°. Toutes les parties de son corps attireront & repousseront de très-loin les petits corps légers. 2°. Tous les corps non électriques qu'il tiendra dans sa main, s'électrifient comme lui. *Ibid.* b. 3°. Si cette personne donne la main à une autre, posée aussi sur un pain de résine, celle-ci deviendra aussi électrique que la première. 4°. Si la première personne cesse de toucher le globe, elle conservera quelque tems l'électricité qu'elle a reçue. Les grands tuyaux de fer blanc conservent leur électricité bien plus long-tems que les animaux, &c. Le départ de la matière électrique est marqué comme son entrée, par une étincelle qui frappe le doigt de celui qui les touche, &c. 5°. Si une personne non électrisée approche la main du visage de la première, elle sentira l'impression d'une atmosphère

fluide; &c. & en s'approchant davantage, il sortira avec bruit une étincelle très-éclatante, &c. 6°. Odeur qui s'exhale du corps d'une personne électrisée. *Ibid.* 473. a.

Autre expérience. Électricité communiquée à un fil de fer, long de deux mille toises, à l'extrémité duquel la plus éloignée du globe pend une balle de plomb. *Phénomènes.* 1°. Le fil de fer devenu électrique. 2°. La même qualité communiquée à la balle. 3°. Tous les corps substitués à la balle, électrisés pareillement. 4°. Étincelles lumineuses qui en sont sorties. 5°. Cessation des effets, lorsqu'une personne qui n'étoit point électrique, a pincé le fil de fer. 6°. Substitution d'autres cordons à ceux de soie, qui supportoient le fil de fer. 7°. & 8°. Substitution d'une corde de chanvre, d'un cordon de soie, ou d'un tuyau de verre au fil de fer. *Ibid.* b. 9°. Fil de fer coupé en plusieurs pièces placées de ligne, à la distance d'environ un pied les unes des autres. 10°. Un homme sur un gâteau de résine, présentant la pointe d'une épée entre une de ces interruptions, est devenu aussi tôt électrique. 11°. Cercle de fil de laiton suspendu de manière que le fil de fer en fût comme l'axe. 12°. Fil de fer replié à la distance de 1000 toises, de manière que l'autre partie de ce fil revienne parallèlement à l'autre. Dans le même instant que l'une des extrémités a été électrisée, l'autre a donné des marques qu'elle l'étoit aussi. *Ibid.* 479. a. Durée de l'électricité dans le fil de fer, lorsqu'on cessoit de l'électrifier. L'approchement du doigt tire à soi tout le fluide électrique contenu dans le fil de fer. Conséquences tirées des expériences précédentes. *Ibid.* b. Le premier effet qui nous manifeste la présence de la matière électrique, est l'attraction des petits corps légers qu'on lui présente. Comment cette attraction s'exerce dans les corps naturellement électriques, & dans les corps électrisés par communication. Le mouvement par lequel les corps légers tendent vers les corps électriques, est toujours réciproque. *Ibid.* 475. a. Tous les corps légers, excepté la flamme, sont attirés par les corps électriques, mais non pas tous avec la même forme. Les corps légers doivent être isolés pour être attirés de plus loin. Conditions les plus favorables pour qu'un corps léger soit attiré. Phénomènes de la répulsion. *Ibid.* b. On peut faire attirer & repousser de la même manière une feuille d'or, en la présentant à un grand tuyau de métal électrisé par communication. Moyen de rendre une feuille d'or immobile en l'air. Pourquoi la feuille est alternativement attirée & repoussée. *Ibid.* 476. a. Lorsqu'un tube repousse une feuille d'or, si on lui substitue promptement un autre tube aussi électrisé, la feuille continuera d'être repoussée. Phénomène que présentent deux ou plusieurs feuilles d'or, approchées d'un tube bien électrisé, ou une feuille d'or circulaire, découpée en franges fort menues jusqu'à son centre. Aigrette de fils d'argent très-fins, attachée à l'extrémité d'une barre électrisée. Si on met de la poussière à l'extrémité de cette barre, elle sera chassée. Vaisseau de métal plein d'eau & garni d'un siphon placé à l'extrémité de la barre. *Ibid.* b. Conséquences tirées des expériences précédentes. *Ibid.* 477. a.

Électricité. Expériences très-simples d'électricité. I. 857. a. Celle qu'on fait sur le poil du chat. III. 235. b. Observations d'après lesquelles on conclut quels doivent être les conducteurs qu'on doit employer dans les expériences d'électricité. 840. b. 841. a. L'intensité de l'électricité augmente-t-elle dans les corps en raison de leur masse ou en raison de leur surface? Sentimens de MM. Nollet & le Monnier. 841. b. De la manière dont le conducteur doit recevoir l'électricité du globe. 842. a. Des conducteurs destinés à manifester l'électricité des nuages. *Suppl.* IV. 951. a, b. Expérience d'électricité, connue sous le nom de coup foudroyant. IV. 337. a, b. 345. a. Expériences d'électricité, faites avec le cerf-volant. *Suppl.* II. 291. b. 294. a. Propriétés des corps électrisables par eux-mêmes & de ceux qui le sont par communication. IV. 338. b. &c. L'électricité considérée comme cause de répulsion & d'expansibilité. VI. 279. b. Cause de la rapidité du mouvement & des autres effets du fluide électrique. *Ibid.* & 280. a, b. La matière de la foudre paroît être la même que celle de l'électricité. VII. 213. b. Observation qui semble prouver que l'électricité agit simplement sur les surfaces des corps, sans entrer dans leur substance. *Suppl.* II. 782. a. Hypothèse sur la génération, fondée sur les découvertes faites dans l'électricité. VII. 572. a, b. Instrument qui sert à mesurer la force de l'électricité. V. 478. b. &c. Rapport de l'aurore boréale avec l'électricité. *Suppl.* I. 721. a, b. Voyez FEU électrique, VI. 614. a, b. &c.

ELECTRICITÉ médicinale. Faits d'où l'on a conclu que le corps humain est un ample magasin de matière électrique : V. 477. a. qu'étant mise en mouvement, elle doit produire des changemens sur le fluide nerveux : que ce fluide même est peut-être de nature électrique. Expériences d'électricité par lesquelles on a tenté de guérir les paralysies. Succès des expériences de M. le Cat, chirurgien de Rouen, & de celles de M. Jallabert, professeur de physique à Genève. Celles de M. de Sauvages, de Montpellier, annon-

voient le même succès ; *Ibid. b.* mais M. l'abbé Nollet , chargé de répéter la nouvelle expérience , selon la méthode de M. Jallabert , n'opéra aucune guérison , pas même aucun effet qui la fit espérer. Voyage de M. Nollet en Italie , pour vérifier les expériences dont on avoit débité les merveilleux succès , & par lequel il ne fit que se convaincre davantage de l'inutilité des recherches entreprises jusqu'alors. Malgré cette inutilité , les physiciens ne doivent pas se décourager dans leurs tentatives. *Ibid. 478. a.*

ELECTRIDES, (*Mythol.*) îles supposées par la fable à l'embouchure du Pô , dans l'une desquelles tomba Phaëton foudroyé. Lac qui le reçut. Origine du mot *électrides*. V. 478. a.

ELECTRIQUE. Rien de plus mal fondé que l'identité prétendue entre le fluide électrique & l'élément de la chaleur. VI. 279. b. De la répulsion produite par le fluide électrique. *Ibid.* & 617. b. 621. a , b. 622. a. Détails , observations , expériences sur le feu & le fluide électriques. VI. 614. a , b. 622. b. Conducteur électrique. Cerf-volant électrique , voyez ces mots. Lanterne électrique. *Suppl. II.* 293. b. Fusées électriques. 294. a. Phénomènes & météores électriques , voyez ÉTOILE tombante , Aurore boréale , ÉCLAIR , FOUDRE , TONNERRE. Sur ces derniers , voyez *Suppl. III.* 97. a , b. Pierre électrique. XVI. 474. b. 476. a. Le fluide électrique nécessaire à la germination. 954. b. Anguille électrique. *Suppl. IV.* 363. b.

ELECTROMETRE, (*Physiq.*) instrument qui sert à mesurer la force de l'électricité. Etymologie du mot. Combien il convient de s'attacher en physique à observer la parité des circonstances , dans les expériences qu'on fait & dans les phénomènes qu'on observe. Utilité des instrumens qui servent à mesurer les divers degrés d'une force ou d'une vertu dont on observe les effets. V. 478. b. Un instrument de cette espèce particulièrement utile à l'électricité. De tous les phénomènes de l'électricité , celui qui est le plus propre à donner une mesure exacte & générale de la force électrique , c'est la répulsion. *Ibid.* 479. a. Il n'est point trop tôt pour penser à l'instrument dont il s'agit ici , & un électromètre , loin d'embrouiller , peut au contraire éclaircir beaucoup de difficultés. Principes dont l'électromètre a donné la connoissance. Description de cette machine. *Ibid. b.* Comment elle fait son effet. *Ibid.* 480. a. Manière de s'en servir. Cet électromètre a les propriétés essentielles à un instrument de cette espèce. *Ibid. b.* Méthode facile pour avoir le rapport des élévations apparentes de l'électromètre. Si cet instrument a quelque chose d'embarrassant dans son usage , c'est en quelque façon une suite nécessaire de la nature de la force électrique qu'il doit mesurer. Description d'une espèce de *spinthéromètre* ou *mesure-étincelles* , pour juger de la force de l'électricité par les différentes grandeurs ou forces de ces étincelles. *Ibid.* 481. a. Manière de s'en servir. Comment il remédie à quelques inconvéniens spécifiés dans cet article. *Ibid. b.*

Electrometre. Description d'un électromètre fort simple , qui est de l'invention de M. Daniel Bernoulli. Expériences auxquelles il a été employé. Observation qui semble prouver que l'électricité agit simplement sur les surfaces des corps , sans entrer dans leur substance. *Suppl. II.* 782. a. L'électromètre de MM. d'Arcy & le Roi rejeté de plusieurs physiciens qui l'ont trouvé défectueux & peu exact. Description & usage de l'électromètre de M. de Sauffure. *Ibid. b.* Description d'un autre électromètre , inventé par M. Lasse , anglois. Principe selon lequel il agit. Manière d'en faire usage. *Ibid.* 783. a.

ELECTRUM des anciens , espèce d'orichalque. XI. 641. b.

ELECTUAIRE, (*Pharm.*) Les électuaires sont solides ou mous. Il est question des premiers au mot *Tablette*. L'électuaire est une forme de médicamens très-ancienne. Les Grecs & les Arabes l'appelloient antidote. Ce qu'Ælius-Aurelianus a entendu par le mot d'électuaire. Nombre prodigieux d'électuaires qui ont été mis en usage dans la médecine. V. 481. b. Inconvéniens attachés aux électuaires. L'action menstruelle de certains ingrédients les uns sur les autres , détruit leurs vertus respectives : leur fermentation les dénature : ils excitent la répugnance des malades. Tentatives de quelques pharmaciens pour réformer les électuaires qui étoient le plus en usage. On peut proposer de n'en retenir qu'un très-petit nombre. Manière de faire un électuaire *Ibid.* 482. a. Les électuaires magistraux sont connus sous le nom d'*opiate*. *Ibid. b.*

Electuaire lenitif. IX. 384. b. *Electuaires catholicons*. II. 777. b.

ELÉENS, principales villes des Eléens , voyez ELIS , OLYMPIE. Course de jumens chez les Eléens. II. 565. a. Dieu des Eléens nommé Sospolis. XV. 383. a. Dispute de beauté qui se faisoit tous les ans chez les Eléens. XVI. 133. b. 134. a.

ÉLÉANCE, (*Belles lett.*) Etym. de ce mot. On emploie ce mot dans la sculpture & dans la peinture. La sévérité des premiers Romains donna à ce mot un sens odieux , & la qualification d'homme élégant fut prise en mauvaise part. Mais vers le tems de Cicéron , le mot *élégant* devint une louange.

Arts auxquels nous avons consacré ce terme. Différence entre grace & élégance. Ce qu'on entend par l'élégance dans le discours. L'élégance est encore plus nécessaire à la poésie qu'à l'éloquence. V. 482. b. Le grand point dans la poésie & dans l'art oratoire , est que l'élégance ne nuise jamais à la force. Si l'élégance a toujours l'air facile , d'un autre côté tout ce qui a cet air facile n'est pas élégant. On dit rarement d'une comédie qu'elle est écrite élégamment. Cependant la plupart des vers de l'Amphitruon de Molière sont élégans. Un madrigal doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme. Dans le sublime , il ne faut pas que l'élégance se remarque. *Ibid.* 483. a.

ÉLÉANCE, (*Bell. lett.*) qualités que suppose l'élégance du style. La langueur & la mollesse du style sont les écueils voisins de l'élégance. Le point essentiel & difficile est de concilier l'élégance avec le naturel. Il y a deux moyens pour cela ; le choix des idées & des choses , & le talent de placer les mots. *Suppl. II.* 783. b. Pourquoi il est des auteurs dont le style a moins vieilli que celui de leurs contemporains. Auteurs qui doivent s'attendre à un sort opposé. Usage qu'un écrivain doit faire des poètes , des historiens , des orateurs qui ont excellé dans l'art d'écrire. *Ibid.* 784. a.

Élégance, un ouvrage plus élégant & moins pensé , a communément plus de succès qu'un ouvrage plus pensé & moins élégant. V. 829. b. Voyez JOLI.

ÉLÉANCE, (*Peint.*) Le goût de l'élégance ne dépend ni des maîtres , ni des préceptes. Elle brille dans l'antique & dans Raphaël ; elle peut se trouver dans des ouvrages d'ailleurs négligés : exemple tiré du Corrège. Avantages d'un peintre qui joint l'élégance à la correction. V. 483. a.

ÉLÉGIAQUE, (*Bell. lett.*) vers élégiaques des anciens : ce qu'en dit Horace. Questions proposées ; pourquoi les anciens avoient-ils pris la forme du distique pour les élégies tristes ? Pourquoi cette même forme fut-elle employée ensuite à exprimer les sentimens d'une ame contentée ? L'inégalité des vers élégiaques les distingue des vers héroïques : Ovide cité sur ce sujet. M. Marmontel explique comment cette mesure pouvoit peindre également deux affections de l'ame opposées. V. 483. b. Cependant le pathétique en général se peint encore mieux dans le vers iambique. Des élégies de Tibulle , de Catulle , & d'Ovide. Jugemens portés sur les unes & les autres. Ordre dans lequel ces poètes se sont succédés , indiqué dans quatre vers d'Ovide. Des élégies de Gallus. Des élégiaques grecs. *Élégies des modernes*. *Ibid.* 484. a.

Élégiaques, vers , toute pièce écrite en vers élégiaques , n'est pas élégie : divers sujets traités par les anciens en vers élégiaques. V. 487. a.

ÉLÉGIE, (*Bell. lett.*) Son caractère , selon Boileau. Etym. de ce mot. Vrai caractère de l'élégie. Préceptes sur cette sorte de poésie. Son éloge. Ce genre négligé depuis la renaissance des lettres. Il n'est point de ton depuis l'héroïque , jusqu'au familier , qu'il ne lui soit permis de prendre. On peut diviser l'élégie en trois genres ; le passionné , le tendre & le gracieux. Son caractère dans chaque genre. De l'élégie amoureuse. Défauts de celles d'Ovide. V. 484. b. Eloge de celles de Propertius. En quoi ces deux poètes diffèrent l'un de l'autre. Caractère du genre de Tibulle. Comment l'élégie a pu devenir fade. Règle générale de la poésie pathétique donnée par Ovide , & mieux observée par Tibulle & Propertius. L'élégie plaintive n'a pas besoin d'ornemens , lorsqu'elle est passionnée ; mais une amante qui n'est qu'affligée , doit réunir pour nous émouvoir les charmes de la beauté , la pureté ou plutôt le négligé des graces. Situation de l'ame dans l'élégie tendre. *Ibid.* 485. a. Ton du sentiment dans Tibulle & dans Propertius. Jugement de Quintilien , sur ces deux poètes & sur Ovide. Traits dont ce dernier s'est peint à lui-même l'élégie amoureuse. Il y prend quelquefois le ton plaintif , mais ce ton-là même est un badinage. Telle métaphore que le ton galant permettra , ne sauroit convenir à une élégie sérieuse. *Ibid. b.* Tibulle & Propertius , rivaux d'Ovide dans l'élégie gracieuse , l'ont ornée comme lui de tous les trésors de l'imagination. Chez les modernes , l'élégie est le plus souvent froide & négligée , & par conséquent ennuyeuse. Examen des *héroides* d'Ovide. Pourquoi le sentiment est la partie faible des *tristes* de ce poète , quoiqu'il y déplorât ses malheurs , tandis qu'il est la partie dominante de ses *héroides* , où il ne peint que les malheurs de personnages imaginaires. *Ibid.* 486. a. Comparaison qui peut rendre sensible la raison de la froideur d'Ovide dans les *tristes*. Pourquoi Propertius & Tibulle ont au contraire si bien exprimé leur situation , même dans la douleur. *Modeles d'élégies* parmi les modernes , dans le genre gracieux & dans le genre passionné. Des élégies de la Fontaine. *Ibid. b.*

Réflexions sur la poésie élégiaque. Quelle a été vraisemblablement l'origine de l'élégie. Comment on vint à faire un art des plaintes qui entroit dans l'élégie. On ignore quel est celui qui a donné à ces plaintes l'art & la forme qu'elles ont dans Mimnerme & dans ceux qui l'ont suivi. Comment il est arrivé que toute œuvre poétique écrite en vers hexamètres

& pentamètres, quel qu'en fût le fujet, gai ou triste, s'est nommée élégie. Toute pièce écrite en vers élégiaques, n'est pas élégie. Divers fujets traités en vers élégiaques par les anciens. *Ibid.* 487. a. Les grammairiens n'appellent pas élégie un poème dont les vers ne font pas élégiaques, quoique le fujet de ce poème convienne à l'élégie. Il ne nous reste des élégies grecques en entier, que celle qu'Euripide a inférée dans son *Andromaque*; on n'en connoît point de plus belle. Sujet de cette élégie. Traduction françoise de cette pièce. Pourquoi le poète a préféré ici les vers élégiaques. Combien la forme de l'élégie grecque est propre à exprimer les sentimens douloureux. *Ibid.* b. Il ne nous reste que deux pièces des poésies de Sapho, bien propres à nous faire regretter celles qui nous manquent. Celles de Platon ne font pas moins dignes sans doute d'être regrettées. Vers passionnés qu'il fit pour Agathon, traduits par M. de Fontenelle. A quelle occasion Mimnerme composa ses élégies. Combien elles étoient estimées. Jugement qu'en porte Horace. Caractère de la muse de Simonide. De Philetas & de Callimaque: statue qui fut élevée au premier. Callimaque regardé comme le maître de l'élégie. Herméjanax dernier poète grec dont le tems nous a ravi les élégies. *Ibid.* 488. a. Quel fut celui qui inspira aux Romains le goût du théâtre & de la poésie. Tibulle, Propertius & Ovide contribuerent le plus à leurs progrès en ce genre. Eloge des élégies de Tibulle & de Propertius. *Ibid.* b. Caractère d'Ovide: son infériorité aux deux précédens. Difficulté de prononcer entre ces deux poètes, & de décider quel est celui qui doit être préféré à l'autre. *Ibid.* 489. a.

Discussion détaillée du caractère de l'élégie. Il n'est point de genre de poésie qui n'ait son caractère particulier. Il ne suffit pas pour faire des élégies d'être passionné. La passion doit sans doute fournir les sentimens; mais c'est à l'art de les mettre en œuvre. C'est l'art qui doit exprimer le désordre des passions, conformément à la belle nature, que les grands maîtres ont si bien connue. *Ibid.* 489. a. Combien Tibulle est admirable à cet égard. Rien n'est plus opposé au caractère de l'élégie que l'affectation. Elle ne s'accommode point des pensées recherchées, ni dans le genre tendre & passionné, de celles qui seroient seulement ingénieuses & brillantes. Les pensées sublimes & les images pompeuses n'appartiennent pas non plus au caractère de l'élégie. Propertius n'a pas osé se les permettre, même en pleurant Marcellus, fils adoptif d'Auguste. Manière dont il invoquoit le mânes de Philetas & de Callimaque. Les images funebres conviennent parfaitement au caractère de l'élégie triste. Tour ingénieux employé à cet égard par les anciens. Exemple tiré d'une élégie de Tibulle. *Ibid.* b. Le délire de la grande douleur & les faux raisonnemens qu'elle fait former, conviennent très-bien à l'élégie: exemple. La douleur produit aussi des desirs & des espérances. De-là les digressions de Tibulle sur des plans de vie imaginaires. Caractère des élégies qui doivent représenter l'état d'un cœur au comble de ses vœux. Quelles doivent être les louanges que les poètes donnent à leurs maîtresses dans les élégies amoureuses: exemple tiré de Tibulle. Préceptes sur l'élégie, de quelque genre qu'on la suppose. *Ibid.* 490. a. Défauts où sont tombés les modernes dans leurs élégies. Vers de Despréaux sur ce fujet. Les Anglois ont quelquefois destiné ce poème à l'éloge de l'esprit, de la valeur & des talens. Récapitulation de tout ce qui vient d'être dit sur cette matière. *Ibid.* b. Attraits du genre élégiaque. Nous aimons beaucoup à être émus, & voilà pourquoi de tous les poèmes, il n'en est point, après le dramatique, qui soit plus attrayant que l'élégie. Les Euripide & le Sophocle ne crurent point déshonorer leurs lauriers en s'y appliquant. *Ibid.* 491. a.

Elégie. Son origine. IX. 228. b.

ELÉMEDEN, voyez ELMEDEN. V. 490. b.

ELÉMENTS des sciences, (*Philosoph.*) Supposons qu'une science soit entièrement traitée dans un ouvrage, en sorte que les propositions qui font l'ensemble de cette science, forment une suite absolument continue; en ce cas chaque proposition ne sera que la traduction de la première présentée sous différentes faces, & qu'on pourra regarder comme l'élément de la science dont il s'agit. Si nous pouvions appercevoir la chaîne invisible qui lie tous les objets de nos connoissances, les élémens de toutes les sciences se réduiroient à un principe unique. V. 491. a. Mais, loin d'appercevoir cette chaîne, nous ne voyons pas même dans leur totalité les parties de cette chaîne qui constituent chaque science en particulier. On peut regarder les élémens d'une science sous deux points de vue différens; ou comme considérant en gros toutes les parties principales de l'objet, ou comme considérant en détail les parties de l'objet les plus grossières. L'auteur s'attache ici aux élémens pris dans le premier sens. Après un certain nombre de découvertes faites dans les sciences, on a senti la difficulté d'en ajouter de nouvelles, & cette difficulté a fait naître le dessein de mettre en ordre celles qui avoient été faites. *Ibid.* b. De-là sont nés les premiers traités en tout genre, traités qui n'ont pu qu'être imparfaits & informes. Les inventeurs seuls pouvoient traiter d'une manière satisfaisante les sciences

qu'ils avoient trouvées. Mais il est aussi des cas où les inventeurs même n'auroient pu réduire en ordre convenable leurs connoissances. Or, ce que nous disons des traités détaillés & complets, peut s'appliquer aux traités élémentaires. On ne doit entreprendre les élémens d'une science, que quand on y pourra remarquer des propositions principales, dont les autres seront des conséquences. Comment on apprendra à distinguer ces propositions principales. *Ibid.* 492. a. Conditions nécessaires pour qu'une proposition entre dans les élémens d'une science; qu'elles soient distinguées les unes des autres, qu'elles soient la source de plusieurs autres, &c. Il faut insérer aussi dans les élémens les propositions isolées. Mais ce qu'il faut sur-tout bien développer, c'est la métaphysique des propositions. Plus elle est simple, facile & populaire, plus elle est précieuse. Quels sont dans chaque science les principes d'où l'on doit partir. Le métaphysique de chaque science ne peut consister que dans les conséquences générales qui résultent de l'observation, présentées sous le point de vue le plus étendu qu'on puisse leur donner. *Ibid.* b. La philosophie, sur quelque objet qu'elle s'exerce, est la science des faits. Ce seroit en avoir une idée bien informe que de la croire destinée à se perdre dans les abstractions, dans les propriétés générales de l'être, dans celles du mode & de la substance, méthode non-seulement inutile, mais dangereuse. Questions vaines & frivoles qu'il faut bannir de la philosophie. On peut juger de l'inutilité d'une question sur laquelle on se divise, lorsqu'on voit que les philosophes se réunissent d'ailleurs sur des propositions, qui sembleroient au premier coup d'œil tenir à cette question: exemples. Le point auquel on doit s'arrêter dans la recherche des principes d'une science, est déterminé par la nature de cette science même, par le point de vue sous lequel elle envisage son objet. *Ibid.* 493. a. Principes secondaires, qui dépendent moins de la nature des choses que du langage, qui ont principalement lieu, lorsqu'il s'agit de communiquer ses connoissances aux autres; ce sont les définitions. En quoi elles consistent. On fait usage dans les sciences de deux sortes de termes, les termes vulgaires & les scientifiques. Nécessité de définir les premiers; en examinant quelles sont les idées simples que ces mots renferment. Comment on doit juger du degré de simplicité des idées. *Ibid.* b. Les idées simples peuvent se réduire à deux espèces; les unes sont des idées abstraites, les autres sont les idées primitives que nous acquérons par nos sensations. Quand on a trouvé toutes les idées simples qu'un mot renferme, on le définira en présentant ces idées d'une manière aussi claire, aussi courte & aussi précise qu'il sera possible. On ne doit ni ne peut définir un mot vulgaire qui ne renfermeroit qu'une idée simple. Mais on doit définir tous ceux qui en renferment plusieurs, fussent-ils d'un usage très-commun. Les idées simples qui entrent dans une définition doivent être tellement distinctes, qu'on ne puisse en retrancher aucune. Plus une définition sera courte, plus elle sera claire: c'est pourquoi l'on peut & l'on doit même y employer des termes qui renferment des idées complexes, pourvu que ces termes aient été définis auparavant. *Ibid.* 494. a. La distinction qu'on a faite de définitions de nom & de définitions de chose, est futile & absurde. Toute définition sera plus qu'une définition de nom; mais elle sera moins aussi qu'une définition de chose. Outre les termes vulgaires, on est obligé d'employer, a-t-on dit ci-dessus, les termes scientifiques: ces mots ont besoin d'être définis. Règle à suivre dans ces définitions. On ne doit pas charger une science de termes scientifiques sans nécessité. *Ibid.* b. Les règles qui viennent d'être données, concernent les élémens pris dans le premier sens. En quoi les élémens pris dans le second sens diffèrent des autres. Les règles de ces deux sortes d'élémens sont parfaitement semblables. Quelques questions sur la manière de traiter les élémens d'une science. 1°. Doit-on suivre en traitant les élémens l'ordre qu'ont suivi les inventeurs, c'est-à-dire, celui qu'ils auroient pu suivre en procédant avec méthode? Réponse affirmative. En quoi consiste la méthode analytique: ce qu'il faut observer en la suivant. Elle peut sur-tout être employée dans les sciences dont l'objet n'est pas hors de nous; à l'égard des autres, la méthode synthétique peut souvent être employée avec succès. Avantages de l'une & de l'autre. *Ibid.* 495. a. 2°. Laquelle des deux qualités doit être préférée dans les élémens, de la facilité ou de la rigueur exacte. Réponse, la facilité ne se trouve que dans la rigueur exacte. Les élémens des belles-lettres sont appuyés sur les principes du goût: voyez ce mot. On trouvera de même à l'article *Histoire*, des réflexions sur les élémens de l'histoire en général. Toutes nos connoissances se réduisent à trois espèces, l'histoire, les arts & les sciences; & ces trois espèces peuvent être réduites à une seule, à celle des sciences proprement dites. *Ibid.* b. De la manière d'étudier quelques sortes d'élémens que ce puisse être. Savoir des élémens, ce n'est pas seulement connoître ce qu'ils contiennent, c'est en connoître l'usage, les applications & les conséquences, pénétrer dans le génie de l'inventeur, & se mettre en état d'aller plus loin que lui. On seroit bien d'indiquer en deux mots dans les élémens, l'usage & les

conséquences des propositions démontrées. *Ibid.* 496. a. Des élémens complets des sciences supposent une connoissance trop approfondie, pour qu'ils puissent être l'ouvrage d'un homme seul. Cause de l'extrême disette où nous sommes de bons livres élémentaires, & de la foule de mauvais dont nous sommes inondés. Les maîtres de l'art qui seuls pourroient travailler avec succès en ce genre, & qui dédaignent de le faire, devroient sentir combien cette maniere de penser est nuisible au progrès & à la gloire des sciences. Les élémens d'une science ne peuvent être l'ouvrage que d'une main fort habile & fort exercée. *Ibid.* b. Des élémens bien faits mettroient les bons esprits sur la voie des découvertes à faire, & chacun plus à portée de distinguer les vraies découvertes, d'avec les fausses. *Ibid.* 497. a.

Des élémens de Mathématiques & de Physique en particulier. Premier ouvrage de cette espece, celui de Hérigone, publié en 1664. Contenu de cet ouvrage : ce qu'il a de remarquable. Divers auteurs qui, depuis Hérigone, ont expliqué les élémens de différentes parties de mathématiques : Schot, Moore, Dechales, Ozannam, Wolf; éloge de son ouvrage; éditions qui en ont été publiées. Editions & commentaires des élémens d'Euclide. V. 497. a. Quelques auteurs ont réduit en syllogismes toutes les démonstrations d'Euclide. Auteurs qui ont publié le fond de sa doctrine suivant de nouvelles méthodes. Jugement porté sur la géométrie de M. Clairaut. Institutions de géométrie, imprimées à Paris en 1746, chez Debure l'aîné : éloge de cet ouvrage. Observation sur les élémens d'algebre de M. Clairaut. Quels sont les meilleurs élémens de physique. *Ibid.* b.

Elémens des sciences. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 784. b.

Elémens, continuation de la liste des auteurs qui ont donné des élémens de géométrie. VII. 633. b.

ELÉMENTS, (*Géom. transc.*) parties infiniment petites ou différentielles d'une courbe, d'une surface ou d'un solide. Exemple. V. 497. b.

ELÉMENTS, (*Astron.*) principaux résultats des observations astronomiques, & généralement tous les nombres essentiels employés par les astronomes à la construction des tables du mouvement des planetes. Elémens de la théorie du soleil & de la lune. V. 497. b.

ELÉMENTS, (*Physiq.*) parties primitives des corps. L'opinion des anciens qui admettoient quatre élémens, quoiqu'abandonnée, n'étoit pas si déraisonnable. Quels sont les trois élémens de Descartes. Sentiment des philosophes sages sur la doctrine des élémens. V. 498. a. Voyez CORPUSCULES & PRINCIPES.

Elémens ou principes, doctrine d'Aristote sur ce sujet. I. 659. a. Celle des Stoïciens, XV. 529. a. des épicuriens, V. 780. b. des Gassendistes, voyez ce mot. De Descartes. II. 722. b. Des Chymistes. III. 418. b. Dureté des élémens, des corps. III. 606. a. IV. 261. a. Difficulté de connoître les élémens de la matiere. IV. 270. b. X. 189. b. Phiole des quatre élémens. XII. 517. a, b. — Philosophes qui ont cru que chaque élément est rempli d'un certain nombre d'esprits. XV. 448. a. Sur les élémens. voyez aussi ATOME, ATOMISME.

ELÉMENT, (*Médec.*) V. 498. a.

ELÉMENTAIRE, (*Philosoph.*) ce que les anciens appelloient région élémentaire, peuple élémentaire, science élémentaire. V. 498. a.

Elémentaire. Des livres élémentaires. IX. 603. b. 608. b. Voyez ELÉMENTS DES SCIENCES.

ELEMI, (*Hist. nat. des drogues*) sorte de résine. On en distingue deux sortes, le vrai élémi ou celui d'Ethiopie & de l'Arabie heureuse, sa description; l'élémi d'Amérique, V. 498. a. sa description. Contrées d'où il nous vient. Arbre qui le fournit. Fraudes que les marchands commettent dans le commerce de cette résine. *Ibid.* b.

Elémi, arbre qui fournit la résine élémi d'Amérique. VIII. 487. a.

ELÉMI résine, (*Mat. médic.*) elle est plus connue dans les boutiques sous le nom de gomme. Elle entre dans plusieurs préparations officinales externes. Analyse de la résine élémi. Ses propriétés dans les applications extérieures. Préparations dans lesquelles elle entre. V. 498. b.

ELENCHI ignoratio, espece de sophisme. XV. 363. a.

ELEOMELI, (*Pharm.*) espece d'huile, &c. Effet & propriété de cette huile. V. 498. b.

ELEO-SACCHARUM, (*Chym. Pharm.*) toute huile essentielle combinée avec du sucre. C'est un moyen pour rendre les huiles propres à se mêler avec de l'eau. Maniere de faire cet eleo-saccharum. V. 498. b. Usage que les Italiens font de ce moyen pour donner à leurs fleurs artificielles la même odeur qu'ont les fleurs naturelles. Comment se font l'eleo-saccharum carminativum, & celui de sassafras. *Ibid.* 499. a.

ELÉPHANT, (*Hist. nat.*) Cet animal semble être mal proportionné & mal dessiné, l'habit dont il est couvert est

encore plus mal taillé & plus mal fait. Le roi de Portugal envoya en 1668 au roi de France un éléphant du royaume de Congo, âgé de 17 ans, &c. Il vécut 13 ans dans la ménagerie de Versailles, & ne grandit que d'un pié. Il n'avoit que sept piés & demi de hauteur lorsqu'on en fit la description, qui se trouve ici rapportée dans un très-grand détail. V. 499. a. Les éléphants se trouvent en Asie & en Afrique. Ceux de l'Asie sont les plus grands. Poids extraordinaire des défenses de quelques éléphants. *Ibid.* b. Mesure des éléphants d'Afrique; celle des plus grands de l'isle de Ceylan. Ce que les auteurs rapportent sur les éléphants de cette isle. Couleur des éléphants. Usages que cet animal fait de sa trompe. *Ibid.* 500. a. On l'appivoise fort aisément & on le soumet à plusieurs exercices différens. Maniere dont on le conduit. On s'en sert de monture, mais elle est fort incommode. Description des tours qu'on fait porter aux éléphants. Pour les voyages des femmes de qualité & des grands seigneurs, les éléphants ont des pavillons richement ornés. Quelle est la charge des plus forts éléphants. Diligence de leur marche. Comment on peut éviter cet animal lorsqu'on en est poursuivi. Maniere de le charger. Les éléphants se couchent toutes les nuits, excepté en voyage. Qualité & quantité de la nourriture qu'ils consomment par jour. Ils ne s'irritent que lorsqu'on les offense. Effets de leur fureur. *Ibid.* b. Comment on les arrête. Cet animal est exposé aux insultes des plus vils insectes. Il a besoin de se baigner souvent. Ses ennemis les plus redoutables. Les negres vendent ses défenses & mangent sa chair. Diverses observations concernant l'accouplement de ces animaux, leur portée, l'éducation de leurs petits, &c. De la durée de leur vie. On a mis l'éléphant au rang des animaux fessipedes. Description de leurs piés. Diverses opinions sur les défenses de l'éléphant. Ce que l'amour du merveilleux a fait débiter sur les qualités morales de cet animal. *Ibid.* 501. a. Prix attaché à l'éléphant blanc. Différentes manieres de prendre & d'appivoiser les éléphants. *Ibid.* b. Ouvrages à conduire sur cette matiere. *Ibid.* 502. a.

Eléphant, des dents & défenses de l'éléphant. IV. 839. a, b. Maniere dont il prend sa nourriture: structure & usage de sa trompe. *Ibid.* b. Espece de bananier dont il aime beaucoup le fruit. *Suppl.* I. 780. a. Insectes qui font souvent périr les éléphants. VIII. 792. b. Situation des mammelles de la femelle de l'éléphant. X. 5. a. Eléphants dressés à danser sur la corde. XIV. 769. b. Eloge de l'éléphant. XVII. 728. a. Cause du respect que quelques peuples d'Asie ont pour les éléphants blancs. III. 3. b. Noms des officiers chez les anciens Grecs qui commandoient à des éléphants. XVI. 265. b. Conducteurs d'éléphants. IV. 244. a. Dents d'éléphants qui se trouvent en Sibérie. IX. 63. a, b. 64. a.

ELÉPHANT, (*Mat. médic.*) il n'y a que les dents de cet animal qui soient en usage. V. 502. a.

ELÉPHANTS, (*Hist. anc.*) de l'usage que divers peuples orientaux ont fait de ces animaux dans les combats. Comment ceux qui en étoient attaqués apprirent à leur résister. Défaite des Romains par les éléphants de Pyrrhus. Divers usages que ce peuple en fit dans la suite. Noms donnés à ceux qui commandoient les éléphants. V. 502. b. — Voyez THÉRARQUE.

ELÉPHANT, (*Myth. Médail.*) diverses significations des figures d'éléphants sur les médailles. Auteurs à consulter. V. 502. b.

Eléphant, figure symbolique. XV. 733. b.

ELÉPHANT, (*Blason*) meuble d'armoirie. Signification de ce symbole. *Suppl.* II. 784. b.

Eléphant, ordre militaire que conferent les rois de Danemarck. Pourquoi on l'appelle ordre de l'éléphant. V. 502. b. Voyez ORDRE.

ELÉPHANT, (*l'Isle de l'*) sur la côte du Malabar. Origine de ce nom donné à cette isle. Diverses figures qu'on y voit taillées dans le roc. V. 503. a. Voyez ISLE.

Eléphant, espece de poisson. XII. 481. a.

ELÉPHANTIAISE, (*Médec.*) ou lepre. Lepre des Grecs. Lepre des Arabes. Description de cette cruelle maladie. Pourquoi on l'a nommée éléphantiaise. Raison des autres noms qu'on lui a donnés, savoir ceux de *satyryasnum*, *leontiasis*, *mal de S. Lazare*. Comment les symptômes de cette maladie naissent par degrés. Quels sont ces principaux symptômes. V. 503. a. Cette maladie est des plus contagieuses. C'est mal-à-propos qu'on a voulu confondre l'éléphantiaise avec la vérole. *Ibid.* b. L'éléphantiaise est endémique en Syrie & en Égypte, il est absolument étranger en Europe. Lucrece fait entendre qu'il étoit particulier à l'Égypte. Cette maladie a toujours été plus commune dans les pays chauds. Ce qui regarde les causes, le prognostic & la curation de cette maladie, se trouve à l'article *Lepre*. Autre maladie appelée éléphantiaise par les médecins Arabes. *Ibid.* 504. a.

ELÉPHANTIN, (*Hist.*) livres appelés éléphantins chez les Romains: registres qu'ils contenoient. On les renouvelloit tous les cinq ans, & on les gardoit dans le trésor public. Pourquoi ils furent appelés éléphantins. V. 504. a.

ÉLÉVATION, (*Astronom.*) voyez HAUTEUR. Élévation d'une étoile sur l'horizon. Élévation du pôle. Elle est toujours égale à la latitude du lieu. Élévation de l'équateur. Les élévations de l'équateur & du pôle jointes ensemble, forment toujours un quart de cercle. Trouver l'élévation de l'équateur. Angle d'élévation en mécanique. Celle d'un canon & d'un mortier. V. 594. b.

Élévation des fractions en arithmétique. VII. 265. b. Élévation d'une racine à une puissance quelconque. V. 312. b. VIII. 582. b. Voyez ELEVER.

ÉLÉVATION, (*Hydrauliq.*) Pourquoi les jets ne s'élèvent jamais aussi haut que leur réservoir.

Première formule: connoître la hauteur des réservoirs par rapport à celle des jets. Un jet venant d'un réservoir de cinq pieds de haut, monte un pouce de moins, &c. V. 504. b. Les eaux de décharge & de superficie, de quelque hauteur qu'elles viennent, ne font que rouler dans les tuyaux, &c. La hauteur d'un jet est plus difficile à déterminer par rapport à celle du réservoir, parce que plus il est élevé, plus il trouve de résistance dans l'air. Les différences de hauteur des jets avec celle des réservoirs sont dans la raison des quarrés des hauteurs des mêmes jets. *Seconde formule*: connoître la hauteur d'un jet par rapport à celle du réservoir. *Ibid.* 505. a.

ÉLÉVATION, (*Archit.*) voyez ORTOGRAPHIE.

ÉLÉVATION, (*Physiq.*) cause de l'élévation spontanée des corps selon les péripatéticiens, selon les modernes. L'élévation des corps légers dans un milieu pesant, est produite de la même manière que l'élévation du biffin le plus léger d'une balance. V. 505. a. Élévation des corps sur des plans inclinés. Voyez PLAN INCLINÉ. Élévation ou ascension des fluides. Diversités observées dans l'élévation de différentes liqueurs. Sur les phénomènes des tuyaux capillaires, voyez CAPILLAIRE. Le principe des tuyaux capillaires appliqué à d'autres expériences. Voyez ASCENSION.

ÉLÉVATION, (*Alchymie*) sublimation, distillation. V. 505. b.

ÉLÉVATION, (*Chirurg.*) mouvement par lequel le chirurgien incise la peau & la veine dans l'opération de la saignée. Observations sur ce mouvement & la manière de le faire. V. 505. a.

Élévation à la messe. Carlostad & Luther la supprimerent. On a raconté que S. Louis est le premier qui ordonna la genuflexion au moment de l'élévation. Dans les anciennes liturgies, on ne voit point d'autre élévation que celle qui se fait à la fin du canon. V. 505. b.

ÉLÉVATOIRE, (*Chir.*) usage de cet instrument, pour relever les os du crâne. Pourquoi les modernes ont proscrit les élévatoires des anciens. Quels sont ceux qui sont aujourd'hui le plus en usage. Description de ces instrumens. Manière de s'en servir. Nouvel élévatoire de M. Petit, & son usage. V. 506. a. Remarques sur ce dernier instrument, dans les mémoires de l'académie de Chirurgie. *Ibid.* b.

ELEVE, (*Philosoph. & Artis*) A qui l'on donna ce titre lors de la fondation des académies des sciences & des inscriptions. Pourquoi ce titre fut supprimé. On lui a substitué celui d'adjoind dans l'académie des sciences. Il y a plus d'égalité dans l'académie des inscriptions que dans celle des sciences; mais cette égalité n'est parfaite que dans l'académie françoise. Le nom d'élève est demeuré consacré à la peinture & à la sculpture. V. 506. b.

Éleve, différence entre élève, écolier & disciple. V. 337. a. Obstacles à l'instruction qui peuvent se trouver dans un élève. 398. b. Devoirs d'un gouverneur envers son élève. VII. 794. a. b.

ELEVE, (*Peint.*) différence entre élève & disciple. Il seroit à souhaiter que les philosophes ne fussent disciples que de la sagesse, & que les peintres ne fussent élèves que de la nature: cependant les avantages qu'un maître habile peut procurer, sont inestimables. V. 506. b. L'élève qui se destine à la peinture, ne sauroit commencer trop tôt à apprendre les élémens d'un art dont l'étendue est immense. Voyez au mot Dessin une partie de la route qu'on doit faire tenir au jeune élève. Devoirs qu'il doit pratiquer. *Ibid.* 507. a.

ELEVER, exhausser. Différence entre ces mots. V. 507. a.

ELEUSINIENS, (*Hist. nat.*) mystères de la déesse Cérés. On les nommoit ainsi de la ville d'Eleusis. Pourquoi cette ville fut ainsi nommée. Les Eleusiniens étoient les cérémonies des Grecs les plus solennelles & les plus sacrées. Leur institution. Combien la ville d'Eleusis étoit jalouse de la gloire de célébrer ces mystères, qui cependant étoient communs à tous les Grecs. Description de ces cérémonies. V. 508. a. La loi condamnoit à mort quiconque auroit osé les publier. Figure que quelques auteurs ont prétendu qu'on monroit dans ces mystères. Cicéron soupçonna qu'on découvroit aux initiés la véritable histoire de Cérés & de sa fille. But de l'assemblée du sénat le lendemain de la fête. Les petites eleusiniens furent instituées en faveur d'Hercule. En quel tems de l'année les unes & les autres se célébroient.

On n'étoit admis à ces mystères que par degrés. Ceux qui n'étoient que des petites s'appelloient *mystes*, ceux qui étoient des grandes s'appelloient *époètes*. Noviciat par lequel on y étoit admis. Quoiqu'on ne sache pas précisément en quoi consistoit la contemplation claire des mystères, les anciens nous ont pourtant laissé quelques descriptions des cérémonies qui la précédoient. En quoi elles consistoient. *Ibid.* 508. a. Il ne se passoit point d'infamie dans ces mystères comme dans ceux de Bacchus. *Ibid.* b.

Eleusiniens, voyez CÉRÈS. Famille consacrée au culte de Cérés eleusinienne. IX. 773. b. Mystères d'Eleusis. X. 922. b. 923. a. b. Comment les femmes Athéniennes célébroient les fêtes d'Eleusis. XI. 958. b. Fonctions du hieroceryce dans les mystères de Cérés. VIII. 205. a. Fête des flambeaux que les initiés aux mystères de Cérés célébroient. IX. 233. a. — Voyez MYSTÈRE.

ELEUSIS, voyez LESSINA. IX. 401. b. Fondation de cette ville. *Suppl.* I. 552. a. Temple d'Eleusis. XVI. 71. a.

ELEUTHERE, (*Hist. anc.*) ou libérateur. Pourquoi les Grecs donnerent ce surnom à Jupiter. Fêtes éléuthériennes. V. 508. b. Voyez JEU DE LA LIBERTÉ.

ELEUTHEROS, ancien nom d'une rivière de Syrie. IX. 114. b.

ELIAB, (*Hist. sacrée*) personnages de ce nom. *Suppl.* II. 784. b.

ELIACHIM, (*Hist. sacrée*) sacrificateur qui retourna de Babylone avec Zorobabel. Autre personnage de ce nom, qui fut député vers Sennacherib dans le tems du siège de Jérusalem. *Suppl.* II. 784. b. — Eliachim, roi de Juda. Voyez JOACHIM.

ELIDE, voyez ELÉENS, ELIS.

ELIE, (*Hist. sacr.*) fameux prophète dans le royaume d'Israël, qui vécut sous le règne d'Achab, roi d'Israël & de Josaphat, roi de Juda. Histoire de ce saint personnage. *Suppl.* II. 785. a.

ELIE, les prêtres de Bahal confondus par ce prophète. IX. 927. b. Pluie envoyée à sa prière. *Ibid.* Sa demeure à Sarepta. XIV. 659. b. Il fait tomber le feu du ciel sur les soldats qu'Ochozias avoit envoyés pour le saisir. *Suppl.* I. 143. a. *Suppl.* IV. 80. b. Elie adopte Elifée. I. 143. a. Grotte d'Elie. II. 687. b.

ELIEN, son ouvrage sur la tactique. XV. 824. b.

ELIEZER, (*Hist. sacr.*) prophète qui vivoit sous le règne de Josaphat, roi de Juda. Deux autres personnages de ce nom. *Suppl.* II. 785. b.

ELIGIBILITÉ, (*Jurisp.*) bulle d'éligibilité. V. 508. b.

ELIMAÏS, sur la Diane de ce lieu. Voyez *Suppl.* I. 382. b.

ELINGUE, (*Marine*) grosse corde qu'on lie de manière qu'elle forme la figure d'un huit de chiffre. Usage de cette corde. Elingue à pattes. V. 508. b.

ELIQUATION, opération chymique. XI. 500. b.

ELIRE, choisir, faire choix, opter, préférer, (*Synon.*) III. 362. b. **ELIS**, fête de Bacchus dans cette ville. XVI. 307. b. Voyez ELÉENS.

ELISÉE, (*Hist. sacrée*) disciple & successeur d'Elie dans le ministère de la prophétie. Histoire de ce saint patriarche. *Suppl.* II. 789. b.

Elifée adopté par Elie. I. 143. a. Il guérit Naaman. *Suppl.* IV. 1. a. b.

ELISION, (*Bell. lett.*) dans la prosodie latine. Quelquefois l'élision se fait de la fin d'un vers au commencement de l'autre. On doit éviter les élisions dures. Les anciens latins retranchoient l's qui précédoit une consonne. Nous n'avons d'autre élision que celle de l'e muet devant une voyelle, tout autre concours de deux voyelles y est interdit. Ce qu'il y a de bizarre dans cette règle. Il est vraisemblable que dans la poésie latine, les voyelles qui formoient l'élision, n'étoient point prononcées, ou étoient très-peu. V. 509. a. Observations sur les hiatus dans notre prose. On assure que M. Leibnitz composa une longue pièce de vers latins, sans se permettre une seule élision, puérilité indigne de ce grand homme & de son siècle. V. 509. b.

Élision, observations sur cette figure. I. 538. a. L'élision pratiquée même en prose par les latins pour éviter les hiatus. II. 17. a. Usage de cette figure chez les latins & chez les François. VIII. 198. b, &c. De l'élision dans les vers grecs. 199. a. Deux sortes d'élisions chez les latins. XV. 745. a. Élision de l'e muet à la fin des mots dans les vers françois. XVII. 159. a. Les élisions produisent une beauté dans notre langue. *Suppl.* III. 252. a.

ELIUS, pont de Rome. XIII. 71. a.

ELIXATION, (*Pharm.*) étymologie de ce mot. Liqueur dont on se sert ordinairement dans les élixations. But qu'on se propose ordinairement dans ces opérations. V. 509. b.

ELIXIR, (*Pharm. & Mat. médic.*) étymologie de ce mot. V. 509. b. On a donné le nom d'éllixir à ces préparations, qui prises par goutte ou cuillerée, devoient produire les effets les plus merveilleux dans certaines maladies, regardées ordinairement comme incurables. Il ne paroît pas que les

les Grecs ni les Arabes aient connu l'Élixir. Les alchymistes donnoient ce nom à la pierre philosophale, &c. Ce fut sur tout depuis Paracelse que les élixirs se multiplièrent. Il en publia lui-même un qui devint fameux. Il n'est presque point de médecin chymiste qui n'ait donné quelque élixir particulier. Jugement que les médecins instruits portent des élixirs. *Ibid.* 510. a. Le nombre des élixirs usuels est borné à six ou sept, que la pharmacopée de Paris a retenus. Description de l'Élixir stomacal de la pharmacopée de Paris. Élixir de vitriol. Élixir de propriété de Paracelse. Pourquoi l'on trouve chez les auteurs, des descriptions de cet élixir si différentes les unes des autres. Trois différentes préparations de cet élixir. *Ibid.* b. Vertus merveilleuses que Paracelse lui attribuoit. Dose de cet élixir préparé selon la pharmacopée de Paris. Élixir de Garus. *Ibid.* 511. a. Il n'a d'autre propriété que celle des liqueurs ordinaires. Il en est de même de la plupart des prétendus spécifiques, mis en vogue par les charlatans. Usage qu'on peut faire de la matière restante dans l'alambic après la distillation de l'Élixir. *Ibid.* b.

ELIXIR ou le grand élixir. (*Alchim.*) V. 511. b.

ELIZABETH, (*Sainte*) vint qu'elle reçut de la sainte vierge. XVII. 355. a, b. Voyez ZACHARIE.

ELIZABETH, (*Hist. d'Angleter.*) histoire de cette reine d'Angleterre. *Suppl.* II. 785. b.

Elizabeth, reine d'Angleterre: observations sur son regne. VII. 920. b. Précepteur qui lui enseigna le grec & le latin. XVII. 673. a. 674. b. Soins qu'elle donna au maintien des manufactures en laine. IX. 180. a. Lettre qu'elle écrivit à Henri IV. après que ce roi eut embrassé la religion catholique. XII. 189. b. Sa conduite à l'égard de la réforme. XIII. 581. b. 582. a. Comment elle ranimoit son courage dans son lit de mort. X. 906. b.

EL-KATIF, (*Géogr.*) voyez AL-KATIF.

ELLAC, fils d'Attila. *Suppl.* I. 690. a, b.

ELLE, (*Gramm.*) quoique ce pronom pris au nominatif, convienne également à la chose & à la personne dans les cas obliques, il n'est pas d'usage de s'en servir pour exprimer la chose. Cependant cette règle souffre trois exceptions, que l'auteur expose dans cet article. V. 511. b.

ELLEBORE, (*Botan.*) *veratrum*. Caractère du genre appelé *ellébore blanc*: on en distingue deux espèces, *veratrum flore subviridi*, & *veratrum flore atro rubente*. Description de l'une & de l'autre. La première est beaucoup plus âcre & plus forte que l'autre. V. 512. a. Manière de les disposer dans les jardins. Celle de les multiplier. De l'ellébore noir, son caractère. On en distingue six espèces. 1. *Helleborus niger, angustioribus foliis*. Sa description. *Ibid.* b. Lieux où elle se trouve. 2. *Helleborus niger orientalis amplissimo folio*, &c. Sa description. C'est cette espèce que M. Tournefort croit être le vrai ellébore noir d'Hippocrate & des anciens. Lieux où il est commun. 3. *Helleborus niger hortensis, flore viridi*. Sa description. 4. *Helleborus niger flore albo, etiam interdum valde rubente*. 5. *Trifollicatus*. 6. *Flore roseo, minor belgicus*. De la culture & de la manière de multiplier ces espèces. *Ibid.* 513. a.

ELLEBORE. (*Pharm. & Mat. médic.*) Toutes les fois qu'Hippocrate se sert du mot *ellébore*, sans y ajouter d'épithète, il entend l'ellébore blanc, au lieu qu'il ne parle jamais du noir, sans le spécifier. Usage qu'on faisoit du premier. V. 513. a. Diverses manières dont on le corrigeoit. Maladies pour lesquelles on l'employoit. L'action de l'ellébore pris intérieurement est des plus violentes. Aussi en avons-nous abandonné l'usage. Composition officinale qui est la seule où il entre. Autres usages auxquels on a quelquefois employé le blanc. Utilités que nous tirons de l'ellébore noir. Ces deux espèces sont du genre des remèdes dont l'activité est due à une partie volatile. Ce que dit Oribasius de l'action de ce purgatif. *Ibid.* b. Usage qu'on en a fait dans la plus haute antiquité: deux anecdotes tirées des anciens sur l'usage qu'ils ont fait de cette plante. Drusus guéri de l'épilepsie par l'ellébore. Quelle est cette fameuse Anticyre où croissoit l'ellébore & où tant de poètes assignent aux fous un logement. Manières dont on corrigeoit & l'on préparoit l'ellébore. Maladies pour lesquelles les anciens l'employoient. De quelle manière Hippocrate l'administroit. *Ibid.* 514. a. Usage extérieur qu'on faisoit de l'ellébore noir. Précautions avec lesquelles les anciens médecins s'en servoient. En quoi consistoit la préparation du remède, du temps de Plin. Les anciens ont décrit si obscurément l'ellébore qu'ils employoient, que nous ne pouvons le reconnaître. Raisons pour lesquelles nous devons nous abstenir de l'usage de tout ellébore. *Ibid.* b. L'ellébore blanc est encore plus digne de la proscription que le noir. Expériences chimiques sur la racine de l'ellébore noir rapportées dans les mémoires de l'académie des sciences, 1701. Auteurs qu'on peut consulter sur ce sujet. *Ibid.* 515. a.

Ellébore, observations sur l'Anticyre dont il est parlé dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 790. a.

Ellébore noir, son efficacité à provoquer les menstrues. X. 339. a.

Tome I.

ELLEBORISÉ, *syrop.* XIII. 3. a.

ELLER, (*J. Théodore*) anatomiste. *Suppl.* I. 405. b. Physiologiste. *Suppl.* IV. 355. b.

ELLIPSE, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. Cette figure est en usage dans la construction usuelle de toutes les langues. En quels cas elle doit être autorisée. V. 515. a.

Ellipse. Diverses observations sur cette figure. IV. 76. b. VI. 768. a. XV. 672. a, b. Espèces d'ellipses appelées *anacoluthes*. I. 396. a. Zeugma. XVII. 709. a. Ellipse dans la syntaxe. XV. 764. a. Voyez ELLIPTIQUE.

ELLIPSE. (*Musiq.*) Deux sortes d'ellipse, l'une dans l'harmonie, l'autre dans la mélodie. Exemples rapportés, *planch. 9 de Musiq. Suppl.*

ELLIPSE. (*Géom.*) Quelle est la section conique qui engendre l'ellipse. Étymologie de ce mot. Les carrés des ordonnées de l'ellipse sont moindres que les rectangles formés sous les paramètres, & que les abscisses, ou leur sont inégaux par défaut. Définition de l'ellipse. Diamètre transverse, axe conjugué, diamètres conjugués de l'ellipse. Centre, foyers de l'ellipse. L'ellipse considérée comme section conique, se définit encore mieux par sa génération dans le cône, que par la manière dont elle peut être produite sur un plan. V. 515. b. Définition de l'ellipse par une de ses propriétés supposée connue. Quelle est la meilleure manière de traiter de l'ellipse & de toutes les sections coniques géométriquement. Treize différentes propriétés de l'ellipse. *Ibid.* 516. a. Manière de chercher les démonstrations de ces propriétés. *Ibid.* b. La quadrature de l'ellipse dépend de celle du cercle. De la rectification de l'ellipse. Traités à consulter pour connoître les différentielles qui se rapportent à la rectification de l'ellipse. Au lieu de rapporter l'ellipse à des coordonnées rectangles ou à des ordonnées parallèles, on peut considérer son équation par rapport à l'angle que font avec l'axe les lignes menées du foyer. Utilité de cette considération dans l'astronomie. La manière la plus générale de considérer l'ellipse en géométrie, est de la considérer par l'équation aux ordonnées parallèles. Observations utiles sur ce sujet. *Ibid.* 517. a. Manière de démontrer que les parallélogrammes formés autour des deux diamètres conjugués sont égaux, & que la somme des carrés des diamètres conjugués est constante. *Ibid.* b. Mémoire de M. Euler dans lequel il recherche les courbes qui peuvent avoir une propriété semblable. Au lieu de considérer l'ellipse par rapport à ses axes, on peut la considérer par rapport à son équation envisagée de la manière la plus générale. Le sphéroïde formé par une ellipse autour de son axe, est à la sphère qui a cet axe pour diamètre, comme le carré de l'axe est au carré de son conjugué. Quelle est la manière la plus simple de décrire l'ellipse par un mouvement continu. La description des courbes par plusieurs points préférable à la précédente. Comment on peut employer cette seconde méthode pour l'ellipse. On ne peut décrire l'ellipse par plusieurs arcs de cercle. Nouvelles considérations sur les propriétés de l'ellipse appliquées à l'astronomie. *Ibid.* 518. a. Propriété de l'ellipse dont on fait usage dans l'acoustique & dans l'optique. Comment l'ellipse devient une ligne droite: comment elle devient une parabole. Ellipses à l'infini, ou de tous les genres. L'ellipse ordinaire est appelée Apollonienne. *Ibid.* b.

Ellipse, sa différence de l'ovale. XI. 698. b. Comment on forme l'ellipse par section conique: description de cette courbe. III. 875. a. Différentes espèces d'ellipses: définition des termes qui lui appartiennent: ses propriétés. *Ibid.* b. Axes de l'ellipse. I. 905. a. Les deux axes étant donnés, trouver les foyers par lesquels on peut ensuite tracer l'ellipse. III. 883. b. Espèce de solide que formeroit une demi-ellipse en tournant, non autour de son axe, mais autour d'un de ses diamètres. 602. a. Trouver le côté d'un carré égal à une ellipse dont les diamètres sont donnés: décrire une ellipse dont les diamètres aient un rapport quelconque, & qui soit égale en surface à un carré donné: décrire une ellipse dont les diamètres sont donnés. 755. b. quadrature de l'ellipse. XIII. 640. b. Ellipses dans lesquelles se meuvent les planètes. XI. 576. a. Hypothèse elliptique. *Suppl.* III. 487. b. 771. a.

Ellipse de M. Cassini, autrement appelée *cassinoïde*. Propriété de cette courbe, qui la distingue de l'ellipse ordinaire. V. 518. b. M. l'abbé de Gua a déterminé ses principales propriétés, dont l'auteur donne ici une idée. Cette courbe que M. Cassini avoit substituée à celle de Képler, *Ibid.* 519. a. n'est plus en usage dans l'astronomie. *Ibid.* b.

ELLIPSE, (*Horlog.*) pièce adaptée sur la roue annuelle d'une pendule d'équation. V. 519. b. Voyez PENDULE D'ÉQUATION.

ELLIPSOÏDE. (*Géom.*) Ellipsoïde allongé, ellipsoïde applati. L'ordonnée de l'ellipse génératrice est toujours à l'ordonnée correspondante du cercle qui a pour diamètre l'axe de révolution, comme l'autre axe est à l'axe de révolution, Corollaires. V. 519. b.

FFFFF

ELLIPTICITÉ. (*Géom.*) Fraction qui exprime le rapport de la différence des axes d'une ellipse, au grand ou au petit axe de cette ellipse. Le degré d'ellipticité d'une ellipse est représenté par cette fraction. V. 519. b.

ELLIPTIQUE. (*Gramm.*) Phrase elliptique : la langue latine est presque toute elliptique. Pourquoi notre langue l'est beaucoup moins. V. 519. b.

Elliptique, proposition. IV. 84. a. XIII. 475. b. L'usage a introduit dans notre langue beaucoup plus de propositions elliptiques que de pleines. XIII. 475. b.

ELLIPTIQUE. (*Géom.*) Les orbites des planètes sont elliptiques. La force centrifuge ou la gravité d'une planète est en raison doublée inverse de ses distances au foyer, ou réciproquement comme les carrés de ses distances. De la forme elliptique donnée aux arcs de voûte. Espace elliptique. Conoïde ou sphéroïde elliptique. Compas elliptique. V. 520. a.

Elliptique. Compas elliptique. III. 757. a. Miroir elliptique. I. 627. b. X. 570. a. Tour elliptique. XVI. 460. a, b. Expérience sur le mouvement elliptique. XVII. 613. b. 614. a. Hypothèse elliptique en astronomie. *Suppl.* III. 487. b. 771. a.

ELLIPTOÏDE, (*Géom.*) espèce de courbe. Différens genres ou degrés d'elliptoïdes. V. 520. a.

ELLIS, (*Jean*) anatomiste. *Suppl.* I. 413. a.

ELLOTIDE, (*Mythol.*) surnom de la Minerve de Corinthe. Origine de ce surnom. V. 520. a.

ELLOTIDE ou *Ellotès,* (*Myth.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 790. a.

ELLOTIES, (*Myth.*) nom que les Crétois donnoient à Europe. Fêtes elloties. V. 520. a.

ELME, feu *S. Elme & S. Nicolas,* espèce de météore sur mer. II. 753. b. 734. a. IV. 1016. a. VI. 613. b. Branle de *S. Elme,* fête qu'on célébroit à Marseille. II. 397. b.

ELMOHASCAR, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 790. b.

ELNE, *Eaune,* (*Géogr.*) ancienne ville de la Gaule narbonnoise. Histoire & révolutions de cette ville. *Voyez Suppl.* IV. 9. a.

ELOCUTION, (*Bell. lettr.*) ce mot ne s'emploie guère qu'en parlant de la conversation, & signifie le caractère du discours. V. 520. b.

Elocution, partie de la rhétorique, qui traite de la diction & du style de l'orateur. *Diction* ne se dit que des qualités générales & grammaticales du discours : quelles sont ces qualités. Différence entre *style & diction.* Définition de l'éloquence. Différence entre un homme éloquent & un homme disert. V. 520. b. Les anciens ont défini l'éloquence, le talent de persuader. Mais il s'en faut beaucoup que cette définition soit complète. Différence d'objet entre l'éloquence des anciens & celle des modernes, qui montre que ceux-ci ont eu encore plus tort que les anciens, lorsqu'ils ont borné l'éloquence à la persuasion. Pourquoi l'on doit appeler l'éloquence un talent, & non pas un art. Usages des règles dans l'éloquence. Ce que l'on sent avec chaleur, s'énonce de même : sentez vivement & dites tout ce que vous voudrez, voilà toutes les règles de l'éloquence proprement dite. Caractère du sentiment dont l'orateur doit être rempli. *Ibid.* 521. a. L'émotion communiquée par l'orateur est d'autant plus vive que l'auditeur a plus de génie & de talent. Comment il est arrivé que quelques écrivains ont inspiré l'amour des vertus qu'ils n'avoient pas. Réponse à cette objection, que l'on peut toucher sans être touché, & convaincre sans être convaincu. Nul discours ne fera éloquent s'il n'éleve l'âme. On peut être éloquent dans quelque langue que ce soit. C'est mal-à-propos qu'on a distingué l'éloquence des choses & celle des mots : il n'y a point proprement de style sublime ; c'est la chose qui doit l'être. *Ibid.* b. Les morceaux vraiment sublimes, sont toujours ceux qui se traduisent le plus aisément. L'éloquence véritable a peu besoin des règles de l'élocution. Examen de la question, pourquoi les anciens ont traité principalement de l'élocution dans leurs ouvrages sur l'art oratoire. Les règles de l'élocution n'ont lieu, à proprement parler, que pour les morceaux qui ne sont pas véritablement éloquens. Des trois parties de l'orateur, l'élocution est la seule dont on puisse donner des préceptes détaillés & positifs. Raison particulière des règles que les anciens ont données sur l'élocution, tirée de la mélodie dont leur langue étoit susceptible. Cicéron paroît avoir regardé l'arrangement des mots, comme très-essentiel dans des morceaux, où la beauté de la pensée sembloit dispenser de ce soin : exemple. *Ibid.* 522. a. L'éloquence a besoin de l'action & du geste ; ces deux qualités lui sont encore plus nécessaires que l'élocution. Quelle force devoient avoir dans la bouche de Cicéron ses péroraisons touchantes, que nous ne pouvons lire sans être attendris. L'action peut même inspirer l'orateur, sur-tout dans les occasions où il s'agit de traiter sur le champ & sur un grand théâtre de grands intérêts : passage de Quintilien sur ce sujet. *Ibid.* b. Observa-

tions sur la signification du mot *disertus.* Les anciens entendoient par-là celui qui a le talent de persuader par le discours. Ils appelloient *éloquent*, celui qui joignoit à la qualité de *disertus*, la connoissance de la philosophie & des loix. Passages de Cicéron sur ce sujet. Explication d'un endroit des dialogues de Cicéron sur l'orateur, où *disertus* semble avoir à-peu-près la même signification que *disert* en français. *Ibid.* 523. a.

Principales règles de l'élocution oratoire. De la clarté grammaticale : quels sont les moyens d'être clair. Le soin de l'être n'empêche pas l'orateur de se permettre quelquefois la finesse des pensées & des tours, &c. De la correction, en quoi elle consiste. Elle est moins nécessaire dans un discours à prononcer que dans un discours qui doit être lu. De la correction & de la clarté qui appartiennent au style, & qui consistent dans la propriété des termes. C'est principalement cette qualité qui distingue les grands écrivains, de ceux qui ne le sont pas. *Ibid.* b. Qualités qui résultent de la propriété des termes. De la convenance du style avec le sujet : d'où elle dépend. Il n'y a qu'une sorte de style. En quoi consiste la convenance dont il s'agit ici. C'est elle qui constitue la vraie éloquence, & le vrai talent d'écrire. De l'observation de cette règle résultera la noblesse du style oratoire. La bassesse des idées & des sujets est à la vérité trop souvent arbitraire, mais il suffit que les idées de la nation soient fixées sur ce point, pour que l'orateur doive s'y conformer. De l'harmonie du style. Il paroît que le plaisir qu'elle donne, vient en partie de l'habitude, & en partie de quelque chose de réel. *Ibid.* 524. a. L'harmonie est l'âme de la poésie, & c'est pour cela que les traductions des poètes ne doivent être qu'en vers : mais la prose a aussi son harmonie. Comment les anciens avoient distingué celle de la poésie & celle de la prose. Peut-être la mélodie de la prose a-t-elle un avantage, en ce qu'elle est moins monotone & moins fatigante. C'est l'harmonie de la poésie, qui a fait naître celle de la prose. Balzac est le premier qui ait donné de l'harmonie à notre prose, comme Isocrate est le premier qui l'ait connue parmi les anciens. Ce que dit Cicéron du style d'Hérodote & de celui de Thucydide. Deux choses charment l'oreille dans le discours, le son & le nombre. En quoi consiste l'harmonie du discours. *Ibid.* b. Cicéron blâme Théopompe, d'avoir porté jusqu'à l'excès le soin minutieux d'éviter le concours des voyelles. Les anciens dans leur prose, évitoient de laisser échapper des vers ; le vers iambe étoit le seul qu'ils s'y permissoient quelquefois. Mais les vers françois sont moins choquans dans la prose françoise. On a même remarqué que la prose la plus harmonieuse contient beaucoup de vers, qui donnent à la prose un des agrémens de la poésie. Exemple tiré de Molière. Ce sont les vers de huit syllabes, qui doivent le plus dominer, dans une prose harmonieuse. M. de la Motte prétend que le plaisir qui naît de la mesure des vers, est un plaisir de convention & de préjugé. Ce sentiment combattu. *Ibid.* 525. a. Comment l'orateur doit se déterminer lorsque l'harmonie nuit à la justesse de l'expression, ou cette justesse à l'harmonie. La réunion de la justesse & de l'harmonie, étoit peut-être le talent supérieur de Démosthène. Mérite de cet auteur perdu presque entièrement pour nous. Ce que nous appellons ici harmonie devoit s'appeler plus proprement *mélodie.* Le plus ou le moins d'harmonie est peut-être ce qui distingue le plus réellement les différentes espèces de style. Du style serré : en quoi il consiste. Il arrive souvent qu'on est aussi obscur en fuyant la brièveté, qu'en la cherchant. *Ibid.* b. Combien est opposée à l'éloquence véritable, cette loquacité si ordinaire au barreau, qui consiste à dire si peu de chose avec tant de paroles. Fausses idées qu'on acquiert de l'éloquence dans les collèges. Outre les qualités du style dont on a parlé jusqu'ici, il faut encore qu'il soit facile. Evitez pour cela le style figuré, poétique, chargé d'ornemens, d'anathèses, & d'épithètes, qu'on appelle mal-à-propos style académique. Ce style prétendu académique est celui de la plupart de nos prédicateurs, du moins de plusieurs de ceux qui ont quelque réputation : modèle qu'ils devoient avoir sans cesse sous les yeux. L'affectation du style paroît sur-tout dans la prose de la plupart des poètes. *Ibid.* 526. a. Peu de poètes ont bien écrit en prose. Ouvrages de Cicéron & de Quintilien à consulter sur l'élocution. Des figures : si la nature ne les dicte, elles sont froides & insipides, &c. Sur les qualités du style en général, voyez **ÉLÉGANCE, STYLE, GRACE, GOUT.** Les ouvrages des rhéteurs modernes calqués sur ceux des anciens, sont presque absolument inutiles, & contraires même au genre d'éloquence que nous connoissons aujourd'hui. Ce que dit sur ce sujet M. Freret. *Ibid.* b.

Elocution, voyez **DICTION, PENSÉE, STYLE.** De l'ordre de l'élocution oratoire. VIII. 859. a.

ÉLOGE. (*Bell. lettr.*) La vérité simple & exacte devoit être la base & l'âme de tous les éloges. V. 526. b. Les hommes ne peuvent souffrir qu'un panégyriste se rende le maître d'é-

tablir la réputation des autres, ou d'en décider. Sur les éloges qu'on peut donner dans les dictionnaires historiques, voyez DICTIONNAIRE. Des éloges & des critiques qui peuvent se trouver dans quelques articles de l'Encyclopédie; déclaration des éditeurs sur ce sujet. Réflexions sur l'abus des panégyriques & des satyres, qui avilit aujourd'hui la république des lettres. *Ibid.* 527. a.

Eloge. Comment les éloges doivent entrer dans un dictionnaire littéraire. IV. 967. b. Il est juste & utile d'accorder à l'homme de mérite, tandis qu'il vit encore, les éloges qui lui sont dus. V. 646. a. Eloges profités aux crimes heureux des conquérans. VII. 717. b. Sobriquets qui font l'éloge de ceux qui les portent. XV. 249. a, b. Exemples d'éloges exprimés avec délicatesse. *Suppl.* II. 690. b.

Eloge, louange : différence entre ces mots. V. 527. a.

Eloges académiques : il y en a de deux sortes; d'oratoires & d'historiques. *Eloge oratoire* que doit faire un nouvel académicien, de celui auquel il succède dans l'académie française. Des éloges historiques qui se font dans les académies des sciences & des belles-lettres. Règles que donne l'auteur sur la manière de composer ces éloges. V. 527. b. Il seroit juste & désirable qu'on imposât au secrétaire la loi rigoureuse de faire l'éloge de tous les académiciens. Connoissances & talens que doit posséder le secrétaire d'une académie. Réflexions sur M. de Fontenelle. Il a rendu la place qu'il a remplie très-dangereuse à occuper. Ce qu'il faut faire pour réussir dans cette carrière épineuse. *Ibid.* 528. a.

ÉLOGE, (Droit civil) elogium, dans le droit écrit signifie le blâme, & non pas la louange. V. 528. a. La raison que le pere donne pour autoriser l'exhérédation de son enfant, s'appelle *elogium*. Exemples. *Ibid.* b. Voyez EXHÉRÉDATION.

ELOIGNER. Différence entre éloigner, écarter, & mettre à l'écart, V. 221. b. entre éloigner, écarter, & séparer. 222. a. Pourquoi l'on cligne les yeux pour voir un objet éloigné. III. 531. b.

ÉLONGATION, (Astron.) la plus grande distance d'une planète au soleil s'appelle sa plus grande élongation. Raisons pour lesquelles elle varie. C'est dans les mouvemens de vénus & de mercure qu'on a sur-tout égard aux élongations. De la plus grande élongation de mercure. Angle de la plus grande élongation des planetes inférieures. La plus grande élongation des planetes supérieures est de 180 degrés. Celle de vénus de 45°, celle de mercure de 30°. Voyez DIGRESSION. Autre usage du mot *élongation*. V. 528. b. Ce qu'on entend par l'élongation de la lune au soleil. Angle d'élongation, ou angle à la terre. *Ibid.* 529. a.

ÉLONGATION. (Chir.) L'élongation est une espece de luxation imparfaite. Luxation qui se fait peu-à-peu & longtemps après l'action de la cause externe. Causes internes du déplacement de l'os. Ce que recommande à ce sujet Hippocrate. Usage du feu pour corroborer & fortifier les parties. V. 529. a.

ÉLOQUENCE. (Belles-lett.) L'éloquence est née avant les règles de la rhétorique. La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts & dans les grandes passions. Le peuple même s'exprime par des figures; rien n'est plus commun que les tours qu'on appelle *tropes*. V. 529. a. C'est la nature qui inspire quelquefois des débuts vifs & animés: exemple. Tifias fut le premier qui recueillit les loix de l'éloquence. Talens que doit posséder l'orateur, suivant Platon. Court exposé de la rhétorique d'Aristote. La Grece étoit la seule contrée de la terre où l'on connût les loix de l'éloquence. Temps où l'éloquence se montra dans Rome, & celui où elle périt. Pourquoi l'éloquence n'appartient qu'à la liberté. *Ibid.* b. Du livre de Cicéron, intitulé, *de l'Orateur*. Caractère de l'éloquence simple. Quelle étoit celle du barreau jusqu'au milieu du dix-septième siècle. On disoit, avec emphase, des choses triviales. Du genre sublime. On en voit de vives traces dans le parlement d'Angleterre. Du genre tempéré. Les trois genres rentrent souvent l'un dans l'autre. La grande éloquence, qui n'a pu, parmi nous, être connue du barreau, s'est réfugiée dans les oraisons funèbres. L'éloquence de la chaire presque barbare jusqu'à Bourdaloue. Etat de l'éloquence de la chaire chez les Anglois. Il se trouve dans nos sermons peu de morceaux frappans. *Ibid.* 530. a. Figure hardie du P. Maffillon, dans son sermon sur le *petit nombre des élus*. Effet qu'elle produisit sur son auditoire. De pareils chefs-d'œuvre sont devenus très-rare. Ce que devoient faire les prédicateurs médiocres. Quelle sorte d'éloquence convient aux historiens. Des harangues directes qu'on met dans la bouche d'un héros. Discours admirable que Meserai met dans la bouche du maréchal de Biron, lorsque Henri IV étant pressé auprès de Dieppe par une armée de trente mille hommes, on lui conseilloit de se retirer en Angleterre. *Ibid.* b.

Eloquence poétique. Il y a dans l'art d'instruire & de persuader un procédé que la philosophie ne connoît pas, & dans lequel la poésie excelle; c'est l'art de frapper l'ame du côté sensible, de l'intéresser à croire ce qu'on veut lui per-

suader; c'est l'éloquence même dans toute sa force, & avec tous ses artifices. *Suppl.* II. 790. b. Toute la différence qu'il y a entre l'éloquence poétique & l'éloquence oratoire, c'est que la première doit être plus animée, plus rapide, plus soutenue que celle de l'orateur. Pour employer toutes les ressources de l'éloquence, les poètes ont soin de choisir des sujets intéressans, féconds & dociles; de grandes causes à discuter, de grands intérêts à débattre. *Ibid.* 791. a. Quelquefois celui qui parle ne veut que répandre & soulager son cœur; rien de plus favorable au développement des passions. — Plus la passion tient de la foiblesse, plus elle est facile à se répandre au-dehors. L'amour a plus de confidens que la haine & que l'ambition; celles-ci supposent dans l'ame une force qui sert à les renfermer. Aussi nos poètes qui ont mis au théâtre l'amour, que les Grecs dédaignoient de peindre, ont-ils trouvé dans le trouble, les combats, les mouvemens divers qu'il excite, une source intarissable de la plus belle poésie. *Ibid.* b. Nos poètes se font quelquefois engagés dans des analyses de sentimens aussi froides que superflues; mais si le cœur ne s'épanche que parce qu'il est trop plein de sa passion, & lorsque la violence de ses mouvemens ne lui permet pas de les retenir, l'effusion n'en fera jamais ni froide ni languissante. — Les réflexions, les affections de l'ame qui servent d'aliment à cette espece de pathétique, peuvent se combiner à l'infini; cependant, comme elles ont pour base un caractère & une situation donnée, le poète, en méditant sur les sentimens qu'il veut développer, peut y observer quelque méthode, & dans les circonstances les plus marquées, se donner quelque point d'appui. — Profonde étude des mœurs que cette sorte de scene exige & suppose. Milieu à saisir entre la langueur & la mollesse qu'on nous reproche, & l'excès contraire, la sécheresse & la dureté. *Ibid.* b.

Eloquence. Définition de l'éloquence. V. 520. b. Différence entre l'éloquence & la poésie. *Suppl.* IV. 441. a. De l'origine & des règles de cet art. I. x. *Disc. prélimin.* L'éloquence née de la pauvreté des langues primitives. VIII. 89. a. Si l'éloquence est un art d'imitation. *Suppl.* I. 586. b. Réflexions sur le goût des anciens, relativement à l'éloquence. 418. b. 420. b. Histoire de l'éloquence grecque & romaine. XI. 559. b. 573. b. Caractère de l'éloquence romaine. *Suppl.* II. 686. a. Une des causes de la corruption de l'éloquence à Rome. IV. 691. b. L'éloquence cultivée chez les anciens Celtes. *Suppl.* II. 286. a, b. Caractère de l'éloquence des peres de l'église. XII. 349. b. Objet de l'éloquence & de la morale: qualités qu'il faut réunir pour exceller dans cet art. IV. 493. b. 494. a. Diverses observations sur l'éloquence. V. 521. a, b. &c. Observations sur les règles d'éloquence & de poésie. *Suppl.* IV. 595. a, b. De l'abondance du style dans l'éloquence. *Suppl.* I. 32. b. 33. a, b. Elle ne doit tirer ses forces & ses moyens que d'elle-même. 840. b. 841. a. De la beauté dans l'éloquence. 837. b. 839. b. Des convenances à observer. *Suppl.* II. 586. b. L'imagination moins permise dans l'éloquence que dans la poésie. VIII. 562. b. De l'art de remuer les passions par l'éloquence. XII. 146. b. 147. a, b. Importance de l'action dans l'éloquence. XIII. 456. b. De la critique, relativement à l'éloquence. IV. 493. b. Force de l'éloquence. VII. 110. a. Méthode pour former à l'éloquence. *Suppl.* II. 686. b. Espece de fausse éloquence, appelée *déclamation*. *Ibid.* a, b. Observations sur l'éloquence de la chaire. *Suppl.* I. 33. a. Voyez PRÉDICATION. Sur l'éloquence du barreau. *Suppl.* I. 32. b. Voyez BARREAU. Déesse de l'éloquence. XII. 662. b. XV. 559. a.

ELOQUENT, disert, (Synon.) IV. 1036. b. V. 520. b. 523. a.

ELSGOW, (Géogr.) canton de l'Alsace & de la Franche-Comté, autrefois *Alsgaugensis pagus*. *Suppl.* I. 324. a.

ELSHAIMER, (Adam) peintre. V. 315. a.

ELU. (Théol.) La prédestination à la gloire suppose la prédestination à la grace & à la persévérance. V. 531. a. Deux significations du mot *élu*. *Ibid.* b. Voyez ELECTION.

Elu. Doctrine impie sur le petit nombre des élus. XIII. 446. b. III. 482. b.

ELU. (Jurispr.) *Elus* sur le fait de l'aide. *Elu* du clergé, ou pour le clergé. *Elu*, ou conseiller d'une élection. *Elus* conseillers de ville. *Elus* des décimes. *Elu* ecclésiastique. *Elus* ou échevins. *Elus* des états. *Elus* sur le fait des finances des aides. *Elus* sur le fait des gabelles. *Elus* généraux. *Elus* sur le fait de la guerre. *Elus* sur le fait de l'imposition foraine. V. 531. b. *Elus* des Juifs. *Elus* laïcs. *Elus* de la marée, ou conseillers. *Elus* des métiers. *Elus* sur le fait des monnoies. *Elus* sur le fait des octrois, ou tailles des villes. *Elus* particuliers. *Elus* des poissonniers de la marée fraîche. *Elu* de la province. *Elus*, ou prudhommes. *Elus* sur le fait des subsides. *Elus* pour les tailles. *Elus* pour les tailles des villes ou pour les octrois. *Ibid.* 532. a.

Elus pour le fait de l'aide, voyez ELECTION. Origine du nom d'élu donné à ces officiers. IV. 358. a. Chevauchées des élus. III. 314. b. *Elus* & receveurs pour le fait des impositions sur le clergé. IV. 677. a.

ELUL, (*Hist. anc.*) mois des Hébreux, qui revient à-peu-près à notre mois d'août. Jeûne que pratiquoient les Hébreux dans ce mois. V. 532. a. Fête de la Xylophorie. Mémoire de la dédicace des murs de Jérusalem, par Néhémie. *Ibid.* b.

ELUSIO, (*Géogr.*) ville des Gaules. *Suppl.* II. 12. a.

ELXAI, hérésiarque, chef de la secte des elcésaires. V. 448. b.

ELYME, (*Musiq. instr. Antiq.*) espece de flûte des anciens. *Suppl.* II. 792. a. Différens noms qu'on lui donnoit. *Ibid.* b.

ELYSEES, *champs*, (*Mythol.*) Comment Virgile les caractérise. Des descriptions qu'en font les poëtes. Divers sentimens sur l'endroit du monde où étoit cette demeure fortunée, sur son origine, & sur l'espace de tems que les ames l'habitoient. V. 532. b. On ne peut douter que la premiere notion des champs élysées, de même que de l'enfer, ne soit venue de l'Egypte. Explication simple que M. Pluche donne de cette fable, dans son histoire du ciel. Du tems que les ames devoient rester dans les champs élysées. *Ibid.* 533. a.

Elysées. Origine de la fable des champs élysées. V. 670. b. Différence entre l'élysée des Grecs & celui des Romains. XIV. 85. b. 86. a. Partie de l'homme qui descendoit dans les champs élysées. VI. 162. b.

ELYTHROÏDE, (*Anatom.*) l'une des trois tuniques propres des testicules. Etym. de ce mot. Sa description. V. 533. a.

Elythroïde & Erythroïde. Description des tuniques du testicule. *Suppl.* II. 792. b. Différence dans le fœtus & dans l'adulte, par rapport à la membrane vaginale du testicule & à sa situation. Espece de rat musqué, dans lequel le testicule descend annuellement depuis les reins, & remonte alternativement. Structure du testicule des chiens. *Ibid.* 793. a.

ELZEVIRS, imprimeurs. VIII. 625. b.

E M

EMAGURIES, (*Myth.*) fêtes qui se célébroient à Lacédémone. V. 533. a.

Emaguries, voyez EMATURIES. Etymologie du mot. *Suppl.* II. 793. b.

EMAGE, (*Comm.*) droit qui se leve sur le sel, en quelques endroits de Bretagne. V. 533. a.

EMAIL, (*Art méchan.*) préparation particulière du verre. V. 533. b. Les auteurs distinguent trois sortes d'émaux. Le P. Kircher est un des premiers qui ait parlé de la peinture en émail. Les anciens ont possédé le secret de porter des couleurs sur le verre; mais il ne paroît pas qu'ils aient connu la peinture en émail.

I. *De la préparation des émaux*, d'après Neri & Kunckel. Préparer une matiere commune pour toutes sortes d'émaux. *Ibid.* b. Faire un émail blanc de lait: deux manieres différentes. Faire un émail bleu turquin. Faire un émail bleu d'azur. *Ibid.* 534. a. Faire un émail verd: trois manieres différentes. Faire un émail noir: trois différens procédés. Faire un émail purpurin: deux différentes manieres. *Ibid.* b. Faire un émail jaune. Faire un émail bleu. Faire un émail violet. Ces émaux viennent de Venise ou de Hollande: sous quelle forme.

II. *L'art de peindre sur l'émail*. Son ancienneté. Ses progrès subits du tems de Michel-Ange & de Raphaël. Quelle fut alors la peinture en émail. L'invention de la nouvelle peinture en émail est attribuée aux François. *Ibid.* 535. a. L'usage en fut d'abord consacré au bijou; mais quand il n'y eut plus de mérite à émailler purement & simplement, on songea à peindre en émail. Ce fut en 1632, qu'un orfèvre de Châteaudun se mit à chercher la peinture sur l'émail. Différens artistes qui se sont distingués en ce genre. Réflexions sur la peinture en émail, ses avantages, ses difficultés, & les moyens de la perfectionner. *Ibid.* b. Suite de l'histoire des artistes en ce genre. S'il est vrai que dans les arts, la distance du médiocre au bon est grande, & que celle du bon à l'excellent est presque infinie, ce sont des vérités singulièrement frappantes dans la peinture en émail. Difficulté d'exécuter de grands morceaux en émail. Observations sur les ouvrages de Petitot. *Ibid.* 536. a. Des ouvrages en bas-relief, que M. Durand a exécutés sur la nacre. Description d'un très-beau morceau de peinture en émail, par ce même artiste. *Ibid.* b. Détails sur la maniere de peindre en émail. Ce qu'on doit observer, lorsqu'on se propose d'émailler sur l'or. *Ibid.* 537. a. De la maniere d'émailler sur le cuivre rouge. *Ibid.* b. Procédés à observer sur la maniere de passer au feu. *Ibid.* 538. a, b. Seconde charge & seconde opération de passer au feu. Les pieces de cuivre doivent être chargées jusqu'à trois fois. On ne peut émailler des pieces d'argent. Observations sur le contre-émail, ou émail de dessous. Suite des opérations: user la piece, *Ibid.* 539. a. enlever les traits du fable, laver la piece, &c. Lorsque la piece est préparée, il s'agit de la peindre. Préparations des couleurs. Maniere de s'assurer de leurs qualités. Quelle est la palette d'un émailleur. Le peintre a, pour ainsi dire, deux

palettes; l'une sous les yeux, & l'autre dans l'esprit. *Ibid.* b. Difficulté de mettre d'accord un morceau de peinture en émail, un peu considérable. Autres directions sur le choix de l'huile, la maniere de broyer les couleurs, celle de tracer son dessein. *Ibid.* 540. b. Suite des opérations du peintre en émail. *Ibid.* b. Notions élémentaires, proposées dans une suite de trente-trois observations, utiles à ceux qui voudront s'occuper de la peinture sur l'émail, ou plutôt sur la porcelaine. On a indiqué dans ces observations les matieres d'où l'on tire les couleurs. *Ibid.* 541. a. On peut peindre à l'eau comme à l'huile. Avantages des deux manieres. Détails sur la peinture à l'eau. *Ibid.* 542. a.

III. *L'art d'employer les émaux transparens & clairs*. *Ibid.* b.

IV. *L'art d'employer l'émail à la lampe*. Agrémens de cet art. Directions sur la maniere de l'exercer. *Ibid.* 543. b. Tableau d'un atelier d'émailleurs, composé d'un grand nombre de lampes & d'ouvriers. Maniere de filer les aigrettes. Comment on applatit les émaux tirés à la lampe. Maniere de souffler la poudre brillante. Celle de faire les jayets dont on se sert dans les broderies. Autres différens ouvrages d'émailleurs. *Ibid.* 544. b. Situation de l'émailleur dans son travail. Usage de la lampe de l'émailleur, pour réduire une petite quantité de chaux métallique, ou essayer une petite quantité de minéral. *Ibid.* 545. a.

Email. Fourneau de l'émailleur. VII. 242. a. Lampe à fonder. IX. 234. a. Azur d'émail. I. 913. a. Bleu d'émail; façon de le préparer; son usage. II. 282. a, b. Bordure du métal, sur lequel on étend les émaux clairs. 334. a. Canon d'émail. 617. b. Préparation d'émail pour la peinture à fresque. VII. 304. b. Ramasser l'émail pour en tirer du canon. XIII. 781. b. Tirer l'émail à la courfe. XVI. 345. a. — Voyez les planches de l'émailleur & de la peinture en émail, vol. IV. des planches.

Email, cadrans d', description de l'art de faire & de peindre les cadrans d'émail. Fabrication de la plaque du cadran. *Suppl.* II. 793. a. Maniere de préparer l'émail. *Ibid.* b. Préparation de la plaque du cadran, avant de la charger d'émail. Comment on place l'émail & le contre-émail. *Ibid.* 794. a. Du fourneau. De l'arrangement du fourneau & de la moufle. *Ibid.* b. Maniere de passer le cadran au feu. *Ibid.* 795. a. L'opération de le charger d'émail & de le passer au feu, répétée par trois fois. Division du cadran. *Ibid.* b. Préparation du noir. Peinture des heures & des minutes. Dernieres opérations du peintre émailleur. *Ibid.* 596. a.

EMAIL, (*Anatom.*) celui de la dent. De quoi il est composé. Dans les adultes, l'os de la dent ne croit point, mais seulement l'émail. Si l'émail se détruit, l'os se carie. V. 545. a.

EMAIL, (*Blason*) maniere de représenter les métaux & les couleurs. D'où sont venus les émaux de blason. V. 545. a.

Email. Des émaux: de la maniere de les représenter: de leur signification. *Suppl.* I. 909. a, b. Pourquoi les métaux & couleurs ont été appellés émaux. *Suppl.* II. 626. a. Du premier émail, 745. b. du second, du troisième émail. 746. b. Voyez COULEUR & MÉTAUX.

EMAILLEUR. (*Art. méch.*) Diverses sortes de personnes à qui convient le titre d'émailleur. V. 545. a. Emailleurs proprement dits, autrement appellés *patenotriers & boutonniers en émail*. De la communauté de ces ouvriers. Statuts de cette communauté. En 1706, ils furent unis avec les verriers. *Ibid.* b.

EMANATIONS. (*Physiq.*) Etym. de ce mot. Il est certain qu'il sort des émanations des corps qui nous environnent. V. 545. b. Corps qui envoient des émanations continues, sans perdre sensiblement de leur volume & de leur poids. Quant à la loi de l'émission de ces émanations, voyez l'article *Qualité*. Ces émanations operent avec beaucoup d'efficacité sur les corps qui sont dans la sphere de leur activité. Traité de M. Boyle sur la subtilité des émanations. Preuves qui montrent que les émanations peuvent s'étendre à de très-grandes distances. Plusieurs veulent que la lumiere soit produite par une émanation de corpuscules qui s'élancent du corps lumineux. *Ibid.* 546. a.

Emanations. Comment un corps en attire un autre par les émanations qui sortent de lui. I. 853. b. Emanations plus ou moins sensibles qui partent de tous les corps. X. 778. b. Effet des émanations du corps d'une vieille femme sur celui d'un enfant. VI. 416. a. Emanations appellées *especes impresses*. VIII. 607. a. Emanations des cabalistes. II. 481. a, b. &c. Doctrine des émanations de la philosophie platonicienne, embrassée par les chrétiens contemplateurs. VIII. 319. b.

EMANCHE, (*Blason*) piece honorable, qui signifie ennemis vaincus & dépouillés, Maniere de la représenter. Emanche mal déployée. *Suppl.* II. 796. a. Champ-émancché. Exemples de champ qui porte un émancché. *Ibid.* b. Exemples du champ-émancché. Correction de quelques erreurs sur l'émancché qui se trouvent dans les planches de l'art héraldique. Vol. II. des planch. *Ibid.* 797. a. Observations sur la définition

tion que les éditeurs du dictionnaire de Trévoux ont donnée de l'émanché. Correction de quelques autres erreurs sur l'émanché, enseignées par différens maîtres en blason. *Ibid.* 798. a.

Emanche. Ecu émanché. Chefs émanchés. Origine de ce mot. *Suppl.* II. 799. a.

EMANCIPATION. (*Jurisp.*) Quelles sont les personnes pour lesquelles l'émanicipation a lieu. V. 546. b.

Emancipation anastasiennne. V. 546. b.

Emancipation ancienne ou légitime. Première forme dont on usoit chez les Romains pour l'émanicipation des fils de famille. Pourquoi on l'appelloit ancienne & légitime. Ce que portoit cette loi. De quelle maniere Denys d'Halicarnasse l'a entendue. Ce qui se pratiquoit chez les Romains en vertu de cette loi. V. 546. b.

Emancipation, contractá fiduciá. V. 547. a.

Emancipation par le décès de la mere, qui avoit lieu dans certaines coutumes. V. 547. a.

Emancipation expresse. V. 547. b.

Emancipation de la femme. V. 547. b.

Emancipation d'un fils de famille. Où cette émanicipation a lieu. Le pere de famille peut émaniciper ses enfans à tout âge. L'émanicipation ne met pas les impuberes hors de tutelle. Comment se fait l'émanicipation. Effets de l'émanicipation des enfans de famille, par rapport au pere & aux enfans. V. 547. b.

Emancipation des gens de main-morte. V. 547. b.

Emancipation justiniennne. V. 547. b.

Emancipation légale, aussi nommée tacite. V. 547. b.

Emancipation par lettres du prince. Son origine. Où s'obtiennent & à qui s'adressent les lettres de bénéfice d'âge. V. 548. a.

Emancipation de majorité coutumiere. V. 548. a.

Emancipation par mariage. Elle n'a pas lieu dans les pays de droit écrit, &c. Pour ce qui est des pays coutumiers, le mariage n'y a pas toujours opéré l'émanicipation. Diverses dispositions de certaines coutumes sur cette émanicipation. Effet de cet acte d'émanicipation. V. 548. a.

Emancipation de mineur. Comment elle avoit lieu chez les Romains. V. 548. a. Réflexions sur la loi romaine qui oblige les mineurs qui veulent jouir de leur revenu, de prendre des lettres. De l'âge où s'obtiennent parmi nous les lettres de bénéfice d'âge. Les mineurs peuvent être émanicipés par mariage & par la majorité coutumiere. Quel est le pouvoir du mineur émanicipé. *Ibid.* b.

Emancipation des moines. V. 548. b.

Emancipation d'un monastere. V. 548. b.

Emancipation per as & libram. V. 548. b.

Emancipation tacite. Il n'y avoit que la dignité de patrice capable d'émaniciper. Dignités qui émanicipent en France. V. 548. b. Causes qui prouvent l'émanicipation tacite dans différens coutumes. *Ibid.* 549. a.

Emancipation. Différence entre l'émanicipation & la dispense d'âge. IV. 1038. b. Effets de l'émanicipation. VI. 803. a. Lettres d'émanicipation. IX. 415. b. Moyens qui font finir la puissance paternelle. XIII. 562. a.

EMANCIPIÉ. (*Jurisp.*) Quel est le pouvoir du mineur émanicipé. Droits du fils de famille majeur, lorsqu'il est émanicipé. V. 549. a.

EMANUEL, (*Hist. de Portug.*) surnommé le fortuné, roi de Portugal, successeur de Jean II, son cousin. Tableau de son regné. *Suppl.* II. 799. a.

EMATH. (*Peuples d'*) Leur idole. *Suppl.* I. 646. a.

EMATURIES, voyez **EMACURIES**, mais lisez **EMATURIES**.

EMAUX, (*Blason*) métaux, couleurs & fourrures. Maniere de les marquer en gravure. Signification des émaux. Etymologie de ce mot. *Suppl.* II. 799. b. Voyez vol. II. des planch. Blason, pl. I.

EMBALLAGE, (*Douane & Comm.*) trois différentes significations de ce mot. Toile d'emballage. V. 549. a.

Emballage des plantes qu'on veut transporter. *Suppl.* IV. 972. a, b.

EMBALLER. Plusieurs manieres d'emballer les marchandises. V. 549. a. Maniere d'emballer dans les échelles du Levant. *Ibid.* b.

EMBALLEUR. (*Comm.*) Quels étoient ceux qui faisoient autrefois cet office. Emballeurs en titre d'office dans les douanes de Paris & de Lyon. Leur nombre à Paris. Objets de leur office. Instrumens dont ils se servent. V. 549. b.

Emballleur. Corde ou ficelle nommée *seizaine*, dont les emballleurs se servent. XIV. 903. a.

EMBAMMA, (*Hist. anc.*) sauce amere, qui servoit d'affaifonnement à l'agneau paschal. Comment elle étoit composée. Cérémonie qui se pratiquoit avec cette sauce. V. 549. b.

EMBARGO. Deux manieres de mettre un embargo sur les vaisseaux. VI. 526. b.

EMBARQUER des marchandises. (*Comm.*) Un maître de

vaisseau doit avoir le connoissement, & un voiturier par eau la lettre de voiture de ces marchandises. Embarquer en grenier. Marchandises qu'on embarque de la forte. V. 558. a.

EMBARRURE, (*Chirur.*) espece de fracture du crâne, &c. Maniere de la traiter. V. 550. b.

EMBARRURE, (*Maneg. Maréch.*) tout accident qui fuit l'action de s'embarquer. En quoi peuvent consister ces accidens. De l'embarure limitée à l'écorchure. Elle est quelquefois accompagnée d'inflammation. Traitement qu'elle exige. V. 550. b. Des contusions occasionnées par l'embarure. Divers caractères plus ou moins graves de ces contusions. Traitemens proportionnés à ces différens cas. *Ibid.* 551. b.

EMBATERIE, (*Musiq. des Anc.*) nom d'une marche des Lacédémoniens, qui régloit le pas des soldats marchant à l'ennemi. Observation sur la mesure de cette marche. *Suppl.* II. 800. a.

EMBATERIENNE, (*Musiq. instr. anc.*) flûte de ce nom. Son usage chez les anciens Grecs. *Suppl.* II. 800. a.

EMBATTRE, (*Maréch. gros.*) ferrer les roues. Deux manieres d'embotter; l'une avec un cercle d'une seule piece; cette maniere est expliquée à l'article *Diable*: l'autre avec autant de bandes de fer qu'il y a de jantes à la roue. Comment cela s'exécute. V. 551. b.

EMBAUKIS, voyez **TROMPETTE.** *Suppl.* IV. 979. b. 980. a.

EMBAUMEMENS. (*Hist. anc.*) L'art d'embaumer fut plus commun chez les Egyptiens que chez tout autre peuple. Détails donnés par Hérodote sur leurs trois manieres d'embaumer. V. 552. a. Observations du savant chymiste M. Rouelle, sur le récit d'Hérodote. La dépense de la caisse pour la momie étoit considérable. Différentes autres dépenses qui se faisoient pour les bandes qui étoient plus ou moins fines, &c. pour les idoles, amulettes, ornemens de caisse, &c. Matière de l'embaumement le plus précieux. *Ibid.* b. Secours qu'on peut tirer de la description d'Hérodote, pour parvenir à imiter les embaumemens des Egyptiens. Deux sentimens des modernes sur ce sujet. Les uns ont cru que le corps entier salé avoit été embaumé de maniere que les matieres balsamiques ne faisoient qu'une masse avec les chairs; les autres, qu'on saloit & desséchoit le corps, & qu'on lui appliquoit les matieres balsamiques. Différence entre notre nitre & le natrum des anciens. Comment il agissoit sur les chairs. Comment on enlevoit, en lavant le corps, les restes du natrum, source d'humidité. De quelle maniere Bils préparoit ses pieces anatomiques. *Ibid.* 553. a. Des bandes de toile dont les momies sont enveloppées. Critique de la relation que donne Hérodote sur la seconde maniere dont les Egyptiens embaument. Durée que l'embaumement donnoit aux trois sortes d'embaumemens que M. Rouelle a découvert par ses expériences. *Ibid.* b.

Embaumemens. Les Romains plus habiles que les Egyptiens dans cet art. VII. 370. a. Classe des embaumeurs en Egypte. X. 261. b. Pourquoi les Egyptiens embaument leurs corps. XIII. 595. b.

EMBAUMEMENT. (*Hist. nat.*) Usage de l'arsenic pour embaumer les oiseaux ou leur peau emplumée. *Suppl.* I. 583. b.

EMBAUMEMENT, (*Chirur.*) action d'embaumer un corps. Comment se fait cette opération. *Ibid.* b. Ce qu'on pratique dans les endroits où l'on n'a pas tous les secours nécessaires pour l'embaumement. Il seroit à souhaiter, pour l'utilité publique & l'intérêt des survivans, qu'on trouvât des moyens de préserver de la pourriture à peu de frais. Funestes effets des vapeurs cadaverieuses. Réflexions contre l'usage de l'inhumation dans les églises. V. 554. b. Comment on conservoit les corps en Europe, avant que l'art des embaumemens y fut pratiqué comme aujourd'hui. Ouvrages à consulter pour acquérir des connoissances d'érudition sur l'art des embaumemens. V. 355. a.

EMBAUMEMENT. (*Hist. anc. Phys. Prépar. anat.*) Différentes matieres propres à préserver le corps de la putréfaction. Caveaux où les cadavres se sont conservés sans le secours de l'art. *Suppl.* II. 800. a. Des peuples qui ont embaumé leurs morts. Observations sur la maniere dont les Egyptiens pratiquoient l'embaumement. Méthode de Ruysch d'embaumer par injection. *Ibid.* b.

EMBAUMER. (*Chir.*) Exemples d'embaumemens tirés de la bible & d'ailleurs. Sentiment du D. Grew sur la maniere dont les Egyptiens embaument les corps. De la maniere dont les Péruviens embaument les corps de leurs Yncas. V. 555. a.

EMBDEN, *Comté.* XI. 692. a.

EMBISTAGE, (*Horl.*) c'est deux fois la distance entre le centre de la platine de dessus, & le point où l'axe de la grande platine la rencontre; ce qui se trouve expliqué par le moyen de la figure. Maniere de déterminer la grandeur de la platine de dessus, celle de l'autre platine étant donnée, de même que la hauteur des piliers. V. 555. b.

EMBLAVES, (*Jurisp.*) terres enfemencées de bled, terme de coutumes. On distingue quelquefois les terres emblavées, des terres simplement enfemencées. V. 556. a.

Emblaves. Etymologie de ce mot. *Suppl.* I. 913. a.

EMBLÈME. (*Bell. lett.*) Emblème tiré de l'action de Scévola. L'emblème est un peu plus clair que l'énigme. Comment Gale le définit. Emblème d'Alciat. Ce que les Grecs & les Romains ont entendu par *emblemata*. Ce que les juriconsultes entendent par ce mot. Différence entre l'emblème & la devise. V. 556. a.

Emblèmes. Leur utilité en morale. I. 252. b. Sur les emblèmes, voyez ALLÉGORIE. *Suppl.* I. 302. a. & 304. a. Voyez aussi HIÉROGLYPHE, SYMBOLE.

EMBOITEMENT, (*Art milit.*) entrelacement que font les soldats d'un bataillon, lorsqu'on veut le faire tirer, pour que les fusils des soldats du quatrième rang dépassent un peu le premier. Objet de l'emboitement. Dans cet état les soldats font dans une attitude fort gênante. Inconvénients auxquels cet arrangement donne lieu. Comment on y pourroit remédier. Manière de faire tirer jusqu'à cinq rangs à la fois. V. 556. b.

EMBOIRE, (*Peint.*) Lorsqu'on peint sur un fond de couleur qui n'est pas bien sec, celles qu'on met dessus s'emboivent en séchant. Moyen d'y remédier.

EMBOLISME, (*Chronol.*) Intercalation. Ce que les Grecs entendoient par leurs mois *embolismous*. Etymologie de ce mot. V. 557. a.

EMBOLISMIQUE, intercalaire; mois sur-ajoutés pour former le cycle lunaire de 19 ans. On ajoute à 19 années lunaires 7 mois, ou 209 jours, pour égaler 1939 jours & 18 heures des 19 années solaires; il y a donc dans 19 ans 228 lunes communes, & 7 mois embolismiques. Distribution des années qui deviennent par-là embolismiques. V. 557. a. Longueur des mois embolismiques. Epactes embolismiques. Les Turcs ne se servent point du mois embolismique, mais ils ont des jours embolismiques. Comment ils les distribuent. Moyen d'accorder les années lunaires avec les solaires. *Ibid.* b.

EMBOLON. (*Art milit. anc.*) Voyez COIN.

EMBOPOINT. (*Médec.*) Formation de ce mot. Description que donne Hippocrate de l'état d'emboisement. Disposition de l'esprit favorable à cet état. Apparence extérieure de l'emboisement. On se sert communément de ce mot dans un sens qui lui est moins propre, pour désigner un homme gras & replet. V. 557. b. Le trop d'emboisement dégénère en maladie. Défaut d'emboisement. Causes de l'un & de l'autre vice. *Ibid.* 558. a.

Emboisement, voyez CORPULENCE, OBÉSITÉ, GRAS. Ses causes. *Suppl.* III. 249. b. 465. a. Emboisement que produit le défaut d'exercice. XI. 290. a. Celui qui vient de l'excès du dormir. XV. 332. b. Pourquoi les gens qui ont de l'emboisement suent aisément. 628. a.

EMBOUCHER, (*Maneg.*) art de fabriquer & d'approprier un mors à un cheval; action de le lui donner. Il est difficile de fixer avec précision le tems où les hommes ont imaginé de réduire le cheval, & de le maîtriser. Dans la langue des Grecs une grande partie des mots consacrés à la navigation étoient adaptés à l'équitation. V. 558. a. Il est constant qu'au tems où vivoit Xénophon, on embouchoit les chevaux. Freins dont parlent Ovide, Silius, Horace & Virgile. Sentimens de quelques commentateurs sur ces freins. Comment il est vraisemblable que les hommes conduisirent d'abord leurs chevaux, & parvinrent enfin à les emboucher. *Ibid.* b. Observations sur les mors que nous peignent la colonne trajane, la colonne antonine, & celle de Théodose. La science d'emboucher les chevaux, est de toutes les parties que renferme la science de l'éperonnier, la plus délicate & la plus épineuse. Connoissances que supposent les principes d'après lesquels l'éperonnier doit agir. Sur l'art & le travail de l'éperonnier, voyez MORS.

EMBOUCHOIR, partie du fusil. *Suppl.* III. 159. b.

EMBOUCHURE, (*Maneg.*) portion du mors reçue dans la bouche du cheval. Énumération de plusieurs sortes d'embouchures qu'on trouve dans les auteurs, V. 559. a. & que nous avons abandonnées avec raison. *Ibid.* b.

Embouchure, voyez ESCACHE. Espèces d'embouchures appellées filet. VI. 795. b. Gorge de pigeon. VII. 742. b. Partie de l'embouchure appellée gourmette. 756. a. b. Voyez MORS, & les planches de l'éperonnier.

Embouchure. Ce mot est employé en géographie, en lutherie, dans le commerce, chez les chaudronniers & les tireurs d'or. V. 559. b.

Embouchures des fleuves. Observations sur ce sujet. VI. 869. a. b. VII. 622. a. Nom de gras donné à quelques embouchures. VII. 811. b.

EMBOUTIR, terme de boutonnier, de ferblantier & d'orfèvre. *Ibid.* b.

EMBOUTIR. (*Orfèvr.*) Voyez BOMBER. Dé à emboutir. IV. 648. b.

EMBRASÉ. (*Gramm.*) Différens degrés par lesquels un corps combustible peut passer, depuis son ignition jusqu'au moment où il est consumé. Il étoit froid, il devient chaud, brûlant, ardent, enflammé, embrasé, consumé. L'acception du substantif *embrasement*, n'est pas exactement la même que celle du participe *embrasé*. V. 560. a.

EMBRASEMENT. Voyez IGNITION, INCENDIE. Embrasemens fouterreins. XVI. 580. b. 581. a.

EMBRASSADE, *embrassement.* Différence entre ces mots; Coutume des embrassemens à Rome; elle devint si incommode que Tibère les défendit. V. 560. a.

EMBRASSEMENT. (*Geom.*) Voyez OSCULATION.

EMBRASSER un cheval. (*Maneg.*) Certains gens, sans principes de l'art, disent qu'un homme très-grand embrasse mieux un cheval qu'un autre; ce principe est le plus souvent démenti par l'expérience. Quelques-uns s'expriment encore ainsi, en parlant d'un cavalier qui serre médiocrement les cuisses, & qui tient les jambes très-près du ventre de son cheval. En quel sens les auteurs du dictionnaire de Trevoux ont adopté ce mot; ce sens critiqué par l'auteur. V. 560. b.

Embrasser. (*Aiguilletier.*)

EMBRASURE. (*Archit.*)

Embrasure. (*Fortific.*) Description & dimensions des embrasures. La partie du parapet comprise entre deux embrasures se nomme merlon. Distance d'une embrasure à l'autre. Différence entre les crenaux & les embrasures. V. 561. a.

Embrasure. Différence entre crenau & embrasure. IV. 453. b. Partie de l'embrasure appellée genouillère. VII. 589. a.

EMBROCCATION. (*Chir.*) Description de celle qu'on fait après l'opération de la taille ou du bubonocelle. Embrocation sur les taches ou échymoses des scorbutiques. V. 561. b.

EMBRYON. (*Phys.*) Etymologie de ce mot. On n'est pas d'accord sur le tems pendant lequel le fœtus peut être désigné par ce nom. V. 561. b. Diverses observations sur la grosseur & les dimensions de l'embryon. L'accroissement de l'embryon ne se fait pas toujours en proportion du nombre des jours qui se sont écoulés depuis la conception. Le nom d'embryon donné au fœtus des animaux & aux semences des plantes. *Ibid.* a.

EMBRYON. (*Phys.*) Inutiles recherches & travaux de l'auteur pour fixer les jours des premiers accroissemens de l'embryon de l'homme. Des œufs humains qu'on se procure quelquefois par le moyen des sages-femmes. *Suppl.* II. 800. b. Le plus grand nombre des auteurs ont donné à leurs fœtus un accroissement & une proportion qui ne cadre pas avec l'époque de leur conception. L'exemple des quadrupèdes prouve évidemment que l'accroissement & le perfectionnement de l'embryon est beaucoup plus tardif que ne l'ont supposé ces auteurs. Dissertions qu'il y auroit à faire pour connoître à-peu-près les premiers accroissemens de l'embryon. *Ibid.* 801. a. Résultat des expériences faites à ce sujet sur différens quadrupèdes. Découvertes de quelques anatomistes sur les premiers progrès de l'embryon humain. Terme au-delà duquel le fœtus n'est plus appelé embryon. *Ibid.* b.

Embryon, sa vie avant la fécondation; foible accroissement que cette vie peut lui donner. *Suppl.* III. 66. a. Effet de la liqueur fécondante sur cet embryon. *Ibid.* Liqueur dont il se forme. 198. a. Le physiologiste conçoit dans l'embryon des solides & des fluides assez distincts pour former déjà un corps organisé. VI. 664. a. Premier état de l'embryon: comment se fait son accroissement. 668. a. Détails sur son développement, Voyez ACCROISSEMENT, & *Suppl.* I. 134. b. 135. a. b. 199. a. *Suppl.* III. 66. b. Nutrition & conformation de l'embryon. *Suppl.* III. 70. a. b. &c. Formation de ses os. *Suppl.* IV. 193. b. Du moment où l'âme s'unit à lui. *Suppl.* I. 438. a. b. Pourquoi les progrès de la solidité ne se font pas également dans toutes les parties de l'embryon. VI. 669. a. Quel est le terme auquel la figure humaine est tout-à-fait déterminée. VI. 443. b. Sensibilité de l'embryon. XV. 40. b.

EMBRYOTOMIE. (*Chir.*) Diverses significations de ce mot. Son étymologie. V. 562. a.

EMBRYULKIE, (*Chir.*) opération par laquelle on tire l'enfant du ventre de sa mère. Étym. de ce mot. Les Latins ont appelé cette opération, césarienne.

Embryulkie. (*Maneg. Maréch.*) L'assurance que le maréchal doit avoir en la pratiquant sur la jument, doit donner autant de partisans qu'elle a eu de contradicteurs relativement à l'espèce humaine. En quel cas il convient de la pratiquer. Détails sur la manière de l'opération. Manière de couper le cordon. V. 562. b. Le succès de l'embryulkie dépend de l'attention à prévenir la mort de la jument. *Ibid.* 563. a.

EMBUSCADE. (*Art milit.*) Précautions à prendre pour ne pas tomber en embuscade. V. 563. a.

EMENDE, Loi d' IX. 660. a.

EMERAUDE. (*Hist. nat.*) Moyen de distinguer l'émeraude de quelques autres pierres précieuses. Cristaux d'émeraude. Les émeraudes distinguées en orientales & occidentales. Aujourd'hui on ne voit aucune émeraude orientale. Incertitude des auteurs sur le lieu où elles se trouvent. Sentiment de Tavernier sur ce sujet. On peut douter de l'existence de ces émeraudes. De l'émeraude occidentale: en quel pays elle se trouve. Les Espagnols en apportèrent une si grande quantité du Pérou, que le prix de cette pierre baissa beaucoup en Europe. D'où se tirent les émeraudes d'Europe. V. 563. b. Les belles émeraudes d'Amérique extrêmement estimées. Emeraudes prodigieuses dont parle Théophraste; ce qu'on en doit penser. Grosse émeraude que les Péruviens adoroient sous le nom de la déesse émeraude, & que les Espagnols n'ont jamais

pu trouver. D. Alvarado & ses compagnons briferent la plupart des émeraudes sur des enclumes. *Ibid.* 564. a.

Émeraude jardineuse, VIII. 460. b. espèce d'émeraude connue des anciens sous le nom d'inofarcon. 772. b. Espèces de pierres nommées primes d'émeraude. XIII. 367. b. Espèce d'émeraude nommée smaragdo-prafe. XV. 239. b. Émeraudes travaillées & percées par les anciens Américains. XII. 576. b. Expériences chymiques faites sur les émeraudes. 595. a. Vase d'émeraude conservé dans l'église cathédrale de Gènes. XIV. 522. a.

EMERGENT, (*Chron.*) époque dont nous commençons à compter le tems. Année émergente que prenoient les Juifs. Année émergente des anciens Grecs, celle des Romains, celle des chrétiens, celle des mahométans. V. 564. a.

EMERIL, (*Minéral.*) mine de fer d'une dureté extrême. Sa description, sa propriété, son usage. V. 564. a.

Émeril de l'isle de Garnesey. VII. 516. b. Celui de l'isle de Naxe. XI. 64. a. Or chargé d'émeril. 527. b. Alliage de l'or avec l'émeril d'Espagne par les Indiens. I. 286. a. L'émeril des marchands est communément de l'émeril qui a servi. Préparation de l'émeril pour tourner le verre. XVII. 99. b.

EMERILLON, (*Ornith.*) Le plus petit des oiseaux qu'on dressé pour la chasse, à l'exception de la pie-grièche. Sa description. V. 564. a. Différences entre le mâle & la femelle. Son courage. Comment il tue les perdrix. *Ibid.* b.

Émerillon. (*Artill.*) V. 564. b.

Émerillon. (*Boutonn.*) Description & usage. V. 564. b.

Émerillon. (*Cordier.*) Description & usage. V. 564. b.

EMERITAT, (*Hist. anc.*) récompense qu'on accordoit chez les Romains à un homme qui avoit bien servi pendant un certain nombre d'années. On ne fait pas précisément en quoi elle consistoit. Émerites accordés par Auguste. V. 564. b. L'émerite, de quelque rang qu'il fût, étoit très-estimé. V. 565. a.

Émerite. (*Hist. mod.*) On donne dans la faculté des arts ce titre aux professeurs qui ont vingt ans de service. Quelle est leur récompense. V. 565. a.

EMERSION. (*Physiq.*) Quelle est la force avec laquelle remontera un solide plongé dans un fluide, d'une gravité spécifique double de la sienne. Jusqu'à quelle hauteur il remontera. V. 565. a. — Voyez ASCENSION.

Émerison. (*Astron.*) Usage que l'on tire des immerfions & des émerfions du premier satelite de jupiter. Divers usages de ce mot. Scrupules ou minutes d'émerfion. V. 565. a.

Émerison. (*Arc d'*) *Suppl.* I. 528. b.

EMERUS. (*Jardin.*) Description de cet arbrisseau. V. 565. a. Noms vulgaires qu'on lui donne. Observations relatives à sa culture & à la maniere de le multiplier. Deux espèces de cet arbrisseau. Le séné ordinaire batard moins commun que le suivant; son usage, maniere de le tailler. Le petit séné batard, l'un des plus jolis arbrisseaux. Sa description. Emploi qu'on en peut faire dans un jardin. *Ibid.* b.

EMERUS, (*Botan.*) ou séné batard. Ses noms en différentes langues. Son caractère générique. *Suppl.* II. 801. b. Énumération de trois espèces qui lui appartiennent. Leur description. Leur culture. Usages qu'on en tire pour l'ornement des jardins. *Suppl.* II. 802. a.

ÉMÉTIQUE. Voyez VOMITIF. Émétique d'antimoine. I. 506. b. VII. 70. a. XVII. 567. b. Tarte émétique. XIV. 40. b. 41. a. XV. 931. a. Vin émétique. XIV. 40. b. Les émétiques sont aussi stermutatoires. XV. 517. a. b. Propriété contraire des acides végétaux & minéraux par rapport à la vertu émétique. 872. b. De l'usage de l'émétique dans les maladies inflammatoires. VIII. 726. b. Dans les apoplexies. *Suppl.* I. 485. a.

EMEU, ou *Eme*. (*Ornith.*) Description de cet oiseau des Moluques. V. 565. b. Celle de ses œufs; les habitans du pays s'en nourrissent. Cet oiseau avale tout ce qui se présente à lui, &c. Propriétés de sa graisse. *Ibid.* a.

EMIGRATIONS, multitude de petites sociétés formées par les émigrations. VII. 789. b. Migrations des peuples du nord. 645. b. X. VII. 238. a.

EMILE, (*Paul*) feu de joie qu'il alluma à Amphipolis. VI. 637. a. Sa réponse à ceux qui lui reprochoient d'avoir répudié sa femme. XV. 405. a.

EMILIE de Nassau, femme d'Emmanuel de Portugal: anecdote sur sa maladie: sa mort à Genève. XVII. 562. b.

EMILIEN, (*Hist. des emper.*) empereur romain. Précis de son regne. *Suppl.* II. 802. b.

EMILIO, (*Paolo*) de Verone. XVII. 90. a.

EMINENCE, (*Anat.*) trois différentes espèces d'éminences des os. Divers noms tirés de leurs figures, de leurs situations, de leurs connexions, de leur usage. V. 566. a.

EMINENCE. (*Hist. mod.*) Dignités qualifiées d'éminence. V. 566. a. Titres que leur subflituent les papes, l'empereur & les rois. Par qui le titre d'éminence a été donné à ces dignités. *Ibid.* b.

EMINENTISSIME, *Alteffe*, titre donné aux princes cardinaux. I. 305. a.

EMIR, (*Hist. mod.*) parens ou descendans du grand prophete Mahomet. Signification propre du mot. Privileges des

émirs. Émirs qui sont princes souverains. Ce titre ne se donnoit d'abord qu'aux califes: dans la suite ils l'abandonnerent à leurs enfans, & enfin il a été donné à ceux qui descendent de Mahomet. Ministère auquel ils étoient autrefois confacrés. Le privilege de punir les émirs réservé à l'*Émir Bachi*. Par le fait, la plupart des Turcs le respectent assez peu; mais un Chrétien qui l'auroit maltraité seroit brûlé vif. Diverses significations du mot *émir*, lorsqu'il est joint à quelqu'autre mot. V. 566. b.

Émir. Origine illustre des émirs. XVI. 757. b. Titre substitué à celui d'émir. XV. 327. b. *Émir-al-omra*, dignité créée par le calife Rhadi. *Suppl.* I. 15. b.

EMISSAIRE. (*Hist. mod.*) Les chefs de parti ont plusieurs émissaires, &c. V. 567. a.

Émissaires, (*Anat.*) veines de ce nom. *Suppl.* IV. 798. a. b.

EMISSION. (*Phys.*) C'est une grande question que de savoir si la lumiere se fait par pression ou par émission. Preuve que des philosophes modernes ont crue très-favorable à l'émission; elle est tirée de l'observation du tems que la lumiere du soleil emploie à parvenir jusqu'à nous. Expérience & raisonnement de l'auteur qui montrent que cette preuve a de la force, mais qu'elle n'est pas rigoureusement démonstrative. V. 567. a. L'accord de la théorie de l'aberration avec le système de l'émission ne suppose pas qu'on connoisse la vraie distance de la terre au soleil. *Ibid.* b.

Émission, (*Physiol.*) terme employé pour exprimer le sentiment de Pythagore & de ses sectateurs sur la vision. Quel étoit ce sentiment. Usage que les platoniciens faisoient de ce même mot. Réflexion sur ces hypothèses. V. 567. b. Voyez ESPÈCES.

Émission de vœux. (*Jurispr.*) La mort civile du religieux se compte du jour de l'émission de ses vœux, &c. V. 567. b.

EMISSOLE, (*Ichthyol.*) poisson du genre des chiens de mer. En quoi il differe du chien de mer proprement dit, autrement aiguillat. Description de ce poisson. V. 568. a.

EMITHÉE, (*Mythol.*) divinité de Castabé, village de Carie. Miracles qu'on lui attribuoit. Ce qu'on remarque sur les richesses de son temple. Combien elle fut respectée. Pourquoi son temple ne fut jamais pillé. V. 568. a.

Émitée. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 803. b.

EMMA, abbesse de Saint-Amand de Rouen. *Suppl.* IV. 683. a.

EMMAILLOTER, terme de sage-femme & de nourrice. Cette méthode est en usage chez la plupart des peuples de l'Europe. Réflexions de l'auteur de l'histoire naturelle, M. de Buffon, sur l'usage d'emmailoter. V. 568. a. Coutume des Siamois, des Japonois, des Indiens, des Negres, des Sauvages du Canada, à l'égard de leurs enfans, préférable à notre usage d'emmailoter. Énumération des inconvénients attachés à notre méthode. 1°. On ne peut guere éviter, en emmailotant les enfans, de les gêner au point de leur faire ressentir quelque douleur. 2°. L'inaction où le maillot tient les enfans leur est nuisible. Usage contraire des Péruviens. 3°. La position naturelle des membres d'un enfant se dérange très-souvent, parce que l'enfant ne cesse de remuer. 4°. Autres accidens que peut causer le maillot. *Ibid.* b. 5°. Douleurs, mal-propreté qui peuvent résulter du maillot; efforts impuissans, espèce de désespoir des enfans dans cet état. Ces maux augmentés par la négligence des nourrices. Précautions qu'on doit prendre en suivant la méthode de l'emmailotement. *Ibid.* 569. a. Celles qu'on doit avoir lorsqu'on pose un enfant dans le berceau, & lorsqu'on le tient entre les bras. *Ibid.* b.

Emmailoter. Comment les Patagons emmailotent leurs enfans. XII. 160. b.

EMMANCHÉ, (*Blason*) voyez EMANCHE. Observation sur le mot *emmanché*. *Suppl.* II. 797. b.

EMMANUEL, (*Hist. sainte.*) Dieu avec nous. Prophétie où ce mot se trouve exprimé. Accomplissement de cette prophétie selon S. Matthieu. V. 569. b.

Émanuel. Examen du passage d'Israël où le messie est désigné par ce nom. XIII. 463. b. &c.

EMMELIE, (*Hist. anc.*) danse des Grecs. Son inventeur. Caractère de cette danse. Doute sur l'emmelie théâtrale. V. 570. a.

Emmelie. Additions à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 803. a.

EMMEN. (*Géogr.*) Description des deux rivières de ce nom en Suisse. *Suppl.* II. 803. a. Choses précieuses trouvées dans leurs eaux. *Ibid.* b.

EMMENAGOGUE, (*Méd.*) remède de la classe des évacuans. On désigna par-là une des trois sortes de médicamens du genre des utérins. Quelles sont ces trois sortes. Les mêmes médicamens peuvent être emménagogues, écholiques & aristolochiques, selon les circonstances. V. 570. a. Tout ce qu'il y a à dire sur ces remèdes se trouve au mot *Utérin*. Voyez aussi *Suppl.* I. 558. a.

EMMENALOGIE, (*Médec.*) traité des menstrues ou de l'écoulement périodique des femmes. Quel est le plus fameux ouvrage connu sous ce nom. V. 570. a.

EMMENER, *Mener*, *Remener*, *Amener*, *Ramener*, *Remener*. (*Synon.*) X. 333. a.

EMMENTHAL, (*Géogr.*) province du canton de Berne,

Sa division. Son commerce. Etat d'aïfance des habitans. Observation fur leurs mœurs. *Suppl.* II. 803. b.

EMMIELLURE, (*Maneg. Maréch.*) remède topique. Circonstances dans lesquelles quelques-uns l'emploient. Auteur où l'on en peut trouver des recettes. V. 570. a.

EMOLLIENT, (*Mat. méd.*) remèdes que quelques médecins ont appellés de ce nom. Propriétés attribuées à ces remèdes. Les préjugés conçus touchant ces remèdes, sont examinés à l'article *Délayant*. V. 570. b.

EMOLLIENTES, (*Plantes*) *Pharmac.* Quelles sont ces plantes, & celles qui sont censées en approcher le plus près. Les rangs de ces plantes ont été déterminés par un choix très-arbitraire. V. 570. b.

Emolliens, *Remèdes*. XIII. 785. b. 786. a. Différence entre les émolliens & les relâchans considérés dans l'usage intérieur. XIV. 52. a. Cataplasme émollient nommé *malagme*. IX. 940. b. De l'usage des émolliens dans les inflammations. VIII. 719. b. Pourquoi les médicamens huileux ne conviennent point sur les parties attaquées d'inflammation. XIII. 786. a. 787. b.

EMOLUMENT, *Bénéfice*, *Gain*, *Profit*, *Lucre*. (*Synon.*) II. 202. a. XIII. 428. a.

EMONCTOIRE, (*Médec.*) vaisseaux appellés de ce nom. Les anciens appelloient les narines l'émonctoire du cerveau. On dit que la peau, les reins, sont les émonctoires du corps. On ne peut pas dire des parotides, des vésicules féminales, qu'elles sont des émonctoires. V. 571. a.

EMONDER, (*Jardin.*) effet de l'élagage sur les arbres qui ne portent point de fruit. Règle à observer sur les arbres de haute tige. Manière d'émonder un jeune arbre la seconde année de sa pousse. Quelle est la meilleure manière de bien élever & dresser des allées. V. 571. a.

EMOTIONS. Combien les hommes aiment à être émus. *Suppl.* IV. 954. b. 955. a. En quoi consiste la différence entre les émotions légères & celles qui nous agitent avec violence. XV. 693. b. Différens effets du besoin d'être ému. VIII. 277. a. Les émotions considérées comme causes de maladies. II. 252. b. Du plaisir attaché à certaines émotions causées par des objets désagréables ou par leur description. IV. 630. a. 879. a. b. Empressement avec lequel le peuple court à un spectacle qui lui fait horreur. VII. 697. a. Dans toute espèce de spectacle, les hommes veulent être émus. XV. 447. a. L'émotion particulière singulièrement augmentée par celle de la multitude. *Suppl.* IV. 241. a. Émotion communiquée par l'orateur. V. 521. b. *Suppl.* IV. 257. a. b. Émotion de l'enthousiasme. V. 720. a. Émotion causée par la musique. X. 903. a. b. &c. par le seul effet du rythme, *Suppl.* IV. 646. a. b. Voyez *Intéressant*, *Intérêt*, *Plaisir*, *Passion*.

EMOUCHOIR (*Maneg.*) couverture qui revêt toutes les parties du corps du cheval harnaché, qui ne sont point occupées par la selle. Description de cette couverture. Divers noms qu'on lui a donnés. Deux sortes d'émouchoirs, les uns à mailles, les autres d'un tissu suivi : ces derniers préférés. Ils ne conviennent ni à la chasse, ni en hiver. Émouchoirs à mailles sur les harnois des chevaux de carrosse. Émouchoirs usités relativement aux chevaux de tirage. V. 571. b.

Emouchoir, queue de cheval jouant dans un manche de bois. Son usage. V. 571. b.

EMOUDRE, (*Arts méch.*) Peu d'ouvriers favent bien émodre. Ce que les ouvriers entendent par passer au mouleau. Direction sur ce sujet. V. 592. a. Voyez *AIGUISER*.

EMOUSSER, (*Art milit.*) retrancher les pointes des angles d'un bataillon. Pourquoi on le fait. Manière d'émousser les angles d'un bataillon carré. V. 572. a.

EMOUSSER, (*Jardin.*) ôter la mousse de la tige des arbres. Temps qu'il faut choisir pour cela. V. 572. a.

EMPAILLER, (*Jardin.*) Manière d'empailler les arbres & arbuttes délicats. *Suppl.* I. 249. b.

EMPALEMENT, (*Botan.*) partie la plus extérieure de la fleur. Le calice est le godet creux que forme le périanthe ou empaiement. Fleurs qui n'ont point d'empaiement & qui ont cependant un calice. V. 572. b.

Empaiement, terme usité dans le travail des mines de fer. VII. 144. a. b. &c.

EMPALEMENT, (*Hist.*) supplice affreux qui est d'usage en Turquie. Description de la manière dont il s'exécute. Quels sont les criminels condamnés à ce supplice. Un homme qui a commis un grand crime est regardé comme indigne d'être musulman. V. 572. b.

EMPARER, (*s'*) *Envahir*, *Usurper*. (*Synonym.*) XVII. 556. a.

EMPECHEMENT. (*Jurisp.*) Empêchement de mariage. V. 573. a. Causes d'empêchement fondées sur le droit naturel. Empêchemens qui procedent des vœux, d'un autre mariage déjà contracté, de la diversité de culte. Deux sortes d'empêchemens, savoir les empêchemens dirimens & les empêchemens prohibitifs. Énumération de dix-huit sortes d'empêchemens *dirimens*. *Ibid.* b. Empêchemens *dirimens* dont on n'accorde jamais de dispense ; autres dont on dispense

quelquefois après le mariage. *Ibid.* 574. Quels sont ceux pour lesquels on s'adresse au pape ou aux évêques. Empêchemens *prohibitifs*. En quoi ils consistent, & quelles en sont les causes. Il y avoit dans le droit canonique certains empêchemens qui s'opposoient au mariage avec quelques personnes que ce fût ; mais l'usage les a abrogés. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Empêchemens de mariage causés par la parenté. I. 161. a. IV. 764. b. 765. b. XIV. 514. b. 937. b. Voyez *Opposition*.

EMPEDOCLE d'Agriente, philosophe. *Suppl.* I. 224. a. Précis de sa vie & de sa doctrine ; prodiges qu'on lui attribua. XIII. 621. a. b. 622. a. Espèce de résurrection qu'il opéra. X. 726. a. Son système physiologique. I. 411. b. *Suppl.* IV. 344. b. Pratique de ce médecin. VIII. 211. b. Son éloge. X. 263. a. 283. a.

EMPEDOCLE d'Agragas. Sa statue. XV. 499. b.

EMPEREUR, (*Hist. anc.*) nom qui étoit donné à tous les généraux d'armée. A quel général ce titre étoit particulièrement décerné. Pourquoi César fut appellé de ce nom. Quelques empereurs romains posséderent ce titre, & en vertu de leur dignité, & en récompense de leurs victoires. La dignité d'empereur héréditaire jusqu'à Caligula, devint ensuite élective. Pourquoi les enfans ou parens de l'empereur défunt lui succédoient ordinairement. Sur quelles personnes tomboit ordinairement le choix des armées. Ce qui se pratiquoit, soit de la part du sénat, soit de la part de l'empereur dès qu'il étoit élu. Honneurs qu'on lui déféroit. Du pouvoir des empereurs : il fut tyrannique ou modéré, selon leur caractère. V. 575. a. Ils étoient à la fois à la tête du civil, du militaire & de la religion. Honneurs qu'on leur rendoit en certaines circonstances. *Ibid.* b.

Empereur. Histoire des empereurs romains. XIV. 333. b. — 338. b. Physionomie de quelques-uns. *Suppl.* II. 229. b. La postérité d'Antoine jouit pendant quelque tems de l'empire ; au lieu que celle d'Auguste ne parvint jamais à le posséder. V. 900. b. Titre d'Auguste donné aux empereurs I. 877. a. La dignité de souverain pontife réunie en leur personne. IX. 55. a. XIII. 80. b. 81. b. Empereurs qui se donnerent le titre de seigneurs. XIV. 895. b. Puissance tribunitienne dont ils se revêtirent. XVI. 631. b. On leur donna aussi le titre de porte-trophées. 704. a. Pouvoir que la loi *regia* leur donnoit. IX. 668. b. Ils se réservèrent à eux seuls l'honneur du triomphe. VII. 550. b. Usage de planter des lauriers à leurs portes. IX. 321. a. Respect des Romains pour leurs statues. XV. 500. a. Fêtes qu'on célébroit chaque dixième année de leur regne. IV. 664. a. b. Espace de trente ans dans la durée du gouvernement des empereurs. XVI. 632. b. Apothéose des empereurs. I. 538. b. A proportion que la vertu diminoit, les marques d'honneur se multiplioient dans leur personne. XVI. 706. a. Honneur qu'ils accorderent à ceux qu'ils vouloient favoriser. XIV. 309. b. Comment les empereurs contribuèrent à la chute de l'éloquence. XI. 572. a. Titre de frères que se donnoient les empereurs collègues. VII. 301. b. — Ornemens de tête des empereurs dans les médailles. XVI. 201. a. 202. a. Couronnes des empereurs. IV. 393. b. Le poignard étoit une des marques de leur souveraineté. XII. 862. a. b. Petit bâton qu'on voit à la main des empereurs grecs. IV. 954. b. Robe des empereurs. XVI. 369. b. — Loix des empereurs. V. 139. a. Pouvoir que les empereurs chrétiens exerçoient anciennement sur les papes. XI. 834. b. & XIII. 81. b. Droit qu'ils avoient de convoquer les conciles. Autorité qu'ils y exerçoient. III. 808. a. b. XVII. 623. a. Consistoire, conseil intime des empereurs. IV. 47. a.

EMPEREUR. (*Droit public Germanique*) Époque où la dignité impériale est devenue élective. Précaution prise pour que la dignité impériale ne devint pas héréditaire dans la maison d'Autriche. Qualités que doit avoir celui qu'on veut élire. Usages qui s'observent pour l'élection de l'empereur, dès que le trône est vacant. V. 575. b. L'absence d'un électeur dûment invité n'empêche point les autres d'aller en avant. Si l'élection n'étoit pas faite au bout de trente jours, les électeurs seroient au pain & à l'eau. Cérémonies qui suivent l'élection. Comment la personne élue est proclamée empereur. Cérémonie du couronnement. A qui appartient le droit de couronner l'empereur. Lieu où le couronnement doit se faire. En quels lieux sont conservées les marques de la dignité impériale. *Ibid.* 576. a. Repas qui se fait après le couronnement. Autres couronnemens que les empereurs alloient encore recevoir autrefois. Du droit que les papes se sont attribués de confirmer l'élection des empereurs. Le pape, pour mettre ses prétendus droits à couvert, envoie un nonce à l'élection. Charles-Quint est le dernier empereur couronné en Italie. L'empereur se qualifie d'élu empereur des Romains. Quels sont les pouvoirs, droits & privilèges de l'empereur. Ce qu'on entend par *mois romains*. Les droits particuliers de l'empereur se nomment *reservata Casarea* : en quoi ils consistent. *Ibid.* b. Titres que prennent les empereurs. Bon mot de Guillaume III, roi d'Angleterre sur l'empereur Léopold,

en faisant allusion au titre de *semper Augustus*. Armes de l'empereur. *Ibid.* 577. a.

Empereur, voyez *Constitution*. IV. 63. a, b. Origine du titre d'empereur des Romains. *Suppl.* I. 308. b. Premiers rois d'Allemagne qui prirent ce titre. *Suppl.* II. 551. a. Les empereurs prenoient autrefois le titre de roi des Romains jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés par les papes. XIV. 327. b. Les papes prétendoient que l'empereur ne pouvoit être couronné que par eux. XI. 833. a. Cérémonie du sacre de l'empereur. XIV. 476. a. Points auxquels il s'engage par la capitulation impériale. II. 633. b. Subside qu'on accordoit à l'empereur lorsqu'il alloit se faire couronner à Rome. VI. 290. a. Election & couronnement de l'empereur à Francfort. VII. 282. b. Pouvoir dont il jouit. *Suppl.* I. 309. a. 310. a. 312. a, b. Réserves & prérogatives réservées à l'empereur. XIV. 168. b. Qualité qu'il prend d'avoué de l'église, IV. 741. a. & de défenseur de l'empire. *Suppl.* I. 309. a. Son représentant à la diète. IV. 974. a. L'empereur ne peut ni donner à quelqu'un le droit de séance à la diète, ni en priver personne, ni empêcher les états de présenter à la diète leurs demandes & leurs griefs. *Ibid.* Grands officiers de l'empereur. *Suppl.* I. 309. b. Déposition de l'empereur. IV. 72. b. Casque & armes de l'empereur : voyez les planch. 14 & 15 du blason, vol. II. Sa couronne. *Suppl.* II. 642. a.

EMPEREUR, espece de poisson. V. 953. a.

EMPERIERE, (*Hist.*) vieux mot qui signifie impératrice. Ce que les anciens rimeurs entendoient par *rime emperiere*. V. 577. a.

EMPETRUM. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. V. 577. b.

EMPETRUM, (*Jardin.*) bruyere à fruit ou camarigine. Deux especes connues de cet arbrisseau. 1. La bruyere à fruit noir. Sa description. Oiseaux qui se nourrissent de son fruit. Terres qui lui conviennent. Les lieux où elle peut croître montrent qu'elle est extrêmement robuste. Maniere de la multiplier. 2. Bruyere à fruit blanc ou camarigine. Sa description. Saison de son fruit. Lieux où cet arbrisseau est commun. Terrain qui lui convient. V. 577. b.

EMPETRUM. (*Botan.*) Etymologie de ce mot. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Énumération de ses especes. Description de cet arbrisseau. Sa culture. Ses usages. *Suppl.* II. 803. b.

EMPHASE. Celle de la langue hébraïque est née de sa pauvreté. VIII. 90. b.

EMPHYSEME. (*Médec. Chirurg.*) Etymologie de ce mot. Tumeur flatueuse, rarefiable, ramassée en quelque partie du corps que ce soit. V. 577. b. Espèces d'emphysemes nommées *pneumatocèle*, *tympanite*. Ce qu'on entend par l'emphyseme proprement dit, distingué de la tumeur emphysemateuse. Quel est le siege de l'emphyseme proprement dit. Artifice dont se servent les maquignons & les marchands de bœufs, pour faire paroître plus gras les animaux dont ils font commerce. Autres exemples d'emphysemes artificiels. Il n'est pas nécessaire qu'il se fasse aucune rupture dans les parois des cellules, pour établir la communication qui produit l'emphyseme. Exemple monstrueux d'un homme attaqué de cette maladie. De la cause de l'emphyseme. Comment cet accident peut survenir à la suite des plaies de la tête. *Ibid.* Les plaies qui pénètrent dans la poitrine fournissent encore plus souvent des exemples d'emphyseme. La même chose peut arriver par la solution de continuité dans la surface interne du thorax, &c. Emphysemes produits à la suite de la fracture d'une côte. Air thorachique, cause d'emphyseme. Cette maladie produite par une rupture d'œsophage. Rarement l'emphyseme est produit par une cause interne. *Ibid.* b. Emphyseme produit par putréfaction. Effet de la bupreste prise intérieurement. Phlyctènes emphysemateuses. Exemple d'une fille de cinq ans devenue emphysemateuse trois jours avant sa mort. Comment on distingue l'emphyseme de toute espece de tumeur. Prognostics de cette maladie. Indication qui se présente pour le traitement de l'emphyseme. Détails sur ce traitement. *Ibid.* 579. a. Des tumeurs emphysemateuses, & de la maniere de les guérir. *Ibid.* b.

Emphyseme. Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. a.

Emphyseme, placé mal-à-propos parmi les especes d'hydropisie. VIII. 377. a. Emphyseme produit par une blessure à la gorge ; sa guérison. XVI. 506. a.

EMPHYSEME. (*Maréch.*) L'emphyseme particulier est très-commun dans les chevaux. Désordre & confusion répandus dans les livres concernant le traitement de ces animaux. V. 579. b. Peu de progrès qu'on a faits dans cet art. Ce qu'on devoit faire pour l'avancer. Comment on remédie aux tumeurs emphysemateuses. Caractères qui les distinguent des tumeurs œdémateuses. *Ibid.* 580. a. Voyez *Suppl.* III. 413. a.

EMPHYTEOSE ; (*Jurispr.*) ce contrat n'a lieu que pour des héritages. Etymologie de ce mot. De l'emphytéose chez les Romains. V. 580. a. D'où vient la contradiction appa-

rente qui se trouve entre quelques loix sur cette matiere. On distinguoit chez les Romains le contrat emphytéotique du bail à longues années ou à vie ; mais on les confond sur-tout parmi nous. Vicairies du Poitou. Albergemens du Dauphiné. Autres différences entre le contrat emphytéotique, tel qu'il se pratiquoit parmi les Romains, & la maniere dont il se pratique en France. Ce qu'on entend par canon emphytéotique. Commise emphytéotique. Ce que dit Boutaric sur cette commise. M. Guyot dit que les auteurs s'accordent assez pour conclure qu'il n'est point dû quint en fief, ni lods & ventes en roture pour bail emphytéotique à vie, &c. *Ibid.* b. En quoi l'emphytéose differe du bail à locaterie perpétuelle ; voyez ce mot. Divers usages & maximes de droit sur l'emphytéose, exposés dans cet article. En quoi le bail à vie differe du bail à ferme, & comment il lui ressemble. L'église ne peut faire d'emphytéose perpétuelle. Redevance emphytéotique. L'emphytéote ne peut obtenir diminution de la pension annuelle, pour cause de stérilité. Il ne doit rien faire qui dégrade l'héritage. *Ibid.* 581. a. Condition de bâtir imposée quelquefois à l'emphytéote. Ce qui se passe à l'expiration du terme porté par le bail. Autres articles sur le même sujet. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Emphytéose. En quoi elle differe du bail à rente. II. 16. b. Devoirs dont le censitaire emphytéote est tenu envers le seigneur. XV. 123. a. Retrait emphytéotique. XIV. 209. a. Commise emphytéotique. III. 703. a, b.

EMPIRE, *Autorité*, *Pouvoir*, *Puissance*. Différence entre ces mots. V. 582. a. Voyez *AUTORITÉ*.

Empire. Différence entre empire & regne. XIV. 33. a, b.

EMPIRE. (*Hist. anc.*) Des quatre grands empires connus dans l'histoire ancienne. Époques & durée de ces monarchies. V. 582. a. Diverses époques marquées dans la durée de l'empire romain. *Ibid.* b.

EMPIRE. (*Hist. chron.*) Époque & durée de l'empire des Assyriens, selon Usserius. *Suppl.* II. 804. a.

Empire. Histoire abrégée des quatre grands empires de l'antiquité. VIII. 222. a, b. &c. Division de l'empire d'Alexandre après la mort de ce conquérant. *Suppl.* I. 271. b. Précis de l'histoire de l'empire romain. XIV. 333. b. — 338. b. Division des provinces de l'empire par Auguste. IX. 346. b. Divisions de l'empire par Constantin. III. 801. a. IV. 1012. b. L'empire divisé depuis Héraclius en districts appelés *themata*. XVI. 52. a. Des changemens arrivés sous les empereurs aux frontieres de l'empire. IX. 541. b. Chûte de l'empire romain. VI. 689. b. Une des causes de cette chûte. X. 514. b. Le christianisme justifié de l'accusation d'y avoir contribué. III. 386. b. Observations sur l'empire d'Orient ; ses révolutions ; sa durée. XI. 642. a, b. Foiblesse de cet empire du tems des rois lombards. 834. b. Marque qui distinguoit les compagnies dans la milice grecque du bas empire. VI. 839. a. Empire grec détruit par Mahomet second. IX. 302. a. Empire des Latins fondé par les croisés. *Ibid.* Les grands empires ont été détruits sous des princes qui portoient le même nom que ceux qui les avoient fondés. XI. 483. b. Matricules de l'empire. X. 206. b. Empire proconsulaire. XIII. 409. b. Vicaires de l'empire. XVII. 232. b.

EMPIRE, (*Hist. & Droit politiq.*) nom qu'on donne aux états soumis à un souverain qui a le titre d'empereur. Empire & corps Germanique : cet empire n'est qu'une portion des états qui étoient soumis à Charlemagne. Possessions de ce prince, qui composèrent l'empire d'occident. La France détachée ensuite de cet empire. L'Italie réunie à l'empire par Othon le grand. Affoiblissement du pouvoir des empereurs sous les successeurs d'Othon. Comment les empereurs cherchèrent à contre-balancer le pouvoir de leurs vassaux. V. 582. b. Il est très-difficile de déterminer le nom qu'il faut donner au gouvernement de l'empire. Ce gouvernement est celui d'une république mixte. Le président de Thou a dit sur l'empire Germanique : *jamais on n'a vu un corps plus robuste, malgré la foiblesse de ses membres, &c.* Observation sur cette parole de cet historien. Inconvéniens auxquels est sujet l'empire germanique, bien propres à le rendre moins redoutable au-dehors, & à porter coup à sa postérité au-dedans. *Ibid.* 583. a. Vers latins qui, quoique mauvais, peignent assez la vraie situation de l'empire. *Ibid.* b.

Empire d'Allemagne, voyez *Allemagne*. Des états de l'empire. VI. 20. a, b. Colleges de l'empire. *Suppl.* I. 310. a, b. III. 633. a, b.

EMPIRE de Galilée, (*Jurispr.*) juridiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes. Ancienneté de cette institution. Comment se forma insensiblement la communauté de ces clercs de procureurs. V. 583. b. Origine du titre de haut & souverain empire de Galilée. En quel endroit se tient aujourd'hui cette juridiction. Le premier officier de l'empire conserva long-tems le titre d'empereur. Temps de l'abolition de ce titre. Extraits des comptes de l'ordinaire de Paris, où l'on voit certaines sommes payées aux clercs de l'empire de Galilée, pour fêtes & autres sembla-

bles circonstances. *Ibid.* 584. a. Quel est le chef & protecteur de cette communauté. Divers réglemens de la chambre des comptes, concernant l'empire de Galilée, & notamment au sujet des gâteaux des rois. Les protecteurs de cette communauté ont aussi fait divers réglemens, concernant son état & administration. Formule ordinaire de ces réglemens. *Ibid.* b. Leur enregistrement. Arrêts que rend le protecteur. Disposition des arrêts de l'empire. Force de ces arrêts. Règlement de M. Barthelemi, protecteur de l'empire, donné en 1705. Forme d'administration & police intérieure de cette communauté. *Ibid.* 585. a. Droits en argent des officiers de l'empire, tant pour la réception que pour l'entrée de certaines personnes en la chambre. *Ibid.* b. Suite des privilèges de l'empire & de ses réglemens. Lecture qui se fait tous les ans des derniers réglemens de l'empire. Fête qu'il célèbre annuellement. *Ibid.* 586. a. Voyez *Chancelier de Galilée*, & *Chambre des comptes*, au mot *Compte*. Autres ouvrages à consulter. *Ibid.*

Empire de Galilée. III. 526. a. Chancelier de cette juridiction. 98. b.

EMPIRIQUE, signification propre de ce mot qui se prend odieusement dans un sens figuré pour désigner un charlatan. V. 586. b.

EMPIRIQUE, secte, (*Médec.*) Premiers empiriques. Quelques-uns, pour l'emporter par l'antiquité sur les dogmatiques, ont prétendu qu'Acron d'Agrigente étoit fondateur de cette secte. Il est vrai que les premiers médecins après Esculape furent empiriques; mais ils ne pouvoient passer pour sectaires, puisqu'il n'y avoit alors qu'une opinion, au lieu que les empiriques dont il s'agit ici se séparèrent eux-mêmes des dogmatiques. Différences entre les uns & les autres. Etym. du nom d'*empirique*. Ils ne se fondoient que sur l'expérience. Trois sortes d'expériences distinguées par eux. Exposé de leur doctrine. V. 586. b. Jugement impartial que Celse a prononcé entre les dogmatiques & les empiriques. Ouvrage à consulter sur l'histoire de l'empirisme. *Ibid.* 587. a.

Empiriques, différence entr'eux & les dogmatiques. V. 13. a. Sentiment des anciens empiriques sur l'utilité de l'anatomie. I. 409. b.

EMPIRISME, (*Médec.*) médecine-pratique, uniquement fondée sur l'expérience. On confond dans la pratique ordinaire trois sortes d'exercices sous le beau nom d'expérience; & de cette confusion naissent toutes les fausses idées du public sur l'expérience des praticiens. V. 587. a. On rapporte mal-à-propos à l'expérience, l'exercice des médecins livrés aux pratiques qui dominent dans chaque nation. On croira peut-être que ces différentes méthodes sont le fruit des progrès de la théorie; mais si cela étoit, cette théorie concilieroit aussi les esprits, & les médecins des différens pays reconnoitroient les avantages de ces diverses pratiques. On confond encore sous le nom d'expérience l'exercice habituel d'un vieux praticien, qui, privé de lumières, s'est fixé à une routine. Ce que dit plaisamment M. de Voltaire à un de ces médecins qui vouloit le traiter. *Ibid.* b. Eloge de M. Tronchin. Les vrais médecins ne se prévalent jamais d'une routine habituelle, ils ne se font livrés au public qu'après avoir acquis un grand fonds de savoir, qu'ils entretiennent par des études continuelles. Quelle est la véritable expérience, la seule digne de ce nom. Le grand exercice de la médecine ne rend un praticien que plus redoutable, lorsqu'il n'est pas suffisamment instruit. Si un praticien bien instruit, met plus de tems à réfléchir & à délibérer, c'est toujours pour la sûreté des malades. Danger de la routine dans un médecin clinique: l'âge & la longue pratique du médecin, ne suffisent point pour devoir augmenter son crédit. *Ibid.* 588. b. Un médecin savant, mais qui n'a pas acquis l'habitude, est à la vérité encore imparfait, mais il est beaucoup moins que le premier. En quoi Boerhaave a mérité d'être appelé le réformateur de l'art. Lumières nécessaires pour devenir habile dans la pratique. *Ibid.* b.

Empirisme des premiers médecins. VIII. 211. b. XI. 315. b. Insuffisance de l'empirisme. XI. 315. b. Etablissement de la secte des empiriques. X. 268. b. Disputes des dogmatiques & des empiriques. *Ibid.* L'empirisme fut la première médecine des Romains. 270. b. 279. a, b.

EMPLATRE, (*Pharm.*) matériaux des emplâtres. V. 588. b. Ceux dont la préparation est la plus simple. Exemple des emplâtres de cette première espèce dans la préparation de celui d'André de la Croix. Emplâtres d'une seconde espèce; préparation de celui de mucilages selon la pharmacopée de Paris. *Ibid.* 589. a. Troisième espèce d'emplâtre, ceux dans la composition desquels on fait entrer des fécules ou parties colorantes vertes des plantes. De la cuite du vieux linge pour la préparation d'un emplâtre qui doit son nom à ce ridicule ingrédient. Découvertes de parties animales, telles que celle qui est requise dans l'emplâtre de grenouilles ou de vigo. Les extraits réduits en consistance solide, se mêlent très-difficilement avec les matériaux huileux des emplâtres. Les emplâtres dans lesquels on fait entrer la chaux de plomb, constituent une quatrième classe. Pratique usitée pour cela. *Ibid.* b. Com-

ment on rend brun ou noir un emplâtre qui contient une chaux de plomb. Emplâtre noir ou de cêruse brûlée. Manière d'ajouter les huiles essentielles dans la composition de quelques emplâtres. *Ibid.* 590. b. Sous quelle forme les emplâtres se gardent dans les boutiques. Emplâtres composés que demandent quelquefois les chirurgiens. Espèce d'emplâtre avec la cire blanche qu'on ne doit exécuter qu'au besoin. De toutes les compositions pharmaceutiques, aucune n'a été si inutilement multipliée que les emplâtres. *Ibid.* b.

EMPLATRE, (*Mat. médic.*) Usage des emplâtres pour certaines affections intérieures. V. 590. b.

EMPLATRE, (*Chir.*) Usage des emplâtres dans la chirurgie. La seule qualité glutineuse des emplâtres les fait quelquefois employer, pour des plaies qu'on ne sauroit contenir par des bandages. Quels sont ceux dont on se sert en pareil cas. V. 590. b. Ce qu'on doit observer pour les faire tenir. Préceptes sur la figure & la grandeur des emplâtres, sur la manière de les lever. Les emplâtres purement contentifs ne servent que par leur qualité glutineuse, &c. Maux que peut causer l'adhérence de l'emplâtre aux environs de l'ulcère. Négligences où tombent les élèves dans les hôpitaux, par rapport à la propreté dans les pansemens. Emplâtre contentif dont on se sert le plus communément. On peut couvrir d'un médicament emplatique le côté d'une compresse expulsive qui touche la partie, afin de la fixer invariablement sur le fond du sinus dont on veut faire sortir la matière. Il peut y avoir des indications qui exigent que la compresse expulsive soit enduite d'un médicament approprié au cas. *Ibid.* 591. b. Les emplâtres contre la teigne n'agissent que par la qualité agglutinative. Diverses espèces d'emplâtres, selon la vertu des médicamens dont ils sont composés. L'effet des emplâtres est relatif aux dispositions des fluides & des solides. Directions sur la manière de les employer. Emplâtre maturatif dans les furoncles, emplâtres pour mondifier, dessécher, cicatrifer. Emplâtre céphalique. Emplâtre pour les mamelles des femmes qui ne veulent pas nourrir. Emplâtre contre l'hydropisie. Emplâtre fébrifuge. *Ibid.* b. Emplâtre vésicatoire. Emplâtre d'opium contre les maux de dents. Applications salutaires dans toutes les affections qui dépendent de l'irritation des solides & de l'émotion spasmodique des fibres. Différentes figures des emplâtres. *Ibid.* 592. a.

Emplâtre: manière de mettre un emplâtre en magdalon. IX. 845. b. Emplâtre mondificatif. X. 861. b.

EMPLOI, (*Jurispr.*) emploi dans un compte: employer une somme en recette, en dépense, en reprise. Emploi de deniers. Emploi de la dot. Double emploi; faux emploi: V. 592. b. En quoi ces deux derniers diffèrent l'un de l'autre. Emploi dans un inventaire de production, ou dans une requête de production nouvelle. On fait des emplois non-seulement de pièces qui existent, mais de faits que l'on pose comme certains. Comment ces sortes d'emplois peuvent avoir quelque force. *Ibid.* b.

Emploi, double emploi. V. 75. a. Faux emploi. VI. 443. b. Requête d'emploi. XIV. 165. a.

EMPLURES, terme de batteur d'or ou d'argent. II. 157. a.

EMPOIGNÉS, EÉS, adj. (*Blason*) Usages de ce mot. *Suppl.* II. 804. a.

EMPOINTER, *appointer*, *pointer* une pièce d'étoffe. (*Draper.*) On ne peut bien examiner une pièce qu'elle ne soit désempointée. Défense d'empointer aucune pièce de toile pour l'exposer en vente. Ce qu'on entend par étoffe empointée. V. 592. b.

EMPOIS, (*Blanchif. du linge*) Manière de le faire. V. 592. b.

EMPOISONNÉES *steches*. *Suppl.* III. 49. b.

EMPOISONNEUR, voyez **POISON**. Loi Cornelia sur les empoisonneurs. XI. 657. b. Chambre établie en 1679 pour la poursuite des empoisonneurs. III. 47. b.

EMPOISSONNER, (*Pêche*) Mois de l'année que l'on choisit pour empoissonner les étangs. Quantité de poisson exigée pour cela; l'empoissonnement se dit en Bourgogne de *l'avin*. V. 593. a. Voyez **ÉTANG**, & *Suppl.* II. 881. b.

EMPORIUM, (*Hist. anc.*) lieu dans Rome où s'assembloient certains marchands. Deux places de ce nom. Il y avoit dans Athènes des *emporii curatores*; quelles étoient leurs fonctions. V. 593. a.

EMPORTÉ, *violent*, (*Synon.*) XVII. 315. b.

EMPORTEMENT dans la dispute: mal qui en résulte. IV. 1045. a. Différence entre emportement, colere & courroux. *Suppl.* II. 501. b.

EMPORTE-PIECE, ce mot sert à désigner divers instrumens en usage chez les boutonnières, les bourreliers, les ceinturiers, V. 593. b. les ferblantiers, les fermoirs de livres, les jardiniers, les facteurs de clavecin, & à la monnoie. Descriptions & usages de ces instrumens. Voyez les planches de ces différens arts. *Ibid.* b.

EMPORTER, *remporter*, (*Synon.*) différence entre ces mots. V. 593. b.

Emporter, porter, apporter, transporter : différence entre ces mots, XIII. 145. b.

EMPORTER, (*s*) (*Manege*) action d'un cheval que le cavalier ne peut arrêter. Causes de ce défaut. On ne peut le corriger qu'autant que la bouche & principalement les barres n'auront point été endommagées. Ce qu'on doit faire lorsque cette action est tournée en habitude. Moyen d'y remédier lorsqu'elle n'est que passagère. V. 594. a. La plupart s'imaginent que la voie la plus sûre de retenir un cheval qui fuit, est de s'attacher à la main : ce moyen démontré mauvais. *Ibid.* b.

EMPOULE, voyez CLOCHE.

EMPOULÉ style, voyez AMPOULÉ.

EMPREINTE, (*Gravure*) On tire des empreintes de médailles, de monnoies, de cachets, de pierres gravées. Manière de tirer ces empreintes. 1°. Pour les gravures en creux. Comment on doit procéder pour les tirer avec la cire d'Espagne. Inconvéniens attachés aux empreintes levées avec cette cire. Manière de les lever avec le plâtre. Celles qui se font en soufre méritent encore la préférence. V. 595. b. Comment il faut y procéder. *Ibid.* b. 2°. Des empreintes pour les gravures en relief : celles-ci exigent une double opération. Il faut commencer par mouler le relief. Manière de procéder avec la mie de pain. Imperfection de cette sorte de moule. Autre méthode par le moyen de la colle forte. *Ibid.* 596. b. On ne peut faire des empreintes de gravures trop faillantes & trop évidées. Manière de disposer les empreintes lorsqu'elles sont faites. Autre façon de faire des empreintes des pierres gravées par le moyen de la cire molle. Composition de cette cire. Pour ce qui est des pâtes ou empreintes de verre, qui imitent parfaitement les pierres fines, voyez PATE. Avantages qu'on retire des manœuvres qui viennent d'être décrites, en ce qu'on se rend par-là possesseur de monumens très-précieux. *Ibid.* b. Deux significations différentes du mot *empreinte*. Empreinte de médailles, dont on se sert pour être imprimée dans le sable, où l'on fait ensuite des médailles de tel métal qu'on veut. *Ibid.* 597. a.

EMPREINTES, (*Hist. nat.*) de plantes ou de poissons dans certaines pierres. I. 628. b. VI. 782. b. &c. VIII. 482. b. X. 47. b. 48. a. XII. 540. b. XIV. 768. a. XVI. 782. b. *Suppl.* III. 32. b. *Suppl.* IV. 371. a, b. Voyez aussi vol. IV. des pl. article COQUILLES FOSSILES, pl. 9—14. Celles qui se font trouvées près de Saint-Chaumont. *Suppl.* IV. 696. b. Manière de prendre l'empreinte des feuilles des plantes. VI. 655. a.

Empreintes appellées pâte de verre. XII. 163. a, b. &c.

Empreinte ou Calibre, outil de bois du métier de potier d'étain. Quelques-uns distinguent les empreintes d'avec les calibres. Description & usage des différentes sortes d'empreintes. Empreinte à couteaux, ou empreinte-plate. V. 597. a.

EMPRISONNEMENT. Réflexions sur ce sujet. *Suppl.* I. 137. a, b. *Suppl.* IV. 459. b. Voyez PRISON, CONTRAINTE PAR CORPS. Acte d'*habeas corpus* en usage en Angleterre dans les cas d'emprisonnement. VIII. 5. a, b.

EMPROSTOTHONOS, (*Médec.*) Etym. de ce mot. Description de cette étrange maladie. Ses causes. V. 597. a. Symptômes par lesquels elle se manifeste dans les Indes où elle est commune. Traitement de cette maladie. *Ibid.* b.

EMPRUNT, (*Jurispr.*) Emprunt à constitution de rente. Emprunt au denier vingt, trente, quarante, &c. Emprunt de territoire. V. 597. b.

Emprunt, billet d'emprunt des anciens Romains. XV. 754. a, b. De l'usage d'emprunter sur gage. XVII. 791. a, b. Voyez aussi GAGE.

EMPRUNT, (*Finance*) Combien les emprunts qu'on fait en des tems malheureux, sous différentes formes illusives, nuisent au crédit. Deux especes d'emprunt, les uns sur des effets dont le fonds est exigible, les autres sur des rentes ou gages dont le fonds est aliéné. V. 597. b. Maux que cause à l'état cette dernière ressource. Nécessité de payer exactement de telles dettes pour le maintien de la confiance. Il faut savoir se ménager la ressource des emprunts pour les occasions importantes : exemple de cette habileté dans M. Colbert. Celui qui est capable de réparer les désordres & de faire des emprunts dans les tems difficiles, sans altérer le crédit, est assurément le plus habile. Le crédit de l'état dans les tems de guerre, dépend beaucoup du sort des armes. Quels sont les fondemens du crédit du roi sur son peuple. Le premier ébranlement du crédit vient presque toujours d'une faute commise dans l'administration. Plusieurs ministres ont vu rétablir ce crédit perdu, à peine en voit-on un qui ait vu le conserver depuis M. Colbert. Ce qui arrive lorsque l'esprit s'accrédite trop dans le gouvernement, & qu'au lieu de principes, l'imagination prend le dessus ; conduite de l'auteur du système. *Ibid.* 598. b. Le crédit de l'état dépend toujours de l'assurance sur les conventions publiques ; & les opérations pour faire des emprunts ne réussissent que par le fort intérêt qu'on y attache. La confiance est en proportion avec les dettes ; si l'état s'acquitte, elle renaît ; sinon, elle se perd. Il semble cependant

que la confiance dépende moins de l'ordre dans les recettes & dépenses, que des idées que le gouvernement imprime. Habileté d'un ministre à cet égard. *Ibid.* b.

Emprunt, une des ressources que les finances procurent. VI. 813. b. Caisse des emprunts. II. 557. b. Des emprunts publics. IV. 447. b.

EMPRUNTER, (*Rubnier*) c'est, lorsque l'on passe les rames d'un patron, se servir des mêmes bouclettes des hautes lisses, lorsque cela se peut. Comment se font ces emprunts d'une rame sur la suivante : détails sur ce sujet. V. 598. b.

EMPUSE, (*Myth.*) Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. b.

EMPYEME, (*Chir.*) Maladie & opération. Définition de l'une & de l'autre. Etym. de ce mot. Causes de l'épanchement de matière dans la poitrine. Signes qui dénotent l'épanchement. Ceux qui font connoître le côté de la poitrine où il s'est fait. Ceux auxquels on reconnoît qu'il y a épanchement dans les deux cavités de la poitrine. Signes auxquels on peut juger de la nature de la liqueur épanchée. V. 599. a. La nature aidée des médicamens peut quelquefois évacuer les matières épanchées. Epanchemens d'eau guéris par les remèdes diurétiques. Cas où il faut faire l'opération. Moyen qu'il faut tenter auparavant, lorsque l'épanchement de sang dans la poitrine est la suite d'une plaie. Deux manières de faire l'ouverture pour donner issue au fluide épanché ; l'une en dilatant la plaie, l'autre en faisant une contre-ouverture. Préceptes sur la première opération. En quel cas on fait l'opération par forme de contre-ouverture. Opération de l'empyeme dans le lieu d'élection. Détails sur la manière d'y procéder, & sur les pansemens qui doivent suivre. *Ibid.* b. Opération de l'empyeme dans le lieu de nécessité. *Ibid.* 600. a.

EMPYEME, (*Maréchal.*) Opération. Utilité de l'anatomie des animaux pour la guérison des maladies de l'homme. V. 600. b. Tous les cas qui peuvent engager le chirurgien à pratiquer l'empyeme, peuvent se présenter au maréchal. Signes auxquels on reconnoît l'effusion du sang dans la capacité de la poitrine de l'animal à la suite d'une blessure. Ligature de l'artere intercostale, dont l'ouverture a causé l'épanchement dans le thorax. Moyen de vider le thorax lorsque la plaie a été faite dans la partie inférieure de la poitrine. Nécessité de faire l'opération de l'empyeme, lorsque la plaie se trouve dans la partie supérieure. Choix de l'endroit où il faut ouvrir. *Ibid.* b. Manière d'opérer. Conduite qu'on doit tenir dans la suite du traitement. Bandage propre à maintenir l'appareil. *Ibid.* 601. a.

EMPYRÉE, étymologie de ce mot. Ce que les peres ont pensé de l'empyrée. V. 601. a. Trous que M. Derham a soupçonnés dans le firmament, au travers desquels paroît l'empyrée. *Ibid.* b.

Empyrée, ciel. III. 443. a. Divers noms que l'écriture lui donne : *Ibid.* Idée que l'homme essaie d'en concevoir : auteurs inspirés qui en font de superbes descriptions : rapports sur ce sujet entre Platon & ces auteurs : ciel des anciens Romains : celui des mahométans. 443. b.

EMPYREUME, (*Chym.*) odeur de feu : étym. de ce mot. odeur empyreumatique : la plupart des eaux distillées ont cette odeur, quand elles sont récentes. Comment on la leur fait perdre. Cette odeur est beaucoup plus inhérente aux huiles empyreumatiques. V. 601. b.

Empyreumatiques, huiles. VIII. 336. b.

EMULATION. (*Morale*) Définition. L'émulation & la jalousie ne se rencontrent guere que dans les personnes du même art, de mêmes talens & de même condition : mais cette jalousie & cette émulation sont bien différentes dans leurs effets. *Ibid.* b. Différences entre l'émulation & l'envie. Suite des caractères de l'émulation. Ceux qui font profession des sciences & des arts ne devroient être capables que d'émulation. Exemple de Corneille à imiter. Ses propres paroles citées. V. 602. a.

EMULGENS, (*Anat.*) vaisseaux qui aboutissent aux reins. Arteres & veines emulgentes. V. 602. a. — Voyez *Suppl.* II. 614. a.

EMULGENS. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. b. — Voyez RÉNALES.

EMULSION. (*Pharm.*) L'orgeat n'est autre chose que l'émulsion dont il s'agit ici. Semences qui en font la base. V. 602. a. Manière d'édulcorer & d'aromatiser les émulsions. Procédés à suivre pour faire une émulsion. S'il nage de l'huile sur la surface d'une émulsion, c'est la preuve qu'elle a été mal faite. Moyen d'éviter ce défaut. Les émulsions sont sujettes à s'altérer comme le lait. *Ibid.* b. L'émulsion se décompose par l'ébullition. Ce qu'on appelle dans quelques pays émulsion cuite, est une pratique directement contraire aux règles de l'art. Propriétés des émulsions ; maladies auxquelles elles conviennent. Dose qu'il en faut prescrire. On se sert de l'émulsion comme d'un véhicule commode, pour donner certains sels neutres, dans une grande quantité de liquide. Manière de préparer une émulsion purgative. Emulsion vulnérable, détersive & cicatrisante. La liqueur connue sous le nom de lait de poule est analogue à l'émulsion. *Ibid.* a.

Emulsion. Différence entre l'orgeat & l'émulsion XI. 633. a. b.

EN

EN, & dans. Dans l'élocution usuelle il y a bien des occasions où l'une de ces prépositions n'a pas le même sens que l'autre. Remarques de l'abbé Girard sur ce sujet. Observations de l'auteur sur les remarques qu'a faites le P. Bouhours sur les mêmes prépositions, & leur usage. V. 603. b. Divers exemples sur leur usage. 1°. *En* ou *dans* suivis d'un nom sans article, parce que le mot qui suit la préposition n'est pas pris dans un sens individuel, mais dans un sens général d'espece ou de sorte. 2°. *En* ou *dans* suivis d'un nom avec l'article, à cause du sens individuel. *Ibid.* 604. a.

En. Différence entre les prépositions *en* & *dans*. IV. 623. a. Observation sur la prononciation du mot *en*. XI. 1. b. Différentes phrases où l'adverbe *en* est si nécessaire, que dès qu'on l'ôte on change le sens. XIII. 294. a. *En*, particule prépositive en françois. XII. 101. b. Observations sur *en*, adverbe. XIII. 452. b.

En, eccè. (*Lang. lat.*) Observations sur ces mots. VIII. 828. b.

ENALLAGE, (*Gramm.*) changement, permutation. Etym. de ce mot. Prétendue figure de construction que les grammairiens qui raisonnent ne connoissent pas, mais que les grammaticiens célèbrent. Définition que ces derniers en donnent. Les premiers soutiennent qu'il n'y a rien de plus déraisonnable que ces sortes de figures. V. 604. a. Quelle est la seule voie raisonnable d'entendre cette prétendue figure. Comment on doit entendre l'enallage renfermé dans cette phrase de TERENCE: *Magnas verò agere gratias Thais mihi?* qui n'est qu'une manière de parler elliptique. Ce que dit la méthode de P. R. sur la manière d'entendre les infinitifs qui se trouvent seuls dans le discours. V. 604. b.

Enallage. Détails sur cette prétendue figure de grammaire. VI. 770. a. VIII. 398. a.

ENARRHEMENT, (*Comm.*) il y en a de permis, il y en a de prohibés par les loix. V. 604. b.

ENARTHROSE, (*Anat.*) une des trois especes de diarthrose. Définition de l'énarthrose, de l'arthrodie & du ginglyme. Origine de ces mots grecs, & de tous ceux des articulations. Les anciens les ont mal exprimés, & les modernes, loin d'éclaircir cette matière, l'ont rendue plus abstraite & plus inintelligible. Nouvelle théorie de M. Lieutaud sur les noms des articulations. C'est parler improprement de donner le nom de connexion à l'énarthrose, à l'arthrodie & au ginglyme. V. 605. a.

Enarthrose; sur cette sorte d'articulation voyez IV. 950. b.

ENCAISSÉES plantes. Petit labour qu'on leur donne tous les mois. II. 206. a. Manière de les transporter. XVI. 561. a. Voyez CAISSE & ORANGER.

ENCAN. (*Jurispr.*) Etym. de ce mot. Maxime de droit sur les meubles vendus à l'encan. V. 605. b. Voyez ENCHÈRE & INQUANT.

ENCANTHIS. (*Méd. Chir.*) Etym. de ce mot. Tubercule qui se forme dans l'angle interne de l'œil. L'encanthis a son siège ou dans la caroncule lacrymale, ou dans la cuticule rouge qui lui est conliguë. Progrès de ce mal. Deux especes d'encanthis, l'une bénigne, & l'autre dure & douloureuse. Manière de guérir l'encanthis. V. 605. b.

ENCAPUCHONNER, (*s'*) s'armer. (*Maneg.*) action d'un cheval qui, pour ne point consentir à l'effet des rênes, déplace sa tête & baisse le nez, &c. Sentiment de M. de la Broue sur les raisons de l'application du mot *armer*, à cette attitude du cheval. Sentiment de l'auteur de cet article. V. 606. a. Quels sont les chevaux plus propres à s'encapuchonner que les autres. Il est difficile de remédier à cette imperfection, quand le cheval en a contracté l'habitude. Ressources qu'on peut cependant employer contre le cheval qui s'arme. *Ibid.* b.

ENCAPUCHONNÉS, (*Hist. eccl.*) hérétiques nommés *capuciati*. Voyez ce mot.

ENCAQUER le harenç. (*Comm.*) *Suppl.* II. 228. b.

ENCASTELÉ. (*Maréch.*) Comment on distingue le cheval encastelé de celui qui tend à l'encastelure. Pourquoi les pieds de devant s'encastellent, & non ceux de derrière. V. 606. b.

Encastelé, ferrure d'un pied encastelé. VI. 552. a.

ENCASTELURE. (*Maréch.*) Description de cette maladie. Quels sont les chevaux qui y sont le plus sujets. Elle ne provient quelquefois que d'un talon. *Ibid.* b. Défauts dans la conformation de l'animal qui conduisent à cette maladie. Moyens de prévenir l'encastelure qui viendrait de la sécheresse de l'ongle & des mains ignorantes du maréchal. A quoi l'on reconnoît l'aridité de l'ongle. Attention qu'il faut avoir d'affouplir cette partie. Ce qu'on doit faire dans ce but. Attention sur le maréchal chargé d'entretenir les pieds. Quel est le cas où l'encastelure oblige à dessoler promptement l'animal. *Voyez Suppl.* III. 413. b.

ENCAVER. Chemins dont les tonneliers se servent pour cette opération. III. 280. a. b.

ENCAUMA, (*Chirur.*) différence entre cet ulcère & l'ulcère nome. XI. 211. a.

ENCAUSTIQUE, (*Peint.*) Espece de peinture pratiquée par les anciens, & qu'on cherche à ressusciter aujourd'hui: comme il ne reste aucun monument de la manœuvre des anciens en ce genre, on ne peut en juger que par les auteurs. Passage de Plin sur l'antiquité de cette invention. Trois sortes de peintures encaustiques, selon le même auteur. Usage qu'on avoit anciennement d'employer la cire au feu & à la brosse. Description que Vitruve donne d'un vernis encaustique & à la cire. V. 607. b. Cette description éclaircit les passages de Plin, & s'applique d'elle-même à la peinture. Imperfection de la peinture encaustique des anciens. Manières qui précéderent chez eux l'encaustique au pinceau. Ce que dit Quintilien de la grossièreté des premières peintures. Zeuxis, qui inventa l'art des ombres & des clairs, montra un art qui ne fut pas fort cultivé. *Ibid.* 608. a. Paroles de Quintilien qui montrent que les anciens n'entendoient gueres ni le clair obscur, ni les reflets, ni la gradation des couleurs, &c. Tableaux de Pausias: Difficultés attachées aux grands tableaux encaustiques. L'encaustique étoit plus praticable dans les vaisseaux, où il falloit plutôt de grandes ébauches, que des peintures finies: car ce n'étoit pas seulement des couleurs appliquées, mais des figures. En quoi les tableaux encaustiques, quoiqu'imparfaits, étoient estimables. *Ibid.* b. Résultat de tout ce qui précède; ordre des opérations des anciens. Ils avoient des cires colorées; ils faisoient fondre ces cires, & les employoient au pinceau; ils fixoient leur tableau par l'insufflation; enfin ils frottoient & polissoient le tout avec des linges nets. Callixene de Rhodes rappelle cet art: *peinture en cire*. Quels sont parmi nous les restaurateurs de l'encaustique. M. le comte de Caylus a publié cinq manières, dont les quatre premières sont, selon lui, autant de vrais encaustiques: description de la première manière de peindre en cire. *Ibid.* 409. a. Comme cette manière s'exécute sans insufflation, ce n'est point l'encaustique des Grecs; cette méthode est rebutante, & ses effets sont imparfaits. Seconde manière. *Ibid.* b. M. le comte de Caylus l'a jugée lui-même embarrassante & bornée. Troisième manière. Cet encaustique s'exécute par un procédé très-ingénieux; mais il paroît mal répondre aux conditions nécessaires pour l'encaustique des anciens. Quatrième manière, qui n'est qu'un renversement de la précédente. *Ibid.* 610. a. Nouvelle façon de peindre à l'huile que ces deux dernières méthodes ont suggérée à M. le comte de Caylus. Cinquième manière, laquelle n'est ni encaustique, ni donnée pour telle. Elle consiste à composer des vernis avec des résines solubles dans l'essence de térébenthine, & avec un corps gras; à faire fondre la cire dans ce vernis, à ajouter des couleurs à ce mélange, & à peindre à l'ordinaire avec ces couleurs ainsi préparées. Cinq sortes de vernis nécessaires. Manière de les préparer. Préparation des couleurs & celle des ingrédients. *Ibid.* b. M. de Caylus assure que cette espece de peinture en cire est praticable sur le bois, sur la toile & le plâtre. Directions pour la peinture sur le bois, pour la peinture sur la toile, pour celle sur le plâtre. La troisième manière indiquée ci-dessus est aussi praticable sur le plâtre & la pierre; moyens à employer pour cela. Comment on doit appliquer un blanc d'œuf sur les tableaux en cire. Comment on peut donner un vernis à la peinture en cire. Couleurs dont il faut se servir pour retoucher ses tableaux & y mettre l'accord. *Ibid.* 611. b. Des découvertes & procédés de M. Bachelier dans la même sorte de peinture. Première manière de peindre en cire sur la toile ou sur le bois, selon cet inventeur. Cette peinture n'est nullement un encaustique. Seconde manière bornée particulièrement à la toile. Cette manière est un excellent encaustique; mais ce n'est point celui des anciens. *Ibid.* 612. a. Cependant de toutes les méthodes connues, c'est la plus sûre, la plus prompte. Troisième manière, qui est un véritable encaustique: l'invention en est heureuse, & les effets en sont sûrs. *Ibid.* b. Quatrième manière. Moyen de rendre les pastels dont on se sert dans cette pratique, fermes & durs comme la sanguine. Propriétés de l'eau de cire de M. Bachelier. Comme les couleurs sortent de la boutique du marchand mêlées de substances hétérogènes, l'on indique ici la manière de les purifier. *Ibid.* 613. a. Objections faites à M. Bachelier sur son savon & son eau de cire. Réponse à ces objections. Il est faux que tout savon ait été inconnu aux anciens. Théocrite, Paul d'Égine, & Plin cités sur ce sujet. *Ibid.* b. Suite des objections sur le savon de cire. Histoire des inventions de MM. de Caylus & Bachelier. *Ibid.* 614. a. par laquelle il paroît que M. Bachelier est le premier qui ait peint en cire en 1749, comme M. de Caylus est le premier qui en ait parlé en 1753; & que quant à l'insufflation, M. Bachelier est le premier qui en ait parlé & qui ait appris au public comment se pratiquoit cette manœuvre. Énumération des principaux tableaux dont ces découvertes nous ont enrichis. *Ibid.* b. Chef-d'œuvre en ce genre de M. Bachelier représentant la fable du loup & du cheval. Bon mot sur ce tableau. V. 615. a.

ENCAVURE, (*Médec.*) ulcère profond de la cornée. Voyez ULCÈRE DE L'ŒIL.

ENCEINTE d'une ville. (*Hist. anc.*) VII. 191. b. Comment on la traçoit anciennement. XVII. 278. a. Pierres que l'on plaçoit

placoit d'espace en espace sur la trace de l'enceinte. III. 458.
 2. Comment les anciens flanquoient, ou défendoient toutes les parties de l'enceinte. II. 129. b.

ENCÉNIES, (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit à la dédicace d'un temple, à la réédification d'une maison, &c. Nous avons aussi nos encénies, &c. V. 615. a.

Encénies. (*Hist. sacr.*) Ety. de ce mot. Fête célébrée chez les Juifs en mémoire de la restauration du temple, par Judas-Machabée. Voyez CASLEU. Ils avoient encore deux encénies. Encénies, dédicace des églises. V. 615. a.

ENCENS. (*Hist. des drog.*) Caractères de cette substance, selon M. Geoffroy. Choix de l'encens le plus estimé. Antiquité & universalité de son usage. Divers sentimens des auteurs sur le pays natal de l'encens, & sur l'arbre qui le fournit. Quel étoit le parfum ou encens dont les Juifs faisoient usage. Manne d'encens. Suie d'encens. Ecorce d'encens. V. 615. b. Le galipot s'appelle gros encens, à la différence de l'oliban qu'on nomme encens fin. Encens marbré. Encens des Indes, appelé vulgairement encens de Mocha. Encens de Thuringe. *Ibid.* 616. a.

Encens. (*Pharm. & Mat. médic.*) Il entre dans beaucoup de compositions. Usages qu'en faisoient les Grecs & les Arabes. Manière dont Quercetanus l'administre dans la pleurésie; ses heureux effets. Fumigations d'encens pour la tête & pour la chute de l'anus. Suie d'encens employée par les anciens pour les inflammations des yeux. Son usage pour la chassie: pour les maux de dents. Usage que nous faisons aujourd'hui de l'encens. V. 616. a.

ENCENSEMENT, (*Hist. eccl.*) action d'encenser dans l'église romaine. V. 616. a. Origine de cet usage. Preuve tirée du témoignage des peres, que l'encensement n'est point une partie du culte. Cet usage destiné ensuite à imiter l'exemple des mages qui vinrent adorer le Fils de Dieu. L'encensement devint aussi une obligation honorifique aux princes de la terre, qui fut premièrement pratiquée à l'égard des empereurs de Constantinople; & dans la suite les grands seigneurs s'attribuerent l'encensement. L'honneur futile de l'encensement produit tous les jours en France des procès. *Ibid.* b.

ENCENSOIR, sa description & son usage. V. 616. b. Quel étoit le nombre des encensoirs dans le temple de Salomon: en quoi ils différoient des nôtres. Quel est le nombre de ceux que nous avons dans nos plus riches églises. *Ibid.* 617. a.

ENCEPHALE, (*Médecine*) étymologie de ce mot. Différentes espèces de vers qui naissent en différentes parties de la tête. La céphalalgie peut être causée par des vers engendrés dans le cerveau, ou dans les sinus frontaux, ou dans les cellules de l'os etmoïde. Témoignages & observations qui le prouvent. Maladies pestilentielles dans lesquelles il s'engendroient des vers dans le cerveau même. Ouvrages à consulter. V. 617. a.

Encéphales, distinction de quatre sortes de vers encéphales. XVII. 42. b. 43. a.

ENCHAINEMENT, (*Métaphysiq.*) celui des causes, des faits, des événemens. II. 318. a. VI. 422. b. *Suppl.* IV. 528. a. Examen de la question si la chaîne des événemens est contraire à la liberté. VI. 425. b. &c. VII. 204. b. Réflexions contre l'enchaînement infini des causes & des effets. IV. 978. b. XV. 473. a.

ENCHANTEMENT, étymologie de ce mot. On donnoit aux enchantemens le nom de *carmina*. Origine des enchantemens selon M. Pluche. Comment on vint à se persuader que certaines herbes & certaines paroles pouvoient faire descendre du ciel en terre la lune & les étoiles. Il suit de ce sentiment 1°. que l'enchantement est composé d'herbes ou autres instrumens magiques, & de certaines paroles ou formules. 2°. Qu'il y avoit des enchantemens favorables, & d'autres pernicieux. Ces derniers furent abhorrés chez tous les peuples policés. V. 617. b. Figures de cire par lesquelles on s'imaginait faire périr ceux qu'on haïssoit: ce qu'on entendoit en France par *envouler* quelqu'un. L'usage de ces figures étoit accompagné de paroles qu'on se persuadoit ne pouvoit être prononcées efficacement par toute sorte de personnes: particularités du procès de Robert d'Artois sous Philippe de Valois, qui le prouvent. Ces sortes d'enchantemens étoient aussi connus des sauvages de l'Amérique. *Ibid.* 618. a.

Enchantement, charme, sort. Différentes significations de ces mots. III. 210. a. Différence entre l'enchantement & le sortilège. 885. a. Extrait du livre de Pomponace sur les enchantemens. I. 665. b. Enchantemens que les magiciens employoient contre ceux qu'ils avoient dessein de perdre. IV. 922. b. Des enchantemens des magiciens & des forciers. XV. 368. b. &c. sur les enchantemens, voyez CHARME, FASCINATION.

ENCHANTEMENT, (*Médec.*) manière superstitieuse de guérir les maladies. Quelle en a été l'origine. Comment ces moyens s'accréditèrent. Toutes les nations les ont pratiqués de tems immémorial. Hammon, Hermès & Zoroastre passoient pour les auteurs de cette pratique médicinale. Usage qu'en faisoient Chiron le centaure & les sages femmes d'Athènes. Les enchantemens sur-tout accrédités chez les Juifs.

Hippocrate contribua beaucoup à en désabuser les Grecs. Ce que Périclès en disoit. Combien les Romains furent infatués de ces pratiques superstitieuses. V. 618. b. Quels étoient alors les peuples célèbres dans la science des enchantemens auxquels les Romains s'adessoient. Asclépiade qui vivoit du tems de Cicéron, eut le bonheur de bannir de Rome cette vaine manière de traiter les maladies. Les premiers chrétiens n'ont pas été exempts de cette folie. En quel tems les ténèbres de l'erreur se dissipèrent, & la médecine éclairée reprit le dessus. Anecdote sur une Thessalienne que Philippe de Macédoine avoit fait venir à sa cour pour le guérir de ses enchantemens. *Ibid.* 619. a.

ENCHANTEMENT, (*Bell. lett.*) le merveilleux est le fonds de l'opéra françois. Moyen de le produire. Enchantement employé dans l'opéra d'Amadis, dans celui de Tancrede. V. 619. a. Ce qui autorise les poètes à se servir des enchantemens. Regles qu'ils doivent observer en les employant. *Ibid.* b. Voyez FÉERIE.

ENCHANTEUR, terme d'opéra. Ce nom ne convient qu'aux rôles de magiciens bienfaisans. Observations sur quelques rôles de ce genre. V. 619. b.

ENCHASSURE, (*Imprim.*) morceau de bois de noyer, ses dimensions, son usage. V. 619. b.

ENCHAUSSER, ou *Enchauler*, (*Agric. Cult.*) voyez CHOTTÉ.

ENCHERE, (*Jurisp.*) dans quelques pays, les enchères sont appelées *mises à prix*, & en d'autres *surdites*. Les enchères sont reçues dans toutes les sortes de ventes à l'encan: c'est l'huissier qui fait la première enchère. Diverses autres ventes qui se font à l'enchère. V. 619. b. Ce qu'on entend par enchère de quarantaine à l'égard des immeubles qui se vendent par décret. En quoi consiste le contrat de l'enchère. Lorsqu'il y a appel de l'adjudication, le dernier enchérisseur peut demander d'être déchargé de son enchère. Diverses regles de jurisprudence par rapport aux enchères. Enchère couverte. Dernière enchère. Enchère à l'extinction de la chandelle. Folle enchère. *Ibid.* 620. a. Diverses maximes de droit sur la folle enchère. Enchère par licitation. Enchères au profit commun & au profit particulier, usitées en Normandie. *Ibid.* b. Détails sur ces sortes d'enchères. Enchère de quarantaine. Détails sur ce sujet. *Ibid.* 621. a. Enchère au rabais. Ce qu'on entend par renchère, & par sur-enchère. *Ibid.* b.

Enchère, celle qu'on appelle à Amsterdam vente au bassin. II. 124. b. Enchère à l'extinction de la chandelle. III. 127. a. Enchère ou crue. IV. 621. a. b. Enchère appelée doublement. V. 80. a. L'enchère exprimée dans certaines provinces par le mot *inquant*. VIII. 772. b. Enchère par licitation. IX. 485. a. b. Enchère dite tiercement. XVI. 322. b.

ENCHERIR, diverses significations de ce mot dans le commerce. V. 621. b.

ENCHÉRISSEUR, dernier: gratification qu'on lui accorde à Amsterdam pour certaines marchandises. XII. 772. b.

ENCHEVÊTRÉ, (*Maneg.*) cheval enchevêtré. Étymologie de ce mot. A quelle occasion l'animal s'enchevêtre. Écorchure ou plaie plus ou moins profonde dans le pli du pâturon, causée quelquefois par l'enchevêtrement. Moyen de prévenir ces sortes d'accidens. V. 621. b.

ENCHEVÊTRURE, (*Maneg. & Maréch.*) divers degrés d'écorchure & d'érosion, selon lesquels on indique ici le traitement convenable. V. 622. a.

ENCHEVÊTRURE. (*Archit.*) V. 622. a.

ENCHIFRENNEMENT, (*Médec.*) rhume de cerveau. Étymologie de ce mot. Noms grec & latin de cette maladie. Cause prochaine de l'enchifrenement. Causes éloignées. V. 622. a. Ses symptômes. Deux espèces d'enchifrenement. L'automne est la saison de l'année où cette maladie est plus commune. V. 622. b. Elle se guérit quelquefois par la seule opération de la nature; mais elle est plus rebelle dans les vieillards & dans les personnes d'un tempérament froid & humide. Remèdes à employer dans les différentes sortes d'enchifrenement, & les différens degrés de cette maladie. *Ibid.* 623. a. — Voyez RHUME.

ENCLAVE, (*Jurisp.*) droit d'enclave. Le seigneur dont le fief n'est point un fief volant, n'a pas besoin d'autre que l'enclave, pour prétendre la directe sur l'héritage qui se trouve compris au-dedans des limites de sa directe. En quoi consiste le droit de l'enclave dans les coutumes de franc-aleu. 623. a.

ENCLAVE, ressort, territoire, (*Synon.*) XVI. 186. a.

ENCLAVE, (*Archit.*) enclaves, (*Hydrauliq.*) V. 623. b.

ENCLIQUETAGE, (*Horlog.*) pièces dont il est composé; quel est le but de l'encliquetage: description par figure. V. 623. b.

ENCLIQUETER, (*Horlog.*) en quel cas on dit qu'un cliquet encliquete bien. V. 623. b.

ENCLITIQUE, (*Gramm.*) terme de la grammaire grecque. Étymologie de ce mot. V. 623. b. Définition des mots enclitiques accompagnée d'exemples. Pourquoi ces mots sont

ainsi nommés. Si une enclitique suivoit un nom propre en grec, elle cessoit d'être enclitique & gardoit son accent. Neuvième livre de la méthode grecque de P. R. à consulter sur cette matière, où l'on traite de la prononciation du grec, & des inflexions qui étoient en usage, quand le grec ancien étoit encore une langue vivante. La différence des accens qui étoit observée encore à la fin du dernier siècle à Paris, presque entièrement négligée aujourd'hui. C'est ainsi que plusieurs entendent les livres anglois, en les lisant à la manière françoise. *Ibid.* 624. a.

Enclitiques, mots: comment ils modifient l'accent de la syllabe qui les précède. I. 66. b.

ENCLOUER une pièce d'artillerie, (*Art milit.*) diverses manières d'enclouer un canon & de le mettre hors de service. Parmi ces manières il en est une qui est lente à la vérité, mais à laquelle on n'a trouvé aucun moyen de remédier. En quels cas on encloue les pièces. Moyen de rendre dans un siège les pièces hors de service & de les faire crever, indiqué par M. Vautier, officier d'artillerie. V. 624. b. En quels cas & comment cette très-périlleuse expédition peut être tentée. La méthode d'enclouer les canons est fort ancienne. Deux manières de remédier à l'enclouage. *Ibid.* 625. a.

ENCLOUEURE, (*Manège & Maréch.*) blessure faite au pié du cheval par le maréchal qui le ferre. Différence entre enclouer & ferrer. Signe auquel on reconnoit ces accidens. Moyen de discerner le clou d'où vient le mal. Ouverture qu'on doit faire en pareil cas. Ce qu'il faut pratiquer lorsque le pié n'a été que ferré. V. 625. b. Remèdes à employer dans le cas de l'encloueure; attentions à faire dans les pansemens. Le cheval peut encore être ferré & piqué en conséquence d'une retraite: extraction de ce corps étranger, délicate à exécuter, & qui doit être faite par un habile ouvrier. Plaie compliquée lorsque cette retraite a été chassée dans le vif. *Voyez* RETRAITE & FERRER. Clou de rue, espèce d'encloueure. Avantages qui résultent de ne point dessoler, quelque grave que soit la plaie du clou de rue. *Ibid.* 626. a. Cependant il n'est pas douteux que cette méthode n'éprouve des contradictions. On peut objecter que beaucoup de chevaux guérissent par le moyen de la dessolure. Réponse à cette objection. Preuve qui résulte en faveur de la méthode de ne pas dessoler par la comparaison des deux traitemens. Description anatomique du pié du cheval. Combien ces parties doivent être affectées par la dessolure. Démonstration du danger de la dessolure appliquée au clou de rue. *Ibid.* b. Cure du clou de rue simple. Cure pour le clou de rue grave & compliqué. *Ibid.* 627. a. *Suppl.* III. 405. a.

ENCLUME, différentes espèces d'enclumes. Manière de forger une enclume. Suite des opérations nécessaires pour fabriquer cet instrument, & toutes ses parties, selon les différentes espèces & formes d'enclumes. V. 627. b. &c.

Enclume, manière de faire en sable le moule d'une enclume de fer, VII. 155. a. & d'y couler la fonte. *Ibid.* Petite enclume nommée bel-outil. II. 199. b. Bigorne. 247. b. Enclume ronde nommée boule. 361. b. Espèces d'enclumes appellées tas. XV. 932. b. Enclumes de ferrurier. XVII. 827. b. vol. IX des planch. Serrurier, pl. 51. Billot d'enclume. II. 256. b.

ENCLUME, (*Anat.*) un des quatre osselets qu'on rencontre dans la caisse du tambour. Situation & description de cet osselet. Quel est celui qui en a fait la découverte. V. 629. a. *Voyez* OSSELETS, OREILLE & OUIE.

ENCLUME, (*Cloutier.*) V. 629. a.

ENCLUME, (*Aiguilletier.*) V. 629. a.

ENCLUME en bigorne, (*Arquebus.*) V. 629. a.

ENCLUME quarrée, (*Arqueb.*) V. 629. a.

ENCLUME, (*Ceinturier.*) V. 629. a.

ENCLUME ronde, (*Chaudron.*) V. 629. a.

ENCLUME, (*Coutel.*) V. 629. b.

Enclume des couvreurs. V. 629. b.

ENCLUME, (*Maréch.*) V. 629. b.

ENCLUME, (*Orfèvr.*) V. 629. b.

ENCLUME, (*Teintur.*) V. 629. b.

ENCLUMEAU, (*Art méch.*) ouvriers qui s'en servent. V. 629. b.

ENCLUMEAU, (*Chauder.*) description & usage. V. 629. b.

ENCLUMETTE, (*Boissellerie.*) V. 629. b.

ENCLUMETTE, (*Mett. en œuv.*) V. 629. b.

ENCOLLER, ouvriers auxquels ce terme est commun: ce qu'ils entendent par-là. V. 630. a.

ENCOLLER, (*Doreur.*) manière de faire cette préparation sur le bois qu'on veut dorer. V. 630. a.

ENCOLLER, (*Tisserand.*) V. 630. a.

ENCOLURE, (*Manège Maréch.*) avantage d'une belle encolure. Encolure fautive, renversée, penchante, caractères de ces différentes sortes d'encolures. V. 630. a. La bonne ou mauvaise conformation de l'encolure décide des qualités que l'on recherche dans le cheval. Effets d'une encolure molle & effilée; de celle qui est courte & chargée. Encolure des

barbes, des jumens & chevaux d'Espagne. C'est l'art qui procure cette liberté & facilité des mouvemens du cheval, qu'on appelle souplesse. Etroite correspondance & intimité réciproque de l'encolure & de la tête du cheval, avec les attaches & les usages des muscles divers qui concourent à leurs actions. L'aptitude & l'aisance avec lesquelles l'encolure se prêtera dans tous les sens divers, aideront à la juste position de cette partie, à la franchise & à la sûreté de la bouche, & conséquemment à l'exacte précision des effets des rênes. De toutes les portions extérieures & mobiles du corps de l'animal, l'encolure est la première qu'on doit tenter d'affouplir. D'où viennent la plupart des dérèglemens & des désordres auxquels nombre de chevaux s'abandonnent. Mouvemens de flexion ou d'extension auxquels il faut d'abord travailler à déterminer l'encolure. *Ibid.* b. *Voyez* PLACER & TÊTE. Des moyens d'affouplir entièrement cette partie, en la dirigeant dans le sens des flexions latérales, qui font ce qu'on entend par le terme de *plis*. Manière de déterminer la mesure précise du pli à suggérer. *Ibid.* 631. a. Comment on distingue les aides qui conviennent aux diverses espèces de chevaux, selon les défauts auxquels ils ont le plus de penchant. *Ibid.* b. — Sur l'encolure, *voyez* *Suppl.* III. 398. a.

ENCOMBOMATE, (*Hist. anc.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. b.

ENCOMBREMENT, (*Marine*) lorsqu'il s'agit du fret des marchandises, on en fait l'évaluation suivant l'encombrement. V. 632. a.

ENCRATITES, (*Hist. eccl.*) hérétiques du deuxième siècle. Tâien auteur de cette secte. Sa doctrine. Pourquoi ses disciples furent appellés encratites ou continens. On les appella aussi *aquariens* ou *hydroparafates*. V. 632. b. *Voyez* AQUARIENS & TATIANISTES.

ENCRATITES, *Evangile des*, VI. 117. a.

ENCRE à écrire. (*Arts*) Recette de M. Lémery pour faire de l'encre. Recette de M. Geoffroy. Manière de faire de l'encre sur le champ. V. 632. b. Des quatre espèces de vitriol, celui qu'on appelle vitriol de Chypre ou de Hongrie, est le seul qui ne fasse point d'encre. Moyen de faire disparaître la couleur noire de l'encre. *Ibid.* 633. a.

Encre dont on se servoit autrefois. IV. 1024. a. Principales drogues qu'on emploie dans la composition des encres: deux manières de faire l'encre à l'usage des maîtres écrivains. IX. 432. a. Manière de faire de l'encre avec l'iris jaune de marais. VIII. 902. b. avec le kermès. IX. 120. b. Encre grise: **encre** pour le parchemin: encre de communication: encre rouge: encre blanche pour le papier noir. IX. 432. b. Moyen de revivifier l'encre effacée. V. 370. a. IX. 433. a.

ENCRE noire. (*Imprimerie*) Détails sur la manière de la faire. V. 633. b. Encre rouge d'imprimerie. Manière de la faire & de la conserver. Manière de faire des encres de différentes couleurs, verte, bleue, jaune, violette. *Ibid.* b.

Encre de la Chine. Sa composition. V. 634. a.

Encre de la Chine. Manière de la détrempier. IX. 314. b.

ENCRE sympathique, (*Physiq. Chymie*) composition de deux liqueurs, dont l'une sert à tracer sur le papier des caractères qui demeurent invisibles; & l'usage de l'autre, tel qu'il est indiqué ici, sert à les faire paroître presque aussi noirs que s'ils eussent été formés avec de l'encre ordinaire. La première s'appelle *vinaigre de saturne*; la seconde, *foie d'arsenic*. Ces deux liqueurs claires & limpides, quand elles sont séparées, deviennent, par le mélange, d'un noir brun foncé. *Ibid.* 634. a. Encres sympathiques de la même classe, faites avec une dissolution d'or dans de l'eau régale, & une autre dissolution d'étain fin, avec pareille eau. Jeu singulier d'encre sympathiques. Seconde classe de ces encres; elle comprend celles dont l'écriture invisible devient colorée en l'exposant à l'air. *Ibid.* b. La troisième classe est celle des encres dont l'écriture invisible paroît en la frottant avec quelque poudre brune ou noire. La quatrième est celle de ces écritures qui ne deviennent visibles qu'en les chauffant. Propriétés de l'encre sympathique de M. Hellot. 634. a.

Encre sympathique, faite avec le bismuth, II. 263. b. avec le suc de figuier, VI. 745. b. avec le foie de soufre arsenical. XI. 665. b.

ENCRIER d'imprimerie. V. 634. b.

ENCRINITES, (*Oryctolog.*) espèce de fossiles. De leur origine. *Suppl.* IV. 223. b. 224. a.

ENCRINUS, *encrinite*, (*Hist. nat. Fossil.*) pétrification qui représente la figure d'un lis qui n'est pas épanoui. Description. Quelques-uns croient que c'est une étoile de mer pétrifiée. Lieu où il s'en trouve. V. 634. b. *Voyez* PIERRE DE LIS.

Encrinus, représenté vol. VI. des planch. Coquilles fossiles, planch. 8.

ENCROISER, (*Manuf. en soie, en laine, fil, &c.*) façon de donner de l'ordre aux différens brins de soie, de laine, &c. qui composent la chaîne. Les brins doivent être passés, suivant le rang de cet encrois, d'abord dans les lisses,

& ensuite dans le peigne. Comment se fait l'encroix. V.

634. b.

ENCROIX, (*Manuf.*) trois chevilles placées à demeure sur les traverses de deux des ailes du moulin, en haut. Détails sur ces chevilles, & leur usage. Encroix mobile, qui consiste en une tringle de même force que les traverses qui portent les encroix fixes dont on vient de parler. Manière dont il doit être fait. Son usage. V. 635. a.

ENCROUÉ, (*Jurispr.*) arbre qui en tombant s'embarraffe dans les branches d'un autre qui est sur pied. Ce que porte là-dessus l'ordonnance des eaux & forêts. V. 635. a.

ENCYCLOPÉDIE, (*Philosop.*) enchaînement de connoissances. Etymologie de ce mot. But d'une Encyclopédie. Il est difficile de se proposer un objet plus étendu. Paroles tirées du chancelier Bacon, pour répondre à ceux qui ont jugé que cette Encyclopédie ne s'acheveroit pas. V. 635. a. Un tel ouvrage ne peut être celui d'un seul homme. Il n'est point donné à un seul homme de connoître tout ce qui est connu ; & quand cet ouvrage ne contiendrait que les éléments des sciences, on doit savoir que l'exposition des principes d'une science ou d'un art, ne peut être que le chef-d'œuvre d'un maître. Pour démontrer combien il est difficile qu'un seul homme exécute jamais un dictionnaire raisonné de la science générale, l'auteur se contente ici d'insister sur les seules difficultés d'un simple vocabulaire. *Ibid. b.* Ces difficultés sont peu senties par ces hommes qui nous entretiennent de tout & qui ne savent rien, & qui prétendent borner la connoissance de la langue à un très-petit nombre de termes qui leur sont familiers, & qui même auroient besoin d'appeler à leur secours, le philosophe, le jurisconsulte, l'historien, pour la définition de plusieurs de ces termes. Cependant, s'il est difficile qu'un seul homme exécute un simple vocabulaire, quel concours de talens ne supposera pas l'exécution d'un ouvrage, où, loin de se borner à la définition du mot, on se propose d'exposer en détail tout ce qui appartient à la chose ? Cet ouvrage ne peut être celui d'un homme seul, ni même celui d'aucune des sociétés littéraires ou savantes qui subsistent, prises séparément ou en corps. *Ibid. 635. a.* Il y a cependant une tâche qui rameneroit leurs travaux au but de cet ouvrage, & qui devroit leur être imposée ; elle consisteroit à recueillir les connoissances anciennes & modernes, à les enchaîner, & à en publier des traités complets & méthodiques. Ils renferméroient une infinité de matériaux excellents, dispersés dans un grand nombre d'ouvrages, où ils restent sans produire aucune sensation utile, comme des charbons éparés qui ne formeront jamais un brazier. *Ibid. b.* C'est à l'exécution de ce projet étendu . . . qu'une Encyclopédie doit suppléer. Ouvrage qui ne s'exécute que par une société de gens de lettres & d'artistes, liés par l'intérêt général du genre humain. Ces personnes même doivent être éparfées, parce que si l'on vouloit que l'ouvrage se fit toujours & ne s'achevât jamais, il n'y auroit qu'à former une société subsistante, dans les assemblées de laquelle il fallût discuter chaque article. Ces personnes ne doivent être liées que par l'intérêt général du genre humain, & par un sentiment de bienveillance réciproque, parce que ces motifs étant les plus honnêtes, sont aussi les plus durables. Si le gouvernement se mêle d'un pareil ouvrage, il ne se fera point ; toute son influence doit se borner à en favoriser l'exécution. Ce que deviennent les projets littéraires conçus par les grands. *Ibid. 636. a.* Pourquoi il arrive que pour l'ordinaire on traite moins honnêtement avec le prince qu'avec ses sujets. Non seulement les interruptions sont plus communes ; il faut ajouter qu'elles sont plus funestes encore aux projets littéraires, lorsque le gouvernement est à la tête de ces projets, que lorsqu'ils sont conduits par des particuliers. Remarquez enfin qu'une Encyclopédie, ainsi qu'un vocabulaire, doit être commencée, continuée & finie dans un certain intervalle de tems, & qu'un intérêt fardé s'occupe toujours à prolonger les ouvrages ordonnés par les rois. *Ibid. b.* Si celui-ci traîne en longueur, on remarquera l'irrégularité la plus désagréable ; & à l'égard des arts, quelle diversité ne s'introduit pas tous les jours dans la langue qui leur est propre, dans les machines & dans les manœuvres ? Quoique la révolution soit moins sensible dans les sciences & les arts libéraux, cependant il s'en fait une ; . . . mais ce qui donnera sur-tout à l'ouvrage l'air suranné, c'est la révolution qui se fera dans l'esprit des hommes & dans le caractère national. *Ibid. 636. a.* Le tems qui a émouffé notre goût sur les questions de critique & de controverse, a rendu insipide une partie du dictionnaire de Bayle. Il n'y a point d'auteur qui ait tant perdu dans quelques endroits, & qui ait tant gagné dans d'autres ; mais si tel a été le sort de Bayle, qu'on juge de ce qui seroit arrivé à l'Encyclopédie de son tems. Si l'on excepte cinq ou six hommes de génie, il n'y en avoit peut-être pas un, du tems de cet auteur, qui en eût écrit une page qu'on daignât lire aujourd'hui. Les connoissances les moins communes sous le siècle passé, le deviennent de jour en jour : d'où il arrivera que la langue,

même populaire, changera de face ; qu'elle s'étendra à mesure que nos oreilles s'accoutumeront aux mots, par les applications heureuses qu'on en fera. *Ibid. b.* Notre langue est déjà fort étendue ; elle va faire encore des pas immenses sous l'empire de la philosophie. Dans tout ouvrage destiné à l'instruction générale des hommes, il faut sur-tout se résoudre à ne travailler que pour les générations suivantes ; parce qu'à peine une grande entreprise sera-t-elle achevée, que la génération présente ne sera plus : c'est pourquoi il faut abrégier la durée du travail, en multipliant le nombre des collègues. Cependant les connoissances ne peuvent devenir communes que jusqu'à un certain point. Il y a dans les sciences un terme au-delà duquel il ne leur est presque pas accordé de passer. L'individu n'a qu'une certaine énergie dans ses facultés ; & c'est en ajoutant au travail de cet individu, celui d'un autre, que vous vous formerez quelque notion de ce que l'espèce entière peut produire de plus parfait. *Ibid. 637. a.* Un ouvrage tel que l'Encyclopédie, doit, par sa nature, descendre peu-à-peu au-dessous de la portée commune des hommes par rapport à certains objets ; & par rapport à d'autres, rester toujours au-dessus. Le moment le plus glorieux pour un ouvrage de cette nature, seroit celui de cette portée qui succéderoit à quelque grande révolution qui auroit suspendu le progrès des sciences. Ce moment glorieux ne pourroit devenir l'objet de nos espérances, si la langue n'est fixée & transmise à la postérité dans sa perfection. Malheureusement on a donné jusqu'ici dans cette Encyclopédie, peu de soin à cet objet : c'est ce qui engage l'auteur à le traiter ici spécialement, & dans une certaine étendue.

Sans la double convention qui attachait les idées aux voix, & les voix à des caractères, tout restoit au-dedans de l'homme & s'y éteignoit. Sans les grammaires & les dictionnaires, tout demeureroit concentré dans une nation, & dispareroit avec elle. *Ibid. b.* Supposé un idiome commun, admis & fixé, les notions deviennent permanentes ; il se forme des points habités de l'espace & de la durée, & tous les êtres vivans & pensans s'entretiennent. La langue d'un peuple donne son vocabulaire, & le vocabulaire est une table assez fidelle de toutes les connoissances de ce peuple. . . . Elle indique à l'homme pénétrant jusqu'où l'on étoit allé dans une science, dans les tems même les plus reculés : elle fait connoître la supériorité des Grecs sur les Romains, & la nôtre sur les uns & les autres. Ils survient, chez tous les peuples en général, relativement aux progrès de la langue & du goût, une infinité de révolutions légères, d'événemens peu remarquables, qui ne se transmettent point. On ne peut s'apercevoir qu'ils ont été, que par le ton des auteurs contemporains, ton ou modifié ou donné par ces circonstances passagères. *Ibid. 637. a.* Les auteurs ne s'aperçoivent pas quelquefois eux-mêmes de l'impression des choses qui se passent autour d'eux ; mais cette impression n'en est pas moins réelle. L'abus qu'ils font quelquefois d'expressions, dont la force leur est inconnue, déceit qu'ils n'étoient pas au courant de la philosophie de leur tems ; mais le bon esprit qui recueille ces expressions, n'entrevoit pas moins l'état des opinions dominantes. Ce qui rend les anciens auteurs si difficiles à juger en matière de goût, c'est que les choses qui servoient de base à leurs figures les plus familières, n'étant plus connues, l'éclat de leur discours a passé avec elles. Leçon que doit tirer de cette observation tout écrivain qui veut assurer à ses ouvrages un charme éternel. *Ibid. b.* Aussi dans un ouvrage tel que celui de l'Encyclopédie, où il est souvent à propos de citer des exemples, doit-on s'attacher à des morceaux dont la beauté soit fondée sur des modèles permanens. L'art de transmettre les idées par la peinture des objets, a dû naturellement se présenter le premier : celui de les transmettre en fixant les voix par des caractères, dut effrayer l'homme de génie qui l'imagina. Avantages & désavantages de ces deux moyens. La peinture n'atteint point aux opérations de l'esprit, il y a une infinité de choses qu'elle ne peut figurer ; mais elle montre du moins toutes celles qu'elle figure. Les peintures des êtres sont très-incomplètes ; mais elles n'ont rien d'équivoque. La peinture ne peut exprimer le mouvement le plus simple sans devenir obscure, ni représenter une action durable par des images d'instans séparés ; *Ibid. 638. a.* mais ces termes qui demeurent dans une langue, nécessairement inexplicables, les radicaux ne correspondent-ils pas assez exactement à ces instans intermédiaires que la peinture ne peut représenter ? Comment les recueillir & les expliquer ? Recherches sur la manière de résoudre ces questions. Pour discerner ces radicaux, il faut que ceux qui coopéreront à un vocabulaire, s'imposent la loi de tout définir ; ensuite l'éditeur aura soin de séparer les termes où un même mot sera pris pour genre dans une définition, & pour différence dans une autre. Des deux termes qui sont définis l'un pour l'autre, il est évident que c'est le plus général qu'il faudra regarder comme une des racines grammaticales. Pour fixer la notion de ces radicaux, il n'y a d'autre moyen que de rapporter la langue vivante à une langue morte, qui

n'existant que dans les auteurs, ne change plus. *Ibid. b.* On peut employer à cet usage la langue latine, & se servir du grec comme de supplément à la disette du latin. On écrira d'abord le radical français, & à côté le radical grec ou latin, avec la citation de l'auteur ancien d'où il a été tiré, &c. *Ibid. 638. a.* Quand le dictionnaire anglois-françois auroit été fait sur la mesure invariable & commune, ou même sur un grand usage habituel des deux langues, on n'en feroit rien; au lieu qu'en faisant usage d'un dictionnaire grec ou latin, on est rassuré par l'application. On compose son vocabulaire par la seule voie qui peut suppléer au commerce immédiat avec la nation étrangère dont on étudie l'idiome; mais quelle sera la ressource du nomenclateur dans les cas où la mesure commune l'abandonnera? 1°. Ces cas seront très-rares; 2°. la manière d'employer un mot radical en fait insensiblement connoître la valeur à un lecteur intelligent. Les signes connus sont autant de conditions données pour la solution du problème. *Ibid. b.* Après la connoissance de l'acception des termes, il faut étudier l'orthographe de la langue, & la partie de l'orthographe, qu'on appelle *punctuation*. Il est arrivé, par les altérations qui se succèdent dans la manière de prononcer, que la prononciation & l'écriture ne marchent point ensemble; & l'inconvénient s'est accru à un tel excès, qu'on n'ose plus y remédier; mais on ne doit point être arrêté par ces considérations: il faut se faire un alphabet raisonnable, où un même signe ne représente que les mêmes sons; déterminer la valeur de ces signes par la description des différens mouvemens des organes de la parole dans la production des sons attachés à chaque signe, & ne pas craindre de tomber dans des détails minutieux. *Ibid. 639. a.* C'est ainsi que si nous ne parvenons pas à transmettre à la postérité notre prononciation, nous lui en ferons passer une approchée, que l'habitude de parler corrigera sans cesse; car les combinaisons dures & fatigantes des sons d'une langue, sont chassées par l'euphonie. Mais, dira-t-on, si l'euphonie tend à rapprocher les hommes d'une même prononciation, pourquoi les différens nations modernes prononcent-elles toutes différemment les vers d'Homère & de Virgile? Pourquoi ces lettres, ces syllabes, ces mots, ou solitaires ou combinés, sont-ils également agréables aux personnes qui les prononcent différemment? *Ibid. b.* Comment est-il arrivé que parmi tant de vers grecs & latins, il n'y ait pas une syllabe tellement contraire à la prononciation des Suédois, des Polonois, que la lecture leur en soit absolument impossible? Réponse tirée de l'harmonie attachée encore aujourd'hui aux langues mortes; & de ce que, quoique les anciens nous aient laissé assez de règles sur leur prononciation pour pouvoir en approcher, cependant ils n'ont pas été sur ce point aussi exacts & minutieux qu'ils auroient dû l'être. Comment il est prouvé que les Anglois prononcent mal le grec. Quelle doit être la prononciation de l'*η*, de l'*ρ* & de l'*σ*, selon Denys d'Halicarnasse. *Ibid. 639. a.* Mais en nous conformant aux règles de Denys d'Halicarnasse, prononcerions-nous le grec comme les anciens Grecs le prononçoient? Il n'est pas plus possible par ces règles d'acquiescer la vraie prononciation du grec, qu'il ne l'est à un peintre de faire un portrait ressemblant, d'après la description la plus exacte du visage qu'il auroit à peindre. On n'en doit pas cependant inférer, ni que ces règles soient entièrement inutiles, ni que l'euphonie n'ait une action constante qui tende du moins autant à nous rapprocher de la vraie prononciation qu'à nous en éloigner. — A l'égard de la ponctuation, il ne fera pas inutile de déterminer le nombre des signes qu'elle admet, selon les règles de la logique, & d'en fixer la valeur par des exemples. Enfin, quant à l'accent & à la quantité, l'on peut réduire notre quantité à des longues, à des breves, à des moins breves. En quoi elle paroît admettre moins de variété que celle des anciens. C'est encore ici le cas où l'on peut s'en rapporter à l'organe exercé, du soin de réparer les négligences. *Ibid. b.* Précis de toutes les conditions praticables & nécessaires pour que la langue, sans laquelle les connoissances ne se transmettent point, se fixe autant qu'il est possible de la fixer par sa nature. Cet ouvrage suppose une connoissance exacte de deux ou trois langues; mais l'académie de la Crusca a levé une partie de ces difficultés dans son célèbre vocabulaire; & tout nous porte à croire que l'académie françoise suivra le plan générique qui vient d'être tracé, & que son ouvrage deviendra d'une utilité essentielle à ceux qui s'occuperont à perfectionner cette esquisse. Elle n'aura pas oublié sans doute de désigner nos gallicismes, par lesquels nous nous écartons des loix de la grammaire générale raisonnée. Nécessité de faire usage de cette grammaire dans un dictionnaire de langues. *Ibid. 640. a. Des synonymes.* Il faut chercher quelque loi qui en fixe le nombre. Il ne faudra traiter comme synonymes que les termes que la poésie prend pour tels, & ceux que l'art oratoire emploie indistinctement. L'harmonie recherchée, quoique aux dépens du mot propre, est accompagnée de plusieurs agrémens. Quels sont les cas où l'on doit s'attacher au mot propre, & ceux où

l'on peut & où l'on doit même l'abandonner. On recueillera toutes les expressions que nos grands poètes & nos meilleurs orateurs auront employées indistinctement; mais il est inutile de nuancer les mots qu'on ne fera point tenté de confondre quand la langue sera morte. *Ibid. b.* Deux autres attentions dans la distinction des mots synonymes; l'une, de marquer également les idées qui différencient, & celles qui sont communes; l'autre, de choisir ses exemples de manière qu'en expliquant la diversité des acceptions, ils deviennent encore utiles, instructifs & vertueux. Moyen d'abrégier la nomenclature; c'est de ne pas distribuer en plusieurs articles séparés, ce qui doit naturellement être renfermé sous un seul. On ne feroit donc de *précipitable*, *précipiter*, *précipitant*, *précipitation*, *précipité*, *précipice*, qu'un article, auquel on renverroit dans les endroits où l'ordre alphabétique offriroit des expressions liées par une idée générale & commune. Enfin pour la perfection d'un idiome, il seroit à souhaiter que les termes y eussent toute la variété dont ils sont susceptibles: c'est une source féconde, dans laquelle il reste encore à notre langue bien des richesses à puiser. *Ibid. 640. a.*

De l'ordre encyclopédique. Variétés que cet ordre admet. Comme les objets de nos connoissances peuvent être distribués de plusieurs manières différentes, il est impossible de bannir l'arbitraire de l'ordre qu'on a choisi préférablement à tout autre. Plus une machine est grande, compliquée, plus on aura de différens plans de descriptions: que sera-ce si la machine est infinie en tout sens, & s'il est question de l'univers réel & de l'univers intelligible? Le seul système d'ordre arbitraire seroit exclu, c'est celui qui existoit de toute éternité dans la volonté de Dieu; *Ibid. b.* mais ce système général nous ne l'aurons jamais, & peut-être ne nous seroit-il pas fort avantageux de l'avoir; car quelle différence y auroit-il entre la lecture d'un ouvrage où tous les ressorts de l'univers seroient développés, & l'étude même de l'univers? Le point de vue d'où nous devons contempler les objets, doit être élevé, simple, clair & facile. Ce doit être une grande avenue, sur la longueur de laquelle on en rencontre d'autres, qui conduisent aux objets solitaires par le chemin le plus facile & le plus court. L'homme doit sur-tout être placé dans notre ouvrage, comme il l'est dans l'univers. Nous en devons faire un centre commun. Quelle douce réaction n'en résultera-t-il pas des êtres vers l'homme, & de l'homme vers les êtres? C'est ce qui a déterminé les auteurs de cette Encyclopédie à chercher dans les facultés principales de l'homme, la division générale à laquelle ils ont subordonné leur travail. *Ibid. 641. a. Un second ordre*, non moins essentiel que le précédent, est celui qui déterminera l'étendue relative des différens parties de l'ouvrage. Difficulté d'établir une juste proportion entre les parties d'un si grand tout. . . . Celui qui aura cru prendre avec ses différens collègues des précautions telles, que les matériaux qui lui seront remis quadreront à-peu-près avec son plan, est un homme qui n'a nulle idée de son objet, ni des collègues qu'il s'associe. Défauts de proportion & autres qui doivent nécessairement se trouver dans un tel ouvrage, soit de la part des artistes, soit de la part des gens de lettres, & des savans qui y contribuent. *Ibid. b.* Ces défauts sont inséparables d'une première tentative, & il n'appartient qu'aux tems & aux siècles à venir de les réparer. Une autre cause de disproportion dans les parties de cet ouvrage, c'est l'émulation qui s'allumant nécessairement entre des collègues, leur fait produire des dissertations, au lieu d'articles. Ce défaut diminuera à mesure que les éditions se multiplieront; mais celle-ci, en revanche, aura toujours, au milieu de ces irrégularités, un air original qui passera difficilement dans les suivantes. Pourquoi l'ordre encyclopédique est-il si parfait dans l'auteur anglois? Cela vient de ce que se bornant à compiler, toutes les matières lui sont également intéressantes. Il n'en est pas ainsi de cet ouvrage-ci. On se pique, on veut avoir des morceaux d'appareil, & l'exemple de l'un en entraîne un autre. *Ibid. 641. a. Un troisième ordre* est celui qui expose la distribution particulière à chaque partie. Cet ordre n'est pas entièrement arbitraire. Une science a ses principes, ses divisions, ses subdivisions, sa méthode. . . . L'ordre encyclopédique général fera comme une mappe-monde, où l'on ne trouve que les grandes régions, ensuite les cartes particulières, les détails, sont amenés dans le corps de l'ouvrage; les renvois serviront comme d'itinéraires, &c. *Un quatrième ordre*, moins général que les précédens, est celui qui distribue plusieurs articles différens, compris sous une même dénomination. Au milieu de ces différens articles, l'éditeur se comportera comme s'il en étoit l'auteur; il suivra l'ordre qu'il eût suivi, s'il eût eu à considérer le mot sous toutes ses acceptions. *Ibid. b.* Ordre au moyen duquel, malgré la diversité des acceptions, chaque article formera un ensemble, & malgré cette unité commune à tous les articles, il n'y aura, ni trop d'uniformité, ni monotonie; mais quel que soit l'objet dont on traite, il faut exposer le genre auquel il appartient, sa différence spécifique, ses causes, ses effets, son objet

objet, sa fin, ses usages, sa génération, son accroissement, son dépérissement, &c. &c. d'où il suit qu'un même objet doit souvent appartenir à plusieurs sciences, & fournir plusieurs articles différens. *Ibid.* 651. a. Une énumération méthodique & raisonnée des qualités déterminera un cinquième ordre. La suite des procédés par lesquels on fait passer une substance, selon l'usage auquel on la destine, suggérera la place que chaque notion doit occuper. En un mot, un article doit être traité avec ordre & méthode, quel que soit cet ordre. L'ordre soulage la mémoire du lecteur, & tourne à l'avantage de l'auteur, qui ne juge jamais mieux des idées qu'il doit rejeter ou admettre, que lorsqu'il a établi sa méthode. La marche à laquelle il faudroit s'affujettir quelquefois, c'est celle par laquelle on s'élève des effets particuliers aux principes généraux que leur simplicité rend indémonstrables; mais il est de la dernière importance de bien exposer la métaphysique des choses, ou leurs raisons premières & générales; le reste en deviendra plus lumineux & plus assuré dans l'esprit. *Ibid.* b. Outre l'avantage de la méthode, selon laquelle chaque article doit être traité, un dictionnaire encyclopédique montre la liaison, les rapports des différens articles par le moyen des renvois. Utilité de deux sortes de renvois, ceux de choses & ceux de mots. Les premiers peuvent être d'un avantage infini. Lorsqu'un préjugé national doit être respecté, il faut l'exposer à son article respectueusement; mais renverser l'édifice de fange, en renvoyant aux articles où des principes solides servent de base aux vérités opposées. *Ibid.* 652. a. Utilité des renvois de mots. Troisième sorte de renvois; ceux qui rapprochant dans les sciences certains rapports, dans les substances naturelles des qualités analogues, dans les arts des manœuvres semblables, conduiroient à de nouvelles vérités, à la perfection des arts, ou à quelques inventions utiles. Ces rapports peuvent être fondés sur des conjectures quelquefois chimériques; cependant il vaut mieux les hasarder que d'en laisser perdre d'utiles. L'auteur propose ici quelques conjectures de ce genre, sur la possibilité d'un rapport entre le mouvement de déclinaison & d'inclinaison de l'aiguille aimantée, & celui de l'axe de la terre; entre l'anneau de saturne & un certain nombre de satellites mis dans un même plan; & par rapport aux arts, sur la possibilité d'exécuter des tableaux sur le métier des ouvriers en soie, où l'on exécute déjà des feuilles & des fleurs si parfaitement nuancées; *Ibid.* b. sur la possibilité de remplir sur les mêmes métiers, les fonds des tapisseries en laine qu'on fait à l'aiguille; sur celle d'étendre le petit art d'imprimer en caractères percés, à l'impression, ou à la copie de la musique. Dernière sorte de renvois; ceux qu'on pourroit appeler satyriques ou épigrammatiques, qui se trouvant à la suite d'un éloge pompeux, transportent le lecteur à un autre article, qui fait la critique ou la satire de la chose dont on vient de lire l'éloge. Ménagement avec lequel il faut les employer. Leur utilité. *Ibid.* 653. a. Pourquoi certains ouvrages, où le ridicule & la méchanceté ont été peints, ont été regardés, lorsqu'ils ont paru, comme une indécence horrible & punissable, & sont lus aujourd'hui avec le plus de plaisir.

Quelle que soit la nature des renvois, on ne pourra trop les multiplier. Leurs effets les plus immédiats seront, 1°. de perfectionner la nomenclature, 2°. d'éviter les répétitions. *Ibid.* b. Combien cet ordre encyclopédique est favorable aux progrès de nos connoissances. Pour vérifier ces renvois, un éditeur doit avoir tout son manuscrit sous les yeux; il ne donnera jamais au tout une certaine perfection, s'il n'en possède les parties que successivement. *Ibid.* 644. a. Si l'éditeur a tout son manuscrit sous ses mains, il prendra une partie, il la suivra dans toutes ses ramifications: si elle est incomplète, il est bien difficile qu'il ne soit pas instruit des omissions, par les renvois qui se feront des autres parties à celle qu'il examine; comme les renvois de celle-ci à d'autres, lui indiqueront ce qui sera dans ces dernières, ou ce qu'il y faudra suppléer, &c. La prélecture réitérée du manuscrit complet obviendroit à trois sortes de supplémens, de choses, de mots & de renvois. *Ibid.* b. Il importe d'autant plus de posséder toute la copie, que les omissions sont les plus grands défauts d'un dictionnaire. Indulgence que méritent à cet égard les éditeurs de l'Encyclopédie. Soins des éditeurs & du typographe pour donner à la première édition de cet ouvrage une perfection qui se trouvera difficilement dans les éditions subséquentes. *Ibid.* 645. a. Énumération des principales difficultés qu'a offertes l'exécution d'une si vaste entreprise. Motifs d'encouragement qui ont soutenu & animé les éditeurs. *Ibid.* b. Il n'appartenoit qu'à un siecle philosophe de tenter une Encyclopédie. Ceux qui sont venus après les premiers inventeurs, n'ont été, pour la plupart, que leurs esclaves, & s'il parut de tems en tems un homme d'un génie hardi & original, qui fatigué du joug, osa le secouer, & enfanter quelque ouvrage auquel le nom donné & les loix prescrites ne furent point exactement applicables, il tomba dans l'oubli,

& y resta très-long-tems. Pour fouler aux pieds ces puérités, & renverser des barrières que la raison n'avoit point posées, il falloit un siecle raisonneur, où l'on ne cherchât plus les regles dans les auteurs, mais dans la nature. Il seroit heureux pour un peuple, qu'il ne se rencontrât point chez lui un homme extraordinaire, sous lequel un art naissant fit ses premiers progrès trop grands & trop rapides, & qui en interrompit le mouvement insensible & naturel. Mais si les sciences & les arts s'avancent par un progrès insensible, un homme ne différera pas assez d'un autre pour lui en imposer, & ainsi la nature & la raison conserveront leurs droits. *Ibid.* 646. a. Dans les commencemens de la littérature, un petit nombre d'hommes de génie étoient occupés à composer, & un peuple innombrable de manœuvriers à transcrire. Dans les siècles à venir, les uns liront peu & s'abandonneront à leurs recherches; tandis que les autres s'occuperont à feuilleter les innombrables volumes qui existeront, & à en séparer ce qu'ils jugeront digne d'être recueilli. Quel est le sort auquel doivent s'attendre dans le siècle à venir tant de volumineux écrivains, qui occupent déjà tant de rayons dans nos bibliothèques. Quel est celui auquel doit s'attendre cette Encyclopédie elle-même, dont il entreroit à peine les deux tiers dans une véritable Encyclopédie. Une des principales raisons de son imperfection est tirée de la nécessité où l'on a été de prendre pour base un mauvais auteur, & de la difficulté de déterminer les encyclopédistes ou les collègues à travailler à neuf. *Ibid.* b. Observation sur la nomenclature; elle ne pouvoit se perfectionner que par l'exécution même. Cette exécution exigeoit qu'on employât à une première édition un très-grand nombre de collègues: mais un petit nombre d'hommes bien choisis suffiroit à l'exécution d'une seconde. Quel seroit le nouvel arrangement à prendre pour ce second travail. Une première édition ne pouvoit être qu'une compilation très-informe & très-incomplète. Cause des succès de l'Encyclopédie malgré ces défauts. Cet ouvrage a l'avantage de contenir une infinité de choses nouvelles. Il ne s'est point fait, & il ne se fera de long-tems une collection aussi considérable & aussi belle de machines. Les hommes de lettres de la plus grande réputation, les artistes de la première force, n'ont pas dédaigné d'enrichir cet ouvrage. Avantages qu'il ne faudroit pas négliger dans le projet d'une seconde édition; recourir à ces hommes d'une réputation distinguée; établir des correspondances dans les principaux lieux du monde lettré. Divers ouvrages qu'il faudroit se procurer. *Ibid.* b. La citation des sources seroit d'une grande utilité; il faudroit s'en imposer la loi. Il faut analyser scrupuleusement & fidelement tout ouvrage auquel le tems a assuré une réputation constante. *Ibid.* 647. a. Ce qu'il faut particulièrement extraire des auteurs. Ouvrages que l'Encyclopédie doit, pour ainsi dire, engloutir tout entiers. Manière de les distribuer artistement dans les articles qui leur conviennent. Il importe quelquefois de faire mention des choses absurdes; mais il faut que ce soit légèrement & en passant, seulement pour l'histoire de l'esprit humain. Exemples de quelques-uns de ces traits qui peignent plus fortement & plus complètement que tout un discours. Il conviendroit de recueillir aussi tous les traits frappans des vertus morales. En quels cas il faudroit faire mention des actions deshonnêtes. Les traits qu'il faudroit sur-tout recueillir seroient ceux où le caractère de l'honnêteté est joint à celui d'une grande pénétration, ou d'une fermeté héroïque. L'auteur en cite ici quelques-uns pour exemples. *Ibid.* b. Si l'on publioit un recueil qui contient beaucoup de ces grandes & belles actions, qui est-ce qui se résoudroit à mourir sans y avoir fourni la matière d'une ligne? Il faudroit singulièrement se garantir de l'adulation. Quant aux éloges mérités, il y auroit bien de l'injustice à ne les accorder, qu'à la cendre insensible & froide de ceux qui ne peuvent plus les entendre. L'éloge est un encouragement à la vertu: celui d'un honnête homme est la plus digne & la plus douce récompense d'un autre honnête homme. Après les bonnes actions qu'on a faites, l'aiguillon le plus vif pour en multiplier le nombre, c'est la notoriété des premières. *Ibid.* 648. a. Quant au ton de la satire, c'est le plus mauvais de tous pour un dictionnaire. Il faut aussi en bannir ces allusions fines, ces à propos légers, qui deviendroient fades en les expliquant, ou inintelligibles en les abandonnant à la pénétration du lecteur. Il en est des ornemens qui conviennent à de grands ouvrages, comme de ceux qui décorent de grands édifices. Si l'on proscriit les satyres, il n'en est pas ainsi des portraits, ni des réflexions. Imaginer un caractère, c'est trouver d'après une passion dominante donnée, les passions subordonnées qui l'accompagnent, & ces peintures idéales ne peuvent jamais devenir chimériques: il se rencontrera éternellement dans la société des individus qui auront le bonheur ou le malheur de leur ressembler. *Ibid.* b. C'est ainsi qu'il arrive à un siècle très-éloigné d'élever des statues hideuses ou respectables, au bas desquelles la postérité écrit

successivement différens noms : elle écrit Montefquieu où l'on avoit gravé Platon, Desfontaines où on lisoit auparavant Erostrate & Zoile. Les premières multipliées, comme elles devroient l'être, inviteroient à la vertu sur ces piedestaux, où l'on expose à nos regards les débauches des dieux du paganisme.

Réponses à différentes critiques qui ont été faites de l'Encyclopédie; à ceux qui auroient voulu qu'on supprimât la théologie, à ceux qui en excluent la géographie, à ceux qui l'auroient désirée moins sèche, à ceux qui y ont regardé avec dégoût certains traits historiques, la cuisine, les modes, &c. à ceux qui se font plaints de la manière dont on avoit traité la botanique, *Ibid.* 648. a. à ceux qui sont mécontents de la partie des arts & à ceux qui en sont satisfaits. Celui qui se chargera de cette dernière partie, ne s'acquittera pleinement de son travail, s'il n'a profondément étudié l'histoire naturelle, la minéralogie, s'il n'est excellent mécanicien, s'il n'est versé dans la physique rationnelle & expérimentale, & s'il n'a fait plusieurs cours de chimie. Comment il devra procéder dans son travail pour une nouvelle édition. *Ibid.* b. Beuves grossières qui se font glissées dans cette Encyclopédie, & qu'il aura à rectifier. Conseil sur le choix des artistes auxquels il devra particulièrement s'adresser. Il n'en est pas de l'origine & des progrès d'un art, ainsi que de l'origine & des progrès d'une science : les premiers demeurent ordinairement si cachés, qu'il est presque impossible d'en faire l'histoire réelle, & qu'il faut lui substituer le plus souvent l'histoire hypothétique de l'art. *Ibid.* 649. a. Difficulté de pénétrer dans les secrets des artistes; le meilleur moyen pour cela seroit de mettre en apprentissage quelqu'un de confiance. Ce sentiment à la vérité n'est pas celui de tout le monde. A quoi bon, disent quelques-uns, divulguer les connoissances de la nation, ses inventions, son industrie, ses arts & toute sa sagesse? L'intérêt de l'humanité n'étend point leurs vues, & ce mot est pour eux un mot vuide de sens : hommes inconséquens, qui se plaignent de l'obscurité répandue sur les siècles de l'antiquité, & qui ne s'aperçoivent pas qu'ils exigent des hommes d'autrefois ce dont ils font un crime à ceux d'aujourd'hui. Le sort auquel doivent s'attendre les détracteurs de l'Encyclopédie, si elle conserve dans dix ans la réputation dont elle jouit maintenant, sera probablement le même que celui *Ibid.* b. des ouvrages publiés contre M. de Fontenelle, contre l'histoire naturelle & l'esprit des loix. C'est l'esprit philosophique dans lequel un ouvrage est composé qui lui assure un prix éternel; c'est pourquoi l'Encyclopédie fera toujours plus estimée, tandis que ses censeurs, & tous ceux qui ne s'assujettissent qu'aux idées courantes, ne peuvent tarder de tomber dans l'oubli : combien ont gagné de nos jours les ouvrages du chancelier Bacon, quoique nous soyons encore loin d'en sentir toute l'importance. *Du style propre à l'Encyclopédie.* Le laconisme n'est pas le ton d'un dictionnaire. La diversité est inévitable dans cet ouvrage, elle y doit plaire, & l'éditeur la doit laisser dans le style comme dans les choses. Règle générale du style qui convient ici, *communia, propriè; propria, communiter.* *Ibid.* 647. a. Une encyclopédie peut se comparer au tableau d'une campagne immense, où tous les objets éclairés de différentes manières, se font valoir réciproquement. La trace la plus légère d'affectation doit être bannie de tous les grands ouvrages. Ceux de deux des plus grands hommes, l'un philosophe & l'autre poète, vaudroient infiniment mieux, s'ils n'avoient déparé par des traits brillans, les idées les plus sublimes. Comme les objets les plus indifférens doivent ici prendre un tour moral, le ton doit répondre à ces vues, & en recevoir même quelque austérité, &c. Quant à la pureté de la diction, on a droit de l'exiger dans tout ouvrage, même dans les *in-folio.* *Ibid.* b. Mais il n'en est pas auquel il soit plus essentiel d'être bien écrit qu'à une Encyclopédie : éloge de celle-ci par rapport à cet objet. Il faut sur-tout se garantir singulièrement de l'obscurité, & observer qu'il n'y ait jamais rien de vague dans l'expression. *Ibid.* 648. a. Pour cet effet l'on a besoin d'un modèle invariable & constant auquel les définitions & les descriptions se rapportent, tel que la nature de l'homme, des animaux ou des autres êtres subsistans. Mais il est des contradictions inévitables, que l'intolérance, la marque de la double doctrine, le défaut de la langue hiéroglyphique & sacrée perpétueront à jamais. Pour se mettre à la portée de tous les lecteurs, un éditeur se placera dans la classe moyenne des esprits. Il n'est pas facile de saisir cette portée, & plus difficile encore à un homme de génie de s'y fixer. Un autre inconvénient de l'éditeur d'une Encyclopédie, est d'avoir à réparer des omissions, qui demanderoient un tems que la vitesse de l'impression n'accorde point. *Ibid.* b. Comment il doit réparer les contradictions qu'il remarque entre les principes & les idées de ses associés. Une attention que devra observer l'éditeur d'une seconde édition de l'Encyclopédie, c'est d'envoyer aux censeurs les feuilles imprimées & non le manu-

crit. On a demandé s'il ne vaudroit pas mieux qu'une Encyclopédie fût permise tacitement, qu'expressément approuvée. Ce qui a été dit pour & contre ces deux sentimens. Qualités que doivent avoir le censeur, l'auteur & l'éditeur d'un tel ouvrage. *Ibid.* 648. a. Le concours des plus heureuses circonstances n'empêchera pas qu'il n'y ait toujours des imperfections dans l'exécution de cette entreprise. La refonte même de l'ouvrage peut aussi bien le détériorer que le perfectionner, & on en pourroit même citer un exemple récent. Le danger auquel il faudra principalement obvier, c'est que le soin des éditions subséquentes ne soit pas abandonné au despotisme d'une société, quelle qu'elle puisse être. *Ibid.* b.

Encyclopédie. 1°. *De l'ordre encyclopédique.* Regles & méthode que doivent suivre les auteurs d'un dictionnaire encyclopédique. IV. 968. b. Utilité d'un tel ouvrage. 969. a. Arbre encyclopédique. I. xjv. xv, &c. Comment on a tâché de concilier dans cet ouvrage l'ordre encyclopédique avec l'ordre alphabétique. I. xvij. Usage que les éditeurs ont fait du système encyclopédique du chancelier Bacon. I. xxv. 2°. *Des encyclopédies qui ont paru avant celle-ci.* I. xxxjv. Encyclopédie de Jean Maignon. XVI. 490. a. 3°. *Réflexions sur la présente Encyclopédie.* IV. 969. a. Objets de grammaire auxquels l'Encyclopédie doit se borner. VII. 451. a. Utilité de cette Encyclopédie par rapport aux découvertes. VIII. 849. b. Détails sur la manière dont on a travaillé à cet ouvrage. I. xxxjv. Pourquoi l'on y a préféré l'ordre alphabétique. I. xxxvj. Principaux détails de l'exécution de l'ouvrage. I. xxxvij. La science des faits n'appartient à l'Encyclopédie que par le rapport qu'elle peut avoir avec la science des choses. III. jv. Et il y a beaucoup d'apparence que plus ce Dictionnaire se perfectionnera, plus il perdra du côté des simples faits, & plus il gagnera au contraire du côté des choses, ou du moins du côté des faits qui y menent. III. v. Un inconvénient qu'on a tâché d'éviter, c'est d'être trop étendu sur certaines sciences & trop resserré sur d'autres. III. vj. L'Encyclopédie doit par sa nature contenir un grand nombre de choses qui ne sont pas nouvelles. III. vij. Mais elle renferme aussi des richesses qui lui sont propres. III. viij. Réponse aux reproches sur les articles omis : & sur certains détails qui n'ont pas paru nobles. III. x. Observation sur la partie géographique de cet ouvrage. III. xj. *Prospéctus de l'Encyclopédie.* I. xxxjv. Des critiques dont elle est l'objet. III. xj. 4°. *Réflexions sur les auteurs & les éditeurs.* Savans qui ont concouru à cet ouvrage. I. xlv. xlvj. II. j. ij. III. xjv. xv. IV. j. ij. V. j. lj. VI. vj. vij. viij. VII. xij. xjv. Les auteurs de l'Encyclopédie justifiés de plagiat. III. vij. viij. XII. 680. a. *Des éditeurs :* en quoi ont consisté leurs fonctions. III. jx. On ne doit ni les blâmer de ce qu'on pourroit trouver de foible dans l'Encyclopédie, ni les louer de ce qu'on y trouvera d'excellent. V. 396. a. Déclaration des éditeurs sur les éloges & les critiques qui peuvent se trouver dans quelques parties de cet ouvrage. 527. a. Observations sur les critiques qui peuvent les regarder particulièrement. III. xj. xij. Persecutions suscitées à MM. les encyclopédistes par quelques auteurs. XI. 934. Leurs dispositions par rapport aux critiques dont ils ont été ou dont ils peuvent devenir les objets. IV. 969. b.

ENDEMIQUE, (*Médec.*) étymologie de ce mot; maladies particulières à un pays. Maladies endémiques de la Pologne, de l'Espagne, des pays voisins des Alpes, des endroits marécageux. Leurs causes. V. 649. a.

Endémique. Différence entre maladie épidémique & maladie endémique. V. 788. a. Fièvre endémique. VI. 730. a.

ENDIVE, (*Bot. Mat. méd. Jard.*) espece de chicorée. Trois sortes d'endives en usage. 1°. L'endive à feuilles larges, ou commune, sa description. V. 649. a. 2°. La petite endive. 3°. L'endive ou chicorée frisée; sa description. De la culture de cette plante. Analyse chimique des feuilles fraîches de l'endive verte; celle des feuilles qu'on a blanchies en les liant : pourquoi celles-ci sont plus tendres & plus agréables au goût. Usage que les apothicaires font de cette plante. Ses propriétés. Maladies où elle est utile. Comment on l'emploie. *Ibid.* b.

ENDOËUS, athénien, sculpteur. XIV. 820. b.

ENDOR. De la pythonisse d'Endor. XIII. 632. b. 634. b.

ENDORMIR. Divinité qu'on invoquoit pour faire dormir les enfans. IV. 529. b.

ENDOSSEMENT, (*Jurispr.*) diverses significations de ce mot. On peut faire plusieurs endossements sur une lettre ou un billet de change, & le dernier porteur d'ordre pour garans solidaires tous les endosseurs, tireurs & accepteurs. V. 650. a.

Endossement des lettres de change, manière d'y mettre le reçu. I. 112. b.

ENDOSSER, (*Relieur*) comment se fait cette opération. V. 650. a.

ENDROIT, lieu, (*Gramm.*) différences entre ces mots. V. 650. a.

Endroit, lieu, place : en quoi ces mots different. XII. 671. a.
ENDROMIS, (*Hist. anc.*) chaussure de Diane. Celle que les Larins désignoient par ce mot. V. 650. a.
ENDUIRE un bassin, (*Hydraul.*) V. 650. b.
ENDUIT, (*Archit.*) Différentes sortes d'enduits dont parlent les auteurs. V. 650. b.
ENDYMATIES, (*les*, (*Littér.*) danses vêtues qui se dansoient en Arcadie, &c. V. 650. b.
ENDYMATIES, (*Hist. anc.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. b.
ENDYMION, (*Myth.*) fils d'Æthlius & de Chalice, regna dans l'Élide. Histoire mythologique de ce prince. Fondement de cette fable. Passage de Pausanias sur Endymion. *Suppl.* II. 804. b.
ÉNÉE, (*Myth.*) fils de Vénus & d'Anchise. Histoire de ce prince, tirée de ce que les poètes & les historiens nous en ont raconté. *Suppl.* II. 805. a.
ÉNÉE, sa fuite de Troie, XI. 790. a, b. ses vaisseaux changés en nymphes. XVI. 808. b. Rameau d'or par lequel il pénétra dans les enfers. *Suppl.* IV. 567. b. Trophée qu'il élève après la mort de Mézence. XVI. 705. a. Sa mort : il est appelé *Jupiter indigete*. VIII. 679. a. Chevaux d'Énée. *Suppl.* II. 393. b.
ÉNÉIDE, observations sur ce poème. XII. 818. b. En quoi consiste l'action du poème. *Suppl.* I. 157. a. Nœud de l'Énéide. XI. 185. b. De l'épisode des harpies. II. 800. b. De la manière dont finit l'Énéide, *Suppl.* I. 144. b. ses beautés & ses défauts. 417. a, b. Parallele entre l'Énéide & le poème de Lucrece de *naturâ rerum*. XII. 814. b. Auteurs qui ont défiguré la beauté de l'Énéide. X. 59. b. Voyez l'article **VIRGILE** & les divers articles qui traitent de l'épopée.
ÉNÉORÈME, (*Médec.*) partie hétérogène des urines gardées un certain tems, &c. Divers noms que lui donne Hippocrate selon la partie qu'elle occupe dans l'urine. De quels principes sont composés ces différens énéorèmes. V. 650. b. Sur les préjugés qu'on en peut tirer, voyez **URINE**.
ENÉOSTIS, (*Hist. nat.*) pierres qui ressemblent à des os pétrifiés. Ce qu'en pense Boëce de Boot. Sentiment de quelques naturalistes sur leur origine. V. 651. a.
ÉNERGIE, *force*. Ces mots considérés en tant qu'ils s'appliquent au discours. Leurs différences. V. 651. a.
ÉNERGIQUES, (*Hist. eccl.*) nom donné à quelques sacramentaires du 16^e siècle. V. 651. a.
ENERGUMENE, une personne possédée ou tourmentée du démon. Ce qu'en pense Papias. L'église en admet l'existence. V. 651. a.
ENERVATION, (*Anatom.*) tendons qui se remarquent dans les différentes parties des muscles droits du bas-ventre. Ces tendons entrecoupent les fibres de ces muscles. Le nombre de ces tendons varie dans les différens sujets. V. 651. a.
ENERVATION, (*Médec.*) espèce d'affoiblissement. Etymologie de ce mot. V. 651. a. Quelle en est la cause la plus ordinaire. *Ibid.* b.
ENERVER, (*Maneg. Maréch.*) But de cette opération. Quelle est la partie dont on prive par-là un cheval. Comment se fait l'opération. Inutilité de ce douloureux expédient. V. 651. b.
Enerver, opération d'énerver les chiens. XVI. 932. a, b.
ENEVAL, (*Géogr.*) voyez *Motteville*.
ENFANCE, (*Médec.*) On l'étend ordinairement jusqu'à l'âge de sept à huit ans. V. 651. b. Le bonheur dont on peut jouir dans ce monde se réduit à avoir l'esprit bien réglé, & le corps en bonne disposition. Quoique l'on trouve plus de préceptes d'éducation à l'égard de l'esprit, qu'à l'égard du corps, cependant ce dernier ne doit pas être négligé. C'est dans l'enfance que l'économie animale est le plus susceptible des changemens avantageux ou nuisibles; il est donc très-important de travailler alors à perfectionner le tempérament des enfans. Préceptes de la médecine qui nous conduisent à ce but. *Ibid.* 652. a.
Enfance. Description philosophique de cet âge. *Suppl.* I. 200. a. Moyens que les Lacédémoniens employoient pour avoir des enfans beaux, robustes, IX. 156. a. & adroits. 157. a. *Observations philosophiques sur les enfans*. Des enfans nés à sept & à huit mois. VI. 444. b. S'il est vrai que ceux qui naissent à huit mois ne peuvent pas vivre. VII. 959. b. 961. a. Différences observées dans les enfans, selon la durée des grossesses. 959. b. Changemens qu'éprouve l'enfant nouveau-né. VII. 5. a, b. &c. Pourquoi dès qu'il a respiré, la respiration lui devient d'une nécessité absolue. *Suppl.* IV. 620. a, b. Etat du sens de la vue au moment de la naissance. XVII. 565. b. Des proportions du corps de l'enfant. *Suppl.* II. 544. b. Facilité avec laquelle on fait subir au cerveau d'un enfant nouveau-né des compressions considérables sans inconvénient sensible. *Suppl.* III. 598. a. Enfant qui donna à cinq ans des marques de virilité. *Suppl.* I. 201. a. De la ressemblance des enfans à leurs parens. VII. 562. b. 569. b. *Suppl.* III. 65. b. Pourquoi quelques-uns naissent coëffés. I.

83. b. Proportion selon laquelle l'enfant croît après la naissance. 87. b. VIII. 258. a. Pourquoi la nutrition dans les premiers tems de la vie doit être plus abondante que la dissipation. XI. 290. b. Pourquoi les enfans dorment beaucoup. XV. 332. a. Cause du gonflement de mammelles dans les enfans. X. 2. b. *Gouvernement & régime*. Des principaux secours qu'exige un enfant nouveau-né. *Suppl.* III. 599. a. Situation qu'il faut donner à l'enfant dès qu'il est né : soins à prendre lorsqu'il a souffert au passage. I. 83. a. Diverses observations sur l'enfant nouveau né, sur la manière de le gouverner & de le nourrir. VIII. 257. b. Nourriture des enfans. XII. 238. b. *Suppl.* I. 289. a. Inconvénient de faire jeûner un enfant d'abord après sa naissance. *Ibid.* b. De l'allaitement des enfans, & de la manière de les gouverner & de les nourrir pendant l'allaitement. *Suppl.* I. 287. b.—296. a. De la bouillie dont on les alimente : nourriture à lui substituer. *Suppl.* II. 34. b. 35. a. De l'usage de se servir de chevres pour nourrir les enfans. *Suppl.* III. 960. b. Du sevrage, voyez ce mot. De l'usage de les emmailloter. V. 568. a, b. Etat de tous les vêtemens & ustensiles nécessaires à un enfant jusqu'à l'âge de trois mois. *Suppl.* III. 718. a. De l'usage de bercer les enfans. *Suppl.* I. 880. a, b. Régime de l'enfance. XIV. 12. a. A Paris, les enfans des gens riches ou aisés meurent en général moins que ceux du bas peuple. XVII. 253. a. *Maladies de l'enfance*. I. 170. b. Remèdes propres à ces maladies. *Ibid.* Cause la plus ordinaire des maladies des enfans dans la mauvaise qualité que le lait contracte dans leur estomac. XIII. 788. a. Cinq causes qui peuvent altérer leurs humeurs. XIV. 242. b. Effets de la sensibilité physique des enfans. XV. 47. a. Comment une sage-femme a rappelé à la vie plusieurs enfans nouveaux-nés. X. 726. b. Tranchées des enfans. *Suppl.* I. 294. b. Atrophie. 682. a. Chloïrose. *Suppl.* IV. 221. b. Des vers auxquels les enfans sont sujets. XVII. 42. b. &c. Vers qui viennent à leur nombril. 45. a. Remèdes contre les vers. 73. b. 74. a, b. Maux de dents des enfans. IV. 848. a, b. Excoriation qui survient quelquefois à leurs cuisses. VI. 228. a. Moyens de préserver les enfans des chûtes du fondement. VII. 78. a. Moyens de leur corriger la taille ou d'en prévenir les défauts, voyez *Attitude & Taille*. Maladies des enfans nés de parens infectés de la vérole. XVII. 84. b. Examen des différentes causes de mort, soit naturelle, soit violente, des enfans nouveaux-nés. *Suppl.* III. 592. a, b.—399. b. Voyez, sur les maladies de l'enfance, l'article ci-dessous. V. 657. b. &c.

ENFANCE de Jesus-Christ, (*Filles de l'*) (*Hist. eccl.*) Congrégation dont le but étoit l'instruction des jeunes filles & le secours des malades. Détails sur cette congrégation. V. 652. a. Leur institut aboli par Louis XIV. *Ibid.* b.

ENFANT, (*Physiol. Moral. Philosoph.*) Sentiment que les enfans ont de leur existence. V. 401. a. Leur disposition à prendre le caractère moral & les affections morbifiques de leurs nourrices. *Suppl.* I. 289. a. Comment les enfans apprennent les sons & la valeur des mots; l'analyse qu'ils doivent faire de la pensée qu'ils veulent énoncer. IV. 74. a. Premières lettres & syllabes qu'ils commencent à bégayer. VIII. 258. a. Age auquel ils prononcent distinctement. *Ibid.* Le langage d'un enfant, avant qu'il puisse articuler, est tout d'interjections. 827. b. Du grassissement des enfans. VII. 861. b. De la capacité naturelle des enfans à concevoir & à raisonner. X. 452. a, b. De ceux dont les progrès de l'esprit ont été prématurés. *Suppl.* I. 200. b. Aimable familiarité des enfans. VI. 390. a. Cause du peu d'intelligence qu'ils manifestent quelquefois. 364. b. Pourquoi ils commencent assez tard à compter. III. 796. a. Comment se font leurs progrès par rapport à l'entendement & à l'expérience. VI. 364. b. *Parole infantine*. XII. 76. b.

ENFANT, (*Droit nat. Moral.*) Devoirs des enfans envers leurs pere & mere. Cause de leur assujettissement. Pour mieux comprendre la nature & les bornes des devoirs des enfans, il faut distinguer en eux trois états, selon les trois tems différens de leur vie; le premier, lorsque leur jugement est imparfait; le second, lorsque leur jugement est mûr; le troisième, lorsqu'ils sont sortis de la famille par le mariage. V. 652. b. Devoirs des enfans dans chacun de ces états. Un enfant qui n'acqueroit jamais un degré de raison suffisant pour se conduire, dépendroit toujours de la volonté de son pere & de sa mere. L'âge qui amène la raison met les enfans hors du pouvoir paternel. La liberté des enfans étant devenue hommes faits, & l'obéissance qu'ils doivent avant ce tems à leurs parens, ne sont pas plus incompatibles que la sujétion d'un prince en minorité avec l'autorité dont il fera un jour revêtu. Un enfant est obligé à tout âge d'honorer son pere & sa mere; *Ibid.* 653. a. mais les devoirs qu'il doit remplir envers eux sont plus ou moins étendus, selon que le pere & la mere ont plus ou moins soigné son éducation. Examen de la question, si l'obligation perpétuelle d'un enfant envers ses pere & mere est fondée principalement sur la naissance ou sur les bienfaits de l'éducation, Examen de quelques autres questions; savoir, 1^o.